This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1912
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY
ALPHONSE PICARD & FILS
EDITEURS
LIBRAIRIE ANCIENNE D'OCCASION
COMMISSION

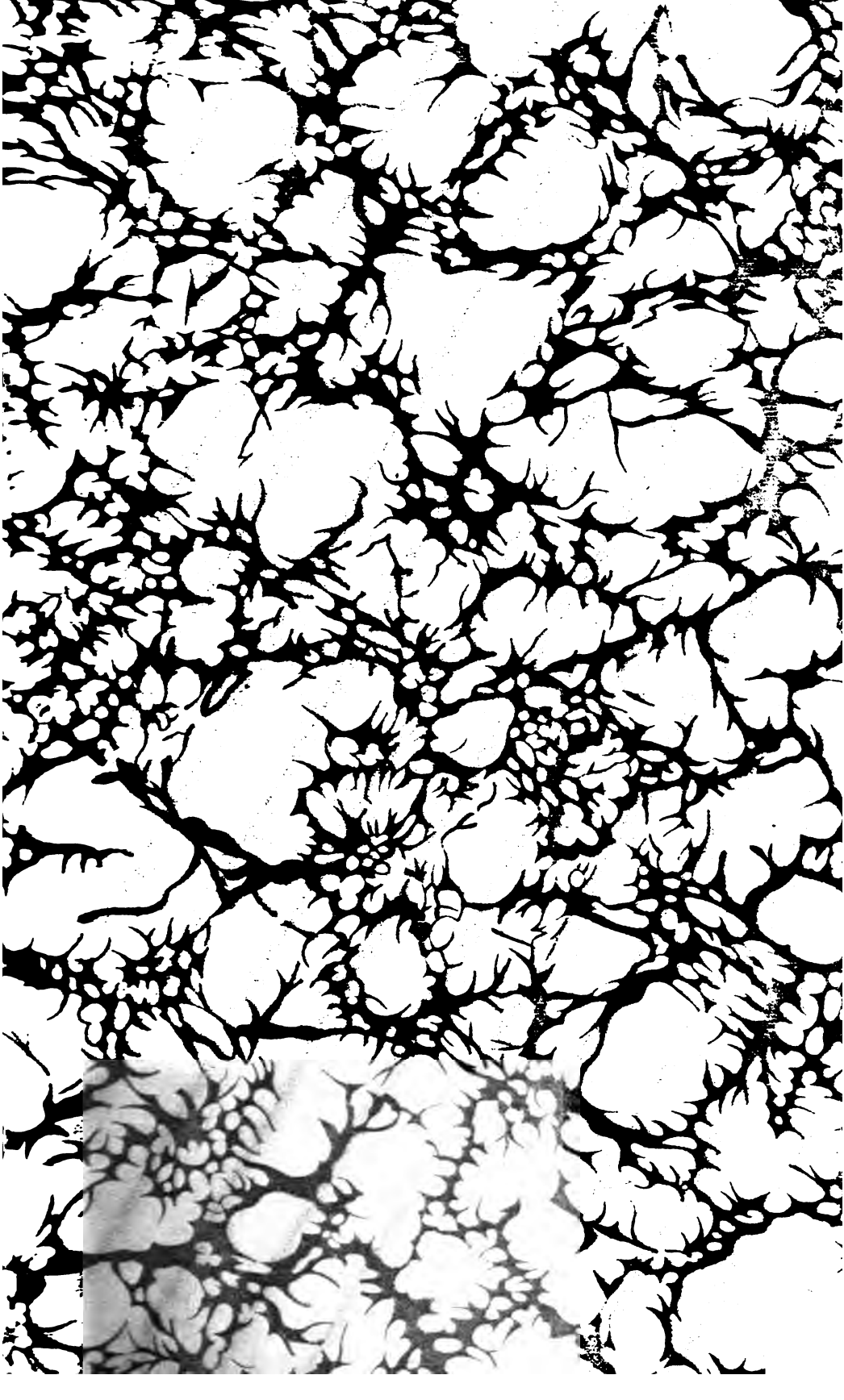

# BULLETIN

## HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

## DE L'AUVERGNE

# BULLETIN

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

# DE L'AUVERGNE

PUBLIÉ PAR

*l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*

DEUXIÈME SÉRIE

1906

CLERMONT-FERRAND
LOUIS BELLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Avenue Carnot, 4

1906

L Soc 1327.8 5

HARVARD COLLEGE
OCT 15 1920
LIBRARY

F. C. LOWELL FUND

# LISTE DES MEMBRES

## L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE

## CLERMONT-FERRAND

**Pendant l'année 1906**

### Membres composant le Bureau

*Président :* M. le marquis DE MONTLAUR.
*Vice-Président* : M. Ed. EVERAT.
*Commissaires :* MM. le chanoine FOUILHOUX et le docteur DE RIBIER.
*Trésorier* : M. Casimir PAJOT.
*Secrétaire perpétuel :* M. Emmanuel TEILHARD DE CHARDIN.
*Secrétaire :* M. Maurice BASSE.
*Secrétaire des séances:* M. EUSÉBIO.

### Membres du Comité de publication

MM. EUSÉBIO, JALOUSTRE, ROUCHON, Emmanuel TEILHARD DE CHARDIN, VERNIÈRE, le Trésorier et le Secrétaire.

### Membres honoraires

M. le Maire de Clermont.
M. le Préfet du Puy-de-Dôme.
Mgr l'Évêque de Clermont.
M. le Général commandant le 13e corps d'armée.
M. le Premier Président de la Cour de Riom.
M. le Procureur général près la Cour de Riom.

M. le Président du Tribunal civil de Clermont.
M. le Président du Tribunal de Commerce de Clermont.
M. le Recteur de l'Académie universitaire de Clermont.
M. le Directeur de l'Ecole de Médecine.
M. le Doyen de la Faculté des Sciences.
M. le Doyen de la Faculté des Lettres.

**Membres titulaires**

MM.

Alluard, doyen honoraire de la Faculté des Sciences; 16 janvier 1868.
Dourif (le Dr), professeur honoraire à l'Ecole de médecine; 21 janvier 1869.
De Chazelles, ancien préfet ; 18 janvier 1877.
Jaloustre (Elie), ancien percepteur ; 3 mai 1877.
Reigneaud (Paul), juge suppléant, Riom ; 13 mai 1880.
Teillard (Cirice), ingénieur civil ; 19 janvier 1882.
De Chabrol (le comte), ancien député ; 1er juin 1882.
Teilhard de Chardin (Emmanuel) ; 18 janvier 1883.
Chalus (Maurice), banquier ; 15 janvier 1885.
Raynaud (l'abbé), curé de N.-D. du Port ; 15 janvier 1885.
Vignancour, docteur en droit, avocat ; 15 janvier 1885.
Rouchon, archiviste du département ; 28 janvier 1886.
Everat, docteur ès-lettres, avocat ; 28 janvier 1886.
Guélon (l'abbé) ; 28 janvier 1886.
D'Aurelle (le vicomte Théophile) ; 28 janvier 1886.
Teilhard de Chardin (Joseph) ; 20 janvier 1887.
De Nervo (le baron) ; 3 février 1887.
Chaudessolle (Félix), avocat ; 19 janvier 1888.
Vernière (Antoine) ; 3 mai 1888.
Fouilhoux (l'abbé), chanoine ; 3 mai 1888.
Goyon (Charles), docteur en droit, avocat ; 4 avril 1889.
Berthoule (Amédée), secrétaire général de la Société d'acclimatation ; 19 janvier 1893.
Bostbarge (l'abbé), curé de Saint-Genès-les-Carmes ; 19 janvier 1893.

MM.

Tardif (Georges), ingénieur civil; 19 janvier 1893.

D'Aurelle Montmorin (le comte), lieutenant-colonel breveté d'infanterie; 19 janvier 1893.

Pajot (Casimir), docteur en droit, avocat; 19 janvier 1893.

Artance (Félix), compositeur de musique; 19 janvier 1893.

De Barante (le baron Claude); 17 janvier 1895.

L'Ebraly (Eugène), docteur en droit, avocat; 17 janvier 1895.

Grasset (le Dr), à Riom; 17 janvier 1895.

Teillard (Jean), architecte; 17 janvier 1895.

De Pontgibaud (le comte); 21 janvier 1897.

Crègut (l'abbé), aumônier du collège Michel-l'Hospital, à Riom; 20 janvier 1898.

Basse (Maurice), avocat; 21 janvier 1899.

Bruyant (Charles), professeur suppléant à l'École de médecine; 21 janvier 1899.

Mioche (l'abbé), aumônier de l'Hôpital-Général; 21 janvier 1899.

De Montlaur (le marquis); 21 janvier 1899.

Ojardias (Albert); 18 janvier 1900.

Roux (le Dr Emile); 18 janvier 1900.

Brunhes, directeur de l'Observatoire météorologique, professeur à la Faculté des Sciences; 17 janvier 1901.

Christophle (Franck), docteur en droit, avocat; 17 janv. 1901.

Eusébio, naturaliste, licencié ès-sciences naturelles; 16 janvier 1902.

Laude, bibliothécaire de la Ville et de l'Université; 16 janvier 1902.

Seguin, avocat, conseiller général; 16 janvier 1902.

Audollent, professeur à la Faculté des Lettres, directeur du Musée; 21 janvier 1904.

Boudet (Marcellin), conseiller honoraire; 21 janvier 1904.

Nourrisson (Paul), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel à Paris; 21 janvier 1904.

De Ribier, docteur en médecine, à Châtelguyon; 21 janvier 1904.

MM.

Berriat-Saint-Prix, ancien magistrat, à Thuret ; 19 janvier 1905.

Lesmaris (Albert), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel à Paris ; 19 janvier 1905.

Salveton (Henry), docteur en droit, maire de Nonette ; 19 janvier 1905.

Salvy (Georges), avocat à la Cour d'appel de Riom ; 19 janvier 1905.

Camin (l'abbé), curé des Martres-d'Artière ; 18 janv. 1906.

Clausels, avocat à la Cour d'appel de Riom ; 18 janv. 1906.

Pojolat, docteur en médecine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Clermont, 18 janvier 1906.

**Membres correspondants**

Attaix (l'abbé), docteur ès-lettres, curé-archiprêtre d'Ambert.

Attaix, docteur en médecine, à Clermont.

Bagès, commandant breveté d'infanterie, à Clermont.

Bardoux (Jacques), à Paris.

Barrière (Joseph), ingénieur agronome à la Sucrerie de Bourdon, Aulnat.

Bellaigue-Dufournel (de), ancien consul général, à Gray.

Bellard, professeur de dessin au lycée Saint-Louis, à Paris.

Bès de Berc, docteur en droit, avocat, à Clermont.

Beyssac, archéologue, à Lyon.

Biélawski, ancien percepteur, à Vic-le-Comte.

Bonnal, archiviste au Ministère de la guerre, à Paris.

Bonneton, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Riom.

Bruel (Alexandre), archiviste paléographe, à Paris.

Casati (Auguste), à Mézire près Arvant (Haute-Loire).

Castel, inspecteur général des mines en retraite, à Versailles.

Chabrol (Ulysse), à Clermont.

Chamboissier (l'abbé), licencié ès-lettres, sup. du P.-Sémin.

Chambon (Félix), bibliothécaire de l'Université, à la Sorbonne, à Paris.

MM.

Champflour (comte de), ancien officier supérieur, à Riom.
Charreton (Victor), à La Sauvetat.
Chassaing (du), naturaliste, à Lezoux.
Chilly (de), chef de bataillon d'infanterie breveté.
Chomette (l'abbé R.), curé-doyen d'Arlanc.
Chomette (Paul), docteur en droit, avocat, à Clermont.
Chopart, docteur en médecine, à Vichy.
Clérambault (de), ancien conserv. des hypothèques, à Tours.
Coiffier (J), avocat, docteur en droit, à Clermont.
Colin, docteur en médecine, à Saint-Honoré (Nièvre).
Colombier, docteur en droit, avocat, à Clermont.
Coste, docteur en médecine, à Lamontgie.
Delmas (J.), à Aurillac.
Delort, professeur de l'Université.
Depeiges, avocat général à la Cour d'appel, à Riom.
Dienne (comte de), au château de Cazideroque (Lot-et-Garonne).
Emy (l'abbé), curé-doyen de Manzat.
Farges, ancien élève de l'École des chartes, chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.
Faucon (Maurice), archiviste paléographe.
Felgères (Ch.), homme de lettres, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
Finot, chimiste.
Fredet, docteur en médecine, professeur honoraire à l'École de médecine de Clermont.
Gautier (Paul), préparateur de botanique à la Faculté des sciences de Clermont.
Germain (Pierre), ingénieur de l'Administration des télégraphes, à Paris.
Gilbert, correspondant de l'Institut de France, à Moulins.
Gipoulon, docteur en droit, à Clermont-Ferrand.
Giraudet, docteur en droit, avocat, à Paris.
Glangeaud, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Clermont.
Gonnard (Ferdinand), ingénieur des hospices civils, à Lyon.

MM.

Goutay (Edouard), à Joze.
Grasset, archéologue, à Varzy (Nièvre).
Jacoud, secrét. perpét. de l'Académie de médecine, à Paris.
Jalenques (Louis), docteur en droit, avocat, à Clermont.
Jarrier, architecte, à Clermont.
Jaubert, capitaine en retraite, à Clermont.
Jaubert, médecin militaire.
Lachenal, ex-receveur des finances, à Brioude.
Lafarge de Lapierre (de), à Clermont.
Laporte (Adolphe), architecte, à Clermont.
Laronde (Amédée), professeur au Petit-Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris.
La Salle de Rochemaure (duc de), à Paris.
Lascombe (Adrien), bibliothécaire de la ville du Puy.
Lavialle (l'abbé), curé de Bournoncle (Haute-Loire).
Le Blanc (Paul), à Brioude.
Loiret, ingénieur au Corps des mines, à Clermont.
Magaud (l'abbé), chapelain des Carmes-Déchaux, à Clermont.
Maigron (Louis), professeur à la Faculté des Lettres, Clermont.
Mangerel (Maxime), conseiller général, à Pionsat.
Marmoiton, conseiller à la Cour d'appel, à Nancy.
Marty (Pierre), château de Caillac, près Arpajon (Cantal).
Mathieu, ancien notaire, à Clermont.
Meillet, officier d'artillerie.
Miramont-Fargues (comte de), château de Fargues (Cantal).
Morel (François), avocat à la Cour d'appel de Riom.
Mosnier (l'abbé), curé de Chapdes-Beaufort.
Mowat (Robert), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Paris.
Nolhac (Pierre de), conservateur du Musée, à Versailles.
Noir de Chazourne, lieut.-colonel d'artillerie, à Toulon.
Nuger, docteur en droit, à Clermont.
Perceau, docteur en droit, avoué, à Clermont.
Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse.

MM.

Pétiot, professeur au Lycée de Clermont.
Piollet, docteur en médecine, à Clermont.
Planat (Félix), docteur en médecine, à Nice.
Planeix (l'abbé), supérieur des chapelains des Carmes-Déchaux, à Clermont.
Poulbrière (l'abbé), directeur du Petit-Séminaire de Servières (Corrèze).
Ranquet (Henri du), archéologue, à Clermont.
Ribier (de), à Chamalières.
Ribier de Cheyssac (Eugène de), agrégé des Lettres, directeur de la *Revue des Poètes*, Paris.
Rougane de Chanteloup (le comte), agronome, à Clermont.
Rouré de Paulin (baron du), à Paris.
Ruprich-Robert, inspecteur des Monuments historiques, à Paris.
Salomon (Michel), docteur en droit, avocat, à Paris.
Soucher (le chanoine), à Saint-Flour.
Surrel de Saint-Julien (l'abbé H. de), prélat de la maison de Sa Sainteté, à Rome.
Tallon (Henry), avocat, ancien magistrat, à Clermont.
Tallon, capitaine d'infanterie, à Riom.
Tixier (Félix), docteur en médecine, à Clermont.
Tixier (l'abbé), à Paris.
Torsiac (Adrien de), directeur de la Société Générale, Périgueux.
Trapenard (Camille), avocat, à Champ-de-Bort (Corrèze).
Vaissière (H. de), maire d'Anglard-de-Saint-Flour.
Villemer (l'abbé), à Giat.
Villiod, notaire, à Condat-en-Combrailles.
Volpilière (de la), docteur en médecine, à Clermont.

**Membres honoraires élus**

Boulle (Marcellin), professeur de paléontologie au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.

MM.

Blanchard (Emile), membre de l'Institut.
Borson, général de division, à Chambéry.
Bouquet de la Grye, membre de l'Académie des Sciences.
Bourget (Paul), membre de l'Académie française.
Fernandez Iglesias, publiciste, à Madrid.
Hébrard de Villeneuve, conseiller d'Etat.
Henry, à Londres.
Héribaud (le Frère), à Clermont.
Kerkhove (de), président de l'Académie de Belgique.
Masson (Frédéric), membre de l'Académie française.
Parenty, directeur de la Manufacture des Tabacs, à Lille.
Passy (Frédéric), membre de l'Institut.
Tour (H. de la), bibliothécaire au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.
Vissac (le baron de), à Avignon.

## LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI FONT ÉCHANGE DE PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Agen (Lot-et-Garonne), Société d'agriculture, sciences et arts.
Amiens (Somme), Académie.
Amiens (Somme), Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens (Somme), Société linnéenne du Nord de la France.
Angers (Maine-et-Loire), Société d'agricult., sciences et arts.
Arras (Pas-de-Calais), Académie.
Aurillac (Cantal), Société de la Haute-Auvergne.
Auxerre (Yonne), Société des sciences histor. et natur.
Avignon (Vaucluse), Académie de Vaucluse.
Beauvais (Oise), Société académique.
Besançon (Doubs), Académie.
Béziers (Hérault), Société archéologique, scientif. et littéraire.
Bordeaux (Gironde), Académie.
Brive (Corrèze), Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Caen (Calvados), Société linnéenne de Normandie.
Caen (Calvados), Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Cahors (Lot), Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
Cambrai (Nord), Société d'émulation.
Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
Chambéry (Savoie), Académie.
Cherbourg (Manche), Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Société des Amis de l'Université d'Auvergne.
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Société d'horticulture et de viticulture.

Compiègne (Oise), Société française d'archéologie
Dijon (Côte-d'Or), Académie.
Guéret (Creuse), Société des sciences naturelles et archéologiques.
Le Havre (Seine-Inférieure), Société havraise d'études diverses.
Le Puy (Haute-Loire), Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
Le Puy (Haute-Loire), Société agricole et scientifique.
Limoges (Haute-Vienne), Société archéologique et historique du Limousin.
Lyon (Rhône), Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (au Palais des Arts).
Lyon (Rhône), Société d'agricult., histoire natur. et arts utiles.
Lyon (Rhône), Société littéraire, historique et archéologique.
Le Mans (Sarthe), Société historique et archéol. du Maine.
Marseille (Bouches-du-Rhône), Académie.
Mende (Lozère), Société d'agricult., industrie, sciences et arts.
Montauban (Tarn-et-Garonne), Académie.
Montbrison (Loire), Société de la Diana.
Montpellier (Hérault), Société pour l'étude des langues romanes.
Moulins (Allier), Société d'émulation.
Nancy (Meurthe), Académie de Stanislas.
Nantes (Loire-Inférieure), Société académique.
Nantes (Loire-Inférieure), Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.
Nevers (Nièvre), Société nivernaise des sciences, lettres et arts.
Paris, Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres.
Paris, Société des Ingénieurs civils.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société agricole, scientifique et littéraire.
Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
Reims (Marne), Académie.

Riom (Puy-de-Dôme), Société du Musée.
Rochechouart (Haute-Vienne), Société des amis des sciences et arts.
Rodez (Aveyron), Société des lettres, sciences et arts.
Rouen (Seine-Inférieure), Académie.
Saintes (Charente-Inférieure), Société des archives historiques de Saintonge.
Saint-Etienne (Loire), Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.
Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), Société historique et archéolog.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (Aisne), Société académique.
Solesmes (Sarthe), Abbaye des Bénédictins.
Toulon (Var), Société académique du Var.
Toulouse (Haute-Garonne), Académie des Jeux floraux.
Toulouse (Haute-Garonne), Académie des sciences, etc.
Toulouse (Haute-Garonne), Société d'histoire naturelle.
Tours (Indre-et-Loire), Société archéologique de la Touraine.
Tours (Indre-et-Loire), Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
Troyes (Aube), Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
Versailles (Seine-et-Oise), Société des sciences naturelles.
Vitry-le-François (Marne), Société des sciences et arts.

Boston (Etats-Unis), Société d'histoire naturelle.
Bruxelles (Belgique), Société des Bollandistes.
Colmar (Alsace), Société d'histoire naturelle.
Metz (Lorraine), Académie.
Mons (Belgique), Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.
Moscou (Russie), Société impériale des naturalistes.
Stockholm (Suède), Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités (au musée national).
Washington (Etats-Unis), Smithsonian Institution.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 4 janvier 1906

La séance est ouverte à 2 heures un quart, sous la présidence de M. Ojardias, commissaire, MM. Brunhes, président, et le marquis de Montlaur, vice-président, s'étant excusés de ne pouvoir assister à la séance.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— La parole est donnée au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 7 décembre 1905. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

— Au nom du docteur de Ribier, le docteur Roux donne communication du rapport supplémentaire de la Commission des élections, sur les candidatures à la correspondance du docteur Choppart, présenté par MM. Vernière et docteur Roux ; du docteur Attaix, présenté par MM. Brunhes et docteur de Ribier ; et du baron de Roure de Paulin, présenté par MM. Salveton et Christophle.

— La parole est donnée à M. le conseiller honoraire Boudet pour sa lecture sur *Saint Robert de Turlande, fondateur de l'abbaye de La Chaise-Dieu.* Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 3 heures et demie par le Président.

La liste de souscription pour le monument de M. Julien, professeur à la Faculté des Sciences et ancien président de l'Académie, avait continué à circuler pendant cette séance et a été close par un total de 109 francs.

OUVRAGES REÇUS

*Mémoires de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise ;* de 1895 à 1902, 1905.

*Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux ;* 3e série, 65e année, 1903.

*Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon ;* avril-septembre 1905.

*Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse ;* 10e série, t. V.

*Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure ;* année 1905, t. XLVI, 1er semestre.

*Archives de la France monastique ;* revue Mabillon, 1re année, n° 3, novembre 1905.

*Bulletin de la Société académique de Laon ;* t. XXXI (1900 à 1904).

*Comité des travaux historiques et scientifiques ;* Bulletin historique et philologique, année 1904, nos 3 et 4.

*Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et énergétiques de Toulouse ;* t. XXXIX, 1905. Bulletin trimestriel, n° 2.

---

## Séance du 18 janvier 1906

*(Séance des Elections)*

La séance est ouverte à 2 heures un quart, sous la présidence de M. Brunhes.

— Il est procédé aux divers votes qui font l'objet de la séance, et 33 membres titulaires présents prennent part au vote.

**Bureau de l'Académie**

Sont élus :

*Président :* M. le marquis DE MONTLAUR ;

*Vice-Président :* M. Everat ;

*Commissaires :* MM. le docteur de Ribier et le chanoine Fouilhoux ;

*Secrétaire :* M. Maurice Basse ;

*Trésorier :* M. Casimir Pajot.

Ces votes sont obtenus à la majorité absolue.

Sont ensuite élus.

**Membres titulaires**

MM. Clausels ;
Abbé Camin ;
Docteur Pojolat.

**Membres correspondants**

MM. Docteur Attaix ;
Casati ;
Abbé Chamboissier ;
Charreton ;
Choppart ;
Coiffier ;
Gipoulon ;
Giraudel ;
La Salle de Rochemaure (duc de) ;
Abbé Lavialle ;
Loiret ;
Marty ;
Docteur Piollet ;
Dr Ribier ;
Roure de Paulin (baron du) ;
Trapenard ;
Abbé Villemer.

Ces candidats ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin et dans les conditions imposées par le Règlement, sont proclamés élus par le Président.

La séance est levée à 3 h. 1/4.

**Séance du 1er février 1906**

La séance est ouverte à 2 h. 1/4 et commence par l'installation du nouveau Bureau de l'Académie.

— Après avoir lu une lettre d'excuse de M. Brunhes, ancien président, empêché d'assister à la réunion, M. le marquis de Montlaur lit un discours d'entrée qui est très applaudi.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus. Il expose que M. Edmond Demolins, directeur de la revue mensuelle *La Science sociale*, envoie une communication, pour attirer l'attention de la Compagnie, sur une enquête sociale qu'organise la revue. M. Demolins serait désireux d'obtenir, pour les renseignements relatifs à la région, le concours des membres de l'Académie qui s'intéressent aux questions sociales. L'assemblée décide de faire paraître au *Bulletin* cet appel de la Revue mensuelle.

— Les procès-verbaux des séances des 4 et 18 janvier sont lus par le Secrétaire et adoptés sans observation.

— Le Trésorier présente les comptes de l'année écoulée ainsi que son projet de budget pour l'année 1906-1907.

L'Académie nomme la Commission chargée d'examiner ces comptes. Elle sera composée de MM. L'Ebraly, l'abbé Mioche, Maurice Chalus et Jaloustre. Elle décide aussi de s'inscrire à la souscription du monument à ériger à M. Julien, son ancien président, pour la somme de 50 francs en plus des sommes qui ont été versées individuellement par la plupart de ses membres.

— Le Président, après avoir communiqué les lettres de remerciements de divers membres nouvellement élus, lève la séance à 3 h. 1/4, aucune autre question n'étant à l'ordre du jour.

OUVRAGES REÇUS

*Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France;* 2e série, t. V, 4e trimestre 1905.

*Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*; octobre-novembre-décembre 1905.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest;* 2e série, t. X, 3e trimestre 1905.

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne;* 1904, 58e vol., 8e de la 4e série.

*Mémoires de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise;* du 7 octobre 1904 au 6 octobre 1905.

*Société des Antiquaires de la Morinie;* Bulletin historique, cinquante-quatrième année, 216e liv., t. XI, 1905, 3e fascicule.

*Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen;* 1905.

*Bulletin de la Diana;* t. XIV, n° 7, juillet-septembre 1905.

*Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers;* 3e série, t. VI, 1re livraison; vol. XXXV de la collection.

*Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire;* 2e série, t. XXV, 49e vol. de la collection; 1905, 3e livr., juillet-septembre.

*Revue de Saintonge et d'Aunis;* Bulletin de la Société des Archives historiques, XXVIe vol., 1re livr., janvier 1906.

## ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

### Discours du Président

« Messieurs,

» Au moment où je viens vous remercier de l'honneur immérité que vous m'avez fait, en m'appelant à présider vos séances, je suis presque tenté de me plaindre (tant est lourd l'héritage à recueillir !) que vous ayez voulu m'élire comme successeur de M. Brunhes. Je me trouvais si bien, hier, de n'être auprès de lui que le Dauphin ! Et je sais trop aujourd'hui qu'en lui succédant je ne le remplace pas. C'est qu'en effet il nous a tenu tout ce que nous promettait son renom de professeur et de savant. Nous attendions beaucoup de lui. Il n'a déçu aucune de nos espérances. Et il nous a montré la météorologie si aimable que tout le monde voudrait être météorologiste pour lui ressembler.

» Ce que dit Horace de la poésie :

*Non satis pulchra esse poemata*
*Dulcia sunto.*

M. Brunhes doit le penser de la science qu'il veut non seulement profonde, mais attrayante, accessible, rayonnante. Le temps n'est plus des savants en *us*. Il lui plaît d'être intelligible à tous. C'est la coquetterie de satisfaire tout à la fois les ignorants, qui s'instruisent avec lui sans peine, sans fatigue ni courbature d'esprit, et les savants charmés de reconnaître la vraie science sous un vêtement si simple et si séyant : *Et vera incessu patuit Dea.* Et cette vraie science, vous le savez, Messieurs, est celle qui rapproche de Dieu, tandis que peu de science nous en éloigne. Ne craignons donc que les demi-savants, jamais les grands.

» De ce fauteuil présidentiel, où vous avez fait asseoir M. Brunhes, qui sut écouter de meilleure grâce que lui, mieux résumer une discussion et la clore d'un mot plus heu-

reux? Ennemi du sommeil académique, il était habile à en secouer la torpeur. Il avait l'œil à tout, l'oreille à tout, l'esprit à tout, j'oserais dire qu'il avait le cœur à tout, car il ne se produisait pas, chez un de nos membres, un événement quelconque, succès ou épreuve, joie ou deuil, que M. Brunhes ne s'y intéressât et n'y intéressât notre Compagnie.

» Voilà de bien solides et attachantes qualités ! Vous les retrouverez, Messieurs, chez celui que je vous sais un gré infini de m'avoir donné comme vice-président. D'ailleurs, la faveur dont jouit auprès de vous l'étude de l'histoire locale désignait à vos suffrages l'historien de Mme de Bréchard et des Confréries riomoises. Comme vous, il a cet amour du passé qui, suivant Fustel de Coulanges, est le véritable patriotisme. Puis les jurisconsultes se féliciteront d'avoir à leur tête l'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Riom, et les amis de la liberté le vaillant défenseur de nos droits les plus sacrés et les plus chers. Je me promets donc un succès de bon aloi, pour le jour où, imitant le prélat qui des fenêtres du Vatican vient annoncer à la foule massée sur la place Saint-Pierre le résultat du Conclave, je pourrai vous dire : *Nuntio vobis gaudium magnum, habemus præside qui vocatur Eduardus Everat.*

» Vous n'avez pas été moins heureux, Messieurs, dans le choix de vos commissaires, M. le chanoine Fouilhoux, l'homme qui connaît le mieux notre règlement et en requerra l'application en vrai promoteur, et M. le docteur de Ribier qui, en dépit de son âge et de la date de son inscription sur nos registres, est devenu un ancien parmi nous, par l'importance des travaux qu'il nous a laissés et de ceux qu'il nous prépare.

» Je salue encore notre cher Secrétaire perpétuel, si bien fait pour sa charge que celle-ci semble avoir été inventée pour lui, ainsi que notre Trésorier, le Secrétaire de nos séances et notre Secrétaire adjoint, que vous avez fait bénéficier du privilège de la perpétuité par la plus flatteuse et la plus légitime des acclamations.

» Nous nous plaisons à voir nos liens resserrés, par le titulariat, avec M. l'abbé Camin, qui s'est fait un nom respecté dans le journalisme religieux, avec M. le docteur Pojolat, dont le talent médical est universellement apprécié, avec M. Clausels qui a plaidé avec tant de bonheur, il y a quelques semaines, la cause de la vertu. On accusait celle-ci d'être ennuyeuse. Il l'a fait acquitter. Enfin, nos dernières élections nous ont amené seize nouveaux membres correspondants. Qu'ils soient les bienvenus ! Qu'à l'exemple de leurs aînés ils donnent un démenti au mot malicieux et injuste de Voltaire sur les Académies de province. Oui, Messieurs, faites beaucoup parler de notre Compagnie par vos œuvres littéraires, par vos travaux d'érudition, par vos recherches scientifiques. Une fois de plus Voltaire aura eu tort et les Académies auront triomphé de leurs détracteurs. Nul n'en sera plus fier que votre Président.

» Et maintenant, Messieurs, j'ai eu à vous remercier de *tant de choses* qu'il ne me reste même plus le temps de vous *louer*... de votre patience. »

•

---

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Sur la présence du mercure dans les eaux de Saint-Nectaire

#### HISTORIQUE DE LA QUESTION

*Peut-on trouver du mercure en solution dans les eaux minérales ? — Existe-t-il dans les sources de Saint-Nectaire ?*

Voilà une question dont chimistes et médecins apprécieront certes toute l'importance.

Elle fut soulevée il y a près de trente ans et passionna un moment les membres de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine. Il semble qu'alors elle fut résolue par la négative, en ce qui concerne les eaux de Saint-Nectaire ; c'est du moins l'opinion qui parut prévaloir.

Je le croyais ainsi, et n'aurais jamais songé à m'en occuper, si mon collègue, le docteur Dieulafé, ne m'avait dit un jour : « Il y a du mercure à Saint-Nectaire, dans l'eau du Rocher ; j'ai vu la préparation portant sur cette source, il n'y a pas de doute possible. »

Un voyage à Toulouse me mit en relation avec le professeur Garrigou qui me confirma le fait. Une correspondance s'est établie entre nous à cette occasion, et voici ce qu'il m'écrivait comme conclusion le 5 juillet dernier : *Une dernière fois, je l'affirme, la source du Rocher est une source admirable, d'une richesse inouïe en métaux divers et contenant du* mercure. *Les résultats médicaux obtenus avec elle correspondent parfaitement à sa composition chimique et organique, je m'en rends compte bien souvent avec les malades.*

On ne saurait mettre en doute la compétence ou la probité scientifique de l'éminent professeur d'hydrologie de la Faculté de Toulouse. S'il affirme la présence du mercure, c'est qu'il en a réellement trouvé dans les échantillons soumis à son examen.

D'autre part, en me reportant aux comptes-rendus des séances des Académies, et aux journaux scientifiques de 1876 à 1880, je vois que la Commission des eaux minérales a repoussé la conclusion de Garrigou, et que son savant rapporteur nie formellement l'existence du mercure dans ces eaux.

Le fils du regretté professeur Lefort a bien voulu me communiquer un dossier trouvé dans les papiers de son père et relatif à cette question.

Je l'ai minutieusement compulsé, j'ai recherché les différentes publications parues à cette époque et, je l'avoue, ma religion n'est pas encore complètement éclairée. Je dirais volontiers avec le rédacteur de l'*Union médicale* qui écrivait en 1880 : *Le premier sentiment que l'on éprouve en présence de ce conflit d'affirmations contradictoires, c'est celui d'une pénible incertitude, le second est le besoin d'un peu plus de lumière sur cet imbroglio au moins singulier* (1).

J'ai pensé que l'exposé de cette question pourrait vous intéresser, je serais heureux si ma communication engageait quelques-uns de nos collègues à reprendre les expériences par des procédés nouveaux, et à apporter une solution au conflit.

Dans le courant de l'année 1874, le docteur Garrigou, médecin consultant à Luchon, voyageait en Auvergne. Par l'intermédiaire du docteur Vernière, d'Issoire, il se trouva en relation avec Versepuy-Mandon, propriétaire de Saint-Nectaire-le-Haut, qui le pria d'analyser l'eau d'une source nouvellement découverte. Garrigou accepta ; mais Versepuy changea d'avis et c'est à M. Lefort que le travail fut confié.

Un peu surpris de la façon d'agir du propriétaire du Mont-

(1) Numéro du 8 juin 1880.

Cornadore, Garrigou lui en demanda la raison. Voici la réponse qu'il reçut : « Je vous dois toute la vérité sur l'analyse de mes eaux ; j'ai dû dans cette occasion (et quoique presqu'engagé vis-à-vis de vous) subir l'influence de mon architecte de Paris, ami intime de M. Lefort. C'est donc ce dernier qui fait le travail que je vous réservais. Deux sources sur quatre seront analysées et alors, dans une année, dégagé de toute pression, je m'adresserai au chimiste qui me conviendra le mieux » (1).

Le résultat de l'examen de Lefort fut connu dans le courant de 1875. L'éminent chimiste, en plus des chlorures et des bicarbonates, avait dosé dans l'eau minérale de l'arsenic en faible proportion, du fer, de la lithine, etc. ; il n'avait point recherché le mercure.

Cependant Garrigou avait entrepris d'importants travaux de recherches sur les eaux minérales ; celles de Saint-Nectaire lui paraissaient intéressantes. En dehors de toute espèce de rémunération, il voulut les analyser. Une baigneuse se rendant de Saint-Nectaire à Luchon lui apporta un échantillon du dépôt de la source du Rocher recueilli par le docteur Gourbeyre.

Une analyse assez rapide lui permit de doser pour 100 parties :

| | |
|---|---|
| Acide phosphorique | traces |
| Silice | 13.89 |
| Iode | très sensible |
| Chaux | 13.44 |
| Magnésie | 0.35 |
| Soude | 0.10 |
| Lithine | sensible |
| Sesquioxyde de fer | 32.51 |
| Alumine | 1.30 |
| Arsenic | 6.99 |

(1) Lettre du 4 février 1875.

| | | |
|---|---|---|
| Acide sulfurique | | 3.72 |
| — nitrique | | |
| Chlore | | |
| Ammoniaque | | |
| Plomb | | |
| Cuivre | | |
| Perte | | |
| Acide carbonique | perdus par calcination. | 27.70 |
| Eau | | |
| Matière organique | | |
| | | 100.00 |

En communiquant ce résultat à l'Association française pour l'avancement des sciences, le 17 août 1876 (1), le docteur Garrigou ajoutait : « La quantité considérable d'arsenic » que contient ce dépôt indique une richesse probablement » assez grande en arsenic de la source qui le produit ; d'après » ce qui m'a été écrit de Saint-Nectaire par M. Germond de » Lavigne, l'utilisation de la source du Rocher, comme mé- » lange avec d'autres déjà employées, a entraîné les méde- » cins à constater sur les baigneurs des phénomènes phy- » siologiques et thérapeutiques fort remarquables.

» Il serait à désirer, pour compléter les recherches de » M. Lefort sur les eaux de Saint-Nectaire, que l'on fît pour » chaque source la recherche des métaux de la série du » cuivre et du plomb, en même temps que celle *des métaux* » *qui accompagnent l'arsenic.* »

Le savant chimiste ne parle point du mercure, il lui avait cependant semblé en reconnaître la présence. Mais le fait était si nouveau et si important qu'il avait cru devoir attendre une vérification pour le signaler, et c'est pour cela qu'il insistait sur l'utilité de nouvelles recherches.

Profitant d'un séjour à la Bourboule au mois de novembre de la même année, il se rendit à Saint-Nectaire. Mille litres

(1) Session tenue à Clermont-Ferrand.

d'eau du Rocher furent alors puisés devant lui en présence du maire de la commune, des médecins de la station et des propriétaires ; cinq cents, mis en bonbonnes cachetées, furent déposés à la maison commune et cinq cents réservés pour les expériences. Evaporé sur place, à feux doux, dans des capsules de porcelaine, ce volume d'eau produisit un résidu qui fut envoyé au laboratoire du docteur Garrigou.

Celui-ci y constata la présence certaine du mercure et, en même temps, de quelques autres métaux non signalés jusqu'alors. Le 25 décembre, il écrivait, à Versepuy : « Les résultats de l'analyse obtenus jusqu'à ce jour sont on ne peut plus curieux, *il faut que vous me donniez la certitude que, pendant l'évaporation, personne n'a tripoté dans l'eau qui était sur le feu, que personne n'y a rien laissé tomber et qu'on ne l'a touchée avec aucun métal.* »

Malgré les assurances du propriétaire, il voulut, avant de les publier, vérifier ses résultats, et par lettre du 19 février 1877, il demanda de nouveaux échantillons, spécifiant que le puisement « devra se faire en présence du docteur Dumas-Aubergier et du maire de la commune, que chaque bonbonne devra porter sur le bouchon un cachet accepté par eux » ; la moitié de l'eau ainsi recueillie devant, comme précédemment, être conservée à la Mairie en vue d'une vérification par d'autres chimistes.

Cet examen confirma les premiers. « J'ai terminé mon » analyse », écrit-il le 4 mars au docteur Dumas, « elle pré- » sente un intérêt sans pareil, je réclame de M. Versepuy, » *auquel je n'ai pas nommé les métaux contenus dans son eau,* » une nouvelle analyse vérificative que je désire faire en » concurrence avec les chimistes du bureau d'hygiène. » — En même temps, il donnait au propriétaire les indications nécessaires en vue de la demande à adresser au ministère du commerce.

Cette contre-expertise ne put avoir lieu, les locaux du bureau d'hygiène n'étant pas encore terminés.

Toutefois, Garrigou pensait s'être entouré de précautions

suffisantes et ses multiples essais devaient l'avoir mis à l'abri de toute cause d'erreur en même temps qu'ils rendaient bien difficile une supercherie de la part des tiers.

Il communiqua donc ses résultats au professeur Gubler et lui remit, en même temps qu'un mémoire sur ce sujet, un tube scellé contenant des échantillons du métal trouvé.

Ce mémoire fut présenté par Gubler à la séance de l'Académie de Médecine, le 5 juin 1877 ; l'examen des échantillons pratiqué, d'après les indications de M. Wurtz, fit reconnaître que c'était bien du mercure.

La communication fit sensation ; c'était la première fois que l'hydrargyre était signalé dans les eaux minérales françaises. Nombre de chimistes, et Lefort était du nombre, estimaient qu'à priori la chose était invraisemblable. On ne suspectait point la bonne foi de l'expérimentateur, et l'on ne mettait point en doute sa réelle compétence ; mais il pouvait avoir été trompé. On avait dû, à différentes reprises, vérifier la température de la source et y plonger des thermomètres, peut-être un ou plusieurs de ces instruments avaient-ils été brisés, d'où l'introduction accidentelle du mercure. Garrigou opérant sur des quantités considérables, la moindre erreur se trouvait multipliée. Dans un laboratoire de chimie l'atmosphère est souvent imprégnée de vapeurs et de gaz de diverses natures ; il peut se produire des combinaisons avec les corps étudiés. Un aide maladroit, malintentionné ou simplement mauvais plaisant, pouvait avoir, volontairement ou non, introduit dans les creusets un corps de nature à fausser les résultats.

Tout cela se disait dans les couloirs de l'Académie. Peu à peu, une atmosphère de scepticisme se formait, et lorsque M. Lefort, rapporteur de la Commission chargée d'examiner le mémoire, conclut formellement à une erreur d'expérimentation, émettant même des doutes sur la possibilité d'une semblable découverte (1), cette opinion trouva un auditoire

(1) Séance de l'Académie de Médecine, 14 avril 1878.

bien préparé et n'étonna personne. Seuls quelques médecins, amis personnels de Garrigou, comme le docteur Pidoux, conservaient des doutes.

Cependant Garrigou, certain de l'exactitude de ses recherches, rassuré contre tout danger d'erreur ou de supercherie par les minutieuses précautions que nous avons précédemment décrites, ne se tint pas pour battu. Aussitôt après la publication du rapport de Lefort il écrivit au Président de l'Académie pour demander la nomination d'une Commission devant laquelle il pourrait opérer lui-même par les procédés lui ayant donné un résultat positif (1).

N'ayant point reçu de réponse, il renouvela sa demande, proposant des expériences contradictoires dont les frais seraient supportés par l'expérimentateur reconnu dans l'erreur (2).

Le bureau de l'Académie hésitait à lui donner satisfaction, et en voici la raison très naturelle : M. Lefort, qui avait précédemment analysé les eaux du Rocher et n'y avait rien découvert pouvant faire penser à la présence du mercure, avait rédigé son rapport d'après ses précédentes expériences et d'après un examen sommaire exécuté à l'Ecole des Mines. Justement ébranlé par les affirmations réitérées de son contradicteur dont il ne suspectait ni la compétence ni la bonne foi, mais qu'il croyait sincèrement avoir été victime d'une mystification, il voulut procéder à une vérification de ses premiers essais en les faisant porter sur le point en litige. Afin que ce contrôle fût plus discret il fit demander de l'eau du Rocher par M. Surun, pharmacien à Paris, son successeur et son ami.

Versepuy envoya, sous l'étiquette : Source du Rocher, de l'eau puisée à la source du Parc.

Plus tard il en expliqua la raison à Lefort. « L'eau du Ro-

(1) Comptes-rendus de l'Académie. Correspondance. lettre du 28 avril 1878.

(2) *Id.*, lettre du 5 mai 1878.

» cher n'a pas de tuyaux de dégagement pour buvette et, » jusqu'à justification complète, je ne veux pas que les bai- » gneurs y touchent. Pour puiser de l'eau, il faut immerger » les bouteilles dans le réservoir, ce qui, après le remplis- » sage de quelques bouteilles, rend l'eau trouble. Comme je » pensais que cette eau était pour boire, je craignais que, » louche et trouble, elle ne convienne pas au malade et que, » par suite, le pharmacien ne m'en demande plus » (1).

C'est sur cette eau que portèrent les nouveaux essais de Lefort faits de concert avec Wilm et avec le concours de plusieurs de ses collègues de l'Académie des Sciences.

Le résultat en fut naturellement négatif. Le bureau de l'Académie le connut, on comprend, dès lors, son hésitation à répondre à Garrigou. Il jugeait inutile de nommer une Commission et de déranger les membres de la Compagnie pour procéder à une vérification déjà faite et ne pouvant que confirmer le rapport de Lefort.

Il pensait que Garrigou, renseigné par ses amis, reconnaîtrait son erreur et n'insisterait pas pour obtenir des expériences devant tourner à sa confusion.

Mais celui-ci, dont les méthodes d'analyse étaient assez nouvelles, au moins en France, et qui avait sous les yeux des échantillons du métal trouvé par lui ; certain, d'autre part, qu'aucune supercherie n'avait pu être commise, maintint ses affirmations.

De son côté, Wurtz, qui avait reconnu le mercure dans l'échantillon présenté par Gubler, conseilla à Wilm, alors son préparateur, de reprendre les expériences avec plus de soin. Ce chimiste fit donc le voyage de Saint-Nectaire et, opérant sur de l'eau puisée par lui-même, constata la présence du métal suspecté. Il communiqua ce résultat à Filhol qui en avisa Lefort par la lettre suivante :

« Je viens de voir M. Wilm, qui revenait des Pyrénées où » il avait préparé les analyses de Bonnes et d'Aulus. Pendant

(1) Lettre inédite du 18 mai 1879, communiquée par M. Lefort.

» le cours de la conversation que j'ai eue avec lui, il m'a
» annoncé qu'il avait trouvé du mercure dans l'eau de Saint-
» Nectaire, et cela avec la plus grande facilité. Je n'ai pu
» retenir un mouvement de surprise et d'incrédulité.

» M. Wilm a tout simplement mis, à ce qu'il m'a dit, une
» lame d'étain entourée d'une lame d'or dans l'eau acidifiée,
» et la lame d'or a blanchi.

» Je lui ai demandé naturellement s'il s'était assuré que
» le dépôt formé sur la lame d'or n'était pas de l'étain.

» Or, il n'avait pas même cherché à s'en assurer. Il était
» embarrassé et m'a dit que son travail n'était pas fini et
» qu'il ferait des vérifications ; mais une lettre que je reçois
» d'Aulus m'apprend qu'il a dit à Aulus qu'il avait trouvé du
» mercure dans l'eau de Saint-Nectaire .....

» Au reste, M. Wilm m'a paru être un homme fort dis-
» tingué et j'ai eu avec lui de bons rapports... Il est de
» bonne foi et il serait regrettable qu'il publiât un fait
» inexact.

» J'ai cru devoir vous avertir de ces faits afin que vous
» puissiez, si c'est nécessaire, empêcher M. Wilm de publier
» des résultats qui le mettraient en opposition avec la com-
» mission de l'Académie. Il est sorti de chez moi fort
» ébranlé » (1).

Wilm n'avait pas été ébranlé comme le croyait Filhol. Il ne se gênait pas, au contraire, pour affirmer hautement sa découverte, et Pidoux pouvait écrire à Garrigou : « M. Wurtz
» m'a dit et redit qu'il avait trouvé du mercure dans l'eau
» de Saint-Nectaire. »

Garrigou, ainsi soutenu, fit agir ses amis ; et, sur leur conseil, adressa au président de l'Académie de médecine une nouvelle demande de vérification, à la date du 2 mai 1879. Sa lettre fut imprimée in extenso dans l'*Union médicale* (2). Le même jour, Pidoux lui écrivait :

(1) Lettre inédite communiquée par M. Lefort.

(2) Numéro du 8 mai, page 753.

« Mon cher Garrigou,

» M. Wurtz m'a promis hier de faire connaître à l'Ins-
» titut et à l'Académie de médecine que votre découverte du
» mercure dans les eaux de Saint-Nectaire était positive et
» ne pouvait être contestée... »

Malgré tout, Lefort, s'appuyant sur les trois analyses successivement effectuées, gardait sa conviction première. Le 17 mai, il répondait dans l'*Union médicale* à la lettre de Garrigou et affirmait, une fois de plus, l'erreur du chimiste toulousain. Dans des conversations particulières, il expliquait que, sans mettre en doute l'habileté ni la bonne foi de Garrigou, il était persuadé que le métal trouvé par lui avait été introduit par mégarde ou par malveillance dans la source du Rocher.

Il avait écrit dans ce sens à Wilm; lui faisant ressortir tous les inconvénients d'une communication précipitée et lui proposant de reprendre ensemble leurs expériences.

Celui-ci lui répondit : « Voici quelque temps que M. Wurtz
» désire que je publie mes expériences relatives au mercure
» dans les eaux de Saint-Nectaire. J'ai toujours hésité sur
» vos instances bien justifiées à faire cette publication, mais
» depuis que l'on commence à faire du bruit autour de ces
» faits, je ne crois pas possible d'hésiter plus longtemps. Du
» moment que l'on invoque mon témoignage, je dois les
» faire connaître telles qu'elles sont, afin qu'on n'en tire pas
» des conséquences exagérées.

» Je serai très bref dans cette publication, et il va de soi
» que je ferai connaître mes expériences négatives aussi bien
» que celle, *qui seule,* m'a conduit à un résultat qui puisse
» être considéré comme positif.

» J'aurai soin en outre de dire que la constatation n'est pas
» aussi facile que le font supposer les expériences de M. Gar-
» rigou et que les quantités de métal trouvées par ce dernier
» sont infiniment supérieures à celles que l'on peut inférer

» de la quantité presque microscopique d'iodure de mercure
» que m'ont fourni dix litres d'eau du Rocher » (1).

Persuadé que Wilm, lui aussi, avait commis une erreur d'interprétation, Lefort, ainsi que nous l'avons déjà dit, n'hésita pas à maintenir son affirmation ; toutefois, pour qu'il ne subsistât aucun doute sur cette question, il voulut procéder à une quatrième analyse, en la faisant porter à la fois sur de l'eau puisée par lui et sur les échantillons témoins dont Garrigou avait confié la garde au maire de Saint-Nectaire.

Il écrivit dans ce sens à Versepuy, insistant sur la possibilité d'introduction volontaire ou accidentelle de mercure dans la source au moment des premiers essais.

Celui-ci lui répondit : « ..... Je suis heureux d'apprendre
» votre bonne visite au Mont-Cornadore et j'espère que la
» fameuse question du mercure sera tranchée d'une manière
» définitive et me donnera toute satisfaction. Je laisse de côté
» la malveillance au sujet du mercure jeté dans le réservoir.
» Comme personnel, je suis entouré pendant l'hiver de bons
» mais ignorants paysans, et certes, personne d'entre eux
» n'aurait eu la pensée de jeter quoi que ce soit dans le
» réservoir, encore moins du mercure, substance dont
» personne ne pouvait supposer la présence dans cette
» source..... » (2).

Dans cette même lettre il avoue que, pour les dernières analyses, il a envoyé de l'eau du Parc au lieu du Rocher. Nous avons déjà cité le passage relatif à ce fait.

Il ajoute : « Je n'ai plus les bonbonnes que M. Garrigou
» avait fait remplir en présence du maire de la commune.
» Depuis deux ans qu'elles étaient pleines, j'ai dû les vider
» et les utiliser pour des expéditions. »

Dans une lettre suivante, Versepuy insiste encore sur la bonne foi qui a présidé au prélèvement des échantillons. « Comment voulez-vous, dit-il, que quelqu'un ait pu, avant

(1) Lettre inédite du 10 mai 1879, communiquée par M. Lefort.
(2) Lettre inédite du 18 mai 1879, communiquée par M. Lefort.

» l'arrivée de M. Garrigou, laisser tomber un thermomètre
» dans le réservoir du Rocher ? Ce réservoir est parfaitement
» clos et en hiver, époque à laquelle M. Garrigou est venu
» ici prendre l'eau, personne n'avait besoin d'en prendre la
» température.

» M. Descloizeaux a dit aussi avoir trouvé du mercure et
» en quantité si anormale qu'il eût fallu casser plusieurs
» thermomètres dans le réservoir qui contient cent mètres
» cubes !

» Je suis fort aise de tous ces doutes ; cela me prouve qu'il
» y a du mercure et, s'il y en a, il y vient bien seul, car, sur
» mon honneur, personne que moi n'a jamais ouvert la dalle
» qui couvre le réservoir, et puis, comment avoir pensé à
» introduire du mercure alors que j'en ignorais complète-
» ment l'utilité médicale ?... »

Cette correspondance démontre qu'à ce moment la conviction de Lefort n'était plus aussi entière. Sachant qu'il avait, au moins une fois, opéré sur de l'eau provenant d'une source autre que celle qu'il croyait analyser, il regrettait sans doute sa lettre du 17 mai et était tout disposé à reprendre ses expériences.

Quoi qu'il en soit, la communication annoncée par Pidoux eut lieu à l'Académie des Sciences, le 19 mai 1879.

A cette séance, Wurtz présenta une note de son préparateur, M. Wilm, dans laquelle ce chimiste annonçait sa découverte du mercure dans l'eau du Rocher.

M. Wurtz ajouta qu'il avait été témoin des expériences et que le doute n'était pas possible.

Cette journée fut un véritable triomphe pour Garrigou.

Après la communication de Wurtz, M. Péligot prit la parole et réclama, pour le praticien de Luchon, la priorité de la découverte ; M. Wurtz fit remarquer que la note même de Wilm rappelait cette priorité.

Les journaux médicaux reproduisirent le compte-rendu de la séance en l'accompagnant de commentaires. Les éloges n'étaient pas ménagés à Garrigou et le blâme était copieu-

sement distribué à ses contradicteurs, « plus passionnés, paraît-il, que soucieux de leur dignité et de leur réputation scientifique », écrivait Maxime Legrand dans l'*Union médicale* (1).

« Voilà une grande justice, une authentique réparation, ajoutait la *Gazette des Eaux*, voilà une digne récompense d'une vie de labeur, entrecoupée de déboires, d'injures clandestines.... Va-t-on dire aujourd'hui que du mercure a pénétré dans le laboratoire de M. Wilm et dans celui de M. Wurtz? Nous dira-t-on que l'éminent et célèbre professeur est victime lui aussi de cette mystérieuse conjuration. » (2).

« Encourageons donc ce jeune, ardent et laborieux savant, au lieu de l'accabler sous des critiques décourageantes, sous des oppositions malveillantes, dictées par la passion plus que par la raison et auxquelles un homme de la valeur de M. Jules Lefort ne saurait s'associer. » Ainsi concluait Amédée Latour dans un article intitulé : « Un incident hydrologique » (3).

Peu à peu la question sortait du domaine scientifique et se transformait en une querelle de personnalités.

Pour beaucoup de gens, il ne s'agissait plus de savoir si oui ou non les eaux de Saint-Nectaire contenaient du mercure ; mais plutôt de marquer des points pour ou contre l'Académie de médecine, représenté par sa commission et son rapporteur.

On attendait impatiemment la publication du rapport de Jules Lefort, et l'on se demandait, non sans quelque malice, comment l'éminent académicien accepterait le démenti solennellement donné à ses affirmations.

Celui-ci ne disait rien et ne répondait que par un sourire plein de mystères aux questions qu'on lui posait. Déjà cependant son silence était interprété comme un aveu de sa défaite.

(1) *Union médic.*, numéro du 24 mai

(2) G. de L. in *Gaz. des Eaux*, n° 1062.

(3) *Union médicale*, numéro du 27 mai.

C'est à ce moment que parut une brochure du docteur Garrigou, intitulée : *Histoire de la découverte du mercure dans l'eau de la source du Rocher, à Saint-Nectaire* (1).

Cette plaquette, répandue dans le monde médical et dans le grand public, fit dévier la discussion. Insensiblement, le ton s'en éleva, les propos échangés devinrent plus aigres. Ainsi que nous l'avons déjà dit, le côté scientifique fut relégué au second plan ; on ne se trouva plus en face de la question : *présence ou absence* du mercure, mais, surtout, d'une question Garrigou-Lefort.

A l'Académie, l'un et l'autre avait ses partisans ; mais, il faut bien le reconnaître, la partie n'était pas égale entre un médecin, jeune alors et simple praticien dans une ville d'eau, et un des membres les plus éminents de l'Académie des Sciences.

De part et d'autre, l'amour-propre était engagé : Garrigou et ses amis considéraient comme une dérobade et un aveu d'impuissance le retard apporté par la Commission de l'Académie, les partisans de Lefort commençaient à insinuer que l'erreur de Garrigou n'était peut-être pas le résultat d'une faute de manipulation, ni d'une mystification dont il aurait été victime, en laissant presque entendre que sa bonne foi même pouvait être suspectée et que l'échantillon de mercure présenté par Gubler pouvait bien ne pas provenir de l'eau soumise à son analyse.

Comme cela arrive trop souvent, la publicité donnée à cette affaire et l'intervention des tiers avaient envenimé le débat. Des expériences à faire en commun par Lefort et Garrigou devenaient de plus en plus délicates ; il n'y avait plus en présence deux savants en lutte sur le terrain scientifique, mais deux hommes que leurs amis accusaient réciproquement d'ignorance et même de mauvaise foi.

L'un et l'autre cependant, la correspondance que j'ai sous les yeux en renferme des preuves multiples, avaient fait des

(1) Toulouse, Pradel, plaq. in-8°, 24 pages.

efforts pour maintenir la question sur son véritable terrain.

Lefort, ainsi qu'il l'avait écrit à Versepuy au mois de mai précédent, vint à Saint-Nectaire dans le courant d'octobre et préleva lui-même des échantillons d'eau minérale en présence du maire. — (Nous avons vues que les bonbonnes témoins remplies au moment du prélèvement fait par Garrigou n'avaient pas été conservées). — Il les rapporta à Paris et, dans le but de se dégager d'une discussion qui lui était devenue pénible depuis qu'elle avait changé de nature, il écrivit au secrétaire perpétuel pour le prévenir de l'arrivée des bonbonnes et il ajoutait : « Ne croyez-vous pas urgent » d'inviter la commission des eaux minérales à désigner un » *chimiste rapporteur pris dans son sein* qui ferait avec » M. Hardy les expériences en vue de la recherche du mer- » cure dans ces eaux ? » (1).

La commission ne voulut pas accepter cette proposition ; des esprits malintentionnés auraient pu voir dans le choix d'un autre rapporteur l'indication d'un doute à l'égard du précédent opérateur. Ses membres insistèrent auprès de Lefort pour qu'il conservât la direction des opérations.

Les essais effectués sur l'eau apportée à Paris furent encore négatifs. On procéda alors à des expériences portant sur la source elle-même à son griffon. Des plaques métalliques furent envoyées à Saint-Nectaire pour être suspendues pendant dix jours dans le réservoir du Rocher : elles revinrent à Paris le 28 décembre et, dans sa lettre d'envoi, Versepuy explique qu'il a minutieusement observé les instructions données ; il ajoute : « Sur les indications d'un pro- » fesseur de la Faculté de Clermont, j'ai suspendu par un fil » de fer, toujours dans le réservoir du Rocher, mais dans » le vide, une serrure moitié fer et moitié cuivre. Cette » serrure a reçu pendant trois semaines la vapeur de l'eau

(1) Lettre du 18 octobre 1879, communiquée par M. Lefort.

» de la source et, ce matin en la retirant, je trouve la partie
» en fer rouillée et la partie en cuivre toute blanche. » (1).

Au mois de janvier, Lefort renouvela ces expériences.
« J'ai remis samedi dernier, à la poste, écrit Versepuy, une
» boîte contenant les métaux envoyés par vous et laissés
» pendant dix jours dans l'eau de la source... J'ai, en ce
» moment, suspendu dans le réservoir, quatre plaques de
» verre sur lesquelles j'ai collé une feuille d'or : cette expé-
» rience m'est demandée par M. Roujou. »

M. Roujou n'a point publié le résultat de cette expérience, du moins je n'en ai pas retrouvé la mention ; toutefois je sais qu'il croyait avoir reconnu le mercure et l'avait affirmé au docteur Dumas-Aubergier.

Garrigou, tenu au courant de ces essais, écrivit le 1er février à M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, pour renouveler ses offres d'expériences publiques et contradictoires, et en même temps il demanda l'insertion dans le bulletin hebdomadaire d'une note intitulée : « *Moyen certain de constater la présence du mercure dans l'eau minérale* ». Ce procédé, imité de Bunsen, consiste dans l'emploi de la pile de Smithson, mais avec cette particularité qu'après avoir obtenu l'amalgame du fil d'or avec le métal à déceler, au lieu de chauffer ce fil dans un tube de verre rétréci à sa partie supérieure et contenant un cristal d'iode, ce qui amène le dépôt sur les parois d'un iodure métallique ; on chauffe rapidement le fil au-dessus d'une capsule de porcelaine vernie et refroidie par de l'eau placée à l'intérieur. Le premier procédé donne avec l'étain, l'arsenic et le mercure, des iodures, rouges tous les trois et difficiles à différencier lorsqu'ils sont mélangés et en quantité infinitésimales ; par le second, on obtient un dépôt métallique dans le fond de la capsule. Ce dépôt, traité par les réactifs appropriés, permet de reconnaître beaucoup plus facilement les métaux en présence...

Cependant Lefort avait terminé son analyse et le résultat

(1) Lettre du 28 octobre, communiquée par M. Lefort.

en était encore négatif. Wilm avait assisté aux expériences et avait reconnu que ce qu'il avait précédemment pris pour de l'iodure de mercure pouvait bien n'être que de l'iodure d'arsenic. Il fit part de ce résultat à Wurtz et celui-ci en rendit compte à l'Académie des sciences.

De son côté, Lefort en avisa le secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine.

Celui-ci écrivit à Garrigou (1) pour l'informer que l'Académie acceptait sa proposition du 28 avril 1878 et l'invitait à se rendre au laboratoire de l'Institut pour y répéter ses expériences devant une commission nommée à cet effet.

Mme Garrigou mère était alors à la veille de subir une opération. Il répondit qu'il se mettrait à la disposition de l'Académie aussitôt que tout danger serait écarté, mais il demandait que les expériences portassent de préférence sur les échantillons réservés par lui en 1878 et qu'elles ne fussent pas limitées à la seule recherche du mercure, mais constituent une véritable reprise de ses propres expériences portant sur la totalité des corps reconnus par lui dans l'eau de Saint-Nectaire. Il insistait pour que cette analyse fût exécutée de concert avec lui par un chimiste du choix de M. Lefort en présence d'un jury nommé par l'Académie et que les frais en fussent supportés par le chimiste convaincu d'erreur.

Quelques jours après, Mme Garrigou étant remise, son fils écrivit de nouveau pour se mettre à la disposition de l'Académie dans les conditions indiquées par sa première lettre.

Ces réserves furent très mal accueillies par la Commission ; la proposition d'analyse portant de préférence sur des échantillons de 1878 fut considérée comme une dérobade, et les autres conditions comme une injure à l'adresse des membres de la Commission.

J'ai sous les yeux une correspondance qui en fait foi. Le 7 avril, M. Béclard écrivit à Garrigou : « J'ai le regret de » vous informer que la commission des eaux minérales n'ac-

(1) Lettre du 27 mars 1880.

» cepte pas les conditions auxquelles vous subordonnez votre » concours »; et, le 4 mai, Leforf donnait lecture de son rapport. Dans ce travail il expose les faits, décrit minutieusement les procédés de recherches qu'il a enployés, critique la pratique de Garrigou et rend compte, en ces termes, des raisons pour lesquelles il n'a pas été procédé à une expertise contradictoire :

« La Commission attachait une importance trop grande à » l'expérience décrite par M. Garrigou pour ne pas accepter » avec empressement une offre exprimée dans des termes » aussi pressants. Elle fit donc prier M. Garrigou de se » rendre au laboratoire de l'Académie pour extraire devant » la Commission du mercure du dépôt recueilli par nous- » même à la source ; mais, à son grand étonnement, elle » apprit par une lettre adressée à M. le Secrétaire perpétuel » que M. Garrigou se refusait à faire cette opération pour- » tant si décisive à son point de vue. »

Enfin, il conclut formellement à l'absence du mercure. « Si le mercure existait hier dans la source du Rocher à » Saint-Nectaire, il s'y rencontre encore aujourd'hui, de » même que la chimie saura bien l'y retrouver demain. Or, » depuis que ce débat a été porté devant l'Académie, on a » analysé de l'eau et du dépôt recueillis à quatre époques » très éloignées les unes des autres, dont deux en présence » de M. Wilm et de votre rapporteur, et constamment les » résultats ont été négatifs. »

Ce rapport était écrasant pour Garrigou. Ses affirmations y étaient dédaigneusement rejetées, et non seulement sa compétence en matière d'analyse mais encore sa bonne foi et sa probité scientifique pouvaient y paraître suspectées.

Il y répondit par un mémoire très documenté intitulé : *Le mercure dans les eaux de Saint-Nectaire* (1).

Après avoir rectifié quelques erreurs dans les termes du rapport, il s'attache à démontrer que les expériences néga-

(1) Paris, Malteste, plaq. in-4°, 28 pages.

tives de Lefort n'infirment en rien ses expériences positives à lui, car la recherche du mercure n'a pas dans les deux cas été faite par le même procédé.

A l'appui de ses affirmations, il publie une lettre du professeur Frezennius approuvant ses procédés et certifiant la possibilité de rencontrer le mercure dans les eaux minérales.

Il s'élève avec énergie contre l'imputation d'après laquelle il aurait refusé de répéter ses expériences devant l'Académie, faisant remarquer que ce qu'il a refusé c'est de les exécuter dans les conditions proposées par la Commission.

Enfin, il établit par la publication de sa correspondance avec Versepuy que la bonne foi la plus absolue a présidé à ses puisements, que l'eau analysée était parfaitement authentique et que le métal qu'il y a découvert n'a pu y être introduit frauduleusement.

A ce mémoire est joint une planche reproduisant, par la photogravure, quatre préparations microscopiques dans lesquelles les globules du mercure sont très apparentes.

Ce mémoire et la lettre qui l'accompagnait firent brusquement terminer le débat. Communiqués aux membres de la Commission ils causèrent une vive irritation. Dans une des lettres que M. Lefort m'a si obligeamment communiquée, je lis ceci : « M. Bouchardat, qui ne pourra assister à la séance » à cause de son cours, serait d'avis de ne pas entretenir » l'Académie de cette lettre..... parce qu'elle pourrait » donner lieu à un conflit peut-être regrettable.

» Je suis chargé par lui de proposer à la Commission des » eaux minérales de jeter au panier toutes les lettres et tous » les mémoires que M. Garrigou adressera à l'avenir à l'Aca- » démie.

» Déjà, dans une précédente réunion de la Commission, » M. Fauvel a fait une proposition semblable. »

La lettre de Garrigou fut cependant communiquée à l'Académie; au surplus, voici le compte-rendu analysé de la séance d'après l'*Union médicale* (1) : « M. le Secrétaire perpétuel

(1) Numéro du 1er juin 1880.

donne lecture d'une lettre de M. Garrigou ainsi conçue : « ..... M. Lefort affirme au nom de la Commission des » eaux minérales que j'ai refusé de me rendre au labora- » toire de l'Académie pour répéter une expérience démon- » trant la présence du mercure dans les dépôts ocreux de » Saint-Nectaire. J'AFFIRME de la façon la plus formelle que » j'ai accepté une expertise ÉQUITABLE démontrant d'une » façon certaine la présence du mercure et DES AUTRES MÉ- » TAUX dans les eaux de Saint-Nectaire (source du Rocher). » Je n'aurais pu reculer car je dis vrai. La Commission des » eaux minérales m'a fait écrire par M. le Secrétaire perpé- » tuel, le 17 avril 1880, qu'elle me refusait l'expérience dans » les conditions équitables auxquelles je la subordonnais. » — M. le Secrétaire perpétuel ajoute : « .. .. Conformément » au désir de M. Garrigou et sur l'initiative de la Commis- » sion des eaux minérales, j'ai eu l'honneur d'écrire à » M. Garrigou que cette Commission se tenait à sa dispo- » sition dans le laboratoire de l'Académie où se trouvaient » des échantillons authentiques de l'eau de Saint-Nectaire, » source du Rocher. A cette invitation, M. Garrigou a ré- » pondu qu'il n'acceptait cette expertise que si elle portait » sur un échantillon de 500 litres d'eau de la source du Ro- » cher puisés en 1877 et officiellement déposés à la mairie » de Saint-Nectaire » — « Le Secrétaire explique que, ces » échantillons n'ayant pas été conservés, un membre de la » Commission est allé à Saint-Nectaire en recueillir lui- » même une nouvelle quantité puisée en présence du maire » de la commune. » Il termine par ces mots : « C'est à l'ana- » lyse en commun de cette eau que M. Garrigou persiste à » refuser son concours après l'avoir offert. *Je n'ai pas autre* » *chose à ajouter.* »

Cette déclaration du Secrétaire perpétuel, au nom du Bureau, indiquait que l'incident était clos et que, désormais, l'Académie ne voudrait plus s'en occuper.

Cette solution ne put satisfaire personne ; la discussion était brusquement interrompue sur des affirmations contra-

dictoires et formelles de part et d'autre. Des questions à côté, ainsi que je l'ai déjà dit, avaient fait dévier le débat que seule aurait pu définitivement terminer la réalisation d'expériences complètes, effectuées en commun par les deux contradicteurs — la compétence et la notoriété qui s'attachent à leur nom auraient donné à ce tournoi scientifique une allure toute particulière, et l'hydrologie française en aurait certainement bénéficié.

On s'étonnera peut-être de ce que Garrigou n'ait pas accepté de répéter ses expériences, même limitées aux conditions posées par la Commission. Voici ce qu'il m'écrivait dernièrement à ce sujet : « Lefort ne voulait faire porter » l'expertise officielle que sur un point : la présence ou l'ab- » sence du mercure dans l'eau du Rocher. Moi, je voulais » une analyse complète portant sur TOUS les métaux qu'elle » contenait y COMPRIS LE MERCURE..... Lefort voulait éviter » une conclusion désastreuse pour lui, puisque, d'après mon » analyse, il avait laissé passer sans les voir de nombreux » métaux qui avaient une véritable importance pour la va- » leur de la source du Rocher, et il se rejetait sur la ques- » tion de la présence d'un seul métal, le mercure, au sujet » de laquelle il pensait avoir assez d'éléments pour montrer » que j'avais fait erreur.....

» Voilà l'un des motifs qui m'ont fait refuser l'expertise » limitée, telle que la voulait Lefort..... ; il y en avait encore » d'autres, et parmi ces motifs le suivant : Lefort avait dit « *qu'à priori on ne pouvait admettre l'existence du mercure* » *dans une eau minérale* ». En présence d'une affirmation » pareille....., je comprenais que je pouvais, en discutant » scientifiquement avec lui au sein d'une Commission qui » n'avait pas eu la compétence nécessaire pour relever, de » prime abord, une semblable erreur, m'exposer à parler » devant une Commission absolument incompétente et ca- » pable de me jeter par-dessus bord....., si j'avais publié les » lettres reçues de l'étranger et même de France à cette oc- » casion....., j'ai mieux aimé garder le silence et souffrir de

» toutes manières sans me décourager pour cela de mon » œuvre hydrologique » (1).

Et dans une autre lettre : « Oui, le mercure existe dans la » source du Rocher..... Il y a plus de vingt-cinq ans que je » conserve mes premières préparations, celles qu'a vu Dieu- » lafé, celles qu'ont vu des quantités de chimistes, de phy- » siciens, d'amis scientifiques.

» J'ai tourné et retourné la question et j'affirme toujours » que je ne me suis pas trompé. *Il y a du mercure dans l'eau* » *du Rocher*.....

» J'ai complètement abandonné toute polémique..... Saint- » Nectaire y a perdu, car je n'ai pas publié les merveilleuses » découvertes faites, depuis lors, sur la source du Rocher » qui, pour moi, est la plus importante et la plus intéres- » sante des sources que j'ai analysées » (2).

On le voit, la conviction du professeur Garrigou reste entière malgré les affirmations de Lefort, malgré les expériences également négatives faites depuis par Cathelineau.

Celles-ci remontent à 1890. Titulaire du prix des eaux minérales à la fin de son internat, Cathelineau vint à Saint-Nectaire et fit porter son étude *sur la présence ou l'absence du mercure dans les eaux de Saint-Nectaire* (3).

Son mémoire, après avoir rappelé l'historique de la question, décrit les procédés qu'il a employés pour ses expériences : une lame de zinc décapée et examinée après quinze jours de séjour dans le dépôt boueux du Rocher, lui a donné un résultat négatif, il en a été de même avec l'emploi d'une lame de cuivre ; d'une lame de zinc et d'une lame de cuivre accouplées, de même aussi avec la pile de Smithson. Le dépôt boueux, desséché à basse température dans le vide et épuisé par l'acide chlorhydrique, lui a fait reconnaître la présence de l'arsenic, mais non celle du mercure.

(1) Lettre du 5 juillet 1905.

(2) Lettre du 3 avril 1905.

(3) Plaq. in-8°, Paris 1894. Extrait des *Annales de la Société d'hydrologie*, séance du 18 décembre 1893.

Telle est l'histoire des recherches effectuées à Saint-Nectaire au sujet de la présence du mercure.

On peut s'étonner que M. Cathelineau, instruit par l'expérience de ses devanciers, n'ait pas songé à reprendre les procédés du docteur Garrigou.

J'ai minutieusement détaillé toutes les pièces apportées au débat ; que pouvons-nous en conclure ?

Laissant de côté les expériences positives de Roujou, Descloizeaux, Dumas-Aubergier, qui n'ont point été publiées ou sont insuffisamment décrites, il reste ceci :

1° M. Garrigou, opérant par des procédés à lui, dans des conditions d'authenticité absolue, a trouvé un métal qui est bien du mercure ;

2° M. Wilm, dans une première série d'expériences, n'a pas trouvé de mercure ; dans une seconde, il en a reconnu la présence et a communiqué ce résultat à l'Académie des Sciences ; à une troisième vérification, il a déclaré s'être trompé et avoir confondu de l'arsenic avec du mercure :

3° M. Lefort a répété trois fois son analyse et n'a jamais trouvé du mercure ; l'Ecole des mines n'en a pas trouvé ;

4° M. Cathelineau, opérant le dernier, n'a pas davantage reconnu la présence de ce métal.

Donc, sur quatre opérateurs, trois nient la présence du mercure, un seul l'affirme.

En matière de sciences expérimentales un seul fait positif acquis vaut contre toute la série des faits négatifs ; or ce mercure que M. Garrigou a retiré de l'eau de Saint-Nectaire existe encore à l'état métallique, on peut le voir, le toucher, en vérifier la nature.

J'ai décrit les minutieuses précautions qui ont présidé au puisement de l'eau. L'hypothèse d'une introduction frauduleuse ou accidentelle de mercure ne peut se soutenir.

Donc, jusqu'à preuve du contraire, ses conclusions doivent être tenues pour exactes et cette preuve ne sera faite que le jour où des expériences, reprises dans les mêmes conditions que celles-ci où s'est placé l'éminent professeur de la Faculté

de Toulouse, exécutées par les procédés qui furent les siens auront été faites par des hommes compétents et auront constamment donné un résultat négatif.

Jusqu'à ce moment on doit dire : le mercure recherché dans les eaux de Saint-Nectaire par les procédés de Lefort, de Wilm, de Cathelineau, de l'Ecole des Mines ne s'y trouve point ; recherché par les procédés de Garrigou, sa présence est indiscutable.

Docteur Roux.

---

## Saint Robert de Turlande

### Fondateur de La Chaise-Dieu
### Ses origines et sa famille d'après les Cartulaires

Il y avait en Auvergne un jeune homme d'excellente et très riche famille, doué de tous les dons. sympathique, populaire même, qui pouvait, à son gré, se laisser mollement bercer par une vie de chanoine ou parvenir aux plus hautes destinées. Du premier argent qu'il reçut de son père il fonda un hôpital qu'il desservit lui-même. Puis, abandonnant le confort de la ville, il se retira un beau jour dans une inextricable forêt du Brivadois, peuplée de bêtes à peine plus sauvages que les grossiers montagnards qui en habitaient les lisières, et il entreprit de défricher les indigènes et de civiliser la forêt.

Il se lança dans cette entreprise avec deux amis, logés d'abord, comme lui, sous des huttes de branchage, nourris de racines et de produits spontanés de la nature. D'autres hommes, attirés par son exemple, épris de la grandeur de son œuvre, le rejoignirent au nombre de plus de deux cents, s'associèrent à lui, le reconnurent pour chef et lui obéirent aveuglément.

La forêt et la famine reculent devant leurs défrichements, des chemins sont ouverts, les eaux asservies irriguent les

prairies qui se rougissent peu à peu de troupeaux, actionnent des moulins fariniers, des foulons pour tissus. Hostiles et méchants d'abord, les indigènes vaincus par l'inlassable bonté du fondateur et la multitude de ses bienfaits, s'inclinent devant lui. Des villages, un bourg s'élèvent, destinés non seulement à recevoir les associés et leurs animaux, mais à héberger gratuitement les voyageurs et à hospitaliser les malades, auxquels ils fournissent non moins gratuitement les soins médicaux et la pharmacie.

Cette société de civilisation est singulière. Le chef est élu et les affaires importantes se règlent en assemblées générales comme dans les autres sociétés; mais tout y est en commun à perpétuité. Les associés doivent leur peine et le travail de toute leur vie sans recevoir aucun autre salaire qu'une nourriture, un entretien et des vêtements de pauvres. Il leur est interdit de se constituer un pécule personnel. Tous les produits nets de l'association sont employés à fonder des succursales sur le même modèle. Pas un sou pour les membres, tout pour les autres. Appelez cela humanitarisme, socialisme, collectivisme, altruisme ou tel autre nom moderne que vous voudrez, l'altruisme des membres de cette société fut d'une fécondité merveilleuse pour l'ensemble des citoyens.

On était à une époque où l'Europe venait de connaître tous les fléaux. Elle était couverte de ruines ; les désastres étaient immenses, on croyait l'humanité sur le point de se dissoudre. Le désordre était partout, même dans les institutions les meilleures. L'opinion s'émut à la nouvelle des résultats obtenus par la société réparatrice.

De toutes parts on s'adresse à son chef. En quelques années plus de cinquante établissements tombés ou décadents lui sont confiés; il y envoie des colonies de sociétaires imbus de son esprit de sacrifice et soumis à d'austères statuts. Ils y rétablissent l'ordre par la discipline, l'exemple, l'autorité morale, et par l'ordre la richesse publique. Le fondateur a insufflé à ses compagnons, qu'il appelle ses enfants, une

telle soif d'action et de dévouement, que l'association du *Tout pour les autres* se ressent pendant plus d'un siècle après sa mort de la forte impulsion qu'il leur a donnée.

A ce moment l'œuvre de ces étonnants altruistes a pris des proportions grandioses. Leurs colonies sont implantées en Haute et Basse Auvergne, en Rouergue, Gévaudan, Forez, Lyonnais, Limousin, Poitou, Saintonge, Agénois, Périgord, Albigeois, et jusqu'à l'extrémité du Languedoc; elles débordent les Pyrénées, à l'appel d'un souverain espagnol qui les installe à Burgos, Ossa, Caneto. Ils ont des établissements dans le bassin de la Seine comme dans celui du Rhône, en Viennois, Valentinois, Provence et Dauphiné. La renommée de l'association franchit les Alpes, où les maîtres de l'Italie, dévastée par les guerres civiles, lui livrent en partie Fraxinoro, Pavie, Lucques et Plaisance avec un grand nombre de sujets. Presque partout — voilà ce que l'on ne saurait jamais redire assez — c'étaient des ruines qu'on leur donnait à relever, et c'étaient les donateurs que la donation enrichissait le plus.

Les landes transformées en labours, les marécages assainis, les vignobles plantés, les populations dispersées par l'âpreté de l'homme ramenées dans les foyers éteints, les routes rendues praticables aux marchands avec des gîtes-étapes, les secours de toutes sortes prodigués au peuple, les faibles protégés contre la tyrannie des puissants, voilà une partie de l'œuvre matérielle de cette association qui, de son siège principal d'Auvergne, dirigeait ses nombreuses filiales éparses dans l'Europe latine.

Laissons de côté les hommes illustres sortis de son sein, les merveilles d'architecture surgies de son immatérielle pensée, les éléments de la science et de l'histoire conservés par son labeur; oublions même pour un instant son œuvre principale et son but essentiel, le baume versé aux douleurs morales, l'espérance d'en-haut rendue aux désespérés de la terre, la consolation de mourir apportée aux mourants, l'idée de devoir maintenue dans la société humaine,

plus indispensable certes que celle de ses droits. Quelles statues ne dresserions-nous pas au fondateur désintéressé d'une société civile qui aurait tant fait pour le peuple, nous qui nous piquons d'être des économistes, des scientifiques, et qui prodiguons les monuments à de moindres bienfaiteurs de l'humanité, à des généraux d'une heure, aux rêveurs néfastes, ou tout simplement à celui qui parla bien!

Mais voilà, c'était un moine! La société ne distribuait aucun dividende, et ses membres ne réclamaient pas la journée de huit heures!

On a deviné, même avant d'avoir lu le titre, qu'il s'agit de saint Robert, fondateur de La Chaise-Dieu. A défaut de la statue qu'il serait le premier à renverser s'il pouvait renaître, c'est bien le moins que nous ne privions pas nos grands hommes de leur véritable état civil; et c'est à rétablir celui de saint Robert que cette notice est consacrée.

La butte de Montgâcon qu'on aperçoit d'ici (1) au fond de la Limagne, Maringues, Bulhon, Luzillat, Saint-Denis, qu'elle domine, autant de lieux qu'il marqua de ses prodiges dont son agiographe du XIIe siècle a conservé le récit: autant de noms qui font refleurir en touffes parfumées les joies de l'enfance pour celui qui écrit ces lignes, les doux souvenirs de jeunesse et les couronnes d'immortelles suspendues aux tombes qui lui sont chères!

Poussé par les événements dans la Haute-Auvergne, ç'a été pour y retrouver le lieu de l'origine de Robert, les demeures, les personnes et les biens de sa famille; puis en Dauphiné, pour y retrouver son nom dans la Grande Chartreuse dont les Casadiens furent les co-fondateurs en lui fournissant une partie du sol sur lequel elle fut édifiée, dans l'Asile de Saint-Robert de Cornillon construit par La Chaise-Dieu à 4 ou 5 kilomètres de Grenoble, et, dans cette séduisante ville,

(1) Clermont-Ferrand, 1905. Salle de réunion de l'Académie de Clermont.

mon âme d'auvergnat s'est dilatée à revoir ces notes depuis longtemps recueillies, en ayant sous les yeux son faubourg Saint-Laurent qui dut sa renaissance et sa prospérité à une autre société monastique de notre région. Revenir à Clermont, dans cette salle, c'est avoir à sa droite Montferrand dont le quartier primitif, celui de saint Robert, appartint à La Chaise-Dieu, à sa gauche la cathédrale où se passa l'un des épisodes les plus touchants de sa vie.

Bien modeste est l'hommage rendu ici à sa radieuse mémoire rencontrée partout, en essayant de lui restituer son nom. Mais c'est aussi une dette dont je m'acquitte envers le public. L'ayant appelé Robert de Turlande dans diverses publications, contrairement à tous les agiographes, je dois en fournir la justification.

## I

### NOTIONS POSITIVES SUR L'ORIGINE DE SAINT ROBERT. ERREURS DES AGIOGRAPHES

Groupons d'abord les renseignements positifs qui nous sont parvenus sur lui.

Deux des contemporains de saint Robert ont écrit sa vie.

L'un, Géraud de Laveine, son disciple, son chapelain et son ami, était d'Auvergne (1); il a rédigé ses notes entre 1066, date de la mort de son chef, et 1070 époque de son retour de Rome, où il fut envoyé par Durand, second abbé de La Chaise-Dieu, pour les porter au pape et obtenir la canonisation du fondateur (2).

Le second, Marbod, archidiacre d'Angers et plus tard évêque de Redon, déclare dans la préface de sa *Vita S. Roberti,*

(1) Laveine, commune de Crevant, canton de Lezoux, arrondissement de Thiers (Puy-de-Dôme). Près de Bulhon, prieuré de La Chaise-Dieu, et à 4 kilomètres de Maringues dont le prieuré était casadien également.

(2) *Liber tripartitus de miraculis sancti Roberti. Distinctio secunda,* (*Cap. 6. Acta sanct., III*, p. 331). — V. aussi : *Acta Sanct. Ord. S. Bened.*, Secul. VI, pars 2, p. 185. — Bibl. nat. mss. lat. ancien 5552.

avoir utilisé, pour la rédaction de la biographie du saint, le mémoire de Géraud, moine sincère et pieux, mais, ajoute-t-il, écrivain prolixe et peu châtié (1). Dans le même siècle, Bernard, capiscole de la même ville d'Angers, rédigeait le *Livre des miracles de sainte Foi,* après être venu au moins à trois reprises à Conques en une dizaine d'années (1010-1020) et fait chaque fois un séjour assez prolongé dans ce monastère. De même Marbod dut avoir avec le pays de saint Robert et de La Chaise-Dieu des rapports de famille, de carrière ou de pèlerinages; fort rares, en effet, sont, à cette époque, les agiographes traitant de personnages étrangers sinon toujours à leur contrée natale, du moins aux événements de leur propre existence. Marbod était encore archidiacre lorsqu'il écrivit les *Actes de saint Robert,* c'est donc qu'ils ont été composés avant 1096, année de son élection à l'évêché de Redon en Bretagne (2). L'âge de Marbod lui a permis de connaître les disciples de Robert et peut-être le saint lui-même.

Nous avons une autre source de renseignements dans le *Livre tripartite* des miracles de saint Robert, écrit en 1160 par Bertrand, moine de La Chaise-Dieu, qui eut sous la main les documents et connut les traditions orales de l'abbaye.

« Robert appartenait à une famille d'Auvergne. Il était de condition libre, né de parents chrétiens. Sa mère se nommait Raingarde, et son père Géraud était issu, *à ce que l'on croit,* de la race de saint Géraud d'Aurillac » (Marbod) (3). Le moine Bertrand le qualifie *vir clarissimus,* ajoute qu'il était le neveu de Rencon, évêque de Clermont, son contemporain (1027-1052) (4). Un texte des Vieilles Tables de Brioude pu-

(1) *Vita S. Roberti auctore Marbodo, archidiacono Andegavensi, postea episcopo Redonensi.* (*Acta Sanct.*, 21 avril III, 319, B., *Prologus*).

(2) *Ergo ante annum MXCVI quo is creatus est episcopus Redonensis.* (*Acta sanct.* III, 319 A.)

(3) Cet ouvrage nous a été conservé par Philippe Labbe d'après un manuscrit du Clermontois Sirmond, dont la famille était originaire du mas de Sirmond, situé à une médiocre distance de La Chaise-Dieu.

(4) Rotbertus, genere Arvernus, conditione liber, natus est de parenti-

blié par Baluze lui donne un frère du nom de Guillaume (1); pour ami intime, pour « familier », un noble laïque prénommé Etienne; et cet Etienne était chevalier (2); il fut l'un des deux premiers compagnons de sa retraite dans les forêts de La Chaise-Dieu (3).

Bertrand nous apprend, en outre, que Robert « fréquentait beaucoup un château d'Auvergne appelé Broussade (*al* Brossadol) ». Il y couchait, y faisait des séjours et il y laissa des souvenirs; de son vivant le seigneur ou suzerain de l'endroit que Bertrand ne désigne pas autrement que « le *père de famille* », fut un des miraculés de Robert (4). L'existence de ce château, fort connu dans l'histoire du pays, est signalée en 1010-1015 par le capiscole Bernard exactement contemporain de saint Robert (5). Il n'en reste que la ferme de Broussade, commune de Saint-Georges, limitrophe de la commune de Saint-Flour.

Lorsque Robert II, comte d'Auvergne et de Rouergue, voulut, de concert avec sa femme Philippie de Gévaudan, donner à l'abbaye de Conques, en 1059, quatre mas dépendant du fief de l'église de Tanavelle, paroisse contigue aussi à celle de Saint-Flour qui la sépare seule de Brossadol, et où les Mercœurs avaient des possessions féodales, les seules personnes qu'ils appelèrent à « confirmer cet acte de leur sceau, furent Etienne, évêque (Etienne de Mercœur), et « Robert, abbé de La Chaise-Dieu » qui le souscrivit avec cette qualité (6).

bus christianis, matre Raingarde, patre Giraldo qui, *ut creditur*, a B. Giraldi Aureliacensis stirpe, priscam duxit originem. (*Acta SS.* III, 318. — Mabillon, *Acta SS. ordinis S. Benedicti*, Sœc. VI, pars. II, 133. — Labbe, *Nova biblioth.*, 637.

(1) *Hist. de la Mais. d'Auv.*, I. Appendice, page 3.

(2) Marbod, *Loc. cit.* — Bertrand (*Acta SS.* III Aprilis. *Vita S. Roberti.* — *De Miraculis*, etc. F. 329.

(3) Marbod, *Vita S. Roberti*, lib. I, cap. II, §§ 8, 10 et suiv.

(4) Bertrand, *De Miraculis* S. Roberti (*Loc. cit.*)

(5) Abbé Bouillet, *Miracula S. Fidis*, lib. I, cop. 32.

(6) *Cartulaire de Conques*, ch. 523.

D'après Marbod, il serait né au sein d'une région déserte que sa mère Raingarde, dans un état de grossesse avancée, traversait pour se rendre dans un château où elle devait faire ses couches (1). La tradition casadienne dit que ce château était celui de Reilhac (en Brivadois), que Robert y fut porté et y passa son enfance (2). Il est démontré par la donation de Guillaume, frère prouvé de saint Robert dont on trouvera le texte plus loin, que la famille possédait des biens en ce lieu.

La résidence de ses parents était à une certaine distance de Brioude, assez rapprochée néanmoins pour que, lors de sa fugue vers saint Odilon de Mercœur et l'abbaye de Cluny, les habitants de Brioude, inquiets de sa disparition, aient eu le temps d'aller s'y informer de lui, d'en revenir et de le rattraper sur la route de Bourgogne (3).

Enfin les anciens agiographes sont d'accord sur ce fait que sa famille avait des biens et des relations tout à la fois avec l'Auvergne et le Rouergue, bien que sa principale résidence fût dans la première de ces provinces.

Je n'ai pas à m'arrêter aux éléments biographiques proprement dits. Nous n'avons à en retenir que son éducation dans les écoles de Brioude où, clerc d'abord, il reçut la prêtrise puis une prébende de chanoine dont il était encore investi au mois de septembre 1052, près de dix ans après la fondation de son établissement monastique de *Casa Dei*, la maison de Dieu (4), devenue La Chaise-Dieu (5); qu'il y fut un cloître

(1) Marbod, *Vita S. Roberti*, lib. I, cop. II, §§ 8 à 10 et suiv. (*Loc. cit.*)

(2) Dom S. Genoux, *Hist. Casæ Dei*, etc.

(3) Bertrand, *De Miraculis S. Roberti, auctore Bertrando, monacho Casæ Dei. (Loc. cit.)*

(4) Diplôme du roi Henri Ier en faveur de La Chaise-Dieu (*Gallia Christ. II, Instrum. Eccl. Claromont*, col. 103-105). Il y est dit chanoine et trésorier du Chapitre de Brioude. Lui laisser le profit de la prébende et de la fonction fut pour le Chapitre de Brioude un moyen de l'assister dans son œuvre.

(5) De même qu'à Saint-Flour, on appelait « Prêtres de la Table » les communalistes de la cathédrale, dénommés en latin « *Presbiteri mensæ* », c'est-à-dire jouissant d'une partie de la mense du chapitre que celui-ci leur avait abandonnée en rémunération de leurs services.

intermittent, allant et venant sans cesse au dehors pour le développement de son œuvre, pas plus contemplatif qu'il ne l'avait été à Brioude; et qu'il y mourut le 17 ou le 24 avril 1066, âgé de 65 ans, d'autres disent 75 ans.

Voilà tout le fond des données positives qui nous sont parvenues sur l'origine, la famille de saint Robert, l'habitat et la situation des propriétés de ses parents. Il nous est interdit d'en sortir sans une preuve péremptoire.

Malheureusement les commentateurs et les agiographes modernes ne se sont pas gênés pour violer cette règle élémentaire de la critique; ils s'en sont donnés à cœur-joie depuis le XVIIe siècle à amplifier et à dénaturer. Je n'en citerai que tout juste ce qu'il faut pour saisir la filiation des fables.

Jacques Branche, prieur de Pébrac, voisin de La Chaise-Dieu, écrivait en 1652: « Saint Robert... prit sa naissance des comtes d'Aurillac d'où saint Gérauld avait aussi tiré la sienne (1) ». Ce n'est plus le *ut creditur* de Marbod contemporain de Robert, et des *Acta*, c'est une affirmation que les auteurs de la *Gallia* avaient déjà autorisée sur la foi de quelque correspondant d'Auvergne mal informé.

Deux siècles plus tard, son homonyme Dominique Branche surenchérit, nomme carrément saint Robert « Robert d'Aurillac » et s'exprime ainsi en 1842: « Il (saint Robert) eut pour père le *comte* d'Aurillac, du même nom que son illustre *aïeul* saint Gérauld, lequel était issu de l'ancienne maison de Poitou ». Et comme les Bénédictins avaient émis l'opinion que sa mère Raingarde était du Rouergue, avec un égal sans-gêne il fait de Raingarde la « fille du *comte de Rodez* (2) ».

M. Chaix de la Varenne (3) et bien d'autres ont reproduit l'affirmation de cette double origine princière que Dominique

(1) *Vie des Saincts et Sainctes d'Auvergne et du Velay*, I, 242.
(2) *L'Auvergne au Moyen âge. Les Monastères*, p. 97.
(3) *Monumenta pontif. Arverniæ*, pp. 34-35. Note.

Branche appuie non pas d'un texte, mais de l'indication vague d'une vingtaine d'ouvrages français, latins et même espagnols, c'est-à-dire du bloc de tous ceux qui vont lui servir pour composer la vie entière du saint, bien que la plupart soient muets ou imprécis sur l'origine de sa famille (1). Cela fait illusion au lecteur: il peut croire surabondamment établi un fait qui ne l'est pas du tout.

Le dernier écrivain qui se soit occupé du fondateur de La Chaise-Dieu est revenu prudemment au « dit-on » de Marbod pour la prétendue origine paternelle de Robert, mais il a reproduit les agiographes relativement modernes pour sa mère qu'il fait fille du comte de Rodez (2); de tout quoi personne jusqu'à ce jour n'a donné ni preuves ni indices.

Ces renseignements récents ou relativement modernes sont absolument fantaisistes.

Le père de saint Robert ne fut pas plus comte d'Aurillac que sa mère ne fut fille du comte de Rodez. Il y eut bien au IXe siècle un Géraud comte des marches limosino-auvergnates, qualifié *comes Limovicinus,* qui fut seigneur et non pas comte d'Aurillac (3) et dont le fils saint Géraud est appelé du titre

(1) Dom Simon Genoux, *Hist. Casæ Dei*, mss. p. 15 (Bibl. nat., Mss. S. Germain latin 552. — *Vie de S. Robert*, p. Marbod. — Beaugendre: *Marbodi opera.* — *Acta SS. ord. S. Bened.*, sœc. VI, pars. II, 183. — Bolland, *Acta SS.*, Aprilis II, 330. — Labbe, *Nova Bibl.*, mss. 637. — Du moine Bernard, *Acta SS. Bened.* (*Loc. cit.*) — De Bringier, Labbe, 659. — *Bréviaires de Clermont*, du Puy, de La Chaise-Dieu. — Dom Tiollier, *Hist. mss. de La Chaise-Dieu.* Bibl. nat. mss. lat. S. Germain, 930. — Dom Claude Estiennot de la Serre, *Antiq. Bened. du dioc. de Clermont.* Bibl. nat. mss. résumé s. g., pp. 114, 120, n° 1. — Jacques Branche, *Vie des SS. d'Auvergne.* — Lacarry, *Dissertation sur le temps où a vécu saint Robert*, in-4° Clermont, 1674. — Dom Fr. Gardon, *Vie de saint Robert.* — Dom Antonio Yepès, *Gr. Chronica de la Orden. de san Benito.* Salamanca, 7 vol. in fol. 1609. (*Loc. cit.*)

(2) Abbé Mosnier, *Les Saints d'Auvergne*, I, 415. Paris, Lethielleux, 1889.

(3) *Biblioth. Cluniac. Vita S. Geraldi auctore Odone abb. Cluniac.* M. de Lasteyrie, dans sa remarquable étude sur les *Contes et vicomtes de Limoges*, a contesté la justesse de la qualification de *comes Limovicinus* appliquée à Géraud, seigneur d'Aurillac, et l'attribution de la vie de son fils à saint Odon. Sa critique a-t-elle vidé la première de ces questions? Il importe peu à notre sujet.

personnel de *comes* sans indication d'aucun gouvernement territorial dans un mandeburde de Charles le Simple; mais il n'y eut jamais de comtes d'Aurillac qualifiés de ce titre, soit de son temps, soit après lui. Saint Géraud d'Aurillac, son unique fils, a obstinément refusé de se marier, malgré les belles alliances qui lui étaient offertes, la sœur de Guillaume le Pieux duc d'Aquitaine notamment; il n'a donc pu être l'aïeul de personne. Enfin, le comte de Rodez n'existait pas lors de la naissance de saint Robert; il a été créé plus d'un siècle après (1). Voilà pourtant comme on est parti!

On n'a pas encore, que je sache, soumis les dires des agiographes et des historiens sur l'origine de saint Robert au contrôle de la critique, ni essayé de combler leurs lacunes à l'aide des documents.

Faisons donc table rase de ces dires trop modernes, de confiance et perpétuellement ressassés, qui altèrent les textes primitifs sans leur en substituer de nouveaux, et tiennent pour démontré ce qui ne l'a jamais été jusqu'à ce jour.

Si, en revanche, nous trouvons, à l'époque voulue et dans les conditions exigées par les notions positives que nous venons de dégager, une famille:

1° Vivant dans les deux premiers tiers du XIe siècle;

2° En Auvergne;

3° Avec des relations et des propriétés en Rouergue;

(1) Il naquit d'un démembrement du comté de Rouergue opéré en 1095-1096 par Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, au moment de la croisade. En garantie d'un emprunt destiné à son équipement, ce prince donna en gage à Richard, vicomte en partie de Carlat, son prêteur, fils de Bérenger II, vicomte de Millau et Carlat, sa part de la ville de Rodez et quelques seigneuries; et ce n'est que vers 1112 qu'Alphonse-Jourdain, fils de Raymond, transforma le nantissement en vente définitive, et qu'ainsi le comté de Rodez fut créé. Quant au comte du Rouergue du temps de la naissance de saint Robert, c'était Hugues, fils de Raymond III de la maison de Toulouse, dernier de sa branche, à qui on ne connaît qu'une fille, Berthe, mariée à Robert II, comte d'Auvergne, qui de son chef devint aussi comte de Rouergue. L'histoire du Languedoc, complétée par ses annotateurs, a bien éclairci ces points. Inutile d'insister.

4° Une famille seigneuriale de grande allure, riche, très libérale et très pieuse;

5° Dont le chef soit un Géraud;

6° Mari d'une Raingarde, à une époque coïncidant avec la naissance et l'enfance de saint Robert;

7° Père, entre autres fils, d'un Guillaume;

8° Ayant des biens à Reilhac;

9° A Brossadol, et des liens féodaux étroits avec les seigneurs de ce lieu;

10° Donnant, du vivant de saint Robert et de son familier Etienne, des marques d'intérêt toutes particulières à un homme noble ainsi prénommé et appartenant à une famille leur voisine de terres;

11° Si cette famille a sa résidence à une certaine distance mais non excessive de Brioude;

12° Si elle prend part, enfin, des premières, à la dotation de La Chaise-Dieu à ses débuts.

Cette famille-là, remplissant ces douze conditions, sera incontestablement celle de saint Robert. Il y en aurait une treizième, c'est que saint Robert avait les cheveux roux (1). On comprendra aisément que pour celle-là le contrôle est plus difficile, le portrait des Turlande ne nous est pas parvenu.

Et si, à l'accumulation de tant de preuves, elle nous offre en outre par le nom et la situation de certaines de ses terres, des apparences suffisantes pour expliquer très clairement l'opinion un peu vague *(ut creditur)* qui s'est manifestée après la mort de saint Robert d'une commune origine avec saint Géraud d'Aurillac, ce sera l'évidence même.

Or, il y en a une, et il n'y en a qu'une, dans les actes contemporains, à remplir toutes ces conditions, celle des seigneurs de Turlande.

(1) Lors de la destruction du tombeau du Saint, les religieux purent sauver une partie de la tête. « Les cheveux de saint Robert sont roux et longs d'un demi-pouce », dit Desmollets dans la description de ces reliques qui furent portées au monastère de Chauteuges et enfermées dans un buste d'argent aux armes de Clément VI, donateur de ce reliquaire. (*Contin. des Mém. de littér. et d'hist.*, tome VIII, p. 176, publiée en 1729).

Turlande est un village de la commune de Paulhenc, canton de Pierrefort, arrondissement de Saint-Flour. De son château, construit sur la rive droite de la Truyère, affluent du Lot, il reste encore quelques vestiges. La rivière qui baigne les pieds de la montagne au sommet de laquelle il s'élevait, sert et a toujours servi de limite aux provinces d'Auvergne et du Rouergue, aux anciens comtés du même nom, aux diocèses de Clermont et de Rodez. Elle sépare les départements de l'Aveyron et du Cantal, les arrondissements de Saint-Flour et d'Espalion. Le fief de Turlande était à cheval sur le territoire de ces deux arrondissements et s'étendait même aussi loin sur celui d'Espalion que sur celui de Saint-Flour, dans le canton de Sainte-Geneviève spécialement, et sur la circonscription carolingienne des vigueries de la Viadène, de Barrès et de Bromme, ces deux dernières représentées aujourd'hui à peu près par le canton de Mur-de-Barrès et une partie de ceux de Sainte-Geneviève, Saint-Amant-des-Côts et Pierrefort.

Le château de Turlande, très fort, très souvent attaqué, pris et repris, comme toutes les forteresses de frontière, pendant les guerres féodales et surtout pendant la guerre de Cent ans, où il fut repris pour la troisième fois par Chopin de Badefol, et resta occupé jusqu'au printemps de 1391 par une établie anglaise alliée des garnisons de Carlat, d'Alleuze et du Saillant, fut ruiné à cette époque. Plus ou moins bien rétabli ensuite, il est détruit depuis près de trois siècles.

Peu de chapelles de résidence féodale, et même peu d'églises de villes eurent une plus complète collection de reliques rapportées d'Orient par les pèlerins ou les croisés, à consulter la qualité plus que le volume : elles comprenaient une parcelle du bois de la croix, des reliques de saint Pierre et de saint André, des cheveux de sainte Madeleine, un morceau de la robe de la Vierge Marie et d'une robe attribuée à Notre-Seigneur; un fragment de la pierre sur laquelle la sainte famille s'était reposée lors de sa fuite en Egypte, des restes des saints Blaise, Ferréol, Georges et Maxime. Lorsque les

Bourbons annexèrent Turlande à leurs vicomtés de Murat et de Carlat, ils firent don d'un grand reliquaire à leurs armes pour conserver ces richesses, dont l'origine et la nature étaient consignées dans « un cahier écrit en langue gothique » (1).

Les trois seigneuries de Turlande, Mels et Bénavent contigues et enchevêtrées dans le canton de Sainte-Geneviève, paraissent n'avoir formé qu'une seule terre, propriété d'une même famille à l'origine; j'entends par là l'époque où les vigueries carolingiennes furent dissoutes et où les seigneurs locaux substituèrent leur autorité à celle du souverain dans ces circonscriptions administratives. Le district où Turlande, Mels et Bénavent se trouvaient situés, était la viguerie de Barrès, qui chevauchait, elle aussi, la Truyère (2) tout comme la terre de Turlande, et dépendait du ministère de Carlat, devenu vicomté dans la seconde partie du xe siècle. On sait que ce fut à la fin de ce siècle et les premières années du suivant que s'accomplit la révolution féodale dans notre région.

Les indices de la commune origine des seigneurs de Turlande, Mels et Bénavent, aux environs de l'an mille, ont été judicieusement réunis par les derniers historiens du Carladès (3). Nous aurons à y revenir à propos de Bénavent.

(1) *Dict. hist. et statist. du Cantal*, t. V, pp. 7 et 8, *Notice sur Paulhenc*, d'après le mss. de Sistrières: *Hist. du pais de Carladez*. La chapelle était placée sous le vocable de la Sainte Trinité et de la Sainte Vierge.

(2) Les pays et viguerie de Barrès sont jalonnés par Mur-de-Barrès, Lacroix-Barrès (arr. d'Espalion), Murat-de-Barrès et Lacapelle-Barrès (cant. de Pierrefort, arr. de Saint-Flour). La Truyère traversait ce district.

(3) Saige et comte de Dienne. *Documents relatifs à la vicomté de Carlat*, tome II, pp. lxxvi et cxvi. Beau travail publié en 1900, où l'historique antérieur au xive siècle fut l'œuvre de M. Gustave Saige, correspondant de l'Institut, lauréat de l'Ecole des chartes et archiviste de Monaco, notre confrère de la Société *La Haute Auvergne* que la mort vient d'enlever subitement. La suite émane du comte de Dienne, notre très érudit confrère de *La Haute-Auvergne*.

—

## II

LE PÈRE DE SAINT ROBERT. — POSSESSIONS DE LA FAMILLE — SES RAPPORTS AVEC BROSSADOL ET REILHAC — ETIENNE DE CHALIERS, LE FAMILIER DE SAINT ROBERT.

Quand il s'agit d'un problème généalogique des x et xi^e siècles, la source classique des renseignements, s'il en existe, est dans les cartulaires; les agiographes de saint Robert ne s'en sont pas servi. Ceux qui nous intéressent n'étaient pas composés du temps de Géraud de Laveine, homme trop fruste pour compulser les archives des monastères. L'Angevin Marbod était un étranger de passage, et Bernard, moine de La Chaise-Dieu, n'a pas poussé ses recherches. Les agiographes du xvii^e au xix^e siècles n'ont pas eu comme nous la commodité que nous offre la publication de ces précieux recueils.

Nous en avons quatre utiles à consulter pour les deux provinces où nous amène la recherche de l'origine de saint Robert, l'Auvergne et le Rouergue, ce sont les cartulaires de Brioude, Sauxillanges, Conques et Saint-Flour (1). Il nous manque, il est vrai, le plus intéressant de tous pour notre sujet, le cartulaire de La Chaise-Dieu. S'il a été composé, il a disparu, mais il peut se reconstituer en partie en réunissant dans un même recueil les actes intéressant l'histoire de ce grand monastère, en ce moment épars dans les divers dépôts de France et de l'étranger. Il se fera ou refera certainement. On peut dire, en attendant, que le silence de tous les autres cartulaires de la régien sur la famille d'un homme qui a tenu une si grande place dans le monde religieux de son époque, serait *a priori* surprenant. Il serait à peu près sans exemple

(1) Cartulaire de Brioude imprimé en 1863; celui de Sauxillanges en 1864; de Conques en 1879. Le Cartulaire de Saint-Flour que j'édite en ce moment comprend l'extrait d'une pancarte primitive qui fut connue des Bénédictins, puisqu'ils l'ont emportée au moins en copie à Paris. Mais la *Gallia* était déjà publiée. Voir le *Journal de voyage de Dom J. Boyer, 1710-1714*, très bien édité par M. Ant. Vernière, pp. 182 et suiv.

que les parents d'un tel bienfaiteur de l'Eglise n'aient personnellement rien fait pour l'un ou l'autre des monastères de Conques, Bonneval, Saint-Flour, Brioude et Sauxillanges, puisqu'ils se rattachent à la fois au Rouergue et à l'Auvergne du XIe siècle, et qu'ils fussent restés indifférents à celui de La Chaise-Dieu aux temps de sa fondation et du vivant de saint Robert.

Or, c'est dans le cartulaire de Conques, à la charte 421, que nous trouvons tout d'abord, à une époque parfaitement correspondante à la jeunesse du saint, le nom de ses parents Géraud et Raingarde :

CARTULAIRE DE CONQUES
Charte 421.

Mars 1007-1010
De Scabrinio.

« .. Ego.. GERALDUS ET UXOR MEA RAINGARDIS concambiacionem facimus de rebus nostris cum alicos homines, videlicet cum Begoni episcopo (1) et cum Arlaldo abbate (2) et cum Matfredo et cum rectores Sancti Salvatoris Conchas, manso uno in *Scabrinio*, ubi Constancius visus est manere, cum omni integritate... (formules).

Facta carta scambiara ista in mense martio, sub feria III regnante Domino Deo nostro Jesu Christo. S. Begoni episcopo, Arlaldo abbate, Matfredo, Geraldo decano, Gerberto monacho, *Rodberto* monacho.

TEXTE DE MARBOD, archidiacre d'Angers, rédigé entre 1070 et 1096 :

« Rotbertus genere Arvernus, conditione liber, natus est de parentibus christianis, *matre* RAINGARDE, *patre* GIRALDO, etc. (1)

(1) (*Acta SS. III aprilis, III, 318*). *Vita S. Roberti auctore Marbodo, archidiacono Andegavensi, postea episcopo Rodonensi. Liber I.*

(1) Begon, mort vers 1010, évêque ou chorévêque d'Auvergne et abbé de Conques, cumul qu'exerçait avant lui Etienne, évêque d'Auvergne.

(2) Arlald III, pro-abbé *secundam regulam*. M. Desjardins date l'acte par synchronisme de 1007 environ. Les éléments synchroniques ne per-

Escabrins était, d'après M. Desjardins, le savant éditeur du cartulaire, un lieu situé dans la commune de Lacalm (canton de Sainte-Geneviève, arr. d'Espalion), limitrophe du canton de Pierrefort, arr. de Saint-Flour, et de la terre de Turlande (1). La région est à retenir car c'est dans ce même canton de Sainte-Geneviève que nous verrons Géraud de Turlande, frère de saint Robert, avec le nom de la seigneurie de Turlande sous le règne du roi Robert II mort en 1031.

Nous apprenons par la charte 342 du même cartulaire que, entre 996 et 1004, Raingarde avait un fils du nom de Géraud (2). Nous courons d'autant moins le risque de nous égarer que dans les 2100 et tant d'actes des cartulaires précités (3), il n'y a qu'un seul ménage du nom de Géraud et de Raingarde, et ils vivent simultanément dans le même pays, à l'époque voulue.

Ce fils Géraud fut l'aîné de la famille, et lui-même se dira le frère de Guillaume et de Robert. C'est sous le roi Robert II et sous son successeur que les seigneurs du pays commencèrent de prendre le nom du château qu'ils construisirent ou de celui qui était leur principale résidence; les seigneurs qui le portent avant sont une très minime exception; et souvent, pendant la période de transition, le même personnage figure aux actes qui le concernent tantôt avec son seul prénom, et tantôt avec l'adjonction du nom féodal. Si la famille change de domicile ou si elle en a plusieurs séparés par de grandes distances, elle sera facilement désignée sous le nom terrien de son nouvel habitat ou de chaque domicile, après avoir été

mettent guère de reculer davantage cette date; mais en avant elle n'est limitée que par le décès de Begon, 1010 environ, et par l'époque du remplacement d'Arlald III, qui avait Airad pour successeur en 1012.

(1) *Cartul. de Conques*, p. 458. Il y en a un autre dans la commune de Rodelle qui confine à la commune d'Espalion, Aveyron.

(2) Geraldus filio Raingardis, Raimundi fratre meo (*Cartulaire de Conques*, ch. 342. Datée par M. Desjardins de 996-1004).

(3) Conques 581 actes; Sauxillanges 979; Brioude 341; Saint-Flour 230 environ, en y supputant ceux analysés dans l'*Inventoria capituli Sancti Flori*.

quelque temps appelée du nom de l'autre, car au début le caractère patronymique du nom fut hésitant. Quant aux fils et aux filles qui sont d'Eglise, au commencement du XIe siècle, on ne leur donne pour ainsi dire jamais le nom de famille dans les actes monastiques, pas plus qu'on ne le donne dans un grand nombre d'ordres religieux de notre époque. Ils ne peuvent être cependant classés socialement et historiquement que sous le nom devenu patronymique dans leur famille de leur vivant et resté invariablement patronymique après eux (1).

Géraud, fils de Géraud et de Raingarde, prit celui du château de Turlande. Il le portait entre 1024 et 1062. Ceux de ses frères qui furent allottis sur cette terre le portent aussi de toute certitude dans les actes. D'où la présomption que le père commun le portait lui-même à la fin de sa vie. Geraud, mari de Raingarde, était donc seigneur de Turlande. Voilà d'abord exécutées les conditions 1, 2, 4, 5 et 6 que nous avions à remplir.

Vers 1024, devenu chef de famille, Géraud II de Turlande donne sous ce nom, à l'abbaye de Conques, l'alleu et la suzeraineté de son église de Saint-Amant-d'Orlhaguet, où Rigaud de Turlande, qui en tient la moitié en fief de lui, abandonne aussi ses droits; il la gratifie de son mas du Périer (canton de Pierrefort) où il possède des redevances indivises avec Jean; d'autres biens communs entre lui et son frère Deusdet; et encore sa part du mas d'Erail, commun entre lui et « *GUILLAUME SON FRÈRE* » et codonateur (2). Ce qui constitue et confirme formellement les réponses aux questions 3 et 6.

(1) C'est ainsi que saint Odilon, le contemporain des premiers Turlande, frère, oncle, grand-oncle d'incontestables seigneurs de Mercœur, n'est jamais désigné dans les actes que par son prénom. Il en est de même au surplus de saint Robert, aussi incontestablement Turlande qu'Odilon est Mercœur, si l'on veut se conformer à l'usage onomastique rationnel consistant à donner aux fils légitimes le nom patronymique de leur père et de leurs frères.

(2) Breve de *Aureliugeto*. — *Ego* GERALDUS DE TURLANDA dono sancto-

Quelques années plus tard, en 1060-1062, après les partages de famille (1), Géraud de Turlande renouvelle le don de l'église de Saint-Amans d'Orlhaguet avec son frère Pons qui n'avait pas participé à la première donation, et il ajoute l'église de Saint-Etienne située sur le même territoire d'Orlhaguet, dont il était co-propriétaire avec le même Pons (2).

Salvatori et sanctæ Fidi de Conchas et *Odolrico abbati... alodem meum de Aureliageto, hoc est œcclesia Sancti Amancii* et dedit michi abbas centum solidos Pogesos et uxor mea habuit XL pro isto alodo. Et ego *Rigaldus de Turlanda* dono... medietatem de fevo de ipsa ecclesia et dono super... ad ecclesia Sancti Amancii, unum mansum de Perario... per pratum de Espeirato (Espeyrac, arrondissement d'Espalion). De isto supradicto honore manso habet *Geraldus* proprium a meisos 1 sesta [rium] de sigile et 1 de vino et la steiradas et las eminadas et una dinairada de carne, et a calendas 1 sesta [rium] de vino et panem et carnem. Et in supradictas apendarias habet *Geraldus et Johanes* in unaquaque unam eminam de sigile et unam de vino et a calendas 1 emina de vino et panem et carnem. Istam vicariam habent de sancta Fide et de abbate et de monachis. *Ego Geraldus et Deusdet frater meus*... et mansum Erallecum quantum habeo totum ab integrum dono sancto Salvatori et sanctæ Fidei *ego et Villelmus frater meus*. (*Cartul. de Conques*, ch. 38).

M. Desjardins l'a datée hypothétiqement de 1060-1062 à cause de la charte 37 qui est datée de l'abbatiat d'Odolric et du règne de Philippe. Mais il a fait prudemment ses réserves. (*Introduction*, p. XLII, note 2). En effet, d'après les chroniqueurs de Conques et de Figeac, il y aurait eu un autre Odolric abbé avant celui-là, et ce premier Odolric dit de Maleville aurait tenu la crosse à Conques sous le roi Robert vers 1024. Je crois qu'il s'agit plutôt de ce dernier. Le style de la charte ne fait que confirmer ce sentiment.

(1) Il est question au cartulaire de Saint-Flour de ces partages postérieurs dans la donation au monastère de Saint-Flour par les frères Géraud et Pons de Turlande et des modifications qu'ils apportèrent nécessitant de nouveaux actes de donation. (Voir plus loin).

(2) Æcclesia de Aureliaco. — ... Ego *Geraldus et frater meus Poncius de Turlanda* donamus ecclesias nostras de *Aureliaco* que sunt consecratæ una in honore Sancti Stephani et altera in honore Sancti Amandii... donamus Sancti Salvatori de Conchas et Sancte Fidi virgini et abbati Odobrico et Ademaro priori... Facta carta ista in mense aprilio VII feria, regnante rege Francorum Philippo. S. *Geraldi et fratris ejus Pontii* qui cartam istam scribere vel firmare jusserunt... (*Cartul. de Conques*, ch. 37).

La charte 39 est intitulée *Item de eadem*, ce qui se rapporte au titre de la précédente *Æcclesia de Aureliaco*. Il semblerait donc qu'il s'agit d'une église d'Aurillac mais dès le premier mot de la charte 39 : *Breve de Aureliageto*, on voit qu'il s'agit non d'Aurillac, mais de l'église de Saint-Amans d'Orlhiaguet. Je reviendrai sur ce point au § 3.

Dans ces actes, comme dans les autres, Géraud est toujours nommé le premier, et c'est lui qui, en sa qualité de chef de la famille, détient « l'alleu » des terres où les puînés ne possèdent leur part héréditaire qu'en « fief » tenu de lui. Il y est constaté que l'abbaye de Conques a donné « la viguerie » de ses possessions dans ces parages à Géraud et à Jean, à charge évidemment de les défendre. C'est un véritable traité d'inféodation qui augmenta la seigneurie de Turlande dans cette partie du Rouergue, province où Géraud était le voisin de Conques en plusieurs lieux.

Géraud ne borna pas ses bienfaits à l'abbaye rouergate. Il avait un noyau de terres importantes autour de Saint-Flour (anciennement Incidiac); ils étaient là, lui et ses frères, comme dans le canton de Pierrefort et de même, au surplus, que les seigneurs de Brezons leurs voisins à Turlande, les vassaux d'Amblard, comtour de Nonette. On ne sait si c'est ce dernier qui leur a inféodé des paroisses en ce lieu, mais il y a texte positif qu'aux environs de 1000 à 1010, le Comtour de Nonette distribua les terres de ce pays à ses chevaliers pour les tenir de lui en fief (1). Lorsque, en réparation de ses violences, ce principicule eut cédé la terre de Saint-Flour à l'Apôtre et que le Pape en eut gratifié l'ordre de Cluny en la personne de son chef saint Odilon, celui-ci vint sur les lieux peu de temps avant la mort du roi Robert, et vers 1025. Il fit convoquer devant lui les « *principes illius terræ* », ainsi s'exprime le vieux cartulaire de Saint-Flour, auquel nous recourons maintenant. « Et *parmi eux* », ajoute le document, les seigneurs de *Brossadol,* de Murat, de Miermont, de Saint-Urcize « *et ceux de Turlande* » (2).

(1) *Cartulaire de Saint-Flour*. Sous presse.

(2) *Ex quibus* Aimo de Brossadolz et Bertrandus filius suus... et omnes homines de Murat et illi de Mirmonte... et illi de Sancto Urcisio, et illi *de Turlanda*. Omnes isti dederunt ibi fendum suum et omne quod alii homines tenebant de illis. (*Cartul. de Saint-Flour*, sous presse, charte VI, § 9. — Voir aussi : *Bibl. nat.*, mss lat. n° 12766, fol. 280-301).

*Homines* est pris ici dans le sens féodal, les hommes-liges, les vassaux

Un peu plus loin, le même document résumant deux autres actes postérieurs de quelques années seulement, spécifie le nom des donateurs et des biens donnés par les Turlande. Parmi les fiefs dont « *Géraud de Turlande et son frère Pons* » délaissèrent la seigneurie au monastère que fondait saint Odilon, se trouvait le fief paroissial de Saint-Georges (au moyen-âge Saint-Georges de Brossadol) (1). Géraud était là ainsi qu'à Mentières, et sans doute aussi à Tiviers et à Cussac, paroisses contigues à la précédente, le seigneur suzerain d'Albuin de Brossadol, bien probablement l'Albuin de la Roche de la Basse-Auvergne. C'est, en effet, lui, Géraud, qui avait inféodé Saint-Georges de Brossadol à Albuin. Après sa mort, advenue au plus tôt entre 1060 et 1062, les partages de la famille n'ayant pas encore été faits, Pons de Turlande les réclama, et la seigneurie de Saint-Georges fut mise dans son lot. L'effet rétroactif de cette opération fut d'annuler la donation de Géraud ; mais Pons en fit une nouvelle par laquelle il gratifiait le prieur de Saint-Flour des droits que le partage lui assignait sur ce fief, et il lui donnait en outre l'église de Tiviers. Albuin de Brossadol, feudataire de Turlande, se démit, de son côté, de ses droits de tenure sur les fiefs des églises de Saint-Georges, Mentières et Cussac (2). Nous voyons là paraître les frères

nobles. — Brossadol, commune de Saint-Georges, canton nord et banlieue immédiate de Saint-Flour; Murat, chef-lieu d'arrondissement, Cantal; Miermont, château détruit, commune d'Espinasse, canton de Chaudesaigues, à peu de distance de Turlande; Saint-Urcize, chef-lieu de commune du canton de Chaudesaigues s'enfonçant comme un coin entre la Lozère et l'Aveyron.

(1) Paroisse et commune contigues à celles de Saint-Flour et situées dans son canton nord.

(2) *Geraldus de Turlanda* dedit ecclesiam de sancto Georgio Albuino de Brossadolz de feuvo, et ille Albuinus dedit illam pro redemtione animæ suæ Domino Deo et sancto Petro, et alias ecclesias quæ habebat Menteyra et Cuciaco... *Pontius de Turlanda qui fuit frater Geraldo*, venit ad partenda de honoribus suis ; et de illa esclesia de Sancto Georgio de Brossadolz venit ad partem Pontii, et ille Pontius dedit eam pro redemtione animæ suæ Domino Deo et Sancto Petro et Sancto Floro. (*Bibl. nat.*, mss. lat. n° 12766. *Anc. Saint-Germain latin* n° 563. Copie aux archives de l'évêché de Saint-Flour).

Géraud et Pons à la même époque, avec les mêmes nom et prénoms et le même degré de parenté que dans le cartulaire rouergat, preuve manifeste entre tant d'autres que la famille avait pied dans les deux provinces.

Leurs autres frères, Guillaume et Robert, notamment, ne possédaient rien dans cette partie des vastes domaines de la famille. Guillaume a son principal apanage dans ce pays de Brivadois, en Basse-Auvergne, que sa situation géographique fit incorporer au diocèse de Saint-Flour, lorsqu'en 1317 il fut démembré du diocèse trop vaste de Clermont. Une donation faite vers la fin de la première moitié du XIe siècle dit que les biens situés dans le territoire de Cumignat (canton de Brioude), sont situés « *in potestate* de Guillaume, fils de Géraud ». Dans la diplomatique de nos cartulaires, ce terme de *potestas* a le sens de seigneurat (1). Mais les voici figurant dans deux libéralités faites à Brioude aux dépens de leurs biens du Brivadois. C'est dans l'un de ces actes que Guillaume, qui eut aussi une part d'Orlhaguet, est formellement dit « *frère de saint Robert* ».

Le premier texte relate deux donations ayant chacune un intérêt très important pour nous. C'est d'abord le don par Géraud au chapitre de Saint-Julien d'un mas situé dans la viguerie de Brioude et de biens dépendant de la villa de Chauriat (qui doit être lu de préférence Chauliat), sous la condition que « *Robert son frère* » serve à la mort du donateur une réfection aux chanoines le jour de son anniversaire. Cette condition suppose que Robert devait être le bénéficiaire sa vie durant des biens donnés, car on n'impose pas à quelqu'un une charge en compensation d'une autre charge. Telle était, d'ailleurs, la combinaison ordinaire des dons faits par les chefs de famille aux monastères pour servir de dotation aux puînés qui y prenaient l'habit ; les biens

(1) Ego... Adalgarda cedo... Deo Sanctoque Juliano aliquid de rebus propriis meis... Sunt autem ipsæ res in comitatu Arvernico, in villa quæ dicitur Cuminiaco... Et appendaria sunt *in potestate Willelmi filii Geraudi*. (*Cartul. de Brioude*, chap. 21).

étaient donnés à l'établissement en nue propriété, la jouissance restant au membre de la famille qui entrait dans le monastère, souvent même après eux à un frère, à un parent resté dans le monde (1). Robert était donc alors à Brioude, mais pas encore chanoine, l'acte-notice, très concis, ne lui donnant pas cette qualité.

La seconde donation contenue dans le premier document porte sur les possessions du même Géraud frère de Robert, (plus tard saint Robert), sous la condition que le chapitre de Brioude donne la sépulture à Etienne de Chaliers quand il viendra à mourir. Il cède pour cela certaines redevances à lever sur sa terre de Reilhac. Il n'a pas encore pris le nom de Turlande, son frère Robert n'est pas encore chanoine, mais Robert est en âge de souscrire et il souscrit le premier cette donation de Géraud. L'acte est donc des environs de 1020, à peu de chose près ; ce que corrobore le mélange de mots en langue vulgaire *(mas, Jauriag, Molimart, Broidenc, Calaires)* au texte latin.

Par le second acte de Brioude, Guillaume délaisse à ce chapitre, peu après la canonisation de Robert, les redevances de Reilhac données naguère par son frère Géraud et dont il avait gardé la jouissance. C'est dans ce document qu'il est dit « frère de saint Robert ». Geraud de Laveine, envoyé à Rome par Durand Henri, second abbé de La Chaise-Dieu, pour obtenir la canonisation du fondateur, revint avec la bulle aux environs de 1070. Ainsi, bien que les actes ne soient pas datés, nous avons leurs dates approximatives, strictement limités en arrière et en avant.

L'absolue identité des redevances de Reilhac en nature et nombre de têtes d'animaux, moutons, porcs, agneaux, poules, en nature, et quantité de grains, énumérés méticuleusement dans le même ordre, rapprochées de la certitude apportée par les cartulaires que Géraud de Turlande avait, en 1060-1062,

(1) Les donations de cette sorte se comptent par centaines dans les cartulaires.

un frère, Guillaume, et de toutes les autres corrélations positives, ne permettent pas de douter qu'il ne s'agisse ici des frères Guillaume et Géraud de Turlande, parfaitement établis par les actes du cartulaire de Conques qui viennent d'être cités. Voici les deux textes de Brioude :

| 1020 env. | 1060-1070 env. |
| --- | --- |
| *Donation à Brioude par Géraud (frère aîné de saint Robert) du vivant de ce dernier* (charte 67 du Cartulaire de Brioude). | *Donation*: *1° à Conques par Géraud de Turlande et son frère Guillaume ; 2° à Brioude par Guillaume dit frère de saint Robert.* |
| ... Ego... GERALDUS cedo... sancto Juliano aliquid de rebus proprietatis meæ pro anima genitoris mei et genitricis meæ. Sunt autem ipsæ res in comitatu Arvernico in vicaria Brivatensi (1), in villa Molimart, mansum unum qui cognominatur mas Broidenec ; et in villa quæ dicitur Jauriag (2) multones duos, porcum unum, et mansionem unam, in tali convenienti aut ROBERTUS FRATER MEUS reddat unam refectionem senioribus pro obitu meo... affirmatore *Rotberto*, Ugone, Bertranno. | Ego GERALDUS DE TURLANDA ... *ego* et WILLELMUS FRATER MEUS (Cartul. de Conques, ch. 38. D^on^ d'Orlhaguet en 1060-1062). |
| Et *in Rialago* multones sex, porcos sex, agnos sex, de civada sextarios sex, gallinas sex, in tali convenientia ut STEPHANUS de Calaires sepeliatur pro hoc. | ... *Ego* VILLELMUS FRATER SANCTI ROTBERTI cedo et *in Rialago* multones VI, porcos VI, agnos VI, civida sextarios sex, gallinas sex. (2° fragment des vieilles Tables du Cartulaire de Brioude) (3). |

(1) La localisation « viguerie de Brioude » peut ne s'appliquer qu'au premier §: biens de Molimart et de Broidenc.

(2) Ce mot doit être corrigé en Chauliag: Chauliat (commune de Saint-Germain-Lembron, arrondissement d'Issoire), à peu de distance de Nonette, dans le comté mineur de Tallende.

(3) BALUZE, *Mais. d'Auv.*, I, *Appendice*, p. 3.

Dans Etienne de Chaliers à qui Géraud, alors chef de la famille, porte tellement d'intérêt que de ses propres deniers il assure la sépulture de ce personnage dans le Chapitre de Brioude, nous retrouvons cet Etienne, qui fut le plus grand ami de saint Robert, le cofondateur avec lui de La Chaise-Dieu. Quand Robert demeurait encore à Brioude, il n'était pas seulement son ami, mais son « familier » (1). Il avait été de plus, paraît-il, l'un des chevaliers de son père (2). Etienne vint à Brioude où Robert le convertit ; il y resta quelque temps auprès de lui, partageant ses bonnes œuvres, bien que laïque et toujours chevalier ; ils se retirèrent ensuite ensemble dans la forêt (1043-1046). Ce fut même Etienne que Robert chargea de découvrir un endroit sauvage et néanmoins peu éloigné d'une église paroissiale, où ils pourraient apaiser leur besoin de solitude (3) tout en priant Dieu dans son temple. Etienne lui fit agréer son choix. Il paraît être mort avant l'achèvement du monastère, car il n'est plus question de lui à partir de ce moment ; nous n'avons du moins plus trouvé ses traces après 1052. Le second compagnon de Robert, Dalmas, figure encore en tête des traités que passe l'abbaye en 1061, Mais Etienne en est absent. Etienne de Chaliers convient à merveille à tout cela, et par le rang social de sa famille prouvée à cette époque, et par la situation de Chaliers (canton de Ruines, arrondissement de Saint-Flour) dans l'ancien comté de Brioude (4), à peu de distance de Brossadol et de Reilhac propriétés des Turlande. Le pré-

(1) *Vita S. Rob. auct. Marbodo*, lib. I, cap. II, §§ 8, 9 et suiv.

(2) Dom Genoux, *Hist. Casæ Dei* (Bibl. nat., *loc. cit.*).

(3) Familiaris suus, miles... Stephanus etc... (*Acta SS.*, III, 321 ; *Vita S. Roberti auctore Marbodo*, lib. I, cap. II, §§ 8 et 10) — Robertus solitudinem Casæ Dei cum duobus sociis Dalmatio et Stephano militibus... (*Gall. Christ.*, II, 328).

(4) Chaliers fut même le chef-lieu d'une viguerie de ce comté. Elle est nommée en 924 *Vicaria Calariensis* (*Cartulaire de Brioude*, charte 16). C'est cette forme latine du nom que le scribe de la donation de Reilhac précitée a reproduite en écrivant *Stephanus de Calaires* le nom d'Etienne de Chaliers. Elle se retrouve vers 1080 dans le nom de Bertrand de Chaliers, chevalier (Voir note suivante).

nom de ce cofondateur de La Chaise-Dieu se reproduisit avec respect dans sa famille (1).

Il ressort donc clairement du rapprochement des cartulaires de Conques, Saint-Flour et Brioude que Géraud et Guillaume, frères de saint Robert, ne sont autres que Géraud et Guillaume de Turlande; et que Turlande est bien le nom féodal de la famille. Il est d'ailleurs tout naturel qu'elle ait choisi pour son principal siège le château de Turlande, puisqu'il se trouvait situé entre ses grandes terres du Rouergue et ses domaines d'Auvergne. Elle s'y perpétua pendant plusieurs siècles ; on l'y suit jusqu'au xv^e^.

(1) La forme du nom était la même à la génération suivante, Bertrand de Chaliers, chevalier, souscrit sous le nom de *Bertrandus Caleiresius miles* vers 1080 la donation de Vialle-la-Mothe, près Brioude, faite à l'abbaye de Pébrac par l'évêque Durand, ex-abbé de La Chaise-Dieu, où il avait succédé à saint Robert (*Cartul. de Pébrac*, ch. VII, p. 11).

*(A suivre).* Marcellin BOUDET.

---

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice BASSE.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET. — 1512

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
## DE L'AUVERGNE

# PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 1er mars 1906

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence du marquis de Montlaur.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus. Parmi les ouvrages déposés sur le bureau de l'Académie, il signale un opuscule de M. Berriat-Saint-Prix intitulé *Vieilles prières*; c'est une étude sur de vieilles oraisons et de cantiques anciens en patois.

— Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de février qui est adopté sans observation.

— M. Jaloustre, au nom de la Commission de vérification des comptes, lit un rapport et propose de voter, comme d'habitude, des félicitations à son Trésorier. La Compagnie adopte la proposition à l'unanimité.

— M. le Président annonce que M. Berthoule, sur ses instances, a retiré sa demande de démission.

— M. Berriat-Saint-Prix a la parole pour une communication relative au départ des hirondelles. Il explique leur mode de migration, d'après les méridiens, et il signale que, l'an dernier, en 1905, le départ de ces oiseaux a été très tardif, vers les 12 et 13 octobre.

Cette communication fera l'objet d'une notice qui sera remise au Comité de publication.

— La Société archéologique du Mans a transmis à l'Académie une pétition relative à la conservation des monuments religieux, croix et calvaires, existant actuellement sur les voies publiques. Cette pétition est signée par les membres présents.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 3 h. 1/2.

## OUVRAGES REÇUS

*Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, siège à Brive; t. XXVII, 4e livraison.

*Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*; 2e série, t. XXXV.

Congrès des Sociétés savantes tenu à Arras les 7, 8, 9 et 10 juillet 1904; documents, discours, rapports.

*Mémoires de l'Académie de Vaucluse;* 2e série, t. V, année 1905, 4e livraison.

*Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*; janvier-février-mars 1905 — octobre-novembre-décembre 1905.

*Société Languedocienne de géographie;* Bulletin, 28e année, t. XXVIII, 4e trimestre 1906.

*Société archéologique et historique de l'Orléanais;* Bulletin, t. XIV, no 182, 2e et 3e trimestres de 1905.

### HOMMAGES :

Jacques Bardoux, *L'Instruction économique et l'éducation sociale de la jeunesse universitaire anglaise;* extr. du 21e congrès annuel de la Société d'économie sociale.

Jacques Bardoux, *L'idéalisme littéraire anglais;* extrait de la « Revue de synthèse historique. »

Auguste Casati (positions de la thèse), *Essai historique sur le Chapitre noble de Saint-Julien de Brioude au moyen-âge.*

Berriat-Saint-Prix, *Vieilles prières.*

Lucien Graux, *Proportionnalité directe entre le point cryoscopique d'une eau minérale de la classe des bicarbonates et la composition de cette eau.*

**Séance du 5 avril 1906**

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence du marquis de Montlaur.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus. Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mars qui est adopté sans observation.

— Plusieurs membres de la Compagnie se plaignent du retard apporté à la publication du *Bulletin*. Le Président est chargé de vouloir bien être l'interprète des désirs de l'Académie auprès de l'Imprimeur, pour que le *Bulletin* soit publié en temps normal.

— Le docteur Roux fait un rapport sur une brochure du docteur Lucien Gros, intitulée : *Proportionnalité directe entre le point cryoscopique d'une eau minérale de la classe des bicarbonatées et la composition de cette eau exprimée en sels anhydres et monocarbonatés*. Cette étude est renvoyée au Comité de publication.

— La Compagnie procède à la nomination de la Commission des Prix de vertu. Elle sera composée de MM. Ch. Goyon, vicomte Théophile d'Aurelle et L'Ebraly.

— La parole est donnée à M. Salveton pour sa communication sur la découverte d'un tombeau romain à Charbonnier. Cette découverte a eu lieu près de la bifurcation d'une voie romaine décrite dans un des volumes de l'Académie par M. Jusseraud. Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— M. Vernière prend la parole au sujet de la Table des ouvrages de l'Académie.

Il fait une revue rétrospective de l'histoire de la Compagnie et rappelle de nombreuses anecdotes touchant cette histoire.

Il fait observer que M. Lecoq, un de ses membres les plus

marquants, n'a pas eu de notice nécrologique, non plus que MM. Mallay père et François Boyer qui y ont tenu également une place importante. Il se propose de réparer ces omissions.

Il fait remarquer à ce propos qu'il serait bon, à l'avenir, de rappeler toujours la mémoire des collègues disparus par un article du *Bulletin*.

Il voudrait aussi que les membres nouveaux, à la première des séances à laquelle ils assistent après leur élection, fussent effectivement présentés à leurs collègues par un de leurs parrains.

M. Vernière demande enfin, pour faciliter le travail des Secrétaires, qu'après chaque exposé l'auteur remette au Bureau un résumé de la question traitée.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

— La Compagnie décide de faire paraître au *Bulletin* le contrat qui est intervenu entre elle et la ville de Clermont lors de la construction de la Bibliothèque municipale et universitaire.

— M. le conseiller honoraire M. Boudet communique une curieuse invitation, faite en 1824, à un convoi mortuaire. Elle est imprimée sur le dos d'une carte à jouer.

Il dit qu'il a lu, au *Bulletin*, une notice sur *Le feu grégeois*, mais cette notice est générale et n'a aucun rapport avec l'histoire de notre province, alors que nos vieux écrits en relatent de précieux souvenirs. Les registres consulaires de la ville de Saint-Flour traitent, dans plusieurs passages, du feu grégeois au moment de la guerre de Cent ans. Notamment de celui qui fut employé par Du Guesclin dans sa dernière campagne contre les Anglais.

L'Académie remercie M. Boudet de sa communication qui est renvoyée au Comité de publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures.

—

## OUVRAGES REÇUS

*Revue de Saintonge et d'Aunis;* XXVI^e vol., 2^e livr., 1^er mars 1906.

*Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers;* 5^e série, t. VIII, année 1905.

*Mémoires de l'Académie de Metz;* 2^e période; LXXXIV^e année; 3^e série, XXXII^e année, 1902-1903.

*Mémoires de l'Académie de Metz;* 2^e période; LXXXV^e année; 3^e série, XXXII^e année, 1903-1904.

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie;* 54^e année, 216^e livraison, t. XI, année 1905, 4^e fascicule.

*Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et énergétiques de Toulouse;* t. XXXIX, 1905. Bulletin trimestriel, n° 3.

*Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire;* 144^e année, t. LXXXV, année 1905, en 5 fascicules.

*Académie des inscriptions et belles-lettres;* Compte rendu des séances de l'année 1905, novembre et décembre 1905.

*Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire;* 2^e série, t. XXV, 49^e volume de la collection, année 1905, 4^e livraison, octobre-novembre-décembre.

*Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise;* t. XIX, 2^e partie.

*Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Marseille;* 1904-1905.

*Revue Cevenole, bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais;* VII, 1^er et 2^e semestres 1905.

*Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts, etc., de l'Aube;* t. XLII, (LXIX^e de la collection), 3^e série, 1905.

### HOMMAGES :

Docteur E. Roux, *Documents et notes pour servir à l'histoire de la ville Riom :* épidémies, famines et conseils de santé.

Docteur E. Roux, *Saint-Nectaire : Essai de bibliographie analytique.*

J. Bardoux, *L'idéalisme littéraire anglais ;* extrait de la « Revue de synthèse historique ».

J. Bardoux, *Le facteur celtique, sa place dans l'évolution de l'Angleterre au XIX^e siècle ;* extrait de la « Revue de synthèse historique ».

J. Bardoux, *Essai d'une définition psychologique du libéralisme anglais ;* extrait de la « Revue germanique ».

J. Bardoux, *L'Instruction économique et l'éducation sociale de la jeunesse universitaire anglaise;* extrait de la « Réforme sociale ».

# COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES

## DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT

**pour l'exercice 1905-1906**

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1905-1906 et de vous soumettre le projet de budget de l'année 1906-1907.

### TABLEAU A. — Mouvements des Fonds du 2 février 1905 au 1er février 1906

(a) ENTRÉES OU RECETTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| **I. Encaissement des Cotisations.** | | | |
| Cotisations annuelles antérieures à 1905. | 648 | » | |
| — — de l'exercice 1905. | 1635 | » | 2338 » |
| — — de l'exercice 1906. | » | » | |
| Droit de diplôme. . . . . | 55 | » | |
| **II. Intérêts.** | | | |
| (A) du Fonds de réserve : coupons d'avril, juillet et octobre 1905, janvier 1906 des Rentes nominatives. . . . . | 509 | » | |
| (B) des Fonds libres : à la Caisse d'épargne | 28 | 06 | 541 51 |
| — à la Société générale. | 4 | 45 | |
| **III. Subventions.** | | | |
| Encaissement de la subvention allouée par le département du Puy-de-Dôme sur les fonds de l'exercice 1904 | | | 400 » |
| IV. **Vente de jetons Lecoq** . . . . . | | | » » |
| V. **Vente de volumes des Archives et de livraisons du Bulletin.** . . . . . | | | 53 85 |
| VI. **Abonnements au Bulletin** . . . . . | | | 64 » |
| Total des Recettes de l'exercice . . . . . | | | 3397 36 |
| Espèces en caisse. . . . . | 39 | 56 | |
| Fonds libres à la Société générale. . | 15 | 10 | 894 47 |
| -- à la Caisse d'épargne. . | 839 | 81 | |
| Total général des entrées ou recettes. . . . | | | 4291 83 |

## (b) SORTIES OU DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| **I. Frais d'impression.** | | |
| *Bulletin* de 1904 : août-décembre, 4 feuilles, brochage et couverture compris. . . . . | 276 50 | |
| *Bulletin* de 1905 : janvier-juin, 15 feuilles 1/2, brochage et couverture compris. | 1032 » | |
| Mémoires : XVIII<sup>e</sup> fascicule (*Les Elections de 1789*, par M. F. Mège), solde resté dû sur ce travail. . . . . | 382 » | 2248 50 |
| Mémoires : XIX<sup>e</sup> fascicule (*Les Confréries de Riom*, par M. Everat), 20 feuilles, brochage et couverture compris : 1190 fr. ; sur lesquels il a été payé à l'Imprimeur un a-compte de 500 fr.. . . | 500 » | |
| Imprimés divers : Convocations, circulaires, lettres d'avis, etc.. . . . . | 58 » | |
| **II. Traitements des Agents de l'Académie.** | | |
| M. Feoux, agent comptable, son traitement de 1905 . . . . . | 250 » | 400 » |
| M. Bellard, appariteur, son traitement de 1905. . . . . | 150 » | |
| **III. Frais de séance publique** de 1904.. . . . | 44 » | 129 » |
| — — de 1905.. . . . | 85 » | |
| **IV. Loyer du local des Archives** (1905). . . . . | | 120 » |
| **V. Frais divers.** | | |
| Frais d'encaissement des cotisations. . . | 2 55 | 135 90 |
| Frais de bureau et de correspondance. . . | 36 20 | |
| Affranch. du *Bulletin* et port de volumes. | 84 05 | |
| Entretien et assurance du mobilier . . . . | 13 10 | |
| Total des dépenses. . . . . | | 3033 40 |
| Excédent des recettes : Espèces en caisse. . . | 94 01 | 1258 43 |
| Fonds libres à la Société générale. . . | 51 55 | |
| Caisse d'épargne . . | 1112 87 | |
| Total égal au montant des recettes. . . . . | | 4291 83 |

## TABLEAU B. — Situation au 1er Février 1906

**(A) Actif immobilisé.**

| | | |
|---|---|---|
| I. 509 francs de rente 3 p. 100 nominative, valeur au cours d'achat | | 10972 50 |
| *N. B.* — Au cours du 31 janvier 1906 (93 fr. 25), la valeur de ces rentes représenterait un capital de 17,501 fr. 08. | | |
| II. Jetons de la fondation Lecoq : 392 jetons, à 1 fr. 60 l'un, valeur de l'argent | | 627 20 |
| III. Volumes déposés aux Archives | | (mémoire) |
| Total, sauf mémoire | | 11599 70 |

**(B) Budget des Recettes et Dépenses de l'année 1906-1907.**

*Recettes prévues :*

| | | |
|---|---|---|
| I. Cotisations à recouvrer : Exercices antérieurs à 1905 | 600 » | 3000 » |
| Cotisations à recouvrer : Exercice 1906 | 2400 » | |
| II. Intérêts du fonds de réserve | 509 | 540 » |
| — des fonds libres | 31 | |
| III. Vente de jetons Lecoq | | » » |
| IV. — de volumes des Archives | | 35 » |
| V. Abonnements au *Bulletin* | | 48 » |
| VI. Encaissement de la subvention du département | | 400 » |
| Ensemble | | 4023 » |
| Disponible à ce jour | | 1258 43 |
| Total des prévisions de recettes | | 5281 43 |

*Dépenses prévues :*

| | | |
|---|---|---|
| I. Frais d'impression : | | |
| A) *Bulletin* de 1905 (fin) : juillet-décembre 9 feuilles environ, brochage et couverture compris | 570 » | 4490 » |
| B) *Bulletin* de 1906 ; environ 26 feuilles | 1580 » | |
| C) Solde resté dû sur le XIXe fascicule (*Les Confréries de Riom*) | 690 » | |
| *Table* des publications de l'Académie, environ | 1500 » | |
| Imprimés divers | 150 » | |
| II. Affranchissements divers | | 90 » |
| III. Illustration du *Bulletin* : Crédit mis à la disposition du Comité de publication | | 150 » |
| IV. Traitements des Agents de l'Académie | | 400 » |
| V. Frais divers : Recouvrement des cotisations, frais de bureau et de correspondance, etc. | | 75 » |
| VI. Loyer du local des Archives (1906) | | 120 » |
| VII. Cotisations | | 15 » |
| VIII. Entretien, réparation, assurance du mobilier des archives, reliure des collections | | 60 » |
| *A reporter* | | 5400 » |

| | | |
|---|---|---|
| *Report*. . . . . | 5400 | » |
| IX. Frais de séance publique. . . . . | 90 | » |
| X. Dépenses imprévues . . . . . | 60 | » |
| Total des prévisions de dépenses. . . . . | 5550 | » |
| Prévision de recettes. . . . . | 5281 | 43 |
| Excédent des dépenses. . . . . | 268 | 57 |

**TABLEAU C. — Compte spécial des fonds affectés aux distributions de Prix de Vertu** (Fondation du Maisniel)

*(a)* ENTRÉES OU RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| I. Coupons de la rente nominative . . . . . | 1000 | » |
| II. Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne. . | 17 | » |
| III. Coupons de rente hongroise. . . . . | 20 | » |
| Total des recettes de l'exercice. . . . . | 1037 | » |
| Excédent au 2 février 1905. . . . . | 660 | 70 |
| Total général des recettes . . . . . | 1697 | 70 |

*(b)* SORTIES OU DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| I. Prix décernés à la séance du 24 décembre 1905. . . . | 1000 | » |
| II. Frais de gravure d'un coin de médailles . . . . . | 240 | » |
| III. Médaille de vermeil offerte à Mme du Maisniel (avec écrin). . . . . | 15 | » |
| IV. Médailles distribuées aux lauréats de 1905 et gravure | 46 | 90 |
| V. Ecrins . . . . . | 8 | 10 |
| Total des dépenses. . . . | 1310 | » |
| Excédent des recettes : fonds déposés à la Caisse d'épargne . . . . . | 387 | 70 |
| Total égal au montant des recettes. . . | 1697 | 70 |

**TABLEAU D. — Actif immobilisé de la fondation du Maisniel. — Situation au 1er février 1906**

| | | |
|---|---|---|
| I. 1000 francs de rente 3 °/₀ nominative, représentant au cours du 31 janvier 1906 (99,25) un capital de. . . | 33.083 | 33 |
| II. Deux titres au porteur de 4 florins chacun de l'Emprunt Hongrois 4 °/₀ or, valeur au prix d'achat. . . . | 508 | 15 |
| Total de l'actif immobilisé. . . . . | 33.591 | 48 |

---

Le projet de budget pour l'exercice annuel qui commence à la date de ce jour, se solde par un excédent de dépenses.

Sans être inquiétante notre situation financière ne nous impose pas moins une extrême circonspection.

J'espère, Messieurs, que votre concours bienveillant et empressé ne me fera pas plus défaut cette année que les précédentes et me permettra de n'être pas trop inférieur à la tâche que je tiens de votre confiance.

Clermont-Ferrand, le 1er février 1906.

*Le Trésorier de l'Académie,*
Casimir Pajot.

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Saint Robert de Turlande

**Fondateur de La Chaise-Dieu**
**Ses origines et sa famille d'après les Cartulaires**

*(suite et fin)*

### III

DOTATION DE LA CHAISE-DIEU PAR GÉRAUD DE TURLANDE — BROSSADOL. LIEN ENTRE LES TURLANDE ET SAINT ROBERT.

On doit s'attendre à ce que Géraud de Turlande ait participé à la dotation de l'abbaye de La Chaise-Dien fondée par son propre frère; et s'il ne l'avait pas fait ce pourrait être une objection de quelque poids. Or, non seulement il y a participé mais il est signalé avec Etienne de Mercœur comme l'un des plus importants et des « premiers bienfaiteurs » de l'œuvre, par ceux-là même qui ont ignoré les liens écrits qui l'attachaient au fondateur. L'agiographe de la *Gallia* n'admet qu'un autre seigneur d'Auvergne dans son énumération des quatre donateurs du début, Guillaume de Baffie; le quatrième est Guillaume de Poitiers, duc d'Aquitaine, dont la contribution fut naturellement la plus forte (1).

Mais il y a mieux, les biens donnés par Géraud de Tur-

(1) « *Primi benefactores* (Casæ Dei) fuerunt Stephanus de Mercorio, Geraldus de Turlanda, Willelmus de Baffia, seu præsertim Guido dictus Guillelmus, Aquitaniæ dux (*Gallia Christ.*, II. *Instrum. Eccl. Claromont.*, p. 105 B).

lande à la Chaise-Dieu furent précisément ceux de Brossadol. Les libéralités se continuèrent même pendant les premières années qui suivirent le décès de saint Robert. Elles comprirent le fief paroissial de Saint-Georges de Brossadol, des cens sur la chapelle de Saint-Michel de Brossadol et sur la léproserie de Saint-Thomas établie dans les territoires de Brossadol et de Saint-Georges, propriétés certaines des frères de Turlande provenant du père de saint Robert au moment de la fondation (1).

Et comme les points accessoires s'expliquent par surcroît, lorsque la solution vraie du problème principal est dégagée, on comprend aussi, avec Géraud de Turlande père et fils seigneurs suzerains de Saint-Georges de Brossadol, pourquoi saint Robert, peu visiteur de sa nature en dehors des relations les plus étroites du sang, fréquentait particulièrement le château de Brossadol où l'hébergeait « *le père de famille* » dont parle le moine Bertrand. La poussière du banc qui lui servait de siège, le contact du lit où il avait l'habitude de coucher à Brossadol opéraient des miracles (2). Ce père de famille de saint Robert n'est autre que Géraud de Turlande. Que ce soit son père ou son frère aîné — l'identité des pré-

(1) En 1280, Albert, abbé de La Chaise-Dieu, les céda par voie d'échange au prieur de Saint-Flour (*Cartulaire de Saint Flour*, fol. 48 v°, de l'exemplaire de la Bibliothèque du Tribunal). — Dominique Branche (*Op. cit.*, p. 149) écrit « Saint-Georges de Brochdal » d'après un texte dénaturé par la prononciation locale. A l'appui il cite : Bibl nat., mss. lat. 5552, ancien fonds Saint-Germain, *Gallia Christ.*, II, 329 c ; et *Carroforum*, col. 1251.

(2) Castrum vero in Arvernensi territorio quoddam habetur quod Brossada vocatur, ad quod vir Domini [Rotbertus], cum *frequenter diverteret*, sedes, mensa et lectus a quodam patre familias ei paratus est ; qui, proinde cum gravi incommodo corporea valetudinis vexaretur, atque filius cujusdam matronæ non mediocri molestia urgeretur, uterque ad Dei hominem gressibus festinavit fidei. Ille namque pulvere sedis et mensæ viri Dei ebibit, et ista filium in lecto servi Christi composuit, ambobus optatæ sospitatis munus continuo successit (*Acta SS*, 24 aprilis, t. III, p. 329). *De miraculis S. Roberti, auctore Bertrando monacho Casæ Dei, Dist. prima. Miracula in vita patrata.*)

nons a pu rendre le moine perplexe sur ce point — cela nous est assez indifférent. Ce château de Brossadol, le seul que l'on connaisse comme ayant été par lui habituellement visité, est, il est vrai, l'habitat des vassaux de son père et de ses frères aînés; mais nous savons, d'une part, que l'aîné était resté le suzerain allodial de la part de ses frères, et que, d'ailleurs, la possession utile des *castra* du temps était le plus souvent divisée entre plusieurs membres de la même famille, chacun possédant une ou plusieurs tours ou une partie de l'espace compris dans la grande enceinte, en outre d'une portion du territoire rural. De plus, les seigneurs directs et partiels de Brossadol vassaux des Turlande étaient eux-mêmes, suivant les plus grandes vraisemblances, les plus proches parents paternels de Robert et de ses frères.

Les seigneurs de Turlande remplissent ainsi, sans exception aucune, toutes les conditions positives exigées par les documents pour la famille de saint Robert ; et seule elle les remplit. Il est donc Robert de Turlande.

## IV

### POURQUOI SAINT ROBERT A ÉTÉ ANNEXÉ INDUMENT PAR LA LÉGENDE A LA FAMILLE DE SAINT GÉRAUD D'AURILLAC ET APPELÉ ENSUITE ROBERT D'AURILLAC.

Cette explication, les documents contemporains se chargent de nous la fournir, et elle est des plus simples.

Géraud et Pons de Turlande, que nous savons maintenant être deux des nombreux frères de saint Robert, ont donné à l'abbaye de Conques, entre 1060 et 1062, toute la part leur afférent dans « deux églises situées, disent-ils, à *Aureliaco,* et consacrées l'une à saint Etienne l'autre à saint Amans, avec les fiefs sacerdotaux et tous autres qui en dépendent » (1). L'église la plus ancienne d'Aurillac, traduction

(1) J'ai donné plus haut un extrait de cette charte qui porte le n° 37

exacte d'*Aureliaco*, était placée sous le vocable de saint Etienne ; c'était celle du château qui dominait la ville ; la paroisse, le quartier actuels de Saint-Etienne s'appelaient, s'appellent toujours ainsi, et ce qui reste encore du château d'Aurillac en porte encore le nom. Si l'on ajoute à cela que le propriétaire de l'église paroissiale et de son fief était au moyen-âge présumé le seigneur du lieu, que saint Géraud et son père, prénommé comme lui, étaient les uniques seigneurs d'Aurillac, et que le nom de Géraud était héréditaire chez les Turlande, il faut reconnaître qu'il y en avait assez pour qu'un moine médiocrement instruit, originaire de l'extrémité opposée de la province, à une quarantaine de lieues d'Aurillac tel que Géraud de Laveine, ou un angevin encore plus étranger comme l'archidiacre Marbod, aient cru que saint Robert était de la race de saint Géraud. Avec la tendance de l'esprit humain à rehausser ce qu'on admire, ils méritent même des louanges de s'être contentés de l'*ut creditur*.

Malheureusement, il n'y eut jamais d'église et de fief ecclé-

du Cartulaire de Conques, la voici presque en entier, et dans toutes ses parties essentielles.

« Lex Romanorum in primis censuit, hoc decretum est, ut si aliquis esset qui, de facultatibus suis œcclesiis et monasteriis, pro remedio animarum suarum seu parentum, [res] aliquas darent, fuisset eis potestas libera concessa in tantum ut data notarentur in cartis, atque sic obnixe atque perpetualiter permanerent cum testimonio ac designatione nobiliorum virorum. Idcirco, nos, videlicet GERALDUS et frater meus PONTIUS DE TURLANDA donamus ECCLESIAS NOSTRAS DE AURELIACO quæ sunt consecratæ, una in honore SANCTI STEPHANI et altera in honore SANCTI AMANTII, totum integre quantum ad nos pertinet et quantum ad ipsas æcclesias respicere videtur. Donamus etiam similiter fevum sacerdotorum et fevos aliorum fevoaliorum. Cedimus et donamus sancto Salvatori de Conchas et sancte Fidei virgini et abbati Odobrico et Ademaro priori et aliis monachis, pro animabus nostris et parentum nostrorum... — Facta carta ista in mense aprilio VII feria, regnante rege Francorum Philippo. S. GERALDO et FRATRIS EJUS PONTII qui cartam istam scribere vel firmare jusserunt. S. Bertrandi. S. Hugoni. S. Heliæ. Bertrandus monachus scripsit ».

Desjardins a daté cette charte de 1060-1062 à cause du synchronisme de l'abbatiat d'Odobric à Conques et du prieurat d'Adémar à Molompize. Molompize (canton de Massiac, arrondissement de Saint-Flour), était le prieuré dépendant de Conques le plus important et le plus rapproché des terres que les Turlande possédaient dans la banlieue de Saint-Flour.

siastique de Saint-Amans à Aurillac. Ce patron du Rouergue avait, au contraire, de multiples sanctuaires dans le diocèse qu'il illustra. Il en avait un notamment à Saint-Amans-des-Cots, chef-lieu de canton contigu à celui de Sainte-Geneviève où se trouve Orlhaguet, terre certaine de Géraud de Turlande, chef de la famille, et de ses frères, à cette même époque. Or, l'église paroissiale d'Orlhaguet a toujours été, comme de nos jours, placée sous le vocable de saint Etienne; il y avait, de plus, un oratoire secondaire dans la paroisse (1) et c'est celui-là qui était dédié à saint Amans. Il est détruit depuis longtemps. C'est donc leur part des fiefs ecclésiastiques d'Orlhaguet — et non pas d'Aurillac — que les frères de Turlande donnaient à Conques en 1060-1062. La célèbre abbaye rouergate avait déjà du reste dans le même canton de Sainte-Geneviève et tout près de Turlande le fief paroissial de Lacalm (2) et de nombreux biens en Planèze.

Quant au nom d'*Aureliaco*, ce fut une erreur si patente du scribe des chartes 37 et 39, qu'elle fut corrigée immédiatement dans la charte 38 intitulée pour qu'on ne puisse s'y tromper : *Item de eadem ecclesia. Breve de Aureliageto*, c'est-à-dire *Orlhaguet* (3). En effet, dans cette charte 38, complément de la précédente puisqu'elle dit expressément s'ap-

(1) Il en restait quelques traces d'après les renseignements de M. le curé d'Orlhaguet et les notes que m'a transmises M. Servières, chanoine de Rodez, en échange de celles que j'ai eu le plaisir de lui fournir pour le compte de l'abbé Bouillet, éditeur du *Liber miraculorum Sancte Fidis* (Paris, A. Picard, 1897) récompensé par l'Institut.

(2) *Cartul. de Conques*, ch. 553, par suite de la donation que lui en firent en 1031-1060 les frères Rigaud et Etienne de Miremont, et Etiennette, femme de Rigaud (Miermont près d'Espinasse, canton de Chaudesaigues). V. aussi ch. 554 donation d'Itier de Miremont. Lacalm est une commune exactement limitrophe de Sainte-Geneviève, de la Haute-Auvergne et du territoire de Turlande.

(3) L'erreur provenant de la confusion s'explique d'autant mieux que le nom d'Aurillac se disait et se dit encore en langue locale « Orlhac » dont « Orlhaguet » est un diminutif. Les lieux de ce nom, car il y en a d'autres, s'appliquent à des terroirs mouillés, bas, inondables ou jadis inondés. Aurillac et Orlaguet sont à 40 ou 50 kilomètres l'un de l'autre en des provinces et des diocèses différents.

pliquer « *à la même église* », Géraud de Turlande, sa femme, ses frères Guillaume, Deusdet, Rigaud, et Jean leur copossesseur, se démettent chacun de leur part du fief de l'église de Saint-Amans dans leur terre d'Orlhaguet, et reçoivent moins un prix qu'une gratification sans grande importance du même Odolric, abbé de Conques. Géraud prend la parole le premier en sa qualité d'aîné possédant le seigneurat dominant du lieu : — « Moi, Géraud de Turlande, je donne au Saint Sauveur, à Sainte Foi de Conques, à l'abbé Odolric et aux moines qui y servent Dieu, *ce mien alleu d'Orlhaguet, à savoir l'église de Saint-Amans* » (1). Rien donc de plus clair et de plus formel : les deux églises de Saint-Etienne et de Saint-Amans de la charte 37 n'ont rien à faire avec Aurillac. Elles sont situées dans la terre d'Orlhaguet, propriété patrimoniale des Turlande. Je crois avoir déjà dit que le territoire de ce fief faisait suite à celui de Turlande, la Truyère entre deux.

Enfin, s'il pouvait rester l'ombre d'un doute, il serait dissipé par ce fait que, dans le Pouillé de Conques de 1510 continué jusqu'au milieu du XVII^e siècle, le texte de la charte 37 du cartulaire de l'abbaye se lit sous l'article « Orlhaguet ».

Une autre circonstance était faite pour favoriser, dans les dernières années du XI^e siècle, la suggestion d'une commune origine des saints Robert de Turlande et Géraud d'Aurillac. C'est que Géraud de Turlande, frère de Robert, paraît avoir épousé une Avierne (2). On sait que tel était le nom de l'unique

(1) Après le titre *De eadem ecclesia* : « Ego *Geraldus de Turlanda* dono Sancto Salvatori et Sanctæ Fidi de Conchas et Odolrico abbati et monachis ibidem Deo servientibus illum alodem meum de AURELIAGETO, HOC EST ÆCCLESIA SANCTI AMANTII... Et ego *Rigaldus de Turlanda* dono... medietatem de fevo de ipsa æcclesia, etc... » (*Cartulaire de Conques*, ch. XXXVIII. Voir plus haut).

(2) « *Ego Geraldus et uxor mea Vierna* » offrent entre 1030 et 1060 leur fils Géraud alors enfant (*puerum*) à l'abbaye bénédictine de Beaulieu pour y être élevé et fait moine plus tard (*Cartulaire de Beaulieu*, ch. XCIV, pp. 146-147). Ebles, oncle de Vierne, témoin de l'acte, donne vers le même temps la moitié des biens qu'il possède *ad Brolium* à sa nièce *ad nepotam meam Vigernanam* (*Op. cit.*, ch. XCVIII, p. 151) ; — Cf. *Cartul. de Conques*, ch. XXVIII, 1 (1032-1060).

sœur de saint Géraud (1). Bien que celui-ci fût mort un siècle et demi avant Robert, le prénom d'Avierne, extrêmement rare en Auvergne, pouvait faire illusion en laissant supposer un prénom héréditaire dans la famille de cette dame, comme l'était celui de Géraud chez les Turlande. Et tout cela réuni, Géraud, Avierne, Aurillac constituant une base pour une généalogie impressionniste, agiographes, moines, public purent, sans le moindre trouble de conscience, transformer la croyance conjecturale en certitude historique (2) jusqu'à ce que les écrivains d'Auvergne au XIXe siècle, mariant le bon saint Géraud malgré lui, aient campé sur pieds un Robert d'Aurillac purement imaginaire. Ce nom d'Avierne a pu les frapper d'autant plus que si la femme de Géraud de Turlande fut, comme il semble, une fille d'Austrin de Conques et d'Avierne de Calmont, il peut en avoir eu des biens près d'Aurillac (3).

(1) Sous les variantes *Avigerna* et *Avierna*. Si ce nom est rare en Auvergne on le trouve souvent au moyen-âge dans le Midi, sous les formes *Vierna*, *Vigerna*, *Avierna*, *Avigerna*, etc... Le préfixe A est souvent ajouté à certains noms propres. *Orlhac*, par exemple, est souvent dit *Aorlhac*.

(2) D'où l'hymne à saint Géraud dont nous devons la connaissance à Géraud Vigier, en religion Dominique de Jésus, dans sa *Vie parænétique* des trois patrons de l'Auvergne écrite sous Louis XIII, sans qu'il nous dise la date de sa composition probablement postérieure de plusieurs siècles à saint Robert.

... Postque, mixto semine
Sit tradux Clodoværum
Sarculus Caroleorum
Cœsarios polos adit
Aredius eo vadit
Adaltrudis sequitur
Hos Geraldus comitatur
Et *Robertus* sequitur.

Cette époque du lendemain des guerres de religion était celle de la foi, non de la critique. De même le *Saint Géraud et son illustre abbaye* de Mgr Bouange est-il surtout un livre d'édification.

(3) Avierne avait pour frères Hugues, Pierre et Etienne de Calmont vivants de 1000 à 1035. Leur père était le principal seigneur du « ministère de Calmont » dont le chef-lieu était un château à côté d'Espalion, sur le bord du Lot, d'où son nom de Calmont d'Olt, Avierne eut pour sa part « *in ministerio de Calvomonte... partem de Aqua Olto* (Rive d'Olt)..., *ecclesiam de Rosino* (Roussy), *alodem de Almonte in pago Arvernico* qui

Maintenant que les seigneurs de Turlande, de Mels et Bénavent se rattachent à la race de saint Géraud d'une autre façon, il se peut, mais nous n'en savons rien. Historiquement, saint Robert, fils certain de Géraud et de Raingarde, appartient aux Turlande.

## V

### LA MÈRE DE SAINT ROBERT

Qui était Raingarde, femme du premier Géraud de Turlande et mère de saint Robert? Le *Livre tripartite* nous apprend que saint Robert était le neveu de Rencon, évêque d'Auvergne de 1028 à 1053 environ (1). Rencon est un prénom tout à fait inusité dans la famille paternelle du fondateur de La Chaise-Dieu, voire même dans la province, et le prélat qui le porte est absent des actes intéressant les Turlande, c'est donc qu'il était un oncle maternel, vraisemblablement

est Montal près d'Aurillac, commune d'Arpajon; ce qui a dû fortement contribuer à faire passer les s^rs de Montal eux aussi pour être du sang de saint Géraud. Elle avait de plus des biens en Quercy qu'elle donna pour la dot monacale de son fils Raymond en 1032-1060, sous le seing notamment de « Géraud fils Raingarde » c'est-à-dire Géraud de Turlande et de son frère Raymond (*Cartul. de Conques*, ch. 237). Cette Avierne paraît avoir eu deux maris. — Ses frères Pierre et Etienne, ce dernier tige des puissants Calmont d'Olt, furent coseigneurs de Saint-Mamet, Saint-Jean-la-Salvetat et Roussy, dans l'arrondissement d'Aurillac, et Hugues, l'aîné, joua un rôle bruyant dans l'histoire de Conques. Begon, proabbé de Conques et chorévêque de Clermont, fut probablement aussi leur frère. Voir pour ces Calmont les chartes 80, 81, 83, 23, 32, 33, 135, 336, 104, 331, 260, 158, 178, 510, 34, 451, 164, 20 du *Cartul. de Conques*; le *Liber miraculorum S. Fidis*, lib. II, § 5; le *Cartul. de S. Hugues de Cluny*; l'*Historia Tutelensis*, p. 429, etc. — Pierre périt coupablement et dramatiquement. Etienne fut père de Hugues II, s^r de Calmont, Saint-Mamet, etc., et de Richeldis, femme d'Astorg de Marcenat (1025-1050); Hugues II eut d'Ingelberge Hugues III mari de Foi (1050-1060). D'où Bego de *Calmonte et uxor sua Florentia nobilissimus miles* en 1060-1100.

(1) « Beatus Robertus... cum... in refectorio canonicorum Claromontanorum, juxta consuetudinem Renconis (episcopi) avunculi sui... » (*De Miraculis Sancti Roberti, auctore Bertrando mon. Casæ Dei* (*Acta SS.* aprilis, III, 24).

étranger à l'Auvergne, et ce serait en Rouergue qu'il faudrait le chercher, puisque l'on s'accorde à dire sa mère originaire de ce pays. Cela ne nous avancerait guère si le meilleur érudit que l'Auvergne ait eu depuis longtemps, Augustin Chassaing, n'avait découvert dans un des nécrologes de Brioude ou du Chapitre cathédral qu'il était sur le point de publier, quand la mort l'a surpris, un passage où ce personnage est appelé *Renco de Monte claro episc. Arvern.* (1). Ceux qui ont lu cette mention ont pu facilement prendre son nom patronymique pour une inversion de *Clarus mons*, et c'est là sans doute pourquoi le nom de la famille de ce prélat est resté ignoré de nos catalogues épiscopaux. Il y eut des Montclar en Haute-Auvergne, en Velay, en Toulousain et en Rouergue dans l'arrondissement de Saint-Affrique. Les plus importants au moyen-âge étaient les maîtres d'un second Montclar du Rouergue (canton et arrondissement de Villefranche de Lauraguais (Aveyron). Ces derniers, qui furent les vicomtes de Montclar du moyen-âge, eurent dans le Carladès des possessions contigues à celles des Turlande (2) et paraissent devoir être préférés.

Cette alliance concorde à merveille avec l'extension territoriale de la famille de saint Robert dans le diocèse de Rodez, sa dévotion à sainte Foi et ses bienfaits à l'abbaye rouergate de Bonneval à laquelle ils donnèrent au moins un abbé au XIIe siècle.

(1) J'ai reçu ce texte de mon vieil ami et collègue Chassaing au cours d'une correspondance relative à l'identité des personnes dénommées dans le manuscrit. Il ne doutait aucunement qu'il ne fallût le lire Rencon de Montclar. Malheureusement, il m'a été impossible, après son décès et jusqu'à ce jour, de me prouver la communication soit de son travail, soit du document, ce qui m'aurait permis d'en indiquer le gîte avec plus de précision.

(2) « *Aycelina de Bedenes* (Viadène en Carladès arrondissement d'Espalion) *vicecomitissa Montis clari*, vend au mois de février 1325 à Marie de Beaumarchais, femme de Jean de Chambly, ce qu'elle possède *in montanets de Lhiuran in Alvernia* » (M. Boudet, *Eustache de Beaumarchais et sa famille*, p. 141).

## VI

### LES FRÈRES DE SAINT ROBERT

*Les frères certains. — Jean de Bénavent; Bernard de Mels — Raymond le Miraculé et Raymond le Naufragé*

#### Les frères certains

Géraud, mari de Raingarde, peut être considéré comme le fondateur du château de Turlande, bien qu'il n'en ait porté le nom qu'à la fin de sa vie tout au plus. Mais comme ce nom est porté avec le caractère patronymique par plusieurs de ses fils, entre autres Géraud, Pons et Rigaud, et que, d'autre part, on ne trouve rien de cet établissement féodal avant lui, il faut bien remonter et s'arrêter à lui.

Il eut de nombreux enfants. C'est le patriarche à une époque éminemment prolifique.

Nous en avons vu défiler sept dans les documents d'ordre positif, dont deux au moins furent d'église : Géraud, Pons, Rigaud, Guillaume, Raymond, le prêtre Deusdet et saint Robert; n'y revenons pas. Il y en a deux autres discutables, Jean et Bernard. Raymond appelle également quelques explications. Il nous faut donc dire un mot de ceux-là ; en prévenant toutefois le lecteur que nous entrons avec eux dans le domaine des inductions.

#### Jean de Bénavent et Bernard de Mels

Parmi les copossesseurs de l'héritage familial d'Orlhaguet avec Géraud II de Turlande et ses frères, il en est un pour qui la présomption de fraternité est très forte, c'est Jean. Il possède une part indivise d'Orlhaguet avec le chef de la famille ; il se joint à lui dans le même acte pour en disposer en faveur du même monastère de Conques; dans la charte 38 de Conques où il figure, tous les autres copossesseurs sont des frères prouvés de Géraud de Turlande ; aucun étranger

certain ne prend part à cet acte de famille (1). Il est d'autant plus à croire que Jean est le frère de Géraud qu'il y a non seulement copropriété de la terre entre lui et les frères de Turlande, mais indivision particulière d'une parcelle entre l'aîné et lui. Ce Jean paraît avoir eu pour lot principal la partie de la terre primitive qui forma la seigneurie de Bénavent, et n'être autre que Jean de Bénavent, lequel reçut aussi une part, avec Guillaume et son frère Robert alors prêtre, dans un corps de biens que la famille possédait auprès des seigneurs de La Roche-Donnezat (2) au Puy-pendant, près de La Roche et de Gergovia en 1030-1040, où il avait pour voisins Guillaume frère de Robert, et le comte de Gévaudan (3). Il est le premier seigneur portant le nom de Bénavent que l'on connaisse, et il n'y avait alors aucun fief de ce nom en Auvergne.

Les copropriétés des premiers seigneurs de Turlande, Mels et Bénavent dans l'ancienne paroisse d'Orlhaguet au XIe siècle, cadrent fort bien avec l'existence primitive d'un territoire unique appartenant à leur auteur commun. Les

(1) Voir le texte de cette charte reproduit plus haut.

(2) Les seigneurs de La Roche ont, comme ceux de Brossadol, plus d'un rapport avec les Turlande.

(3) « Ego, in Dei nomine WILLELMUS, de villa de Pende, dono... ad locum de Celsinanias... quatuor sextairadas de terra in cultura Talamitensi et in villa de Pende. Habet autem ipsa terra tres sextairade terram JOHANNIS DE BENAVENT... alia sextairada est ad Cheilrer et habet fines... ex alia parte terram *Stephani comitis*... Sig. WILLELMI qui hanc cartam fieri jussit. Sig. ROTBERTI FRATRI MEO. Sig. Rotberti laici » (*Cartul. de Sauxillanges*, ch. 423).

Le comte Etienne ne peut être qu'Etienne, frère aîné de Philippie de Gévaudan, fille de Pons, comte de Gévaudan et de Forez, et femme de Guillaume IV, comte d'Auvergne. Il mourut sans postérité (Baluze, *Mais. d'Auv.*, 48, 50). A rapprocher de ce fait celui de Philippie de Gévaudan et de son fils le comte Robert II d'Auvergne, appelant saint Robert, alors abbé de La Chaise-Dieu, à souscrire la donation de leur part du fief presbytéral de Tanavelle, paroisse contigue à celle de Saint-Flour, bien que cette donation fût faite à l'abbaye de Conques (et non à La Chaise-Dieu). Il la souscrit SIGNUM DOMNI ROTBERTI ABBATIS CASÆ DEI (*Cartul. de Conques*, ch. 523). Ce qui laisse supposer un intérêt personnel de saint Robert dans ce pays.

éditeurs des *Documents historiques* du Carladès voient dans Bernard de Mels qui, le premier, prit le nom de cette terre en 1060-1062, un frère de Rigaud de Turlande, frère lui-même de Géraud II et conséquemment de saint Robert. Cette conjecture se fonde sur ce que, à la même époque où les frères Géraud, Rigaud, Guillaume et Deusdet de Turlande donnaient à l'abbaye de Conques tout ce qu'ils y possédaient, y compris l'église, ses terres et le fief presbytéral, pour y fonder un prieuré, Bernard de Mels et « son frère Rigaud » complétaient cette libéralité en se démettant de leurs biens dans les mêmes objets au profit du même monastère ; et comme dans la charte des frères de Turlande (n° 38 du Cartulaire de Conques sous la rubrique *Breve de ecclesia Aureliageto*, Rigaud est appelé en termes exprès *Rigaldus de Turlanda*, le moine rédacteur du résumé de la charte suivante n° 39 sous la rubrique *Item de eadem* (1) *ecclesia*, a pu juger inutile de répéter le nom de Turlande à la suite du prénom de Rigaud, s'en référant à l'acte précédent pour cela, de même qu'il s'y réfère pour le nom du lieu. Tout en reconnaissant que la copropriété des Turlande et de Bernard de Mels dans Orlhaguet est de nature à fortifier cette hypothèse jusqu'à la rendre très plausible, on estimera néanmoins que l'absence du nom terrien de Rigaud dans la charte 39 lui laisse un certain caractère conjectural, vu que Bernard de Mels pouvait avoir, lui aussi, un Rigaud pour frère.

**Raymond le Miraculé**

Dans une charte rédigée vers 1035 figure Raymond « frère

(1) Item de eadem — Ego *Bernardus de Amelz* dono... sancte Fidei de Conchas et abbati Odolrico (le même que dans la ch. 38)... *et Rigualdus, frater meus*, similiter illum fevum quem Gerbertus Rigualdus tenebat in ecclesia de Aureliaco (corr. Aureliageto) et in ipsa villa... Donamus etiam ego *Bernardus de Amelz et Rigualdus frater meus* illum fevum sacerdotalem de æcclesia ipsa... sancte Fidei de Conchas. Et si ibi monacus fuero aut sepultus fuero in ipso monasterio ego *Bernardus*, donamus *ego et frater meus* totum et ab integrum quantum in ipsa villa tenebamus et habebamus (*Cartul de Conques*, ch. 39).

de Géraud fils de Raingarde », c'est-à-dire Géraud de Turlande (1). Est-il le Raymond chevalier « riche à cinquante hommes d'armes » dont parle le *Livre des miracles de sainte Foi* (2). Il y en a de très sérieux indices à défaut de preuves.

Suivant l'usage pour les cadets il avait été alloti surtout dans les terres maternelles aux confins des domaines des comtes de Toulouse. Sa principale résidence dans cette région était à Vallières, dans la paroisse de Saint-Dier de Panat, aujourd'hui Villefranche de Panat, canton de Salles-Curan, arrondissement de Millau (3). A noter que les vicomtes de Carlat l'étaient aussi de Millau et que Panat est près d'un Montclar. Mais c'était la coutume du temps d'attribuer quelque chose aux puînés dans les divers corps de biens paternels, et Raymond était en Auvergne le vassal de Pierre, clerc, « d'illustrissime race et très puissant par les dignités supérieures dont il était revêtu » (4). En effet, ce

(1) Dans la donation par Avierne à Conques de biens situés en Quercy près de Cajarc, et en Haute-Auvergne à Reisson, commune de La Roquebrou, etc..., pour la dot monacale de son fils Raymond, datée et signée comme suit : Facta carta donatione ista in mense januario feria III regnante Ehenrico rege S. Avierna et filio suo Raimunda... S. alio GERALDO FILIO RAINGARDIS, RAYMUNDI FRATRE SUO ». (*Cartul. de Conques*, ch. 287.)

(2) *Liber miraculorum S. Fidis*, § 7, édition Bouillet, 1847, p. 113.

(3) M. Desjardins, éditeur du *Cartulaire de Conques*, a supposé Vallières situé à Saint-Dier ou Saint-Diéry en Auvergne (*Table du Cartul. et Introduction*, pp. 92-93), uniquement parce que Raymond était l'un des chevaliers de Pierre, qui était de cette province. On ne connaît aucun Vallières dans ces communes ; tandis que le Cartulaire nous dit clairement que Vallières est à Panat en Rouergue : par la charte 374 où l'on voit Raymond donner à Conques un capmas situé *in Valleris in parrochia Sancti Disderii*, et par la charte 15 où les *Caballerii de Panado* font un pacte *in ecclesia Sancti Desiderii* avec Albuin, fils de Harold, roi d'Angleterre. L'église de Panat était, en effet, placée sous le vocable de saint Didier. Interrogé par M. le chanoine Servières de Rodez. alors curé de Villecomtal, de la part de l'éditeur du *Liber miraculorum* sur les nombreuses questions de géographie des œuvres du capiscole Bernard, j'ai transmis ces explications qui ont été jugées exactes par M. Bouillet (p. 112), ainsi que celles concernant Brossadol, etc.

(4) « ... Petrum ex Arvernia clericum, genere clarissimum, dignitatibus prepotentem .. Dicebat enim se habere Raimundum nomine, virorum quinquaginta potentem, de vico Valeriis, pluraliter nominato » (*Liber mirac.*, II, VII).

Pierre était le lieutenant du comte d'Auvergne en Auvergne; le Cartulaire inédit de Paray-le-Monial nous le montre exerçant les fonctions de « vicomte » jusqu'à l'extrémité septentrionale de la province, sur les marches de la Bourgogne ; on n'en connaît pas d'autre après lui détenant le pouvoir vicomtal à titre de fonction. Ce haut personnage que Bernard, écolâtre d'Angers, a rencontré à Conques en 1020, lui a dit que Raymond était « son chevalier » (1). Raymond avait donc suivi la carrière des armes.

En comprimant une sédition, il fut frappé d'un si furieux coup d'épée au travers de la figure qu'il en eut le nez et les lèvres abattus sur le menton, la langue presque entièrement coupée à la racine, un côté de la machoire tranché complètement, et l'autre à moitié ; de telle sorte que son visage n'offrait plus qu'une énorme plaie béante d'où pendaient des débris de chair et d'os. Ses fidèles et ses amis le rapportèrent en cet état dans sa maison et l'y gardèrent pendant trois mois entre la vie et la mort. Son affreuse blessure ne lui permettait pas de manger. On était obligé de lui ingurgiter des bouillies grasses (2) par l'ouverture de la plaie. Le malheureux, à qui ce martyre était devenu intolérable, résolut enfin de se faire porter au tombeau de sainte Foi, moins pour demander le prolongement d'une vie odieuse que pour sol-

(1) Ce personnage est qualifié entre 1000 et 1029 au Cartulaire de Paray dans la donation qu'il fit alors à Sainte-Marie de Paray de sa terre de Montcombroux, canton du Donjon, arrondissement de La Palisse (Allier), sur les limites de l'Auvergne et du Forez : *Nobilis miles, nomine Petrus, clericus, Arverniæ territoria vicem comitis regens (Bibl. nat.*, fonds Baluze, t. LXXV, fol. 9, mss. lat. n° 9884, fol. 68). La date, le nom, la fonction, et jusqu'à ce cumul tout particulier de la tonsure cléricale, et du port des armes de la chevalerie et du commandement militaire, ne laissent guère de doute sur l'identité. C'est donc à tort que l'abbé Servières (*Histoire de Sainte Foy*, 289, Rodez, Carrère, 1879) l'a confondu avec Pierre, le clerc, neveu de l'évêque Begon, qui dévalisa le trésor de Conques et périt en mer avec le fruit de ses détournements. Celui-là était un rouergat, Pierre de Calmont, frère de Hugues et d'Etienne de Calmont. L'autre paraît avoir été de la famille des seigneurs de Baffie en Basse-Auvergne ou de celle de La Roche.

(2) *Defruta pinguia*, des raisinés gras.

liciter la sainte de l'assister dans son passage à l'éternité, car il ne doutait pas qu'il ne fût perdu sans espoir. On devait l'emmener le lendemain matin, lorsque, durant son lourd sommeil, Foi lui apparut sous la forme d'une jeune fille surhumainement belle. Elle se mit en prière près de lui, termina par l'oraison dominicale, puis, se faisant son médecin, de ses doigts légers remettant en place et consolidant chacune de ses dents noyées de pus dans leurs alvéoles, elle rajusta la mâchoire pendante, et de son souffle divin rendit la forme et la vie à ce visage que la mort envahissait. Cela fait, elle lui recommanda d'aller à Conques rendre grâce au Saint-Sauveur.

Raymond s'éveille ; les premières lueurs du jour teintaient l'horizon. Il porte les mains à son visage, tout y est à sa place. Peut-être il pourra parler ? Il appelle ses serviteurs, il demande à manger et sa voix retentit. Les domestiques, éveillés au bruit, se demandent d'abord quel est l'imbécile qui a faim de si bonne heure, mais, ô stupéfaction ! c'est la voix du maître. Ils se précipitent, ils allument des torches, ils accourent et trouvent Raymond bien réellement guéri.

Il leur raconte l'apparition, se rend aussitôt à Conques ; puis, comme il était ignorant « en sa qualité de laïque n'ayant jamais reçu d'instruction » (1), il va trouver les moines pour leur faire conserver le souvenir du miracle dont je viens de traduire presque littéralement le récit contemporain.

L'annotateur de la *Vie de sainte Foi* (*Acta SS.*, 1868, octobre, III) dit bien en note que Alvernia signifie Auvergne et que le Rouergue est une province de France d'après Adrien de Valois. Mais quand il en vient aux choses et aux personnes qui demanderaient réellement quelques lumières : « De ce Raymond (le nôtre, le miraculé) je n'ai rien pu trouver ailleurs (2)... Du bourg de Vallières, Adrien de Valois ne dit

(1) *Ignarus idem, ut laicus et indoctus.*

(2) De Raymundo illo nihil alibi inveni (*Acta SS.*, III, oct., p. 318, note d).

rien dans la *Notice des Gaules*, non plus que les autres géographes que j'ai consultés » (1). De même d'Austrin et d'Avierne : « De cet Austrin et de sa femme Avierne, je n'ai rien trouvé dans d'autres écrits et ne puis même formuler aucune conjecture » (2). Et ailleurs : « De ce château de Perse, je n'ai pu nulle part découvrir le nom moderne (3). — « De la paroisse ou du bourg de *Spariacum* je ne trouve rien ni dans Adrien de Valois (*Notice des Gaules*), ni dans dom Bouquet, ni dans les géographies que nous avons, etc... » (4). Pure misère à coup sûr au regard de l'immense et supérieur mérite des Nouveaux Bollandistes qui continuent à Bruxelles l'œuvre énorme de leurs prédécesseurs ! Quoi qu'il en soit, pas n'est besoin de recourir à la Notice d'Adrien de Valois, le Dictionnaire des Postes et surtout le Cartulaire de Conques, connu et bien souvent cité avant d'avoir été vulgarisé par l'impression, suffisent à faire disparaître ces prétendus problèmes.

C'est ainsi que le Cartulaire de Conques nous fait connaître la donation par Raymond et sa femme Alberade d'un capmas dépendant de la terre de Vallières, dans la paroisse de Saint-Didier de Panat, lequel, dit Raymond : *lui provenait de leurs parents* (5). Mais cela ne signifie nulle-

(1) *Ibid.*, note e. Le *Cartulaire* signale pourtant le lieu de ce nom.

(2) *Ibid.*, p. 311, note du chapitre I, livre II. — Le Cartulaire de Conques, où ils figurent, permet d'établir leur généalogie pour plusieurs générations.

(3) Il aurait suffi d'écrire à un Aveyronnais pour apprendre que Perses est toujours le nom du plus important quartier ancien d'Espalion, et de sa plus ancienne paroisse. (*Ib.*, p. 315). — Le « bourg », la « paroisse », le fief, « l'alleu », les seigneurs de Perses à Espalion font l'objet de la charte 572 de Conques intitulée *De Persa*, sous la date de 1660, l'une des plus longues du Cartulaire. — Voir pour la localisation p. 489 où Desjardins l'identifie avec le bourg et la paroisse d'Espalion sans hésiter. Il y est question d'ailleurs du pont d'Espalion.

(4) *Ib.*, p. 305. Miracle de Guibert l'Illuminé. — *Spariacum* est sans aucun effort de traduction, Espayrac ou Espeyrac, chef-lieu de commune du canton d'Antraigues (arrondissement d'Espalion), lequel est contigu à celui de Conques.

(5) Voir une charte que Gustave Desjardins date par synchronisme du

ment qu'il y eût son principal domicile ni qu'il en portât le nom ; Vallières n'est qu'une désignation conventionnelle employée, faute de mieux, par les agiographes, pour le distinguer de ses homonymes contemporains, tel que cet autre Raymond que les historiens appellent Raymond du Bousquet, le « richissime » seigneur dont les aventures sont contées par Bernard dans son second livre des *Miracles*, quelques pages seulement après celles du frère de saint Robert, uniquement parce qu'entre autres biens il y possédait le lieu du Bousquet.

**Raymond le Naufragé**

Ce Raymond-là paraît aussi se rattacher à la famille de saint Robert. Bernard d'Angers le dit personnellement originaire du *pagus Tolosamus* « où il possédait le municipe du Bousquet » (1). Ce n'est pas cela qui pourrait nous éloigner beaucoup des Turlande après ce que nous apprend la charte 65 du Cartulaire de Conques où l'on voit « Géraud et son frère Raymond » donner à l'abbaye qui leur fut chère à tous, vers 1010, des biens assez considérables situés précisément *in pago Tolosano* ; l'un de ces héritages, est-il dit, descend jusqu'au bord de la Garonne (2). Les documents nous ont montré que les seigneurs de Turlande du XIe siècle n'échappaient pas à la règle de dissémination des biens, fait

commencement du XIe siècle : « De Valleris. Venit homo (*expression employée quand il s'agit d'une personne étrangère ou inconnue du scribe*) nomen Raimundus et uxor sua Alberada ; donant ad ipso loco aliquid de proprietatis suæ que eis per eruginem (*corr.* originem) parentorum obvenit ; et hoc est caput mansus in Valleris, in parrochia Sancti Disderii cum sua parte de Prato de Fonte Regale, etc. (*Cartul. de Conques*, charte 374).

(1) *Lib. Mirac. S. Fidis*, édition Bouillet, p. 93.

(2) « Ego in Dei nomine GERALDUS ET FRATER MEUS RAIMUNDUS cedimus, etc... S. Geraldo et Ramundo qui carta ista scribere vel ad firmare rogaverunt... » Les biens sont dits situés *in pago Tolosano in vicaria Rogomago ;* entre autres le lieu appelé *de Bellos campos... qui descendit in Garonna* ». G. Desjardins date synchroniquement l'acte de 997 à 1010.

très ordinaire chez les grandes races féodales de ce temps, et il ne faut pas oublier que leur terre principale s'étendait sur la partie de la Haute-Auvergne qui ressortait aux princes de la maison de Toulouse.

Le narrateur contemporain, dit Raymond aussi « éminent par la naissance que par la fortune » (1). L'histoire de ce personnage est un étrange roman. Qu'on en juge.

Raymond voulut faire le pèlerinage de Jérusalem. Il partit vers l'an mille, jeune alors, néanmoins marié et père de famille (2). Après avoir traversé l'Italie, il s'embarque pour la Palestine à Luna, port d'Étrurie (3). Assailli par une épouvantable tempête, son navire est mis en pièces; tous ceux qui le montaient se noient à l'exception de lui-même et d'un seul de ses domestiques, assez heureux, l'un et l'autre, pour s'accrocher en coulant à des débris de mâture. Le serviteur est jeté sur la côte d'Italie d'où il regagne la France, y portant la nouvelle de la mort de son maître. Cependant Raymond, cramponné à son épave et ne cessant d'invoquer la grande sainte Foi, est jeté sur la côte africaine après avoir été le jouet des flots pendant trois jours. La plage est déserte, il n'y trouve pas même des fauves. Au moment où il va expirer de fatigue, de soif et de faim, il est entouré par un équipage de pirates qui s'emparent de lui, le rembarquent et l'emmènent avec eux dans leur pays. On l'interroge dès qu'il a repris ses forces : il s'avoue chrétien, mais, pour ne pas éveiller l'avarice ou la férocité des pirates, il se dit paysan ; sur quoi on lui met une pioche à la main et on lui fait piocher la terre ; mais comme il pioche très mal, on le lacère

(1) *Genere divitiisque clarissimus* (*Liber mirac.*, lib. II, cap. II). Ce second livre fut rédigé lors du second séjour du capiscole Bernard à Conques, conséquemment vers 1015, sa première venue à Conques étant de 1010 et la troisième de 1020.

(2) Il ressort du récit de Bernard recueilli à Conques en 1015-1020 que le retour de Raymond eut lieu quinze ans après son départ (*Lib. mirac.*, édition Bouillet, pp. 96-97).

(3) Port de l'extrême pointe de la Ligurie, près de la Spezzia, aujourd'hui détruit.

de coups de fouet sans miséricorde. Il confesse alors qu'il est chevalier et qu'il n'a jamais connu d'autre métier que celui de la guerre. On s'en assure aussitôt, et les bandits demeurent émerveillés de l'art avec lequel il se sert des armes d'attaque pour porter les coups, du bouclier pour les parer.

Ils l'emmènent désormais avec eux dans leurs expéditions. Le voilà forban ; il devient même capitaine de ces écumeurs de mer. Dans un terrible combat contre d'autres pirates de la côte de Barbarie, les Berbères le font prisonnier après avoir dispersé ou massacré tous ses compagnons. Il en prend son parti, se bat bravement pour leur compte, conquiert un grade élevé parmi eux, mais les Berbères sont vaincus à leur tour par les Sarrasins de Cordoue qui le capturent pour la troisième fois. Là encore, le captif devient un grand chef de guerre dont les musulmans s'énorgueillissent ; d'où l'on doit induire qu'il avait pris le turban au moins pour la forme. L'aventurier est enlevé par les Arabes, puis pris sur eux avec une multitude de guerriers maures, par Sanche, comte de Castille, dans une grande et sanglante bataille. Ce fut probablement la bataille de Djebal-Quinto livrée en 1009, sur la terre d'Afrique, par Sanche aux arabes et au calife de Cordoue. Sanche apprend qu'il est chrétien et de noble lignée. Emu du récit de ses aventures, il lui rend la liberté.

Arrivé en vue de son château, Raymond se renseigne. Bien lui en a pris. Sa femme, qui le croit mort depuis quinze ans, y vit avec un autre époux et ses deux filles sont mariées. Il n'ose se montrer de crainte qu'on ne le tue, et il se cache chez des paysans, dans une pauvre cabane du village, comptant, pour conserver l'incognito, sur son costume de pèlerin et les changements que l'âge a produits dans sa personne. La malchance voulut qu'une femme du village le reconnut. — « N'êtes-vous pas Raymond qui partit pour Jérusalem et que je croyais avoir péri pendant la traversée ? », lui demande-t-elle. Il proteste. — « Ne niez pas, c'est inutile, je vous reconnais ». Malgré ses protestations, la femme courut en cachette au château avertir

sa maîtresse qui ne pensa plus dès lors qu'aux moyens de donner la mort, sans trop se compromettre, à ce malencontreux revenant. Sainte Foi, qui était apparue à Raymond pendant son sommeil, la veille de son départ d'Espagne, pour le prévenir qu'il avait été dépouillé de sa terre, mais qu'elle la lui ferait recouvrer en récompense de la confiance qu'il avait eue en elle au moment du naufrage, lui apparaît de nouveau, lui révèle le complot tramé par sa femme et, dans une troisième apparition, lui conseille de fuir au plus vite.

Il avait laissé un ami très dévoué dans le pays, le seigneur Hugues Escafred qui, voyant les jeunes filles de Raymond sacrifiées par leur mère au profit de son nouvel époux et sur le point d'être spoliées par elle, les avait prises sous sa protection et mariées à deux de ses fils. Au récit des sinistres desseins formés contre Raymond, Escafred assemble ses fils, ses gendres, ses fidèles, et rétablit son ami dans son château les armes à la main,

Maintenant, qui devait garder la femme? Procès. Il est jugé que c'est Raymond qui doit la reprendre et qu'il peut le faire sans déshonneur à cause de la bonne foi. Le second mari ne demandait qu'à s'en défaire; mais lui, Raymond, n'en voulut point, non parce qu'elle s'était remariée à un autre, mais parce qu'elle avait voulu le faire assassiner.

On ajoute, dit le capiscole angevin sortant ici de l'ordre des faits positifs, et avertissant le lecteur qu'il entre dans des racontars, on ajoute que les premiers pirates lui avaient fait boire une potion de simples ensorcelés par des incantations magiques, dont l'effet était d'abolir si bien la mémoire qu'il en oubliait et sa famille et sa maison. On dit que sainte Foi la lui rendit, mais en partie seulement, pour que les lacunes dont elle restait entachée attestassent les malheurs de sa captivité et la merveilleuse intervention de Dieu en sa faveur (1).

(1) *Appendix miraculorum S. Fidis*, § 2. De quodam Raimundo naufragium passo et S. Fidis auxilio liberato, cur hic quædam S. Fidis miracula ex Labbeo non edita (*Acta SS.*, III, *Oct.*, pp. 327-329).

Merveilleux, en effet, ce roman d'aventures d'avant la première croisade, mis en écrit tout chaud par le contemporain, et que je me suis borné à traduire au pied de la lettre sans y rien ajouter ! Il n'y manque rien, ni la trahison, ni la bataille, ni la vertu récompensée, ni la belle, à cette seule différence près que la belle, c'est à qui en sera débarrassé. Et, franchement, il y avait de quoi occasionner un peu d'anémie au cerveau du malheureux Raymond dans ses quinze années d'aventures dramatiques, sans recourir à l'hypothèse de la boisson des pirates barbaresques. Et savez-vous comment, d'après l'auteur du récit, s'appelait leur pays, celui où ils conduisirent le naufragé ? Le « pays de TURLANDE ! » (1).

Je n'ai pas été plus heureux que le savant éditeur du Livre des Miracles de sainte Foi, et que les spécialistes versés dans la géographie ancienne et moderne des côtes africaines. Impossible de découvrir un pays de Turlande (le pays de la Tour), ailleurs que dans celui de la famille dont nous nous occupons (arrondissements de Saint-Flour et d'Espalion) (2). Là, il y en a même deux, aux deux extrémités de la Viadène ; l'un, le chef-fief, en Auvergne sur la ligne divisoire arverno-rouergate, l'autre dans la commune d'Espalion ; telles deux grandes bornes de la terre de Turlande. Le hasard fait rarement de ces coups, et l'on ne voit guère qu'une explication acceptable ; le nom de Tur-

(1) « Pyratum phalanges de *TURLANDA regione* venientes... Postea vero, peracto cursu, in patriam reversi sunt, etc. » (*Liber mirac.*, II, 2, p. 95, édition Bouillet).

(2) Il paraît qu'il y aurait dans les Registres d'Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Clermont (*Arch. dép. du Puy-de-Dôme*) un texte dénommant Turlande tout ou partie de la paroisse de Roche-Charles (canton d'Ardes). En tenant le fait pour exact, l'acte ne saurait être antérieur au XVI^e ou XVII^e siècle. Or, le nom de Roche-Charles seul est donné à ce lieu dans les siècles précédents. Il se peut que le nom du seigneur d'une partie de la paroisse ait été communiqué à la partie qu'il y possédait, ainsi qu'il est arrivé dans cette même région pour Montaigut-le-Blanc et pour un château d'Apchon, qui n'était autre qu'une partie du château de Chalus ayant appartenu à une branche des d'Apchon ; et encore, pour celui de Mercœur à Ardes. On ne connaît aucun fief de Turlande dans la Basse-Auvergne au moyen-âge.

lande s'est associé si intimément à celui de la famille et du pays natal de Raymond le Naufragé dans la pensée du professeur angevin, pendant ses deux derniers séjours à Conques, que, revenu chez lui, et prenant la plume pour écrire son récit, une facile confusion s'est opérée dans sa mémoire ; la seigneurie de Turlande, habitat de Raymond et des siens dans la vallée de la Truyère, est devenue le pays qu'il avait habité chez les pirates barbaresques.

Autre particularité utile à noter. Le nom d'Escafred est assez peu banal pour se prêter à l'équivoque. Or cette famille méridionale eut au moins une branche en Rouergue et en Auvergne, du XIe au XIVe siècle (1).

C'en était assez pour ne pas omettre ce héros de tous les malheurs parmi les parents très probables de saint Robert.

Ce Raymond fit son offrande à sainte Foi et c'est à sa reconnaissance que doit être attribué le don fait à Conques par lui, de concert avec son frère Géraud, de biens situés en Toulousain vers 1010 (2), à une date qui correspond avec son retour de captivité.

Doit-il être identifié avec son homonyme, le chevalier de Pierre lieutenant du comte d'Auvergne, le donateur de Val-

(1) Pierre Escafred, qui peut avoir été l'un des gendres de Raymond le Naufragé, habite le pays où la famille de saint Robert a des biens, du vivant de la comtesse Richarde, veuve de Raymond III, comte de Rouergue, c'est-à-dire en 1060 et années suivantes, et il est alors juge avec un autre seigneur rouergat d'un plaid présidé par Odolric, archidiacre de Conques, où fut vidé un procès relatif à des immeubles situés entre Espalion, Conques, Firmy, Montbazens, Rignac, Pernat près de Marcillac, et Rodez (Cf. chartes 15 et 566 du *Cartul. de Conques*, — Escafred (Hosfridus) de Belmont (arrondissement de Saint-Affrique) vit vers 1090 avec sa femme Gertrude. — Aux deux siècles suivants, les Escafred étaient seigneurs en Carladès de la Vinzelle en partie près Calvinet, de Castei d'Ozon, du Trioulou, de Ronesque, Lacapelle-del-Fraysse, etc... (*Nobil. d'Auv.*, II, 394-396). — Marcellin Boudet, *Eustache de Beaumarchais et sa famille*, p. 151 et suiv. — Saige et comte de Dienne, *Documents histor., etc.*, I, XVI, 26 ; etc. — Jean Escafred, chevalier, est bailli royal des Montagnes d'Auvergne en 1358-1359 (*Arch. municip. de Saint-Flour*, Layette, chap. II, art. 2, no 27 et *Arch. d'Aurillac*, ch. I, liasse). Ils prirent le nom d'Escaffre.

(2) Charte 65 précitée du *Cartul. de Conques*.

lières, frère de notre saint dont nous venons de parler ? Raymond le Miraculé et Raymond le Naufragé seraient-ils un seul personnage ? Cela se peut en supposant une vingtaine d'années de différence dans l'âge des deux frères, Géraud II et Raymond, ce qui n'est pas sans exemple, surtout si Géraud eut une autre femme en outre de Raingarde. Dans ce cas, nous aurions quelques lueurs sur la bigame du roman. Ce serait lui, Raymond, le mari d'Albrade. La notice du capiscole fait rentrer Raymond dans son château et reprendre la vie commune avec sa femme après que la paysanne l'a reconnu ; la sainte le lui avait ordonné (1). Ils auraient fait alors ensemble la donation de Vallières (2) ; et ce n'est que lorsque les criminels projets d'Albrade, retardés par une maladie et des circonstances défavorables, furent arrêtés dans son esprit, que sainte Foi l'avertit dans un songe de fuir pour se soustraire à leur exécution. Le nom d'Albrade est aussi peu ordinaire que celui d'Escafred. On ne le retrouve qu'une autre fois dans les noms féminins de la région. Elle avait épousé un seigneur prénommé Jean ; celui-là serait « l'homme beau entre tous » dont elle s'était éprise et qu'elle avait épousé, se croyant veuve après le naufrage. Elle serait retournée avec lui après la mort de Raymond, et elle en aurait eu deux fils, dont l'un, Didier, rappelle le patron de la paroisse où se trouvait son domaine de Vallières. Ensemble, ils firent la donation au prieuré de Sauxillanges d'un champ situé à *Badolento al. Badotento* dans la viguerie d'Usson (Badanclant, commune de Mazoires, canton d'Ardes ?), lequel confinait aux terres de Géraud, de Guillaume

(1) « Elegans virorum spectatrix effecta... quem pro ceteris egregium repperit, nanciscitur virum » (Bouillet, *Op. cit.*, p. 94).

(2) « Carta Johanni de uno campo de *Badolento* — Ego *Johannes et uxor mea Albrada et filii mei Desiderius et Bertrannus* fecimus cartam Dei uno campo qui est in Badotento in vicaria Ucionensi, qui terminacionem accepit a quartis partibus : de uno latus terram *Geraldi*, de alio terram *Rotberti*, de tercio *Willelmi*... Sig. *Johannis et uxori Albrade ; S. Desiderii* et Bertranni filiis eorum... » (*Cartul. de Sauxillanges*, ch. 57). L'acte nomme huit autres personnes permettant de le dater de 1030 à 1050 environ.

et de Robert — nous retrouvons ici le nom des trois fils certains de Géraud et de Raingarde.

## VII

### LES GRANDS PARENTS DE SAINT ROBERT ; LEURS RAPPORTS AVEC REILHAC

Presque tous les agiographes qui ont recueilli la tradition ancienne de La Chaise-Dieu ont constaté les relations des ascendants de saint Robert avec un lieu portant le nom de Reilhac. J'ai démontré par deux actes dont le rapprochement est péremptoire (v. § 2) que cette tradition était fondée, et que sa famille était bien réellement propriétaire à Reilhac en Brivadois. L'étude des maîtres de ce lieu au temps de ses grands parents va nous révéler ceux-ci par de multiples et de singuliers rapports de noms de lieux et de synchronismes. Ce ne sera pas l'évidence matérielle cependant, comme pour son père, sa mère et ses frères de Turlande; ce sera du moins une grande vraisemblance. C'est sous ces réserves que je crois devoir consigner les notes qui suivent.

Sous le roi Lothaire, un seigneur du nom de Géraud épousa Ingelberge, dame de Reilhac (1), très probablement de la famille de Béraud Ier de Mercœur. Je me sers ici des termes de dame et de seigneur, bien qu'ils ne fussent pas en usage chez les nobles de la fin du xe siècle, parce que si la qualification de dominus et de domina ne leur est pas encore donnée dans nos cartulaires, ils n'en possédaient pas moins le seigneurat sauf les droits régaliens.

Reilhac était le chef-lieu primitif d'une vaste paroisse

(1) Villa Ridiliacus in vicaria de Cantoiolo (*Cartul. de Sauxillanges*, chartes 494, 495, 466) en 954-986. Il y eut un autre Reilhac ou Rilhac dans le canton d'Auzon, arrondissement de Brioude ; son existence est constatée depuis 895 (*Cartul. de Brioude*, ch. 285, 320, 67). Il y en avait un troisième moins anciennement connu à l'extrémité de la Haute-Auvergne, dans le canton de Maurs. Il ne semble pas qu'il puisse être question de celui-là ; malgré l'avis de l'abbé Teillard, curé de Virargues dans le Cantal (*Mss. de l'Hist. d'Auv.*).

du canton de Langeac, arrondissement de Brioude, qui s'étendait dans la vallée de Cronce, depuis Arlet jusqu'à la source de cette petite rivière dans la chaîne de la Margeride entre Brioude, Saint-Flour et Ruines. Elle dépendit, au xe siècle, du comté de Brioude et, suivant les époques, de la viguerie de Rageade (canton de Ruines, arrondissement de Saint-Flour) ou de celle de Chanteuges (1). Avant Ingelberge, on trouve le lieu dans le domaine des seigneurs de Mercœur ; dans celui d'Itier Ier tige de cette race d'après son testament de 936, où il figure avec le Mercœur du canton de Lavoûte-Chillac, situé près de là, le vrai, le plus ancien Mercœur, celui d'où la race a tiré son nom (2), qu'elle a communiqué ensuite au Mercœur d'Ardes ; et avec Rageade, les Loudières (commune de Rageade), le Fayet (commune de Mentières) et Reyrolles (commune de Saint-Georges, canton nord de Saint-Flour) (3). La *villa Rialago* passe à son fils aîné, Béraud Ier, qui dispose vers 970-982 de ce qu'il y possède par le dernier acte connu de lui (4). Il résulte de ces deux actes, très intéressants au point de vue géographique, que la viguerie dont Reilhac faisait partie englobait alors presque toute la Margeride, versants Cantal et Haute-Loire, depuis Mercœur et La Chapelle-Laurent jusqu'à Mentières et à la paroisse de Saint-Georges de Brossadol près de Saint-Flour, et même jusqu'à Védrines-Saint-Loup (5). Rageade et Chazelle (arrondissement de Saint-Flour).

(1) Cronce en dépendait : « Crosancia in vicaria Radicatense » au xe siècle (*Fragm. des Tables de Brioude*. Baluze, *Hist. de la Mais. d'Auv.*, I, Appendice, n° 292, p. 16). — « Vicaria Radicatensis » en 936 *Cartul. de Brioude*, ch. 285), et en 957-980 (*Ibid*, ch. 320). Reilhac dépendit aussi pendant quelque temps de la viguerie de Chanteuges.

(2) Ce n'est guère que deux siècles et demi après que les Mercœurs établirent leur principale résidence près d'Ardes.

(3) *Cartul. de Brioude*, ch. 285.

(4) *Ibid.*, ch. 320.

(5) Pour Védrines, voir la charte 55 du Cartulaire de Brioude qui s'exprime ainsi en 892 : « In pago Arvernico, in aice Brivatensi, in loco qui dicitur *Radicatensis in villa quæ nominatur Vedrinas* mansos duos », le rédacteur n'a pas spécifié les subdivisions de province, comté et vigue-

membres de cette viguerie, sont même plus près de Reilhac et de Langeac que de Saint-Flour. Le fait a son prix au point de vue du voisinage des Turlande.

Cette circonstance que Reilhac sert d'apanage à Ingelberge aussitôt après Béraud Ier de Mercœur, le père de saint Odilon, la convenance des dates, les rapports plus intimes que l'on trouve à partir de cette époque entre la famille des Mercœur et celle des seigneurs de Turlande et de Solignac, donne à croire qu'Ingelberge fut une des filles de Béraud, une sœur par conséquent de saint Odilon, abbé de Cluny. Ce dernier ne la nomme pas, il est vrai, dans la charte de fondation du prieuré de Lavoûte, près Brioude, où il énumère les membres de sa famille la plus proche ; mais il n'y nomme pas tous ceux qui sont morts, il s'en faut ; il se contente, pour plusieurs, de donner le nom de ses neveux ou petits-neveux vivants. En outre, il dit avoir eu plusieurs sœurs et plusieurs neveux issus d'elles (1) ; et dans un membre de phrase sé-

rie, mais il place les lieux dans l'ordre descendant suivant le style de l'époque. Son texte signifie que la villa de Védrines est comprise dans le territoire administratif de Reilhac qui l'est dans celui de Brioude et celui de Brioude dans celui du pays d'Auvergne.

(1) « ... Cum *nepotibus meis*, *filiis* fratrum meorum *et sororum mearum*, domno videlicet Stephano Aniciensi ecclesiæ proposito et ejus fratre Beraldo, et domno Hidelgario supradicte ecclesie clerico et canonico, Beraldo quoque supradicti fratris mei Ebonis filio ; Willelmo etiam filii quondam fratris mei Willelmi honnestissimi viri et filiis ejus ; *Geraldo etiam et Rortberto* ; Beraldo, Odilone (ce dernier était un fils de Blismodis, une de ses sœurs qui prit le voile étant veuve : *Cartul. de Chamalières-sur-Loire*, ch. 213) ...et Hicterio... » (*Acta SS. ord. S. Bened.*, sæc. VI, pars I, pp. 634-636).

Dans son énumération, saint Odilon suit l'ordre consacré par la diplomatique de son temps ; il nomme en premier lieu ses parents dignitaires d'église ; puis les frères aînés laïques Etienne, Béraud et Guillaume et les fils de ce dernier ; puis les neveux et petits-neveux issus des sœurs, en unissant par une conjonction ceux ayant la même mère ou la même aïeule. A aucun il en donne le nom de leurs seigneuries. Deux de ses sœurs, Blismodis et Aldegarde ou Algarde, sont nommées avec leur qualité de sœurs parce qu'elles vivent et qu'elles signent l'acte avec une autre femme de la famille, Auxilie, sœur ou nièce, qu'on trouve mariée plus tard avec un seigneur d'Usson.

paré, il met ensemble, à côté l'un de l'autre, parmi ses neveux ou petits-neveux « Géraud et Robert » dans l'ordre de primogéniture qui fut précisément celui de Géraud de Turlande et de son frère saint Robert. Or, d'une part, en 1025, saint Robert était à Brioude et probablement non encore engagé dans les ordres ; et il est certain, d'autre part, que Géraud (I), mari d'Ingelberge, eut un fils aîné du nom de Géraud ; ce serait dans ce Géraud là qu'il faudrait voir le père de saint Robert et de ses frères de Turlande.

Ingelberge eut trois maris. Du premier, qu'elle épousa fort jeune suivant l'usage et qui paraît avoir été Bernard fils de Bernard et de Goda de Vieille-Brioude, veuve d'Erail, tige des comtes de Gévaudan, il lui vint un fils Gausbert ; du second, Ebrard, de la famille des seigneurs d'Usson, épousé vers 969, on ne lui connaît pas d'enfants. Le troisième fut Géraud. Ce fut avec son second mari Ebrard, qu'entre 970 et 975, elle gratifia l'ordre de Cluny d'un vignoble, d'une mansion et autres immeubles pour fonder le monastère de Reilhac qui fut, au siècle suivant, annexé au prieuré de Lavoûte fondé par tous les Mercœur réunis et doté par eux (1). Le jeune Gausbert s'associa à sa mère et à son beau-père Ebrard dans cette œuvre (2). Ils voulurent être inhumés à Reilhac, indice que là était alors la principale résidence d'Ingelberge dans le pays : « Si nous tombons dans le besoin, disent-ils tous les trois, Cluny devra venir à notre secours en nous fournissant le nécessaire à l'aide des revenus de Sauxillanges, et le moine qui aura l'obédience de Reilhac sera tenu de nous donner la sépulture » (3). Ils étaient cependant parmi les riches de ce monde ; l'amende d'éviction

(1) *Arch. nat.*, P 1376I, cote 2631 — *Spicil. Brivat.*, 181, et charte de fondation précitée en 1025. — En 1279, un arrêt du parlement de Paris confirma le prieuré de Lavoûte-Chillac dans la propriété de celui de Reilhac : « Toute la justice de Rallac, fors du prévost et de sa pagésine est au prieur de La Voulte. Et est faicte mention de moyenne justice » (*Trés. des ch. D*, 30 v° — Boutaric, *Invent. des Actes du Parlement*, Olim I, 356).

(2 et 3) *Cartulaire de Sauxillanges*, ch. 494.

pour le don d'Ingelberge était fixé à 400 sous, celle de la donation de Gausbert à 300 sous, signe de largesses assez considérables ; mais nul seigneur, si puissant fût-il, n'était, à cette époque de la révolution féodale, à l'abri des revers de fortune (1). Deux donations complémentaires des vignobles de Reilhac faites par Gausbert à Cluny pour la même œuvre, sous le règne de Lothaire terminé au commencement de 986, sont souscrites par Géraud (2). Ce dernier avait un frère Bernard, lévite entre 954 et 986, qui disposait alors d'un vignoble et d'un courtil situés à Reilhac pour l'âme de ses parents et « de son seigneur Etienne » qui paraît être Etienne Ier, vicomte de Gévaudan (3). Il donnait au même monastère, aux environs de l'an mille, une saussaie située à Mermech (Saint-Jean-en-Val près Usson) (4).

Ce premier Géraud vivait encore avec sa femme Ingelberge sous le règne du roi Robert et l'abbatiat de Gilbert à Conques, c'est-à-dire entre 996 et 1004 (5). Il n'était plus de ce monde

(1) Voir à titre d'exemple, la charte 635 de Sauxillanges et celle de la fondation de La Voûte (*Acta SS. ord. S. Bened. Sæcul. IV*, pars I, pp. 631-636).

(2) Même *Cartulaire*, ch. 494, 495, 496. Le chef-lieu de la viguerie dont Reilhac était membre, fut plusieurs fois déplacé.

(3) Les biens donnés par le lévite Bernard sont dits situés *in villa quæ vocatur Ridiliacus in vicaria de Cantoiole* (*Cartul. Sauxill.*, ch. 728). Ces vicomtes de Gévaudan étendaient leurs domaines principalement sur l'arrondissement de Marvejols (Lozère), mais ils avaient des possessions se prolongeant sur la partie de l'Auvergne et du Velay qui confinait au Gévaudan, sur le canton de Ruines, contigu à celui de Saint-Flour où les Turlande possédaient, nous l'avons vu, plusieurs paroisses. On sait aussi que le monastère de Ruines appartenait à ces vicomtes ; et Pons, comte de Gévaudan, lui-même était propriétaire de Faverolles, paroisse limitrophe des terres de Turlande dans la banlieue de Saint-Flour. Il donna l'église de Faverolles et son fief au chapitre de Brioude, en 1010 (*Cartul. de Brioude*. ch. 331). Enfin le vicomte Etienne avait des terres en Basse-Auvergne jusque sur les flancs de la montagne de Gergovia. Rien d'étonnant, à plus forte raison, à ce qu'il eût une partie de Reilhac.

(4) Cet acte est souscrit : S. Bernardi archipresbyteri qui hanc donationem fecit, Sig. Geraldi fratris ejus (Même *Cartulaire*, ch. 723).

(5) Domino magnifico Girberto abbate... Ego in Dei nomen *Giraldus et uxor mea Ingelberga et filius meus Giraldus* et filiæ meæ Duranta et Girberga venditores... constat nos vendidisse vobis... Facta carta vendicione ista sub die veneris in mense martio, regnante Rodberto rege (*Cartul. de Conques*, ch. 342).

au mois de mars 1019 (1). L'aîné de ses fils fut Géraud, seigneur de Turlande, que nous connaissons, et il eut deux filles au moins, Durante et Gilberte ou Girberge. Avec un autre de ses fils, non moins prouvé, nommé Albuin, il donna avant 994 à Sauxillanges, sous l'abbatiat de Mayeul, une vigne et une mansion sises à Vinzelle, dans le comté de Talende en Basse-Auvergne. Ils firent ensemble ce don « pour leurs âmes, celle d'Ingelberge et de tous leurs parents », sans distinction des vivants et des morts (2). Géraud et Ingelberge se trouvent ainsi constatés à la fois en Auvergne et en Rouergue, avec des propriétés dans les deux provinces et des libéralités aux monastères des deux diocèses, tout comme les membres de la famille de Turlande à la génération suivante. Ils fondent le prieuré de Reilhac dans la première comme leurs fils fonderont celui d'Orlhaguet dans la seconde.

Avec son fils Géraud qui fut le père de saint Robert, ses deux filles et sa femme Ingelberge, Géraud (I) vendait en 996-1004, à l'abbaye de Conques un capmas allodial avec jardin, vignobles et mansions dont il ne précise pas la situation autrement qu'en disant qu'ils confrontent à la fois aux terres de Saint-Julien (de Brioude), de Sainte-Foi (de Conques), de Saint-Pierre (de Sauxillanges) et de Saint-Géraud (d'Aurillac) (3).

(1) Don pour son âme à cette époque par ses fils Itier et Rigaud (*Cartul. de Conques*, ch. 181). Ils se démettent d'une vigne située à *Vasello* que M. Desjardins n'a pu localiser. Il y a une paroisse de ce nom presqu'entièrement vignoble dans le canton de Vertaizon, arrondissement de Clermont (Puy-de-Dôme). Ce lieu est mentionné en 898 (*Cartul. de Brioude*, ch. 309).

(2) Ego *Geraldus* cedo aliquid de rebus proprietatis meæ et ad locum qui vocatur Celsinanias... ubi domnus Maiolus abba præesse videtur. Hec sunt res vinea una et mansione una cum orto et comparavi eam de Frannaldo (de Talende) XXVI solidos, et est in villa de Vinzella et terminatur ex una parte terram Alboara (al. Albrada, ch. 57) et de secunda *terram ipsius Geraldi*.,. in tali namque ratione ut quandiu vixerimus *ego et filius meus Alboinus* teneamus et possideamus... pro animabus nostris et pro anima *Ingelberganæ* et pro omnibus consanguinibus nostris. Signum Geraldi qui hanc donationem fecit. Sig. Willelmi. Sig. Artmanni. Sig. Stephani. Sig. Emmoni de Ucione (*Cartul. de Sauxill.*, ch. 217).

(3) *Cartul. de Conques*, ch. 342.

Cette rare rencontre des propriétés des quatre monastères sur un même mas se produit dans la banlieue de Saint-Flour, notamment dans la Planèze et aux environs de Talizat, c'est-à-dire près des domaines des Turlande.

Pour aller à Reilhac, en partant soit de Saint-Georges de Brossadol, près Saint-Flour, soit de Turlande, il était nécessaire de traverser la chaîne de la Margeride, pays de pampas, de pâturages déserts et de plusieurs milliers d'hectares de forêts de sapins. Cette région répond à merveille à la solitude où Raingarde fut surprise par les douleurs de l'enfantement lorsqu'elle se rendait dans un château d'Auvergne pour y faire ses couches. Il faut donc renoncer aux versions variées non moins que contradictoires des écrivains plaçant le lieu de naissance de Robert soit à Aurillac, par suite de l'analogie de consonnance avec Reilhac (1), soit en Rouergue dans un bois près de l'église de Cabrespine, commune de Coubizon, canton d'Estaing (2), soit au Rilhac de la commune de Rouziers, canton de Maurs, arrondissement d'Aurillac, sur les confins du Lot et du Rouergue (3). On comprendrait encore le choix de Rilhac ou Reilhac, commune de Vergongheon, canton d'Auzon, arrondissement de Brioude, dont l'existence est prouvée dès 896 (4) ; mais le Reilhac de la viguerie de Rageade ou de Chanteuges en Brivadois, est celle qui, de beaucoup, convient le mieux.

Avant d'épouser Raingarde, la mère de saint Robert, Géraud avait eu une première femme Emeldis possessionnée

(1) Dominique Branche, *Monastères d'Auvergne*, p. 98.

(2) Mgr Bouange, *Saint Géraud et son illustre abbaye*, II, 554.

(3) Teillard, *Hist. mss d'Auv.*, cf. Paul de Chazelles, *Dict. hist. du Cantal*, V, 149.

(4) Par la donation d'Armand, vicomte d'Auvergne, au Chapitre de Brioude de champs et de vignes situés *in villa quæ nominatur Rilago in comitatu Brivatensi* (*Cartul de Brioude*, ch. 277). C'est de ce lieu que portent le nom *Bertrandus de Rihilac et duo filii ejus Hugo et Bernardus* témoins d'un acte passé en 1112 (*Cartul. de Sauxill.*, ch. 685).

sur la seigneurie de La Roche et de Donnezat (1), dans l'ancienne viguerie de Talende et sous la montagne de Gergovia (canton de Veyre-Monton, arrondissement de Clermont). Peut-être fut-elle une petite-fille de Bertrand fils d'Erail et d'Emildis, tiges des comtes de Gévaudan, et une parente d'Etienne et de Pons comtes de Gévaudan, de Guillaume et Bertrand frères de Pons, et de leur sœur Philippie femme du comte Guillaume IV d'Auvergne (2). Divers rapports de noms et de biens, notamment autour de Gergovia et en Brivadois, sembleraient l'indiquer ; mais ce n'est ici qu'une conjecture.

## IX

### L'ORIGINE DU PREMIER GÉRAUD — LES VICOMTES DE CARLAT

Les récents historiens du Carladès qui ont poussé plus loin que personne ne l'avait fait avant eux l'étude des origines des fiefs de ce pays et de leurs maîtres d'après les seuls documents contemporains (3), ont abouti, pour les seigneurs

(1) Fille probable de Renaud et de Juliane.

(2) Voir notamment pour l'origine de ces comtes de Gévaudan les chartes 74, 88, 105, 110, 246, 331 du *Cartulaire de Brioude*. Erail eut de Goda (de Vieille-Brioude) Bertrand époux d'Emildis, vivants en 937-938, jeunes alors ; d'où Etienne qualifié *senior* puis *vicecomes* (chartes 409, 540, 423 du *Cartulaire de Sauxillanges*) mari d'Anna et d'Alais ou Adalaïs d'Anjou, père, par cette dernière, de Pons comte de Gévaudan, de Philippie ; père aussi, on ne sait de laquelle de ces deux femmes, de Bertrand et de Guillaume. Les chartes 409 et 423, où Etienne comparaît, sont relatives à des lieux immédiatement contigus à Gergovia, tels que Opme, ou situés sur la montagne elle-même comme le Puy-pendant.

(3) Bien que la partie historique antérieure au XIVe siècle soit l'œuvre de Gustave Saige (*Op. cit.*, t. II, p. 4 et 5) elle n'a été publiée qu'après communication et avec l'approbation du comte de Dienne ; de sorte que nous ne pouvons séparer les deux collaborateurs d'une œuvre où l'un apporta l'expérience d'un chartiste consommé, lauréat de l'Ecole des Chartes dès ses débuts, et l'autre sa connaissance approfondie d'une région ignorée de l'autre et d'un personnel historique où il retrouvait sa propre famille. On ne peut oublier, du reste, que c'est en suivant la piste des archives du

de Turlande, de Mels et de Bénavent, à la conviction non seulement que leurs seigneuries furent des démembrements d'une même terre mais qu'ils sortirent d'une même souche. Ils leur donnent pour auteur commun Gilbert Ier, vicomte de Carlat, mari d'Agnès, laquelle mourut veuve dans un âge avancé, après avoir testé vers 1010, 1012 au plus tard (1).

Il est certain, d'après le testament d'Agnès, qu'elle possédait dans son patrimoine personnel le pays de Viadène et tout au moins une très grande portion des vigueries de Bromme et de Barrès, sur lesquelles s'étendait la partie méridionale de la terre de Turlande. Elle partagea ce vaste territoire entre ses trois fils : Gilbert qui fut Gilbert II troisième vicomte connu de Carlat (2), Géraud et Bernard.

Il résulte encore de son testament que Gilbert et Bernard reçurent d'elle chacun la moitié de la châtellenie de Mels contiguë aux terres de Bénavent et Turlande ; que Géraud en eut Alpuech dans le pays de Viadène (canton de Sainte-Geneviève) et Mandillac (commune de Thérondels au pays de Barrès) séparée de Turlande par le seul lit de la Truyère. A ces deux branches advinrent aussi Nigreserre et le fief de l'immense paroisse primitive de Raulhac. Turlande lui-même relevait du vicomté de Carlat.

Carladès de Paris à Monaco, que Mr de Dienne amena la découverte de ce fonds alors inexploré et même inconnu, dans les archives de la principauté, et par conséquent sa publication.

(1) *Op. cit.*, t. II, pp. 74 et 75.

(2) Je dis le troisième connu parce qu'il s'est écoulé un demi-siècle entre la mort de Gilbert Ier et le premier acte où paraît son fils Gilbert II avec la qualité vicomtale. Il se peut qu'un ou deux de ses frères aient gouverné avant lui ou quelque autre. Dans le récit des miracles opérés par la vertu de ses reliques, l'auteur inconnu du manuscrit latin n° 3809 de la Bibliothèque nationale, par exemple, parle du fils d'un *Johannis Arvernensis vicecomitis* guéri miraculeusement, sans qu'on sache où placer ce vicomte Jean dans la province où on ne trouve pas de Jean parmi les familles vicomtales ; tandis que Jean de Bénavent se rencontre dans la famille de Turlande en compagnie d'un vicomte Etienne. Un des mérites de l'ouvrage de Mgr Bouange a été de publier ce texte inédit (*Saint Géraud et son illustre abbaye*, I, 370-397). La mention de ce vicomte Jean est à la p. 393.

Il est non moins certain que le 16 juillet 1266, Pierre de Turlande, descendant de Géraud père de saint Robert, possédait encore Nigreserre et sa part de Raulhac, et qu'il en faisait hommage à Henri de Rodez vicomte de Carlat, comme dépendances de sa terre de Turlande, avec Lacapelle-Barrès et tout ce qu'il avait sur les paroisses de Bromme, Jou, Saint-Clément, et entre les rivières de Sinicq et de Cère, ce qui englobe Raulhac (1).

Il est de plus établi par un compromis conclu à Turlande le 21 août 1252, que Pierre et Aldebert de Carlat, autre famille descendant des vicomtes, étaient coseigneurs de Turlande; que vers le même temps Pons de Carlat épousait Marthe de Bénavent, d'où serait venue la seconde maison de Bénavent qui réunit cette seigneurie à celle de Mels (2).

Du haut des ruines de Turlande, l'œil possède une considérable partie de ces domaines du Barrès qui commencent à ses pieds mêmes et l'entourent.

Il est démontré de plus que le premier seigneur de Mels connu, Bernard frère de Rigaud, que MM. Saige et de Dienne estiment être Rigaud de Turlande, copossédait une part d'Orlhaguet vers le milieu du XIe siècle ;

Qu'enfin Deusdet de Turlande, prêtre, frère de Géraud et de saint Robert, reçut du vicomte de Carlat, Gilbert Ier, le don d'un alleu situé à Bromme et qu'il l'offrit à sainte Foi de Conques pour l'âme de ce vicomte, de sa femme Agnès et de ses trois fils, en intervertissant l'ordre de primogéniture et en nommant Géraud le premier, exception que seul pouvait se permettre un descendant (3).

La race féodale qui prit le nom de Turlande dans la première moitié du XIe siècle serait donc issue des vicomtes de Carlat. Mais quel est l'auteur de la branche ? Est-ce notre

(1) *Docum. histor. rel. à la vic. de Carlat*, I, 33.

(2) Bosc, *Mém. pour servir à l'hist. de Rouergue*, II, 354.

(3) Cf. ch. 38 et 39 du *Cartul. de Conques*. La donation de Deusdet datée du règne de Robert est donc antérieure à mars 1031.

Géraud, mari d'Ingelberge et d'Emeldis, qui fut le fils d'Agnès et de Gilbert Ier ? Est-ce Bernard ainsi que le supposent les derniers historiens du Carladès ? La postérité de l'un aurait-elle hérité de l'autre dès les débuts ? Il est difficile de se prononcer avec précision, bien que Géraud paraisse infiniment préférable.

Concluons : Saint Robert est Robert de Turlande, cela est démontré. Qu'il descendît des premiers vicomtes de Carlat, c'est tout ce qu'il y a de plus vraisemblable ; ainsi se justifierait l'épithète de *vir clarissimus* dont le moine Bertrand s'est plu à le décorer un siècle après sa mort, et la légende qui lui a donné une très illustre origine.

Marcellin Boudet.

---

# RÉSULTAT DE CETTE ÉTUDE

*Les noms en lettres romaines sont ceux dont la filiation résulte de textes formels ; les autres sont ceux rattachés par induction. Néanmoins la filiation respective des deux générations de vicomtes de Carlat est certaine*

---

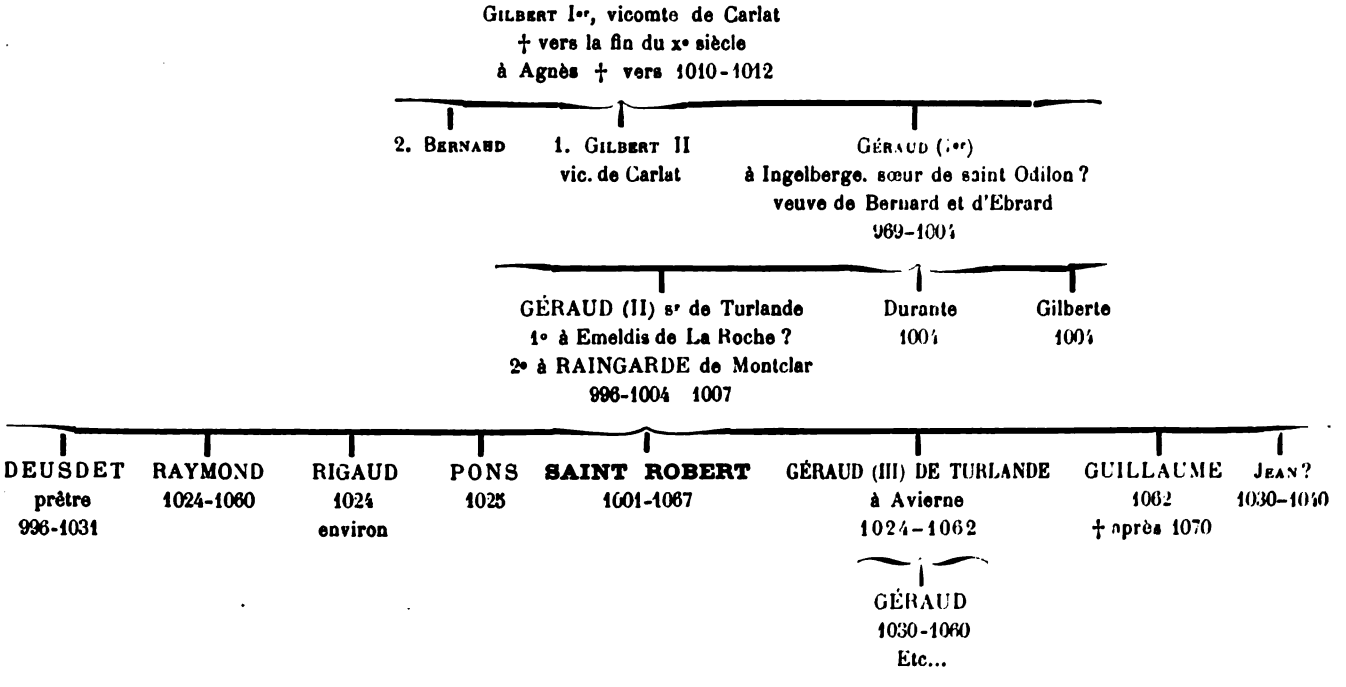

# MÉLANGES

## Notice sur un tombeau romain découvert à Charbonnier (Puy-de-Dôme)

A la fin de décembre 1905 et au commencement de janvier 1906, M. Simon Bœuf, propriétaire à Charbonnier (Puy-de-Dôme), bêchait une propriété à lui au terroir des Pagezies, en ladite commune, quand il eut la surprise de découvrir à 0m30 environ de profondeur des blocs de pierre dont la présence ni l'arrangement ne lui parurent naturels. De nombreux vestiges d'antiquité plus ou moins reculée avaient depuis longtemps été découverts un peu partout sur le territoire de la commune de Charbonnier, et l'intérêt avec lequel les anciens directeurs des mines d'anthracite locales en avaient formé la collection a maintenu en éveil l'attention de la population sur la valeur de semblables trouvailles. « Cela sent le romain » un peu partout à Charbonnier, et M. Bœuf eut la louable présence d'esprit de mettre la sienne complètement au jour, de la déterrer soigneusement, de l'explorer, de conserver avec soin ce qu'il y découvrit, et de tenir le tout à la disposition de ceux que cette sorte de choses intéresse. Avisé quelque temps après de ce petit événement par mon cousin M. Vernière, de Longat, dont le zèle à sauver de l'oubli et de la destruction les antiquités et les curiosités peu connues de notre pays ne saurait mériter assez d'éloges, je suis allé tout récemment avec lui à Charbonnier pour voir ce qu'était la trouvaille en question, et je m'empresse de porter à la connaissance de l'Académie le résultat de notre visite.

C'était bien un monument que l'assemblement de pierres trouvées dans son champ par M. Bœuf, mais un bien modeste monument. Après l'avoir complètement exhumé,

M. Bœuf l'a très intelligemment reconstitué à la surface de son champ tel qu'il l'avait trouvé en dessous, et c'est là que j'ai été le voir avec M. Vernière et que j'ai tenté d'en prendre des photographies dont j'ignore encore la réussite. Ce monument se compose de deux pierres, et peut-être de trois, si l'on y rattache une troisième pierre trouvée sous terre à côté des deux autres et de la même nature qu'elles, mais dont le rôle dans l'ensemble n'apparaît pas clairement. Ces pierres sont toutes trois des blocs d'arcose, frustes sur toutes leurs surfaces, telles qu'elles ont dû sortir de la carrière d'extraction. Aucune d'elles ne porte d'inscription. Celle du dessous présente comme dimensions $0^{m}55$ environ de longueur sur $0^{m}42$ de largeur et $0^{m}38$ de hauteur. Celle placée sur la précédente a $0^{m}42$ environ de longueur sur $0^{m}40$ de largeur et $0^{m}25$ de hauteur. Enfin la pierre de rôle douteux dans l'ensemble a $0^{m}42$ environ de longueur sur $0^{m}40$ de largeur et $0^{m}15$ de hauteur.

La première de ces pierres forme le corps du monument, et la seconde en est le couvercle ; ce couvercle a été fendu en deux moitiés, se juxtaposant parfaitement, un « délit » (comme disent les carriers) de la roche ayant cédé sous la pression exercée pour extraire le bloc du sous-sol ou pour ouvrir et explorer le monument. Lorsque M. Bœuf eut fait tomber le couvercle, la pierre de base lui apparut creusée en son milieu d'une cavité ovoïde complétée par un creusement moins profond du couvercle, et dans cette cavité se trouvait ce que M. Bœuf prit tout d'abord pour un vulgaire pot de terre de l'espèce la plus commune. M. Bœuf ne dissimule pas l'espoir qu'il eut alors d'avoir découvert le trésor dont chacun rêve plus ou moins la rencontre dans son domaine, et la déconvenue qu'il éprouva quand cet échantillon de poterie ne lui révéla dans ses flancs qu'un amas d'ossements carbonisés. M. Bœuf avait espéré éventrer légitimement un coffre-fort, il avait seulement trouvé et ouvert un tombeau !

L'urne funéraire, pour lui restituer son appellation classique et justifiée, se compose d'un vase en poterie rouge gros-

sière et entièrement dépourvu d'ornements, de la forme exacte de ceux dans lesquels nos paysans ont coutume de manger leur soupe matinale, et d'un couvercle qui n'a subi d'autres avaries qu'une perforation insignifiante et la perte de son bouton. Le tout présente une hauteur d'environ 0m20 sur un diamètre de 0m15. Ni l'urne ni le couvercle ne présentent la moindre inscription ni marque de potier. L'urne était et est encore remplie d'ossements portant les traces manifestes du feu qui a dévoré le corps dont ils ont formé le squelette. Les dimensions très modestes de ceux de ces ossements que j'ai pu reconnaître m'ont donné à penser que j'avais sous mes yeux les restes d'un être humain de croissance inachevée et je n'ai pu distinguer son sexe. L'absence totale d'inscription ou d'ornements, tant sur le tombeau que sur l'urne et de tout objet autour de celle-ci dans la cavité intérieure de celui-là me font croire que le personnage qui y a reposé pendant tant de siècles était de la plus modeste condition, et le fait que son corps a été brûlé avant d'être déposé dans ce que ses parents devaient croire son dernier asile me donne à penser que son existence devait être antérieure à l'introduction du christianisme dans notre pays, ou du moins qu'il ne professait pas cette religion.

J'ajouterai qu'autour et à des distances plus ou moins considérables de ce petit monument, on a trouvé épars dans le sol des vases lacrymatoires plus ou moins bien conservés, des fragments de poteries dont certains sont très finement ornés, et quelques médailles de bronze dont mon ignorance en numismatique ne m'a pas permis de reconnaître la date ni les effigies, mais que j'ai pu reconnaître pour des pièces romaines de l'époque impériale. Rien n'établit une connexité quelconque entre ces objets et le tombeau dont je viens de tracer la description.

Pour terminer, je signalerai ce petit monument à l'attention des autorités chargées de recruter les objets exposés au public dans nos collections d'antiquités locales. Il me paraît un spécimen d'une intégrité et d'une conservation rares

de sépulture pauvre du paganisme romain. Ne mériterait-il pas à ce titre d'être placé au Musée de Clermont? Je n'étais pas autorisé à faire des ouvertures à ce sujet au propriétaire actuel du champ et de la trouvaille, et je me suis borné à lui donner les conseils que j'ai cru sages en vue de la conservation de celle-ci. A « qui de droit » de faire le reste.

Nonette, 13 mars 1906.

SALVETON.

---

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice BASSE.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET. — 1582

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 3 mai 1906

La séance est ouverte à 2 heures un quart, sous la présidence du docteur de Ribier, commissaire.

— En l'absence du Secrétaire perpétuel, M. l'abbé Crégut dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus. Il signale l'ouvrage déposé sur le bureau par M. Brunhes, en hommage à l'Académie. C'est un rapport sur le *Concours de prévision du temps* organisé en 1905 par la Société belge d'Astronomie.

— Le procès-verbal de la séance d'avril est adopté sans observation.

— Le Président donne lecture d'une lettre du Président de la Société historique et archéologique de Saint-Malo qui demande l'échange du *Bulletin* de ladite Société contre celui de l'Académie. La demande est renvoyée au Comité de publication.

— M. Berriat-Saint-Prix est chargé de faire un rapport sur un opuscule en allemand envoyé de Prague et intitulé : « Exportverein fur Bohmen Mahren und Schlesien ».

— M. Vernière demande la parole à propos des retards du *Bulletin*. Il dit que ces retards proviennent, assez souvent, du délai que prennent les auteurs pour la remise des épreuves. Il fait observer aussi que les auteurs doivent toujours, con-

formément au Règlement, avertir le Comité de publication des adjonctions ou modifications apportées à leurs lectures.

— M. Elie Jaloustre prend la parole pour son travail intitulé : *Un neveu de Pascal : Louis Perier. — Le cas de conscience.* Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 3 heures et demie.

## OUVRAGES REÇUS

*Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine ;* 3e et 4e trimestres 1905.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest ;* 2e série, t. X, 4e trimestre 1905.

*Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie ;* année 1905, 3e trimestre.

*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ;* t. V, n° 2.

*Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure ;* 278e cah., 1905.

*Journal des Savants ;* 1906, n° 4.

*Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise ;* t. XIX, 2e partie.

*Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, lettres, sciences et arts ;* t. XIII, 1905.

Bardoux (Jacques), *Le facteur celtique* (extrait de la « Revue de Synthèse historique).

Bardoux (Jacques), *Essai d'une définition psychologique du libéralisme anglais* (extrait).

Roux E. (Dr), *Epidémies, famines et conseils de santé.*

Roux E. (Dr), *Essai de bibliographie analytique (Saint-Nectaire. — Eaux thermales).*

*Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin ;* t. LV.

*Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Touraine ;* Mémoires, t. XLIV, 1905.

*Travaux de l'Académie nationale de Reims ;* t. CXVI et CXVII.

*Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras ;* 2e série, t. XXXVI, 1905.

*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon ;* procès-verbaux et mémoires, 1905.

Douxami (H.) et Marty (L.), *Végétaux fossiles* (extrait).

Marty (L.), *L'oligocène du Puech d'Alzon* (extrait).

MARTY (L.), *L'If miocène de Joursac (Cantal).*

*Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales;* 47e volume, 1906.

*Annual report of the smithsonian Institution;* 1904.

LEFEBVRE (F.), *Excursion agricole en Allemagne.*

*Eighth annual report of the United Statis Geological Survey;* 1886-1887, part. II.

*Bulletin de la Société archéologique de Nantes;* t. XLVI, 1905.

*Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai;* t. LIX.

## Séance du 7 juin 1906

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. Ed. Everat, vice-président, en l'absence de M. le marquis de Montlaur, président.

— Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— M. Audollent informe l'Académie que le dieu accroupi de Longat et la sépulture gallo-romaine de Charbonnier, dont M. Salveton a entretenu récemment la Compagnie, viennent d'entrer au Musée de Clermont. Il ajoute quelques renseignements sur les objets anciens trouvés à Charbonnier, en même temps que la sépulture, et aussi sur la découverte d'un sarcophage à Volvic, au cours de l'hiver 1905-1906.

M. Ojardias fait connaître l'intention de M. Eulard, directeur des musées du Trocadéro, de faire opérer le moulage de la statue de la Vierge qui orne le portail de l'église du Marthuret, à Riom. On reproduirait également les médaillons que l'on remarque sur la maison dite des Consuls, dans la même localité, ainsi que les sculptures de « l'œil-de-bœuf » de la maison d'Arnoux.

Sur une question d'un membre, M. l'abbé Crégut donne quelques explications sur la Vierge du Marthuret. Il rend compte des expériences qu'il a faites, permettant d'affirmer

que la statue est non pas en « domite », comme le disent les différents « Guides », mais en pierre calcaire.

— La parole est ensuite donnée à M. Jaloustre qui achève la lecture, commencée à une précédente séance, de son travail sur *Louis Perier, neveu de Pascal.* Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— La séance est levée à 4 heures.

## OUVRAGES REÇUS

*Bulletin de l'Académie du Var;* t. LXIII, année 1905.

*Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1904-1905.*

*Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure;* t. XIII, 3e livraison.

*Recueil de l'Académie des Jeux floraux;* 1906.

*Société languedocienne de géographie;* Bulletin, paraissant tous les trois mois, 29e année, t. XXIX, 1er trimestre 1906.

*Revue historique et archéologique du Maine;* t. LVII, année 1905, 1er semestre, et t. LVIII, 2e trimestre.

*Académie des inscriptions et belles-lettres;* Comptes rendus des séances de l'année 1905.

*Académie des inscriptions et belles-lettres;* Table des comptes rendus des séances des années 1857-1900 dressée par G. Ledos.

G. Esquer, *Inventaire des archives communales de la ville d'Aurillac*, t. I.

### HOMMAGES :

Auguste Audollent : Charles Baron, professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont. Extrait de la « Revue internationale de l'Enseignement ».

A. Laronde et A. Garnier, *Herborisations en Savoie*, Moulins, Etienne Auclaire (2 exemplaires).

A. Laronde et A. Garnier, *Excursions botaniques au Bourg d'Oisans*, Moulins, Etienne Auclaire (2 exemplaires). Extraits de la « Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France ».

E. Teilhard de Chardin, *Compte de voyage d'habitants de Montferrand à Arras en 1479.* Extrait de la « Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. »

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Un neveu de Pascal : Louis Perier
### Le cas de conscience

Il y avait trois jours que l'ancien Intendant de Normandie, Etienne Pascal, était mort à Paris, le 24 septembre 1651, quand naquit à Clermont, le 27 septembre, son petit-fils Louis Perier, qui fut baptisé le lendemain dans l'église de Notre-Dame-du-Port : « Et ce 28e septembre 1651, lisons-nous dans les registres de catholicité de cette paroisse, a esté baptizé Louis Perier, fils à noble Florin, conseiller du roy en sa cour des Aydes de la pte ville, et à damoiselle Gilberte Paschal. Son parrain honorable homme Louis Chabre (1), sa marreine damoyselle Jacquette Durant (2). Et nasquit le 27 du présent mois et an que dessus. » Signé : Chabre, Savignier, curé (3).

Florin Perier et Gilberte Pascal, père et mère du nouveau-né, avaient eu déjà quatre enfants (4) : Etienne, Jacqueline, Marie et Marguerite ; mais deux, Etienne et Marie, étaient nés à Rouen en 1642 et 1647 (5), car on sait que Florin Perier fut appelé dans cette ville, dès l'année 1640,

(1) Louis Chabre, de Riom, marié à Marguerite Perier, sœur de Florin Perier.

(2) Jacquette Durand, femme de Jean Begon, conseiller en l'élection de Clermont. Elle avait été, 26 ans auparavant, en 1625, marraine de Jacqueline Pascal.

(3) *Reg. du Port*, aux Archives de la Mairie de Clermont-Ferrand.

(4) Il en naquit un cinquième, Blaise, en 1653.

(5) Marie mourut à Clermont en 1649.

par Etienne Pascal dont les services avaient été réclamés par le roi dans le courant de 1639, pour l'assiette des impôts en Basse-Normandie.

Louis fut immédiatement après sa naissance mis en nourrice à Riom. Nous connaissons ce fait par le testament de Mme Perier, sa mère, qui, se trouvant dangereusement malade à Paris, en l'année 1663, dicta ses volontés à Me Guneau, notaire : « Je donne, déclara la testatrice, et lègue à *(blanc)* de la ville de Riom en Auvergne, nourrice de mon fils Louis, la somme de dix livres de pension annuelle et viagère » (1). L'enfant resta apparemment au moins deux ans aux soins de sa nourrice, car Mme Perier s'étant rendue à Paris vers la fin de 1651 pour procéder au partage de la succession paternelle, ne revint à Clermont qu'au milieu de 1652, et reprit peu après le chemin de la capitale.

En effet, au mois de janvier 1653, elle mettait ses deux filles, Jacqueline et Marguerite, en pension à Port-Royal de Paris, et à cette même date son fils Etienne entrait au Chesnai, dans la maison de M. de Bernières, tout à côté de Port-Royal-des-Champs. M. Wallon de Beaupuis avait là un certain nombre d'enfants dont il dirigeait l'instruction et l'éducation : c'était comme une pépinière de l'élite janséniste.

Dans le cours de cette même année 1653, la femme de Florin Perier se trouvait encore au monastère de Port-Royal-des-Champs où sa sœur Jacqueline avait pris le voile le 4 janvier 1652, sous le nom de sœur Sainte-Euphémie, et ce fut là, « mais en dehors de l'abbaye » (2), qu'elle donna le jour, vers le milieu d'août 1653, à son cinquième enfant, Blaise.

La naissance de cet enfant eut lieu, d'ailleurs, dans des

(1) Testament du 5 août 1663, publié par le vicomte de Grouchy dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, mars-avril 1890.

(2) *Nécrologe de Port-Royal*, t. Ier, p. 206.

circonstances particulières. La mère sortait d'une maladie très grave, pendant laquelle elle fut un moment à toute extrémité. Sœur Euphémie considérait même la malade comme perdue, car elle écrivait à M. Perier, le 31 juillet 1653 : « La crainte et l'émotion où je suis à toute heure qu'on me vienne porter cette nouvelle (1), fait que, dès qu'on me regarde pour me parler, il me prend un tremblement tel que je ne puis me soutenir » (2).

Toutefois, Mme Perier se rétablit ; elle revint en Auvergne, et en même temps qu'elle confiait son dernier né, filleul de Pascal, à une deuxième nourrice, à Clermont (3), le jeune Louis était ramené de Riom à la maison paternelle.

***

« Mon frère Louis, dit Marguerite Perier dans ses Mémoires, parut, dans sa plus tendre enfance, un esprit enjoué et bouffon, tournant tout ce qu'on voulait lui apppendre en plaisanterie, en sorte qu'à l'âge de sept ans il savait à peine son *Pater*. »

En vérité, ce joyeux enfant n'était pas fait pour être janséniste. Quel singulier contraste devait offrir avec les caractères graves et sévères de l'entourage, son humeur gouailleuse, son esprit jovial que l'on essayait en vain de réprimer et de contraindre ! Et puis quelle honte pour des parents aussi pieux que cette quasi ignorance du *Pater* à l'âge de sept ans ! Maintes fois on menaça de l'oncle Blaise le petit indiscipliné ; maintes fois on parla de le mener à ce fameux oncle qui terrorisait tout le monde par son génie et aurait bientôt fait, lui, de mettre l'espiègle à la raison. Mais le cro-

(1) La nouvelle de la mort de Mme Perier.

(2) Cousin, *Jacqueline Pascal*, p. 235.

(3) « Je lègue, porte le testament du 5 août 1663, à dernière nourrice de mon fils Blaise, et demeurant à Clermont-Ferrand, la somme de dix livres de pension annuelle et viagère. »

quemitaine était loin ; les menaces étaient vaines ; l'enfant faisait une pirouette, et les jours s'écoulaient.

Cependant l'heure fatale approchait. Las d'attendre un changement qui ne se produisait pas, M. et Mme Perier prirent la résolution de mettre leurs menaces à exécution. En 1658, l'infortuné Louis fut amené à Paris et livré à l'exécuteur, nous voulons dire à l'éducateur, et celui-ci s'acquitta si bien de sa mission que le jeune étourdi devint en peu de temps, d'après ce que nous raconte sa sœur, « fort sérieux et fort appliqué ».

Il paraît, au rapport de sa même sœur Marguerite, que Louis Perier eut à subir de fréquentes maladies pendant son enfance, ce qui le retarda dans ses premières études ; mais vers l'âge de dix ou onze ans sa santé s'affermit, et ses parent résolurent de le mettre, avec son frère Blaise, aux Petites-Ecoles de Port-Royal, où Etienne se trouvait déjà depuis l'année 1653.

Malheureusement la fermeture de ces Ecoles vint déranger les projets de M. et de Mme Perier. Après avoir exigé le renvoi des élèves qu'on instruisait aux Granges, à côté de Port-Royal-des-Champs, et aux Trous, vers Chevreuse, l'autorité royale dispersa les enfants que M. Wallon de Beaupuis avait pu garder encore au Chesnai, près de Versailles, dans la maison de M. de Bernières. L'ordre de départ fut signifié le 12 mars 1660, et le frère aîné de Louis, Etienne, victime de l'expulsion, fut recueilli par son oncle Blaise qui le fit immédiatement entrer en philosophie au collège d'Harcourt. Quant aux deux puînés, Louis et Blaise, ils avaient été amenés à Paris très probablement en cette même année 1660, et non en 1661 comme le dit le *Nécrologe de Port-Royal* (1), car il semble bien que les enfants dont parle sœur Sainte-Euphémie dans une lettre à son frère, en date du 10 novembre 1660, ne sont autres que ses neveux : « Je vous écris seulement et uniquement, lisons-nous dans cette missive, pour

(1) T. Ier, p. 206.

vous congratuler de ce que vous êtes devenu père de famille en une des manières dont Dieu est notre père, et pour vous demander pardon, en même temps, de la peine que je vous ai donnée en cela ; car c'est moi qui vous l'ai procurée, et j'ai bien peur que vous en soyez incommodé. Je l'ai fait dans l'assurance que j'avais que vous en auriez bien de la joie, et que le souci et l'incommodité que vous en auriez ne durerait pas, parce que M. R. serait bientôt en état de reprendre ces enfants ; et, en effet, je crois que vous pouvez les renvoyer quand vous voudrez, pourvu seulement que vous lui en donniez avis... » (1).

M. R., dont il est ici question, est sans aucun doute M. de Rebergues, ex-professeur au Chesnai. On voit, d'après cette lettre, que, malgré l'expulsion, ce maître continuait son enseignement, mais nous ne savons dans quelles conditions. En tous cas, il ne conserva point, pour l'instant, l'éducation des jeunes Perier. Ce fut M. Walon de Beaupuis, ancien directeur de cette même Ecole du Chesnai, qui se chargea d'instruire les deux enfants, au sein de leur famille, car les parents étaient venus se fixer pour quelque temps dans la capitale, et, délaissant le logis où ils descendaient d'ordinaire, rue des Poirées, « à l'enseigne du Roi David », ils avaient loué une maison « sur le fossé d'entre les portes Saint-Marcel et Saint-Victor, paroisse de Saint-Etienne-du-Mont » (2).

Disons, d'ailleurs, que M. de Rebergues reprit plus tard la direction des études des enfants Perier, ainsi que nous le verrons ci-après.

***

La mort de sœur Sainte-Euphémie, survenue le 4 octobre 1661, porta un coup des plus sensibles à Pascal, et, à

(1) Cousin, *Jacqueline Pascal*, p. 305.

(2) Grouchy, *Documents inédits sur Blaise Pascal et sa famille*, Paris, 1890.

partir de ce moment, sa santé déjà chancelante déclina de plus en plus. Mme Perier ne se faisait point d'illusions. Estimant que sa demeure, dans les circonstances présentes, était trop éloignée de celle de l'illustre malade (1), elle loua, afin de se rapprocher de lui, le 23 juillet 1662, un logis « hors et près la porte Saint-Michel », appelé l'hôtel Saint-Denis, moyennant 700 livres par an (2). Son mari était alors absent de Paris, parti sans doute pour Clermont où l'appelaient souvent les devoirs de sa charge de conseiller à la cour des aides, car le bail n'est pas signé par Florin Perier, mais seulement par sa femme et par Pascal. Au surplus, les Perier ne prirent pas possession, nous ne savons pourquoi, du logement en question ; ils continuèrent d'habiter « entre les portes Saint-Marcel et Saint-Victor », et c'est là que se retira l'auteur des *Provinciales*, quand il abandonna sa maison.

On connaît le touchant motif de cet abandon. Pascal avait recueilli un pauvre homme, avec sa femme et ses enfants. L'un de ceux-ci ayant été atteint de la petite vérole, le généreux bienfaiteur craignant que Mme Perier n'eût à cause de cela quelque répugnance à venir le voir, ne permit pas de déplacer le malade et se fit transporter chez sa sœur.

Le grand penseur dicta en cet endroit, le 3 août 1662, ses dernières volontés aux notaires Quarré et Guneau, et le 19 août suivant il mourait, à l'âge de 39 ans, entre les bras de Domat, à ce même domicile des Perier.

Le testament, en effet, est formel sur le lieu où il fut rédigé. Les notaires se rendirent « en une chambre au second étage d'une maison sise à Paris, sur le fossé entre les portes Saint-Marcel et Saint-Victor, paroisse Saint-Etienne-du-Mont, en laquelle est demeurant M. Florin Perier » (3), et le billet d'enterrement donne aussi rendez-vous aux invités « à

(1) Le domicile de Pascal était « proche et hors la porte Saint-Michel, paroisse Saint-Cosme » (1659) — Voir Grouchy, *loc. cit.*

(2) Grouchy, *loc. cit.*

(3) Grouchy, *loc. cit.*, p. 5.

la maison de M. Perier, sur les fossés de la porte Saint-Marcel, près les Frères de la Doctrine chrétienne ». Il faut donc considérer comme erronée la plaque indicative placée au n° 2 de la rue Rollin, à l'angle de la rue Monge, où se lit cette inscription : *Ici s'élevait la maison où Blaise Pascal est mort le 19 août 1662.*

C'est bien là, il est vrai, que se trouvait la rue Neuve-Saint-Etienne où d'aucuns affirment que Pascal est mort, dans une maison portant jadis le n° 8 (1), mais les documents que nous avons cités plus haut et le bail que nous donnons plus bas, semblent porter un coup sérieux à cette affirmation.

En tous cas, il est certain que Mme Perier ne voulut pas rester plus longtemps dans la maison où son frère bien-aimé avait rendu le dernier soupir. Elle s'enquit tout de suite d'un autre logis, et, le 28 septembre 1662, son mari signait le bail suivant que M. de Grouchy a retrouvé dans les minutes de Me Guneau, minutes actuellement au pouvoir de Me Albert Yver, notaire à Paris. « Le 28 septembre 1662, fut présent en sa personne Jacques Belot, écuyer, valet de garde-robe ordinaire du Roi, demeurant rue des Rats, paroisse Saint-Etienne-du-Mont, lequel a recogneu et confessé avoir baillé et délaissé à titre de loyer et prix d'argent *du jour Saint-Remy prochain* jusqu'à trois ans après ensuivants..... à M. Florin Perier, conseiller du Roi en la cour des aydes de Clermont-Ferrand, *de présent logé sur le fossé d'entre les portes Saint-Marcel et Saint-Victor,* paroisse susdite, à ce présent et acceptant, pendant le temps durant, une maison audit bailleur appartenant, sise au faubourg Saint-Marcel, *rue Neuve,* paroisse Saint-Etienne-du-Mont, consistant en un corps de logis sur le devant, petit bastiment à main-droite en entrant, cour, puits en icelle, jardin, lieux, appartenances et dépendances de la dite maison... moyennant la somme et prix de six cents livres de loyer par chaque année, dont le

(1) Prosper Faugère, Hofer, etc.

payement commencera à Noël prochain... Le bailleur se réserve le petit bastiment dans la cour, en entrant à droite dans la maison, avec la portion du jardin aussi à main droite de la maison,.., à la charge par le bailleur de faire mettre des portes, fenestres et vitres partout où besoin sera, de faire faire un siège à privé au galetas de la dite maison, etc. » Signé: Perier — Jacques Belot — Quarré — Guneau.

M. Perier, on le voit, n'est pas indiqué, dans cet acte, comme demeurant rue Neuve-Saint-Etienne. Il est logé, le bail le dit expressément, « sur le fossé d'entre les portes Saint-Marcel et Saint-Victor ». C'est donc là, il n'en faut pas douter, qu'est mort l'auteur des *Pensées*, dans la maison spécifiée dans le testament du 3 août 1662.

* * *

Le notaire Guneau, rédacteur du bail ci-dessus, et qui, le 3 août 1662, avait reçu les dernières volontés de Pascal, devait un an après, presque jour pour jour, le 5 août 1663, écrire, dans la nouvelle demeure des Perier, le testament de la maîtresse de céans. Aux termes de l'acte, le tabellion trouva «demoiselle Gilberte Pascal, femme et épouse de M. Florin Perier, conseiller du roi en sa Cour des aydes de Clermont-Ferrand, gisante au lit, malade de corps, en une chambre au premier étage de la maison où la dite demoiselle et le sieur son mari sont demeurants, sise au faubourg Saint-Marcel, rue Neuve, et paroisse Saint-Etienne-du-Mont, tirant son jour et lumière de la cour de la dite maison, et icelle demoiselle saine toutes fois de mémoire et entendement, comme il est apparu au notaire soussigné, etc., etc.... »

La testatrice déclare que dans le cas où elle décéderait à Paris, elle veut être enterrée dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, sa paroisse, « au mesme lieu où est enterré deffunt Blaise Pascal, escuyer, son frère, où elle prie le dit S^r^ Perier,

son mari, de faire mettre une tombe de pierre où sera mis le nom du deffunt sieur son frère, en la manière qu'il sera advisé par le dit sieur Perier, sans qu'il soit fait aucune mention de la dite testatrice. En cas qu'elle vienne à décéder dans la ville de Clermont, elle veut son corps être enterré en l'église Notre-Dame-du-Port, sa paroisse, au tombeau de la famille du sieur Perier, son mari ; ou s'il advenoit qu'elle vienne à décéder en quelque autre endroit, elle veut être enterrée en la paroisse du lieu où elle sera décédée... » Elle lègue à l'Hôpital-général de la ville de Clermont la somme de 2.000 livres, et à son fils aîné, Etienne, la somme de 8.000 livres en préciput ; à Louis, son second fils, aussi en préciput la somme de 5.000 livres, et pareille somme, également en préciput, à Blaise, son troisième fils.

Le testament contient, en outre, divers legs particuliers à des filleuls, à des domestiques et aux nourrices des enfants Perier (1).

***

C'était la deuxième maladie grave que faisait à Paris Mme Perier. Dix ans auparavant, nous l'avons vu, elle avait été à toute extrémité au monastère de Port-Royal. La capitale lui était décidément fatale : elle y mourra, lors d'un suprême voyage, en 1687.

Cependant, une fois encore la sœur de Pascal recouvra la santé, mais le retour en Auvergne fut décidé, et le printemps de 1664 trouva la famille Perier installée dans la belle et agréable demeure de Bien-Assis.

Le précepteur des enfants, M. de Beaupuis, ne suivit pas ses élèves à Clermont. Il fut remplacé par M. Charles de Rebergues, le premier maître dont nous avons déjà parlé, et qui consentit à venir en province moyennant un gage annuel de 400 livres (2).

(1) Grouchy, *op. cit.*
(2) Mém. de Marg. Perier

Le Nécrologe de Port-Royal nous apprend que cet ancien professeur du Chesnai était originaire de Beauvais. « Il fit paraître dès son enfance beaucoup de modestie et une grande pureté de mœurs. Il avait un génie supérieur et possédait parfaitement les Belles-Lettres. Il se lia avec un ami pour se perfectionner ensemble dans l'étude et la connaissance des ouvrages des Saints-Pères et de l'histoire de l'Eglise. Il avait connu dès sa jeunesse Port-Royal-des-Champs; son attrait pour la solitude et la pénitence le porta à quitter son pays, pour aller habiter dans ce saint désert » (1).

M. de Beaupuis le prit avec lui aux Petites-Ecoles et le fit entrer ensuite chez les Perier. Il avait alors à peine 20 ans.

M. de Rebergues conserva l'éducation des enfants Perier jusqu'à la mort de leur père, survenue le 23 février 1672. Il ne partit point, il est vrai, immédiatement après cet événement, mais seulement au mois de mars 1673, quelques instances que fît Mme Perier pour le retenir. M. de Saci, prié par cette dernière d'insister auprès du précepteur pour une prolongation de séjour à Clermont, écrivait le 17 mars 1673 à la mère des deux jeunes gens qu'il ferait tout son possible dans le sens indiqué, et il ajoutait: « Je crois devoir cela à la mémoire de M. Pascal et de feu M. Perier, qui ont tant aimé la vérité et ceux qui ont cru l'aimer, et je me trouverai heureux lorsque je pourrai vous donner quelque marque de la sincérité de ce désir. J'espère que M. de Rebergues s'y portera de son propre mouvement, sans que je l'en prie, parce qu'il a toujours parlé de messieurs vos enfants avec beaucoup d'estime et d'affection » (2).

M. de Rebergues avait, en somme, passé neuf ans avec ses élèves; il leur avait donné une instruction complète, couronnée par les humanités et la philosophie; il estimait sa tâche achevée et il persista dans sa résolution de départ. Il partit, en effet, et se retira à Saint-Lambert, auprès de M. de Tille-

(1) *Nécrologe de Port-Royal*, t. Ier, p. 163.
(2) *Rec. d'Utrecht*, p. 378.

mont : « Là, dit le Nécrologe, Dieu lui envoya une longue maladie qui exerça beaucoup sa patience, et il mourut le 20 octobre 1676, âgé de 32 ans. »

***

Mme Perier garda encore deux ans ses fils auprès d'elle, puis elle les conduisit à Paris pour leur faire commencer l'étude du droit ou de la théologie, selon le goût qu'ils manifesteraient. Ils se décidèrent pour la théologie. Leur mère leur avait loué un appartement faubourg Saint-Jacques, non loin de Saint-Magloire, séminaire des Oratoriens. « Elle obtint, raconte Marguerite Perier dans ses Mémoires, une permission du R. P. de Sainte-Marthe, général de l'Oratoire, qu'ils pussent aller aux leçons de théologie qui se faisaient à Saint-Magloire. Le P. Morel enseignait le matin la scholastique, et le P. Duguet, l'après-dîner, la positive. Ils y allaient toujours exactement, et durant trois ans ils ne perdirent pas une leçon, et comme c'était alors le temps de la *paix de l'Eglise*, M. Arnauld et M. Nicole étaient vus de tout le monde et demeuraient vis-à-vis Saint-Magloire. Mes deux frères allaient tous les jours, après souper, passer la soirée avec eux et leur rendaient compte de ce qui leur avait été enseigné ce jour-là ; sur quoi ces deux Messieurs leur donnaient de grands éclaircissements, en sorte que ces jeunes gens profitèrent beaucoup. Rien n'était plus capable de les avancer, et cela fut fort heureux pour eux, car ils commencèrent à étudier en octobre 1675, et achevèrent leurs trois ans en octobre 1678, et MM. Arnauld et Nicole furent obligés de quitter Paris en 1679, aussitôt après la mort de Mme de Longueville, qui fut le temps où la persécution de Port-Royal recommença » (1).

(1) *Mémoires de Mlle Perier sur sa famille*, Bibliothèque de Clermont, A 4012.

« On fondait alors, dit le Recueil d'Utrecht (p. 386), de grandes espérances sur ces jeunes Messieurs, parce que l'esprit, la capacité et la piété s'y trouvaient singulièrement réunis. » Dans l'été de 1676, l'un des deux jeunes gens, Louis ou Blaise, nous ne savons, tomba malade. Il est à croire, toutefois, que la maladie ne fut pas dangereuse, car Marguerite a passé ce fait sous silence dans ses Mémoires, et Mme Perier ne se rendit pas à Paris ; elle se contenta de correspondre avec le médecin qui soignait son fils, et qui était M. Vallant, ami de la famille, médecin de la marquise de Sablé. Une lettre, en date du 5 août 1676, nous révèle cet incident, en même temps qu'elle nous fait connaître la brouille survenue entre Domat et les Perier, au sujet de certains écrits de Pascal que le grand jurisconsulte détenait et ne voulait pas restituer.

« ..... Vous possédez, écrit Mme Perier à Vallant, une si parfaite connaissance des sentiments que nous avons eus pour M. Domat qu'il vous sera aisé de comprendre quel effet peut produire en nous sa manière d'agir. Je puis vous dire avec vérité que depuis quatre mois que cela dure, j'en ai été si occupée que j'ai quelquefois oublié la maladie de mon fils, quoique, assurément, elle me tienne fort au cœur. J'envoie aujourd'hui les eaux de Vic-le-Comte qu'il m'a demandées sur votre ordonnance. Je prie Dieu que ce remède lui soit utile ; mais on n'espère pas grand chose par là, et Messieurs nos médecins me disent qu'il faut absolument qu'il revienne » (1).

M. Vallant envoya les deux frères aux eaux de Vichy, et, leur saison terminée, ils rentrèrent à Clermont vers la fin de septembre, ainsi que nous le lisons dans une lettre de Mme Perier au même M. Vallant, du 7 décembre 1676 :

« Je vous suis sensiblement obligée, Monsieur, de l'extrême bonté que vous avez pour mes enfants, ainsi qu'à

(1) *Lettres, opuscules et mémoires de Mme Perier et de Jacqueline, sœurs de Pascal, et de Marguerite Perier, sa nièce*, par Faugère, Paris, Vaton, 1845, p. 104.

M. Nicole et à toutes les personnes qui ont la bonté de s'intéresser à leur conduite. C'est pourquoi je suis bien aise de vous rendre compte de leur petit voyage. Ils arrivèrent ici le 29 septembre, et n'y trouvèrent pas leur frère aîné qui étoit en vendanges... (1). Le malade fut bien tout ce temps-là, sans ressentir aucun effet de la boisson des eaux. Sur la fin d'octobre, ils nous témoignèrent qu'ils seroient bien aises de s'en retourner, et nous dirent qu'ils avoient prémédité leur départ pour le 14 novembre, nous disant même que quand le mal reviendroit cela ne les arrêteroit pas, parce que ils ne pouvoient se résoudre de perdre l'occasion de profiter des grands avantages dont Dieu les favorisoit, par les habitudes qu'ils avoient auprès des plus grands hommes de France, qui non seulement les souffroient, mais qui daignoient même s'appliquer à eux jusques à descendre dans le particulier de leur conduite pour leurs mœurs et pour leurs études. Enfin, ils m'en dirent tant que je me rendis.

» Ce qui me console, c'est qu'ils sont partis en parfaite santé, par la grâce de Dieu, et que mon fils y a consenti assez gaiement (2). Ils vous diront combien il a sujet d'être ainsi attaché à ses frères, et combien il est seul. M. Domat est un peu revenu, mais ce n'est que par force et par l'autorité de M. d'Alet (3). Il fait les choses de si mauvaise grâce qu'on voit bien qu'il ne voudroit que trouver un prétexte de faire une nouvelle querelle ; mais j'espère que Dieu nous en garantira par sa miséricorde. Je me recommande à vos prières pour cela et pour tous mes besoins. Toute la famille vous salue très humblement.

» Je suis, Monsieur, etc. G. Pascal.

» M. Begon que vous avez vu autrefois à Paris mourut samedi dernier » (4).

(1) Probablement à Cournon où les Perier étaient possessionnés.

(2) Il s'agit de l'aîné, Etienne, qui désirait garder ses frères auprès de lui, pour la durée de l'hiver.

(3) Pavillon, évêque d'Alet.

(4) *Lettres, opuscules et mémoires*, p. 105.

***

Le frère aîné des deux jeunes étudiants, Etienne Perier, était l'un des chefs accrédités du parti janséniste. Il passait pour être le dépositaire et l'interprète fidèle des idées et des sentiments de son oncle Blaise Pascal, et on le consultait comme tel. C'est ainsi qu'en 1665, quand le pape Alexandre VII eut donné sa seconde bulle pour la signature du formulaire avec serment, Etienne Perier fit, à la demande de ses amis, connaître son opinion et se déclara absolument hostile au Saint-Siège.

Le premier formulaire, qui remontait à 1656, ne contenait pas de serment ; c'était un acte condamnant purement et simplement les cinq propositions extraites du livre de Jansénius par le syndic de la Faculté de théologie de Paris, Nicolas Cornet, propositions déclarées hérétiques en 1653 par le pape Innocent X.

Quand fut exigé le deuxième formulaire, celui qui contenait le serment, les avis se partagèrent dans le clan janséniste. Les uns opinaient pour une résistance ouverte, les autres penchaient pour une acceptation explicative.

L'évêque d'Alet, Pavillon (1), adopta ce dernier parti, avec trois de ses confrères, les évêques de Beauvais (Buzanval), d'Angers (Henri Arnauld) et de Pamiers (Caulet). Il publia, le 15 juin 1665, un mandement dans lequel était rappelée la fameuse distinction du *fait* et du *droit*.

On sait en quoi consistait cette distinction. Les disciples de Jansénius soutenaient que les cinq propositions condamnées n'étaient pas de leur maître, ou que, si elles étaient de lui, elles n'avaient pas été comprises par leur auteur dans le sens qu'on y attachait.

(1) Lire dans le *Journal des Débats* les deux intéressants articles de M. André Hallays sur l'évêque Nicolas Pavillon, parus en feuilleton les 15 et 22 juin 1906.

C'était à grand renfort d'arguties subtiles que se soutenait l'étrange distinction ; c'était avec la plus ardente passion que se prolongeait la lutte, et l'on peut se rendre compte de sa violence quand on voit l'aîné des Perier déclarer, dans sa réponse à ses amis, que la réception des bulles de Rome par les Evêques de France est un « scandale horrible », que tout formulaire est une « chose exécrable » (1).

Dix ans plus tard, la flamme de Perier n'était pas encore éteinte. Elle était même plus vive que jamais et il cherchait à la communiquer à son frère Louis, quand il lui écrivait en 1675 : « Si l'on trouve à propos que vous vous mettiez dans un Séminaire, il faut que vous preniez une bonne résolution de ne rien signer du tout, pas même le formulaire des quatre Evêques, ni quelque autre que ce soit, et même il seroit bon que vous en fissiez votre déclaration par avance à M. le Curé (2), et aux autres que vous jugerez à propos, afin qu'on ne s'avise pas, quand vous serez là, de vous presser sur cela » (3).

Evidemment, le rédacteur de cette lettre se souvenait que sa tante Jacqueline, sœur Sainte-Euphémie, était morte de chagrin et de regret d'avoir adhéré au premier formulaire ; on s'explique ainsi son horreur pour tout acte de cette nature, mais si l'on remarque que ces conseils étaient donnés en pleine *paix de l'Eglise*, on ne peut que reconnaître que cette paix était sinon fictive, au moins passablement boîteuse et mal assise.

Et cependant c'était pour ramener un peu de calme dans les esprits que le pape Clément IX avait publié son bref du 19 janvier 1669. Il était déclaré dans ce bref qu'il n'y avait pas obligation à croire que les cinq propositions se trouvaient ni explicitement ni implicitement dans Jansénius, mais que le formulaire les condamnait en quelque livre et en quelque endroit qu'elles fussent.

(1) *Recueil d'Utrecht*, p. 342.
(2) Le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, paroisse des Perier, à Paris.
(3) *Recueil d'Utrecht*, p. 341.

Estimant qu'au regard du *fait* on ne les obligeait qu'à une soumission de respect et de silence, les jansénistes affectèrent de triompher. Ils appelèrent cet accommodement *paix de l'Eglise*, et, pour en perpétuer le souvenir, ils firent frapper une médaille portant d'un côté la figure et le nom du roi ; de l'autre, sur un autel, un livre ouvert, et sur ce livre les clefs de saint Pierre avec le sceptre et la main de justice du roi passés en sautoir ; au-dessus, un Saint-Esprit rayonnant, avec ces mots : *Gratia et pax a Deo* ; sur le devant de l'autel : *Ob restitutam Ecclesiæ concordiam.*

Sur la plainte du nonce, le roi fit rompre le coin de cette médaille.

D'ailleurs, c'était la coutume, de part et d'autre, tant du côté janséniste que du côté de leurs adversaires, de marquer soit par des médailles, soit par des images, les diverses phases de la lutte. Après la condamnation des cinq propositions par le pape Innocent X, en 1653, il parut, au mois de décembre de cette même année, un almanach intitulé *La déroute et confusion des Jansénistes.* En tête se voyait précisément l'estampe dont nous donnons une phototypie. Le pape, tenant en main une épée flamboyante, y est représenté assis, ayant à ses côtés deux personnages allégoriques représentant la *Religion* et la *Puissance de l'Eglise.* Il prononce la condamnation du jansénisme, et le roi de France achève de dissiper la secte qui cherche un refuge auprès des calvinistes. Des ailes diaboliques ornent les épaules de Jansénius qui tient ouvert son livre de « l'Augustinus ».

Deux habiles graveurs du XVII^e siècle, Abraham Bosse (1) et Jean Ganière (2) ont signé des gravures de « La Déroute » (3). Un exemplaire, qui ne porte d'ailleurs aucune

(1) Né à Tours en 1605 ou 1611, mort dans la même ville en 1678.

(2) Mort en 1698 à Paris.

(3) Voir *Inventaire de la collection Hennin*, par Georges Duplessis, Paris, 1877, et Ch. Leblanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, Paris, Jeannet, 1854, t. I^er, p. 478.

LA DEVOVTE
ET CONFVSION DES
IANSSENISTES.
LE PAPE
LE ROY
LES IANSSENISTES

signature, se trouve intercalé dans les « Lettres sur l'Auvergne » écrites vers 1796 par le peintre Gault-de-Saint-Germain à Mme Potier de Marmier. Ces lettres sont conservées à la Bibliothèque de Clermont (1), et Gault signale l'exemplaire joint à sa lettre comme « excessivement rare » (2).

Lemaistre de Saci répondit à la gravure de « La Déroute » par un pamphlet en vers ayant pour titre : « Les enluminures du fameux almanach des PP. Jésuites intitulé La déroute et confusion des Jansénistes, ou triomphe de Molina, jésuite, sur saint Augustin ». La Bibliothèque de Clermont possède un exemplaire des « Enluminures » édition de 1683, à Liège, chez Jacques Le Noir, avec, à la suite, « L'onguent pour la brulure, ou le secret d'empescher aux Jésuites de bruler des livres » (3). Une estampe semblable à celle du manuscrit de Gault, mais en plus petit format, se trouve dans cette édition. Nous reproduisons l'estampe des Enluminures (4).

***

Nous avons vu plus haut, dans la lettre qu'écrivait Mme Perier au médecin Vallant, le 7 décembre 1676, que les neveux de Pascal avaient à Paris les plus brillantes relations, spécialement dans le monde de Port-Royal. Ils étaient accueillis avec la plus grande bienveillance par les admirateurs de l'auteur des *Provinciales*, et ils étaient même entourés de toute sorte de prévenances. Leur mère pensa que par leur

(1) Section des manuscrits, n° 511.

(2) P. 119 v°.

(3) Imprim. n° 55486, petit in-8°.

(4) L'estampe de Gault a 230 sur 240 millimètres, celle des « Enluminures » (édition de 1683), 150 sur 190 millimètres. — Nous ne saurions manquer d'exprimer ici toute notre gratitude à M. Georges Leboyer, bibliothécaire adjoint de la ville de Clermont, dont l'érudition et la parfaite obligeance nous ont toujours été d'un précieux secours dans nos recherches à la Bibliothèque.

entremise elle pourrait enfin réaliser un projet qui lui tenait fort au cœur. Elle avait composé, depuis plus de dix ans, une biographie de son illustre frère et elle désirait vivement la publier. Mais les vieilles querelles étaient encore trop peu éteintes. Les gens de Port-Royal ne se souciaient pas de raviver le feu qui couvait sous la cendre, et, plusieurs fois consultés sur l'opportunité d'une telle publication, ils n'avaient donné que des réponses évasives, et même finalement ils déconseillèrent l'entreprise. C'est ce que Louis et Blaise annonçaient à Mme Perier le 8 mars 1677.

« Il y avait déjà quelque temps que nous avions parlé de la *Vie* (1) à ces messieurs (2), mais à chacun d'eux séparément; ils ne nous avoient donné aucune réponse positive là-dessus, mais nous avoient témoigné que c'étoit une chose de grande conséquence et à laquelle il falloit beaucoup penser. Depuis ce temps-là, s'étant trouvés tous ensemble chez M. Dubois, ils examinèrent fort cette affaire et conclurent à ne point imprimer, pour plusieurs raisons que MM. de Roannez et Nicole nous ont rapportées... Ils considèrent comme une chose fâcheuse d'imprimer une *Vie* en ce temps-ci, qu'elles sont devenues si communes que l'on les regarde avec assez d'indifférence, parce que l'on s'imagine dans le monde que les parens ne les publient que par une espèce d'ambition ou de vanité; enfin ils disent que cette *Vie* en l'état qu'on la donneroit, ne réponderoit pas à l'idée qu'on s'en formeroit d'abord, etc... Toutes ces raisons les ont déterminés à croire qu'il n'est pas à propos de l'imprimer présentement » (3).

Ce fut seulement en 1687 que parut en France, pour la première fois, la *Vie de Blaise Pascal* écrite par sa sœur. Elle avait été déjà imprimée à Amsterdam, en 1684, en tête d'une édition des *Pensées*, par le libraire Walfgang. Des exemplaires de cette *Vie* furent tirés à part, et Bayle, dans les « Nouvelles

(1) *La Vie de Pascal*, par Mme Perier.
(2) Roannez, Arnauld, Nicole, Dubois, etc.
(3) *Mém. de Marg. Perier.*

de la République des Lettres », au mois de décembre 1684, signala cette édition. « Cent volumes de sermons, disait l'écrivain, ne valent pas cette *Vie* là, et sont beaucoup moins capables de désarmer les impies. Ils ne peuvent plus nous dire qu'il n'y a que les petits esprits qui aient de la piété, car on leur en fait voir de la mieux poussée dans l'un des plus grands géomètres, des plus subtils métaphysiciens et des plus pénétrants esprits qui ait jamais été au monde. » (1)

***

Au printemps de l'année 1677, Louis Perier fit, dans les ordres mineurs, le premier pas vers le sacerdoce. Le jeune lévite était alors à Paris, et toute pénétrée de l'importance de l'acte récemment accompli, sa mère lui écrivait de Clermont le 16 mai :

« Ce n'est pas pour vous témoigner la part que je prends à ce qui vous touche que je vous écris aujourd'hui, mon très cher fils, car je sais que vous en êtes pleinement persuadé, mais pour vous faire connaître la joie que je ressens de ce que le premier engagement qui se fait dans ma famille est pour le service de Dieu, et de ce que, s'il est permis de parler ainsi, Dieu y prend sa part avant que le monde y ait encore touché. Je le prie de tout mon cœur qu'il lui plaise de bénir les suites d'un si heureux commencement, et qu'il vous fasse la grâce de répondre à la faveur singulière qu'il vous fait, par une fidélité inviolable et une applicalition sans relâche à tout ce qui peut être agréable au Maître auquel vous vous êtes consacré.

« Je ne prends pas la liberté, mon très cher fils, de vous rien dire de vos devoirs, sachant les instructions que vous avez là-dessus, mais je vous exhorte de tout mon cœur d'en profiter, de vous les rendre utiles, autant qu'il vous sera pos-

(1) *Recueil d'Utrecht*, p. 350.

sible, et de vous souvenir sans cesse du compte que Dieu vous en demandera un jour. Nous n'avons pas manqué de vous recommander à Dieu, en cette occasion, et je suis bien aise de ce que vous vous y êtes souvenu de nous. Continuez, je vous en supplie, de le faire et de le prier qu'il lui plaise de répandre sur votre famille ses grâces, afin que nous ne fassions jamais rien que par ses mouvements.

« Adieu, adieu, mon cher enfant. Aimez-moi toujours, et soyez persuadé qu'on ne peut pas être avec plus de tendresse que je suis entièrement à vous. G. Pascal.

« Je vous prie d'assurer M. le curé de mon très humble respect et de ma très humble reconnaissance de toutes les bontés qu'il a pour vous. J'embrasse votre frère » (1).

* * *

Un coup imprévu frappa peu de temps après la famille Perier: le fils aîné, Etienne, mourut le 11 mai 1680, après quatorze jours de maladie.

Arnauld, Nicole, Lemaistre de Saci, le Père de Sainte-Marthe, la Mère Angélique de Saint-Jean, alors abbesse de Port-Royal-des-Champs, envoyèrent à cette occasion à Mme Perier de touchantes lettres de condoléances que nous retrouvons dans le recueil d'Utrecht (2). Parlant de Louis et de Blaise, M. de Saci écrivait: « Dieu vous laisse, Madame, deux enfants qui sont non seulement votre joie, mais celle de l'Eglise à qui ils se donnent avec tant de désintéressement, de bonne volonté et de capacité, pour la servir. Rien n'est si rare que des jeunes hommes qui se donnent à l'Eglise de cette sorte, et ce fut avec une extrême joie que j'appris, il y a quelques mois, de la bouche de Monsieur votre second fils, qu'il étoit,

(1) *Lettres, opuscules et mémoires*, p. 106 (d'après les recueils manuscrits du P. Guerrier qui déclare « avoir transcrit sur les pièces originales que Mlle Perier a données aux PP. de l'Oratoire de Clermont »).

(2) Pages 381, et suiv.

comme Monsieur son frère, entièrement déterminé à prendre l'état ecclésiastique. Si vous ajoutez à cela, Madame, la grâce que Dieu a faite à Mesdemoiselles vos filles qui sont religieuses dans la maison paternelle, comme l'étoient autrefois les vierges consacrées à Dieu dans les premiers siècles, et en l'une desquelles Dieu a fait le miracle le plus assuré qui peut-être a été fait dans l'Eglise depuis cinq cents ans (1), vous trouvez de quoi vous consoler dans le sein de Dieu et dans votre famille même, de la séparation d'un fils si digne d'être regretté (2). »

* * *

Qu'est devenue certaine relique dont il est parlé dans le même recueil d'Utrecht, et qui, certainement, devait être chère aux jansénistes ? Marguerite Perier, après sa guérison à Port-Royal, avait, pour témoigner sa reconnaissance, brodé un voile de calice qu'elle offrit à l'évêque d'Alet, Pavillon. Ce voile passa ensuite à l'évêque de Pamiers, Caulet, et après la mort de celui-ci, survenue le 7 août 1680, les frères Perier firent écrire à l'Evêché de Pamiers par un de leurs amis, le P. Gourdan, chanoine régulier de Saint-Victor, afin d'obtenir la remise de cet objet. « Deux ecclésiastiques de mérite, disait le P. Gourdan, et qui sont les propres neveux de feu M. Pascal dont le nom, le mérite et les écrits sont assez connus de tous les gens de bien, m'ont prié de faire mes efforts pour leur procurer un voile de calice que leur sœur, qui avait été guérie miraculeusement par une Sainte-Epine de Notre-Seigneur, avait fait en reconnaissance et donné à M. d'Alet et qui de lui a passé dans l'usage de notre saint prélat. Je joins mes prières aux leurs, pour leur procurer ce saint dépôt, avec d'autant plus de justice que cette même

(1) La guérison de l'œil de Marguerite Perier par l'attouchement de la Sainte-Epine.

(2) *Recueil d'Utrecht*, p. 384.

sœur a fait pour notre église un corporalier noir de même travail, et dans le même esprit de culte pour les saints autels, et qu'étant tous deux ecclésiastiques et remplis de piété, ils se pourront servir de ce saint voile dans les mystères sacrés, et le conserveront avec une double religion » (1).

Il y a lieu de croire que la demande de MM. Perier fut favorablement accueillie et que le voile brodé par leur sœur leur fit retour. Avec tant d'autres choses, encore plus intéressantes et plus précieuses, ce voile a dû passer ultérieurement aux Oratoriens de Clermont, amis et confidents de Marguerite Perier, mais nous n'avons aucun renseignement à cet égard.

***

La mort de son fils aîné fut particulièrement sensible à Mme Perier, non seulement à cause de la tendre affection qu'elle lui portait, mais encore parce que toute la charge de l'administration des biens appartenant à la famille retomba sur la mère et sur les deux fils survivants.

Cette administration, Etienne Perier l'avait exercée sans discontinuité depuis la mort de son père. La direction de la maison lui était incombée à ce moment-là, et, doué d'un esprit sérieux et avisé, il avait géré avec sagesse et prudence. Sa mère, ses frères et ses sœurs lui avaient tacitement donné tout pouvoir ; aucun partage n'avait été opéré ; revenus et dépenses, tout était en commun, et les choses restèrent ainsi jusqu'au jour de son mariage.

En 1678, Etienne Perier épousa, comme l'on sait, Madeleine Lecourt, « une fille de beaucoup d'esprit », au dire de Marguerite, mais ce mariage n'apporta pas de grands changements dans la manière de vivre de la famille Perier. Il fut stipulé, en effet, dans le contrat rédigé par Me Guilloteau, notaire royal à Clermont, le 19 février 1678, que « la dame

(1) *Recueil d'Utrecht.*

Pascal (*sic*) ayant donné au futur époux, en avancement d'hoirie et par préciput, la terre et seigneurie de Bien-Assis, elle se réservait, pour elle et ses enfants, leur vie durant, son habitation dans ladite maison et lieu de Bien-Assis, sinon que quelqu'un desdits enfants venant à se marier, l'habitation finira alors à son égard » (1).

La dot de Mlle Lecourt s'élevait à 40.000 livres, savoir: 23.000 livres provenant d'un legs fait par une tante, Madeleine Guérin, décédée en 1667, veuve de Marcellin Mazuel, lieutenant en l'élection d'Issoire ; 9.000 livres données par Jean Lecourt, sieur de Vazeilhes, conseiller au présidial de Clermont, père de la future, et 8.000 livres constituées par se mère, Anne Guérin. En outre, la demoiselle recevait de ses parents un coffre et un trousseau de la valeur de 1.000 livres, et elle avait droit à une somme de 4.000 livres, comme gain de survie, et à une pension annuelle et viagère de 1.000 livres.

Nous voyons figurer comme témoins au contrat « fait à Clermont, hôtel de M. Lecourt, le 19e février 1678, après midy », François Ribeyre, chevalier, seigneur de Fontenilhes, conseiller du roi en ses conseils et son premier président en sa Cour des aides de Clermont-Ferrand ; Robert Pascal, écuyer, sieur de La Mothe ; Etienne Vachier, sieur de Saulces, conseiller du roi, ancien président en l'élection de Clermont ; François Pascal, écuyer, prieur et seigneur des Termes et de La Fage ; noble Blaise Rochette, conseiller du roi, receveur général des décimes au diocèse de Clermont ; Antoine Rochette, écuyer, seigneur de Lempdes ; M. Delayre, conseiller du roi, président en la dite Cour (des aides) ; Pierre Guérin, conseiller du roi, ancien président en l'élection d'Issoire ; Etienne Delespine, bourgeois de Clermont (2) ; Etienne

(1) Contrat aux anciennes minutes de l'étude Salignat, à Clermont-Ferrand.

(2) Etienne Delespine, époux de Jacquette Parinel, était, par sa femme, allié aux Perier. Il eut un fils, Jean, baptisé en l'église du Port le 18 no-

Begon, avocat en parlement ; Antoine Garnaud, conseiller du roi en la Cour des aides ; Jean Domat, conseiller et avocat du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Clermont ; René Guerrier, avocat en parlement, « et autres parens et amys des partyes, tous soubsignés. »

Etienne Perier mourut sans enfants, et le 11 septembre 1680, c'est-à-dire quatre mois après le décès, Mme Perier remboursa à la famille Lecourt la dot constituée en 1678, soit la somme de 45.000 livres (1). La veuve, en effet, n'avait pas continué la cohabitation à Bien-Assis ; elle s'en était tenue aux conventions de survie portées en son contrat de mariage, conventions qui lui assuraient pendant son veuvage une pension annuelle de 1.000 livres, avec stipulation que cette pension serait payable d'avance, tous les six mois.

Madeleine Lecourt se remaria en 1691 avec un gentilhomme de la Haute-Auvergne, François de Dienne, seigneur de Cheyladet, « mestre de camp du régiment de Mgr le duc du Maine ». Le mariage fut célébré dans l'église de Saint-Genès, à Clermont, le 19 mars, et les conditions civiles avaient été réglées le 10 du même mois, devant le notaire Olier (2).

Plusieurs enfants naquirent de cette union : Gabriel, le 12 mars 1692 (3) ; Jean, le 30 septembre 1693 (4); Marie-Madeleine-Françoise, le 18 avril 1699 (5).

Cette dernière épousa Pierre de Dienne, seigneur de Chavagnac. Elle mourut, ainsi que sa mère, Mme de Cheyladet, avant l'année 1720, car nous voyons Marguerite Perier, dans son testament en date du 4 décembre 1720, fonder une messe pour le repos de l'âme de Mme de Cheyladet, sa belle-

vembre 1653. Le parrain fut Jean Perier, « receveur et payeur des gages de MM. de la Cour des aides », représenté par son fils Florin, conseiller à la Cour des aides ; et la marraine, Marie Chavarlanges (*Archives de la Mairie de Clermont*, reg. du Port).

(1) Quittance écrite en marge du contrat de mariage de 1678.

(2) *Arch. du Puy-de-Dôme*, Greffe de Clermont, vol II, f° 130.

(3, 4, et 5) *Arch. de la Mairie de Clermont-Ferrand*, reg. de la paroisse de Saint-Genès et de la paroisse du Port.

sœur, et une autre messe pour Mme de Dienne, « fille de Mme de Cheyladet » (1).

Nous verrons un peu plus loin, au cours de cette étude, que Marguerite et Louis Perier n'eurent point, hélas ! l'entente des affaires qui caractérisait leur frère Etienne. Entre leurs mains l'héritage familial ira toujours s'amoindrissant, et même un jour viendra où le frère et la sœur se trouveront réduits, on peut le dire, à un état voisin de la gêne, grâce à des largesses inconsidérées faites à certains de leurs parents, grâce à des aliénations désavantageuses et surtout à cause des abondants subsides qu'ils ne cessèrent de fournir au parti janséniste.

Quoi qu'il en soit, une lettre adressée au médecin Vallant, le 27 octobre 1681, par Mme Perier, nous fait connaître les difficultés que celle-ci éprouvait pour la conservation de son patrimoine :

« Mes deux fils sont présentement depuis quinze jours à la campagne avec la plus jeune de leurs sœurs (2). Ils y ont fait nos vendanges, et ils y sont restés pour compter avec les gens qui nous doivent, et pour mettre des bornes à nos héritages, parce que tout le monde empiète sur nous de tous côtés. Vous ne sauriez comprendre la peine que nous avons à conserver notre bien. Nous avons vendu la charge (3) ; je vous remercie, Monsieur, de la part que vous avez voulu y prendre. Nous l'avons donnée pour rien, mais nous ne laissons pas de regarder cela comme une bonne affaire, parce que nous en étions embarrassés, que nous ne jouissions de rien et qu'il falloit donner de l'argent pour la conserver. Nous

(1) Voir le testament publié dans notre Notice sur Marguerite Perier (Clermont, Bellet, 1901). — Nous sommes heureux de renouveler tous nos remerciements à M. le comte de Dienne, de Cazidéroque, le savant auteur de l'*Histoire du desséchement des lacs et marais en France avant 1789*, pour les renseignements qu'il nous a si gracieusement fournis sur les de Dienne.

(2) Marguerite.

(3) La charge de conseiller à la Cour des aides qui, à la mort de Florin Perier, avait passé à son fils Etienne.

l'avons vendue à un homme très riche, et qui nous payera quand nous voudrons, et plus tôt que nous ne voudrons. Je voudrois en avoir fait autant de 50 ou 60.000 livres qui nous sont dues, pour lesquelles il faut continuellement faire des procédures et discuter des biens ; c'est-à-dire que je souhaiterois d'avoir cédé tous mes droits, quoique très sûrs, à quelqu'un qui voulût s'en charger, en lui en quittant une très grande portion, afin de décharger mes fils des peines et des soins que cela leur cause, et du temps qu'ils y perdent, et qu'ils emploieroient mieux, ce me semble. Je vous avoue, Monsieur, que j'ai une douleur sensible de voir des jeunes gens qui ont renoncé à tous les avantages et à tous les honneurs du monde pour se donner à Dieu, être accablés de toutes les peines et de tous les chagrins que donnent les établissements les plus embarrassants, au moins pour les affaires, mais j'espère que Dieu y pourvoira... » (1).

***

En l'année 1684, nouveau deuil dans la famille Perier : le plus jeune des enfants, le filleul de Pascal, Blaise, mourut à Paris le 15 mars de cette année-là. Il était sous-diacre et âgé de 31 ans. Lorsque sa sœur Marguerite, qui le soignait, lui annonça que les médecins désespéraient de le sauver, il s'écria avec un éclair de joie dans les yeux : « Quelle bonne nouvelle vous m'annoncez ! » (2).

Pour saluer la mort avec tant de confiance et d'allégresse, il faut croire que le jeune moribond avait, comme l'homme juste dont parle l'Ecriture, disposé dans son cœur des degrés pour monter plus haut : *Ascensiones in corde suo disposuit* (3). Il avait gravi ces degrés, il avait atteint les som-

(1) *Lettres, opuscules et mémoires*, p. 109.
(2) *Supplément au Nécrologe de Port-Royal-des-Champs.*
(3) *Ps.* LXXXIII.

mets, et, aux premières clartés de l'aube du jour éternel, toutes les ombres avaient fui, toutes les terreurs s'étaient évanouies.

Blaise Perier fut inhumé à Saint-Etienne-du-Mont, à côté de son illustre parrain. Il n'avait pas, comme on l'a vu, dépassé le sous-diaconat. Quant à son frère Louis il était, sans doute, déjà prêtre ; mais nous ignorons la date de son ordination. Tout ce que nous savons c'est qu'en 1686 le Chapitre de Saint-Pierre, à Clermont, le désignait pour son doyen (1), ainsi que nous le voyons dans une lettre en date du 2 avril de cette année 1686, écrite par Arnauld au nouveau dignitaire et consignée au Recueil d'Utrecht (2).

« J'ai été bien surpris, Monsieur, d'apprendre qu'on vous avoit élu à un doyenné, et que vous demandez si vous devez l'accepter, sçachant combien vous êtes éloigné de rechercher des bénéfices et combien on s'avise peu d'en donner à ceux qui n'en demandent pas. Je ne me serois guère attendu à ce que vous eussiez à me consulter sur cette matière, et encore moins qu'un Chapitre, sans en être sollicité de personne, se seroit porté de lui-même à se choisir un chef par la seule considération du mérite, sans même appréhender le *phantôme* qui fait si peur à tant de gens. Ces exemples sont bien rares en ces tems-ci, et c'est ce qui fait voir le doigt de Dieu. Aussi je ne vois pas comment on pourroit conseiller de résister à une vocation qui a tant de marques d'être de Dieu plutôt que des hommes, à moins qu'il ne s'y rencontre quelques obstacles que les électeurs n'auroient pas prévus.

» Vous en proposez deux : l'un que vous n'êtes pas gradué, et l'autre que votre peu de santé vous empêchera peut-être d'aller quelquefois à Matines.

» A l'égard du premier, je crois qu'il n'est pas nécessaire d'être gradué pour être élu, mais de l'être seulement avant que d'être confirmé et de prendre possession ; et je pense

(1) En remplacement de Noël Mousnier, décédé.

(2) *Recueil*, p. 394.

aussi qu'à l'âge où vous êtes (1) on n'exige pas le tems d'étude, et qu'ainsi vous pourrez sans fraude être licencié en droit canon en faisant quelques actes.

» A l'égard de vos infirmités, je n'en puis que dire. Vous avez des médecins de nos amis très habiles et très pieux que vous pouvez consulter. En tout cas, vous pourriez le représenter à ceux qui vous ont élu, afin qu'ils ne fussent pas mal édifiés si dans la suite vous ne pouviez pas satisfaire à tous les devoirs extérieurs, pour n'avoir pas assez de santé. »

Le *fantôme* auquel Arnauld fait allusion dans sa lettre, c'est le jansénisme, fantôme qui n'a d'existence que dans l'imagination d'adversaires haineux. Le mot, à ce que l'on assure, était de Bossuet, et il fit fortune dans le parti. « Le Roy, raconte Legendre, chanoine de Paris, dit un jour à M. de Meaux, par forme de reproche, qu'il ne pouvait se persuader qu'à un homme aussi éclairé et aussi sage qu'il était, il eût échappé de dire, comme on l'en accusait, que le jansénisme est un fantôme » (2). Il est à croire que Bossuet protesta contre l'expression qu'on lui attribuait ; peut-être était-elle d'Arnauld lui-même. Quesnel la répétait en 1697 dans son livre *Causa Arnaldina.*

Cependant Perier n'est pas au bout de ses scrupules ; il continue à les confier au grand Arnauld, et notamment il demande s'il doit célébrer la messe tous les jours. L'illustre correspondant répond :

« Je pourrois vous renvoyer, Monsieur, à la première des deux lettres de saint Augustin à Janvier, car ce qu'il dit de la communion peut s'appliquer au sacrifice. Il y propose le sentiment de ceux qui ne croyent pas qu'il faille recevoir tous les jours l'Eucharistie, mais choisir des jours où on soit mieux disposé, et ce que disent au contraire ceux qui pensent qu'à moins qu'on ne soit en pénitence, le Corps du Sei-

(1) Perier avait alors 34 ans et demi.

(2) *Mémoires de Legendre*, p. 264, cités par le chanoine Davin dans *Bossuet, Port-Royal*, etc., p. 44.

gneur est un remède dont on doit user chaque jour; et il laisse la chose indécise sans vouloir condamner ni l'un ni l'autre, en comparant l'un à Zachée qui reçoit avec joie le Seigneur dans sa maison, et l'autre au Centenier qui ne se jugea pas digne qu'il entrât dans la sienne. Il veut donc qu'on laisse chacun dans la liberté de faire ce que les lumières de sa foi et de sa piété lui conseilleront, puisque ni l'un ni l'autre ne prophane le Corps du Seigneur, et qu'au contraire ils s'efforcent à l'envi de l'honorer ; car ce n'est que par le respect que celui-là lui porte, qu'il ne veut pas le recevoir tous les jours, et c'est par le même principe que cet autre ne veut passer aucun jour sans le recevoir.

» On peut en dire autant de deux prêtres dont l'un met sa dévotion à dire la messe tous les jours, et l'autre croit qu'il vaut mieux, comme vous dites, s'abstenir quelquefois de célébrer pour retourner ensuite au saint autel avec plus d'humilité et plus de ferveur. Il y a des exemples de saints pour l'une et pour l'autre de ces deux pratiques. Le Saint-Esprit a diversifié sur cela ses dons et ses mouvements comme il lui a plu, afin que nous eussions dans les uns des exemples d'humilité et de crainte à l'égard de ces redoutables mystères, et dans les autres des exemples de ferveur et de confiance en la bonté de Dieu.

» Si vous voulez néanmoins que je vous dise de quel côté vous devez plutôt pencher, je crois que c'est du côté de la confiance, et que vous ferez mieux de suivre la conduite du plus grand nombre des saints de ces derniers tems, en ne vous retirant point de l'autel pour les seules raisons générales que vous marquez, mais seulement pour des causes particulières. Je ne pense pas que la dissipation des affaires dont vous êtes chargé en soit une suffisante, ne vous employant que par devoir et par charité. Cela ne vous rend pas plus indisposé à célébrer la sainte Messe que tant de procès que saint Augustin avoit à terminer tous les jours, comme il s'en plaint si souvent. »

Le chapitre de Saint-Pierre dont Louis Perier devenait le

doyen était, au rapport de l'Intendant d'Auvergne, Lefévre d'Ormesson, la plus pauvre collégiale du royaume (1). « Les chanoines n'ont pas dix écus de gros; le casuel est très peu considérable. Il n'y a que deux dignités: le doyen et le chantre. » Le nombre des chanoines qui était primitivement de treize, fut réduit à dix en 1634, et encore ces dix prébendés vivaient assez péniblement, ainsi que nous venons de le dire, si bien que le nouveau doyen, ayant quelque fortune, se demandait s'il ne devait pas renoncer pour son compte à toute rétribution.

Questionné à ce sujet, Arnauld répond: « Pour les rétributions, nous croyons que vous devez les recevoir toutes, mais les employer en bonnes œuvres, de manière que vos confrères en soient édifiés. Vous leur devez aussi cet exemple de ne vous point dispenser, sans grande nécessité, d'assister à toutes les *Heures*, aussi bien les féries que les fêtes. Ce sont d'ordinaire les *petites Heures* qui sont les plus mal dites, et avec une précipitation scandaleuse. Or, comment pourriez-vous travailler à remédier à ce désastre, si vous n'y assistiez pas ?

« A l'égard des droits qu'on exige pour l'entrée des chanoines, ils sont légitimes quand ce qu'on donne est employé pour les besoins de l'église, mais ils seroient illégitimes et tiendroient de la simonie, si cela se partageoit entre les chanoines comme les rétributions...

» Je ne serois point du tout d'avis que vous pensassiez à faire de nouveaux statuts, quand même on vous en prieroit, que vous n'eussiez travaillé à faire entrer vos confrères dans une piété solide, et qu'ils soient aussi réglés dans leurs mœurs et aussi édifians dans le chœur que les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève...

» Ne pourriez-vous pas engager les chanoines les mieux disposés à loger avec vous et vivre ensemble en commun,

(1) *Mémoire concernant la province d'Auvergne*, dressé par ordre de Mgr le duc de Bourgogne, en 1697-1698.

comme on fait dans les monastères, ou comme font quelques évêques, tels que M. de Grimaldi et M. le cardinal Le Camus ? » (1).

Le dernier conseil donné par Arnauld n'était pas, il faut bien le reconnaître, des plus faciles à mettre en pratique, aussi Perier ne chercha pas à le suivre. Il se contenta de donner à ses chanoines l'exemple de la plus parfaite régularité, et, malgré la distance assez grande qui séparait sa demeure de Bien-Assis de l'église de Saint-Pierre, il fut toujours d'une grande assiduité aux offices (2).

L'église de Saint-Pierre passait pour la plus ancienne de Clermont. On disait qu'elle avait été bâtie par saint Austremoine. Elle occupait une partie de l'emplacement où se trouve de nos jours le marché Saint-Pierre.

« Le bâtiment, raconte Audigier, est mal construit ; les voûtes en sont basses et écrasées ; cependant il y a des chapelles bien ornées. L'église n'est pas désagréable par les soins qu'on se donne à la tenir propre. Les chanoines ont, depuis peu (3), élevé un clocher de pierres de taille qui est une tour quarrée, sur laquelle est une terrasse environnée d'une balustrade qui est un grand ornement pour les dehors de l'église. La piété de quelques bourgeois aisés leur a fourni de quoi entreprendre ce bâtiment. C'est une paroisse dont le chapitre nomme le curé qui n'a pas d'autre revenu que celui qui lui vient de la libéralité de ses paroissiens » (4).

Plein de sollicitude pour l'entretien et l'embellissement de son église, notre doyen fit, en 1692, d'importantes réparations au maître-autel et au chœur, et, par ses soins, plusieurs vitraux furent posés aux fenêtres. En 1693, on consolida la tribune du chœur et on acheta pour 329 livres d'ornements (5).

(1) *Recueil d'Utrecht*, p. 396.
(2) *Ibid.*, p. 401.
(3) Audigier écrivait en 1720.
(4) Audigier, *Hist. mss. d'Auv.*
(5) *Arch. du Puy-de-Dôme*, fonds du Chapitre de Saint-Pierre, liasse 9 B.

Vers ce même temps, le chanoine Renoux, qui était allé à Paris pour suivre un procès assez important que soutenait le chapitre contre la famille Mallet, écrivait à M. Perier : « Notre affaire ne sera pas jugée de si tost que nous le pensions. Si vous veniez à Paris dans un mois, votre présence feroit un grand effet. Mlle Perier me dit que si vous estes icy que très certainement notre cause est gagnée. Je souhaiterois, Monsieur, comme c'est vous qui faictes tout, que vous en eussiez tout l'honneur. Je n'oublieroy rien de mon costé pour la faire réussir » (1).

Perier avait, comme on le voit, pris ses fonctions à cœur ; il les remplissait avec le zèle le plus louable, avec le plus entier dévouement.

* * *

L'une des plus chères ambitions de Mme Perier allait enfin se réaliser : la vie de son frère, qu'elle avait écrite depuis longtemps déjà, devait paraître en préface dans une nouvelle édition des *Pensées*.

A cette fin, la sœur de Pascal partit pour Paris, dans les premiers jours d'avril 1687, accompagnée de son fils Louis et de sa fille Marguerite, mais à peine était-elle arrivée dans la capitale qu'elle mourut subitement, le 25 avril, âgée de 67 ans. « Sa mort fut subite, écrit l'un de ses biographes, mais non imprévue, puisque la plus considérable partie de sa vie avait été une préparation au grand passage de l'éternité » (2).

Se conformant au désir exprimé dans son testament de l'année 1663, les enfants Perier firent inhumer leur mère à Saint-Etienne-du-Mont, à côté de son frère et de son fils.

Le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, M. Marcel, sur

(1) *Arch. du Puy-de-Dôme*, fonds du Chapitre de Saint-Pierre, liasse 13, cote 4.

(2) *Recueil d'Utrecht*, p. 389.

la paroisse duquel était morte Gilberte Pascal, présida aux funérailles, et, sous le porche de Saint-Etienne, en livrant le corps au curé de cette église, il prononça, en latin, le petit discours suivant :

« Nous vous recommandons aujourd'hui, Monsieur et très vigilant pasteur, une femme forte et illustre, cette femme forte que le sage dit qu'on trouverait à peine et qui est plus précieuse que les perles qu'on apporte de l'extrémité du monde, cette femme la voici près de nous. Son mari était un homme noble qui avait rang parmi les premiers de ce monde, et dont le cœur se fiait à elle. Son fils, ses filles, tous ont célébré et célèbrent son bonheur. Elle a porté sa main aux choses fortes, et a ouvert sa bouche à la sagesse. Elle se nomme Pascal, et était autant liée au célèbre Pascal par la nature et le sang qu'elle lui était semblable par la gravité de ses mœurs et la vivacité de son esprit, car de même qu'il a eu de si belles pensées sur Dieu, sur les mystères et sur la religion, pensées qu'il a écrites en peu de mots, mais dont la brièveté équivaut à de grands discours, ainsi celle dont nous parlons avait les mêmes sentiments : elle les faisait paraître dans ses paroles et encore plus dans ses actions. Voilà déjà quelque temps que son frère nous a été enlevé : quant à elle, elle vient de mourir, d'une mort subite, mort redoutable, mais qui pour elle n'était pas imprévue, ce en quoi nous devons l'imiter. Il est juste que cette chère sœur soit mise auprès de son frère bien-aimé, afin que ceux que la nature, l'amitié et la foi ont unis, n'aient pas des demeures séparées. C'est ce que nous avons voulu, Monsieur et très vigilant pasteur : ce sera aussi, je vous supplie, le sujet de vos soins » (1).

Une nouvelle édition des « Pensées » fut donc donnée en 1687, à Paris, chez Desprez, et à Lyon, chez Roux. Cette édition était accompagnée, pour la première fois en France, de la Vie de Pascal par Mme Perier.

Nous disons que cette Vie fut imprimée pour la première

(1) *Recueil* déjà cité.

fois en France en 1687, parce que déjà, ainsi que nous l'avons dit précédemment, elle avait paru à l'étranger, à Amsterdam, chez le libraire Walfgang, en tête d'une édition des « Pensées » donnée en 1684.

Qui ne connaît l'écrit de Mme Perier ? Quelle admiration passionnée et en même temps quelle affection tendre et dévouée pour ce frère au si étonnant génie ! Avec quels détails touchants la biographe raconte la vie et la mort de celui qu'elle aimait tant !

Pour nous, une chose nous surprend, c'est que cette femme au grand cœur et à l'esprit si éminent (1) n'ait pas, comme sa sœur Jacqueline, tenté la plume d'un Victor Cousin ou de quelque autre maître. « Comme son frère, a dit M. Augustin Gazier, elle avait la ténacité des anciens Arvernes, des fils de Vercingétorix. Enfant, elle osa résister à Richelieu et refusa carrément de jouer devant lui » (2). Faut-il rappeler le passage des Mémoires de Fléchier la concernant ? Fléchier vit Mme Perier à Clermont, lors des Grands-jours de 1665, et il la distingua tout de suite entre les dames de la ville. « La personne qui nous parut plus raisonnable fut Mme Perier ; les louanges que Mme la marquise de Sablé lui donne, la réputation que M. Pascal son frère, s'était acquise, et sa propre vertu, la rendent très considérable dans la ville, et quelque gloire qu'elle tire de l'estime où elle est, et de la parenté qu'elle a eue, elle serait illustre, quand il n'y aurait point de marquise de Sablé, et quand il n'y aurait jamais eu de M. Pascal. »

Oui, la fille aînée d'Etienne Pascal est digne de figurer dans la galerie des femmes illustres du XVIIe siècle, à côté de la duchesse de Longueville, en compagnie de la marquise de Sablé, ses contemporaines. Sans doute, la modeste bourgeoise de Clermont n'a pas les grâces mondaines de ces du-

(1) « C'était une femme d'un esprit extraordinaire », affirme le P. Rapin dans ses *Mémoires*, t. 1er, p, 346, édition Aubineau.

(2) M. A. Gazier, dans ses leçons données à la Sorbonne sur *Pascal pamphlétaire et Pascal apologiste.* (Année scolaire 1904-1905).

chesses et de ces marquises ; elle n'a pas eu leur vie brillante et mouvementée, mais dans son existence calme et simple, avec ses mœurs sévères, avec son allure presque monacale, elle est bien l'expression vivante de ce célèbre Port-Royal qui pourra avoir l'orgueil de l'esprit, sorte de luxure intellectuelle, mais qui, dans un rigorisme parfois excessif, saura se garder de la luxure de la chair, comme s'il devait par une vie pénitente expier les erreurs de sa doctrine (1).

***

La correspondance de M. Tronson, publiée par le savant abbé Bertrand, bibliothécaire au Grand-Séminaire de Bordeaux, nous révèle une phase intéressante de la vie de Louis Perier (2).

M. Tronson était, comme l'on sait, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice (1676-1700). Dès qu'il fut appelé à ce poste, il chargea son secrétaire de transcrire exactement sur de grands registres toutes les lettres d'affaires qu'il écrivait chaque jour. Ces lettres forment quatorze volumes in-folio, et s'adressent spécialement à des supérieurs et à des professeurs de séminaires, et notamment des sémi-

(1) On conserve à l'Hôpital-Général de Clermont-Ferrand, dans la salle de délibérations des administrateurs, un très beau portrait de Mme Florin Perier. Ce portrait, qui pourrait bien être l'œuvre de Philippe de Champagne, provient de la succession de Marguerite Perier qui avait institué l'Hôpital pour son légataire universel. Nous en avons donné une phototypie dans « Le mariage de Gilberte Pascal avec Florin Perier. » (*Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, nº 8-9, année 1904).

Gilberte Pascal ressemblait physiquement beaucoup à son frère. « On peut s'en assurer, a fait remarquer M. Gazier, en contemplant son portrait : son beau front, ses beaux yeux, ce nez si parfaitement arqué et presque en disproportion avec le reste du visage, cette bouche fine et spirituelle, cette chevelure abondante et frisée, tout nous rappelle la figure de Blaise Pascal. » (Gazier, *loc. cit.*, cours de la Sorbonne).

(2) *Correspondance de M. Louis Tronson, troisième supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice.* Lettres choisies, annotées et publiées par L. Bertrand, 2 vol., Paris, Lecoffre, 1904.

naires d'Autun, Lyon, Le Puy, Angers, Bourges, Clermont, etc. Dans cette immense et intéressante correspondance, M. Bertrand a fait un choix des plus judicieux, et ce sont ces lettres choisies qu'il a données au public, lettres où l'on découvre, pour parler comme l'éditeur, « une perspicacité, une connaissance des hommes et des affaires, une sagacité, une prudence, une pureté et une délicatesse de style étonnantes » (1).

Or, il y avait en 1692 au Séminaire de Clermont un professeur nommé Eyraud, originaire d'Auvergne, peut-être du Crest, qui, après avoir exercé le ministère dans deux paroisses du diocèse de Clermont, était entré à Saint-Sulpice en l'année 1673. Il y passa deux ans et revint en Auvergne en 1676. Il fut nommé curé de Saint-Cirgues, près d'Issoire, mais il ne resta là que quatre ou cinq ans et retourna à Paris en 1681, avec le dessein de se faire admettre définitivement dans la Compagnie de Saint-Sulpice. Il fut reçu, en effet, après une année de noviciat, et envoyé à Autun, puis, en 1691, au séminaire de Clermont. C'est là qu'il mourut le 14 février 1701, âgé d'environ 60 ans, « asthmatique et bon prêtre », dit le registre des sépultures de la paroisse de Saint-Bonnet (2).

M. Eyraud remplissait au séminaire les fonctions de bibliothécaire ; il avait peut-être quelques tendances au jansénisme ou du moins il avait, sans doute, été signalé comme tel au supérieur général, car celui-ci, dans une lettre du 23 septembre 1692, lui recommande de se tenir en garde contre les « nouveautés ».

« J'ai été bien aise d'apprendre, écrit M. Tronson, que Dieu continue de vous donner assez de santé pour travailler utilement dans le lieu où vous êtes. Comme on dit qu'il y a beaucoup de personnes du parti dans l'Auvergne, prenez garde de ne pas vous y laisser surprendre. Car, ou par leurs

(1) Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne*, t. Ier, p. 154.

(2) Bertrand, *Correspondance de M. Louis Tronson*, t. Ier, p. 122.

conversations, ou par la lecture de leurs livres, ils pourroient vous inspirer l'amour de la nouveauté et des sentimens qui seroient ici suspects. Nous sommes dans un temps où l'on prend si aisément la pente pour les nouveautés, que nous ne saurions y prendre garde de trop près, pour ne les point laisser entrer dans le séminaire.

» Comme M. Bardon (1) avoit plusieurs livres de jansénistes ou des traductions de Port-Royal, je crois que M. Gay (2) feroit bien de les retenir dans sa chambre, afin que tous n'eussent pas la liberté de les lire quand ils iroient le voir. Car ce sont des livres où il y a beaucoup à craindre, et où l'on prend aisément des sentimens particuliers et un esprit de nouveauté. C'est à quoi nous devons bien prendre garde, suivant l'exemple de nos très honorés Pères... »

Cette lettre causa quelque peine à M. Eyraud. Il lui sembla que son orthodoxie était mise en doute, et il envoya apparemment une énergique protestation à M. Tronson, car le 8 octobre ce dernier lui écrivait :

« Je vois bien que ma dernière lettre vous a un peu ému. Il ne s'agit point de Jansénius ni d'Escobar dont vous me parlez. Je ne sais si l'on vous a accusé à Autun d'être Escobar, mais j'ai peine à croire que l'on vous soupçonne à Clermont d'être janséniste, et encore moins d'être trop sévère. On ne m'a rien dit de vos sentiments qui en approche ; mais je ne puis m'empêcher d'être surpris de voir que des avis que je vous ai donnés et que l'on donneroit à toutes sortes de personnes qui iroient dans un pays tel que l'Auvergne, et qu'ils recevroient avec plaisir, vous aient fait croire qu'on m'avoit fait des rapports propres à vous rendre suspect. Cela me persuade que vous devez vous défier beaucoup de vos imaginations et ne vous pas trop attarder à vos pensées.....

» Ainsi, avec les bonnes qualités que vous prenez, de *bon*

(1) Ancien supérieur du séminaire.
(2) Successeur de M. Bardon.

*françois* et de *bon papiste* — pour me servir de vos termes, quoique ce dernier mot soit odieux et ne soit en vigueur que chez les Huguenots — je souhaite que vous fassiez encore paroître celle de chrétien prudent et docile. Conférez-en avec M. de Champflour et M. Gay, et si vous me croyez, vous suivrez leurs avis, si vous ne voulez point vous égarer. Soyez bien persuadé, je vous supplie, que tout ce que je vous écris est pour votre plus grand bien, et dans le désir de vous mettre en état de bien remplir les devoirs de votre vocation, et d'y faire tout le bien que Dieu demande de vous. C'est le désir sincère de celui qui est entièrement à vous.

» L. Tronson » (1).

Il est à croire que le destinataire de cette missive se rendit de bonne grâce aux avis qui lui étaient donnés avec tant d'esprit et de finesse, car quinze jours plus tard, le 23 octobre, le même M. Tronson témoignait en ces termes sa satisfaction à M. Eyraud :

« Je dois vous témoigner, Monsieur et très cher confrère en Notre-Seigneur, que je suis fort satisfait de votre dernière lettre. Elle porte le caractère d'un esprit soumis qui ne veut point s'écarter des règles communes, et qui aime l'union et la paix. Tant que vous agirez par ces principes, vous me trouverez toujours disposé à vous donner des marques d'amitié, de cordialité et de tendresse, telles que je les dois aux personnes que Dieu nous associe pour son œuvre. Mais il ne faut pas aussi que vous entriez dans une certaine délicatesse qui fasse que vous vous gendarmiez d'abord qu'on vous donneroit quelques avis, vous imaginant que c'est un reproche que l'on vous fait et que l'on condamne votre conduite. C'est ainsi que vous avez interprété ma lettre du 23 septembre, où je prétendois seulement vous avertir de vous tenir sur vos gardes, pour n'être pas surpris par des maximes que l'on n'insinue que trop, dans le temps où nous sommes. Je bénis

(1) Lettre XLVIII, p. 346, *loc. cit.*

Dieu des bons sentiments qu'il vous donne et j'ai toujours beaucoup compté sur vous pour arrêter les malignes impressions de ce poison... » (1).

Les bâtiments du Séminaire étaient tout proches de l'église de Saint-Bonnet. Cette église était paroissiale et c'était l'un des prêtres sulpiciens qui desservait la cure (2).

M. Eyraud fut chargé de ce service au mois d'avril 1693. Ses nouvelles fonctions le mirent en relations plus étroites avec l'abbé Perier qui, demeurant à Bien-Assis, se trouvait sur la paroisse de Saint-Bonnet. Les relations, disons-nous, devinrent plus étroites, car il est permis de supposer que le bibliothécaire du séminaire avait dû profiter du voisinage de l'agréable demeure des Perier pour aller se promener quelquefois sous ses ombrages, en compagnie du propriétaire, et c'était peut-être bien là ce qui avait éveillé de jalouses susceptibilités. Quoi qu'il en soit, Louis Perier étant tombé gravement malade dans les derniers jours d'avril ou au commencement de mai 1693, M. Eyraud, en sa qualité de curé de Saint-Bonnet, lui administra les derniers Sacrements. Aussitôt, grande rumeur dans le parti opposé. Les Pères Jésuites se montrent « surpris de la conduite de M. Eyraud »; ils ne se gênent point pour faire part de leurs fâcheuses impressions au Supérieur du séminaire. L'affaire va même jusqu'au Supérieur général à Paris, et le 15 mai, M. Tronson envoie la lettre suivante à M. Gay:

« M. Eyraud m'a écrit sur ce qui étoit arrivé au sujet de M. Perier. Il me marque qu'il avoit parlé avant que d'aller

(1) Bertrand, *Op. cit.*, t. Ier, p. 347.

(2) Voici ce que dit Audigier dans son *Histoire d'Auvergne*, sur l'église Saint-Bonnet, *alias* Saint-Ferréol : « L'église de Saint-Ferréol, qui est aujourd'hui à MM. du séminaire de Saint-Sulpice, a eu pour fondateur saint Bonnet, évêque de Clermont, qui la dédia à saint Maurice. Mais quand le corps de ce saint évêque y fut transporté de Lyon, on oublia le nom de ce saint martyr pour ne retenir que celui de saint Bonnet. On y conserve les reliques de saint Ferréol auxquelles le peuple a grande dévotion, pour le soulagement des maux de jambes. » (*Hist. mss. d'Auv.*, 1720).

voir ce malade, à M. Champflour (1) qui, sans lui rien déterminer, avoit laissé le tout à sa conduite. Comme c'est une chose faite et approuvée, à ce qu'il dit, du Prélat (2), il n'y a rien à lui dire pour le passé, mais je lui mande que, pour l'avenir, si pareille chose lui arrivoit, et qu'un malade qui auroit donné des fondemens suffisants pour être soupçonné d'être janséniste, et qui passeroit publiquement pour tel, demandât les Sacremens, il faudroit, avant que de les lui administrer, lui faire rendre raison de sa foi. Et parce qu'on pourroit se tromper dans le jugement que l'on feroit de cette personne, il seroit nécessaire de consulter auparavant le Prélat, afin de s'autoriser par son avis, dans les démarches que l'on feroit, qui en ce temps-ci sont fort délicates, et qui demandent beaucoup de prudence pour ne faire, par trop de zèle ou par trop de condescendance, un nouveau scandale... » (3).

Comme on le voit par cette correspondance, Mgr Bochard de Saron et son grand vicaire, M. de Champflour, se montrèrent assez tolérants pour l'administration des derniers Sacrements à l'abbé Perier. Dans l'affaire du P. Galipaud qui se produisit quelques mois plus tard, en 1694, le même prélat usa pareillement d'une certaine indulgence, refusant de suivre jusqu'au bout son vicaire général dont le zèle pour l'orthodoxie ne reculait devant aucun obstacle. Voici les faits, brièvement exposés.

Le P. Galipaud était professeur de théologie au collège des Oratoriens de Riom (4). Il avait dicté à ses élèves un traité sur la grâce qui, paraît-il, sentait quelque peu l'hérésie. Dénoncé à l'Evêque de Clermont, alors à Paris, ce

(1) M. Etienne de Champflour, vicaire général du diocèse de Clermont. (Voir l'intéressante biographie qu'a publiée M. Bertrand, dans la *Bibliothèque sulpicienne*, t. III).

(2) Mgr Bochart de Saron.

(3) *Correspondance de M. Tronson*, lettre LIII, t. Ier.

(4) *Journal de l'Oratoire* à la Bibliothèque de Riom. — L'abbé Crégut, *Histoire du Collège de Riom*, p. 108.

traité fut, sur l'initiative de l'abbé de Champflour, soumis à l'examen de plusieurs docteurs de Sorbonne. « Toute la doctrine de Jansénius était répandue là-dedans de la manière du monde la plus subtile, et le P. de La Chaise en informa le roi » (1). Mais le professeur était fortement protégé par ses supérieurs. Ceux-ci allèrent trouver Mgr Bochard et se plaignirent amèrement auprès de lui de l'abbé Champflour : « Ils le supplièrent, avec toutes les instances possibles, de vouloir bien leur accorder, pour sauver en quelque manière l'honneur de leur confrère, que le professeur achevât son année ; qu'il ne lui restait plus qu'environ deux mois pour finir le traité qu'il dictait, et qu'ensuite ils l'enverraient dans une autre maison. Monseigneur de Clermont se laissa fléchir; mais comme l'ordre du Roi était précis, il fallut aller au P. de La Chaise pour l'engager de prier Sa Majesté de vouloir bien confirmer la grâce que Monseigneur de Clermont accordait au professeur. Le Roi y consentit sur le rapport que lui fit le P. de La Chaise (2) ».

Le P. Galipaud était très apprécié à Riom ; il y avait la réputation d'un saint, « surtout, écrit M. Cluseau, parmi les dames dont il était le directeur, et qui étaient en grand nombre. » Ses amis se tournèrent contre l'abbé Champflour, et « comme les jansénistes sont très accrédités à Riom et à Clermont, ils n'oublièrent rien pour déchirer ce saint abbé. On écrivit contre lui quantité de lettres, surtout certains officiers de Riom, tout dévoués à la communauté où demeurait le professeur » (3).

M. de Champflour ne se laissa pas émouvoir par cette levée de boucliers, « il fut toujours le même, et quoique la conduite que Mgr l'Evêque tint à son égard dans cette occasion, où il sembla l'abandonner un peu trop aux traits de

(1) Lettre de l'abbé Cluseau, professeur au Séminaire à Clermont, publiée par M. Bertrand dans son beau travail intitulé : *Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice* (Paris, Picard, 1900, t. III, p. 119).

(2 et 3) Cluseau, *loc. cit.*

ses ennemis, dût lui être infiniment sensible, néanmoins il n'en témoigna rien. Il continua ses soins et son travail ordinaires pour le diocèse, dont il était grand vicaire, avec plus de zèle et de ferveur que jamais » (1).

Attendons encore quelques années et nous verrons l'évêque Bochard de Saron faire preuve, lors du « Cas de conscience », d'une fermeté et d'une décision au-dessus de tout éloge.

***

Outre la « miraculée » de la Sainte-Epine, la célèbre Marguerite, l'abbé Perier avait encore une autre sœur, Jacqueline, filleule de l'admirable religieuse dont M. Cousin a écrit la biographie.

Alors qu'elle était pensionnaire à Port-Royal, n'étant âgée que de quinze ans, Jacqueline Perier fut demandée en mariage. Pascal et sœur Sainte-Euphémie, consultés sur la question, demandèrent l'avis de leurs amis MM. Singlin, de Saci et de Rebours, et ceux-ci répondirent qu'un mariage pour la sœur de la « miraculée » serait « comme une espèce d'homicide, et même une sorte de déicide. »

Il faut lire la lettre écrite en cette circonstance par Pascal à Mme Perier (2), et voici à ce sujet les réflexions faites par Sainte-Beuve dans son *Port-Royal*: « Comment ceux qui se sont tant récriés sur le bout de lettre de Pascal, ne sont-ils pas mieux entrés dans l'esprit des choses et n'ont-ils pas senti la connexion? Quoi! la famille Perier est l'objet d'une faveur unique d'en-haut, d'un *miracle* (car il faut partir de là), et, trois ans après, en 1659, on pense à marier, à la première occasion et selon des vues toutes mondaines, avec un *homme du commun*, c'est-à-dire avec un homme riche et de sentiments ordinaires, la sœur même de la miraculée, la jeune

(1) Cluseau, *loc. cit.*

(2) P. Faugère, *Pensées, fragments et lettres de B. Pascal*, Paris, Andrieux, 1844, p. 55.

Jacqueline Perier, à peine âgée de quinze ans, encore élève de Port-Royal, et avant que son cœur ait parlé ! Etait-ce là reconnaître chrétiennement la faveur du ciel ? De là cette consultation de Port-Royal transmise par Pascal dans sa forme rigide : elle a de son côté la délicatesse » (1).

Sainte-Beuve dit « le bout de lettre de Pascal », parce qu'il n'existe qu'un fragment de l'épître envoyée à cette occasion à Mme Perier : « J'ai copié cet extrait sur l'original écrit de la main de M. Pascal, explique le P. Guerrier dans une note : il ne reste que la quatrième et la cinquième page de cette lettre : les autres sont perdues » (2).

Voici, d'ailleurs, la notice que renferme le Recueil d'Utrecht sur la sœur aînée de Louis Perier :

« Mademoiselle Jacqueline Perier qui étoit l'aînée et qui tenoit compagnie à Monsieur son frère, mourut à Clermont (3), le 9 avril 1695. C'étoit une fille d'un très grand esprit, et qui ayant été élevée à Port-Royal, y avoit puisé les principes de la plus solide piété, selon lesquels elle se fit toujours un devoir de régler sa conduite.

» Lorsqu'elle demeuroit dans cette sainte Maison (Port-Royal) et qu'elle n'avoit que quinze ans, une de ses tantes qui étoit veuve de M. Chabre, de Riom, et à qui son mari avoit laissé tout son bien n'ayant point d'enfans, prit la résolution de marier mademoiselle Perier, sa nièce, avec le neveu de M. Chabre, et de lui donner tout son bien. Elle en écrivit à M. Blaise Pascal et à sa sœur la religieuse qui en parlèrent à la petite demoiselle, laquelle demanda du tems pour y penser.

» Peu après, elle se détermina à se faire religieuse de Port-Royal, ce qu'elle ne put exécuter alors parce qu'on ne recevoit point en cette maison de filles pour postulantes avant l'âge de dix-huit ans. Elle écrivit sur cela une très belle lettre à madame sa mère, et elle attendit l'âge pour entrer au No-

(1) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 197, note 2.
(2) Faugère, *loc. cit.*
(3) A Bien-Assis.

viciat. Mais les ordres du Roi qui obligèrent en 1661 de renvoyer les pensionnaires, l'empêchèrent d'embrasser l'état religieux. Depuis ce tems elle ne se regarda pas moins comme consacrée à Dieu, et elle vécut toujours dans un très grand éloignement du monde, faisant toute son occupation de la lecture, de la prière et du travail. Elle étoit d'une humeur fort sérieuse, et elle fut presque continuellement accablée de maladies jusqu'à sa mort. Son corps fut porté dans l'église de Notre-Dame du Port, où il fut inhumé dans la sépulture de la famille » (1).

M. de Tillemont écrivit à cette occasion une lettre pleine de consolations au chanoine Perier : « Une telle personne, en mourant, n'a fait que quitter un lieu de peines et de misères, pour s'aller reposer en Dieu. Que si en haïssant le monde, elle a encore mérité d'être haïe du monde et de ceux qui n'aiment pas le Seigneur Jésus, c'est un surcroit de bonheur pour elle, auquel je sçais, Monsieur, que vous avez bonne part. Mais ne vous lassez point de combattre. Celui qui vous soutient est plus fort que les ennemis visibles et invisibles qui vous peuvent attaquer, et plus il vous donne de part à sa Croix, plus il vous en donnera à sa Résurrection.

» Je ne doute point qu'en cette occasion même, il n'ait guéri par une nouvelle abondance de grâces la plaie que sa main vous a faite... Vous voyez même sa miséricorde en ce que vous ôtant une sœur, il vous en a rendu une autre qui ne sera pas moins la compagne de toutes vos peines, et de toutes les joies solides par lesquelles je ne doute point que Dieu ne vous console souvent. Je la salue, avec votre permission, en la priant de croire que je lui ai parlé en vous parlant, puisque vous n'êtes véritablement qu'un cœur et qu'une âme, encore plus par la grâce que par la nature... » (2).

Cette fin de lettre fait allusion au retour de Marguerite

(1) *Recueil d'Utrecht*, pp. 398-399.
(2) *Id.*, p. 399.

Perier à Clermont. Depuis la mort de sa mère, en effet, Marguerite avait fixé son séjour à Paris, et elle ne faisait que de rares et courtes apparitions à Bien-Assis. La solitude désormais complète de son frère la détermina à venir demeurer avec lui, et elle n'alla plus dans la capitale qu'à d'assez longs intervalles. Elle y conserva néanmoins un pied-à-terre, car en 1699 nous la voyons logée rue Michel-Le-comte, paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs (1).

Ce fut un assez dur sacrifice pour Mlle Perier que d'abandonner ses relations parisiennes. « Elle avait, lisons-nous dans le supplément au Nécrologe de Port-Royal, un nombre considérable de connaissances et d'amis du premier rang, et elle dut aller se confiner en Auvergne, auprès du seul frère qui lui restait. Elle fixa son séjour à une maison de campagne qu'ils avaient auprès de la ville. »

Cette maison de campagne était, nous le savons, le château de Bien-Assis, « la plus belle et la plus agréable maison de plaisance qu'il y ait aux environs de Clermont. Mlle Perier ne souffrit pas qu'il s'y fît la moindre partie de plaisir. Elle avait un carrosse pour aller et venir en ville, quand elle y avait à faire, et pour l'utilité de ceux qui voulaient venir chez elle. Quand ils eurent, son frère et elle, vendu cette maison... elle n'eut plus d'équipage » (2).

Il avait été mis bien souvent, cet équipage, au service d'une vieille amie de la famille Perier : Mme Baudoin, née Marie Gosse, sage-femme, gouvernante de l'Hôtel-Dieu, occupant à Clermont une place distinguée dans le monde janséniste. Arnauld, dans ses lettres à Pascal, la saluait. Vallant, médecin de Mme de Sablé, la considérait fort et faisait cas d'un traité qu'elle avait écrit sur les accouchements (3). « Elle croyait avoir de l'esprit, dit le P. Rapin dans ses Mé-

(1) Procuration aux minutes de Chouvet, notaire à Clermont (Etude Salignat).

(2) *Supplément au Nécrologe de Port-Royal.*

(3) Faugère, *Pensées, fragments et lettres*, t. Ier, p. 388, en note.

moires, n'ayant que de la hardiesse et une certaine démangeaison de se produire et de parler de la grâce, toujours mal à propos, partout où elle se fourrait » (1).

Quand Mme Baudoin mourut, en l'année 1700, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu offrirent sa succession à Marguerite Perier, et celle-ci consentit à prendre la direction de l'établissement. « Elle se sépara d'avec son frère, raconte le Supplément au Nécrologe, pour aller rester dans cet hôpital ; mais sa santé, qui s'affaiblissait beaucoup, ne lui permit pas d'y faire un long séjour. Elle retourna avec Monsieur son frère qui avait été nommé chanoine à la Cathédrale. »

Marguerite Perier ne resta, en effet, qu'un an et quelques mois à la tête des services hospitaliers de la ville de Clermont (2), mais elle avait fait preuve de dévouement et de bonne volonté pour les pauvres, et, entre temps, son frère Louis, déjà administrateur de l'Hôtel-Dieu, avait été désigné comme membre honoraire du conseil de direction de l'hôpital Saint-Joseph. Les autres membres honoraires étaient l'Evêque, l'Intendant, le marquis de Canilhac, seigneur de Pont-du-Château, M. de Strada, et le curé de la Cathédrale, l'abbé Fouilhoux.

Le 8 janvier 1700, on décida d'installer un aumônier dans cet hôpital, qui était de fondation récente, puisqu'il ne remontait qu'à l'année 1693, et M. Etienne Champflour, vicaire général, et l'abbé Perier offrirent de payer l'honoraire du prêtre pour la messe, et de servir, en outre, à cet aumônier une rente annuelle de 90 livres « afin qu'il fût moins à charge à l'hôpital » (3).

L'affection de Pascal et de la famille Perier pour les pauvres de Clermont est vraiment touchante et mérite bien d'être mise en lumière. Dans son testament du 3 août 1662 (4),

(1) *Mémoires du P. René Rapin*, t. Ier, p. 346.

(2) Du mois de mai 1700 au mois de février 1702.

(3) *Arch. hospit. de Clermont*, fonds V, D, 2.

(4) Ce testament a été publié pour le première fois par M. Prosper Faugère dans un opuscule peu connu, *L'Abrégé de la vie de Jésus-Christ*.

l'auteur des « Pensées » donne et lègue « à l'Hôpital-Général de la ville de Clermont en Auvergne, un quart du droit lui appartenant sur les carrosses publics établis depuis peu en la ville de Paris (1), si mieux n'aime le dit hôpital de Clermont, dans trois ans prochains du jour du décès dudit testateur, prendre la somme de trois mille livres, une fois payée, pour ladite portion... »

Le 17 août 1669, Florin Perier, lors d'une grave maladie, dicta son testament et légua « une part d'enfant » aux hôpitaux de Clermont.

Dans son testament du 5 août 1663, la femme de Florin Perier n'oublie pas l'Hôpital-Général de sa ville natale : elle lui lègue la somme de 2.000 livres, et sa fille Marguerite raconte que, quelques jours avant sa mort qui arriva subitement, sa mère déclara « qu'elle était dans le dessein de faire les pauvres ses héritiers ».

Etienne Perier enlevé, au bout de quatorze jours, par un mal presque foudroyant, n'eut pas le temps de dicter ses dernières volontés, mais il avait souvent fait connaître son désir de donner aux établissements hospitaliers, et son frère et ses sœurs exécutèrent scrupuleusement ses intentions. Voici, en effet, ce que nous lisons dans une donation en date du 17 mars 1693, reçue par le notaire Laporte qui « s'estant transporté au lieu et maison de Bien-Assis, demeure des donateurs, aux faubourgs du Port, comparurent devant lui Louis Perier, prêtre, doyen de Saint-Pierre, et Jacqueline Perier, sa sœur, faisant pour eux et pour Marguerite Perier dont ils ont promis la ratification... Et pour suivre l'exemple de leurs père et mère et l'affection qu'ils ont toujours eue pour les pauvres de l'Hostel-Dieu et de l'Hospital général de Clermont, et en considération de ce que dame Gilberte Pascal,

par Blaise Pascal, Paris, Andrieu, 1846, in-8° de 72 pages. — M. le vicomte de Grouchy l'a reproduit dans ses *Documents inédits sur Blaise Pascal*, Paris, 1890.

(1) C'était une entreprise d'omnibus allant de la porte Saint-Antoine au Luxembourg. L'histoire en a été faite maintes fois.

leur mère, est décédée sans avoir eu le temps de faire aucune disposition de ses biens dont elle aurait fait part aux hospitaux sus-dits... » le frère et la sœur donnent à ceux-ci la somme de 2.000 livres, à eux due par Jean Chardon, sieur de Saint-Bonnet, soit moitié pour l'Hôtel-Dieu et moitié pour l'Hôpital-Général.

« Et outre ce que dessus, et pour exécuter l'intention verbalement expliquée par feu monsieur Perier, vivant conseiller du roy en la cour des aydes et seigneur de Bien-Assis, leur frère, qui étoit de donner aux deux dits hospitaux des fonds de sa succession, de la valeur de 2.000 livres... », Louis et Jacqueline Perier abandonnent à ces établissements diverses terres et vignes situées à Cournon et détaillées dans le contrat, jusqu'à concurrence de 2.000 livres (1).

Toutes les institutions charitables trouvent aide et protection auprès de Louis Perier. Un bureau des pauvres est établi à Gerzat, en l'année 1692 : Perier, qui est possessionné dans l'endroit, est nommé syndic, c'est-à-dire directeur, et il donne son temps et son argent pour soutenir l'œuvre (2).

En 1702, le curé Manent fait venir dans cette même localité deux religieuses de Nevers pour soigner les malades indigents et faire la classe aux petites filles. Perier s'inscrit parmi les fondateurs ; il fait toutes les démarches pour l'installation des sœurs, et leur assure une rente annuelle de 30 livres.

Nous verrons un peu plus loin d'autres libéralités plus considérables faites ultérieurement aux hospices de notre ville, et ces libéralités jointes à d'autres largesses, avec des opérations financières plus ou moins malheureuses, amenèrent insensiblement la ruine de Louis et de Marguerite Perier.

(1) *Arch. hospit. de Clermont-Ferrand*, III. B, 220.

(2) Il resta jusqu'à sa mort syndic du bureau de Gerzat (voir aux archives de cette commune le Registre des délibérations).

En attendant, le doyen de Saint-Pierre abandonne son doyenné pour prendre un canonicat à la Cathédrale de Clermont. Le 16 mai 1701, il envoie à Rome sa procuration *ad resignandum*, avec désistement en faveur de François Moranges, diacre du diocèse de Clermont, bachelier en Sorbonne, lequel fut installé le 2 août suivant avec le cérémonial accoutumé (1).

Quelles causes provoquèrent ce changement de dignité? Des dissentiments entre le Chapitre et son doyen s'étaient-ils produits, obligeant ce dernier à se retirer? Nous ne savons. Peut-être un privilège dont jouissaient les chanoines de la Cathédrale avait-il seul déterminé l'ardent janséniste à leur demander une stalle. Ces chanoines, en effet, avaient le droit d'administrer les sacrements à leurs confrères, dans quelque paroisse que fût leur résidence (2). Or, pas mal de membres du Chapitre partageaient les opinions et les idées du neveu de Pascal. Celui-ci se rappelait les ennuis qu'avait éprouvés à son sujet le curé de Saint-Bonnet, l'abbé Eyraud, pour lui avoir porté les secours de la religion, quelques années auparavant. Voulant éviter de nouvelles difficultés et désirant s'assurer les consolations suprêmes, Perier attendit et sollicita la première prébende vacante à la Cathédrale, et, sans aller chercher d'autres motifs, nous nous expliquons très bien ainsi sa sortie du Chapitre de Saint-Pierre.

* * *

Nous sommes en 1702. L'abbé Pascal Fréhel est curé de la paroisse de Notre-Dame-du-Port, et il compte parmi ses pénitents le chanoine Louis Perier. Mais avant d'aller plus loin, comme M. Fréhel joue un rôle important dans l'affaire du *cas*

(1) *Arch. du Puy-de-Dôme*, *Insinuat. ecclésiast.*, vol. LXXIV, pages 180, 226 et 235.

(2) *Arch. du Puy-de-Dôme*, fonds du Chapitre cathédral, armoire 4, sac G, cote 15.

*de conscience*, puisqu'il en fut l'initiateur, nous allons essayer d'esquisser rapidement la physionomie de ce personnage, en faisant connaître quelques-uns de ses actes, et en donnant sur lui les renseignements biographiques que nous avons pû recueillir. Son lieu d'origine? Nous l'ignorons. Peut-être faut-il le placer en Bretagne: n'y a-t-il pas là-bas un cap qui porte ce même nom de Fréhel? En tout cas, nous voyons le confesseur de Perier membre du Chapitre du Port dès l'année 1687 (1), et le 7 août 1692, il prend, à peine âgé de trente ans, possession de la cure de cette église, après la mort d'Etienne Charles (2).

Le 26 juin 1693 une transaction pour la portion congrue du curé et de son vicaire, est conclue entre les chanoines du Port et M. Fréhel, et ce dernier qui, dans le procès-verbal d'installation du 7 août 1692, était qualifié de bachelier en théologie, prend le titre de docteur dans l'acte du 26 juin 1693 (3).

Au dire d'un contemporain, l'abbé Cluseau, dont nous parlerons plus bas, le Curé de Notre-Dame-du-Port était «un homme d'esprit... fort estimé dans la ville». Et, de fait, actif, plein d'initiative, zélé pour les œuvres, on lui doit l'installation, en 1703, des sœurs de la Charité de Nevers, dans la paroisse du Port.

Le 8 janvier 1702, les membres de la marguillerie du Port et les principaux habitants de cette paroisse, se réunissaient dans la chapelle de Saint Laurent, et M. le curé Fréhel leur exposait les avantages que les pauvres retireraient de l'établissement de deux religieuses de la Congrégation de la Charité chrétienne, établie à Nevers.

Convaincue par l'éloquence du curé, l'assemblée chargea celui-ci de s'entendre avec le supérieur général des dames de

(1) *Arch. du Puy-de-Dôme*, Chap. du Port, liasse 15 a.

(2) *Ibid.* Procès verbal de prise de possession aux rég. des Insinuations ecclésiatiques, t. LXVIII, page 14 v°. — Le curé Etienne Charles mourut le 4 août 1692. (Arch. de la mairie de Clermont).

(3) *Arch. du Puy-de-Dôme*, Chap. du Port, liasse 3 d, cote 18.

Nevers et, le 7 mars 1703, par un contrat que rédigea le notaire Fougoux, résidant à Clermont (1), M. Fréhel et les deux marguilliers, Jean Gaschier, lieutenant criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Clermont, et Julien Bretanges, conseiller du roi en la sénéchaussée d'Auvergne, réglèrent avec le P. Jean-François Gravier, supérieur des prêtres de l'Oratoire de Clermont, mandataire spécial de Charles Bolacre, supérieur général des religieuses, les conditions d'établissement de ces dernières dans les bâtiments de Saint-Laurent du Port (2).

M. Fréhel avait déjà organisé dans ces mêmes bâtiments de Saint-Laurent un refuge pour les filles qui désiraient entrer en service dans les familles bourgeoises de la ville, et M. Bolacre composa un règlement que les Sœurs de Nevers, chargées de la direction de ce refuge, durent appliquer à partir du 5 novembre 1703 (3).

L'abbé Fréhel marqua encore son passage à la cure du Port par la réfection du maître autel paroissial.

M. Le Brun, seigneur en partie de Nohanent, receveur des tailles en l'élection d'Issoire, avait fait un legs de 600 livres pour la restauration de cet autel. Le curé avait, en outre, entre les mains, quelques autres fonds destinés à l'ornementation de l'église, et notamment une somme de 300 livres donnée par M. Laporte, avocat en parlement, substitut du procureur général de la cour des aides. Ces différents dons furent employés à la confection d'un nouveau maître-autel.

Le sieur Magart « menuisier sculpteur », demeurant à Clermont, fut chargé du travail, mais à la condition expresse « qu'il ferait travailler aux figures et sculptures, Jacques Sureau, sculpteur, ci-devant demeurant à Issoire, et non au-

(1) Le notaire Hugues Fougoux était marié à Marie Tolnier qui, devenue veuve, se remaria en 1709 avec Jacques Blau, seigneur de l'Etang, fils de Marcellin, sieur de Monséjour, et de Philiberte Vassiat. (Contrat de mariage aux minutes de Monnet, étude Salignat).

(2) *Arch. du Bureau de Bienfaisance de Clermont*, reg. n° 3.

(3) Biblioth. de Clermont, section des mss., n° 798.

tre » (1). L'autel devait être fait en bois de noyer et livrable dans le délai de quinze mois.

Dulaure, dans sa « Description des principaux lieux de France » (Auvergne) a signalé (page 208), l'œuvre de Jacques Sureau : « Les sculptures de la chapelle paroissiale qui est à droite dans la nef de l'église du Port, écrit l'auteur que nous citons, sont les seuls objets des Beaux-arts qui peuvent intéresser les amateurs. Ces sculptures, quoique d'un genre un peu maniéré, sont très agréables ; elles ont été faites par un nommé Sureau, artiste auvergnat, qui a exécuté plusieurs ouvrages semblables dans la province. »

Sureau, en effet, orna pareillement de sculptures le maître-autel de l'église de Beauregard-L'Evêque, ainsi que la chapelle du château épiscopal de ce lieu (2). A Champeix, l'autel principal de l'église de Sainte-Croix était également l'œuvre de cet artiste. « Sainte-Croix, dit Dulaure, est une église paroissiale située dans le Bas-Champeix, c'est-à-dire dans la ville. L'église était celle du couvent des Camaldules qui existaient à Champeix, et dont l'ordre a été supprimé. Le maître-autel est remarquable par plusieurs ouvrages de sculptures en bois de noyer; et ce qui rend ces ouvrages plus précieux, c'est qu'ils ont été exécutés par un nommé Sureau, natif des environs qui n'était point sorti de l'Auvergne, et qui n'avait, dit-on, reçu d'autres instructions que celles de la nature..... Cet artiste avait reçu un beau génie de la nature; ses formes sont pleines d'élégance et de grâce; il a donné un peu trop dans la manière; il vivait au commencement de ce siècle (XVIII^e) et mériterait d'être plus connu » (3).

Les œuvres de Jacques Sureau, et en particulier le maître-autel de Notre-Dame-du-Port, ont disparu dans la tourmente révolutionnaire (4) mais, on le voit, l'abbé Fréhel était

(1) Délibération du 6 nov. 1708, aux arch. du Bureau de Bienfaisance de Clermont, reg. n° 3.

(2) Dulaure, *loco. cit.*, p. 456.

(3) *Description de l'Auvergne*, page 364.

(4) Nous devons dire, cependant, qu'on attribue à l'artiste dont nous

un ami des arts, un protecteur des artistes, et de plus un lettré.

Quand le bénédictin Dom Jacques Boyer vint en Auvergne, envoyé par sa Congrégation pour amasser des matériaux destinés à l'édification du magnifique monument qu'on appelle le *Gallia Christiana,* notre curé accueillit avec empressement le savant religieux, et nous trouvons à plusieurs pages du « Journal » de ce dernier les preuves de cet accueil : « 12 octobre 1710 — Je rendis visite à M. le curé du Port. » — « 16 octobre. Je fus avec D. Pierre Laurent (moine de Saint-Alyre-lès-Clermont), rendre quelques visites à M. Court, vicaire-général.... à M. le curé du Port... » — 24 janvier 1711. Je fus le matin à la Cathédrale... Je travaillai le reste de la matinée chez M. Pascal Fréhel, curé du Port... » — « 22 août 1711. Je fus rendre quelques visites avec D. J. Eyrolles (bénédictin de l'abbaye de Saint-Allyre), à MM. de Féligonde, de la Bournat, Fréhel, etc. » (1).

L'abbé Fréhel n'était donc pas le premier venu ; il nous apparaît, au contraire, comme un homme de valeur et d'une distinction réelle, « seulement, dit un de ses contemporains, M. Cluseau (2), le curé du Port était entêté pour le parti », ce qui signifie qu'il était un janséniste opiniâtre. Et, en effet, il protesta contre la bulle *Unigenitus*, il fut au nombre des appelants : nous avons retrouvé son acte d'appel dans les anciennes minutes de l'étude Salignat, à Clermont. Cet acte est du 9 avril 1717, rédigé par Monnet, notaire royal apostolique,

parlons, les sculptures des boiseries qui ornent actuellement le chœur de l'église de Saint-Pierre-les-Minimes, à Clermont. (Voir sur Jacques Sureau l'intéressant travail que M. Henry Mosnier a publié dans la *Revue d'Auvergne*, année 1896, n° 1, sous le titre : *Projet d'érection par les Issoiriens d'une statue monumentale à Louis XIV (1692)*.

(1) *Journal de voyage* de Dom Jacques Boyer, publié et annoté par Antoine Vernière, Clermont, Thibaud, 1886, pp. 41, 42, 51, 111.

(2) J. B. Cluseau, né en 1658 au diocèse de Limoges, entra au Séminaire de Saint-Sulpice de Paris le 21 novembre 1686. Il fut envoyé au séminaire de Clermont le 2 novembre 1692. En 1707 il passa à Angers et de là à Bourges, en 1719 ou 1720. Il mourut dans cette ville le 9 juin 1735. (Bertrand, *Biblioth. sulp.*, t. 1er, p. 256).

tant à la requête de Pascal Fréhel, que de J. B. Girard, curé de la Cathédrale de Clermont. Les requérants déclarent adhérer à l'appel interjeté « le 1er mars dernier » par les évêques de Mirepoix, Senez, Montpellier et Boulogne, « au premier futur concile général librement et légitimement convoqué, de la constitution de N. S. Père le Pape Clément XI qui commence par ces mots: *Unigenitus Dei Filius*, du 8 septembre 1713 ». Ils déclarent, en outre, « qu'ils ont ci-devant révoqué toute acceptation et publication qu'ils ont pu faire de la dite constitution, avec protestation de n'avoir jamais eu et ne vouloir jamais avoir d'autre foi que celle de l'église catholique, apostolique et romaine, et qu'ils conserveront toujours le respect dû au Saint-Siège et à N. S. Père le Pape..... » (1).

Comme Joseph de Maistre a bien saisi et exprimé la mentalité de ces appelants ! « Le jansénisme a l'incroyable prétention d'être de l'Eglise catholique..., et il se moque de ses décisions, il en appelle, il les foule aux pieds !... L'Eglise, depuis ses origines, n'a jamais vu d'hérésie aussi extraordinaire... Toutes les autres, en naissant, se sont séparées de la communion universelle. Le jansénisme lui, nie d'être séparé. Il soutient, sans rougir ni trembler, qu'il est membre de cette Eglise qui l'anathématise » (2).

Le curé Fréhel mourut le 24 juillet 1720, et fut enterré le lendemain dans la nef de l'église du Port, « après avoir reçu tous les sacrements, dit son acte mortuaire, et âgé d'environ cinquante-huit ans » (3).

Nous l'avons dit, M. Fréhel était le confesseur de Louis Perier, « parfait honnête homme, affirme M. Cluseau, et sur les mœurs duquel il n'y avait rien à reprendre, mais connu dans toute la ville pour un franc janséniste ». De son côté,

(1) Dans les mêmes minutes de Monnet se trouve l'appel de Jean Besson et de Gilbert Grimauld, oratoriens de Clermont (8 octobre 1718).

(2) J. de Maistre, *De l'Eglise gallicane*.

(3) Reg. de catholicité de la paroisse du Port aux arch. de la Mairie de Clermont.

M. Fréhel se confessait à M. Gay, supérieur du séminaire (1). Or ce dernier, après avoir fait maintes fois des observations à son pénitent, au sujet des absolutions qu'il accordait au neveu de Pascal, finit par refuser d'entendre dorénavant en confession le curé du Port. Fort peiné de ce refus, l'abbé Fréhel imagina, très probablement sur les conseils de Perier, de soumettre le cas à des docteurs de Sorbonne. Il s'agissait de décider s'il suffisait d'avoir « une soumission de respect et de silence » pour les condamnations portées par Rome à propos du *fait* et du *droit*, et quarante docteurs répondirent que le confesseur devait, pour donner l'absolution, se contenter du *silence respectueux* du pénitent à l'endroit des décisions de l'Eglise sur le *fait* et le *droit*. Cela fut délibéré en Sorbonne le 20 juillet 1702, et c'est ce que l'on a appelé le *Cas de conscience*, ce fameux *Cas* qui fit tant de bruit et provoqua, on peut le dire, la chute de Port-Royal.

Le curé de Notre-Dame du Port ayant reçu la réponse qu'il avait sollicitée ne voulut pas, bien entendu, la garder pour lui, mais craignant de paraître faire insulte au Supérieur du séminaire, s'il la lui communiquait directement, il la fit porter par son vicaire à un jeune séminariste qui avait fait ses études à Riom avec ce vicaire. Le séminariste ne manqua pas, ainsi que s'y attendait M. Fréhel, de montrer la consultation à M. Gay, et celui-ci la copia immédiatement : l'original, prêté au séminariste, était imprimé.

Tous ces détails nous sont fournis par une lettre écrite en 1725 par M. Cluseau au supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. M. Cluseau, au moment où ces événements se déroulaient, en 1702, était à Clermont directeur au séminaire, et, par conséquent, bien placé pour savoir ce qui se

(1) M. Gay (Pierre) était originaire du Limousin. Il fut admis à Saint-Sulpice en 1666. En 1675, M. de Bretonvilliers, supérieur général, l'envoya à Clermont remplacer M. Dolier, qui y était mort en réputation de sainteté. « C'était, dit M. Bertrand, faire succéder un saint à un autre saint. Au mois d'août 1692, M. Gay fut nommé supérieur du séminaire dans lequel il dirigeait et enseignait depuis dix-sept ans, et il mourut le 30 septembre 1707 » (Bertrand, *loc. cit.*).

passait. Ce sulpicien, venu dans notre ville en l'année 1692, s'était étroitement attaché à M. Etienne de Champflour, vicaire général du diocèse, et lorsque ce dernier fut nommé évêque de La Rochelle, à la fin de 1702, l'abbé Cluseau témoigna le désir de le suivre, mais diverses circonstances s'opposèrent à la réalisation de ce désir. Quelques mois après la mort du prélat, en 1725, M. Cluseau adressa au supérieur de Saint-Sulpice, M. Leschassier, une longue lettre où il raconte les vertus et la vie de son éminent ami. M. l'abbé Bertrand, que nous avons déjà cité, a tracé à son tour, et d'une façon magistrale, avec des documents tout à fait inédits, la biographie de M. de Champflour, et c'est là que nous puisons ce que nous disons ici sur le cas de conscience (1).

M. de Champflour a joué, en effet, un rôle considérable dans la célèbre affaire soulevée par Louis Perier et le curé Fréhel. Dès que le supérieur du séminaire, M. Gay, lui eut fait part de la copie de la consultation, le vicaire général « voyant qu'il était de la dernière conséquence d'empêcher le mal que pouvait faire une décision si opposée à celle de l'Eglise, qui n'exige pas moins la condamnation du fait que du droit, dans la censure qu'elle a portée contre les cinq propositions de Jansénius, le vicaire général résolut d'en écrire au P. de La Chaise et à Mgr l'Evêque de Meaux » (2). Il écrivit aussi à l'évêque de Chartres, Godet des Marais, mais Bossuet, particulièrement, « reçut comme il convient à un évêque catholique, les plaintes de M. l'abbé de Champflour, lui offrit son secours avec beaucoup de bonté, et agit efficacement dans une affaire qui intéressait également tous les évêques » (3). Il en parla au roi, dit M. Cluseau, et il lui

(1) *Etienne de Champflour, évêque de La Rochelle*, dans les *Mélanges de biographie et d'histoire*, par Ant. de Lantenay, Bordeaux, 1885, in-8°. — *Bibliothèque sulpicienne* ou *Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, par L. Bertrand, Paris, Picard, 1900, t. III, p. 92 et suiv.

(2) Cluseau, *loc. cit.*

(3) *Mémoires de l'abbé Chalmette, archidiacre de La Rochelle*, cité par M. Bertrand.

montra les lettres de M. de Champflour avec la copie manuscrite de la résolution du *Cas de conscience.* « Sa Majesté parut très satisfaite de ces lettres, et loua beaucoup le zèle de M. l'abbé Champflour. On fut bientôt informé à Clermont de ce qu'il venait de faire contre ce fameux *Cas* qui aurait fait des maux infinis, si on n'en avait pas condamné la résolution. Comme le curé du Port était fort estimé dans la ville, quantité de personnes qui ne pouvaient souffrir le refus que lui avait fait le supérieur du séminaire de continuer à le confesser, prirent ouvertement son parti contre M. l'abbé Champflour qu'ils regardaient comme principal auteur de tout ce qu'on faisait actuellement pour avoir du Saint-Siège la condamnation du *Cas de conscience.* Mais on eut beau dire et crier contre M. l'abbé, il fut toujours aussi tranquille qu'à son ordinaire. »

Il paraît que l'abbé de Saint-Genès de Clermont, François de Combes, docteur de Sorbonne, avait, avant de quitter Paris pour venir prendre possession de son bénéfice, signé la consultation donnée sur le *Cas.* L'évêque Bochard de Saron révoqua tous ses pouvoirs à cet ecclésiastique, lui interdisant de prêcher et de confesser, et l'opinion publique rendit M. de Champflour responsable des sévérités épiscopales.

On peut croire, cependant, en lisant le mandement publié par Mgr Bochard le 15 avril 1703, que ce prélat n'avait pas besoin d'être stimulé dans son zèle pour la défense de l'orthodoxie. Deux brefs de Clément XI, le premier, du 12 février, adressé à la chrétienté, le second, du 13 février 1703, expédié au roi, avaient condamné la décision des quarante docteurs, et de nombreux évêques s'étaient empressés de faire connaître leur attachement à la doctrine romaine. L'évêque de Clermont, en particulier, se fit remarquer par l'énergie de son adhésion (1). « Le clergé, écrit M. Henri

(1) Voir *Mandement de Mgr l'Evêque de Clermont, portant condamnation d'un libelle intitulé : Cas de conscience proposé par un Confes-*

Chérot, dans son intéressant travail intitulé *Lettre inédite de Bourdaloue à François Bochard de Saron* (1), le clergé suivit le branle donné par son évêque. S'il faut en croire l'*Histoire du Cas de conscience* (2), ce mandement et le bref du Pape qualifié bulle, furent publiés avec beaucoup de fracas, le dimanche 29 du même mois (avril) dans toutes les églises de Clermont ; la plupart des curés et des prédicateurs employèrent leurs prônes et leurs sermons entiers à déclamer contre ceux qui avaient signé le *Cas*. Le vicaire ou le curé de la paroisse de Saint-Genez surtout, en fit un portrait si horrible qu'il dit entre autres choses, que *quand les jansénistes vivroient comme des anges, il faudroit s'en donner de garde comme des démons.* »

A la suite de son mandement, l'Evêque de Clermont publiait le bref de Clément XI, et, pour ce motif, il fut poursuivi par le procureur du roi, attendu que cette publication « blessait l'autorité souveraine du roy et les maximes les plus inviolables de l'Eglise gallicane ». Aucun acte émanant du Saint-Siège ne pouvait, en effet, être publié en France sans une permission accordée par lettres patentes enregistrées au Parlement, et prévenu d'abus, le 9 mai 1703, Mgr Bochard de Saron fut condamné par le Parlement, « Grand'Chambre et Tournelle assemblées. »

La consultation sur le *Cas de conscience* ne porte aucune indication de lieu ni de personne. On y parle vaguement « d'une ville éloignée, où un confesseur entend depuis plusieurs années les confessions d'un ecclésiastique auquel il a donné l'absolution sans scrupule pour ce qui regarde sa doc-

*seur de province, touchant un ecclésiastique qui est sous sa conduite, et résolu par plusieurs docteurs de la Faculté de Paris.* (*Arch. du Puy-de-Dôme*, Culte, liasse 4).

(1) Paris, Victor Retaux, 1899, p. 23.

(2) *Histoire du Cas de conscience*, Nancy, 1705, 8 vol. in-12. — Le curé de Saint-Genès dont il est ici question n'était pas, comme l'on voit, dans les meilleurs termes avec l'*abbé* ou possesseur du bénéfice, François de Combes, qui avait signé la consultation. Ce curé, ou vicaire perpétuel, se nommait Pagès.

trine et ses sentiments, le croyant homme de Dieu... D'autres ecclésiastiques ont dit à ce confesseur que son pénitent est un homme qui a des sentiments nouveaux et singuliers... Alors le confesseur a vu son pénitent hors le confessionnal et lui a déclaré les peines de ces ecclésiastiques... Le pénitent a dit avoir signé le Formulaire...

« Quant au *fait* de Jansénius, il dit n'avoir pas la même créance pour cette décision que pour la décision du *droit*..., mais *il croit qu'il lui suffit d'avoir une soumission de respect et de silence à ce que l'Eglise a décidé sur ce fait*, et que tant qu'on ne le pourra convaincre juridiquement d'avoir soutenu aucune des propositions condamnées, on ne doit point l'inquiéter, ni tenir sa foi pour suspecte. »

Il faut avouer qu'il était difficile, à la simple lecture de cet exposé, de savoir si le cas en question était réel ou supposé. Evidemment, on connaissait à Clermont la genèse de la consultation ; le refus de M. Gay de continuer à confesser l'abbé Fréhel avait fait quelque bruit en ville; nous avons vu plus haut M. Cluseau écrire à M. Leschassier que « quantité de gens » prirent parti pour le curé du Port contre M. de Champflour ; mais ce bruit de dépassa pas, sans doute, les limites de la ville ou du diocèse, et n'arriva point certainement jusqu'à Paris, puisque les contemporains qui habitaient la capitale, et plus tard les historiens, ont complètement ignoré les origines de ce *Cas* si fameux.

L'abbé Legendre, chanoine de Notre-Dame, secrétaire de M. de Harlay, archevêque de Paris, exprime l'opinion, dans ses Mémoires (1), que le *Cas* était « né à l'archevêché de Paris », et que l'abbé Boileau, appelé *Boileau de l'Archevêché*, en avait été « le père ».

Daguesseau y a vu un piège des ennemis du jansénisme, « et, en effet, écrit Sainte-Beuve, un ennemi qui aurait voulu réveiller les querelles et pousser les gens à se compromettre n'aurait pas mieux inventé ». Sainte-Beuve lui-

(1) Publiés par M. Roux, Paris, Charpentier, 1863, in-8°.

même, se faisant l'écho du *Supplément au Nécrologe de l'abbaye de Port-Royal* (pp. 623, 624, art. *Eustace*), affirme que ce fut M. Eustace, confesseur des religieuses de Port-Royal, qui « bonnement, naïvement, » proposa la question aux docteurs, « et se donna tous les mouvements pour les faire signer. »

Avec M. Bertrand, nous estimons que le curé de Notre-Dame du Port a très bien pu envoyer le *Cas* à Eustace, qui fit les démarches auprès des théologiens pour avoir leurs avis et leurs signatures, mais cet intermédiaire ne révéla ni l'auteur ni les circonstances de la consultation.

D'ailleurs, les docteurs qui avaient signé se rétractèrent à peu près tous : « On les vit aller en foule, dit Daguesseau (1), chez un chanoine de Notre-Dame, alors attaché au cardinal de Noailles, qui, par une mauvaise plaisanterie, en garda le nom de maître à dessiner (*dé-signer*). »

Ce chanoine était M. Vivant, ainsi que nous le voyons dans une lettre écrite à Louis Perier et à sa sœur par un de leurs amis de Paris, lettre que nous avons publiée dans notre Notice sur Marguerite Perier (p. 42). M. Vivant est appelé dans cette lettre « fameux maître à desseigner ».

Quoi qu'il en soit, le *Cas de conscience* ranima les vieilles querelles des cinq propositions et du formulaire; les passions reprirent feu, de part et d'autre, avec une nouvelle ardeur. Le *Cas*, ainsi que nous l'avons déjà dit, fut condamné à Rome en février 1703; trois mois après le P. Quesnel était arrêté à Bruxelles, et la saisie de ses papiers, si elle ne démontrait pas absolument l'existence d'un complot janséniste, prouvait au moins que les idées des Saint-Cyran, des Arnauld, et des autres chefs du parti, reprenaient faveur auprès des jeunes théologiens. D'ailleurs, l'apparition du *Cas* affirmait encore plus fortement cette vérité, et c'est ce qui décida le pape Clément XI à fulminer, le 15 juillet 1705, la bulle *Vineam Domini*

(1) *Mémoire sur les affaires de l'Eglise de France*, t. XIII des œuvres, cité par Sainte-Beuve dans *Port-Royal*, t. VI, p. 171.

renouvelant les anciennes condamnations et exigeant la signature d'un nouveau formulaire.

La bulle et le mandement de l'archevêque de Paris qui l'accompagnait ayant été, au mois de mars 1706, présentés à Port-Royal, les religieuses ne voulurent signer qu'un certificat restrictif. C'était leur ruine et leur mort, car le 11 juillet 1709, l'archevêque de Paris promulguait la suppression de l'abbaye.

Le 29 octobre suivant, eut lieu l'expédition si souvent racontée de M. d'Argenson à Port-Royal-des-Champs. Le lieutenant de police se présenta au monastère entouré d'exempts et de trois cents mousquetaires. Il se fit ouvrir les portes, se saisit des papiers et assembla les quinze religieuses et les sept converses dans la salle du Chapitre, pour leur communiquer l'ordre du roi. Le soir même, des voitures emmenaient les religieuses à Rouen, Compiègne, Nevers, Blois, Nantes, etc., où elles furent enfermées dans les couvents qu'on leur avait assignés pour retraite.

Le roi décida que les bâtiments de l'abbaye serait rasés. Les démolitions adjugées le 8 février 1710 aux entrepreneurs commencèrent en juin, et deux ans plus tard la chapelle elle-même fut démolie.

*
* *

Des érudits s'intéressant à tout ce qui concerne Pascal et sa famille, ont cherché à connaître, au moins d'une façon approximative, la fortune du célèbre penseur.

M. Gonod, dans ses *Recherches sur la maison où Blaise Pascal est né et sur la fortune d'Etienne Pascal son père* (Clermont, Thibaud-Landriot, 1847), estime que malgré les apparences, malgré le chiffre des impôts payés par Etienne Pascal, la fortune de celui-ci n'était pas des plus considérables. Il avait, il est vrai, acheté en 1626 une charge de second président à la cour des aides de Clermont, pour le prix de 31.600 livres (aujourd'hui 126.400 francs, au dire de M. Gonod), mais deux

emprunts contractés à Paris en 1633, les 24 et 25 mai, l'un de 1500 livres, l'autre de 1992 livres, témoignent d'une situation embarrassée, et ce témoignage est confirmé par une promesse de sept vingt-deux livres 17 sols (environ 571 francs), souscrite par le même Etienne Pascal, le 15 novembre 1632, à M. Gérard Champflour, à Clermont. Le prêteur ne put, malgré les plus pressantes sollicitations, être soldé du vivant de l'emprunteur. Ce fut Pascal qui acquitta cette dette en 1652 (1).

Cette même année 1652, le 6 novembre, Pascal donna quittance à Claude Servolle, consul de Montferrand, d'une somme de 709 livres 16 sols, en déduction des 1000 livres que Florin Perier avait prêtées, « le dernier mars » 1650, aux sieurs Chambon, Bournon, Astier et Bardin, consuls de la même ville. Perier avait cédé sa créance à son beau-frère « en conséquence du partage faict entre eux des biens de feu M. Pascal père », et avec l'argent ainsi recouvré le fils pouvait payer les dettes du père (2).

Dans une publication faite en 1889, ayant pour titre *Actes notariés relatifs à Pascal et à sa famille* (3), M. Marius Barroux donne un contrat de constitution de rente viagère de 400 livres consenti par Pascal, le 23 octobre 1651, à une vieille domestique, Louise Delfaut, en récompense des services rendus par elle pendant vingt ans à Etienne Pascal, mais avec stipulation que Louise Delfaut ne pourra rien réclamer de ses gages : preuve encore manifeste de la gêne dans laquelle vécut Etienne Pascal. Et cependant celui-ci avait pendant neuf années exercé en Normandie des fonctions où d'autres, moins scrupuleux et moins dédaigneux des pots-de-vin, auraient pu s'enrichir, mais « il s'acquitta de son devoir

(1) Gonod, *loco cit.*, p. 25.

(2) Quittance aux archives de Montferrand, communiquée par M. Emmanuel Teilhard de Chardin, qui travaille avec tant de sagacité et de science à l'inventaire de ces archives.

(3) Paris, Ernest Leroux, éditeur.

avec toute la droiture et l'équité possible, ne voulant point que ceux qui étoient à lui reçussent rien de personne. Il renvoya même un de ses parents qui étoit son secrétaire, pour avoir reçu quelque chose (1). » D'autre part, M. Pascal père n'avait pas toujours fait des spéculations très heureuses. Il perdit notamment sur les rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris, et l'on sait qu'ayant un jour, dans une réunion, protesté de façon un peu vive contre la réduction de ces rentes, il faillit être mis à la Bastille.

D'après le contrat de mariage de Gilberte Pascal avec Florin Perier (en 1641), retrouvé dans les minutes du tabellionage de Rouen par M. Charles de Beaurepaire (2), nous voyons Etienne Pascal donner en dot à la future épouse une rente de 750 livres sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, représentant, à raison du denier dix-huit, 13.500 livres. En outre, le donateur renonce, en faveur de Gilberte, à l'usufruit de la somme de 4.500 livres « tierce partye de treize mil cinq cents livres à quoy monte toute la succession de feu Antoinette Begon, sa femme ». En outre, la future se constitue personnellement la somme de 3.000 livres qui lui a été léguée par défunte Antoinette Fontfreyde, sa grand'mère, « lors veufve de feu Victor Begon ». En définitive, le total des apports de la future s'élève à 21.000 livres.

Le partage de la succession paternelle fut signé à Paris le 30 décembre 1651 par Blaise, Gilberte et Jacqueline. Cet acte, qui présenterait un certain intérêt, n'a pas été découvert jusqu'ici, du moins à notre connaissance. En tout cas, Mme Perier déclare, dans un passage de la biographie de son frère, que celui-ci n'eut jamais beaucoup de bien, et que dans les dernières années il emprunta de l'argent à intérêt. Sœur Sainte-Euphémie lui avait cependant, en entrant à Port-Royal, fait abandon de sa part, à charge d'une pension de 1.500

(1) *Recueil d'Utrecht*, p. 243.

(2) Ch. de Beaurepaire, *Blaise Pascal et sa famille à Rouen de 1640 à 1647*. Rouen, Cagniard (Gy, successeur), 1902.

livres, mais comme disait la mère Angélique à Jacqueline, en 1653 : « On voit bien qu'il n'a pas encore assez pour soutenir sa condition » (1).

Si l'on connaît peu ce que laissa Etienne Pascal, la valeur de la succession de sa femme, Antoinette Begon, est nettement déterminée dans le contrat de mariage de Mme Perier dont nous avons parlé plus haut. Cette succession est déclarée valoir 13.600 livres.

Née le 9 avril 1596, Antoinette Begon mourut en 1626. Son père, Victor Begon, marchand, échevin de Clermont en l'année 1606, demeurait en la paroisse Saint-Adjutor. Il appartenait à une famille originaire de Gerzat, près Clermont. L'ancêtre de Mme Etienne Pascal, Bonnet Begon, marié à Annette Vidal, était lieutenant du bailli de Gerzat, et il eut cinq enfants : 1° Antoine, qui fut enquêteur au siège présidial d'Auvergne, et mourut en 1562, laissant une fille, Gilberte, qui épousa François Mauguin, bourgeois de Clermont ; 2° Bonnet ; 3° Benoît, conseiller élu pour le roi en l'élection de Clermont, époux d'Anne Mauguin ; 4° Victor, marchand à Clermont, marié à Antoinette Fontfreyde, qui fut marraine de Pascal, son petit-fils (2).

Quelques-uns des membres de la très nombreuse famille des Begon s'anoblirent à la fin du XVIe siècle, et dans le courant du XVIIe, en achetant des charges de judicature ; plusieurs restèrent de simples laboureurs, de sorte que l'on peut dire en toute vérité que c'est sur une couche profondément plébéienne qu'est assis le puissant génie de l'auteur des *Pensées*.

L'un de ces Begon (Jean), receveur des tailles en l'élection de Clermont, époux de Jacquette Durand (qui fut marraine de Jacqueline Pascal et de Louis Perier), était propriétaire de l'important domaine de Donas-Vignas, dans les dépendances de Gerzat. Ce domaine échut ultérieurement à

(1) Barroux, *loc. cit.* — Bertrand, *Journal des savants*, mai 1890.
(2) *Arch. du P.-de-Dôme.* — Reg. des Insinuations civiles.

Mme Perier. Sa fille, Marguerite, le vendit à l'Hôpital général de Clermont le 12 février 1714, pour le prix de 25.600 livres, dont 3.600 livres étaient données purement et simplement à l'Hôpital, et le surplus payable aux créanciers de la venderesse (1).

Mme Perier possédait encore, du chef de sa famille maternelle, un autre domaine à Gerzat, que sa fille vendit le 10 février de la même année 1714 aux Pères de l'Oratoire de Clermont (2), en leur laissant une somme 1.000 livres à titre de don, et, par un écrit de sa main, le 13 février, elle augmentait cette donation de pareille somme de 1.000 livres, à condition que les Révérends Pères prêcheraient une mission à Gerzat tous les dix ans.

La succession de Pascal étant échue à Mme Perier, celle-ci accumulait dans ses mains tout ce qui venait des Pascal et des Begon, et elle se trouvait ainsi en possession d'une fortune assez importante. De son côté, M. Florin Perier possédait, du chef de ses parents, des propriétés à Cournon et à Volvic, un vignoble au terroir de Tardière (3) (Tardeyre), aux portes de Clermont, et enfin sa maison de Bien-Assis, avec son vaste et bel enclos.

Une note que nous avons trouvée dans les papiers des Aubert (4), affirme que les enfants Perier avaient pour plus de 250.000 livres de biens fonds, venant tant de leur père que de leur mère, et il existait, en outre, au moins pour 50 ou 60.000 livres de valeurs mobilières, ainsi que l'écrivait Mme Perier au médecin Vallant, le 27 octobre 1681 : « Nous avons vendu la charge (5)..... Nous l'avons donnée pour rien..... à un homme très riche qui nous payera quand nous voudrons.....

(1) *Arch. hospit. de Clermont*, III B, 239.

(2) *Arch. du Puy-de-Dôme*, Fonds de l'Oratoire, liasse 1 A, cote 3.

(3) Voir Table des cens dus au Chap. de la Cath. de Clermont, année 1648, *Arch. dép.*, Fonds du chap. cath., reg. 55, p. 302.

(4) *Biblioth. mun. de Clermont*, Fonds Sauret.

(5) La charge de conseiller d'Etienne Perier.

Je voudrais en avoir fait autant de 50 ou 60.000[1] qui nous sont dues..... »

C'était, comme on le voit, une assez jolie fortune que celle des Perier, et, en tenant compte de la puissance de l'argent, au moins trois fois plus grande à cette époque qu'aujourd'hui, on peut dire que cette fortune s'élevait à huit ou neuf cent mille francs, quand mourut Mme Perier en 1687. Or, en 1721, douze ans avant la mort de Marguerite, la dernière de la famille, il restait à peine 37.000 livres, c'est-à-dire 100.000 francs environ !

C'est Mlle Perier elle-même qui nous fait connaître ce fait dans une sorte de bilan dressé par elle le 23 mars 1721. L'actif est détaillé article par article, et le passif est semblablement énuméré. L'excédent de l'actif monte exactement à 37.000 livres (1).

Le journal de comptes tenu par Marguerite, de 1715 à 1733, et conservé aux Archives hospitalières de Clermont, est là aussi pour attester, d'une façon irréfutable, cette profonde décadence financière. Les revenus qui s'élevaient encore à 4.754 livres 16 sols en 1715, tombent à 1,970 livres en 1721, et, les années suivantes, la moyenne ne dépasse pas 2.100 livres (2).

« Il ne faut pas oublier de dire dans votre plaidoyer, écrivait M. Guillaume Aubert, le 12 novembre 1749, à M. Lecoq, procureur au présidial de Clermont, que l'Hôpital a déjà eu de Mlle Perier, avant son testament, plus de 50.000 écus, soit par acquisitions à vils prix, soit la somme de 30.000 livres à fonds perdus qu'elle lui avait donnée neuf ans avant son décès, dont elle n'a jamais reçu d'intérêts » (3). Ce M. Aubert, bourgeois d'Issoire (4), plaidait alors contre l'Hôpital de Clermont, légataire universel de Mlle Perier. D'autre

(1) *Bibliothèque de Clermont*, papiers des Aubert, fonds Sauret.

(2) Voir notre *Notice sur Marguerite Perier*, Bellet, Clermont, 1901.

(3) *Bibliothèque de Clermont*, fonds Sauret.

(4) Fils de Jean, lieutenant civil et criminel en la prévôté d'Issoire, et de Guyote Chauchat.

part, nous apprenons par les papiers de ce même M. Aubert, que la nièce de Pascal perdit la somme de 48.000 livres par elle déposée chez un receveur des tailles de notre ville qui fit banqueroute. Enfin, à sa mort, il ne restait plus à Marguerite Perier, avec quelques morceaux de vignes à Cournon, qu'un seul immeuble bâti : la petite maison, d'une valeur de 8 à 10.000 livres, où elle mourut, rue des Grands-Jours.

Nous avons indiqué précédemment quelques-unes des causes de la ruine des Perier, et parmi elles les libéralités faites à la famille Aubert. Ces libéralités étaient, au dire de sa sœur, un remords pour le chanoine. « Peu de jours avant sa mort, écrit Marguerite dans son testament, mon frère me témoigna avoir beaucoup de scrupule d'avoir dissipé tant de biens pour la famille de MM. Aubert, ce qui monte présentement à des sommes considérables que mon frère et moi avons payées pour eux, en principaux et intérêts, sans y comprendre les dix mille livres que mes héritiers seront obligés de payer à messieurs Aubert et de La Chapelle, après mon décès, et les douze mille livres que j'ai données à M. Aubert par le contrat qu'il m'a consenti le troisième octobre dernier (1720). »

Pour comprendre les regrets ainsi exprimés par le frère et la sœur, à propos des Aubert, il nous faut chercher un peu dans les vieilles minutes notariales, et si nous ne parvenons pas à découvrir tous les dons qui ont été consentis, toutes les largesses qui ont été faites, ce que nous rencontrons çà et là suffit néanmoins à donner une idée des infinies complaisances, des extraordinaires condescendances du neveu et de la nièce de Pascal pour leur famille (1).

C'était par leur père que Louis et Marguerite Perier étaient parents des Aubert. Une sœur de Florin Perier, Marie, avait

(1) C'est pour nous un agréable devoir que d'offrir ici tous nos remerciements à M. Albin Rogier, ancien notaire à Clermont, et à M. Salignat, son successeur, pour l'extrême obligeance qu'ils ont mise à nous communiquer, comme précédemment M. Lesmaris, les anciennes minutes de leur étude.

épousé Antoine Aubert, receveur des tailles à Issoire. De ce mariage naquit un fils, Pierre, qui prit dans la suite le titre de sieur de Villeroy et de Parpasset (1). Il se maria avec Jeanne Cohade, fille de Gabriel et de Jeanne Chardon (2), et eut plusieurs enfants, entr'autres Jean, qui fut juge et maire d'Issoire, et ensuite lieutenant criminel de la prévôté de cette ville ; Gabriel, avocat en parlement ; Amable, qui se fit religieuse chez les Bénédictines de Clermont ; Marie, qui épousa Jean de La Colombe de La Chapelle (3).

A une certaine époque, les Aubert, dont les affaires étaient, depuis longtemps fort embarrassées, eurent de pressants besoins d'argent, et comme leur crédit n'était pas, d'après ce qu'il paraît, des plus considérables, Louis et Marguerite durent, à maintes reprises, intervenir à titre de cautions auprès des prêteurs. Il ressort même des contrats que nous avons pu retrouver que, pour plus de garantie, le frère et la sœur s'engageaient solidairement avec leurs cousins. D'ailleurs, ce sont toujours des rentes perpétuelles que nous voyons constituées dans ces contrats, parce que c'est sous cette forme qu'étaient faits alors les prêts d'argent, les théologiens n'admettant pas la stipulation des intérêts, à cause

(1) Parpasset est un domaine de la paroisse du Broc, non loin d'Issoire. Pierre Aubert mourut avant 1714. Ses enfants répudièrent sa succession.

(2) Voir cession du 1er août 1699, reçue Chouvet, par laquelle les enfants Aubert abandonnent pour le prix de 1.800 livres à François Cohade, écuyer, leur oncle maternel, tous leurs droits dans la succession de Jeanne Cohade, leur mère, les biens de Gabriel Cohade, leur aïeul, ayant été saisis par Paul de Chaudessolle, écuyer, sieur d'Auterive.

(3) Jean Aubert, lieutenant civil et criminel en la prévôté d'Issoire, est mort à Issoire, paroisse de Saint-Avit, le 13 juin 1735, laissant de son mariage avec Guyote Chauchat au moins deux enfants : 1° Marguerite, mariée le 17 septembre 1726 à Henri Amariton de Beaurecueil, décédée à Issoire le 24 décembre 1766, et 2° Guillaume, marié le 29 juin 1739 avec Antoinette Sauvage, mort en 1760, laissant un fils Jean-Baptiste-François.

Le portrait de Jean Aubert, lieutenant civil, provenant du château de Beaurecueil, se trouve actuellement chez M. Girauld de la Sauvagie, à Cornonet, commune de Parentignat. Dans l'une des mains du personnage représenté, se voit un papier sur lequel sont inscrits son nom et ses fonctions. (Renseignement dû à notre distingué confrère de l'Académie de Clermont, M. Salveton.)

du conseil évangélique *mutuum date, nihil indè sperantes* (1). Mais, bien entendu, la rente constituée représente régulièrement l'intérêt à cinq pour cent du capital versé.

Longue est la liste des emprunts ainsi contractés par les Aubert, conjointement avec les Perier, dans une courte période de deux ou trois années.

Le 14 avril 1698, c'est un contrat de 100 livres de rente au profit de Gabriel Desfarges, chanoine de Saint-Pierre, et le lendemain, 15 avril, un autre contrat de 75 livres au profit du même (2).

Le 10 mai 1698, autre contrat de 100 livres de rente pour Marie Gosse, veuve Baudoin, « directrice de l'Hôtel-Dieu de Clermont » (3).

Le 7 juillet de la même année, un autre contrat de 50 livres de rente pour Martin Teringaud, marchand apothicaire (4).

Le 29 septembre suivant, 1.800 livres sont empruntées aux religieuses Bernardines de Clermont, et, le 10 décembre, 3.000 livres sont versées par M. Clary de Saint-Angel, conseiller à la Cour des aides, pour une rente de 150 livres (5).

Le 10 septembre 1699, le même M. Clary prête 5.000 livres, et Michel Molles, avocat en parlement, « seigneur en partie de Lempdes », 2.300 livres (6).

Enfin, le chanoine Desfarges verse encore 2.300 livres à la même date du 10 septembre 1699, ainsi que le constate le notaire Chouvet.

Il est à croire que la liste que nous donnons là est loin d'être complète, mais nous pouvons encore noter une somme de 2.500 livres que notre chanoine versa le 30 novembre 1698 pour la dot d'Amable Aubert, fille de son cousin Pierre, lorsque celle-ci prit le voile chez les Bénédictines de Cler-

(1) Saint Luc, chap. VI, v. 35.
(2) Actes du notaire Olier.
(3) Acte du notaire Recolène.
(4) Acte Chouvet.
(5) Actes Thomas.
(6) Actes Chouvet.

mont. En souvenir de Jacqueline Pascal, Mlle Aubert prit en religion le nom de « sœur Euphémie. »

Lors du mariage de Marie Aubert, seconde fille du même cousin Pierre, avec Jean de La Colombe, « écuyer, seigneur du Pin et de La Chapelle, paroisse de La Chapelle-sous-Usson, fils de feu André et de défunte Crégide de Frétat », Louis et Marguerite Perier donnèrent à la future la somme de 4.000 livres, payable après leur décès. Le contrat fut passé au château de Bien-Assis, le 24 novembre 1699, « après midy, en présence de Pierre-Antoine du Floquet, écuyer, seigneur de Saint-Genès et autres lieux, et de Jean Gaschier, écuyer, sieur de Nohalat, conseiller secrétaire du roi honoraire près la chancellerie de la Cour des aides de Clermont, parents et amis des parties » (1). Dans ce contrat, Louis Perier s'intitule « seigneur de Bien-Assis, prêtre, doyen, licencié de la faculté de Paris. »

A son tour, Jean Aubert se marie en 1702 (28 février) avec Guyote Chauchat, et M. et Mlle Perier lui font donation de la somme de 12.000 livres, à prendre sur leurs biens, après leur décès, sans intérêts jusque là (2).

Voici enfin dans les minutes de Monnet, notaire à Clermont, une déclaration du 31 juillet 1709, par laquelle le même Jean Aubert, lieutenant en l'élection de la ville d'Issoire, reconnaît que Louis Perier a acquitté de ses propres deniers la somme de 2.000 livres, en principal, « pour l'augmentation des gages héréditaires attribués par édit de Sa Majesté du mois de juillet 1705 (au denier dix-huit 120l 10s 2d), suivant quittance de finance de ladite somme de 2.000l, en date du dernier juillet 1706 », et que ledit sieur Perier a aussi payé la somme de 200l pour les 2 sols pour livre de ladite somme principale de 2.000l (3).

(1) Acte Chouvet.

(2) *Arch. du Puy-de-Dôme*, fonds de l'Intendance, registre d'insinuations.

(3) Archives de l'étude Salignat, à Clermont.

A remarquer que lors de l'achat de cet office de lieutenant en l'élection d'Issoire, le 7 janvier 1696, c'était encore Louis Perier qui avait fourni les fonds et les avait versés à Gilbert Dalmas, avocat général à la Cour des aides de Clermont, « faisant pour Marie Dalmas, sa tante, veuve de Jean Cohade d'Augerolles, en son vivant lieutenant en l'élection d'Issoire » (1).

Différents actes passés en l'étude du notaire Chouvet, en 1714 et 1724, démontrent que tous les emprunts contractés solidairement avec les Perier et les Aubert, furent remboursés par Marguerite Perier, et que celle-ci fit remise gracieuse aux Aubert de toutes les sommes payées en leur acquit.

Cependant, il serait injuste de rendre les Aubert exclusivement responsables de la gêne dans laquelle se trouvèrent un jour les Perier. Le Supplément au Nécrologe de Port-Royal nous apprend un fait que l'on pouvait soupçonner, mais que l'écrit janséniste avoue naïvement. Parlant de la terre de Bien-Assis, le Supplément déclare que M. Perier et sa sœur vendirent cette propriété « dans un temps où leurs revenus ne leur suffisaient pas pour soulager les pauvres et *surtout les gens de bien persécutés.* » Le frère et la sœur fournissaient donc d'importants subsides au parti janséniste, *aux gens de bien persécutés* ; comment s'étonner dès lors avec tout ce que nous savons déjà de leurs pertes, de leurs largesses, de leurs générosités, comment s'étonner de leur décadence financière relativement rapide ?

Les revenus étant plus qu'absorbés, il fallut attaquer le capital, il fallut vendre.

Le 29 avril 1698, c'est la boutique de la Halle de Paris qui est aliénée. Cette boutique se trouvant sous la troisième arcade de la halle au blé, à main gauche en entrant par la porte des Bœufs, venait de la succession de Pascal. Celui-ci s'en était rendu adjudicataire le 22 août 1654. Pierre Au-

(1) Traité aux archives des Hospices, III, B, 376.

bert, agissant comme mandataire de son cousin et de sa cousine, vendit cette boutique à Félix Bassin, maître vannier, demeurant rue Montmartre, paroisse Saint-Eustache, et à Marie-Anne Delahaye, sa femme. Le prix, payé comptant, fut de 5.300 livres. Aubert, qui s'était rendu à Paris pour cette affaire, était descendu « au logis à l'enseigne des Bordeaux, rue Saint-Etienne, paroisse de Saint-Etienne-du-du Mont » (1).

En 1702 eut lieu la vente de Bien-Assis. Il y avait juste cinquante ans que cette maison était dans la famille Perier. Le beau-frère de Pascal l'avait achetée le 20 septembre 1652 à Antoine Mallet de Vandègre (2), moyennant la somme de 32.000 livres. Il y avait fait d'importantes réparations; toutefois, le prix de la cession consentie le 24 mars 1702 à M. Martial Clary de Saint-Angel, conseiller à la Cour des aides de Clermont, ne dépassa guère le prix d'achat. Il fut fixé à 35.000 livres, et comme la femme de M. Clary, Gabrielle Laville, était parente des vendeurs, ceux-ci lui abandonnèrent 7.000 livres à titre de donation, l'excédent du prix revenant à leurs créanciers.

Cette libéralité démontre une fois de plus combien était vivace chez Louis Perier et chez sa sœur le sentiment de la solidarité familiale. D'aucuns de leurs parents en abusaient même quelque peu, nous l'avons vu, et la lettre ci-après, trouvée dans les archives des Hospices, témoigne que peu ou prou chacun cherchait à mettre à contribution le bon chanoine.

« A Ennezat, ce 2 septembre 1699.

» Monsieur mon cousin,

« Dans un besoin pressant on a recours à ses parens les mieux intentionnés et les plus charitables. Comme vous estes le seul de ma famille qui ayt ces deux qualités j'ose bien m'adresser à vous pour vous demander un petit service qui

(1) *Arch. des hosp.* III B. 376.

(2) Acte Baptiste, aux archives de l'étude Salignat.

dans la circonstance des temps est considérable. Ma femme va exprès à Clermont pour joindre ses prières aux miennes; elle a obtenu une provision de 300 livres; elle a besoin de huit livres pour lever le jugement. Je vous supplie très humblement, Monsieur, d'avoir la charité de me prester cette somme, laquelle je remettray exactement au premier denier qui se touchera, ce qui sera à la St-Martin, auquel temps il y aura des fonds pour payer cette provision. Je vous donne ma parolle d'honneur, et si je n'estois seur de vous satisfaire ponctuellement au temps que je vous marque, je ne vous importunerois pas. Ce n'est nullement mon caractère d'être incommode. Je vous auray une obligation extresme, si vous voulez bien me faire cette grâce. Ce qui me pousse à lever le jugement est à cause du sieur de Combefert et afin d'empescher qu'il ne fasse arrester ce que je luy reste pour la taxe de la noblesse. Je me flatte, Monsieur, que vous aurez assez de bonté et de charité pour me randre ce service. Je vous en auroy une éternelle reconnaissance. Je vous prie d'en estre persuadé et de croire que je suis avec tout le respect que je vous dois.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) Charrier de Varennes

J'offre mes très humbles respects à Mlle votre sœur, ma cousine.

A Monsieur Perier, doyen de l'église de Saint-Pierre à Clermont (1).

Le doyen prêta les 8 livres, mais l'emprunteur ne les rendit pas, car le billet par lui souscrit est joint à la lettre que nous venons de transcrire. Un autre billet de 6 livres, signé par une dame Camus et daté de 1699, se voit dans le même dossier. L'échéance était « vendanges prochaines »... Adieu paniers !... mais non, les vendanges ne sont pas faites, puisque le billet est toujours là ! Comme son contemporain

(1) *Arch. hospit.*, III, B, 376.

La Châtre, mais celui-ci dans un autre genre, quels bons billets avait cet excellent bailleur de fonds !

Lors de la vente de Bien-Assis, Louis et Marguerite Perier se réservèrent la jouissance d'un appartement dans le château, appartement consistant en deux chambres et un cabinet, « à prendre à plain pied de la grande salle, dans le pavillon du costé du jour ». Ils conservèrent, en outre, « pour en jouir leur vie durant, le cabinet des livres, le grenier au-dessus, et les greniers qui sont au-dessus de la grande salle et de la chambre y joignant, une remise de carrosse dans la cour, sous la chapelle, près de la grange, avec la petite escurie qui est au derrière de la maison du jardinier et joignant la rue » (1).

Le frère et la sœur n'occupèrent que quelques années le logement qu'ils s'étaient réservé à Bien-Assis. En 1707, ils achetèrent aux héritiers Béchot une maison voisine de la Cathédrale, mais sise sur la paroisse du Port (2), et ils passèrent là le reste de leur vie « dans la plus grande simplicité, nous dit une relation janséniste, M^lle^ Perier étant toujours vêtue de noir, d'étoffes les plus communes, n'ayant qu'un valet qui avait soin du bien de campagne, et deux ou trois servantes vivant dans la piété, ne portant pas de coiffes noires mais des cornettes blanches » (3).

L'une de ces servantes était Madeleine Béquet, originaire de Paris, qui resta près de cinquante ans avec la nièce de Pascal à laquelle elle survécut.

(1) Les livres se trouvant dans le cabinet ci-dessus mentionné provenaient de la bibliothèque de Pascal. Marguerite Perier les donna plus tard à dom Jean Guerrier, bénédictin, allié de sa famille. Celui-ci ayant été nommé, en 1715, prieur de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, fit transporter les volumes à cette résidence, mais il envoya les manuscrits au Père Général, à Paris. Dom Jean Guerrier mourut le 31 octobre 1731. Il était originaire de Clermont et il avait prononcé ses vœux à l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, le 9 juillet 1694.

(2) Voir notre *Notice sur Marguerite Perier*, p. 37.

(3) Mss. de la Bibl. nat, fonds fr., n° 148. — Imposé à 100# sur le rôle des capitations du clergé de l'année 1705, Louis Perier réclame, disant « qu'il ne possède qu'un bien très modique » (*Archives du Puy-de-Dôme*, fonds de l'Evêché, reg. L, n° 5).

D'après le Supplément au Nécrologe de Port-Royal, Mlle Perier, pendant les dernières années de sa vie, perdit l'usage de ses jambes et ne sortit plus que les dimanches et fêtes, se faisant porter en chaise à la Cathédrale, pour y entendre la messe et faire ses dévotions. Les autres jours, elle les passait assise sur un canapé où elle s'occupait à prier et à lire, recevant de nombreuses visites, car elle conserva jusqu'à la fin sa lucidité d'esprit et une mémoire excellente.

Une lettre écrite par elle à l'intendant Trudaine prouve le crédit dont jouissait la vieille demoiselle auprès de ce haut fonctionnaire. La célébrité de son oncle Blaise Pascal lui attirait évidemment, avec son grand âge et la dignité de sa vie, une considération et un respect presque universels. On ne lira pas sans intérêt les lignes suivantes qu'elle traçait encore d'une main ferme, ayant alors 85 ans.

« Jeudy 5e juillet 1731.

» J'ay l'honneur, Monsieur, de vous escrire seulement un mot, pour vous dire que plusieurs personnes m'ont dit que vous me faisiez l'honneur de parler de moy avec bien de la bonté, cela est cause que souvent les personnes de mes amies et de mes parentes me viennent prier d'avoir l'honneur de vous escrire pour vous demander l'honneur de votre protection. J'eus cet honneur il y a quelques jours de ce faire pour une personne de mes amies. Hier il en vint une autre à qui je marquay que je ne le pouvois faire, et je la refusay, ne voulant pas vous importuner si souvent, et je suis très persuadée que c'est fort inutilement que je le ferois, parce que je suis très assurée que vous ne voulez que la justice et que vous la rendez avec plaisir aussy fort que vous la convoitez. Je vous suplie cependant de me faire la grace de me mander si vous trouvez bon que je le fasse quelques fois. Je le feray néantmoins le plus rarement que je pourray, ne pouvant qu'avec répugnance vous fatiguer par des lettres inutilles à une personne comme vous qui ayme la justice. J'ay l'honneur d'estre parfaitement avec tout le respect et toute la

reconnaissance possible, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

» (Signé) PERIER » (1).

***

Historien exact et fidèle, nous ne pouvons passer sous silence une malheureuse affaire qui troubla la fin de la vie de Louis Perier et angoissa l'agonie de sa sœur.

Il s'agit d'un procès intenté à M. et à Mlle Perier, à la fin de l'année 1711, par un certain Jean Dieudonné, à propos de la succession de l'abbé Pierre-Gabriel Desfarges, oncle du demandeur, du côté maternel.

Cet abbé Desfarges, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, était très lié avec les Perier. Il mourut le 24 octobre 1704, après avoir fait, le 3 septembre précédent, un testament aux termes duquel il instituait Jean Dieudonné son héritier universel, et cédait à M. Perier et à sa sœur, pour le prix de onze mille livres, tous les contrats de rentes, papiers et obligations, promesses et effets lui appartenant. Ce prix était payable en partie à divers légataires, et le surplus devait revenir à l'héritier universel, à sa majorité : « Et parceque mon dit héritier est encore mineur de 21 ans ou à peu près, ajoute le testateur, et que je suis bien certain de sa sagesse, conduite et expérience et qu'il est très capable de mesnager son bien, je l'ay émancipé et émancipe à l'effet de pouvoir jouir par luy mesme des revenus des biens que je lui laisseray au moyen de ladite institution, et lui nomme pour curateur le sieur Deffarges, promoteur (à l'officialité du diocèse), le priant avec respect de vouloir bien l'accepter... » (2).

(1) *Archives du Puy-de-Dôme*, correspondance des Intendants. — Communication due à l'obligeance de l'éminent archiviste du Puy-de-Dôme, M. Gilbert Rouchon.

(2) *Arch. hosp.*, III, B. 379.

Dieudonné devient majeur le 12 novembre 1709. Le frère et la sœur lui rendent des comptes, et le 6 février 1710 le notaire Monnet rédige un acte dénommé transaction (1).

Les cessionnaires du testateur ne se libèrent pas en numéraire : ils remettent à Dieudonné tous les contrats de rentes leur venant du chanoine Desfarges, représentant une valeur de 10.429 livres, si bien qu'ils sont absolument déchargés par Dieudonné qui déclare que lui et les siens « ne pourront à l'avenir faire à leur encontre aucune prétention ni demande ». Dans les titres remis figurent quatre obligations souscrites par les Aubert conjointement avec les Perier.

Tout semblait parfaitement réglé, tout paraissait terminé, quand, le 7 décembre 1711, Jean Dieudonné assigne devant le Présidial de Clermont Perier et sa sœur en restitution des meubles, argent et papiers, titres et documents, soutenant que le frère et la sœur, chargés d'un fideicommis par le chanoine Desfarges, n'ont pas tout restitué au demandeur. En outre, celui-ci reproche aux défendeurs « d'avoir fait leurs efforts et employé les puissances (*sic*) pour éloigner le demandeur de la province, et l'ayant mesme fait par leur crédit constituer prisonnier dans les prisons de cette ville (de Clermont), sans avoir la liberté de parler à personne, ni prendre conseil, et lesdits sieurs et demoiselle Perier se servirent de ce temps-là pour vendre ou approprier à leur usage particulier les meubles et marchandises dudit sieur Dieudonné, et ils en ont usé de cette manière jusques au mois de janvier de l'année 1710, peu de jours après la majorité dudit sieur Dieudonné, où ils lui firent signer quatre contre-billets, pour l'obliger de signer une transaction, ce que ledit sieur Dieudonné refusa longtemps de faire, jusques au 6 février que le tout fut signé pour éviter tous les mauvais traitements que l'on faisait souffrir audit sieur demandeur... Le testament ne porte qu'un fideicommis... Le sieur et la d^elle^ Perier doivent remettre toutes les choses dont ils se sont emparés... » (2).

(1) Actes aux anciennes minutes de l'étude Salignat à Clermont.
(2) *Arch. hosp.*, III, B, 379.

Les défendeurs répondent le 26 janvier 1712 que « ils n'ont été chargés d'aucun fideicommis par le défunt chanoine Desfarges, ni de quoi que ce soit pardessus ce qui est porté par la vente à eux faite par le testament; qu'ils n'ont reçu autre chose que ce qui concerne ladite vente... que la transaction du 6 février 1710 opère une fin de non recevoir... que le demandeur doit être en conséquence déclaré non recevable en sa demande, que les termes calomnieux insérés en son exploit doivent être rayés et biffés, que Dieudonné doit être condamné à en faire réparation... »

Le 27 avril, Dieudonné soumet Louis Perier à un interrogatoire sur faits et articles devant le lieutenant général de la sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne, Jean Dufour, sieur de Villeneuve, Merdogne et autres places, et voici, avec les réponses, quelques-unes des questions qui furent posées au chanoine.

« Interrogé sur le premier fait, s'il n'est pas vray qu'environ quinze jours avant le décès dudit sieur Deffarges, il fut apporté par sa servante dans la maison dudit sieur et damoiselle Perier, une cassette de bois de noyer, dans laquelle il y avoit une somme considérable d'or et d'argent, tant des nouvelles que des vieilles espèces, laquelle cassette fut reçeue par lesdits sieur et damoiselle Perier, à sept heures du soir, et qu'il dirent à la servante, en ces termes : qu'ils ne sçavoient pas comment elle avoit pu apporter ladite cassette, qu'elle devoit avoir pris un crocheteur, et qu'ils la firent reposer.

» A répondu que le s^r Deffarges, quelque temps avant son décès, luy envoya une petite cassette dans laquelle étoient les principaux contracts et autres titres concernant la vente qu'il luy avoit faite ; et ensuite, deux ou trois jours avant sa mort, il luy envoya un coffre remply de papiers fort inutiles. Mais dans l'un ny dans l'autre il ne s'y trouva point d'argent. Desnie le surplus du fait comme supposé.

. . . . . .

» Interrogé sur le cinquième fait, s'il n'est pas vray que

dans le temps que le supliant étoit dans la maison du s^r Charbonnier, marchand, pour s'instruire à la marchandise, que la d^elle Perier fit vendre, à l'insu du supliant, partie des meubles à l'encan, à divers jours, après avoir fait passer la trompette par la ville, et que par l'ordre dudit sieur et d^elle Perier, le sieur Baptiste (leur domestique) recevoit l'argent, sans qu'il en aye rendu aucun compte au supliant.

» A répondu que le fait ne le regarde point, mais savoir que Dieudonné pria la d^lle Perier de luy faire vendre certains meubles qui luy étoient inutiles et qui occupoient sa maison, dont elle luy a tenu bien compte.

» Interrogé sur le sixième fait, s'il n'est pas vray que la d^elle Perier a pris partie desdits meubles, marchandises et argent dont elle s'est servi et a tourné à son usage particulier.

» A répondu que le fait ne le regarde point.

» Interrogé sur le septième fait, s'il n'est pas vray que la d^elle Perier fit vendre une partie des meubles, linges et marchandises par les nommées *Jacquette*, sœurs, revendeuses, et autres revendeuses de ladite ville, avec défense expresse de ne pas donner un seul denier au supliant, quel besoin qu'il en eût, et si la d^elle Perier ne s'est pas habillée des habits de la défunte mère du supliant, et sy elle n'a pas habillé ses domestiques des étoffes, marchandises et autres choses (1), et la nommée Foissy, sage-femme, qui les emporta et les vandit en la ville de Paris.

» A répondu que le fait ne le regarde point.

» Interrogé sur le huitième fait, s'il n'est pas vray que lorsque ledit feu sieur Deffarges leur a fait la vente en question, ils ont reconnu qu'elle ne se faisoit que pour la conservation des biens du supliant, et empescher la consommation

(1) Les parents de Dieudonné étaient marchands merciers et drapiers. Son père, mort le 10 janvier 1691, avait commencé par être « boutonnier ». Son fonds de commerce fut vendu 7.000 livres au sieur Chassaing. Il laissa cinq enfants. L'aînée des filles épousa Antoine Mazuel, boulanger, la plus jeune, Victor Lacrotas, notaire. Les deux autres filles étaient religieuses Hospitalières.

en frais et inventaire, et non pour en faire profiter ledit sieur et la d^elle^ Perier.

» A répondu que la vente fut faite sans aucun fideicommis ni condition.

. . . . . .

» Interrogé sur le dixième fait que ledit sieur et damoiselle Perier doivent aussy affirmer qu'ils ne profittent ni retiennent et n'ont disposé d'aucuns effets de ladite vente, ni reçeu le prix d'aucun contrat ni effect des débiteurs d'iceux, et s'ils ne doivent de leur chef à la succession dudit s^r^ Deffarges que les sommes contenues aux contrats qu'ils ont remis au demandeur.

« A répondu que la vente luy ayant été faite sans aucun fideicommis, il luy étoit libre de disposer de tous les effects comme il auroit souhaitté, et il luy auroit été facile de le faire, sans que cela fût venu à la connoissance de Dieudonné, puisque parmy les effects compris dans la vante, il y en avoit pour sept mille livres dont ils étoient saizis des minuttes. Cependant le sieur répondant n'en a retenu ny disposé d'aucun et les luy a tous remis.

« Interrogé sur le onzième fait, s'il n'est pas vray que le dit sieur et damoiselle Perier ont dit et promis à plusieurs fois au supliant qu'ils n'étoient que fidéicommis et que feu M. Deffarges n'avoit pu mieux s'adresser qu'à eux qui ne pouvoient ni ne vouloient profitter dans cette succession, et luy randroient le tout; qu'ils n'avoient accepté cette vante que pour luy rendre service et éviter les frais d'un inventaire, et qu'ils seroient bien malheureux d'avoir la moindre pensée d'y profiter, et qu'il ne perdroit rien avec eux, et s'ils ne l'ont pas dit en présence de plusieurs personnes dignes de foy.

« A répondu en desniant ce fait.

. . . . . .

Quatorze questions furent ainsi posées au chanoine qui compléta ses réponses dans un mémoire en date du 3 août suivant, affirmant toujours que la vente avoit été pure et simple, sans pensée de fidéicommis : « le demandeur devroit

remercier les défendeurs de ce que ne lui étant ni parents ni alliés, ils ont bien voulu, par amitié pour son oncle, et par charité pour lui, accepter cette vente et le mettre par là à l'abri d'une tutelle qui ruine tous les enfants qui ont le malheur d'y tomber, *et il a très mauvaise grâce d'oser dire que les défendeurs ont accepté cette vente pour éloigner le payement des rentes dues par messieurs Aubert pour lesquelles ils étoient obligés solidairement,* puisqu'il paraît par les comptes signés de lui et mentionnés dans la transaction du 10 février 1710, que toutes les rentes de ces contracts lui étoient payées et beaucoup au-delà, les défendeurs étant en avance de près de 700 livres.....

« Le demandeur devroit aussi être très redevable aux défendeurs de ce que n'étant obligés de leur remettre que le prix de la vente, ils ont bien voulu lui remettre 3.429 livres de plus, qui est tout ce qui leur restoit des effets compris dans la vente. Mais au lieu d'en avoir de la reconnaissance, il a la témérité, par une ingratitude énorme, de les accuser, sans pouvoir alléguer le moindre indice, de lui retenir une grande partie des effets de la succession de son oncle, d'avoir pris de l'argent dans sa cassette, de s'être saisis de ses meubles, etc., et de leur imputer d'avoir faussement dénié tous ces faits par un parjure dans leur interrogatoire.....

« Enfin, le demandeur doit savoir qu'en matière de prétendues soustractions dont les défendeurs sont incapables, il faut les articuler et les spécifier. Tout ce qu'il a dit sur ce chef est imaginaire, réputé parti d'un esprit blessé ou plein de malice, ou de tous les deux ensemble.....

« Les défendeurs ne retiennent rien par dol et fraude, ils n'en sont pas capables et n'ont jamais été soupçonnés que par le demandeur. On s'est confié à eux pour des affaires de plus grande conséquence que les siennes. C'est à lui une hardiesse et une témérité qui ne tournera qu'à sa confusion.....»

M. et Mlle Perier repoussent ensuite l'accusation portée contre eux par Dieudonné de l'avoir fait emprisonner. : « Les

défendeurs contribuèrent à ce que le demandeur fût mis en apprentissage dans la maison du sieur Charbonnier (marchand), et, au lieu de continuer son apprentissage, il voulut sortir après six semaines. Il alla loger dans un cabaret.... s'abandonna à la compagnie d'une troupe de jeunesse déréglée, en sorte que, sur la plainte qu'on porta contre lui à M. Leblanc, Intendant, il le fit mettre en prison comme un fainéant et vagabond, et il y demeura quinze jours ou trois semaines, et n'en sortit qu'à la très instante prière que les défendeurs en firent à M. Leblanc.....»

Le mémoire conclut ainsi: «Le demandeur auroit mieux fait de se faire simple boutonnier, comme son père, que de mener une vie fainéante et oisive qui lui donne le loisir de chercher à chagriner et calomnier des personnes de condition et d'honneur à qui il a les dernières obligations, et sans qui il n'auroit pas du pain à manger.»

Détail piquant, le «vagabond» épousa la fille du lieutenant de la maréchaussée: nous avons retrouvé son contrat de mariage, en date du 28 février 1710, dans les minutes de Monnet.

Par ce contrat, Gabriel Murent, conseiller du roi, lieutenant de la maréchaussée d'Auvergne, résidant à Clermont, et Marie Dechaptes, sa femme, constituent en dot à leur fille Marie, future épouse, la somme de 3.000 livres. Furent présents comme témoins *ad honorem*: François Augier, chanoine et doyen de la Cathédrale, conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Clermont; Jean Bailhon, clerc tonsuré, habitué de la cathédrale; Jacques Grimaud, procureur ès-cour (1).

Ce qui apparaît clairement dans ce procès, c'est la conviction dans laquelle se trouvait Dieudonné que les Perier et les Aubert étaient débiteurs envers le chanoine Desfarges de sommes importantes; que le frère et la sœur gardaient entre leurs mains d'autres contrats que ceux remis les 6 fé-

(1) Archives de l'étude Salignat.

vrier et 14 mars 1710, et que les contrats ainsi retenus établissaient le surplus de leur dette.

Le demandeur s'efforce en conséquence de faire naître des scrupules dans l'esprit des cessionnaires; il cherche à leur persuader qu'ils n'ont été chargés que d'un fideicommis, et de fait il semble parvenir à ses fins, car ceux-ci, au lieu de se libérer en numéraire du prix de la cession, comme ils auraient pû le faire, s'acquittent en faisant la remise des contrats mêmes. Mais Dieudonné n'est pas satisfait; il soupçonne toujours la suppression d'un certain nombre de titres, et c'est pourquoi ne délaissant pas la thèse du fideicommis, il poursuit le procès. Enfin, il l'abandonne peu avant la mort du chanoine, survenue en 1713. On croirait que tout est fini: tout va recommencer.

En l'année 1716, François Desfarges, frère du chanoine et déshérité par celui-ci, attaque en nullité le testament olographe du 3 septembre 1704, comme n'ayant pas été écrit de la main du testateur, mais par une main étrangère (1). Mlle Perier conçoit des inquiétudes; elle craint un retour offensif de Dieudonné, mais celui-ci lui remet, le 24 avril 1718, un désistement en règle, avec déclaration que « convaincu de la confiance qu'il a en la probité de la dite demoiselle, il se départ de la demande par lui formée précédemment contre elle et M. Perier (2). » Il est convenu que les « dépens demeureront compensés » entre les parties.

Le procès pendant devant le présidial de Clermont entre François Desfarges ou ses héritiers et Jean Dieudonné, se termine, le 13 mars 1731, par une sentence qui déboute les Desfarges de leur demande en nullité. Ceux-ci font appel au Parlement de Paris.

Mlle Perier avait aidé Dieudonné de tout son pouvoir lors du procès à Clermont. Au Parlement, elle lui donne aussi toute sa protection, mais « ayant eu avis que le Parlement

(1) C'était le notaire Chouvet qui avait écrit le testament.
(2) *Arch hospit.*, III, B. 379.

n'était pas prévenu des mêmes sentiments que les officiers de la sénéchaussée de Clermont, et que par conséquent Dieudonné était en grand danger de perdre son procès; craignant, d'ailleurs, que la perte de ce procès ne donnât lieu à des recherches contre elle, elle fit savoir par M. de Saint-Aignes, conseiller à la Cour des aides, à M. Bouchard, avocat, qui travaillait pour la défense du sieur Dieudonné, qu'une personne qui ne voulait pas être nommée lui fournirait une pièce décisive pour le gain de son procès, laquelle pourtant on ne voulait délivrer qu'après que le sieur Dieudonné aurait donné un despartement des actions qu'il pouvait avoir contre cette personne, afin que par ce moyen elle n'eût rien à craindre, ni de la part de Dieudonné ni des Desfarges.

« Forcé par le péril imminent où il était de perdre un procès qui l'aurait absolument ruiné, Dieudonné acquiesça à tout ce qu'on lui demandait, et ce ne fut pas sans étonnement qu'il vit que ce désistement qu'on lui demandait et qu'il signa, laissant la date en blanc, était en faveur de Mlle Perier...» (1).

Quelle était donc cette pièce décisive, offerte par Mlle Perier? C'était un autre testament olographe du chanoine Desfarges, en date du 10 mai 1703, testament parfaitement valable, celui-là, car il était écrit en entier de la main du testateur. Il instituait semblablement Dieudonné comme héritier universel, mais il ne contenait pas vente des créances au profit des Perier: il leur confiait simplement la mission d'assurer la conservation des titres jusqu'à la majorité de l'héritier universel, « les suppliant d'avoir la charité de vouloir bien déposer les dits titres dans telle communauté qu'ils jugeront à propos, de les fermer dans un bon coffre, en ayant fait faire inventaire, et de tâcher d'empêcher que la justice, ni le tuteur, ni autres particuliers ne s'en saisissent... » (2).

(1) *Mémoire des prétentions de Jean Dieudonné contre la succession de Mlle Perier*. Arch. des hosp., III, B, 379.

(2) *Mémoire des prétentions*, etc.

Tout cela se passait, ainsi que le fait remarquer le mémoire que nous citons, « dans le temps que Mlle Perier était à l'extrémité de sa vie ». Le testament de 1703 fut, en effet, déposé au greffe le 31 janvier 1733, et la nièce de Pascal mourut le 14 avril suivant.

« Réfléchissant, continue le mémoire, sur les dommages que lui avait causés la rétention de ce testament, et l'injustice qu'on lui avait faite d'exiger un despartement des actions qu'il pouvait avoir à ce sujet contre Mlle Perier, Dieudonné fit représenter à celle-ci son état malheureux par son confesseur, et par d'autres personnes en qui elle avait mis sa confiance. On a fait entendre au dit Dieudonné que Mlle Perier s'était rendue à ses représentations, qu'elle a fait des codicilles pour réparer en quelque manière les pertes qu'elle a causées tant au sieur Dieudonné qu'aux Desfarges qui ont plaidé pendant plus de vingt-trois années sur un testament informe et nul, pendant que la dite demoiselle en retenait un revêtu de toutes les formalités nécessaires, et qui faisait la décision de leur différend. Mais ces codicilles, qui sont sans nombre, sont encore dans les ténèbres. Ils n'ont pas encore paru à la face de la justice... »

Dieudonné disait vrai : Mlle Perier avait, par un premier codicille du 19 février 1733, légué 800 livres à son ami M. de Grandsaigne, et 2.000 livres au même, par un second codicille, en date du 27 février, avec déclaration que le légataire serait dispensé de faire connaître l'emploi de ces sommes.

Les Desfarges, devant le testament de 1703, abandonnèrent leur appel, mais Dieudonné ne vit pas « sortir des ténèbres », comme il disait, les codicilles de Mlle Perier. Il mourut en 1735. La veuve continua l'instance entamée par son mari contre l'hôpital général, légataire universel de Marguerite Perier, et, dans une pièce de procédure signifiée le 31 juillet 1736 par les administrateurs, nous lisons que « la veuve dudit Dieudonné a hérité de l'ingratitude dont celui-ci a payé dans tous les temps les services à lui rendus par les Perier. » On rappelle l'injustice des prétentions émises contre ceux-ci ; on se

plaint du « mémoire qui parut dans le public, sous le nom de Dieudonné, pour noircir la réputation du sieur et de la demoiselle Perier, ses bienfaiteurs », et l'on ajoute : « M. le chanoine Perier ayant toute la confiance du sieur Desfarges était le dépositaire de ses dernières volontés et il avait bien voulu se charger de tenir la main à leur exécution. Il ne crut pas devoir produire un précédent testament qu'il trouva, dans la suite, parmi les papiers du sieur Desfarges, quoique ce précédent testament en quelque chose fût plus parfait... Il suffit d'observer qu'un événement ayant déterminé la demoiselle Perier à le mettre au jour pour l'intérêt même de Dieudonné, celui-ci, moins scrupuleux sur l'exacte exécution des dernières volontés de son oncle qu'à satisfaire sa cupidité, ayant appris que la demoiselle Perier avait reçu les derniers sacrements, s'adressa au confesseur de la mourante, et s'étant plaint que la rétention de ce précédent testament lui avait causé des pertes considérables que ladite demoiselle Perier devait réparer, le confesseur qui n'était pas instruit que celle-ci n'avait rien profité par la rétention de ce document, et qu'elle ne l'avait retenu que par des motifs mêmes de devoir, en fit rapport à Mlle Perier qui, assurée de n'avoir rien fait à cet égard contre les règles de la conscience, se récria d'abord contre l'injustice de Dieudonné, mais qui, cependant, par plus grande précaution, déféra au conseil qu'on lui inspira de pourvoir à le dédommager, s'il était jugé en connaissance de cause qu'elle y fût obligée. Elle fit un codicille le 19 février 1733 pour un legs de 800 livres, non pas au sieur Dieudonné, puisqu'elle ne croit pas lui rien devoir, mais au sieur de Grandsaigne, pour le remettre à Dieudonné, au cas où il serait jugé qu'elle lui devait quelque chose » (1).

Il y eut, en outre, comme nous l'avons dit, un autre legs de 2.000 livres au même de Grandsaigne, par codicille du 27 février 1733.

C'était un nouveau cas de conscience. Louis Perier avait

(1) *Arch. des hosp.*, III, B. 383.

été la cause du fameux dont nous avons raconté l'histoire; sa sœur eut aussi le sien qui, on le voit, angoissa ses derniers moments. Les amis de la moribonde firent un exposé des faits qu'ils soumirent à l'examen de deux docteurs en Sorbonne, et au jugement de deux avocats du Parlement de Paris. La réponse des avocats arriva sans retard; la consultation des théologiens ne parvint que le jour de la mort de Mlle Perier ou le lendemain. Avocats et théologiens s'accordaient pour déclarer qu'il n'était rien dû à Dieudonné (1).

* * *

Il nous faut maintenant revenir à l'année 1711. Le chanoine Perier allait atteindre sa soixantième année. D'une santé chancelante et craignant, sans doute, d'être frappé, comme son père et sa mère, par une mort subite, il résolut de mettre ordre à ses affaires, et, en particulier, il songea à assurer la conservation du manuscrit original des « Pensées ». Il fit dans ce but un voyage à Paris au mois de septembre 1711, emportant avec lui le précieux manuscrit qu'il déposa à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. C'était un volume « composé de petits papiers écrits d'un côté ou feuilles volantes », collés sur de grandes pages reliées ensemble. Ce recueil se trouve actuellement à la Bibliothèque nationale sous le n° 9202 du fonds français; il comprend environ 500 pages numérotées, et, en tête ont été placées, montées sur onglet, trois pages consécutives d'attestations dont la première est ainsi conçue : « Je soussigné, prestre, chanoine de l'église de Clermont, certifie que le présent volume contenant pages, dont la première commence par ces mots et la dernière par ceux-ci , est composé de petits papiers écrits d'un côté ou de feuilles volantes qui ont été trouvées après la mort de M. Pascal,

(1) *Arch. hosp.*, III, B. 384.

mon oncle, parmy ses papiers, et sont les originaux du livre des *Pensées de M. Pascal,* imprimé chez Desprez, à Paris, pour la première fois en l'année , et sont écrits de sa main, hors quelques-uns qu'il a dictez aux personnes qui se sont trouvées auprez de lui ; lequel volume j'ai déposé dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prez, pour y être conservé avec les autres manuscrits que l'on y garde.

» Fait à Paris ce vingt-cinq septembre mil sept cent onze.

Signé « PERIER. »

La deuxième attestation est celle-ci :

« Je soussigné, prestre, chanoine de l'église de Clermont, certifie que le présent volume contenant pages, dont il y en a plusieurs en blanc, a été trouvé après la mort de M. Pascal, mon oncle, et est en partie écrit de sa main, et partie qu'il a fait copier au net sur sa minute ; lequel volume contient plusieurs pièces imparfaites sur la grâce et le concile de Trente, et je l'ay déposé dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, à Paris, pour y être conservé parmy les autres manuscrits.

» Fait à Paris, ce vingt-cinq septembre mil sept cent onze.

Signé « PERIER. »

Enfin, voici le troisième certificat :

« Je soussigné, prestre, chanoine de l'église de Clermont, certifie que les cahiers compris dans ce volume, qui sont des abregez de la vie de Jésus-Christ, sont écrits de la main de M. Pascal, mon oncle, et ont été trouvés après sa mort parmy ses papiers ; lequel volume j'ay déposé dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, pour y être conservé avec les autres manuscrits que l'on y garde.

» Fait ce vingt-cinq septembre mil sept cent onze.

Signé « PERIER. »

« On ne conçoit guère, dit M. Cousin dans ses *Etudes sur Pascal* (1), trois lettres pour constater le dépôt d'un seul ma-

(1) Victor COUSIN, *Etudes sur Pascal,* p. 112.

nuscrit, et puis la première lettre parle seule d'un volume *composé de petits papiers... qui sont les originaux du livre des Pensées de M. Pascal, imprimé chez Desprez*, ce qui se rapporte parfaitement au manuscrit subsistant, mais la seconde lettre fait mention d'un volume contenant *plusieurs pièces imparfaites*, etc., et la troisième de *cahiers qui sont des abrégés de la vie de Jésus-Christ*. Or, le manuscrit subsistant ne renferme point les papiers autographes désignés dans la seconde et la troisième lettre, d'où il suit évidemment que ces deux lettres se rapportent à deux manuscrits que nous n'avons plus. »

Les petits billets collés sur de grandes feuilles s'expliquent par ce fait que Pascal écrivait sur le premier morceau de papier lui tombant sous la main les pensées qui se présentaient à son esprit et qu'il voulait utiliser un jour pour la composition de son grand travail sur la religion. Ces pensées étaient écrites à la hâte, « en peu de mots et fort souvent même à demi-mot » (1). Il les dictait aussi quelquefois aux personnes qui se trouvaient auprès de lui, et toutes ces feuilles volantes rassemblées furent publiées en 1670, par les soins de sa famille et de quelques amis, avec une préface écrite par Etienne Perier.

Cependant toutes les feuilles ne furent pas comprises dans la publication, et Louis Perier ayant relevé dans un cahier ce qui était resté inédit, et aussi quelques pensées déjà parues mais qu'il appréciait particulièrement, Louis Perier songea, dans les dernières années de sa vie, à donner au public ce qui n'avait pas été imprimé, ainsi que deux autres cahiers venant également de Pascal. Nous voyons une preuve de ce projet de publication dans une lettre que dom Antoine-Augustin Touttée, religieux bénédictin, écrivait de Saint-Denis, le 12 juin 1711, au neveu de Pascal.

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous renvoyer les trois écrits que vous

(1) Préface de l'édition de 1670.

avez bien voulu me communiquer... Je travaille à rédiger en ordre les pensées contenues dans les trois cahiers que vous m'avez laissés. Je crois qu'il ne faudra comprendre dans ce recueil que les pensées qui ont quelque chose de nouveau, et qui sont assez parfaites pour faire concevoir au lecteur au moins une partie de ce qu'elles renferment. C'est pourquoi je laisserai celles qui n'ont rien de nouveau, soit pour le sujet, soit dans le tour et la manière, et celles qui sont trop informes, en sorte qu'elles ne peuvent présenter assez parfaitement leur sens... » (1).

Ce correspondant de Perier était son compatriote, et, comme lui, ardent janséniste. Né à Riom en 1677, il fit ses études au collège de l'Oratoire de cette ville, et entra dans la congrégation de Saint-Maur. Il a donné une nouvelle édition en grec et en latin des œuvres de saint Cyrille de Jérusalem. On lui attribue trois lettres d'un théologien à un évêque, sur cette question : « Si l'on peut permettre aux Jésuites de confesser et d'absoudre ». Il est mort à Saint-Germain-des-Prés en 1718.

Nous ne savons pour quels motifs dom Touttée et Louis Perier ne mirent pas à exécution l'idée qu'ils avaient eue de publier ces cahiers. Ce ne fut que plus tard que le P. Desmolets, oratorien, donna les *Œuvres posthumes ou suite des pensées de M. Pascal, extraites du manuscrit de M. l'abbé Perier, son neveu* (2).

Quel était ce manuscrit de l'abbé Perier, et comment était-il parvenu au P. Desmolets? Sainte-Beuve qui a eu entre ses mains un petit cahier renfermant des « Pensées » inédites, estime que ce recueil était une copie, sinon l'original lui-même, du manuscrit de Louis Perier, attendu qu'on y trouvait presque les mêmes matières publiées par Desmolets, savoir des « Pensées » détachées, et le traité de « l'Art

(1) Faugère, *Pensées, fragments et lettres de Pascal*, t. Ier, p. 388.

(2) Desmolets Pierre-Nicolas, né à Paris en 1678, mort le 26 avril 1760, entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1701. Il était bibliothécaire de l'Oratoire, à Paris.

de persuader », avec le fragment assez étendu de « L'amour propre » (1).

« Il y eut sans doute à cette époque, dit M. Faugère, plusieurs manuscrits de cette nature dont il est aujourd'hui à peu près impossible de retrouver la trace, et Brienne, dans une lettre du 7 septembre 1668 à Mme Perier, raconte qu'il a fait lui-même *un petit cahier qu'il gardera toute sa vie comme un trésor, pour se nourrir en tout temps, car il ne voudrait pas laisser passer la moindre chose de M. Pascal dont il ne nous reste rien que d'infiniment précieux* » (2).

Et maintenant, comment le cahier de Perier est-il arrivé en la possession de Desmolets ? Très probablement par l'oratorien Pierre Guerrier avec lequel le P. Desmolets était en correspondance (3). Marguerite Perier, comme l'on sait, avait donné tous ses papiers aux Oratoriens de Clermont, et c'est chez eux, sans aucun doute, que fut trouvé par son éditeur le manuscrit de Perier.

Nous dirons, en terminant, que le recueil déposé en 1711 par le neveu de Pascal à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, a passé en 1795 à la bibliothèque de la rue Richelieu où, nous l'avons dit, il est conservé au département des manuscrits, sous le n° 9202 du fonds français. Une reproduction phototypique en a été faite chez Hachette, en 1905, par les soins de M. Léon Brunschwigg, professeur au lycée Henri IV (4).

(1) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t, III, p. 298, note 2.

(2) Faugère, *Pensées, fragments, etc.*, t. Ier, pp. 392, 397. — Henri-Louis de Loménie, comte de Brienne, dont il est ici question, fut secrétaire d'Etat. Il était né à Paris en 1635, et il mourut en 1698. Il avait épousé Henriette Bouthillier, fille du comte de Chavigny, secrétaire d'Etat. Retiré à l'Oratoire en 1663, à cause, dit-on, du chagrin que lui causa la mort de sa femme, il reçut la tonsure et, en 1667, le sous-diaconat. Au bout de sept ans de séjour, on l'obligea à quitter la congrégation, à la suite d'un dérangement de ses facultés mentales.

(3) Faugère, *Lettres, opuscules et mémoires*, etc., avant-propos, p. 13.

(4) Nous croyons pouvoir annoncer que M. Augustin Gazier, si connu par ses savantes leçons à la Sorbonne et par ses nombreuses et remarquables productions littéraires, se propose de donner prochainement une

***

Louis Perier mourut à Clermont, le 13 octobre 1713, dans la modeste maison achetée des Béchot.

L'acte constatant son décès se lit dans les registres de la paroisse de Sainte-Croix de la Cathédrale ; il est ainsi conçu : « Le 13e octobre mil sept cent treize, est décédé messire Louis-Augustin Perier, chanoine de cette église, agé d'environ soixante-trois ans, ayant receu les sacrements de viatique et d'extresme onction, et a esté enterré dans la chapelle ditte de la mort de ceste esglise, par messieurs les chanoines, après que j'en ay eu faict l'enlèvement en présence de M. Gilbert Faure et Estienne Gaultier, habitués en ceste église, soubsignés avec moy. »

Signé : « GIRARD, curé de Sainte-Croix, FAURE, GAULTIER » (1).

D'où vient ce prénom d'Augustin, ajouté dans l'acte de décès à celui de Louis? A quelle cause l'attribuer ? Est-ce une erreur de scribe? Nullement, il n'y a là qu'une nouvelle preuve de la piété que les jansénistes affectaient de témoigner pour le grand évêque d'Hippone, dont ils invoquaient l'autorité pour la défense de leurs doctrines. Ils prenaient volontiers saint Augustin pour patron, et même reniant Jansénius, ils aimaient à s'appeler « augustiniens ». De là l'adjonction du prénom que nous remarquons dans l'acte mortuaire de Perier, alors que l'acte de baptême porte uniquement Louis.

Quant à la chapelle, dite « de la mort », sans doute parce qu'on y enterrait les chanoines et les autres membres du clergé de la cathédrale, nous pensons que c'est la chapelle de de l'abside jadis dédiée à sainte Anne et à saint Jacques.

La chapelle du fond ou du chevet, actuellement consacrée

nouvelle édition des *Pensées*, avec un texte amélioré de la *Vie de Blaise Pascal* par Mme Perier.

(1) Archives de la mairie de Clermont.

au Sacré-Cœur, était primitivement sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste. A côté, à droite, en regardant l'orient, la chapelle autrefois appelée de Saint Bonnet est aujourd'hui celle de Notre-Dame-de-Pitié; puis vient celle qui nous occupe et qui a pris le titre de Notre-Dame-de-Bonne-Mort, par suite des circonstances que nous allons relater.

Au mois de juillet 1701, une bulle du pape Clément XI institua dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Pierre la confrérie de Notre-Dame-de-Bonne-Mort. Cette église ayant été démolie à la Révolution, la confrérie fut transférée en 1803 dans l'église cathédrale, par un décret du cardinal Caprera, légat *a latere*. Mgr de Dampierre jugea que l'ancienne « chapelle de la mort » était tout indiquée pour devenir le siège de cette confrérie, et il rendit une ordonnance dans ce sens, le 29 juin 1804 (1).

Ce serait donc dans cette chapelle qu'est inhumé Louis Perier. C'est là aussi que sont enterrés deux évêques de Clermont: Mgr Duvalk de Dampierre et Mgr Féron.

***

Grâce! prédestination! Ces mots ont troublé bien des âmes, torturé bien des consciences, et des âmes droites, des consciences délicates. A force de vouloir tout expliquer, même l'incompréhensible, à force de vouloir aller au fond des choses, et des choses les plus impénétrables, les savants et les habiles ont fini par tout compliquer, par tout obscurcir: ils ont provoqué un tumulte de mots et d'idées, comme il ne s'en était plus vu depuis les disputes de Byzance.

Cependant il est quelque chose qui se dégage de ce tumulte, quelque chose qui le distingue et le domine: c'est

(1) Manuscrit de la *Canone*, de l'année 1291, à la bibliothèque du chapitre de la cathédrale. — Gonod, *Notice hist. de la Cath. de Clermont*, Thibaud, Clermont, 1839, p. 13. — *La Semaine Religieuse de Clermont*, du 12 novembre 1904.

le cri de haine poussé par les jansénistes contre le pontife romain.

Rien de plus étrange! les jansénistes avaient peur de la liberté, puisqu'ils niaient le libre arbitre, et ils avaient une peur égale de l'autorité, car ils ne voulaient pas s'incliner devant les décisions de Rome. En repoussant l'autorité, ils perdaient l'unité; en rejetant la liberté, ils amoindrissaient l'âme humaine et ils arrivaient à une dévotion étroite, intolérante, où la crainte apparaît plus que la confiance et l'amour.

Mais il faut bien le dire, le jansénisme consistait moins au fond dans la querelle des cinq propositions que dans la guerre au pape. « Port-Royal, écrit M. Albert Leroy (1), voulait ressusciter, par l'initiative des consciences les plus humbles, le christianisme qui s'énervait dans l'obéissance. » Ce christianisme renouvelé, on l'établissait dans une église d'où la hiérarchie épicopale n'était pas rejetée, mais où il n'y avait pas de chef suprême, pas de centre d'unité : c'était « une compagnie de fidèles servant Dieu dans la lumière et la profession de la vraie foi, dans l'union de la vraie charité ». Mais qui définissait cette vraie foi, cette vraie charité? Personne, le pape moins que tout autre : c'était affaire à régler entre la conscience et Dieu, ou bien encore à faire trancher par le concile général, auquel tous les jansénistes étaient « appelants » et « réappelants ».

D'ailleurs, ceux de la secte finirent un jour par s'en passer de ce Pontife contre lequel ils avaient si longtemps guerroyé. La constitution civile du clergé, en 1791, est incontestablement leur œuvre; et l'idée de créer des églises nationales, opposées à l'Eglise romaine, vient tout droit de Port-Royal. « L'image de cette conception religieuse si large et si démocratique, dit encore M. Albert Leroy, se trouve actuellement, d'une part, dans l'église vieille catholique de Hollande, de l'autre, dans l'église épiscopale d'Angleterre et d'Amérique.

(1) *La France et Rome de 1700 à 1715*, Introd., p. XIII.

Sous une forme plus catholique, à Utrecht, moins ritualiste à Londres ou à New-York, c'est bien l'application, aussi parfaite que possible, des doctrines de Port-Royal sur le maintien de l'épiscopat et la création d'églises nationales dans la vaste unité du christianisme » (1).

Le calvinisme se cachant sous les rites du catholicisme, voilà à quoi aboutissait la « réformation » rêvée par les novateurs, ce qui faisait malicieusement dire aux Jésuites : « Un janséniste est un calviniste qui dit la messe » (2).

Singulière destinée, en vérité, que celle de Port-Royal ! « Les jésuites se plaisaient à répandre partout, raconte le janséniste Jourdan, que les solitaires de la sainte maison étaient une troupe de sabotiers et de cordonniers. Un de ces Pères disait un jour dans une compagnie que M. Pascal, auteur des Provinciales, avait fait des souliers à Port-Royal. L'abbé Boileau, frère de M. Despréaux, répliqua : Je ne sais s'il a fait des souliers, mais je sais bien qu'il vous a porté de rudes bottes ! » (3).

Oui, l'auteur des Provinciales porta de rudes coups à la Société de Jésus : « Nul autre n'eut cette connaissance approfondie de la syntaxe et du vocabulaire, cet infaillible instinct du rythme et de l'harmonie, cette rhétorique consciente et savante, cet équilibre des périodes, cette variété de tons, ces habiles transitions, cette continuité de souffle, cette éloquence véhémente qui ne détonne jamais, cette verve torrentielle que surveille et contient un goût qui ne s'oublie pas un instant ; disons aussi cette virulente âpreté, cette ingénieuse perfidie, cette virtuosité de pamphlétaire, et, comme dira Voltaire, cet art terrible de donner un air criminel aux choses les plus innocentes » (4).

(1) *Rome et la France*, p. 27 en note.

(2) Mémoires de Feydeau, cités par Sainte-Beuve, dans *Port-Royal*, t. III, p. 595.

(3) Journal manuscrit de Jourdan, de Mâcon, à la bibliothèque de Clermont, n° 159.

(4) Félix Mathieu, *Pascal et l'expérience du Puy-de-Dôme*, dans la

Mais admirez le mystérieux enchaînement des événements, le providentiel retour des choses! Le coup de la mort devait venir pour Port-Royal de la famille de ce même Pascal, de cet enfant chéri de la sainte maison, son orgueil et sa gloire! Quelle fut, en effet, la cause suprême de l'abolition de la célèbre abbaye? Le « cas de conscience » qui nécessita la bulle *Vineam Domini*, prélude de la destruction. Et qui fut l'occasion première du « cas de conscience »? on l'a vu: le propre neveu de Pascal, Louis Perier.

*Revue de Paris*, n° 7, 8 et 9, année 1906. L'auteur soutient la thèse que Pascal n'a pas été l'inventeur de l'expérience du puy de Dôme, faite le 19 septembre 1648. L'idée serait venue de Descartes.

M. Abel Lefranc, professeur au collège de France, a pris, dans la *Revue bleue*, la défense de Pascal. Le premier article de M. Lefranc a paru dans le numéro du 11 août 1906.

Elie JALOUSTRE.

---

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice BASSE.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET. — 1843

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
## DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 5 juillet 1906

La séance est ouverte à 2 heures un quart, sous la présidence de M. le marquis de Montlaur, président.

— Le procès-verbal de la séance du 7 juillet est lu et adopté sans modifications.

— Le Secrétaire général dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— M. le comte de Champflour donne lecture de son travail sur le *Journal de l'abbé Vidihle*, chanoine de la Cathédrale de Clermont, pendant les premières années du XVIe siècle. Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— M. E. Teilhard de Chardin donne lecture d'une note sur l'existence de l'*Orchis nigra* sur la montagne de la Chaux, dans la commune de Mazoires, canton d'Ardes.

— M. l'abbé Mioche donne lecture d'une note sur les propriétaires de Chapdes-Beaufort, seigneurs ou paysans au XVIIe siècle ; des impôts très considérables payés par certains de ces derniers, il conclut qu'ils possédaient une partie très importante du territoire.

— La séance est levée à 3 heures 45 minutes.

OUVRAGES REÇUS

*Bulletin de la Diana;* t. XIV, n° 8, octobre-décembre 1905.

*Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon;* 1905.

*Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut;* 6e série, t. VII, 57e vol., 1905.

*Société des Antiquaires de la Morinie;* Bulletin historique, cinquante-cinquième année, 217e liv., t. XII, 1906, 1er fascicule.

*Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart;* t. XV, n° 1.

*Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure;* vol. 6e de la 8e série, 1905.

HOMMAGES :

Lucien Graux, *La tuberculose et l'habitation urbaine*, Paris, Jules Rousset, 1905.

Lucien Graux, *Modifications à apporter aux articles 7, 11, 19 et 20 de la loi du 15 février 1902*, Paris, Maretreux, 1906.

L. C. Maillard et Lucien Graux, *Sur l'existence des bicarbonates dans les eaux minérales et sur les prétendues anomalies de leur pression osmotique*, 12 février 1906, Paris, Gauthier Villars, 1906.

---

## Séance du 2 août 1906

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. le marquis de Montlaur, président.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus. Il donne également lecture du procès-verbal de la séance de juillet qui est adopté sans modifications.

— M. Charles Goyon donne communication du rapport de la Commission des Prix de vertu, et donne les appréciations de la Commission d'après l'ordre de mérite des candidats et conformément aux conditions du testament du marquis du Maisniel.

La Compagnie vote au scrutin secret sur les conclu-

sions de la Commission qui sont adoptées à l'unanimité. L'Académie décide que ces prix seront remis en espèces aux titulaires.

— La parole est donnée au baron du Roure, membre correspondant, pour une communication intitulée : *La Bête du Gévaudan dans les armoiries de la famille Antoine.* Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance qui est adopté sans observation.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée par le Président.

## OUVRAGES REÇUS

*Mémoires de l'Académie de Vaucluse;* 2e série, t. VI, année 1906, 1re et 2e livraisons.

*Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, siège à Brive; t. XXVIII, 1re livraison.

*Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron;* Mémoires, t. XVIe, 1re livraison.

*Revue de Saintonge et d'Aunis;* Bulletin de la Société des archives historiques, XXVIe volume, 4e livraison, 1er juillet 1906.

*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques;* année 1906, 1re livraison.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest;* 2e série, t. Xe, 1er trimestre 1906.

*Mémoires de l'Académie d'Amiens;* t. LII, 1905.

*Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie;* année 1905, 4e trimestre.

*Bulletin trimestriel de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère;* 1er, 2e et 3e trimestres 1905.

### HOMMAGES :

*Des baillis royaux et ducaux de la Haute-Auvergne*, Riom, Jouvet, 1906.

Baron du Roure de Paulin, *Les rois héraults et poursuivants d'armes.*

Baron du Roure de Paulin, *Le château de Rochebaron — Généalogie de la famille de Guy.*

Eugène des Masquart, *Les bienfaits de la synarchie en Chine* dans le « Républicain du Gard », 18 juillet, 24 juillet 1906.

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Journal du chanoine Vidihle

#### INTRODUCTION

Dans « l'apologie des chanoines de la Cathédrale et des citoyens de la ville de Clermont, » le chanoine Guillaume Majour nous apprend que les notes qui vont suivre seraient « un extrait de quelques remarques faites en ce tems-là, par » M. François Vidihle, chanoine de l'église de Clermont, » témoin oculaire, trouvées écrites de sa main, parmi quan- » tité de papiers touchant les biens de sa succession » (1).

La famille à laquelle appartenait F. Vidihle était une des plus antiques de la Basse-Auvergne, nous trouvons en effet son nom (Petrus Vidihla) parmi ceux des citoyens « de la Républiquo de Clermont » (cives Reipublicæ Claromontensis) qui signèrent l'acte de chapelle de 1284 « consentant une » obligation de 3000 livres au profit du roi Philippe III, à » cause du rachat de leurs franchises, privilèges, maison » commune, sceau, garde des portes, tours et défenses » d'icelles » — l'un des premiers monuments des libertés communales de la cité.

Nous rencontrons plus tard les Vidihle dans le gouvernement de la ville, comme élus ou consuls, en 1516, 1541, 1558, 1569 et 1577. Michel Vidihle figure parmi les notables qui organisèrent la réception de François Ier à Clermont en 1533. Ils donnent également des chanoines au chapitre cathédral en 1573 et 1612; et enfin cette antique famille s'é-

(1) *Apologie des chanoines de la Cathédrale*, p. 282 (Clermont, Boutaudon, 1703).

teint dans sa ligne masculine en 1658, ayant pour dernier représentant encore un chanoine, François Vidihle, l'auteur de ce journal.

Une transaction passée en 1660 entre les héritiers du chanoine nous indique que sa succession fut partagée entre les descendants de ses trois sœurs, savoir :

I. L'aînée, Bonne Vidihle : elle avait épousé noble Jean Fayet (1), seigneur de Bois-de-Cros, trésorier de France ; c'était, nous dit Durand dans son curieux manuscrit « un grand homme d'affaires », et M. de Mesgrigny, intendant d'Auvergne, dans sa relation de 1637, nous fait connaître qu'il jouissait « de plus de 60.000 livres de rente en droits sur le roy (représentant 300.000 francs de nos jours). Bonne Vidihle fut représentée à la succession par ses deux gendres :

1° Antoine de Ribeyre, sieur d'Opme, conseiller du roi et lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne (2) ;

2° Jean de Champflour, sieur de Loradoux, conseiller du roi, conseiller et garde des sceaux à la Cour des aides d'Auvergne (3).

(1) Jean Fayet, devenu veuf de Bonne Vidihle, s'était remarié avec Jacquette Changet. Il en eut une fille, Madeleine Fayet, qui épousa en 1649 Blaise Rochette, sieur de Lempdes.

(2) *Ribeyre*, comtes de Lezoux, barons de Fontenilles, seigneurs de Saint-Sandoux, Les Martres-d'Artières, Nébouzat, Opmes, Le Crest, etc. très ancienne famille de Clermont où elle apparaît dès le XIVe siècle. Aujourd'hui éteinte.

Elle a donné trois premiers présidents à la Cour des aides de Clermont, un lieutenant général à son présidial, un intendant du Limousin. deux conseillers d'Etat, un maréchal de camp, un évêque de Saint-Flour qui avait été antérieurement l'un des vicaires généraux de l'illustre Massillon. Ce fut cet évêque, Mgr Paul de Ribeyre, qui donna à la Cathédrale de Clermont ce magnifique chandelier pascal, que l'on peut encore admirer aujourd'hui et qui porte cette inscription : Inventé et exécuté par Caffiéry l'aîné, à Paris, l'année 1771.

Rothschild en a, paraît-il, offert 150.000 francs.

(3) *Jean de Champflour* était devenu conseiller et garde des sceaux à la Cour des aides, en 1630, par résignation de son père ; il avait épousé Marie Fayet en 1632. Il en eut dix-sept enfants. La descendance de l'aîné existe encore en Auvergne, et représente, seule, actuellement, la famille Vidihle.

II. La seconde sœur, Marguerite Vidihle, avait épousé Antoine Lelarge; elle figure à la transaction.

III. La troisième sœur, Agnès Vidihle, était femme de Michel Assolent, greffier en chef au présidial; elle est représentée en 1660 par son fils Simon Assolent et par ses trois gendres, Gilbert du Fraisse, châtelain du Crest, François Baudry et Jean Champé, l'un et l'autre greffiers au même présidial de Clermont (1).

Comme l'indique le chanoine Majour, ces notes ne sont qu'un *extrait* d'un journal dont on retrouvera peut-être un jour le complément, et ce qui le prouve, c'est que François Vidihle raconte des faits secondaires qui se sont passés à la Cathédrale en 1609 et en 1611, et ne mentionne pas les imposantes cérémonies qui ont eu lieu en 1610, lors de l'assassinat du roi Henri IV; ces notes ont été évidemment prises, au jour le jour, par le chanoine, sur des feuillets séparés, puis recopiées par lui, sur ce journal, sans qu'il ait pris la peine de les coordonner; c'est ainsi que nous passons de 1621 à 1600, puis de 1628 à 1634, pour revenir à 1611. — Nous n'avons pas voulu replacer ces notes dans leur ordre chronologique par respect pour l'exactitude historique du document, nous avons également respecté son orthographe.

Le manuscrit original se trouve dans les archives du chapitre cathédral de Clermont.

(1) *Assolent*, s^rs de Saulces, Chavanon, Beaulieu, Les Escures, très ancienne famille bourgeoise de Clermont, aujourd'hui éteinte. On trouve un Jean Assolent, chanoine du chapitre de Saint-Genès, en 1344. Autre Jean Assolent figure dans les préparatifs de la réception de François I^er en 1533. Cette famille a donné des élus ou consuls à la ville de Clermont en 1522, 1545, 1549, 1668, 1630. — *Du Fraisse*, ancienne famille originaire du Crest, aujourd'hui éteinte. Elle a donné plusieurs magistrats à la Cour des aides d'Auvergne.

*Baudry*. Cette famille a donné un élu à la ville de Clermont en 1521. Eteinte.

**Journal du chanoine Vidihle**

« Ce mercredi dernier, novembre 1621, iour de saint André, on a enterré dans notre église cathédrale messire Jean Savaron, président et lieutenant général en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Clermont et commissaire examinateur, où l'on a fait une oraison funèbre à sa louange dans le chœur, après l'Evangile, où ont assisté tous les corps de la ville, avec toutes les fréries extrémement dolentes d'une si grande perte. Requiescat in pace. Amen (1).

» Le dimanche 6 juillet 1600, par assemblée générale, on a ordonné qu'on ouvrirait, outre les portes ordinaires de la ville de Clermont, qui estaient : la porte du Port, la porte Saint-Genès, la porte Saint-Pierre et la Poterne, à sçavoir : la porte Barnier, la porte Neuve, la porte du S^t^-Esprit, la porte des Cordeliers et la porte de la place Saint-Pierre ; estant eschevins : M^res^ Eniobert, assesseur ; Roussel, receveur

(1) La famille de *Jean Savaron* avait joué un rôle considérable à Clermont depuis plusieurs générations ; Jean Savaron, sieur de Villars, était fils d'Antoine Savaron, conseiller à la Cour des aides de Montferrand, et de Jeanne d'Albiat qui appartenait à une importante famille de cette même ville de Montferrand. Il naquit en 1567.

D'abord conseiller à l'antique présidial d'Auvergne, à Riom, il fut ensuite conseiller et garde des sceaux à la Cour des aides ; puis il vendit en 1604, moyennant 7700 livres, ce double office à Géraud Champflour, pour acheter de l'héritier d'Antoine Dalmas, sieur de Montdésir, moyennant 15.000 livres, la charge de président au présidial et lieutenant général en la sénéchaussée de Clermont ; ce magistrat, l'un des plus savants et des plus éloquents de son temps, fut envoyé à Paris aux Etats généraux de 1614, en qualité de député du tiers-état d'Auvergne. Il s'y fit grandement remarquer par la noblesse de ses sentiments et le courage de ses paroles. Il mourut en 1621, à l'âge de 55 ans, « pour s'être échauffé en faisant pu- » bliquement l'éloge du baron de Canillac, mort d'une maladie contractée » au siège de Montauban. »

Jean Savaron fut l'auteur de nombreux ouvrages très estimés : l'un de ceux-ci, *Les origines de Clermont*, monument élevé par lui à la gloire de sa ville natale, témoigne que cet homme illustre était également un bon citoyen.

du taillon ; M. Bertrand Mauguin (1). Et les portes furent ouvertes le jeudi 4 juillet 1600.

» Ce jourd'huy, dimanche 20 février 1628, l'on a béni les deux cloches du grand clocher des Gras, au milieu de la nef de notre église, dont M. *Ducroc* Prévost a fait la ditte bénédiction ; estant parins, à sçavoir : de la grande, Mr notre Evesque Joachim d'Estaing, et maraine Claude Chazeron, veuve de M. de Saint-Héran ; et de la petite, Mrs les eschevins de Clermont : Bouchard, Desfarges et Labourieux, et la maraine damoiselle Canque, femme à Mr le général Laville, lesquelles on a mis dans le clocher par la plateforme des Gras, très heureusement. Dieu garde la grande apellée *Marie* et la petite *Louis*, a cause de nostre très bon Roy Louis treize ; Dieu fasse la grâce de pouvoir prendre La Rochelle, quil tient étroitement assiégée, afin que se chante le *Te Deum*, au son des dittes cloches.

» Ce jourd'huy 16 aoust 1634, M. le *marquis de Vignolles* (2),

(1) Roussel, Enjobert, Mauguin : trois vieux noms clermontois aujourd'hui éteints.

*Claude Roussel*, sieur de Leyneroux, appartenait à une ancienne famille de Montferrand, qui cependant avait donné des échevins à Clermont en 1583, 1589, 1597. Elle posséda longtemps les seigneuries de La Batisse et de Châteauneuf et figurait encore à l'assemblée de la noblesse en 1789.

*Robert Enjobert*, sieur de Martillat, d'une antique famille clermontoise (Enghialberti) qui avait donné des échevins en 1554, 1566, 1580. Son rôle avait été considérable pendant les troubles de la Ligue ; elle était à la tête de la faction royaliste qui conserva la ville sous l'obéissance du roi. A cette famille appartenait Jeanne Enjobert, femme d'Etienne Pascal qui, un peu avant 1641, fit établir la célèbre table pascaline relatant 469 de ses neveux et nièces, tous vivants, outre plus de 1000 autres morts, qu'elle avait vus durant sa vie. La famille Enjobert s'est éteinte seulement vers le milieu du XIXe siècle.

*Bertrand Mauguin*. Sa famille, dont Savaron célèbre l'antiquité, a donné des échevins en 1524, 1579, 1596. Parmi beaucoup de citoyens illustres, il convient de citer Etienne Mauguin, vicaire général et exécuteur testamentaire de l'évêque Guillaume Duprat ; il se fit fort remarquer aux Etats généraux de 1561, où il porta la parole au nom du clergé de France, et au colloque de Poissy. Cette famille est éteinte depuis longtemps.

(2) *Bertrand de La Hire, marquis de Vignolles*, nommé gouverneur

chevalier du Saint-Esprit, est entré en cette ville, en qualité de commis au gouvernement d'Auvergne, et Mrs les eschevins le sont allés prendre hors la porte du Champet, accompagnés de 200 arquebusiers, et l'ont conduit dans son carosse jusqu'au devant du portail de la grande église, ou nostre Chapitre le reçeut sans chapes, ains ayans seulement nos surpelis, fors et excepté M. le chantre qui avait la chape et la sainte Croix quil luy donna à baiser et après luy fit la harangue et l'emmena dans nostre chœur au devant du maistre autel ou l'on avait mis un banc tappissé avec deux carreaux ou il fit sa dévotion et entendit le *Te Deum*, qu'on chanta en faux bourdon et à la fin le dit sieur chantre Tissandier dit l'oraison du Roy : *Omnipotens Deus* ; et de là, nous le conduisimes jusqu'au degré de la porte des Gras ou primes congé de luy et nous retirames autour six heures du soir.

» Le lendemain matin l'allasmes quérir pour ouir la grande messe laquelle il entendit, placé en la chaise du Roy, dans ledit chœur

» Le dimanche 16 may 1609, on a chanté la messe du Saint-Esprit au milieu de la nef de la grande église de Clermont et en l'autel de *Gouges* qui a esté célébrée par Mre Claude Thierry, doyen de la ditte église, avec diacre, et sous-diacre, et chapiers (1), de chanoines, en laquelle ont assistés Mrs de la justice avec les eschevins et le corps des élus accom-

d'Auvergne en 1633, appartenait à la famille du célèbre capitaine du roi Charles VII, Etienne de Vignolles, dit *La Hire*, dont la prière simple et pratique est restée légendaire : « Mon Dieu fais aujourd'huy pour moi ce que » tu voudrais que La Hire fît pour toi, s'il était Dieu et que tu fusses La » Hire. »

La Hire n'avait pas échappé à la puissante attraction qui émanait de Jeanne d'Arc, et il combattit vaillamment à ses côtés, notamment au siège d'Orléans ; mais après la mort de la bonne Lorraine, il redevint le plus éhonté et le plus pillard des chefs de routiers ; de concert avec Antoine de Chabannes et Xaintrailles, il ravagea cruellement la France et commit les pires brigandages.

(1) C'est-à-dire avec un certain nombre de chanoines revêtus de chapes.

pagnés de la plus grande part des habitans de la ditte ville et l'après dinée il y a eu sermon dans la ditte église et après vespres on a chanté le *Te Deum* en la ditte église en faux bourdon, fait un grand feu de joye auquel les trois eschevins ont mis le feu, à sçavoir : l'assesseur Eniobert, M. le receveur Roussel et M. Bertrand Mauguin ; le tout a été fait en réjouissance et congratulation de la donation que la reine Marguerite de Valois a fait des comtés d'Auvergne, de Clermont et baronie de La Tour à Mr le Dauphin et en suivant les lettres que M. l'assesseur a porté de Paris.

» Messire François de la Rochefoucaut (1), évesque de Clermont, receu le bonnet de cardinal que le roy Henry quatre, roi de France et de Navarre, luy envoyoit à Bilhon ou estait et demeurait pour lors le dit évesque, le 26 décembre 1607, estant pape Paul cinquième. Les chanoines de Clermont envoièrent deux chanoines de leur corps, sçavoir : Messire Hector Curthon et Pierre Vigier, baile de la ditte année du Chapitre, pour l'aller congratuler le 8e janvier et ains que dessus.

» Le dimanche 23 octobre 1611, Révérend Père en Dieu

(1) François de La Rochefaucauld, évêque de Clermont, était le frère du célèbre comte de Randan qui organisa la Ligue en Auvergne et joua un rôle si considérable à cette époque troublée. On sait que, finalement, il fut battu à Cros-Rolland (le jour même de la bataille d'Ivry) par les troupes royalistes que commandaient MM. d'Effiat, de Chabannes-Curton, Rastignac, etc., etc. On connaît sa mort dramatique en cette terrible journée et la noble et généreuse conduite de son ennemi personnel, Arnaud de La Mothe.

L'évêque François de La Rochefoucauld n'était pas un ligueur moins ardent que son frère ; il fit de vains efforts pour entraîner Clermont, sa ville épiscopale, dans la rebellion au Roy, mais il se heurta au loyalisme des Clermontois, qui bien au contraire signèrent le 10 août 1589 un serment solennel de fidélité au roi Henry quatre. Plus tard, François de La Rochefoucauld fit sa soumission, et comme c'était un prélat plein de vertus et de savoir, il obtint en 1607 le chapeau de cardinal.

En 1611, il échangea son siège de Clermont contre le siège de Senlis, par permutation avec l'évêque *Antoine Rose* qui n'avait pas été, jadis, un ligueur moins fervent que lui-même.

*Anthoine Rose*, évesque de Clermont, a fait son entrée dans la ditte ville, comme s'ensuit : premièrement, il vint à Paris et arriva à son chateau de Beauregard (1) le 8 octobre 1611, ou il seiourna jusqu'au samedi 22 du dit mois, ayant pendant ce tems esté visité de la part de nostre Chapitre, Mrs du Présidial, Mrs les Trésoriers généraux, Mrs les Elus, le Corps commun de la ditte ville, par les Eschevins et autres bourgeois et habitans qui le visitèrent. Le samedi, doncques, 22 octobre, il vient coucher de Beauregard en l'abbaye de Ste-Allire-les-Clermont, accompagné des dits corps et le dimanche 23 vers onses heures du matin, il partit de la ditte abbaye, estant monté sur une petite haquenée blanche avec une [ ] housse, accompagné seulement du sieur *Sale* advocat au Parlement et d'un sien cousin germain [ ] et des eschevins et plusieurs habitans. Il entra par la porte des Gras là ou les dits eschevins luy firent leur harangue, et de là, il vient au dessous d'un grand portail qu'on avait dressé au milieu de la grande rue des Gras, là où plusieurs enfants du collège firent des déclamations à sa louange, et de là, il vient devant les degrés des Gras, là où le Chapitre l'attendait en procession avec les autres églises, tous revêtus de chapes ; ayant fait dresser une petite table sur laquelle estait le grand Missel ouvert sur le *Te igitur*, un surpelis, une mitre et une crosse, si bien qu'estant abbordé près de la ditte table, il descendit de sa haquenée, laquelle, à l'instant fut saisie par le laquais du chantre de la ditte église et conduite dans son logis comme lui appartenant ; le dit Chapitre

(1) Le château de Beauregard (Beauregard-l'Evêque) était la résidence habituelle d'été des Evêques de Clermont. Ils en jouissaient depuis l'époque ancienne (1202) où le comte d'Auvergne avait donné à bail, à l'évêque Guy de La Tour, son frère, la seigneurie temporelle de la ville de Clermont.

Certains Evêques firent à Beauregard de grandes constructions, notamment Jacques d'Amboise et Guillaume Duprat. Un grand nombre d'entre eux y moururent : Jacques d'Amboise, Guillaume Duprat, Antoine de Saint-Nectaire, Gilbert de Veiny d'Arbouze, et enfin l'illustre Massillon. Le château fut vendu nationalement en 1793 et démoli peu après.

l'ayant salué et luy même pris un chapeau sur la ditte table, Mr Estienne Tissandier, chantre, en ayant charge du dit Chapitre de luy faire la harangue en latin, ce qu'il fit très bien, et ledit Evesque répliqué très doctement, si bien qu'a l'instant ledit chantre avec les deux bailes dudit Chapitre, qui estaient chacun assisté d'un notaire royal, sçavoir Fourni et Brugier, présentèrent le serment (1) audit Evesque, lequel le fit lire de mot à mot, par le secrétaire dudit Chapitre et cella fait, on le somma de le signer — ce qu'il refusa disant que le serment que ses prédécesseurs avoient cy-devant prestés, ils ne les avaient pas signés ; néantmoins, il iura l'entretenir, pourvu qu'il ne contrevient point aux saints decrets et statuts de l'Eglise, et aussitôt le chantre commença le *Te Deum*, le revêtit de son surpelis et luy mit la mittre à la teste et la crosse à la main, et l'ayant pris par la main gauche, le conduisit dans le chœur, le mit à son stalle près celui du Roy, et tout après, l'emmène au milieu du chœur, ou il fit les quatre révérences accoutumées, et de là, l'emmena dans le siège épiscopal, puis luy fit baiser le grand autel et de là, le conduisit dans la chapelle de St George ou il l'habilia pour dire la grande messe et icelle dite, Mrs tous les chanoines l'accompagnèrent dans l'Evesché, ou il les invita tous à diner, les ayant auparavant fait inviter particulièrement en leurs logis par son secretaire. Tout le reste du iour, les capitaines l'employèrent a coup de mousque-

(1) Ce serment était celui de respecter les privilèges du Chapitre cathédral. Ces privilèges étaient tels, que souvent, autrefois, les Evêques avaient dû demander au Saint Père de les en délier ; aussi, les chanoines avaient-ils eu soin d'exiger un second serment : celui de ne pas demander à être délié du premier. — Ces privilèges avaient beaucoup diminué d'importance depuis le Concordat qui leur avait enlevé le plus considérable : celui de l'élection de l'Evêque (Guillaume Duprat, mort en 1560, fut le dernier évêque élu par le Chapitre). Néanmoins, ils étaient encore assez sérieux pour que les Evêques ne veuillent le prêter que sous réserves. En voici le texte : Ego Episcopus Claromontense, gratis scienter quibus possum et debeo, promitto et juro super sancta Dei Evangelia, manualiter et corporaliter tacta, necnon statuta consuetudines, libertates, privilegia et jura et alia quantumcumque eorumdem ecclesiæ et capituli inviolabiliter et perpetuo observare et pro posse defendere... Sic me Deus adjuvet.

tades et harquebusades ; le lendemain matin, continuèrent. Le iour de la Toussaint, audit an 1611, le seigneur évesque Rose prescha en l'église cathédrale, avec un grand applaudissement et contentement du peuple et y avait telle quantité de gens que l'on ne pouvait presque fermer les portes de laditte église.

» Le dernier iour de septembre 1605, madame de Mercœur est venue en cette ville de Clermont accompagnée de madame sa mère et fille promise à Mr de Vendosme, fils batard d'Henry quatre, roy de France, lesquelles ont ouï la messe de nostre Dame là ou il y avait une très belle assistance, tant de chanoines de laditte église que des plus honorables habitans de laditte ville, qui accompagnaient laditte dame, laquelle fut visitée par nostre Chapitre, et fit dire deux messes dans la chapelle d'Aleigre, quelle ouït entièrement (1).

» Le premier iour d'octobre 1608, l'on a planté la croix des capucins dans la *Cità* (2) de Barthelemy, procureur en ce siège, qu'il leur a donnée, avec la formalité qui s'en suit : A l'issue de Vespres, le Père Basile, capucin, a presché touschant le plantement de la croix, et fait a sçavoir que le Roy avec Monseigneur le Dauphin en estaient les fondateurs, si bien qu'après la prédication, Mr l'official de la garde a bénit laditte croix, dans le chœur, estant icelle posée au devant du

(1) Marie de Luxemboug, duchesse de Penthièvre, était la veuve de Philippe de Lorraine, duc de Mercœur, frère de la peu fortunée reine Louise de Vaudemont, femme de Henri III. Ce duc de Mercœur, après avoir guerroyé contre Henri IV pendant la ligue, fit son accommodement avec le Roi, en 1598, et l'une des clauses de cet accommodement fut le mariage de sa fille Françoise de Lorraine, âgée alors de six ans, avec César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Le mariage n'eut lieu effectivement qu'en 1609. Ce César de Vendôme, dont on connaît la carrière orageuse faite de conspirations, d'emprisonnement et d'exil, fut le père du duc de Beaufort, le roi des Halles et l'aïeul du vainqueur de Villa-Viciosa.

(2) Le mot *Cità* est un souvenir du latin du moyen-âge ; il signifie : emplacement plus ou moins vaste et peut même s'étendre à l'emplacement d'une ville ; c'est une contraction du mot *Civitas*.

grand autel, après laquelle bénédiction, il la baisit à genoux, et après, tout le chœur avec les assistans, et de là en procession, estant portée par six des plus anciens chanoines de laditte église, jusqu'à la porte de la grande fontaine, et puis, a esté prise par huit capucins qui l'ont portée iusque dans laditte *Cità* qui est auprès de la croix de la Peyre allant à Rabanesse, là estant le sieur official avec Mr le président Savaron et Mr Augier, eschevin, l'ont par ensemble tous trois posée, et après lequel posement on a chanté en faux bourdon le *Te Deum* et après une procession générale on s'est retiré en chantant le *Kyrie*, à l'acoutumé. Dieu veuille que le tout soit en son honneur et ædification de nos consciences. Ainsi soit-il.

» Le jeudy 24 décembre 1608, veille de Noël, lesdits capucins ont transmis leur croix de la *Cità* dudit Barthelemy dans la terre de la dame de Luges, femme à feu Mr François le Peintre, laquelle place luy Barthelemy a achetté de ses deniers (1) pour y bastir le couvent desdits capucins ; la croix fut portée par ledit Barthelemy et le Père Jacques, capucin, et plantèrent en présence de M. le président Savaron, le procureur du roy son frère et Mr l'official accompagné de Mrs les eschevins, de plusieurs notables gentilshommes qui se trouvèrent par rencontre, ce iour en cette ville. Dieu veuille que le tout soit à sa gloire et honneur.

» Ce jourd'hui, dimanche 24 may 1609, on a planté la première pierre dudit couvent des capucins, avec les cérémonies qui s'en suivent : a sçavoir qu'on a fait prescher ledit iour après diner par un Père Louis, capucin ; après le sermon on a consécutivement chanté vespres dans la grande église, là ou les autres églises sont venues en procession générale et d'ilec, toutes lesdittes églises avec dix capucins qui marchaient les premiers, sont passées par la paroisse du Port, et

(1) Moyennant 3000 livres.

par la porte de Champet, sont sortis pour s'acheminer à la *Città* de laditte de Luges, là ils ont planté la première pierre, laquelle après avoir été bénite par le s^r^ Official, avec deux autres pierres de plus petit calibre, l'une desquelles était de madame la comtesse de Lude (1) et l'autre de M^r^ Blardin Barthélemy, procureur de Clermont qui leur avait donné la place, furent plantée et posée, a sçavoir: la première pierre par le s^r^ Official et M^r^ le président Savaron, la seconde par laditte dame de Lude et la troisième par ledit Barthelemy et sa fille.

» Faut remarquer que le susdit iour, les eschevins prirent leur robe de damas violet, lesquelles ils avaient auparavant porté seulement d'écarlate, et ce, en vertu des lettres patantes de Sa Maiesté et sont les premiers qui les ont porté de damas violet (2).

» Le mercredi 14 avril 1610, l'église Cathédrale de Clermont, accompagnée des autres églises de laditte ville est allée en procession générale au couvent des capucins, et y ont chanté et célébré la première messe qui a esté dite par M^r^ Estienne

(1) Jacqueline de La Fayette, femme de Guy de Daillon, comte de Lude et de Pontgibaud, fut la principale fondatrice du couvent des capucins; il ne faut pas confondre le comte Guy de Lude, son mari, avec le comte François de Lude qui était alors lieutenant de roi à Clermont.

Cette comtesse de Lude était la mère de Roger de Daillon, baron de Pontgibaud dont Tallemant des Réaux célèbre la grande beauté. Il fut tué en duel, sur le Pont-Neuf, par le comte de Chalais dont il courtisait la femme; on connaît la mort tragique du comte de Chalais en 1626.

(2) Les échevins de Clermont portaient la robe et le chaperon *d'écarlate et de fin blanc* et ce fut en raison de la noble conduite des habitants de cette ville, pendant les troubles de la Ligue, que le roi Henri IV, par lettres patentes du 6 août 1590, accorda à leurs échevins le droit de porter la robe de damas violet et le chaperon de satin cramoisi « *en signe de* » *marque de la fidélité et bon devoir dont ils ont usé à la conservation* » *de leur ville sous l'obéissance du Roi.* » Les Clermontois avaient, en effet, résisté à leur puissant Evêque, ils avaient envoyé leurs volontaires à la bataille de Cros-Rolland et s'étaient endettés de 20.000 écus pour défendre la cause royale. Cette légère distinction accordée à leurs échevins et cet hommage rendu à leur loyalisme leur parut une récompense suffisante. On travaillait alors pour l'honneur.

Tissandier, chantre dudit Clermont, et laditte messe a esté en l'honneur de Nostre Dame, tenue et chantée par les chanoines et les musiciens de laditte grande église en laquelle a assisté madame de Lude, fondatrice dudit couvent, qui a esté fort remerciée de ses bienfaits par le père du Theillet, capucin, qui a presché après l'évangile de laditte messe.

» Le 25 décembre 1608, iour de Noël, Mrs du Sénéchal de cette ville, en nombre de dix, a sçavoir : Mr le président Savaron, le lieutenant criminel Godivel, le lieutenant particulier Durand, les conseillers Canques, Vaschier, Bouchard, Begon, Durant, l'avocat du roi Vangon et le procureur du roy Savaron ont pris rang aux stalles du chœur près le doyen Thierry, si bien que n'ayant voulu céder aux chanoines qui estaient de ce costé, on a quitté le chœur et on a chanté vespres au milieu de la nef, avec complies, après laquelle Mrs se sont assemblés dans le Chapitre et ont voulu ne plus tolérer tels actes et pour y remédier, ont prié Mrs les Dignités (1), les bailes et l'official de s'en ayder par conseil et néant moins ordonné que les sacristains fermeraient le chœur à clef, et ni laisseront entrer personne que au préalable, Mrs ne soient entrés en leurs stalles, et assis, et le Chapitre se déclarat appellant comme d'abus et de juges incompétans ; surquoy est survenu un arrest par lequel ledit Chapitre est maintenu en tous ses droits, devoir et justice, et néant moins les chanoines et dignités placées, est ordonné que, aux hautes stalles, quatre places seraient baillées aux président, lieutenant général civil, lieutenant général criminel et lieutenant particulier et à leur défaut, aux quatre plus anciens conseillers.

» Ce jourd'hui vendredi, troisième may 1613, Mrs les religieux des Cordeliers assemblés en leur chapitre général de la

(1) Ces dignités du Chapitre étaient : le prévot, l'abbé et le doyen. — A cette époque le chantre n'était pas un dignitaire.

ville de Montferrand sont venus en procession dans nostre église Cathédrale de Clermont et ce, avec permission dudit chapitre et ont chanté une messe à haute voix avec les orgues et musiques en la nef de la ditte église, le chœur de la ditte église fermé de toute part, et ils estaient en nombre en tous, huit vingts.

» Le dimanche 29 may 1616, Mrs les religieux des Cordeliers assemblés en leur chapitre général en cette ville, ont fait procession générale par toute la ville portant le *corpus Domini*, sont venus dans la grande église ou un chanoine de la ditte église a dit la messe au grand autel et les religieux avec les choristes et musiciens de la ditte église ont tenu la ditte messe et se sont retirés dans leur couvent; les habitans avaient fait tapisser les rues ou le *corpus Domini* passa.

» La foudre tomba dans la grande église le iour de la St Barnabé, le 11 juin 1616, et brisa une partie du porche du chœur de la ditte église et ce, entre huit heures du soir et que, *non sine magno populi tumultu.*

» Ce jourdhuy samedi quatriesme may 1613, entour cinq heures du matin les religieux de St Alire accompagnés des couvents et religieux des Jacobins et Carmes sont venus en procession dans nostre église Cathédrale de Clermont avec leurs religieux et le *chef de St Allire* et au faict de dame Magdeleine Rigaut, femme à Mr Jean Fontfreyde (1), conseiller au présidial de cette ville de Clermont, laquelle comme *Démoniacle* avait été exorcisée par frère Jean Saulnier, l'un des religieux du couvent, l'espace d'entour deux mois et tout a

(1) La famille de Fontfreyde était une très ancienne famille clermontoise qui figure en 1533 dans les préparatifs pour la réception du roi François Ier; elle a donné à la Cour des aides de nombreux magistrats.

Antoinette de Fontfreyde, femme de Victor Begon, aïeule maternelle du célèbre Blaise Pascal et sa marraine (27 juin 1623), appartenait à cette famille.

fait par ses exorcisations, qu'il avait porté le démon à dire qu'il sortirait dans la chapelle d'Aleigre, si tout est qu'on y conduisit la possédée ; si bien que sur cette espérance, ces religieux amenèrent laditte démoniacle en laditte chapelle ayant au préalable demandé permission de passer dans laditte église avec chappes ; lesquels religieux après avoir chanté le *Regina cœli* au devant l'image de Nostre Dame, commencèrent leur messe à haute voix dans laditte chapelle d'Aleigre et icelle finie, firent communier laditte Magdeleine et peu après l'emmenèrent dans le chœur de laditte église pour entendre la messe de Nostre Dame, qui fut célébrée par Mr Jean Vasson lors chanoine et hebdomadier des messes de Nostre Dame de cette semaine, laquelle messe fut tenue par les chanoines et choristes de laditte église en musique, et le Chapitre fit placer les religieux dudit St Alire aux hautes stalles du chœur parmi les chanoines, et fust mise laditte démoniacle au devant du chœur avec une chaise, laquelle fust assistée dudit Saulnier son exorciseur, laquelle néant moins ne fit beaucoup de bruit pendant laditte messe, si ce n'est lorsque le diacre lui présentat à baiser *le thix* (1), ou estait élevé en bosse un crucifix, et lequel fait baiser, il fallut tenir a quatre et le même, elle fit à la fin de la messe, lorsque le prêtre, la messe finie, alla dire l'*In principio* sur sa teste et cela fait ledit Saulnier la ramena dans laditte chapelle d'Aleigre ou il l'exorcisa iusqu'à quatre heures du soir et voyant qu'il ne voulait sortir, s'en retournèrent en procession au grand regret d'une infinité de toutes sortes d'estat, qui assistaient pleurant le désastre de cette pauvre créature que Jésus-Christ veuille consoler et délivrer. Amen... Est à notter que dans laditte chapelle d'Aleigre ledit Chapitre y fit mettre la grande image Nostre Dame qui est au grand autel, en-

(1) *Le thix* n'était autre chose que la patène. Ce nom fut vraisemblablement formé par les premières lettres des trois mots suivants : THeos-Iesos-Xristos. En usage, on le voit, en 1613, cette expression archaïque ne l'était plus en 1690, car le dictionnaire de Furetière qui définit le mot patène, ne mentionne plus le mot Thix.

semble les deux saintes croix et la chasuble de S^t Bonnet (1) et plusieurs autres reliques en vertu desquelles on travaillat fort Belsèbut : néant moins il ne voulut sortir.

» Ce iourd'huy samedi, dernier iour d'octobre 1615, l'on a chanté le *Te Deum* dans la nef de la grande église ou M^r le comte de Lude, lieutenant du gouverneur, a assisté, ensemble M^rs de la justice et eschevins de la présente ville et sont allés faire le feu de joye à Jaude et ce, en reconnaissance de l'heureux mariage de nostre roy Louis treize avec l'Infante d'Espagne.

» La présente année 1615, il y a eu telle abondance de vin en Auvergne que la charge de vin s'est donnée pour trente sols, mesme qu'il y a eu des païsans qui ont voulu délaisser aux propriettaires des vignes leur moitié et que les maistres vendangeassent leurs vignes.

» Ce iourdhuy dimanche, treizième iour de décembre 1615, M^r Joachim d'Estaing, évesque de Clermont, a fait son entrée en cette ville de Clermont, assisté de M. de Lude et la noblesse tant séculière qu'ecclésiastique, lequel a esté receu fort honorablement par les habitans de laditte ville, soit les eschevins, justice, eslus et autres corps de laditte ville et en particulier par M^rs de la grande église qui l'ont pris au bas des degrés des Gras avec leurs chapes et fait prester le serment accoustumé, lequel n'a pas voulu signer. Il a dit sa première messe au grand autel, fait faire offrande et donné a diner à tous M^rs les chanoines après les avoir fait prier et inviter par son aumosnier et son secretaire. Dieu veuille que ce soit en son honneur et gloire.

(1) Cette chasuble, tissée de soie verte et cramoisie, ne sortait que le jour de la fête solennelle de saint Bonnet ; elle avait été donnée en 998 par la reine Adélaïde, femme de Hugues Capet. Mais la tradition voulait qu'elle eût été envoyée à saint Bonnet par la sainte Vierge elle-même et par l'intermédiaire d'un ange.

» Ce iourdhuy, dimanche premier iour d'octobre 1651, Mr Louis d'Estaing, évesque de Clermont assisté de M. Péreyret official et grand vicaire et de quatre chanoines n'ayant voulu de noblesse que son neveu le marquis de Murol et Mr Pignon (1), intendant de cette province, lequel a esté fort bien receu par Mrs de la ville, Mrs de la Cour des aides, Mrs du présidial et corps de ville, principalement par Mrs du chapitre de Clermont qui l'ont pris en bas des degrés des Gras avec leurs chapes, là ou estait dressé une table sur laquelle estait la chappe dudit Evesque, la crosse, la mitre et un surpelis, et Mr le chantre descendit et fit la harangue en latin et fit prester le serment... Mrs les chanoines l'avaient esté voir à Beaurégard et dignités et bailes...

» Ce iourdhui lundi, troisième iour de septembre 1629, Mr le cardinal de Richelieu (2) a fait son entrée dans cette ville et cité de Clermont, capitale du bas pays d'Auvergne, lequel estait accompagné de Mrs les Evesques de St Flour et de Clermont qui le furent prendre à Issoyre avec les députés du clergé, estait aussi accompagné de Mrs de Bassompierre et de Marillac, mareschaux de France, de Mr de Nouailles gouverneur du haut pays d'Auvergne et de plusieurs grands seigneurs, du marquis d'Effiat, intendant des finances de France et autres seigneurs.

(1) François d'Estaing, marquis de Murols, capitaine-lieutenant des gendarmes de la Reine.

Mr Pignon qualifié Intendant d'Auvergne par Vidible devait être simplement un commis de l'Intendant, lequel était alors Daniel Voysin dont le fils sera chancelier de France.

Mgr Louis d'Estaing était le frère du précédent évêque, Joachim d'Estaing.

(2) Le puissant ministre venait de soumettre la ville de Montauban qu'il avait quittée le 22 août et il allait rejoindre la Cour à Fontainebleau, précédé de quelques jours par le maréchal d'Effiat, chargé d'assurer les logements, il prit par l'Albigeois et le Rouergue, s'arrêta à St-Flour, et il se trouvait le 1er 7bre à Brioude, quand il expédia un courrier à Issoire pour annoncer qu'il arriverait le lendemain. Il fit à Clermont une entrée presque royale..... (Ant. Vernière, *Les voyageurs et les naturalistes en Auvergne*).

» Mr de Bosredon (1), colonel de huit enseignes, chacune de cent hommes le fut trouver à Loradoux (2) chez Mr le conseiller Champflour (3), ou il alla faire collation, et fust conduit iusqu'à la porte du Champet par laquelle il entrat, après avoir esté salué par cinq grands canons, dix pétards et cinq couleuvrines qui estaient au rempart de laditte porte. La grande rue Port estait toute tapissée de tapisseries iusqu'à la grande église; Mrs les éschevins luy firent leur harangue à laditte porte, présentèrent les clefs de la ville, ensemble le poële qu'il refusa pour estre dans une litière. Au devant de la croix de Clermont, il mit pied à terre, et delà il vient au devant des degrés de nostre église, ou l'on avait mis un beau tapis avec des carreaux sur lesquels il se mit à genoux et fit sa prière, à l'instant Mr nostre evesque avec son rochet, accompagné de tous les chanoines de laditte eglise revestus de chapes, fit son harangue, après laquelle, sans chanter, l'on le conduisit dans le chœur de laditte église ou on luy avait pré-

(1) Jean de Pierrefite, seigneur de Bosredon et de Rochevert, trésorier de France, élu colonel de la garde bourgeoise de Clermont.

(2) Le château de Loradoux est situé à proximité de Clermont, Flèchier, dans les Grands Jours d'Auvergne fait une description enchantée de sa vue merveilleuse, de ses eaux jaillissantes et de ses ombrages. Acquise en 1535 par Claude Champflour (qui fut échevin de Clermont en 1553), rebatie et ornée de fontaines par son petit-fils Géraud, cette agréable résidence resta dans leur descendance directe jusqu'en 1871; elle devint alors la propriété de l'éminent professeur Lecoq, l'un des bienfaiteurs de la ville de Clermont.

(3) Géraud Champflour, qui eut l'honneur de recevoir à Loradoux le grand cardinal, a joué à cette époque, en Auvergne, un rôle des plus importants. Né à Clermont en 1578, de Guillaume Champflour, trésorier des gendarmes de France, et de Clauda de Crespat, il avait acquis en 1604 le double office de conseiller et garde des sceaux à la Cour des aides de Montferrand, lequel office resta dans sa descendance directe jusqu'à la révolution; nommé conseiller d'Etat en 1618, il fut confirmé par lettres patentes du 10 Xbre 1629. Ami d'enfance du maréchal d'Effiat, surintendant des Finances et gouverneur d'Auvergne, il était aussi très apprécié de Richelieu qui lui confia plusieurs missions; il mit, en bon citoyen, tout son crédit au service de sa ville natale; c'est grâce à son influence que Montferrand fut réuni à Clermont qui devint Clermont-Ferrand et la Cour des aides de Montferrand transférée à Clermont, ce qui assura désormais, sans conteste, la suprématie de cette capitale de l'Auvergne sur les autres villes de la Province.

paré un siège tapissé avec un dais au dessus, au devant du grand autel, ou on dit un motet en musique, de là, on le conduisit dans l'evesché ou on luy avait préparé son logis et ou ledit evesque l'attendait pour luy donner à souper, ce quil fit très magnifiquement, aux dépens du clergé, laquelle action dudit evesque fut grandement réprouvée par ledit chapitre et puis le laissèrent entrer dans le chœur de leur église, avec son domino (1), sans camail.

» Ce iourdhuy, quatrième iour de septembre 1614, Mr le comte de Lude (2) en qualité de lieutenant général d'Auvergne a fait son entrée dans cette ville de Clermont accompagné de beaucoup de noblesse dudit pays, là ou la ditte ville luy a fait une fort belle entrée, ayant mil ou douses cents hommes bien habiliés et bien armés, soit en mousquets, arquebuses, piques et halebardes, le tout conduit sous la conduite de Mr de Bosredon, président et trésorier général de France, originaire de Clermont, eslu colonel de huit compagnies que faisaient les dits habitants, sans y comprendre trois cents païsans qui gardaient cinq canons qui estaient braqués sur la plateforme de la porte du Port qui tirèrent à son entrée et fust conduit par tous les corps de laditte ville devant Nostre Dame de grâce (3) ou estaient tous Mrs les chanoines, en surpelis, de laditte église pour le recevoir, ou estant arrivé aux premiers degrés, luy fut présenté par le sacristain de laditte église un quarreau sur lequel s'estant mis a genoux, fit sa prière, laquelle faite, à l'instant

(1) *Domino:* Coiffure des prêtres pendant l'hiver; c'est une pièce de drap qui leur couvre la tête, qui leur serre le visage et descend jusqu'au dessous des épaules — *Camail:* Petit manteau que les évêques portent par-dessus leur rochet, qui ne s'étend que depuis le col jusqu'au coude; il est noir ou violet. *(Dictionnaire de Furetière 1690).*

(2) François de Daillon, comte de Lude, lieutenant de Roi en Auvergne, mort en 1619 et remplacé dans sa charge par Timoléon de Lude.

(3) Au-dessus du portail septentrional de l'église dénommé Portail de Notre-Dame de Grâce, s'élevait avant la révolution une statue miraculeuse de la vierge, en grande vénération dans la ville, *La Vierge de Notre-Dame de Grâce.*

fut salué par lesdits chanoines, mesme par Messire Ducroc prévost de laditte église, le quel pour et au nom dudit chapitre fit la harangue, quoi quil ne fust que simple prévost sans estre chanoine et par le commandement et prière que ledit chapitre luy en fit, lequel Prévost à l'instant prit par la main le gouverneur et le conduisit au milieu de la nef de laditte église en une place préparée avec deux quarraux ou il ouit le *Te Deum* qu'on y chanta, lequel finit, tous se retirèrent et conduisirent le sieur gouverneur au logis de Mr de Bosredon que la ville luy avait préparé. La feste dura trois jours avec tout l'aplaudissement qu'on peut désirer d'un costé et d'autre. »

Comte DE CHAMPFLOUR.

---

# NOTES SCIENTIFIQUES

**Quelques considérations sur la composition chimique et la géologie des eaux minérales de Saint-Nectaire d'après les résultats fournis par leur cryoscopie, à propos de la loi « Lucien Graux ».**

Il y a trois ans, faisant part de travaux entrepris de concert avec mon collègue de la société médicale, le Dr Billard, sur les constantes physiques des eaux minérales de Saint-Nectaire, je disais ceci : « La composition des eaux minérales telle qu'on la calcule actuellement, est absolument hypothétique.

» L'analyse nous permet de reconnaître et de voir les corps à l'état de bases, de métalloïdes et de métaux d'une part ; à l'état d'acides d'autre part.

» Les réactifs de nos laboratoires, nos balances sont des moyens de contrôle effectifs et, quel que soit l'opérateur, les résultats doivent être sensiblement les mêmes.

» Mais lorsque, partant de ces données certaines, nous voulons, par le calcul, déterminer la forme sous laquelle ces différents corps existent dans l'eau, les sels auxquels ils donnent naissance par leurs combinaisons ; nous entrons dans le domaine des suppositions et nous voyons les résultats fournis par l'analyse varier avec les laboratoires et les opérateurs.

» C'est ainsi, par exemple, que les eaux de La Bourboule, de Saint-Nectaire et de Châtel-Guyon donnent à l'analyse des proportions assez comparables d'acide carbonique, d'acide chlorhydrique, de soude et de magnésie ; — si nous nous reportons aux compositions calculées pour chacune d'elles, nous voyons que pour les deux premières il est d'usage de combiner l'acide carbonique à la magnésie et l'acide chlorhydrique à la soude pour avoir du bicarbonate de magnésie et du chlorure de sodium, tandis que pour la dernière le

calcul se fait en sens inverse et donne du chlorure de magnésium et du bicarbonate de soude. »

J'ajoutais que nos premiers essais nous avaient conduits à cette constatation qu'il n'y avait pas de relation exacte entre le point de congélation des différentes sources et celui des solutions de sels qu'on leur attribue; notre conclusion était :

« Nous savons déjà que la composition chimique des eaux minérales est insuffisante à expliquer leurs propriétés thérapeutiques, voici que l'étude de leurs propriétés physiques nous conduit à mettre en doute cette composition chimique telle qu'il est d'usage de la calculer. »

Une récente communication du Dr Lucien Graux, à l'Académie des sciences, vient confirmer notre assertion et en même temps apporter une explication de cette question.

Est-ce la solution définitive? je n'oserais l'affirmer; en tout cas ses résultats concordent bien mieux avec les données de la cryoscopie que les formules anciennes.

Au surplus, voici une note sur sa communication, adressée par lui à votre comité de publication. — C'est cet envoi qui motive les explications dont je l'accompagne et qui m'amène à vous parler, plus tôt que je ne l'aurais désiré, des travaux que nous avons entrepris, le Dr Billard et moi, sur cette question à l'ordre du jour.

« Les recherches que j'ai faites depuis plus d'un an sur » la cryoscopie des eaux minérales m'ont permis de déter- » miner d'une façon rigoureuse la relation existant entre » le point cryoscopique d'une eau minérale de la classe des » bicarbonatées et sa composition.

» Les analyses des eaux minérales sont rédigées habi- » tuellement en bicarbonates. Il n'existe alors aucune rela- » tion entre le chiffre total de leurs minéralisations et celui » de leurs points cryoscopiques.

» C'est ainsi que l'analyse de l'eau de Châtel-Guyon se » présente avec un total de 8 gr. 3986. Or son point cryos- » copique est le suivant : — 0,338.

» On sait d'autre part que le point cryoscopique d'une » solution isotonique (c'est-à-dire de 9 grammes par litre) » est le suivant: — 0,560. Le rapport des points cryosco- » piques est le suivant:

$$\frac{0.560}{0.350} = 1.600$$

» Le rapport des minéralisations de l'eau de Châtel-Guyon » et de la solution isotonique est alors inexplicable:

$$\frac{9}{8.39} = 1.050$$

» J'ai calculé cette analyse en monocarbonates: le total » obtenu est de 5 gr. 832.

» Le rapport des minéralisations concorde cette fois d'une » façon très satisfaisante avec celui des points cryoscopiques:

$$\frac{9}{5.832} = 1.540$$

» Il en est de même pour les autres eaux bicarbonatées. » A Royat, par exemple, le chiffre total de la minéralisation » est de 3 gr. 847 au lieu de 5 gr. 623 et à Vichy (Céles- » tins) de 4 gr. 8639 au lieu de 8 gr. 244, etc. (1).

» Dans toutes les eaux observées le point cryoscopique » était proportionnel au chiffre total exprimé en monocar- » bonates et entièrement hors de proportion avec celui de » la minéralisation hypothétique des bicarbonates.

» Voulant préciser la façon dont se comporte dans une » solution minérale l'acide carbonique dit demi-libre, j'ai » expérimenté avec des solutions pures de carbonate et bi- » carbonate de soude.

» Le point cryoscopique d'une solution contenant par litre » un dixième de la molécule-gramme de carbonate de soude, » c'est-à-dire 10 gr. 6 est de — 0,455.

» Celui d'une solution contenant par litre un dixième de

(1) Lucien Graux, *La cryoscopie des eaux minérales*, Paris, Rousset (*sous presse*).

» molécule-gramme de bicarbonate de soude pur, c'est-
» à-dire 8 gr. 4 est de — 0,389.

» Or le point cryoscopique d'une solution contenant une
» demi-molécule-gramme de carbonate bisodique (soit 5, 3
» de carbonate) est de — 0,356, c'est-à-dire insensiblement
» le même que celui de la solution précédente.

» Il s'ensuit que, dans une solution de bicarbonate sodi-
» que, seule la molécule de carbonate influe sur la pression
» osmotique.

» L'acide carbonique demi-libre ne se comporte pas au-
» trement au point de vue cryoscopique que s'il était entiè-
» rement libéré.

» J'ai donc le droit de conclure des recherches précé-
» dentes qu'il serait rationnel de présenter les analyses des
» eaux minérales sous forme de monocarbonates.

» On peut formuler ainsi la *loi nouvelle* que j'ai déterminée :

» *Il existe une proportionnalité directe entre le point cryos-*
» *copique d'une eau minérale de la classe des bicarbonatées*
» *et la composition de cette eau exprimée en sels anhydres et*
» *en mono-carbonates.* »

Ainsi que vous venez de le voir, l'auteur propose de calculer en sels monocarbonatés au lieu de bicarbonatés. — Il est certain que, comprise de cette façon, la composition hypothétique de l'eau de Châtel-Guyon se trouve en concordance très suffisante avec les données fournies par la cryoscopie

J'ai appliqué ces calculs aux sources de Saint-Nectaire et j'ai pu constater que pour cette station la loi Lucien Graux trouve aussi son application.

Ce premier résultat obtenu est un encouragement à pousser plus loin l'étude physique des eaux minérales, à pratiquer ce que le Dr Viallard appelle très heureusement leur « *bertillonage* ». Qui sait si la connaissance approfondie de leur tension superficielle, de leur conductibilité électrique, de leur vitesse d'absorption par les tissus, etc. etc. ne finira pas par nous permettre d'expliquer les phénomènes si mystérieux de leur action thérapeutique absolument hors de proportion

avec ce que nous connaissons de leur composition chimique.

Je vous disais que j'avais cryoscopé les principales sources de Saint-Nectaire. Ces expériences effectuées soit au laboratoire de l'école de médecine, soit à Saint-Nectaire même, ont été répétées tantôt avec des échantillons d'eau embouteillée depuis plusieurs mois, tantôt avec de l'eau qui venait d'être puisée le plus près possible du griffon, tantôt avec de l'eau soumise à un battage prolongé afin d'en faire échapper les gaz non dissous.

J'insiste sur les conditions diverses de ces mensurations car toutes m'ont donné des chiffres assez semblables.

Le point de congélation de l'eau battue ne différant pas très sensiblement de celui des autres échantillons, j'en conclus que *pratiquement* les gaz libres contenus dans une solution saline n'influent pas sur la cryoscopie.

J'ai réuni les résultats obtenus en un tableau où j'ai placé en regard quelques indications se rapportant à chaque source.

| NOM | Δ | TEMPÉRATURE | MINÉRALISATION TOTALE | DÉBIT | SITUATION Topographique |
|---|---|---|---|---|---|
| Dolmen | — 0,12 | + 16° | 4 gr 89 (Ecole des Mines) (1) | 4.500 | comprises dans la partie Sud de la vallée |
| Dames | — 0,23 | + 13° | 7, 83 (id.) | 3.500 | |
| Rouge | — 0,28 | + 18° | 8, 63 (Wilm) | 25.000 | |
| Gros-Bouillon | — 0,30 | + 37° 5 | 7, 76 (Ecole des Mines) | 86.000 | |
| Saint-Cézaire | — 0,30 | + 41° | 7, 47 (id.) | 31.600 | |
| Coquille | — 0,31 | + 26° | 7, 43 (id.) | 36.000 | |
| Cornadore | — 0,32 | + 41° | 6, 88 (Lefort) | 79.000 | comprises dans la partie Nord de la vallée |
| Parc | — 0,33 | + 19° | 7, 13 (id.) | 42.000 | |
| Rocher | — 0,33 | + 41° | 7, 10 (id.) | 78.000 | |
| Moranges | — 0,44 | + 13° | 8, 81 (Ecole des mines) | 21.000 | |

(1) Le nom placé entre parenthèses est celui de l'opérateur qui a signé l'analyse.

Ces dix sources, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur le tableau, constituent une véritable gamme cryoscopique; comme elles ont toutes la même composition qualitative, leur gamme minérale devrait correspondre très exactement à leur gamme osmotique. Dans une communication ultérieure nous montrerons qu'il n'en est point tout à fait ainsi, même en faisant intervenir la loi de Lucien Graux (1). Mais un fait du plus haut intérêt se dégage de l'inspection de notre tableau; les sources rangées par ordre décroissant du point de congélation se trouvent sensiblement disposées dans l'ordre où je les aurais placées si j'avais voulu en faire la nomenclature topographique, en allant du Sud au Nord.

Nous ne voulons pas admettre qu'il y a là une simple coïncidence. Il sera important de voir si ce fait se reproduit dans d'autres stations thermales, à Châtel-Guyon, par exemple, où les sources également nombreuses affectent une disposition topographique comparable à celle de Saint-Nectaire et où leur émergence se fait dans des conditions géologiques analogues.

Il serait prématuré, de notre part, de vouloir tirer des conclusions de ce fait, permettez-moi cependant un rapprochement.

L'histoire géologique de notre pays nous apprend que lors du soulèvement des Alpes il s'est produit entre ce massif montagneux et le plateau central qui, depuis longtemps émergé, constituait un des anneaux de la chaîne Hercynienne, une série de plissements, lesquels ont déterminé la production de failles et dans ces failles de fissures ou de cassures.

(1) Le Dr Billard a mis en évidence ce fait que, dans certains liquides organiques, l'urine par exemple, le degré de solubilité de chaque substance ne correspond pas exactement à ce qu'il serait dans l'eau pure, de telle sorte qu'on peut considérer que chacune d'elle est dissoute non dans l'eau, véhicule commun, mais dans la solution des autres. L'eau minérale, au moins lorsqu'on la prend à son point d'émergence, doit bien être comparée par ses qualités physiques à un liquide vivant, il est donc probable que les corps dissous s'y rencontrent dans un état moléculaire particulier dont la détermination reste à effectuer.

M. Glangeaud, le distingué professeur de géologie de l'Université de Clermont, a récemment expliqué que c'est par ces cassures, toujours les mêmes, que se sont successivement produites à l'époque tertiaire et à l'époque quaternaire les différentes manifestations de l'activité volcanique. C'est par ces fissures qu'ont passé les porphyres, les filons métallifères, les trachytes, les basaltes, les laves, c'est par elles que passent encore les eaux minérales et que se font les dégagements d'acide carbonique.

A Saint-Nectaire, les filons de porphyre très apparents dans le granit affectent tous une direction uniforme Nord-Sud, les sources minérales sont disposées suivant la même direction. Nous venons de voir que le point de congélation de ces sources va en s'abaissant à mesure qu'on avance du Sud au Nord, le nombre des molécules salines dissoutes dans chacune d'elles augmente donc à mesure qu'on les prend plus haut dans la vallée.

Il y a là une donnée qui peut être intéressante pour la géologie et qui peut fournir des indications précieuses au point de vue de la recherche et du captage.

Dr Roux, *de Saint-Nectaire.*

---

## Une nouvelle station de l'*Orchis nigra* dans le Puy-de-Dôme.

Parmi les plus rares orchidées des montagnes d'Auvergne, on doit compter l'*Orchis nigra*, tellement commun d'ailleurs en Suisse qu'il passe pour donner une teinte bleue au lait des vaches paissant certains pâturages de l'Oberland qui en sont infestés (1). Mais, dans la 3e édition de sa Flore

(1) F. de Tschudi, *Le Monde des Alpes*, p. 815.

du centre de la France (1857), Boreau ne le signalait en Auvergne d'après MM. Lecoq et Lamotte qu'au sommet du puy de Côme où il avait été trouvé en 1827 et n'avait pas été revu depuis. Toutefois, à partir de 1857, il y a été retrouvé fréquemment, notamment en 1873 ou 1874 par mon frère et moi.

Dans son supplément à la Flore d'Auvergne, notre savant confrère, le frère Héribaud, indique une seconde localité de notre département habitée par l'*O. Nigra,* les environs d'Espinchal, où il a été découvert par M. Bapt. Je crois devoir signaler à l'Académie une troisième station de cet Orchis dans notre département, la montagne de La Chaux, où je l'ai cueilli d'abord le 18 juin 1896, et une seconde fois le 13 juin de cette année, rencontre qui m'a donnée l'occasion de cette communication.

La montagne de La Chaux est située dans le canton d'Ardes et dans la commune de Mazoires, mais sur la rive gauche de la Couze et fort écartée du chef-lieu dont elle est beaucoup plus éloignée que du village de La Meyrand, commune limitrophe de Mazoires au nord. Elle couronne un plateau séparant la vallée de ladite Couze d'Ardes de celle du Saut, affluent indirect de la Couze d'Issoire. Elle domine de peu ce plateau traversé par la route d'Issoire à Condat, mais comme il est lui-même fort élevé, le sommet de la montagne est à 1221 mètres au-dessus du niveau de la mer, c'est-à-dire qu'il dépasse légèrement la hauteur du puy de Pariou. La végétation de la montagne est un mélange de graminées et de bruyères et dans les dépressions se trouvent des marécages. C'est au nord et à quelques mètres du sommet que j'ai rencontré l'*O. Nigra.*

A vol d'oiseau ce point est environ à 13 kil. d'Espinchal, mais il est beaucoup plus près de la région du seigle et moins enfoncé dans celle des pâturages. Je n'ajouterai qu'un mot: le point culminant de La Chaux est, comme je viens de le dire, à 1221 mètres au-dessus du niveau de la mer; les altitudes que j'ai relevées sur la carte autour d'Espinchal sont

1232, 1221, 1210 m. ; le sommet du puy de Côme est à 1265 ; on voit que dans notre région l'habitat de l'*O. Nigra* ne varie pas beaucoup d'altitude.

E. Teilhard de Chardin.

---

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice Basse.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellat. — 1979

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
## DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 8 novembre 1906

La séance est ouverte à 2 heures un quart, sous la présidence du marquis de Montlaur.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— Le Président dépose sur le bureau de la Compagnie deux ouvrages qui lui ont été envoyés en hommage : *La Société contemporaine et les leçons du Calvoire*, de l'abbé P. Magaud, membre correspondant, et *Observations géologiques dans la vallée de la Cère*, de M. Marty, aussi membre correspondant.

— Il communique une circulaire du ministère de l'Instruction publique relative au 45e Congrès des Sociétés savantes qui doit s'ouvrir à Montpellier le 2 avril 1907. Cette circulaire sera publiée au *Bulletin* de l'Académie. Il donne lecture d'une note de l'Académie de la Haute-Savoie pour le concours du prix de la fondation Caffe, attribuable au meilleur ouvrage sur la Savoie.

L'Ecole libre des Sciences politiques a envoyé son programme pour les conférences de province en 1906-1907.

— M. de Montlaur annonce dans les termes suivants la mort de M. l'abbé Guélon, membre titulaire de l'Académie :

« Messieurs,

» Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Guélon. Vous le connaissiez tous, car il appartenait à notre Compagnie depuis 1886 et se montrait fort assidu à nos séances. Il fit ici à diverses reprises des communications qui ont été remarquées. Membre d'un grand nombre de Sociétés littéraires et scientifiques, il avait le goût intelligent des recherches historiques et avait écrit la monographie de la paroisse de La Sauvetat, où il exerça le ministère pastoral.

» Il serait à désirer qu'un tel exemple fût plus généralement suivi. Nous aurions ainsi, en abondance, des documents d'une incontestable valeur pour l'Histoire générale, ce grand monument toujours en construction, jamais achevé, parce qu'il ne peut pas l'être, chaque jour apportant une pierre nouvelle, un détail curieux et inconnu. M. l'abbé Guélon a donc bien mérité de notre province par les ouvrages qu'il nous a laissés. Plus tard, l'un de nous en fera une étude complète et vous dira avec quelle foi il a attendu la mort que nous sentions si près de lui, la dernière fois qu'il vint s'asseoir à cette table.

» N'ayant pas été prévenu à temps pour assister à ses obsèques, je n'ai pu y représenter l'Académie. Je lui rends aujourd'hui un hommage involontairement tardif. »

— L'ordre du jour porte ensuite sur la nomination de la Commission des Elections. En sont élus membres : MM. Jaloustre, Charles Goyon, et le docteur Dourif.

— M. Ojardias prend la parole pour demander à l'Académie d'envoyer au Conseil général un vœu le sollicitant de conserver la chapelle de l'ancien couvent de Mirabeau, qui doit être affecté à un asile de vieillards. La Compagnie accepte la proposition de M. Ojardias et charge le Président de transmettre à M. le Préfet du Puy-de-Dôme le vœu suivant :

L'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Clermont-Ferrand considérant :

1° Que le Conseil général du Puy-de-Dôme vient d'adopter le projet d'acquisition de l'ancien couvent des Minimes de

Beauregard-l'Evêque, actuellement dit Mirabeau, pour y établir un asile de vieillards ;

2° Que la chapelle de cet ancien couvent est un des plus notables vestiges des monuments de la Renaissance qui sont fort rares dans la région ;

3° Que d'autres établissements de bienfaisance et non des moindres, hospices de Beaune, de Tonnerre, par exemple, concilient fort bien les exigences d'une installation tout à fait moderne avec le respect de l'art et des vestiges du passé,

Emet d'urgence un vœu en faveur du classement comme monument historique de ladite chapelle et demande au Conseil général du Puy-de-Dôme d'assurer sa conservation, en l'affectant aux besoins de l'asile projeté.

— Après l'adoption de ce vœu, le Président rappelle aux membres de la Compagnie qu'ils doivent, lorsqu'ils empruntent un ouvrage apporté sur le bureau à une des séances, remplir un des bulletins de prêt que le Bibliothécaire prépare à cet effet.

— M. Audollent prend la parole pour mettre l'Académie au courant des fouilles qui ont été poursuivies au sommet du puy de Dôme à la fin du mois de juillet, et pendant la première moitié du mois d'août de cette année. L'effort principal a porté sur un petit monument situé au versant Est de la montagne, en contre-bas de la route qui monte à l'Observatoire. Il s'agit probablement d'un temple accessoire, de proportions beaucoup moins considérables, mais d'un plan beaucoup plus clair que l'édifice grandiose qui le domine.

A l'intérieur même de la construction, il ne s'est rencontré qu'un petit nombre de monnaies assez frustes et quelques fragments de poteries. Mais, en déblayant les alentours, on a très heureusement découvert une intéressante statuette en bronze, haute de 0m,18, fort bien conservée, et représentant un Mercure du type greco-romain ; c'est l'objet d'art le plus précieux que nous ait jusqu'à présent rendu la montagne.

Plusieurs autres sondages furent encore tentés sur le plateau supérieur du puy, tous vers l'Est ; dans un endroit sur-

tout, le long de la route, à proximité de la maison de l'Observatoire, des résultats importants ont été obtenus. Une tranchée y fut poussée jusqu'à une profondeur moyenne de 4m, et l'on en retira une grande quantité de poteries diverses, rouges, grises et noires, avec des *graffiti*; la série la plus neuve est formée de fragments de vaisselle blanche rehaussée de lignes rouges ou brunes, parfois même de dessins. A ces poteries s'ajoute une nombreuse collection de monnaies, pour la plupart des IIIe et IVe siècles; ce sont autant de documents certains pour l'étude chronologique des ruines du puy de Dôme.

M. Audollent donne ensuite quelques détails sur un mur en petit appareil et plusieurs objets retrouvés sur les flancs du puy de Dôme, par les ouvriers de l'entreprise Claret qui établit en ce moment la voie du tramway jusqu'au sommet.

Il fait passer sous les yeux de la Compagnie une dague du XVIe siècle exhumée pendant ces travaux, ainsi que la statuette de Mercure et un plan du petit temple dont il a été question plus haut. Enfin, il adresse des remerciements à notre confrère, M. Brunhes, directeur de l'Observatoire, qui, en lui accordant une très libérale hospitalité dans l'établissement qu'il dirige, a singulièrement facilité ses recherches et rendu bien plus effective la surveillance des fouilles.

M. Audollent ajoute quelques indications sur une autre trouvaille advenue à Chadrat, près de St-Saturnin, au mois de septembre dernier. Un sarcophage fut extrait de la terre, dans un champ au-dessus du village; il contenait des ossements bien conservés. Dans le même champ, on avait précédemment rencontré un certain nombre d'ossements épars. Mais à peine retiré du sol, ce sarcophage fut brisé en un très grand nombre de morceaux par les auteurs de la découverte.

— Le Président remercie M. Audollent de cette importante communication et donne la parole à M. l'abbé Mioche pour son travail intitulé : *Documents pour servir à l'histoire de Chapdes-Beaufort.*

Ce travail est renvoyé au comité de publication.

— M. l'abbé Camin présente à l'Académie une épée gauloise, tout entière en bronze et trouvée dans l'Allier, à Pont-du-Château. La poignée en est gravée et guillochée de chevrons. C'est une pièce très intéressante. M. l'abbé Camin remet une notice relative à cette découverte. Elle sera insérée à l'un des prochains bulletins.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures par le Président.

## OUVRAGES REÇUS

*Mémoires de l'Académie de Stanislas;* 1905-1906, CLVI^e^ année; 6^e^ série, t. II.

*Académie des inscriptions et belles-lettres;* Comptes rendus des séances de l'année 1906. Bulletin de juillet.

*Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux;* 3^e^ série. 68^e^ année, 1904.

*Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne;* Discours prononcés à la séance générale du Congrès du 21 avril 1906, par Armand Bretti et Raymond Poincarré.

*Bulletin mensuel de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure;* avril-mai-juin (3 fascicules).

*Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure;* 3^e^ et 4^e^ trimestres 1905, 278^e^ cahier, 144^e^ année; 1^er^ trimestre 1906, 279^e^ cahier, 145^e^ année.

*Société archéologique et historique de l'Orléanais;* t. XIV, n° 183, 1^er^ trimestre 1905; t. XIV, n° 184, 1^er^ trimestre 1906.

*Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie;* année 1906, 1^er^ et 2^e^ trimestres.

*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais;* t. XXX^e^.

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne;* année 1905, 59^e^ vol.

*Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques;* section des sciences économiques et sociales; année 1905.

*Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin;* t. LVI, 1^re^ livraison 1906.

*Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France;* 2^e^ série, t. VI, 1^er^ et 2^e^ trimestres 1906.

*Société des Antiquaires de la Morinie:* Bulletin historique, cinquante-cinquième année, 218^e^ liv., t. XI, 1906, 2^e^ fascicule.

*Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine;* t. XVI, 1^er^ et 3^e^ trimestres 1906.

*Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts;* 3e série, t. XI, 21e vol. de la collection, 2e fascicule, 1905.

*Revue des sciences romanes;* t. XLIX (5e série), t. IX, juillet-août 1906.

*Revue de Saintonge et d'Aunis;* XXVIe vol., 5e livraison; 1er septembre 1906.

*Revue historique et archéologique du Maine;* t. LIX, année 1906, 1er semestre.

*Bulletin des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest;* t. XXIX, 2e série, année 1905.

*Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart;* t. XV, no 11, 1906.

*Journal des Savants;* 4e année, no 9, septembre 1906.

*Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest;* t. XXIX, 2e série, année 1905.

HOMMAGES :

Compte-rendu sommaire d'observations nouvelles sur la géologie du Thalweg de la moyenne vallée de la Cère.

Henri Delesques : *Histoire de cent ans : Pontgibaud, la ville, le château et la famille*, Caen, 1888-1889.

Abbé Magaud : *La Société contemporaine et les leçons du Calvaire.*

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Documents pour servir à l'histoire de Chapdes-Beaufort

ORIGINES. — CURÉS PRIMITIFS ; BÉNÉDICTINS, AVANT 1115 ; CHANOINES DE LA CATHÉDRALE, AVANT 1287.

Dans quelques chartes des XIIIe et XVe siècles, nous avons trouvé *Chades* et non *Chapdes*. « Damna Chadena » 1225 (1). « Petrus Chadanayo » 1492. Beaufort-Chapdes est ainsi désigné à cause du château fortifié, assis sur le puy basaltique de Beaufort, situé près du bourg de Chapdes.

Dans une bulle dont nous allons parler, datée de 1115, il y est question de Saint-Pierre de Chapdes et non de Chapdes-Beaufort : peut-être qu'à cette date, le château fortifié de Beaufort n'existait pas encore. Il est bien certain que la paroisse de Chapdes existait avant 1115, que son bourg et son église se trouvaient dans le lieu qu'ils occupent aujourd'hui; mais, ce bourg, cette église, furent-ils le berceau de cette paroisse (2) ? Nous ne le croyons pas. Une tradition certaine place la première église de Chapdes à Villevieille, à trois ou quatre kilomètres environ de Montfermy. Il y a peu de temps, les anciens montraient encore les emplacements du jardin du curé et du cimetière. Nous avons fait là une collection de tuiles à rebord qui, d'après un examen du docteur Dourif, prouvent qu'il y a eu à cet endroit des constructions au quatrième siècle. Cette villa gallo-romaine devait avoir une certaine importance, car elle se trouvait sur la voie romaine

(1) Fonds du Port-Sainte-Marie.
(2) *Gal. Christ.* tome II. page 291.

qui, d'après M. Mathieu, partait de Clermont, de la Croix du Pavage, et traversait la Sioule au Pont-de-Boucheix. Sa direction était : Durtol, Sarcenat, Soubrevie. Laissant Chapdes-Beaufort à l'Est, elle traversait près de ce bourg le champ des Quaires ou des Pierres (1), entrait dans Villevieille où on la rencontre encore dans une descente, près du petit ruisseau de Lavergne. Elle traversait les bois du Deveix et de Chirman, arrivait à Boucheix, au lieu appelé Chemin ferré, rencontrait là un chemin très large, allant de Blanchet aux Ancises. Dans le pays on l'appelait le grand chemin ; dans certaines chartes du moyen-âge, elle est désignée sous le nom de Chemin Royal. Ce chemin n'est-il pas plus ancien que les paroisses ? Comme une rivière, il en délimite un grand nombre. D'après la tradition, dans son voyage à Clermont, saint Martin aurait suivi ce grand chemin pour rentrer dans son diocèse. Aussi on montre sur ce chemin plusieurs pas de saint Martin ; notamment près de Blanchet, près du Pont-de-Boucheix.

Revenons à notre sujet. Il est certain que sur la route romaine de Clermont au Pont-de-Boucheix, à l'endroit appelé Villevieille, il existait au cinquième siècle un village gallo-romain, et nous pouvons rapprocher ce fait des renseignements que nous donne Grégoire-de-Tours. Pendant sa vie, saint Brachion avait désiré construire un petit oratoire à Montfermy et il y choisit un emplacement pour son tombeau ; mais n'ayant pu réaliser son dessein, au moment de sa mort, il pria son successeur de bâtir le petit moutier et d'y transporter ses os (2). Les constructions commencées en 576 furent terminées en 578. Ce fut cette année-là que les disciples de

(1) Pavées avec de grosses pierres, les voies romaines donnaient souvent les noms de *pierres* ou de *quaires* aux champs sur lesquels elles passaient. Voilà pourquoi on a près de Chapdes, le champ des Quaires, la croix des Quaires.

(2) D'après l'ensemble des textes de Grégoire-de-Tours, le lieu indiqué est bien l'emplacement même de Montfermy et de l'ancien monastère de ce lieu.

saint Brachion transportèrent ses restes dans la petite église de Montfermy. Dès lors, il y eut auprès du tombeau du saint une petite colonie de Bénédictins ou de religieux qui les précédèrent dans la vallée de la Sioule. Ils furent les voisins des habitants de Villevieille, située à 3 kilomètres seulement de Montfermy. Pour répandre la foi chrétienne dans leur voisinage, ne bâtirent-ils pas une chapelle à Villevieille (point de la voie romaine le plus rapproché de leur monastère) ? Nous croyons trouver une réponse à ce point d'interrogation dans la bulle de Pascal II, datée de 1115. A cette époque, Théodat, abbé d'Ebreuil, désirant mettre sous la protection du Saint-Siège tous les biens, toutes les églises appartenant à son abbaye, obtint du pape Pascal II, le 2 des nones d'avril 1115, en la quinzième année de son pontificat, une bulle où sont indiquées toutes les églises, toutes les paroisses appartenant à son abbaye. Parmi ces nombreuses paroisses situées en Auvergne et ailleurs, citons seulement St-Léger de Montfermy, St-Bravi de Pionsat, St-Pierre-de-Chapdes, etc... Les Bénédictins possédaient donc avant 1115 l'église de St-Pierre-de-Chapdes, ils en étaient le curé primitif (1).

Mais si les Bénédictins de Montfermy n'avaient pas fondé l'église de Villevieille vers le sixième siècle, comment auraient-ils pu en être propriétaires en 1115, comment auraient-ils pu lever les dîmes à Chapdes, depuis de longs siècles ?

A notre avis, voici ce qui a dû se passer. Vers l'an 600, pour répandre autour d'eux la foi chrétienne, les religieux de Montfermy bâtirent une chapelle sur la voie romaine, au village de Villevieille, qu'ils desservirent d'abord eux-mêmes; elle n'était guère qu'à trois kilomètres de leur monastère. Il faut donc chercher les origines de Chapdes-Beaufort dans les vies des ermites de la vallée de la Sioule, dans les vies des saints Emilien et Brachion et dans celles de leurs successeurs ;

(1) *Gal. Christ.*, tome III.

il faut placer notamment les berceaux des deux paroisses de Chapdes-Beaufort et de Montfermy sur le tombeau de saint Brachion, disciple de saint Emilien. Ce tombeau se trouvait dans un tout petit monastère, placé au pied du grand rocher de Montfermy. Nous pensons que ce furent les Bénédictins qui, généralement, groupèrent en paroisse les premiers chrétiens dans cette région, du sixième au septième siècle.

Nous sommes bien sûrs que le bourg et l'église de Chapdes se trouvaient dans cette localité, en 1115; mais à quelle époque Villevieille fut-elle détruite, à quelle époque l'église fut-elle transportée avec le bourg, à Chapdes? Nous ne pouvons le dire, même approximativement. Peut-être au dixième siècle, au moment du démembrement de l'empire de Charlemagne? Les objets trouvés dans les ruines de Villevieille, du Deveix, du Suquet de la Grange, ruines peu éloignées de celles de Villevieille, ne peuvent servir à rien pour fixer une date. A Villevieille, on a trouvé une meule d'un moulin à bras; non loin de là une petite hache gauloise, bien polie, qui paraît être en basalte fin; elle sert à prouver que cette région a été habitée depuis très longtemps. Au Deveix, près du Suquet de la Grange, vers 1840, un nommé Pouzol, de Mazal, a découvert dans un pot couvert d'une pierre, 1800 pièces de monnaie. Monsieur Cohade, curé de Chapdes disait — c'était peut-être l'opinion de certains savants de Clermont, qui avaient eu de ces pièces sous les yeux, — que les unes avaient valu 7 francs, les autres 10 francs, qu'elles étaient frappées à l'effigie d'un évêque de Clermont, du VII^e siècle. Le petit fils du même Pouzol a trouvé, il y a quelques années seulement, un petit instrument en bronze qu'il a cru être une balance, avec une petite cuillère aussi en bronze, peu profonde, d'une forme arrondie; elle porte au dos une petite croix entrelacée d'une couronne d'épines, évidemment elle est de l'ère chrétienne.

—

LE CHAPITRE CATHÉDRAL, CURÉ PRIMITIF DE CHAPDES-BEAUFORT. IL FONDE UNE RENTE SUR LA CURE DE CETTE PAROISSE EN 1287.

Il existe aux archives départementales, et notamment dans le fonds du chapitre Cathédral, plusieurs chartes concernant les chanoines et les curés de Chapdes ; nous les indiquons ici sommairement et dans l'ordre chronologique.

1° Un titre contenant un contrat d'assence d'une rente de 16 livres, due au chapitre, en compensation des revenus qu'il a accordés à Guillaume de Beauchâtel, curé de Chapdes ; ce titre est de 1287 (1).

2° Une reconnaissance faite au profit du chapitre Cathédral, d'une rente annuelle de 16 livres que Giraud Vérety, curé de Chapdes, déclare avoir été payée par ses prédécesseurs. Cette reconnaissance est de 1329 (2).

3° Autre reconnaissance de cette même rente par Pierre Desgerauld, chanoine de la Cathédrale, vicaire perpétuel de Chapdes ; elle est du 29 mai 1535 (3).

4° Mayeul Mauguin, chanoine de la Cathédrale de Clermont, vicaire perpétuel de Chapdes, donne 80 livres à Annet Montgond, prêtre habitant la paroisse de Sainte-Croix de Chapdes, pour qu'il y remplisse toutes les fonctions de curé ; il devra prêcher, confesser, administrer les malades, en temps de peste et de guerre, et cela pour un an. Dans ce titre, il est question d'une rente de 16 livres due par les curés de Chapdes au chapitre Cathédral. Cet acte fut rédigé à Clermont, chez Mayeux Mauguin, chanoine de la Cathédrale, curé de Sainte Croix de Chapdes : signé Bard, not. royal, Mauguin, curé, 1618. Une copie fut remise à Annet Montgond, c'est celle qui

(1) *Arch. dép.*, fonds du chap. Cathéd., Armoire V, sac H, côte 9.
(2) Ibid, côte 10.
(3) *Arch. départ.*

se trouve dans les archives de la fabrique de Chapdes, sous le titre d' « Assence » (1).

5° Sentence de 1650, rendue en faveur du chapitre Cathédral, contre Guillaume Montgond, curé de Chapdes-Beaufort; il s'agit toujours de la rente de 16 livres. Le curé de Chapdes fut condamné le 13 juin 1650 et, en cour d'appel, le 6 avril 1652 (2).

6° Hugues Poumier, vicaire perpétuel de Chapdes, fut condamné aussi à payer la même rente en 1695 (3).

7° Amable Mallet, vicaire perpétuel de Chapdes, fut aussi condamné à payer la même rente, en 1743 (4).

8° Pierre Douhet étant mort le 23 août 1694, les chanoines de la Cathédrale se réunirent au son de la cloche et nommèrent Jean Morel vicaire perpétuel de Chapdes-Beaufort; l'acte de présentation ou de nomination fut rédigé par le sacristain (5).

Cette charte indique d'une manière très claire que le chapitre Cathédral était curé primitif de Chapdes-Beaufort. Les nominations de certains chanoines à la vicairie perpétuelle de Chapdes, montrent aussi que le chapitre nommait à cette cure. Nous, nous pensons que ce droit lui appartenait en 1287, lorsqu'il fonda la rente de 16 livres sur la cure de Chapdes, et même nous croyons qu'il avait remplacé les Bénédictins avant 1287.

La côte 14 du fonds du chapitre Cathédral est intéressante. Elle énumère les moyens de défense employés par les avocats des curés de Chapdes contre les chanoines de la Cathédrale.

Ils soutenaient que Guillaume de Beauchatel, curé de Chapdes en 1287, n'avait reçu aucun droit, aucun legs, aucun revenu de la part des chanoines; par conséquent, les

(1) Archives de la fabrique de Chapdes-Beaufort.
(2) Fonds du chap. Cath., côte II.
(3) Ibid, côte 12.
(4) Ibid, côte 14.
(5) *Arch dép.* fonds eccl., liasse 52.

curés de Chapdes n'étaient pas obligés de leur servir une rente de 16 livres. D'après certains documents contenus dans cette côte 14, on voit que Guy, évêque de Clermont, avait des droits à Chapdes-Beaufort, et que les Bénédictins possédaient anciennement la cure de Chapdes. Pendant longtemps, les décimateurs de cette paroisse furent les Bénédictins de Mozac, les chartreux du Port-Sainte-Marie, les religieux d'Issac-la-Tourette et les Bénédictins d'Ebreuil. D'après un arrangement fait par ces divers religieux, l'abbé d'Ebreuil s'était chargé de payer seul la portion congrue du curé de Chapdes.

PAROISSE DE CHAPDES-BEAUFORT 1648-1906. AUGMENTATION DE LA POPULATION PAR VILLAGES. — LES CAUSES. — LES PAYSANS. — LOURDS IMPOTS.

En 1648, cette vaste paroisse s'étendait des bords de la Sioule, de la Chartreuse, à la croix des Déjointes, près des carrières de Volvic; elle ne mesurait pas moins de 16 kilomètres, en passant par Chapdes, le puy de Beaufort, Pulvérières. A cette époque, elle se composait de 29 villages, comptant ensemble 232 maisons, 240, en y ajoutant huit domaines isolés, soit environ 1200 habitants. Aujourd'hui, la population de Chapdes-Beaufort est de 1616 habitants, celle de Pulvérières de 719, soit, sur le territoire de l'ancienne paroisse, 2.335 habitants. Depuis la séparation de Pulvérières, qui eut lieu vers 1840, la section de Chapdes n'a conservé que 23 villages. Deux documents nous permettent d'étudier cette seconde section, de 1648 à 1906, et de faire quelques comparaisons intéressantes, à 258 ans de distance.

1° Un rôle, laissé par Pierre Rigaud, consul de Chapdes-Beaufort, pour l'année 1648. Ce rôle est bien écrit et bien conservé.

2° Un registre qui nous a été donné avec beaucoup de bienveillance par M. Chanterane, maire de Chapdes-Beaufort. Il porte, comme le rôle de Pierre Rigaud, les noms de tous les villages et de tous les habitants pour l'année 1905.

Les 23 villages qui composent la paroisse de Chapdes-Beaufort, c'est-à-dire la section de Chapdes, séparée de celle de Pulvérières, comptaient, en 1648, 160 maisons seulement et environ 800 habitants. Aujourd'hui, en 1906, on compte dans ces mêmes villages, 380 maisons et 1616 habitants. Dans le bourg de Chapdes, en 1648, il n'y avait que 49 maisons, aujourd'hui il y en a 124. La vente et division des domaines qui entouraient Chapdes, expliquent cette augmentation de population. Ces domaines étaient ceux de Chapdes, de Beaufort, de Lavergne, de Chabannes ; et une autre cause de l'augmentation de la population, c'est qu'on a défriché de grands tènements de terrains volcaniques aux pieds des puys de Beaufort et de Montconiol. Après le bourg, nommons les villages : **Chabannes**, entre le bourg et les Barrats : deux maisons en 1648, aujourd'hui une ; les **Barrats**, 5 maisons, aujourd'hui 22. Les domaines des Barrats et de Chabannes n'existent plus ; ce village de Chabannes se trouve sur un terrain volcanique ; tous les noms de familles ont disparu.

Les Barrats, en 1648, 5 maisons, aujourd'hui 22; les domaines des Barrats et de Chabannes n'existent plus ; point de noms de familles conservés. Barbecot, 10 maisons, aujourd'hui 12 seulement, point de domaines dans cette région ; point de noms conservés, pas même celui de Barbecot, représenté dans ce village par six familles Barbecot, en 1648.

*Chier, Cheix*, 3 maisons, aujourd'hui 26 ; dans ce village, on a défriché beaucoup de terrains volcaniques, point de noms de familles de l'époque, à l'exception de celui de Sudre.

*Pommier, Pomier,* 8 maisons, aujourd'hui 17 ; les noms de familles n'existent plus, à l'exception de ceux de Tournaire et de Pourtier.

Fraisse, 3 maisons, aujourd'hui 17; dans ces deux villages on a défriché beaucoup de terrains volcaniques ; à Fraisse, pas un nom conservé.

*Montcougnol*, aujourd'hui *Montcogniol,* 4 maisons, aujourd'hui 10; les noms de familles n'existent plus ; terrain volcanique.

La Paille, 5 maisons, aujourd'hui 5 ; tous les noms de familles disparus ;

Les Arbres, 11 maisons, aujourd'hui 28 ; les noms conservés sont : Legai, Mathieu, Guillot ;

Ce village est près des domaines de Faugeroux, de Beaufort, de Langlérial, qui ont été divisés.

Les Millets, 3 maisons, aujourd'hui une seule ; noms de familles n'existent plus ;

Langlérial, 3 maisons, aujourd'hui 8, aucun nom conservé;

Faugeroux, ce hameau n'existe plus ; là se trouvait le domaine de Faugeroux ;

Chateix, ce village, tout près du puy de Beaufort, n'existait pas en 1648, aujourd'hui, il compte 6 maisons ;

Bellechard, 11 maisons, aujourd'hui 15 ; le nom de Bernard seul s'est maintenu ;

Le Deveix et Paris, ces deux hameaux n'existaient pas en 1648. Les deux maisons du Deveix ont été construites sur le domaine de M. de Serre ; Paris est un moulin ;

Mazal, 6 maisons, aujourd'hui 9, pas un nom conservé. La croix de Mazal porte le nom de Mesclier ; deux familles Mesclier existaient à Mazal en 1648.

*Les Gerauldz,* aujourd'hui *Les Giraud,* 2 maisons, aujourd'hui 15, point de noms conservés ;

Chirmaux, 5 maisons, aujourd'hui 9 ; c'est dans ce village que vivait Pierre Rigaud qui nous a laissé le manuscrit dont nous avons parlé ; les noms conservés dans le village depuis 1648, sont : Giraud, Mioche, Mazal ;

*Lestreilhe, L'Etreille.* En 1648, ce hameau se composait de deux maisons, l'une sur la paroisse de Saint-Georges, l'autre sur la paroisse de Chapdes. Aujourd'hui, la première de ces maisons n'existe plus. Sur Chapdes, à la place des bâtiments de l'ancien domaine, il y a quatre maisons ;

Les Rioux, 8 maisons, aujourd'hui 13, pas un seul des anciens noms de familles n'existe ;

La Garde, 3 maisons, aujourd'hui 12. Aucun nom de famille conser vé;

Les Bouchaux, 6 maisons, aujourd'hui 13, un seul nom conservé : Massis ou Marsin ?

Les Angles, 3 maisons, aujourd'hui une seule, point de nom de famille conservé (1).

*Triolet,* en 1648, n'existait pas, mais les Chartreux avaient là un domaine assez important. Aujourd'hui, le village de Triolet possède sept maisons ;

Les hameaux de Mazières, de Chabannes, de la Chartreuse n'existaient pas en 1648. Aujourd'hui, ils comptent 7 maisons. Deux domaines ont été vendus dans cette région par la nation : les domaines des Bouchaux et de Triolet qui appartenaient aux Chartreux ; voilà pourquoi le nombre des habitants de la Garde, des Bouchaux et de Triolet a augmenté sensiblement.

Aux villages ajoutons les domaines. En 1648, il y en avait huit sur la paroisse de Chapdes-Beaufort : les domaines de Beaufort, des Giraud, de Chatel, des Langlérial, de Lestreilh, de Soulaget, de Triolet, de Soubrevie (2).

### ANCIENS PAROISSIENS DE CHAPDES-BEAUFORT. — LES NOBLES.

Les terres seigneuriales de Beaufort, de Lavergne, des Girauds, de Chapdes, de Pulvérières, ont donné à la paroisse de Chapdes de nombreux et remarquables paroissiens. Nommons d'abord les Beaufort : Raoul de Beaufort, prieur de Montfermy, en 1145 ; Guillaume et Raoul de Beaufort, qui prirent part aux Croisades, en 1202 ; Guillaume et Raoul de Beaufort, fondateurs de la Chartreuse, 1219 ; Guillaume de Beaufort, chanoine de la Cathédrale, en 1234 ; Dalmas de Beaufort, religieux du monastère de Cluse, en Piémont, puis prieur du monastère d'Auriac, 1315 ; Guillaume de Beaufort,

(1) Très souvent, on ne retrouve pas les anciens noms des habitants d'un village dans le village même, mais presque toujours on les retouve dans l'ensemble de la paroisse.

(2) Près de la voie, à côté de ce domaine, passait une route romaine, celle qui sortait de Clermont à la Croix du Pavage.

religieux de Saint-Jean de Jérusalem, 1315; Etienne de Beaufort, qui, avec ses dix hommes d'armes, prit part aux guerres de Vermandois, 1339; Géraud de Beaufort, prieur du Port Sainte-Marie, 1369; Amable de Beaufort, prieur de Chambonnet, 1459; Louis de Beaufort, prieur des Grandmontins de Combronde, 1489 (1); Alamande de Beaufort, épouse de Bosredon, seigneur de Volvic, 1319; Marguerite de Beaufort, épouse de Louis de Saint-Quentin, 1401.

*Beaufort de Lavergne :*

Jehan de Beaufort, seigneur de la Mothe et de Lavergne, « de la Motha et de la Verna », 1369;

Louis de Beaufort, seigneur de Lavergne, 1535 (2);

*Seigneurs de Chapdes :*

Amable de Cériers et Jehan de Cériers, 1526; De Gimel, 1587; Michel de Gimel, 1601; Françoise de Gimel, 1610; Charles de Seiglières de Boisfrant, 1711; Alexandre de Blair, 1712; Alexandre de Blair, 1726; baron d'Ambur, vicomte de la Rochebriant; Henriette-Cléophile et Suzanne-Philiolée de Blair, sa sœur, dames de Chapdes, d'Ambur, de la Rochebriant, 1742; de Létranges, seigneur de Chapdes, 1790.

*Seigneurs des Giraud :*

Pierre des Giraud, chanoine de la Cathédrale, curé ou vicaire perpétuel de Chapdes, 1505; Michel de Gimel, 1610; Marguerite de Villelume, veuve d'Antoine de Gimel, avant 1694; Nicolas de Villelume, écuyer, habitant les Giraud, 1694; Gaspard Dutheil, seigneur en partie des Giraud, 1694; Gilbert de Villelume, seigneur du mas du Vert, près des Giraud, 1722; Gabrielle de Sarrasin, veuve de Guillaume de Gimel de la Fosse, Dame des Giraud, 1722.

*Seigneurs de Pulvérières :*

(1) Ces deux Beaufort : Amable et Louis, doivent être des Beaufort de Lavergne et non des Beaufort de Beaufort. Cette branche aînée s'éteignit dans Marguerite de Beaufort, qui épousa Louis de St-Quentin en 1401.

(2) Cette branche des seigneurs de Lavergne est, paraît-il, encore représentée en Belgique.

François de Rigaud, écuyer, 1697 ; Alexandre de Rigaud, dernier seigneur de Pulvérières, émigra à la frontière de l'Est, 1792 (1).

Un de Rigaud, chartreux, écrivit, vers 1760, un ouvrage fort remarquable sur la dévotion au Sacré-Cœur. Ce livre a pour titre : « L'Esprit et la pratique de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus ». Une seconde édition de cet ouvrage fut donnée en 1834 par M. Thibaud-Landriot, imprimeur à Clermont.

Notre manuscrit nous fait connaître les noms de deux cent quarante propriétaires qui habitaient cette paroisse en 1648, ainsi que le chiffre d'impôt que chacun d'eux payait. Avant de donner ce document, faisons connaître le total des impôts de Chapdes, pour l'année 1648.

Les consuls de Chapdes, en 1648, versèrent dans le trésor royal à Riom : 1° pour le rôle de la grande taille 3324#. 2° Pour le rôle qui portait le taillon et la crue, 4968# (2). Les deux rôles donnaient la somme de 8.227# (3). Mais comme les huit domaines dont nous avons parlé étaient imposés de 586#, il restait pour les paysans 7.641#.

Ces chiffres commencent à prouver qu'en 1648 les paysans de Chapdes possédaient la plus grande partie du territoire de cette paroisse. En faisant connaître, en détail, les impôts payés par les domaines appartenant généralement aux seigneurs, aux religieux, et ceux que payaient chaque propriétaire, nous rendrons nos conclusions plus précises.

Le domaine de Beaufort était imposé de 50#, celui des

(1) Son frère de Rigaud de Bourdelle (Georges de Mons), se mit à la tête des patriotes de la région.

(2) Remarquons que le taillon et la crue, centimes additionnels de l'époque, donnent une somme plus élevée que celle de la grande taille.

(3) Aujourd'hui, 1906, le montant total des contributions directes ayant pour base le cadastre de 1825, s'élève, pour Chapdes-Beaufort, à 14.505 fr. 44 cent. et pour Pulvérières, à 5.524 fr. 37 cent. En 1648, les deux communes n'en faisant qu'une, payaient 8.225#, en 1906, elles payent ensemble 20.029 fr. 81 cent. Ce chiffre ne renferme pas les impôts indirects qui s'élèvent, au moins, très probablement, à un chiffre égal.

Giraud de 67#, celui de Chatel de 50#, celui de Langlérial de 67#, celui de Létreille de 85#, celui de Soulages de 100#, celui de Triolet de 95#, celui de Soubrevie de 72#, total : 586#

*Impots payés par les paysans :*

Sur 232 contribuables,

55 payaient de 12 sols à 5# ;

30 de 5# à 10# ;

32 de 10# à 20# ;

51 de 20# à 50#, c'est-à-dire, en multipliant par 3, de 60 fr. à 150 fr. ;

27 de 50# à 100#, c'est-à-dire de 150 fr. à 300 fr. ;

17 de 100# à 237#, c'est-à-dire de 300 fr. à 711 fr.

Dans ces six catégories de contribuables, les chiffres sont suffisamment exacts pour donner une idée de la manière dont les impôts étaient, à cette époque, répartis entre les paysans et faire connaître la différence des fortunes.

Les cinq dernières côtes, en multipliant toujours par trois, étaient de 501 fr., 540 fr., 606 fr., 627 fr., 711 fr. En multipliant par 4 ou par 5, on aurait des côtes bien plus élevées, celles de 300 fr., de 400. seraient très nombreuses, et il y en aurait un bon nombre de 500, de 600, de 700, de 800, de 900 et même de 1.000 fr. En multipliant par 5, Guillaume Peyrot, de Fraisse, aurait eu une côte de 1185 francs.

L'acte suivant nous fournirait peut-être une donnée pour savoir si on doit multiplier par trois, par quatre ou par cinq.

Dans un cheptel, qui eut lieu le 28 novembre 1625, au domaine de Triolet, appartenant aux Chartreux du Port-Sainte-Marie, 32 bêtes à cornes, 60 brebis, 20 agneaux, furent estimés 311#. Une paire de bœufs arants, une jument avec son suivant, furent estimées 126#. En multipliant ce dernier chiffre non par 5, mais par 10, nous n'avons que 1260 fr. Mais c'est à peine si on aurait aujourd'hui pour ce prix, une paire de bœufs bons pour labourer, une jument et un poulin. En multipliant par trois, nous n'avons donc certainement pas exagéré.

Toutefois, même en ne multipliant que par trois, nous

avons beaucoup de côtes de 300 fr., de 400 fr. ; les plus élevées au nombre de cinq, sont de 501 fr., 540 fr., 606 fr., 627 fr., 711 fr. Aujourd'hui, les trois côtes les plus élevées de Chapdes-Beaufort sont de : 92 fr. 75 c., 91 fr. 13 c., 88 fr. 46 c. ; à Pulvérières, les côtes les plus élevées sont de 211 fr. 89, 117 fr. 34, 87 fr. 30 (1).

Si quelques-unes de ces dernières sont un peu plus fortes, c'est parce qu'elles représentent les biens-fonds indivis de plusieurs propriétaires.

Comment expliquer cette énorme différence ?

1° En disant qu'en 1648, la propriété était beaucoup moins morcelée qu'aujourd'hui. D'après notre manuscrit, en 1648, sur la section de Chapdes, il n'y avait que 160 propriétaires : en 1906, il y en a 381, soit 221 de plus. Alors, les paysans étaient plus riches, parce qu'ils étaient moins nombreux dans chaque commune.

2° A cette époque, la nation avait été très éprouvée, aussi nous trouvons le taillon et la crue plus élevés que la taille.

3° D'autres considérations nous permettent de conclure qu'à cette époque les paysans devaient être plus riches qu'aujourd'hui. Après la mort des pères de famille, des partages ne divisaient pas de la même manière, que de nos jours, leurs domaines. Les dots que l'on donnait aux filles pour les forclore étaient loin de représenter leurs droits ; les mariages étaient moins nombreux. Les propriétaires pouvaient faire alors des économies, la main-d'œuvre était pour rien ; les riches paysans faisaient de grandes provisions de blé et, en temps de disette, ils réalisaient des sommes considérables. De vastes communaux leur permettaient d'avoir de nombreux troupeaux. Le cultivateur de ces temps trouvait dans ses champs, ses étables, toute sa nourriture, tous ses vêtements ; à la maison, il ne fallait ni vin, ni sucre, ni café,

(1) Ces renseignements, très précis, ainsi que le total des impôts directs payés en 1906 par les deux communes de Chapdes-Beaufort et de Pulvérières, nous ont été fournis avec beaucoup d'empressement et de bienveillance, à la Direction des Contributions directes, à Clermont.

ni journal. Il ne fallait pas tous les produits de ses terres pour nourrir et payer ses domestiques. Sans doute, les impôts fonciers étaient très considérables. Le paysan était bien, comme toujours, le fermier de l'Etat ; mais aujourd'hui, il est le fermier de l'Etat et de ses propres domestiques. Concluons : on comprend bien qu'avec un si petit nombre de propriétaires, avec les lois, les mœurs et les usages de ce temps, il devait y avoir des paysans fort riches. Dès lors les côtes dont nous venons de parler ne doivent pas nous étonner.

Voici maintenant le rôle laissé par Pierre Rigaud, de Chirmans, paroisse de Chapdes-Beaufort, consul pour l'année 1648. Ledit rôle énumère d'abord dix domaines dont il fait connaître les impôts. Puis commençant par le bourg de Chapdes, il donne tous les noms des villages et des habitants et fait connaître le chiffre de l'impôt payé par chaque propriétaire.

A la fin du manuscrit, se trouvent six reçus signés par Gontard, Renon et autres ; ils sont datés de 1648, 1651, 1652, 1653, 1655.

Voici celui du 12 mai 1648 :

« Le rôle de la grande taille monte trois mile trois cents vingt quatre livres, un sol, six deniers, à l'intitulé monte trois mil deux cents soixante une livres. Le dit rôle est bon de soixante trois livres, un sol, six deniers. » (1).

« La seconde côte du tallion et crue monte quatre mil neuf cents soixante six livres cinq sols, à l'intitulé quatre mil neuf cents soixante six cinq sols, est bon de quarante sols. »

« Fait à la manière accoutumée par les consuls... et scribes, le 12e jour de mai 16 quarante huit. »

Renon.

*Manuscrit laissé par Pierre Rigaud.*

« Prins pour scribes et a esté procédé comme s'ensuit » :

(1) *Est bon*, indique un excédent de 63 livres, un sol, six deniers.

*Les Mesteries* (1)

« Annet Saby mestayer du domaine de Beaufort pour la tailhe vingt livres cinq sols, par cy, xx livres 5 sols, tailhon et et crue trente livres sept sols et six deniers, par cy, xxx livres sept sols 6 deniers. »

« François Pourtier mestayer au domaine des Gerauldz tailhe vingt-sept livres, par cy xxvii livres, tailhon et crue quarante livres et dix sols, par cy, xl livres x sols. »

« Amable Phelut mestayer au domaine de Chatel tailhe vingt livres cinq sols, par cy xx livres 5 sols, tailhon et crue trente livres sept sols six deniers, par cy, xxx livres sept sols, six deniers. »

« Antoine Gervais et Annet Jametz mestayers à Langlérial, tailhe 27 livres, par cy, xxvii livres, talhion et crue, quarante livres dix sols, par cy, xl livres dix sols. »

« François Durel et Antoine Faure mestayers à Lestreilhe, tailhe 34 livres huit sols, par cy, xxxiv livres viii sols.

« Talhion et crue cinquante une livres douze sols, par cy, li livres xii sols. »

« Georges et Antoine Moignoux, mestayers du domaine du sire de Soulages tant pour la mesterie que pour lui... tailhe quarante livres, par cy, xl livres, le talhion et crue soixante livres, par cy, lx livres ».

« Bonnet Martin mestayer à Trioulle, tailhe trente huit livres par cy xxxviii livres, talhion et crue cinquante sept livres, par cy, lvii livres. »

« Martin Blanchier mestayer à Soubrevie, tailhe vingt neuf livres, talhion et crue quarante trois livres dix sols, par cy, xliii livres dix sols ».

*Bourg de Chapdes et villages*

« Maître Louis Verron tailhe quatre livres, par cy, iv livres, tailhon et crue six livres, par cy, vi livres (2). »

(1) A cette époque il n'y avait pas de fermiers.

(2) Pour abréger, nous additionnons la taille, le taillon et la crue, et n' donnons qu'un seul chiffre.

« Maître honoré Exissas 35 livres (1). »
« La veuve feu Antoine Cercy 8 l. »
« Maître Jean Cercy 11 l. »
« Maître Pierre Barthélemy 30 l. »
Antoine Mandon, 48 l. ;
Pierre Moignoux, 37 sols ;
Michel Mesclier, 20 l. ;
Jean Mesclier Chabrette, 22 l. ;
Antoine Mesclier, 23 l. ;
Michel Gilbert, 10 l. ;
Antoine Gilbert, 4 l. ;
Pierre Gillet, 70 l. ;
Jean et Jacques Amblard, mestayers de Guillaume Perrot, 105 l. ;
Antoine et Michel Bonnore, 10 l. ;
Pierre Javion, 9 l. ;
Michel Marssin, 25 l. ;
Antoine Cayet Caille, mestayer des Mescliers, 80 l. ;
Pierre Verusse, 3 l. ;
Marguerite Champagnol, 12 sols ;
Michel Cally, maréchal, 40 l. ;
Michel Mioche, 5 l. ;
Michel Cally, 32 l. ;
Pierre Mioche, 21 l. ;
Pierre Moulin, 20 l. ;
Louis Sudre, 2 l. ;
Anna Fauchier, Bonnet Gorsse et Gervais Rougier, 18 l. ;
Jean Mesclier, 10 l. ;
Antoine Barbaquot, (Barbecot), 5 l. ;
Bonnet Melliéras, 15 l. ;
Jean Chevalier et Jacques Lombard, 38 l. ;
Pierre Marssin, 12 l. ;
Antoine Dupont et Michel Peyraud, 2 l. ;

(1) Maître honoré, indiquent une certaine distinction. On distinguait même ceux auxquels on ne donnait que le nom de maître. — Excissas, aujourd'hui, Chessa, Cheça.

Maître Jean Dupont, 2 livres ;
Gilbert Mathieu Carrabis, 3 l. ;
Jean Mathieu Mauriat, 2 l. ;
Michel Cally, pour les biens de maître Rigaud, 4 l. ;
Jean Barbaquot, 5 l. ;
François Courrol, 4 l. ;
Gilbert Mathieu, 5 l. ;
Pierre Sauteyre, 11 l. ;
Antoine Rougier, 3 l. ;
Guillaume Gilbert, 60 l. ;
Jacques Besserve, 2 l. ;
Guillaume Exissas, 25 sols ;
Antoine Mesclier Brayaud, 2 l. ,
François Passavy, 3 l. ;
Honnorable homme Jean Leyridon, 3 l. ;

*Chabannes*

Gervais Exissas, 10 l. ;

*Les Barrats* (1)

Gilbert Valette, 7 l. ;
Michel Roche, 40 l. ;
Martin Morel, 23 l. ;
Ligier, Jean et Benoist Arnaudz, 108 l. ;
Antoine et Michel Combre, tant pour eux que pour la métairie de Chabannes, 150 l. ;

*Barbaquot*

François Barbaquot, 26 l. ;
Antoine Guynemant, 6 l. ;
Louis et Guillaume Peyrotz, 27 l. ;
Sébastien Barbaquot, 55 l. ;
Michel Barbaquot, 3 l. ;
Michel et Gilbert Barbaquot, 95 l. ;

(1) Nous donnons les noms de villages tels qu'ils sont écrits dans le rôle.

Pierre Barbaquot fils à feu Toussaingt, 20 livres ;
Pierre Barbaquot, 8 l. ;
Michel et Guillaume Barbaquot, 130 l. ;
Michel Bousset, 5 l.

*Le Chier*

Gilbert Sudre, 150 l. ;
Pierre Sudre, 169 l. ;
Michelle Gouby, 8 l.

*Poumiers*

Gilbert Bousson, 62 l. ;
Gilbert Bousson, l'aîné, 53 l. ;
Antoine Tournaire, l'aîné, 7 l. ;
Maître Pierre Mathieu, 3 l. ;
Gilbert Bousson l'aîné et Michel Mouly pour bien Courtadon, 7 l. ;
Pierre Redon, 48 l. ;
Antoine Pourtier, 72 l. ;
Pour bien Courtadon, 4 l.

*Fraisse*

Guillaume et Louis Peyrotz, 237 l. ;
Jacques Tixier et Michel Mouly. 64 l. ;
Annet Moulin et François Richard, 28 l.

*Montcougniol*

François Barbaquot, 202 l. ;
La veuve Michel Tournaire, 7 l. ;
Les houirs Jean Tournaire, 2 l. ;
Gilbert Tournaire, 36 l.

*Poulverieres*

Antoine Pranal, 209 l. ;
Michel Pranal, fraque, 50 l. ;
Annet Pranal, 51 l. ;
François Pranal, 51 l. ;

Alexandre Bousson, 13 livres ;
La veuve Jean Parry, 12 l. ;
Annet Charrier, 30 l. ;
La veuve Gilbert Parry, 13 l. ;
Annet Magne, 7 l. ;
La veuve Michel Bousson, 30 sols ;
Francois Herbaud, 4 l. ;
Annet et Michel Pranal, Antonin Bosloup et Antoine Miche, 132 l. ;
Jean Tournaire, 2 l. ;
Annet Legay, 37 l. ;
Gilbert Legay, 38 l. ;
Michel Legay, 43 l, ;
Gerauld Legay, 50 l. ;
Michel Legay fils à feu Pasquet, 22 l. ;
Jean Allot, 27 l, ;
Pasquet Allot, 22 l. ;
Mathieu Courtadon, 111 l. ;
Michel Allot, 23 l. ;
Michel Gaby, 4 l. ;
Blaize Morel, 10 l..

*Lambarteyche*

Jacques et Antoine Philippe, 87 l. ;
Gilbert Philippe, 119 l. ;
Antoine Messen, 2 l. ;
Sebastien Bousson, 92 l. ;
Michel Carias, 8 l.

*Chazelles*

Jean et Pierre Mesclier, 167 l. ;
Jacques Mesclier pour les biens acquis de Michel Chapus, 18 l. ;
Martin de Soubslefour, 50 l. ;
Michel et Annet Mazuelz, 55 l. ;
Pierre Prouniat, 50 l. ;

Antoine Ondet, 12 livres ;
Gilbert Ondet, 42 l. ;
Marien Amblard, 62 l. ;
Georges Delonchambon, 25 sols ;
Antoine Delonchambon, 40 sols ;
Michel Bosloup, 40 sols ;
Claude Vaschier, 50 sols ;
Priest Dumas, 7 l..

*Les Girards*

Antoine Charrier, 180 l. ;
Michel Guillot, 17 l. ;
Michel Ferry, 7 l. ;
Priest Millet, 50 sols.

*Fontaube*

La veuve Michel Tallon, 8 l. ;
Annet Laden, 22 l. ;
Annet et Claude Rigauldz, 92 l. ;
Antoine Rigauld, 21 l. ;
Isabeau Peyren, 3 l. ;
Mathieu Montel et Etienne Besserve, 60 l. ;
Jean Blot, 15 l. ;
Sebastien Chirol, 10 l. ;
Annet Blot, 17 l.

*Espinasse*

Michelle Boyon, tutrice de François Juquet, 16 l.;
Blaize Juquet, 17 l. ;
Annet Sahut, 18 l. ;
Pierre Grange, 18 l. ;
Michel Juquet et Michel Guillot, 25 l. ;
Georges Bouschet et Antoine Mazuel, 12 l. ;
Les hoirs Jean Mazuel, 9 l. ;
Cirgues Barrat et Gilbert Charrier, 56 l. ;
Michel Cappus. 35 l. ;
Catherine Richard, 5 l..

*La Palle*

Annet Peyren, 15 livres ;
Jean Mouly, 20 l. ;
Jean Mathieu, 26 l. ;
Michel Mathieu, 15 l. ;
Antoine Marssen, 22 l.

*Lestang*

Jean Champseaume, 180 l. ;
Chaterine Tixier et Antoine Legay, 31 l. ;
Pour les biens du sire de Soulages, 16 l. ;
Michel Seoly et Antoine Legay, 8 l. ;
Antoine Mathieu, 10 l.

*Les Arbres*

Bonnet Courtadon, 90 l. ;
Jean Legay, 12 l. ;
Michel Barbaquot, 11 l. ;
Jean Barbaquot et Anna Vausse, 15 l. ;
Antoine Guillot, 6 l. ;
Les hoirs Antoine Mathieu, 50 sols ;
Michel et autre Michel Guillot, 32 l. ;
Annet Hospitalier, 11 l. ;
Antoine et autre Antoine Mathieu, 102 l. ;
Annet Mathieu, 145 l. ;
Claude Rigaud, 4 l.

*Les Milletz*

Jean Mathieu, 70 l. ;
La veuve Jean Millet, 41 l. ;
Antoine Millet, 44 l.

*Langlerial*

Annet et Géraud Mathieu, 27 l. ;
Jean Jamet, 7 l. ;
Michel Dousset, 5 l.

*Faugeroux*

Michel Lande, 27 livres.

*Bellechard*

Honneste femme, Marguerite Eynoux, 87 l. ;
Annet Champagnol, 16 l. ;
Geneix Chaud mestayer de M. Pailloux, 40 l. ;
Annet Champagnol, comme tuteur des enfants de feu Amable Cailhe, 50 sols ;
Jean Bernard, 3 l. ;
Michel Delongchambon, 10 l. ;
Guillaume Morand, 15 l. ;
Les hoirs Antoine Bosloup, 12 l. ;
Annet Montel, 7 l. ;
Gilbert Mathieu, 4 l. ;
Antoine Rondy, 45 sols.

*Mazal*

Antoine Mazal, 125 l. ;
Antoine Mazal jeune, 50 l. ;
Michel Mazal, 67 l. ;
Jacques et Jean Mescliers, 35 l. ;
Michel Pouliquard, 12 sols ;
Martin Maigne, 42 l.

*Les Gerauldz*

Pierre Moulin et Michel Dupeychier, 105 l. ;
François Mioche, 40 l.

*Chirman*

Etienne et François Desgerauldz, 105 l. ;
Pierre Rigaud tant pour lui que pour la moitié de la taille des Mioche, 112 l. ;
Anna Astaix et Michel Mazal, 7 l. ;
Jean Pailloux, comme bien pourtant de Martin Peyrot, 8 l. ;
Gervais Bronard (Bernard ?) 8 l.

*Lestreilhe*

Gervais Sanne, 6 livres ;

*Les Rioux*

Gilbert Mathieu, 26 l· ;
Jehan Bousset, 22 l. ;
Annet Varsse ?, 22 l. ;
Estienne, Johannot, Varsse, 67 l. ;
Ligier Cercy ?, 7 l. ;
Gilbert et Antoine Daubaspeyras, 70 l. ;
Michel Mouly, 7 l. ;
Pasquet ? Tournaire, 5 l.

*La Garde*

Jehan Daubaspeiras, 70 l. ;
Pour les biens de Magne ;
Annet Daubaspeiras, 7 l. ;
Michel Besserve, 5 l.

*Les Bouchars*

Benoît et Michel Delonchambon, 8 l. ;
Pour Maigne, 5 l. ;
Les hoirs Michel Mas... ?, 23 l. ;
Estienne et Bonnet Bourdarot, 35 l. ;
La veuve Mische ? et Antoine Marsen, 95 l. ;
Jehan Bert, 62 l.

*Les Angles*

Raymond Sanne, 38 l. ;
Alexandre Besson, 25 l. ;
Guillaume Magne, 50 sols.

Abbé Mioche.

# NOTES SCIENTIFIQUES

## Note sur la fabrication du Feu Grégeois en Auvergne au XIVe siècle (1)

Un de nos confrères a publié dans le dernier fascicule du *Bulletin* de l'Académie un article intéressant sur les légendes, l'histoire, les effets et la composition du feu grégeois d'après Marcus Grecus ; la présente note n'a pas d'autre but que de compléter ces généralités par leur application à notre province, car tel est bien le rôle et l'unique raison d'être des revues régionales, la localisation.

Que savons-nous de l'application des formules de Grecus en Auvergne ? Voilà la question.

L'expression « *artificis* » dans le sens de projectiles comme celle d' « *artelharia* » se rencontre à chaque instant dans nos chartes, au temps de ce chimiste grec du XIVe siècle ; et celle de *oins, oyns*, pour désigner les matières grasses, oléagineuses ou résineuses employées à la fabrication des projectiles incendiaires ne s'y trouve pas moins souvent. Mais avons-nous des textes assez précis pour nous indiquer la nature des ingrédients avec lesquels se fabriquait chez nous le pot-à-feu, ainsi nommait-on le projectile contenant le feu grégeois ? Il y avait plusieurs formules, quelle était celle préférée dans notre pays par les hommes de guerre les plus habiles ? Voilà les questions spéciales et localisées à laquelle nous avons à répondre.

Du 10 au 20 juin 1380 tous les bourgeois et ouvriers de

(1) Communication faite en 1905 à la séance qui a suivi la publication de l'article intitulé *Le feu Grégeois* dans le *Bulletin* de juillet-août 1905, nos 7 et 8, 2e série, pp. 278-289.

Saint-Flour vècurent dans une agitation fébrile. Les grands chefs militaires et le lieutenant du roi dans la province venaient de décider de mettre le siège devant le château de Chaliers (chef-lieu d'une commune du canton de Ruines, arrondissement de Saint-Flour, qui confine à la Lozère, arrondissement de Marvejols.) Les compagnies anglaises avaient récemment enlevé cette place ainsi que celles de Chateauneuf-Randon et Montjézieu (Lozère) à une journée de cheval de Chaliers. Ils en avaient pris encore d'autres dans la région.

Le plan des chefs, de même que celui de Du Guesclin, paraît avoir été d'isoler l'imprenable Carlat, la maîtresse place des compagnies, l'unique position qu'elles ont pu garder en Auvergne et provinces voisines pendant plus de quinze ans, en nettoyant d'abord le pays des garnisons qui l'entouraient dans un certain rayon et lui servaient de points d'appui. Après cette première opération, on aurait pu investir Carlat avec de grandes forces et une artillerie puissante. On était fixé sur ce point depuis trois ans. En 1377, les ducs Louis d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc, et Louis II de Bourbon, gens de haute valeur, accompagnés du Dauphin d'Auvergne et de leurs meilleurs capitaines, étaient venus tâter la place, et on était revenu avec la conviction qu'on ne pourrait l'avoir que « par bastides », c'est-à-dire par un investissement en règle à l'aide d'un cordon de fortins. Détruire ce foyer des compagnies n'était pas le seul but. Saint-Flour lui-même était menacé, enlacé ; sa chute eût été un véritable désastre pour la France centrale et une partie du Languedoc. Cela dit pour expliquer l'importance de la campagne de 1380, très supérieure à celle du siège de Chaliers par laquelle elle commença, et le soin que l'on dut apporter à l'artillerie.

Saint-Flour était tout désigné par sa position, sa proximité, sa qualité de place de guerre de premier ordre et sa haine bien connue des Anglais pour devenir le principal chantier de préparation du siège. Il fournit en effet son maximum d'efforts pour le succès du siège de Chaliers ; son intérêt

direct le lui commandait d'ailleurs. Les Sanflorains envoyèrent au siège au moins 500 archers, arbalétiers ou artilleurs, leurs cinq canons, plus un canon-pierrier qu'ils achetèrent tout exprès, leurs balistes et des convois de vivres. Ereintés, écorchés par vingt-sept ans de guerre, ils dépensèrent sans hésiter 15 à 1600 francs du temps en dix jours pour le seul siège de Chaliers. Déjà, quelque temps avant, ils avaient envoyé une députation au connétable pour le supplier de venir délivrer leur pays des Anglais, lui promettant un dévouement sans bornes. Le sauveur était venu, ils tinrent parole. D'ordinaire les villes marchandaient leurs hommes, leur matériel de guerre, leur argent. Dans la circonstance, la petite capitale des Montagnes donna tout ce qu'elle possédait.

Or nous avons les comptes originaux et détaillés de ces préparatifs, divisés en quatre principaux chapitres par les consuls de 1380: *Despessa per l'artelharia.* — *Per paves* (1). — *Per los canos et mantels* (2) *et altres causas pertenens als canos.* — *Per poldras als canos et altres artifficis a botar fuec.* Suivent les comptes des dépenses pour les outils: pics, pieds-de-chèvre, pioches; pour la mise en état des « *engins* » (balistes), les bois, planches, les poutres « *a far mantels* », pour l'étendard vert et blanc de la ville, les petits pennons des « dixaines » (3), les torches, les denrées, la taille des boulets de pierre, les armes, les transports, etc...

Arrêtons-nous seulement aux « artifices à bouter le feu » dans la place assiégée.

L'atelier de fabrication des pots à feu fut installé dans la grande salle du Consulat (4) pour une sécurité plus com-

(1) Pavois, boucliers.

(2) Panneaux de bois dressés en avant des artilleurs servant les balistes et les canons, pour les protéger.

(3) Les milices étaient divisées en corps de dix hommes ayant chacun leur pennon.

(4) « *Per lenha* (bois menu, fagots) *gastada en la sala del cossolat per far los ditz oyns et artifficis* ».

plète et une surveillance plus attentive. Il serait oiseux de reproduire la quarantaine d'articles relatifs aux achats d'ingrédients à diverses personnes dans la ville et au dehors, à Brioude et jusqu'au Puy. L'important pour nous est d'en relever la nature et les proportions autant que possible. L'approximation est déjà très intéressante. Toutes ou presque toutes les matières employées se retrouvent dans les recettes de Grecus. Pour la traduction de leurs noms romans en langue chimique « j'ai dû recourir, disais-je en 1900, à M. Antoine Thomas, professeur de langue romane à la Sorbonne qui sera de l'Institut et aux travaux de M. Berthelot qui en est » (1).

| **Matières employées à Saint-Flour pour la fabrication du feu Grégeois en 1380.** | **Matières indiquées par Marcus Grecus au XIVe siècle.** |
|---|---|
| **Résineux** | |
| Poix ordinaire en grande quantité : *Pegha.* | *Picolam.* |
| Poix navale : mastic de résine et de matières grasses, sorte de goudron : *Garapot.* | *Picem navalem.* |
| Térébenthine en assez grande quantité : *Therbentina.* | *Terebentinam distillatam.* |
| Colophane en petite quantité : *quolofanha.* Sorte de résine volatile et très inflammable. | *Colofaniam.* |
| *Glassa*, espèce de résine. | *Glassa.* Indiquée au premier rang. |
| *Perovina*, sens non fixé. | |
| **Matières grasses et oléagineuses** | |
| Graisse en très grande quantité : *Sain.* | *Tartarum* (tartre). |
| Lard fondu : *Lart fondut.* | Grecus nomme aussi l'*oleum laterinum*, l'*oleum petroleum.* |
| Dépôt d'huile : *Crassa d'oli.* | |

(1) *Les Registres consulaires de Saint-Flour*, 1900, p. 142. — Il est assez déplaisant de se citer soi-même. Que la satisfaction du présage sitôt réalisé serve ici d'excuse. Trois ans après l'Institut ouvrait ses bras à M. Antoine Thomas.

**Sulfureux et arsénieux**

| | |
|---|---|
| Soufre vif : *Sulpre vieu.* | *Sulfur vivum.* |
| Sulfure rouge d'arsenic : *Realgar.* | *Oleum sulfuris.* |
| Orpiment : *Aur pument.* Sublimé d'arsenic et de soufre. Volatile et explosif. | |

**Matières diverses volatilles, inflammables et explosives**

| | |
|---|---|
| Mercure ou vif-argent : *Argent vieu.* | |
| Salpêtre en assez grande quantité : *Salpetra.* | *Sal petrolum,* |
| Camphre : *Camfora.* Substance volatile et très inflammable qu'on extrayait du laurier (1). | *Oleum laurinum.* |

Plusieurs de ces substances ont pu servir également pour la fabrication des poudres, telles que le soufre, le salpêtre, le réalgar, l'orpiment, le camphre, le mercure.

Voici maintenant plusieurs recettes de Grecus, d'après les manuscrits de Montpellier et de Paris.

Ms. de Paris : *Ignis Grecus: Sulfur vivum. Tartarum* (2), *Sarcocollam* (3) *et Picolam* (4). *Sel coctum. Oleum petroleum, Oleum commune.*

Ms. de Montpellier : *Ignem grecum hoc modo compones : Accipe glassam* (5), *et galbanum* (6) *et sapinum* (7) *cum equali*

(1) Les mots en italiques sont ceux du texte de Saint-Flour. Voir pour leur sens chimique, Berthelot : *Transmission de la science antique au Moyen-âge. Traditions techniques*, dont le chapitre IV donne une édition nouvelle du traité de Marchus Grecus d'après tous les manuscrits.

(2) « Tartarum... Scoria de dolio, vini arida fæcis crustula, dolaria crustula, vini fex indurata et doliis adhærens » (Du Cange VI, 1003). On voit l'analogie avec le *crassa d'oli* de la recette de Saint-Flour. Il n'y a qu'à substituer les mots tonneau d'huile à ceux de tonneau de vin.

(3) Résine qui porte encore ce nom en pharmacie.

(4) Poix.

(5) Espèce de résine.

(6) Autre sorte de résine. Nom encore usité aujourd'hui.

(7) Résine de sapin.

*pondere, quæ pulvericata in mortario subtilissima post funde in pocto* (1) *bene cocto habente longum et strictum orificium, lento igne; quibus fusis et liquefactis, impone sulfur vivum, cacabre* [corr. *cacabo*], *pictam* [corr. *picem*] *navalem et fimum et lumbinum pulvericatum in duplo respectu primi pulveris, et incorpora simul cum spatula; in quibus bene incorporatis infunde oleum laterinum et terebentinam distillatam et alkitram, et oleum sulfuris liquefactum ac calidum equali mensura* (2).

Revenons à l'atelier de Saint-Flour.

On acheta 252 pots en terre dont 156 moyens, *olas* et 96 *grandes topinas* (3) et près de 400 livres ou 200 kilogrammes de substances; mais il est possible, très probable même, que les consuls utilisèrent, en outre, leur approvisionnement courant. On plaça ces projectiles bien étoupés et liés dans des gerles et des cuves solidement amarrées sur des chars pour les conduire au siège.

Une des particularités les plus curieuses peut-être de la recette de Saint-Flour est l'introduction de barillets de poudre dans les pots à feu: *baralos* (4) *per metre polvera* dans les pots à feu: *Baralos a mettre dins las olas, per lo fuec..., baralos a mettre dins las olas, en petitas pessas, per meylhs allumar lo fuec* ». Si nous ne nous trompons pas, le barillet jouait le rôle d'explosif projetant de toutes parts le contenu incendiaire et inextinguible, ainsi que les débris du vase lui-même; le diffusant en éclaboussures sur les hommes et les objets. Ce serait le germe de l'obus.

On prépara également pour le siège un mélange inextin-

(1) Pot.

(2) Collection des bibliothèques des Départements, I. 398. — Lalanne, *Essai sur le feu Grégeois*, 1843. Collection de l'Acad. des Inscriptions. — *Antiquités de la France*, I, 294 et suiv.

(3) En patois on nomme encore *toupi* un grand pot.

(4) Le barral était un vase de bois ou de métal généralement de forme cylindrique (Larousse v° *barral*), un tonnelet.

guible aussi mais où le soufre dominait, *per ensulprar los viratos*. On y trempait de grands traits ou viretons appelés aussi carreaux, garnis d'étoupes, que les balistes lançaient tout allumés; autre manière de *botar lo fuoc*, dont les Sanflorains usèrent également aux sièges du Saillant et de Montgieux, les deux années suivantes.

Les engins projecteurs du feu grégeois fournis par la ville se composaient de deux balistes dont l'une très grande, appelée la Brède; son arbre de projection appelée verge ou vergue, en bois souple et fort, mesurait 5 brasses de long, et au service de chacune était une corde de 40 brasses. A l'extrémité de la vergue *vergha* était appendue une poche en souple cuir de veau dénommée *fonda*, fronde, destinée à recevoir les grosses pierres ou les pots à feu qu'un jeu de bascule lançait par-dessus les murailles de la place assiégée. Clermont envoya également une grande baliste.

Elles n'étaient pas sur roues, elles n'auraient pu passer dans les mauvais chemins ; on les démontait pour les transporter. L'assiette des grandes balistes était une grosse affaire à cause de leur peu de mobilité; aussi les entourait-on de fossés et d'obstacles. Chaque baliste eut son mantel à l'abri duquel les balestiers manœuvraient. Les balistes de Saint-Flour fonctionnèrent sept jours à Chaliers, c'est-à-dire tous les jours du siège qui commença le mercredi 20 juin et finit le 27 par capitulation après un « grand assaut » livré la veille. Il ne fallut pas moins de seize paires de bœufs pour ramener la Brède.

De là l'armée royale où figuraient, avec le connétable, le duc de Berry, le Dauphin d'Auvergne, le maréchal de Sancerre et les plus grands seigneurs de la province, partirent le lendemain pour aller mettre le siège devant Châteauneuf, hors de la prévôté de Saint-Flour.

Le feu grégeois fabriqué en Haute Auvergne pour le siège de Chaliers en 1380 peut être considéré comme fait suivant la recette de Du Guesclin et de Jean de Berry, et ce n'est pas son moindre intérêt.

Du Guesclin, arrivé à Clermont au plus tard dans les premiers jours de juin, prit, en effet, la direction personnelle de l'entreprise dès le début. Il assembla auprès de lui dans cette ville le bailli ducal d'Auvergne et les personnages importants du pays ; Saint-Flour lui députa, pour recevoir ses instructions détaillées, un sergent d'armes rompu au métier de la guerre, Durand Arnaud, dont l'absence dura six jours. Le connétable garda jusqu'à la fin la main directe sur les préparatifs que les consuls avaient à faire pour le siège, et l'on pense bien que ce n'est pas lui, le preneur de châteaux, qui dut négliger la question essentielle de la balistique et de la pyrotechnie. Nous avons la preuve qu'il envoya dans cette ville son secrétaire et le maréchal de son ost. Dès le premier jour où il semble que le siège ait été décidé, un de ses écuyers arrivait le 10 juin à bride abattue, la nuit, sur un cheval si fourbu qu'il dut le laisser sur place, et en enfourcher un autre fourni par les consuls lorsqu'il repartit pour Clermont avant le point du jour. Cet écuyer leur apportait les instructions écrites de son maître : « *Moss. lo conestable avia escript a los cossols que fosesso prest et aparelhat, per anar aldit setghe, de gens, de artelharia, de paves, mantels, de canos, et de polveras et altres artifficis* » (1).

Et ce fut précisément alors qu'on se mit à la préparation si zélée du feu grégeois. En dix jours tout fut prêt. Le connétable leur envoyait un autre jour deux de ses valets. De leur côté, les consuls lui écrivirent, lui firent des présents de vin et de torches.

Quant à Jean de Berry, ce fut son propre « maître des engins » qu'il envoya dans la ville, par conséquent un spécialiste au courant des procédés divers de la fabrication du feu grégeois. Si Jean de Berry fut un piètre guerrier, il mettait son orgueil à ce que tout ce qui était à son service, en toutes choses, fut de nature supérieure. C'est ainsi qu'il avait mis le maréchal de Sancerre de son conseil privé ; il

(1) M. Boudet, *Les Reg. consul. de Saint-Flour*, 1380-1381, p. 84.

était son ministre de la guerre. On sait que c'est à ce grand homme que Du Guesclin remit, comme au plus digne, son épée de connétable en mourant quelques jours après, avec prière au roi de ratifier sa désignation ; ce qui fut fait.

Nous sommes donc assurés que les matières et les formules employées en 1380 à Saint-Flour dans cette campagne de délivrance de la France centrale et du nord du Languedoc, si malheureusement avortée, représentaient ce que nos généraux les plus capables connaissaient de plus conforme aux progrès de la science de leur temps et de meilleure pratique.

On a vu dans cette courte notice les éléments qu'ils empruntaient aux recettes de Grecus et les adjonctions qu'ils y firent (1).

Enfin les relations furent telles entre l'illustre capitaine et les consuls que ceux-ci lui firent porter par le seigneur de Chaliers le drap du pavillon qui lui était nécessaire sous les murs de Châteauneuf de Randon, pour remplacer celui que le siège de Chaliers venait de mettre hors de service; de telle sorte que ce fut sous la tente offerte par la reconnaissance de l'Auvergne que le héros rendit l'âme le 14 juillet au matin devant Châteauneuf. Il venait à peine d'expirer lorsque, ce même jour, arriva dans son camp un émissaire des habitants de Saint-Flour qui, après l'avoir servi avec un admirable entrain, sans mesurer ni le sang, ni l'argent, ni la peine, comptaient sur sa protection pour défendre leur misère contre un fisc impitoyable.

Marcellin Boudet.

(1) Ayant déja publié en 1898 les textes sur lesquels s'appuie cette brève notice, dans les *Registres consulaires de Saint-Flour*, je me contenterai de renvoyer aux pages 82 à 93 et 138 à 143 du volume.

# MÉLANGES

## La Bête du Gévaudan dans les armoiries de la famille Antoine.

Je n'ai pas l'intention de vous présenter aujourd'hui une histoire de la *Bête du Gévaudan* ; du reste ce serait bien inutile après les remarquables études publiées par l'abbé François Fabre et notre érudit collègue M. Antoine Vernière. Ma communication est beaucoup plus modeste, je veux simplement vous parler d'une curiosité héraldique. Mais avant de c mmencer, je dois avouer que l'honneur de cette petite découverte revient à mon collaborateur Félix Çadet de Gassicourt, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, qui fut aiguillé sur cette voie par le jeune et estimé héraldiste Henri de la Perrière.

Touché par les plaintes des habitants du Gévaudan terrorisés par la *Bête*, le Roi envoya son porte-arquebuse, François Antoine, lieutenant de ses chasses, accompagné de Jean-François Antoine, capitaine de cavalerie, son fils, de seize gardes des chasses ou valets de limiers du Roy et des Princes et de huit chiens de la Louveterie. Cet équipage arriva à Saugues le 22 juin 1765, et après plusieurs mois de chasses acharnées, le 20 septembre 1765, François Antoine, dans les bois de Chazes, blessa la *Bête* qui fut achevée par Rainhard, garde du duc d'Orléans. François Antoine rentra à Paris avec la Bête que l'on avait fait empailler à Clermont. Justement fier de cet exploit cynégétique, il voulut en perpétuer le souvenir dans sa race et il sollicita de Sa Majesté la permission de mettre la *Bête du Gévaudan* dans ses armes. Le Roy ne lui refusa pas cette légère satisfaction, et, suivant la procédure, il le renvoya devant le Juge d'Armes de France pour faire régler ses nouvelles armes. En conséquence des ordres de S. M., Louis-Pierre d'Hozier lui délivra le brevet suivant :

ANTOINE.

Paris et St-Germain-en-Laye, novembre 1766.

Louis-Pierre d'Hozier, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils, Juge d'Armes de la Noblesse de France, etc.

Le Roy nous ayant fait savoir par une lettre de M. le Comte de St-Florentin, en datte du onze septembre mil sept cent soixante-six, que Sa Majesté avait permis à François-Antoine Ecuyer, son Porte-arquebuse, l'un des Lieutenants de ses Chasses et Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St-Louis, d'ajouter un Loup mourant dans l'écusson de ses armes. Cette grâce luy ayant été accordée pour perpétuer à sa postérité le souvenir des soins infatigables et de la Bravoure avec laquelle il a délivré en 1765 les Provinces d'Auvergne et du Gévaudan d'un Loup Monstrueux qui les ravageait et de la race de cette Bête féroce qui faisoit craindre de plus grands désastres.

Nous, En conséquence de laditte Lettre, par laquelle Sa Majesté nous ordonne de délivrer audit sieur François Antoine notre Brevet de Règlement sur ce nécessaire, et après avoir vu les titres qui justifient qu'il avait pour armes un Ecu d'azur à un chenon abaissé d'or, surmonté de deux Etoiles d'argent et trois fleurs d'*Enula Campana* (1) de même renversées et disposées en chevron et attachées à une Tige de sinople naissante d'un Tertre d'or à la pointe de l'Ecu et le tout brochant sur le chevron, avons réglé pour celles qu'il portera dorénavant un *Ecu d'azur à un chevron d'or, surmonté de deux Etoiles d'argent et de trois fleurs d'*ENULA CAMPANA *de même renversées et disposées en chevron et attachées à une Tige de sinople naissante d'une Terrasse d'or sur laquelle est un Loup au naturel, couché, ayant la teste contournée et mordant de sa Gueule ensanglantée, la tige de ces fleurs, blessé d'un coup de feu au-dessus de l'Epaule gauche et au-dessous de l'œil droit ces deux parties aussi ensanglantées. Cet Ecu timbré d'un casque de deux*

(1) *Enula Campana*, plante médicinale vulgairement appelée *Grande Aunée*.

*tiers orné de ses Lambrequins d'Azur, d'Or, de Gueules, d'Argent et de Sinople.*

Et afin que le présent Brevet de Règlement puisse servir audit S^r Antoine et à ses enfans et postérité masle et femelle nés et à naître en légitime mariage, tant qu'ils vivront noblement et ne feront aucun acte de dérogeance, nous l'avons signé et nous y avons fait mettre l'Empreinte du sceau de nos armes à Paris le vendredi vingt-huitième jour du mois de novembre de l'an mil sept cent soixante-six.

Signé : D'HOZIER.

(Gratis).

**Pièce n° 24, Dossier Antoine: n° 195**
**Nouveau d'Hozier, Registre 10.**

*(Copie textuelle.)*

La famille Antoine est assez peu connue, aussi je demanderai la permission de parler rapidement des ascendants de François. C'est essentiellement une famille de chasseurs, et son étude pourrait servir de preuve aux théories sur l'atavisme.

Le premier connu est Jacques Antoine, garçon de la chambre du Roi ; il épousa, le 3 septembre 1634, Catherine Guignard, qui lui donna cinq enfants dont l'aîné fut : Jean Antoine, survivancier de son père, gouverneur des petits chiens de S. M., pourvu de la charge de l'un des porte-arquebuses de S. M. le 19 novembre 1677, créé inspecteur des chasses et forêts de St-Germain-en-Laye le 12 mai 1682. Il fut anobli en janvier 1704 par lettres patentes registrées en Parlement le 25 avril 1704, en la Cour des Comptes le 28 juin 1715, confirmées le 23 septembre 1723 et le 20 juin 1724. Il avait épousé le 13 mai 1664 Henriette-Françoise Monsigot, de qui il eut cinq enfants, dont Jean-Marc Antoine, porte-arquebuse de S. M. le 9 mars 1682, qui épousa le 4 novembre 1692 Marie-Cécile le Maire, fille de Pierre le Maire, conseiller du Roi, doyen des expéditionnaires en la Cour de Rome, et de Marie Sadoc. Il mourut le 8 mars 1737, laissant trois

enfants, parmi lesquels : François Antoine, porte-arquebuse de S. M. le 25 juin 1717, lieutenant de dragons au régiment de Beaucourt le 1er janvier 1720, capitaine réformé à la suite dudit régiment le 13 juin 1723, sous-lieutenant des chasses de la capitainerie de St-Germain-en-Laye le 10 novembre 1754, chevalier de St-Louis le 1er février 1755, garde du magasin des poudres du Roi et du cabinet des armes de guerre. C'est lui qui tua la *Bête du Gévaudan*. Il épousa par contrat des 31 décembre 1722 et 1er et 2 janvier 1723, Catherine Guérin, fille de Ambroise-Charles Guérin et de Catherine Gittard. Il épousa en secondes noces, le 1er mai 1744, Elisabeth Longy, fille de feu Jean-Baptiste Longy, receveur des octrois de Châlons, et de Marie-Anne Balote. Il eut un fils de chaque lit :

1° Jean-François Antoine, né le 11 mars 1724, capitaine de cavalerie, porte-arquebuse du Roi, commandant des chasses du Roi à St-Germain-en-Laye, garde du magasin des poudres du Roi et du cabinet des armes de guerre, chevalier de St-Louis le 15 février 1758 : il épousa le 22 décembre 1749 Aldegonde Gérard de la Cour, fille de Nicolas-Alexandre Gérard de la Cour, capitaine d'infanterie, et de Jeanne Boilleau, de qui il eut quatre enfants.

2° Robert-François Antoine, né le 26 juin 1748, porte-arquebuse de S. M. le 23 juillet 1758.

Cette généalogie est extraite de Chérin, volume 7, Bibliothèque Nationale Département. des Manuscrits. Les modifications d'armoiries par ordre du Roi pour commémorer un événement, sont relativement assez rares pour qu'il nous ait paru curieux de reproduire ce brevet de Louis-Pierre d'Hozier ; de plus, cette récompense d'un genre spécial accordée à François Antoine vaut la peine d'être rappelée, étant donné surtout qu'aucun des historiens qui ont parlé de la *Bête du Gévaudan* n'en a fait mention.

Baron du Roure de Paulin.

## COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS

### 45e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint, en dix exemplaires, le programme du 45e Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Montpellier, le mardi 2 avril 1907. Je vous serai obligé de porter sans retard ce document à la connaissance des membres de votre Société et de leur rappeler que toute lecture sera, comme les années précédentes, subordonnée à l'approbation du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Les manuscrits devront être entièrement terminés, lisiblement écrits sur le recto et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, de manière à ne pas en retarder l'impression, si elle est décidée.

J'appelle toute votre attention sur ces prescriptions. Elles ne restreignent pas le droit pour chacun de demander la parole sur les questions du programme et sont de nature à assurer la marche régulière du Congrès.

J'insiste tout particulièrement, afin que les mémoires parviennent, avant le 7 janvier prochain, au 5e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

Il ne pourra être, en effet, tenu aucun compte des envois adressés postérieurement à cette date.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

**Pour le Ministre et par autorisation :**
*Le Directeur de l'enseignement supérieur,*
BAYET.

---

**Pour le Comité de publication:**
*Le Secrétaire de l'Académie*, Maurice BASSE.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET. — 2536.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
## DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 5 décembre 1906

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence du marquis de Montlaur.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— Le procès-verbal de la séance de novembre est lu par le Secrétaire adjoint et adopté sans observation.

— M. Charles Goyon donne lecture du rapport de la Commission des Elections qui comprend les présentations suivantes :

**Membres titulaires**

MM. le duc DE LA SALLE DE ROCHEMAURE, capitaine TALLON, Paul CHOMETTE, MANGEREL et PERCEAU.

**Membres correspondants**

M. l'abbé VERNHET, curé-archiprêtre de la Cathédrale, présenté par M. le chanoine Fouilhoux et M. Emmanuel Teilhard de Chardin ;

M. A. DE RIBEROLLES, présenté par MM. de Chazelles et de Montlaur ;

M. J. MALBET, présenté par MM. Berriat-Saint-Prix et de Montlaur

M. Albert Remacle, présenté par MM. Vernière et de Montlaur ;

M. le marquis de Croizier, présenté par MM. Jaloustre et Pajot ;

M. l'abbé Gobillot, présenté par MM. Salvy et de Montlaur ;

M. le capitaine Joigneret, présente par MM. l'abbé Crégut et Everat ;

M. Robert du Corail, présenté par MM. Everat et Goyon ;

M. Daniel Salvy, avocat, présenté par MM. Everat et Goyon ;

M. le docteur Conchon, de Châtelguyon, présenté par MM. de Ribier et Goyon ;

M. Henri Chomette, avocat, docteur en droit, présenté par MM. de Montlaur et Pajot.

— M. Ojardias fait connaître à l'Académie que la Commission des monuments historiques et la Société des Amis de l'Université ont adopté le vœu précédemment émis, sur sa proposition, par la Compagnie, au sujet de la conservation de la chapelle du bâtiment de Beauregard acquis par le département et destiné à devenir un asile de vieillards.

— M. le conseiller Boudet transmet à l'Académie les remerciements de M. le duc de la Salle de Rochemaure pour l'accueil qu'elle a fait à sa candidature au titulariat.

— M. Audollent présente à l'Académie le produit d'une trouvaille faite, au printemps de cette année, au village de La Courteix, près de Pontgibaud. Un cultivateur, Antoine Besserve, cherchant de la pierre dans la cheire du puy de Côme, sentit tout à coup le terrain s'enfoncer sous sa pioche et constata l'existence d'un trou assez étroit, d'environ trois mètres de profondeur. A la partie supérieure, des pierres sèches qu'il retira lui parurent disposées de manière à former une petite voûte. Cette cavité ne semblait contenir rien qu'un simple vase de terre cuite, dont les dimensions sont les suivantes : hauteur, $0^{m}11$ ; diamètre à l'orifice, avec lèvres droites à peine marquées, $0^{m}075$ ; à la panse, $0^{m}10$ ; au pied

0m 065. L'argile est assez grossière, elle a été travaillée à la main; on y remarque, en plusieurs endroits, la trace des doigts du potier, et l'action du feu y est visible aussi çà et là. Mais sous ce vase tombé au fond du trou, et dont la partie inférieure s'est brisée dans la chute, M. Besserve recueillit deux objets intéressants qui s'en étaient certainement échappés : ce sont deux bracelets en fil d'or épais, longs respectivement de 0m 75 et de 0m 55, et dont le poids total atteint à peu près 25 grammes. Ils n'offrent aucune trace d'un travail quelconque ; on manque par conséquent de données pour apprécier leur âge, comme aussi celui du vase qui les a renfermés jadis. Le métal est à un titre peu élevé, ce que les orfèvres appellent de l'*or bas*, inférieur sans doute à 750 millièmes. Selon toute vraisemblance, M. Besserve a mis la main sur une cachette. Il serait vain de rechercher dans quelles circonstances et pour quel motif le vase et les deux bracelets y ont été déposés.

— L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 3 heures un quart.

## OUVRAGES REÇUS

*Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France;* 2e série, t. VI, 3e trimestre 1906.

*Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts* ; 3e série, t. XI, 21e volume de la collection, 3e fascicule.

*Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* (siège à Brives) ; t. XXVIIIe, 2e livraison.

*Société archéologique et historique de l'Orléanais ;* Bulletin, t. XIV, no 185, 2e trimestre de 1906.

*Revue de Saintonge et d'Aunis ;* Bulletin de la Société des Archives historiques, XXVIe vol., 6e livr., 1er novembre 1906.

*Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou;* 1905, nos 1. 2 et 3.

### HOMMAGES :

Auguste Casati : *Brioude et l'église Saint-Julien.*

Baron du Roure de Paulin : *Les privilèges en matière d'impôts sous l'ancien régime;* Bibliothèque de la Revue héraldique, rue Paumier, 8, Paris, 1906.

J. Beyssac : *Jean de Bames et la fondation de la chapelle de saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Evangéliste dans l'église Sainte-Croix* (sans lieu ni date).

J. Beyssac : *Odet Joseph de Giry de Vaux;* Trévoux, J. Jeannin, 1906.

# Séance publique de distribution des Prix de Vertu

La séance publique des Prix de vertu, du 23 décembre 1906 a eu lieu en la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'une assistance élégante et nombreuse, sous la présidence du marquis de Montlaur. Les autorités qui avaient été invitées et n'avaient pu venir s'étaient excusées par lettres.

Les prix étaient, cette année, réservés à l'arrondissement d'Ambert.

M. le Président a ouvert la séance à 2 heures par l'allocution d'usage.

M. Emmanuel des Essarts, doyen de la Faculté des lettres et membre d'honneur, a lu une poésie consacrée à une des œuvres de Corneille, intitulée *Après Pertharite*.

M. Vernière a pris ensuite la parole pour retracer la vie d'Henri Lecoq, un des membres éminents et un des bienfaiteurs de l'Académie.

Enfin M. Everat a prononcé son discours sur les Prix de vertu.

Ces divers discours ont été fort applaudis. Dans l'intervalle de chacun, et au cours de la séance, la musique du 121e régiment d'Infanterie s'est fait entendre dans quelques morceaux très goûtés.

Après la distribution des médailles et du montant des prix aux lauréats, Mmes Marie Fayet, Marie Besseyrias, Dixmerias-Barthelay et Marie Garrier, la séance a été levée par le Président à 4 heures et demie.

**Discours de M. de Montlaur**

Mesdames, Messieurs,

L'Institution du Prix de vertu est peut-être ce que nous a légué de meilleur la proverbiale sensibilité de ce XVIIIe siècle, qui, fécond en contrastes, après avoir commencé par le rire de Voltaire, finit dans les larmes avec Jean-Jacques. Et, dès lors, l'attendrissement devient général : Diderot se fait, en un emphatique langage, l'interprète des émotions du *Père de famille* et du *Fils naturel;* Prévost pleure et fait pleurer en racontant l'histoire de sa trop joyeuse Manon; Bernardin de St-Pierre s'agenouille, auprès de Paul en larmes, sur la plage où gît le corps de Virginie, et déjà, par delà le Rhin, on entend le coup de pistolet du désespéré Werther; Jean-Baptiste de la Salle s'apitoie sur les misères du peuple et ses larmes sont celles des saints que les anges recueillent comme des perles; l'Abbé de l'Epée s'émeut de l'infortune des sourds-muets et leur rend presque l'ouïe et la parole. Belzunce plaint ses ouailles, et la peste cède à ses pleurs et à ses prières. Le bon Louis XVI verse de vraies larmes, en distribuant ses aumônes aux affamés du grand hiver. Saluons cette douleur d'un roi qui demain va répandre son sang! C'est demain aussi que la fille de Marie-Thérèse montrera ce que les yeux des reines peuvent contenir de pleurs. A la Convention, Robespierre parle, en larmoyant, la main sur son habit bleu, à la place où pourrait être le cœur. En attendant, le chevalier Gluck traduit en chants sublimes la douleur d'Orphée. Julie de Lespinasse passe avec son visage éploré. Greuze se lasse d'être appelé le gracieux auteur de la *Cruche cassée,* une larme tombe sur sa palette et il peint la *Malédiction paternelle.* L'aimable Sédaine fait à son tour vibrer la corde du cœur, et sa gentille Victorine cède à la folle « envie de s'amuser à pleurer. » Il n'est pas jusqu'à Beaumarchais, le redoutable

railleur, qui, après s'être hâté de rire de tout de peur d'être obligé d'en pleurer, ne s'essaie, lui aussi, aux hoquets du drame dans la *Mère coupable*. Mais avouons que ce masque convulsé ne lui va guère. Belles larmes, petites larmes, fausses larmes! C'en est un déluge! Le mouchoir de dentelles de la duchesse en est tout trempé, de même que le manchon de la bourgeoise et le tablier de la villageoise. Le militaire pleure (et il y a de quoi!) sur le beau laurier de France qui ne veut plus reverdir. Pour la moisson glorieuse, il faut que La Fayette aille jusqu'en Amérique. Le financier ne s'appelle plus Turcaret le Traitant, il se nomme Necker et fonde des hôpitaux. Le portefeuille de l'avide Desmarets est aux mains de Turgot, le philanthrope. Au Palais, la Pitié siège sur les fleurs de lys. On pleure sous le mortier et les larmes coulent sur l'hermine de la simarre. « La bonne robe qui est sage comme les lois » (1), s'adoucit avec elles. La torture est abolie. Il n'est plus le temps où Perrin-Dandin allait voir donner la question « pour passer une heure ou deux ». Voici le type du magistrat sensible et vertueux, plus enclin à récompenser la vertu qu'à punir le crime; tel est Robert Auget de Montyon.

Je vous propose, Messieurs, suivant la belle expression du poète anglais Thomson, de « nous recueillir et lier entretien avec cet illustre mort », qui fut, comme on sait, le précurseur et l'inspirateur du marquis du Maisniel.

Pour nous introduire auprès de celui qu'on a appelé « le Grenadier de la robe », nous aurons un magistrat, comme lui, habitant, comme lui, de la terre briarde, près de ce coteau voisin de la ville de Meaux, où se trouve la vieille demeure des seigneurs et barons de Montyon. M. le conseiller Labour, en bon voisin qui connaît les êtres, dans un livre richement documenté, tout à la fois laudatif et malicieux, nous a révélé un Montyon que ni les salons, ni les Académies, ni les Intendances de Province, ni Paris, ni Versailles n'avaient connu,

(1) Sédaine.

un Montyon seigneur de village, sans toge et sans bas de soie, parcourant ses domaines de Chambry, de Marchemoret, de Villeneuve-St-Denis et de Vieux-Maisons, en veste de campagne et en gros souliers, faisant peser les bottes de foin de ses chevaux, morigénant ses gens et ses paysans, propriétaire censier fort soigneux de ses droits féodaux, amateur de plantations comme le vieillard de La Fontaine, plus récalcitrant aux coûteuses réparations, puis, sur le vaste perron de la maison de ferme, distribuant ses aumônes, mais aussi gourmandant les quémandeurs qu'il déteste. Généreux et parcimonieux tout à la fois, administrateur droit et adroit, magistrat érudit et appliqué, causeur et écrivain redouté, politique avisé, conservateur par état, défenseur du Parlement contre l'arbitraire royal, champion du monarque contre la violence révolutionnaire, « âme de vieille marque », comme a dit Montaigne en parlant de La Boétie, en même temps ami du progrès et des sciences, philanthrope plus par raison que par entraînement de cœur, bourru, bienfaisant, mais plus bienfaisant encore que bourru, esprit aux larges vues et cependant minutieux : c'est un homme assez compliqué que M. de Montyon. Pour le mieux pénétrer, peut-être faudrait-il interroger *les morts qui parlent* par sa bouche.

Montyon appartenait à la race de ces grands bourgeois parisiens qui s'élevaient peu à peu, dont le point de départ était souvent le pilier des halles, qui passaient ensuite par les finances pour arriver au Parlement, dont les fils contractaient de belles et profitables alliances et s'acheminaient, à pas comptés mais sûrs, par étapes, comme dirait M. Bourget, vers la noblesse et les plus hautes dignités du royaume.

Jean Auget, grand-père de notre héros, s'intitulait seigneur de Boissy et exerçait les fonctions de doyen et président des trésoriers de France. Par un bon mariage avec la fille d'un correcteur des comptes, il pénétrait dans cette société un peu fermée du Parlement de Paris. En 1709, il achetait la terre de Montyon, en prenait le nom, et, dès lors, une des préoccupations de sa vie fut d'arrondir son domaine.

M. le Trésorier était devenu un terrien. Son petit-fils conserva cet amour du sol. Du côté de sa mère, notre Montyon sort d'une famille dont le P. Anselme a énuméré les illustrations, entre autres François Pajot, seigneur de Monsault et Bethencourt qui, reçu au Parlement le 1er août 1549, fut ambassadeur en Suisse, puis, au XVIIe siècle, cette Marie-Anne Pajot, la plus belle femme de son temps, qui épousa le marquis de Lassay. Il n'eut tenu qu'à elle de devenir la femme du duc de Lorraine, celui-ci étant décidé à résigner ses Etats afin d'obtenir le consentement du roi, qui, à cette condition, autorisait le mariage. En refusant un tel sacrifice, la jeune fille inspira, dit-on, à Racine sa tragédie de *Bérénice*.

Adieu, Seigneur, régnez, je ne vous verrai plus!

Dans la même branche maternelle nous trouvons le Cardinal de La Baluc, que la postérité voit toujours à travers les barreaux de sa cage de fer, sans se rappeler assez qu'il fut « homme de gentil esprit et de grandes lettres ». Voici encore le peu scrupuleux Robert Lecoq, évêque de Laon, l'ami d'Etienne Marcel.

« Si l'on faisait un recensement exact de toutes les idées, » de tous les sentiments, de tous les actes de la vie de M. de » Montyon, dit son biographe, peut-être reconnaîtrait-on que » beaucoup de son cœur, de son intelligence et de son esprit » lui vint de cette lignée d'ancêtres, hommes d'économie et » de travail comme les Auget; homme de droiture et d'expé- » rience comme les Pajot, hommes fins et habiles comme les » La Baluc et les Robert Lecoq » (1).

Voilà le legs du passé.

Voyons ce dont le jeune magistrat fut redevable à son entourage.

Encore mineur à la mort de son père, M. de Montyon, qui ne se maria pas, habita, jusqu'à l'émigration, le vieil hôtel

(1) F. Labour : *M. de Montyon*, d'après des documents inédits, p. 17.

de famille de la rue des Francs-Bourgeois, au Marais, avec son beau-frère et sa sœur, M. et Mme de Fourqueux.

Ceux-ci s'installaient volontiers, durant l'été, à Montyon, où ils étaient traités en véritables maîtres. Bouvard de Fourqueux, conseiller en la Grand'Chambre, fut durant quelques mois, ministre des finances de Louis XVI, après la ruineuse administration de Calonne. Ayant ce qu'on appelait « ses entrances » à la cour, il était en mesure d'obtenir, pour qui lui tenait de près, mieux que de belles promesses. Mme de Fourqueux avait, aux yeux de son frère, le travers d'écrire des romans. Il était donc dans la destinée des fondateurs des prix de vertu d'avoir auprès d'eux des romancières, comme pour bien prouver, par la comparaison, que la vertu est encore le plus attachant et le plus invraisemblable des romans. Seulement, Mme du Maisniel s'attardait en d'un peu précieuses, mais innocentes fictions, tandis que Mme de Fourqueux semblait plus soucieuse de disputer les lauriers de Choderlos de Laclos que les récompenses fraternelles.

Eh ! qui diantre vous pousse à vous faire imprimer ?

avait beau bougonner l'Alceste de la rue des Francs-Bourgeois, l'infatigable écrivassière n'en continuait pas moins à conter, comme dans *Julie d'Olmont*, des aventures galantes, dont, certes, elle ne devait pas permettre la lecture à sa charmante fille. Celle-ci devint plus tard Mme de Trudaine, la mère de ces deux Trudaine auxquels André Chénier dédia sa 40me élégie :

Amis, couple chéri, cœurs formés pour le mien !

Ces deux frères, victimes, comme le poète, des dernières fureurs jacobines, avaient demandé à périr avec lui.

On les avait réservés pour l'échafaud du lendemain, et ce lendemain était le 8 thermidor !

Leur grand'père, le prévot des marchands, avait été disgracié, par le Régent, pour son excessive probité, puis vint le grand Trudaine, je dirai, Messieurs, votre Trudaine, tant

il a laissé de souvenirs en Auvergne. Montyon, y arrivant quelques années plus tard, sut admirer les travaux et marcher sur les traces de son inoubliable prédécesseur. On conçoit ce que dans ce logis des Trudaine, où fréquentait Montyon, on pouvait acquérir de goût pour la vertu et pour les entreprises grandes et utiles.

Ajoutez à cela, Messieurs, le vent humanitaire qui irrésistiblement passait sur toutes les têtes, et vous aurez, je pense, toute la mentalité de M. de Montyon en cette prime aube de sa vie publique.

Lorsqu'il prit la robe, à 22 ans, en 1755, ce fut pour occuper d'abord le siège d'avocat du roi au Châtelet, puis, cinq ans après, celui de maître des requêtes chargé des affaires de la librairie dont M. de Malesherbes était le directeur. Malgré le souffle d'extrême tolérance qui traversait les bureaux, il fallait un tact rare, une affabilité exquise pour gagner, comme le fit Montyon, les bonnes grâces de la gent irritable entre toutes. Ah! Messieurs, que de mitaines il faut prendre pour toucher aux vanités d'auteurs, quelle lanterne sourde pour pénétrer dans cette poudrière des rivalités littéraires. Eh bien! le nouveau maître des requêtes se gantait si soyeusement, maniait si habilement la lanterne que Voltaire lui-même, si irascible pourtant, lui écrit une lettre complimenteuse. C'est au début d'un procès. Peut-être le ton eût-il changé, par la suite, avec ce terrible procédurier qu'était le patriarche de Ferney.

Mais Montyon n'eut point à opiner dans cette affaire, il venait d'être nommé intendant d'Auvergne. Pensez-vous que notre Parisien, rejoignant son poste, se laissa gagner par la poésie de la campagne limanienne, par le pittoresque de la capitale auvergnate, qu'il contempla avec admiration la ligne bleue à l'horizon des montagnes foréziennes ou les Puys avec leur bonnet d'hermine, qu'il huma délicieusement la brise montagnarde et sut ouvrir l'oreille aux mille rumeurs des champs, au vol des oiseaux fuyards, au mugissement des grands ferrandais sous le joug, au bourdonnement d'une

ruche en travail, aux Angelus qui se répondent de clocher en clocher, comme des moniales dans leurs stalles, avec la cloche de N.-D. du Port, comme abbesse, donnant l'antienne.

Enfoncé dans sa berline, le nouvel intendant avait bien d'autres pensées, lorsqu'il brûlait les relais, payait doubles guides aux postillons pour arriver plus vite en Auvergne, à cause « de l'état critique où se trouvait cette province », comme le portaient ses lettres de nomination.

Qui aurait pu reconnaître cette Limagne insolente de fertilité? Les récoltes avaient manqué depuis plusieurs années, le blé valait 72 livres le setier. On était à une de ces heures sombres dont le Prophète a dit : « *Omne caput languidum, omne cor mœrens.* Toute tête était languissante, tout cœur était dans la tristesse. » La hideuse famine était installée dans le grenier d'abondance du royaume.

Ce que furent les industries et les sacrifices de l'administration royale dans ces douloureuses crises économiques, un de vos compatriotes (1) l'a fait ressortir dans son beau livre : *L'Assistance publique dans la Généralité de Riom au XVIII^e siècle.* Et dans ces calamités publiques, quels cœurs que ceux de ces grands intendants de province, les La Tour en Provence, les Berthier en l'Ile-de-France, les Tourny à Bordeaux, les Turgot en Limousin !

Montyon prétendait ne rester inférieur à aucun d'eux. Il voulut aller consulter M. Turgot à Limoges, prendre ses avis, profiter de son expérience, et voici le dialogue qui s'établit entre eux :

— Je viens savoir quel remède votre cœur vous a inspiré contre la famine qui désole nos provinces.

— Convaincu, répondit Turgot, que le premier mobile des hommes est l'intérêt, j'ai promis tant par sac à ceux que j'ai chargé d'approvisionner le Limousin.

— Ne craignez-vous pas, répondit l'intendant d'Auvergne, que si quelqu'un leur en donne davantage, l'appât du gain ne

(1) M. Joseph Coiffier.

les décide à vous frustrer de votre espoir? Permettez que je vous rende compte d'une autre idée dont j'espère de bons résultats. La famine, qui nous afflige, et se prolonge, est évidemment l'ouvrage des accapareurs. J'ai remis des sommes importantes à des personnes sûres, que j'ai chargées de faire des achats considérables; elles seront de retour incessamment; j'aurai à l'avance l'avis secret de leur arrivée, je ferai savoir alors, sans affectation, aux accapareurs que bientôt la province regorgera de blé et qu'il y aura, dans les prix, une baisse énorme et subite. Effrayés de cette perspective, qui les menacera dans leur fortune, ils se hâteront de vendre, et c'est à ce moment même que l'abondance renaîtra véritablement.

— Ah! mon ami, que je vous embrasse, s'écria Turgot, vous êtes un magicien et je me servirai de votre baguette.

Là encore on dut verser de douces larmes — larmes d'économistes, hommes de bien.

M. de Montyon était d'ailleurs coutumier de ces honnêtes ruses, de ces innocents coups de théâtre, où, comme dans les comédies de Florian, le dernier mot restait toujours à la vertu.

En veut-on un autre exemple? Il se place encore au temps du séjour en Auvergne. M. de Montyon devait mener de l'argent au roi. Un complot est organisé pour s'emparer des fonds destinés à Sa Majesté, et, en cas de résistance, faire un mauvais parti à l'intendant lui-même. Le malin Montyon eut vent de l'affaire. Au jour indiqué, voici à la porte de l'hôtel de l'Intendance tout le remue-ménage d'un départ important. Caisse, lourds ballots, valets, et le maître du logis, enveloppé dans son manteau de route, sont installés dans le vaste carrosse. Au lieu de l'embuscade, les montagnards s'élancent avec force cris sur la voiture qu'ils arrêtent. L'intendant est sommé de descendre et de livrer le trésor. Silence! Et comme on le croit évanoui dans les plis de sa douillette, on découvre qui ?... le suisse de M. de Montyon. Inutile de dire que les caisses étaient vides et les sacs bourrés de sable comme le coffre du Cid. Les candides lar-

rons demeurèrent quinauds. Je gage que le gros suisse, pour se remettre d'une si chaude alerte, alla boire une bouteille de Chanturgue à la santé de l'habile homme qu'était son maître. Celui-ci, durant ce temps, postillonnait sur la route de Versailles, les poches pleines d'or, et se frottait les mains, en pensant à sa double aventure des sacs de blé et des sacs d'écus. Il n'est meilleure joie que de tromper un trompeur, si ce n'est celle de voler un voleur.

Mais le sage administrateur ne se contentait pas de « rouler les Auvergnats » comme l'a dit trop irrévérencieusement M. Labour. Il faisait son Trudaine, s'appliquait aux travaux publics, créait à Aurillac la promenade des Graviers, à Mauriac celle de la Placette, sans cesser de répandre les bienfaits et d'y pousser les autres par la contagion de l'exemple. En désaccord avec l'abbé Terray sur le système parlementaire, il dut quitter l'intendance d'Auvergne pour celle de Provence. Là encore, nous le voyons préoccupé de cette question du ravitaillement qui est le grand souci des intendants, et de celle du curage du port de Marseille. Les bureaux se renvoyant mutuellement cette tâche difficile, il fit procéder de ses propres deniers à ce travail aussi dispendieux que gigantesque. Et c'est lui pourtant que M^me^ de Créquy a accusé d'être un homme dur et sordide. Cependant les accablantes chaleurs du Midi avaient altéré sa santé, on l'envoya à La Rochelle, tant pour se remettre que pour attendre un poste plus enviable. Mais un de ceux qui auraient pu lui convenir étant venu à vaquer sans qu'on pensât à lui, il adresse un mémoire qui, présenté au Roi par Malesherbes et appuyé par le duc de Penthièvre, fit nommer son auteur conseiller d'Etat. Ce fut dans le même temps qu'un jour où il attendait une audience à la porte des grands appartements la coupe surannée de ses habits et l'ampleur démesurée de sa perruque prêtèrent à rire à de jeunes seigneurs, parmi lesquels se trouvait le comte d'Artois. Le fait est que notre homme, dans les salons de Versailles, paraissait être, sinon le paysan du Danube, au moins d'allures quelque peu provin-

ciales. Par une pensée délicate de réparation, Montyon fut attaché à la maison du comte d'Artois en qualité de chancelier. Il refusa les émoluments attachés à cette charge. Il ne pensait pas, ce fidèle serviteur de la France, que, l'heure où le budget est en déficit et le trésor en détresse, fut celle des gros traitements.

Il était rentré dans son cher Marais, le quartier des belles demeures parlementaires, un petit Riom dans le grand Paris, où l'hôtel de Montyon était entouré de l'hôtel Le Tellier, de l'hôtel Boucherat et de l'hôtel de Lamoignon. Il n'avait que deux pas à faire pour être chez les plus gros bonnets de la magistrature, chez le premier président de Nicolaï, place Royale ; chez le président Le Boulanger, quai d'Anjou ; chez M. d'Ormesson, rue d'Orléans. Il retrouvait, dans son salon de la rue des Francs-Bourgeois, M^me^ de Fourqueux toujours devant son écritoire, en train de donner un pendant aux *Liaisons dangereuses* ou au *Portier des Chartreux*.

Du fond de sa bergère à oreillettes, il fait les comptes de son régisseur et correspond avec lui. Et comme cette correspondance trahit bien l'esprit méthodique et économe du maître ! Pour éviter qu'en lui écrivant les gens à son service perdent leur temps et n'usent leur papier dans de vaines formules de politesse, le plus pratique de tous les hommes veut qu'on divise le papier en deux, d'un côté on mande à Monseigneur ce qui se passe dans ses propriétés, sur l'autre Monseigneur répond. Il en va de même lorsque c'est Monseigneur qui écrit et donne ses instructions. Sur la page restée blanche on indiquera la suite donnée aux ordres. Surtout point de dissertations inutiles et de volumes de lettres !

D'ailleurs, ce souci de diminuer les frais de correspondance a été constant chez M. de Montyon, ainsi que le prouve une demande adressée, en 1818, au ministre Ferrand, afin de solliciter la franchise postale, que d'ailleurs il n'obtint pas. Ah ! la bonne figure que celle de Fiacre Parain, le receveur de Montyon pour ses terres de Brie ! Il se fait auprès du maître l'avocat des pauvres, et a la larme à l'œil pour toutes les mi-

sères. C'est un maître Jacques humanitaire. Le sensible Montyon a trouvé un régisseur plus sensible encore que lui. Seulement, de même qu'il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre, je crains bien qu'il n'y ait pas de philanthrope pour son régisseur. Peut-être ne comprenait-on pas assez qu'une main étant aussi largement ouverte pour donner, l'autre fût aussi obstinément tendue pour recevoir, car il est certain que Montyon était sévère, presque rigoureux pour ses fermiers et ses débiteurs. Cela tenait, croit son biographe, à ce qu'il se regardait moins comme le propriétaire de ses biens que comme l'intendant des pauvres. Sa pensée était peut-être celle de saint Grégoire-le-Grand : « Lorsque nous donnons de quoi subsister à ceux qui » sont dans la nécessité, nous ne leur donnons pas ce qui est » à nous, mais nous leur rendons ce qui est à eux. Ce n'est » pas tant une œuvre de miséricorde que nous faisons qu'une » dette que nous payons. »

Montyon n'était pas non plus de ces grands donneurs qui ont la joie, et dont parle l'écriture : *Hilarem datorem diligit Deus*. Il n'avait pas ce talent d'empapilloter son aumône d'un sourire. Son bienfait tombait de haut et sa charité restait toujours administrative. Il ne se dépouilla jamais tout-à-fait de son habit d'intendant. Il payait sa dette sociale largement, mais sans profusion. La raison lui disait de donner, il tenait à le faire raisonnablement. Quand on sème, il faut savoir où tombera le grain. Il voulait connaître où passait son argent. C'était son droit. Ses enquêtes sur ses pauvres étaient minutieuses. Il estimait que la charité doit être intelligente. Certainement la savante organisation de l'Office Central clermontois aurait eu toute son approbation. Cet homme si pondéré n'avait pas de ces grands élans de pitié qui poussent au dépouillement. Il possédait la science et l'art de la charité; il n'en avait pas le génie. La maîtresse pièce de son esprit, a remarqué finement M. Bourget, n'était pas l'enthousiasme, c'était la sagacité. C'est qu'il y a parmi les bienfaiteurs de l'humanité deux écoles : celle des fous de dévouement, « des

grands aventuriers de la charité », des écervelés, des enfants prodigues qui vident leur bourse d'un seul coup, comptant pour la remplir sur un lendemain incertain, mais rarement trompeur, puis celle des sages amis des hommes, qui font feu durable, dressent le budget des pauvres, l'équilibrent jusque dans ses prévisions; ils savent donner et faire donner, ils sont industrieux, ils sont calmes et mesurés dans leur amour, mais opiniâtres aussi et persévérants. Il y a le système du bas de laine et celui du panier percé. Or, il s'est trouvé que le sage Montyon s'est appliqué surtout à récompenser ces admirables fous. Son opulent fond de bas a servi à alimenter les paniers sans fond de la charité.

Lorsqu'il paraissait dans ses terres, son accueil grave s'éclairait rarement d'un sourire. Il était toujours dans son rabat. Ce n'était pas le seigneur de village des proverbes de Carmontelle, plantant le mai et donnant la main à la mariée. Le printemps de Brie ne lui met ni une fleur, ni une chanson aux lèvres. On ne raconte pas sur lui, dans les veillées de Montyon ou de Chambry, de ces historiettes qui font naître « un petit attendrissement à la Greuze. » A peine se rappelle-t-on qu'un matin Monseigneur prenait le frais à une fenêtre de son château, lorsqu'il aperçut une bande de gamins escaladant le mur de son parc pour aller dénicher des grives. Il court aussitôt, la canne levée, afin de chasser les maraudeurs et prendre la défense et du nid et des arbres. Mais à son arrivée, les oiseaux sont déjà envolés (ce n'est pas des grives que je parle), à l'exception du plus hardi d'entre eux, perché sur une grosse branche. M. de Montyon fait les sommations d'usage. L'enfant monte toujours plus haut. Enfin, il fallut entrer en accommodement. Le gamin glissera le long du tronc, laissant les petits à leur mère, à la condition que le châtelain jettera la longue canne à pomme d'or et se retirera à distance. Ce jour-là, il avait daigné être le bonhomme Montyon. Mais gageons que le lendemain il dût faire hérisser de tessons de bouteilles la crête de son mur.

Ne trouvez-vous pas, Messieurs, que cette gentille anecdote

pourrait faire le sujet d'une estampe de Debucourt, avec au-dessous, quelques vers de Roy, l'auteur du : *Glissez, mortels, n'appuyez pas!*

C'est là, Messieurs, un Montyon en robe de chambre peu digne, sans doute, de paraître dans les Académies. J'ai voulu cependant vous le présenter ainsi, pensant qu'il pourrait avoir quelque charme — celui de l'intimité.

Lorsque M. de Montyon, après avoir endossé son habit de velours et ajouté un œil de poudre à sa coiffure, dînait en ville ou paraissait à un cercle, il savait se faire craindre. Ce philanthrope avait la dent dure et la plume acérée. On peut juger de sa manière dans « ses Particularités et observations sur les contrôleurs généraux des finances », qui sont de la conversation écrite. Il faut lire ses portraits ressemblants, jamais flattés, de Terray « le sinistre abbé » comme il l'appelle, du léger Calonne, de Turgot « à la confiance présomptueuse dans la sagesse populaire ». Malgré l'hommage qu'il rendit à l'impeccable probité de Necker, dans le crayon qu'il en traça, en appuyant d'un trait cruel sur la gaucherie genevoise, le manque d'aisance du parvenu, il encourut la persistante rancune de Mme de Staël. C'était, en effet, atteindre Corinne à l'endroit sensible. De tels coups de boutoirs avaient valu à Montyon le surnom de « sanglier philanthrope ».

Il y eut pourtant un jour où notre homme fut porté aux nues, *alle stelle*, comme disent les Italiens, où, s'il l'avait voulu, on l'aurait fait figurer dans une apothéose d'opéra à côté de La Guimard ou couronner sur la scène du Théâtre français par Mlle Clairon. C'était en 1782, lorsque parut son fameux mémoire annonçant la fondation des Prix de Vertu. Cette idée était dans l'air, elle répondait si bien au sentiment général ! C'était, comme on l'a dit, l'ouverture « des états généraux de l'espérance publique » (1). On ne parlait que du règne d'Astrée, tout le monde l'attendait. Foin du droit de

(1) Goncourt.

punir ! Il ne resterait plus que le soin commode de récompenser. Il y avait, suivant le mot des Goncourt « de l'idylle dans la brise et de l'utopie dans l'air ». L'ivresse est partout. L'illusion a gagné même les têtes royales. Louis XVI se reproche de n'avoir pas eu le premier la pensée de l'ingénieux Montyon comme s'il ne fait pas mieux encore que de couronner la vertu, pratiquant la plus haute et la plus désintéressée, celle qui consiste à pardonner à ses ennemis et à les accabler de bienfaits. La Reine, le duc de Penthièvre, la duchesse de Chartres font chorus à l'enthousiasme de la foule. Montyon est l'homme du jour.

Les dames de la halle l'embrassaient, ce qui marque le zénith de la faveur parisienne. L'Académie se levait pour lui faire honneur. N'avait-elle pas été choisie pour être la dispensatrice du nouveau prix ? En ce siècle, qui fut le règne des gens de plume, un tel jugement ne pouvait être déféré qu'au sénat littéraire de la France. Les belles-lettres couronnant la vertu c'est là un groupe tout à fait dans le goût du temps. La distribution des récompenses devait être précédée d'un discours qui ne pourrait excéder un demi-quart d'heure de lecture.

De grâce, que notre aimable rapporteur (1) ne se conforme pas à une telle prescription. Nous aurions trop à y perdre. D'ailleurs, elle ne le concerne pas. Il doit obéir ici, non à M. de Montyon, mais à M. du Maisniel, cet homme « secret », comme on l'a spirituellement appelé (2), moins ennemi de l'éloquence, sans être moins ami de la vertu que son illustre prédécesseur.

Malgré le bruit fait autour de son heureuse innovation, malgré les salves et les fusées de la flatterie publique, M. de Montyon avait l'oreille assez fine pour percevoir, dans l'édifice social, de sinistres craquements. Il sent se lever l'aube et l'orage d'une révolution, malgré et peut-être à cause de la

(1) M. Everat.

(2) Comte de Chabrol : Discours prononcé en 1899 à l'Académie de Clermont.

« douce et chaude émotion qui flotte dans l'air de ces années palpitantes et troublées » (1). Lorsque les premières chaises de poste volent à la frontière, il se garde d'imiter ces trop pressés émigrés qui partent avec cinq louis dans leur gousset. Il hausse les épaules lorsqu'il entend l'abbé de Calonne dire que 1500 gentilshommes suffisent pour faire la contre-révolution. Quand l'heure sera venue, le précautionneux magistrat quittera la France comme jadis il sortait de l'audience — à pas lents.

Il s'était d'abord arrêté dans le bailliage de Gex, surveillant de là l'exode de ses capitaux vers des maisons sûres de l'étranger. C'était mettre à l'abri le trésor des indigents. Puis, lorsqu'il lui fut bien prouvé que notre pauvre et cher pays était devenu — pour un temps — celui, prédit par Candide, où les singes agacent les tigres, il s'éloigna, non sans avoir jeté un long et mélancolique regard sur la patrie qu'il avait si bien servie. Après un séjour en Suisse, il se fixa en Angleterre. On ne dira jamais assez, à la louange de la grande nation anglaise, la large et tolérante hospitalité qu'elle offrit aux réfugiés français, les libéralités de l'aristocratie, les fonds votés par le parlement britanique, les légumes apportés par les femmes du peuple à nos prêtres malheureux, les quelques pennies que leur remettaient les généreuses pauvresses de Londres, les 4000 exemplaires de la version catholique du Nouveau-Testament imprimés, pour notre clergé, aux frais de l'Université protestante d'Oxford. Si Montyon avait eu encore des leçons de charité à prendre, il les aurait trouvées là. Mais, en vérité, son apprentissage était terminé. Son grand cœur semblait s'ouvrir de plus en plus sous le coup de l'épreuve. Il avait accepté l'exil par nécessité, mais sans illusions. Il ne connaissait donc pas les impatiences et les mécomptes de ces grands enfants qui, en partant, avaient cru aller faire une excursion sur les bords du Rhin, en vraies cigales de l'émigration. Il était temps pour plusieurs que la

(1) Goncourt.

fourmi Montyon parut. Cette fourmi était, non seulement prêteuse mais donneuse, elle ne voyait qu'une chose, c'est que la bise aigre de la misère soufflait dans les quartiers Est de la cité londonnienne. Aussi Montyon les fréquentait-il plus volontiers que ceux du West-End, où s'étaient installées les familles émigrées restées riches. Il ne demandait compte à personne de ses opinions, dans cette petite société divisée à l'excès. Si les émigrés de la première heure faisaient froid accueil à ceux de la onzième, il était toujours prêt à dire, comme le père de famille de l'Evangile : « Faut-il que votre œil soit mauvais parce que je suis bon ». Il obligeait indistinctement tous ses compatriotes, sans oublier les soldats français prisonniers en Angleterre. Il ne regardait pas, pour faire l'aumône, à la couleur du drapeau. Pour lui, il restait le royaliste modéré qu'il avait toujours été. S'il était entré dans une assemblée politique, il serait allé s'asseoir entre Malouet et Clermont-Tonnerre. Son dévouement à la famille royale était absolu. Celui que ses détracteurs ont dit « vilainement avare » mit sa fortune à la disposition de la duchesse d'Angoulême, lorsqu'il apprit que celle-ci avait dû, en quittant Mittau, vendre ses bijoux.

S'il est vrai de dire, avec Montesquieu, qu'il n'est pas de chagrin dont une heure d'étude ne nous console, Montyon trompait ainsi les longueurs d'un exil qui devait durer plus de vingt ans. Sous la lumière de sa lampe de travail, il oubliait les brouillards de Londres et sa plume courait toujours alerte : *Calamus Scribæ velociter scribentis.* Mémoires, traités, brochures s'entassaient sur son bureau. Nous avons déjà parlé de ses *observations* sur les fermiers généraux, son meilleur ouvrage, où son esprit, plus enclin à la critique qu'à la louange, se donne libre carrière. Par son rapport au roi Louis XVIII, il a mérité d'être rangé parmi ceux qu'Auguste Comte a appelé les docteurs en physique politique.

En 1808, l'Institut de France ayant mis au concours l'éloge de Corneille, Montyon eut l'idée d'y prendre part.

Serait-ce qu'il avait reconnu chez Corneille, ce diseur de

grandes paroles, le père des grandes vertus ? C'est ce qu'on (1) rappellera tout à l'heure avec un accent que Corneille ne désavouerait pas. Il n'y a qu'un poète pour louer les poètes. Il faut avoir des ailes pour atteindre les cimes où sont les aigles.

Montyon n'avait pas de telles envolées. Son esprit se sentait plus à l'aise dans l'économie politique, lorsqu'il cheminait, en plaine, auprès d'Adam Smith que sur le Parnasse, où chantent Corneille et Chénier.

Mais ne nous attardons pas à ses écrits ; aussi bien ne sont-ce pas là ses meilleures œuvres, celles qui ont popularisé et immortalisé son nom.

Il ne rentra en France qu'à la Restauration, et ce fut pour mettre le couronnement à l'édifice de sa générosité. M. de Salvandy, qui l'avait connu à cette époque, nous a dit : « C'était quelque chose d'imposant et de touchant que cette » fidélité d'une existence si éprouvée à toutes les idées d'hu- » manité, de justice, de civilisation, de liberté, de vertu qui » avaient charmé sa jeunesse, entendues dans leur vrai sens. » Jusque dans ses vêtements surannés et sévères qu'il fai- » sait respecter, le noble vieillard était resté semblable à » lui-même sur les deux rivages opposés du courant ter- » rible. »

Eh bien ! n'en déplaise à M. de Salvandy, il y a quelque chose de changé chez le revenant de 1815. Je crois voir, en lui, à cette heure crépusculaire de sa vie, la sérénité qui suit les grandes découvertes. Si Platon a pu dire que c'est déjà être juste que de chercher la vérité, nous savons que c'est déjà être chrétien que de chercher le pauvre, et c'est à de telles poursuites qu'a été faite la divine promesse : « Cherchez et vous trouverez. » Comme Martin de Tours sous les haillons troués de son mendiant, comme Elisabeth de Hongrie sous les croûtes de ses teigneux, Montyon, dans les larmes de ses pauvres, a reconnu le Christ. Certes, il avait jadis loué

(1) M. des Essarts, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont.

la religion avec ce respect un peu froid de quelques philosophes de son temps, mais enfin, de son aveu même, c'était l'éloge profane d'une chose sacrée. Il avait fait le tour de la cathédrale catholique, et en avait extérieurement admiré les belles structures, puis, sous le porche, ayant rencontré le pauvre, celui-ci lui a fait franchir le seuil, il avait trouvé Dieu !

C'est ainsi que M. de Montyon achevait son œuvre et sa vie.

Lorsqu'on ouvrit son testament, on s'aperçut que cet homme de si modeste équipage, qui chauffait ses 88 ans à un si petit feu, laissait une fortune énorme. Elle s'élevait à près de 7 millions, sur lesquels M^lle^ de Balivière, la filleule du testateur, n'avait que 500.000 fr., un souvenir, un diamant, si vous voulez. Tout le reste était en fondations charitables ou utiles. La véritable héritière était la vertu. De ce jour, elle prit le nom de Montyon, et, depuis dix ans, en Auvergne, elle s'appelle Montyon-du-Maisniel, avec un trait d'union.

Et maintenant, Dame Vertu, sortez pour un jour de l'ombre où vous vous cachiez, parce qu'il faut bien que les hommes vous connaissent. D'aucuns niaient votre existence. Les railleurs prétendaient que M. de Montyon avait institué pour son héritière une morte depuis longtemps enterrée, que le legs de M. du Maisniel était tombé en déshérence. D'autres assuraient que vous aviez la mine chagrine et le ton revêche d'une M^me^ Pernelle. C'est qu'ils ne vous connaissaient pas. Dès qu'on a contemplé votre charmant visage, on ne saurait l'oublier. Quel rayonnement dans vos yeux ! Votre front est sans ride. Tantôt vous souriez, parce que le sourire est encore une aumône au malheureux qui tremble, tantôt vous pleurez, car les larmes sont une rosée sur la douleur aride. Nous vous reconnaîtrons toujours, fussiez-vous caché sous la capuche noire de la Petite Sœur des pauvres, ou sous les ailes de colombe de la Fille de charité, ou sous la coiffe de la brayaude, eussiez vous revêtu la veste de bure du sauveteur ou la toge de Robert Auget de Montyon, ou la redingote du marquis de Villemont. Un jour, vous prenez le bour-

nous des Pères-Blancs, vous allez chercher les esclaves du Congo et de l'Oubanghi, et vous les recueillez dans des huttes auxquelles vous avez donné ce beau nom de « Villages de Liberté ». Hier, sous l'étrange armure du scaphandrier, vous descendiez au fond de la mer pour ramener les cadavres des victimes du *Lutin*. Vous étiez encore ce P. Dorgère auquel le P. Damien a laissé son manteau de lépreux comme Elie avait jeté son manteau de prophète sur Elisée.

Puis, après cette apparition d'un soir, vous rentrerez chez vous, Dame Vertu, puisque la foule vous intimide, puisque la pleine lumière vous incommode, que les compliments vous gênent et que les éloges vous donnent presque envie de pleurer. Maintenant, nous connaissons votre adresse, ou plutôt vos adresses, car vous en avez cent. Vous êtes dans la mansarde et dans les hôpitaux, dans les écoles et dans les asiles de nuit, dans les châteaux et dans les chaumières et jusque dans la roulotte de M^lle^ Bonnefoy. Où n'êtes-vous pas? Nous vous appellerons, quand nous aurons besoin de vous, c'est dire que nous vous appellerons souvent. Soyez bénie, car nous avions trop vu des âmes de ténèbres et de boue, et vous avez reposé nos regards sur des âmes de lumière et de cristal, où le Ciel se reflète! Salut, vous êtes l'intelligence, vous êtes le courage, vous êtes l'amour — l'amour plus fort que la mort!

---

## Au lendemain de Pertharite (1652)

(*Stances lues à la Séance annuelle de l'Académie de Clermont.*)

La foule ingrate avait sifflé ton Pertharite,
Corneille, et tu voyais ton noble monument
Sous un choc imprévu de cabale hypocrite
Subir l'assaut fatal d'un vaste effondrement.

On eût cru que Paris délaissait ton Horace,
Qu'il négligeait Pompée et désertait Cinna,
Et tu ressemblais, toi le premier de ta race,
Au chêne altier qu'un coup de vent déracina.

Partout l'on annonçait ta prochaine défaite,
Pour l'unique insuccès par l'envie infligé.
Tu quittas donc Paris, comme on quitte une fête,
Et tu pris un chemin d'exil, découragé.

Tu partis, sans espoir des retours de l'élite,
Pour ce Rouen natal d'où ta jeunesse en feu
Avait été ravir les lauriers de Mélite :
Tu te croyais bien seul, mais il te restait Dieu!

Dieu, le grand redresseur des fiertés défaillantes,
Qui rend la confiance et suscite l'éveil,
Et qui, pour relever les natures vaillantes,
Déchire le brouillard d'un rayon de soleil.

Or, ta foi te suffit, homme des temps antiques,
Tu retrouvas l'essor en cherchant le soutien.
Fier d'accorder ta lyre à de pieux cantiques.
Ainsi que ton héros, tu dis : « Je suis chrétien ».

Melpomène cessait d'être dominatrice.
Tel que le voyageur changeant de région,
Ta peine ayant besoin d'une consolatrice,
Tu demandas la Muse à la Religion.

Non ta Muse d'antan, héroïque et sévère,
Réclamant à la scène un succès rajeuni,
Mais celle qui médite aux pentes du Calvaire,
Et qui prend son élan jusque dans l'infini !

Comme aux saisons d'Avril tu redevins lyrique,
Tu voulus marier le rythme à l'onction
Et, laissant pour un jour le drame chimérique,
Ton livre inspirateur fut l'Imitation.

Sans jamais estimer la tâche monotone,
Sur ce livre d'amour tu te penchas sept ans ;
Sept fois tu vis mûrir les grappes de l'automne,
Sept fois tu vis fleurir les roses du printemps.

Quand tu fus pénétré du chef d'œuvre modeste,
Maître de la colère et de l'orgueil vainqueur,
Tu sentis, rafraîchi par une onde céleste,
Jaillir abondamment les sources de ton cœur.

Car la strophe limpide et l'ode au pur dictame
Ruisselèrent ainsi que les chants de Sion,
Comme l'épanchement du lyrisme de l'âme,
Dans un large courant de résignation.

Ton labeur triompha du chagrin transitoire,
Corneille, et recouvrant l'enthousiasme aîlé
Tu repartis, prenant la route de la gloire;
Car on est raffermi quand on est consolé.

C'est ainsi qu'avec l'Art le Divin collabore.
De nouveau ton génie habita les sommets,
Ton front ayant reçu pour l'éclairer encore
La lumière de Dieu qui ne s'éteint jamais !

Emmanuel des Essarts.

23 Décembre 1906.

---

## Discours de M. Vernière

Mesdames, Messieurs.

C'est l'écho lointain et très affaibli d'une voix éloquente qui revient aujourd'hui jusqu'à vous. Que dis-je l'Écho ? La nymphe, fille de l'Air et de la Terre, répète avec la plus scrupuleuse fidélité tout ce qu'elle perçoit, et ce serait une vaine

prétention de chercher à retrouver les mots charmants, les phrases élégantes, émaillées d'heureuses métaphores dont s'est servi, il y a déjà plus d'un quart de siècle, M. Agénor Bardoux pour faire l'Éloge de son voisin et ami, M. Henri Lecoq. Semblable aux plus éclatants météores, la parole humaine, aussi brillante qu'elle ait été, s'éteint presque instantanément, si elle n'est pas aussitôt fixée. Or, les soins d'un ministère à gérer, les agitations multiples et incessantes de la vie parlementaire ne permirent pas au délicat panégyriste de donner un corps à sa pensée. L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand avait longtemps espéré qu'il en trouverait le loisir, elle a attendu. Mais à l'heure où s'imprime la Table des *Annales* que M. Henri Lecoq a fondées, dirigées pendant plus de trente ans et dont il est resté jusqu'à ses derniers jours un des principaux rédacteurs, elle a désiré que son souvenir fût ravivé et que l'expression en fût consignée dans ses *Mémoires*. Elle a bien voulu m'en charger ; et, si difficile que soit la tâche, car il se trouve encore dans cette enceinte des auditeurs de M. Bardoux, hélas ! disparu lui aussi, je l'en remercie.

Henri Lecoq est né sous la même latitude que le marquis du Maisniel dont l'intelligente libéralité motive cette fête de la Vertu qui nous rassemble en ce jour. Il vint au monde à Avesnes (Nord) le 18 avril 1802. Son père, issu d'une vieille famille parisienne, avait été transplanté par les hasards de la vie militaire dans le Hainaut français. Il était encore enfant lorsqu'il perdit sa mère. Il fit ses études classiques au collège de sa ville natale. Elles furent interrompues par la campagne de 1815. Il assista au retour des régiments décimés à Waterloo et à l'entrée en France des armées étrangères. Ce douloureux spectacle laissa dans son esprit une impression inéffaçable. Il manifesta, de bonne heure, des dispositions marquées pour l'étude de l'Histoire naturelle. Tout jeune, à l'âge de sept à huit ans, il avait commencé un herbier ; des plantes et des notes de cette époque sont conservées dans ses cartons. Ce goût pour la botanique décida, sans doute, du choix de sa

carrière. En un temps où la chimie n'avait pas pris en thérapeutique l'importance que'lle a eue depuis, le règne végétal pourvoyait à peu près seul à la matière médicale. Henri Lecoq entra donc, à l'âge de quatorze ans, comm élève chez un pharmacien d'Avesnes, puis il alla à Paris, d'où il revint, quatre ans plus tard, pour seconder son père dans la surveillance d'une vaste exploitation agricole. Il ne tarda pas à retourner à Paris où il se livra avec ardeur à l'étude. Il fut nommé, au concours, interne des hôpitaux et attaché à celui de la Pitié. Mais sa santé se ressentit bientôt de l'excès de travail et l'on en vint à craindre qu'elle ne fut perdue sans retour. Grâce à la vigoureuse constitution que nous lui avons connue, il se rétablit après plusieurs mois passés au sein de sa famille. C'est là qu'il se trouvait, à Solre-le-Château, lorsque, en 1824, lui furent attribués trois des quatre premiers prix de l'École de Pharmacie. Il n'eut pas la joie de recevoir lui même les médailles d'or qui en étaient la représentation matérielle; mais il s'en dédommagea, l'année suivante, en venant recueillir, de ses propres mains, la quatrième médaille. Pendant ce repos forcé, il ne resta pas complètement inactif. Dans une de ses chasses, il découvrit la chenille, jusqu'alors passée inaperçue des entomologistes, de la Noctuelle de la Fougère, et il ne délaissa pas la botanique qui a toujours tenu une si grande place dans sa vie. Au cours de ses années d'internat, il prépara, seul ou en collaboration avec des jeunes gens laborieux comme lui et qui ont été ses fidèles amis, une série d'ouvrages élémentaires sur la physique générale du globe, la minéralogie, la botanique, la géologie, l'hydrographie, résumant les notions acquises sur ces diverses sciences. A ces traité didactiques dont le besoin se faisait sentir, il joignit plus tard un manuel pour la préparation des herbiers et un autre sur les procédés à employer pour conserver toutes les productions du règne animal. Ces publications font ressortir le caractère bien défini de l'esprit scientifique de Lecoq : celui d'unir à la parfaite connaissance de la théorie le sens pratique qui en facilite la démonstration.

Il était interne à l'hospice de la Salpétrière, lorsque se produisit le fait qui allait donner à ses recherches un théâtre autre que celui où, probablement il avait pensé pouvoir les exercer. Lors de la suppression des Ecoles Centrales, la ville de Clermont-Ferrand, avait cru devoir maintenir, en dehors de l'enseignement de l'État, des leçons publiques d'Histoire naturelle qu'avait continué à professer l'abbé Lacoste de Plaisance. Cet ecclésiastique étant mort dans les premiers mois de 1826, le Conseil municipal décida qu'il serait pourvu le plus tôt possible à son remplacement. Le Maire écrivit à M. Lecoq, commissaire des poudres et salpêtres, un lozérien devenu notre compatriote par son mariage avec la fille d'un des derniers présidents de la Cour des Aides, le priant de trouver à Paris quelqu'un capable d'occuper dignement ce poste. La lettre de M. Blatin fut remise, par l'effet de l'homonymie, au jeune étudiant qui s'empressa d'aller la porter à son destinataire véritable. Le haut fonctionnaire n'eût pas de peine à reconnaître que cette erreur, on peut la qualifier de providentielle, lui avait conduit l'homme qui convenait à la situation. Un accord intervint; et, le 25 septembre, Henri Lecoq était nommé professeur des cours de botanique et de minéralogie institués par la ville de Clermont. Le 27 février 1827, le même jour où M. Benoît Gonod était installé dans le cabinet du conservateur de la bibliothèque, il prenait, lui-même, possession de cette chaire autour de laquelle se pressa bientôt un public d'élite qui lui resta attaché jusqu'au terme de sa carrière professorale. Il profita des vacances suivantes pour aller à Paris recevoir le diplôme de pharmacien de 1er classe. Dispensé, par une décision spéciale et en considération des prix qu'il avait obtenus, des examens qu'il aurait été appelé à subir, il eut seulement à présenter et à soutenir une thèse dans laquelle il exposa ses *Recherches sur la fécondation des végétaux*.

Avant la fin de la même année, Lecoq fut élu membre titulaire de notre Académie. Dès son arrivé en Auvergne, il se lia avec un habitant de Clermont, son contemporain, aussi amoureux que lui des choses de la Nature, J.-B. Bouillet.

Celui-ci, dont l'instruction scientifique était moins complète que celle de son nouvel ami, n'hésitait pas à le reconnaître et il disait avec beaucoup de bonhomie: « Lecoq a le coup d'œil plus sûr que moi; mais je suis plus robuste que lui et je porte, dans nos excursions, le fardeau de nos récoltes.» Un certain nombre de travaux sur la topographie locale fut le fruit de cette franche camaraderie. Puis, chacun suivit le courant de ses inclinations particulières: Bouillet versa dans l'archéologie, s'occupa de la création du Musée de la ville, Lecoq poursuivit ses études sur les formations géologiques et la flore du massif central de la France.

Le chercheur sagace rapportait de ses courses de savantes observations et les consignait dans les *Annales scientifiques, industrielles et littéraires de l'Auvergne*, qu'il avait fondées et qui, sur son offre gracieuse, devinrent l'organe officiel de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. Il ne passait pas un naturaliste dans cette ville qu'il n'allât bénéficier des conseils de M. Lecoq et il y était à peine depuis quelques mois qu'il reçut la visite de deux célèbres géogues anglais, Lyell et Murchisson. Cette entrevue fut le point de départ de longues et amicales relations. Pyrame de Candolle estimait déjà l'expérience du professeur et déclarait que ses *Eléments de Botanique* étaient le meilleur traité élémentaire qui ait encore été fait. Pour lui donner un gage de son opinion sur cet ouvrage et de ses espérances pour l'avenir, il lui dédia un genre dans son travail sur les Ombellifères, une belle espèce de l'île de Crête et l'appela *Lecokia cretica*. Des dons de minéraux, de roches et de plantes établirent entre Lecoq et le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris des rapports continus. Au reste, son obligeance ne tarda pas à devenir proverbiale, et pour employer la spirituelle expression d'Ad. Brongniart: « Quand les savants ne pouvaient pas faire le voyage, il leur transportait l'Auvergne à domicile». Les essais qu'il avait entrepris sur l'emploi des engrais salins furent l'objet d'un commerce épistolaire entre lui et le fameux agronome Mathieu de Dombasle.

En 1830, il épousa Mlle Nivet, fille d'un médecin d'Aigueperse, sœur de feu notre confrère et ancien président, le docteur Nivet. Il eut la douleur de perdre cette jeune femme après quelques mois de mariage. Il se plongea de plus en plus dans l'étude et ne songea jamais à une autre union. La même année il ouvrit une officine dans laquelle le suivit la faveur qui l'avait accueilli dans son professorat. Cette pharmacie fut une des sources de sa fortune, fortune dont il a su faire un si noble usage.

Au sein des réunions de l'Académie certaines théories scientifiques exposées par Lecoq, avec la piquante originalité qui lui était propre, ne laissaient pas que d'étonner, même d'effrayer la plupart de ses confrères pour qui la géologie n'était encore autre chose qu'un arsenal de conjectures, de suppositions, d'hypothèses. Il ne partageait pas les idées de Cuvier sur la fixité des espèces, il était partisan de l'évolution de la matière. Non qu'il vît dans cette opinion une arme destinée à combattre l'existence d'un Créateur. Il croyait à la manifestation permanente, à travers les âges et suivant le plus grandiose des plans, d'une puissance créatrice susceptible de se manisfester, avec une intensité variable, durant toute la durée de notre planète. Le nom de Dieu est inscrit à chaque page de ses livres, et, en toute occasion, il rend hommage avec une religieuse éloquence aux œuvres du Créateur.

Une autre théorie qui fit beaucoup de bruit à cette époque et qui est à l'heure actuelle bien oubliée, divisait alors le monde des géologues, c'était celle des *cratères de soulèvement*. «Pendant longtemps, a écrit M. de Lapparent, il n'était venu à l'esprit de personne que les cônes volcaniques pussent avoir une autre origine que l'accumulation, autour d'un même point, des matériaux rejetés par la cheminée. C'est seulement depuis le voyage de Léopold de Buch aux îles Canaries et de Humbolt aux Andes équatoriales qu'une autre doctrine a pris naissance....Le volcan, d'après eux, aurait surgi tout entier du sein de la terre, d'un seul coup, gonflé comme une vessie par un seul effort». Un aussi illustre patronage ne pou-

vait manquer d'attirer des adhérents à cette doctrine, Lecoq fut du nombre. M. de Montlosier avait déjà battu en brèche les idées émises par le jeune professeur; sur ce terrain encore, il engagea avec lui une lutte animée. Cela ne l'empêchait pas de lui écrire: « Conservez, malgré votre *soulèvement,* bonté et amitié à celui qui vous chérit et vous honore ».

Aucune région de la France, plus que celle des monts Dômes et du mont Dore n'offrait un champ d'observation mieux adapté à l'étude de cette question, aussi fut-elle choisie par la Société géologique de France pour le lieu où se réunirait sa session extraordinaire de l'année 1833. Lecoq était membre de la Société; il fut chargé de prendre toutes les dispositions motivées par la tenue des troisièmes assises de cette science qui n'était pas encore entièrement sortie de ses langes. Il mit en œuvre ses rares aptitudes d'organisateur et il déploya, dans les discussions, toutes les ressources d'une dialectique simple et convaincue. Cette allure, qui avait reçu l'approbation d'Elie de Beaumont, lui valut en 1835, la visite de Léopold de Buch. Ce fut avec une joie sans égale qu'il servit de cicerone au savant octogénaire.

Lecoq avait constaté, au contact des explorateurs français et étrangers, qu'il leur manquait un Guide imprimé, suffisament précis, des cantons qu'ils avaient à parcourir. Cette remarque le porta à publier, les années suivantes, une *Description pittoresque de l'Auvergne* divisée en quatre parties: *Indicateur d'Auvergne*; *Le Mont-Dore et ses environs; Vichy et ses environs; Itinéraire de Clermont au puy de Dôme, Royat et la vallée de Fontanat.* Il y fit ressortir toutes les qualités de sa plume et il se plaça, à côté de Ramond, au premier rang des littérateurs scientifiques de l'Auvergne. L'un et l'autre appartiennent toutefois à une école différente et leur style n'a de commun que la clarté. L'ancien préfet du département, qui, après avoir été le peintre des Pyrénées, a consacré quelques unes de ses plus belles pages à nos montagnes, procède de Rousseau et de Buffon: il écrit avec une sobriété qui n'exclut pas l'élégance. Lecoq est d'une génération nourrie du *Paul et*

*Virginie* de Bernardin de St Pierre ou du *René* de Châteaubriant et qui s'est laissé séduire par l'abondance des épithètes, l'accumulation des images, l'ampleur de la forme. Il fallait un réel talent d'écrivain, voire même une vocation spéciale pour aborder ce genre littéraire. Lecoq y excella. Nul mieux que lui n'a décrit les richesses et les merveilles de son pays d'adoption. Avec quel langage ardent, enthousiaste, il s'extasie devant une fleur, une pierre, devant l'horizon. Relisez en quels termes il a peint *Le sommeil des plantes, La Vie des Fleurs, Les Scènes du monde animé, Le Soleil couchant* et vous vous demanderez si cet homme qui n'a peut-être jamais composé un seul vers ne fut pas cependant un admirable poète.

La série de ses Guides était complète lorsque se réunit à Clermont, en 1838, la sixième session des Congrès scientifiques de France. Session mémorable ou l'anglais Robert Brown, surnommé par Alexandre de Humbolt « le roi des botanistes, » présida la section des Sciences Naturelles. Là, à propos du *Rôle des eaux minérales à diverses époques géologiques,* Lecoq reprit le développement de ses vues sur l'*animalité à l'origine du globe.* Sa doctrine fut contestée une fois de plus par M. de Montlosier, par M. l'abbé Croizet et par M. de Parieu en leur qualité de paléontologistes. C'est le sort de toutes les hypothèses qu'engendre une science dont les règles ne sont pas parfaitement définies; elles sont discutées avec passion. Mais, dit le secrétaire du Congrès, la vivacité des attaques est, en quelque sorte, un témoignage de l'importance que l'on attache aux idées de l'auteur; et celui-ci est à l'abri du reproche quand il a sérieusement observé et fidèlement décrit les faits qu'il avait cru reconnaître.

Lecoq s'affirmait de plus en plus comme un infatigable polygraphe. Il continua à écrire des livres et de très nombreux articles ou mémoires. Nous ne pouvons pas entrer ici dans leur analyse ou leur énumération, elles seraient trop longues. Mais une notice bibliographique, qui complètera cet exposé, démontrera la prodigieuse fécondité du travailleur

opiniâtre qui, dans ses études, a embrassé tant de sujets divers. Nous serons obligé cependant de parler de ses principaux ouvrages, et nous signalerons d'abord le *Catalogue raisonné des plantes vasculaires du plateau central de la France*, publié en 1847, en collaboration avec Martial Lamotte. C'est non seulement une nomenclature exacte des végétaux de la région, mais aussi un recueil d'observations critiques sur les plantes les moins connues de cette flore.

Administrateur habile, Lecoq parvint assez rapidement à la fortune. Il acheta un vaste terrain, rue de l'Eclache, dans le quartier qu'il affectionnait du Jardin botanique et des établissements scientifiques de la ville. Il s'y créa un *home*, c'est-à-dire une habitation bien personnelle; il édifia une grande maison où, petit à petit, ses collections ne devaient plus lui laisser que la place strictement nécessaire pour dormir et recevoir les savants qui, chaque année plus nombreux, venaient le consulter. Tous, ils emportaient de cette visite un souvenir impérissable; car, en outre de ce qu'il était profondément instruit et serviable, Lecoq était un brillant causeur. Il entoura cette maison d'un jardin, le peupla d'arbustes et d'arbres rares qu'il tentait d'acclimater sous le 45e parallèle, au centre d'une contrée montagneuse; puis il fit construire des serres qui ne tardèrent pas à couvrir une étendue de six cents mètres. De sa demeure, elles conduisaient à un jardin d'hiver, salon de verdure meublé de superbes exemplaires d'espèces tropicales.

Du haut d'une loggia, qu'il avait convertie en cabinet de travail, il pouvait reposer ses yeux au spectacle du merveilleux enchevêtrement de feuillages aux formes exotiques.

Ses collections d'Histoire naturelle, préoccupation de toute sa vie, se composent du produit de ses patientes recherches, d'échanges et d'acquisitions. Elles offrent, indépendamment de leur intérêt général, l'ensemble des documents qui permettent le contrôle des travaux de celui qui les a groupées. La doctrine de l'évolution a présidé à leur choix et à leur classement pour lequel le secondèrent, avec un zèle éclairé,

ses disciples Ducros de St-Germain et Lamotte. Disposées en un ordre méthodique, elles constituent un véritable musée, l'un des plus riches que l'initiative individuelle ait formé en France. Il a été décrit plusieurs fois et en différentes occasions, qu'il nous soit permis de ne pas nous étendre davantage à son sujet. Rappelons toutefois, qu'en 1849, Henri Lecoq fit établir au sommet de sa maison un belvédère afin de se livrer à des observations météorologiques.

La richesse lui permit aussi de satisfaire à ses goûts pour les voyages. Avant même d'avoir achevé de parcourir, en tous sens, le Puy-de-Dôme et les départements limitrophes, il avait visité plusieurs pays étrangers. On le trouve assidu à presque toutes les grandes réunions scientifiques ou horticoles qui se tinrent, de son temps, en Europe; qu'elles aient eu pour théâtre la Suisse, la Belgique, la Hollande, le Danemark ou le Royaume-Uni, que le rendez-vous ait été donné sur les bords de l'Adriatique ou sur les rives de la Néva. Partout il fut élu membre des grands jurys de ces expositions ou de ces concours.

En même temps que la fortune, les honneurs étaient venus le chercher. En 1848, il fut élu président de la Chambre de Commerce de Clermont et le resta jusqu'à son décès. En 1850, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

Lorsqu'en 1854, la ville de Clermont fut dotée de Facultés, l'enseignement municipal de l'Histoire naturelle dût faire place à celui de l'Etat; mais il ne pouvait pas être question d'enlever à Lecoq la chaire qu'il occupait. Il n'était personne qui ne le crut appelé naturellement à entrer dans la composition du corps professoral.

Une difficulté cependant s'y opposait, grave pour qui connaît l'inflexible rigueur des règlements administratifs. Lecoq n'était pas docteur ès-sciences, il n'était même pas bachelier. On ne pouvait pas espérer qu'il voulut s'astreindre à redevenir étudiant. Sans qu'il ait eu à le solliciter, mais pour répondre aux désirs de plusieurs membres de l'Institut, le Ministre de l'Instruction publique lui accorda la dispense

des grades inférieurs et exigea seulement celui de docteur. Il soutint devant la Faculté des Sciences de Lyon une thèse sur la *Distribution géographique des végétaux à fleurs colorés.* Il avait détaché un des chapitres les plus séduisants du grand ouvrage auquel il travaillait alors : *La géographie botanique de l'Europe* qui parut, en neuf volumes, de 1854 à 1858. Michelet, son confrère depuis plus de trente ans à l'Académie de Clermont, le félicita de cette étude « si savante et pourtant si littéraire. » Celle-ci reçut des savants un accueil très favoble et fut estimée à juste titre. Toutefois, elle aurait eu un retentissement plus considérable qu'elle n'a eu, si elle n'eût pas coïncidé avec l'œuvre magistrale d'Alphonse de Candolle où sont démontrées les lois générales de la géographie botanique. De telles rencontres ne sont pas l'effet d'un vain hasard; elles marquent d'une empreinte indélébile le degré d'avancement d'une science, et délimitent une ère importante dans l'histoire de la botanique.

En devenant professeur de Faculté, Lecoq n'avait pas changé de chaire, ni celle-ci de local. Il ne ressemblait en rien aux vastes salles inondées de lumière dont l'acoustique est savamment ménagé, où l'enseignement supérieur est dispensé de nos jours, l'amphithéâtre de la Faculté des Sciences de 1854. Situé au rez-de-chaussée du vieux bâtiment des Charitains qui logea, pendant près d'un siècle, les établissements scientifiques de Clermont-Fd, il vient de tomber sous la pioche des démolisseurs, après avoir servi d'asile, en dernier lieu, au musée lapidaire. Sous une voûte surbaissée, une estrade qui supportait une longue table était à peine séparée par un terre-plein de gradins destinés à l'auditoire dans lequel l'élément féminin ne dédaignait pas de se mêler. Lecoq avait le talent de l'attirer à ses leçons et de l'y retenir.

Il n'était pas rare qu'il n'eût un mot, une phrase à son adresse. « C'est une témérité nouvelle, disait-il dans une conférence sur *la toilette et la coquetterie des végétaux,* d'amener la botanique sur ce terrain devant un aéropage aussi compétent en pareille matière; j'ai pensé, Mesdames, qu'ap-

préciant toute la difficulté du sujet, vous excuseriez facilement ma faiblesse. Ce ne sont point, du reste, des modèles que je viens vous offrir, vous n'avez pas besoin d'en suivre, votre goût seul doit vous guider; mais j'ai voulu vous faire remarquer que la toilette et la coquetterie sont dans la nature et que les plantes, comme l'oiseau aux brillantes parures, comme l'insecte aux ailes étincelantes, comme le poisson aux écailles d'or et de nacre, étaient soumises à leur empire. »

Qui de nous, s'il a assisté à ces cours, ne voit encore Henri Lecoq, avec sa haute stature, son visage fin et bienveillant à la fois malgré le pli un peu dédaigneux de la lèvre inférieure, parlant debout, sans notes, maître de son sujet, et trouvant sans effort les termes les plus clairs pour rendre sa pensée?

Il possédait, au suprême degré, le don si peu commun de communiquer aux autres par une parole toujours facile, souvent éloquente, son enthousiasme pour la science. Jamais cet art ne s'accusa d'une façon plus manifeste que lors de la session extraordinaire tenue à Clermont-Fd, en 1856, par la Société botanique de France, pendant laquelle il était si heureux de faire les honneurs du pays objet de ses études favorites, et de diriger les herborisations qui furent, pour lui, une sorte de marche triomphale à traves les sites pittoresques de la chaîne des Puys et du Mont-Dore.

Il ouvrit les séances par un discours d'une portée philosophique remarquable.

Tirant des conséquences de ses premiers travaux et de ses recherches subséquentes, les appliquant à la flore de la région, il a taché de montrer quelle est sa véritable patrie, quels ont été ses voyages, ses combats, sa colonisation; et il s'est efforcé de constater « l'envahissement de nos plaines et de nos montagnes par des populations étrangères, en suivant leurs traces; comme les historiens cherchent à découvrir notre origine en remontant aux hordes sauvages qui, dans les temps reculés, se sont jetés sur notre vieille Europe et ont mêlé

leurs races vigoureuses aux habitants vaincus et soumis, de l'héritage desquels elles venaient s'emparer.

Universellement connu et apprécié, Lecoq fut élu, en 1859, membre correspondant de l'Académie des Sciences. Ce choix était d'autant plus flatteur qu'il avait un concurrent redoutable, M. Planchon, de la Faculté de Médecine de Montpellier.

Jusqu'ici, nous avons envisagé Lecoq uniquement comme homme de science, il n'est pas sans intérêt de dire, qu'il fut aussi un industriel avisé. Son esprit s'était formé au sein des populations du Nord parmi lesquelles il avait vécu sa jeunesse et son adolescence. Une de ses tentatives réussit pleiment et lui procura les ressources nécessaires pour mener à bonne fin ses grandes entreprises scientifiques. L'autre fut moins prospère; peut-être est-elle actuellement à peu près ignorée? Il essaya de faire renaître en Auvergne l'industrie céramique qui y était si florissante au temps des Césars. Ce fut à Billom, dont les environs abondent en argiles d'une extrême finesse et de la plus grande plasticité, qu'il fit reproduire les types les plus purs de l'art antique des potiers. Malheureusement ces coupes, vases, figurines étaient d'un débit commercial très restreint et il se vit dans la nécessité de mettre un terme à des sacrifices qui devenaient trop onéreux.

Lecoq touchait enfin à l'achèvement d'une œuvre de longue haleine qui lui a couté des études prolongées et bien des courses pénibles, aussi beaucoup d'argent. Il venait d'explorer tout le département, se transportant en voiture sur un lieu déterminé, où il s'installait et, tous les matins partait en excursion, soit à cheval, soit à pied, à la reconnaissance complète des environs. Toutes les dépenses occasionées par l'établissement de la *Carte géologique au* $\frac{40}{1000}$ *du département du Puy-de Dôme*, ont été faites aux frais de M. Lecoq; car il n'a jamais sollicité aucune allocation de l'Etat. Aussi le Conseil général du Puy-de-Dôme, appréciant toute la valeur de ce gigantesque travail, en prit l'impression à sa charge. L'auteur tint à ce que celle-ci fut éxécutée par des artistes ou des ouvriers clermontois. Bel exemple de décentralisation qui, ce me sem-

ble, n'a pas trouvé de nombreux imitateurs. Peu de temps après sa publication, cette carte valut au géologue auvergnat, en 1862, la croix d'officier de la Légion d'honneur et la grande médaille d'or au Congrès des Société savantes.

Lecoq attendit plnsieurs années avant d'en donner le texte explicatif ; il parut en 1868 seulement sous le titre d'*Epoques géologiques de l'Auvergne,* en 5 volumes in-8°

Peut-être la lassitude se faisait-elle déjà sentir et leur auteur commençait-il à trouver lourd le poids de ses multiples fonctions ? Quand elles le lui permettaient, il allait chercher le repos dans le joli chalet des Chaumes du Puy qu'il avait fait bâtir à l'orée d'un bois, non loin de Menat. De ce point, l'horizon s'étend jusqu'à la ligne des monts Dômes et du Mont-Dore et la vue se repose, au premier plan, sur un paysage un peu mélancolique dont l'aspect répondait, sans doute, à son état d'âme ; car, l'entrain, la verve qu'il déployait en présence des étrangers, se dissipaient lorsqu'il se trouvait seul avec les siens.

Il laissait alors percer un fond de tristesse. C'était le souvenir, toujours vivant, de sa mère, de sa femme qui revenait à sa pensée, le regret de ces anges du foyer dont les ailes s'étaient à peine étendues sur le sien et que les fleurs n'avaient pas remplacées. A la fin de son existence, il allait « retraire ses abois », pour employer l'expression de Montaigne, sous les somptueux ombrages de cette demeure patricienne de l'Oradou, demeure chère aux Clermontois, parce qu'elle a abrité les derniers jours de deux de leurs insignes bienfaiteurs : Champflour et Lecoq.

En 1869, il se sentit encore assez de forces pour accomplir un long voyage. Il alla assister à une grande exposition horticole à Saint-Pétersbourg. Il y fait allusion dans les délicieuses pages consacrées au *Soleil couchant* qu'il a lues à une des séances de notre Académie. « Vous avez vu cent fois à l'Orient de notre belle Limagne ou derrière la ligne de nos vieux volcans, cette parure du ciel qui s'étend sur les campagnes, en leur donnant ou les feux du matin ou les demi-teintes

du soir. Ce sont d'élégants tableaux offerts par la nature et que l'homme n'a pu encore imiter. Quelque admirables que soient sous notre climat, au 45e degré de latitude, ces transitions colorées entre le jour et la nuit, elles doivent le céder en magnificence à ces régions du Nord, où la longue durée du crépuscule permet à la lumière de plus riches défaillances et de plus séduisantes illusions. Qu'il me soit permis d'esquisser ici quelques-uns des tableaux qu'il m'a été donné de contempler dans le nord de la Russie où, pendant le mois de mai dernier, j'ai assisté au coucher du soleil ». Je voudrais pouvoir continuer cette citation et vous verriez combien, malgré les fatigues du corps, sa pensée était demeurée jeune, vive et imagée.

Il restait toutefois encore à Lecoq une assez grande somme d'activité. Correspondant de l'Institut, il lui adressait fréquemment des communications sur ses nouvelles découvertes. Il dirigeait les premiers essais de pisciculture qui aient été tentés en Auvergne, sur son initiative. Il présidait à la réorganisation du Jardin des plantes de Clermont, jardin qui porte aujourd'hui son nom, et il veillait à la construction des grandes serres qu'il fit élever de ses propres deniers et qu'il peupla en partie de ses dons. Il n'en continuait pas moins à rédiger des ouvrages de vulgarisation et de sciences. Les derniers qu'il ait écrits traitent des eaux minérales et de l'orographie du plateau central.

Lecoq n'avait pas attendu les approches de l'heure suprême pour régler les dispositions qu'il croyait devoir prendre au sujet de la fortune considérable qu'il avait laborieusement acquise. Dès 1864, se trouvant aux Chaumes du Puy, il fit son testament. Les préliminaires en sont intéressants à retenir, car ils montrent quels étaient ses sentiments intimes au déclin d'une carrière dont bien des gens avaient envié les succès. « Pendant que le rossignol et la fauvette chantent leurs amours sous le feuillage naissant, et que la brise du matin m'apporte les effluves du printemps, j'écris ici dans le calme et dans toute la plénitude de mon intelligence, mes désirs et

mes espérances que l'on voudra bien considérer comme mes dernières volontés. »

« Je regrette plus la nature que les hommes. Lorsque l'on atteint un âge avancé, on a perdu successivement ses parents et ses amis ; mais les grandes scènes de la nature, ces fleurs des champs et des montagnes, ces lacs d'azur et ces glaciers étincellants resteront toujours la parure de la terre. Là, sont mes regrets, si Dieu, dans une vie nouvelle, ne nous permet plus la contemplation de ces merveilles. Pourquoi douter? L'espérance n'est-elle pas le premier sourire du ciel ? »

« J'ai toujours eu dans la providence une confiance illimitée. Je me suis aidé autant que j'ai pu ; mais je reconnais que je ne suis parvenu qu'avec son aide et sa protection. »

« Malgré cela, la vie a eu pour moi ses peines et ses douleurs. Mes affections les plus pures ont été brisées et une sensibilité outrée m'a fait des peines des autres, un sujet continuel de regrets et de pénibles émotions ; heureux quand j'ai pu faire quelque bien et soulager sans bruit quelques infortunes. »

« Je n'ai pas cherché les honneurs, ni les éloges, ni les titres, j'ai accepté ceux auxquels je n'ai pu me soustraire. A plus forte raison dois-je éviter l'ostentation après ma mort. Un seul prêtre pour me conduire au lieu du repos, aucun de ces chantres salariés que j'ai vu si souvent et avec regret accompagner les morts. Que l'on ne tire pas de coups de fusil sur ma tombe et que l'on évite aux amis qui me resteront et qui voudront bien m'accompagner, le rôle pénible de porter le drap mortuaire ; que l'on veuille bien leur éviter aussi ces discours sincères ou élogieux qui n'ajouteront rien aux regrets que je pourrai laisser, ni à la considération que j'aurai pu acquérir. »

Puis il institue comme héritier général, son frère, M. Félix Lecoq, il distribue des legs à certains parents et amis, à ses serviteurs, particulièrement au brave Colin (Nicolas-Roche), le vieux compagnon de ses excursions scientifiques. Il nomme pour ses exécuteurs testamentaires, son frère, MM. Agénor

*Henri Lecoq*

*1802 – 1871*

Felix Dujardin

Bideau, ses amis, et le président de l'Académie
, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, en
l'époque de son décès : ce fut M. Henri Doniol. Il
cette Académie, « dont, dit-il, je suis le membre
ien, une somme de cinq mille francs destinée à
de jetons de présence : si la somme est trop consi-
surplus sera destiné à ses publications. »
à la ville de Clermont, « en reconnaissance,
du bon accueil et de la sympathie de ses habi-
somme de 50.000 francs destinée à la construction
du Jardin des plantes, une autre somme de
s destinée à la construction d'une nouvelle con-
parallèle à celle qui existait et qui viendrait de
Chamalières ; encore une troisième somme de
s destinée à « l'établissement de marchés couverts
surtout pour les vendeurs, ne comprenant pas
de malheureuses femmes exposées, pendant l'hi-
ueur de la saison, sans en avoir pitié. »
ate de la signature de ce testament et celle de son
ept années s'écoulèrent durant lesquelles Lecoq
ction de faire exécuter, sous ses yeux et sous sa
plupart de ses libéralités à l'endroit de la ville de
lui léguait aussi toutes ses collections. Son frère,
oq rendit le don plus précieux par la cession à la
clermontoise de l'immeuble où elles sont instal-
rix bien inférieur à sa valeur réelle, afin d'éviter
tions d'objets fragiles et de petit volume qui se
duites, à coup sûr, dans leur déménagement.
oyance de M. Lecoq et ses derniers voyages à
rope l'avaient mis à même de prévoir les consé-
la guerre que la France, à son grand regret,
la Prusse. Dès les premiers revers, l'affaiblisse-
santé s'accusa, et, comme les impressions d'en-
durables, il crut voir, de même qu'en 1815,
nnemies, la ville au pillage, ses chères
Le soulèvement du 18 mars venant se

greffer sur l'occupation étrangère, lui porta le dernier coup. Son cœur de patriote se rompit et, de ce vase brisé, la vie s'échappa goutte à goutte. Au mois de mai 1871, il dut renoncer à continuer ses cours qu'il n'avait pas interrompus pendant la durée des hostilités, et il s'éteignit le 4 août de la même année.

S'il m'a été donné, Messieurs, de vous entretenir, un peu trop longuement peut-être, d'Henri Lecoq, c'est aux gracieuses communications de sa famille que je le dois ; aussi est-il de mon devoir de lui adresser publiquement l'expression de ma gratitude. J'aurais pu entrer dans beaucoup d'autres détails intéressants ; mais il faut savoir se borner. Je serais fier si j'avais pu faire suffisamment revivre à vos yeux l'attrayante figure de ce fils adoptif de l'Auvergne, enfant bien digne d'elle, car il l'a servie avec autant de zèle que de succès, par ses écrits, par ses leçons et par son exemple.

## BIBLIOGRAPHIE

1827. — *Discours prononcé, le 15 février 1827, par M. Lecoq, lors de son installation comme titulaire de la chaire d'Histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand.*

Procès-verbal de l'Installation de M. Gonod (Benoît), professeur d'humanités au collège royal, en qualité de bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand, et de M. Lecoq (Henri), pharmacien, interne des hôpitaux civils de Paris, en qualité de professeur de deux cours gratuits de minéralogie et de botanique et de conservateur du cabinet et du jardin de la même ville. (Clermont-Ferrand, Thibaud-Landriot, 1827, in-4°).

1827. — *Recherches sur la reproduction des végétaux.* Thèse soutenue à l'Ecole de médecine de Paris en août 1827.

Clermont-Ferrand, Thibaud-Landriot, 1827, 30 pages, pl.

« Je me suis occupé principalement, dans cette thèse, de la fécondation indirecte des végétaux, peu étudiée à cette époque, et des rapports existant entre la monoëcie et la dioëcie et la durée relative de la vie des plantes. Je suis arrivé à ce curieux résultat : que la séparation des sexes est infiniment plus rare dans les espèces annuelles que dans celles qui sont vivaces, et que la dioëcie, surtout, est infiniment rare dans les végétaux qui ne vivent qu'une année ; comme si la nature avait cherché par cette ingénieuse exception, à rendre partout les chances de la fécondation plus certaine. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq.)*

1828. — ***Précis élémentaire de botanique contenant l'histoire complète de toutes les parties des plantes et l'exposé des règles à suivre pour décrire et classer les végétaux.***

Paris. Maire-Nyon, 1828, in-8°

« Les éléments de cette science y sont classés dans un ordre mnémonique qui en facilite singulièrement l'étude. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1828. — ***Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne,*** publiées par ***l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand,*** sous la direction de ***M. Lecoq, rédacteur en chef*** (1828-1858.)

Continuées, à partir de 1859, sous le titre de : ***Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.***

Clermont-Ferrand, Thibaud-Landriot et successeurs, in-8°.

« Voyant avec peine, en 1828, qu'aucun recueil n'était spécialement consacré à cette belle province, j'entrepris à mes frais la publication des *Annales.* La Société académique de Clermont, ayant compris la nécessité de publier ses travaux d'une manière régulière, je me suis empressé de lui offrir ce recueil dont elle m'a confié la direction et que je suis heureux d'avoir continué jusqu'à ce jour (1859). *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq.*

1828. — ***Coup d'œil sur l'Auvergne en général.***

Ann. scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne, 1828, pp. 1-11 (1).

1828. — ***Recherches analytiques sur les racines de*** Typha.

Annales scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne, I, pp. 41-56. — Journal de chimie médicale, IV, pp. 177-180.

« Contenant des détails sur l'organisation de ses rhizomes et sur leur mode de propagation, leur analyse, et le moyen de retirer du *Typha* une fécule alimentaire analogue au sagou. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1828. — ***Lettre de Raspail et réponse de M. Lecoq sur une fécule singulière extraite du*** Typha.

Annales scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne, I, pp. 150-153.

1828. — ***Recherches sur l'origine et la constitution des puys felspathiques des Monts Dômes,*** lues à la section des Sciences de l'Académie de Clermont, le 5 novembre 1827.

Annales scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne,

(1) Il existe des tirages à part de presque tous les articles qui ont paru dans des revues en publications périodiques.

I, pp. 65-96. — Férussac, Bulletin des Sciences naturelles, XIV, 1820, p. 1428, p. 14-21.

« J'ai démontré dans ce travail que les puys domitiques ne sont pas isolés et dispersés, comme on le supposait auparavant, mais reliés par leur base, au moyen d'un vaste terrain trachytique. J'ai montré les relations de ces puys domitiques avec les volcans modernes qui leur sont accolés.

« J'ai rattaché l'époque du soulèvement de ces puys à l'apparition des volcans modernes, et signalé le caractère du soulèvement du Mont-Dore.

« Enfin, j'ai reconnu que tous les cônes volcaniques de la chaîne des puys se sont fait jour à travers une couche puissante de domite soulevée en pustules, dont les unes, restées intactes, ont donné naissance aux puys domitiques, les autres, percées au sommet ou sur les flancs, recouvertes d'un manteau de scories, forment les volcans modernes. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq.)*

1828. — *Recherches sur les eaux minérales de la Bourboule.*

Annales scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne, I. 257-274. — Annales des Mines, 2e série, V, p. 289.

« Analyse détaillée des eaux des deux principales sources. » (*Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1828. — *Observations sur le gisement de l'acide carbonique et des bitumes dans le département du Puy-de-Dôme.*

Annales scientifiques, littéraires et statistiques de l'Auvergne, I, pp. 217-232.

« J'ai signalé, dans ce Mémoire, le fait curieux d'un dégagement presque continuel d'acide carbonique sec non accompagné d'eaux minérales sur une grande partie du sol de la Limagne, et j'ai cru qu'on pouvait attribuer à cet excès d'acide carbonique dans l'air la végétation excessive de cette contrée et la rareté des oiseaux dont la respiration est si impressionnable.

« J'ai attribué aux eaux minérales la présence du bitume dans les terrains, et constaté que les dégagements de bitume et d'acide carbonique n'existent jamais ensemble. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq.)*

1828. — *Description de la montagne de Gravenoire.*

Annales scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne, I, pp. 305-317.

« Gravenoire est le cône volcanique moderne le plus rapproché de Clermont. J'ai cubé sa lave, qui est pyroxénique, et dont la masse s'élève à 57 millions de mètres cubes ; sa densité est de 3. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1828. — *Note sur le* Lavatera arborea *considéré comme plante textile.*

Annales scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne, I, pp. 101-102.

1828. — *Sur la culture de la Capucine en remplacement du Caprier.*

Ann. scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne, 1828, pp. 128-133.

1828. — *Sur l'emploi des feuilles du* Prunus padus *comme vermifuge.*

Ann. scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne, 1828, pp. 155-156.

1828. — *Sur la culture du murier blanc.*

Ann. scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne, 1828, pp. 161-180.

1827 — *Rapport fait à la Société académique de Clermont-Ferrand sur la* Description statistique du département de la Haute-Loire, par M. Deribier de Cheissac.

Ann. scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne, 1828, pp. 294-300.

1828. — *Analyse de plusieurs variétés de marnes des environs de Billom.*

Ann. scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne, I, pp 349-350.

1828. — *Analyse d'un psammite alunifère près Royat.*

Ann. scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne, 1828, pp. 358-360.

1828. — *De la préparation des herbiers pour l'étude de la botanique.*

Ann. scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne, 1828, p. 545 ; 1829, pp. 49, 158, 193.

1829. — *Notes rectificatives à la partie concernant l'Auvergne,* de relation d'un Voyage dans le midi de la France, par M. Adolphe Blanqui.

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1829, pp. 1-22.

1829. — *Description géologique du bassin de Menat.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1829, pp. 433-447.

« Le bassin de Menat est un dépôt de lignite siliceux et feuilletés qui contient un grand nombre de débris de végétaux, et surtout d'empreintes de feuilles. J'ai indiqué les rapports qui existent entre la végétation de cette époque, la végétation actuelle et celle de l'Amérique du nord. J'ai signalé la présence d'un dyke de basalte à une petite distance de Menat. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1830. — *Observations sur la source incrustante de St-Alyre dans un des faubourgs de Clermont-Ferrand.*

Clermont-Ferrand, Thibaud-Landriot, 1830, in-8°.

1830. — *Description de la montagne du Puy de Dôme.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1830, pp. 481-504 ; 529-558. 2e édition en 1836, avec 4 lithographies.

1831. — *Description de la vallée de Royat et Fontanat, faisant suite à la description du puy de Dôme.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1831, pp. 1-38. 2e édition en 1836 avec 4 lithographies.

1831. — *Analyse des eaux minérales de Sainte-Claire, à Clermont.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1831, pp. 28.-296. — Ann. des Mines, 3e série, II, p. 412.

1831. — *Note sur la floraison du* Cactus Serpentarius.

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1831, pp. 301-305.

1832. — *Description du volcan de Pariou.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1832, pp. 26-60; 65-117.

Clermont-Fd, Pélisson, 1833, 8°.

« Ce travail renferme, outre la partie descriptive, des observations sur les phénomènes de liquation et de fusibilité dans les coulées volcaniques, et l'appréciation de la masse des matières volcaniques sorties de cette montagne, évaluée à 73.513.626 mètres cubes, ou 134.012.614.600 kilogrammes. Ce mémoire contient, en outre, des observations de géographie botanique. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1832. — *Recherches sur l'emploi des engrais salins en agriculture.*

Clermont-Fd, Thibaud-Landriot, 1832, in-8°.

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles, de l'Auvergne, 1832, pp. 33-89; 97-132.

« J'ai déterminé, dans ce Mémoire, l'influence qu'exercent les sels sur la végétation, en donnant aux plantes une plus grande puissance d'absorption et de décomposition de l'acide carbonique de l'air. J'ai donné la théorie de cette action. J'ai montré que les engrais salins agissent principalement sur le développement des organes de la végétation et qu'ils ont peu d'action sur la production des semences. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq.)*

1832. — *Promenade aux environs de Riom.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1832, pp. 212-223.

1833. — *De la mnémotechnie appliquée aux descriptions de lieux.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1833, pp. 257-320.

« Ce travail, résumé de longues recherches et d'essais pratiques, donne un moyen certain de ne rien oublier des observations faites dans les voyages, et de ne rien omettre parmi les sujets d'études que l'on se propose. Il consiste dans le *jaillissement* des idées au contact de deux ou plusieurs mots qui viennent se combiner devant les yeux. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq.)*

1833. — ***Mémoire sur le Mont Dore.***

Bull. de la Société géologique de France (1re série) IV, page 13.

1833. — ***Sur les volcans sous-marins et l'ancien lac de la Limagne.***

Bull. de la Société géologique de France (1re série), IV, page 33.

1834. — ***Promenade à Vaucluse.***

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1834, pp. 18-40.

« Considérations géologiques sur les sources et les grottes des terrains calcaires. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1834. — ***Promenades aux environs de Clermont et du Mont-Dore, ou Souvenirs du Congrès géologique de 1833.***

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1834, pp. 145-257.

« Contenant différentes notices, jusque là inédites, sur la géologie de l'Auvergne. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1834. — ***Itinéraire de Clermont au Mont-Dore, et promenade aux environs des bains.***

Ann scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1834, pp. 43-95; 97-137; 399-448; 549-573; 1835, pp. 1-238.

1834. — ***Rapport sur le concours d'architecture rurale.***

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1834, pp. 382-384.

1835. — ***L'Indicateur d'Auvergne ou Guide du voyageur aux lieux et monuments remarquables situés dans les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire. Et la liste des ouvrages, cartes, mémoires, etc., qui ont été publiés sur l'ancienne province ou sur les trois départements qui la composent.***

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1835, pp. 241-302.

Forme la première livraison de la *Description pittoresque de l'Auvergne.*

1835. — ***Le Mont-Dore et ses environs, ou remarques sur la structure et la végétation de ce groupe de montagnes; observations sur les eaux, le climat, l'agriculture, etc., avec Itinéraire de Clermont au Mont-***

*Dore par deux routes différentes, et Description de tous les sites pittoresques de cette localité.*

Clermont-Fd, Thibaud-Landriot, in-8°, orné de 16 lithographies.

Forme la seconde livraison de la *Description pittoresque de l'Auvergne.*

1836. — *Éléments de géographie physique et de météorologie ou Résumé des notions acquises sur les grands phénomènes et les grandes lois de la nature, servant d'introduction à l'étude de la Géologie, avec planches gravées.*

Paris, J.-B. Baillère, in-8°.

1836. — *Lettre de M. le chanoine Rendu à M. de Luc, naturaliste à Genève, et à M. Lecoq, professeur d'histoire naturelle à Clermont, sur quelques points de géologie. (Avec la réponse de M. Lecoq).*

Chambéry, 1836, in-8°. 20 p., pl.

1836. — *Vichy et ses environs ou Description des eaux thermales et des sites pittoresques qui l'entourent, avec quelques considérations su r l'action médicale des eaux.*

Clermont-Fd, Thibaud-Landriot, in-8°, 8 planches.

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1836, 57-95; 129-188; 268-284; 356-380; 444-478; 519-534.

Forme la troisième livraison de la *Description pittoresque de l'Auvergne.*

1836. — *Chaudesaigues et ses eaux thermales.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1836, pp. 285-308.

« Considérations sur les usages des eaux thermales, sur la quantité de chaleur qu'elles dégagent et sur les nouveaux usages auxquelles on pourrait les appliquer. » (*Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1836. — *Observations sur la grêle du* 28 *juillet* 1835.

« Ce mémoire, qui a été inséré dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences, dans les Annales de Chimie et dans un grand nombre de recueils scientifiques français et étrangers, contient une enquête géographique sur la distribution de ce mémorable orage et une théorie nouvelle de la formation de la grêle. » ( *Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1836 — *Quelques observations sur la formation de la grêle.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1836, pp. 332-335.

Comptes rendus hebdom. de l'Académie des Sciences, II, 1836, pp. 324-329 — Poggend. Ann. XXXVIII, 1836, pp. 593-613 — Ann. de Chimie, LXI, 1836, pp. 202-219. — Froriep. Notizen, XLVIII, 1836, col. 145-148.

1836 — *Itinéraire de Clermont au puy de Dôme, ou Description de cette montagne et de la vallée de Royat et de Fontanas.*

2e édition. Clermont-Ferrand, Thibaud-Landriot, in-8°, orné de quatre lithographies hors texte.

Forme la quatrième livraison de la *Description pittoresque de l'Auvergne.*

1837. — *Note sur la découverte de débris organiques marins sur le sol de l'Auvergne.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1837, pp. 23-35.

« J'ai démontré, dans cette note, que la présence de débris marins sur le sol de l'Auvergne, n'indique nullement le séjour de l'Océan sur cette contrée, mais autorise à supposer l'arrivée de grandes vagues momentanées, en rapport avec les époques des soulèvements les plus modernes. » *(Notice sur les titres et travaux scientifiques de Henri Lecoq.)*

1837. — *Note sur les petits lacs des terrains basaltiques de l'Auvergne.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1837, pp. 518-526.

« J'ai fait connaître, dans cette note, un phénomène curieux de contraction pendant le refroidissement des grandes nappes basaltiques. J'ai étendu la théorie de ces lacs aux dépressions des terrains formés par la consolidation des conglomérats volcaniques et par le refroidissement des roches plutoniques ». *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq.)*

1838 — *Rapport sur l'état actuel de l'étude des sciences naturelles en Auvergne.*

Congrès scientifique de France, 6e session, Clermont-Ferrand, Pérol, pp. 272-277.

1838. — *Recherches sur les eaux thermales et sur le rôle qu'elles ont rempli à diverses époques géologiques*

Congrès scientifique de France, 6e session, 1838, pp. 398-431.

« J'ai combattu, le premier, dans cette brochure, l'idée que les eaux minérales peuvent puiser les substances qu'elles contiennent dans les couches superficielles du globe, et j'ai indiqué l'origine de l'acide carbonique qui a formé les houilles, par l'apparition antérieure du calcaire carbonifère, et accordé aux eaux minérales la part si importante qui leur appartient dans la constitution de l'écorce terrestre. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1838. — *Recherches analytiques et médicales sur l'eau minérale de Grandrif, près d'Ambert.*

Clermont-Fd, Perol, 1838, in-8°.

1838. — *Eléments de géologie et d'hydrographie, ou résumé des notions*

*acquises sur les grandes lois de la nature, faisant suite et servant de complément aux éléments de géographie physique et de météorologie.*

Paris, J.-B. Baillière, in-8°, 2 vol., avec 8 planches gravées.

1840. — *Note bibliographique sur « les Tablettes historiques de l'Auvergne ».*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1840, pp. 534-540.

1841. — *Notes jointes aux* Observations sur les volcans d'Auvergne, *par de Buch; traduites de l'allemand par Mme de Kleinschrod, de Munich.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1841, p. 108-184 ; 321-359.

1842. — *Nouvelles sources de Saint Mart.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1842, p. 296.

1843-1844. — *Lettres sur l'Auvergne*, signée O. (Henri Lecoq).

L'Auvergne littéraire, scientifique et industrielle, Journal hebdomadaire, imprimé chez Aug. Veysset.

1844. — *Traité des plantes fouragères ou Flore des prairies naturelles et artificielles de la France, contenant la description, les usages et qualités de toutes les plantes herbascées et ligneuses qui peuvent servir à la nourriture des animaux, et des détails relatifs à leur culture, à la création et à l'entretien des prairies permanentes et temporaires.*

Paris, Cousin, in-8°.

« Toutes les plantes qui peuvent servir à la nourriture des animaux y sont énumérées avec des observations sur leur valeur nutritive et sur la prédilection que tel ou tel animal leur accorde. Ce livre est le résumé de longues observations faites sur les bestiaux qui paissent en liberté. Il renferme, en outre, des faits de géographie botanique et d'alternance relatifs aux prairies. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1844. — *Note sur le* Relief du Mont-Blanc, *exécuté par M. Sené, à Genève.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1844, pp. 548-555.

1844. — *Sur les jardins.* — Discours prononcé par M. Lecoq, vice-président de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, dans la séance solennelle du 29 septembre 1844.

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, I, p. 208-214.

1844. — *Rapport sur l'Exposition de la Société d'agriculture et de botanique de Gand* (*mars* 1844).

Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne, I, pp. 71-86.

1845. — *Observations sur la stabilité des couleurs dans les variétés.*

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, II, p. 8.

1845. — *Pelargoniums nouveaux et inédits.*

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, II, pp. 174-176.

1845. — *Note sur la variété blanche de* Primula Variabilis.

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, II, pp. 297-300.

1845. — *Sur les plantes sauvages et les plantes cultivées* — Discours prononcé par M. Lecoq vice-président de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, dans la séance solennelle du 14 septembre 1845.

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, II, p. 215-224.

1845. — *De la fécondation naturelle et artificielle des végétaux et de l'hybridation, considérée dans ses rapports avec l'horticulture, l'agriculture et la sylviculture, ou Etudes sur les croisements des plantes des principaux genres cultivés dans les jardins d'ornement, fruitiers et maraîchers; sur les végétaux économiques et de grande culture, les arbres fruitiers, etc. Contenant les moyens pratiques d'opérer l'hybridation et de créer facilement des variétés nouvelles.*

Paris, Audot, in-12.

1846. — *De l'Hybridation et de son importance.* — Lettre adressée à MM. les membres de la Société royale d'Agriculture de Paris, en réponse aux observations critiques de M. Loiseleur-Delongchamps.

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, III, pp. 18-39.

1846. — *Des climats solaires et des causes atmosphériques en géologie. Recherches sur les forces diluviennes indépendantes de la chaleur centrale et sur les phénomènes glaciaire et erratique.*

Bulletin de la Société géologique de France (2e série), III, page 390.

« J'ai combattu, dans cet ouvrage, l'hypothèse d'une période frigorifique, j'ai rattaché le phénomène de l'ancienne extension des glaciers à la cause toute naturelle du refroidissement du globe, et fait voir que la plus grande abondance de neige qui tombait alors ne pouvait être due qu'à une plus grande vaporisation, et non à un hiver éternel. J'ai donné la théorie des terrains diluviens situés sous les terrains glaciaires et discuté l'âge relatif des alluvions. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1846. — *De la toilette et de la coquetterie des végétaux.*

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, III. pp, 239-257.

1846. — *Opinion sur les débris fossiles humains du volcan de Denise, près du Puy.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne. 1846, pp. 565-567.

1847. — *Rapport sur la rectification de la route royale n° 89, de Lyon à Bordeaux.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1847, pp. 83-91.

1847. — *Rapport sur l'Exposition du Cercle général d'Horticulture de Paris.*

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, IV, pp. 59-64.

1847. — *Le jardin d'hiver de M. Lemichez.*

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, IV, pp, 70-74.

1847. — *Remarques sur l'Horticulture de quelques parties de l'Europe (Venise — Padoue — Trieste et Lœybach — Vienne, Schœnbrunn, Hietzing — la Bohème — la Saxe — Berlin — Hambourg et le Danemarck — Hanovre et Belgique).*

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, IV, pp. 205-223 ; V, pp. 19-25, 43.

1847. — *Des glaciers et des climats ou des causes atmosphériques en géologie. — Recherches sur les forces diluviennes, indépendantes de la chaleur centrale, sur les phénomènes glaciaire et erratique.*

Paris, R. Bertrand, 1847, in-8°.

1848. — *Lettre aux Chambres législatives sur le projet de loi relatif à l'exercice de la Pharmacie.*

1848. — *Le sacre de l'Archevêque de Milan et le Congrès scientifique de Venise en 1847. — Promenade en Italie.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1848, pp. 55.

1848. — *De l'hybridation des groseilliers épineux.*

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, V, 95.

1848. — *Note sur la culture du groseillier épineux.*

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, V, pp. 105-108.

1848. — *Des primevères, de leur culture, de leur choix et de leur hybridation.*

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, V, 155-161, 169-175, 185-191, 200-208 ; VI, 31-41, 49-60.

1848. — *Des moyens de régulariser la concurrence et d'organiser le travail.*

Clermont-Fd, in-8°, 16 pages.

1849. — *Plantes utiles de l'Auvergne et du Plateau Central de la France.*

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, VI, p. 65.

1850. — *Le sommeil des plantes ou tableau de la végétation pendant la nuit.* — Discours lu à la séance publique de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, le 30 juin 1850.

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Auvergne, 1850, pp. 81-90. — Belgique horticole, I, 1851, pp. 145-152.

1850. — *Observations météorologiques faites à Clermont-Ferrand à l'Observatoire de M. H. Lecoq. (Situation de l'Observatoire. — Instruments). — Journal météorologique.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1850, 281, 295, 309, 453 ; 1851 : 17, 113, 233, 277, 316 ; 1852 : 62, 169, 249, 389 ; 1853 : 293, 379, 487.

« J'ai fait construire exprès, au-dessus de ma maison, un observatoire météorologique, où toutes les observations ont été enregistrées avec le plus grand soin, pendant quatre années.

Le baromètre, le thermomètre, l'hygromètre et le cyanomètre ont été régulièrement consultés quatre fois par jour.

Les tableaux d'udométrie indiquent, dans des colonnes séparées, les pluies de jour et de nuit, les pluies d'orage, l'heure des pluies, l'eau solide et l'eau liquide, pour deux stations séparées par un écart d'altitude très sensible.

L'état du ciel est mentionné six fois par jour aux quatre points cardinaux et au zénith, plus au lever et au coucher du soleil.

Les météores, arcs en ciel, halos, givres, neiges, grêles, sont signalés ainsi que plusieurs phénomènes périodiques relatifs aux végétaux et aux animaux. » (*Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq*).

1851. — *De la chaleur considérée comme cause principale de l'extension des glaciers.*

Annuaire de l'Institut des Provinces, III, 1851, pp. 231-248

1851. — *Note sur deux cents légumes nouveaux*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1851, pp. 263-269.

« Application des diverses méthodes d'étiolement à la plupart des plantes des familles des synanthérées, ombellifères, crucifères, etc. » (*Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq*).

1851. — *Le volcan de Montsineire et sa coulée de lave.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1851, pp. 439-453.

« Ce volcan n'était indiqué sur aucune carte. J'ai décrit ses cratères et sa coulée. J'ai cubé sa lave dont le poids s'élève à 447.330.000.000 kil. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1851. — *De la chaleur dégagée par le passage de l'eau à l'état solide, et des moyens de l'utiliser.* (Application à l'horticulture et à l'économie rurale).

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1851, pp. 432-438.

« J'ai employé le calorique latent qui devient sensible pendant la congélation de l'eau à échauffer l'air des serres et des celliers, et à empêcher l'action de la gelée sur les plantes, les fruits ou les légumes. » (*Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq.*)

1851. — *Note sur les mœurs de l'*Helix Tristis.

Ann. scientifiques, littéraires, et industrielles de l'Auvergne, 1851, pp. 454-460. — Journal de conchyliologie, T. II, p. 146.

1852. — *Recherches sur les variétés et les hybrides des* Mirabilis jalapa *et* longiflora.

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1852, pp. 32-61.

« La création d'hybrides extrêmement variés, et des observations sur leur fertilité sont insérées dans cette note, rédigée après plusieurs années de culture de ces plantes. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq.)*

1852. — *Note sur la culture des verveines comme plantes annuelles ou vivaces, sur leur hybridation et leur place dans les parterres.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1852, pp. 145-157.

1852. — *Note sur les accouplements adultérins de quelques espèces de mollusques.*

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, pp. 158-162. — Journal de conchyliologie, T. II, p. 245.

1852. — *Des terrains tertiaires de la Limagne, de leur âge relatif et de leurs rapports avec les travertins; de l'origine des dépôts calcaires en général.*

Annuaire de l'Institut des Provinces, IV, 1852, p. 384.

1852. — *Considérations sur la théorie des anciens glaciers.*

Bulletin de la Société géologique de France (2e série), IX, 323-341.

1853 1854. — *Scènes du Monde animé. — Les Saisons. Les fleurs et les oiseaux du printemps. Un jour d'été. Les dons de l'automne. L'hiver.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1853, pp. 17 et 433; 1854, pp. 17 et 306.

« Description des harmonies de la natnre sous les zones tempérées. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1854. — *Etudes sur la géographie botanique de l'Europe et en particulier sur la végétation du Plateau central de la France.*

Paris, J.-B. Bailière, 1854-1858, in-8°, 9 vol. pl.

« J'ai réuni, dans cet ouvrage, le résumé des observations que j'ai pu faire sur la géographie botanique pendant plus de quarante années d'herborisations et de recherches.

« J'ai envisagé la botanique au point de vue tout spécial de la contemplation des œuvres du Créateur, de la distribution des plantes sur la terre, de leur expansion, de leur migration, de leurs mœurs et de leur histoire.

« J'ai représenté les tableaux qu'elles offrent dans leur ensemble, leurs associations, leurs sympathies et leurs antipathies.

« Beaucoup de chapitres de cet ouvrage sont des mémoires entièrement neufs, mémoires que j'aurais pu détacher pour les publier séparément et grossir outre mesure la liste de mes publications sur la botanique. J'ai préféré tout réunir en un corps d'ouvrage.

« La flore du Plateau central de la France aura été étudiée d'une manière toute spéciale, et j'aurai pu, après des recherches considérables, déterminer, autant qu'il est possible de le faire à l'époque actuelle, l'aire d'expansion de près de 2.000 espèces, et en tirer des conséquences importantes sur les lois de la distribution primitive des végétaux. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq.*

1854. — *Essai sur la distribution géographique des végétaux à fleurs colorées. — Des terrains de sédiment et de transport en général, et des différents modes de sédimentation et d'alluvion.* — Thèses soutenues devant la Faculté des Sciences de Lyon le 2 décembre 1854.

Clermont-Ferrand, Thibaud-Landriot frères, in-8°, 48 p.

« Cette thèse contient les premières recherches qui aient été faites sur les proportions des fleurs colorées, et sur leur distribution selon les latitudes et les altitudes. » (*Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq.*)

1854. — *Existence en Auvergne, de traces laissées par des corps choquants partis avec divergence de points culminants. (Faits observés dans le voisinage du Mont-Dore).* Extrait d'une lettre de M. Lecoq à M. Elie de Beaumont.

Comptes rendus hebdom. des séances de l'Académie des Sciences, n° 17, 1854 (23 octobre), pages 808-810.

« Le phénomène erratique de la Scandinavie se retrouve d'une manière très nette sur un versant du Mont-Dore. Les roches moutonnées, les Karrens, les Dessors y existent, et la cause de ces bouleversements n'est pas douteuse, puisque les agents de destruction sont encore sur les lieux. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq.)*

1854. — *Existence en Auvergne d'un fait déjà signalé dans la presqu'île Scandinave. Traces laissées par les corps choquants partis avec divergence de points culminants.*

Comptes rendus hebdom. des séances de l'Académie des Sciences, XXXIX, 1854. pp. 808-810.

1856. — *Notice sur les titres et travaux scientifiques de Henri Lecoq.*

Clermont-Ferrand, Ferdinand Thibaud, 1856, in-4°.

1856. — *Discours sur l'état primitif de l'Auvergne et sur les changements qui se sont produits dans la végétation de cette contrée.*

Bulletin de la Société botanique de France, III, 1856, p. 484.

1856. — *Rapports sur les herborisations de la Société Botanique, pendant la session extraordinaire tenue à Clermont-Ferrand en juillet* 1856.

21 juillet : au puy de Crouel, p. 491.
22 juillet, au puy de Pariou et au puy de Dôme, p. 492.
23 juillet ; à Royat, p. 497.
24 juillet : à Randanne, à la Croix-Morand. Arrivée au Mont-Dore, p. 499.
25 juillet : Vallée des Bains, vallée de la Cour, Val d'Enfer, p. 502.
26 juillet : Marais de la Dore, pic de Sancy, vallée de Chaudefour et puy Ferrand, p. 505.
27 juillet : Bois du Capucin et Cascade de la Vernière, p. 507.

Bulletin de la Société botanique de France, III, 1856, pp. 491-509.

1856. — *Sur l'étiolement et la coloration des végétaux.*

Bulletin de la Société botanique de France, III, 1856, pp. 534-536.

1856. — *De la génération alternante dans les végétaux et de la production des semences fertiles sans fécondation.*

Bulletin de la Société botanique de France, III, 1856, pp. 653-660. — Comptes rendus hebdom. des séances de l'Académie des Sciences, XLIII, 1856, pp. 1067-1070.

1857. — *De la circulation de l'air dans les tubes aérifères des plantes aquatiques.*

Comptes rendus hebdom. des séances de l'Académie des Sciences, XLIV, 1857, pp. 1094-1097.

1857. — *Note sur l'étendue et l'aire moyenne d'expansion géographique des espèces végétales vers le 45e degré de latitude N.*

Comptes rendus hebdom. des séances de l'Académie des Sciences, XLIV, 1857, pp. 1160-1162 ; 1219-1222.

1857. — *Lettre à M. de Schœnefeld sur la présence du gui sur le sapin.*

Bulletin de la société botanique de France, IV, 1857, p. 261.

1857. — *Notice sur le Gui.*
Bulletin de la Société botanique de France, IV, 1857, pp. 261-263.

1858. — *Quelques mots sur la fertilité des* Mirabilis *hybrides.*
Bulletin de la Société botanique de France, V, 1858, p. 449.

1858. - *Quelques mots sur le 9e et dernier volume des* Etudes sur la géographie botanique de l'Europe.
Bulletin de la Société botanique de France, V, 1858, p. 450.

1858. — *Sur l'analogie de la végétation des Hautes Vosges avec celle des Monts Dore.*
Bulletin de la Société botanique de France, V, 1858, p. 492.

1858. — *Observations à propos d'un article de M. Puel sur les divisions géographiques de la France.*
Bulletin de la Société botanique de France, V, 1858, p. 528.

1858. — *Rapport sur le Musée d'histoire naturelle de Strasbourg.*
Bulletin de la Société botanique de France, V, 1858, p. 548.

1859. — *Observations sur une grande espèce de spongille du lac Pavin.* (Epidatia lacustris, de Lamouroux, ou Spongills romosa, de Lamarck) ?
Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, I, 1859, pp. 476-493. — Comptes rendus hebdom. des séances de l'Académie des sciences, L, 1860, pp. 1116, 1121.

1860. — *La vie des fleurs.*
Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, II, 1860, pp. 41-241.
Paris, Hachette, 1861, in-8°.

1860. — *Observations sur les corps reproducteurs et sur l'état d'agrégation d'une grande espèce de spongille du lac Pavin*
Comptes rendus hebdom. des séances de l'Académie des Sciences, L, 1860, pp. 1165-1170.

1860. — *Observations sur le degré d'animalité et sur les espèces de spongilles, et particulièrement sur la grande espèce du lac Pavin.*
Comptes rendus hebdom. des séances de l'Académie des Sciences, LI, 1860, pp. 5-9.

1861. — *Atlas géologique du département du Puy-de-Dôme à l'échelle de* $\frac{1}{10000}$. *Exécuté aux frais de M. Henri Lecoq pendant les années* 1827 *à* 1853 *et publié aux frais du Département pendant les années* 1859 *à* 1861.

Clermont-Ferrand, Paris-Beaulieu, 24 feuilles, grand in folio-Jésus. Imprimé en noir et en couleur par Gilberton.

La carte topographique qui a servi de base à la géologie est la grande carte dressée par *Guillaume-Maury*, ancien géomètre en chef du Cadastre, carte dessinée à Clermont-Ferrand, par *A. Sauty*, gravée sur pierre, à Paris, par *Gratia*. Les reports des cantons détachés en pierres pleines et les chiffres par *Paris-Beaulieu*. Le tirage en couleur et en noir par *Gilberton père et fils ;* le dessin des couleurs sur pierre par *Col*, tous lithographes à Clermont-Ferrand.

« C'est la plus grande carte géologique qui ait été faite avec autant de détails et des détails aussi précis. Tous les terrains y sont nettement déterminés ; tous les âges des terrains volcaniques y sont indiqués ; tous les points éruptifs des trachytes, des basaltes et des laves modernes, y sont marqués, ainsi que toutes les sources minérales. Les alluvions anciennes et modernes, les phénomènes des æsars et des trainées de blocs y sont aussi représentés.

On y distingue plus de 50 volcans modernes avec leurs points éruptifs; on y suit les contours de 47 coulées de lave dont plusieurs ont 20 kilomètres d'étendue. Les nappes et les dykes basaltiques distincts dépassent le chiffre énorme de 700. Les filons de quartz et les filons métallifères y sont indiqués ainsi que les contours exacts des bassins houilliers et des dépôts tertiaires. » (*Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq*).

A ce travail graphique l'auteur a joint un texte, qui a paru en 1867, sous le titre de *Les époques géologiques de l'Auvergne*, accompagné de coupes et de vues pittoresques. Voir *infra*.

1861. — *De la géologie du Plateau Central de la France.*

Presse scientifique, III, 1861, pp. 755-757.

1861. — *Sur les glaciers de l'Auvergne.*

Lausanne : Comptes rendus de la Société Suisse, XLV, 1861, pp. 58-62.

1861. — *De la pisciculture dans le département du Puy-de-Dôme.*

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, III, 1861, pp. 29-41.

1862 — *Traité des plantes fourragères ou Flore des prairies naturelles et artificielles de la France et de l'Europe centrale.*

Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, in-8°, 40 fig.

1862 — *Botanique populaire, contenant l'histoire complète de toutes les parties des plantes et l'exposé des règles à suivre pour décrire et classer les végétaux, avec l'application à l'agriculture et à l'horticulture.*

Paris, Librairie Agricole de la Maison rustique, 1862, in-12, figures dans le texte

1862. — *Sur la géologie du plateau central de la France et sur la grande carte géologique du département du Puy-de-Dôme ; présence du terrain erratique en Auvergne.*

Bulletin de la Société géologique de France (2e série), XIX, 762-774, — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand IV, 1862, pp. 459-476.

1862. — *De l'alternance des assises calcaires et des basaltes dans le bassin de la Limagne d'Auvergne.*

Comptes rendus hebdom. des séances de l'Académie des Sciences, LIV, 1862, pp. 1099-1102.

1862. — *De la fécondation indirecte dans les végétaux.*

Comptes rendus hebd. des séances de l'Académie des Sciences, LIV, 1862, pp. 1247-1252. — Bulletin de la Société botanique de France, IX, 1862, p. 211.

1862. — *De la transformation du mouvement en chaleur chez les animaux.*

Comptes rendus hebdom. des séances de l'Académie des Sciences, LV, 1862, pp. 191-192.

1862. — *De l'espèce et de ses croisements dans le genre* Mirabilis.

Bulletin de la Société Botanique de France, IX, 1862, pp. 217-231.

1863. — *Note sur la grêle tombée à Clermont-Ferrand le 3 juillet 1863.*

Comptes rendus hebdom. des séances de l'Académie des Sciences, LVII, 1863, pp. 75-77.

1863. — *Sur les eaux minérales du Plateau central de la France étudiées au point de vue géologique.*

Presse scientifique, I, 1863, pp. 548-549.

1864. — *Les eaux minérales considérées dans leurs rapports avec la chimie et la géologie.*

Paris, Rothschild, 1864, in-8° — 2e édition, 1865.

1864. — *La migration du carbone.*

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, VI, 1864, pp. 573-604.

1864. — *Les eaux minérales du massif central de la France, considérées dans leurs rapports avec la chimie et la géologie.*

Paris, J. Rothschild, in-8° — 2e édition, 1865, in-8°.

1865. — *La lune et l'Auvergne. (Des analogies et des différences entre la topographie du disque lunaire et celle de l'Auvergne.*

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, VII, 1865, pp. 13-48.

1865. — *Le* Gymnosporangium fuscum *du* Juniperus Sabina *est la cause de l'apparition* de l'Acidium cancellatum *sur les poiriers.*
Amsterdam. Bulletin du Congrès de Botanique, 1865, pp. 47-49.

1865. — *The mineral springs of the Central Plateau of France.*
Geol. Magazine, II, 1865, pp. 351-355.

1866. — *Le Léman et les anciens lacs de l'Auvergne.* (Discours prononcé à la Rentrée des Facultés de l'Académie de Clermont, le 15 novembre 1866.
Clermont-Ferrand, Mont-Louis, 1866, in-8° 30 p.

1866. — *Les volcans du centre de la France.* Conférence faite aux soirées scientifiques de la Sorbonne.
S.l.n.d., in-4°, Cop. Fig.
(Extrait de la « Revue des cours scientifiques de France et de l'Etranger, 3e année, n° 11, 10 Février, 1866, pp. 177-182.)

1866. — *De la migration des plantes des montagnes.*
Report of the international Horticultural exhibition and Botanical congress, London, 1866, pp 158-165

1867. — *Les époques géologiques de l'Auvergne, avec* 170 *planches ou figures, dont plusieurs coloriées, et des autographes de Dolomieu, d'Haüy et de de Saussure, et un dessin* fac simile *de Madame Necker de Saussure.*
Paris, Baillière et fils, 5 vol. in-8°.

1867. — *Sur les mouvements spontanés du* Colocasia esculanta *Schott.*
Bulletin de la Société botanique de France, XIV, 1867, p. 217.

1868. — *Sur la culture et le mode d'emploi du Colchique byzantin.*
Report of the international Horticultural exhibition and Botanical, Congress, London, 1866.

1868. — *Le refroidissement du soleil.* — Communication faite à la Sorbonne, le 2 avril 1869, à la réunion des délégués des Sociétés savantes.
Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, X, 1868, 291-329.

1868. — *Observation d'un bolide faite à Clermont-Ferrand, le* 5 *septembre* 1868.
Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences. LXVII, 1868, pp. 618-619.

1869. — *Le soleil couchant.*

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, XI, 1869, pp. 89-96.

1869. — *Compte rendu de la course à Montredon, Corsac, Brive et Peyredeyre.*

Bulletin de la Société géologique de France (2e série), XXVI, 1076.

1869. — *Le lac du Bouchet (Haute-Loire).*

Bulletin de la Société Géologique de France (2e série) XXVI, 1086-1088.

1870. — *Considérations sur les phénomènes glaciaires de l'Auvergne.*

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, XII, 1870, pp 192-233.

1870. — *Le monde des fleurs ou Botanique pittoresque.*

Paris, Rothschild, in-8°, gravures et 480 vignettes.

1870. — *L'eau sur le Plateau central de la France.*

Paris, J.B. Baillière et fils, in-8° 314 pages, 2 pl.

## EN COLLABORATION

### Lecoq et A. Boisduval

1825. — *Tacholographie enseignée en quatre leçons, ou nouvelle méthode d'écrire aussi vite que la parole, et d'une exécution facile.*

Paris, Au Dieu Mars, in-8°, 28 pages.

1826. — *Taxidermie enseignée en dix leçons, ou art d'empailler les oiseaux, les quadrupèdes, les reptiles et les poissons; avec des instructions sur la manière de recueillir et préparer les coquilles, les papillons et autres insectes, les moyens d'élever les chenilles, les vers à soie, et de conserver toutes les productions du règne animal.*

Paris, Terry, 1826, in-12.

### Lecoq et Giradin

1826. — *Eléments de minéralogie appliquée aux sciences chimiques; ouvrage basé sur la méthode de Berzélius, contenant l'histoire naturelle et métallurgique des substances minérales, leur application à la pharmacie, à la médecine et à l'économie domestique, suivi d'un précis élémentaire de géognosie.*

Paris, Thomine, 1826, in-8°, 2 vol. pl.

LECOQ et J.-B. BOUILLET

1829. — *Sur le passage des domites aux vrais trachytes.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne 1829, pp. 529-534.

« Nous signalons des domites fondus dont la surface offre le trachyte porphyrique tel qu'on le trouve au Mont-Dore, tandis que l'intérieur est resté domite intact, léger et poreux. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques d'Henri Lecoq.*

1830. — *Vues et coupes des principales formations géologiques du département du Puy-de-Dôme, accompagnées de la description et des échantillons des roches qui les composent.*

Clermont-Ferrand, Thibaud-Landriot, in-8°, 31 pl. Tiré à 80 exemplaires.

« Cet ouvrage, dont quarante exemplaires ont été accompagnés d'échantillons de roches et de minéraux, comme pièce à l'appui, a beaucoup contribué à faire connaître la géologie de l'Auvergne et à appeler l'attention des savants sur des points qui avaient été totalement négligés, ou même oubliés. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq).*

1831. — *Itinéraire du département du Puy-de-Dôme, contenant l'indication : des principales formations géologiques, du gisement des espèces minérales, des volcans anciens et modernes et de tous les lieux remarquables, soit par leurs productions naturelles, soit par les anciens monuments que l'on y rencontre, ou par leur aspect pittoresque ; Accompagnée d'une carte coloriée, itinéraire, géologique et hydrographique.*

Clermont-Ferrand, Thibaud-Landriot, in-8°.

1831. — *Coup d'œil sur la structure géologique et minéralogique du groupe des Monts Dores, accompagné de la description et des échantillons des substances minérales qui la composent.*

Clermont-Ferrand, Thibaud-Landriot, 1831, in-8°.

1833. — *Catalogue des oiseaux capturés et observés dans le département du Puy-de-Dôme et particulièrement dans les environs de Clermont-Ferrand, classés d'après la méthode de Vieillot dans la « Galerie des Oiseaux », d'après un manuscrit de Bouillet et Lecoq.*

Publié par M. Ernest Olivier dans la *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France.* (Novembre 1897.)

LECOQ et J. JUILLET

1831. — *Dictionnaire raisonné des termes de botanique et des familles naturelles, contenant l'étymologie et la description détaillée de*

*tous les organes, leur synonymie et la définition des adjectifs qui servent à les décrire, suivi d'un vocabulaire des termes grecs et latins les plus généralement employés dans la glossologie botanique.*

Paris, J.-B. Baillière, in-8°.

LECOQ et LAMOTTE (Martial)

1847. — *Catalogue raisonné des plantes vasculaires du plateau central de la France, comprenant l'Auvergne, le Velay, la Lozère, les Cévennes, une partie du Bourbonnais et du Vivarais.*

Ann. scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1847, pp. 101-527.

« Ce travail est le fruit de vingt années d'herborisations assidues dans les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Haute-Loire, du Cantal, de la Creuse, de la Corrèze et du Gard.

Cette œuvre de botanique descriptive, quoique publiée sous le titre de Catalogue, contient néanmoins un grand nombre de remarques critiques sur la détermination des plantes du centre de la France. Nous aurions pu la grossir de beaucoup d'espèces nouvelles provenant du démembrement des types linnéens. Sans rien préjuger de la légitimité de ces espèces, nous avons cru prudent d'attendre, pour la plupart d'entre elles, que le temps ait sanctionné l'opinion des botanistes modernes. » *(Notice sur les titres et les travaux scientifiques de Henri Lecoq.*

---

## Discours de M. Everat

Mesdames, Messieurs,

Un de nos maîtres contemporains dans l'art de bien dire, ayant à présider une distribution de prix, débutait en ces termes devant ses jeunes auditeurs : « Vous venez d'entendre un excellent discours, il vous reste à entendre le mien, et j'en suis bien fâché pour vous ; mais, pendant que nous vous tenons encore, nous ne voulons vous lâcher que dûment chapitrés et bien munis de sagesse pour vos vacances. »

Combien de raisons ai-je à mon service (il est superflu de les énumérer, n'est-il pas?) pour m'inspirer de cet exorde et vous dire : Vous venez d'entendre de superbes harangues, façonnées par des artistes délicats et experts entre tous à manier la prose, « ce mâle outil et bon aux fortes mains »,

ou à faire passer sur la lyre aérienne de la poésie les « beaux frissons où se joue la lumière. » Je vous vois saisis encore par le charme dominateur de leurs paroles, et il vous reste à entendre la mienne ! Que j'en suis fâché pour vous ! Dans mon chagrin, je ne trouve aucune consolation à vous offrir, sinon la pensée que, vous étant réunis pour glorifier la Vertu, vous ne partirez du moins qu'après l'avoir dûment pratiquée, puisque vous aurez fait un acte de vertu méritoire en ayant daigné m'écouter ; l'indulgence n'est-elle pas comme l'aumône des bons esprits ?

Cette indulgence, je voudrais pouvoir l'escompter d'autant plus sûrement que je suis le sixième avocat chargé de la lourde tâche de célébrer la Vertu devant cette assemblée. Si cette constatation ne va pas pour moi sans une certaine fierté pour l'Ordre dont je suis membre et à qui, depuis six ans consécutifs, est échue cette noble mission, véritable honneur, elle n'est pas non plus sans éveiller en mon âme la plus légitime des appréhensions, car de le disputer avec mes distingués confrères pour l'ingéniosité des pensées ou l'éloquence du verbe, j'ai garde d'y songer.

Aussi préféré-je rechercher avec curiosité à quel mobile a obéi l'Académie en usant, dans le choix de ses rapporteurs, d'une si libérale bienveillance envers le Barreau.

A-t-elle voulu, certaine que nous ferons acquitter la Vertu par votre jury, nous consoler par là de tant de condamnations d'infortunés clients que nous comptons à notre passif ? Ou bien, à la tirade malicieuse de Dumas fils : « Quel drôle de métier que ce métier d'avocat ! Un avocat est un grand homme quand il peut se dire : j'avais entre les mains un scélérat qui avait tué son père, sa mère et ses enfants. Eh bien ! j'ai tant de talent que je l'ai fait acquitter, et que j'ai rendu à la société cet ornement qui lui manquait, » a-t-elle souhaité nous permettre d'opposer cette victorieuse réplique : J'avais entre les mains la cause bien simple, bien modeste de gens pauvres, humbles, obscurs, charitables, aussi timides qu'ennemis de la réclame, vertueux pour tout dire ; j'étais sans

prétention ni génie ; il m'a suffi de raconter leur existence tissée de dévouement et d'abnégation pour soulever en leur faveur les applaudissements de leurs concitoyens, inciter ceux-ci à une féconde émulation, et rendre ainsi à la société un service signalé ?

Ou encore, sachant depuis Beaumarchais que nous sommes, paraît-il, voués par état à « ennuyer l'auditoire et endormir Messieurs », a-t-elle désiré nous confirmer dans cette vieille coutume en nous confiant la défense de dame Vertu, laquelle passe volontiers aux yeux du public pour appartenir à ce monde que Pailleron appelait « le monde où l'on avale sa canne, le monde sérieux », et pour être une personne quelque peu rébarbative, sévère, raide comme un massier précédant la Faculté, funèbre comme un hiver sans soleil, tranchons le mot, morose comme un procès de mur mitoyen ?

Que sais-je ? dirait Montaigne. Sans en savoir plus que lui, et en me hâtant même de déclarer que l'Académie

... ne prend point pour juge un peuple téméraire,

j'ai quelque tendance à pencher pour cette dernière explication, et je me trouve ainsi placé en face de ce devoir primordial : venger la Vertu de la mauvaise réputation qu'on lui fait d'offrir des abords rebutants et d'exiger une pratique dépourvue de joie et de douceur.

Pure calomnie ! Pourquoi, je le demande, la Vertu serait-elle revèche ? Un brin de gaieté ne messied à aucun visage, et il serait vraiment étrange que, parce qu'on est meilleur que les autres, on dût les effaroucher par un extérieur luctueux et maussade.

Par essence, la Vertu définie heureusement par les uns « la force à l'état d'habitude, la force fixée, *vis, virtus* », par les autres « l'art de se servir de la liberté », doit nécessairement être séduisante et engendrer la paix de l'âme, la joie du cœur. Exercer une maîtrise impérieuse et souveraine sur ses sens et sur son esprit ; contraindre toutes ses facultés à se

plier dociles sous la discipline des lois éternelles qui conduisent au Beau, au Vrai, au Bien ; gouverner la cité de son âme, sa propre cité, selon l'expression du moyen-âge, cette époque si fertile en vertus; y conduire la marche triomphale en l'honneur des victoires remportées sur les trois grandes tentations de l'Humanité: la chair, l'or, les licences de la volonté; n'user des mâles bienfaits de la liberté que pour agir, non point au gré d'une arbitraire fantaisie ou d'un imbécile orgueil, mais selon les règles de la conscience chrétienne, dans lesquelles se confondent celles de la conscience universelle: de quelle peinture plus aimable saurait-on revêtir la pensée directrice de sa vie, et comment douter qu'à ces sources pures l'homme ne puise le bonheur, ce bonheur duquel Platon disait que la Vertu lui est unie par un lien de fer et de diamant ?

Mais allons plus avant: saisissons la Vertu sur le vif et observons-la sur le champ même de son activité. « Des trois Vertus, la plus grande est la Charité », nous le savons depuis cette épître immortelle de saint Paul, que Chateaubriand a commentée dans son *Génie du Christianisme*, que Pierre Loti faisait naguère applaudir sous la coupole mazarine, et qu'il est juste de rappeler en cette fête. La Charité ! mot magique que nul néologisme, pas même celui de *solidarité*, en dépit de ses prétentions hautaines et de son « parfum de Code civil, livre III, titre III, article 1107 et suivants », que nul néologisme ne séparera de la langue française, car depuis trop longtemps il sert de vêtement à la pensée même de la Patrie et tient au meilleur de sa chair ! Quel est son sens propre ? Ne vient-il pas de χάρις et ne signifie-t-il pas textuellement *grâce, joie?* Si, de par son étymologie même, la Charité, quintessence de la Vertu, est la grâce, la joie personnifiée, que dire de ses œuvres grandioses et à la fois émouvantes ? C'est là surtout qu'elle se présente à nos yeux éblouis, parée des couleurs les plus enchanteresses, attirant tous les cœurs par son amabilité captivante, son frais sourire, son allure franche, simple, gaie,

douce et libre. Est-il besoin d'ajouter qu'une expérience jamais démentie prouve qu'en pénétrant dans les régions les plus souterraines de l'âme pour les nourrir de ce suc merveilleux que le regretté M. Brunetière nommait si bien « le lait de l'humaine tendresse », elle berce ses adeptes des plus exquises et réconfortantes caresses ?

L'homme, dont le suprême objectif et comme la respiration normale est le bonheur, devrait donc avant tout fatiguer la Vertu de ses ardentes poursuites. Pour être heureux, il devrait s'ingénier à être vertueux. Or, il faut bien le reconnaître, loin de se complaire dansles chastes et pacifiants délassements de la Vertu, la foule préfère se ruer aux voluptés basses et troublantes ; et dans

Ces misères du monde où son âme se mêle

que trouve-t-elle, sinon

Faux plaisirs, vanités, remords, soucis rongeurs,
Passions sur le cœur flottant comme une écume,
Intimes souvenirs de honte et d'amertume
Qui font monter au front de subites rougeurs ?

Bien pis, chose singulière, cette décevante et quotidienne pratique de la vie est impuissante à l'écarter d'une route semée de funestes prestiges non moins que de cruelles désillusions. Ovide, dès longtemps, en a fait l'aveu, demeuré classique :

.....aliudque cupido,
Mens aliud suadet ; video meliora proboque,
Deteriora sequor.

Pourquoi cet acharnement du grand nombre à poursuivre le bonheur où il n'est pas, où il ne peut être ? Pourquoi ce dédain injuste des charmes que la Vertu promet à ses amis ? La réponse est facile.

« L'âme et le corps, remarque judicieusement un vieil

auteur, ont de grandes liaisons ensemble, et cependant se contrarient toujours; ce sont deux ennemis qui ne peuvent se quitter, et deux amis qui ne peuvent se souffrir. » La lutte fratricide de ces deux compagnons inséparables, en qui Pascal reconnaissait volontiers l'ange et la bête, donne la clef de tout le mystère. Le corps l'emporte-t-il sur l'âme? la Vertu devient insipide et ennuyeuse. L'âme est-elle triomphante? la Vertu est aimable et gaie. Faut-il déclarer que dans ce douloureux conflit, le corps, cette guenille,

Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère,

gagne le plus souvent la bataille?

C'est qu'en effet, l'on n'est pas facilement vertueux. « Si la loi du moindre effort est la loi du monde physique, écrivait récemment un savant, la loi du plus grand effort est la loi du monde moral. » Oui, la Vertu exige un vigoureux effort, une perpétuelle domination sur soi. « Il n'est pas de plus haute seigneurie que celle de soi-même », assurait Léonard de Vinci. Rien de plus juste; mais encore, pour l'exercer, faut-il, suivant le vieil adage, se résoudre à marcher *per angusta ad augusta,* comprimer avec énergie tous les ressorts de son être, se vaincre, s'immoler soi-même !

Notre bienfaiteur, M. le marquis du Maisniel, l'avait excellemment remarqué, et il s'est révélé psychologue avisé quand, dans son acte de fondation, il convie notre Compagnie à récompenser les actes qui, « pour être moins éclatants, demandent *un effort soutenu.* »

Le rôle de l'âme est de produire cet effort soutenu. A elle de planer dans les régions sereines de l'Idéal et d'y entraîner le corps. Suivant une belle formule, si elle est attachée au corps, « c'est comme l'aile à l'oiseau pour l'élever aux cimes. » Ainsi concluait en fin de compte le dolent Alfred de Musset, quand sa muse, meurtrie par d'amers désenchantements, proférait cette plainte suggestive :

Malgré nous, vers le Ciel il faut lever les yeux.

Mais, par cela même qu'elle ne s'acquiert que par l'effort, la Vertu mène ses fervents par de durs sentiers et les éprouve souvent par la tribulation et la souffrance. — « Combien le prix d'un sourire ? » demandait-on au marchand de bonheur de la légende. — « Deux larmes ! » répondait-il. Deux larmes pour un sourire ; mais combien pour le bonheur lui-même ? Loi mystérieuse et inéluctable, dont la réalité s'est imposée à tous les esprits et dans tous les temps ! Fénelon affirmait de Pellisson que, « pour montrer toute sa vertu, il ne lui manquait que d'être malheureux » ; et Bossuet ne trouvait parfaite la peinture de ses héros que lorsqu'il la pouvait compléter par « ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute aux grandes vertus. » N'est-elle pas d'hier cette envolée magnifique de Jean Richepin ?

Il faut de durs efforts pour monter vers l'azur ;
L'air bu sur la montagne aux sentiers pleins de pierres
Fait saigner les poumons et pleurer les paupières,
Et les âpres sommets, sans verdure et sans fleurs,
Sont à tel point des lieux d'affres et de douleurs,
Que le plus haut de tous a pour nom le Calvaire !

La douleur, vérité qui n'est que trop certaine, est donc « la consécration coutumière de toute éminente vertu. »

Qu'en retour, et par une équitable compensation, elle assure la paix et la félicité aux cœurs assez bien placés pour ne se proposer que de nobles ambitions et pour donner à l'existence son sens vrai et droit, voilà encore un axiome vérifié par l'expérience de chaque instant. Vaincu par sa clarté, Pascal émettait un jour ce cri si impressionnant dans son laconisme : « Joie ! Feu ! Pleurs de joie ! »

Mais conquérir le bonheur par l'abstention de la jouissance, par le réveil constant de l'énergie morale, par l'acceptation de l'épreuve, quel rude sport pour le commun des mortels ! Comment attendre de lui qu'il s'y adonne ? Comment espérer qu'il y sacrifie l'appât grossier de ses rêves matérialisés ? Seules, les âmes d'élite qui ont su se baigner dans l'azur

après avoir traversé les âpres régions, peuvent se promettre de semblables triomphes. Sur les seules figures de ces hommes, de ces femmes, assoiffés d'idéal, vous devinerez, dans la limpidité du regard, la paix de la conscience, l'expansion du cœur, la gaîté de l'esprit; sur leurs seules lèvres, vous verrez s'épanouir un rire aimable en même temps qu'une beauté séductrice. C'est la leçon de la philosophie, même purement humaine. Ecoutez M. Sully-Prud'homme, le poète du *Bonheur* :

> L'homme ne jouit longtemps et sans remords
> Que des biens chèrement payés par ses efforts.
> Il n'est vraiment heureux qu'autant qu'il se sent digne.

Et c'est ainsi que Vertu et Bonheur restent synonymes même au sein de « la divine beauté des larmes. »

J'ai lu quelque part que sous Louis XIV, un petit homme, malingre, chétif, et le dos relevé par cette éminence qui n'a jamais passé pour une des lignes de la pure plastique, se présenta devant les gens du Roi chargés d'engager les soldats.

« — Mon ami, lui dit-on, ça ne se peut pas. — Pourquoi? — Parce que vous êtes bossu. — Bossu! Mais M. de Luxembourg l'est bien! — Ah! lui, c'est différent, il est général. — Qu'à cela ne tienne, faites moi général! »

Pourquoi, à cet exemple, ne chercherions-nous pas à nous enrôler parmi les soldats de la Vertu? Et puisque ce bataillon ne comporte que des officiers supérieurs, pourquoi ferions-nous difficulté d'ambitionner d'emblée le grade de général dans cette phalange? Les étoiles d'or ne brilleront pas sur notre uniforme, mais épinglées au firmament, elles nous envelopperont de la vive, joyeuse et idéale lumière qui descend des cieux.

C'est ce qu'ont saisi à merveille les braves gens dont j'ai l'obligation de vous esquisser les gestes magnanimes.

Avez-vous jamais parcouru le pays ambertois, l'une des

parties de l'Auvergne les plus dignes d'être visitées par le touriste ? Si vous vous êtes attardés dans ses ombreuses et fraîches vallées, pareilles à celles dont la brise faisait vibrer le luth de Virgile,

... O qui me gelidis in vallibus Hæmi
Sistat, et ingenti ramorum protegat umbra !

ou sur ses hauts plateaux, diaprés de verdoyants pâturages et couronnés de profondes forêts, vous avez assurément admiré les beautés, tantôt riantes, tantôt sévères, toujours reposantes, de cette pittoresque contrée. Combien plus attachantes les vertus de sa race saine, forte, laborieuse, accoutumée à la lutte par la rudesse du climat, le relief et les aspérités du sol, fidèle aux traditions ancestrales dont nos quatre lauréats offrent un vivant exemplaire !

De ces quatre vaillants, trois habitent la ville même d'Ambert, et ce n'est pas un mince honneur pour la noble capitale du Livradois que de pouvoir se féliciter d'une telle rencontre. Avec plus de raison encore que Cornélie, elle a le droit de dire de tels enfants : c'est mon plus beau trésor. Nous n'attendions pas moins, à vrai dire, de la cité qui a la gloire de posséder et d'entourer d'une jalouse vénération les cendres de l'héroïque Père Gaschon. Cet apôtre, demeuré à si juste titre populaire dans toute cette région, au sein de laquelle il est né et qu'il a évangélisée avec un zèle et une charité infatigables pendant la période révolutionnaire et au début du XIXe siècle, n'a-t-il pas su, nouveau Vincent de Paul, lui insuffler cet amour de la Vertu qui déborde du cœur des Saints ?

Marie Fayet réside à Ambert depuis 24 ans. Elle est née à Bertignat, de modestes boulangers. Toute jeune, elle se sentit soulever par « la grande paire d'ailes » dont nous parlions au-dessus de la vie rampante et des horizons bornés. Une voix mystérieuse l'invitait déjà à se consacrer au soula-

gement de tous ceux qui peinent dans leur corps, dans leur esprit, dans leur âme. Elle répondit avec élan à cet appel et, dès l'âge de douze ans, en véritable prédestinée de la Vertu, elle s'engagea dans la voie du renoncement et de la Charité qu'elle n'a jamais quittée.

Durant les hivers longs et rigoureux qui désolent en général nos pays de montagnes, alors que les neiges et les glaces couvraient les rues du village et rendaient la circulation dangereuse, on apercevait cette enfant se rendant d'elle-même et sans en avoir été priée chez ses voisins âgés ou infirmes, pour leur éviter des sorties pénibles et faire à la fontaine leur provision d'eau journalière. Plus tard, voyait-elle une pauvre vieille ou quelque malade mordre d'une dent lasse et dégoûtée dans un morceau de pain noir et dur, vite elle lui donnait en échange le pain blanc, frais et appétissant, qu'elle avait le droit de prendre pour elle-même à la boutique paternelle. Recevait-elle en présent une modeste parure pour sa toilette de jeune fille, elle s'empressait de la vendre pour en distribuer le prix aux pauvres. Souvent on la surprenait passant les nuits à tricoter des bas pour les indigents qu'elle savait pieds nus, et prenant à peine deux heures de repos.

Une telle vertu à cet âge si précoce devait pousser Marie Fayet aux suprêmes renoncements Elle résolut de se ranger (ce n'était pas encore un délit) parmi les congréganistes catholiques, « ces corvéables volontaires » de la Charité, dont M. Paul Bourget, ces jours derniers, proclamait derechef, après M. Taine, « l'inlassable dévouement aux pauvres et aux malades ». Mais sa santé, déjà délabrée par le travail et les privations volontaires, opposa un spectacle insurmontable à ce dessein. Son ardeur de sacrifice ne fit que s'exaspérer de ce contre-temps.

Ses parents étaient morts, encore jeunes. Pour toute fortune, elle possédait une rente de cent francs, moyennant laquelle elle avait cédé à une sœur mariée ses droits sur le patrimoine familial. Elle dut se placer pour vivre. Après

diverses sollicitudes, le sort, parlons mieux, la Providence la conduisit à Ambert chez une veuve sans enfant, au tempérament des plus débiles, qui jadis avait connu l'aisance, mais dont tout l'avoir consistait dorénavant en un usufruit viager de 800 francs. Un gage annuel de cent francs fut annoncé à Marie Fayet.

Celle-ci ne se demanda même pas comment sa maîtresse résoudrait ce problème, nouvelle quadrature du cercle, de lui payer ce gage et en même temps de subvenir à la subsistance de deux personnes avec une pitance de 800 francs. Madame de Sévigné raconte que, de son temps, dans notre province, la vie ne coûtait « rien du tout, enfin trois sous deux poulets, et tout à proportion. » Depuis lors, à en juger par les additions de nos ménagères, le prix des denrées paraît avoir subi une prodigieuse évolution. Aussi, inutile de l'indiquer, durant ses 23 années de service, Marie Fayet n'a-t-elle jamais touché un centime de gages.

La voilà donc remplissant gratuitement l'office de domestique, mais de domestique au sens si noble qu'avait autrefois ce mot lorsque, selon la judicieuse remarque de M. Jules Lemaître, il signifiait « personne de la maison ». Elle fait si bien corps avec la maison, que bientôt elle aperçoit la détresse du pauvre intérieur dont elle calcule aisément les ressources inférieures aux plus strictes nécessités. C'est, la chose est trop évidente, la misère avec tout son cortège d'affres et d'angoisses. Marie Fayet ne balance pas: elle grossira de sa petite rente la caisse du ménage, et par un travail supplémentaire elle comblera le déficit. Elle quémande en ville des travaux de crochet et se livre à cette tâche avec tant d'assiduité, qu'elle arrive à gagner de 100 à 150 francs par an et à diminuer d'autant l'intensité de la gêne.

Mais la santé de sa maîtresse se ruine complètement : une double maladie de cœur et de poitrine précipite la pauvre dame dans la souffrance. Marie Fayet ne la quitte plus; elle prend pour elle tout le poids d'une vie si lourde, et dissimule

à la malade, par son entrain et sa bonne humeur, la tristesse de jours aussi noirs,

> ... Faisant deux parts dans cette vie amère,
> Toujours buvant l'absinthe et lui laissant le miel.

Le martyre dure dix ans : la patience, la sérénité de Marie Fayet ne défaillent pas un instant. Quand la dernière heure sonne pour la chère dame, elle lui ferme doucement les yeux, ayant ainsi, jusqu'au moment suprême, illuminé sa demeure par l'apparence et l'illusion, sinon du bien-être, du moins de la sécurité, et fourni, Mesdames, un nouvel exemple des miracles qu'accomplissent ce tact et cette délicatesse que vous tenez de la Providence.

Ce n'est pas toutefois cette vie de dévouement qui a surtout frappé notre Compagnie. Il n'est pas rare d'en trouver de semblables, et les rapports des membres de l'Académie française sur les prix de vertu abondent même en histoires de ce genre. Mais un trait final a enlevé nos suffrages.

La longue maladie de la maîtresse de Marie Fayet avait occasionné un surcroît de dépenses. Malgré toute l'ingéniosité de sa charité, l'héroïque servante n'avait pu acquitter toutes les dettes contractées par la malheureuse dame, laquelle mourut devant 250 francs à divers fournisseurs. Les créanciers allaient-ils rester impayés ? la mémoire de sa maîtresse subir une sorte de flétrissure ? A cette pensée, le cœur de Marie Fayet bondit. Aux jours plus cléments, alors que la maladie n'était pas entrée en dominatrice absolue dans le logis, Marie Fayet avait pu économiser une somme de 200 francs, qu'elle avait déposée à la caisse d'épargne. Sans hésiter, elle la retire. Pour se procurer les 50 francs qui manquent, elle s'improvise en quêteuse, frappe aux portes discrètes et ne s'arrête dans ses démarches que lorsque, la somme étant réunie et les quittances des créanciers rassemblées entre ses mains, elle peut aller s'agenouiller sur la tombe de sa dame, lui adresser

un nouvel et déchirant adieu et lui recommander de dormir désormais son dernier sommeil en complet repos : ses dettes de la terre étaient soldées ; pour celle qui avait été contractée envers la Justice divine, elle avait, selon toute vraisemblance, depuis longtemps été acquittée par la Miséricorde infinie !

Alors que, chaque année, dans la poudre de nos greffes s'entassent tant de renonciations d'héritiers, et même d'enfants, aux successions obérées de leurs parents, ne trouvez-vous pas, Messieurs, tout comme nous, admirable la conduite de cette humble fille qui, non contente d'avoir donné à une étrangère, durant 23 années, l'or de ses forces, de sa jeunesse, de son labeur, de ses économies et de ses veilles de paysanne, s'épuise à les prodiguer encore à une mémoire disparue ? et ne ratifierez-vous pas le prix de 500 francs que l'Académie est fière de décerner à Marie Fayet ?

Aussi bien, ne craignez pas qu'elle s'en serve pour thésauriser. Quoiqu'une pneumonie récente ait ravagé sa constitution, déjà si compromise, elle a recueilli ses forces languissantes pour se remettre au travail et devenir ouvrière dentelière, mais surtout pour se transformer en « sœur de charité. » Quand les Ambertois, à la nuit tombante, dans les rues restées originales de leurs vieux quartiers, voient une femme petite, maigre, à l'allure encore joyeuse et vive sous ses 53 hivers, ouvrir à la dérobée la porte d'un taudis ou gravir discrètement l'escalier d'une mansarde, ils savent que c'est Marie Fayet qui va passer la nuit auprès d'un malade indigent ou porter à une famille sans ressource le prix de la dentelle dont ses doigts agiles ont, durant la journée, entouré la roue de son carreau.

Rulhière disait un jour à Rivarol : « Je n'ai fait qu'une méchanceté dans ma vie ; » et Rivarol de lui riposter malicieusement : « Quand finira-t-elle ? » Marie Fayet, elle, n'a fait et ne fera qu'une bonne action dans sa vie ; mais cette bonne action, commencée avec son existence, dure toujours.

En Marie Blanc, femme Besseyrias, nous admirons l'esprit de famille poussé à un degré éminent.

Marie Blanc est née à Ambert, où elle exerce la pénible profession de laveuse. Sa santé est précaire ; une hernie, dont les exigences de son métier ont provoqué à diverses reprises l'étranglement, aggrave pour elle les difficultés de la vie. Pour comble de malheur, son mari, ouvrier ébéniste, souffre d'une gastrite qui l'oblige fréquemment au chômage. Une maison acquise 800 francs et grevée d'une dette de 200 forme toute la richesse du ménage. Vous pensez sans doute que ces pauvres gens, si cruellement visités par la souffrance, ne peuvent que gémir sur leurs propres maux sans s'intéresser à ceux d'autrui ? Ce serait bien mal les connaître ! les fleurs de tendresse et de dévouement croissent à l'envi sur ces sols sillonnés par le soc de la douleur, et notre lavandière sait trop bien parfumer le linge de ses lessives en y glissant des feuilles de roses ou de violettes, pour oublier de cueillir celles-là et de tout embaumer de leur arome autour d'elles.

Besseyrias a une sœur mariée, mère de cinq enfants : elle tombe malade. L'aîné des enfants, une fille, est très arriérée, presque idiote ; un eczéma lui couvre une partie de la figure et lui a même envahi les yeux. Le père, sans ressources, décide de l'interner dans un hôpital. Aussitôt, Marie Blanc s'émeut de pitié. Elle prendra chez elle cette nièce de son mari ; elle fera de l'idiote sa fille adoptive. Sans retard elle se met à la soigner en véritable infirmière du corps et de l'esprit. Elle obtient la guérison de l'eczéma, mais elle est impuissante à développer l'intelligence atrophiée de l'enfant. Fléchier assure qu'en Auvergne se trouvent « deux choses opiniâtres », les gens et les mulets. Marie Blanc est Auvergnate, elle est donc opiniâtre. Sans se laisser décourager une seule minute par le caractère irritable et l'esprit borné de la malade, elle déploie tant d'énergie, tant de persévérance, qu'au bout de dix-huit ans elle parvient à lui

apprendre à enfiler des grains de chapelet et à lui procurer ainsi un gain d'environ douze sous par semaine.

Mais la mère et le père de l'idiote meurent successivement, laissant orphelins et abandonnés les quatre autres enfants. La Charité, on le sait, ne regarde jamais derrière elle ; ses yeux se portent toujours en avant. C'est l'attitude de Marie Blanc, qui est une incorrigible récidiviste du bien. Suffira-t-elle à tant de charges ? Ce calcul n'effleure même pas sa pensée. Elle recueille les quatre orphelins. Désormais, sa maison sera la leur ; ils y seront hébergés en santé comme en maladie, en maladie surtout. L'un d'eux, une autre fille, en fait bientôt l'expérience. Atteinte, il y a cinq ans, d'une péritonite qui la met à deux doigts de la mort, elle est veillée par sa tante avec un dévouement infatigable. Depuis lors, elle a eu de fréquentes rechutes, toutes très graves, et entre les accès, sa faiblesse est si grande qu'elle se sent incapable de tout travail régulier. Elle prend place à côté de l'idiote, fabrique quelques chapelets, mais son gain est à peu près nul. C'est la lavandière qui, infirme elle-même, subvient seule aux besoins de trois autres infirmes par son labeur acharné.

Elle accomplit cette merveille avec tant de prestigieuse habileté, que ses parents trouvent tout naturel, dès qu'ils sont malades, de venir se faire soigner chez elle comme dans un hôpital : tel cet homme atteint d'un phlegmon de l'avant-bras, qui reste chez Marie Blanc pendant trois mois pour lui faire panser sa plaie et obtenir d'elle sa guérison. Sa soif de dévouement est si pressante que, tout comme Marie Fayet, elle joue le rôle de sœur de charité auprès de ses voisins malades. Une fois encore, se vérifie cette loi admirable de la fécondité de la Vertu dans les âmes les plus humbles, « comme si de pratiquer avec plénitude les simples devoirs de son état, cela disposait irrésistiblement à les élargir, et comme si, lorsqu'on a pris le pli de se sacrifier, il arrivait un moment où l'on ne saurait plus faire au sacrifice sa part. » L'Académie alloue à Marie Blanc une somme de 300 francs.

Jeanne-Marie Dixmerias, femme Barthelay, née à Job, mais demeurant à Ambert, est, elle aussi, une esclave du devoir familial. Son mari, vieillard de 68 ans, est paralysé depuis longtemps; son fils unique s'est éteint à l'âge de 22 ans, après une douloureuse maladie. C'est dans sa profession d'ouvrière en chapelets qu'elle a trouvé le moyen de parer à des charges aussi écrasantes. Mais, il y a deux ans, meurt un beau-frère de son mari, veuf deux fois, qui avait eu une fille de son premier mariage avec la sœur de Barthelay, et deux autres filles d'une seconde union. Il ne laisse aucune ressource. Que vont devenir les trois orphelines, âgées de 16, 9 et 7 ans? Aller à l'hôpital? Marie Dixmérias ne le souffrira pas.

...Vous ne savez ce que c'est qu'une femme,

nous a dit le grand Corneille. Notre Ambertoise se charge de nous l'apprendre. On connaît la devise de sa cité: « Fais ce que deuras; adviegne que porra! » C'est aussi la sienne. Sans s'inquiéter si son maigre salaire subviendra à tant de dépenses, elle recueille la nièce de son mari, et aussi les deux étrangères; elle les élève toutes trois avec une tendresse égale et toute maternelle, les entourant des soins les plus éclairés, et s'employant de toutes ses forces à en faire des filles honnêtes et laborieuses. Une telle charité mérite, sans conteste, le prix trop modique de cent francs que nous lui accordons.

Une semblable récompense est réservée à notre dernière professe de la Vertu, originaire et habitante du canton de Saint-Anthême. Marie Garrier est une dévote de sainte Catherine mais combien la coiffe de la Sainte lui sied à ravir! Elle est dentelière, et quand elle tient son carreau sous le bras, elle porte, comme le philosophe grec, toute sa fortune avec elle. Son gain constitue son unique subside. Une surdité très prononcée l'afflige, mais cette surdité n'a pu l'em-

pêcher d'entendre les cris de détresse poussés par une vieille voisine, misérable, qui gît infirme à ses côtés sur un grabat, abandonnée des siens et de tous. Cette pauvresse,

Logeant le diable en sa bourse,
C'est-à-dire n'y logeant rien,

tel le hère minable de La Fontaine, ne pouvait attendre d'autre refuge que l'hôpital. Qui de vous ne connaît la répugnance irraisonnée, mais invincible, des déshérités, des sacrifiés de la vie, pour ces asiles de l'infortune? Marie Garrier comprend cette répulsion, elle y compatit. La vieille voisine ne quittera ni son hameau, ni les lares familiers de sa chaumière. Marie Garrier la gardera, la soignera, la nourrira. Pendant plusieurs années, elle se constitue son unique soutien et la serre si chaudement contre son cœur, que la malheureuse sent moins le froid de la misère. Elle prélève sur son gain tout l'argent nécessaire aux besoins de sa protégée et ne souffre pas que qui que ce soit vienne à son aide. La vieille est à elle, à elle seule; c'est son bien, elle le défend jalousement contre tout ursupateur. La mort vient décharger enfin l'infirme du poids de l'existence. Marie Garrier accompagne tristement à sa dernière demeure cette étrangère qu'elle a traitée en parente bien-aimée, puis, elle se remet à son carreau, sans paraître même se douter de l'acte vertueux qu'elle a accompli.

« Je suis né à Valence, en 1820, et depuis lors il ne m'est rien arrivé », déclarait spirituellement Emile Augier à un curieux de biographie. Augier n'était sans doute pas très convaincu de la vérité de sa boutade. Mais, si vous demandiez à Marie Garrier le récit de sa vie, elle vous répondrait certainement à son tour: « Je suis née à Saint-Romain en 1863, et depuis lors il ne m'est rien arrivé », et soyez assurés qu'elle en aurait l'intime persuasion.

Telle est, Messieurs, l'histoire toute simple, mais combien

instructive, de ces ouvrières livradoises. Ah! que j'avais raison de vous dire que la Vertu est aimable et son exercice délicieux. Demandez à ces paysannes si les sacrifices qu'elles ont allègrement portés leur ont paru lourds, si les privations qu'elles se sont imposées leur ont semblé amères, et proposez-leur d'échanger le calice où elles ont savouré leurs épreuves contre la coupe où d'autres boivent le plaisir à longs traits! Aussi bien, examinez leurs physionomies, et constatez avec moi qu'un bon sourire, calme et clair, est à demeure sur le visage de ces amies de l'idéal, tandis qu'à nous, rivés au terre-à-terre de nos amusements, notre lot est l'agitation vaine, le désir inassouvi et l'insatiable détresse morale. Achevant de vous éclairer, priez-les de vous dévoiler à quelle source elles ont puisé le secret de cette joie intérieure, de cette gaieté paisible. Pour toute réponse, ces femmes du peuple, dont le cœur a des instincts infaillibles, vous montreront d'un geste spontané le modeste Crucifix, dont les deux bras, cloués à la place d'honneur de leurs humbles logis, attirent invinciblement les yeux des hôtes et des visiteurs, comme pour répandre sur tous la plénitude des bénédictions. Par là, elles vérifieront à leur insu et à nouveau ce grand fait historique, contre lequel viennent se briser, humiliées et impuissantes, toutes les négations ou les contradictions de la superbe humaine, à savoir que la Vertu n'est devenue grâce et joie et ne le reste que par le Christianisme.

Au Christianisme revient la gloire immortelle d'avoir su imprimer sur le visage de la Vertu des traits délicats, une amabilité joviale, une fascination irrésistible, et d'avoir ainsi fait d'elle une enchanteresse qui, selon le mot de Saint-Simon, « ne se peut oublier quand on ne l'aurait vue qu'une fois. »

Avant lui, la Vertu païenne ne réserve aux hommes que tristesse, égoïsme ou volupté. Déçue par son fallacieux mirage, l'âme antique en est réduite à jeter à la face de la trompeuse déesse l'imprécation virulente et désespérée de Brutus

..... s'écriant sur les débris de Rome :
Vertu, tu n'est qu'un nom !

Depuis lui, mais en dehors de sa vraie doctrine, la Vertu a toujours continué à revêtir les mêmes aspects moroses ou fâcheux : telle, la nouvelle leçon, encore récente, donnée au monde par le Jansénisme, cette triste hérésie ou, à volonté, cette hérésie triste, qui a trop longtemps essayé de jeter un voile sombre et lugubre sur le clair et gai génie français. D'après le plus illustre de ses sectateurs lui-même, il ne sut nous peindre qu'une « vertu stoïque, avec une mine sévère, un regard farouche, des cheveux hérissés, le front ridé et en fureur, dans une posture pénible et tendue, loin des hommes, dans un morne silence, et seule sur la pointe d'un rocher. »

Avec lui, en revanche, combien la Vertu apparaît douce, agréable, séduisante ! C'est le Christ qui, sur la montagne où le pressent les foules avides de bonheur, leur annonce la bonne nouvelle de toutes les béatitudes et les transfigure par ce cri triomphal : *Gaudete et exultate,* réjouissez-vous et faites éclater des transports d'allégresse, même lorsque vous serez maudits, persécutés et accablés de toutes sortes de maux et de calomnies à cause de moi. Et, à sa suite, ce sont tous ses grands serviteurs, dont Bossuet nous décrit « la sainte et divine joie » éclatant « dans leurs yeux et sur leurs visages ». C'est l'Apôtre prêchant à tous les peuples que le premier fruit de la Vertu est la joie ! C'est le suave François d'Assise (pour qui l'âme contemporaine s'éprend de si curieux retours de sympathie et de tendresse), se vouant à la pauvreté avec une telle grâce que le récit de sa vie ressemble à un hymne au bonheur. Il va chantant sur toutes les routes, plongeant dans le ravissement jusqu'aux plus humbles êtres de la création, semant les fleurs sous ses pieds nus et changeant « en roses quelques-unes des épines de l'Humanité ! » C'est la captivante Catherine de Sienne s'écriant à son tour : « Vivre dans la Vertu donne toujours la joie ! » C'est l'admirable François de Paule, que le même Bossuet nous montre ayant « dans une

vie si dure, si laborieuse, toujours un air riant et toujours un visage content! » C'est le doux évêque de Genève, dessinant à la Vertu un profil rayonnant d'une séduction indicible, et répétant à tous les échos: « Ce n'est pas la Vertu qui doit être triste, mais le vice; à la Vertu appartient la gaieté. »

Saisissant contraste! Au XVIIe siècle, il inspirait cette charmante réplique du comte de Bussy à la marquise de Sévigné, quelque peu férue des pédantes et laides dissertations de l'*Augustinus* : « Ma belle cousine, sauvons-nous avec notre bon parent, saint François de Sales; il conduit les gens en paradis par de plus beaux chemins que Messieurs de Port-Royal. » De nos jours, il a porté M. Ernest Legouvé, cet académicien heureux, mort chargé d'années, de gloire et de félicité, à tirer du trésor de l'expérience des siècles cette recette de bonheur qu'il a recommandée aux méditations de tous les mortels: « Quand on est chrétien, vivre comme un chrétien doit vivre; quand on ne l'est pas, vivre comme si on l'était! »

Et maintenant, je cherche un homme sur la tête de qui déposer une couronne de lauriers... Point d'homme! Décidément, le tuteur de Rosine voyait clair: en France, on donne toujours raison aux femmes. Mais ici, c'est justice, j'en conviens. « C'est la même balle, dirait notre Pascal, dont on joue l'un ou l'autre, mais l'un la place mieux ». Au jeu de la Vertu, Mesdames, vous placez la balle mieux que nous. Comme, pour être vertueux il faut être fort, nous devrons donc désormais, nous autres hommes, afin de rester véridiques, cesser de nous vanter que

Du côté de la barbe est la toute-puissance,

et que le sexe fort est celui où se recrutent les cuirassiers. L'aube du triomphe complet du féminisme blanchit vraiment l'horizon. Joseph de Maistre, il y a un siècle, se livrait à ce badinage: « Si une belle dame me demandait : ne croyez-

vous pas, Monsieur, qu'une dame pourrait être un grand général comme un homme ? je ne manquerais pas de lui répondre : Sans doute, Madame ! Si vous commandiez une armée, l'ennemi se jetterait à vos genoux comme j'y suis moi-même ; personne n'oserait tirer, et vous entreriez dans la capitale ennemie au son des violons et des tambourins. » Je gage qu'aujourd'hui le profond penseur ferait amende honorable. Il regretterait d'avoir oublié que M. de La Rofoucauld avait déjà prédit au cardinal Mazarin qu'en France tout arrive ; il se rappellerait aussi l'histoire de notre petit bossu, et conviendrait facilement que, les femmes s'engageant de préférence aux hommes dans l'armée de la Vertu, il est de toute équité qu'elles demandent à y devenir générales et à nous conduire aux luttes contre le vice.

Aussi, Mesdames, plus que jamais

A d'austères devoirs le rang de femme engage,

et puisque, d'ailleurs, la mode du siècle est

De mettre hautement votre esprit hors de page,

de ne plus lui « fermer la porte aux sublimes clartés », mais au contraire, de lui apprendre « le fin des choses, le grand fin, le fin des fin », et de faire éclore, en gerbes gracieuses, sur nos plates-bandes masculines de vieille et maussade culture, ces fleurs nouvelles et ravissantes d'art et de science qu'on nomme les doctoresses, permettez-moi de vous prier très respectueusement de devenir avant tout doctoresses ès-Vertu.

Afin qu'ils vous disputent les palmes de la fondation du Maisniel, daignez former des disciples qui, à votre exemple, estiment l'esprit plus que la matière, la témérité de l'abdication de soi plus que la prudence de l'intérêt personnel ; des disciples, qui n'aient ni peur ni honte d'affirmer haut et fermeleur Credo en Dieu et en la Patrie ; des disciples enfin, dont les âmes, semblables aux vôtres, soient éprises de ce

sublime idéal de magnanimité et de dévouement, brûlent de ces pures flammes qui, durant quinze siècles, ont embrasé si ardemment le cœur chevaleresque de la «doulce France», que ses pulsations ont été entendues par le monde entier stupéfait et tout ensemble attendri!

Vos cours seront-ils fréquentés? Pourquoi non? Veuillez toutefois vous garder de professer devant vos élèves, ce serait une erreur capitale, que la Vertu est ennuyeuse et ses sentiers déplaisants. Rappelez-vous plutôt le précepte de Fénelon: « Si l'enfant se fait une idée triste et sombre de la Vertu, tout est perdu, vous travaillerez en vain. » A vos auditeurs déclarez tout simplement, et vous serez dans la vérité même, que la Vertu est grâce et joie, mais qu'elle garde ses coquetteries pour les seuls hommes dignes de ce nom, c'est-à-dire pour les hommes de cœur, de courage, de conviction, de caractère, d'énergie, pour les virils en un mot.

Devrez-vous, à ces cours, user du procédé mis jadis en honneur par votre devancière, vous savez, la doctoresse de Bologne, cette belle fille savante qui se couvrait le visage d'un voile durant ses leçons, de peur d'éblouir ses disciples de l'éclat de ses yeux.

Pour un mot d'une belle bouche,
Pour un signe de deux beaux yeux,
On sait qu'il n'est rien que ne fassent
Les seigneurs et les bacheliers.

Or, elle voulait que la Science parlât et agît toute pure, par sa seule vertu. J'ignore si la tactique est toujours en faveur parmi les doctoresses actuelles. Je vous laisse donc le soin de trancher la question.

Quant aux profanes, s'il leur était loisible d'exprimer un timide avis, ils opineraient peut-être avec Ozanam que « le rôle des femmes chrétiennes ressemble à celui des Anges gardiens; elles peuvent conduire le monde, mais en restant invisibles comme eux. »

A la vérité, notre Compagnie s'empresserait d'ajouter bar-

diment: leur devoir, par contre, est d'apparaître en pleine lumière aux heures glorieuses, où ceux qui ont mission de

..... guetter l'essor des humbles cœurs dans l'ombre

les arrachent, comme aujourd'hui, à cette ombre pudique et discrète pour leur décerner les justes récompenses dues à leurs viriles vertus !

---

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice Basse.

# TABLE DES MATIÈRES

Pages

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND. — Procès-verbaux des séances, 16, 17, 19, 73, 75, 121, 123, 221, 222, 253, 297. — Election des Membres, 17, 18. — Discours du Président, 21. — Ouvrages reçus, 17, 20, 74, 77, 122, 124, 222, 223, 257, 300. — Séance des Prix de Vertu, 297. — Comptes et Budget, 78. — Liste des Membres, 3. — Liste des Sociétés savantes qui font échange de publications avec l'Académie de Clermont.. 13

BOUDET (Marcellin), — Saint Robert de Turlande, 47, 82. — Note sur la fabrication du feu grégeois en Auvergne, au XIVe siècle. 283

CHAMPFLOUR (de). — Journal du chanoine Vidilhe..... 224

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS. — 45e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements..... 296

ESSARTS (des). — Au lendemain de Pertharite (1652).. ..... 319

EVERAT (Edouard). — Discours pour les Prix de vertu..... 359

JALOUSTRE (Elie). — Un neveu de Pascal : Louis Perier. Le cas de conscience..... 125

MÉLANGES. — Notice sur un tombeau romain découvert à Charbonnier (Puy-de-Dôme), 117. — La Bête du Gévaudan dans les armoiries de la famille Antoine..... 292

MIOCHE (abbé). — Documents pour servir à l'histoire de Chapdes-Beaufort..... 259

MONTLAUR (de). — Discours du Président, 21. — Discours à la séance des Prix de vertu..... 301

NOTES ET DOCUMENTS CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE. — Sur la présence du mercure dans les Eaux de Saint-Nectaire, 24. — Saint Robert de Turlande, 47, 82. — Un neveu de Pascal : Louis Perier. Le cas de conscience, 125. — Journal du chanoine Vidilhe, 224. — Documents pour servir à l'histoire de Chapdes-Beaufort..... 259

NOTES SCIENTIFIQUES. — Quelques considérations sur la composition chimique et la géologie des eaux minérales de Saint-Nectaire, d'après les résultats fournis par la cryoscopie, à propos de la loi « Lucien Graux », 224. — Une nouvelle station de l'*Orchis nigra* dans le Puy-de-Dôme, 250. — Note sur la fabrication du Feu grégeois au XIVe siècle..... 283

ROURE DE PAULIN (du). — La Bête du Gévaudan dans les armoiries de la famille Antoine..... 292

ROUX (Dr). — Sur la présence du mercure dans les Eaux de Saint-Nectaire, 24. — Quelques considérations sur la composition chimique et la géologie des eaux minérales de Saint-Nectaire, d'après les résultats fournis par la cryoscopie, à propos de la loi « Lucien Graux »..... 224

SALVETON. — Notice sur un tombeau romain découvert à Charbonnier (Puy-de-Dôme)..... 117

Sociétés savantes (45e Congrès)..... 296

Sociétés savantes qui font échange de publications avec l'Académie de Clermont..... 13

TEILHARD DE CHARDIN (Emmanuel). — Une nouvelle station de l'*Orchis nigra* dans le Puy-de-Dôme..... 250

VERNIÈRE (Antoine). — Eloge de M. Henri Lecoq..... 321

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET. — 2889

# BULLETIN

## HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

# DE L'AUVERGNE

# BULLETIN

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

# DE L'AUVERGNE

PUBLIÉ PAR

*l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*

DEUXIÈME SÉRIE

1907

CLERMONT-FERRAND
LOUIS BELLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Avenue Carnot, 4

1907

# LISTE DES MEMBRES

DE

## L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE

## CLERMONT-FERRAND

**Pendant l'année 1907**

### Membres composant le Bureau

*Président :* M. le marquis DE MONTLAUR.
*Vice-Président* : M. Ed. EVERAT.
*Commissaires :* MM. le chanoine FOUILHOUX et le docteur DE RIBIER.
*Trésorier* : M. Casimir PAJOT.
*Secrétaire perpétuel :* M. Emmanuel TEILHARD DE CHARDIN.
*Secrétaire :* M. Maurice BASSE.
*Secrétaire des séances :* M. EUSÉBIO.

### Membres du Comité de publication

MM. EUSÉBIO, le chanoine FOUILHOUX, JALOUSTRE, le docteur DE RIBIER, ROUCHON, Emmanuel TEILHARD DE CHARDIN, le Trésorier et le Secrétaire.

### Membres honoraires

M. le Maire de Clermont.
M. le Préfet du Puy-de-Dôme.
Mgr l'Évêque de Clermont.
M. le Général commandant le 13e corps d'armée.
M. le Premier Président de la Cour de Riom.
M. le Procureur général près la Cour de Riom.

M. le Président du Tribunal civil de Clermont.
M. le Président du Tribunal de Commerce de Clermont.
M. le Recteur de l'Académie universitaire de Clermont.
M. le Directeur de l'Ecole de Médecine.
M. le Doyen de la Faculté des Sciences.
M. le Doyen de la Faculté des Lettres.

**Membres titulaires**

MM.

Alluard, doyen honoraire de la Faculté des Sciences; 16 janvier 1868.
Dourif (le Dr), professeur honoraire à l'Ecole de médecine ; 21 janvier 1869.
De Chazelles, ancien préfet ; 18 janvier 1877.
Jaloustre (Elie), ancien percepteur ; 3 mai 1877.
Reigneaud (Paul), juge suppléant, Riom ; 13 mai 1880.
De Chabrol (le comte), ancien député ; 1er juin 1882.
Teilhard de Chardin (Emmanuel) ; 18 janvier 1883.
Chalus (Maurice), banquier ; 15 janvier 1885.
Raynaud (l'abbé), curé de N.-D. du Port ; 15 janvier 1885.
Vignancour, docteur en droit, avocat ; 15 janvier 1885.
Rouchon, archiviste du département ; 28 janvier 1886.
Everat, docteur ès-lettres, avocat à Riom ; 28 janvier 1886.
D'Aurelle (le vicomte Théophile) ; 28 janvier 1886.
Teilhard de Chardin (Joseph) ; 20 janvier 1887.
De Nervo (le baron) ; 3 février 1887.
Chaudessolle (Félix), avocat ; 19 janvier 1888.
Fouilhoux (l'abbé), chanoine ; 3 mai 1888.
Goyon (Charles), docteur en droit, avocat ; 4 avril 1889.
Berthoule (Amédée), secrétaire général de la Société d'acclimatation ; 19 janvier 1893.
Tardif (Georges), ingénieur civil ; 19 janvier 1893.
D'Aurelle Montmorin (le comte), lieutenant-colonel breveté d'infanterie en retraite, château de La Barge, par Courpière ; 19 janvier 1893.
Pajot (Casimir), docteur en droit, avocat ; 19 janvier 1893.

MM.

De Barante (le baron Claude); 17 janvier 1895.

L'Ebraly (Eugène), docteur en droit, avocat, bâtonnier de l'Ordre ; 17 janvier 1895.

Grasset (le Dr), à Riom ; 17 janvier 1895.

Teillard (Jean), architecte ; 17 janvier 1895.

De Pontgibaud (le comte) ; 21 janvier 1897.

Crègut (l'abbé) ; 20 janvier 1898.

Basse (Maurice), avocat; 21 janvier 1899.

Bruyant (Charles), professeur suppléant à l'École de médecine; 21 janvier 1899.

Mioche (l'abbé), aumônier de l'Hôpital-Général ; 21 janvier 1899.

De Montlaur (le marquis); 21 janvier 1899.

Ojardias (Albert); 18 janvier 1900.

Roux (le Dr Emile) ; 18 janvier 1900.

Brunhes, directeur de l'Observatoire météorologique, professeur à la Faculté des Sciences ; 17 janvier 1901.

Christophle (Franck), docteur en droit, avocat ; 17 janvier 1901.

Glangeaud, professeur de Géologie à la Faculté des Sciences; 16 janvier 1902.

Eusébio, naturaliste, licencié ès-sciences naturelles ; 16 janvier 1902.

Laude, bibliothécaire de la Ville et de l'Université; 16 janvier 1902.

Seguin, avocat, conseiller général ; 16 janvier 1902.

Audollent, professeur à la Faculté des Lettres, directeur du Musée ; 21 janvier 1904.

Boudet (Marcellin), conseiller honoraire; 21 janvier 1904.

Nourrisson (Paul), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel à Paris; 21 janvier 1904.

De Ribier, docteur en médecine, à Châtelguyon; 21 janvier 1904.

Berriat-Saint-Prix, ancien magistrat, à Thuret ; 19 janvier 1905.

MM.

Lesmaris (Albert), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel à Paris ; 19 janvier 1905.

Salveton (Henry), docteur en droit, maire de Nonette ; 19 janvier 1905.

Salvy (Georges), avocat à la Cour d'appel de Riom ; 19 janvier 1905.

Camin (l'abbé), curé des Martres-d'Artière ; 18 janv. 1906.

Clausels, avocat à la Cour d'appel de Riom ; 18 janv. 1906.

Pojolat, docteur en médecine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Clermont, 18 janvier 1906.

Champflour (comte de), ancien officier supérieur, à Riom ; 17 janvier 1907.

Chomette (Paul), docteur en droit, avocat, à Clermont ; 17 janvier 1907.

Mangeral (Maxime), conseiller général, à Pionsat ; 17 janvier 1907.

Perceau, docteur en droit, avoué, à Clermont ; 17 janvier 1907.

La Salle de Rochemaure (duc de), à Paris ; 17 janvier 1907.

Tallon, capitaine d'infanterie, à Riom ; 17 janvier 1907.

**Membres correspondants**

Artance (Félix), compositeur de musique, à Clermont.

Attaix (l'abbé), docteur ès-lettres, curé-archiprêtre d'Ambert.

Attaix, docteur en médecine, à Clermont.

Bagès, commandant breveté d'infanterie, à Clermont.

Bardoux (Jacques), à Paris.

Barrière (Joseph), ingénieur agronome à la Sucrerie de Bourdon, Aulnat.

Bellaigue-Dufournel (de), ancien consul général, à Gray.

Bellard, professeur de dessin au lycée Saint-Louis, à Paris.

Bès de Berc, docteur en droit, avocat, à Clermont.

Beyssac, archéologue, à Lyon.

Biélawski, ancien percepteur, à Vic-le-Comte.

Bonnal, archiviste au Ministère de la guerre, à Paris.

Bonneton, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Riom.

MM.

Bostbarge (l'abbé), chanoine honoraire, à Clermont.
Bruel (Alexandre), archiviste paléographe, à Paris.
Casati (Auguste), à Mézire près Arvant (Haute-Loire).
Castel, inspecteur général des mines en retraite, à Versailles.
Chabrol (Ulysse), à Clermont.
Chamboissier (l'abbé), licencié ès-lettres, préfet des études à l'Institution Richelieu.
Chambon (Félix), bibliothécaire de l'Université, à la Sorbonne, à Paris.
Charreton (Victor), à Paris.
Chassaing (du), naturaliste, à Lezoux.
Chilly (de), chef de bataillon d'infanterie breveté.
Chomette (l'abbé R.), curé-doyen d'Arlanc.
Chomette (Henri), docteur en droit, avocat, à Clermont.
Chopart, docteur en médecine, à Vichy.
Clérambault (de), ancien conserv. des hypothèques, à Tours.
Coiffier (J), avocat, docteur en droit, à Clermont.
Colin, docteur en médecine, à Saint-Honoré (Nièvre).
Colombier, docteur en droit, avocat, à Clermont.
Conchon (docteur), médecin consultant, à Châtelguyon.
Corail (Robert du), à Riom.
Coste, docteur en médecine, à Lamontgie.
Croizier (marquis de), à Bayonne.
Delmas (J.), à Aurillac.
Delort, professeur de l'Université.
Depeiges, avocat général à la Cour d'appel, à Riom.
Dienne (comte de), au château de Cazideroque (Lot-et-Garonne).
Emy (l'abbé), curé-doyen de Manzat.
Farges, ancien élève de l'École des chartes, chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.
Faucon (Maurice), archiviste paléographe.
Felgères (Ch.), homme de lettres, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
Finot, chimiste.

MM.

Fredet, docteur en médecine, professeur honoraire à l'École de médecine de Clermont, vice-consul d'Espagne.
Gautier (Paul), préparateur de botanique à la Faculté des sciences de Clermont.
Germain (Pierre), ingénieur de l'Administration des télégraphes, à Paris.
Gilbert, correspondant de l'Institut de France, à Moulins.
Gipoulon, docteur en droit, à Clermont-Ferrand.
Giraudet, docteur en droit, avocat, à Paris.
Gobillot (l'abbé), professeur à l'Institution Sainte-Marie, à Riom.
Gonnard (Ferdinand), ingénieur des hospices civils, à Lyon.
Goutay (Edouard), à Joze.
Grasset, archéologue, à Varzy (Nièvre).
Jacoud, secrét. perpét. de l'Académie de médecine, à Paris.
Jalenques (Louis), docteur en droit, avocat, à Clermont.
Jarrier, architecte, à Clermont.
Jaubert, capitaine en retraite, à Clermont.
Jaubert, médecin militaire.
Joignerez, capitaine d'infanterie, à Riom.
Lachenal, ex-receveur des finances, à Brioude.
Lafarge de Lapierre (de), à Clermont.
Laporte (Adolphe), architecte, à Clermont.
Laronde (Amédée), professeur à Saint-Nicolas, à Paris.
Lascombe (Adrien), bibliothécaire de la ville du Puy.
Lavialle (l'abbé), curé de Bournoncle (Haute-Loire).
Le Blanc (Paul), à Brioude.
Loiret, ingénieur au Corps des mines, à Clermont.
Magaud (l'abbé), à Clermont.
Malbet, au Cheix-sur-Morge.
Marmoiton, conseiller à la Cour d'appel, à Nancy.
Marty (Pierre), château de Caillac, près Arpajon (Cantal).
Mathieu, ancien notaire, à Clermont.
Meillet, officier d'artillerie.
Miramont-Fargues (comte de), château de Fargues (Cantal).

MM.

Morel (François), avocat à la Cour d'appel de Riom.
Mosnier (l'abbé), curé de Chapdes-Beaufort.
Mowat (Robert), chef d'escadr. d'artillerie en retraite, à Paris.
Nolhac (Pierre de), conservateur du Musée, à Versailles.
Noir de Chazourne, lieut.-colonel d'artillerie, à Toulon.
Nuger, docteur en droit, à Clermont.
Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse.
Pétiot, professeur au Lycée de Clermont.
Piollet, docteur en médecine, à Clermont.
Planat (Félix), docteur en médecine, à Nice.
Planeix (l'abbé), curé de Saint-Genès-les-Carmes, supérieur des Missionnaires diocésains, à Clermont.
Poulbrière (l'abbé), directeur du Petit-Séminaire de Servières (Corrèze).
Ranquet (Henri du), archéologue, à Clermont.
Remacle (A. de), château de Bourassol, par Riom.
Riberolles (A de), château de Bulhon, par Crevant.
Ribier (René de), à Clermont.
Ribier de Cheyssac (Eugène de), agrégé des Lettres, directeur de la *Revue des Poètes*, Paris.
Rougane de Chanteloup (le comte), agronome, à Clermont.
Roure de Paulin (baron du), à Paris.
Ruprich-Robert, inspecteur des Monuments historiques, à Paris.
Salomon (Michel), docteur en droit, avocat, à Paris.
Salvy (Daniel), avocat, à Riom.
Soucher (le chanoine), à Saint-Flour.
Surrel de Saint-Julien (l'abbé H. de), prélat de la maison de Sa Sainteté, à Rome.
Tallon (Henry), avocat, ancien magistrat, à Clermont.
Teillard (Cirice), ingénieur civil, à Puteaux (Seine).
Tixier (Félix), docteur en médecine, à Clermont.
Tixier (l'abbé), à Paris.
Torsiac (Adrien de), directeur de la Société Générale, Périgueux.

MM.

Trapenard (Camille), docteur en droit, à Paris.
Vaissière (H. de), maire d'Anglard-de-Saint-Flour.
Vernhet (l'abbé), curé-archiprêtre de la Cathédrale, à Clermont.
Villemer (l'abbé), à Giat.
Villiod, notaire, à Condat-en-Combrailles.
Volpilière (de la), docteur en médecine, à Clermont.

**Membres honoraires élus**

Barrès (Maurice), membre de l'Académie française.
Boulle (Marcellin), professeur de paléontologie au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.
Blanchard (Emile), membre de l'Institut.
Borson, général de division, à Chambéry.
Bouquet de la Grye, membre de l'Académie des Sciences.
Bourget (Paul), membre de l'Académie française.
Fernandez Iglesias, publiciste, à Madrid.
Hébrard de Villeneuve, conseiller d'Etat.
Henry, à Londres.
Héribaud (le Frère), à Clermont.
Kerkhove (de), président de l'Académie de Belgique.
Masson (Frédéric), membre de l'Académie française.
Parenty, directeur de la Manufacture des Tabacs, à Lille.
Passy (Frédéric), membre de l'Institut.
Tour (H. de la), bibliothécaire au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.
Vissac (le baron de), à Avignon.

# LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI FONT ÉCHANGE DE PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

## FRANCE

Agen (Lot-et-Garonne), Société d'agriculture, sciences et arts.
Amiens (Somme), Académie.
Amiens (Somme), Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens (Somme), Société linnéenne du Nord de la France.
Angers (Maine-et-Loire), Société d'agriculture, sciences et arts.
Arras (Pas-de-Calais), Académie.
Aurillac (Cantal), Société de la Haute-Auvergne.
Auxerre (Yonne), Société des sciences histor. et natur.
Avignon (Vaucluse), Académie de Vaucluse.
Beauvais (Oise), Société académique.
Besançon (Doubs), Académie.
Béziers (Hérault), Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bordeaux (Gironde), Académie.
Brive (Corrèze), Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Caen (Calvados), Société linnéenne de Normandie.
Caen (Calvados), Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Cahors (Lot), Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
Cambrai (Nord), Société d'émulation.
Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
Chambéry (Savoie), Académie.
Cherbourg (Manche), Société des sciences naturelles.

Clermont-Ferrand, Société des Amis de l'Université d'Auvergne.

Clermont-Ferrand, Société d'horticulture et de viticulture.

Compiègne (Oise), Société française d'archéologie

Dijon (Côte-d'Or), Académie.

Guéret (Creuse), Société des sciences naturelles et archéologiques.

Le Havre (Seine-Inférieure), Société havraise d'études diverses.

Le Puy (Haute-Loire), Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Le Puy (Haute-Loire), Société agricole et scientifique.

Limoges (Haute-Vienne), Société archéologique et historique du Limousin.

Lyon (Rhône), Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (au Palais des Arts).

Lyon (Rhône), Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

Lyon (Rhône), Société littéraire, historique et archéologique.

Le Mans (Sarthe), Société historique et archéologique du Maine.

Marseille (Bouches-du-Rhône), Académie.

Mende (Lozère), Société d'agricult., industrie, sciences et arts.

Montauban (Tarn-et-Garonne), Académie.

Montbrison (Loire), Société de la Diana.

Montpellier (Hérault), Société pour l'étude des langues romanes.

Moulins (Allier), Société d'émulation.

Nancy (Meurthe), Académie de Stanislas.

Nantes (Loire-Inférieure), Société académique.

Nantes (Loire-Inférieure), Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

Nevers (Nièvre), Société nivernaise des sciences, lettres et arts.

Paris, Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres.

Paris, Société des Ingénieurs civils.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société agricole, scientifique et littéraire.
Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
Reims (Marne), Académie.
Riom (Puy-de-Dôme), Société du Musée.
Rochechouart (Haute-Vienne), Société des amis des sciences et arts.
Rodez (Aveyron), Société des lettres, sciences et arts.
Rouen (Seine-Inférieure), Académie.
Saintes (Charente-Inférieure), Société des archives historiques de Saintonge.
Saint-Etienne (Loire), Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.
Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), Société historique et archéologique.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (Aisne), Société académique.
Toulon (Var), Société académique du Var.
Toulouse (Haute-Garonne), Académie des Jeux floraux.
Toulouse (Haute-Garonne), Académie des sciences, etc.
Toulouse (Haute-Garonne), Société d'histoire naturelle.
Tours (Indre-et-Loire), Société archéologique de la Touraine.
Tours (Indre-et-Loire), Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
Troyes (Aube), Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
Versailles (Seine-et-Oise), Société des sciences naturelles.
Vitry-le-François (Marne), Société des sciences et arts.

## ÉTRANGER

Boston (Etats-Unis), Société d'histoire naturelle.
Bruxelles (Belgique), Société des Bollandistes.

Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique), abbaye des Bénédictins.

Colmar (Alsace), Société d'histoire naturelle.

Metz (Lorraine), Académie.

Mons (Belgique), Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.

Moscou (Russie), Société impériale des naturalistes.

Stockholm (Suède), Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités (au musée national).

Washington (Etats-Unis), Smithsonian Institution.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
## DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 3 janvier 1907

La séance est ouverte à 2 heures un quart, sous la présidence du marquis de Montlaur.

— En l'absence du Secrétaire perpétuel, M. le chanoine Fouilhoux dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— M. le Président lit une lettre de M. Artance qui donne sa démission de membre titulaire, mais demande à rester membre de la Compagnie à titre de membre correspondant. Il est pris acte de ce désir.

— M. Ojardias transmet une proposition, faite par dom Besse, d'échanger les communications de l'Académie avec la Revue Mabillon ; cette proposition est acceptée pour ce qui regarde l'échange du *Bulletin*. Quant à la proposition d'échanger les anciennes publications de l'Académie avec les archives Bénédictines, il n'y sera répondu qu'après explications. M. Ojardias est chargé de demander à dom Besse de préciser ses demandes parmi les anciennes publications de la Compagnie.

— Le Président rappelle à la Compagnie la mort subite d'un de ses membres les plus assidus et les plus estimés, M. Vernière, emporté rapidement alors que, quelques jours

auparavant, à la séance des Prix de vertu, il donnait c
munication d'une biographie de M. Lecoq.

Le Président, à cette occasion, dit qu'il est allé re
senter l'Académie aux obsèques du regretté M. Vernièr
y a prononcé un discours. A une prochaine séance, un
membres de la Compagnie sera chargé de faire une n
sur le défunt, dont la perte inopinée est déplorée par tous

— M. Charles Goyon fait un rapport supplémentaire
les candidatures aux élections.

La liste est arrêtée définitivement ainsi qu'il suit :

**Membre honoraire**

M. Maurice Barrès.

**Membres titulaires**

MM. De Champflour (comte de) ;
Paul Chomette ;
Mangerel ;
Perceau ;
De la Salle de Rochemaure (duc de).

**Membres correspondants**

MM. H. Chomette ;
Docteur Conchon ;
R. du Corail ;
Croizier (marquis de) ;
Abbé Gobillot ;
Capitaine Joignerez ;
G. Malbet ;
A. de Remacle ;
A. de Riberolles ;
D. Salvy ;
Abbé Vernhet.

La séance des élections est fixée au 17 janvier 1907.

— La parole est donnée à M. le chanoine Fouilhoux p
sa lecture intitulée : *Un chapitre de l'Histoire de Vic-le-Co*

Cette histoire *(Monographie d'une paroisse: Vic-le-Comte)*, comprendra trois volumes dont un paru, Histoire religieuse. Le deuxième comprendra l'Histoire civile, et le troisième l'Histoire généalogique des principales familles.

Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures par le Président.

OUVRAGES REÇUS

*Revue des langues romanes;* t. XLIX (5e série), t. IX, septembre-octobre 1906.

*Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses;* 71e année, 2e, 3e, 4e trimestres 1904; et 72e année, 1er trimestre 1905.

*Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon;* 4e série, t. X, année 1905-1906.

*Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*; 2e série, t. XXXVII.

*Mémoires de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise;* du 6 octobre 1905 au 5 octobre 1906.

*Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire;* 2e série, t. XXVI, 2e et 3e trimestres 1906.

*Analecta Bollandiana;* t. XXV, fasc. 4, 1906.

*Archives de la France monastique*, Revue Mabillon; 2e année, no 3, novembre 1906.

*Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure;* t. XLVII, 1906, 1er trimestre (avec un atlas de 21 planches), et t. XLVIII, 2e trimestre.

HOMMAGES :

J. Berriat-Saint-Prix : Douze *Noëls* d'après les *Limanici idiomatis vindiciæ* de l'abbé Taillandier.

---

## Séance des Elections du 17 janvier 1907

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence de M. Everat, vice-président.

— Il est procédé aux divers tours de scrutin pour les élections. M. Maurice Barrès, de l'Académie française, est tout d'abord élu membre honoraire par acclamation.

Le dépouillement des bulletins, pour l'élection des membres titulaires, fait constater la présence de vingt-cinq votants, et le scrutin pour les membres correspondants celui de vingt-sept votants. Les candidats ayant réuni au premier tour de scrutin un minimum de seize voix et la majorité absolue des suffrages exprimés, sont tous proclamés élus. Ce sont :

**Membres titulaires**

MM. Paul CHOMETTE ;
MANGEREL ;
PERCEAU ;
LA SALLE DE ROCHEMAURE (duc de) ;
TALLON ;

**Membres correspondants**

MM. H. CHOMETTE ;
Docteur CONCHON ;
R. DU CORAIL ;
CROIZIER (marquis de) ;
Abbé GOBILLOT ;
Capitaine JOIGNEREZ ;
G. MALBET ;
A. DE REMACLE ;
A. DE RIBEROLLES ;
D. SALVY ;
Abbé VERNHET.

Après la proclamation de ces résultats, la séance est levée à 3 heures et demie par le Président.

---

**Séance du 7 février 1907**

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

— Le Secrétaire de l'Académie ayant reçu des demandes d'échange du *Bulletin* émises, la première par le *Jardin bota-*

*nique du Missouri*, la seconde par l'*Académie royale de Stockholm*, ces demandes seront transmises à M. Laude qui voudra bien y répondre dans le sens favorable.

— M. le Président fait ensuite part d'une lettre émanée de l'Institut de Carthage touchant la manifestation qui doit se produire dans cette ville, au sujet de la conservation des ruines qui y sont menacées. M. Audollent, après avoir examiné la publicité qui pourrait être donnée à cette manifestation, veut bien se charger de répondre à l'invitation de l'Institut de Carthage.

— M. le Président donne lecture d'un article du *Matin* relatif au rôle des Sociétés provinciales, en ce qui concerne la construction d'une « Maison provinciale ». Il n'y a dans cet article qu'une invitation officieuse sur laquelle l'Académie aura à se prononcer lors d'une sollicitation officielle.

— M. le Président a le plaisir d'annoncer à nos collègues que l'Académie vient d'être l'objet d'un legs d'une somme de 10.000 francs, de la part de Mlle Marie-Aimée Fauchier, à charge pour ladite Académie d'attribuer chaque année une médaille d'or et une d'argent à deux lauréats d'un concours de poésie sur la sainte Vierge.

La question d'acceptation de ce legs sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

MM. le chanoine Fouilhoux et le docteur de Ribier sont désignés pour faire partie du comité de publication.

— M. Pajot, trésorier, donne lecture du Budget de 1906-1907 et du projet de Budget pour l'exercice 1907-1908. A la suite de cette lecture, et conformément aux Statuts, une Commission composée de MM. Chalus, Christophle, le chanoine Fouilhoux est désignée pour la vérification des comptes.

— La parole est donnée à M. le conseiller Boudet pour sa communication sur *Martial d'Auvergne et ses origines.*

— M. l'abbé Mioche lui succède pour la continuation de la lecture de *Documents sur Chapdes-Beaufort.*

— La séance est levée à 4 heures.

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Martial d'Auvergne était-il d'Auvergne ?

Martial d'Auvergne, procureur au parlement de Paris, est « l'élégant poète et prosateur », l'un des plus célèbres et des plus féconds de son temps, à qui Ulysse Chevalier (1) n'attribue pas moins de vingt-quatre ouvrages différents. Il y a eu un peu de déchet depuis ; les critiques modernes ont l'inventaire inexorable (2) ; « il n'en reste pas moins, dit l'un des plus justement sévères, que maître Marcial de par les *Vigilles de Charles VII* et les *Arretz d'amour* conserve une place onorable dans l'histoire littéraire de la France. » Ainsi parle, dans une notice toute récente, M. Antoine Thomas, l'un de nos maîtres romanistes et membre de l'Institut (3). Le premier de ces ouvrages est une chronique versifiée de Charles VII dont la bibliothèque nationale possède un splendide original manuscrit terminé par une miniature où l'on voit Martial offrant son livre au jeune roi Charles VIII. Le second, sacrifice aux goûts de l'époque, eut un énorme succès : vingt-cinq éditions dans le siècle qui suivit sa première impression, dont cinq du vivant de l'auteur.

Or, le mercredi 16 novembre 1493 les deux partis qui, depuis vingt ans se disputaient l'influence dans la ville de

(1) *Répertoire des sources historiques du moyen-âge*, 2e édition, Bio-bibliographie.

(2) M. Piaget, *Romania*, 1905, p. 416-428.

(3) Voir note plus loin. M. Thomas est en même temps, comme on le voit, un partisan irréductible d'une simplification phonétique et rationnelle de l'orthographe, exempte des amputations barbares auxquelles une école excessive a tenté de la soumettre.

Saint-Flour, la Haute et la Petite Commune pour emprunter leur langage, avaient à nommer leurs mandataires pour les représenter devant le parlement de Paris dans une affaire de grande importance pour tous les citoyens. Il s'agissait d'obtenir la ratification du traité transactionnel qu'ils venaient de conclure en vue de réviser leur constitution, et le premier personnage qu'ils s'accordèrent à choisir fut maître Martial d'Auvergne, procureur au parlement (1), alors dans tout l'éclat d'une réputation conquise en dehors du palais.

L'esprit de compatriotisme est particulièrement développé on le sait en Haute-Auvergne ; il l'était bien davantage chez les habitants de sa capitale il y a quatre cents ans (2). L'humanité pour eux se divisait en deux catégories principales, ceux qui étaient de Saint-Flour et ceux qui n'en étaient pas.

Ayant donc rencontré dans mes notes prises sur l'original il y a une vingtaine d'années, la procuration donnée par la ville à Martial d'Auvergne, j'ai été conduit à rechercher si une raison de cette nature n'avait pas guidé son choix ; car, sans rien vouloir préjuger des sentiments poétiques des habitants de Saint-Flour en 1493, il y avait apparence que les Arrêts d'amour les préoccupaient moins, à cette heure, que ceux du parlement.

On a beaucoup écrit et disserté sur l'origine de la famille de Martial d'Auvergne, que son nom rattachait d'apparence à notre province. Tout d'abord deux épitaphes, l'une française, l'autre latine, ont coupé court aux gloses sur la date et le lieu de sa naissance. Elles le font naître à Paris en 1440 et mourir

(1) Ils élurent *Venerabiles et discretos viros dominos et magistros* MARCIALEM DAUVERGNE, *Stephanum Duban, Jacobum Ferron, Jacobum Ladvocat, Petrum de Valles* (Arch. municip. de Saint-Flour, chap. I, art. 1, n° 19).

(2) C'est ainsi que, dans la composition du conseil contentieux permanent qu'elle entretenait à Paris, aux XIVe et XVe siècles, la ville accordait ses préférences aux avocats et procureurs tirant leur origine du pays ou ayant avec lui des relations de parenté.

le 13 mai 1508 dans la même ville, où il fut inhumé auprès de son père et de sa mère, en l'église de Saint-Germain-le-Vieil.

Si ce n'était lui c'était donc son père ! se dit-on alors. Des historiens et des savants, même modernes, tels Vallet de Viriville, l'historien de Charles VII (1), M. de Montaiglon (2) et la *Biographie générale*, pensèrent que le père du poète avait émigré d'Auvergne en 1422, date à laquelle on le trouve vendant un cheval au Dauphin, le futur Charles VII, qui tenait sa cour à Poitiers ; et comme à cette époque les émigrants auvergnats du Haut-pays faisaient un grand commerce de mulets, on en fit un marchand de chevaux qui avait suivi le Dauphin lors de sa rentrée dans la capitale (3). Cela n'allait pas tout seul. Le père se prénommait comme le fils : si le nom patronymique l'habillait du *saïre* auvergnat, le prénom de Martial transformait le manteau en limousine. Martial disait Limoges, de même qu'en Auvergne Austremoine, Amable, Flour vous estampillaient d'Issoire, de Riom, ou de la capitale des Montagnes, et que lorsqu'on s'appelait Quintien, on avait le devoir d'être d'Aigueperse.

Je néglige les arguments à l'appui de la légende de Martial auvergnat par son père, parce que M. Antoine Thomas qui mériterait de l'être, auvergnat, lui a donné le coup de la mort dans une brochure toute récente et hors du commerce, intitulée *L'orijine limousine de Marcial d'Auvergne*, tirée en Allemagne à petit nombre pour les érudits allemands (4). C'est une coupure de son Histoire de la Marche en cours d'impression. Dès 1584, « La Croix du Maine » écartait la légende en disant le poète « natif du Lymousin, encore qu'il s'appelast

(1) Hoefer, *Biographie générale*, t. XXXIII, p. 1022.

(2) *L'amant rendu cordelier*, préface, p. x. Cet ouvrage est l'un de ceux attribués à Martial d'Auvergne, par Ul. Chevalier.

(3) Hoefer, *loc. cit.*

(4) *Junge et Sohn. Erlangen. K. B. Hof. U. Univ. Buchdrukrei.* M. Thomas a eu l'obligeance de me communiquer son exemplaire.

Martial d'Auvergne » (1), et en 1902 Louis Guibert ne lui avait pas accordé plus de confiance. Ni l'un ni l'autre cependant n'ayant fourni l'appui d'un texte, elle était affaiblie mais encore debout. M. Thomas l'a électrocutée.

La pile est trop forte pour n'en pas recueillir les principaux éléments.

Le directeur de la *Romania* est parti, à la façon indienne, d'une piste sûre, un acte judiciaire du 5 décembre 1436 où figurent comme colitigants Martial d'Auvergne, clerc, et son frère Raymond, marchand, tous les deux se disant « de Limoges » l'un père, l'autre oncle du poète. Il l'a suivie à la Rochelle où les deux frères étaient allés s'établir ; puis à Paris, soit dans les registres d'arrêts du parlement de Poitiers, rapportés dans la capitale lorsque Charles VII y rentra (1436), soit dans d'autres documents, il y a relevé la preuve que, dès l'année suivante, Martial d'Auvergne le père, confondu souvent jusque là avec son fils, était notaire au Châtelet. A son office notarial il joignit presque aussitôt une charge de procureur au parlement (1438) et une autre de procureur à la cour des aides de Paris qu'il occupait en 1443. Il paraît être mort vers 1466 ; mais il avait peu avant cédé ses charges à son fils Martial (2) qui, en 1466, épousait la fille de son collègue Me Jacques Fournier, procureur au parlement (3). Naissance, mariage, fonctions, habitat, relations littéraires, tout faisait désormait un parisien du nouveau notaire-procureur. Aussi est-il plusieurs fois dénommé « Martial de Paris dit d'Auvergne ». Bien qu'elle fût inversée, cette dénomination accrédita la légende de l'extraction auvergnate de la famille.

On dit qu'il y a des gens peu raisonnables qui se donnent la mort pour un mariage manqué ; Martial, lui, voulut se sui-

(1) *Bibliothèque française*, p. 312.

(2) Un arrêt découvert et cité par M. A. Thomas constate que Martial le fils était en exercice le 26 mars 1462.

(3) Jean de Roye *(Chronique scandaleuse)*.

cider quinze jours après avoir réalisé le sien, célébré au sein des fêtes de la nature printanière « ou moys de juing que les féves florissent » relate le notaire Jean de Roye son contemporain et son collègue au Châtelet, en ce temps où la Renaissance soufflait des bouffées de poésie jusqu'au fond des officines. Dans un accès de « frainésie », il se jeta de la fenêtre de sa chambre sur le pavé de la rue, où on le releva la cuisse fracturée et tout le corps endommagé d'avaries notables, si bien qu'il en faillit mourir. Il en revint pourtant, on ne lui connut plus que la douce folie des rimes ; et, pendant cinquante ans il put entremêler les stances aux requêtes du palais, les jeux de bel-esprit aux chicanes du droit coutumier, et chanter tour à tour, suivant les impressions du moment, les nobles actions du roi Charles VII et la *Danse des femmes*, (1) les délicatesses mondaines de la civilisation paganisée de son époque et les *Louenges de la benoiste Vierge Marie.*

Il eut quatre fils dont l'un, Germain, « de débile entendement » qui végéta et mourut sans alliance, donnerait quelque peu raison à la mystérieuse hérédité des affections cérébrales, se manifestant à de longs intervalles et variant leurs modalités à l'infini. Son fils aîné, Guillaume d'Auvergne était procureur en l'Election de Paris en 1501 du vivant de son père ; Louis, contrôleur au grenier à sel de Montfort-l'Amaury en 1511 ; Martial dit le Jeune, le troisième du nom, était mort en 1511 à la survivance de sa femme Marie de Bricy et de deux mineurs, François et une fille parée du joli nom de Maguelone (2).

Le culte des muses ne semble pas avoir effarouché sa clientèle. La ville de Saint-Flour ne fut pas la seule à lui en don-

(1) « Cy commence la *Danse des femmes*, laquelle composa maistre Martial d'Auvergne ». dit-il lui-même au début. Ce morceau, inspiré par la *Danse des hommes* publiée peu avant, « paraît avoir été faite pour accompagner la seconde série des peintures qui s'appelaient, dans leur ensemble la *Danse macabre*, et qui décoraient au xv^e siècle l'enceinte intérieure du charnier des Innocents » (Vallet de Virille, *op. cit.*, p. 1023).

(2) Notions dues aux recherches de M. B. de Mandrot, éditeur du *Journal de Jean de Roye II*, 448.

ner la preuve ; Limoges le chargea de soutenir ses procès envers et contre tous. Les Sanflorains furent si satisfaits qu'à la nouvelle de l'arrêt favorable, au mois d'avril 1494, la ville fit une procession d'actions de grâce et le soir des feux de joie dans tous les quartiers (1).

Mais s'il est établi que son père et son oncle le marchand Raymond, jeunes en 1436, étaient alors des limousins de Limoges, a-t-on, du moins, quelque indice qu'ils aient eu l'attention de naître dans la province dont ils portaient le nom ? Hélas, pas la moindre ; et l'existence d'une famille d'Auvergne à Limoges, constatée un siècle avant leur naissance dresse contre cette illusion nouvelle un témoignage bien accablant. Il y en eut même plusieurs, à qui on n'a pu découvrir de commune origine et chez qui néammoins se retrouve le prénom du patron céleste du Limousin.

Il n'en est pas moins vrai que l'on reste en présence du nom provincial incorporé à la famille de l'écrivain, et de la présomption de sens commun qu'il fut emprunté au pays d'origine. En tous temps le volcan central a projeté des auvergnats en grande abondance dans une multitude de provinces et particulièrement dans les pays limitrophes. Ce n'est pas seulement à Limoges mais encore à Paris que Martial d'Auvergne eut des homonymes parmi ses contemporains non parents ; Jean d'Auvergne, boucher de la grande boucherie en 1405 avait un fils, Jean, qui cumulait la fonction paternelle avec l'office de « monnoyer à la monnoye de Paris » (2) ; et, de nos jours, la capitale ne compte pas moins de douze chefs de famille ou de maisons de commerce différentes nommées Dauvergne, sans compter une famille Auvergne, trois Lauvergne et un Lauvergnat (3). Pour nous borner à ceux qui ont donné quelque lustre à leur nom, on ne connaît pas de liens de parenté bien prouvés entre les deux troubadours

(1) *Arch. munic. de Saint-Flour*, chap. I, art, 1.
(2) Ant. Thomas, *op cit.*, p. 11.
(3) *Bottin*, Paris.

dits Pierre d'Auvergne, dont l'un personnellement originaire de la province (1) ; Guillaume d'Auvergne, thaumaturge, orateur, canoniste, évêque de Paris (1228-1249) né à Aurillac (2); un troisième Pierre dit d'Auvergne, écrivain scolastique, philosophe, grand-maître, de l'Université de Paris à la génération suivante (3) ; un quatrième Pierre dit d'Auvergne, évêque de Clermont (1302-1304), qui était de la maison de Cros dans cette province (4) ; Pierre Chauchat, dit d'Auvergne, médecin et professeur réputé, doyen de la faculté de Paris en 1328 (5), 1333 et 1342, le chroniqueur Géraud d'Auvergne (6) ; Jean Dauvergne, bourgeois de Bourges, exécuté le 19 mai 1474, sur l'ordre de Louis XI, à la suite d'une émeute occasionnée par l'excès des impositions (7) ; Gaspard d'Auvergne le traducteur du *Prince* de Machiavel (1535) (8), Edouard d'Auvergne né à Jersey, historiographe et philosophe anglais, chapelain du roi Guillaume III (9), et Antoine Dauvergne dit le chevalier d'Auvergne, violoniste célèbre, bien que né à Clermont en 1713, directeur de l'Académie de musique, auteur de nombreux opéras et innovateur de l'opéra-comique. On pense bien que j'en oublie.

Presque tous ceux dont l'état civil a pu être clairement

(1) Hoefer, *Biogr. gén.*

(2) Entre autres erreurs commises a son sujet en 1853 par le *Dictionn. histor. du Cantal*, II, 25., l'auteur le fait médecin de Philippe le Bel, évêque de Paris en 1304, mourir en 1320 ; il le nomme en outre Beaufeti, reproduisant en cela Aigueperse (*Biographie abrégée des grands hommes d'Auvergne*, p. 36, Clermont, 1850), En réalité, il vécut un siècle avant sous Philippe-Auguste, fut nommé au siège de Paris en 1228 et mourut le 30 mars 1249. Il était né à Aurillac, mais on n'a aucune preuve de son nom de famille.

(3) Du Boulay, *Historia Univers.*, III, 411. — *Index chronologicus chartarum pertinencium ad Historiam Universit. Parisiensis*, p. 36.

(4) *Larousse*, I, 608. — Gonod, *Chronol. des Ev. de Clerm.*

(5) *Index chronologicus*, p. 112, 153, 156. — Baluze, *Maison d'Auvergne*, II, 709-710.

(6) Aigueperse, *Op. cit.* — *L'Ancienne Auvergne*, III.

(7) Raynal, *Hist. du Berry*, t. III, p. 117.

(8) Hoefer, *Op. cit.*

(9) *L'Ancienne Auvergne*, III. 138 — Aigueperse, p. 28, etc.

dégagé ou dont on a pu remonter l'ascendance pendant un nombre suffisant de générations se sont trouvés naturellement issus de sang auvergnat, justifiant ainsi une règle de présomption que le brave Lapalisse n'eut pas désavouée.

C'est au XIe siècle que commença de s'introduire dans notre région la mode du nom patronymique et, comme partout, l'agglomération de grandes foules d'hommes où des milliers de gens portaient les mêmes prénoms, en généralisa l'usage pendant les croisades. Le sobriquet tiré du pays d'origine fut un des premiers à se présenter pour désigner l'individu habitant hors de son lieu de naissance ; et aussitôt les homonymes de Martial d'Auvergne de paraître. C'est ainsi qu'un propriétaire Arnaud d'Auvergne *Arnaldus Arvernensis* est établi en l'an mil à Saint-Pierre-de-Bœuf sur les confins du Forez, du Lyonnais et du Vivarais (1). On en trouve partout, jusqu'en Palestine.

Oui, en Palestine. Etienne d'Auvergne vivait à Jérusalem sous le roi Baudoin II (1118-1131). Il est appelé à certifier l'acquisition d'une maison dans la ville faite par Bernard de Châteauroux et sa femme Avise par devant le vicomte de Jérusalem, de concert avec Roger de Bayeux, Raoul de Beaugency, le changeur Brunet, Bertrand l'Allobroge, Faucon le Berruyer, et quatorze autres notables (2). A la génération suivante et sous le règne de Baudoin IV, deux Pierre d'Auvergne (3) figurent parmi les « bourgeois de la Mahomerie »

(1) Ul. Chevalier, *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, ch. 182.

(2) Stephanus Arvernensis (E. de Rozière, *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, ch. 103).

(3) Petrus de Alvernia (*op .cit.*, ch. 131) figure le quatrième parmi les principaux de la communauté. Son homonyme est, au contraire, parmi les derniers de l'acte. On y trouve avec eux un limousin, un périgourdin. 2 gascons, 2 tourangeaux, 3 bourguignons. 3 français (Ile-de-France), 4 provençaux, 4 poitevins, 2 catalans, 4 lombards, 1 vénitien, dont les noms de provinces adjectivés suivent immédiatement le prénom, sauf Robert de Naples, *Robertus de Neapolis*. Plusieurs portent le nom de bourgs ou de lieux européens peu importants. On y voit encore deux juifs et six latins désignés par le nom du lieu de Palestine d'où ils viennent, Joppé, Ramatha, Josaphat, Casals de Saint-Gilles et de Sainte-Marie.

bourg et quartier érigé en commune, qui, en 1155, prêtent serment de fidélité au monastère du Saint-Sépulcre, réserve faite de leur fidélité au roi de Jérusalem. Le nombre considérable des autres bourgeois comparants dans l'acte avec le nom de leur province suivant leur prénom — 47 sur 149, le tiers — démontre jusqu'à l'évidence que ce nom d'apparence patronymique impliquait le lieu d'origine et nullement la possession d'un fief. Ils ne sont pas des nobles mais des marchands, des gens de métier. Comme dans tous autres groupes humains, il s'opéra dans la colonie latine un premier classement par nationalités, et par provinces françaises quand il s'agissait de français, de beaucoup les plus nombreux. Les sobriquets tirés de la profession, des qualités physiques, morales, ou de particularités personnelles, opérèrent ensuite une spécialisation plus complète des individus.

Au bout de cinquante ans d'occupation, les croisés avaient eu amplement recours à ce second mode d'onomastique. « Robert Sans-barbe » qui souscrit, à Jérusalem, le même acte qu'Etienne d'Auvergne (1), fait opposition à « Arnaud Avec-barbe » bourgeois de la Mahomerie comparant dans le même acte que les deux Pierre d'Auvergne (2). Ils ont même un autre voisin surnommé « Bernard Avec-sa-tête » *Bernardus cum testa* (3). Par exemple pour celui-là, j'aurais été curieux de connaître son pendant par contraste ; mes recherches ont été infructueuses ; c'est sans doute que, même sous le ciel d'Orient, il n'aura pu vivre sans sa tête. Parmi les individus immatriculés par l'usage sous le nom de leur pays d'origine, un très grand nombre transmirent leur dénomination provinciale à leurs descendants chez qui elle resta héréditaire.

En résumé, il est plus que probable qu'à une époque indéterminée du moyen-âge, la famille de Martial d'Auver-

(1) Robertus sine barba, *Op. cit.*, ch. 103.
(2) Arnaldus cum barba, *Op. cit.*, ch. 131.
(3) Même charte.

gne tira son nom de son origine auvergnate. C'est un peu mince. Voilà pourtant toute la consolation qu'il soit permis d'apporter, en l'état, à nos compatriotes. C'est encore une *étoile éteinte*. Mais la main de l'homme n'a jamais pu décrocher que celles qui ne tiennent pas.

Marcellin Boudet.

---

## Un diplomate riomois au XVII^e siècle

### PIERRE CHANUT

*(suite)*

—

CHANUT ET LUILLIER. — DÉBUT DE SES RELATIONS AVEC DESCARTES.

Tel est l'exact relief, le modelé précis du type. Mais à force d'analyse, toute vie s'évapore. N'évaporons pas la vie ; vivons, du moins, regardons vivre le copieux Chanut.

A l'extérieur et en surface, vie normale, uniforme, presque déconcertante de solidité et d'assiette. Mais intérieurement, au contraire. Que de cas de conscience dont nous ne pouvons plus discerner les détours, que de perplexités ! En effet, conflits de devoirs : d'un côté, désir de retraite et souci d'ascétisme ; de l'autre, service de l'Etat et soin du bien public. Conflits de sentiments : gratitude, fidélité à l'excès, et néanmoins, et malgré son élan, en dépit de lui-même, perception trop aiguë, mésestime secrète des fautes, et trop souvent, des vices de l'ami ou du bienfaiteur. Conflits de goûts : goût passionné pour la philosophie, et quelquefois, dégoût envers les philosophes.

Car tous les philosophes, même ceux qui n'ont que faire de la morgue et de la jalousie des pontifes, même les simples amateurs ne sont pas uniformément des chrétiens. Il y a les sectateurs d'Epicure ; il y a les simples curieux, voire : les libertins qu'un même amour pour la philosophie, qu'une même

avidité de science unit, sans les confondre, aux sages du Portique. Dans le milieu où se meut notre futur cartésien, à côté du bon père Mersenne, irréprochable religieux, moins occupé toutefois de son bréviaire — le jugement n'est pas excessif — que de ses découvertes et de celles de ses amis (1), il y a Peiresc (2), comme dit Bayle « Procureur-Général de la République des Lettres », honnête homme mais peu soucieux de son petit collet ; il y a un autre petit collet moins soucieux encore et encore moins monté, Gassendi (3), apologiste d'Epicure sans en être cependant le disciple ; il y a enfin un épicurien véritable, non plus apologiste en thèse, mais dans la plus stricte hypothèse, disciple, trop fidèle disciple de ces doctrines faciles, le libertin Luillier (4) :

« Je vous demande comme une grande grace, écrit-il à » Peiresc, au sujet d'une lettre de cet informateur infatigable, » d'en pouvoir faire tirer une copie au moins en ce qui touche » l'anatomie et l'observation de l'œil du Thon et de le faire » voir à un bon nombre de curieux qui se trouveront icy fort

(1) Bien qu'il ne lui fût pas arrivé l'aventure attribuée dans la suite par de méchantes langues au Père Castel, jésuite inventeur peu connu d'un certain *clavecin des couleurs*. Un matin, au cours de sa messe, se retournant vers les fidèles, il lança un *Quod erat demonstrandum* auquel on ne sait si le servant répondit par : *Et cum spiritu tuo*. A Port-Royal, les amis de Pascal, les prêtres, même philosophes, savants ou érudits, n'ont pas de ces distractions là ; les ecclésiastiques qui entourent Descartes n'en sont pas toujours exempts.

(2) Pierre-Claude Fabri, sgr de Peiresc, abbé de Guistres au diocèse de Bordeaux, conseiller au Parlement d'Aix-en-Provence, mécène célèbre et célèbre érudit, d'une science universelle et d'une universelle obligeance envers les gens de lettres, né à Beaugensier en Provence, 15 décembre 1580, mort à Aix-en-Provence, 24 juin 1637.

(3) Pierre Gassend dit Gassendi, né à Champtercier en Provence, 22 janvier 1592, mort à Paris, 24 octobre 1655, intime ami de son compatriote Peiresc et surtout du suivant. Astronome, mathématicien, savant, philosophe, il rompit de bonne heure, et par un coup d'éclat, ses *Exercitationes paradoxicæ* (1604) avec la doctrine de l'Ecole mais n'en fut pas moins, dans la suite, l'adversaire de Descartes. Nommé professeur de mathématiques au Collège-de-France (1645), et bien qu'engagé dans les ordres, il fit paraître une *Apologie d'Epicure* (1647) et devint ainsi, avec ou sans son aveu, l'un des coryphées du parti des sceptiques.

(4) François Luillier, magistrat à peu près honoraire, philosophe amateur et peu scrupuleux compagnon. Cf. App. II, Notice général. Chanut

» satisfaits de cette nouvelle observation, entre aultres » Monsieur de La Brosse (1), Moreau (2), Bouillaud, le père » Mersenne et un Mr Chanut, thresorier de France en Auver- » gne, duquel j'honore extremement l'esprit et le savoir, bien » que j'en aie perdu l'amitié. Mr Gassendi vous pourra donner » davantage de cognoissance du merite de ce personnage » sans doute un des plus grands philosophes que nous aions » aujourd'hui à Paris. » (3).

Pourquoi Chanut, si constant, si modeste et si scrupuleux ami, s'était-il éloigné du peu scrupuleux Luillier, c'est ce que nous verrons à l'appendice. Demeurons, pour l'instant, sur cette considérable louange : « un des plus grands philosophes que nous aions aujourd'hui à Paris ». Si notre humble grand homme confondu en lui-même, nous l'avons vu, jusqu'à l'excès, si notre *philosophe qui s'ignore* avait pu seulement jeter un regard fugitif sur la correspondance de son ancien ami Luillier, quel flot spontané de protestations et d'excuses, que de génuflexions en paroles, quel nouveau conflit, quelle lutte cruelle entre le devoir évident de la reconnaissance et l'obligation notoire de rompre sans merci.

Ce qu'il nous faut seulement retenir, c'est ce nouveau symptôme de son avidité cérébrale. Tout, il veut tout connaître ; rien ne lasse, rien n'émousse l'immodérée vigueur de sa passion de savoir. Des subtilités de la psychologie affective au détail de l'organisme animal, des analyses menues et des divers reflets sur l'esprit des sentiments et de l'amour aux droits et aux devoirs des trésoriers de

(1) Il s'agit évidemment de Guy de La Brosse, le fameux botaniste, créateur du Jardin du roi (Jardin des Plantes actuel) et médecin de Louis XIII.

(2) René Moreau, autre médecin parisien, d'origine angevine et ce qui descendait peut-être Catherine-Honorine Moreau, épouse du dernier des Chanut de La Haye. Cf. App. II. Notice généal. Chanut.

(3) Philippe Tamizey de Larroque, *Les Correspondants de Peiresc, François Luillier*, lettres inédites, écrites de Paris à Peiresc (1630-1636) Paris, vve Léon Téchener, 1889, brochure in-8°, p. 32 (Communication du regretté M. Vernière).

France, et aussitôt après, jusqu'aux anatomies les plus inattendues et les plus minutieuses, jusqu'à la dissection de l'œil du thon, cette âme, et peut-être, hors de propos, appliquons le mot de Pascal, ce *roseau tout à fait trop pensant* développe, promène, et vraisemblablement, disperse ses ondulations fatigantes du « raccourci d'atôme » à la circonférence infinie des révolutions de l'Univers.

Mais que tout rentre dans l'ordre. Voici le maître et l'organisateur moral de cette vie, voici Descartes. A ce moment (octobre 1644), le génie du grand homme est déjà consacré. Il a quarante-huit ans et cet âge est décent à un chef d'école. La singularité de sa vie, son mépris affiché des préjugés communs, les problèmes spécieux que, du fond de sa solitude, aux grèves de Hollande, il décoche à ses émules, moins fraternellement, à coup sûr, que les premiers chrétiens s'envoyaient les eulogies, ses querelles retentissantes avec divers savants en *us*, tout contribue ou doit contribuer, en cet énigmatique personnage, à piquer la curiosité de notre bon Chanut. Ajoutons, sans tarder, que la magnifique hardiesse et l'ampleur du dessein suffisent, et au-delà, à doubler cette curiosité d'admiration.

Au reste, le père Mersenne, vivant bureau d'adresses de la République des Lettres, a pris soin, par avance, de leur donner la communication. Il vaque aux intérêts de la gloire de Descartes et il lui recrute aussi des amis. C'est pourquoi, au cours d'une lettre et dès 1642, il n'a pas différé de lui présenter Chanut comme « un homme qui estimoit ses écrits, et qui jugeoit trés-avantageusement de luy ». Et certes, un tel jugement ne laisse pas d'être utile pour pousser plus avant l'amitié d'un grand homme. Méliand, ce magistrat médiocre, cousin de Mme Chanut, dont l'hermine en impose tant à son très déférent époux, connaît aussi Descartes. Mais le véritable intermédiaire du maître au disciple, l'immédiat trait-d'union, c'est un autre disciple, mieux que cela, l'acolythe même du pontife ; c'est le beau-frère de notre grand « philosophe », c'est Clerselier.

Nous connaissons Clerselier (1). Cet honnête dévot de la Philosophie fut une manière d'humaniste sur qui je me reprocherais de ne pas appuyer. Ce n'est pas l'humaniste de la Renaissance, l'exclusif nourrisson de quelque muse austère, le sage au front lauré, des confins de l'Olympe volontairement dédaigneux de la vile troupe des hommes. Non, Clerselier est un humaniste pot-au-feu ; c'est le bourgeois humaniste, parfaitement renté, sans nul souci de parvenir mais nullement détaché des soins de son ménage et du gouvernement de sa maison. Il marie lui-même ses filles, et pour les marier dans les règles, pour appliquer, dans l'espèce, la plus compendieuse méthode d'une saine logique, il donne la dernière ou plutôt il l'ordonne, contre le gré des siens, mieux encore, contre le propre gré du futur conjoint indigné et confus, à un petit compagnon à bourse toute plate mais ayant d'étonnantes ressources sur les cîmes augustes de la Philosophie.

L'histoire est impayable. Je quitte le discours au candide Baillet : « La premiére des filles nommée Catherine avoit » épousé M. de La Haye Maestre de camp d'un Régiment de » Cavalerie (2). Il donna l'autre nommée Geneviève à un » Provincial de Picardie nommé *Jacques Rohault*, d'assez » médiocre mais de fort honnête famille. Tous les parens de » la Demoiselle, hors son pére, eurent beaucoup de déplaisir » de cette mes-alliance : et le nouveau gendre même s'étant » rangé de leur party avoit tâché de s'en excuser. Mais rien » ne pût vaincre M. Clerselier, qui, trouvant sa fille toute dis- » posée à luy obéïr, et trés contente de ce party, voulut absolu- » ment ce mariage pour la considération seule de la Philoso- » phie de M. Descartes, dont il prévoyoit que son gendre » devoit être un puissant appuy. L'événement a justifié son

(1) *Vid. supr. Bulletin* de juillet 1899, p. 149 et 152 et *pass.* — C'est par erreur que j'ai accordé trente ans (p. 152) à Anne Virlogeux, la femme de Clerselier, lors de son mariage. Elle n'avait que vingt ans, ce qui était déjà presqu'un maximum, relativement à son très jeune époux qui n'en avait que seize.

(2) Adrien Chanut, écuyer, sgr de La Haye, cousin de Pierre Chanut, mais d'une autre branche. — Cf. App. II, Notice généal. Chanut.

» choix fort avantageusement, et le célébre M. Rohault pas-
» sera toujours pour l'un des principaux ornemens de la
» famille des Clerseliers. » (1).

Ah ! pour l'amour du grec, souffrez qu'on vous embrasse.

N'est-ce pas tout à fait du Molière en action ? — Qu'on juge d'un tel homme et des baisers qu'il appliquait, en désir et malgré la distance, sur le pan révéré du manteau du Philosophe ! De concert avec le duc de Luynes, non plus bourgeois humaniste mais grand seigneur et très grand seigneur humaniste, il élaborait, avec vénération, une traduction des *Méditations métaphysiques* plus les objections et les réponses aux objections, telles que la deuxième édition latine en avait paru en 1642, à Amsterdam, chez Elzevier. Et ce travail revu, corrigé et dûment breveté par le Maître, nécessitait, de l'un aux autres, une fréquente et abondante correspondance. Clerselier était donc fort connu de Descartes ; aussi fut-il un des premiers à recevoir sa visite.

Ayant mis ordre à quelques affaires, et pour s'appliquer, à lui-même, ses propres enseignements, ayant définitivement liquidé ses intérêts matériels dans son pays natal, le professeur de sagesse regagnait sa Hollande en passant par Paris.

Clerselier accourut. « Il luy découvrit les secrets les plus » intimes de son cœur », et entre ces deux âmes sœurs que le sort n'avait pas encore réunies, le coup de foudre fut tel « que » tous les intérêts de l'un devinrent les intérêts de l'autre » et que « l'on peut hardiment conter (*sic*) leur union parmy les » exemples qu'on allégue pour prouver que la vraye amitié » — ce qui n'est pas tout à fait le sens du Livre de la Sagesse où il n'est question que de l'amour — « est plus forte que la » mort ».

Mais le nouveau Phédon du moderne Socrate ne borna pas là son entretien. Il « fit entendre à M. Descartes qu'il avoit un » excellent amy dans sa famille, dont il étoit déjà trés-connu,

(1) *Vie de Descartes*, II, p. 241 et 242.

» et qu'il seroit fort aise de connoître réciproquement. C'étoit » son beau-frére M. Chanut, personnage d'un mérite fort » extraordinaire, qui s'étoit déjà fait une belle réputation dans » le monde par l'intégrité de ses mœurs, par sa doctrine, et par » sa capacité dans les affaires, qui le faisoit regarder à la Cour » comme un homme utile à l'Etat. »

Sur de si favorables avis, on alla chez Chanut, au logis de la rue Beaurepaire qui, incontinent, fut rempli d'effusions et de serments. Mais tandis que Descartes assurait Clerselier que cette visite était « le service le plus signalé qu'il pût attendre de leur nouvelle amitié », notre philosophe qui, pour s'ignorer lui-même, n'ignorait nullement ses confrères en philosophie, mit ses relations et sa personne au service du grand homme. Il le mena chez le Chancelier (1), et bien loin de s'en tenir à cette première démarche, il employa aussitôt son crédit auprès de ce magistrat « et même celuy que ses » amis avoient sur l'esprit du Cardinal Mazarin pour procu- » rer à M. Descartes une pension du Roy, qui pût le mettre en » état de faire de grandes expériences, et d'augmenter les » connoissances qu'il avoit de la Nature. La chose ne réüssit » pas au gré de M. Chanut : et M. Descartes étant sur son » départ pour retourner en Hollande fut obligé de le consoler » en luy marquant qu'il ne recherchoit point ces sortes de » secours, et que s'étant fait une maxime de se contenter de » ce qu'il avoit plu à Dieu de luy donner, il croiroit avoir » remply tous ses devoirs, s'il consacroit à l'utilité publique » tout ce qui dépendoit de luy, c'est-à-dire tous ses talens » et tout son patrimoine, sans se soucier d'y employer le bien » d'autruy (2). »

Albert Ojardias.

(1) C'était alors Séguier.

(2) Baillet, *Op. cit.*, p. 243 et 244.

# MÉLANGES

## Les Obsèques de M. Vernière

Le 28 décembre 1906 ont eu lien, à Ménétrol, près Riom, au milieu d'une assistance considérable, les obsèques de M. Antoine Vernière, ancien Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.

Le deuil était conduit par M. le docteur Roux, son gendre, accompagné des autres membres de la famille.

Les cordons du poële étaient tenus par M. Teilhard de Chardin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Clermont, par M. Bonnefoy, conseiller général et président de la Société des *Amis de l'Université*, par MM. Laurent et Dubost, anciens fabriciens de Ménétrol.

De nombreuses couronnes avaient été offertes, parmi lesquelles une fort belle de la Société des *Amis de l'Université*.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est dirigé vers la gare de Riom, le corps devant être transporté à Saint-Germain-Lembron. Dans la cour de la gare, deux discours ont été prononcés, l'un par M. le marquis de Montlaur, au nom de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand ; l'autre par M. Bonnefoy, au nom de la Société des *Amis de l'Université*.

Voici le texte de ces deux discours :

### Discours du Marquis de Montlaur

« Ce n'est pas l'heure des longs discours. Je viens seulement apporter ici à M. Vernière, au nom de l'Académie de Clermont, l'hommage et l'adieu de notre Compagnie.

» Un autre vous dira, quand le moment en sera venu, quelle fut la carrière de l'homme de bien que nous avons perdu, à quel prodigieux labeur il s'est astreint, étudiera son œuvre et

marquera la place importante qu'il devra garder parmi les historiens de l'Auvergne.

» C'est que nul n'a connu le passé de notre province mieux que lui. Il a pour ainsi dire tourné et retourné cette terre limanienne, afin de lui arracher tous ses secrets. Chaque jour amenait des découvertes nouvelles qui étaient la joie et l'orgueil de cette existence studieuse et digne.

» Ses ouvrages, tous relatifs à notre histoire locale, formeraient une Bibliothèque. Qu'il me suffise de citer ici :

» *Le Journal de voyage du bénédictin Dom Jacques Boyer en Auvergne et dans les provinces voisines ;*

» *Les Voyageurs et les Naturalistes dans l'Auvergne et dans le Velay;*

» *Les Courses de Mandrin dans l'Auvergne, le Velay et le Forez* ;

» *Le président Jean Savaron, sa vie et ses travaux d'érudition ;*

» *Histoire d'Auvergne d'Audigier,* copiée par M. Vernière sur le manuscrit de la Bibliothèque Nationale et dont il a dirigé la publication.

» Enfin, la table des mémoires de cette Académie, à laquelle il appartenait depuis 1881, qu'il présida, avec distinction, en 1896 et 1897, et à laquelle il resta si profondément attaché que, dimanche dernier, déjà malade, il voulut néanmoins paraître à la séance publique annuelle pour y prononcer l'éloge d'un savant et d'un lettré, comme lui, dont il avait été l'émule et l'ami. Nous avions encore dans l'oreille l'écho de sa voix, lorsque nous avons appris qu'il s'était tu pour toujours. Il était assis à sa table de travail, quand la mort étreignit sa main et arrêta cette plume qui avait fait si belle et savante besogne.

» Mais ce n'était pas seulement la lampe d'étude qui restait constamment allumée chez lui, c'était encore celle de l'âme, de sorte qu'au moment où le cri suprême se fit entendre, annonçant l'arrivée du Maître divin, le serviteur fidèle et sage fut trouvé veillant. Vous savez que celui-ci est dit heureux.

Voilà pourquoi nous ne le pleurons pas comme ceux qui sont sans espérance.

» Puis nous voyons en celui dont il avait fait son fils le continuateur de ses travaux, le gardien de sa mémoire, l'imitateur de sa vie. Nous ne le perdons donc pas tout entier. »

**Discours de M. Bonnefoy**

« Au nom de la Société de l'Université, j'ai le devoir qui m'est particulièrement pénible d'adresser un dernier adieu, un suprême et respectueux hommage à l'un de nos collègues les plus éminents et les plus distingués.

» Il y a trois jours à peine, à une séance solennelle que donnait à l'Hôtel-de-Ville l'Académie de Clermont, M. Vernière prononçait l'éloge d'Henri Lecoq, l'un des bienfaiteurs de notre cité, et nos applaudissements unanimes s'associaient à sa voix chaude et vibrante, à sa parole toujours si attachante et si instructive.

» Lequel d'entre nous aurait pu prévoir ce funèbre lendemain ? Qui nous eût dit que sa main, qui affectueusement serrait celle de ses amis se pressant autour de lui pour le féliciter, serait bientôt glacée, et qu'elle nous donnait l'éternel adieu ?

» Le coup qui a frappé notre collègue, l'a surpris en pleine vie, au moment où il nous donnait une nouvelle preuve de son infatigable activité.

» Après avoir fait ses études de droit, M. Vernière était entré dans l'administration des contributions directes et avait exercé pendant quelques années les fonctions de contrôleur dans le département de la Haute-Loire. Il avait ensuite quitté l'administration et s'était installé à Brioude, où il avait commencé ses travaux d'érudition.

» A peine installé à Clermont, M. Vernière venait à nous, demandait à participer aux travaux de notre Société. C'était pour lui une façon de témoigner de son amour pour son pays, qu'il aimait non seulement dans le présent, mais encore dans

le passé. Ses collègues se rappellent encore avec quel empressement ils l'ont admis d'abord parmi les membres actifs de la Société. Les goûts qu'il partageait avec nous lui faisaient suivre assidûment nos réunions. Il y gagna bientôt la confiance et l'affection de tous ; il fit partie du comité de publication, devint président de ce comité et enfin secrétaire général de la *Revue d'Auvergne*. Il n'avait eu qu'à paraître parmi nous pour faire estimer son caractère, admirer son intelligence.

» Sa réputation scientifique dépassait du reste les limites de notre province, et d'autres appréciaient si bien la sagacité et la profondeur de ses recherches, qu'il fut nommé correspondant du ministère de l'instruction publique.

» Notre Société ressent avec une émotion profonde la perte de cet érudit éminent, de l'archéologue consciencieux, du chercheur infatigable, perte considérable que partagent avec elles toutes les Sociétés qui avaient l'honneur de le posséder, par la place remarquable qu'il occupait et le vide qu'il laisse dans nos rangs. Il fit partie en effet de cette pléïade d'hommes remarquables, d'érudits dévoués à la science, qui conçurent l'idée généreuse de faire connaître toutes les curiosités de l'Auvergne. Lui-même consacra à l'étude de notre histoire régionale, les loisirs que lui laissa de bonne heure sa retraite dans la vie privée.

» Si nous voulions suivre M. Vernière dans ses multiples manifestations intellectuelles, il faudrait feuilleter la Revue d'Auvergne, parcourir le Bulletin et les Mémoires de l'Acamie de Clermont-Ferrand, la Revue de la Haute-Auvergne, les publications de la Haute-Loire, les Annales du Midi, l'Anthropologie et bien d'autres publications encore.

» Partout nous lui trouvons la même ardeur au travail, la même activité, cet esprit fin, délié, original, cette précision remarquable, qui donnait tant de valeur à ses divers travaux.

» Trop longue serait l'énumération de toutes ses publications. Nous laisserons à de plus compétents le soin de tracer cette belle carrière de science et d'érudition. Je craindrais de pro-

longer cette cérémonie et ce qu'elle apporte de douloureuse émotion à sa femme éplorée et à ses enfants. Nous rappellerons seulement que ses études portèrent à la fois sur l'histoire régionale, sur l'archéologie et surtout la préhistoire. Parmi ses travaux les plus remarquables, nous citerons : le *Journal de Voyage du Bénédictin Dom Boyer ;* les *Courses de Mandrin dans l'Auvergne, le Velay et le Forez ; le Président Savaron, l'homme et l'érudit.* La vie de M. Vernière se résume dans un seul mot : Travail. Pas un instant de repos, pas une minute d'arrêt.

» Chaque année il souffrait, au printemps, de la fièvre des foins, et il restait ainsi plus d'un mois dans un fauteuil, sans pouvoir goûter un moment de repos. Mais à côté de lui étaient ses livres, ses fidèles amis, et quand la douleur lui permettait un effort, il ajoutait bien vite une page au travail qu'il avait dû abandonner la veille, terrassé par la maladie.

» Depuis six ans il avait quitté Clermont pour se retirer dans sa demeure de Ménétrol, auprès de ses enfants. Il trouvait dans cette charmante habitation, recueillie sous ses ombrages, la tranquille retraite qui convenait au travailleur inlassable. Il pouvait y poursuivre à loisir ses travaux, tout en cultivant ses vieilles amitiés de Clermont-Ferrand, où il revenait assez souvent.

» C'est ainsi qu'il a passé les dernières années de sa vie, années fécondes, si bien remplies et surtout si profitables à notre Société. Mais ce que nous avons apprécié le plus nous, qui avons vécu auprès de lui, c'est son patriotisme ardent d'Auvergnat, son attachement passionné à tout ce qui fait la gloire de notre belle province. Il laisse parmi nous le souvenir d'une belle existence scientifique, demeurée jusqu'au bout agissante, infatigable, fertile en mémorables travaux.

» Voilà quel fut notre collègue, à la Société des Amis de l'Université.

» Comme homme privé, tous vous le connaissez ; vous avez pu apprécier le charme séduisant de ses relations amicales,

toutes empreintes d'une exquise courtoisie, et sa bonhomie souriante, aiguisée parfois d'une pointe d'aimable malice. Bienveillant, affable, toujours prêt à accueillir les travailleurs, même les plus humbles, donnant et prodiguant à tous ses conseils et ses encouragements, mettant à leur disposition sa grande expérience, son érudition si étendue, sa précieuse bibliothèque. — Ce ne sont pas seulement les archéologues et les savants qui le regrettent ; ce sont encore ses nombreux amis, accourus ici pour lui donner un dernier témoignage de leur profonde sympathie.

» Les membres de notre Société, en particulier, n'étaient pour lui que des amis, et je crois être leur interprète à tous, en affirmant qu'ils ressentent douloureusement la perte que nous faisons en sa personne.

» Au nom de la Société des Amis de l'Université, je vous salue, monsieur Vernière, dans un suprême adieu. Si quelque consolation peut adoucir l'amertume de votre irréparable perte et atténuer l'immense douleur de celle qui fut la compagne de vos jours, c'est la pensée que vous nous quittez après une vie si bien remplie, tel un bon ouvrier qui a fait jusqu'au bout sa tâche, laissant aux siens le double et inestimable héritage : le souvenir d'un homme de bien et la réputation d'un savant. »

Puis le cercueil a été placé dans un fourgon et transporté à Saint-Germain-Lembron, où a eu lieu l'inhumation.

---

**Note sur une épée celtique trouvée à Pont-du-Château**

Le 6 septembre 1906, M. Henri Bresson, étudiant, pêchait dans l'Allier en compagnie de son père, M. Bresson-Lacroix, propriétaire à Pont-du-Château, et de plusieurs amis, lorsque, à cinq cents mètres environ au-dessous du pont, il aperçut dans le courant, réduit à cette époque à sa

plus simple expression par suite de la sécheresse exceptionnelle de l'été, un objet de forme allongée et de couleur verdâtre. Machinalement il le saisit et le retira du sable sur lequel il reposait. Il constata alors avec étonnement que ce qu'il avait pris pour un vulgaire morceau de bois foncé par l'humidité était une épée antique.

Cette épée est tout entière en bronze. Elle a été quelque peu altérée dans ses parties les plus délicates par l'action des eaux et les chocs qu'elle paraît avoir subis, soit entre les mains du guerrier qui la posséda, soit au cours de son transport par le courant au point où elle a été trouvée. Toutefois, les pièces essentielles sont assez bien conservées pour qu'on puisse facilement en relever les détails caractéristiques.

Sans présenter des dimensions extraordinaires, elle est une des plus longues qui se voient dans nos musées. Elle mesure, en effet, 75 centimètres du pommeau à l'extrémité de la lame. La pointe manque. Sa longueur primitive devait être de 80 centimètres environ.

Elle se compose de deux pièces seulement : la poignée et la lame.

La poignée, ainsi qu'on l'observe dans la plupart des épées celtiques — sinon dans toutes — est courte. Elle n'a que 11 centimètres.

Contrairement à ce qu'on peut constater dans les épées moins anciennes ou plus communes, elle n'est pas formée par des plaques d'os ou de bois appliquées et rivées sur une soie plate aux contours plus ou moins rectilignes. Comme celle de la belle épée d'Uzès, que possède le Musée d'Artillerie, elle est faite d'un seul bloc de métal évidé à l'intérieur pour recevoir la soie.

La fusée n'a que 8 centimètres de long. La main d'un homme n'y est pas à l'aise. Son diamètre est, au pommeau, de 17 millimètres ; à la garde, de 22.

Elle est terminée par un champignon portant sur le chapeau quatre cercles concentriques. Elle est ornée, à fleur du pommeau, de quatre autres cercles dessinant un anneau, et,

Épée en bronze trouvée à Pont-du-Château

sur toute sa surface, de reliefs géométriques d'une exécution parfaite consistant en chevrons unis alternant avec des chevrons qui imitent, ce semble, une tresse ou un galon. Cette décoration artistique se voit rarement sur les poignées de la même époque découvertes en France. Le musée de Saint-Germain, pourtant si riche en objets de ce genre, n'en possède aucune qui s'en rapproche. Il faut, pour trouver une ornementation similaire, se référer aux épées scandinaves dont ce musée contient divers moulages ou dessins.

La garde a la forme d'un croissant dont la corde, d'une corne à l'autre, mesure 8 centimètres. Les contours de ce croissant sont ornés, sur la partie convexe, de trois filets gravés au burin et, sur la partie concave, de trois autres filets continuant les premiers, mais dont les intervalles sont remplis par des traits disposés en barbe de plume.

La lame mesure 64 centimètres. Elle a la forme d'une feuille d'iris, large de quatre centimètres. Le talon a celle d'un delta ou d'un triangle. Il est solidement fixé dans la douille de la garde par six rivets. Au-delà de ces rivets, il se rétrécit brusquement pour former la soie. Celle-ci, très étroite, pénètre dans la fusée. Elle y est saisie, à un centimètre et demi du pommeau, par un septième rivet qui traverse la fusée de part en part.

Le talon est chargé de nervures fines, venues à la fonte, et de traits gravés au burin qui semblent sortir de la garde comme une végétation. Nervures et traits vont se resserrant suivant les bords du talon et se rejoignent, à quelques centimètres de la garde, pour former une nervure plus saillante et quatre autres un peu moins fortes. Ces cinq nervures, très rapprochées, courent parallèlement sur toute la longueur de la lame jusqu'à douze centimètres de l'extrémité où elles se perdent en pointe. Ce dessin est identique sur les deux faces de la lame.

Quelle est la provenance de cette épée ? Comment est-elle tombée dans la rivière ? Y a-t-elle été perdue au passage de quelque expédition ? Y a-t-elle été entraînée par un éboule-

ment dû à une crue qui aura emporté le terrain ou le tombeau où elle gisait ?

Aucune donnée ne permet de répondre à ces questions. Mais si l'on considère les brèches et les entailles multiples du tranchant, il paraît certain qu'elle n'a pas séjourné au point où elle a été recueillie depuis le jour où elle a cessé tout service actif. Visiblement, elle a été pendant longtemps le jouet des grandes eaux de l'Allier qui l'ont charriée comme un simple glaçon et l'auraient sans doute transportée plus bas encore sans l'intervention opportune du hasard. On peut supposer que, tantôt enfouie et immobilisée, tantôt découverte et reprise par les eaux, elle est descendue par étapes tumultueuses, peut-être plusieurs fois séculaires, de Corent, ou de quelque région plus éloignée, jusqu'à Pont-du-Château...

Quoi qu'il en soit, cette arme reste, malgré les regrettables mutilations qu'elle présente, un des témoins les plus intéressants de l'âge du bronze en Auvergne.

Abbé G. Camin.

---

## COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS

*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie*

**Prix de la fondation Caffe**

Programme du Concours de 1908

Article 1er. — Le prix de la fondation Caffe sera décerné, en 1908, à l'ouvrage le meilleur sur la Savoie et relatif à l'histoire, à l'archéologie ou à l'économie publique.

Art. 2. — Le prix sera de *quinze cents francs*. Toutefois, comme une somme de *douze cents francs* n'a pas été attribuée en 1904, l'Académie se réserve de l'affecter encore au

présent concours, si la valeur des ouvrages et le nombre des concurrents devaient le comporter.

Art. 3. — Les auteurs ne seront pas tenus de garder l'anonyme ; les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication en soit postérieure au 1er janvier 1902.

Art. 4. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juillet 1908. — Les ouvrages imprimés seront envoyés en 3 exemplaires. — Ceux dont les auteurs voudraient garder l'anonyme, devront porter une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Art. 5. — Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir. Sont seuls exceptés du concours les membres effectifs de l'Académie, résidants ou non résidants.

Art. 6. — Les ouvrages couronnés dans d'autres concours ou qui auront été soumis au jugement d'une autre Société savante, ne seront pas admis à concourir.

Art. 7. — Les ouvrages imprimés ou manuscrits présentés au concours restent acquis à l'Académie.

*La Secrétaire perpétuel :*
D'ARCOLLIÈRES.

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET. — 3065

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académ*

Maurice Basse.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 7 mars 1907

La séance est ouverte à 2 heures un quart, sous la présidence du marquis de Montlaur.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus. M. Maurice Basse dépose sur le bureau, en hommage à l'Académie, son troisième volume des Gerbes, intitulé *Dernières Gerbes*.

— Le Secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance de février ; il est adopté sans observation.

— Le Président annonce qu'il a reçu la démission de M. l'abbé Bostbarge, membre titulaire. Il demande à rester correspondant. M. Maigron donne sa démission de membre correspondant.

Le Président annonce qu'il a reçu, pour la Compagnie, une invitation au Congrès archéologique de Gand.

— M. Audollent, chargé de répondre au Président des fêtes qui auront lieu en avril à Carthage, donne lecture de la dernière lettre que lui a envoyée ce Président. Il serait reconnaissant de l'insertion du programme des fêtes. Il espère pouvoir se rendre à Carthage, et y représenter la Compagnie.

— M. l'abbé Fouilhoux a la parole pour le rapport de la Commission des Comptes. Il termine en priant l'Académie de voter des éloges au Trésorier, ce qui est adopté à l'unanimité.

— A propos du legs, fait à l'Académie par Mlle Fauchier, pour attribuer chaque année une médaille d'or et une d'argent à deux auteurs femmes qui feraient les meilleures pièces de vers sur la sainte Vierge, M. Audollent pose la question de savoir si l'Académie « a bien intérêt à accepter un legs fait dans de telles conditions. Les membres de l'Académie, en examinant un pareil concours, n'auront-ils pas l'air de se transformer en théologiens. » Après échange d'observations, entre MM. Brunhes, Dr Dourif et Chalus, la Compagnie décide de nommer une Commission chargée d'examiner la question. Il sera statué, d'après ses conclusions, dans la réunion d'avril.

Six membres sont désignés pour cette Commission : MM. Audollent, Jaloustre, Brunhes, Chalus, M. l'abbé Crégut et Ch. Goyon.

— M. Audollent est chargé de représenter l'Académie au Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Montpellier.

— M. Ojardias, déjà inscrit pour une lecture à la fin de février, cède de nouveau son tour de lecture, sous la réserve que son travail paraisse au *Bulletin* à son tour normal. Le docteur Roux prend la parole à propos de la récente ouverture de la châsse de Saint-Amable. Il donne la description d'une plaque de marbre qui se trouvait dans cette châsse. Il en a pris l'estampage ; l'inscription ainsi relevée présente donc toute garantie d'authenticité. La date est de 475 après la mort du Christ. Au revers de la plaque il existe une croix.

— M. Ojardias explique que dom Besse, directeur de la Revue Bénédictine, outre l'échange du *Bulletin* contre la Revue Mabillon, insiste pour l'échange de certains volumes rares de la bibliothèque bénédictine, contre certains autres du fonds de l'Académie. M. Ojardias a mission de continuer les négociations.

— La réunion d'avril est fixée pour le second jeudi de ce mois.

— M. l'abbé Crégut donne ensuite lecture d'un travail sur l'*Organisation concordataire du diocèse de Clermont,* et à ce

propos, fait connaître certains détails sur Mgr M. A. Duvalk de Dampierre, premier évêque concordataire du diocèse.

Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures par le Président.

OUVRAGES REÇUS

*Missouri botanical garden. Fourteenth annual report.*

*Mémoires de la Société d'agriculture, etc., du département de la Marne;* 2e série, t. VIII, 1904-1905.

*Société des sciences et arts de Vitry-le-François;* t. XXIV, 1904-1905.

*Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers;* vol. XXXVI de la collection.

*Bulletin de la Diana;* avril-juin 1906.

Congrès archéologique de France tenu à Beauvais en 1905, 72e session.

*Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* (siège à Brives) ; t. XXVIIIe, 3e livraison, juillet-septembre 1906.

*Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire ;* 145e année, t. LXXXVI, en 4 fascicules.

*Bulletin trimestriel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon ;* année 1906, en 4 fascicules.

*Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai ;* t. LX, Séance publique du 17 décembre 1905.

*Société des Antiquaires de la Morinie ;* Bulletin historique, 55e année, 219e livraison, t. XI, année 1906, 3e fascicule.

HOMMAGES :

J. Berriat-Saint-Prix : Douze *Noëls* d'après les *Limanici idiomatis vindiciæ* de l'abbé Taillandier.

Maurice Basse : *Dernières Gerbes*, Clermont-Ferrand, imprimerie Moderne, 1907.

# COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES

## DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT

## pour l'exercice 1906-1907

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes en recettes et en dépenses de l'exercice financier 1906-1907 et un projet de budget pour l'année 1907-1908.

Les quelques chiffres que le Règlement m'invite à faire passer sous vos yeux sont l'expression d'une situation que l'extrême bonne volonté de vous tous m'a permis de rendre aussi nette et liquide que possible.

### TABLEAU A. — Mouvements des Fonds du 1er février 1906 au 7 février 1907

(a) ENTRÉES OU RECETTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| **I. Encaissement des Cotisations.** | | | |
| Cotisations annuelles antérieures à 1906. | 808 | » | |
| — — de l'exercice 1906. | 2086 | » | 2979 » |
| — — de l'exercice 1907. | » | » | |
| Droit de diplôme. . . . . | 85 | » | |
| **II. Intérêts.** | | | |
| (A) du Fonds de réserve : coupons d'avril, juillet et octobre 1906, janvier 1907 des Rentes nominatives. . . . . | 509 | » | |
| (B) des Fonds libres : à la Caisse d'épargne | 33 | » | 544 10 |
| — à la Société générale. | 2 | 10 | |
| **III. Subventions.** | | | |
| Encaissement de la subvention allouée par le département du Puy-de-Dôme sur les fonds de l'exercice 1906 | | | 400 » |
| **IV. Vente de jetons Lecoq** . . . . . | | | 9 » |
| **V. Vente de volumes des Archives et de livraisons du Bulletin.** . . . . . | | | 25 15 |
| **VI. Abonnements au Bulletin** . . . . . | | | 48 » |
| Total des Recettes de l'exercice . . . . . | | | 4005 25 |
| Excédent au 1er février 1906 — Espèces en caisse. . . . . | 94 | 01 | 1258 43 |
| Fonds libres à la Caisse d'épargne. | 51 | 55 | |
| -- à la Société générale. | 1112 | 87 | |
| Total général des entrées ou recettes. . . . | | | 5263 68 |

## (b) SORTIES OU DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| **I. Frais d'impression.** | | |
| Solde de la facture d'impressions de l'année 1905-1906 | 706 » | 2458 » |
| *Bulletin* de 1905 : juillet-décembre, 8 feuilles 1/2, brochage et couverture compris. | 544 50 | |
| *Bulletin* de 1906 : janvier-novembre, 18 feuilles 1/2, brochage et couverture compris. | 1154 50 | |
| Imprimés divers : Convocations, circulaires, lettres d'avis, quittances, etc. | 53 » | |
| **II. Traitements des Agents de l'Académie.** | | |
| M. Feoux, agent comptable, son traitement de 1906 | 250 » | 400 » |
| M. Bellard, appariteur, son traitement de 1906 | 150 » | |
| **III. Frais de séance publique** | | 80 » |
| **IV. Loyer du local des Archives** (1906) | | 120 » |
| **V. Frais divers.** | | |
| Frais d'encaissement des cotisations | 19 85 | 173 55 |
| Frais de bureau et de correspondance | 35 75 | |
| Affranch. et ports (*Bulletin* et convocations) | 89 55 | |
| Entretien des archives | 15 30 | |
| Assurance du mobilier contre l'incendie | 13 10 | |
| Total des dépenses | | 3731 55 |
| Excédent des recettes : Espèces en caisse | 359 50 | 1532 13 |
| Fonds libres à la Société générale | 52 55 | |
| Caisse d'épargne | 1120 08 | |
| Total égal au montant des recettes | | 5263 68 |

## TABLEAU B. — Situation au 7 Février 1907

*(A)* **Actif immobilisé.**

| | | |
|---|---|---|
| I. 509 francs de rente 3 p. °/₀ nominative, valeur au cours d'achat | | 10972 50 |
| *N. B.* — Au cours du 6 février 1907 (95 fr. 50), la valeur de ces rentes représenterait un capital de 17,303 fr. 16. | | |
| II. Jetons de la fondation Lecoq : 346 jetons, à 1 fr. 60 l'un, valeur de l'argent | | 553 60 |
| III. Volumes déposés aux Archives | | (mémoire) |
| Total, sauf mémoire | | 11525 80 |

*(B)* **Budget des Recettes et Dépenses de l'année 1907-1908.**

*Recettes prévues :*

| | | | |
|---|---|---|---|
| I. Cotisations à recouvrer : Exercices antérieurs à 1907 | 400 | » | 2800 » |
| Cotisations à recouvrer : Exercice 1907 | 2400 | » | |
| II. Intérêts du fonds de réserve | 509 | | 540 » |
| — des fonds libres | 31 | | |
| III. Vente de jetons Lecoq | | | » » |
| IV. — de volumes des Archives | | | 25 » |
| V. Abonnements au *Bulletin* | | | 48 » |
| VI. Encaissement de la subvention du département | | | 400 » |
| Ensemble | | | 3813 » |
| Disponible à ce jour | | | 1532 13 |
| Total des prévisions de recettes | | | 5345 13 |

*Dépenses prévues :*

| | | | |
|---|---|---|---|
| I. Frais d'impression : | | | |
| A) *Bulletin* de 1906 (décembre), 6 feuilles environ, brochage et couverture compris | 380 | » | 3860 » |
| B) *Bulletin* de 1907; environ 24 feuilles | 1600 | » | |
| C) *Table* des publications de l'Académie, un fascicule d'environ 16 feuilles | 950 | » | |
| D) Autre fascicule de 15 feuilles environ | 850 | » | |
| E) Imprimés divers | 80 | » | |
| II. Affranchissements divers | | | 60 » |
| III. Illustration du *Bulletin* : Crédit mis à la disposition du Comité de publication | | | 150 » |
| IV. Traitements des Agents de l'Académie | | | 400 » |
| V. Frais divers : Recouvrement des cotisations, frais de bureau et de correspondance, etc. | | | 60 » |
| VI. Loyer du local des Archives (1907) | | | 120 » |
| VII. Cotisations diverses | | | 20 » |
| VIII. Entretien, réparation, assurance du mobilier | | | 40 » |
| *A reporter* | | | 4710 » |

| | |
|---|---|
| *Report*. . . . . | 4710 » |
| IX. Reliure des collections. . . . . | 120 » |
| X. Frais de séance publique.. . . . . | 90 » |
| XI. Dépenses imprévues . . . . . | 90 » |
| Total des prévisions de dépenses. . . . . | 5010 » |
| Laissant libre une somme de. . . . . | 335 13 |
| Total égal aux prévision de recettes. . . . . | 5345 13 |

**TABLEAU C. — Compte spécial des fonds affectés aux distributions de Prix de Vertu**

*(a)* ENTRÉES OU RECETTES

| | |
|---|---|
| I. Coupons de la rente nominative . . . . . | 1000 » |
| II. Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne. . | 12 » |
| III. Coupons de rente hongroise. . . . . | 20 » |
| Total des recettes de l'exercice. . . . . | 1032 » |
| Excédent au 2 février 1906. . . . . | 387 70 |
| Total général des recettes . . . . . | 1419 70 |

*(b)* SORTIES OU DÉPENSES

| | |
|---|---|
| I. Prix décernés à la séance publique du 23 décembre 1906. . . . . | 1000 » |
| II. Médailles distribuées aux lauréats. . . . . | 39 15 |
| Total des dépenses. . . . | 1039 15 |
| Excédent des recettes : fonds à la Caisse d'épargne. . . | 380 55 |
| Total égal au montant des recettes. . . | 1419 70 |

**TABLEAU D. — Actif immobilisé pour la fondation de Prix de Vertu. — Situation au 7 février 1907**

| | |
|---|---|
| I. Fondation du Maisniel : 1000 francs de rente 3 °/₀ nominative, représentant au cours du 6 février 1907 (95,50) un capital de.. . . . . | 31.833 33 |
| II. Deux titres au porteur de 4 florins chacun de l'Emprunt Hongrois 4 °/₀ or, valeur au cours d'achat. . . | 508 15 |
| Total de l'actif immobilisé. . . . . | 32.341 48 |

Je n'ai pas besoin de souligner, Messieurs, la très minime importance de l'excédent de recettes — 335 fr. 13 — prévu à votre Budget.

Votre Trésorier émet le vœu que l'avenir, en améliorant notre situation financière, lui permette de mettre plus largement à votre disposition les ressources propres à enrichir de plus en plus le patrimoine littéraire et scientifique de notre Compagnie.

Clermont-Ferrand, le 7 février 1907.

*Le Trésorier de l'Académie,*
Casimir Pajot.

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

Dans sa séance dernière, l'Académie a entendu l'exposé de sa situation financière au 7 février 1907, exposé sincère, complet, lumineux comme tout ce qui émane de notre excellent Comptable. Après cela, le rôle de votre Commission des Finances ne pouvait être laborieux : réviser des comptes bien établis, faire la confrontation de chaque article des dépenses avec les mémoires et reçus s'y référant, c'était chose facile.

Le résultat de cette révision a été de constater la parfaite exactitude du Compte de gestion, qui vous a été lu, donnant au total 5.263 fr. 68 centimes de recettes, 3.731 fr. 55 centimes de dépenses, et 1.532 fr. 13 centimes d'excédent de recettes.

Si cet excédent n'est pas considérable, nous devons dire qu'il serait moindre encore sans le zèle intelligent que M. le Trésorier met à gérer notre petite fortune. Au lieu de laisser dormir en caisse les fonds disponibles, ce qui ne serait pas contraire à son strict devoir, il se donne le soin de les faire fructifier en les déposant soit à la Caisse d'épargne soit à la Société Générale. C'est ainsi qu'il a en ce moment un livret de Caisse d'épargne représentant 1.500 fr. 63 centimes, dont 1.120 fr. 8 centimes appartiennent à l'Académie, et 380 fr. 65 centimes à la fondation du Prix de vertu du Maisniel. Ce soin, chez un homme dont vous connaissez, Messieurs, les graves et multiples occupations, mérite à notre cher Trésorier toute la reconnaissance et tous les éloges de l'Académie.

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Documents pour servir à l'histoire de Chapdes-Beaufort

#### Les églises et chapelles de Chapdes-Beaufort
#### CLOCHES, FONDATIONS DE MESSES.

D'après la tradition, la première église de Chapdes-Beaufort, aurait été construite à Villevieille, entre Chapdes et Montfermy, vers l'an 600, par les religieux de Saint-Brachion, habitant, depuis 538, près du tombeau de ce saint, à Montfermy (1) vers la fin du huitième siècle, ces religieux adoptèrent la règle de Saint Benoit, se firent bénédictins et conservèrent tous les droits qu'ils avaient acquis dans la région, curé primitif de la chapelle de Villevieille (2), vers l'an 600, nous les trouvons encore avec ce titre, dans la bulle de Pascal II, en 1115. Si, à cette date, il n'existait plus à Montfermy de disciples de Saint Brachion, ceux de Saint Benoit s'y trouvaient, et ils étaient leurs successeurs et leurs héritiers.

La seconde église de Chapdes, est celle qui fut construite dans ce lieu avant 1115; celle dont parle la bulle de Pascal II, en citant, comme dépendant de l'abbaye d'Ebreuil, Saint-Pierre de Chapdes. De ces deux églises, nous ne savons absolument rien.

Une troisième église de Chapdes, fut celle qui tombait en ruines pendant l'hiver 1725-1726. Sur celle-là nous avons découvert quelques documents :

(1) Grégoire de Tours.

(2) Villevieille se trouve près de Dusol où on voit des ruines importantes et où l'on croit qu'il a existé un temple Gaulois; l'église de Villevieille aurait remplacé, à une très petite distance, le temple païen.

Le huit septembre, jour de la Nativité, 1726, les hab
de Chapdes se réunirent à l'issue de la Grand'messe, c
la porte de l'église, au son de la cloche ; ils constatèren
depuis près d'un an, la voûte de la nef de leur église
écroulée, et que les murailles « des costés de midi, n
bise menacent une prompte ruine, que les prêtres ne pe
plus y remplir leurs fonctions. » On fit venir alors de V
un nommé Charpinet pour rétablir l'église ou plutôt
de leur église. Son devis s'éleva à 4.000 livres « sans co
les charrois; tous les matériaux seront conduits sur pla
fera une requeste à l'intendant d'Auvergne pour qu
tailles de Chapdes soient diminuées. » L'acte passé, ent
habitants de Chapdes et l'entrepreneur Charpinet, fut
par Massis, notaire aux Ancizes, il est signé: Diogon, (
Mioche (1).

L'Eglise que l'on voulait restaurer appartenait au
*roman*? Elle était bien orientée, se composait de six tr
de 12 piliers, formant une nef et deux latérales, à la tê
quels se trouvaient trois autels. Deux travées formai
chœur et deux chapelles: Au nord, celle de la Sainte V
au midi celle de Saint Antoine l'ermite. Le clocher était
sur la cinquième travée devant le chœur.

Dans l'inventaire qui eut lieu, le 27 septembre 17
dont nous donnons une analyse plus loin, on observ
cette église n'avait pas de sacristie, que le chœur éta
mal pavé et que le couvert de la voûte du chœur avait
de réparation. En 1728, après la visite de Massillon
commença les travaux de restauration. Les quatre t
du bas de l'église furent démolies ainsi que huit pilier
place on construisit une grande nef, de 15 mètres de lo
dix de large; au dehors la voûte fut fortement appuy
plusieurs contreforts.

(1) Minutes Massis, ces minutes se trouvent aujourd'hui che
taire de Manzat.

(2) Le procès-verbal constate que l'église de Chapdes est er
(Visites pastorales, Grand Séminaire).

Au dedans, elle fut soutenue par des nervures en pierres de Volvic, finement taillées. Ces nervures entrelacées, reposent sur de légers piliers, demi enfoncés dans les murs, sur chacun des quels aboutissent trois nervures ; à leurs jonctions, les clefs de voûte portent les armoiries des familles nobles de la paroisse. Cette nef forme un grand vide, où l'œil du prédicateur voit facilement tout son auditoire, et où rien n'arrête sa voix. Les travaux, soit en maçonnerie, soit en charpenterie se firent très lentement, il paraît que la maçonnerie ne fut terminée qu'en 1730. C'est à cette date que furent adjugés les ouvrages de charpente aux nommés : Portier (Pourtier) de Saint-Georges-de-Mons et à Jean Guillot, charpentier à Riom. Malgré les plaintes de M. Mallet, curé de Chapdes, malgré les réclamations de l'évêque de Clermont, les travaux traînèrent en longueur. Le bon curé se plaignait disant: « que les entrepreneurs confiant dans la protection de M. Urion, représentant de l'intendant d'Auvergne, laissaient leurs ouvrages imparfaits, l'église n'est pas clause, et les ornements n'y sont pas en sûreté, ainsi que le prouve un vol récent. » La réponse de M. Urion est datée de 1733, elle prouve qu'à cette date, les travaux n'étaient pas achevés. M. Georges de Montcloux, subdélégué à Montaigut, se plaint aussi de la négligence desdits entrepreneurs. Enfin, une lettre du même annonce, en 1737, qu'il ne peut, pour cause de maladie, visiter où en sont les travaux de l'église de Chapdes (1).

*Chapelles.* — Plusieurs chapelles ou églises conventuelles furent construites à la Chartreuse de Port-Sainte-Marie, fondée en 1219. La dernière église conventuelle, qui n'était pas encore complètement écroulée en 1870, mesurait 35 mètres de longueur et 8 mètres seulement de largeur; d'après ce que nous dit un chartreux présent, ces dimensions étaient suffisantes. Les habitants de plusieurs villages de

(1) Inventaire sommaire des archives, département du Puy-de-Dôme, antérieure à 1790, par G. Rouchon, n° 2126, page 221.

Chapdes, de Comps et de Saint-Jacques-d'Ambur venaient tous les dimanches entendre la messe à la Chartreuse. Les remarquables autel et toiles de l'église de Pontgibaud, viennent du Port-Sainte-Marie ; les stalles et la Pieta que l'on admire dans l'église de Manzat en viennent aussi. Au sud de la grande église, on remarquait la chapelle, dite de Pontgibaud; elle était très belle, c'est devant son autel, appelé autel de Notre-Dame de Pitié qu'avait été inhumé, en 1501, Gilbert de la Fayette, et, en 1521, Isabeau de Polignac sa consorte. Le 2 mai, 1521, Mathieu Sucaty, prieur de la Chartreuse, récitait l'office des morts sur ce tombeau, devant l'autel de Notre-Dame de Pitié; tout à coup il aperçut, près de lui, l'insigne bienfaitrice de la Chartreuse, Isabeau de Polignac. Elle lui annonça que grâce aux prières des vénérables Pères, elle venait de sortir du purgatoire et d'entrer au ciel ; mais, que lui-même devait se préparer à paraître devant Dieu. Décédée, le 17 avril, Isabeau de Polignac était restée quinze jours en purgatoire. Mathieu Sucaty mourut le 22 juillet 1521, 81 jours après cette apparition (1).

Les seigneurs de Beaufort firent construire une chapelle près de leur château ; la noble famille de Rigaud eut aussi sa chapelle à Pulvérières. En 1727 et en 1783, l'évêque de Clermont visita ces deux chapelles ; en 1727, toutes les deux furent jugées dignes du culte divin, mais en 1783, seule, celle de Pulvérières, était en bon état ; l'évêque défendit aux prêtres de Chapdes de dire la messe dans celle de Beaufort (2). Sur l'ancienne paroisse de Chapdes, au nord du puy de Louchadières, près de l'antique manoir, connu sous le nom de Châteaufort, près des villages de l'Emberteyche et d'Espinasse, il existait aussi une chapelle; le bois où elle se trouvait s'appelle, encore aujourd'hui, le bois de la Chapelle. Après la

(1) Ce fait est considéré comme certain par Dom Lecoulteux, qui avait reçu ordre, de la part de Dom Lemasson, général des Chartreux, d'épurer leurs manuscrits, de rejeter tous les faits douteux ou légendaires et de n'admettre dans ses écrits que les faits absolument certains.

(2) Visites pastorales. — Grand Séminaire.

révolution une chapelle fut construite à côté de l'étang de Pulvérières; l'abbé Courtadon, ancien chanoine d'Orcival, y disait la messe.

*Cloches de l'église de Chapdes-Beaufort.* — Avant le mois de juillet, 1620, la paroisse de Chapdes fit refondre une cloche; le poids fut augmenté de 200 livres. Voici ce document:

Le 7 juillet 1620, Nicolas Lasnier, maître fondeur de cloches, adresse une requête à Michel Chanceaulme et Gilbert Barbaquot, luminiers de l'église de Chapdes-Beaufort pour exiger d'eux un payement dû par la luminerie, « pour refonte et réfection d'une cloche, et fourniture de 200 livres de bonne matière, à y ajouter, moyennant le prix de 240 livres. La cour des aides autorisa l'imposition de 240 livres » (1).

Un arrêt du conseil d'État, daté du 30 octobre 1759, autorisa une imposition sur la paroisse de Chapdes de la somme de 554 livres dix-huit sols, huit deniers, pour la refonte de la grosse cloche de ladite paroisse par Claude et Guillaume Seurot (2). C'est M. Bonhoure, nommé curé de Chapdes en 1758, qui fit exécuter la fonte de cette cloche. Elle eut lieu sous le grand tilleul, situé près de la porte de l'église. Pendant la nuit on vola une certaine quantité de métal; on fut obligé de jeter dans la fournaise plusieurs ustensiles en cuivre et en étain. Comme M. le curé aimait extraordinairement les pauvres, il ne choisit pas le parrain et la marraine parmi les nobles de la paroisse, mais bien parmi les pauvres. Pendant la révolution on transporta la cloche de la Chartreuse à Chapdes. Celle-ci dit-on, qui contenait un boisseau d'écus de six francs, avait un son argentin remarquable; on l'entendait des Goules (3). Il y avait alors à Chapdes trois cloches. La grosse fut conservée pour une horloge, les autres deux furent des-

(1) *Archives départ. du Puy-de-Dôme*, série B. Présidial de Clermont, communiqué par M. G. Rouchon.

(2) *Inventaire sommaire des arch. départ. antérieures à 1790*, par Gilbert Rouchon, arch. dép. n° 2126 pag. 121.

(3) La tradition veut qu'elle ait été fondue comme celle de Chapdes, en 1759.

tinées aux fonderies de l'état pour être transformées en canons.

Vers 1840, les constructions de l'église, du clocher, du presbytère, étant terminées, M. Cohade, curé de Chapdes, voulut faire l'acquisition d'une cloche de 750 kilos. Il ouvrit une souscription, qui ne réussit pas ; il en fut grandement attristé; il fallut faire bien des efforts pour payer la nouvelle cloche; aussi, y fit-il graver cette singulière et maligne inscription : « Enfantée avec beaucoup de douleur, ma voix reconnaissante bénira les auteurs de mes jours ».

La vieille cloche de 1759, s'étant fendue au baptême du fils aîné de M. Bussières, notaire et maire de Chapdes-Beaufort, M. Laporte, curé de Chapdes, la fit refondre par M. Lhéritier; elle pèse 1100 kilogrammes. Pour compléter la sonnerie il en fit placer une troisième dans le même clocher, fondue aussi par M. Lhéritier, elle pèse seulement 474 kilogrammes.

### NOMBREUSES FONDATIONS DE MESSES DANS L'ÉGLISE DE CHAPDES-BEAUFORT

Le 7 janvier 1618, Anne du Bost, veuve en premières nôces de Jean de Lombard, écuyer, seigneur du Quaire et d'Anops, en secondes nôces de Michel de Gimel, écuyer, seigneur des Giraudz, Lavergne, Faugeroux, fait les fondations suivantes : elle fonde « à perpétuel », trois messes hautes qui seront célébrées dans la chapelle de Notre-Dame où est inhumé Michel de Gimel : l'une du Saint-Esprit, l'autre de Notre-Dame, la troisième des Morts. Aux jours des Rois et de Mgr saint Jean-Baptiste, elle fonde deux « mortuaires » : vêpres et laudes des morts, suffrages et oraisons accoutumées. Seront acquittées, dans la même chapelle, une messe de mort tous les jeudis de chaque semaine; de plus, une messe, tous les dimanches et jours de fêtes. Après la grand'messe, dans la même chapelle, seront chantés : un *salve regina* et un *libera*.

La pieuse dame donne pour ces fondations à « perpétuel » 400 livres tournois; de plus, elle donne un calice, de 12 à 13

écus, une chasuble de damas noir, la croix en damas blanc, un drap de mort de serge de soie, marqué de satin de bruge blanc, deux courtibauds de futaigne noir et blanc, doublés de toile noire, étoffe neuve.....

Présents et acceptant : Jean Pegon, curé de Chapdes, Jacques Millet, filleul, sous-diacre, Annet Montgens, vicaire.

Ont signé : Alezon, doyen, curé de Cros, maîtres Louis et Pierre Cercy, 7 janver 1618 (1).

Le 26 octobre 1652, Antoine Chomilier, habitant du bourg de Chapdes, par son testament daté de ce jour, fonde, à perpétuité, dans l'église de Chapdes, 12 messes mortuaires pour être dites : la première, le jour de son décès; la seconde le jour de saint André ; la troisième le jour de la conception de la Vierge ; la quatrième le jour de saint Antoine, la cinquième le jour de saint Mathias ; la sixième le jour de saint Joseph ; la septième le jour de saint Mari (2) ; la huitième le jour de saint Jean ; la neuvième le jour de saint Pierre ; la dixième le jour de sainte Madeleine ; la onzième le jour de saint Louis, et la douzième le jour de la Nativité. Toutes ces messes seront dites avec diacre et sous-diacre.

Antoine Chomilier donna sa maison, couverte en chaume, et plusieurs héritages désignés... Il fut enterré dans l'église de Chapdes.

Fait à Chapdes, maison et château du seigneur dudit lieu, en présence d'Annet Millet, prêtre et vicaire du lieu, de Bonnet Millieras, de Chapdes, et de Gilbert Mathieu des Rioux (3).

En 1664, Gaspard de Rigaud fonda dans l'église de Chapdes des messes pour être dites tous les dimanches et fêtes de l'année, ce qui faisait environ 80 messes.

Les paysans faisaient de nombreuses fondations, mais bien

(1) Registres de la paroisse de Chapdes-Beaufort.

(2) Plusieurs auteurs prétendent qu'il avait précédé saint Austremoine en Auvergne, et qu'il avait évangélisé l'Auvergne et le Limousin.

(3) *Arch. dép.* Droits curiaux, liasse B, n° 11. Cette liasse concernant Chapdes est assez intéressante.

moins importantes. Citons celles d'Antoine Bousson, 7 août 1669; de Michel Mazuel, 19 novembre 1669; d'Antoine Bosloup, 9 mars 1671; de Pierre Chevalier, décembre 1685; de Pierre Gonnet, 24 mai 1690; de Maurice Mathieu, 8 septembre 1691 (1); ce dernier donnait un journal et demi de pré pour fonder 12 messes, c'est-à-dire un pré d'environ 1100 toises (2), faisant quatre chars de foin. De 1650 à 1700 que de fondations de messes !

Il y avait à Chapdes des prêtres fillieuls ou fillieux. On faisait des fondations de messes en leur faveur. Ils servaient à l'autel comme diacres et sous-diacres, acquittaient un certain nombre de messes de fondations. Cette institution de prêtres fillieuls permettait aux prêtres natifs de Chapdes, lorsqu'ils ne pouvaient plus exercer le saint ministère, de se retirer dans leurs familles et d'y vivre en acquittant des messes de fondations.

En 1671, les habitants de Chapdes se montrèrent bien sympathiques aux chartreux du Port-Sainte-Marie. Gilbert Magne, consul pour l'année 1670, et quelques autres habitants, nommés pour procéder au département des deniers royaux, imposèrent le moulin des chartreux, de trois livres. Le 4 janvier 1671, tous les habitants de Chapdes, réunis au son de la cloche, devant l'église, à l'issue de la grand'messe, donnèrent, à l'unanimité raison aux religieux, qui soutenaient que le moulin se trouvant dans leur enclos ne devait pas être imposé; ils exigèrent que cet impôt fut rayé du rôle. L'acte fut rédigé par Parryn et signé par Montgent et Millet, curé et vicaire de Chapdes; il porte les noms de 31 paysans des plus importants de la commune, ils déclarèrent tous ne savoir signer. Ce fut peut-être dans la crainte de se compromettre (3).

(1) Droits curiaux, *ibid.*

(2) Dans le pays, le journal est de 750 toises.

(3) Fonds du Port-Sainte-Marie. Lay. 1, n° 20.

## LE SEIGNEUR DE LAVERGNE RENDAIT LA JUSTICE DANS LE BOIS DE CHIRMAUX.

La juridiction de la justice de Lavergne, s'étendait assez loin du château et de la tour, qui portaient ce nom (1). Pour être agréable à ses administrés, le seigneur de ce lieu se transportait quelquefois dans le bois de Chirmaux, au lieu appelé Coudert de Moignoux (2). Ce village gallo-romain était près de la voie qui passait à Villevieille, se dirigeant vers le Pont-de-Boucheix. Moignoux est en ruines depuis des siècles, mais le nom de son coudert existe toujours. Il se trouve dans le bois de Chirmaux (3), à la jonction de trois chemins ; ce lieu est très connu dans le pays. Comme ce petit communal, ce coudert était entouré de bois, peu à peu il s'est couvert d'arbustes, et aujourd'hui, il a complètement disparu dans le taillis. Mais ce lieu porte toujours le nom de Coudert de Moignoux.

C'est là, que se transportait de temps en temps, le seigneur de Lavergne (4). Les paysans venaient tranquillement à travers les chemins étroits du bois, en pensant à leurs moyens de défense, les femmes, en filant leurs quenouilles. On apportait une chaise pour le seigneur qui remplissait les fonctions de juge de paix, à l'ombre des chênes, comme saint Louis (5); le coudert de Moignoux était le Vincennes de Chapdes. Le

(1) Cette tour fut bâtie en 1345, par Louis de Beaufort. Le seigneur de Gimel se qualifiait de seigneur de Lavergne, en 1618, de Lestranges, en 1785, de Rigaud, en 1789.

(2) Le bois de Moignoux, où se trouve le village de ce nom, est presque aussi grand que celui de Chirmaux et de Chanteloube, il a appartenu pendant très longtemps à l'abbaye d'Ebreuil.

(3) Ce bois appartenait aux chartreux depuis 1319, il leur avait été vendu par Roger Dalcbert, seigneur de Volvic et par Alamende de Beaufort, son épouse, fille de Guillaume de Beaufort, seigneur du Boucheix.

(4) On a dit que la tour de Lavergne avait été prise par les Hugnenots, qu'elle avait été occupée par une troupe de brigands ; il n'y a, en cela, rien de prouvé.

(5) Souvenirs sûrs de quelques paysans des villages voisins.

bois de Chirmaux est vaste, chaque coupe porte un nom. La première, qui touche au village, se nomme « la Pindera » les Pendières; dans le titre de 1319, elle est appelée « L'au soc del pendu ou l'au bos del pendu », à l'entrée du bois, près de Chirmaux, à quelques mètres seulement du chemin, on voit un monticule, un mamelon; il n'est pas naturel, il paraît formé par une construction en ruines, et porte le nom de « chuque de la Pindera ». Ne serait-on pas, là, sur un lieu où dans les siècles passés on pendait les malfaiteurs de marque ?

ACTE DE MARIAGE DE JOSEPH DE LESTRANGE

En 1742, vivaient à Chapdes-Beaufort deux demoiselles pieuses : Suzanne et Henriette de Blair. Le 19 octobre 1742, M. Mallet, curé de Chapdes, toutes les formalités étant remplies, rédigea, avec soin, l'acte de mariage de Joseph de Lestrange avec Suzanne de Blair. Voici cet acte, en même temps religieux et civil :

« L'an mil sept cent quarante deux, et le 19me jour du mois d'octobre, après les publications d'un ban, faites dimanche dernier au prône de notre messe paroissiale; vu le certificat de pareille publication faite en paroisse de Magnac le septième du présent mois, ledit certificat légalisé, par Mgr l'évêque de Limoges, vu les dispenses de deux autres bans, accordées, la première par M. de Laire, vicaire général de ce diocèse, le *siège vaquant*, contresignée par M. Roussillon, chanoine, secrétaire, en date du 16 du présent, intimée et contrôlée le même jour par Morange; ladite dispense à nous adressée portant permission de marier les parties ci-après nommées, pourvu qu'il n'y ait audit mariage d'autres empêchements canoniques ou civils; la seconde dispense, en date du 9 du présent, signée « Joannes Egidius Episcopus Lemovicensis», contresignée par Desches, insinuée et contrôlée le même jour à Limoges, par Mérigot. Ladite dispense portant aussi permission à nous ou à notre vicaire de marier les parties, ci-après nommées, pourvu

qu'il n'y ait point d'autres empêchements canonique ni civil, le consentement, congé et renvoi du vénérable curé de Magnac, audit diocèse de Limoges, en date du 13 du présent, signé de Gas, rector de Magnac, Lestrange ; l'extrait baptistaire de l'époux, signé aussi de Gas, curé de Magnac ; l'extrait mortuaire de dame Catherine de Soudelle, mère de l'époux, aussi signé de Gas, curé ; lesdits extraits dûment légalisés par mon dit Seigneur de Limoges, signés E. J. évêque de Limoges, contresignés par Desches.

« Après la célébration des fiançailles faite par nous avant-hier, entour midi, dans notre église, ont été conjoints en légitime mariage, avec les solennités prescrites par l'église et en ce diocèse, Messire Joseph Lestrange, fils de haut et puissant seigneur, Messire, autre Joseph de Lestrange, chevalier, seigneur et marquis dudit nom, baron de Magnac, Saint-Georges, Négremont, Montver, Lessat et autres places, ancien colonel d'un régiment d'infanterie, habitant au château de Magnac, où il y a paroisse, diocèse de Limoges, âgé d'entour 25 ans ; et *Amable* Suzanne Philothée de Blair, demoiselle, dame de Chapdes, Lavergne, Fougeyroux et dépendances, fille de défunt haut et puissant seigneur Messire Jean-Alexandre de Blair, chevalier, seigneur et baron d'Ambur, vicomte de la Roche-Briant, Chapdes, Lavergne, Fougeyroux et dépendances, et de haute et puissante dame Anne-Marie-Théophile de Servières, de Commartin, âgée d'entour trente ans, habitant en son château sur cette paroisse. Les témoins ont été ledit Joseph de Lestrange ci-dessus qualifié, père de l'époux, qui a autorisé ledit mariage par sa présence ; Messire Michel de Lestrange de Magnac, abbé, Messire François de Neuville, écuyer, seigneur de Larboulerie et autres places ; Henriette-Louise-Cléophile de Blair, demoiselle, dame d'Ambur, vicomtesse de la Roche-Briant, sœur de l'épouse ; Messire *Amable* (1) de la Roche-

(1) Nous trouvons, ici, deux Amable dans la famille de la Roche-Briant, ce qui semble indiquer qu'à cette époque on admettait la tradition qui veut que la souche d'où est sorti Saint Amable, soit aujourd'hui représentée par les de la Roche-Briant.

Briant, chevalier, seigneur de Prompsat, capitaine au régiment de Chartres, qui ont signé avec nous lesdits jour et an, ainsi que les parties, au registre sont les signatures (1). »

MALLET, curé.

RÉPARATIONS AU PRESBYTÈRE DE CHAPDES

M. Mallet, curé de Chapdes, mourut en 1751. Il fut remplacé par M. Coiffier, qui fit des démarches pour faire restaurer sa cure. Aussi, en 1754, la somme de 413 livres 6 sols, huit deniers, fut inscrite au rôle de l'imposition pour réparations au presbytère de Chapdes (2). Ce presbytère fut complètement démoli et rebâti vers 1840, par M. Cohade, curé de Chapdes.

476 HABITANTS DE CHAPDES-BEAUFORT FONT, EN 1758, UN PÈLERINAGE A NOTRE-DAME D'ORCIVAL

Vers la fin de l'année 1757, une épidémie éclata dans la paroisse de Chapdes. Du premier janvier au premier mai 1758, elle fit environ quatre-vingt victimes. MM. Mallet, vicaire, et Coiffier, curé, décédèrent : le premier, le 11 avril, le second, le 19 du même mois. Jean Bonhoure, bachelier en théologie, fut aussitôt nommé curé de Chapdes ; à la vue de sa paroisse désolée, il la voua à Notre-Dame d'Orcival. L'épidémie s'étant arrêtée subitement, le bon curé partit, le 11 mai, avec 476 habitants de Chapdes, pour aller porter à la Vierge le témoignage de leur vive reconnaissance. Une messe solennelle fut célébrée par M. Bonhoure. Le saint sacrifice terminé, le célébrant fut introduit dans la salle du chapitre avec les consuls et principaux habitants de Chapdes, savoir : Antoine Mioche, Jacques Diogon, Joseph Chanterane (3), François Rossignol, Pierre Moulin et autres, qui

(1) *Registre de la paroisse de Chapdes-Beaufort.*

(2) Inventaire sommaire des *Archives départementales* antérieures à 1790, par M. G. Rouchon, archiviste départemental.

(3) Ce nom ne se trouve pas sur le rôle de 1648, mais nous avons trouvé un Jean Chanterane, apothicaire à La Chartreuse en 1759, et un

déclarèrent qu'ils ne pouvaient expliquer ce qui venait de se passer dans leur paroisse que par l'intercession de la Vierge d'Orcival, par un miracle, et demandèrent qu'on dressât un procès-verbal de leurs affirmations. Le procès-verbal fut signé par M. Bonhoure, par les consuls et habitants de Chapdes, par les chanoines du chapitre d'Orcival et par plusieurs personnages présents.

La paroisse de Chapdes fit, en 1759 et en 1760, autres deux pèlerinages à Notre-Dame d'Orcival ; à l'occasion du troisième pèlerinage, M. Bonhoure écrivit la lettre suivante au chapitre de cette église : « Messieurs, le besoin fréquent que nous avons du secours de Notre-Dame d'Orcival, les effets visibles de sa puissante protection, et notre inclination commune pour cette tendre mère, nous pressent de venir, pour la troisième fois, nous jeter à ses pieds. Nous voudrions vous édifier, Messieurs, mais nous viendrons plutôt nous édifier nous-mêmes, en réunissant nos vœux à vos ferveurs. Vous nous avez déjà accordé cette grâce et, par là, vous nous avez fait espérer que vous ne nous la refuseriez pas encore. Pleins de confiance à tous égards, nous partirons demain. Je le dis, au nom de mon peuple : « Ecce venio ad vos : » vous saluant d'avance, les larmes aux yeux. Bonhoure, curé (1). »

Un bon nombre de paroissiens et surtout de paroissiennes, de Chapdes, se rendent chaque année au grand pèlerinage de Notre-Dame d'Orcival. Plusieurs passent la nuit dans l'église, se confessent et communient.

1758

Peu de temps après sa nomination, le 27 septembre 1758,

Jean-Joseph Chanterane, baptisé le 23 mai 1722, son parrain était Jean-Joseph de Saint-Quentin, seigneur de Beaufort. De 1645 à 1651, Jean-Joseph de Saint-Quentin, seigneur de Beaufort, avait été le parrain de cinq enfants de paysans. *(Registres de la paroisse de Chapdes conservés à la mairie de cette commune).*

(1) *Notre-Dame d'Orcival*, page 201.

M. Bonhoure, curé de Chapdes, exigea qu'il fut fait un inventaire du mobilier de son église devant les décimateurs de sa paroisse. Ce mobilier était assez considérable, mais bien usé, certains objets devaient être remplacés, d'autres réparés. Le chœur avait besoin d'être repavé ; il n'existait pas de sacristie. De tous les décimateurs, un seul était présent, Pierre Cizeron, abbé d'Ebreuil ; les autres ne se présentèrent pas, on les attendit jusqu'à onze heures. L'acte est signé Bonhoure, Cizeron (1).

## LA PAROISSE DE CHAPDES-BEAUFORT PENDANT LA RÉVOLUTION

### LES CHARTREUX DE PORT-SAINTE-MARIE PERSECUTES EN 1790-1791-1792, INCARCERES EN 1793-1794

Dès le mois de juillet 1790, des attroupements de paysans se formaient autour du monastère, ils discutaient vivement : Si dans l'intérêt du pays, il fallait chasser les religieux ou les forcer de rester. Les uns les accusaient de prendre du bois dans leurs forêts, devenues propriétés de l'Etat, de commander à leurs domestiques, de faire du charbon dans leurs bois taillis. Dès le mois de mars, de la même année 1790, on leur avait volé tout le linge d'une lessive ; au mois d'octobre, on leur enleva le linge d'une seconde lessive. L'audace d'un certain nombre de voisins grandissant, ils conduisirent bientôt leurs bestiaux, dans les prés les plus rapprochés de la chartreuse. En 1791, on enlève les grilles en fer placées à l'entrée et à la sortie des ruisseaux qui traversent l'enclos.

En dehors de l'enclos, on coupe sur plusieurs points les tuyaux de fontaines, on vole le plomb (2).

Vers le 27 juin 1791, MM. Tabazier et Leyridon, se disant l'un capitaine et l'autre major de la garde nationale de Chapdes-Beaufort, se rendirent à la chartreuse de Port-

(1) *Archives de l'Abbaye d'Ebreuil.*

(2) Rapport du juge de paix de Manzat. *Arch. dép.*

Sainte-Marie avec quarante-cinq gardes nationaux armés de fusils; ils étaient porteurs d'un décret, signé par le maire et quelques conseillers municipaux de Chapdes. Ce décret portait plusieurs chefs d'accusation contre MM. Bonhoure et Lajeunie, curé et vicaire de Chapdes, et considérait les chartreux comme complices, et aussi coupables que les deux prêtres. Et d'abord sans autorisation du département, ou du moins du district, Tabazier et Leyridon exigèrent la remise immédiate de toutes les armes qui pouvaient se trouver dans le monastère, soit celles qui déjà avaient été inventoriées en 1790, soit les autres. En présence de quarante-cinq patriotes armés, les pauvres moines ne pouvaient résister, ils remirent de suite quatre carabines, ou anciens fusils, et cinq hallebardes, provenant du château d'Ambur. Cette conduite n'empêcha pas les gardes nationaux de chercher dans tous les coins et recoins du couvent ; ils ne purent découvrir qu'un fusil de chasse à deux coups, appartenant à un domestique.

Pendant tout le temps de la perquisition, la garde nationale menaça les domestiques, les frères et les vénérables Pères ; on leur disait que sous peu la garde viendrait chercher le peu de blé qui leur restait ; que leur maison ne serait bientôt qu'une ruine, « un chazeau », suivant leur expression. Après avoir volé un pain (une tourte) et du vin, ils fouillèrent partout, jusques dans les paillasses des lits, qu'ils lardaient de coups de sabre.

Effrayés, après une telle visite, les chartreux firent connaître aux administrateurs du département la conduite de la garde nationale de Chapdes-Beaufort et les dangers auxquels ils étaient exposés dans leur désert. Ils demandaient aide et protection dans une pétition, en date du 29 juin 1791. Le 7 juillet, les administrateurs du département leur rendent justice ; ils ordonnent que les hallebardes soient rendues à la chartreuse, et autorisent les religieux à acheter six fusils ; la garde nationale de Chapdes ne pourra plus, sans autorisation, faire des visites dans les habitations ; elle ne le pourra qu'en présence d'un officier municipal.

Nous venons d'analyser deux pièces qui se trouvent aux archives départementales (1).

C'est probablement à cette époque que la ville de Clermont envoya un détachement de gardes nationaux au Port-Sainte-Marie, pour protéger les chartreux.

Le 15 septembre 1792, quinze jours avant le départ, dom Bertrand, dernier prieur, écrivait au procureur syndic du district de Riom, que pendant la nuit, des voleurs avaient pénétré dans la cave de la chartreuse, en brisant des barres de fer qu'ils avaient emportées ; qu'ils avaient pénétré dans la buanderie, où ils avaient pris quatre paires de draps ; dans la chambre du jardinier, où ils avaient volé tous les outils du jardin ; des femmes éhontées, commençaient à pénétrer dans le monastère. Le vénérable Père ajoutait : que les religieux ne pouvaient rester responsables des objets inventoriés, puisqu'on les volait tous les jours (2).

Au moment de la vente de la chartreuse, il fut reconnu que les bâtiments « avaient été absolument dégradés, soit par l'enlèvement de presque toutes les serrures, de plusieurs bois de croisées, de portes, de parquets, tuyaux de fontaines et bassins qui sont dans les cours et jardins (3).

Après avoir été persécutés, dans leur monastère, jusqu'au 1er octobre 1792, jour de leur départ, les religieux du Port-Sainte-Marie furent presque tous incarcérés en 1793, 1794.

Nommons : Dom François Bertrand, dernier prieur de la chartreuse du Port, mort dans la prison de St-Maurice du Puy, vers la fin de l'année 1796 ou au commencement de l'année 1797 ; Dom François Bonnet, coadjuteur, incarcéré à Clermont, dans la maison de la Chasse, il partit pour les pontons de Bordeaux, le 11 floréal, An II ; Amable Cuthat, incarcéré dans la maison du Petit-Séminaire, 1er novembre 1792, part pour les pontons le 2 floréal, An II ; Pierre Boivin, mis

(1) Série L., Administration centrale. Cultes.

(2) Fonds de Port-Sainte-Marie. *Arch. dép.*

(3) Placard trouvé chez un notaire.

en prison dans la maison des Bénédictines de Clermont; son départ pour Bordeaux fut fixé au 22 février, An II; Pierre Raphaël Gay fut incarcéré à la Chasse, le 1er frimaire, An II, il partit pour les pontons de Bordeaux, le 11 floréal, An II (1); Dom Benoît Prat, profès du Port, meurt dans les prisons de Bordeaux, en 1794.

BONHOURE ET LAJEUNIE, CURÉ ET VICAIRE DE CHAPDES, PENDANT LA RÉVOLUTION

Après avoir prêté le serment exigé par la loi, sans en bien comprendre le sens, ces messieurs se rétractèrent huit jours après, à l'église, publiquement, devant tous les paroissiens, et continuèrent à exercer le saint ministère, malgré quelques patriotes, qui terrorisaient tout le monde. Ce fut le 12 juin, 1791, que M. Bonhoure, curé de Chapdes, depuis 1758, fut remplacé. Sommé par Langoil, prêtre assermenté d'abandonner ses fonctions et de livrer ses registres, il écrivit d'une main tremblante, à la suite des actes par lui enregistrés: « Clos et arrêté à Chapdes le 12me jour du mois de juin, de l'an 1791 ». M. Lajeunie, vicaire, se déguisa en petit marchand et prit le chemin de l'Espagne. Quant à M. Bonhoure, il resta encore quelque temps dans sa paroisse, se cachant dans les granges, dans les bois; des femmes dévouées lui portaient à manger dans ses différentes cachettes. Obligé de quitter Chapdes, il se rendit près de ses parents dans le Cantal, où il fut bientôt arrêté et incarcéré à Aurillac. C'est là, qu'une députation de Chapdes, alla le chercher, obtint sa mise en liberté, et le ramena à Chapdes. L'église n'étant pas encore ouverte, il dit sa messe pendant quelque temps dans les bâtiments de M. de Rigaud, au domaine de Cérès, situé tout près du bourg.

Quand la paix fut rétablie, il disait: mes bonnes paroissiennes me portaient des pommes de terre dans les bois et je

(1) Etat des prêtres insermentés désignés pour partir de Clermont pour Bordeaux. *Arch. départ.*

les trouvais bien bonnes. Monsieur Guillaume Cluzel, qui, comme notaire, faisait les affaires de M. de Rigaud, fut aussi persécuté et incarcéré à Riom. A un moment donné, les patriotes allèrent à Montfermy chercher les statues, qui se trouvaient dans l'église, ils les transportèrent toutes à Chapdes pour les brûler. C'était un nommé Antoine M. qui les jetait dans le feu, ayant reconnu celle de son patron Saint Antoine, il l'embrassa et puis la jeta dans le brasier avec les autres. Un grand Christ en bois fut brûlé chez A., aubergiste, on a dit qu'on voyait sortir la flamme au haut de la cheminée.

LES JEUNES GENS DE CHAPDES REFUSENT DE TIRER AU SORT — ILS SCIENT L'ARBRE DE LA LIBERTÉ — DIX SONT ARRÊTÉS, QUATRE CONDAMNÉS A MORT — DEUX SONT EXÉCUTÉS, 24 FÉVRIER 1794.

Des troubles éclatèrent à Chapdes, en 1791, à l'occasion d'une nouvelle levée de recrues, et du tirage au sort. Déjà le peuple avait été vivement irrité par la levée du contigent exigé par la loi du 24 février 1790. Comme les Chartreux, tous les habitants de Chapdes avaient été désarmés; les fusils avaient été déposés à la sacristie. Le 12 juin 1791, le prêtre assermenté avait remplacé M. Bonhoure, M. de Rigaud avait émigré, son château avait été pillé, son mobilier vendu, l'écusson placé sur la porte de son manoir avait été martelé. Ces faits et d'autres avait augmenté la colère du peuple. Mais, lorsque le comité du salut publique réclama au département du Puy-de-Dôme 4.000 nouvelles recrues, pour former des bataillons destinés à réprimer les soulèvements de la Vendée et du Rhône, de tous côtés éclatèrent des plaintes et des récriminations. Vainement l'agent national et le curé constitutionel en appellent au patriotisme des citoyens, disant qu'il fallait soutenir la Constitution. A ces exhortations les jeunes gens répondaient: que ceux qui aiment la Constitution aillent la défendre. Ils se moquaient du tirage. En prenant leur signalement, on les faisait passer sous une toise ; ils se moquaient de la toise. La municipalité ne pouvait les faire obéir. Exaspérés, à un certain moment,

dans leurs violences et leurs colères, méprisant les injonctions formelles du maire et de l'agent national, ils bousculèrent un membre du conseil municipal, et se précipitèrent vers la sacristie, devenue un dépot d'armes; chacun reprit son fusil.

A la suite de ces événements, le 1er septembre 1793, un procès-verbal fut dressé contre les délinquants. Toutefois, la municipalité se montrant indulgente, le procès-verbal n'eut pas de suite. Pour faire un exemple terrible, on attendait une circonstance plus favorable, elle ne se fit pas longtemps attendre. Dans la nuit du 24 au 25 janvier 1794, l'arbre de la liberté fut scié au pied. Personne n'avait été témoin du fait; les visites, faites immédiatement à domicile, n'avaient cette fois, apporté aucun indice, aucune lumière, qui put mettre la justice sur les traces des coupables. Mais, le crime est considéré comme si grave, que dès le lendemain, une dénonciation est adressée au directoire du district par le conseil municipal :

« Citoyens, dit cette pièce, les faits ne prouvent que trop combien les habitants du bourg de Chapdes sont inciviques. Le cœur plein de regret, nous vous envoyons un procès-verbal du sacrilège qui a été commis contre l'arbre de la République, que nous avions planté très solennellement sur la place de notre commune. Nous vous répétons avec la douleur d'un républicain, que si vous ne prenez pas des mesures rigoureuses contre les fanatiques et les aristocrates de 1789, il est impossible qu'un citoyen puisse remplir aucune fonction dans cette commune.... Nous sommes tous très fachés de ce qui vient d'arriver, et nous voulons en tirer vengeance ». Ce document est signé « T....., maire, C....., agent national, M....., T..... ».

Pour informer sur cet odieux sacrilège, les administrateurs du district de Riom envoyèrent comme commissaires : Vincellet et Austremoine Pireyre. On leur donna pour leur prêter mainforte, le citoyen Rigaud de Bourdelles, paroisse de Saint-Georges-de-Mons, parent de François-Alexandre de

Rigaud de Pulvérières, devenu révolutionnaire de marque. Ce Rigaud chef de légion, à la tête de vingt gardes nationaux, devait opérer les arrestations. La troupe devait loger chez les suspects, s'y nourrir à discrétion, des placards ordonnent à tous les citoyens de faire connaître les ennemis de la République. Aucun coupable ne fut signalé. Alors les vrais patriotes du conseil municipal, déclarent que ceux-là, seuls, peuvent être soupçonnés, qui ont refusé d'obéir à la municipalité, protesté contre le tirage au sort, contre la levée en masse, qui ont brutalisé un municipal, ont désobéi au représentant de la loi. Sur les indications du maire, de l'agent national, sont arrêtés: 1° Morel Michel, apprenti charron de Chapdes, 25 ans; 2° Tache Amable, domestique du métayer de l'émigré Rigaud, cultivateur aux Rioux, commune de Chapdes, 28 ans; 3° Amblard François, cultivateur à Chapdes domestique du métayer de l'émigré Rigaud, 31 ans; 4° Pouzol Pierre, cultivateur à Mazal, commune de Chapdes, 23 ans; 5° Morel Antoine, frère de Michel, cultivateur, domestique chez Jean Cercy, au village de Létreille, commune de Chapdes, 23 ans; 6° Cercy Claude, journalier à Chapdes, 27 ans; 7° Barbecot Michel, journalier au même lieu, 26 ans.

Deux habitants du bourg particulièrement visés par la municipalité: Annet Pranal, domestique chez le citoyen Cluzel, agent de l'émigré Rigaud, et Pierre Preschard, avaient pris la fuite; mais on mit la main sur l'un de leurs amis, Grange Gilbert, âgé de 26 ans, domestique chez le citoyen Serre. On va ensuite chercher un arbre Chesne (sic) que l'on plante au son des tambours et au chant de l'hymne Marseillais. Les commissaires enlèvent de la sacristie les ornements et les linges qui s'y trouvaient pour être distribués aux filles vertueuses et patriotes, ils font enlever la grille en fer du château, qui sera voiturée au district; et le 16 pluviose, (4 février) ils entrent à Riom avec leurs captifs. Les témoins furent les mêmes que les dénonciateurs; T., maire, C., agent national, L., curé assermenté, R., chef de bataillon; M., T.,

M., (1); officiers municipaux et quelques autres. Arrivés à Riom, les accusés furent condamnés, le 23 février; quatre furent condamnés à mort, trois resteront en prison jusqu'à ce qu'il soit statué sur leur sort, par un décret de l'assemblée nationale (2).

M. Boudet donne quelques détails de plus:

Au moment de l'exécution, le cœur manquait au pauvre Tache: « pourquoi avoir peur, lui dit alors Morel, puisque nous allons dans le ciel, ce n'est que l'affaire d'un moment, laisse moi passer; pour moi, mon sacrifice est fait, je meurs innocent et je suis content de mourir ». Il passa le premier et mourut la prière sur les lèvres. Tache agonisant de terreur fut porté sur la planche. L'abbé Artel, curé d'Orcet, les avait exhorté à bien mourir, avant d'être exécuté lui-même, avec un sang froid, avec un calme tel qu'on n'aurait pu croire qu'il était là pour son compte (3) Poumier Michel, natif de Chapdes, domestique à Chateaugay, chez le citoyen Boudol fut aussi condamné à mort pour avoir, avec d'autres, coupé l'arbre de la liberté de cette commune (4).

Ainsi, en l'année terrible, la commune de Chapdes-Beaufort fut grandement frappée: Six chartreux furent mis en prison, deux y moururent: Dom François Bertrand et Benoît Prat; M. Bonhoure, curé de Chapdes et M. Cluzel, notaire, furent aussi incarcérés... Dix jeunes gens sont poursuivis, huit mis en prison (5), quatre condamnés à mort, dont deux par contumace, les autres deux furent exécutés. Rendons hommage à la vérité. Des témoins oculaires ont rapporté le fait suivant: Monsieur le Président dit à l'agent national, J. C. votre procès-verbal est trop sévère, vous pouvez le mo-

(1) Celui-ci n'avait pas été dénonciateur, il avait été bousculé par les jeunes gens et fut entendu comme témoin.

(2) *Le tribunal criminel du Puy-de-Dôme*, par M. de Vissac, p. 135.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) Deux avaient pris la fuite; Pranal et Preschard, ceux qui avaient scié l'arbre de la liberté.

difier, le retoucher, modérez-vous. Mais le citoyen J. C. répondit, Monsieur le Président, si ces jeunes gens ne sont pas condamnés suivant la rigueur des lois, je donne ma démission, on ne peut gouverner cette commune qu'à cette condition.

Voici le texte de la sentence :.....

« Le tribunal criminel du département du Puy-de-Dôme, séant à Riom, après avoir fait faire lecture des différents procès-verbaux, avoir entendu les témoins, les accusés, ensemble l'accusateur public ;

« Déclare qu'il est constant qu'il y a eu dans la commune de Chapdes-Beaufort, district de Riom, des troubles, le 1er septembre dernier, lorsqu'il fut question de tirer au sort pour fournir trois cavaliers, conformément à l'arrêté du citoien Petitjean, représentant du peuple près les armées des Alpes ;

« Que ces troubles ont été occasionnés par une coalition de plusieurs jeunes gens pour empêcher le tirage ;

« Qu'à raison de ces troubles et de cette coalition, le tirage n'a pu avoir lieu ;

« Que le même jour, et à la suite desdits troubles, des jeunes gens de ladite commune ont demandé, avec menaces envers la municipaité, des armes qui avaient été retirées des mains de gens suspects et qui avaient été renfermées dans un dépôt ;

« Que ledit jour, il a été dit à un membre du Conseil général de la commune, par deux jeunes gens, que la municipalité n'était pas foutue pour les faire tirer et que le premier bougre qui mettrait la main au chapeau serait écrasé ;

« Que ledit jour et dans le temps de l'arrêté du représentant du peuple, le même membre du Conseil général de la commune, a été maltraité, saisi aux cheveux et obligé de fuir pour se soustraire aux violences et sauver sa vie ; que, sur le refus fait par la municipalité de délivrer lesdites armes, ils sont allés les chercher de leur autorité privée dans le lieu du dépôt ; que, munis de ces armes, ils sont

venus audacieusement les faire voir à la municipalité et réitérer leurs menaces ;

« Que le 30 nivôse dernier, et dans l'assemblée convoquée pour la liste et signalement des jeunes gens de la première réquisition, il y a eu refus de se laisser mesurer et signaler ;

« Qu'il est certain que ce refus était l'effet d'une coalition ; qu'à raison de ce refus et de cette coalition, le signalement des jeunes gens de la première réquisition n'a pu avoir lieu ; Que lesdits jours 1er septembre et 30 nivôse, on a entendu, parmi les jeunes gens rassemblés, plusieurs d'entre eux s'écrier : Que ceux qui aiment tant la Constitution, aillent la soutenir ; nous nous en foutons. Nous ne voulons pas marcher !

« Qu'il y a eu des menaces faites à la municipalité, si elle dressait aucun procès-verbal, et, que par suite de ces menaces, l'agent national de ladite commune a été assailli à coups de pierres, nuitamment, en se retirant du Conseil général de la commune ;

« Que, dans la nuit du 5 au 6 pluviôse, l'arbre de la liberté a été coupé à Chapdes ;

« Que peu de temps avant le sciage de cet arbre, il y a eu des rassemblements nocturnes des jeunes gens, soit dans les cabarets, soit dans les rues de Chapdes, soit au ci-devant château de l'émigré Rigaud ;

« Que ces différents troubles, menaces, violences et propos, ont le caractère de révoltes contre-révolutionnaires ;

« Déclare que Michel Morel, apprenti charron, Amable Tache, cultivateur, accusés présents ; Pierre Preschard, cultivateur, et Annet Pranal, domestiques, accusés coutumace, tous habitants de la commune de Chapdes-Beaufort, sont convaincus d'être les chefs et instigateurs des révoltes contre-révolutionnaires, qui ont eu lieu dans ladite commune, les 1er septembre et 30 nivôse derniers, à la suite desquelles l'arbre de la liberté a été coupé ; que Pranal était le domestique de l'émigré Rigaud ; que ces quatre particuliers ont donné depuis la Révolution, des preuves constantes d'incivisme, qui les faisaient regarder comme très suspects et ins-

piraient par leurs propos des craintes continuelles aux officiers municipaux, qui rendaient l'exercice de leurs fonctions très pénible et même insupportable ;

« Condamne lesdits Morel, Tache, Preschard et Pranal à la peine de mort ; déclare leurs biens acquis et confisqués au profit de la République ; ordonne que les condamnés présents seront livrés dans les vingt-quatre heures à l'exécuteur des jugements criminels pour avoir la tête tranchée, et, à l'égard des contumaces, qu'ils subiront préalablement interrogatoire. Dans le cas où ils seront arrêtés, et néanmoins le jugement sera exécuté à leur égard par placards et affiches indicatifs, de leurs noms, professions, domiciles, des causes de leur condamnation et du jugement rendu contre eux ;

« Déclare que François Amblard (1), Pierre Pouzol et Antoine Morel, cultivateurs, habitant la même commune, ont pris part aux dites révoltes contre-révolutionnaires ; qu'ils n'en sont pas les chefs instigateurs, mais qu'ils ont donné dans toutes les occasions des preuves d'incivisme qui les faisaient regarder comme très suspects, ce qui laisse contre eux le plus violent soupçon à cause de leurs fréquentes habitudes avec les autres révoltés, qu'ils étaient à leur compagnie lorsque l'arbre de la liberté a été coupé ;

« Ordonne que, conformément à la seconde disposition de l'article 6 de la loi du 19 mars 1793, ils resteront en état d'arrestation dans la maison de justice, jusqu'à ce qu'il soit statué à leur égard par un décret de la Convention nationale, sur le compte qui lui en sera rendu ;

« Déclare qu'il n'est pas constant que Claude Cercy, journalier, Michel Barbecot, aussi journalier, et Gilbert Grange, domestique, habitants de la même commune, ayent pris part aux révoltes ; en conséquence, les acquitte de l'accusation

(1) D'après la tradition, François Amblard aurait été aussi condamné à mort, quoique les actes judiciaires n'en disent rien. Il racontait lui-même qu'en se rendant à l'échafaud, l'un de ses parents lui apporta sa grâce, obtenue par le bail Magnol de Lendogne. Il apporta à Chapdes le chapelet du prêtre martyr.

contre eux intentée; ordonne qu'ils seront, sur le champ, mis en liberté, à les laisser sortir, le gardien de la maison de justice sera contraint, quoi faisant, décharge;

« Ordonne que le présent jugement sera exécuté à la diligence de l'accusateur public, imprimé au nombre de huit cents exemplaires, aux frais de la République et envoyé à toutes les municipalités du département pour y être lu publiquement et affiché.

« Fait et prononcé..... »

Siégèrent : Prevost, président; Johannel, Dumont et Perret, juges (1).

L'exécution de Morel et de Tache eut lieu le 6 ventôse, en même temps que celle de l'abbé Artal, curé d'Orcet.

### L'ÉGLISE DE CHAPDES TERMINÉE, LE PRESBYTÈRE REBATI

En 1730, lorsqu'on reconstruisit la nef de l'église de Chapdes, on ne toucha ni aux chapelles ni au chœur, ni aux énormes piliers qui soutenaient le clocher. Cent ans après, en 1831, M. Cohade, curé de Chapdes, fit démolir ce qui restait de l'ancienne église et fit construire le chœur et les deux chapelles, telles que nous les voyons aujourd'hui. Trois autels en marbre furent placés l'un au milieu du chœur, les autres deux dans les chapelles, qui avec le chœur et la nef (2) formèrent une croix. Bientôt, sur la sacristie, placée derrière le chœur, s'éleva un clocher surmonté d'une belle flèche. Le zèle de M. Cohade ne s'arrêta pas là; le presbytère, restauré en 1754 par M. Coiffier, exposé aux grands vents de l'Ouest, placé sur une hauteur, n'était plus une habitation convenable;

(1) *Le Tribunal Criminel du Puy-de-Dôme*, par Marc de Vissac, page 139 et suivantes.

(2) La nef de 1730 fut un peu modifiée, la porte et deux croisées furent mises en harmonie avec les nouvelles constructions, deux petites chapelles furent bâties au midi et au nord, pour placer deux confessionaux. Cette église fut bénite le 17 septembre 1833 par M. Charetier, curé de la Cathédrale; le sermon fut donné par M. Engelvin, curé de Pontgibaud.

il le fit démolir et rebâtir, tel que nous le voyons aujourd'hui. On ne sait où il put trouver les ressources nécessaires pour faire exécuter tous ces travaux : il est vrai que plusieurs paroissiens se montrèrent généreux, en donnant des sommes relativement importantes ; d'autres fournirent des bois de construction ; d'autre part, M. Lajeunie, ancien curé, avait laissé quelques fonds. Pour récompenser M. Cohade, Mgr Féron lui offrit la cure de Manzat, qu'il refusa.

Les habitants des villages de Pulvérières, de Fontaube, d'Espinasse, de Lemberteiche, de Chazelles, se trouvant trop éloignés de Chapdes, se concertèrent, vers 1840, pour faire construire une église à Pulvérières. Cette église bâtie, les villages de l'Etang et du Girard voulurent faire partie de la nouvelle paroisse, qui bientôt fut érigée en commune. Les villages de Lemberteiche, de Chazelles et autres étaient tellement éloignés de Chapdes que cette division s'imposait.

### NOMBREUSES VOCATIONS RELIGIEUSES A CHAPDES-BEAUFORT

L'ancienne paroisse de Chapdes-Beaufort, composée des communes de Chapdes et de Pulvérières, a donné à l'église un grand nombre de prêtres, dont plusieurs se sont fait remarquer par leur science et leurs vertus. Nommons : Pierre Desgerandz, chanoine de la Cathédrale, 1505; Annet Chapus, 1549; Jacques Courtadon, né à Pulvérières, vicaire à Chapdes en 1709, curé de Queuilhe de 1728 à 1743 ; Jacques Courtadon, neveu du précédent, curé de St-Angèle, en 1741, décédé en 1784; Benoît Courtadon, né comme les précédents à Pulvérières, vers 1749, chanoine d'Orcival, avant la révolution, retiré à Pulvérières, vers 1812, mort probablement en 1818 (1); Rigaud, né à Chirmaux, curé de Pouzol; Diogon, curé de Manzat; Annet Mioche, curé de Manzat; de Rigaud, né à Pulvérières, frère d'Alexandre de Rigaud, dernier seigneur de Pulvérières, décédé sous la restauration, chanoine

(1) Nous devons ces renseignements à M. Courtadon, curé d'Issoire.

de l'église Cathédrale; Gilbert Courtadon, né à Pulvérières en 1796, vicaire de Vollore-Ville, curé de Luzillat et de Charbonnière, décédé en 1882; Jean Courtadon, curé de St-Avit et son frère, curé de Clerlande, l'un mort à Riom, l'autre à St-Avit, nés tous les deux à Pulvérières, étaient petits-neveux de Benoît Courtadon, chanoine d'Orcival; Astaix, curé de Cournol; Chapus, curé d'Ambert, Chapus, curé d'Enval, ces deux frères étaient nés à Lemberteiche; Phelut, ancien curé de Menat; Benoît Mioche, aumônier de l'Hôpital-Général; Benoît Courtadon, curé d'Issoire (1); Jouberton, ex-curé d'Enval; Jean Mioche, curé de Messeix; Rigaud, curé d'Orcines; Barbecot, curé du Quartier; Berche, curé de St-Etienne; Tournaire, curé de Glaine-Montaigut; Mathieu, ex-curé de Nadaillat; Champagnol, aumônier de l'Assomption; Tournaire, trappiste; Giraud, curé de Savennes; Courtadon, curé de Labessette; Phelut, curé de Bergonne; Mioche, vicaire de Messeix; Courtadon, vicaire du Montel-de-Gelat.

Tous les ans, le mardi après l'Assomption, ces prêtres se réunissent dans l'église de Chapdes où ils ont tous été baptisés; une messe solennelle est chantée pour tous les prêtres décédés de la paroisse; après le libera, on se rend au presbytère où est lu le règlement de la petite associaion, dont le but, avec le concours précieux de M. le curé de Chapdes, est de susciter des vocations ecclésiastiques et de venir en aide aux familles peu aisées. Déjà, un des membres de cette association, M. Phelut, ancien curé de Menat, a secouru plusieurs jeunes gens, plusieurs jeunes filles qui se destinaient à la vie religieuse. Il a aussi contribué largement à des fondations, qui ont été faites, dans ces derniers temps, à Chapdes-Beaufort.

Les vocations de frères, de sœurs ou religieuses, sont encore plus nombreuses à Chapdes que celles de prêtres. Le

(1) C'est le dernier prêtre de Pulvérières baptisé dans l'église de Chapdes. Nous ne nommons pas, comme de Chapdes, les prêtres qui ont été baptisés à Pulvérières après la séparation.

seul petit village de Mazal, qui compte dix maisons, possède aujourd'hui douze religieuses.

Le bourg de Chapdes, les villages de Chirmaux, du Cheix et autres, ont aussi fourni beaucoup de vocations religieuses.

Les Chartreux, qui ont resté, près de 600 ans, au Port-Ste-Marie, n'ont-ils pas attiré les bénédictions du ciel sur cette paroisse ?

### CURÉS DE CHAPDES-BEAUFORT

Guillaume de Beauchatel, 1287;
Géraud Vereyti, 1339;
Pierre Desgerandz, chanoine de la Cathédrale, 1505;
Annet Chapus, 1539-1546;
Monteilh, 1546-1560;
Chapus, neveu, 1560-1570;
Fossias, 1571-1582;
Tixier, 1583-1589;
Tournaire, 1589.

Manque un registre, de 1589 à 1609.

Jehant Pégon, 1609-1627;
Mayeul-Mauguin, chanoine de la Cathédrale, curé de Ste-Croix-de-Chapdes, 1618 (1);
André Montgens, 1627-1639;
Charles Montgens, 1639-1672.
Pierre Douhet, 1673-1694;
Jean Murol, 1694-1695;
Jean Poumier, 1er du nom, 1695-1707;
Bernard, 1707-1709;
Hugues Poumier, 2e du nom, 1709-1729;
Amable Mallet, 1729-1751;
Coiffier, 1751-1758;

(1) D'après un titre de 1618, il est certain que Mayeul-Mauguin était curé de Ste-Croix-de-Chapdes en 1618; les registres de Chapdes portent Pegon curé de Chapdes de 1609 à 1627. Ceci prouve que les registres désignent sous le nom de curés, des vicaires perpétuels.

Jean Bonhoure, 1758-1812;
Pierre Lajeunie, 1812-1825;
Pierre Cohade, 1825-1861;
Jean-Baptiste Laporte, 1861-1880;
Henri Usclade, 1880-1892;
Guignement, 1892-1901;
Mosnier, curé actuel, 1901.

Il est à remarquer, que depuis la nomination de M. Coiffier, en 1751, jusqu'à celle de M. Mosnier, 1901, c'est-à-dire pendant 156 ans, tous les curés de Chapdes sont morts et enterrés à Chapdes. Nous pensons même, que M. Poumier, curé de cette paroisse de 1709 à 1729, et M. Mallet, de 1729 à 1751, ayant vieillis à Chapdes, y sont aussi morts et enterrés.

VICAIRES DE CHAPDES-BEAUFORT

Bousson, 1558-1559;
Chapus, neveu, 1559-1560;
Fossias, 1561-1571;
Tournaire, oncle, 1571-1579;
Menzel, 1579-1583;
Gastod, 1583-1587;
Tournaire, neveu, 1587-1589;
Batisse, 1589;
Manque un registre de 1589 à 1609.
Mongens André, 1615-1627;
De Laussedat, 1627-1634;
Mazon, prêtre libre, 1634-1636;
Tixier, 1636-1646;
Bousset, 1646-1652;
Milliet Jacques, 1652-1671;
Chartier, 1673-1676;
Barthélemy, prêtre libre, 1676-1678;
Juprat, 1678-1680;
Cerovolles, 1680-1689;
Bousset, 1689-1691;

Sahut, 1691-1694 ;
Rodde, 1694-1699 ;
Brousse, 1699 ;
Reboisson, 1699-1703 ;
Gorce, 1703 ;
Courtadon, 1703-1727 ;
Gardette, 1727-1729 ;
Chapdes, 1730-1732 ;
Armand, 1732-1734 ;
Verdier, 1734-1736 ;
Millanges, 1736-1738 ;
Mirabeau, 1738-1739 ;
De Lauzanne, 1739-1744 ;
Thore, 1744-1745 ;
Lapause, 1745-1746 ;
Mioche, 1746-1756 ;
Mallet, 1756-1758 ;
Goujoux, 1758-1760 ;
Juillard, 1760-1766 ;
Chèze, 1766-1780 ;
La Chaze, 1780-1781 ;
Lajunie Pierre, 1781-1812 ;
Sans vicaire de 1812 à 1822.
Amblard Guillaume, 1822-1823 ;
Mouly Michel, 1823-1825 ;
Olier Mathieu, 1826-1831 ;
Grolet Charles, 1831-1835 ;
Dubois Jean-Baptiste, 1835-1838 ;
Chalamet, 1838-1841 ;
Chevalier Pierre, 1841-1847 ;
Usclade Henri, 1847-1862 ;
Busson Claude, 1862 ;
Gaby Bonnet, 1862-1864 ;
Foulhoux Jean-Baptiste, 1865 ;
Germain Michel, 1865-1867 ;
Boulet Eugène, 1867-1871 ;

Couchard Pierre, 1872-1875;
Parisse, 1875-1881 ;
Grangeon, 2e vicaire, 1879-1880 ;
Rousset, 1881 ;
Rochon Léger,
Guittard Michel,
Mouillaut Annet,
Cornet Félix,
Benoît Georges,
Cassière Jean,
Tullon Pierre (1).

Abbé Mioche.

(1) Tous ces noms de curés et de vicaires sont extraits de documents sûrs et notamment des registres de la paroisse de Chapdes-Beaufort, conservés à la mairie. M. Goyon, avocat à Riom, nous a communiqué plusieurs documents; qu'il veuille bien agréer, ici, nos très sincères remerciements.

# MÉLANGES

## Lettres d'un jeune clermontois à son père au début des troubles de la Fronde.

De toutes les sources historiques, la lettre est assurément la plus précieuse. Certes, je me garderai de médire des mémoires, qui, surtout à l'époque dont nous allons nous occuper, sont si nombreux, si curieux ; ils ont permis de reconstituer d'une façon saisissante cette période intéressante et vivante, entre toutes. Toutefois, on ne saurait méconnaître que les mémoires exigent un lecteur averti, et susceptible de faire les recoupements nécessaires pour s'assurer de leur véracité; de plus, étant écrits en des jours relativement éloignés des événements qu'ils envisagent, ils sont souvent infidèles pour les dates, quelquefois aussi pour les faits, l'auteur ayant soin de présenter ceux-ci à son plus grand avantage. La lettre, au contraire, écrite le jour même, offre toute garantie d'exactitude, elle reflète l'impression ambiante du moment, elle est donc le document par excellence, le document vécu.

Ce sont ces sentiments qui nous ont engagé à produire quelques courts extraits de la volumineuse correspondance d'un jeune clermontois avec son père pendant les premiers troubles de la Fronde ; cette correspondance, réduite en général aux proportions modestes d'événements de famille, n'a pas la prétention d'apporter un contingent nouveau à des faits connus de tous, mais elle en donne une impression très personnelle, et présente pour nous l'avantage de mettre en scène des individualités essentiellement clermontoises.

Les lettres, dont nous allons donner des extraits, sont adressées de Paris à Géraud de Champflour par son plus jeune fils.

Géraud de Champflour, sieur de Loradoux, Conseiller

d'Etat, et ancien Conseiller et Garde des Sceaux à la Cour des Aides de Montferrand avait joué un rôle important pendant les deux règnes précédents. La mort du maréchal d'Effiat, gouverneur d'Auvergne, auquel il était étroitement uni depuis son enfance, l'avait cruellement atteint ; plus tard, la fin tragique de l'infortuné Cinq-Mars, qu'il aimait comme un fils, lui avait porté le dernier coup, et il vivait, désormais retiré dans sa province, au milieu de sa nombreuse famille (1).

Mais si le vieux magistrat ne s'occupait plus des affaires publiques, auxquelles l'avaient associé jadis d'illustres amitiés, il avait cependant conservé à Paris de multiples intérêts que son fils était chargé de surveiller. C'étaient, d'abord des procès, car il était processif, sinon il n'eut été ni de son époque, ni de sa province ; c'étaient aussi des intérêts d'argent.

Le plus important de ses procès, était celui qu'il soutenait contre un bien puissant personnage, le Maréchal Duc de la Meilleraye, grand maître de l'Artillerie de France, dont le fils allait épouser bientôt la nièce de Mazarin ; ce seigneur, gendre du feu maréchal d'Effiat, se refusait à payer la rente de 2000 livres, léguée par ce dernier « à son bon amy Géraud de Champflour ». Disons en passant, que la vieille ténacité auvergnate de Géraud, jointe d'ailleurs à son bon droit, eurent raison de l'influence considérable de M. le Grand Maître.

Les intérêts financiers n'étaient pas moins compliqués ; d'abord, la question sans cesse renouvelée de la rente sur l'Hôtel-de-Ville, cette faillite partielle mais constante du gouvernement royal, qui ne se gênait guère, sachant cette rente, en général, entre les mains de la bourgeoisie ; puis, les participations dans « les prêts faits au Roi » par les traitants ou partisans.

L'un des traitants en vue était Anthoine Arragonès, ancien premier commis de Guillaume Cornuel, le trésorier de l'extraordinaire des guerres, frère de l'intendant Cornuel qui fut Président de la chambre des Comptes. Cet Anthoine Arrago-

(1) Il avait 13 enfants.

nès, protégé de M. de Guénégaud et souvent son associé, était maître d'hôtel du Roi, trésorier des régiments des Gardes Françaises et Suisses. Il avait épousé Marie Le Gendre (1). Celle-ci, tout en manifestant par sa correspondance une grande aptitude aux affaires financières, n'en était pas moins adonnée aux choses de l'intelligence et faisait profession de bel esprit. Elle fréquentait assidûment chez Mademoiselle de Scudéry où on la dénommait *Philoxène*, alors que sa fille unique mariée à Michel d'Aligre, fils du chancelier, y prenait le nom de *Télamire*.

Or, cet Anthoine était le propre frère de Michel Arragonès, lieutenant civil et criminel à Clermont (2), dont le fils avait épousé en 1632 une fille du vieux Géraud ; c'est ce concours de circonstances qui explique l'ingérence dans « les Prêts faits au Roi », d'un certain nombre de clermontois, tous parents d'ailleurs, et dont voici les noms tels qu'ils sont exactement mentionnés dans l'un des plus importants de ces prêts :

Jacques Tubeuf, conseiller du Roi, trésorier de France à Riom.

(1) Des renseignements que nous donnent le si curieux et si documenté manuscrit de Durand (Bib. nle FF. 32811) et aussi le Tallemant des Reaux (Ed. Paulain, Paris), il résulte que cette Marie Le Gendre, qui devint la femme d'Antoine Arragonès, était issue d'un premier mariage de madame Cornuel ; celle-ci (une Cambefort d'Aurillac), avait en effet été mariée d'abord à N. Le Gendre, également originaire du haut pays. Devenue veuve, elle avait épousé le riche Guillaume Cornuel ; elle en eut aussi une fille, *Margot* Cornuel, que l'abbé de la Victoire appelle « la Reine Marguerite », et qui, plus tard sera la femme de M. de La Ferronays, gouverneur de Vincennes.

Tallemant nous dit que ces deux sœurs, fort jolies, Mlle Le Gendre et Mlle Cornuel « avaient toutes deux, bien de l'esprit et de cet esprit un peu » malin qui est celuy qui plaît le plus. »

(2) Un troisième frère, Gilbert Arragonès, était à cette même époque capitaine de chevaux-légers. Ils étaient, tous les trois, fils de Gabriel Arragonès, juge châtelain d'Orcet et d'Anne du Fraisse. Ce Gilbert devint plus tard, maréchal des batailles et fut anobli en 1653 pour ses beaux services militaires. Son petit-fils, Antoine, capitaine des galères du Roi et chevalier de Saint-Louis, acquérera en 1713 la baronnie d'Orcet, dont son bisaïeul avait été le juge châtelain. Il aura pour femme Magdeleine de Ribeyre et leur descendance servira avec la plus haute distinction dans nos armées de terre et de mer.

Dalmas de Montdésir (1).

Jean Fayet, trésorier de France à Riom.

Géraud de Champflour, doyen de la Cour des Aides et son fils (aîné) Jean de Champflour, conseiller à la même Cour. (Ce dernier avait épousé Marie Fayet, fille de Jean Fayet).

Antoine de Ribeyre d'Opme, conseiller à la Cour des Aides (marié à Marguerite Fayet, sœur de la précédente).

Paul de Ribeyre (frère d'Antoine), trésorier de France à Riom.

Jean Begon, conseiller du Roi.

Pierre de Frétat, sieur de Varvasse.

Enjobert (de Martillat).

Etienne Pascal, conseiller du Roi, Président en sa Cour des Aides.

Ajoutons que de grands personnages de la cour avaient participé à ce prêt; la Maréchale d'Effiat, notamment, avait souscrit une somme considérable.

On voit, par ce long exposé, que le fils de Géraud ne manquait pas d'occupations. Il était très jeune et se trouvait à Paris pour prendre ses grades près le Parlement (2), mais, malgré sa jeunesse, il était fort entendu en affaires, ayant été, dès l'âge de dix-huit ans secrétaire intime de M. de Cinq-Mars; c'est pour cette raison qu'il avait été arrêté à Lyon par M. de Villeroy et emprisonné pendant trois mois, lors du procès du Grand Ecuyer.

Au début de la Minorité, les lettres parlent surtout des

(1) Etienne Dalmas, sieur de Montdésir avait épousé Jehanne de Ribeyre; de cette union était née une fille, Françoise Dalmas, mariée à l'Intendant Jacques Tubeuf.

(2) Il fut en effet reçu avocat au Parlement, en 1648. Nous en trouvons l'indication dans cette phrase de l'une de ses lettres: « J'avais prié M. mon » frère l'escuyer de m'envoyer deux fromages, un pour l'advocat qui me » présentera, un autre pour celuy qui m'a faict venir mes licences. » Nous ne citons ce détail minuscule que parce qu'il rend un double hommage d'abord à l'excellence de nos fromages et ensuite à la simplicité des mœurs d'alors. Actuellement tout est bien changé et de nos jours « la galette » est sensiblement préférée au fromage.

événements de guerre, car nous avions alors cinq armées en campagne. La première, du 16 août 1644, relate une triste nouvelle; la voici :

« Monsieur mon Père,

« Comme je demandais des nouvelles de M. de Sioughac à » tous ceux de ma cognoissance qui revenaient de Grave- » line, j'appris par Mons^r Arnaud, maistre d'hostel de feu » Monseigneur Le Grand (Cinq-Mars) qui en est de retour » depuis vendredy seulement, que ledit S^r de Sioughac estait » mort de la blessure quil receut au bras pendant qu'on as- » siégeait ladite ville, mais aveq de ressentiments si créstiens » et une patience si grande dans la souffrance de ses dou- » leurs, quil ravissait tous ceux qui le servaient ou le visi- » taient durant sa maladie; ledit Arnaud me dict quil n'es- » tait pas mort lorsquil partist de Graveline, mais qu'un » autre homme qui estait party dudepuis, et qui, ayant faict » plus grande diligence, l'avait attrapé en chemin l'assurat » l'avoir veu mourir. Il serat sans doute bien regretté par » beaucoup d'amis quil s'estait acquis par la grandeur de son » courage, mais particulièrement par Madame de Roques qui » comme bonne sœur avait une inclination toute particulière » et extraordinaire pour ce frère. » . . . . . .

. . . . . .

Cette mort fut un deuil pour le vieux Géraud ; elle lui rappelait de tristes souvenirs, car François de Laizer, sieur de Siougheat, avait été l'ami le plus dévoué de Cinq-Mars, avait participé à sa conjuration, mais ne l'avait pas abandonné dans le malheur; le suivant dans ses douloureuses étapes sur Lyon, il avait même failli, avec la complicité de M. de La Béraudière et M. de Prugnes, réussir à le faire évader de la citadelle de Montpellier.

Nous ne trouvons plus de nouvelles militaires qu'en 1646 :

« Le bruit qu'avait faict dans Paris la nouvelle qu'on fai- » sait courir pour tout l'asseurè, de la mort du duc Charles » (de Lorraine) m'obligeast a vous en donner advis par ma

» dernière, laquelle s'est néanmoingz trouvée fausse; Il serait » a souhaitter quil en fust de mesme de celle qu'on a apportée » depuis deux jours du Fort de Mardick ou M. le Duc d'An- » guien (le grand Condé) fust blessé d'un coup de picque à la » main, M. le Duc de Nemours reçeut un coup de mousquet » dans la cuisse dont on craint quil ne soit estroppié et M. le » conte de la Rocheguyon, filz unique de M. de Liancour, » M. le conte de Fleix et M. le chevallier de Fiesque y sont » demeurés sur la place. »

Puis surviennent les nouvelles de Naples, qui passionnaient les Parisiens déjà mûrs pour la révolte. Les Napolitains s'étaient soulevés contre les Espagnols, ayant pour chef Thomasi aniello (Thomas l'ânier) et par corruption Mas-aniello, et avaient appelé les Français à leur secours; les lettres nous apprennent « que la révolte y estait grande, il y a eu quantité » de sang répandu, avec grand carnage et l'armée navalle y » est allée pour secourir les Napolitains. » Et plus tard, c'est la triste nouvelle de la disgrâce survenue à M. le Duc de Guise: « Je crois que vous avez su le faux bond que les Na- » politains ont faict à M. de Guise qui a esté pris à la cam- » pagne par le général de la cavallerie espagnolle nommé » Tutanilla, ayant esté abandonné de cinq mil hommes de » guerre quil avait, et resté lui vingt septième; on le ramène » à Naples ou il est prisonnier, le plus commung bruict est » quils le feront mourir; d'autres disent que l'Archiduc Léo- » pold et le Duc Charles l'ont demandé au Roy d'Espaigne a » condition quil demeurerait avec sa femme, Madame la com- » tesse de Bossu (1).

» M. le maréchal de Schomberg est vice-roy de Catalogne, » et part cette semaine pour s'y en aller.

» Le voyage du Roy en Picardie est rompu. »

Enfin, c'est la santé du jeune Roi qui tient Paris en émoi;

(1) Henri de Lorraine, duc de Guise, fut conduit en Espagne où il resta prisonnier jusqu'en 1652. Il avait épousé, à Bruxelles, Honorée de Glimes, veuve du comte de Bossut, et essayait vainement de faire rompre ce mariage.

une lettre du 15 novembre 1647 transmet à Clermont un écho de ces inquiétudes :

« La Gazette vous aura peu apprendre comme le Roy a la » petite vérolle depuis huict jours en ça ; Il en avait au gau- » zier qui l'incommodait grandement et l'empeschait d'aval- » ler ; mais aujourdhuy il a commancé à prendre de la gellée ; » il a néantmoingz senty des douleurs cette nuict qui luy ont » donné de grandes inquiétudes et beaucoup d'appréhension » à ceux qui estaient auprèz de luy, ce qui a obligé M. le Car- » dinal (Mazarin) à se lever par cinq diverses fois pour en » scavoir des nouvelles. Les médecins disent cependant que » la malladie du Roy n'est pas dangereuse, et que ce ne sera » rien. Dieu le veuille !! »

Et peu après :

« La Reyne a eu la fiebvre cette nuict et s'est faicte seigner » ce matin. »

Combien le rôle des Rois était facile alors ! et quelle réserve d'affection existait pour la personne royale dans toutes les classes de la nation : peuple, bourgeoisie, noblesse et même noblesse rebelle, car les drapeaux de la Fronde porteront cet exergue : *Regem nostrum querimus.*

Le jeune Champflour passait une grande partie de son temps à Issy, près Paris, dans la belle habitation des Ribeyre et des Tubeuf, où, en raison de sa proche parenté (1), il était traité comme l'enfant de la maison. La vie y était joyeuse et élégante, car une de ses lettres nous apprend qu'il avait pris part « à une collation que M. Ribeyre donna chez M. Tubeuf » à quantité de dames de sa cognoissance, après laquelle il » dansa un ballet que M. le Duc d'Orléans et M. le Duc d'An- » guien ont voulu voir dudepuis chez eux. »

Mais malgré ces apparences de plaisir, les préoccupations étaient grandes dans cette maison où un vent de fronde com-

(1) Sa grand'mère maternelle était une Ribeyre. De plus son frère aîné et Antoine de Ribeyre avaient épousé les deux sœurs, Marie et Marguerite Fayet.

mençait à souffler, bien que M. Tubeuf fut intendant des finances de la Reine. La lutte entre le pouvoir royal et le Parlement était déjà engagée, lutte sourde encore mais qui prenait chaque jour un caractère plus aigu. L'Edit du tarif (1) avait mis le feu aux poudres. Il fallut un Lit de Justice (15 janvier 1648) pour en obtenir l'enregistrement. L'avocat général Omer Talon (2), prononça à cette occasion un discours d'une extrême violence et qui fit une telle impression qu'il fut traduit en plusieurs langues. Parlant de la misère des peuples, « auxquels il ne reste plus que leurs âmes, parce qu'elles » n'ont pu être vendues à l'encan », il suppliait la Reine de se souvenir, le soir, dans son oratoire, « qu'elle commandait » à des peuples libres et non à des esclaves. »

Notre correspondant ne pouvait manquer d'aviser son père d'un événement parlementaire aussi important: « Je sçay, » écrit-il, que quelques-uns de Clermont ont eu une copie de » la harangue que M. Tallon, advocat général, fist à la Reyne » lorsqu'elle fust au Parlement, mais qu'on en a faict courir » une supposée. Je vous envoye celle que l'on m'a donnée » pour très fidèle. »

Peu après survint la grosse affaire du traité de *la Paulette*, qui intéressait toutes les cours souveraines du Royaume (3).

Aux prétentions excessives formulées par Mazarin pour le renouvellement de ce Traité (renouvellement qui avait lieu

(1) Cet impôt établi sur toute marchandise importée à Paris, par terre ou par eau, comportait cette aggravation, qu'il y était dit *qu'il serait perçu avant même d'avoir été vérifié*. Etant impôt de consommation, il frappait tout le monde, de là, mécontentement général.

(2) « Le sieur Omer Talon, avocat général au Parlement de Paris, » mourut le 29 décembre 1653; le sieur Denis Talon succéda à son père » dans sa charge, dont il avait la survivance. » *(Gazette de France)*.

Nous verrons ce Denis Talon, magistrat de grand mérite, siéger à Clermont lors des Grands Jours d'Auvergne, en 1665.

(3) On sait que *la Paulette* était un impôt datant du règne de Henri IV, et devait son nom au financier *Paulet;* moyennant un versement annuel du soixantième du prix de la charge, l'hérédité des offices de judicature — hérédité qui est le fondement essentiel de la noblesse de robe — était consacrée, sans même encourir la déchéance qui atteignait les résignataires morts dans les 40 jours qui suivaient la résignation.

tous les neuf ans), le Parlement répondit par le célèbre *Edit d'union* (que Mazarin prononça toujours Edit d'ognon). Il y était dit que (nonobstant les défenses de la Reine), le Parlement, le Grand Conseil, la Cour des Aides et la Cour des Comptes *s'uniraient* en une seule assemblée dans la salle de S. Louis, et — véritable petite Constituante — travailleraient à une *Déclaration* qui réformerait les abus.

Parmi les principaux articles de cette Déclaration, signalons les suivants :

Suppression des Intendants.

Aucun impôt ne pourra être perçu qu'en vertu d'édits dûment vérifiés par les Cours souveraines.

La sûreté des citoyens sera garantie; ils ne pourront être détenus plus de vingt-quatre heures sans être envoyés devant leurs juges.

Enfin le traité des tailles devra être révoqué et remise faite au peuple de tous les arriérés dus sur les tailles (arriérés dont les traitants avaient fait l'avance à l'Etat).

Ces réformes, bonnes en principe et que nous retrouverons dans les cahiers des Etats Généraux de 1789, avaient le tort d'être sinon prématurées du moins trop hâtivement conçues; de telles mesures exigent une entente et des concessions réciproques, et celles-ci, bien au contraire, n'avaient été dictées que par des sentiments d'hostilité au pouvoir royal; telle, une législation sur l'Eglise, qui serait faite uniquement par des ennemis de l'Eglise.

La Reine se sentit cruellement atteinte. La suppression des Intendants « la frappait à la prunelle de l'œil » suivant l'expression de Retz, les autres articles transformaient radicalement l'absolutisme du système monarchique, et lui enlevaient toute ressource pécuniaire et même tout crédit.

L'article relatif aux traitants était du à la fougueuse intervention de M. de Novion (1), qui, en cette occasion, avait

(1) Potier de Novion, à ce moment, simple conseiller au Parlement et qui en 1665 présidera les Grands Jours d'Auvergne, était marié à Catherine Gallard, fille d'un partisan bien connu. Sa fille Catherine de Novion

totalement oublié qu'il était gendre de Gallard. Les seigneurs de la cour l'avaient vu d'un bien mauvais œil, car « nombre » de courtisans et des meilleures familles avaient mis tous » leurs biens à ces prêts » (1).

Comme on le pense, il ne fut pas mieux accueilli par ceux de nos compatriotes qui avaient participé à ces opérations, et voici ce que le jeune Champflour écrivait :

« Ce changement d'affaires rend M. Arragonès tout res- » veur, se trouvant beaucoup engagé dans les traictés des » restes des tailles que la Reyne faict perdre aux traitantz » pour les remettre au peuple, jusques et y compris l'année » 1646; Messieurs du contrôle travaillent fortement pour » trouver des expédients pour sauver quelque chose aux » traictantz et maintenir ainsy le crédit et le commerce des » finances, dans lesquelles on voit de si grands désordres à » cause de la quantité de banqueroutes que font ceux que » l'on croyait les plus liquides et asseurés en leurs affai- » res ».

. . . . . .

Prise au dépourvu, la Reine avait dû céder, mais son caractère altier se promettait une très prochaine vengeance, cette vengeance elle voulut l'exercer sur deux des conseillers au Parlement très médiocres d'ailleurs, mais des plus hostiles à la Cour, et pour cette raison des plus populaires, Broussel (2) et Blancmesnil.

épousera M. de Ribeyre, conseiller au Parlement de Paris, puis Intendant à Limoges, lequel était fils d'Antoine de Ribeyre d'Opme et de Marguerite Fayet. Michelle de Ribeyre, fille de ce même Antoine, était mariée à l'un des Canillac (Guillaume de Montboissier m^is de Pont-du-Château, sénéchal de Clermont). Cette parenté avec M. de Novion lui sauvera la vie lors des Grands Jours, car il était « l'un de ceux que la voix publique désignait à à la sévérité des juges.

(1) *L'esprit de la Fronde*, Paris, 1772. »

(2) « Ce bonhomme (Broussel) était inspiré par la persuation de Lon- » gueil » nous dit La Rochefoucauld, et c'est exact.

La grande Mademoiselle nous en fait le portrait suivant : « Il était » beaucoup plus aimé que l'autre (Blancmesnil) et parmi le peuple, ils » l'appelaient leur père; c'était un homme de bien et de vertu, au reste

Tout le monde connait les détails de leur arrestation sensationelle qui eut lieu le 26 août pendant le *Te Deum* chanté à Notre-Dame pour la victoire de Lens. Exaspéré, le peuple de Paris répondit à cet acte d'autorité par la célèbre journée des Barricades; ce mouvement révolutionnaire força la Reine humiliée a élargir ses prisonniers, et provoqua une vive émotion qui se reflète dans cette lettre écrite d'Issy le 1er septembre par le jeune Champflour.

« J'y suis (à Issy) dès Jeudy au matin aveq le fils de » M. Tubeuf, par l'ordre de M. le Président son père qui me » pria, ce mesme jour de l'aller retirer du collège d'Harcour, » et l'emmener icy en attendant ses ordres, le désordre estait » pour lors si grand dans Paris, que chacun ne songeait plus » qu'aux moyens d'en pouvoir sortir, ce qui estait encore » assez difficile car les chaisnes étant toutes tendues, les » carosses ne pouvaient passer dans les rues et pour exé- » cuter ce qu'on m'avait ordonné, il fallut que je me service » du carosse de M. Charriel, à cause des livrées, et que je » descendisse tout au bout du faux bourg de Saint-Germain » pour venir devant le Luxembourg où le petit M. Tubeuf » me vient trouver à pied; une heure après, M. le Présidant » nous envoya une partye de ses commis, qui, trouvant les » chemins par ou j'avais passé, fermés, furent obligéz de ve- » nir par Saint-Clou; le danger ou estait en ce mesme temps (1) » M. le Chancelier leur donna tant d'appréhension que de » cette mesm'heure, M. Tubeuf et les dames se retirèrent

» de peu d'esprit; quand je l'ai vu, je me suis étonnée comme il put sou- » tenir si longtenps une telle réputation avec si peu de capacités » (*Mém. de Mlle de Montpensier*, I.)

(1) Cette phrase indique nettement que la lettre nous donne la physionomie de Paris dans la matinée même de la journée des barricades; c'est en effet à 6 heures du matin que le carrosse contenant le chancelier Séguier et sa fille, la belle Duchesse de Sully, fut assailli par la populace, renversé et brisé. Le chancelier poursuivi, put se réfugier à l'hôtel de Luynes qui fut pillé de fond en comble. Séguier, caché dans un cabinet secret, échappa par miracle à la mort. Ce ne fut que plus tard que le maréchal de la Meilleraye, à la tête de quelques compagnies des Gardes, vint le délivrer et le conduire, non sans peine, au Palais Royal.

» chez M. Thévenin, où ils ont couché dudepuis et encore
» que tout soit à présent bien appaisé, néantmoingz M. Tubeuf
» n'a pas osé sortir que pour aller au Palais Royal et dans
» des carosses d'emprunt; ils ont faict faire des habits gris
» pour donner à leurs gens, et leur faire quitter leur livrée
» pour estre trop semblable à celle des gens de M. le Car-
» dinal, on dict néantmoingz que M. le Cardinal va prendre
» le gris. Mesdames de Montdesir et Tubeuf viendrent hyer
» icy dans le carosse de M. Thévenin et en s'en retournant,
» nous prièrent d'y demeurer encore jusques a jeudy pour ce
» qu'encore que tout soit calme, un enfant ou un yvrogne en
» criant: aux armes! sont capables de donner l'allarme dans
» Paris. Madame Tubeuf m'a dict qu'elle avait desjà prié
» Madame de Montdesir de vous faire ses baize-mains et à
» toute votre famille, mais qu'outre cela elle me priait de les
» faire en particulier à Mlle ma sœur Champflour. »

La situation était devenue intolérable; la Reine pensa effrayer Paris et le Parlement en enlevant le Roi et le conduisant à Rueil (13 septembre); mais elle n'était pas encore armée pour la lutte, et ce grand geste aboutit piteusement à des Conférences, d'où sortit la fameuse *Déclaration,* nouveau triomphe pour le Parlement.

La Cour rentra le 31 octobre à Paris, au milieu des transports de la plus vive allégresse; la lune de miel fut de courte durée.

En effet, les séances tumultueuses du Parlement ne tardèrent pas à recommencer, une lettre du 16 décembre nous en donne l'impression:

« Messieurs du Parlement continuèrent a s'assembler mer-
» credy et hyer, où M. le Duc d'Orléans et M. le Prince
» (Condé) se sont tousjours trouvés, suivis de quelques sei-
» gneurs; M. le Duc d'Orléans leur dict à l'ouverture qu'il
» avait l'ordre de la Reyne de leur asseurer qu'Elle n'enten-
» dait pas que l'on contrevient à la dernière *Déclaration,* et
» qu'il leur engageait sa parolle qu'aussytot qu'Elle en

» aurait entendu quelques plaintes, qu'Elle y mettrait ordre;
» M. le Prince leur ayant donné les mêmes assurances, M. le
» Présidant Violle (1) fust le premier qui oppinast et voulant
» leur représenter que jusques icy, ils n'avaient travaillé
» qu'à l'escorce des affaires, et que pour bien remédier aux
» désordres qui ne cessent point, il fallait en couper la source
» et la racine (2), il fust interrompu par M. le Prince qui
» luy dict que ce n'estait pas luy a prendre cognoissance des
» affaires d'Estat. Il en fist autant à quatre ou cinq autres
» qui s'escartaient au delà de ce que l'on avait proposé, mais
» ils luy repartirent tous aveq l'asseurance que leurs
» consciences, leurs charges et le lieu où ils estaient leur
» pouvait donner et voulant en entreprendre un (3) avec
» trop d'oppiniastreté, il s'esleva parmy eux un murmure
» qui le surprist et l'obligea de dire que c'etait sortir du res-
» pect que l'on devait à son Altesse Royale; mais dudepuis,
» il ne leur dict plus mot, et le lendemain il les laissa opiner
» sans en interrompre aulcun et il fust enfin conclud que
» toutes les chambres envoyeroient des desputtez chez M. le
» Premier Présidant pour y desclarer les contraventions que
» l'on faict à la dite Déclaration et proposer les moyens pour
» y remédier que l'on représentera aprez à la Reyne.

» La nouvelle de cette deslibération n'apporta pas moins
» de joye dans le Pallais Royal qu'en aurait apporté la nou-
» velle de quelque bataille gaignée, tant on y appréhendait
» quelque nouveau trouble dont pourtant on ne voit à pré-
» sent aucune apparence. »

Mais après tant d'échecs, tant d'humiliations, la patience de la Reine, celle des Princes était à bout. On se décida à agir vi-

(1) La Rochefoucauld prétend dans ses mémoires, que si Violle était ainsi hostile à la Cour, c'est « qu'il était offensé du manquement à la parole » qu'il avait eue d'être chancelier de la Reine ». Ce qui est plus certain, c'est qu'il était l'instrument de Chavigny qui ne pouvait pardonner à Mazarin de l'avoir évincé du Ministère.

(2) Allusion au renvoi de Mazarin.

(3) Il s'agit du conseiller Quatre-Solz, qui effleuré involontairement par un geste violent de Condé, s'était écrié qu'on le malmenait.

goureusement. Des troupes furent secrètement rassemblées autour de Paris et dans le bois de Boulogne; la résolution fut prise par le gouvernement royal de sortir de Paris, pour n'y rentrer qu'en maître et par la force.

Mais il ne fallait plus songer au départ furtif du 13 septembre, car les Parisiens, pleins de méfiance, gardaient soigneusement leurs portes. Aussi dut-on agir avec le plus grand mystère. Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649, à trois heures du matin, le jeune Roi fut réveillé et conduit au Cours-la-Reine. Là, les Princes et les principaux personnages de la cour, prévenus seulement à ce même moment, le rejoignirent et le cortège se dirigea en toute hâte vers St-Germain. Chacun se souvient du célèbre roman d'Alexandre Dumas, où le grand romancier, s'inspirant de Mme de Motteville, dépeint avec un esprit, un humour qui cette fois ne contredisait pas à la vérité, ces scènes émouvantes: Départ nocturne plein d'inquiétudes, arrivée dans ce vieux château absolument démeublé, sans lits, sans vêtements, sans argent ! (1).

Le 6 janvier, jour des Rois, Paris se réveilla sans son Roi. L'étonnement, l'inquiétude furent grands, tout d'abord, mais bientôt, s'étant ressaisi, le Parlement prit en mains la direction de la défense.

Les portes soigneusement fermées furent confiées à des colonnelles (compagnies de milice bourgeoise) commandées par des hommes sûrs, avec défense de laisser sortir quoique ce soit (2). Les colonnelles de MM. de Longueil et Tubeuf,

(1) Toute la cour était fort « déconfite » de se trouver dans un tel dénuement, sauf toutefois la Reine dont la satisfaction était complète : « Je » n'ai jamais vue une créature si gaie qu'elle était (nous dit Mlle de Mont- » pensier), quand elle aurait gagné une bataille, pris Paris et fait pendre » tous ceux qui lui avaient déplu, et cependant elle était bien éloignée de » tout cela. »

(2) On ne fit d'exception que pour une voiture apportant un matelas et un peu de linge à la grande Mademoiselle qui était très aimée des Parisiens ; et ce ne fut pas un luxe inutile, car cette Princesse nous dit dans ses mémoires : « Je n'avais point de linge pour changer, et l'on blanchis- » sait ma chemise de nuit pendant le jour, et ma chemise de jour pen- » dant la nuit. »

gardaient la porte Saint-Honoré (1). Le Prévot des marchands reçut l'ordre d'armer les bourgeois et de veiller à la sûreté de la ville ; le lieutenant de police de pourvoir à son approvisionnement, enfin le Parlement prit des mesures pour avoir de l'argent, le nerf de la guerre, et à cette occasion, M. Tubeuf s'imposa volontairement de 50,000 livres ; vingt conseillers donnèrent chacun 15,000 livres (2).

Les Parisiens étaient enflammés comme aux plus beaux jours de la ligue. Paris n'était plus qu'un vaste camp, et cependant, au travers de ces bruits guerriers, l'esprit courait

(1) La milice bourgeoise était constituée par 16 colonnelles (ou régiments) (les 16 quartiers de la ligue), composées, chacune, d'un nombre irrégulier de compagnies, chaque colonnelle étant commandée par un magistrat. Le bel ouvrage publié en 1662 sur l'entrée triomphale du Roi et de la Reine dans leur capitale en 1660, donne une vue perspective de la « disposition » de la milice, lors de cette entrée, et nous apprend qu'elle était formée de 16 colonnelles comprenant dans leur ensemble 154 compagnies.

M. de Guénégaud, Président aux Enquêtes, en était le colonel général.

M. de Francine Grandmaison, Lieutenant criminel de robe courte, le maréchal de bataille.

Les 16 colonnelles avaient pour commandants :

MM. de Sève, Prévôt des marchands.
de Lamoignon, premier Président.
d'Estampes, conseiller d'Etat.
Tubeuf, conseiller en la Grande Chambre.
de Longueil, maître des Requêtes.
Boucher, greffier en chef de la Cour des Aides.
de Guénégaud, président aux Enquêtes.
de Vaurouy, conseiller au Parlement.
de Bragelonne, président aux Enquêtes.
Coulon, conseiller au Parlement.
Leprévost-St-Germain, conseiller en la Grande Chambre.
Ladvocat, maître des Comptes.
Scarron de Vaujour, conseiller au Parlement.
Lallemant, maître des Requêtes.
Girard, Procureur général de la Chambre des Comptes.
d'Aligre, maître des Requêtes.

(2) Vingt conseillers au Parlement, titulaires d'offices récemment créés par le Cardinal de Richelieu, au détriment et au grand mécontentement des membres de cette Cour, étaient depuis leur installation tenus dans une sorte de quarantaine par leurs collègues, qui affectaient de ne point les reconnaître. Ils offrirent d'effectuer chacun un versement de 15000 livres pour faire cesser cet ostracisme. Le marché fut accepté, mais l'esprit ne perdant jamais ses droits, on les surnomma : *les Quinze-Vingt*.

les rues; les mazarinades abondaient, ballades, chansons ou triolets. Marigny, le joyeux Frondeur, le leste chansonnier donnait un libre essor à sa verve souvent trop gauloise, et celui qui devait être plus tard le sérieux historien Mezeray, ne craignait point de suivre ce bel exemple. Dans cette débauche de l'esprit, l'Auvergne était représentée par M. le Baron de Blot, gentilhomme du duc d'Orléans. D'ailleurs, tout était à la gaieté, et c'est gaiement et en rimant un sonnet, que le marquis de la Boulaye galoppait devant le régiment « des Portes Cochères », et le coadjuteur de l'archevêque de Paris, devant le régiment « de Corinthe ».

A l'ordre de se rendre à Montargis, le Parlement avait répondu par un arrêt exilant Mazarin ; la Fronde commençait.

L'intention de Condé, qui commandait en chef, était d'affamer Paris ; quinze jours lui paraissaient suffisants pour réduire la ville par le blocus. A cet effet, défense avait été faite aux gens de Poissy de conduire leur bétail à Paris. Le maréchal de Chatillon campé à St-Denis et à Aubervilliers, arrêtait le pain fabriqué à Gonesse ; M. de Paluau à Sèvres, et M. de Grammont, à St-Cloud, coupaient les arrivages de Normandie.

Mais Condé ne disposait, en réalité, que d'un effectif d'environ 3.000 hommes (1), débris de sa campagne dernière, et ce nombre était bien insuffisant pour bloquer d'une manière rigoureuse un périmètre aussi étendu. Aussi les paysans affluaient à Paris, préférant vendre à prix d'or leurs denrées aux parisiens, que de les porter à Saint-Germain, où ils n'auraient pas été payés. Les soldats de Condé, eux-mêmes, profitaient de la nuit pour se livrer à la même contrebande; il en résultait que les assiégés souffraient moins de la disette que les assiégeants.

(1) Ce chiffre parait exact, surtout au début de la Fronde — dans leurs mémoires, d'Artagnan dit 6 à 7.000 hommes et le Duc de La Rochefoucauld 10.000 hommes, — chiffres évidemment exagérés. Remarquons que le Prince de Marsillac étant dans Paris, ne pouvait être bien renseigné.

Voici, à ce sujet, une lettre de notre jeune compatriote, qui nous peint la situation de Paris. Elle est datée du 12 janvier, c'est-à-dire six jours après le départ du roi :

Monsieur mon Père,

« Il m'aurait esté bien difficile de sortir de Paris, si j'avais » eu desseing de quitter, a cause du soing que les bourgeoix » qui sont de garde aux portes et aux faux bourg prenent » d'exécutter l'arrest du Parlement qui deffend à toutes per- » sonnes de désemparer la ville, mais quand la sortie et les » passages auroient esté aussy libres qu'autrefois, je vous » asseure que je n'en aurais aucune envye et ceux qui sont » dehors ont plus de subject de souhaitter d'estre icy que » nous d'en sortir. On avait eu peur de pâtir de fâin, mais » l'arrest que messieurs du Parlement donnèrent, par lequel » il ordonne que toutz les bureaux des entrées, seroient fer- » méz pour quinze jours, attira tant de toute sorte de provi- » sions que les moindres et les pauvres mesme qui mandient » leur aumosne, se sont pourveus pour six sepmaines pour le » moins, et il en vient toutz les jours une si grande quantité » que les charrettes qui entrent incessamment font plus » d'embarras dans les rues que n'en faisaient autrefois les » carosses et aussy n'a-t-on point du tout trouvé à dire le » pain de Gonesse que les soldats des Gardes qui estaient à » Aubervilliers empeschèrent de passer samedy dernier, car » les boulangers de la ville en ont faict cuire une si grande » quantité qu'ils en ont tous jour eu de reste, quelque haste » que chacun ayt eu d'en faire sa provision ; le prix du vin y » est rabaissé d'un huictième, et les perdrix ne s'y vendoient » aujourd'hy que quatorze solz la paire ; pour nous, M. nos- » tre hôste a mis bon ordre, car il a faict sa provision de blé » pour plus qu'il nous en faudrait d'icy à Pâsques et nous y » avons desjà du pain cuit pour plus de dix-huit jours, outre » que la boulangère luy en donne toutz les jours, tant qu'il » en veut ; il fist tuer et saller un porc, il a faict saller pres- » ques la moytié d'un bœuf et aujourd'huy on luy a baillé un

» mouton tout entier; il a dans sa cour dix-neuf poules ou
» chappons, qui luy font toutz les jours, l'un portant l'autre,
» demy douzaine d'œuf et il receut avant hyer quantité de
» beurre de Bretaigne, aussy n'a-t-il point diminué nostre
» ordinaire. Pour la force, les bourgeoix y ont mis si bon
» ordre qu'une armée de cinquante mil hommes ne serait
» pas capable de leur faire du mal et je n'aurais jamais creu
» que des gens qui ont demeuré toute leur vie enferméz dans
» leur ville, fussent si agguérris. Le capitaine de ce quartier
» qui estait en garde à la porte St-Germain, ayant faict don-
» ner avant hyer une fausse allarme pour esprouver son
» quartier, il se trouva dans moins d'un quart d'heure plus
» de deux mil hommes soubz les armes depuis le carreffour
» St-Séverin jusques à la rue des Maturins, sans ce qui estait
» en garde, mais sy résolus que l'enseigne chez qui s'estoient
» allez renger n'eust point de bon temps qu'il n'en eust em-
» mené la moytyé à la dite porte pour sçavoir s'ylz avoient
» besoin de renfort et l'autre demeura dans la rue aveq
» grand ordre, les femmes estant toutes sur leurs portes pour
» garder le logis; les lanternes quil y avoient à chaque fe-
» nestre rendant la nuict aussy claire que le jour et de trente
» en trente pas on avait faict des feux qui sembloient estre
» allumez pour la resjouissance de la prise de quelque ville
» tant tout le monde est animé en cette rencontre. Je vous
» en pourrais bien donner beaucoup d'autres tesmoignages,
» si ceux là ne suffisoient pour vous asseurer que j'ay plus
» tot subject de me resjouir que de me fascher d'estre obligé
» de demeurer icy ou je seray tous jour monsieur mon Père,
» Votre très humble et très obéissant filz.

» CHAMPFLOUR. »

L'optimisme du jeune clermontois ne tarda pas à être mis à de sérieuses épreuves, car dans toutes leurs rencontres avec les troupes royales, les armées parisiennes s'enfuirent lâchement, en criant « à la trahison ». Dans ces escarmouches quotidiennes, la première défaite fut subie par le régiment du

coadjuteur, le régiment de Corinthe, ce qui donna li
mot, bien connu mais charmant : « Comme saint Paul
pour ses épîtres, la première est pour les corinthiens.

Mais la noblesse allait bientôt affluer à Paris, appor
la rébellion l'appui d'épées plus solides et la Fronde
suivre son cours héroïque et galant, au milieu des bons
et des chansons, au milieu aussi des sourdes intrigues,
que le plus pur sang de France coulait, versé par des
françaises. Finalement, comme chez les seigneurs, l'i
général ne servait qu'à voiler leurs intérêts particulie
s'accommoderont avec la cour, sans se soucier du peu
moins encore du Parlement; celui-ci, pour avoir manc
mesure et de justice dans ses revendications et dans se
position au pouvoir royal, sortira de cette lutte bien ame
moralement, et ayant perdu tous les avantages acqu
la *Déclaration*. De plus, jamais le Roi, devenu majeur,
bliera les humiliations de sa minorité, et ce ne sera
en grande pompe et avec de grands égards qu'il se r
au Parlement, mais tout botté et son fouet de chasse
main.

Ce grand corps judiciaire, qui était une des plus s
armatures de l'ancienne France, devra renoncer à l'
d'être « un Etat intermédiaire » et pondérateur entre le
ple et la Royauté. Son influence sera désormais annihil
cet annihilement, en permettant au pouvoir absolu de s
velopper sans mesure, sera la cause première de la
lution.

Cette lettre du 6 janvier est la dernière ; il est vraisem
ble que les courriers suivants furent interceptés par les
pes royales ; il est permis de supposer aussi que le vieu
raud plus prudent et surtout plus respectueux de l'au
royale, s'était empressé de faire quitter à son fils cette
rebelle et de le rappeler en Auvergne, car trois mois plus
le 13 avril 1649, le jeune Champflour épousait à Cler
Mlle du Fraisse, fille d'un conseiller au Présidial. Il acq
peu après l'office de Lieutenant particulier en la sénécha

et siège présidial de Clermont, et nous le retrouverons commissaire aux grands jours d'Auvergne en 1665.

Cette charge de Lieutenant particulier sera conservée plus d'un siècle dans sa descendance directe, laquelle ne s'éteindra qu'en 1795, sur la plage de Quiberon, Joseph de Champflour, rachetant ainsi par le sacrifice de sa vie les velléités frondeuses de notre jeune correspondant.

Comte DE CHAMPFLOUR.

---

## A propos de Pascal et d'une nouvelle édition des Pensées (1).

Si cette édition des *Pensées* était un travail de parti-pris, un de ces livres jetés en pâture à l'actualité, un brusque et bruyant prétexte à revirement d'opinion, même ici au pays et parmi la postérité — ayons la modeste ambition de le dire — secondaire du grand homme, il serait bien tard pour en rendre compte. Mais le culte de M. Gazier pratique d'autres rites que les virtuosités hâtives de M. Félix Mathieu ; n'étant pas fondée sur le paradoxe, ne visant pas au scandale, sa dévotion sincère n'a nul souci d'amuser et nulle crainte de lasser le public.

Le seul souci de ce pieux et vigilant éditeur, certainement le seul, c'est un goût passionné d'exactitude, le respect jusqu'au scrupule de la nue vérité. A lui, dépositaire de la pure tradition de Port-Royal, on peut hardiment appliquer la parole que les siens, en la monopolisant peut-être un peu

(1) *Pensées de Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets* Edition de Port-Royal corrigée et complétée d'après les manuscrits originaux avec une introduction et des notes par A. Gazier, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris. Société française d'imprimerie et de librairie, 1907, in-12, 607 pages avec 3 portraits, 2 reproductions phototypiques hors texte et 1 reproduction phototypique en sous titre.

trop, eurent cependant le droit de s'appliquer eux-mê
*Veritas liberabit vos* (1).

La vérité le délivre et nous délivre d'abord avec l
l'excès de précision, des gloses impitoyables hors desqu
pour tout éditeur moderne, il n'est point de salut. Tout
M. Gazier est de la maison de Sorbonne et il n'ignore pa
mérites d'un soigneux appendice. Il a donc dressé
tables, deux précieuses tables minutieusement établies
table analytique et une table de concordance entre
propre texte et celui du manuscrit original.

Là s'arrête sa part technique. Le reste n'est point bes
de spécialiste, le reste n'est point destiné à mettre en va
l'érudition, le mérite, la compétence ou la méthod
M. Gazier ; le reste est destiné non pas à l'éditeur mais
bonnement à l'illustre édité.

D'abord, après l'obligatoire portrait de Pascal, un av
propos très sobre où l'on nous explique le motif du pr
travail. Puis un second portrait, celui de Mme Perier (2
compagné d'un autre portrait, non le moins émouvant
n'être pas œuvre d'artiste, la vie de Pascal écrite pa
simple et sublime Gilberte. Suivent une épreuve du ma
mortuaire dont, grâce à la générosité de l'éditeur, hé
d'inestimables trésors, le musée de Clermont possèd
moulage (3), la préface de la première édition, admi
morceau d'Etienne Perier le fils qu'il convient tout à fa
remettre en honneur, enfin — ce qui est une excellente
ce qui fort opportunément nous dépouille de l'atmosphè
des impuretés du siècle — les approbations de « Nosseign
les prélats », parmi lesquels nous saluons, en bons

(1) *Johan*, VIII, 32.

(2) Le cliché sur lequel on a pris ce portrait a été communiq
M. Gazier par notre collègue, M. Elie Jaloustre, dont il est superf
rappeler les remarquables études sur Marguerite et sur Louis Perier.

(3) Ce moulage a été donné à la ville de Clermont par M. Gazie
1875, lors de l'inauguration de la statue de Pascal.

césains, Jean, « E.(vêque d'Aulone, suffragant de Clermont » (1).

Enfin le corps du volume enferme deux reproductions : l'une, de la première page de l'édition de Port-Royal avec son curieux frontispice ; l'autre, la réduction de l'un des folios du manuscrit autographe, incomparable relique magnifiquement publiée par M. Léon Brunschwicg.

Ainsi cette édition n'est, à vrai dire, — et c'est son charme — qu'une réédition. *Pensées de M. Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets,* tel est le titre des éditions selon Port-Royal ; sauf le mot : Monsieur, qualificatif indécent à la gloire et au génie, tel est le titre de l'édition Gazier. Elle « est faite dans l'esprit de Port-Royal » ; elle est le fruit d' « une recension très attentive, faite à plusieurs et » la loupe à la main », elle veut être et elle est « avant tout » un livre de chevet ».

Car ce qui manquait aux éditions princeps — M. Gazier nous apprend qu'il y en eut trois — « ce que la lecture du » manuscrit autographe et des copies anciennes a permis

(1) Rectifions ici une légère inexactitude de M. Gazier qui, n'étant point auvergnat, n'a point spécialement à connaître d'un suffragant de Clermont. Ce suffragant n'était pas récollet et ne se nommait pas Jean Berthier mais Jean de Mallevaud, d'une famille noble, originaire de Bellac, en Basse-Marche. Pourvu d'abord (28 juin 1646) par Joachim d'Estaing, évêque de Clermont, et grâce aux bons offices de Pierre Barge, marchand-bourgeois de Thiers, intime ami de son père, d'une pension dont le taux varia, il reçut ensuite, après la mort de Pierre de Mondières, curé de Saint-Genès de Thiers (avril 1650), ladite cure « et prébende y annexée » par le chapitre de cette église. S'étant démis peu après de ce bénéfice, il voulut reprendre jouissance de sa pension. Mais le successeur de Joachim, Louis d'Estaing, refusa de payer, ce suffragant qui logeait fort souvent au collège des Bons-Enfants, à Paris, paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet, ne gardant pas la résidence. Il résidait cependant, au moins, de temps en temps, car s'il prêche dans une grande paroisse de la capitale, à Saint-Eustache, l'octave du Saint-Sacrement 1653, il remplit les fonctions épiscopales dans les diocèses voisins et son approbation des *Pensées* est datée de l'abbaye de Saint-André-lez-Clermont, le notable monastère auvergnat des Prémontrés. Jean de Mallevaud qui mourut à Aix en Provence, suffragant du cardinal Grimaldi, le 4 mai 1682, est un des prélats approbateurs du Rituel de Pavillon. Sur ce personnage, cf. A. Vernière, *Les Evêques auxiliaires en Auvergne et en Velay antérieurement au XVIII^e siècle* et abbé Poulbrière, *Les Evêques auxiliaires du Limousin.*

» d'y ajouter, on le trouvera ici, non pas à la fin du v
» mais sous forme de complément ou d'appendice à
» des XXXII titres..... Les éditeurs de 1670 n'avaient
» ni aux écoliers ni à leurs maîtres, ils travaillaien
» le public. Or aujourd'hui plus encore qu'au XVII^e si
» y a un public qui aime à lire sans être obligé de s'ir
» devant son bureau..... C'est à lui que s'adresse cett
» velle édition, qui voudrait être ce qu'aurait dû être e
» l'édition André. »

Vraiment, M. Gazier est modeste, et s'il n'avait la cha
la remettre au jour, qui donc irait chercher pour l'
cher de la sienne la physionomie de l'ex-oratorien ?
loin de cette figure falote à ce regard alerte, à cette fra
de parole, à cette loyauté de savoir et d'accueil, à tout
victorieuse efficacité de bonne grâce dont le plus dét
moliniste ne saurait se garer.

Il y a tellement loin que ce petit livre, extérieureme
éclat, est une garantie éminente pour la postérité. Il ou
effet, la porte non de la petite chapelle — à Pascal
l'Eglise — mais du sanctuaire. On y goûte l'intimité
âme ou plutôt — puisque le zèle de ceux qui ent
l'acolythe collabora avec son propre zèle — d'un
d'âmes profondément touchées ; on collabore soi-m
l'on reçoit la récompense.

L'âme ardente, l'âme de tempête et de tendresse,
impérieuse et blessée se révèle : « Jésus-Christ est u
dont on s'approche sans orgueil et sous lequel on s'
sans désespoir. » — Ah ! que le « moi » de Pascal e
« haïssable » et surtout qu'il est émouvant ! Parmi ses
au concert puissant du Grand Siècle, il y a d'autre
d'humanité. Un Molière n'est pas moins universel ; l
de Racine n'est pas moins pénétrant ; Bossuet, ni
magnifique ni moins vénérable.

En est-il un autre aussi proche de nous, aussi pro
la créature dévêtue, dénudée, jetée toute sanglante à
toyable tranchant d'une inquisition presque dévoratric

plus cruellement questionne la Nature ? Qui lui arrache un accent plus amer et plus désespéré ? Mais qui plus fraternellement la confesse ? Qui enfin, d'un seul cri, l'abat pour mieux l'absoudre et la relever délivrée ? *Veritas liberabit vos.*

« S'il se vante, je l'abaisse ; s'il s'abaisse, je le vante ; et le » contredis toujours, jusqu'à ce qu'il comprenne qu'il est un » monstre incompréhensible.

» Quelle chimère est-ce donc que l'homme ? Quelle nou- » veauté, quel monstre, quel chaos, quel sujet de contradic- » tion, quel prodige ! Juge de toutes choses, imbécile ver de » terre, dépositaire du vrai, cloaque d'incertitude et d'er- » reur, gloire et rebut de l'univers. »

Et la raison surhumaine, le mot surnaturel de l'effroyable énigme, le voici : « On n'entend rien aux ouvrages de Dieu, » si on ne prend pour principe qu'il a voulu aveugler les uns » et éclairer les autres. »

Sentence redoutable, abîme de prédestination. Ne serait-ce qu'une parole humaine, quelque défi téméraire à la profondeur et aux secrètes richesses de la science et de la sagesse de Dieu ? L'Evangile répond : *In judicium ego in hunc mundum veni ; ut qui non vident videant et qui vident cœci fiant* (1). Et voici aussitôt le commentaire de Pascal : « Jésus- » Christ est venu aveugler ceux qui voyaient clair — et » donner la vue aux aveugles ; guérir les malades — et » laisser mourir les sains ; appeler à la pénitence et justifier » les pécheurs..... ; remplir les indigents — et laisser les » riches vides. » *Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes.*

O suave et terrible mystère, jugement de la foudre qui éclate et se fond en céleste cantique : « ..... je tends les bras » à mon libérateur, qui, ayant été prédit durant quatre mille » ans, est venu souffrir et mourir pour moi sur la terre dans » les temps et dans toutes les circonstances qui en ont été » prédites ; et, par sa grâce, j'attends la mort en paix, dans

(1) *Johan.*, IX, 39.

» l'espérance de lui être éternellement uni ; et je vis c
» dant avec joie, soit dans les biens qu'il lui plaît
» donner, soit dans les maux qu'il m'envoie pour mon
» et qu'il m'a appris à souffrir par son exemple. » Ca
» Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, l
» des chrétiens, est un Dieu d'amour et de consolation
» un Dieu qui remplit l'âme et le cœur de ceux qu'i
» sède ; c'est un Dieu qui leur fait sentir intérieuremen
» misère et sa miséricorde infinie ; qui s'unit au fo
» leur âme : qui la remplit d'humilité, de joie, de conf
» d'amour ; qui les rend incapables d'autre fin que d
» même. »

Albert OJARDI

---

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académ*

Maurice BASSE.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET. — 3211

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
# DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 11 avril 1907

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Everat, vice-président.

— Après le dépouillement de la correspondance fait par M. le Secrétaire perpétuel, il est procédé à la nomination des membres de la Commission chargée d'examiner les candidatures pour les Prix de vertu.

Sont nommés : MM. l'abbé Crégut, Ch. Goyon, Regnault.

— M. Ch. Goyon donne lecture de son rapport sur le legs fait à l'Académie par Mlle Fauchier. Ce rapport, conformément à l'avis de la majorité de la Commission, conclue à l'acceptation du legs.

L'académie adopte les conclusions du Rapporteur.

— M. l'abbé Crégut exprime le vœu que les membres nouvellement admis dans la Compagnie reçoivent chacun un exemplaire du Règlement. Il est décidé qu'un nombre suffisant d'exemplaires sera déposé chez le concierge, à la disposition des titulaires et des correspondants.

— M. Marcellin Boudet ajoute à son travail sur saint Robert de Turlande, lu à une précédente séance, quelques renseignements complémentaires, puis la parole est donnée à M. Ch. Goyon qui, au nom de M. le comte de Champflour

empêché, donne communication des *Lettres d'un jeune Cler montois à son père au début de la Fronde.*

— Enfin, M. Ojardias lit un compte-rendu intitulé : *A pro pos de Pascal et d'une nouvelle édition des Pensées.*

Les manuscrits de MM. de Champflour et Ojardias seron envoyés au Comité de publication.

— La séance est levée à 3 h. et demie.

## OUVRAGES REÇUS

*Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département d la Loire-Inférieure ;* 1906, t. XLVII, 3e et 4e trimestres.

*Académie des inscriptions et belles-lettres ;* Comptes rendus d séances de l'année 1906, janvier 1907.

*Société agricole et scientifique de la Haute-Loire ;* Mémoires et procè verbaux (1904-1905), t. XIII.

*Comité archéologique de Senlis :* Comptes-rendus et Mémoires ; 4e séri t. VII, année 1904 ; t. VIII, année 1905 ; t. IX, année 1906.

*Bulletin mensuel de la Société d'agriculture du département de Seine-Inférieure ;* 3 fascicules : juillet-août, octobre-novembre, décem bre 1906.

*Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon* octobre-décembre 1906.

*Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts ;* 3e séri t. XI, 21e vol., 4e fascicule.

*Revue de Saintonge et d'Aunis ;* XXVIIe vol., 2e livraison ; 1er av 1907.

*Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts d département de l'Oise ;* t. XIX, 3e partie.

*Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de Corrèze* (siège à Brives) ; t. XXVIIIe, 4e livraison.

*Bulletin de la Diana ;* juillet-septembre 1906, t. XV, n° 3.

*Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousi* t. LVI, 2e livraison.

*Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Oue* 2e série, t. X, 3e trimestre 1906, juillet-août-septembre.

*Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonn* 1905, 59e vol. (9e de la 4e série).

*Mémoires de l'Académie de Vaucluse ;* 2e série, t. VI, année 19 (4e livraison).

*Mémoires de l'Académie de Vaucluse ;* Cartulaire de la commande de Richerenches, de l'ordre du Temple, publié par le marquis de Ripp Monclar.

*Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg ;* t. XXXV, 4e série ; t. V.

*Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian institution... prussant juin 1905, prussant juin 1906.*

HOMMAGES :

*Le Musée social*, février 1907, mémoires et documents.

Jacques BARDOUX : *L'Université populaire en France et en Angleterre.*

---

## Séance du 2 mai 1907

La séance est ouverte sous la présidence de M. l'abbé Crégut, commissaire de la Compagnie.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus. Il dépose sur le bureau un ouvrage envoyé en hommage à l'Académie et intitulé : *Deux résidences de Jean-Jacques Rousseau*, de M. Paul Nourrisson, ainsi qu'un opuscule de M. R. du Corail : *Une grande figure de la charité chrétienne.*

— Le Secrétaire perpétuel communique une demande faite par le *Comité de souscriptions* du rachat de la maison natale de P. Corneille et une autre par le Comité du monument du naturaliste Lamark ; ces demandes sont renvoyées au Trésorier.

— Le procès-verbal de la séance du 11 avril est lu par le Secrétaire et adopté sans observation.

— M. E. Jaloustre donne lecture d'un travail intitulé : *Réponse à une accusation de faux portée contre Pascal.*

L'Académie décide que cette étude paraîtra au premier *Bulletin* en cours d'impression.

— M. l'abbé Camin fait une communication relative à une élégante statuette de Mercure trouvée aux Martres-d'Artières.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. et demie par le Président.

OUVRAGES REÇUS

*Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine ;* 3e et 4e trimestres 1906.

*Revue des langues romanes;* t. L (5e série), t. X, I, janvier-février 1907.

*Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen;* 1906.

*Bulletin trimestriel de la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot;* t. XXXI.

*Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie;* année 1906, 3e et 4e trimestres.

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie;* t. XI, 1906, 4e fascicule.

*Archives Néerlandaises des sciences exactes et naturelles;* série 2, t. XII, 1re et 2e livraisons.

Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes tenu à Paris en 1906 : Sciences.

*Annual report of the smithsonian Institution;* 1905.

*Académie royale de Belgique, classe des Sciences;* Mémoires, t. I (en 8 fascicules in-8o).

*Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;* 1906 et 1907.

*Académie royale de Belgique : Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts ;* 1906 (nos 1 à 12), 1907 (no 1).

*Académie royale de Belgique : classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts ;* Mémoires, t. I (fascicules 1-6), t. II (fascicules 1-2), in-8o.

*Académie royale de Belgique : Bulletin de la classe des sciences ;* 1906 (nos 1 à 12), 1907 (no 1).

*Académie royale de Belgique : classe des lettres et des sciences morales et politiques et classes des beaux-arts ;* Mémoires, t. I (fascicules 1 et 2), collection in-4o.

*Académie royale de Belgique : classe des sciences ;* Mémoires, t. I (fascicules 1 et 2), collection in-4o.

HOMMAGES :

R. du Corail : *Une grande figure de la charité chrétienne*, discours prononcé à la réunion annuelle des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Clermont, le 17 février 1907; Clermont-Ferrand, L. Bellet.

Paul Nourrisson : *Deux résidences de J.-J. Rousseau ; A propos du Réformateur d'Ed. Rod*, extrait de la « Revue catholique des Institutions et du Droit; Lyon, J. Poncet.

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### NOTE SUR LA FAMILLE DE SAINT ROBERT APRÈS SA MORT

### La fin des Turlande et des Brossadol

L'intérêt qui s'attache aux grands hommes se prolonge sur la famille qui porte après eux la gloire et le poids de leur souvenir. On m'a manifesté le désir de connaître le sort réservé à celle de saint Robert. J'en dirai donc le peu que je sais. Toutefois ses collatéraux sont trop nombreux pour être compris dans cette note ; elle se bornera d'abord à ceux qui portaient le nom patronymique de Turlande, puis aux maîde ce château de Brossadol où il aimait à venir s'asseoir au milieu de sa famille et que ses miracles ont rendu historique dans les annales de l'agiographie.

I

Les cartulaires de Conques, de Brioude, de Saint-Flour et les titres de la Chaise-Dieu ont conduit les Turlande jusqu'à la seconde moitié du XIe siècle avec Géraud II de Turlande et les autres frères de saint Robert, dont l'un au moins, Guillaume, lui survécut.

Bertrand de Turlande et son fils Pierre, dès qu'ils se manifestent dans les documents, au siècle qui suit la mort de saint Robert, y paraissent pour participer à la fondation d'un autre monastère (1). Des ruines de l'abbaye de Bonneval, œuvre en-

(1) De Sistrières, *Hist. du Pais de Carladez*. Ms. inédit, dont une copie, faite sur l'original par M. l'archiviste Aubépin, a été donnée par lui aux archives du Cantal.

treprise par le comte de Rodez et les Calmont d'Olt en 1161 il reste encore une très belle église de la fin du XIIe siècl tout près d'Espalion, à peu de distance par conséquent de domaines rouergats de la terre de Turlande. Bertrand et so fils s'associèrent à cette fondation. En 1177 ils donnaient Bonneval quelques rentes à prendre sur leurs villages d Freyssinet et de Combret, et, ce qui valait mieux, les droit de pacage et de forestage sur leurs territoires. Ils figuren encore ensemble en 1183 dans l'acte de cession par le chapitre de Montsalvy et son prévôt à Bonneval de la moitié d'u autre village dont ils ont précédemment donné leur part (1

Du vivant de Bertrand de Turlande, le vicomté de Carla s'était fixé sur la tête de Hugues II comte de Rodez, sous l suzeraineté des rois d'Aragon, descendants des vicomtes pa les femmes (2).

Sous Pierre Ier de Turlande, fils de Bertrand, on perd l famille de vue pendant quelques années d'une période obscur et profondément troublée (3). Avant de partir pour la Pales tine d'où il ne revint pas, le comte de Rodez Henri Ier avai racheté du chapitre de Brioude, le 14 juillet 1217, au prix d 4500 sous du Puy tous les biens qu'il possédait entre les rivière de Brezons et de Cère, le Plon du Cantal et le château de Mur de-Barrès. Ces divers événements achevèrent de distendre le liens qui unissaient les Turlande à l'Auvergne féodale, lien singulièrement affaiblis déjà par leurs copieuses libéralités a monastère de Saint-Flour lors de sa fondation, celles don ils avaient gratifié l'abbaye de Conques et leur participatio

(1) *Bibl. nat.* Coll. Doat, tome CXL, fol. 64.

(2) Par traités conclus entre Raymond V, comte de Toulouse, Alphonse II, roi d'Aragon, en 1167 et 1176.

(3) Conflits du comte de Toulouse avec le roi d'Aragon et le comte Rodez, où le sort du vicomté de Carlat était engagé; guerres albigeoises cours desquelles les Albigeois envahirent la terre des Turlande, le Barr et pays voisins (1210-1212); confiscation du comté d'Auvergne et occup tion à la suite des guerres de Philippe-Auguste contre le rebelle Guy I un instant comte de Rodez en 1208; guerres multiples entre les seigneu locaux.

non moins généreuse à la dotation de La Chaise-Dieu à sa naissance. La famille se trouva désormais plus étroitement rattachée au Carladès.

Au nombre des guerres féodales de cette époque il en est une qui nous intéresse tout particulièrement, celle que soutinrent deux des seigneurs de Turlande, Pierre et Aldebert, assistés de Pierre de Sévérac, contre le comte de Rodez au nom de leurs droits originaires sur Carlat même et sa vaste seigneurie. Ils y remportèrent des succès, car on les voit alors arborer le nom de Carlat. Pierre le prend pour la première fois connue dans la charte de coutumes de Mur-de-Barrès que le comte Hugues Ier de Rodez, vicomte de Carlat, et sa femme Algayette de Scorailles l'appellent à jurer avec eux le 7 mai 1246 (1). Mais ce nom significatif n'est pas encore bien solidement attaché à leur personne, car dans le compromis qu'ils passèrent six ans après avec le comte de Rodez, au sujet des indemnités qu'ils se devaient réciproquement pour les incendies et les ravages commis pendant la guerre, les deux frères le portent comme une sorte de surnom : « Pierre et Aldebert *dits* de Carlat » (2). Cette formule implique une dénomination substituée depuis peu au nom patronymique, contestée ou acceptée sous réserve par le comte de Rodez présent à l'acte. A la garantie du serment d'exécuter la sentence arbitrale qui sera rendue, les deux frères livrent au comte « leurs châteaux de Turlande et de Turlandette » (3).

Ce Pierre dit de Carlat n'est peut-être pas autre que Pierre II de Turlande qui existe peu avant la guerre, nous allons le voir, et Aldebert peut être un frère puîné ou utérin dont les successeurs ont conservé le nom de Carlat, tandis que l'autre branche gardait le nom familial.

Le compromis fut signé le 21 août 1252 au château de Tur-

(1) *Arch. de Monaco.* G, g, n° 94. — Saige et de Dienne, *Op. cit.* I, 10.
(2) « P. et Aldebertum *dictos* de Carlat ... dicti fratres de Carlat. »
(3) « *Castra sua* Turlandam et Turlandetam. »

lande devant l'élite baroniale du pays, et les arbitres ch
par les parties d'un commun accord sont dignes d'être no
quatre bourgeois d'Aurillac, « consuls de la confrérie h
et basse de Saint-Géraud », avec mission de décider sou
rainement et faculté de s'adjoindre Odon, bailli tempore
l'évêque de Clermont dans les Montagnes.

Pierre de Turlande vivait encore l'année suivante; il s
crit en 1247 une donation faite par Guérin de Châteauneu
à l'abbaye des Hospitaliers d'Aubrac (2).

Pierre III de Turlande, fils du précédent, damoiseau
1266, chevalier en 1277, nous apprend le 16 juillet 1266,
sa reconnaissance à Henri de Rodez, administrateur
vicomté de Carlat pour son père Hugues IV, que ce qui
reste de la terre patrimoniale de l'ancien ministère de Ca
est encore d'une considérable étendue. Il hommage, en e
à ce prince pour tout ce qu'il tient de lui en fief franc et l
« entre les rivières du Siniq et de Cère », dans les paroi
de la Capelle-Barrès; Nigreserre, Salanhac, Bromme; Jo
la châtellenie de Montjou; dans celles encore de Raulha
Saint-Clément (3). Le Siniq est un torrent qui prend n
sance sur les flancs du mont Cantal du côté opposé à la C
et porte ses eaux à la Truyère aveyronnaise. Le territ
circonscrit par cet hommage comprend plus de 20.000 h
tares (4), s'étend sur les arrondissements de Saint-Fl
Espalion, Aurillac; il relie Turlande à Carlat et confine
paroisse de la célèbre forteresse. Au couchant il descend j

(1) Il y a bien un certain Aldebert Garin ou Guérin, époux de Marth
Bénavent, fille de feu Bernard, qui, au mois d'avril 1237, homma
Hugues III de Rodez pour le château de Valcaylès (commune de Br
mat, dans le Barrès); mais rien ne démontre qu'il soit le père des fr
Pierre et Aldebert, les compromettants de 1252; tandis que nous t
vons un Pierre de Turlande vivant en 1247.

(2) *Nobil. d'Auv.*, VI, 422.

(3) *Arch. de Monaco*, G, 13. Doss. 140.

(4) L'ancienne paroisse de Raulhac, dont celles de Pailherols et Bada
ont été démembrées, en avait plus de 8000 à elle seule.

qu'en face de Vic-sur-Cère, de Polminhac et même jusqu'à Yolet, canton Nord d'Aurillac.

Suivant un usage dont il y a plus d'un exemple dans le pays, il portait familièrement le nom familial à titre de prénom; c'est sous celui de « Turlandou, fils de Pierre de Turlande » (1) qu'il rend à Henri de Rodez en 1274, au château de Mur-de-Barrès, son hommage pour une notable série de fiefs des paroisses de Narnhac près de Turlande (canton de Pierrefort), le Monteil et Floirac, dans l'ancienne paroisse de Raulhac (2). En 1279, il commence à vendre, encore est-ce au profit de l'abbaye de Bonneval dont son frère Etienne porte la crosse, et en se réservant la haute et basse justice (3).

Mais un véritable signe d'affaiblissement, plus grave que le partage de la génération précédente, parce qu'il est signe d'impuissance, fut de se voir obligés, ses frères et lui, de se reconnaître, en 1280, les vassaux de Gilbert Ier de Peyre seigneur de Pierrefort, chevalier, leur voisin pour toutes leurs terres situées entre les rivières de Brezons et d'Epie en Planèze (4). Pour la première fois les Turlande se font là les sujets d'un suzerain laïque autre que le vicomte de Carlat, chef de leur race. Encore ne connaissait-on aucun hommage pour Turlande même, leur alleu. La mort de Pierre III est signalée dans un acte du 20 septembre 1299 (5). Il avait trois frères : Etienne, abbé de Bonneval, de 1277 à 1384 (6); Guy, vivant en 1277-1280; Guillaume, chanoine de Brioude, en

(1) « *Ego Turlando, filius Petri de Turlanda.* »

(2) Saige et de Dienne, *Op. cit.* I, 137-138, d'après *Arch. de Monaco*, G, 13, liasse 141, n° 4.

(3) *Bibl. nat.* Doat. v. 290. — Il vend pour 55 l. t. la moitié indivise des villages de Suaus et de la Roche. Il vendit encore une directe sur Floirac. (Sistrières. *Hist. du païs de Carladez*, mss. p. 93).

(4) Saige et de Dienne, *Op. cit.* I, 137-138, d'après : *Arch. de Monaco*, G, 13, liasse 140, n° 33.

(5) *Cartul. de Saint-Flour*, ch. CCXXII, p. 397. — *Bibl. nat.* Doat. L. 177, f. 72.

(6) Sistrières, *Op. cit.* 137-138. — *Nob. d'Auv.* VI, 422.

1256 (1); et trois fils : Guillaume l'aîné, qui lui succéda Géraud, chevalier en 1299, mort sans postérité (2); Hugue chanoine de Brioude, en 1281 (3); Etienne; plus une fill Marquise, mariée à Bompar de Saint-Urcize. Le nombre res pectable de fiefs qu'elle eut pour sa part dans les paroisses d la Capelle Barrès, Brommat, Thérondels, Alpuech, Raulha Montjou, Floirac, Yolet (4), correspond parfaitement aux te ritoires pour lesquels Pierre III hommageait en 1266. C apanage fait contraste avec la situation de son frère Gérau de Turlande, chevalier. Celui-ci n'a plus en 1299 de l'héritag paternel que les mas du Mayniel et du Battut dans la paroiss de Paulhenc et, près du château familial, 20 sous de rent sur une maison du village de Turlande; il habite avec se censitaires cette bien modeste demeure dite de Béladoux où il vit en paysan. Après trois procès avec son frère aîné s'accorde avec lui devant Gilbert de Pierrefort leur seigneu commun. Ruiné et endetté, on ne laisse ces lambeaux qu'e usufruit au chevalier dissipateur. Il obtient cependant l faveur de les engager pour une misérable dette de 25 livre tournois et pour payer ses funérailles, et la *faveur* de pouvoi léguer 5 sous de rentes à l'abbaye de Bonneval ! L'arrange ment fut conclu à Pierrefort en présence de Guillaume Bes seyre ou Vesseyre, bailli du seigneur, Guillaume Jurque chevalier, Pons de Vezin, clerc, et autres parmi lesquel Etienne de Turlande est nommé le dernier sans qualité nobi liaire comme le serait un bâtard.

Guillaume de Turlande, chevalier, dit Turlandou dans s

(1) Dantil et de Chavanat (Chavagnac). *Chronol. du ci-devant cha de Brioude*, p. 74. Paris 1805.

(2) *Cartul. de Saint-Flour. Loc. cit.* Il reconnaît devant son frè Guillaume, le 20 septembre 1299, n'avoir qu'en usufruit sa part dans succession de leur père Pierre, et que la propriété en appartient à Gui laume son aîné.

(3) Chassaing. *Spicil. Brivat*, 112-114. — Lachenal. *Docum. sur chap. de Brioude*, pp. 34 et 42.

(4) D'après l'hommage qu'elle en fit le 20 juillet 1277 à Henri II Rodez (*Doc. hist.*, I, 139 140).

se comme son père Pierre, fut émancipé par lui à Can-
19 juillet 1277 (1). Il assistait en 1285 à la grande as-
e de Saint-Flour où fut tranché par sentence arbitrale
différend entre le comte de Rodez et le vicomte de
prétendant à tort s'affranchir de la suzeraineté des
es de Carlat sur sa terre (2). Il hommageait deux ans
à Henri de Rodez pour divers villages et territoires
seigneurie et du mandement de Turlande » situé entre
ergue et la rivière de Brezons, haute justice à lui
e (3). Il figure comme chevalier dans una ssez grand
e d'actes (4). On sent que, s'il a toujours le lustre de
sance et des armes, il n'est plus un optimat au sens
du mot.

RE IV, son fils, chevalier en 1329, compose le 29 sep-
de cette année-là avec Bertrand seigneur de Pierre-
ar la médiation de Renaud IV de Pons vicomte de
conformément à ce qui avait été convenu entre « feu
de Turlande, son grand-père, et défunt Gilbert, sei-
de Pierrefort, père de Bertrand », il est obligé de re-
re et de consacrer sa vassalité (5). On le suit dans les
usqu'en 1335 au moins (6).
touchons à la grande peste noire de 1347-1350 qui ne
moins de victimes en Haute-Auvergne et en Rouergue

*cum. histor.* I, 137).
*rtulaire de Saint-Flour*, ch. CXXIX, p. 291. — *Docum. histor.*,

*. cit.*, I, 180-181 d'après : Monaco G, 13, Doss. 141, n° 2.
moin en 1300 de l'hommage de Béranger de la Guiole à Gilbert Ier
efort et en 1304 d'un accord entre Guillaume de Murat et Pierre
ns (*Nob. d'Auv.*, VI, 422).
*cum. hist.* I, 253-256. Monaco G, 13, 137.
2 avril 1327, il assiste à un plaid tenu « aux assises du bailli
Montagnes, Aimon de Bonnebaut jugeant au siège de Bredon
Cantal. Fonds d'Aubazine. Rochemonteix. *La Maison de Graule*,
- En 1329-1335 il est témoin de reconnaissances féodales au vi-
Carlat, notamment de celles de Bernard de Bénavent pour les
Valducès, paroisse de Raulhac. *(Nob. d'Auv. loc. cit.)*.

qu'ailleurs. Les censitaires ne payaient plus rien ; le
manquaient, la ruine entrait avec la mort dans les famill
Elle ne se termina que pour faire place à un autre fléa
vasion anglaise. Commencée en 1353 dans la région, l
pation des compagnies anglo-gasconnes dura trente-se
presque sans interruption. Par le traité de Brétigny
qui cédait le Rouergue à l'Angleterre, la terre de Turla
trouva chevaucher la frontière anglo-française, expo
la sorte aux excès des deux partis. Carlat fut pendan
de quinze ans au pouvoir des compagnies, exemple u
dans la France centrale d'une telle durée dans l'occup
Le château de Turlande pris pour la seconde fois par l
glais vers 1376, racheté l'année suivante par les du
Berry et de Bourbon avec l'argent des Etats de la pro
repris cinq ou six ans plus tard par Chopin de Badefol
entre les mains de ce capitaine jusqu'à l'évacuation
rale. Il le rendit le 3 février 1391 (2).

Pierre V de Turlande, contemporain de tous ces é
ments, en sort tellement obéré que, les Anglais à peine
du château, il vend la moitié de la terre des ancêtr
c'était tout ce qui lui restait — à Renaud Ier de Mura
gneur de Vigouroux, vicomte dépossédé par l'usurpatio
Cardaillac, au prix de 5039 livres du Puy (3), prix mis
au regard de ce qu'elle était encore au milieu du
précédent. Ce dernier connu des Turlande paraît
voir eu qu'une fille Agnès, mariée dans le pays de Chau
gues, à l'un des Montvallat d'une famille noble mais
tivement nouvelle (4).

(1) Marcellin Boudet et Roger Grand, archiv. du Cantal. *Etude
rique sur les épidémies de peste en Haute-Auvergne*, p. 35 38.

(2) *Comptes du receveur Carlier* (Arch. nat. KK, 322 fol. 14-15

(3) Teillard. *Mémoire sur la généal. des vicomtes de Murat*,
Copie certifiée par M. l'archiviste Aubépin du mss. original, aux a
Cantal. — Froquières, *De la vicomté de Carlat et de ses vicomte*
de la biblioth. d'Aurillac).

(4) « Obit de Montvallat et de Agnès de Turlande sa molher.
tuaire de Chaudesaigues. Felgères *Hist. de Chaudesaigues*, p. 208)

ésumé la famille est tombée pendant les XIIIe et XIVe par étapes successives, comme on descend, marche he, l'escalier d'un palais conduisant à la mer.

Carlat déchurent aussi à la même époque, mais ils du- plus longtemps, obscurs et perdus dans la foule de la oblesse. Laissons-les de côté, ils tiennent à notre sujet liens accessoires (1). Il n'en est pas de même des lol dont on ne peut prononcer le nom sans évoquer le r du fondateur de la Chaise-Dieu.

## II

Ier de Brossadol est ce magnat de Planèze qui déte- 1010, dans son château de Brossadol un prisonnier que chargé de lourdes chaînes et favorisé par sainte ne évasion miraculeuse dont le contemporain Bernard s nous a conservé le récit (2). Une quinzaine d'années rd il était avec son fils Bertrand, Albuin de Brossa- es Turlande au nombre des *principes* du pays convo- ar saint Odilon à la grande assemblée d'Indiciac pour ier à la fondation du monastère de Saint-Flour (3). de Brossadol s'unit à Géraud II de Turlande, frère de bert, pour donner ce qu'il tenait de lui en fief dans isse de Saint-Georges au nouvel établissement; et Géraud donnait, de son côté, ses droits suzerains sur roisse dont le château de Brossadol était le chef-lieu il s'en suivait que les Brossadol devenaient, pour leur s vassaux directs du monastère.

ge et comte de Dienne. *Docum. hist. rel. à la vic. de Carlat.* 77, 78, 106, note, 225, 236, 260, 306, 307, etc. Leur principal ndant longtemps le repaire de Calhac, cne de Brommat, dans le aveyronnais, appelé Castel Noël après sa reconstruction.

r *miraculorum* S. *Fidis*. Lib. I, no 31, p. 78 de l'édition Bouil-

*tul. de Saint-Flour*. Ch. VI, no 9, p. 17 et no 34 p. 27.

D'Aimon II nous ne savons que le nom dans cet ob
XIIe siècle si pauvre en documents pour l'Auvergne.

Aimon III de Brossadol était à la fin de ce siècle, un ch
lier de haute envergure. Sa domination s'étendait du nor
midi, du sommet nord de la Margeride jusqu'à Alle
à 12 kilomètres sud de Saint-Flour, dans les trois can
de Saint-Flour N. et S. et de Ruines ; et de l'est à l'ouest
environs de Coren jusqu'au Gévaudan. Il avait, en outre, d
portantes possessions dans les seigneuries de Saint-Ilpi
de Salzuit (cantons de Lavoûte et de Paulhaguet) sur les
rives de l'Allier brivadoise, lui venant soit des Turlande
de sa femme Béatrix Peloux. Celle-ci était d'une vieil
grosse famille chevaleresque, dont le Nobiliaire et les
vains d'Auvergne n'ont connu que l'existence en Fore
en Dauphiné, pour n'avoir pas usé des cartulaires(1). Ce p
quoi il lui est consacré ci-dessous une note plus détaillé

(1) Tome V, p. 66. — Les ayant trouvés à Saint-Romain-lès-(
(arr. d'Yssingeaux), confins du Forez et dans la vallée du Rhône, le
liaire les a cru uniquement foréziens ou dauphinois. Dans cette de
province il y en avait effectivement dès l'époque des deux première
sades. Entre 1096 et 1132 Humbert *Pilosus* est l'un des nobles ass
l'évêque de Grenoble Hugues au plaid *(Cartul. de S. Hugues de Gr*
B, ch. XIV, p. 118). En Auvergne, Bouillet n'a cité que Bernard l
sacriste du chapitre de Brioude en 1137, d'après Laisné qui l'ava
par reproduction de la *Chronologie* de Dantil.

(2) *Pilosus*, *Pelœus*, *Pelos*, *Peloux* en langue vulgaire, le Ve
Poilu, était le sobriquet devenu patronymique de cette famille qui l
muniqua au château de Montpeloux *Montis Pilosi* le château des l
(commune de Saillant, cant. de Viverols, arr. d'Ambert). La natio
arverno-vellavienne, de la famille de *Pilosi* est constatée par de
breux actes : Avant la première croisade, Pierre Peloux est en com
d'Hugues d'Usson et d'Etienne de Coppel, collatéraux des Montbo
témoin de l'acte par lequel Robert de Mercurol, de même souche se
t-il, reconnaît tenir du chapitre cathédral de Clermont ce qu'il a d
terres de Rochesavine et Saint-Amant (Roche Savine) arr. d'Am
*(Arch. du P.-de-D.*, chap. cath. Arm. 18, sac A, cote 10. *Invent. Cal*
p. 16. *Petrus Pelœus*). — En 1114, vivent en Auvergne (arr. d'Am
de Brioude) les frères Bertrand et Bernard Peloux qui figurent, avec
laume VI, comte d'Auvergne, Etienne de Challes et Robert d'Aix c
confirmation, par Riculf Papabeuf, de la donation faite par Etienne
de ce dernier, de l'église de Vézezoux (cant. d'Auzon) au monaste
Sauxillanges *(Cartul. de Sauxill.*, charte 687. Sig. Bertranni Pil

ıtré en guerre avec le premier Dauphin d'Auvergne, battu fait prisonnier, ce prince ne le relâche qu'après lui avoir ıposé en 1201 un traité par lequel Aimon lui cède d'abord utes ses propriétés dans les mandements de Saint-Ilpize et de ılzuit et se reconnaît en outre, son vassal et son homme-lige ur tout ce que sa femme Béatrix, ses fils et lui-même possènt dans la Margeride, près de Coren ; pour les seigneuries Ruines, Corbières, Chaliers, voire même pour la seigneurie Brossadol ; et encore pour celle du Buisson qui, de la paisse de Saint-Flour se prolonge au sud jusqu'au pied du roer d'Alleuze, où Guy de Latour, évêque de Clermont, devait us tard construire une forteresse devenue célèbre pendant ccupation anglaise. Il est vrai que le comte Dauphin lui inodait ce qu'il avait lui-même dans ces territoires (1). Ce

1080-1096, les mêmes frères avaient cédé ce qu'ils avaient dans l'église Vialle-la-Mothe près Brioude à l'abbaye de Pébrac (*Cart. de Pébrac*, 7. *Bertrandus Pilosus et Bernardus frater suus.* — Les Peloux ırnirent des chanoines de Brioude. (*Spicil. Brivat.*, p. 14, en 1137); chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. (*Cartul. des spit. du Velay*, ch. III, p. 31: *Astorgius Pelos*, 1181). Voir aussi pour *Pelos prior : Cart. des Templiers du Puy*, ch. 25).

Géraud Peloux, devenu par quelque alliance propriétaire dans la seigneude Mezenc en Velay, participe à la fin du XIe siècle aux violences des gneurs du lieu ; est excommunié avec eux par Adémar de Monteil, que du Puy, Léger, évêque de Viviers, et Aldebert, évêque de Mende. e repent, se soumet en présence de ces prélats et de Guillaume de ffie, évêque de Clermont, assemblés au Puy au mois de décembre 96, au moment du départ pour Jérusalem ; jure de se reconnaître vassal l'abbaye de Saint-Chaffre pour ce qu'il a dans la seigneurie de Mezenc, en reçoit le mulet traditionnel du croisé. Il prit un instant le titre de mtour, supérieur on le sait, à celui des barons ordinaires. (*Cartul. de int-Chaffre du Monastier*, ch. 398). — A la même époque (1096-02) vit *Petrus Pilosus miles et uxor sua Pontia* (*Op. cit.*, ch. 361).

1) *Cartul. de Saint-Flour*, ch. X, p. 53. Le Dauphin avait entouré ne solennité particulière ce traité rédigé en langue romane, qui lui rmettait de mettre le pied très avant dans les Montagnes. Il n'y fit pas ervenir moins de 26 personnes, nobles ou bourgeois. Il le fit jurer avec par le vicomte Pons de Polignac et huit de ses chevaliers persons, dont G. de Champeix, Guillaume de Montrognon, Bertrand de Saintgues ; par Aimon et quatre nobles Guérin et Bertrand de Châteauneuf, gues Merle, G. de la Tourette. Il le fit jurer même par les douze téins : Amblard de Brezons et Pierre de Saignes parmi les nobles, trois rgeois représentant la ville de Saint-Flour, et ce qu'il y a de plus di-

traité est l'unique preuve que nous ayions de la suzera
du Dauphin sur des pays situés au-delà et au midi de S
Flour.

Aimon n'en sortait pas moins de prison nanti de la
sance féodale et de bons châteaux dans trois cantons,
grande partie des vallées de l'Ande et de la haute Tru
avec des fiefs entourant la ville en demi cercle. Il s'y é
la vérité donné un maître dans le guerroyeur, turbule
peu scrupuleux Dauphin au détriment du monastère ; ma
maître était éloigné. Tant que le Dauphin vécut on n'osa
rompre ce traité arraché par la violence morale au cap
au prieuré ; plus libres ensuite, les Brossadol le déchirère
revinrent à leur seigneur légitime et plus doux. Aimo
marque l'apogée de la famille. Il laisse plusieurs fils, do
moins Guillaume, Géraud, Pierre et Aimon. Guillaum
Brossadol, Pierre un large démembrement des domaine
ternels avec le château des Maisons (paroisse de Vabres)
chef-fief, sous la suzeraineté de l'aîné, et Aimon fut mo
Saint-Flour.

Guillaume et son frère Pierre, chevaliers, l'un et l'a
diminués par la conquête du comte Dauphin et les parta
le furent encore par les créanciers. Pierre est tellement p
par les siens en 1252 et son aîné si peu en état de le
tenir pécuniairement, qu'il vend au prieur de Saint-
Odon, sa terre de Surgy en Planèze avec quatre mas do
lui de la Barge (paroisse d'Alleuze) pour 9100 sous du
payés comptant. Prévoyant l'action en nullité pour vili
prix de la part de ses héritiers, il consigne dans l'acte « l
cessité » où il est de se procurer de l'argent, le consente
de « Guillaume son frère et seigneur », l'approbation de s
mille et même celle de « ses amis ». Il prend soin d'ajo
que « si les biens vendus valent davantage, il gratifie l'ac

gne de remarque par les trois principaux officiers du prieur, son vi
le capiscole et Géraud de Vernet. Enfin il y reprend le titre de
d'Auvergne.

le l'exédent, à titre de donation pure entre vifs » ; et, u'ayant réalisé séance tenante, contre numération des s, la délivrance des objets vendus, par la tradition sym- e de la pierre, il constitue fidéjusseurs du don son frère ume et Guillaume de Rochefort (1). Revenait-il de la de d'Egypte dont les survivants rentraient en ce mo- bérés par le désastre de la Massourah, pour se retrou- présence de leurs créanciers d'autant plus impatients privilège du croisé avait différé les échéances et sus- les poursuites ; ou bien avait-il pris part à la guerre rlande contre le comte de Rodez, terminée précisément 2, on ne sait. Il mourut très peu après cette vente lais- a veuve Béraude tutrice de plusieurs enfants mi- (2).

laume ne tarda guère à le suivre dans la tombe, à la ance d'Aimon et de Guy (3).

ON IV, surnommé Aimonet dans sa jeunesse à cause de eul et de son oncle porteurs du même prénom que lui, hevalier lorsque le 1er janvier 1260 (4) il renouvela sa naissance au prieur Pierre de Saint-Haon « pour son u de Brossadol, les forteresses de sa châtellenie, leurs dances et tout ce qu'il avait dans la vallée de la Truyère environs, sans aucune autre exception que le mas dit Comtal de (la paroisse de) Talizat » (5). Et d'ajouter :

rtul. de Saint-Flour, ch. XXVIII, p. 66 à 69. Tant de précautions leur raison d'être, car Pierre étant mort à ce moment, sa veuve nfants refusèrent de l'exécuter. La veuve ne s'y soumit qu'au mois 1256 sur l'intercession d'Odilon de Mercœur, évêque élu de Mende, ement son parent, et elle ratifia la vente au profit de Dalmas de prieur de Saint-Flour, en présence de l'archiprêtre de Saint-Flour, l de Vernet. *Op. cit.*, p. 69).

lême charte.

f. *Cartul. de Saint-Flour*, ch. LXXXVI, p. 179; XLV, p. 98 — *Brivat.*, p. 42.

p. *cit.*, ch. 45, p. 98.

obert II, comte d'Auvergne avait une partie de Talizat, ainsi qu'il de sa donation faite en 1064 à l'abbaye de Lérins de deux mas en

« J'agis ainsi, bien que des reconnaissances différentes
été faites au prieur Odon et à ses prédécesseurs au su
Brossadol, parce que je crois que mes ancêtres ont agi c
moi. Je reconnais, en conséquence, moi, Aimon, pour
mes successeurs, que nous devons rendre le château
forteresses de la terre de Brossadol au prieur de Saint
à toute réquisition, sans délai, en paix comme en gue
Cet acte de loyauté sans restriction qui restituait au m
tère ce que le Dauphin avait arraché à son aïeul un
siècle avant, fut accompli une première fois en présen
trois plus puissants optimats du pays, Pierre III, vicon
Murat, Astorg de Peyre seigneur de Pierrefort, et Hug
Brezons seigneur de Brezons, chevaliers, en outre des
sentants du clergé et des bourgeois (1).

Aimon étant décédé sans fils, son frère Guy, chevali
succéda et ne fit que passer. De lui vinrent au moins
fils Aimon V et Bertrand, et une fille Marquise. Celle-ci,
de Bernard Jurquet, seigneur d'Oradour et de Comb
convola avec Guérin d'Apchier de Châteauneuf, seigneur
chier, et elle mourut sans postérité avant 1276, après
donné ses biens à son second époux (2). Encore un pa
un démembrement ayant pour noyau le *castrum* d'An
(cant. N. de Saint-Flour). La reconnaissance qu'en fait
trand de Brossadol, chevalier, au prieur Geoffroy, le 2
let 1274, est accompagnée d'une nommée indiquant la c

ce lieu, en présence de Pierre viguier de Talizat, de Géraud du Ma
la confirmation de Géraud de Roffiac et de son fils Etienne.
1046-1052 il faisait souscrire une autre donation de biens d'Auv
Lérins, par Armand de Talizat. (*Cartul. de Lérins*, ch. CCLXIX).
nom de Comtal donné à une partie du territoire de Talizat, cant
de Saint-Flour). Peut-être était-ce une des possessions que le com
phin avait inféodées à Aimon III de Brossadol, en 1201.

(1) Me Pierre Romeuf clerc de Saint-Flour, Durand Delcros ch
de Saint-Georges, Guillaume Ferrier et autres (p. 99). — La seco
connaissance, celle du 1er janvier 1260, fut faite principalement de
moines de Saint-Flour ; la première eut surtout une sorte de noti
aux puissances féodale. Elles sont mentionnées dans la même ch
du cartulaire.

(2) *Cartul. de Saint-Flour*, charte LXXXVI.

de ce fief nouvellement formé. Il s'étend de la paroisse aliers inclusivement à celle de La Vastrie, près d'Al- intéressant trois des cantons de la terre primitive de adol (1) De même la seigneurie du Buisson, l'une des ssions d'Aimon III en 1201 se désagrège à cette époque former un fief particulier avec forteressse et famille lles (2).

ON V dit Aimonet, damoiseau, émancipé par son père, ut les restes fort beaux encore, de la terre de Brossadol, urut avant lui, sans avoir eu même le temps de con- le ceinturon chevaleresque. Ses deux très jeunes en- Aimon VI et Guérine dite Guérinette étaient en 1276 a tutelle de leur parent Pierre II des Maisons, damoi- ui-même.

ON VI, surnommé aussi Aimonet, vu son âge, se vit dis- la terre familiale par le mari de sa tante, Guérin d'Ap- excipant de la donation de sa femme Marquise de Bros- L'excellente coutume de l'arbitrage était alors en toute ce dans les Montagnes. Les justices féodales sont très ent saisies des différends de quelque gravité. Les es choisis, Geoffroy Le Vert, prieur de Saint-Flour et uis de Canillac, tranchèrent celui-là au mois de septem- 276 par une sentence rendue publiquement dans l'église errieux, canton de Chaudesaigues, terre que Canillac en qualité de vassal du monastère de Saint-Flour. adol et sa châtellenie furent alloués aux mineurs à titre

*artul. de Saint-Flour*, ch. LXXV, p. 151. 28 témoins nommés figu- cet acte, nombreux comme toutes les fois qu'il s'agit d'une situa- odale nouvelle et importante, Bertrand de Brossadol assistait à la assemblée de Saint-Flour du 1er juin 1285 avec Guillaume de Tur- t les principaux seigneurs du pays (Saige et de Dienne. I, 197. — r 1280, *Cartul. de Saint-Flour*, ch. CIX, p. 249 et ch. CLXXXI.

l paraît au cartulaire pour la première fois dans cette charte de ntre les mains d'un chevalier prénommé Faucon qui en porte le *Fulco (al. Falco) del Boutssou, miles.*

de fief hommageable et rendable au prieur ; mais avec recon naissance des droits concurrents attribués à leur oncle en de proportions si considérables que c'était pour les héritiers d sang une chûte profonde. L'affar de Talizat, les terres impor tantes de Faverolles et de Montchanson, l'une et l'autre pour vues de forts châteaux sur la frontière gabalitane, et le fief d la Roche, paroisse d'Albaret en Gévaudan, en furent distrait au profit de Guérin d'Apchier, par une convention complé mentaire de la sentence. On ne se borne pas là. Le châtea de Brossadol situé en face de Saint-Flour, sur les hauteurs d Pirou, occupe une position maitresse ; plutôt que de le laisse à la disposition d'un jeune homme qui paraît avoir été u *minus habens*, on accorde à Guérin d'Apchier un droit d'im mixtion dans le gouvernement militaire qui relègue au se cond plan son jeune et peu capable maître (1).

Les Brossadol seront bien encore une aristocratie cheva leresque assez riche, très respectée par suite de leur vieu prestige, ménagés par suite de la proximité de leur suzerai d'église, mais c'est fini de la puissance militaire qui les ren dait adversaires redoutables ou protecteurs nécessaires. Il sont débordés par les d'Apchier-Châteauneuf, les Peyre Pierrefort, les Brezons et les Murat ; et, pour un Béraud VI de Mercœur, leur contemporain et leur voisin de terre, il ne seraient guère qu'une poussière honorable. Il leur rest cependant le rôle de gendarmes du prieuré aux portes d la ville.

Conformément à ce traité c'est Guérin de Châteauneuf, sei gneur d'Apchier, et non pas Aimon VI de Brossadol ou son tuteur qui, au mois d'août 1283, fait la reconnaissance obligée du château de Brossadol et de la terre au prieur Rober qui vient de remplacer Geoffroy (2). Ce n'est pas Aimon

(1) *Cartul. de Saint-Flour*, ch. 85, p. 178-187. En présence de N. Motet, Philippe de Torrette, Pierre Henri, chevaliers ; Bertrand de Châteauneuf, Me Guillaume de Croze, Bernard de Vernet, archiprêtre de Saint-Flour.

(2) Même cartulaire, ch. CXXV, p. 284.

n appelle à prendre part aux assemblées de noblesse ou l'on prie d'apposer son sceau sur les transactions impor-es ou les actes d'intérêt général, mais son oncle de la che cadette, Bertrand de Brossadol seigneur d'Anglards evalier (1); et quand, d'aventure, on rencontre en 1293 eune homme, devenu majeur, mais encore damoiseau, un acte, c'est pour y être témoin de l'échange d'un lopin rre insignifiant, voisin de sa demeure (2). Pierre II des ons reprend volontiers le nom de la famille si effacé dans rsonne de son chef (3). Un Aimon de cette branche des ons ou de celle d'Anglards qui a pris la robe bénédictine onastère, n'y dépasse pas les charges de sacriste, puis de n (4). Somme toute pâle existence.

en va ainsi pendant un siècle où l'on trouve encore un N, le VII^e, et de braves gens dépourvus de relief. Cette e n'étant pas faite pour preuves de Malte ou d'admission nonneurs de la cour, franchissons donc cette phase inco-pour arriver aux derniers.

ec Aimon VIII nous sommes bien loin de l'ancêtre n III qui, même après avoir perdu, par la défaite, ses ines du val d'Allier, règne encore dans un territoire de e ou quinze lieues de long sur une dizaine de large, aret en Gévaudan jusqu'à Coren et Talizat, et du haut Margeride jusqu'au canton de Chaudesaigues, non pas ssurément, mais par une longue chaîne de fiefs avec des esses telles que Corbières, Brossadol et Montchanson; ce plus lui qui protège le monastère et la ville, il en est le gé. Figurez-vous le plus inoffensif et le plus pieux des

En 1280 (*Ibid.*, ch. CIX, p. 249); en 1285, ch. CXXXI, p. 298. — et comte de Dienne. (*Op. cit.* I, 197. Bertrand de Brossadol dispa-nos chartes à partir de 1286.

Même Cartulaire, ch. CCV, p. 388 et CLV, p. 359.

Petrus de las Maysons, domicellus, alias dictus de Brossadol (*Ibid.*, VII, p. 271, en 1282).

e 1280 à 1286, ch. CXXXI, CXXXVI, CXXXIX, CXL. Il a pour suc-r comme doyen le bourguignon Guillaume de Sémur.

chevaliers, un chevalier-clerc, plus que mûr, pas bien portant la tonsure sous son heaume, et les habits cléri sur son armure, attendant de leur caractère sacré plu défense que de son épée, ne demandant que la paix au m du tumulte des compagnies anglaises qui occupent autou lui Carlat, Turlande et le Saillant, et pour comble en pl insurrection des Tuchins. Tel était Aimon VIII de Bross en 1384. Son château a été pris en 1359 par une compa d'archers picards logée dans celui des Maisons, aux gage Robert III Dauphin dit le Fou, et sa terre a été plusieurs ravagée. Il n'a plus de quoi entretenir des hommes d'ar payer des serviteurs et il est à lui seul toute sa garnison, qu'une bande armée de Tuchins soit à ce moment car dans sa paroisse et presque à sa porte.

Sous les ordres d'un capitaine général, moins brute et intelligent que Pierre de Brugère son prédécesseur, armée d'une dizaine de mille hommes est maîtresse du pays; ce chef, Guillaume Gracia, vient de faire alliance les Anglais de Carlat et autres places. Il doit s'empare Brossadol et le leur livrer. Le sommet du plateau peut tenir une armée; c'est pour cela qu'il a été choisi. Bl par de pareilles forces, Saint-Flour aurait fatalement combé en peu de temps par la famine ou les armes, province était menacée d'être conquise à l'Angleterre. danger est d'autant plus imminent que la compagni Tuchins qui occupe Saint-Georges à poste fixe depuis le de septembre 1383, est de connivence avec Gracia. Les suls de Saint-Flour se hâtent d'obtenir du bailli des Mo gnes une ordonnance de rasement du château de Bross autour duquel se joue, à la connaissance de tous, une si gr partie; et, pendant leurs démarches, ils envoient leurs a létriers garder la place aux frais de la ville.

Cependant Guillaume Gracia s'était dirigé sur Mau avec son armée; le naïf Aimon, voyant les chemins libre les bois silencieux, renvoie les arbalétriers sanflorains peut-être n'avait-il plus de quoi les nourrir — sans

r qu'un parti de Tuchins laissé en observation par
and chef, sous le commandement d'un jeune gentil-
ne du pays; fils d'un bâtard de sa maison, le guette
dans les bois voisins. Ce jeune homme se présente en
ur ami, Aimon l'accueille avec une surprenante can-
l'admet à sa table ; mais ayant fait quelques pas hors
porte du château, le jeune tuchin la referme brusque-
derrière lui, donne le signal convenu à ses hommes du
s, aussitôt accourus et introduits dans la place, et il
e prévenir le grand chef qui se trouvait en ce moment
Murat et Mauriac. Les Tuchins du voisinage exultent
e, ils se voient déjà « seigneurs du pays, sous le dra-
de Saint-Georges », avec une forêt de lances anglaises
nme il ne s'en est jamais vue dans la province ». —
us pillerons tout le pays et nul le pillera tout entier
e nous » ; ainsi s'exprimaient-ils, tandis que le pauvre
n, tout penaud, allait solliciter à Saint-Flour le vicaire
vêque absent, son suzerain, de prendre sa défense (1).
ut par les chevaucheurs lancés à sa recherche, Gracia
radait, ramenant en toute hâte l'armée à Brossadol.
diligents encore que lui, les consuls de Saint-Flour
rent le château avec toutes leurs forces commandées
ierre de Roueyre. Il fut pris. Les Tuchins qui le défen-
apturés et tous mis à mort après interrogatoire sur
On mit le feu au château et le pic acheva de détruire
elques jours ce que les flammes avaient épargné,
é les protestations d'Artaud de Besset, vicaire de l'évê-
u nom de l'Eglise. Ainsi finit le château de Brossadol,
is de mai 1384.

on, retiré à Chaudesaigues, porta ses plaintes au roi et
e. Le gouvernement répondit, par l'organe de Jean de
lieutenant royal dans la province, en accordant au
e juillet suivant des lettres de rémission en faveur des
ts de Saint-Flour. Quant aux poursuites intentées

rs de l'érection du diocèse de Saint-Four en 1317 les droits féo-
prieur avaient été transportés sur la tête de l'évêque.

contre eux devant l'officialité pontificale d'Avignon, Jea
Foulholes bailli des Montagnes les interdit à Aimon de l
sadol le 11 septembre sous peine de saisie des quelques l
qui lui restaient, par la raison qu'il s'agissait d'un fa
guerre accompli sur territoire soumis à la juridiction s
rieure du souverain, et, de plus, d'un cas royal comp
exclusivement à sa justice. Et comme le seigneur de l
sadol n'en tint compte, ses biens furent saisis dès le
demain. Une ordonnance de Jean de Berry ratifiait
réserve au nom du roi, le 29 juillet 1386, la conduit
son officier et il interdisait à Aimon tout procès d'E
contre les habitants, à peine de saisie nouvelle. Ce co
entre le pape et le roi se termina par une composition
ville de Saint-Flour qui réclamait de son côté des indem
à Aimon, donna, toutes compensations faites, une p
somme au pauvre chevalier. Pauvre, en effet, si pauvre
lors de la saisie du mois de septembre 1385, tout son m
lier fut évalué à « moins de 60 livres » (1). Bompa
Brossadol chanoine de Brioude en 1402 (2), fut prob
ment l'un de ses fils.

Aimon IX de Brossadol, le dernier du nom que j'aie
contré, est refoulé vers le Carladès par la destruction
château paternel et la ruine du patrimoine primitif. Il e
par son mariage avec Hélis de Bénavent, fille de Pierre
gneur de Messillac, dans une famille analogue à la sien
grande origine, modeste avoir: témoin le don de 10 flo
d'or que Pierre de Bénavent fait à sa fille Hélis par son
tament du 16 août 1439. Son gendre Aimon vivait encore

(1) Toutes les pièces à l'appui de ces faits ont été produites dans
étude *La Jacquerie des Tuchins* que l'Institut a bien voulu récomp
en 1901. Inutile, par conséquent, de les reproduire ici.

(2) Dantil et de Chavagnat, *Op. cit.*, p. 18.

(3) D'après ce testament Pierre de Bénavent laissait sept enf
Pierre qui lui succéda : Jean, doyen de l'abbaye de Montpeyroux ;
chevalier hospitalier; Dauphine, femme de Raymond de Capdenac; l
femme d'Aimon de Brossadol ; Léone, bénédictine à Rodez ; Jeanne, l
dictine à Aurillac (Abbé Poulhès, *L'ancien Raulhac*, I, « Revue de H
Auvergne », p. 147).

an de « Brossadoux » figure en 1450 au registre du t d'armes Guillaume Revel, si obscur qu'on ne sait que son nom patois (1). Après quoi, plus rien de .

ıbliais une sœur d'Aimon IX, Marguerite, mariée à Ier de Montvallat, de Chaudesaigues, avec une dot de e tabellion de village, le mas de Noux dans la paroisse use (2). Singulière rencontre! L'héritière des Brossadol ille du dernier Turlande allant finir, à peu de distance de l'autre, dans le même lieu, la même maison et le appauvrissement, après que leurs familles d'honnêtes uses gens ont descendu les mêmes étapes vers la déca- . Leurs noms sont réunis à Chaudesaigues comme leurs es l'étaient quatre siècles avant auprès de saint Robert ssadol, ou à Saint-Flour devant saint Odilon de Mer- donnant à l'Eglise, c'est-à-dire au peuple et aux pau- des paroisses entières.

grands Mercœurs, eux aussi, finissaient vers le même ; l'un, Jean, complètement ruiné, valet tranchant du e Berry ; l'autre, Guillaume, dans la dernière des mi- n'ayant plus même ses armes à lui ni de quoi payer ınérailles (3). Et pendant que s'éteignaient ainsi de s races, victimes des guerres, le clerc du consulat de -Flour inscrivait de 1388 à 1402, sur les registres ipaux des dépenses comme celles-ci : A Pierre de Lar, royal des Montagnes dans le besoin, 20 francs « per

e *Nobil. d'Auv.* (I, 341) hésite à en faire un Brossadol sans doute u'il n'a pas connu les dernières générations.

ELGÈRES, *Hist. de Chaudesaigues*, p. 211. Sources citées. Elle eut rois fils et une fille : Louis II, Draguinet, Jacques, Bonette ; elle ncore en 1444. Ces Montvallat étaient d'un sang neuf ; ils ne con- la ruine qu'au XVIIIe siècle. Louis Ier fut bailli des Montagnes 428), élu député aux Etats, chambellan du roi (M. Boudet, *Baillis et ducaux des Montagnes*, p. 95 et suiv.).

es *derniers Mercœurs*, chap. *Fin de race*.

luy subvenir en sa necessitat » (1); une petite somme
payer son office funéraire car il ne laisse pas de qu
faire enterrer (2); à Sanche de Laneplane son nev
lieutenant-général, émigrant en Italie, une « aumône
2 francs 5 sous pour l'aider à payer son voyage (3);
l'aumône d'une houppelande de 3 francs à Rigaud de
dages, d'une vieille race des Montagnes, « parce qu'i
mal vêtu » et grelotte au mois de janvier dans la char
d'auberge où il est enfermé pour dettes, et où, réduit
faire ouvrier, il fabrique une horloge pour la ville, le
teau d'une main, de l'autre les sceaux de France (4
encore celle-ci : « Donat a 1 poure gential home que ve
lor per querre almorna, x x s » (5). On voit passer dan
rues et les chemins des chevaliers revenant des armé
regagnant à pied leur pays, les vêtements en loques e
souliers en lambeaux, tendant la main comme de vérita
mendiants.

La bourgeoisie historienne nous a tellement saturés de
cent vingt ans d'une noblesse toute de brigandage,
goïsme, de luxe et de tyrannie que ces choses-là, réa
de la vie sociale et véridique complément de l'histoire,
bonnes à connaître. La bourgeoisie marchande des vill
souffert assurément des crises guerrières telles que les i
sions anglaises, mais moins que le noble et le paysan.
est la seule des trois classes à s'y être parfois enrichie.

(1 et 2) *Registre des consuls de 1399-1400*, novembre-décembre (
*municip. de Saint-Flour*).

(3) « Ont donat los cossols a Sancho, per almorna, per so quar lo
mandava per sen anar a Roma, II fr. V s. » (*Même reg.*).

(4) « Lhi cossol ont donat al dit Rigalt de Sedaghas, per gratia,
quar era mal vestitz, una pelandia III fr. » (*Reg. de 1487-1488*, 1er ja
1388).

(5) *Reg. des consuls de 1402* (mêmes arch.)

Marcellin Boudet.

## Réponse à une accusation de fuax portée contre Pascal

croyait apaisé le bruit que firent l'année dernière, à le époque, les articles publiés dans la *Revue de Paris* I. Félix Mathieu sur *Pascal et l'expérience du Puy-de-*. Ces articles nous avaient tout particulièrement émus ıvergne, car notre illustre compatriote était accusé de onge et de faux, et nous vîmes avec satisfaction M. Abel nc, professeur au Collège de France, prendre éloquem- dans la *Revue bleue*, la défense de l'auteur des *Pensées*. éon Brunschvicg, l'éminent éditeur des œuvres de Pas- résenta, de son côté, de sagaces observations dans le ro 2 de la *Correspondance de l'Union pour la vérité* (juin- nbre 1906). La cause semblait entendue, le sujet épuisé, l vengé, quand tout-à-coup, dans les numéros de mars vril 1907 (nos 5, 6 et 8), M. Mathieu a repris, avec pro- de suite, et plein d'une nouvelle ardeur, dans la même *de Paris*, la campagne commencée en 1906, racon- es faits de la façon suivante, quand il veut démontrer a lettre du 15 novembre 1647 a été écrite après coup.

erier est appelé à Moulins en 1646 ; il n'y installe pas nille. Sa femme Gilberte, pour je ne sais quelles rai- veut passer auprès de son père le temps du séjour de ari à Moulins. Elle quitte donc ses enfants dont le plus n'a que sept ou huit mois, et Perier la conduit à Rouen -même s'arrête quelque temps, avant de rejoindre son à Moulins » (n° 7 du 15 mars 1907, page 363).

te narration est inexacte : des documents précis, irré- es, qui existent aux archives municipales de la ville de ont, la contredisent absolument, et ces documents ne utres que les « Registres des délibérations des conseilz emblées généralles de la ville et citté de Clairmont 'année 1647 ; — le Registre des assemblées des gens

du tiers-état du bas pays d'Auvergne, de 1643 à 165
les Pièces justificatives du compte municipal de 1647.
va voir comment, grâce à ces vieux papiers qu'on n
pas encore songé à consulter, sont renversées des hypot
présentées comme des faits certains, comment sont ru
des déductions prétendues inattaquables.

Perier n'a pas été appelé à Moulins en 1646, mais bi
octobre 1647. Après s'être rendu à Rouen avec sa fe
vers la fin de l'année 1646, d'après ce que rapporte s
Marguerite, il revint presque aussitôt à Clermont. I
partie du Conseil de ville, et, le 1er janvier 1647, il est pr
à l'assemblée générale des habitants qui, ce jour-là,
ment trois échevins, « à la pluralité des voix, par billet
et fermés, mis dans un bassin d'argent », savoir : po
paroisse Saint-Pierre, honorable homme Pierre Ru
marchand confiseur ; pour la paroisse Saint-Genès,
*Florin Perier, général conseiller en la Cour des aides ;* et
la paroisse du Port, noble Jehan Bouchard, conseill
l'élection.

Perier figure dans les conseils tenus les 9, 13 et 28
vier, et dans ceux des 19 février et 9 mars. A ce dernier
seil, « il est expozé que M. le conseiller Rouchon, ant
eschevin, depputé en cour pour les affaires du tiers et
mun estat du bas pays d'Auvergne, a donné advis qu'
sur le poinct de son despart de ladite ville de Paris
affaires domestiques ne permettant pas d'y faire plus
séjour, et que ceux de Riom poursuivant vivement l'ins
pendante au Conseil touchant la depputation qui se
aux assemblées des gens du tiers-état, il mande qu'i
roit très nécessaire de depputé pour soutenir lesdicte
faires communes de très grande importance à l'honne
la ville ».

Le Conseil décide d'envoyer Perier, premier éch
« pleinement instruict de ces affaires », et celui-ci c
partir « le plus promptement que faire se pourra ».

Le beau-frère de Pascal se met, en effet, en route po

ıle. Il ne figure plus comme présent dans les Conseils
ıois de mai (pas de Conseil en avril), juin, juillet, août.
s une très courte station à Paris, à son arrivée en mars,
passer quelque jours à Rouen auprès de sa femme,
rte Pascal. A remarquer que dans cette même ville de
n, venait au monde, le 26 décembre suivant, le qua-
e enfant des époux Perier. C'était une fille qui fut
sée sous le nom de Marie, dans l'église de Sainte-Croix-
-Ouen, ainsi que nous l'apprend M. Ch. de Beaurepaire,
son intéressante étude sur *Pascal et sa famille à Rouen*
*40 à 1647* (Rouen, 1902).

rier s'installe ensuite dans la capitale, pour y remplir la
on dont il a été chargé. Le 18 juillet, il est encore à
, car au bas d'un mémoire de Cabou, avocat au Parle-
, il est certifié, à cette date, que Perier en a payé le
ant, soit 140 livres 4 sols. Ce mémoire figure aux pièces
ıables de la municipalité clermontoise, année 1647.

2 août, Perier est à Clermont. On le voit à l'assemblée
ens du tiers-état « dans la maison commune de la ville
ıté de Clairmont, principalle et capitale du bas pays
vergne, où estoient *noble Florin Perier, général conseiller*
*Cour des aydes de Clairmont-Ferrand,* Jehan Bouchard
conseiller du roy et lieutenant-assesseur en l'eslection
as Auvergne à Clairmont, et honorable homme sieur
e Russias, marchand bourgeois de ladicte ville, tous
eschevins de ladicte ville de Clairmont. » Mais Florin
r ne séjourne pas longtemps en Auvergne. Comme je
it plus haut, il n'assiste pas au Conseil du 9 août, et son
r à Paris nous est confirmé par la note suivante, écrite
premier feuillet du registre des délibérations de 1647 :
dimanche onzième jour d'aoust 1647, Mr Annet Laville,
cat de la ville, décéda à onze heures du matin d'une
exie. Le lendemain fust enterré dans l'église Saint-
z, sur les six heures du soir, où assistoient messieurs
hard et Russias, eschevins, Mr Perier, leur collègue,
l pour lors à Paris... »

A quelle époque Perier revint-il à Clermont ? Le regist municipal va nous répondre : Perier est au Conseil 19 septembre 1647. Le 3 octobre suivant, il assiste à l'a semblée du tiers-état et rend compte de ce qu'il a fait à Pari « ayant esté contrainct de partir promptement pour la sol citation des affaires du pays d'Auvergne, le s^r cons^er Rouch avoit esté obligé de revenir en cette province, à cause décedz de sa famme advenu en un temps que la présence d'u députté estoit plus nécessaire en Cour, sans avoir peu pré lablement mander et convoquer ceste assemblée, il y a rézouldre sy en conséquance de ce qu'il a faict le dict voya sans avoir délibératoire expres, les frais de son dict voya ne luy doibvent pas estre passés, puisqu'il a esté en effe pour le bien et l'advantaige du général dud. pays. Sur quoy esté deslibéré que le s^r Perier est advoué de sa gestion a affaires dud. pays et en conséquence de ce sera payé de s voyage et séjour et tous aultres frais faicts aux d. affaire excepté les frais faicts en l'instance jugée par arrest Conseil de Sa Majesté du vingt-huictième aoust dernier....

A cette date du 3 octobre, Perier a reçu l'ordre d'aller Moulins, car dans cette même délibération de l'assemblée tiers-état, on lit ce qui suit :

« Et pour ce qu'il n'y a poinct d'affaires qui mérite depp tation sy ce n'est celuy (*sic*), de la traicte foraine qui prest à juger selon le rapport que ledit sieur Perier en a fai dans ladite assemblée et lequel il estime pouvoir estre ju dans le temps de six septmeines ou deux mois, ladite asser blée a nommé et depputé pour ledit temps de deux mois le sieur Perier pour aller en cour pour suivre et obtenir le arrest et pandant ledit temps travalier aux autres affair du Pais cy devant exprimés à son possible, lequel sieur Pe rier, apprès la depputation faicte de sa personne a dict et d claré à ladite assemblée qu'il a une commission du roy av M^r Phelipeaux, intendant de la justice en Bourbonnois, po l'exécution de laquelle il est obligé d'aller présantement la province de Bourbonnois et qu'il ne sçait s'il pourra pa

l'exécution de ladite ordonnance prendre le temps pour
iter et faire juger ledit affaire de la traicte foraine,
ue s'yl se peut, sauf ce qu'il doibt au service du roy
ladite commission, il offre s'y employer, autrement
»

11 octobre suivant, le Conseil de ville est convoqué par
Perier et Bouchard, échevins, et voici ce que porte la
ération : « A esté aussy expozé par le s^r Perier qu'il ne
, à cause du privilége de sa charge, vaquer à la levée
deniers de roolles de sa paroisse de Sainct-Genez, et
d il le vouldrait nonobstant les privilèges, il ne seroit en
ouvoir, à cause d'une commission que le roy lui a faict
neur de luy bailler avec Monsieur l'Intendant de justice
ourbonnois, pour l'exécution de laquelle il est obligé de
er la province, que pour ces causes il est nécessaire,
que les roolles de ladite paroisse ne demeurent sans
levés, que la ville procède à la nomination d'un collec-
, à la place dudict s^r Perier... »

26 octobre suivant, Perier n'est plus à Clermont. Il
pas présent au Conseil tenu ce jour-là par les deux
es échevins, Bouchard et Russias, qui exposent que
Perier, leur collègue, fust prié par l'assemblée du pays
le troisième jour du présent de faire voyage en cour
l'affaire de la traicte foraine et aultres affaires concer-
le pays, lequel voyage comme il a veu ne pouvoir faire
ubject d'une commission qu'il a dans le Bourbonnois
les propres affaires du roy, à laquelle il fault nécessai-
nt qu'il vacque et qu'il s'y employe avec toute diligence
ns aulcun divertissement, pour à quoy obéir il auroit
nté requeste à la Cour des aydes de ceste ville, tendante
qu'il plust à la Cour d'ordonner que l'un de ses collè-
et nommément le s^r Russias, apprès la déclaration
par led. s^r Bouchard de ne pouvoir entreprendre le
ge en cour... fera ledict voyage en cour au lieu et place
s^r Perier... et a nommé led. s^r Russias par arrest. »

alement, l'échevin Russias doit partir pour Paris « dans

deux ou trois jours » et, de fait, le nouveau député se m
route sans tarder, car au Conseil du 13 novembre figu
seul échevin Bouchard, « messieurs Perier et Russias,
collègues, absents. »

On voit donc que le mari de Gilberte Pascal n'était
ment pas à Clermont le 15 novembre, quand son beau-f
le croyant encore là, lui écrivait de Paris : il était parti
Moulins « en toute diligence et sans aulcun divertisseme
et Brunet, dont l'affirmatisn est mise en doute par M.
thieu, a bien raison de dire, en parlant des *Traités* posth
de Pascal, que « Perier reçut cette lettre, du 15 nove
1647, à Moulins. » Les textes que je viens de citer le dé
trent, comme ils démontrent le peu de fondement de t
les hypothèses faites dans le but de prouver que les ra
alléguées par Pascal et par Perier, pour expliquer le r
mis à l'expérience du puy de Dôme, sont « invraisem
bles. « Il (Pascal) nous donne, dit M. Mathieu, deux
sons invraisemblables : la neige qui couvrait les monta
d'Auvergne, et les fonctions que Perier *aurait eues à Mo
où la lettre lui serait parvenue,* bien qu'en l'écrivant Pas
crût à Clermont. » (*Revue de Paris* du 15 mars 1907,
p. 357).

Perier a vu son beau-frère au mois de septembre 1647
chose est indiscutable, et Pascal a très bien pu dire «
jours passés », quand il écrivait le 15 novembre, ne se
vant pas, qu'on le remarque bien, des termes : *ces jours
niers.* En tout cas, la supposition faite par M. Mathieu
Perier a passé quelques mois à Moulins dans la pren
moitié de 1647, puis est rentré non de Paris mais de Mo
à Clermont en octobre (*Ibid.*, n° 6, p. 359), est complète
erronée et les documents répondent catégoriquement à
cusateur, quand il demande : « Perier arrivant à Cler
en octobre, vient-il en congé ? » — On a vu qu'il n'était
Moulins, et par conséquent non en congé ; il était en mis
à Paris, — « Est-ce la fin de ses fonctions à Moulins ?
Il n'est pas encore entré en fonctions. — « Est-il enc

ns en novembre 1647 ? » (n° 6, p. 364). — Il vient à d'y arriver.

maintenant, je vais continuer, au moyen des mêmes do-
nts, à suivre Perier pendant l'année 1648, jusqu'à la
ise expérience du 19 septembre. J'ouvre donc le re-
des délibérations de 1648 et, à la date du 1er janvier, je
Assemblée généralle tenue par M. Bouchard, eschevin
ée dernière, MM. Perier, premier eschevin, estant à
s pour les affaires de Sa Majesté, et Russias estant à
pour les affaires du tiers et commun estat du bas pays
vergne... »

ons en passant que Perier appartient toujours au Con-
e la ville de Clermont, comme « antique échevin », avec
eux anciens collègues Bouchard et Russias. Les nou-
échevins pour 1648 sont MM. Aragonnès, Dufraisse et
in. Dans le Conseil du 15 janvier, M. Bouchard de-
e que la ville « baille un homme pour faire la levée du
ier Saint-Genez, au lieu de M. Perier, anthique eschevin,
collègue, conformément au deslibératoire du onze oc-
dernier, et au deffaud de ce proteste led. sr Bouchard
couvrer contre lad. ville tous les dommages et intérestz
pourroit avoir et souffrir pour raison de ce... »

Conseil du 29 janvier, il est dit que « M. Jehan Perier,
monsieur Perier, anthique eschevin, son filz », a fait
ier au premier échevin Aragonnès un acte le sommant
r à faire cesser les poursuites contre Florin Perier, « le
ratoire du onze octobre l'ayant deschargé de la levée
eniers. »

17 mars, encore l'affaire Perier. On délibère que « l'in-
n de la ville n'a pas esté et n'est pas encore de déchar-
Perier de faire faire la levée des deniers royaulx et
s impozitions... ains seullement de la levée personnelle,
l'usage de tout temps observé en icelle, et mesme par
eurs les officiers et conseillers de la cour des aydes qui
précédé... » Cette décision sera signifiée au sr Perier.

ns le Conseil du 24 avril, les échevins expliquent qu'ils

ont présenté requête contre Perier à Mgr l'Intendant,
ordonné que ladite requête sera communiquée à l'intére

Le 23 mai, il est exposé que « M. Pascal, conseiller à la
des aides, a déclaré qu'il se présente un homme pour fa
levée du quartier Saint-Genez au lieu du sr Perier,
lequel (homme) le sr Pascal offre de traicter, si la vi
commande pour cella, aux conditions que led. homme
pose... »

Perier, comme on le voit, n'est pas à Clermont, pe
qu'on lui suscite des difficultés avec cette « levée de deni
C'est son père, c'est son parent, M. Pascal,qui s'occupe
cette affaire en son absence, et, dans le Conseil du 5 juin
nous voyons encore que « sur une requeste présen
Mgr l'Intendant *soubz le nom* de M. Perier, conseiller
cour des aydes », l'Intendant a déchargé celui-ci de la
en question : « Deslibéré que les eschevins, assistés de
conseillers, verront M. l'Intendant et lui feront ren
trances pour faire révoquer lad. ordonnance... »

Au Conseil du 16 juillet, Perier est encore absent, ma
échevins ayant echoué, sans doute, auprès de l'Inte
dans leur demande en révocation de la décharge, les
vins disent « qu'ils ont trouvé un homme pour la levé
deniers impozés en 1647 sur la paroisse de Saint-Genez
ils font approuver le traité passé avec lui.

Enfin Perier, ayant terminé son travail à Moulins, r
à Clermont. Il est présent au Conseil tenu le 30 juillet
n'y a plus de séance jusqu'au 19 septembre, séance à lac
Perier n'assiste pas : c'était le jour où il faisait la cé
expérience du puy de Dôme.

Le 22 septembre, l'expérimentateur écrit à Pascal la
où est racontée l'expérience, et peut-être va-t-il apporte
même cette lettre à son destinataire, car le 25 septeml
présence de Perier n'est pas mentionnée au Conseil te
jour. S'il alla à Paris, il dut revenir en Auvergne e
vembre ou en décembre, mais nous n'avons dans not
gistre aucun renseignement à cet égard, car il n'y a pl

ès-verbaux transcrits après le 25 septembre. Tout ce que
s savons, c'est que Mme Perier rentra à Clermont à la fin
648, d'après ce que raconte sa fille Marguerite.

uoi qu'il en soit, nous sommes fixés maintenant sur les
et gestes du beau-frère de Pascal, jusqu'à la date du
eptembre 1648, et l'on ne peut plus mettre en doute sa
cité, quand, rendant compte de la journée du 19 sep-
bre à son illustre correspondant, il écrit : « Enfin, j'ay
l'expérience que vous aviez si longtemps souhaittée ; je
s aurois plutost donné cette satisfaction, mais j'en ay esté
esché, autant par les employs que j'ay eu en Bourbon-
, qu'à cause que depuis mon arrivée, les neiges et les
uillards ont tellement couvert la montagne du puy de
me, où je la devois faire, que mesme en cette saison
est la plus belle de l'année, j'ay eu peine à rencontrer
jour où l'on pût voir le sommet de cette montagne... »
*it de la grande expérience*, etc.).

es circonstances qui ont mis obstacle, pendant une dizaine
ois, à l'ascension du puy de Dôme demandée par Pascal,
été tout à fait indépendantes de la volonté de ce dernier et
a volonté de son beau-frère : les textes cités le prouvent
bondamment. Quant à l'expérience visée dans la lettre
5 novembre et attribuée à Auzoult par M. Mathieu, voici
dans un remarquable article paru dans le *Journal des*
*ts* du mercredi 1er mai 1907, sous le titre : « Pascal a-t-il
**Auzoult** ? » M. Léon Brunschvicg met les choses au
t et conclue ainsi qu'il suit : « Les faits, tels qu'ils nous
parvenus, obligent à reconnaître qu'il n'existe aucun
ce objectif à l'appui de cette accusation de vol. » Et en
ence des documents rapportés plus haut, que reste-t-il
ntenant de l'accusation de faux portée contre Pascal?

Elie Jaloustre.

## Condat-en-Combraille et ses environs, du XIVe si à nos jours

—

### APERÇU GÉNÉRAL SUR LA COMMUNE DE CONDAT

La commune de Condat-en-Combraille, située à l'oue département du Puy-de-Dôme, se trouve être la commu plus centrale du canton de Pontaumur. Elle dépendait de cienne province d'Auvergne qui, de notre côté, était sép de la Marche, par le pays de Franc-Alleu. Sa superficie e 4,495 hectares, elle mesure du nord au sud, soit dans sa grande longueur, 12 kilomètres environ, et de l'est à l'o 6 kilomètres. Elle est limitée : au nord, par la commun Montel-de-Gelat ; au nord-est, par celles de Tralaigues Villossanges ; à l'est, par celle de Landogne ; au sud-est celles de Combraille-en-Val et de Saint-Etienne-des-Cha au sud et au sud-ouest, par celle de Giat et, à l'ouest, celles de La Celle-d'Auvergne et de Saint-Avit-d'Auvergne nord-ouest, sur une très faible étendue, elle touche à cel Mérinchal (Creuse).

Cette commune est baignée par deux petits affluent Sioulet prenant naissance dans le département limitroph la Creuse : 1° la rivière de Saunade, qui la traverse su espace d'environ deux kilomètres, puis lui sert de lin avec Tralaigues, elle donna son nom à un ancien châtea la commune de Landogne qui appartint aux de Montbois Canillac ; 2° la rivière de Tyx (1) qui forme à cinq kilomè du bourg de Condat, côté ouest, l'étang de Tyx, et coule pieds d'un vieux castel, autrefois la propriété des de Mon gnon.

(1) Le nom de « Rivière de Tyx » est moderne. Elle portait autrefo nom de « Rivière de Condat, tombant dans le petit Siollé ».

e bourg de Condat est situé à l'extrémité de la commune, fond de la vallée que traverse la rivière de Tyx. Cette ée se resserre et devient assez pittoresque en amont. De lque côté qu'arrive le voyageur, il n'aperçoit le bourg que qu'il n'en est plus qu'à une distance de quelque cent res et, tout d'abord, c'est le clocher, masse écrasante, non rapport avec le style de l'église, qui offre à la vue sa he sans élégance, émergeant de la verdure où se noie dat pendant les beaux jours.

'altitude du bourg, prise sur le pont en aval, est approxiivement de 670 mètres, à deux kilomètres, côté est, au ge de la Baraque, nous trouvons 740 mètres d'élévation; midi, presque à égale distance, le village des Goutelles se ve à 735 mètres d'altitude; à un kilomètre au nord, le age de Larfeul est à 726 mètres.

on sol est granitique, excepté dans la vallée formée par la ère de Tyx, surtout en amont du bourg, où il est formé de ain d'alluvion,

e bourg est situé à 0 degré, 13 minutes à l'est du méri- de Paris et au 45e degré de latitude nord.

Condat, le jour le plus long a 26 minutes de moins qu'à is, tandis que le jour le plus court a 26 minutes en plus. lurée du jour le plus long est de 15 heures 42 minutes et du jour le plus court est de 8 heures 36 minutes.

ANCIEN NOM DE LA PAROISSE

e qualificatif *en Combraille* ajouté au nom de Condat est la fantaisie d'un scribe moderne, néanmoins, l'auteur es notes fit donner au nom de *Condat-en-Combraille* consécration officielle pour le distinguer de ses homoes. Condat n'ayant jamais appartenu au pays de Comlle, il aurait été plus rationnel de le faire dénommer *lat-lez-Combraille* (lez, latus, à côté de), car, à notre Condat se trouvait à côté de la Combraille.

ne faudrait pas, pour l'interprétation de ce qualificatif, lir une analogie quelconque avec le nom de la commune

limitrophe *Combraille-en-Val*, parce qu'il n'y eut jamai rapports entre ces deux paroisses. La géographie natu explique suffisamment le nom donné à la paroisse de C braille-en-Val. Le mot *Combraille* était originairemen nom commun : Combre, synonyme de barrage, obstacl par suite, région accidentée (nous le trouvons encore *en combre, dé combre*) Combraille-en-Val est, en effe région accidentée, avec sa profonde vallée et les pe raides de ses collines. La région de Combraille devait se d'obstacle à la Marche.

La partie du canton actuel de Pontaumur touche au ca de Crocq et, entre l'Auvergne et la Marche, existait le Fr Alleu, qui comprenait notamment : Crocq, Mautes, Basv Nabeyron (ce dernier n'est plus qu'un village de Crocq).

Les paroisses du Franc-Alleu dépendaient alors spiritu ment du diocèse de Clermont, tandis qu'actuellement ressortent de celui de Limoges.

Condat, Montel-de-Gelat et Saint-Avit, dépendaient d Généralité d'Auvergne, tandis que le Franc-Alleu et la C braille firent partie de l'élection de Gannat, en la Génér de Moulins.

De ce dernier fait principalement, nous pouvons déd que Condat n'a jamais appartenu au pays de Combraill c'est faire une erreur que de dénommer Condat : Condat- Combraille.

Aucun document d'ensemble n'existe pour limiter la ré de Combraille, néanmoins il est constamment admis qu limite entre la Combraille et l'Auvergne passait e Auzances (Auzance) et Dontreix (Dontrei).

Dans le document de 1357 *Assiette d'impôt sur le pay Combraille* cité dans l'ouvrage sur la Marche et le Limou par MM. Leroux, Molinier et Thomas, nous trouvons paroisses suivantes : Dontreix, avec le nom de différents *qui sont au prévostage de Riom* (en marge du documen trouvait un renvoi qui contient : *adduntur et includu parrochia du Monthal-Desgalat in prepositura Riomi*), C

ard), Lheoux (Lioux-lès-Monges), Marenchalm (Mérin-
), Mautes, Basvilla (Basville), Nabeyron (aujourd'hui
ge de Crocq), Ausansa (Auzances), Mars (Les Mars),
eiras (La Mazière), La parroche de Leyral, prope Meren-
(Lairaud, village de Mérinchal).

ous pouvons dire que si la limite de la Combraille dépas-
Dontreix, elle s'arrêtait au Montel-de-Galat, d'après le
ment ci-dessus.

commune de Saint-Avit-d'Auvergne placée entre celles
érinchal, La Celle-d'Auvergne et Condat et dont le bourg
distant de celui de Condat que de 3 kil. 500 environ à
d'oiseau, portait dans le compte de Berthon Sannadre,
veur de l'Auvergne en 1407, cité dans le Spicilegium
avense de M. Augustin Chassaing, le nom de Saint-Avit-
Combraille, tandis que Condat s'y trouve dénommé sans
ificatif. Nous ferons remarquer que Condat se trouve
cé deux fois dans ce compte et écrit de deux manières
rentes Condat et Compdat, ce dernier nom s'appliquait-il
-être à une autre localité du même nom ?

ous avons dit plus haut que les mots *en Combraille*
ent été ajoutés au nom de Condat, dans la période mo-
e, en effet, nous avons eu sous les yeux, en grande quan-
des pièces allant de la fin de 1400 à nos jours et nous n'en
s trouvé que deux qui donnassent à Condat un qua-
tif. Elles sont récentes.

première (1) est un exploit d'un huissier immatriculé en
stice d'Herment, exploit qui a été rédigé et écrit par le
ureur de la partie, habitant ou Clermont ou Riom, elle est
ois de mai 1771, Condat y est appelé *Condat-les-Com-
les.*

deuxième (2) est une expédition d'une quittance reçue
Me Desmanches, notaire à Cournon, le 19 vendémiaire,
. Cet officier ministériel le dénomme *Condat-en-Com-
les.*

et (2) Voir ce document aux pièces justificatives, *infra.*

Dans tous les actes notariés rédigés dans notre ca avant la Révolution, nous ne trouvons que Condat, ex lorsqu'il s'agit de désigner cette paroisse au point de spirituel. Dans ce cas, la paroisse de Condat, qui appa toujours au diocèse de Clermont, était désignée *S Martin-de-Condat* (1) auxquels noms, on ajoutait quel fois *près Herment*.

Tout porte à croire que c'est là le vrai nom de Co (Saint-Martin-de-Condat) et que les Curés de notre par conservèrent fidèlement jusqu'à la Révolution son nom e Si, à cette époque, on supprimait quelquefois les mots *S Martin*, c'était par abréviation. A notre avis, ce n'est partir de 1789, que cette partie du nom tomba totale en désuétude, ou plutôt, fut purement supprimée pou pondre aux idées du temps.

D'autres causes viendraient appuyer notre supposition ce qui concerne le nom : Saint-Martin-de-Condat, la par et par suite l'église, sont placées sous le vocable de S Martin (2). Une vieille tradition nous a légué une fon située dans la commune, au village de Montchaumeix, loin de celui de la Baraque et de la route nationale, et ap Fontaine de Saint-Martin. De tous temps, une croix en que la place. Suivant une coutume plusieurs fois sécul les habitants y vont en procession aux époques de sécher Ce jour-là, des pièces de monnaie sont jetées dans la fon pour demander la protection du saint et pour conjure mauvais sorts. Je ne parlerai que pour mémoire de l preinte laissée sur la pierre de la fontaine par les naseaux pied du cheval de Saint Martin.

Ne soyons pas surpris que pendant le moyen-âge, Co ait été dénommé *près Herment*. Les scribes de cette que, se souciaient peu de l'orthographe des noms, ou situation géographique des localités dont ils s'occupa

(1) Voir, *infra*, aux pièces justificatives, présentation de 1605.

(2) La fête patronale est fixée au 4 juillet.

besogne était remplie lorsqu'ils avaient fixé, tant bien mal, par l'écriture le nom du pays qui les intéressait, n cherchant d'après le mot patois à le reproduire, soit, soin, faute de connaissances, en le rattachant, pour se comprendre, à quelques lieux ou villes célèbres des ours.

st ce qui arriva pour Condat dont la distance d'Her- est de deux lieues et demie par la route.

rment, aujourd'hui petit chef-lieu de canton, qui végète, alors une ville importante et une place forte, avec ses , ses murailles et ses fossés d'enceinte, ses seigneurs ains et son Chapitre collégial. Sous ses murs ou dans ses ons se sont déroulés quelques épisodes de notre histoire nale : pendant la guerre de Cent ans, le Prince Noir e la contrée qui l'environne ; en 1370, Herment tombe uvoir des Anglais ; pendant la Ligue du Bien Public les es révoltés y cherchent un refuge ou s'y donnent z-vous.

xplication donnée devient encore plus apparente avec nseignements ci-après :

s le compte de Jean de Trie, bailli d'Auvergne du vembre 1293 (1), nous voyons *In propositura Castri-* e seigneur de Corteix être appelé *seigneur de Corteix nent, De Petro de Cortes d'Hermenc.* L'étang de Corteix ar suite, appelé dans le compte de Gérard de Paray, d'Auvergne, du 28 mai 1299, *étang d'Herment. De vin- e piscium stagni Hermenci per manum Bernardi de* et, plus loin, *Pro permutandis piscibus et portandis no Hermenci ad stagnum Montelii Desgelatii per Ber- m de Cortes.*

s devons faire remarquer que le château de Corteix llement un village de ce nom) se trouve être tout au 700 ou 800 mètres du bourg de Condat.

n d'étonnant que de pareilles erreurs aient été com-

*otcilegium Britavense* d'Aug. Chassaing.

mises par les écrivains de cette époque, même de nos jou
ces savants de village, appelés maîtres d'école (1), al
rent les noms de nos terroirs parce que, faute de conna
sances, ils ne peuvent comprendre le sens et l'étymolo
des vieux noms locaux.

ETYMOLOGIE DU NOM DE CONDAT

Au sujet de l'étymologie du nom de cette commune, n
laisserons parler les philologues qui lui assignent une orig
celtique, les uns avec la signification de *confluent*, les a
tres avec le synonyme de *coude* (2).

Comme nous l'avons dit plus haut, la rivière de Tyx t
verse le bourg. Pour être d'accord avec les premiers, il f
trouver deux cours d'eau, dont l'un grossit l'autre et qui e
par suite, son affluent. Or, il n'existe pas de cours d'eau
se jettent dans la rivière de Tyx, autres que deux maig
petits ruisseaux, l'un en amont à quarante mètres du bou
descendant du côteau où est bâti le village de Larfe
l'autre en aval, à 800 mètres, servant de déversoir à l'éta
de Courteix. Il faudrait donc supposer que ces deux pet
ruisseaux roulaient autrefois où il y avait plus de bois que
nos jours, une quantité d'eau plus considérable qu'à l'heu
actuelle, pour reconnaître en l'un d'eux un affluent de
rivière de Tyx.

(1) Nous avons eu sous les yeux un manuscrit, compilation déguisée
maladroite de Baluze, Chabrol, Tardieu, etc., portant un titre absurb
*Monographie communale de la commune de Condat*, rattachant Con
à la contrée de la Combraille, ou faisant de la terre de Condat une p
priété de Pierre de Giac (et non de Giat) ou encore en donnant à Con
l'étymologie de Villa Condita qui sont autant d'erreurs.

(2) Condat ou Coude, nom d'un grand nombre de bourgades et de vil
situées auprès de quelques grands et rapides détours de rivières. C
l'ancien synonyme de Coude (Dezobry et Bachelet, *Dictionnaire de b
graphie et d'histoire*). En revanche, Cocheris, dans : *Origine et form
tion des noms de lieu*, écrit ; « Condat, qui en celtique a la même val
que *confluent*. Je retrouve dans les nombreux Condat (Lot, Corrèz
Condé (Cher, Oise, etc.) ; Condette (Pas-de-Calais) ; Condas, ville sit
au point où la Vienne se réunit à la Loire.

dat, synonyme de Coude, serait peut-être son étymo-

rivière de Tyx fait un grand détour autour du bourg, enserre comme dans une boucle. La partie sise dans la e, soit la rive droite de la rivière, se trouve être plus que l'autre partie ou la rive gauche de la rivière. dans cette boucle que se trouve l'agglomération du , c'est là que s'élève l'église, c'est là que l'on trouve les d'un ancien cimetière et peut-être celles d'anciens d'enceinte.

ORTHOGRAPHE ET GENRE DU MOT : COMBRAILLE

près les érudits, nous devons orthographier Combraille : Condat-en-Combraille, Combraille-en-Val.
s pouvons dire également la Combraille et le Com-e, dans ce dernier cas en sous-entendant le mot *pays*, e pour le Languedoc (pays du Languedoc), le Com-e (le pays de Combraille).

EPOQUE PREHISTORIQUE

s ne ferons que citer les découvertes faites dans notre une relativement à cette époque, laissant aux paléonto-es le soin de nous en parler avec autorité.
village de Vernines, M. Chevalier-Demeneix, propriéa mis à jour une hache de bronze ; dans le bourg, M. de don, époux Mandon, en creusant une cave dans sa maiortit avec les débris une quantité de dents d'animaux es. Nous avons eu l'honneur de soumettre à l'Académie rmont, en l'une de ses séances mensuelles, quelques-e ces échantillons.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES DU CANTON

dat-en-Combraille fait partie du canton de Pontaumur s l'année 1801, conformément à l'arrêté des Consuls du

15 brumaire an X, qui établit les circonscriptions terri riales actuelles en réduisant de 78 à 50 le nombre des cant du département du Puy-de-Dôme.

Le canton de Pontaumur fit partie, *pour la justice et finances, de l'ancienne prévôté de Riom, établie, ainsi le grand baillage d'Auvergne, dont elle n'était qu'une sub vision, par Philippe-Auguste, après la conquête de l'Auv gne, vers 1212* (1). Le compte de Berthon Sannadre, d il est parlé plus haut, relate dans le *prévôtage de Ri* 155 paroisses ou collectes au nombre desquelles nous tr vons douze de nos communes actuelles : Monteilh de Ge (Montel-de-Gelat), Condat, Mirmont (Miremont), Ville U senge (Villossanges), Farnoël (Fernoël), Puy Saint-Gulmi Saint-Etienne (Saint-Etienne-des-Champs), Saint-Avit Combraille (Saint-Avit d'Auvergne), Combrailla (Combra en Val), Celle (La Celle d'Auvergne), Nempdogne (Landogn Giac (Giat).

Il manque trois communes de notre canton : Voingt, Tr laigues et Saint-Hilaire-les-Monges. Sur ses trois, nous retrouvons deux : Saint-Hilaire-les-Monges qui a succéd Saint-Genest-les-Monges, relevant de l'abbaye de La Chai Dieu (2), Tralaigues (Translaga) dépendant de la comma derie de Tortebesse et cité dans le compte de Jean de Tr bailli d'Auvergne, en 1293, au nombre *de preceptori Domorum sancti (Johannis) Jerosolimitani in Alvernia.* Po taumur n'est point cité dans le compte de Berthon Sa nadre, au nombre de ces paroisses parce qu'il ne forma j qu'en 1801 qu'un village de Landogne (3).

L'ancienne France était divisée en circonscriptions ap

(1) *Histoire de Giat*, par M. l'abbé Villemeyre, aumônier.

(2) *Spicilegium Britavense*, Aug. Chassaing.

(3) Par décret du 24 mai 1811, Pontaumur a été érigé en paroisse s le nom de paroisse de Pontaumur-Landogne. La paroisse de Lando fut détachée de celle de Pontaumur pour former celle de Landogne, autorisation ministérielle du 5 décembre 1848 et son érection date 13 février suivant. De 1829 à 1848 l'église de Landogne avait été ér en chapelle vicariale.

Généralités. Depuis l'époque de Richelieu, on compte
e-un départements ou généralités qui formèrent autant
endances. Il y avait les généralités de Pays d'élection et
énéralités des Pays d'Etats. La généralité d'Auvergne
néralité de Riom, qui était au nombre des généralités
Pays d'Elections, comptait sept élections : Clermont,
, Issoire, Brioude, Saint-Flour, Mauriac et Aurillac.
s élections étaient, à leur tour, divisées en plusieurs
légations, dont l'étendue respective varia suivant les
es, les intendants et les subdélégués.
intendants étaient des magistrats ou des délégués du
ns les provinces, chargés de veiller à tout ce qui pou-
ntéresser la justice, la police ou les finances, de main-
le bon ordre, et d'y faire exécuter les commissions que
ou son conseil ordonnait.
subdélégations étaient un contingent de paroisses qui
ient la circonscription sur laquelle s'exerçait l'autorité
bdélégué. Les paroisses étaient divisées en quartiers ou
es, dénomination tirée des collecteurs qui faisaient
haque quartier, village ou communauté d'habitants, la
des impôts.
1734 à 1743 Condat dépendait de la subdélégation
ntaigut dont le subdélégué était Georges de Mont-
(1).
subdélégués, officiers tenant directement leur nomina-
e l'intendant, étaient notamment chargés de la discus-
t de l'instruction des affaires, ils assistaient principa-
l'Intendant dans la répartition des tailles et autres
.
rieurement à 1700, nous n'avons trouvé aucuns sub-
és, tandis que nous avons trouvé plusieurs noms d'in-
ts, ainsi qu'on le verra aux pièces justificatives. En

ir, *infra*, aux pièces justificatives, les lettres de G. de Montcloux,
gué.

effet, d'après Cohendy (1), les subdélégations n'auraie créées que vers 1705.

Les subdélégations étaient à leur tour divisées en c pondances. Avant 1770, le canton de Pontaumur comp deux correspondances : 1° celle de Landogne, dont M gnol, notaire à Landogne, fut correspondant ; 2° celle d avec Me Alleyrat, notaire à Giat, comme correspo D'après Cohendy, la correspondance de Landogne av érigée en subdélégation en 1774, avec Maignol comme légué. Elle l'était déjà le 9 juillet 1770, ainsi que le c la lettre du seigneur de Manoux à l'Intendant de cette d

Selon le même auteur, (3), Landogne, Villossanges braille, Saint-Genest les Monges, Puy-Saint-Gulmier, C Montel de Gellat *(sic)*, Translègue *(sic)*, étaient compr la correspondance de Landogne avec Briffons (canton ment), Chapdes (Chapdes-Beaufort), canton de Pont la Forest (Cisternes-la-Forest, canton de Pontgibaud) serre (Hautesserre, commune de Dontreix, canton d' ces), Comps (commune des Ancizes-Comps, canton de M Montfermy (canton de Pontgibaud).

La correspondance de Gyat comprenait Gyat *(sic)*, (Voingt), Fernoële (Fernoël), Saint-Avit, Herment, l'Eglise (canton de Rochefort), Saint-Germain près He Verneugheol, Sauvagnat, Tortebesse (toutes quatre du d'Herment) et Saint-Alevard (commune de Basville, C

Contrairement à ce qui a été dit plus haut, Condat, Avit, Montel-de-Gelat, Villossanges et Saint-Genest les faisaient partie, d'après *l'estat des paroisses du dépa d'Alleyrat* (4) en 1721 de la correspondance de Giat.

La-Celle-d'Auvergne, qui, d'après Cohendy, n'es comptée dans la correspondance de Giat ni dans celle

(1 et 2) *Mémoire historique sur les modes successifs de l'adm tion dans la province d'Auvergne*, Cohendy.

(3) Voir aux pièces justificatives, cette lettre.

(4) Voir, *infra*, pièces justificatives, document communiqué par Villemeyre.

ne, est citée dans ce dernier document (1) au nombre des
isses du département d'Alleyrat.

e canton actuel de Pontaumur, conformément au décret
Assemblée Nationale du 22 décembre 1789 et des lettres
ntes du roi, de janvier 1790, était alors divisé en trois
ons : Pontaumur, Giat et le Montel-de-Gelat :

Le canton de Pontaumur comprenait les communes de :
taumur, Cisternes (Cisternes-la-Forêt), ne faisant plus
ne commune avec trois paroisses : (Cisternes, La Forest
a Vergne), Combraille-en-Val, La Forest (Cisternes-la-
est), Landogne, Miremont, Saint-Hilaire-les-Monges et
t-Jacques-d'Ambur (canton de Pontgibaud).

Le canton de Giat avec les communes de Giat, Condat,
noël, La Celle près Fernoël, Le Puy-Saint-Gulmier,
t-Allevard (commune de Basville, Creuse), Saint-Avit,
t-Genest-les-Monges et Voingt.

Le canton de Montel-de-Gelat, rattaché au district de
taigut-en-Combraille, formé des communes de : Montel-
Gelat, Auteserre (Hautesserre, commune de Dontreix,
on d'Auzances), Biolet (canton de Saint-Gervais), Cha-
sat (même canton), Tralaigues, Vergheas (canton de
nsat) et Villossanges.

es cantons de Pontaumur et de Giat relevaient du district
iom.

ondat, ressortant du canton de Giat, relevait donc de la
ice de paix de ce canton, dans son histoire de Giat,
'abbé Villemeyre, nous dit que M. Bournazet, de Giat, fut
lant onze ans, juge de paix de ce canton ; nous avons
vé qu'il avait été nommé le 12 janvier 1791 et qu'il prêta
ment le 26 janvier suivant (2) et que M. Annet Boutarel
juge de paix de ce même canton au moins du
*mai 1793, an II de la République*, au 15 brumaire,

Voir, *infra*, pièces justificatives, document communiqué par M. l'abbé
meyre.

Voir, *infra*, pièces justificatives.

an VIII (1). Nous ne contestons que la durée de l'exerc
M. Bournazet.

La suppression du canton de Pontaumur fut l'objet de
testations des habitants de plusieurs communes relevant
canton, ainsi que l'attestent les documents ci-dessous (2

*1° Protestation de Voingt et de Saint-Etienne*

« Citoyens administrateurs,

» Nous n'avons pas appris et ne voyons pas sans pe
» désorganisation de notre canton et sa réunion et la
» soit à celui d'Herment soit à celui de Pontaumur. Ma
» justes démarches que font auprès de vous nos concit
» des autres communes, nous rassurent sur sa conserv
» que nous désirons et de laquelle dépend notre bon
» notre tranquillité et, enfin, nos intérêts les plus chers.
» grande équité, citoyens, nous assure d'avance, que vo
» perdrez pas de vue les moyens justes et valables qui
» seront représentés pour sa conservation. Ils existent
» pour nous comme pour les autres communes à l'exce
» d'un peu moins d'éloignement : il serait inutile de vo
» répéter. Ils sont trop bien établis pour y rien être aj
» si ce n'est encore les causes d'*incompatibilité* qui
» raient exister entre les gens d'Herment et nous po
» différence des mœurs, usages et habitudes ».

(Pièce non signée, car elle n'en était que le pr

*2° Protestation d'une autre commune*

Puy-Saint-Gulmier ou Saint-Genest-les-Mon

« Citoyens administrateurs,

» Quoique plus éloigné du chef-lieu du canton de Gia
» du canton circonvoisin, nos relations, les lumières
» nous nous procurions, notre habitude et notre symp

(1) Voir, *infra*, pièces justificatives.

(2) Documents communiqués par M. l'abbé Villemeyre.

vec nos concitoyens de ce canton déterminent nos vœux omme nos désirs pour sa conservation. Veuillez, citoyens dministrateurs, adopter notre simple et juste réclamation. aissez-nous sous les *hospices* des lois et de la constitution, uir des bienfaits que nous éprouvons journellement par existence de ce canton et dont nous serions essentielle- ent privés par la réunion de notre commune aux cantons irconvoisins ».

(Projet de protestation, pièce non signée).

a constitution de l'an III ayant institué dans chaque artement une administration centrale et dans chaque ton une administration municipale, nous trouvons à Giat, me administrateurs municipaux de ce canton :

° En l'an IV :

lichon, Bourrand, Morel, Douhet président, Duchée, giniat, Bordont (1) et Bournazet, secrétaire en chef.

° En l'an VII :

oyer, Bourrand, Michon vice-président, Duchée, Richen, rot et Bournazet.

° En l'an VIII :

arginiat, Morel, Desaymard, Parrot, Rivet, Boyer, Bour- d et Ribeyre, secrétaire.

e commissaire du directoire : Alleyrat (notaire).

MILICE (2)

n appelait miliciens les soldats enrôlés dans la milice, s armé auquel succéda la garde nationale. Chaque paroisse ait fournir un certain nombre de miliciens qui servaient tre, cinq ou six ans ; la durée de l'enrôlement fut portée x ans en 1774 et la paroisse avait, soit pour les recruter, pour les conduire, un syndic, qui prenait le titre de *lic de milice.*

De la ligne bâtarde de Jacques de Bosredon, officier public de la nune de Condat.

Voir, *infra*, pièces justificatives, documents de 1743 et 1781.

En 1741, au commencement de la guerre de Succes
d'Autriche, le nombre des miliciens fut porté à 79,072 l
mes. En 1743, au cours de cette guerre, on leva de nouv
miliciens. Ceux que fournissait la paroisse de Condat e
comprenaient *garçons et jeunes gens mariés* étaient di
sur la Chartreuse du Port-Sainte-Marie qui était, pr
blement pour notre côté, un lieu de rassemblement de
ciens.

Les miliciens rentrés chez eux, la dette due à la p
payée, étaient dégrevés pour une ou plusieurs années
tailles. L'intendant remettait au milicien libéré un cert
constatant la durée du service accompli et l'exemption
taille, exemption qui était prolongée dans le cas où le titu
de ce certificat se marierait dans un laps de temps déterr
Ce certificat était notifié à la requête de l'intéressé, par
de sergent (huissier) au consul de la paroisse, puis il
enregistré au greffe de la communauté.

JUSTICE

Le droit de rendre à chacun ce qui lui appartient, soit
de rendre justice, était, avant la Révolution, détenu pa
seigneurs qui n'exerçaient pas tous ce droit au même titre
il existait trois sortes de justices : la haute, la moyenne
basse justice. Celui de haute justice conférait aux seigr
haut justiciers les droits de moyenne et basse justice e
plus celui de condamner à des peines corporelles et mêm
peine de mort, ce dernier droit était le *jus gladii*. La moy
justice était le droit de connaître : 1° des délits qui ne
vaient être punis de plus de 75 sous d'amende ; 2° et de t
les obligations féodales des vassaux. La basse justice
celui de connaître de la police, des dégâts occasionnés pa
animaux, les injures légères et autres délits qui ne pouv
être punis de plus de 10 sous d'amende, des procès de
vassaux jusqu'à concurrence de 60 sous, ainsi que de t
questions relatives aux cens, rentes, etc., concernant le
toire du seigneur bas-justicier.

justice n'était point rendue par les seigneurs eux-mêmes, par des juges, en leurs noms, qui prenaient le titre de *elains ou baillis* suivant l'importance de leur justice. ert Alleyrat, en 1760, s'intitulait *bailly de Fernoël, du zet et Giat, châtelain de Vatanges*. L'étendue de la juri- on s'appelait donc ou *baillage* ou *châtellenie*. Assises le nom de leurs audiences : *Assises de Courteix, assises la Seigneurie de Manoux*. Ces assises n'étaient pas ours tenues dans leurs châteaux : ainsi le châtelain du neur de Condat tenait le 5 juillet 1694 et le 12 décem- 1726, les assises de Courteix, dans le bourg de Condat, Jean Leloup, hoste (aubergiste). Le seigneur de Chalus it les siennes dans les différents villages de sa châtellenie. châtelain ou bailli avait pour le suppléer, en cas d'empêche- t, un lieutenant.

outes les requêtes étaient ainsi adressées : *A M. le elain de..., ou son lieutenant*. Dans certains cas, le châte- prenait le titre d'ancien curial. En 1736, la requête ssée au châtelain de Condat, portait en tête : *A M. le telain de Condat ou entien Curial*. Nous en avons trouvé tres antérieures concernant la seigneurie du Vieux- in. L'instruction des procès et les poursuites étaient cés à la requête du procureur fiscal ou procureur d'office. ailli était assisté comme nos juges de paix, d'un greffier. ergent était l'huissier des temps modernes.

ous avons relevé une particularité, le 12 décembre 1726, onnet, procureur d'office, faisait les fonctions de châte- en l'absence de ce dernier.

s charges de châtelain et de greffier étaient, en général, cées par les notaires. Les Moureton, les Tixier, les arfeul, les Maignol, nos prédécesseurs à Condat, rem- nt dans les différentes châtellenies de Condat, ces fonc- , de même que les Alleyrat et les Gaumet, autres no- s avant la Révolution (1).

Voir, *infra*, ce qui sera dit sur les différentes châtellenies.

Les parties (les plaideurs) se faisaient représenter d
les juridictions seigneuriales par des procureurs.

Effleurant l'organisation judiciaire qui précède la R
tion nous sommes conduits à noter un fait :

A notre époque lorsqu'il y a lieu de constater un cri
un délit on dit improprement que *le Parquet* s'est rend
les lieux pour procéder à une enquête et l'on désigne a
Procureur de la République, le Juge d'Instruction et le
fier du Tribunal concourrant à établir *l'instrument éc*
*la preuve testimoniale* qu'il nous soit permis d'appliq
mot *Parquet* aux magistrats d'avant la Révolution proc
à une enquête. Un crime commis, une mort violente c
tée, le Parquet d'alors, formé du seigneur qui incarn
justice, du bailli, du procureur d'office, du greffier e
chirurgien, se transportait sur les lieux, puis s'il y av
décès à constater on apposait « le cachet sur le front d
davre » (1).

CONSULS (2)

Dans chaque paroisse existaient des magistrats ou off
municipaux appelés consuls, ils étaient notamment ch
de veiller aux intérêts de la paroisse et de la répartitio
tailles, impôts qu'il ne faut pas confondre avec les redev
dues aux seigneurs. Ils centralisaient en leurs mai
tailles réparties entre chaque quartier de la paroisse po
verser ensuite au Receveur des tailles de l'Election de
Les consuls étaient, pour ce motif, appelés aussi collec
des tailles. Ils étaient exempts de corvées.

Il y avait dans chaque paroisse autant de consuls ou c
teurs que la paroisse avait de quartiers ou collectes. Ain
paroisse de Condat possédait quatre consuls parce q
était divisée en quatre quartiers. Chaque consul, dans
quartier, faisait la levée des impôts afférente à ce qua
Les consuls étaient responsables sous *peine de geôle* o

(1 et 2) Voir, *infra*, aux pièces justificatives.

*de leur bétail* de la rentrée de *la taille et deniers royaux, en principal que pour ustancille.* Ils étaient tenus de ourser au Trésor ou au Fisc, comme nous le dirions s jours, les frais qu'occasionnait leur incarcération.

st facile de comprendre combien cette charge de collec- pesait sur les épaules de ceux qui en étaient investis; ant plus que, très souvent, ils étaient illettrés.

aque fois qu'il y avait lieu de s'entendre ou de discu- r les intérêts de la paroisse, les habitants se réunissaient *sue de la messe paroissiale* devant la porte principale glise, sous la direction de leurs consuls. Les délibéra- étaient donc prises sous la direction de ces derniers qui t non-seulement *les consuls en charge de la présente* mais encore ceux *en charge l'année suivante.*

SYNDICS (1)

appelait syndics des agents élus et choisis par le *corps ipal* au commun de la paroisse, ils étaient chargés l'étendue de leur paroisse de surveiller les ordres don- ar l'Intendant ou le subdélégué. Une voie publique de- lle être réparée, chaque paroisse fournissait un contin- d'hommes et de charrois sous les ordre du *syndic de la sse pour les chemins.* Le syndic de milice était chargé surveillance des hommes qui étaient recrutés. En 1743, vait lieu de décharger Michel Bellinet, syndic de milice dat, de son emploi, le subdélégué nomma à sa place ois Mandon, sans demander à ce dernier son consente-

syndics étaient responsables des ordres donnés et ils ent les faire exécuter sous peine de *garnison et d'a-* notamment.

MAITRES DE POSTE (2)

quatre lieues en quatre lieues étaient établis sur les

oir, *infra*, aux pièces justificatives.
oir, *infra*, aux pièces justificatives.

grandes routes du royaume des dépôts de chevaux, des au service des postes d'alors, les personnes qui étaient gées de ce service étaient appelées : maîtres de poste. Il vait quelquefois que les postes étaient affermées.

Sur la grande route allant de Clermont à Aubusson, sant par Pontaumur et Saint-Avit, il se trouvait un rel Pontaumur et 16 kilomètres plus loin, un autre à Saint-

Le 14 novembre 1638 et le 12 février 1642, Jean Go hoste à Saint-Avit, était maître de poste en ce lieu.

Le 27 janvier 1725, nous trouvons dans le même bou autre Jean Gorsse, maître de poste.

Le 10 octobre 1748, le maître de poste à Saint-Avit Joseph Petit.

Le 29 septembre 1727, Jean Moulin exerçait ces m fonctions au Pontaumur.

Le 7 juillet 1752, Jean-Baptiste Barthomyval, seigne Neufville, était maître de la poste royale audit Pontaum

Les écuries et bâtiments des maîtres de poste à Saint ont subsisté jusqu'à ces années dernières. Les écuries o démolies et les bâtiments ont été transformés en mai maison d'école.

### BUREAUX DE CONTROLE ET D'INSINUATION

Le contrôle et l'insinuation créés, institution ayant qu analogie avec nos bureaux actuels de l'enregistrement e hypothèques, nous comptions dans notre canton, troi reaux d'insinuation et de contrôle : Landogne, Monte Gelat et Giat. Le bureau de contrôle fut toujours à Lan excepté pendant les vingt premières années environ de époque pendant laquelle il fut à Pontaumur avec Chefd comme contrôleur. Nous avons trouvé un quatrième bu de contrôle, il se trouvait à Condat, avec de Larfeul, prédécesseur médiat, comme contrôleur.

Tous les actes que nous avons eus sous les yeux et qu des années 1683, 1688, 1691, 1692 et 1693 et contrôlés p

'eul constituent non des actes notariés, mais ce que nous lons actuellement des exploits d'huissier.

ous en déduisons que le bureau de contrôle de Condat spécialement affecté aux actes des sergents.

n peut admettre, en règle générale, que ces bureaux de rôle étaient gérés par les notaires en exercice. En nous lant compte des mentions de contrôle apposées sur les s et en comparant les signatures du contrôleur avec celles notaires en exercice, nous avons toujours reconnu sur ces tions les signatures de ces derniers.

e 1600 jusqu'à la Révolution, nous n'avons trouvé qu'une ption, c'est celle qui concerne Chefdeville, dont nous s parlé plus haut.

MESURES

es mesures en usage dans la paroisse de Condat avant la olution étaient celles de la ville d'Herment ; elles servaient ement aux différents seigneurs établis dans cette paroisse leurs vassaux. Nous n'avons trouvé que deux exceptions : remière dans les reconnaissances faites par les tenanciers ieu de St-Bard, au profit des seigneurs abbés et religieux Bellaigue, en janvier 1559, dans lesquelles on parle des ures du Montel de-Gelat et la deuxième dans une recon- sance faite le 26 août 1679, au profit du fermier de *teau-Brun* au sujet des droits sur l'étang et le moulin Cros ; dans cette dernière, on fait usage des mesures de ne-d'Agout.

unité fondamentale des mesures était le *boisseau*. Lors- s'agissait de déterminer la contenance d'une terre, on le it en se rendant compte de la quantité de blé employée l'ensemencer, donc autant de boisseaux de blé répandus cette terre représentaient pareille quantité de terrain. Nos ans, dans leurs transactions entre eux ayant conservé vieilles mesures, il nous sera facile d'établir une compa- on entre elles et celles basées sur le système métrique.

Le boisseau répond au double-décalitre, pour les mesures
ches, et il correspond à huit ares pour les mesures agrai
Nous ne parlerons ici que des mesures les plus comm
ment adoptées et qui sont celles de « LA VILLE D'HERMENT »
entre ces dernières et celles du Montel-de-Gelat ou de Ro
d'Agout, il y a une différence.

Les mesures de capacité pour les matières sèches éta
le septier qui contenait huit boisseaux ou quartons, l'ém
ou quatre boisseaux, la quarte ou deux boisseaux, et la co
soit le quart du quarton.

Celles qui servaient pour les mesures agraires étaient
journal, mesure qui a totalement disparu et dont nos pay
n'ont conservé aucun souvenir ; la quartonnée ou un b
seau, la quarte ou quartellée, soit deux boisseaux, l'émy
ou quatre boisseaux et la coupée soit le quart du boissea

Il arrivait aussi que, pour désigner l'étendue d'un pré
indiquait sa grandeur par ce qu'il pourrait rendre en char
brasses de foin.

### MONNAIES

Les monnaies alors en usage étaient : la livre *tournois*
valait vingt sols; le sol, quatre liards ; et le liard, t
deniers.

Nos paysans, dans leurs marchés, se servent toujours d
dénomination de deux anciennes pièces : l'écu et la pist
l'écu, qui est l'ancien demi-écu, est de la valeur de trois fra
et la pistole est notre pièce actuelle de dix francs. Au lieu
s'exprimer ainsi : deux mille trois cents francs, ils diro
*Vingt trois cents.*

### DEUIL. — COSTUME

Nous n'avions pas l'intention de parler ici du costu
mais nous y sommes amenés en relatant une coutume
deuil.

Nos vieilles, qui portent, été comme hiver, sur une co

oile blanche, un chapeau de paille blanche, orné d'un
e ruban de velours noir, sont drapées les jours de grand
il dans une espèce de mante descendant jusqu'à mi-jambes
nveloppant la tête dans un immense capuchon; le tout est
de gros drap bleu sans élégance et sans ampleur.
lus coquettes que leurs grand'mères, les jeunes filles ont
renié de ce costume, mais pendant les jours froids et plu-
x, elles utilisent cette mante pour garder les brebis dans
champs.
e chapeau de paille ne se trouve orné de rubans que
is quelque cinquante ans, précédemment, il se portait
il disparaît de jour en jour avec nos vieillards. Leurs
l'ont abandonné depuis une vingtaine d'années pour le
placer, ainsi que la coiffe, par un léger bonnet de lingerie.
s petites-filles s'habillent à la dernière mode, avec des
eaux disparaissant sous un flot de rubans et de fleurs.
s paysans qui portent en général la figure en tout ou en
e rasée, laissent encore, en signe de grand deuil, croître
la barbe.

EXPRESSIONS ANCIENNES. — COUTUMES

vant la Révolution, en parlant de Pontaumur, on disait
amment: *Un habitant du Pontaumur; je viens du Pon-
ur; fait au Pontaumur.*
orsqu'il s'agit de dénommer un habitant de telle ou telle
mune, on fait toujours usage de la vieille coutume qui
qu'on n'emploie point un adjectif dérivé du nom de la
mune, tel que : Giatois ou Condatois, mais qu'on se serve
om même de la commune, en le faisant précéder de l'ar-
masculin ou féminin, suivant le sexe auquel appartient
ersonne à laquelle on s'intéresse : Ainsi, on dira : Un
aumur, un Voingt, un Giat.
s paysans ont conservé certaines expressions de l'ancien
ne : le receveur de l'enregistrement est encore appelé
*ôleur*; le percepteur des contributions directes, *receveur*

*

*des tailles*; les minutes des notaires ont gardé leur n
de *notes*; les droits de mutation dûs par décès sont toujo
*la main-morte* (droits de main morte), l'enfant qui a s
cédé à ses père et mère dans la maison des ancètres
s'y établissant par le mariage, est encore l'époux *fonc*
(foncier en biens), la donation entre époux reste *le g*
*de survie*, la vieille coutume d'Auvergne demeure tout
tière dans ces mots *l'enfant s'en va avec ses droits* p
expliquer que ses parents ne lui font, par contrat de m
riage, aucun avantage, aucune constitution de dot et q
n'aura plus tard qu'à prétendre à sa part réservataire
*légitime* dans la succession de ses auteurs lorsqu'elle s'o
vrira. Ils ont marié au Code civil une partie des ancien
coutumes d'Auvergne : l'enfant qui reste à la maison pat
nelle, bien souvent l'enfant mâle et aîné, est précipué
quart, pour conserver sous le toit paternel le nom de
famille, il prend, en général, l'entretien de ses vieux
rents, lorsqu'arrive *l'arrangement de famille* qui n'est au
chose que la donation à titre de partage anticipé fait par
père et mère à leurs enfants de leurs biens et la cession de
biens que font à celui qui demeure à la maison, ses frères
sœurs, ses co-donataires. Les père et mère le jour de l'é
blissement, par le mariage, sous le toit commun de la fam
de l'enfant qui doit (pour nous servir du terme local) *s*
*tenir la maison* prennent, dans le contrat de mariage, l'
gagement de nourrir, entretenir, loger, etc., et les époux
les enfants à naître de leur union, *le rançonnement* est
prix qui revient à l'enfant qui a cédé à ses co-héritiers
droits dans la maison paternelle, par suite de l'arrangem
de famille, *donation, partage et cession*

Nous avons constaté une coutume qui se pratique aux jo
d'enterrement; nous ne parlerons pas du repas mortuair
*sabouture* assez connu, qui se termine par des prières di
à genoux et en commun en mémoire du défunt, mais du fe
joie qui flambe le soir des obsèques. A la chute du jour
l'on a conduit à sa dernière demeure l'être aimé, on doit fa

er sa paillasse. Portée loin de la maison mortuaire par
et voisins, elle est posée à terre et l'on y met le feu. A
our, hommes, femmes et enfants, assis ou à genoux,
ent *crient* le chapelet. Si cette coutume tend à dispa-
e, ce n'est pas que notre paysan y renonce de plein gré ou
édaigne, mais il a remplacé la paillasse par le sommier
veut point, pour honorer le mort, sacrifier en cette occa-
, ce meuble plus coûteux que la paillasse.

jour des obsèques, il est de bon ton, pour les proches
nts, lorsque le corps est à l'église, d'étreindre la bière,
embrasser et de sangloter à haute voix en disant : *O*
*re petit ma mie.* Chaque assistant doit, en ce même
avant d'aller prendre place, faire sur la bière force
es de croix. Au cimetière, la bière descendue dans la
be, doit être arrosée d'eau bénite que chacun apporte de
ise, soit dans un coin relevé du vêtement, soit dans le
x de la main, soit dans un récipient quelconque.

était d'usage de ne fermer qu'au cimetière la bière du
enfant conduit à sa demeure dernière.

n appelle *portements* les mots qui accompagnent la for-
ordinaire de salut, c'est-à-dire les mots qui consis-
à demander des nouvelles de la santé de tous les mem-
de la famille de celui qu'on salue. Il est d'usage que les
ements se fassent même entre personnes inconnues, si on
eut pas ici manquer aux usages de politesse.

orsque deux paysans se rencontrent, l'un conduisant des
es et l'autre seul, ce dernier en saluant dit à l'autre :
*ljou, Diou la vou sova* (Bonjour, que Dieu sauve vos
s), l'autre répond : *Diou, gardo do mo, sauvo la votre*
Dieu préserve les vôtres de la maladie et les sauve), ce
qu'ensuite que se font les portements : *Quou vé bien?*
*Merci et tcha vous? — Merci quou vé pro bien.* (Com-
t allez-vous? Merci et chez vous? Merci çà va assez
).

n paysan ne parlera pas de son écurie, de son bétail ou
noses vulgaires, sans en faire suivre les mots *en par-*

*lant par respect : J'ai soigné ma vache en parlant par respe j'ai vendu mon porc en parlant par respect.*

Inutile de dépeindre la noce et son cortège que préc le joueur de vielle, orné par la *contre-novio* (la demois d'honneur) de rubans actuellement remplacés par un foul en soie, ni du jeune homme marchant de pair avec le mu cien, portant un fusil avec une poule vivante attachée la bouche du canon. Tout ceci a été décrit bien des fois. poule est toujours servie *en réveillon* aux *novios* (mari au lendemain matin de la noce. Lorsque les époux peuv être saisis de bonne heure dans leur lit, les contre-nov apportent entre deux assiettes les plumes de cette poule dans une troisième, cette dernière rôtie et là, mariés et in tés trinquent au lit ; il est utile d'expliquer que les no durent deux jours et que l'on fait un déjeuner et t repas.

En s'adressant à la jeune fille pour demander des nouve de son futur époux, ce dernier est dénommé tantôt *gal* tantôt *ma mie : Et votre ma mie.*

Pas une noce ne se célèbre sans que les invités, pendant le cortège se déroule à travers le pays, ne pousssent des perçants *ils réjanent* et, en même temps, ils lancent en l bras et jambes.

L'époque choisie de préférence pour se marier a toujo été celle du carnaval. Lorsque le temps se passe sans qu' ait eu dans la paroisse de mariage, on dit avec dérision : *curé mange son coq.* Cette expression s'adresse aux no res dans les mêmes cas, ainsi qu'aux jeunes gens et jeu filles qui n'ont été invités à aucune des noces célébrées,

Le Jeudi-Saint, le prêtre bénit les pains qui lui sont p sentés à l'issue de l'office de ce jour. Ce pain est en par pris avant le repas par les personnes qui jeûnent les trois d niers jours de cette semaine et le surplus est conservé. En mangeant, on récite un *pater* et un *ave.* Le jeûne des tr derniers jours de la Semaine-Sainte est appelé *jeûne cloches* parce que ce jeûne va du jour où les cloches

cessent de sonner jusqu'au samedi suivant, jour où font entendre de nouveau.

our de Pâques, nos paysans se rendent sur leurs ter-emencées à l'automne dernier et là, ils répandent avec eaux du dimanche précédent, l'eau bénite pendant la e-Sainte, puis ils détachent une branche de ces ux pour la fixer en terre au même lieu.

our de la Pentecôte, ils aspergent les terres ensemen- printemps avec l'eau bénite la veille de ce jour.

lant les trois jours des Rogations, les paysans ne fai- point cuire de pain, ni leurs femmes ne faisaient aucune ; selon eux, en contrevenant à cet usage, on risquait rir dans l'année.

*nent bœufs, éclatent moulins* tel était le sort réservé œufs qui travaillaient le jour de la fête patronale de (4 juillet) (1) ou aux personnes qui faisaient marcher oulins en ce jour de fête, c'est-à-dire que, d'une ma- énérale, les personnes qui n'observaient pas, à cette repos dominical, étaient menacées d'un accident.

appelle *Gerbe baude* le repas fait par nos grands taires le jour où les moissons étaient terminées ; ce était suivi d'une danse qui se prolongeait jusqu'au a dernière gerbe liée, lorsqu'elle est toute petite, est appelée *gerbe de chien ou gerbe pour le chien*.

époque des moissons, la meule, *pignon* ou *plon-* ) de blé faite, il est d'usage de poser sur le faîte de le, une branche de buisson ou une pierre quelconque, on un cailloux. Avant de poser cette branche ou cette on trace sur le pignon un signe de croix en récitant un un *ave* et ce, pour le préserver de la foudre.

pis glanés étaient autrefois conservés jusqu'à Noël. La n provenant servait à faire une *pompe* (2), gâteau, qui servé pour le premier pauvre qui passait ce jour de l'un des jours suivants.

**ête est renvoyée au dimanche suivant.**
**mes locaux.**

Les *rattes* (1) étaient le repas servi le jour où l'on avait achevé de battre les grains au fléau.

Le 14 septembre, jour de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, à l'issue de la messe, les paysans font bénir par le prêtre des grains de blé destinés à être mélangés à ceux qui seront ensemencés. Le même jour, on cueille des noisettes sur lesquelles il est fait une petite croix avec un instrument tranchant. Ces noisettes qui sont ensuite jointes aux grains de blé pour être avec eux bénites par le prêtre au même moment, ont la propriété de préserver les personnes de la rage. En rencontrant un chien inconnu, nos paysans leur jettent une de ces noisettes et pendant que l'animal la ramasse, ils s'éloignent au plus vite.

### LES SORCIERS ET LES PRATIQUES DE SORCELLERIE

Ni les découvertes des savants, ni les progrès de la science n'ont affaibli chez nos paysans, leur confiance aveugle aux sorciers qui pullulent dans nos contrées, semblables aux parasites qui s'attachent au corps humain pour en vivre. Et de fait, le même individu qui marchande énergiquement aux médecins leurs honoraires et au pharmacien le prix des remèdes fournis, comble les sorciers des plus généreux cadeaux. Entrant dans une église, il affecte des airs sceptiques et moqueurs, mais il ne craint pas de s'agenouiller et réciter avec ferveur les prières prescrites par le sorcier pour la réussite de ses sortilèges, ni d'observer avec le plus grand respect toutes les pratiques religieuses.

Les sorciers qui soignent, *qui pansent* (2) se divisent en deux catégories : 1° Ceux qui soignent *les chrétiens* (3) (expression employée pour établir une distinction entre l'homme et la bête) ; 2° Ceux qui pansent les bestiaux. Ces deux grandes divisions faites, chacune d'elle se subdivise en plusieurs branches où chaque sorcier se spécialise dans un

(1, 2 et 3) Termes locaux.

lement adapté à la maladie qu'il prétend guérir ou au sor-
ge qu'on croit faire subir au voisin ennemi. Tel sorcier
se *les femmes* (1), tel autre *les estomacs décrochetés* (2).
ui-ci guérit *le feu* (3) les brûlures ; celui-là *le catarrhe*,
convulsions des enfants. Un autre, non moins grave ni
ns solennel que ses confrères en charlatanerie a le
voir de *tirer le lait des vaches* (4), c'est-à-dire d'enlever,
r un temps déterminé, le lait de toute une étable pour
onner aux vaches d'un voisin.

oici une pratique de sorcier soignant les bestiaux : le pro-
taire de la vache malade doit amener cette dernière à
ersection de deux routes se coupant autant que possible à
le droit, soit avant le lever du soleil, soit après son cou-
r. Là, le sorcier fait une quantité de signes de croix, soit
lui-même, soit sur la bête malade et, avec le propriétaire,
écite des prières, ensuite dicte une ordonnance et la bête
bientôt guérie.

ous donnons ici la formule d'un traitement pour : 1° soi-
r les eczémas : prendre trois poils à la personne ou à la
malades, les placer entre l'écorce et l'arbre d'un chêne
avant le lever du soleil et, toujours avant que le soleil
oit levé, aller ensuite soigner la personne ou la bête ma-
en prenant la précaution de n'être vu de personne et
er un *pater* et un *ave* ; 2° Pour guérir de la teigne : le
nier vendredi de la lune faire sortir du sang de l'oreille de
ersonne atteinte de cette maladie ; 3° Pour arrêter le sang,
orcier soigne et guérit instantanément les personnes
ntes d'une hémorragie, sans avoir sous les yeux le sujet
de, il en est de même pour « lever la frappure » ou
er le coup », c'est-à-dire pour guérir une personne qui
de se frapper.

veille de la Saint-Jean et le jour de Noël, pendant la
e de minuit, celui qui désirait enlever le lait aux vaches
n voisin, devait, l'un ou l'autre de ces jours, monter sur

2, 3 et 4) Termes locaux.

le tas de fumier appartenant à ce dernier, marmoter quelques mots magiques, puis s'en aller, en battant, dans le chemin qui conduit au tas de fumier, l'herbe avec un bâton comme pour la débarasser de la rosée et en disant : *Rougino le léto de ma vejino di ma topino* (Conduis le lait de ma voisine dans mon pot).

Il existait une autre pratique pour enlever le lait aux vaches, c'était de posséder une couronne faite de toutes fleurs qui avait été placée sur l'autel du reposoir le jour de la Fête-Dieu. Ainsi, on était assuré d'enlever aux vaches de son voisin, tout leur lait pour se l'approprier.

Pour empêcher que l'on ne tire le lait de ses vaches, le propriétaire attache, soit au cou, soit à la queue de la vache qui vient de mettre bas, un sac neuf, en toile blanche non lavée, contenant des graines de chenevis.

Le premier janvier, le paysan qui voulait avoir pendant l'année qui commençait, le plus beau bétail dans son écurie, devait faire abreuver le premier ses bêtes, le premier jour de l'année ; aussi il lui arrivait, quelquefois, de les faire boire vers une heure du matin.

Une pratique ayant quelque analogie avec la précédente, existait pour les ménagères. C'était à celle qui irait la première, le jour de l'an, puiser de l'eau à la fontaine ou au puits, dans l'espoir de pouvoir prendre elle-même, toute l'année, de l'eau à la fontaine ; c'était, en quelque sorte, s'assurer la vie pour un an. Elle portait en même temps un morceau de pain qu'elle plaçait dans la fontaine en disant : *Fontaine voici ton étrenne, donne-moi la mienne.*

Le soir du Mardi-Gras, les femmes ne devaient point filer si elles voulaient préserver, toute l'année, leur fil de chanvre ou de laine, des dégats occasionnés par les rats. De nos jours, les jeunes filles rémémorent à leurs aïeules cette vieille coutume, le soir du Mardi-Gras, non pour la respecter, mais obtenir que les grand'mères ne les retiennent point à la maison pour travailler et qu'elles puissent aller au bal.

Il existait une coutume bien simple pour se débarrasser des

s au printemps, il s'agissait à cette saison, d'épier le ıier chant du *cocu*, coucou, puis lorsqu'on l'avait en-u, on rejettait les bras en arrière par dessus les épaules, ɔurnant le dos au coucou, comme si on lui lançait quel-chose en arrière, c'était le simulacre de lui lancer les s, et en même temps, on lui disait : *Tiens, voilà pour ɔcu, mes puces.*

DICTONS. — PRONOSTICS

dicton du 1er janvier était qu'on devait faire, toute l'an-ce qu'on avait fait le premier jour. Si le premier jour t été heureux, toute l'année aurait été bonne, si ce même avait été un jour de larmes, l'année aurait été une année nuis.

A la Saint-Laurent,
La noisette est bonne à mettre sous la dent.

A la Sainte-Catherine,
Il faut donner du foin à la bibine (chèvre).

A la Saint-Jean,
Les groseilles sont mûres.

A la Saint-Martin d'hiver,
n peut passer partout excepté dans le jardin et la ravière mp semé en raves).

A la Saint-Jean,
On marie les bons enfants.

A Pâques,
On marie les ânes.

and la jasse (la pie) vient chanter devant la maison, signe de mort.

jour des Rameaux, lorsque le vent de la traverse souffle, ıfle toute l'année.

A Pâques, quand il fait beau, c'est bon signe, l'année sera belle, s'il pleut la terre est empoisonnée pour quarante jours.

A la Pentecôte, s'il fait beau, la terre est *désempoisonnée*. et il y aura de l'herbe.

A l'Ascension, il vient toujours de l'eau, si elle ne vient pas tôt, elle viendra tard.

A la Fête-Dieu, quand il pleut sur la chapelle
Il pleut sur la javelle.

(C'est-à-dire que les moissons ne se feront pas normalement et qu'il y aura peu de grains).

Quand le vent visse, c'est bon signe ;
Quand il dévisse, il n'en est pas de même, (C'est-à-dire que lorsque le vent du nord et de l'est (le vent visse) soufflent, c'est bon signe ; tandis que lorsque le vent de l'ouest souffle (il dévisse), c'est mauvais signe.

Les anciens dénommaient la foire qui se tient au Montel-de-Gelat le 3 février *foire froide ou la foire des bons bœufs et des laides filles*. On donnait le qualificatif *des laides filles* à cette foire, parce que le carnaval, époque des mariages, touchant, à cette date, à sa fin, il ne restait à marier que les jeunes filles d'un établissement difficile.

UNE CHANSON PATOISE

Le bon Diou et la bonna Viardje
Se promenave tous doux,
Vive, vive, se promenave tous doux.
Vive Jésus.

Y trouvaitou Madeleine
Qui chipavo be lo garçous.
Vive, vive, qui chipavo be lo garçous.
Vive Jésus.

Le bon Dieu et la bonne Vierge
Se promènent tous les deux.
Vive, vive, se promènent tous les deux
Vive Jésus.

Ils ont trouvé Madeleine
Qui faisait la cour aux garçons
Vive, vive, qui faisait la cour aux garçons.
Vive Jésus.

Oh non ! bonne Viardje
Lé zé pa de prou blo garçous
Vive, vive, lé zé pa de prou blo gar-
Vive Jésus. [çous.

Auchi, auchi, Madeleine
Lé zin bé lé pu blo de tou
Vive, vive, lé zin blé le pu blo de tou.
Vive Jésus.

Quand sa mère le pignavo
Bé na pigne d'argentou
Vive, vive, bé na pigne d'argentou.
Vive Jésus.

Quand sa mère la coifave
Bé chinq auna de velou
Vive, vive, bé chinq auna de velou.
Vive Jésus.

Quand l'entravo dedi la liéso
Lo bénétié trimblavon tou,
Vive, vive, lo bénétié trimblavon tou.
Vive Jésus.

Madeleine, brava fillo
Abessa que la coulou
Vive, vive, abessa que la coulou.
Vive Jésus.

Chio la bessa, co la lessa
Sio la lessa qué pas par vous
Vive, vive, sio la lessa qué pas par
Vive Jésus. [vous.

Oh non ! bonne Vierge,
Vous n'avez pas d'assez beaux garçons
Vive, vive, vous n'avez pas d'assez beaux
Vive Jésus. [garçons.

Aussi, aussi, Madeleine,
Nous avons bien le plus beau de tous.
Vive, vive, nous avons bien le plus beau
Vive Jésus. [de tous.

Quand sa mère la peignait
Avec un peigne d'argent,
Vive, vive, avec un peigne d'argent.
Vive Jésus.

Quand sa mère la coiffait
Avec cinq aunes de velours
Vive, vive, avec cinq aunes de velours.
Vive Jésus.

Quand elle entrait dans l'église,
Les bénitiers tremblaient tous,
Vive, vive, les bénitiers tremblaient
Vive Jésus. [tous.

Madeleine, brave fille,
Abaissez cette couleur,
Vive vive, abaissez cette couleur.
Vive Jésus.

Si je l'abaisse, je la laisse,
Si je la laisse, ce n'est pas pour vous,
Vive, vive, si je la laisse, ce n'est pas
Vive Jésus. [pour vous.

VILLIOD.

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
## DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 6 juin 1907

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. de Montlaur, président.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère la liste des ouvrages reçus.

— M. l'abbé Crègut donne lecture de la seconde partie de son travail : *Mgr Duvalk de Dampierre; sa nomination à l'Evêché de Clermont.* M. le Président espère que M. l'abbé Crègut voudra bien, dans une prochaine séance, continuer cette lecture à nos collègues.

— M. Marcellin Boudet fait part à l'Académie de la présence aux fêtes de Cologne d'un de nos collègues, M. le duc de la Salle-Rochemaure, et rappelle que notre compatriote a pu, à son tour, aux Jeux floraux de la grande cité allemande, fêter, en dialecte d'Aurillac, Elisabeth de Hongrie.

— La parole est ensuite donnée à M. Ch. Goyon pour la lecture du rapport de la Commission des Prix de vertu.

Les conclusions de ce rapport sont unanimement adoptées.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures.

## OUVRAGES REÇUS

*Recueil de l'Académie des Jeux floraux;* 1907, Toulouse, Bouladoure-Privat.

*Comité des travaux historiques et scientifiques; Bulletin historique et philologique*, 1906, nos 1 et 2.

*Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou;* 1906, fascicules 1-2, fascicule 4.

*Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers;* 5e série, t. IX, 1906.

*Bulletin de la société nationale des Antiquaires de France;* 1906.

*Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon;* janvier-mars 1907.

*Revue des langues romanes;* t. L, 5e série, t. X, mars-avril, 1907.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest;* 2e série, t. X, 4e trimestre 1906, octobre-décembre.

*Bulletin mensuel de la Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure;* 3 fascicules : janvier, février, mars-avril.

*Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.*

*Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme;* 1er trimestre 1907.

*Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Société des archives historiques;* XXVIIe vol., 3e livraison; 1er juin 1907.

*Etudes sur les végétaux fossiles du trien de Leval (Hainaut)*, par Pierre Marty et une *Note préliminaire sur la résine fossile de ce gisement*, par le Dr Maurice Langeron.

*Annaes scientificos da Academia polytechnica lo Porto;* vol. II, n° 1.

*Fornvânnen meddelanden fran K. Vitterhets Historie och Antikvitets Akademien;* 1906, Stockholm.

*Kungl Vitterhets Historie och Antikvitets Akademiens Manadsblad;* 1903-1905, Stockholm, 1907.

*Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut;* 6e série, t. VIII, 58e vol., 1906.

*Archives de la France monastique*, Revue Mabillon; 3e année, n° 9, mai 1907.

HOMMAGES :

Abbé Crégut : *Les vitraux de la Sainte-Chapelle de Riom.*

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Saint Émilien et saint Brachion (480-578)

**Les premiers solitaires, les premiers moines de la vallée de la Sioule de Pontgibaud au Pont-de-Boucheix**

*L'ermitage de saint Emilien, près Montfermy, 480. — Le moutier de saint Brachion, au Pont-de-Boucheix, 540. — Le monastère de Montfermy, tombeau de saint Brachion, 576* (2).

D'après les études de M. Mathieu sur les voies romaines, et d'après la tradition, il existait, au VIe siècle, plusieurs ponts sur la haute Sioule : notamment ceux des Fades, du Pont-de-Boucheix, de Pontgibaud et celui d'Armouée (des armées), au-dessus de Pontgibaud. Comme il n'y avait, à cette époque, aucun bourg important dans cette région composée de déserts sauvages, pas même Pontgibaud, on appelait les nombreuses forêts des bords de la Sioule, forêts des Ponts.

ERMITAGE DE SAINT ÉMILIEN

D'après Grégoire de Tours, saint Emilien, né vers l'an 460, quitte ses parents, ses amis, ses biens et se retire vers l'an 480, dans le lieu le plus caché, le plus solitaire des forêts des Ponts : « Et se, intra secreta sylvarum Ponticiacensium, in territorio arverniæ, abdidit » (3).

(1) Cette notice a paru dans le *Bulletin* de l'Académie, juin 1907.

(2) Les religieux de saint Brachion, établis au Pont-de-Boucheix, vers 540, et à Montfermy en 578, peuvent être comptés parmi les premiers fondateurs des paroisses de Chapdes et de Montfermy.

(3) Nous établissons plus loin qu'il faut traduire par forêts des Ponts et non par forêts de Pionsat.

Là il abbatit des arbres, construisit une cabane, fit un petit champ qu'il cultiva pour se procurer une partie de ce dont il avait besoin pour sa subsistance ; il créa aussi un jardin qu'il arrosait avec le petit cour d'eau qui passait à côté, il en tirait des légumes qu'il mangeait sans assaisonnement. Voilà la fondation de l'hermitage de Saint-Emilien. Dieu seul le consolait, car il n'avait pour voisins que des bêtes fauves et des oiseaux qui, tous les jours, s'empressaient autour de lui, comme auprès d'un grand serviteur de Dieu. Vers l'an 528, un jeune homme nommé Brach, Brachion, né en Germanie, grand veneur de Sigiwald, comte d'Auvergne, poursuivait avec sa meute un sanglier d'une taille énorme, dans les forêts de Ponticiacensium ; la pauvre bête se réfugia dans l'enclos de saint Emilien, et s'arrêta tout court devant la porte de la cabane. Quel ne fut pas l'étonnement du chasseur lorsque le vénérable vieillard, sortant de sa cellule, vint à sa rencontre, l'embrassa et le pria de s'asseoir près de lui : Mon fils, lui dit-il, que la puissance de votre maître ne vous rende pas orgueilleux, suivez plutôt le maître qui gouverne tout, le créateur du ciel et de la terre, le vrai Dieu... Tandis que le vieillard parlait, le sanglier se retira sain et sauf dans les bois.

Le grand serviteur de Dieu parla encore longtemps au jeune homme de la fragilité des biens de ce monde, du salut, de l'éternité... Vivement touché, le jeune Brachion prit la résolution de venir, le plus tôt possible, se mettre sous la direction spirituelle du saint ermite. Sigiwald étant mort, il vint immédiatement retrouver saint Emilien, se construisit une cabane près de la sienne. Plusieurs autres ermites vinrent aussi dans ce désert, dit Grégoire de Tours : « Dehinc, plures monachi additi sunt ». Saint Emilien se trouva alors à la tête d'un groupe d'ermites, d'une certaine laure semblable à celles qu'on admirait en Orient. Cette imitation imprudente des anachorètes de la Thébaïde ne put durer longtemps dans un climat aussi rude que celui de l'Auvergne. Cet essai, commencé vers 533, cessa vers 540. Après avoir

prié, jeûné dans son ermitage pendant près de 70 ans, saint Emilien mourut, laissant son héritage à saint Brachion : « Impletis autem beatus Emilianus diebus vitæ suæ et circiter nonagenaria ætate egrediens a corpore, Brachionem reliquit hæredem » (1).

LE MOUTIER DE SAINT BRACHION AU PONT-DE-BOUCHEIX, 540

Après la mort de saint Emilien, saint Brachion, son disciple et son successeur, réunit ses ermites dans un petit moutier que Grégoire de Tours appelle : « Monasterium Ponticiacum ». Ce petit monastère se trouvait dans les forêts de Ponticiacensium, à la jonction de la Sioule et du Sioulet, au Pont-de-Boucheix, sur la voie romaine, sur la rive droite de la Sioule, tout à côté du pont.

Sigiwald, comte d'Auvergne, l'avait fait construire pour servir d'hôtellerie aux voyageurs. Ce petit pied-à-terre était nécessaire dans ces immenses forêts inhabitées. Nous verrons que saint Brachion ne s'y plaisait pas, qu'il ne le fit pas construire, mais seulement restaurer et aménager pour recevoir ses solitaires. « Hic monasterio instaurato », dit Grégoire de Tours (2).

Quelque temps après son installation au Pont-de-Boucheix, saint Brachion alla visiter le tombeau de saint Martin ; il resta plusieurs années dans la Touraine où il fonda deux monastères. Revenu en Auvergne, il habita pendant cinq ans son premier monastère, « primum monasterium » ; puis il se rendit de nouveau au tombeau de saint Martin ; c'est pendant ce second voyage que, veillant devant le tombeau du saint, il vit tout à coup une éclatante lumière inondant d'une clarté surnaturelle toute l'église. La lumière sortait de certaines reliques qui avaient été déposées sur un autel. A cette vue, le cœur du saint s'embrase d'amour divin, et son

(1) Greg. Tur., *De sanctis patribus*, chap. xii.

(2) Il fut donné à saint Brachion par Ranichilde, fille de Sigiwald.

esprit resta plusieurs heures en extase. De retour en Auvergne, saint Brachion ne rentra pas au Pont-de-Boucheix mais bien dans sa première cellule « ad primam cellulam », dit Grégoire de Tours. Ce fut à cette époque que saint Avit Ier, élevé sur le siège épiscopal de l'Auvergne, en 571, chargea notre saint de réformer les religieux de Menat, qui se trouvaient aussi dans la vallée de la Sioule et n'étaient pas très éloignés du monastère de Ponticiacum. Sa mission terminée, saint Brachion rentra dans sa première cellule « ad primam cellulam », c'est dans cette première cabane, près de celle de saint Emilien, qu'il se prépara à la mort, c'est là que son corps fut inhumé « quo migrante in oratorio prioris cellulæ sepultus est ». Il mourut le 9 février, à la fin de l'année 575 (vieux style) (1).

Après la Révolution, il existait au Pont-de-Boucheix, chez Saby, sur la rive droite de la Sioule, une chapelle où les chartreux disaient la messe depuis 1610 ; elle a été démolie seulement vers 1810. En 1875, on voyait encore une croix dans un jardin, c'était l'ancien cimetière ; entre les deux rivières, on remarquait une croix appelée croix de la Sioule. C'était là les derniers souvenirs de l'antique monastère « Ponticiacum » dont parle Grégoire de Tours.

### MONASTÈRE DE MONTFERMY, BATI POUR SERVIR DE TOMBEAU A SAINT BRACHION, 576

Avant de mourir, saint Brachion dit au moine, qu'il avait choisi pour son successeur, ce lieu (Montfermy), le long de la rivière sur lequel je désirais construire un oratoire est fort beau, je vous prie d'exécuter vous même mon projet, et lorsque cet oratoire sera terminé, de vouloir bien y transporter mes os (2). Le successeur de saint Brachion se rendit,

(1) *Les Saints d'Auvergne*, par l'abbé Mosnier, t. I p. 216.

(2) Locus ille secus fluvium, in quo oratorium facere computabam jocundus est valde, ideo rogo ut quod ego volui, tu expleas, atque illuc ossa mea transfere non abnuas.

immédiatement après sa mort, dans le lieu indiqué « secus fluvium ». Là, il trouva un emplacement très étroit, mesurant juste les dimensions que le saint voulait donner à ses constructions, « fundamenta in ea mensura quam ipse ponere cogitabat nactus est ». Là, par la grâce de Dieu, il trouva des pierres brûlées de toute antiquités, « calces antiquitus coctos » Le désert était extrêmement remarquable, on y rencontrait que des bêtes fauves et des oiseaux de proie. Les fondements dudit monastère furent jetés en 576; deux ans après la mort de saint Brachion, en 578, ses disciples, les religieux de Ponticiacum, se rendirent aux premières cellules, ils découvrirent pieusement le corps de leur père. Quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'ils virent ce corps parfaitement conservé « reperit corpusculum inœlesum », quelle ne fut pas leur joie en transportant ce corps vénéré dans le lieu choisi par le saint lui-même pour lui servir de tombeau. Quel beau spectacle de voir une colonie de moines, partir de leur monastère des Ponts, et se rendre à travers les forêts, en procession, vers les anciennes cellules, là, ils prennent sur leurs épaules le corps de leur saint fondateur et le transportent en triomphe aux pieds des grands rochers de Montfermy; puis le déposent pieusement dans le caveau de l'oratoire dont ils viennent de terminer les constructions (1). Le monastère des Ponts n'étant qu'à 4 ou 5 kilomètres de Montfermy, les moines purent faire ce petit voyage en quelques heures.

Il n'y a pas longtemps, il existait à Montfermy une très ancienne église à trois nefs, avec une crypte où l'on pouvait voir assis sur des fauteuils en chêne cinq ou six moines momifiés par les siècles (2). On remarquait dans l'Eglise trois pierres tombales fort curieuses que l'on peut y voir encore. Dans les siècles passés, plusieurs personnages avaient

(1) « Perfecto œdificio quam ipse ponere cogitabat detexit abbatis sepulcrum, quo patefacto reperit corpusculum inelœsum. Et sic cum godio prosequente caterva monachorum quam ipse edocuerat in locum illum post duos annos translatus est. » — *Ibidem.*

(2) D'après le témoignage de M. Mouly, ancien curé de Montfermy.

voulu être inhumés près de saint Brachion, notamment Théodat, abbé d'Ebreuil, évêque de Saintes, enterré à Montfermy, en 1134. C'était là de pieux souvenirs du petit moutier construit par le successeur de saint Brachion, en 576.

LES FORÊTS DE PONTICIACENSIUM SE TROUVAIENT ENTRE LES PONTS DE PONT-GIBAUD ET DU PONT-DU-BOUCHEIX, SUR LES BORDS DE LA SIOULE. ON NE PEUT SOUTENIR QU'ELLES SE TROUVAIENT A PIONSAT.

1° Il y avait dans ces forêts un moutier que Grégoire de Tours appelle « Monasterium Ponticiacum ». Or, nous rencontrons au Pont-de-Boucheix, en 1130, un monastère « de Ponte » (1). Nous avons un Etienne Rufi, prieur des Ponts, en 1282 (2). En 1290, les chartreux achetèrent le village de la Brousse, limité par les forêts des frères des Ponts (3). Nous pensons que ce moutier, appelé : « Pontium, de Pontibus, de Ponte » n'est autre que celui que Grégoire de Tours appelle « Ponticiacum », mais comme ce monastère se trouvait dans les forêts de « Ponticiacensium » nous devons en conclure que les forêts du Pont-de-Boucheix faisaient partie des forêts de « Ponticiacensium ».

2° L'emplacement, le lieu que saint Brachion choisissait pour son tombeau se trouvait bien dans les forêts dont parle Grégoire de Tours ; or la description que fait notre ancien historien de ce lieu s'applique très bien à Montfermy, donc les forêts de Montfermy faisaient partie des forêts de « Ponticiacensium ». Ce lieu, dit Grégoire de Tours, se trouve « secus fluvium », il est très étroit, c'est à peine s'y on y trouve l'emplacement d'un monastère : « fundamenta in ea mensura quam ipse ponere cogitabat nactus est ». Là, par la grâce de Dieu on trouva des pierres brûlées de toute anti-

(1) Bulle adressée à Barthélemy, abbé de Macé, diocèse de Bourges, 1130 : « Monasterium de Ponte ». (Fonds du Port-Sainte-Marie).

(2) Etienne Bauche fut nommé curé de Comps, en 1282, à la demande d'Etienne Rufi, « prioris de Pontibus. *(Ibidem).*

(3) *Ibidem.*

quité. « Calces antiquitus coctos ». La solitude est extraordinaire, les hommes n'y passent pas, elle est habitée par les bêtes fauves et les oiseaux de proie, « cohabitatores enim bestiæ avesque ». Montfermy est bien le long de la Sioule, resserré par la rivière et d'énormes rochers. On y trouve des pierres brûlées de toute antiquité, c'est-à-dire les produits volcaniques du cratère de Chalucet, qui s'étendent sur la rive gauche de la Sioule jusqu'aux Combres d'en bas. Ces pierres dispersées, çà et là, étaient arrachées, légères, on pouvait les transporter facilement à Montfermy. Aujourd'hui on trouve encore de ces pierres dans les différents murs de Montfermy. Nous sommes convaincus que le monastère que nous avons trouvé là, au commencement du XIIe siècle, n'est autre que celui qui fut construit, en 576, pour servir de tombeau à saint Brachion. Les forêts de Montfermy faisaient donc partie des forêts de « Ponticiacensium ».

3° Dans d'autres passages, où on est certain qu'il s'agit de la Sioule, Grégoire de Tours se sert du mot « fluvium » pour la désigner. Ici, pour désigner la rivière qui traversait les forêts de « Ponticiacensium », il se sert aussi du mot « fluvium », « secus fluvium », nous devons penser qu'il s'agit de la même rivière, mais alors, les forêts de « Ponticiacensium » se trouvaient sur les bords de la Sioule.

4° La tradition conservée par J. Branche et autres vient confirmer nos affirmations. « Son exercice ordinaire (de saint Brachion) estoit la chasse et pour elle, il se portoit souvent dans les forêts de Pontgibaud (des environs de Pontgibaud) avec son équipage, où ayant un jour lasché ses dogues après un sanglier, il le poursuivit à cor et à cry jusqu'à la cabane de saint Emilien » (1).

J. Branche écrivait vers 1650, les forêts des Ponts étaient devenues forêts de Pontgibaud.

5° Pour désigner les très longues forêts de la vallée de la Sioule coupées par plusieurs routes et plusieurs ponts,

(1) J. Branche, *La Vie des saincts et saincles d'Auvergne*, t. I, p. 208-212; t. II, p. 29, 209.

Grégoire de Tours ne pouvait mieux s'exprimer qu'il l'a fait. par ces expressions : « sylvarum Ponticiacensium ». Il est vrai qu'un bénédictin, qui n'a pas étudié les bords de la Sioule, qui n'a pas cherché à appliquer les textes de Grégoire de Tours à cette vallée, a traduit « sylvarum Ponticiacensium » par forêts de Pionsat. Mais un autre bénédictin, Dom Ruinard, de la Congrégation de Saint-Maur, qualifie cette traduction de conjecture : « conjectura, qui Ponticiacensium interpretatur Punsat » tout en disant que cette traduction ne lui déplaît pas, il l'appelle une conjecture. Non, les différents passages de Grégoire de Tours ne peuvent s'appliquer aux forêts de Pionsat. Là, point de rivière, point de pierres brûlées de toute antiquité, là, non seulement nous ne trouvons aucun monastère portant le nom de « Ponticiacum », aucun emplacement de monastère rappelant la description de l'emplacement du tombeau de saint Brachion, dans les forêts de « Ponticiacensium », mais nous n'y trouvons aucunes traces, aucuns souvenirs d'anciens monastères. Voilà les différentes raisons pour lesquelles nous traduisons « sylvarum Ponticiacensium » par forêts des Ponts et non par forêts de Pionsat. Voilà pourquoi nous plaçons les dites forêts, et cela sans hésiter entre Pontgibaud et le Pont-de-Boucheix.

### SAINT BRACHION ET SAINT BRAVI SONT DEUX SAINTS DIFFÉRENTS

Quelques auteurs ont vu une telle ressemblance entre Brachius, Brachio, et Bravius, qu'ils ont cru être en face d'un seul personnage, surtout quand ils ont remarqué qu'on ne trouvait pas le nom de Bravius dans les anciens martyrologes; ils en ont conclu que ce saint n'avait pas existé. De là, bien des erreurs, saint Brachion devient le patron de Pionsat, l'insigne relique conservée dans l'église de ce lieu est de saint Brachion, saint Brachion ayant un culte à Pionsat, a dû se sanctifier avec saint Emilien dans les forêts de Pionsat; alors, il faudrait placer l'ermitage et les deux monastères dont nous avons parlé dans ces forêts.

Mais assurément il n'en est pas ainsi.

1° On trouve le nom de Bravi dans des documents fort anciens, on le trouve dans la bulle de Pascal II, adressée, en 1115, à Théodat, abbé d'Ebreuil, « sanctus Bravius de Punsat », saint Bravi était patron de Pionsat en 1115. Voilà un titre sûr et bien ancien (1).

2° Ce que nous savons de ces deux saints ne nous permet pas de les confondre. Saint Brachion est né en Germanie, il mourut dans la cellule d'un ermite, le 9 février 576, sa fête est le 9 février.

D'après une ancienne tradition, confiée à J. Branche, vers l'an 1650, par le curé de Pionsat, saint Bravi est né en Bretagne, il fut assassiné à Pionsat par des soldats neustriens, sa fête se trouve le 15 septembre, nous sommes donc en présence de deux saints, et cela, alors même qu'ils porteraient le même nom. L'insigne relique est de saint Bravi; ce saint est bien le patron de Pionsat, mais, alors même que saint Brachion aurait un culte à Pionsat, cela ne prouverait pas qu'il s'est sanctifié à Pionsat et que les forêts de Pionsat sont celles de « Ponticiacensium. En résumé, maintenons la tradition de Pionsat et considérons saint Brachion et saint Bravi comme deux saints différents.

Abbé Mioche.

---

**Note complémentaire pour les *Origines de Riom***

Les tristesses religieuses des temps actuels ayant motivé récemment l'ouverture de la châsse de Saint-Amable, M. l'archiprêtre Duprat a bien voulu m'inviter à assister à cette cérémonie. Je dois à son obligeance de pouvoir aujourd'hui vous présenter un décalque de la plaque de marbre gravé, que l'on conserve avec les ossements du saint.

(1) *Gal. Christ.*, t. II, Instrumenta.

Cette plaque mesure 0,14 centimètres dans le sens de la largeur, sa hauteur est de 0,09, son épaisseur de 0,02 environ. Le bord droit a été brisé, coupant régulièrement la fin des lignes de l'inscription ; les autres sont intacts.

Sur le revers se voit une croix très profondément gravée en creux dans le marbre et de forme assez rare : la traverse mesure 0,028, chaque branche va en s'évasant légèrement pour se terminer par une ligne droite comme la croix de Malte. Le montant mesure 0,043, sa partie supérieure est égale au *croisillon* et de même forme, tandis que le pied se renfle notablement à son milieu pour s'effiler ensuite et se terminer par une sorte de pointe, comme une croix fichée.

J'ai déjà dit que cette croix est profondément gravée mais le marbre n'est point régulièrement entaillé, c'est ainsi qu'aux extrémités des branches, à leur intersection et dans la partie renflée du pied l'entaille atteint 0,005$^{mm}$ de profondeur tandis qu'elle ne mesure que 0,003 dans les autres parties.

Le centre est légèrement élargi en cercle, mais ce détail paraît plutôt résulter d'une imperfection du travail que correspondre à une forme intentionnellement donnée par le sculpteur.

L'aspect de cette croix est assez particulier et ne se rencontre pas fréquemment. La forme élargie puis effilée du pied rappelle, mais avec une facture plus grossière, la croix du pignon occidental de la cathédrale primitive de Beauvais (Basse-Œuvre), ou celle du prieuré de Montmille (1).

Ces deux monuments appartiennent l'un au x$^{e}$ l'autre au xi$^{e}$ siècle. Je ne pense pas cependant que celle du marbre de Saint-Amable puisse être datée d'une époque aussi ancienne, il ne me semble même pas qu'on puisse la rapporter au xii$^{e}$, date probable de l'inscription dont je parlerai ci-après, en voici les raisons.

(1) Voir le dessein de ces croix dans Viollet-le-Duc : *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. IV, page 419. — Voir aussi Lefèvre Pontalis : *Croix en pierre des XI$^{e}$ et XII$^{e}$ siècles dans le nord de la France* (*Gazette archéologique*, 1885).

+IGITVR POST PASSIO
ICCCCLXXXVI OBIT DO
MABLS·KL·NOBR QVOT
REGNI FRANCORAPÉ GVB
VS REX HOC MEMORI
RE IVSTI·ARCIPRESBRI

La face sur laquelle cette croix est gravée, quoique applanie, n'est pas, à beaucoup près, polie aussi soigneusement que le côté opposé. — Il semble que ce marbre était primitivement destiné à être encastré dans un mur ou dans la pierre d'un sarcophage. On ne comprendrait pas, dès lors, un emblème gravé sur la partie cachée aux regards — il est possible, mais ceci n'est qu'une simple hypothèse de ma part, qu'après avoir été enlevé de sa place primitive il ait pu être utilisé comme pierre consacrée. Ce serait à ce moment qu'on aurait gravé la croix et qu'on lui aurait donné assez de profondeur pour pouvoir y introduire des fragments de reliques — cela expliquerait en même temps la forme particulière qui lui a été donnée. J'ignore à quelle époque le marbre a été introduit dans la châsse, en tout cas, il figure dans les inventaires du commencement du XVII^e siècle.

L'inscription de ce marbre est intéressante à étudier. Les documents épigraphiques anciens sont fort rares dans notre province et celui-ci présente des caractères assez particuliers.

A première vue, on se croirait en présence d'une inscription mérovingienne et l'on comprend que l'abbé Chevalier l'ait datée du VII^e siècle. Les lettres sont, pour la plupart, des capitales romaines assez frustes, — les contractions, les enclaves, les ligatures qu'on y remarque sont d'aspect très archaïque. Ainsi la forme monogrammatique du T avec le V, de l'A avec l'M et avec l'N ; les enclaves de l'I dans le B, le P, l'L ; de l'O, de l'E, de l'H dans le C ; la forme presque losangique du Q initial dans le mot QVO et de l'O dans FRANCOR ; la disposition de certains B et de certains R dont le dessin est incomplètement fermé, tout cela est fort ancien.

Je ne crois cependant point que l'on puisse attribuer à cette inscription une date antérieure à la fin du XI^e ou au commencement du XII^e siècle. — En effet, les abréviations de l'épigraphie mérovingienne sont restées en usage fort longtemps au moyen-âge, d'autre part, à côté d'une majorité de carac-

tères romains on trouve dans cette inscription, en petit nombre, mais bien caractérisées, des majuscules gothiques, tels que l'Є du mot APICЄ, l'Ϩ initial du mot ϩEMORIA et surtout le ϭ qui termine le mot POSϭ. J'insiste sur la présence de cette dernière lettre car les Є de l'alphabet oncial apparaissent déjà quelquefois à l'époque carolingienne, et l'on rencontre également des Ϩ en capitale gothique employées comme lettre initiale des mots dans quelques inscriptions de cette même période.

Mais ni dans les magnifiques recueils publiés par M. Ed. Le Blant (1), par MM. de Guilhermy et de Lasteyrie (2), ni dans les collections pourtant si complètes réunies au musée du Trocadéro, et si bien classées par Mᵉ Enlart, je n'ai trouvé le ϭ gothique avant le XIIᵉ siècle comme lettre terminale d'un mot.

Quoiqu'il soit unique dans l'inscription, ce caractère suffit donc, me semble-t-il, pour interdire de la rapporter à une date antérieure.

Le XIIᵉ siècle, époque de transition, où les onciales étaient fréquemment mélangées aux capitales romaines qu'elles devaient remplacer plus tard, me semble donc être la date que nous devons retenir pour le marbre de Saint-Amable.

A côté de ces raisons, tirées de l'étude épigraphique, il en est d'autres qui vont nous être fournies par le texte lui-même. Certes, il est toujours imprudent de vouloir reconstituer une inscription mutilée, il suffit pour s'en rendre compte de constater comment, en de pareilles tentatives, les paléographes même les plus compétents sont rarement d'accord entre eux. Dans le cas présent, on peut cependant, sans témérité je crois, rétablir sinon le texte, du moins le sens de la première partie de l'inscription de la façon suivante :

(1) Edmond Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule.*

(2) F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie, *Inscriptions de la France du Vᵉ siècle au XVIIIᵉ.*

R POST PASSIO [NEM ANNO DOMIN]
XXV OBIIT DO[MINVS SANCTÆ MEMORIÆ]
IS K(a) L(endas) N(ovem) BR(ris) QVO T[EMPORE TOTIVS]
FRANCOR(um) APICE(m) GVBE[RNABAT CHILDERIC
.

contexte ainsi que la disposition des parties conservées
nt très rationnelle cette reconstitution qui reproduit
xactement la dernière phrase d'un manuscrit du
ècle écrit par l'archiprêtre Juste. Ce manuscrit était
vé aux archives de la *Marguillerie* de Saint-Amable.
é Faydit, qui en a publié une traduction (1), fait remar-
que « les bréviaires de Clermont et de Riom ont tiré de
t à mot toutes les leçons de l'office de Saint-Amable,
e nommer » il ajoute que « ni Messieurs de Sainte-
e dans *Gallia Christiana*, ni Savaron dans ses *Origines*
*irmont*, ni le père Sirmond dans ses *Notes sur Sidoine*
*naire*, ni Surius, ni Bollandus, ni M. Baillet, ni le père
inte, ni Justel, ni le père Branche, prieur de Pébrac,
du Cange dans son *Glossaire*, ni M. du Bouchet qui ont
ité l'auteur de cette vie, n'ont su ni connu son nom et
t contentés de le nommer l'*Anonyme*, ou *Vetus autor*,
*iptor incertus*. »

Faydit n'avait pas vu le marbre ; la transcription lui
it été fournie par son oncle, M. Faydit de Grandville,
illier de Saint-Amable qui avait assisté, vers 1650, à
verture de la châsse ; il la croyait relativement récente
sait qu'une personne pieuse ou un prêtre de l'église,
t rappeler la date de la mort du saint, avait fait copier
nière phrase du manuscrit de Juste et pour indiquer
ument où il avait puisé ce renseignement, avait fait
r cette phrase :

bé Faydit, *La vie de saint Amable, prestre et curé de la ville de n Auvergne, écrite en latin sur des mémoires très authentiques ancien auteur nommé Juste, archiprêtre*, Paris, Moreau, 1702.

HOC MEMORIA[LE DESVMPTVM EST EX OPE]
RE TVSTI ARCHIPR[esbiter]I

Nous basant sur les caractères épigraphiques de l'inscription qui permettent de lui attribuer une date contemporaine de celle du manuscrit, retrouvant dans l'une comme dans l'autre le nom IVSTVS avec la qualité d'archiprêtre, nous pouvons je crois, sans témérité, supposer que ce même personnage a écrit la vie du saint et fait graver la légende du marbre, ce qui explique le mot IGITVR au commencement de l'inscription — la dernière phrase me paraît donc devoir plutôt se compléter de la façon suivante :

HOC MEMORIA[LE SCVLPTVM EST EX OPE]
RE IVSTI ARCHIPR(esbiter)I

Ce rapprochement a une grande importance car le manuscrit de Juste n'existe plus et son authenticité a été contestée (1), notamment par M. Baillet le défenseur de Savaron, lors des polémiques du chapitre de Riom avec Savaron, à propos du lieu primitif de la sépulture de saint Amable.

La plaque, dont l'authenticité ne me semble pas devoir être mise en doute, étant donné le soin pieux avec lequel on l'a conservée près des reliques du saint, vient confirmer celle du manuscrit — ce dernier, à son tour, précise la date de l'inscription.

En effet, Juste, parlant des événements de son temps, raconte qu'Etienne, évêque d'Auvergne, faisait alors construire l'église de Saint-Amable et « que quoique elle ne fut pas encore terminée, on ne doutait pas qu'il l'achèverait et y mettrait la dernière main » (2). Or, cet évêque gouverna le diocèse de Clermont de 1110 à 1128. Nous avons donc une date certaine pour le manuscrit et cette date concorde par-

(1) Sur cette question, voyez Dr Roux, *Les Origines de Riom*, « Bulletin de l'Académie de Clermont », 1905.

(2) Faydit, *Op. cit.*, préface, page 25.

ment, nous l'avons vu, avec celle que l'étude des carac-
nous faisait attribuer à l'inscription.

rès la lecture de cette note à l'Académie j'ai eu la bonne
ne de pouvoir communiquer le décalque de l'inscription
quelques explications qui l'accompagnent à deux maî-
éminents MM. Camille Enlart et Maurice Prou, l'un et
re estiment que la date du XIIe siècle doit bien être at-
ée à l'inscription.

isque l'occasion se présente pour moi, de revenir sur
*rigines de Riom*, permettez-moi de corriger une erreur
'est glissée à la page 217 du *Bulletin* de l'Académie. Le
a laissé échapper une partie de sa composition et il
que une phrase ce qui rend le texte obscur : Il y était
'après Bernard, qu'au moment ou Genabon déclara la
re à Gerhcôn « celui-ci se préparait à la guerre avec son
ge et sa sagacité ordinaire, lorsqu'il mourut, la ving-
année de son règne. »

vous signale également deux opuscules relatifs à Saint
ble, que j'ai retrouvés récemment et dont l'indication
lètera la bibliographie insérée à la fin de mon travail :
premier est intitulé : *Nouvel abrégé de la vie de saint
ble, abbé et patron de la ville de Riom*, suivi de : *Propre
messe et des vêpres.*
été imprimé à Riom chez Thibaud, imprimeur du roi
raire, en 1817.
second se compose de trois fascicules qui ont sans
été édités séparément, car chacun d'eux porte au bas
première page l'indication : à Clermont, chez Pierre
anes, 1740.
est intitulé : *Poème en l'honneur de saint Amable*, par
régoire (in-8° de 24 pages) suivi de: *La vie et les vertus
int Amable* (in-8° de 20 pages) et de *Propre de la messe
int Amable* (in-8° de 24 pages), ce dernier est terminé
les cantiques.

Dr Roux.

# MÉLANGES

## Un membre de l'Académie de Clermont aux Jeux floraux de Cologne de 1907

La presse française nous a fait savoir que les fêtes littéraires de Cologne ont été célébrées cette année avec une solennité particulière. Elle nous rappelle que les Jeux Floraux de cette ville de près de 500.000 âmes se fêtent annuellement avec une pompe dont « aucune assemblée de même nature n'atteint chez nous, à beaucoup près, l'importance et la splendeur » ; qu'ils sont « une véritable résurrection de nos cours d'amour si fameuses au moyen-âge dans le Midi de la France ». Une des plus grandes dames de l'empire est élue pour les présider en reine. Un essaim de jeunes filles choisies dans les familles les plus notables, parmi les plus dignes et sans doute les plus agréables à voir, forme à cette souveraine éphémère une cour que complètent un bataillon de jeunes chevaliers d'honneur et les délégations d'étudiants groupés par Facultés, dans leur pittoresque costume à moitié militaire, sous les somptueuses bannières flottant aux mains ds leurs gonfalonniers. L'immense salle ogivale du palais de Gursenichs n'est plus qu'une corbeille vivante où fulgurent les ors et les aciers, où les pierreries flamboient sur les étoffes éclatantes à épuiser la palette d'un peintre impressionniste. Presque toutes les provinces de l'empire sont représentées dans ces assemblées où les hommes de lettres autrichiens, hongrois, luxembourgeois et belges se rendent volontiers.

Si l'affluence était cette année plus grande que de coutume, les magyars aux sabres recourbés et les hospodars étincelants se mêlaient plus nombreux aux couleurs vives des robes universitaires, aux toilettes de grand gala des assistantes, on le devait au caractère sympathique de la

; elle était exclusivement consacrée à la célébration du ème centenaire de sainte Elisabeth de Hongrie, la popu- e margrave de Thuringe, dont un Français écrivit la veilleuse histoire, la dame au miracle des roses, la « douce te » ; car, eux aussi, les Allemands ont une « douce te » aimée de tous ; et aucun Allemand ne l'a jamais agée. Toutes les confessions s'étaient empressées, sans nction aucune, d'apporter leur part contributive à la ification de l'héroïne catholique. L'organisateur de cette héose de l'idée religieuse, le président de l'Académie mande, le savant docteur Pastenrath, appartient à la ession luthérienne » ; et chacun, pendant la session, la le cardinal-archevêque de Cologne, docteur Fischer, une extrême déférence.

os lecteurs ne sont certes pas de ceux qui connaissent ux la grande cité rhénane par ses produits aromatiques par le parfum du miracle des roses qu'elle vient de iser encore ; mais, enfin, ils sont en droit de nous de- nder pourquoi nous les conduisons à Cologne. Le voici :

'Académie de Cologne avait manifesté le désir qu'Eli- eth de Hongrie reçût, en ces assises littéraires, des mages dans toutes les langues. Des prosateurs et des es allemands la célébrèrent dans la langue de Gœthe, révôt de Presbourg en idiôme magyar, le consul d'Es- ne en castillan, un jeune ingénieur portugais dans son er national, un poète italien la chanta suivant le rythme odieux de Florence... et un auvergnat en dialecte d'Au- c.

'Aurillac, parfaitement ; au milieu des magyars, des voï- es, des hospodars et des palatins.

a ville de Presbourg, patrie d'Elisabeth, avait fondé, r cette année un prix spécial, un objet d'art, à décerner plus méritant par l'Aréopage des Jeux floraux de Co- ne. Le lauréat proclamé par l'Aréopage, dans cette pra- rie littéraire, fut... un membre de la Société *La Haute- ergne* et de l'Académie de Clermont.

Le soir, un banquet d'un millier de couverts clôturait la tenue des Jeux. « Le silence se fit profond, lit on dans le même journal, lorsque l'un des convives, assis entre la reine des fêtes et le prince de Reuss, faisant vis-à-vis au maire de Cologne, se leva pour remercier, au nom des invités étrangers, l'Académie et la ville de leur chaleureuse hospitalité : « Altesses, Excellences, Mesdames, Messieurs... ». Le discours, cette fois prononcé en français, fut jugé plein de tact, de patriotisme, de dignité française, de bonne grâce et de haute courtoisie pour la reine des Jeux « la générale von Bœhn, femme du grand chef de l'état-major allemand, commandant la cavalerie et la garde impériale ». Il se trouva qu'elle était une Beaulieu-Montaré, d'une famille d'origine française, et que l'orateur avait eu, juste à point, un ancêtre blessé à Rosbach, puis recueilli et soigné avec un dévouement sans pareil par une famille allemande. Eh bien, l'orateur qui levait son verre en si bons termes en l'honneur de la reine des Jeux... était encore notre confrère.

Ce n'était pour lui qu'une reine de plus. Dans ses deux dernières publications ne nous a-t-il pas confié le bon accueil que lui firent les rois et les reines de la péninsule ibérique. On a deviné qu'il s'agit du duc de La Salle-Rochemaure.

Assurément nos confrères n'ont pas besoin de regarder à Cologne, pour se sentir fiers d'être auvergnats. Tout de même, il n'est pas arrivé à beaucoup de Français de porter le roman cantalien aux échos du Danube. La *Haute-Auvergne* et l'Académie de Clermont ne pouvaient rester insensibles au succès remporté par un de leurs membres sur les rives du Rhin allemand.

M. B.

---

Pour le Comité de publication:

*Le Secrétaire de l'Académie*, Maurice Basse.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet — 2536.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

LLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

# PROCÈS-VERBAUX

**Séance du 4 juillet 1907**

séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de e Montlaur, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté observations.

M. le Secrétaire perpétuel énumère la liste des ou- es reçus et donne lecture d'une demande d'échange du *tin* faite par la Société helvétique des Sciences natu- s de Berne. — Cette demande d'échange est acceptée.

Le comte de Chabrol offre à l'Académie, de la part de me de Lacombe, le Journal de Charles de Lacombe, ppelle quelle a été la vie et l'œuvre de l'ancien Prési- de la Compagnie. Celle-ci décide de renvoyer au Comité blication la notice dont M. le comte de Chabrol a bien donner lecture.

La parole est ensuite à M. l'abbé Crégut qui continue cture de son travail sur *Mgr Duvalk de Dampierre : sa nation à l'évêché de Clermont ; préliminaires de l'organi- n concordataire.*

Le Président remercie M. l'abbé Crégut en exprimant sir qu'il voudra bien ne pas trop faire attendre la suite tte lecture.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. et demie.

OUVRAGES REÇUS

*Bulletin de l'Académie du Var;* t. LXXIV, année 1906.

*Revue des langues romanes;* t. L, 5e série, t. X, 3e numéro, mai-juin, 1907.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest;* 3e série, t. I, 1er trimestre 1907, janvier-mars.

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie;* 56e année, 221e livraison, t. XII, 1907, 1er fascicule.

*Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse;* 2e série, t. X, 2e partie (XVe de la collection).

*Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure;* vol. 7e de la 8e série, 1906.

*Mémoires de l'Académie d'Amiens;* t. LI, 1906.

*Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse;* 10e série, t. VI.

*Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart;* t. XVI, no 1, 1907.

*Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire;* 2e série, t. XXVII, 51e vol. de la collection, 1re livraison, janvier-mars 1907.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie;* t. XXVIII, 1906-1907.

*Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts, etc., de l'Aube;* (LXXe de la collection), t. XLIII, 3e série.

*Verhandulnger der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft in Wintertkin;* den 30 und 31 Juli, und 1 und 2 August 1904. — 87 Jahresver Sammlung.

---

## Séance du 1er août 1907

La séance a été ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence du marquis de Montlaur.

— M. Maurice Barrès, de l'Académie française, membre honoraire élu de l'Académie de Clermont, assistait à cette séance.

M. de Montlaur a souhaité, au nom de la Compagnie, la bienvenue au Maître.

Maurice Barrès a répondu par les paroles suivantes:

« Monsieur le Président,

Je vous remercie de vos paroles infiniment courtoises. e invitation m'a fait grand honneur et grand plaisir ; ne permet de remercier de vive voix les éminents compa- s qui ont bien voulu m'accueillir dans leur Compagnie. Mon grand-père et tous mes aïeux paternels étaient de e depuis la fin du XVIe siècle ou le commencement du Votre érudition et votre sympathie m'aideront à forti- n moi la connaissance et l'amour qu'ils avaient de votre euse province et dont ils m'ont transmis la tradition.

'ai déjà tiré de grands avantages intellectuels de l'Aca- e de Clermont ; M. Marcellin Boudet, président de la té La Haute-Auvergne, et M. Elie Jaloustre, que re- ient tous les pascaliens, peuvent vous dire comment je uis empressé de recourir à leur science et à leur bien- nce.

J'ai mille questions à vous poser, et puis je voudrais un peu familièrement dans votre atmosphère. Vous s pas seulement, je le sais, un centre de culture, mais e un conservatoire du patriotisme et de l'honneur.

Je souhaite, Messieurs, qu'il me soit permis de venir ée en année m'asseoir au milieu de vous, et qu'après oir fait profiter de vos travaux, vous m'accordiez votre é. »

de Montlaur a quitté alors le fauteuil de la présidence rié notre éminent compatriote de présider la séance.

Le Secrétaire perpétuel a dépouillé la correspondance uméré les ouvrages reçus.

Puis M. Marcellin Boudet, président de la Société de la e-Auvergne, a très heureusement rappelé les origines gnates du jeune Académicien, dans un travail sur le *de Barrès.*

M. Elie Jaloustre fait ensuite une lecture sur *Les aïeux scal.* Il y montre ce que peut produire, dans une famille

et chez un individu tel que Pascal, la force de la tradition et la puissance de l'hérédité.

M. Maurice Barrès félicite M. Jaloustre de sa précision sur tout ce qui concerne le célèbre auteur des *Provinciales*.

— M. Ojardias lit un travail sur *Les relations du riomois Chanut avec Descartes*.

Ces lectures sont renvoyées au Comité de publication.

— Enfin M. A. de Riberolles lit une poésie dédiée à M. Maurice Barrès.

— La séance est levée à 4 heures 1/4 par M. Maurice Barrès, avec promesse d'une autre visite à la Compagnie en 1908.

## OUVRAGES REÇUS

*Société d'histoire naturelle... de Toulouse;* t. XXXIX, 1906, Bulletin trimestriel, nos 3 et 4.

*Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts;* Table des volumes XI à XX, et 3e série, t. XII, 1er fascicule.

*Académie royale de Belgique : Bulletin de la classe des sciences ;* 1907, nos 2, 3 et 4.

*Académie royale de Belgique : Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts;* 1907, nos 2, 3 et 4.

*Archives Néerlandaises des sciences exactes et naturelles* publiées par la Société hollandaise des sciences à Haslem, série 2, t. XII, 3e et 4e livraisons,

*Salon des Beaux-Arts d'Ostende ;* Catalogue, juillet-septembre 1907.

*Revue de la Haute-Auvergne*, publiée par la Société des lettres, sciences, et arts « la Haute-Auvergne » ; année 1907, 1er fascicule.

*Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze ;* t. XXIX, 1re livraison.

*Congrès des Sociétés savantes à Montpellier;* Discours prononcés à la séance générale du Congrès le samedi 6 avril 1907,

*Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1908.*

*Expéditions scientifiques du « Travailleur » et du « Talisman »* pendant les années 1880, 1881, 1882, 1883.

*Illustration algérienne, tunisienne et marocaine;* 2e année, no 20 13 avril 1907.

## ALLOCUTION

*ssée par M. le marquis de Montlaur, Président de l'Académie le Clermont, à M. Maurice Barrès (Séance du 1er août 1907)*

—

« Monsieur,

Ce sera l'honneur de mon consulat académique, qui tou- sa fin, d'avoir pu vous souhaiter aujourd'hui la bien- e au nom de notre Compagnie ;

Mon compliment (comme disaient les anciens académi- , en parlant du discours de réception), tiendra en deux : « Vous êtes ici chez vous! » et cela non seulement que des liens de parenté vous unissent à cette Auvergne, ous dispute à la Lorraine, mais encore parce que tout, e semble, est fait pour vous plaire, dans les études uelles se livrent vos confrères clermontois. Vous n'avez faire à des *Déracinés* — au contraire. Notre souci est de er — bien loin de les briser — les attaches locales, de e nos pas dans les pas de nos morts, de prêter l'oreille voix qui parle toujours, de rappeler surtout à nos com- tes comme vous l'avez si bien fait, « que la race de leur s existe, que la terre de leur pays est une réalité, et , plus existant, plus réel encore que la terre ou la race, orit de chaque petite patrie est, pour ses fils, instrument ibération. »

pôtre du traditionalisme, vous avez en face de vous des es qui ont poussé jusqu'au culte « le respect du passé, piété filiale des peuples » Les uns, vont rechercher rouvent dans la poussière des archives le meilleur des ons particularistes. Un autre, recueille sur les lèvres lernière Brayaude, ces vieilles prières patoises par les- s s'exhalait la piété de nos mères. Presque tous nous porté une page nouvelle de l'histoire d'Auvergne, nous

apprenant, par l'expérience des siècles passés, ce que nous devons aimer et ce que nous devons haïr, ce qu'on peut espérer et ce qu'on peut craindre. Tels des ecclésiastiques que vous voyez ici ont si bien défriché historiquement le petit coin de terre où ils exerçaient leur ministère, qu'il n'y a plus à passer après eux. Eh ! bien, du haut de leur chaire de village, ils se sont montrés de meilleurs professeurs d'énergie nationale que votre Bouteiller, du lycée de Nancy, ce proche parent du Monneron de Bourget ;

» Nos savants, géologues, botanistes, physiciens, météorologistes, chimistes, nous font mieux aimer le sol natal, ses richesses, sa flore, ses volcans, ses forêts, ses eaux et son ciel, tout ce que nos poètes nous chantent, et, ensemble, ils nous rendent plus plaisant de vivre, où ont vécu nos ancêtres. Les jurisconsultes, dont nous n'avons jamais manqué, en restituant ces antiques coutumes, trésor accumulé de la prudence de nos pères, nous aident, eux aussi, à reconstituer eun vie morale qui consiste à faire l'homme Ανθρωπευ εσταὶ, comme dit Aristote ;

» Oh ! oui, l'Académie de Clermont est bien provinciale, et elle s'en vante ! S'il lui fallait une devise, elle pourrait prendre le vers de Térence, avec cette variante :

*Arverna* sum,
Et nihil *arverni* a me alienum puto.

» On me dit que vous venez rechercher, dans ce pays-ci, les traces de notre Pascal, pour quelque beau livre, sans doute, qu'on s'arrachera. Ah ! Monsieur, vous tombez bien ! Nous avons ici quelqu'un qui est Pascalien autant qu'homme de France. Lorsqu'il allume sa lampe de travail, les ombres évoquées des Pascal et des Perier s'assemblent autour de sa table, lui racontant ce qu'ils ont fait, dit, écrit ou pensé, ce qui a trait à leurs affaires, leur santé, leurs aubaines et revers de fortune, leurs généalogies, leurs alliances, leurs querelles et leurs amitiés, leur vie et leur mort, et il nous

apporte tout par le menu. Cette année même, on a osé ccuser Pascal de plagiat, pour sa découverte au puy de ôme. Quel scandale ! Et grand souci pour notre confrère ! e vous dis qu'il est de la maison. C'est au point que nous ommes tentés parfois de faire suivre, à la mode d'Auvergne, on nom de celui de l'auteur des *Provinciales*. Et cependant, I. Jaloustre est Moliniste !

» Au contraire, M. Ojardias ne voit rien que de beau, de rand, de bien à Port-Royal. Il a vécu dans l'intimité d'Arauld et de Lemaistre de Sacy. Nicole est son professeur de orale et M. Singlin, son directeur de conscience. Il s'est proené avec *ces Messieurs*, dans la vallée de Chevreuse et sur la rrasse de Bien-Assis, en discourant sur la Grâce. Dieu me ardonne ! je crois qu'il va jusqu'à admirer le P. Quesnel. outefois, M. Ojardias vous entretiendra aujourd'hui, non de mère Angélique ou de Jansénius, mais de Chanut. Ce diplomate riomois du XVII^e siècle nous est devenu, grâce à son ographe, si familier, il a été mêlé à tant d'événements gras ou futiles, lié à tant d'hommes petits et grands, que son stoire est celle du règne de Louis XIV, et nous nous informons de lui, à tout venant, comme le faisait La Fontaine, de ruch. Avez-vous lu Chanut ? C'était un habile homme !

» On pensera peut-être, qu'à vivre ainsi dans le passé, us perdons le sens du présent, et nous devenons malhabiles préparer l'avenir. Nous ne le croyons pas, persuadés que ux-là surtout sont aptes à donner le mot d'ordre de demain i ont retenu les leçons d'hier, et nous nous plaisons à répé- les belles paroles de votre traditionaliste Saint-Phlin à son i Sturel dans l'*Appel au Soldat* :

« Une doctrine supérieure à tous les établissements m'invite à voir dans les choses bien moins des suites du passé que des promesses pour l'avenir. C'est peut-être le secret le nos divergences : tu trouves ta poésie à te considérer omme un prolongement et jamais comme un point de épart. Dès le début de notre voyage, j'ai vu ton imaginaion se fixer sur les morts. L'idée que le sol où tu naquis

» prendrait une figure inconnue de tes ancêtres, te choque
» gravement. Pour moi, sachant que rien n'arrive sans la
» volonté de la Providence, je suis un optimiste décidé et,
» certain de ne pas collaborer à une œuvre qui manque de
» sens, je porte toujours mes regards sur les étapes à venir.
» Je n'ai jamais senti dans les cimetières cette odeur du
» néant où tu t'abîmes. J'y vois l'arbre de la vie, et ses raci-
» nes y soulèvent le sol. »

» Certes, je tombe d'accord que ce lendemain est inquiétant. Cette appréhension, Monsieur, vous l'avez vous-même éprouvée et exprimée, surtout dans vos premiers ouvrages. Devant le mal dont souffre notre société, volontiers vous auriez poussé le cri du poète :

Qui donc la guérira la pauvre âme française ?

» Qui la guérira ? Ce sera encore ce Bon Samaritain qui, il y a 1900 ans, trouva l'humanité gisant sur le bord du fossé, blessée, mutilée par le Paganisme, dédaignée par la Synagogue. Celui qui la releva, la pansa avec le baume d'huile et de vin, lequel n'a rien perdu de sa vertu divine. Vous ne me démentirez pas, Monsieur, vous dont le dernier livre, *les Amitiés Françaises*, se termine par un chant de confiance.

» Chef écouté de la jeunesse, vous croyez que « les opti-
» mistes seuls ont le droit de persuader et de conduire les
» hommes » (1). Vous ne voulez pas que vos disciples s'asseyent sur la route, désespérés, n'osant aller plus loin, comme Agar au pied du genevrier « pour attendre la mort ». A ces soldats que nous envoyons aux batailles de la vie, parlons souvent des gloires passées, mais gardons-nous de leur prédire, pour demain, une irrémédiable défaite. Ceux-là ont triomphé qui avaient dans leur giberne un brin de laurier vert pour l'attacher à leur baïonnette. On n'attriste pas, en vain, une armée qui va au feu ; celle qui ne sait pas chanter ne sait pas vaincre, et les avenues de cyprès ne mènent pas

(1) Vogué.

victoire. Nous qui prêchons la Foi, n'enlevons pas l'Es-
ance. Ne dissimulons rien des tristesses du présent, des
ils futurs, mais ne laissons jamais soupçonner à ceux qui
rent ardents dans la carrière, qu'il n'y a plus rien à faire.
pruntons plutôt la voix du poète gascon pour dire à la
ération qui nous suit :

Grandis los caousos noubelos,
Sans brigailla ço qu'es biel.

Grandis les choses nouvelles, sans briser ce qui est vieux.

Vous le voyez, Monsieur, vos pensées trouvent écho dans
pays qui est le vôtre. Après avoir fait entendre le cri de
ne lorraine, laissez parler votre voix de montagnard. Vous
z écrit les *Amitiés Françaises*. Si vous nous donniez les
*itiés Auvergnates ?...*

Marquis DE MONTLAUR.

---

## Le Pays de Barrès

*oles de bienvenue de M. Marcellin Boudet, Président de la Société
la Haute-Auvergne et au nom de cette Société à M. Maurice Barrès*

—

l'extrêmité méridionale de notre province, à l'ombre
monts Cantal, il est un attrayant petit pays qui chevau-
la limite de l'Auvergne et du Languedoc, et verse le tribut
es torrents à la vallée du Lot. A l'Auvergne il a pris ses
ustes traditions, au Midi la phrase chantante des parlers
itans. — C'est le Pays de Barrès.

alonné par Murat-de-Barrès et Lacapelle-Barrès dans
rondissement de Saint-Flour, Mur-de-Barrès et Lacroix-
rès dans celui d'Espalion, tel il est désigné dans les car-
ires carolingiens, tel il se nomme encore.

on nom, il le communiqua à une famille établie, pendant
vasion anglaise, dans la plus forte ville de la région,

Saint-Flour que rois et généraux ont appelé, dès cette époque, l'une « des clés de la France de vers le duché d'Aquitaine. » La pauvre petite capitale des Montagnes se meurt aujourd'hui de ce qui fit sa puissance autrefois ; mais, depuis le temps où nos infortunes la firent frontière de la France anglaise par la cession du Rouergue, elle dut à sa rude population de rester l'une des villes-vierges de la patrie démembrée. Commune presque autonome au point de vue militaire, elle tenait pour le plus cher de ses privilèges de ne recevoir aucun gouverneur, de se défendre seule avec ses propres armes et les capitaines de son choix.

Parmi les vaillants bourgeois qui la sauvèrent des attaques incessantes de l'ennemi, pendant la guerre de Cent ans, le nom de Pierre Barrès, son capitaine aux heures les plus périlleuses, trois fois élu consul et entre temps receveur de ses finances, figure bien souvent dans ses registres consulaires. Il était de ceux qui, au premier appel des trompadors, quittaient le comptoir ou la plume pour monter au rempart l'arbalète à l'épaule et coiflés du chapeau de fer, ou bien conduisaient ses balistes et ses arbalétriers à l'assaut des forteresses anglaises avec Sancerre et Du Guesclin, sous l'étendard vert et blanc de la commune. Il fut aussi de ceux-là qui, molestés outre mesure par Jean de Berry, frère de Charles V, se redressèrent un jour pour lui jeter à la face leur protestation commençant par ce fier cri que nous avons l'ingénuité de croire moderne : *Sumus veri gallici*. Lorsqu'il mourut, en 1417, la ville lui rendit, à ses frais, les honneurs funéraires. Son fils certain Pierre Barrès ou de Barrès, souvent et indifféremment nommé sous ces deux variantes, le notaire-magistrat Louis Barrès, ainsi que leurs descendants des xv^e^ et xvi^e^ siècles, restèrent des notables de la cité, Une partie de l'éminence où se dresse le Calvaire de Saint-Flour, près de la porte Muret, venue d'eux, garda longtemps le nom de « Champ de Barrès. » Au siècle suivant, une branche des Barrès — la vôtre apparemment, mon illustre confrère, car le nom n'est point banal — se retrouve à Blesle et en Brivadois.

quoi rien d'étonnant : ces lieux dépendaient du même dio-
se, et la petite ville de Blesle, où elle s'est perpétuée, était,
mme la plus proche banlieue de Saint-Flour, membre de
grande terre de Mercœur, qui échut alors à la maison
Lorraine.

La prédestination vous sourira qu'avant vous vos grands-
res du duché de Mercœur soient devenus des sujets Lor-
ins, sans cesser d'être Auvergnats. Auvergne et Lorraine,
est-ce pas le fond de vous-même ! Paris n'est que le champ
bataille où vous avez triomphé.

Ainsi, quelle que soit la trame détaillée de votre filiation,
est indubitablement par l'ancien diocèse de Saint-Flour
e vous nous appartenez.

Aux mêmes époques, et à côté des Barrès de l'Auvergne
ntalienne, et dans les mêmes conditions de vie bourgeoise,
triotique, instruite et durement laborieuse, grandissaient
s du Prat de Saint-Flour, et les L'Hospital ; la race n'atten-
t pas chez eux les temps modernes pour s'épanouir dans
n fruit. A toute famille possédant le germe sacré, vient tôt
tard la floraison qu'elle comporte.

Penseur, vous vous intéressez à notre Pascal, à ce qu'il
t des ancêtres, à la formation de sa race; elle ne venait
s des plaines dormantes de la France, Clermont et la
ontagne d'Ambert se la disputent ; et celle des Arnaud
Port-Royal s'était élaborée dans nos montagnes d'Her-
ent.

La montagne, vous l'avez décrite, vous l'avez chantée
ns les Vosges, avec des accents presque tendres. Ah ! que
us êtes bien des nôtres à si bien ressentir son émouvante
auté ! L'esprit se dégage des contingences humaines en la
avissant. De son sommet, comme au soir de la vie, on ne
it plus les choses sous le même aspect ; elle est belle parce
'elle force à lever les yeux.

En voulant devenir membre titulaire, il y a plus d'un an
jà, de notre jeune société historique *La Haute-Auvergne*
us nous êtes allé au cœur, et c'est en son nom que je me

joins à nos confrères de la vieille Académie de Clermont pour vous dire une reconnaissante bienvenue. Nous unissons notre voix à la sienne pour que, venant à la fois des deux parties de la province, le salut d'affectueuse sympathie vous paraisse meilleur. Vous êtes un peu pour nous la famille émigrée dont on fête le passage avec bonheur, en attendant le retour.

Vous m'avez interrogé sur ce qu'était l'âme auvergnate. Il en est une, l'intime, celle que Paris connaît peu, que la main des Barbares a plus d'une fois meurtrie et pourra froisser encore sans l'étouffer jamais. Permettez-moi de vous offrir le dernier volume d'un de nos émigrants montagnards, fils et petit-fils d'émigrants, le majoral Vermenouze, notre confrère de la *Haute-Auvergne* depuis sa fondation. Ce petit volume, que l'Académie française a récompensé peu de temps avant votre élection, vous apportera une réponse plus vibrante que je ne saurais l'exprimer. Vous y trouverez toutes les nobles amours de l'âme enracinée, le besoin du pays comme la plante et l'oiseau l'éprouvent, la voix consolatrice et bonne conseillère des ancêtres, l'idée religieuse, l'art de souffrir avec la joie d'espérer, le culte de la famille et de ses morts — tout ce que vous respectez, tout ce que vous aimez !

Et alors vous qui eûtes des louanges pour la Bretagne, « la terre de granit recouverte de chênes », vous donnerez plus de tendresse encore au pays des volcans revêtus de gazon.

Marcellin Boudet.

---

## A MAURICE BARRÈS

—

Maître dont le génie a de si fortes sèves,
Et dont l'œuvre a l'essor des magnifiques rêves,
Vous qui venez chez nous, en confrère empressé,
Sûr de trouver ici des amants du passé,
Soyez remercié par vos humbles élèves.

our nous vous n'êtes pas étranger. Les accords
ystérieux scellant nos âmes et nos corps
u sol de cette Auvergne où vous auriez dû naître,
xistent entre vous et lui par votre ancêtre :
otre terre est la vôtre et nos morts sont vos morts.

ous devez le sentir d'une façon intense
'attrait de ce pays, lointaine persistance
es songes familiers au soldat émigrant.
a Lorraine vous prit, l'Auvergne vous reprend ;
ntre elle et vous votre âme a franchi la distance.

omme un de ses enfants vous vous en approchez.
e suis sûr que, parmi ses vallons, ses rochers,
ous entendez l'écho de sa voix maternelle
t que, pieusement, vous recueillez en elle
es legs ensevelis et des trésors cachés.

uelles effusions alors... ! votre pas foule
n terrain où des morts vont se lever en foule,
iers de vous reconnaître ; et vous avez compris
c que nos vieux volcans, tels des pénitents gris,
e murmurent entre eux tout bas sous la cagoule.

es sages dont les yeux ardents se sont éteints
ous disent : « Nous voici, nous, vos parents lointains.
Nous entrons brusquement dans votre âme élargie,
Et nous vous apportons toute l'âpre énergie
Que recèlent nos flancs brûlés, nos fronts hautains.

Nous sommes les aînés puissants de votre race,
Notre cercle d'airain sonore vous embrasse.
Nous vous avons choisi parmi nos héritiers ;
Nous avons, chez vous, sans que vous vous en doutiez,
Formé le cœur vaillant et forgé la cuirasse.

» Nous vous parlons avec la voix de vos aïeux
» Et nous ne serons pas, vous aimant, envieux
» De votre culte envers la Lorraine captive,
» Que vous chérissez plus qu'une mère adoptive,
» Pour les larmes de sang qui brûlèrent ses yeux.

» Aimez nous. Sous le ciel d'été notre magie
» Eclate, ode le jour et le soir élégie.
» Le passé dans le val chante comme un ruisseau,
» Et sa tombe s'incurve en immense berceau
» Dont vous emporterez aussi la nostalgie.

» Aimez nous. Laissez vous conquérir et griser
» Par cet appel profond et doux comme un baiser,
» Qui vient des souvenirs anciens de votre race.
» C'est le sillon nouveau que l'Auvergne vous trace,
» Rêvant de vous avoir pour l'immortaliser.

A. DE RIBEROLLES.

---

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Lorsque Bonaparte fit son *dix-huit brumaire*, qui mit la France entre ses mains, le coup d'Etat flottait dans l'air. Tous l'attendaient et s'étonnaient même de son retard.

Dans ses *Mémoires*, Carnot désigne comme l'auteur de l'événement prévu le général Hoche, si ce soldat eût vécu, dit-il.

L'opinion désignait encore Moreau et Augereau, mais ces personnages manquaient, le premier d'audace, et le second de décision et d'envergure.

onaparte, sentant le moment venu, quitte l'Egypte sans ermission du Directoire, abandonne son armée et aborde France.

on arrivée excita un vif enthousiasme, précurseur de néance.

ous en avons, en ce qui concerne le Puy-de-Dôme, une ve dans le placard que rédigèrent en toute hâte les ad- istrateurs du département et qu'ils firent circuler fiévreu- ent.

ette pièce est aujourd'hui fort rare ; nous n'en connais- qu'un exemplaire conservé dans des archives privées.

e texte est imprimé sur deux colonnes séparées entre par quatre petites vignettes représentant le fameux em- ne devenu officiel depuis la Terreur, c'est-à-dire le bonnet ygien.

ous le reproduisons intégralement :

BONAPARTE DE RETOUR EN FRANCE

Lyon, le 21 Vendémiaire an VIII.

*citoyen Olphans, neveu* (sic), *au citoyen Amouroux, aîné, marchand orfèvre à Clermont.*

Mon cher Ami,

e te dirai que m'étant trouvé hier au Spectacle des Ter- ux, le général d'Auvergne qui commande la place, an- ça qu'il venait de recevoir un courrier qui lui avait été édié d'Aix à quatre lieues de Marseille, qui lui apprenait etour du général Bonaparte et Berthier, qu'il arriverait à n dans la soirée ou demain le matin. Effectivement, ce éral est arrivé le matin à 6 heures ; il est allé loger à tel des Célestins ; il est accompagné de Berthier ; il va uite à Paris. On peut compter sur cette nouvelle ; je n'ai vu Bonaparte, moi-même, mais j'ai parlé à différents sards qui l'accompagnent.

Signé : *Olphans,* neve (sic).

Lyon, le 21 Vendémiaire an VIII.

*Le citoyen Siaud, adjudant, au citoyen Siaud, capitaine de gendarmerie à Clermont.*

Vive la République ! Mon cher ami. Le brave général Bonaparte est arrivé, ce matin à 7 heures, à Lyon ; il doit partir demain pour Paris. Cette nouvelle doit te surprendre, mais je l'ai vu à la comédie des Célestins, où on a joué un *Impromptu* en son honneur.

Signé : *Siaud.*

Thiers, le 25 Vendémiaire an VIII.

L'Administration municipale de Thiers et le Commissaire du Directoire exécutif près elle, *à l'Administration centrale du Pui-de-Dôme* (sic) *et au Commissaire près elle.*

Citoyens,

Nous apprenons par un officier arrivé ici aujourd'hui que le général Bonaparte est de retour de l'Egypte ; qu'il a passé hier à Roanne, accompagné des généraux Berthier, Lannes, Murat et Moreau, se rendant à Paris ; cet officier nous a donné les détails suivants.

Il a parlé à Bonaparte, le canon a tiré à son passage à Roanne ; sa voiture s'étant brisée à Lyon, il y a séjourné ; il s'est montré au public pour justifier que le bruit qui se répandait de son arrivée était vrai ; il a été reconnu par plusieurs personnes ; il a conféré avec ceux qui ont été introduits dans son appartement.

Il a été donné au théâtre de Lyon une petite pièce intitulée le Retour de Bonaparte en France. Cette pièce a été faite dans la journée de son séjour.

Des lettres particulières accusent ce qui nous a été raconté. Nous nous empressons de vous faire part de ce que nous désirons. L'officier a ajouté que Bonaparte a fait la paix et un

traité d'alliance avec l'empereur de Turquie et que l'Egypte est déclarée indépendante.

Salut et Fraternité.

*Vive la République !*

Signé : Vincelet, *aîné,* Giraud, Cusson, Boudal, Vidal et Grangeon.

**Clermont, le 24 Vendémiaire an VIII.**

*L'Administration centrale et le Commissaire près elle,* à celles municipales de Canton et aux Commissaires près elles.

*Citoyens,*

*Nous nous empressons de vous transmettre copie des différentes lettres qui apprennent le retour de Bonaparte en France; cette nouvelle qui paraît indubitable est trop importante pour ne pas lui donner toute la publicité possible ; nous nous reposons de ce soin sur votre amour pour la chose publique, et le désir des succès qui vont être la suite de l'arrivée dans le sein de la République de ce favori de la victoire.*

*Salut et Fraternité.*

*Vive la République !*

*Signé :* Desribes, *président ;* Vimal, La Jarrige, Godivel, Nicolas et Moulin, *administrateurs,* et Roullion, *commissaire du Directoire exécutif.*

**Pour expédition :**

Labarte, *secrétaire général.*

Ajoutons que le placard sortait des presses de Veysset, imprimeur-libraire, rue de la Treille, à Clermont.

Abbé Régis Crégut.

---

## Un Diplomate riomois au XVII^e siècle

### PIERRE CHANUT

*(suite)*

—

**Ses premières relations avec Descartes. — Son dégoût pour les fonctions de Trésorier de France.**

Donc grande honnêteté, simplicité romaine chez le philosophe contempteur des bénéfices vulgaires mais ferveur d'obligeance, spontané dévouement chez son sincère disciple. En vérité, l'amitié naît à peine, et déjà, Chanut agit plus qu'en ami. Plus qu'en ami, le mot est exact, car ce que Descartes représente à ses yeux, ce n'est pas seulement une amitié illustre, c'est mieux, et beaucoup mieux, qu'un échange flatteur de rapports personnels; c'est la gloire de l'Etat, le renouveau de la Science, le Progrès, en un mot, ce Progrès des lumières, chimère et stimulant de notre philantrope.

Agir exactement dans sa propre sphère comme chacun doit agir dans la sienne, loyalement exercer quelque charge sans gloire et pareillement sans péril, puis la dette payée envers le monarque, le tribut acquitté à César comme au commun des hommes, l'âme légère, l'esprit déjà en quête, dépouiller avec joie le parfait trésorier de France, se trouver, tout soudain, citoyen d'une autre république, dans la République des Lettres, se mouvoir à son gré, s'abandonner conquis à son plus cher penchant, lier des amitiés où le cœur se repose, où l'esprit se dilate, où s'élargit sans cesse le champ illimité des affinités électives et du désir de savoir, voila Chanut.

Voilà Chanut, j'ai honte de le dire, modèle fort éminent d'une portion peu éminente de l'infirme humanité; magnifique spécimen de la rectitude opiniâtre et de l'exemplaire ponctualité de l'ancien chef de bureau. Sans doute, son passe-temps n'est point la peinture de genre ni le vaudeville à

calembours ; il ne renonce point la magistrature de la toge pour la casquette à visière verte et le confort cossu du jonc à bec d'ivoire. Non, quelqu'avancé, rigoureux observateur de la consigne, impeccable gardien du devoir, quelle que soit votre avance sur votre propre siècle, vous n'êtes point l'ancêtre, l'archétype ignoré des feus Bouvard et Pécuchet, moins encore, appartenez-vous à l'espèce falote de divers employés de Balzac.

Et cependant, ce goût invétéré d'un médiocre repos, ce culte nostalgique d'occupations pour ainsi dire latérales, n'est-ce pas le signe, le caractère très distinct de cette mentalité inférieure ? Au début d'une ère de grandeur et de stabilité majestueuse, au sein d'un organisme hiérarchique où va se fixer l'équilibre, Chanut confinerait aux premières places. Pas du tout ; cet homme d'Etat en germe se dérobe à l'écart. Acoquiné à son siège, figé sur l'insignifiant, et de moment en moment, plus insignifiant — risquons le mot — rond-de-cuir de trésorier de France, pas un instant, il n'envisage son office comme un exercice salutaire, comme l'opération des aptitudes de nature, comme l'adaptation et le perfectionnement en vue d'une activité normale. Bien au dessous de Port-Royal et de l'empire souverain de la Grâce, il gît, mesquin raisonneur, sur sa tour d'ivoire factice, aspirant sottement aux nuées. Et sa défaillance notable, sur laquelle je me fixe et j'appuie à dessein, va l'entraîner à son insu et bouleverser sa vie.

Albert Ojardias.

---

## Plan de l'ancienne église de Saint-Cyrgues-Fontgiève à Clermont-Ferrand

L'église de Saint-Cyrgues, au quartier de Fontgiève, à Clermont, fut jusqu'au Concordat le centre d'une paroisse qui comprenait deux groupes d'habitations : le village de

Durtol et l'îlot de Fontgiève. Au Concordat, la paroisse fut supprimée. Durtol devint paroisse, et le faubourg de Fontgiève fut annexé, une moitié à la paroisse de Saint-Pierre-les-Minimes et l'autre moitié à la paroisse de Saint-Eutrope.

La vieille église de Saint-Cyrgues, vendue comme bien national, a été entièrement détruite en 1884. Elle était située à l'angle sud-ouest de la place dénommée marché Fontgiève. Elle datait du XIIe siècle et conservait quelques détails intéressants. Là reposait le corps du cénobite Abraham (1). Au moment de la destruction de l'église, nous avons recueilli le plan du vénérable monument et nous le reproduisons ici *ad rei tutam memoriam*. Nous aimons à nous persuader que les archéologues et les amis de l'ancien Clermont nous en sauront gré.

R. C.

---

# MÉLANGES

## Le Journal de Charles de Lacombe

*(Compte-rendu par M. de Chabrol)*

MESSIEURS,

Madame Charles de Lacombe, veuve de notre ancien et toujours regretté président, a bien voulu me charger d'offrir à l'Académie l'ouvrage posthume intitulé: *Journal de Charles de Lacombe.*

C'est pour moi un honneur triste et doux d'être ainsi amené à prononcer encore au milieu de vous le nom de celui dont j'ai été l'ami fidèle, et qui a été le guide de mes premières luttes politiques, le conseiller toujours sûr de mes efforts et de mes études.

(1) V. notre *Cénobite Abraham* ; les *paroisses de Saint-Cyrgues Fontgiève et de Saint-Eutrope* (Mémoires de l'Académie, année 1893).

**Plan de l'église Saint-Cyrgues-Fontgième** construite au XII^e siècle

*(Plan exécuté en 1884, année de la démolition)*

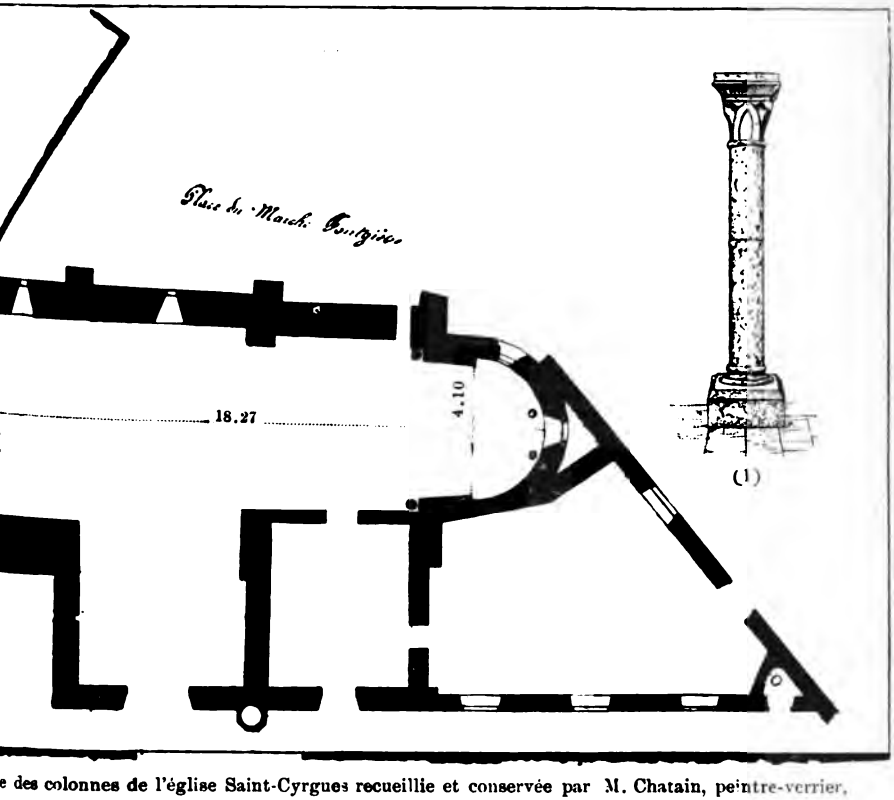


e des colonnes de l'église Saint-Cyrgues recueillie et conservée par M. Chatain, peintre-verrier, rue Forosan, à Clermont-Ferrand (Hauteur de la colonne 2m 10)

e livre que j'ai l'honneur de vous présenter est un ou-
ge de haute valeur, document capital pour connaître cette
ode de labeur consciencieux, de grandes espérances et
nères déceptions qui fut le temps de l'Assemblée natio-
élue en 1871.

uelles que soient les critiques que la dureté des partis ait
essées aux hommes qui composaient cette assemblée, il
leux qualités qu'on ne peut leur méconnaître : un patrio-
e passionné et l'absolu désintéressement de leur profit
viduel. Beaucoup ont sacrifié leurs vues personnelles, des
iés glorieuses, quelquefois la paix des relations de fa-
e, à des votes qu'ils jugeaient nécessaires au bien pu-
; beaucoup ont décliné les honneurs, refusé les porte-
les qu'on leur offrait, par cette pensée délicate qu'un
e nom que le leur pourrait mieux servir la cause de la
nce.

rmi ceux-là, nul ne fut plus ardent patriote et homme
ique plus dévoué que Charles de Lacombe, et rien n'il-
e mieux un tel état d'esprit que ce journal intime, écrit
ue soir, après les incidents souvent dramatiques de la
née parlementaire, dans le recueillement d'une âme qui
it toujours trouver une heure pour se mettre en la pré-
e de soi-même, de son devoir et de Dieu.

otre ancien Président a joué à Versailles un rôle très
dérable, sans se soucier jamais d'y faire parade d'im-
nce. Sa formation d'homme public avait été merveil-
, conduite par des penseurs comme Gratry, par des
ques comme Falloux et Thiers, par des orateurs comme
yer et Mgr Dupanloup.

préoccupation constante était de ne laisser improductif
n des dons qui lui avaient été départis. Mais lorsque
, lancée par lui, faisait son chemin, une sorte de pudeur
le portait à se tenir lui-même à l'écart, et à dégager
n propre personnalité la vérité qu'il avait aimée pour
même.

cun livre, autant que le Journal de Charles de Lacombe,

ne fera comprendre ce qu'ont souffert à cette époque ceux qui, habitués, à la fin de l'Empire, à servir la liberté politique et religieuse avec M. Thiers, et la tradition nationale avec M. le comte de Chambord, se sont crus obligés, dans une heure cruelle, à écouter le cri du pays qui sombrait, plutôt que les grandes voix qui leur avaient été si chères.

Rien ne montre mieux que ces pages détachées la perpétuelle préoccupation de la patrie, le dédain des calculs électoraux, caractère d'une génération à qui, peut-être, on peut reprocher de n'avoir pas aperçu à temps les revers prochains, mais qui du moins avait su entendre les tragiques leçons émanées de ces désastres. Cet ouvrage n'avait pas été fait pour être publié. Lorsque Charles de Lacombe eut été mis hors de la vie politique par une de ces vagues de fonds dans lesquelles la démocratie française, comme celles d'Athènes et de Florence, se plaît à rejeter aux rochers de la côte les talents qui eussent pu le mieux la servir, il ne récrimina pas. Ainsi que l'a dit de lui un de ses amis qui a fait comme lui, M. le vicomte de Meaux : « de ses talents et de ses déboires, Lacombe sut faire des vertus et des mérites ». Il se remit au travail ; il reprit, pour le *Correspondant* cette plume de journaliste avivée qu'il avait si bien exercée ici même ; il ne revit pas son journal, car il n'aimait pas à s'occuper de soi-même. Une main pieuse a recueilli ces feuilles : elle vous les adresse aujourd'hui par mon entremise.

Et, en cela, madame de Lacombe sait combien elle obéit au désir de celui qu'elle pleure. En effet, son séjour à Clermont était toujours resté un de ses plus chers souvenirs ; et notre Académie, où il n'avait rencontré que des amis, a jusqu'à ses derniers jours, tenu une grande place dans sa pensée. J'ai confiance, Messieurs, que ceux d'entre vous qui liront ces pages, donneront à leur auteur un regret et un hommage. Ceux qui, comme moi, l'ont beaucoup connu, lui appliqueront peut-être ce vers de Dante :

E s'el mondo sapesse 'l cuor ch'egli ebbe,
Assai lo loda, e più lo lodarebbe.

« Si le monde savait quel était son grand cœur,
» A l'honneur qu'il lui donne il joindrait plus d'honneur. »

Comte DE CHABROL.

---

## Les aïeux de Pascal

Lacordaire a dit : « Tout être, excepté Dieu, se préexiste
s son germe, et l'homme, en particulier, se préexiste dans
aïeux ».

Cette pensée est vraie, car il est à croire certainement que
cun des nombreux ancêtres qui nous ont précédés a
sé une empreinte bonne ou mauvaise sur la substance
nous arrive par les longs détours de la vie héréditaire,
victimes de leurs fautes, comme bénéficiaires de leurs
rites, nous naissons avec plus ou moins de dispositions
reuses, selon les branches qui nous ont portés.

m'a paru qu'il ne serait pas sans intérêt de considérer
dement les branches qui ont porté notre Pascal, et de
arder non seulement les branches, mais de descendre jus-
aux racines mêmes, nourricières de ces branches, pour
dans quel terrain elles ont puisé la sève qui a donné le
t que l'on sait, orgueil et gloire de notre pays.

est vrai que nous nous trouvons ici en présence du génie,
génie ne s'acquiert pas, il ne se transmet pas : il est un
suprême; cependant, il n'a pas une génération sponta-
et lorsqu'il apparaît, vous pouvez dire que Dieu avait
is longtemps préparé sa naissance.

ais j'ai parlé des branches, j'ai parlé de la sève. Voyons
quelles ont été les branches, quelle a été la sève, en ce
concerne notre Pascal.

Et tout d'abord, l'une des maîtresses branches, c'est le père. Qu'était le père de Pascal? Un savant, et un savant de marque, en commerce actif avec les Fermat, les Roberval, les Mersenne, en relation suivie avec Descartes. Geomètre consommé, Etienne Pascal était également passionné pour la physique, et l'on dit même que s'étant adonné à la musique, il devint dans cet art un des plus habiles de son temps.

Il était né à Clermont en 1588, s'était marié vers 1614 avec Antoinette Begon, et après avoir été receveur des tailles, puis élu en l'élection de Clermont, il acheta une charge de second président à la Cour des Aides de Montferrand, laquelle Cour fut transférée à Clermont en 1630, lors de l'édit de réunion.

Etienne Pascal a-t-il résidé à Montferrand? Je ne le pense pas. Il a dû habiter constamment Clermont, mais il est difficile de préciser sa demeure avant l'année 1614, et par suite d'indiquer comme telle la maison que Martin Pascal, son cousin germain, occupait rue Saint-Genès.

A la vérité, M. Alexandre Bellaigue de Bughas, dans sa notice si intéressante et si documentée sur « la maison où est né Pascal » (Clermont, Bellet, 1886), émet l'opinion qu'on pourrait voir dans ce logis la demeure paternelle des Pascal, mais la chose n'est pas prouvée. Ce qui est seulement hors de doute, c'est que la maison de Martin Pascal est l'immeuble portant actuellement le n° 10 de la rue Saint-Genès, où a été longtemps installée l'imprimerie Ferdinand Thibaud.

Un acte de 1636, dont M. Gonod a eu connaissance et qu'il a signalé dans ses « Recherches sur la maison où Blaise Pascal est né » (Clermont, Thibaud-Landriot, 1847), démontre, en effet, de façon péremptoire, l'identité en question.

C'est une procuration, rédigée par le notaire Moron, par laquelle Martin Pascal et Jean Meyrand, conseillers à la Cour des Aides de Clermont, Pierre Durant, sieur des Chanssettes, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne, et André Blau, élu en l'élection de Clermont, résidant tous en cette ville de Clermont, établissent comme leur mandataire Pierre Degieu, lieutenant-général en la ma-

chaussée d'Auvergne, à l'effet « de vendre, créer et consti-
er en leurs noms une rente annuelle et perpétuelle de
0 livres au profit de damoiselle Clauda Pascal, veuve de
ble Dominique Dreux, vivant conseiller du roi, Maison et
uronne de France, demeurant à Paris, et, en même temps,
e dit mandataire prendra et recevra de la dite damoiselle
scal la somme de sept mille deux cents livres, et lui en
illera quittance... » (1).

A la garantie de leurs engagements les emprunteurs affec-
t et hypothèquent, savoir : Martin Pascal, « sa maison,
ant dans la paroisse Sainct-Genès, proche le marché au
d, joignant la rue publique de jour, la maison de M. An-
ne Roux, procureur, aussy de jour et midy ; la basse-cour
couvent des Cordeliers de nuict ; et la maison de Catherine
an, de byze.

» Le dit sieur Meyrand, aussy sa maison, dans la dite pa-
sse de Sainct-Genès, à la rue du Four-Rouzan, joignant la
e rue de jour, la maison de M. le conseiller Vachier, de
dy ; la maison des hoirs feu M. Collas Granet, de nuict ; et
maison de M. Claude Le Riche, chanoine de l'esglize Cathé-
le de Clermont, de byze...

» La maison du s^r Durant, dans la paroisse Nostre-Dame
Port, au quartier du Terrail, joignant trois rues publi-
s, de jour, midy et nuict ; et la maison des hoirs feu noble
net Durant, vivant lieutenant-général ès-dit siège, de
e ;...

» Et celle du dict sieur Blau, dans la dite paroisse du Port,
nant la grande rue du Port de midy, autre rue appelée de
uregard, de bize ; les maisons de M^re Michel du Cros, cha-
ne de la dite esglize Cathédrale, et de M. François Armand,
Lorflin (2), de nuict, et la maison des hoirs feu M. le
seiller Fontfreyde et de M^e Jehan, de jour. »

Bibliothèque de Clermont, papiers non catalogués.

La famille des Armand, connue sous le nom de L'Orphelin, a donné
raveurs distingués qui tous signaient *Lorphelin*. On voit, par cet
que cette famille d'artistes demeurait rue du Port.

Martin Pascal dont il est ici question, était le fils d'Etienne Pascal, auteur de la branche des seigneurs du Montel et oncle du père de l'auteur des *Provinciales*. Martin Pascal avait épousé en premières noces Peyronnelle Durant.

Jean Meyrand avait épousé, lui aussi, une Durant (Catherine), fille, comme Peyronnelle, de Julien Durant, lieutenant-particulier au présidial de Clermont.

La femme d'André Blau, Anne Durant, était également une fille du même Julien, et Pierre Durant, que nous voyons figurer en même temps dans la procuration, était le frère aîné de Peyronnelle, de Catherine et d'Anne (1).

Le 20 février 1614, Etienne Pascal, le futur Intendant de Normandie, acheta de Gaspard Le Loup, sieur de Langeac, une maison proche de la Cathédrale, mais située sur la paroisse de Saint-Pierre, et dont une partie était sur les degrés des Grands-Gras, et l'autre partie sur la rue de la Terrasse, consistant en chambres, chapelle, boutiques et autres dépendances. C'est là que naquit l'auteur des *Pensées*, le 19 juin 1623.

Etienne Pascal ayant, en 1631 ou 1632, fixé son domicile à Paris, vendit sa maison de Clermont, le 20 octobre 1633, à son frère Blaise, conseiller au Présidial.

Et maintenant quels étaient les grands-pères de l'illustre Blaise ? Commençons, comme il est juste, par la ligne paternelle.

Le père d'Etienne Pascal était Martin Pascal, qui fut aussi receveur des tailles à Clermont, puis, en 1586, trésorier au bureau des finances à Riom. Il avait épousé sa cousine Marguerite Pascal, fille de François, seigneur de Mons et du Bois-de-Cros.

En remontant plus haut, nous trouvons que Jean Pascal, père de Martin, grand-père d'Etienne, arrière-grand-père de Blaise, était un modeste marchand-bourgeois de Clermont, qui épousa Lucque Debort, fille d'un autre bourgeois de notre cité, et se livrant lui aussi au commerce.

(1) Tardieu, *Hist. de Clermont.*

Jean Pascal acheta-t-il ultérieurement une charge de con-
leur des actes? M. Gonod, dans le travail que nous avons
é plus haut, dit, en effet, avoir trouvé dans le « registre
s deniers communs » de la ville de Clermont, année 1581,
-Jean Pascal qualifié *contrerolleur*.

Les Pascal étaient donc bien de race clermontoise. Leurs
êtres venaient, dit-on, de la ville d'Ambert, mais ils
ient très anciennement implantés dans la capitale de
uvergne, et depuis plusieurs générations ils étaient dans
négoce et dans les chiffres, tant comme marchands que
nme receveurs des tailles ou asséeurs d'impôts.

Est-ce pour cela qu'à douze ans, Pascal trouva, sans le
ours d'aucun livre les trente-deux propositions d'Euclide?
-ce pour cela qu'à seize ans il composa son *Traité des sec-
ns coniques*, pour inventer ensuite, à l'âge de dix-huit ans,
machine arithmétique? Mystères de l'hérédité paternelle!
is les propriétés des nombres semblent avoir été l'étude
orite de Pascal, et les différents traités qu'il a laissés à ce
et forment la majeure partie de ses œuvres.

Cette particularité n'a pas échappé au perspicace et avisé
Gonod : « Dans ces trois générations successives de cal-
ateurs, écrit-il, y aurait-il quelque chose qui aurait pré-
é le génie des mathématiques dans Blaise Pascal? Livrons
passant ce fait à l'examen des physiologistes (1) ».

Mais il n'y a pas seulement le mathématicien, le physicien,
réomètre, dans Pascal : il y a aussi le philosophe, le philo-
he chrétien.

D'où lui vient sa foi ardente? Qui lui a transmis cette
nme qui, surtout à la fin de sa vie, le dévore et lui fait
re les *Pensées?* Sans doute, il a fréquenté Port-Royal, la
*son des saints*, comme disaient ceux de la secte, mais cette
quentation même demandait déjà un état d'âme préparé
uis longtemps. Encore une fois, où Pascal a-t-il donc pris
dévotion et son mysticisme?

(1) *Recherches sur la maison*, etc., p. 28.

Examinons l'autre branche qui a porté notre illustre compatriote, et nous pourrons peut-être répondre à la question.

Cette autre branche est aussi une branche maîtresse, et celle-là, on peut bien le dire, la branche maîtresse par excellence : la mère !

La mère qui a le droit et l'orgueil de dire : un être m'appartient ! Un être humain a été fait de ma chair, est sorti de mes os ! Un être humain a trouvé tout en moi, tout, hormis son âme ! Qui saura jamais les voies occultes, secrètes, mystérieuses par lesquelles la mère se communique à son enfant ? Comment elle passe en lui par son sang, par son lait qui est encore du sang, si bien que l'on peut dire que l'enfant est toujours la mère, la mère prolongée par sa chair !

Et cet organisme de l'enfant, emprunté à sa mère, a beau subir des éliminations, recevoir des transformations, c'est toujours le même organisme, l'organisme primitif qui conserve à jamais son essence.

Et s'il en est ainsi pour la nature physique, combien plus cela est vrai pour la nature morale ! Le caractère des tendances spirituelles de la mère s'imprimera dans son enfant ; on retrouvera là ce caractère, quelque fois amoindri, mais le plus souvent dans son intégrité, et si le germe est bon, si le terrain est privilégié, on verra, comme dans Pascal, des épanouissements magnifiques dans leur merveilleuse ampleur.

Antoinette Begon, la mère de l'auteur des *Pensées*, appartenait à une famille originaire d'un village voisin du chef-lieu de la province, le village de Gerzat, dans cette grasse terre de Limagne, à la fécondité proverbiale.

Son père, Victor Begon, venu à Clermont dès la fin du XVI^e siècle, était marchand dans la paroisse de Saint-Adjutor. Il fut échevin en 1606.

La famille des Begon était nombreuse à Gerzat. La plupart de ses membres étaient de simples cultivateurs, de modestes

ans, de telle sorte que l'on peut dire que c'est sur une
he profondément plébéienne qu'est assis le puissant
e de Pascal. Ce génie procède de rudes et vaillants an-
es, à l'âme forte, au cœur croyant.

premier Begon que nous rencontrons dans les anciens
s est *Wilhelmus Bego,* habitant de Gerzat, cité dans
donation de l'an 1260, au profit de l'abbaye de Saint-
re.

ichel Begon, prêtre à Gerzat, paraît comme témoin dans
cte de 1479. Un autre Begon était notaire en 1488. Mais, je
pète, presque tous les Begons, en ces temps réculés, sont
odestes laboureurs. On voit leurs noms dans les *annuaux*
confréries, dans les catalogues de ces associations vrai-
t démocratiques qui favorisaient toutes les énergies,
s les bonnes volontés, et par une discipline exacte don-
nt aux plus vulgaires, aux plus grossiers, une force
e réelle dont les merveilleux effets éclataient lors des
eurs publics.

enrôlant sous ses bannières ces obscurs paysans, en
ant leurs noms sur ses rouleaux de parchemin, pour les
e à perpétuité aux générations à venir, l'Eglise rehaus-
eur personnalité, elle en assurait à jamais la mémoire,
acun, pour être digne d'un tel honneur, sentait qu'il lui
t faire effort : le noble désir de laisser son nom sans
relevait le niveau moral des masses et le maintenait à
auteur qui n'a pas été dépassée.

1469, Jean Begon, surnommé Rousset, a « le soin,
ge et governement de la torche de l'église de Gerzat, avec
lle torche on sort Dieu et l'admène parmi la ville pour
nistrer les malades et faire autres offices. »

ici encore les Begon dans les fréries de St-Antoine, de
cques, de St-Bonnet, le patron du village (1).

mère de Pascal a recueilli de tous ces vieux ancêtres

Archives communales de Gerzat.

leur vertu et leur foi, et elle a transmis cet héritage à (
berte, à Blaise, à Jacqueline.

Elles leur venaient donc de loin, à Pascal et à ses sœu
les admirables dispositions morales qui feront mourir Sœ
Ste Euphémie du chagrin d'avoir signé un acte équivo
(le formulaire), et qui feront abandonner sa maison
Pascal mourant, pour abriter une famille indigente !

Et il en est pour les sociétés comme il en est pour les in
vidus : plus la tradition est ancienne, plus elle a de force
d'action. Plus les peuples ont de respect pour les choses d'
trefois, plus ils ont de suite dans leur vie morale, plus
gardent leurs mœurs, car les mœurs et la tradition ne s
qu'une seule et même chose. C'est pourquoi je ne pense
qu'il existe une plus absurde utopie que celle qui consist
vouloir à tout prix rompre avec le passé, pour tout da
d'une époque, pour former les générations nouvelles dans
silence de tous les autres siècles, comme si ces siècles étai
de pures abstractions ou des cadavres inertes, ne mérit
que le dédain et l'oubli.

Ils sont cependant toujours vivants ces siècles écoulés;
ne sont point morts, car ils revivent en nous, comme tous
ancêtres de Pascal vivaient et criaient en lui quand il écriv
ses traités et ses *Pensées*.

Et vous même, Monsieur l'Académicien (1), j'allais d
cher Confrère, quand je me suis tout-à-coup rappelé les c
tances, vous-même n'êtes-vous pas une preuve éclatante
la vérité que j'invoque ici ; vous-même n'obéissez vous pa
cette grande loi de l'hérédité, quand vous venez saluer
pays d'Auvergne, patrie primitive de vos ascendants
ternels?

Qui vous pousse vers nos plaines et nos montagnes, si
ces ancêtres auvergnats que vous portez en vous, et qui v
lent revoir avec vous la terre qu'ils ont aimée?

(1) M. Maurice Barrès, de l'Académie française, présent à la séanc
a été faite cette lecture.

'émotion que vous ressentez devant nos paysages est faite
eurs émotions; l'amour que vous avez pour notre sol est
de leur propre amour.

e ne puis, et pour cause, qu'effleurer cette vaste et
ivante question de la tradition. Je ne puis que tracer
fugitive esquisse de l'influence des aïeux sur l'auteur
*Pensées*. Mais pourquoi ce sujet ne tenterait-il pas un
tre?

ourquoi, vous, Monsieur l'Académicien, qui êtes à l'heure
elle l'un des plus brillants représentants de l'école tradi-
naliste, pourquoi ne choisiriez-vous pas pour objet de
e de vos lumineuses études cette puissance de l'hérédité
notre Pascal?

t puisque nous avons l'honneur de vous posséder quelques
ants parmi nous, laissez-moi vous exprimer le vœu de
s voir contribuer puissamment, par votre talent et par
e patriotisme, à la restauration de cette croyance qui,
s! va s'affaiblissant chaque jour: à savoir que notre vie
formée de la vie de nos prédécesseurs, et que leur cœur
oite toujours dans nos cœurs.

es doctrines matérialistes, l'esprit d'indiscipline, le goût
'instabilité, exercent de multiples et effrayants ravages,
citent de violentes luttes. Et cependant combien seraient
ns âpres ces luttes, si les souvenirs de nos pères pou-
nt venir se placer entre les rangs ennemis des partis et
s rappeler que nous sommes tous les enfants de la même
ie, et que nous devons être unis pour que cette patrie
forte!

ais cette idée même de patrie, quelques-uns voudraient,
s leur rage impie, l'arracher des consciences, la pros-
e, l'abolir. Ils n'y parviendront pas, car le lien qui nous
ache au passé est hors de leurs atteintes; il est dans nos
ailles, au plus intime de notre être.

ans cet intime, au fond de notre âme française, il y a
tarissables réserves de forces vitales, accumulées par les
les. Ces forces agissent toujours et c'est par elles que

subsiste le génie de notre race, parce que le génie de France, comme celui de Pascal, est fait tout entier d'idéal de tradition.

Elie JALOUSTRE.

---

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice BASSE.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

# PROCÈS-VERBAUX

## Séance du 7 novembre 1907

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. le marquis de Montlaur.

— Le Secrétaire perpétuel communique la liste des ouvrages reçus.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Cosilhes, exécuteur testamentaire de M. Maurice Faucon qui a légué à l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Clermont, le capital en rente 3 % nécessaire pour donner annuellement un prix de 600 francs à la personne ou à l'œuvre qui se sera le plus charitablement dévouée à des enfants ou à des vieillards abandonnés. Le prix pourra être divisé. Dans le cas où l'Académie de Clermont ne pourrait recevoir le legs, il irait à l'Académie française.

L'Académie accusera réception de cette lettre à l'exécuteur testamentaire, elle adresse tous ses remerciements à la mémoire de M. Maurice Faucon, et renvoie à la séance de décembre la délibération relative à l'acceptation de ce don.

— M. le Président fait part d'une lettre de M. Bonnard qui sollicite de l'Académie l'autorisation de faire paraître dans son travail en cours une gravure précédemment publiée dans le *Bulletin* de la Société (travail de M. Marcellin Boudet sur

le *Trésor de la source minérale de Coren*, tirage à part, 188
Adopté.

— M. le Secrétaire perpétuel fait également part d'une
mande de M. F. Dutacq qui, préparant une thèse sur l'œu
de Rouland, serait désireux de connaître quelles trace
laissé à l'Académie de Clermont le passage de Rouland
ministère de l'Instruction publique, ce ministre s'étant s
cialement intéressé aux travaux des Sociétés savantes.
recherches seront faites en vue de satisfaire M. Dutacq.

**Propositions et présentations au Titulariat**

M. l'abbé Vernhet, membre correspondant, présenté
M. l'abbé Fouilhoux.

**Propositions et présentations à la Correspondance**

M. l'abbé Bœuf, présenté par M. l'abbé Crègut et M. l'ab
Fouilhoux ;

M. Moirat, présenté par M. Teilhard et M. Jaloustre ;

M. Geoffroy de Grandmaison, présenté par M. le comte
Pontgibaud et M. de Barante ;

M. Jouberton, présenté par M. Eusébio et M. l'ab
Mioche.

**Commission des Elections**

Ont été désignés pour faire partie de ladite Commissio
M. l'abbé Fouilhoux, M. le comte de Pontgibaud et M. le
de Ribier.

— La parole est ensuite donnée à M. du Roure de Pau
pour sa lecture : *Le registre « Auvergne » de l'armorial gé
ral de 1696*.

— Le Président remercie M. du Roure et lève la séanc
3 h. 30.

—

OUVRAGES REÇUS

*Nouveaux Mémoires de la Société impériale des naturalistes de scou;* t. XVII, formant le t. XXII de la collection. 1re livraison.

*Anales del Museo nacional de Montevideo;* vol VI, t. III, Entrega II.

*Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon; ences et lettres;* 3e série, t. IX.

*Sitzungsberichte der Königlich preussischen Akademie der Wissenaften;* 1907, fasc. XXIII à XXXVIII.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest;* 3e série, t. I, trimestre 1907.

*Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon;* 06.

*Analecta Bollandiana;* t. XXVI, fasc. 1, 2, 3.

*Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest;* XXX, 2e série, 1906.

*Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la rèze;* t. XXIX, 2e livraison.

*Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin;* LVII, 1re livraison.

*Bulletin de la Société académique de Nantes et du département de la re-Inférieure;* t. 48e, 1er semestre, 1907.

*Bulletin de la Diana;* t. XV, fasc. 4 et 5.

*Nachrichten von der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften Göttingen-Philologisch-historische;* Klasse, 1907, Heft 2.

d., *Geschäftliche Mittheilungen*, 1907, Heft 1.

*Revue de Saintonge et d'Aunis;* XXVIIe vol., 4e et 5e livraisons.

*Revue historique et archéologique du Maine;* t. LX, année 1906, emestre.

*d.,* t. LXI, année 1907, 1er semestre.

*Revue de la Haute-Auvergne;* 9e année, 1907, 2e fascicule.

*Rendiconti della reale Accademia dei Lincei classe di scienze mo-, storiche e filologiche;* serie quinta, vol. XVI, fasc. 4.-5.

*Mémoires de l'Académie de Stanislas;* 1906-1907, CLVIIe année; 6e sé-t. IV.

*Procès-verbaux des séances de la Société des lettres et arts de l'Avey-;* t. XX (du 30 juillet 1903 au 29 décembre 1905).

*Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-res et arts de Rouen pendant l'année 1905-1906.*

*Mémoires de la Société des lettres et arts de l'Aveyron;* t. XVI, 1900-5, dernier fascicule.

*Société agricole, etc., des Pyrénées-Orientales;* vol. 48.

*ctes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de deaux;* 3e série, 67e année, 1905.

*cadémie royale de Belgique: Bulletin de la classe des lettres et sciences et de la classe des beaux-arts;* 1907, nos 2, 3, 4, 5.

*Académie royale de Belgique : Bulletin de la classe des s*
1907, nos 2, 3, 4, 5.

*Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts* ;
t. XII, 22e volume de la collection, 1er fascicule.

Id. *Table des volumes de XI à XX.*

*Académie des inscriptions et belles-lettres*; Comptes ren
séances de l'année 1907, Bulletins de mai, juin, juillet et août (4

*Bulletin de la commission des Antiquités de la Seine-Inf*
t. XIV 1re livraison.

*École libre des sciences politiques ;* Conférences de provinc
1908.

*Bulletin de la Société académique de Laon ;* t. XXXII, 1er fas

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la M*
56e année, 222e livraison, t. XII, 1907, 2e fascicule.

*Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Pi*
année 1907, 1er trimestre.

*Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique d*
avril-septembre 1907.

*Bulletin de la société nationale des Antiquaires de France;*
t. VI, Mémoires 1906 (fascicule supplémentaire).

*Journal des Débats ;* 119e année, no 266 (du 25 septembre 1907)

*Archives de la France monastique ;* no 10, août 1907.

*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar ;* nouvell
t. VIII, 1905-1906.

HOMMAGES :

Abbé Planeix : *Mgr Guillaume Chardon*, Louis Bellet, 1907.

F. Cadet de Gassicourt et le baron du Roure de Paulin : *L'Her et l'Art Héraldique*, Bibliothèque de la Revue héraldique, H. D rue Duperré, 30, Paris.

*Notion augustinienne de l'Hermeneutique :* thèse pour le docto sentée à la Faculté de Théologie de Paris par M. l'abbé L. Moira sionnaire diocésain à Clermont-Ferrand. Clermont, imprimerie M 1906.

# NOTES ET DOCUMENTS

## CERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAL

### Installation du PRÉFET du Département du Puy-de-Dôme

Séance extraordinaire du 20 Germinal, an VIII de la République française, une et indivisible.

*OURD'HUI 20 germinal, an VIII de la République fran-séance extraordinaire pour la réception et l'installation nycn* Sugny (1), *nommé aux fonctions de Préfet dans le ement du Puy-de-Dôme,*

*ADMINISTRATEURS du département du Puy-de-Dôme, ommissaire du Gouvernement, se sont rendus dans la le leurs séances qu'ils avaient fait disposer pour cette nie. L'administration municipale de la commune de nt, les fonctionnaires publics, le général de brigade avec l'état-major, et un grand concours de citoyens de l'autre sexe, s'y sont rendus aussi. A onze heures préci-*

rie-Jean-Baptiste-Antoine Ramey de Sugny naquit à Saint-Just let, le 17 octobre 1746.

reur syndic pour l'ordre du clergé et de la noblesse à l'assemblée puis maire de Roanne, Ramey de Sugny, accusé de modéran-r la Terreur, fut incarcéré d'abord à la Conciergerie, le 28 Bru-2, puis au Luxembourg. La mort de Robespierre le délivra de d. Après le 18 Brumaire, il devint commissaire du gouvernement, ministration centrale de la Loire, et, en 1800, Bonaparte le préfet du Puy-de-Dôme.

rut à Lyon en 1804, laissant d'unanimes regrets en Auvergne.

unication de M. l'abbé Régis Crègut d'après les papiers de fa-notre collègue, M. Etienne de Chazelles, petit-fils, du côté ma-M. Ramey de Sugny).

*ses, un Membre de l'Administration centrale, le Comm*
*du Gouvernement, le Secrétaire-général, le général I*
*avec son état-major, sont sortis de la maison du Départ*
*accompagnés de la gendarmerie à cheval, de la compag*
*vétérans nationaux, et d'un détachement de chasseurs à*
*du 25me en station à Clermont, ayant à leur tête les ta*
*et la musique; ce cortège s'est rendu en ordre dans la*
*occupée momentanément par le* Cen Sugny, *pour le rec*
*l'accompagner au Département.*

*Le cortège s'est rendu dans le même ordre à l'Admi*
*tion centrale; les rues et les places qu'il a traversées,*
*bordées d'un nombre considérable de citoyens, qui manif*
*leur satisfaction. Arrivé dans le lieu des séances, le Pr*
*a fait placer le* Cen Sugny *sur un fauteuil, en f*
*bureau. Le* Commissaire *du Gouvernement a pron*
*discours suivant :*

Citoyens Collègues,

Je viens satisfaire à votre juste impatience, au
général de nos concitoyens, en vous présentant le
*Sugny*, nommé par le Gouvernement préfet dans ce
tement.

Livrez vos cœurs à l'allégresse, aux plus douces es
ces, vous tous citoyens de ce département, qui, désir
terme aux agitations révolutionnaires, avez, comme
applaudi à la mémorable journée du 18 brumaire, et
tionné d'une voix unanime le pacte social qui en a été
reux résultat! Nous touchons enfin au moment de la
sance des bienfaits que nous promet un système d'ad
tration aussi sagement que vigoureusement organisé.

Si déjà une réputation distinguée sous tous les ra
n'avait devancé l'arrivée du citoyen *Sugny* en ce d
ment ; il serait aisé de nous convaincre de son mérite
nel par cette seule idée, qu'il est l'envoyé d'un Gou
ment juste et bienfaisant, qui veut et qui peut éteind
tes les haines, et qu'honoré de sa confiance il doit être

mme lui, de ces qualités rares, de ces vertus précieuses, i gagnent tous les cœurs et obtiennent sans peine le succès e doit désirer un bon administrateur.

Pénétrés de cette vérité, hâtons-nous, Citoyens Collègues, proclamant le citoyen *Sugny* Préfet de ce département, déposer en ses mains le pouvoir qui nous était déféré. Le rnier acte de notre administration sera, il faut l'espérer, plus cher à notre pensée, puisqu'il nous rappellera qu'en sant nos fonctions, nous avons eu l'avantage d'offrir à nos citoyens un magistrat, sinon mieux intentionné pour leur heur, du moins beaucoup plus en état de le réaliser par lumières et ses talens.

Mais, en terminant notre carrière administrative, il doit e cher à nos cœurs, de payer un tribut de reconnaissance le satisfaction à tous ceux qui nous ont si utilement se-dés dans nos travaux ! Il doit nous être agréable d'assurer Préfet, que, si nous laissons le département dans un état solant de tranquillité, nous en sommes entièrement rede-les au bon esprit qui anime les administrés et en général les fonctionnaires civils et militaire ; que nous le devons louable activité des généraux qui ont successivement gé la force armée, chargée d'assurer l'exécution des lois ; ntelligence, enfin, de nos collaborateurs dans l'adminis-ion, qui, dans toutes les circonstances, ont fait preuve zèle infatigable pour le travail, et de l'amour de leur oir.

aintenant, il ne nous reste, Citoyens Collègues, qu'à ren-un hommage particulier aux soins et aux égards que les tans de Clermont ont eus pour l'administration pendant e résidence dans cette cité. Rentrons ensuite dans nos rs, avec cette satisfaction que fait éprouver le calme de e conscience ; n'oublions jamais d'y donner l'exemple de e soumission à la loi ; respectons ses organes, ou plutôt urons-les de cette confiance, de cet attachement que com-de le sacrifice qu'ils font de leur repos personnel pour rer celui de tous : acquittons ponctuellement nos contri-

butions; entretenons sans cesse parmi nos concitoyens cet esprit d'union et de concorde qui a tant de fois été l'objet de nos sollicitudes et de nos vœux, comme il faisait le charme et l'agrément de nos relations publiques et privées; continuons d'exciter, parmi les défenseurs de la patrie, ce généreux sentiment de la liberté, seul capable d'opérer de grands prodiges ; c'est ainsi qu'en remplissant nos devoirs de citoyen, tous nos efforts tendront à seconder ceux du Gouvernement pour la tranquillité au dedans, la paix au dehors, la gloire et la prospérité de la République.

Je vous invite, Citoyens, à procéder à l'installation du citoyen *Sugny*, en ordonnant l'enregistrement de sa commission.

*Ce discours terminé, le Vice-Président a parlé en ces termes :*

Citoyen Préfet,

Je me félicite de remplacer en ce moment le citoyen *Huguet*, président de cette administration, qui, comme vous, vient de recevoir une marque éclatante de la confiance du Gouvernement, et de la gratitude publique, pour être l'organe de l'administration centrale dans ce jour de votre installation à la préfecture de ce département. Il m'est doux, Citoyen Préfet, d'être l'interprète des sentiments dont nous sommes tous animés pour vous, pour le magistrat que le Gouvernement a choisi pour administrer le département du Puy-de-Dôme.

Votre réputation vous y a précédé ; vos vertus civiques et privées, vos talents sont connus des citoyens que vous allez administrer. Ils sont assurés d'avance, que celui qui, dans l'intérieur de sa famille, comme dans les fonctions importantes qu'il exerçait dans le département de la Loire, a bien rempli tous les devoirs de la société, saura aussi bien remplir ceux qui l'attendent au poste éminent qui lui est confié. Depuis long-tems ils vous désirent ! Déjà vous avez dû voir, par l'empressement et le plaisir que manifestent les citoyens de cette Commune, combien ils sont particulièrement satisfaits

ous avoir pour leur premier magistrat. Vous trouverez
ilieu d'eux aménité, affabilité, franchise, égards.
nbien n'avons-nous pas à nous en louer tous !... Jamais
n'oublierons l'accueil et les procédés des habitants de
intéressante commune !... Excusez cet épanchement de
œurs, nous le devions à la reconnaissance !...
tâche qui vous est destinée, Citoyen Préfet, est belle et
le ; il s'agit de faire le bonheur de vos nouveaux conci-
s, vous y parviendrez. Il s'agit de faire le bien, vous
erez, parce que vous en avez la volonté, et que vous en
le pouvoir ; parce que aussi vous serez puissamment
dé, autant par les bons citoyens, par les amis de la Ré-
que et du Gouvernement, qui sont heureusement nom-
dans ce département, que par les fonctionnaires
s, vos coopérateurs.
*révolution est finie,* a dit le premier Consul dans une de
oclamations. Ces paroles consolantes ont retenti jus-
fond des cœurs de tous les Français ; ils étaient las de
tionner ; depuis long-tems ils soupiraient après le repos
jouir enfin des bienfaits de la liberté, qu'ils avaient
e par tant et de si grands sacrifices.
ait réservé à celui qui avait su fixer la victoire, à celui
ait étonné l'univers, à celui qui avait couvert de lau-
mmortels *le nom français, de finir la révolution.*
uis plus de dix ans, la France était agitée par les tour-
s révolutionnaires ; en proie tour-à-tour aux différentes
s qui la déchiraient, il fallait des efforts surnaturels,
it un génie extraordinaire, pour tirer notre malheu-
patrie du précipice qui l'environnait.
ce au 18 brumaire ! grâce à son principal auteur ! grâce
onstitution de l'an 8, ce prodige a été opéré ! déjà tout
gé de face ; beaucoup de maux ont été réparés ; beau-
e bien a été fait ; il ne manque, pour pouvoir jouir
ètement des heureux résultats de ce nouvel ordre de
, que la paix ! ...
paix !... eh ! que n'a pas déjà fait le héros qui est à la

tête du Gouvernement, pour la procurer ? que n'a-t-il pas
pour faire cesser enfin les calamités d'une guerre qui, dep
plus de sept ans, ravage les plus belles contrées, moisso
les peuples les plus braves du monde, sacrifie de nombr
enfans de la liberté ?

L'ennemi *veut la guerre, encore la guerre ;* eh bien ! n
la ferons ! l'humanité en frémit, mais la gloire nationale, l'
térêt, l'existence même de la République exigent qu'elle
terrible pour être de peu de durée. Nous la ferons ! mais
nouvelles victoires, de nouveaux triomphes nous donner
bientôt *cette paix si désirée.*

Votre entrée en fonctions, Citoyen Préfet, va être signa
par l'envoi de nombreux défenseurs aux armées. Deux de
fils sont dans les rangs ; déjà ils se sont distingués au po
d'honneur ; ils vont rendre de nouveaux services à
Patrie !.....

Lorsque vous présenterez, Citoyen Préfet, un si bel exem
aux jeunes citoyens de ce département, lorsque vous leur p
senterez celui de ces valeureux parisiens qui s'enrôlent
foule volontairement pour le camp de réserve, quel est ce
qui ne sera pas jaloux de les imiter ? quel est celui qui
lancera à voler au poste où la gloire les attend ? quel est ce
qui préférera la honte et l'infamie à l'honneur de servir
patrie.

A votre voix, Citoyen Préfet, les anciens militaires, qui
si souvent concouru aux victoires de nos armées et qui n
taient venus dans leurs foyers que pour se reposer un inst
à l'ombre de leurs lauriers, vont de nouveau rentrer dans
rangs, et courir à la victoire.

A votre voix, les réquisitionnaires et conscrits, brûlant
désir de rivaliser d'ardeur et de courage avec leurs aîn
vont aussi augmenter les phalanges républicaines et conc
rir à nous donner la paix.

D'autres travaux, également importans, vont vous occu
pendant le cours de votre administration. Il en est qui m
tent plus spécialement vos soins et votre surveillance ; n

us les ferons connaître successivement en vous rendant un mpte particulier de toutes les parties de l'administration i nous était confiée.

Nous vous recommanderons expressément *les Hospices;* us parler des infortunés que ces lieux renferment, c'est rler à votre cœur, c'est être assuré que vous ne perdrez pas instant de vue ces précieux et utiles établissemens !

L'instruction publique, qui intéresse si particulièrement la ciété ; l'Agriculture, cause première de la prospérité des uples et des gouvernemens ; le Commerce, qui les enrichit; Arts qui vivifient tout; les Contributions, sans lesquelles État ne peut subsister ; la Police, qui assure le repos et la nquillité de tous, sont autant d'objets d'un intérêt majeur, i vont occuper utilement vos momens.

Une infinité d'autres parties, moins importantes peut-être, ais également d'utilité publique, réclameront aussi vos soins demanderont tout le développement de votre zèle et de vo- activité.

Si vous avez besoin de nos secours, si vous avez besoin de s travaux, dans quelque position que nous nous trouvions, us pouvez disposer de nous; nous rivaliserons avec vous fforts, de zèle, d'ardeur, pour vous aider à faire le bien.

Pendant plusieurs années, nous avons été chargés du soin écieux de l'opérer dans ce département, et d'y réparer les ux inséparables d'une révolution longue et extraordinaire; us y avons consacré toutes nos veilles et nos travaux ; nous vons employé tous nos moyens; mais les circonstances été souvent pénibles et difficiles. Le temps n'était pas ore venu de faire plus de bien ! c'est à vous qu'il appar- nt de rendre nos administrés aussi heureux que nous l'a- s désiré ; c'est vous qui réaliserez, sous l'égide d'un gou- nement doux et protecteur, les souhaits que nous avons si vent formés pour leur bonheur et leur prospérité.

amais circonstance ne fut plus favorable !... Ce départe- nt est paisible, tranquille, soumis et obéissant aux lois st une satisfaction bien douce pour nous de le laisser en

cet état, en quittant nos fonctions). La révolution du 18 br
maire y a été bien accueillie, et sa confiance dans le Gouve
nement est immense ; il en espère de grands avantages, il
attend la paix, après laquelle il soupire, comme toutes les a
tres parties de la République. Les passions y sont calme
plus d'esprit de parti, plus de ces dénominations qui ont é
la cause ou le prétexte de tant de maux, de tant de sinistr
événements. Il semble que les malheurs de la Révolution so
déjà bien loin de nous ; il semble que tous les citoyens ne fo
ment plus aujourd'hui qu'une société d'amis, qui ont oubl
les torts respectifs qu'ils ont pu avoir dans des tems calam
teux, dont il n'avait pas été possible d'arrêter les funest
effets.

Vous en serez bientôt convaincu, Citoyen Préfet, et no
osons croire que vous en rendrez un compte satisfaisant
Gouvernement, et que vous lui direz que ce département
en tout point digne de ses regards et de ses soins paternels

Nous devons ici des éloges aux Autorités constituées, a
Administrations municipales, aux Commissaires du Gouve
nement ; c'est à leur zèle, c'est à leurs travaux administrati
c'est à leur empressement à assurer l'exécution des lois, q
nous devons en partie le bon état de ce département.

Nous en devons aux braves militaires qui sont venus su
cessivement dans ce département ; nous en devons à leu
dignes chefs ; Nous en devons particulièrement aux différen
généraux qui y ont commandé, qui, par leur énergie, le
activité, leur dévouement, nous ont toujours puissamme
secondés.

C'est à l'union intime qui a constamment régné entre
autorités civiles et militaires, que nous sommes sur-tout
devables de l'ordre et de la tranquilité dont le departeme
du Puy-de-Dôme a presque toujours joui, et de la situati
consolante dans laquelle nous le laissons.

Nous devons aussi des éloges à nos collaborateurs, aux e
ployés de ce département. Ils ont concouru avec nous à fai
aller toutes les parties de l'administration ; ils ont été exac

à remplir leurs devoirs, et l'ont fait avec goût. Ils n'ont pas tous a la vérité les mêmes connaissances ni les mêmes moyens administratifs, mais ils ont montré presque tous le même zèle, la même activité, le même empressement. Ils méritent, Citoyen Préfet, que vous preniez en considération leur sort; la plupart sont pères de famille, et n'ont d'autres ressources que cet état pour subsister ; ceux-là, nous les recommandons plus spécialement à votre humanité, nous les recommandons tous à votre justice.

Je ne puis terminer ce discours sans dire un mot du citoyen *Labarte*, notre secrétaire général. Sa conduite, ses bonnes qualités sont dignes des plus grands éloges ; je m'abstiendrai de lui en donner, crainte qu'on ne croie que l'attachement que nous lui portons, que l'amitié particulière que je lui ai vouée, n'y entre pour quelque chose. Vous le connaîtrez lui-même bientôt comme nous, citoyen Préfet, et comme nous, vous saurez l'apprécier.

VIVE LA RÉPUBLIQUE.

*Ce cri a été répété par tous les assistans : alors le Vice-Président a fait lecture de la commission du citoyen* Sugny, *qui l'a déposée sur le bureau. Elle est ainsi conçue :*

## COMMISSION DE PRÉFET

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

BONAPARTE, premier Consul de la République, nomme le citoyen SUGNY, administrateur, aux fonctions de Préfet du département du Puy-de-Dôme.

Ordonne, en conséquence, qu'il se rendra à son poste, après avoir prêté serment entre les mains du premier Consul ou en celles du Commissaire qui sera délégué à cet effet.

Donné à Paris, le 23 ventôse, an VIII de la République française.

*Signé* BONAPARTE.

Par le premier Consul,

Le secrétaire d'État. *Signé* HUGUES B. MARET.

Le ministre de l'intérieur, *signé* LUCIEN BONAPARTE.

duité et leur bonne conduite, ils justifieront le choix de
ministration centrale, dont ils osent se flatter d'avoir
l'estime et la confiance

Les Administrateurs du département voudront bien,
cette occasion, recevoir de leurs employés les sentime
leur vive reconnaissance aux marques de satisfaction
mitié qu'ils leur ont souvent témoignées.

*La musique a ensuite exécuté différens airs patriotiq
la séance a été levée.*

*Fait à Clermont-Ferrand, en Département, lesdits jou
que dessus, et ont signé* VIMAL-LAJARRIGE, *vice-prés*
GODIVEL, NICOLAS, MOULIN, *administrateurs*, DE
BES, *commissaire du Gouvernement.*

LABARTE, *secrétaire-général.*

*(Archives département*

---

## Plan du Collège des Jésuites à Clermont en

*(actuellement Lycée Blaise-Pascal)*

L'édit royal de 1630, fixant la fusion des deux
Clermont et Montferrand, eut, comme conséquence, le
fert de la Cour des Aides de Montferrand à Clermont
collège de Clermont à Montferrand.

Pour la direction du collège, Montferrand passa un
avec les Jésuites et les classes s'ouvrirent en 1634.

Quelques années plus tard, en 1663, malgré l'oppo
très vive des habitants de Montferrand et malgré l'i
moins vive des jansénistes clermontois, le collège, ave
personnel professeur, se réinstalla dans la capitale de l
vince.

On le pressent, l'opposition janséniste visait non la ré
rition du collège dans les murs de la cité, mais la c
Compagnie qui l'avait en mains.

## Collège des Jésuites de Clermont en 1762

*(aujourd'hui le Lycée)*

---

A porte qui conduit dans la cour B.
C perron.
D terrasses.
E classes.
F escaliers.
G préfectures.
H chapelle pour les habitants de la ville faisant partie de la Congrégation et où se tenait aussi la Chaire de Théologie.
I sacristie de la chapelle L.
M chapelles
N escalier qui monte aux tribunes qui sont sur les chapelles et sur le passage C I.
K mobilier de la chapelle.
O pièce dans l'épaisseur du mur.
P chapelle de la Congrégation des écoliers.
Q corridor.
R escalier.
S réfectoire.
T dépense.
V cuisine.
X aide cuisine.
Y chambres.
grand escalier et escalier donnant sur les boulevards.
I chauffoir.
u mur B I, commodités.
I entrée du côté de la nouvelle place.
I issue qui aboutit à une très petite allée.
I cour pour éclairer les étages au-dessus.
I commodités.
I cour pour éclairer la pièce G I.
I escalier pour descendre aux commodités.
e côté K I appartient aux Carmes.
I petite cour.

---

# COLLÈGE DES JÉSUITES A CLERMONT EN 1762

(Aujourd'hui le Lycée Blaise-Pascal)

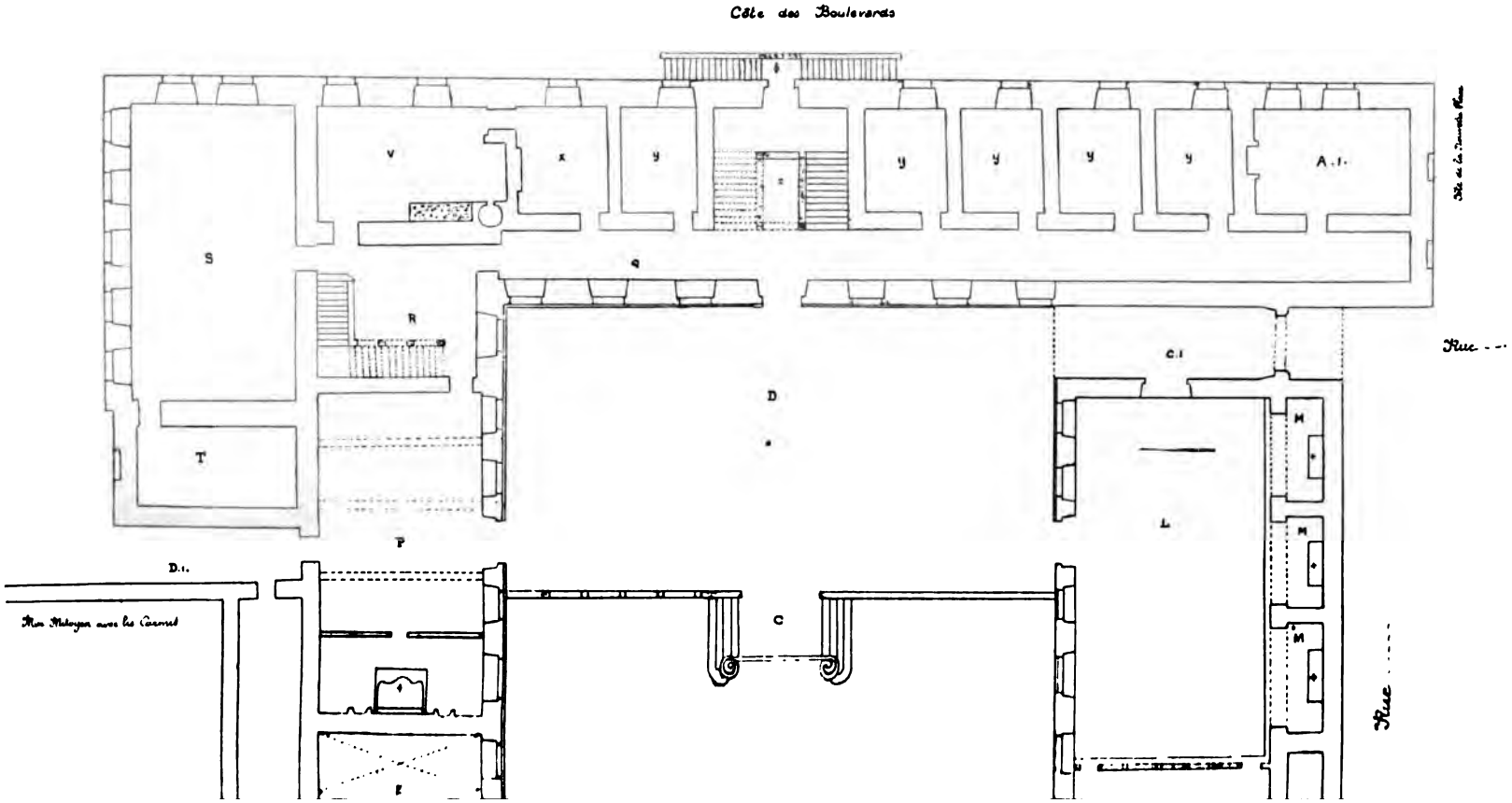

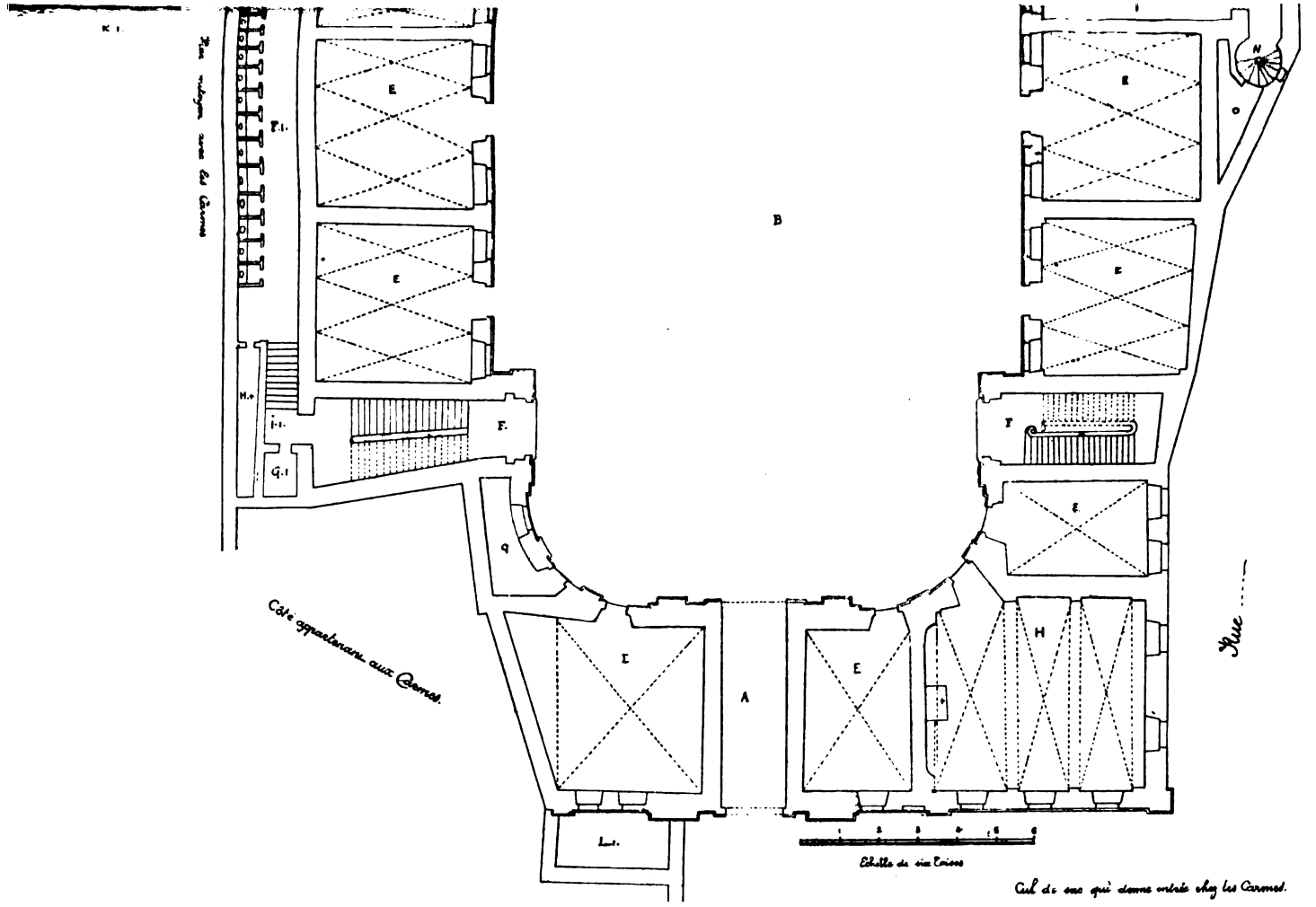
Côté appartenant aux Carmes.
Rue
Cul de sac qui donne entrée chez les Carmes.
Echelle de cinq toises
A
B
E
F
G
H
I
L
M
N
O
P
Q

« Les Révérends Pères, écrivait Pierre Audigier au com-
encement du XVIIIe siècle, furent en définitive fort peu émus
l'accueil qu'ils reçurent à Clermont. Soutenus par le zèle
i les dévorait de chasser de cette ville le jansénisme, ils
rent fermes contre toutes les avanies qu'on leur fit; ils
embarrasèrent fort peu du chagrin que leur arrivée causait
rmi les grands et les petits, et ils firent bien car cette fer-
eté dont ils donnaient des marques éclatantes fut récom-
nsée dans peu de temps par le plus magnifique collège que
s Pères aient en France (1). »

Le collège atteignit en peu de temps un tel état de prospé-
té que besoin fut de songer non seulement à l'augmentation
nombre des classes mais encore à l'agrandissement des
caux.

Le groupe collégial était alors constitué par un amoncelle-
ent de constructions disparates formant îlot entre le monas-
re des Carmes, la rue des Carmes, le Marché au bois et la
uraille d'enceinte.

Il ne restait pour s'élargir qu'une seule ressource, celle
porter plus en dehors, au-delà du fossé, au sud, l'en-
einte de la ville. Les jésuites entreprirent l'œuvre à leurs
ais, et la muraille fut reculée jusqu'à la contrescarpe du
ssé sur une longueur de 70 toises.

Ils firent plus ; ils songèrent à bâtir de toute pièce un
llège.

Cette construction commencée en 1675 se poursuivit, au
é des ressources, jusqu'en 1742.

Pierre Audigier, dans son histoire manuscrite d'Auvergne
nsacre une page à cet édifice. Nous la reproduisons d'autant
us volontiers, que nous constatons, à sa lecture, que si le
llège a subi de nos jours des modifications dans son per-
nnel et dans la répartition des locaux, il reste encore sous

(1) Consulter l'ouvrage très documenté de M. Elie Jaloustre : *Les an-
ennes écoles de l'Auvergne.* (Mémoires de l'Académie, année 1881).
ous empruntons la plupart de nos renseignements à cette excellente
ude.

l'aspect général de ses lignes tel que les Jésuites l'
conçu (1).

« La maison des Pères Jésuites quand elle sera dans
perfection n'aura pas de pareille en France, par ce qu'on
peut juger par ce qui se présente aujourd'hui aux yeux.
ont élevé un bâtiment d'une apparence magnifique qui a p
ornement aux deux extrémités deux grands pavillons
surpassent de beaucoup le corps de logis. Celui qui est
côté du levant contient le réfectoire, la salle de communa
et la bibliothèque, qui font trois pièces l'une sur l'aut
d'une beauté parfaite. La salle (de communauté) qui
grande, est ornée d'un parquet et d'une menuiserie où l
a encadré des tableaux d'un très mauvais goût. La Biblioth
que qui est au-dessus est extrêmement exhaussée, avec
lambris en forme de voûte. Les livres qui doivent être ran
sur des tablettes d'une excellente menuiserie, remplir
toutes les murailles, jusqu'aux combles des pavillons,
sorte que, pour atteindre à ceux qui seront les plus élevés,
a fait régner autour des murailles une galerie avec bal
trade, où l'on monte par un petit escalier pratiqué dans
mur avec beaucoup d'adresse. Cette pièce est aussi parque
comme la salle, et ornée d'un balcon qui avec le grand no
bre de fenêtres d'une hauteur extraordinaire font voir
façade d'une apparence en dehors qui plaît infiniment et d
les vues sont enchantées. Au milieu de ce corps de logis
un dôme trop écrasé, sous lequel se trouve le grand escal
qui conduit dans les corridors où sont les chambres des
res. Il pourrait avoir quelque beauté si on avait donné mo
de hauteur aux marches, et si dans l'exécution, on l'avait
d'une manière plus dégagée, mais tout y paraît si lourd e
massif que la vue même en est choquée. Cette lourde ma
pourtant est comme en l'air, n'étant appuyée que du côté
midi, ce qui a fait craindre qu'il ne vint à tomber, si on le co
tinuait jusqu'au-delà du 3e étage, de pierre de taille, de so

(1) Audigier écrivait vers 1720.

depuis le 2e on a été obligé de faire l'ouvrage en bois, ce fait un très vilain effet. Les chambres ne sont pas fort gran-, mais elles sont si bien tournées qu'on y jouit de la fraî-ur en été et dans l'hiver le froid ne s'y fait pas sentir, ce est d'une grande commodité pour ces Pères à qui il n'est permis d'avoir des cheminées.

Ce grand corps de logis est accompagné de deux ailes ns lesquels on a déjà pratiqué des classes et où l'on trou-a des infirmeries, des congrégations et des salles pour résenter des pièces de théâtre. Ces bâtiments qui seront ne ordonnance agréable renfermeront une vaste cour plus gue que large. Le terrain de l'extrémité qui touche au nd corps de logis ayant un peu plus de hauteur que le te soutiendra une balustrade de fer (1), qui sera d'un nd ornement à cette cour avec la fontaine qu'on y voit fournit sans cesse de l'eau aux écoliers. Si on jette les x sur tous les dehors de ces bâtiments, on peut assurer on en a guère vu qui aient autant d'apparence, car, outre ls sont fort élevés, ils sont ornés de plusieurs balcons et ompagnés de tout ce qui peut faire admirer un ouvrage de e nature. Le jardin n'est pas grand et ne saurait avoir d'étendue, étant fermé par les murailles de la ville, en revanche il y a une terrasse qui a de la longueur, les vues sont magnifiques... Celui qui doit avoir nneur de cet admirable bâtiment est *Jean Cheneau*, Frère Compagnie, qui en forma le dessein et le fit exécuter. Il ommencé en 1675. »

collège fut considéré longtemps comme le plus bel édi-ivil de Clermont. Voici ce qu'écrit Dulaure vers la fin VIIIe siècle. *(Description de l'Auvergne)* :

Le collège royal est la plus belle maison de la ville et peut dire un des plus beaux collèges de France... La entourée de beaux bâtiments est d'une forme régulière gréable; elle est divisée en deux parties, la première

(1) Elle fut exécutée en pierre de taille.

plus élevée, toute pavée en pierres de taille, est sépa
l'autre par une balustrade ; au milieu est une rampe d
par laquelle on descend à la seconde partie de la cour ;
partie plus vaste et dont le plan forme le miroir, est
d'un pavé en pierre de taille et sablée au milieu. Tout a
sont les classes... »

Le Collège des Jésuites abritait une population de p
*mille* élèves tant internes qu'externes.

En 1762, année de la suppression de la Compagnie de
le collège passa en d'autres mains. Dès lors, sa décade
fit sentir. Elle alla en s'accentuant jusqu'à la Révol
époque où l'ancienne ruche scolaire n'offrit plus que le
profil d'une ombre.

En 1793, le collège perdit son nom et s'appela *Instit*
*tional*, puis *Ecole centrale*, *Collège libre*, et enfin sou
poléon, en 1808, *Lycée impérial*.

Le plan que nous publions provient des archives de
néchaussée d'Auvergne (Cour d'appel de Riom). Il
dressé en 1762, l'année même de la suppression de la C
gnie de Jésus.

Outre qu'il nous livre quelques indications curieuses
topographie locale, il a le mérite de détailler minutieus
la disposition des appartements et leur affectations a
vers services scolaires de l'époque.

Il ne sera pas sans intérêt d'établir une comparaison
l'organisation actuelle du Lycée.

L'Abbé Régis Crègut.

# La Cathédrale de Clermont

—

## Première Partie

### HISTOIRE DE LA CATHÉDRALE

#### I. L'AN 1248

ans l'histoire artistique de notre province, l'année 1248 que une date mémorable. Cette année-là, en effet, l'archi- ure gothique vient présider aux travaux de la Cathédrale lermont et, par cette œuvre splendide, acquérir en Auver- un définitif droit de cité.

epuis plus d'un siècle, cet art nouveau s'était élaboré aux rons de Paris; peu à peu il avait pris conscience de lui- e et bientôt il jetait dans les airs, non plus de modestes es de campagne, mais de vastes, d'immenses édifices. A ers les provinces du Nord, ce fut une fièvre d'enthou- ne; partout les églises romanes tombent sous la pioche, out les quêteurs circulent, les aumônes s'amoncellent; e les villes, c'est une rivalité généreuse à qui élèvera, en neur de la Vierge et des Saints, le temple le plus riche, us grandiose; de nouveau, comme au cours du onzième e, la France se couvre « d'un blanc manteau d'églises ». art progresse sans cesse; les colonnes s'amincissent; enêtres s'allongent, s'élargissent, se ramifient; chaque cet hymne de la pierre s'élance vers le ciel, plus pas- é, plus vibrant.

jà Sens, Noyon, Senlis ont achevé leurs cathédrales sévère harmonie; déjà d'immenses basiliques, Rouen, , Paris, Chartres, abritent sous leurs voûtes les multi- agenouillées. A Bourges, à Auxerre, à Tours, à Troyes, ssons, à Bayeux, depuis cinquante, trente ou vingt ans, antiers retentissent du bruit rythmé des marteaux, les

murs continuent à monter, les arcs-boutants jettent dan
vide leurs ponts aériens. A Saint-Denis, le roi saint Lou
fait abattre la première église gothique construite par Su
et, à sa place, il élève un édifice plus somptueux, plus ajo
plus en rapport avec les incessants progrès de l'art.

A cette heure aussi, trois œuvres gigantesques, les
grandes gloires du XIIIe siècle, attirent vers elles tous
yeux. Depuis 1211, c'est Reims qui édifie l'église des sac
depuis 1220, c'est Amiens qui s'évertue à bâtir le sanctu
le plus merveilleux de la chrétienté ; depuis 1225, c'est B
vais, qui, piqué d'émulation, suit du regard l'élan éperd
ses colonnes et, par la pensée, à des hauteurs inouïes, p
déjà la frêle ossature de ses voûtes.

Oh ! qui dira les enthousiasmes ardents de cet âge, ivr
foi ? Qui dira les largesses des rois, des seigneurs et des
lats, les aumônes du vilain prélevées sur la misère, le tra
acharné de ces héroïques ouvriers, « les logeurs du
Dieu » ? Qui chantera cette sublime épopée de la pierre,
autre croisade qui, elle aussi, fait battre les cœurs des Fr
et les enivre d'une superbe folie ?

1248 ! En cette année-là, saint Louis fait consacre
Sainte Chapelle, merveilleux joyau, rêve idéal, que Pierr
Montreuil vient de réaliser. 1248 ! En cette année-là,
les bords du Rhin, Cologne jette les fondements de cette
thédrale, l'orgueil de l'Allemagne entière. Et, comme sa
jumelle de Clermont, la nouvelle basilique attendra six
cles pour continuer l'œuvre de ses voûtes et lancer dan
airs la vibrante prière de ses flèches colossales.

Comme les autres provinces du Centre et du Midi, l'Au
gne était restée en dehors de l'immense mouvement ar
que qui, depuis plus d'un siècle, passionnait le Nord
France. Jusque-là, aux chœurs d'Aigueperse et de S
Amable à Riom, le nouveau style n'avait poussé que de
des pointes d'avant-garde. Mais enfin, en 1248, Cler
s'émeut ; la vieille cité des Arvernes prétend ne plus r
en retard ; comme les villes du Nord, elle veut, sur la co

poser une basilique spacieuse, élancée, pleine d'idéal, illuminée du chatoiement des larges verrières.

Membre du cortège de prélats qui consacrèrent la Sainte Chapelle (25 avril 1248), au spectacle sans doute de cette œuvre merveilleuse, Hugues de la Tour se prit d'enthousiasme et, de retour dans son diocèse, à ses fidèles il fit partager ses dessins grandioses. A Notre-Dame du Port, les Clermontois continueront à visiter la Vierge, l'âme enveloppée du mystérieux recueillement qu'inspirent les sombres arceaux bâtis par les maîtres du roman d'Auvergne. Mais plus haut, dans son nouveau sanctuaire, leur piété s'épanouira, elle s'exaltera avec la montée des colonnes, avec l'hymne de la couleur chanté par les vastes fenêtres sous le ciel blanc des grandes voûtes.

### II. LES TRAVAUX DU TREIZIÈME SIÈCLE

Parmi les constructions de la province, la cathédrale, l'une des premières, dit adieu à la pierre blanche, pour chercher ses matériaux dans les carrières nouvellement ouvertes à travers les coulées volcaniques (1).

Les travaux commencent par le chœur. A mesure qu'ils avanceront, des pans de l'église romane, consacrée au xe siècle, par l'évêque Etienne II, tomberont sous la pioche (2).

(1) Les matériaux de la Cathédrale proviennent des carrières du puy du Thiolet, ouvertes avant celles de la Nugère, à Volvic.

(2) Sur les cathédrales antérieures à celle du xiiie siècle, voyez l'*Appendice* I. — En général, comme à Clermont, les travaux de reconstruction commencent par le chœur; les parties conservées de l'ancienne église servaient aux besoins du culte. A la cathédrale d'Amiens, on suivit une marche inverse : « L'évêque Evrard de Fouilloy, qui inaugura les travaux d'Amiens, n'y résida que pendant deux ans; mais, habile et peut être usé, il eut le temps de donner à Robert de Luzarches, le maître de l'œuvre, un conseil qui plus tard rendit possible l'achèvement à peu près complet de la basilique. Il la fit commencer par la nef, se disant avec raison que les ressources disponibles suffiraient pour la terminer, et que cette partie, la moins nécessaire, une fois livrée au culte, on ne négligerait en ensuite pour édifier le chœur, la partie la plus indispensable. C'est ce qui arriva : en 1288, le cœur et le transept possédaient leurs voûtes, leurs toitures et leurs vitraux. » Anthyme Saint-Paul : *Histoire monumentale de la France*. pp. 143-144.

L'architecte, le « maître de l'œuvre », se nomme Jean Des champs (1).

Donc, en cette année 1248, l'évêque Hugues de la Tour bé nit solennellement la première pierre. Bientôt après, il s'em barque pour la croisade avec saint Louis et, l'année suivante il meurt sur la terre d'Egypte. Mais il trouvera un héritier d sa pensée dans la personne de son neveu et successeur, le do minicain Guy de la Tour. Pendant un long épiscopat d trente-sept ans, l'évêque pousse, active les travaux. Et si l'o songe qu'alors le diocèse de Clermont s'étendait sur l'Auver gne entière et sur une grande partie du Bourbonnais, o comprendra quelles aumônes pouvaient venir à l'œuvre d nouveau sanctuaire.

Le jour de la Pentecôte 1262, entre les murs de la vieill cathédrale romane, Clermont a la bonne fortune de voir célé brer, en présence du roi saint Louis et d'un brillant cortèg de prélats et de seigneurs, le mariage du futur Philippe III l Hardi avec la princesse Isabelle d'Aragon. En ce jour, d larges aumônes enrichissent le trésor du chapitre cathédral sans doute, il faut attribuer à la munificence du pieux roi le riches vitraux du fond de l'abside où, comme à la Sainte Cha pelle, se voient parsemées les fleurs de lis et les tours donjon nées de Castille.

Au XIIIe siècle, quand s'élevait une cathédrale, au-delà d'u diocèse, de proche en proche, par ondes successives, la re nommée de l'entreprise allait s'étendant ; des provinces entiè res, tout le royaume de France, l'autorité pontificale elle même, de leurs sympathies, de leur concours actif, encoura geaient cette œuvre d'art et de foi. Admirable désintéresse ment, sublime générosité, ignorante des rivalités de clochers toujours prodigue, toujours en éveil !

En faveur de la cathédrale de Clermont, par une bulle, l

(1) Certaines ressemblances de détail avec la cathédrale ont fait sup poser que Jean Deschamps fut aussi, un peu plus tard, chargé d'un édi fice construit à cette époque (1263), la chapelle des Cordeliers, mainte nant les Archives départementales.

e Innocent IV (1243-1254) promet des indulgences aux
ateurs. Puis, à l'Evêque et au Chapitre il permet de con-
er aux travaux les revenus des bénéfices qui viendront à
uer. A son tour, Alexandre IV (1254-1261) répand ces
esses spirituelles, objet de si pieuses convoitises pour les
ulations croyantes du Moyen-Age. Urbain IV (1261-1264)
un ami des arts : c'est lui qui, dans Troyes, sa ville na-
, sur l'emplacement de l'échoppe paternelle, a fait cons-
re ce chef-d'œuvre, achevé depuis quelques mois (juin
5), ce suprême effort de hardiesse et de grâce, que beau-
o de critiques préfèrent à la Sainte-Chapelle : l'église St-
ain. En 1262, sur la demande de Guy de la Tour et du
pitre de Clermont, à tous les Evêques, Abbés et Curés de
nce, il adresse une bulle pour les engager à déployer leur
en faveur de l'œuvre de la nouvelle cathédrale. Pour
cher les indulgences accordées aux généreux fidèles, le
pitre enverra des quêteurs. Partout, dans les églises, ils
rront librement les annoncer ; au besoin, évêques et curés
accorderont des lettres de recommandation ; à leurs
x sermons, eux-mêmes auront soin d'ajouter l'autorité
eurs propres discours.

rois ans après, Clément IV (1265-1268) autorise le Chapi-
organiser de nouvelles quêtes, cette fois à travers les
vinces de Bourges, de Bordeaux, de Narbonne. Dans ces
ons, sauf dans la ville même de Bourges, aucun grand
ctuaire ne s'élève alors : les quêteurs, partis de Clermont,
rront venir y tendre la main, sans porter ombrage à de
imes susceptibilités. A tous les prélats de ces provinces,
me son prédécesseur, le pape multiplie du reste les exhor-
ons ; lui aussi, il les anime à déployer leur charité envers
rédicateurs d'indulgences, à leur prêter l'appui de leurs
es de recommandation et de leur propre parole.

coup sûr, ce nous serait un spectacle intéressant de sui-
nos quêteurs à travers les villages et les villes, de les
frapper à la porte des évêchés ou des presbytères. Au
nier abord, sur le front des pasteurs d'âmes, ils peuvent

deviner une pensée d'inquiétude et de défiance. Ils so
nombreux alors les quêteurs qui, pour les hôpitaux sur
par monts et par vaux, circulent sur les chemins ! Heure
ment, pour se tirer d'embarras, les curés peuvent s'app
sur les décisions de l'Église. Afin de prévenir les fraude
aussi les prédications indiscrètes et ignorantes, le quatri
Concile général de Latran et nombre de conciles provinc
ont, en effet, sur les quêteurs édicté les plus formelles e
plus sages mesures. Aucun d'eux ne sera reçu, s'il ne
sente, pour s'accréditer, des lettres authentiques du pap
de son évêque ; dans les églises, il prêchera seulement e
veur de l'œuvre dont il est le mandataire; et, s'il remet
cartels d'indulgences, les curés s'assureront de leur ri
reuse conformité avec la lettre pontificale qui accorde ces
gesses (1). Nos quêteurs à nous, ils sont en règle ; bien
ils apportent les recommandations les plus explicites, les
chaudes. Dans leurs sermons, il leur sera donc loisibl
déployer leur zèle en faveur de leur chère basilique. Au r
nous aimons à le croire, ils se conformeront à d'autres loi
concile de Latran qui leur interdisent de s'héberger dan
tavernes et de se laisser aller aux dépenses superflues.

Au retour de leurs courses lointaines, il y a tout lieu
supposer, les quêteurs versent dans le trésor cathédra
larges aumônes. Et puis, dans le diocèse de Clermont
fidèles ne cessent de songer au sanctuaire qui doit faire
orgueil ; il est rare qu'un testament ne lui abandonne des
leurs importantes pour l'époque ; dans cette lutte de pi
générosité, les comtes d'Auvergne et les seigneurs d
Tour tiennent à faire honneur à la gloire de leur nom.
tout les chanoines, alors presque tous recrutés dans la
blesse et la plus riche bourgeoisie, ne se lassent poin

(1) Quatrième concile œcuménique de Latran (1215), conciles p
ciaux de Paris en 1212 et 1248 et, pour les provinces mêmes où, d
la bulle de Clément IV, les quêteurs de Clermont pourront circuler
de Bordeaux (1255), de Narbonne (1227), de Béziers (1246), de Mont
(1258).

ultiplier l'abondance de leurs libéralités. La cathédrale ailleurs n'est-elle point leur église? Dans son sein, l'auto-té de l'évêque est presque nulle ; la leur s'y exerce absolue ; vrai dire, elle leur appartient. Aussi tous les soins matériels la construction incombent-ils au Chapitre. En son nom, s marchés conclus avec les ouvriers à la tâche, charpen-ers, orfèvres..., et jurés par eux sur les saints Evangiles, nt reçus par ses deux *bailes*, les chanoines syndics du véné-ble corps. Pour surveiller les travaux, il nomme deux de s membres, appelés « gardiens de l'œuvre », nous dirions jourd'hui des « commissaires » (1) ; et, aux ordres de ces rniers, le « procureur des bâtiments » administre le com-exe budget d'une pareille entreprise.

Avec toutes les ressources amassées sur place ou recueil-s au loin, sans relâche les travaux se poursuivent. Les bas-tés du chœur terminés, sur les reins de leurs voûtes de rges dalles viennent s'ajuster en terrasses spacieuses où, ute d'espace au dehors, les tailleurs de pierre transportent urs chantiers et font retentir la cadence assourdie de leurs arteaux.

En 1285, il semble que le chœur soit achevé ; si réellement l'était, il fut témoin de la solennelle réception faite, pendant Semaine-Sainte, à l'Archevêque de Bourges, Simon de eaulieu (2). En sa qualité de Primat, accompagné d'un no-ire et d'un personnel de religieux et d'autres ecclésiasti-

(1) Au XIVe siècle, il n'y a plus qu'un « gardien de l'œuvre ». Plus tard, qu'à la fin du XVIIIe siècle, ce chanoine prend le nom de « maître des timents », titre qu'il ne faut pas confondre avec celui de l'architecte, « maître de l'œuvre », suivant l'expression consacrée.

(2) A vrai dire, le procès-verbal de la tournée pastorale de l'archevêque Bourges ne dit absolument rien qui puisse, comme on l'a répété, faire mettre qu'il fut reçu dans la nouvelle église plutôt que, exclusivement, ns les parties conservées de l'ancienne. Toutefois pour l'achèvement du œur, on peut garder cette date approximative de 1285 ; car, en 1289, Pape Nicolas IV accorde des indulgences à ceux qui visiteront le nou-u sanctuaire; et la plupart des chapelles du chœur avaient leurs titu-res en 1291, date à laquelle le Chapitre fit commencer la rédaction de la *none*, précieux recueil, à la fois nécrologe et répertoire de coutumes.

ques, à travers les provinces de Bourges et de Bordeaux, il entrepris une visite officielle qui durera plusieurs années. L Jeudi-Saint, reçu au bas du grand escalier qui s'étend devan la cathédrale, il est, sous le dais, au milieu du clergé en cha pes, conduit à l'autel de l'église. Aussitôt il tient le chapitr et en latin harangue les chanoines; puis au peuple il fai adresser la parole sainte en français; le samedi suivant, bénit l'eau et le Saint-Chrême; le jour de Pâques, de nouvea il célèbre la messe et distribue la communion aux chanoine et aux fidèles accourus nombreux.

Hélas! Jean Deschamps ne jouit point du spectacle de l spendide réalisation de sa géniale pensée; depuis cinq ans, est mort! Du moins sa dépouille repose au seuil de l'édific dont il conçut la grande image et ainsi elle semble tressailli du légitime orgueil de l'ouvrier au terme de son viril la beur (1). Si Guy de la Tour, lui aussi, ne tarde pas à s'en dormir du dernier sommeil (1286), plus heureux, sur les fût déliés des colonnes il a vu poser les nervures ramifiées de hautes voûtes du chœur.

A tous les fidèles qui, aux jours de fêtes consacrés à l Vierge Marie, viendront la visiter dans son nouveau sanc tuaire, le Souverain Pontife Nicolas IV (1288-1292) accord la faveur d'une indulgence.

(1) Jean Deschamps fut enterré, à l'extérieur, sur le palier de l'esc lier du portail septentrional. En 1400, sans doute pour la soustraire à u usure complète sous les pieds des passants, les chanoines firent enlev l'inscription du tombeau et la placèrent dans la chapelle des reliques (a jourd'hui la deuxième sacristie sous le Jacquemart). Au XVII^e siècle, ce inscription existait encore. Elle était ainsi formulée: « *Memoria quod Magister Joannes de Campis incepit hanc Ecclesiam anno D mini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo, qui jacet cum Ma uxore sua et liberis eorum in tumulo incisso ante valvas Beatæ Ma Gratiæ.* » Les chanoines avaient ajouté à l'épitaphe la note suivant « *Hæc memoria fuit extracta de quodam lapide qui est intra dict tumulum scriptus litteris in plumbo gaforatis, anno Domini quadr gentesimo.* » — Le tombeau lui-même où reposaient les restes de Je Deschamps, a été retrouvé avec diverses médailles, le 5 juillet 1883, p E. Mallay, architecte du diocèse, à l'endroit même indiqué par l'inscr tion. A Clermont, une modeste rue porte le nom de Jean Deschamps, a environs de la Bibliothèque et du Musée.

Au reste, le chœur une fois achevé, le zèle ne s'est point ra-
enti; sous Adhémar de Cros (1286-1297), successeur de Guy
le la Tour, sans arrêt se poursuivent les travaux. Afin de
ournir de nouvelles ressources qui hâtent l'achèvement de
'édifice, à l'évêque et au Chapitre, Nicolas IV, pour une pé-
iode de cinq ans, permet de verser dans le trésor de l'œu-
re les revenus d'une année entière, produits par les bénéfi-
es du diocèse qui viendront à vaquer (1). Et pour que, sans
aute, prélat et chanoines touchent les sommes qui leur sont
insi attribuées, le pape désigne lui-même trois commissaires
hargés de l'exécution de ses ordres (18 juillet et 12 novem-
re 1289).

Ainsi donc, en cette fin du XIIIe siècle, à chaque heure, ma-
ants et bourgeois viennent admirer les progrès des colonnes
t des voûtes; Clermont tout entier est à la fièvre des gran-
es choses! Au bord de son cirque de volcans sourcilleux,
agée d'un double rang d'austères remparts, quelle pittores-
ue silhouette elle nous offre alors, cette ville dont, chaque
our, le faîte se hérisse de hauts contreforts, à gargouilles
rofilées dans l'azur. Sur le sommet, derrière une première
nceinte percée de cinq portes, la ville épiscopale, la *Cité,* se
resse altière: palais de l'Evêché, cloître et bâtiments du
hapitre, Tour de la Monnaie, vieux palais des anciens com-
s d'Auvergne, jeune hôtel de Boulogne et, tout en haut,
asse boîteuse de la cathédrale, avec sa basse nef romane
nitée par deux lourdes tours et son chœur hardiment pro-
té vers le ciel (2). Plus bas, dévalant le long des pentes,

(1) Ces bénéfices dont les revenus devaient être ainsi affectés à la Ca-
édrale étaient ceux dont la nomination du titulaire appartenait à l'Evê-
e ou au Chapitre. Mais si l'on songe que, même après la création du
ocèse de St-Flour détaché de celui de Clermont (1316), le Chapitre
mmait à environ 80 cures ou autres bénéfices et l'Evêque à 170 environ,
décès de titulaires, pendant cet intervalle de cinq ans, pouvaient s'éle-
r à un certain chiffre et ainsi devenir, par la vacance, une source sé-
euse de revenus affectés au trésor de l'œuvre.

(2) Quelque chose, mais en plus grand, comme l'église actuelle d'En-
zat (Puy-de-Dôme).

les maisons, en un désordre compact, viennent se heurter à une seconde enceinte de fortes murailles : c'est la *Ville* proprement dite. Au dehors, vers la plaine de la Limagne ou dans la courbe de la vallée de la Tiretaine, les *faubourgs* s'étendent et sur eux font monter leurs clochers, églises, couvents, puissantes abbayes de Chantoin, de Saint-André et de Saint-Allyre, celle-ci véritable forteresse à farouches murailles crénelées.

Sur toute la ville, jusqu'au milieu du XVIe siècle (1551), l'évêque exercera son autorité de Comte et Seigneur. Dans la grande salle de son palais, assis sous un dais de pourpre, mître en tête, au milieu du cercle des chanoines, il reçoit l'hommage de ses vassaux qui, sans épée et sans éperons, viennent s'agenouiller devant lui et, la main dans sa main, lui jurer fidélité et loyal hommage. Si, par hasard, l'un de ces feudataires refuse obéissance, les hommes d'armes de l'évêque arborent la bannière épiscopale et, répétant : « Clermont ! Clermont ! Clermont ! », le cri d'armes de leur maître, ils s'avancent contre le manoir du seigneur en révolte contre les devoirs de la féodalité.

Malgré sa puissance, l'évêque doit compter avec les jalouses prérogatives des trente chanoines qui, présidés par leurs dignitaires, prévôt, abbé et doyen, viennent en robe rouge chanter l'office dans le chœur de la Cathédrale. Nommé par eux, à ces hauts prébendés qui d'ailleurs se glorifient de ne relever que du Pape, il doit jurer de respecter leurs droits. Comme l'évêque, ils ont des vassaux et un bailli pour rendre la justice ; à leur service se rattachent connétable, sommelier, échanson, panetier, charges devenues purement honorifiques, mais toujours vivement convoitées par les plus riches bourgeois de la ville à qui, entre autres privilèges, elles accordent de venir siéger, près du Chapitre, dans les stalles du chœur.

### III. LE XIVe SIÈCLE.

Après l'immense effort de cette seconde moitié du XIIIe siècle, il semble que les ressources taries aient inspiré, sinon

sentiment de lassitude, du moins un prévoyant répit de lques années.

ais bientôt, sous l'épiscopat d'Aubert Aycelin de Montai- (1307-1328), la vie, le mouvement, le bruit des truelles es marteaux, reviennent animer le chantier. A tous ses res l'évêque adresse un mandement où, au nom de la te obéissance, il leur enjoint de prendre des mesures pour r l'achèvement d'un édifice dont beaucoup d'entre eux pu admirer la splendeur. Tous les dimanches et les jours êtes, ils exciteront la générosité des fidèles qu'une nou- e indulgence, accordée par le prélat, vient d'ailleurs ani- . Dans chaque paroisse, deux collecteurs, de porte en e, iront recueillir les aumônes et ensuite les transmet- t au « gardien de l'édifice ». Dans leurs synodes particu- , les archiprêtres ne se lasseront point de rappeler aux s ces prescriptions de l'autorité épiscopale et si, par rd, ils en trouvent qui se montrent trop peu zélés, par ou de vive voix ils les dénonceront à l'évêque (1311).

ns tarder, il faudrait donc que tous les murs de la vieille e tombent sous la pioche, pour faire place aux sveltes nes, aux arcs gracieux du nouveau sanctuaire toujours rogrès. Les fidèles de Clermont, cela va sans dire, ne pas les derniers à prêter leur concours actif à la réalisa- de ce rêve. Dans les deux troncs placés à l'entrée du r et aux pieds du crucifix, sur les plateaux ou bassins sés aux jours des grandes fêtes de la Vierge, la Nativité ssomption, sou par sou, les aumônes s'accumulent ; au de l'an, l'œuvre de l'église reçoit ses étrennes ; prêts à er la terre, des testateurs généreux songent encore à cathédrale. Au profit des travaux, le Chapitre loue cer- s maisons qu'il possède près des murs du sanctuaire ; s greniers et de ses celliers, il tire, pour les vendre, des s de toile, des setiers de vin ou de céréales. Quand, après ort d'un des siens, il reçoit un confrère nouveau, il lui me une redevance. De même, les églises vacantes sont s d'un impôt ; et, s'il s'agit d'une prébende, la moitié de

ses revenus viennent enrichir le trésor de l'œuvre ; aux synodes généraux du clergé, à la Pentecôte et à la Saint-Luc, d'une main largement ouverte, les prêtres apportent leurs aumônes. A droite et à gauche, les quêteurs s'en vont toujours, accrédités par des lettres dûment transcrites par des écrivains aux gages du Chapitre ; parfois, dans l'un ou l'autre des quinze archiprêtrés du diocèse, pour éviter les frais de déplacement, les quêtes sont affermées à des concessionnaires qui les lèvent à leur profit, moyennant une certaine somme payée à l'œuvre de la cathédrale. Bien que, depuis 1317, le nouveau diocèse de St-Flour soit détaché de celui de Clermont, il n'oublie pas ses anciennes attaches ; là aussi des quêtes s'organisent, des legs pieux s'y adressent encore au sanctuaire vénéré (1).

Grâce à ces multiples ressources, après le transept, les premières travées de la nef surgissent de terre ; sur le chœur, s'élève le clocher du Retour, « lo clutcheyr del Retorn », ainsi appelé parce que là est suspendue une cloche dont les tintements indiscrets viennent rappeler aux chanoines l'heure du retour à l'office (2). Le nom de l'un des architectes de

(1) Pour cette époque, aux Archives départementales, il reste un document fort instructif, le compte-rendu où, au nom du chanoine Guillaume Nehel, gardien de l'œuvre, Guillaume Albanel, procureur de l'édifice, a consigné les recettes et les dépenses effectuées depuis la Pentecôte 1335 jusqu'à la Pentecôte 1336. Grâce à lui, nous avons pu reconstituer le tableau qui précède, donner une idée des moyens employés pour hâter les travaux. Chaque année, l'architecte recevait 4 setiers de froment et une pension de 7 livres qui de nos jours équivaudraient à 650 francs environ.

(2) B. Gonod a écrit : « Enfin les travaux de la nef paraissent avoir été assez avancés en 1341, puisque à cette époque, selon Audigier, l'église fut consacrée par Etienne Alberti [Etienne Aubert], qui, plus tard, devint pape sous le nom d'Innocent VI. » *Notice historique sur la Cathédrale de Clermont* (1839), p. 26. Sur la foi de B. Gonod, ce détail a été répété par tous les écrivains qui ont suivi. Une discussion complète demanderait trop d'espace; bornons-nous à quelques mots. Dans sa *Description de la Limagne*, il est vrai, Audigier émet cette affirmation ou plutôt cette hypothèse, en faisant une induction fondée sur un texte fautif de l'épitaphe de Jean Deschamps (au texte réel sa mémoire avait ajouté les paroles du Martyrologe de Clermont relatives à la consécration de l'ancienne cathédrale par l'évêque Etienne II en 946). Mais, soit dans son *Histoire de l'Eglise d'Auvergne*, soit dans l'*Histoire de la ville de Clermont*, il s'abs-

te époque est parvenu jusqu'à nous ; c'est un fils de l'Au-
gne, qui bientôt prêtera son concours à la grande abba-
le de la Chaise-Dieu : il se nomme Pierre de Cébazat (1).
Mais à un pareil édifice s'imposent toujours des dépenses
raordinaires. Dans le trésor du Chapitre, les ressources
issent par s'appauvrir ; maintenant les futurs travaux ris-
ent bien de traîner en longueur. A la demande de l'évêque
rre d'André, le Pape Clément VI, cet ancien moine de la
aise-Dieu qui fait rebâtir l'église de son monastère, accorde
e indulgence aux fidèles qui, de leurs deniers, contribue-
t au complet achèvement de la basilique clermontoise.
is il y met une condition : sous peine de nullité, il défend
faire prêcher par des quêteurs la nouvelle de ces indulgen-
(1344). Dans ces sortes de missions à travers les provin-
, de nouveaux abus s'étaient produits contre lesquels le
ncile général de Vienne (1311) avait protesté en termes
rgiques et dès lors aux faveurs accordées par lui, le sou-
ain pontificat imposa d'habitude ces très expresses ré-
ves (2).
Cette nouvelle Bulle devint-elle pour le Chapitre la source
copieuses aumônes ? Nous ne savons. Mais bientôt des ca-
ités viennent fondre qui du chantier dispersent les tail-
rs de pierre et laissent tristement dressés, sans vie, les
afaudages. C'est d'abord la peste noire, terrible invasion
, de l'Asie à l'Europe, parcourt les peuples et, sur son
sage, promène la mort (1348). Puis se déchaîne la guerre
Cent Ans, « la grande pitié au royaume de France ». L'An-

t de reproduire cette assertion et, redonnant l'épitaphe dans cette
nière histoire, il le fait d'une manière exacte. Du reste, le chanoine
in, grand chantre du Chapitre (mort en 1691), dans le Cérémonial
nuscrit qu'il a rédigé en latin, affirme positivement que la cathédrale
nelle n'a pas été consacrée.

1) Les comptes de l'abbatiale de la Chaise-Dieu, aux années 1344, 1345,
6, 1347, le désignent avec le titre de « Maître de l'œuvre de la Cathé-
le de Clermont ».

2) Le Concile de Trente abolit définitivement le nom et l'usage des
teurs (21e session : décret de réformation, ch. IX.)

glais pénètre jusqu'au cœur de la province ; partout luttes sanglantes, ruines, pillages. Chevauchée du Prince Noir, invasion des troupes de Robert Knowles, guerre intestine du Dauphin d'Auvergne et du nouveau seigneur de Nonette, Thomas de la Marche, ravages des routiers au service de l'envahisseur, Nolin Barbe, Craddock, Perrot le Béarnais, Aymerigot Marchès ; concussions éhontées du duc Jean de Berry : sans trêve, tous ces maux viennent fouler, marteler les populations agonisantes. L'alerte est perpétuelle ; sur les cimes de Chanturgues et du puy de Crouël, les guetteurs surveillent l'horizon. Montferrand lui-même se laisse surprendre et dévaliser par ces bandes terribles. Pour subvenir aux frais d'une lutte désespérée, à plusieurs reprises, les Etats d'Auvergne se réunissent, présidés par l'évêque Jean de Meillou (1357-1375), lieutenant du duc Jean de Berry. Avant tout, il faut prévenir la possibilité d'un coup de force ; sans relâche, les Clermontois travaillent à réparer, à rendre plus résistants leurs remparts. Epuisée, la province n'a donc plus de ressources à verser dans le trésor de la cathédrale. Et d'ailleurs, dans cet universel désarroi, les esprits n'ont plus assez de liberté pour songer aux œuvres d'art, même à celles qu'anime l'ardeur des aspirations religieuses.

Cependant toute pensée d'initiative n'est pas éteinte. A l'ombre de la cathédrale, suivant l'usage antique, près du portail Nord, dédié à Notre-Dame-de-Grâce, le gardien de l'œuvre rêve de fonder un hôpital. Et quel voisinage serait mieux choisi que celui d'une église où, pour invoquer la Vierge, les infirmes en grand nombre accourent et, par miracle, reviennent à la santé ? Mais, hélas ! à ce rêve généreux l'argent fait défaut. A tous ses prêtres, par une lettre pastorale, l'évêque Jean de Meillou recommande les quêteurs qui, munis de lettres ou cartels, parcourront le diocèse, au nom du Chapitre et du gardien de l'œuvre. Dans les églises ou au dehors, aux jours et aux heures qu'il leur plaira, ils pourront annoncer aux fidèles les multiples miracles accomplis dans l'enceinte de la cathédrale et prêcher les indulgences

promises à ceux qui viendront en aide à l'œuvre du sanctuaire comme à celui de l'hôpital projeté. De porte en porte il leur sera loisible de mendier les aumônes. Dans sa lettre, l'évêque est loin d'atténuer les ordres. Sous peine d'excommunication, les prêtres sont requis de faire partout aux quêteurs l'accueil le plus favorable (1360).

Deux ans après, il n'est plus question d'édifier cette nouvelle demeure des pauvres ; à la suite des ravages de la guerre, c'est l'ancien hôpital de Saint-Barthélemy, le principal de la ville, qu'il faut relever de ses ruines et, pour cette œuvre de charité, des indulgences sont obtenues de ce Pape Innocent VI que, sous le nom d'Etienne Aubert, Clermont naguère (1340-1342) avait eu pour évêque (1).

En 1389, si tous les dangers ne sont point bannis, la province commence à respirer. Aux exploits de Louis II de Bourbon qui, après la conquête de la Roche Sannadoire, à la Tour de la Monnaie, dans le cloître du Chapitre, avait envoyé prisonniers le gascon Nolin Barbe et l'anglais Craddock (1385), les victoires du fameux Boucicaut vont succéder et à la domination étrangère elles porteront les coups les plus décisifs. De son côté, à l'exemple de son prédécesseur Jean de Meillou, l'évêque Henri de la Tour multiplie ses patriotiques efforts. A l'heure de cette aube de la délivrance, par une lettre envoyée à tous les curés du diocèse, l'official (2), Bertrand de Montclar, éveille de nouveau leur sollicitude en faveur des travaux de la cathédrale ; à leurs paroissiens ils rappelleront le devoir de payer les legs que les testaments y consacrent ; ils les inviteront à y contribuer eux-mêmes de leurs biens et pour animer leur générosité ils leur rediront les indulgences que les Papes daignèrent accorder aux bienfaiteurs (1389).

(1) Innocent VI mourut avant l'expédition de la Bulle d'indulgence. Mais cette faveur fut bientôt confirmée par le Pape Urbain V (Guillaume de Grimoard de Grisac) que Clermont aussi avait connu alors que, moine bénédictin, il était official de l'évêque Pierre d'André. Il est honoré d'un culte avec le titre de Bienheureux.

(2) L'official est le président du tribunal ecclésiastique de l'évêque.

Ces recommandations, si elles accrurent le budget de l'œuvre, eurent-elles pour résultat de faire reprendre les travaux interrompus? Il est permis d'en douter. A cette date, dans la ville voisine, à Riom, avec ses immenses richesses que viennent accroître ses rapines incessantes, le duc Jean de Berry peut satisfaire son goût pour les arts et confier à Guy de Dammartin la construction de la Sainte Chapelle que nous admirons encore (1382). Mais, à Clermont et dans tout le reste de la province, même aux heures de répit, la misère était trop grande, l'inquiétude trop vive, pour se remettre à ces travaux que seule peut animer la certitude des longs espoirs. Après l'échec du projet d'hôpital, l'évêque Jean de Meillou avait du moins voulu, près du portail Nord, faire construire une chapelle où les Clermontois auraient continué à se presser aux messes solennelles qui, pour le moment, se chantaient en plein air aux pieds de la Vierge de Grâce adossée au trumeau et, pour favoriser cette entreprise, le Pape Grégoire XI avait accordé une indulgence (1373). Mais pour bâtir ce petit sanctuaire, il faudra les largesses de Morinot de Tourzel, seigneur d'Allègre, chambellan du duc Jean de Berry, l'un de ses auxiliaires les plus âpres à pressurer la province et qui, en récompense, reçut de lui la valeur de quarante villages vendus à l'encan. En expiation de tous ses méfaits, c'était peu de chose que cette modeste chapelle qui, en souvenir de son fondateur, s'appela « la Chapelle d'Allègre » et, à sa mort (1418), recueillit sa dépouille (1).

Dès lors, pendant cinq siècles, sauf de très partiels travaux, l'achèvement des voûtes de la cathédrale restera suspendu : le chœur, le transept, mais couronné d'une seule tour au lieu de quatre, les trois premières travées de la nef et, tout au

(1) Cette chapelle était placée au côté droit du portail Nord ; des restes d'arceaux sont encore visibles contre la paroi de la maison située dans le bout de ruelle qui fait communiquer la rue de l'Hôtel-de-Ville avec la place de la Bourse. Au côté gauche de ce même portail, pendant le cours du xv^e siècle, une autre chapelle fut construite qui, de la famille des fondateurs, s'appela « Chapelle des Cisternes ».

bout, quelques vieux murs et les lourdes tours carrées de l'édifice d'Etienne II, voilà quelle physionomie elle offrait, au sortir de la longue guerre qui ensanglanta la France.

*(A suivre.)* Abbé Ph. GOBILLOT.

---

## Une liste des *Hebdomàdarii* ou Chanoines de l'Église de Clermont au commencement du XI^e siècle.

La *Revue Bénédictine* de l'abbaye de Maredsous, province de Namur (Belgique), publie sous la signature de Dom Germain Morin, un article qui intéresse spécialement notre pays. Nous le reproduisons intégralement.

Parmi les manuscrits de la célèbre collection de Sir Thomas Phillipps, à Cheltenham, figurait encore, en avril 1905, un recueil d'homélies portant la cote 21737, dont H. Schenkl a donné une description sommaire dans sa *Bibliotheca Patrum Britannica*, n. 2071. Il se compose de 180 feuillets écrits sur deux colonnes, aux dimensions assez larges, et paraît dater de la fin du x^e siècle. Les trente-quatre pièces énumérées par Schenkl sont loin de représenter tout son contenu : l'homéliaire comprend encore beaucoup d'autres pièces, depuis la fête de Noël jusqu'à l'Avent, c'est-à-dire pour l'année liturgique tout entière. Rien, du reste, soit dans le choix de ces pièces, soit dans les attributions mises en tête, ne paraît de nature à attirer spécialement l'attention.

Aussi est-ce plutôt sur certaines particularités extrinsèques du volume que s'est porté mon intérêt, et notamment sur la question de provenance. Celle-ci est clairement indiquée par ces mots, tracés sur le premier feuillet de garde : *Ex abbatia sancti Illidii*. Notre manuscrit est donc originaire de l'Auvergne, ou du moins a appartenu à l'abbaye bénédictine de Saint-Allyre de Clermont, bien qu'on ne puisse l'identifier sûrement avec aucun des articles du catalogue que Montfaucon a publié des manuscrits de cet antique monas-

tère, dans la *Bibliotheca bibliothecarum mss.*, pp. 1262-1265.

Sur le verso du dernier feuillet de garde, j'ai noté la liste suivante, en caractères contemporains du volume, par conséquent du x^e-xi^e siècle.

| | | |
|---|---|---|
| *****IBUS EBDOMADARIS | | |
| ***dus | DE L***IS EBDOMADARIS | DE SUBDIACONIBUS EBDRS |
| Guilelmus | Domnus Eustorgius pp[1] | Petrus archdiaconus |
| | Bernardus abba[2] | Guilelmus archid. |
| Isembardus | G**lte*ius | Bernardus archdn. |
| | | Iohannes |
| *(deux noms effacés, grattés)* | Armandus | |
| | Austorgius[4] | Bonus parus[6] |
| | Geraldus | |
| Francbertus[3] | item Geraldus | Stephanus archid. |
| | Rotgerius | Aimericus |
| | Iohannis | Geraldus |
| | Edatius[5] | |
| | | Austorgius[4] |
| | | Arnaldus |
| | | Stefanus |
| | | Constantinus[7] |
| | | Teotardus[8] |
| | | Radulfus |

Que ces noms soient ceux d'ecclésiastiques auvergnats, c'est ce que donnait déjà lieu de supposer la provenance du manuscrit. Un coup d'œil jeté sur les tables du *Cartulaire de Sauxillanges*, édité en 1864 par H. Douniol, m'a fourni la preuve que notre liste était celle de dignitaires et chanoines de l'église cathédrale de Clermont, comme on pourra le vérifier par les brèves annotations qui suivent.

1. *Domnus Eustorgius pp.*] Un *Eustorgius praepositus* signe comme donateur de la charte 340, du temps de saint Maïeul, donc avant le 11 mai 994. Son nom reparaît, à la

même époque, dans les chartes 358 et 363. D'après le *Gallia christiana*, t. 2, col. 303, il occupait encore le poste de prévôt, première dignité du chapitre de Clermont, en 1016.

2. *Bernardus abba*] Le second dignitaire a porté jusqu'à la Révolution le titre d'abbé. Après lui venait le doyen, qui, pour un motif ou un autre, fait défaut sur notre liste. Un *Bernardus abba* figure comme donateur de la charte 374.

Parmi les autres noms, je relèverai seulement ceux qui furent d'un usage moins répandu.

3. *Francbertus*] Un *Francbertus sacerdos* donne deux vignes, sous l'abbatiat de saint Maïeul, charte 232. Et il semble bien que le titre incomplet en haut de la colonne doive se lire : *De sacerdotibus ebdomadaris*. On s'attendrait à voir les diacres *(leuitis ?)* dans la colonne suivante ; mais je n'ai pu lire autrement que *l***cis*.

4. *Austorgius*] Cette forme alterne assez fréqemment avec celle d'*Eustorgius* dans le cartulaire de Sauxillanges.

5. *Edatius*] On trouve le *Sig. Edaci* à la fin de la charte 433, sous saint Odilon. Le personnage peu différer ; toujours est-il que ce vocable n'était pas inconnu en Auvergne.

6. *Bonus parus*] Ce nom, lui aussi caractéristique, est signalé jusqu'à huit fois dans la table du Cartulaire.

7. *Constantinus*] Signataire de ce nom à deux chartes contemporaines de saint Maïeul, et ailleurs encore.

8. *Teotardus*] Donateur et signataire dans une huitaine d'actes.

Inutile de poursuivre plus avant la confrontation : nul doute que les érudits d'Auvergne ne soient à même de fournir, à l'aide des documents locaux, des détails circonstanciés sur la plupart des personnages compris dans notre liste. Qu'on veuille seulement remarquer encore ceci. La liste comprend, ou du moins comprenait d'abord, comme on a pu le voir, une trentaine de noms, parmi lesquels six prêtres ; or, d'après le *Gallia christiana*, loc. cit., p. 223, les canonicats et prébendes du chapitre de Clermont étaient au nombre de trente-cinq, dont vingt-neuf de « capitulants » et six pour les

prêtres. En tenant compte des blancs, laissés ici peut-être intentionnellement, on arrive à un chiffre sensiblement identique dès les environs de l'an mille.

R. C.

---

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice Basse.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. Ballet.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
## DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 5 décembre 1907

La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. le chanoine Fouilhoux, commissaire.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— Le Secrétaire-adjoint lit le procès-verbal de la séance de novembre, qui est adopté sans observation.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Delotz, notaire à Thiers, annonçant à l'Académie que M. Maurice Faucon, archiviste paléographe et auteur littéraire, membre correspondant de la Compagnie, a fait à celle-ci un legs important.

Dans son testament olographe, fait à Cannes, en date du 7 février 1906, M. Maurice Faucon s'exprime ainsi : « Je lègue, à l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, le capital en rente 3 %, nécessaire pour donner, annuellement, un prix de 600 francs, à la personne ou à l'Œuvre qui se sera le plus charitablement dévouée à des enfants ou à des vieillards abandonnés. Le prix pourra être divisé. Dans le cas où l'Académie de Clermont ne pourrait recevoir ce legs, il irait à l'Académie Française »

M. Delotz, notaire à Thiers, et M. Costilhes, exécuteur tes-

tamentaire de M. Maurice Faucon, demandent à l'Académie si elle est apte à recevoir cette libéralité et, en ce cas, de vouloir se prononcer pour l'acceptation.

M. le Président expose que ce legs, ne comportant aucune condition délicate pour la distribution annuelle de son revenu, il semble inutile de nommer une commission et que l'assemblée peut se prononcer de suite. Le vote est fait à mains levées et l'acceptation décidée à l'unanimité. Le secrétaire des séances est chargé de répondre à Me Delotz pour lui communiquer cette acceptation de la Compagnie et lui transmettre l'expression de sa gratitude pour la mémoire du défunt. Le Secrétaire demandera, en même temps, un extrait en due forme, du testament de M. Maurice Faucon.

M. Maurice Chalus est chargé de faire sur le généreux membre de l'Académie, un article nécrologique qui sera lu à la prochaine séance et inséré au *Bulletin*.

— L'ordre du jour porte ensuite sur l'organisation de la séance publique des prix de Vertu.

— M. Pajot donne lecture d'une lettre du Marquis de Montlaur exposant qu'il sera absent le 22 décembre et qu'il ne pourra présider la séance publique des prix de Vertu, que si cette séance était remise à une date ultérieure. Le Président met cette motion aux voix. La décision par assis et levés étant douteuse et la discussion menaçant de se prolonger, le Président, sur la proposition de plusieurs membres, fait procéder à un vote par bulletins. La Compagnie décide que la date de la séance publique des prix de vertu reste fixée au dimanche 22 décembre.

En l'absence du président, absent à cette date, la séance sera, suivant les règlements, présidée par le vice-président, ou l'un des commissaires.

— Le Comte de Pontgibaud dépose sur le bureau une notice sur les travaux de M. de Grandmaison. Il donne lecture de cette notice. M. de Grandmaison sera proposé, lors des élections de janvier 1908 pour le titre de membre honoraire élu.

— M. le Chanoine Fouilhoux donne lecture du rapport de la Commission des élections.

Sont présentés :

**Membres honoraires élus**

MM. J. DE GRANDMAISON.
P. DE NOLHAC.

**Pour le titulariat**

MM. Le Chanoine VERNHET, archiprêtre de la Cathédrale de Clermont.
VILLOD, notaire à Condat.
CHOPART, docteur en médecine à Vichy.
H. CHOMETTE, Dr en droit, avocat.
RAMACLE.

**Pour la correspondance**

MM. DÉSAYMARD, licencié en droit et en histoire.
L'Abbé BŒUF, missionnaire diocésain.
FABRE, Dr en médecine, à Commentry,
JUILHARD, avocat.
LAMBERT, avocat.
Abbé BRUN, curé de Pontgibaud.
JOUBERTON, professeur à l'Université de Clermont.
MARCHEIX, sous-intendant militaire.
L'Abbé MOIRAT, missionnaire diocésain.
Comte DE BAR.
E. D'HAUTERIVE.

— M. Elie Jaloustre donne lecture de son travail sur le *Vieux Faubourg de St-Allyre*. Cette communication est renvoyée au Comité de publication.

— M. Marcellin Boudet lit un travail *Sur une Charte de St-Allyre*. Il est aussi renvoyé au Comité de publication.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures moins le quart, par le président.

## OUVRAGES REÇUS

*Mémoires et Comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*; année 1906.

*Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*; 2e série, t. XXXVIII.

*Mémoires de la Société d'agriculture, etc., du département de la Marne*; 2e série, t. IX, 1905-1906.

*Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*; t. LXI, Séance publique du 15 décembre 1906.

*Analecta Bollandiana*; t. XXVI, fasc. 4, 20 octobre 1907.

*Mémoires de l'Académie de Vaucluse* : 2e série, t. VII, année 1907 (3e livraison).

*Revue Mabillon*; n° 11, novembre 1907.

*Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*; 2e série. t. XXVII, année 1907, 2e livraison, avril-juin.

*Académie royale de Belgique : Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques de la classe des beaux-arts*; 1907-nos 6, 7, 8.

*Académie royale de Belgique : Bulletin de la classe des sciences*; 1907, nos 6, 7, 8.

*Travaux de l'Académie nationale de Reims*; 118e volume, année 1904-1905, t. I et II.

*Mémoires de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise*; du 5 octobre 1906 au 11 octobre 1907.

*Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*; année 1907.

*Abhandlungen der K. Sachsisohen gesellschaft Philolog. histor. Klasse*; Bd XXIII, n° 14; Bd XXV, n° 3 et XXVI, n° 1.

*Berichte uber die Verhandlungen d. K. Sachsisohen gesellschaft d. Wissenschaften zu Leipzig Philolog. hist.*; vol. 59, fascic. 1, 2, 3.

*Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles*; série 2, t. XII, 5e livraison.

### HOMMAGES :

Dr Fabre : *Les Etoiles doubles de la Médecine; Un Médecin naturaliste en province : Léon Dufour; Les Explosions dans les houillères; Du rôle des entozoaires et en particulier des anchylostomes dans la pathologie des mineurs; Les poussières charbonneuses dans l'industrie houillère et de leurs effets sur l'organisme; Une épidémie d'oreillons à Commentry en 1892; Coup d'œil sur la géographie médicale; La pathologie des houillères; Le rôle humanitaire de la femme; L'ankilosostomiase chez les mineurs; La crise médicale et l'œuvre de l'Association générale des Médecins de l'Allier; De l'anémie et spécialement de l'anémie chez les mineurs.*

Dr Félix Barttan : *Notice historique sur la Société des sciences médicales de Gannat.*

Dr Trapenard : *Charles Nodier, naturaliste et médecin.*

Georges Baglivi : *De l'amplâtre et du baume Opodeldoch ; Du rôle des Médecins dans les études historiques dans le Janus ; Sur l'adipsie ; Sur les phénomènes d'intoxication dus aux hyménoptères ; Jean-Baptiste Canano.*

Geoffroy de Grandmaison : *Un demi-siècle de souvenirs ; Un curé d'autrefois : l'abbé de Falhouet ; La congrégation ; Mme Julie Lavergne et sa correspondance ; La France et l'Espagne pendant le premier Empire.*

Abbé Pinguet : *Démonstration de la transformation des Hieroglyphes égyptiens en caractères cursifs et alphabétiques ; Note sur un frontal humain trouvé à Cournon ; Note sur un crâne humain découvert à Cournon ; Mémoire sur un cimetière gallo-romain découvert à Saint-Denis.*

Abbé Vernhet : *Carnet paroissial de la Cathédrale de Clermont*, novembre 1906 à décembre 1907.

# Séance publique de distribution des Prix de Vertu

**du 22 décembre 1907**

La séance solennelle des prix de vertu, provenant de la fondation du marquis du Maisniel, a eu lieu le dimanche 22 décembre 1907.

La salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville était pleine d'une nombreuse assistance.

En l'absence du marquis de Montlaur, Président de l'Académie, et de M. Everat, vice-président, empêché, la séance a été présidée par le Dr de Ribier, commissaire. Il était assisté de M. Emmanuel Teilhard de Chardin, secrétaire perpétuel, et de M. Maurice Basse, secrétaire des séances.

Sur l'estrade avait pris place un grand nombre de membres titulaires et correspondants.

Aux premiers rangs de l'assistance, on remarquait Mgr l'Evêque de Clermont et ses Vicaires généraux, M. le Bâtonnier de l'ordre des avocats, de nombreuses notabilités de la ville, ainsi que tous les lauréats des prix de vertu. Les membres de la famille du Maisniel s'étaient fait excuser.

La musique militaire d'infanterie prêtait son concours à la solennité.

A 1 heure 1/2, le Dr de Ribier déclare la séance ouverte et prononce son allocution. Puis la parole est donnée à M. Joseph Barrière, pour le prologue en vers.

Enfin M. le curé Raynaud, prononce son discours sur les prix de Vertu.

Après ces discours fort applaudis, il est procédé à la remise des prix et médailles, aux lauréats de l'année 1907. Ils sont réservés à l'arrondissement de Riom.

Les lauréats sont :

M. et Mme Château-Arnaud ; Sœur Marie du Rédempteur ;

Mme Barse-Gilles; Mlle Marie Gerbe; Mme Veuve Simon; Mme Michon-Porte, Mlle Sénetaire.

La séance est levée à 3 heures 1/4 par le Président.

---

**Allocution du Docteur de Ribier, commissaire**

MONSEIGNEUR,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Appelé par des circonstances bien indépendantes de ma volonté à l'honneur de présider cette séance solennelle, laissez-moi regretter pour vous que M. le marquis de Montlaur ou M. Everat n'aient pas pu occuper ce fauteuil, car vous y avez évidemment perdu un fort beau discours. Toutefois, le poète délicat, qu'est M. Barrière et l'éloquence de M. le chanoine Reynaud, vous feront heureusement oublier les quelques mots sans prétentions que va prononcer suivant l'usage, votre président d'un jour.

Voilà bientôt dix-huit ans que M. du Maisniel, instituait des prix de vertu dans le département du Puy-de-Dôme, et c'est aujourd'hui la neuvième fois que l'Académie de Clermont se réunit pour exécuter ses dernières volontés.

La généreuse initiative du marquis de Villemont n'a pas été stérile, et je suis heureux et fier de vous annoncer que l'an prochain la liste de nos lauréats sera très sensiblement augmentée, grâce aux libéralités de deux philanthropes qui ont compris que la vertu n'était pas un vain mot et qu'il était bon de la rechercher, de l'encourager, et de la récompenser partout où elle se trouve.

Ils ont bien voulu confier cette mission à l'Académie de Clermont et je suis l'interprète de notre Compagnie en leur adressant par delà la tombe tous nos remerciements.

Comme les années précédentes, nos études ont porté sur

les sciences et sur les lettres; mais surtout sur l'histoire locale et, n'en déplaise à Voltaire, l'Académie de Clermont ne s'est pas conduite en honnête fille, elle a beaucoup fait parlé d'elle, la liste de nos publications est longue; mais rassurez-vous, je n'aurai pas la cruauté de vous l'énumérer aujourd'hui.

Durant l'année qui vient de s'écouler, des vides cruels se sont produits dans nos rangs.

C'est d'abord M. Antoine Vernière, un de nos anciens présidents, que vous applaudissiez ici même l'an passé, alors qu'avec sa grande compétance et sa profonde érudition il vous faisait entendre un si remarquable éloge de M. Henri Lecoq.

C'est ensuite M. Clausels, le fin et spirituel avocat du barreau de Riom qui, il y a deux ans à peine, prononçait dans cette même salle, le discours sur les prix de vertus.

C'est enfin M. Maurice Faucon, le savant historien de La Chaise-Dieu, le poète et le penseur profond dont les œuvres font autorité et dont la suprême ambition en mourant fut de rivaliser avec le vicomte du Maisniel et de devenir comme lui un des Mécènes de la vertu auvergnate.

Ils ont emporté les uns et les autres nos plus vifs regrets et leur souvenir restera longtemps vivace parmi nous.

---

## L'AUMONE

D'après J.-F. Millet

### I

Une salle rustique, aux murs frustres et nus,
Des objets de ménage ou de labeur champêtre,
Une femme, une enfant, et près de la fenêtre
Quelques meubles, table massive et vieux bahuts,

Voilà l'humble décor que nous offre le maître.
Les hôtes du logis sont pauvrement vêtus ;
Et la huche de pain s'avance, il n'en est plus
Que juste pour finir la semaine, peut-être...

Mais voici que la porte s'ouvre : du dehors,
Sous l'ardeur de l'été qui lui courbe le corps,
Un vieillard tout chenu tend sa main mendiante ;

Et la fermière va tailler le pain rugueux,
Et prenant par le bras l'enfant douce et riante,
Elle lui fait porter l'aumône au pauvre vieux !

II

L'aumône, c'est vraiment ce que fait cette femme,
Un don du cœur, un geste où l'on met de son âme,
Beaume divin pour les misères d'ici-bas,
Fleur qu'en ses rameaux verts, qui ne vieillissent pas,
La sainte Charité fait éclore sans cesse,
Lien fort, unissant indigence et richesse,
Et meilleur que tous ceux qu'on forge au jour le jour
Parce qu'il a pour base éternelle, l'amour,
L'amour, qui par l'aumône incessamment s'épanche,
Comme dans le désert, jadis, la manne blanche,
Allant du riche au pauvre, et du pauvre à celui
Qui vient à se trouver plus pauvre encor que lui.
Car l'aumône est toujours du pauvre un apanage,
Et c'est alors qu'elle est sublime et qu'un hommage
Sans fin monte vers elle ainsi qu'un pur encens.
C'est elle, cette aumône humble des pauvres gens,
Que Millet a rendue avec toute son âme,
Lui gardant une page exquise, dans la trame
Dont il ourdit, superbe et fécond artisan,
Sa grande œuvre, immortel poème au paysan.
C'est elle qu'ici même, à chaque fin d'année,
Et de par un bienfait illustre couronnée,

Jury d'honneur, d'un droit insigne revêtu,
Nous venons saluer au nom de la Vertu !
Certes, nous exaltons, en sa grandeur sereine,
Elisabeth portant ses largesses de reine,
Mais combien nous émeut et nous élève à Dieu
L'obole de la veuve au seuil du temple hébreu,
Celle dont Jésus dit, mesurant son offrande :
« Cette aumône est vraiment de toutes la plus grande,
Tous n'ont donné que leur surplus, en vérité,
Mais cette femme, elle a donné sa pauvreté. »

Joseph Barrière.

---

**Discours de M. le chanoine Raynaud**

Monseigneur,
Mesdames, Messieurs,

Villemain disait un jour sous la coupole de l'Institut : « Dépositaire de deux grands prix, l'un pour la littérature, consacrée à la morale, l'autre pour la vertu, manifestée par des actes, l'Académie n'éprouve guère d'embarras que pour la destination du premier de ces prix. Les traits de dévouement et de courage ne manquent jamais... Les bons livres, inférieurs aux bonnes actions, sont plus rares. »

J'ai cru à propos de rappeler ces paroles, au jour où notre commission, Messieurs, se voit obligée de partager le prix du Maisniel, entre plusieurs personnes, fort méritantes ; sans pouvoir néanmoins récompenser toutes celles qui lui étaient proposées, et se recommandaient d'ailleurs, à son attention, par des actes de grande vertu.

Je ne sais si les œuvres morales de marque, écrites dans notre vraie langue française, font encore défaut aujourd'hui comme au temps que je viens de rappeler. Mais je sais bien,

qu'aujourd'hui comme alors, le dévouement familial ou fraternel, la force morale dans les épreuves, la compatissance aux malheurs d'autrui, en un mot toutes les œuvres et vertus qui se groupent, sous le vieux vocable de charité chrétienne, sont et resteront partout prospères, sur notre terre de France, et dans toutes les classes de la société.

***

Mais j'entends dire que ce mot de charité, et plus encore celui d'aumône — que je trouve aussi très noble — froissent certains esprits. Il faudrait à les en croire, bannir, du milieu de nous, ces vertus du passé, pour s'attacher au triomphe de la justice. « *Pax et justitia osculatæ sunt* » (Ps. 84, 11), nous dit le Psalmiste. Elles se sont donc rencontrées, au chemin de la vie, la justice et la paix, depuis les jours du Christ. Et quand la justice sera partout triomphante, du haut en bas de l'échelle sociale, nul doute que ne règne aussi la paix, cette paix merveilleuse que les anges ont chantée, il y a bientôt deux mille ans, sur la Crèche du Sauveur. Il est manifeste en effet que la justice rendue à chacun, il ne saurait plus y avoir d'occasion de discorde. Et dès lors, il serait bien vrai de dire, que non seulement elles se sont rencontrées, mais encore qu'elles ont scellé leur union dans un baiser fraternel.

Et pourtant que d'injustices et de discordes ! Croit-on possible de corriger l'incorrigible, et de supprimer les douloureuses conséquences de la chute originelle ? Notre-Seigneur nous offre bien les moyens de surmonter les épreuves où nous vivons ; mais nulle part, il n'est dit qu'il ait songé à les supprimer. Je lis même qu'il a déclaré qu'il y aurait toujours parmi nous des pauvres ; et par suite toujours ce cortège de misères physiques et morales que traîne après soi la pauvreté ; par suite aussi un perpétuel besoin, pour les soulager, de cette charité qui d'une main discrète cache, au sein du malheur, ses bienfaits et oblige également celui qui donne, et celui qui reçoit.

On m'adresse, il est vrai, à l'Evangile, et j'y remarque, sans doute, que Notre-Seigneur a dit : « *Vous avez...* » ; mais j'y remarque aussi qu'il a ajouté : *toujours* ; vous avez toujours ; vous avez aujourd'hui comme vous aviez hier, comme vous aurez demain et toujours des pauvres parmi vous. Et en parlant ainsi le Maître ne prophétise pas ; il constate simplement un fait social qui, étant l'œuvre du péché, durera autant que le péché sur notre terre, c'est-à-dire jusqu'à la fin du monde.

D'ailleurs qu'on ne prétende pas que la pauvreté soit une honte et que l'aumône humilie. « La pauvreté, nous dit Bos-» suet, n'est plus roturière depuis que le Christ, l'ayant » épousée, l'a ennoblie par cette alliance (1) » ; et l'aumône, œuvre avant tout de douce et réciproque compassion, rapproche et n'humilie pas. Car elle se fait également par les mains du riche, et par celles du pauvre, donnant chacun des biens dont il dispose : le riche, son or et sa sympathie, le pauvre, sa prière, et sa reconnaissance, et le poète ne faisait qu'interpréter cette pensée quand il chantait :

L'ardente charité que le pauvre idolâtre !

et concluait son éloquent appel aux fortunés de ce monde, par ces beaux vers :

Donnez ! afin qu'un jour à votre heure dernière,
Contre tous vos péchés vous ayez la prière
D'un mendiant puissant au ciel (2).

C'est ainsi, dans une mutuelle estime et réciproque bienfaisance que les distances s'effacent entre les différentes conditions sociales.

*
* *

Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature, a dit La Fon-

(1) Sermon sur l'éminente dignité des pauvres dans l'Église.
(2) Victor Hugo : *Feuilles d'Automne.*

taine ; c'es bien plus la loi de l'Evangile. Le Christ a voulu que son peuple ne formât qu'une immense famille, dont tous les membres sont frères ; et il a expressément confié à chacun le sort de chacun. Saint Paul, à son tour, s'inspirant de la pensée du Maître, recommande à ses fidèles Galates de porter les fardeaux les uns des autres. C'est le vrai et meilleur moyen d'en alléger le poids ; et c'est aussi par là, pour le dire en passant, que doit commencer toute solution de la question sociale. Vouloir résoudre les problèmes sociaux qui intéressent si fort la vie des familles et des nations, sans s'occuper de réunir d'abord les âmes dans un commun lien de réciproque charité, c'est tenter l'impossible et courir aux désastres. Voilà pourquoi les chefs spirituels de l'Eglise, ceux qui président à ses destinées, vrais pasteur des peuples, malgré les épreuves de l'heure présente, nous recommandent tant l'*ardente Charité*, fille de Dieu, descendue sur la terre pour nous donner un peu de paix et de réconfort.

Mais arrêtons là, Messieurs, ces considérations générales et voyons, dans la réalité, cette vie d'abnégation et de dévouement.

L'arrondissement de Riom doit bénéficier, cette année-ci, des largesses du marquis de Maisniel ; et c'est la partie montagneuse qui nous envoie nos principaux lauréats. Dans cette région formée de plateaux de moyenne hauteur, coupés de collines peu élevées et de vallées profondes, l'existence est laborieuse, et le pain de chaque jour coûte de multiples efforts. Aussi les populations sont vaillantes. Le bien-être n'a pas amolli leur courage, ni porté atteinte à leur foi. Elles vivent, comme vivaient les ancêtres, à peine mieux nourries, mieux vêtues, et gardent encore, et pieusement, les saines traditions du passé. La famille y demeure fortement constituée ; le père et la mère conservent leur autorité et savent en remplir les obligations. Aussi les exemples de dévouement filial abondent. Et j'ai la douce obligation de vous en proposer quelques-uns et de vous raconter brièvement les actes de vertu persévérante que l'Académie couronne aujourd'hui.

***

Pourrais-je mieux commencer ce récit que par les époux Château, de Saint-Hilaire-la-Croix, dont M. le comte de Chabrol écrivait : « Les époux Château qui eussent pu mener la vie tranquille de cultivateurs à l'aise, se sont de plein cœur, mis dans la gêne et l'embarras des affaires pour des enfants qui n'étaient pas les leurs ; n'est-ce pas là un bel exemple de cette solidarité de la famille que Leplay considérait comme l'*idée-force* par excellence, et qui malheureusement tend trop à disparaître de notre société paysanne, secouée de doutes et troublée d'ambitions qui n'aboutissent guère qu'à l'égoïsme... »

L'exemple donné par cette famille mérite d'être cité et proposé à toute société paysanne ou autre. A-t-on jamais eu une plus juste idée de cette solidarité familiale dont parle M. de Chabrol? et cette *idée-force* de Leplay pourrait-elle jamais inspirer moyen plus héroïque pour préserver des enfants de la ruine matérielle et leur garder un nom qu'ils ne rougiront pas de porter.

Jugez plutôt ; voici les faits :

En 1901, les époux Lescure, par suite de revers de fortune, sont acculés à la faillite, et ils ont huit enfants.

C'est la misère noire, et aussi, pour ces braves gens, le déshonneur. Antoine Château, leur beau-frère n'hésite pas. Il adopte la nombreuse famille, vend son bien, emprunte et rembourse enfin une partie notable de la dette. Puis secondé par sa courageuse femme Marguerite Arnaud, il travaille avec ardeur, paye les intérêts des sommes dues, nourrit les enfants, les élève suivant leur condition, en fait d'honnêtes travailleurs, et parvient même à sauver quelques débris de leur modique patrimoine. Mais à ce dur labeur ses forces ont défailli. Il est infirme aujourd'hui, et la gêne a visité son foyer. Toutefois il n'a garde de regretter ce qui l'honore le plus, et de désavouer la haute leçon de morale qu'il nous donne sans y prétendre.

Il ne suffit d'ailleurs pas à Marguerite Arnaud de seconder en tout son mari ; elle a aussi ses œuvres à elle. Pendant de longues années elle a été et demeure encore la providence sensible des pauvres, des affligés, des ouvriers sans travail. Il serait trop long d'énumérer ici les actes de vertu par elle exercés. Rappelons seulement que le mendiant a toujours une place à son foyer, une place à sa table. Cette table même s'allonge et s'élargit quand le nombre des nécessiteux s'accroît. Ces jours-là, si l'ordinaire, plus que modeste d'habitude, se trouve insuffisant, Marguerite Arnaud, dit-on, n'a pas d'appétit. Elle dîne ou soupe du bonheur qu'elle procure aux malheureux. C'est peu réconfortant pour l'estomac, mais beaucoup par le cœur ; et la force morale vient en aide à la faiblesse physique et l'empêche de chanceler.

Voici encore un fait d'un autre genre, et qui montre bien jusqu'où va l'intelligente pitié de cette âme chrétienne.

Le croup sévit au village de Fénerol, près St-Hilaire, dans une famille de six enfants, où il a fait, coup sur coup, trois victimes. Le docteur déclare qu'il ne répond point des trois enfants qui restent, s'ils ne sont aussitôt tirés du foyer d'infection. Mais où les mettre, à qui les confier. Marguerite Arnaud l'apprend et va, comme si c'était l'acte le plus naturel du monde, réclamer le périlleux honneur de prendre chez elle les trois chers petits, et de leur servir de mère aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour que tout danger ait disparu.

Tels sont, Messieurs, les principaux faits qui ont motivé la décision de l'Académie. Elle a jugé — et vous partagerez son avis — que les époux Château qui ont donné de pareils exemples de charité, au sein de leur famille, et vis-à-vis de leurs compatriotes, méritaient bien la plus haute récompense qu'elle pût distribuer, dans la présente année, et leur a alloué, sur le prix du Maisniel, la somme de trois cents francs.

* * *

A côté de cette admirable Marguerite Arnaud qui se plaît

à recueillir à son foyer ceux qui souffrent ou ont besoin, j'aime à vous présenter une vertueuse fille qui a fait des habitants de Saint-Pierre-le-Chastel, sa véritable famille. C'est la Sœur Marie du Rédempteur, de la Congrégation de Notre-Dame, envoyée dans ladite localité, en 1882, pour servir de cuisinière dans la communauté, et être chargée en outre, à ses heures de loisirs, de visiter les pauvres et les malades.

La bonne Sœur ne lisait guère saint Augustin, j'imagine, mais elle savait peut-être pour l'avoir entendu dire, ou plutôt, pour l'avoir appris de Notre Seigneur, que la charité est vraiment une mère « *Caritas Mater est.* »

Destinée donc par la Supérieure générale au double service de la communauté et des malades, elle se dépensa avec un dévouement de chaque jour. Nulle tâche n'était trop lourde pour elle ; nulle fatigue n'effrayait sa bonne volonté ; elle n'était jamais lasse de servir ; le jour, la nuit, elle partait au premier appel. Chacun, riche ou pauvre, voulait être soigné par elle ; et les médecins remettaient volontiers leurs malades en ses mains expertes et dévouées.

Après vingt ans de ce dur labeur, une loi — que je n'ai pas à qualifier ici — dispersa la petite communauté. Marie du Rédempteur ne put se décider à quitter sa famille adoptive. Elle garda son voile, sa guimpe, et sa cornette et demeura au milieu d'eux, continuant sa vie d'inépuisable charité.

Mais tant d'épreuves et de travail avaient ruiné ses forces. Une douloureuse maladie la minait d'ailleurs. Elles descendit à Clermont pour s'y reposer, recevoir des soins indispensables, se refaire un peu de santé et retourner enfin à sa montagne, auprès de ses chers malades, jeunes ou vieux, vieux surtout toujours les plus délaissés et par suite, pour elle, les plus dignes de soins.

Volontiers je lui appliquerais ces vers exquis de Victor Hugo, sur la charité :

Au lit du vieillard solitaire
Elle penche un front gracieux ;
Et rien n'est plus beau sur la terre,
Et rien n'est plus grand sous les cieux.

Ajouterai-je qu'elle est restée pauvre ? Ses services ont toujours été gratuits ; et souvent elle partage avec de plus pauvres les offrandes volontaires qu'elle reçoit. L'Académie lui attribue un prix de de cent soixante francs, moins pour récompenser son zèle que pour reconnaître et affirmer son dévouement.

* * *

Voici encore une femme forte et qui mérite d'être proposée à l'imitation de toutes les mères chrétiennes.

Jeanne Gilles, veuve Barse, de la Sauterie, près de Manzat, mariée en 1871, à l'âge de vingt-huit ans, à Annet Barse, mère de sept enfants, dont cinq garçons et deux filles, après quinze ans de mariage perd son mari, frappé de la foudre en pleine moisson, et se trouve ainsi seule avec son vieux père infirme, et ses nombreux enfants. Quelques coins de terres ou de prés, qui lui permettent d'avoir deux vaches et un petit troupeau, une maisonnette dont la pièce principale abrite à la fois le bétail et la famille, voilà son patrimoine.

Cette vaillante femme ne perd pas courage. — Elle a pour la seconder son adresse et sa foi. Son père infirme sera soigné suivant sa condition ; rien ne lui manquera des soins matériels ou religieux. Ses enfants seront vêtus proprement de serge du pays, nourris de pain bis, de soupe, de laitage, de viande de porc, comme c'est l'usage encore dans nos montagnes. Ils recevront surtout une éducation chrétienne, et à mesure que l'âge le permettra, Jeanne Barse, vraie maîtresse de maison, les appliquera aux soins du ménage, aux travaux des champs, à la garde du troupeau. Aucun ne chômera, chacun aura sa tâche marquée ; et tous vivront d'obéissance et de travail.

Est-il besoin de dire qu'ils observent le repos dominical, assistent pieusement à la sainte messe, font la prière en commun et restent unis entre eux, dans le cœur de leur mère dont chacun à sa part, et suivant un mot souvent cité, « tous l'ont tout entier ? »

La veuve Barse a sans doute connu des jours de grande gêne ; et néanmoins elle a su se suffire avec son travail et celui des siens. Pourtant si une famille méritait d'émarger au bureau de bienfaisance, c'était assurément celle-là. Et de fait, elle y fut inscrite et reçut même, en deux fois, la somme de 15 fr. Mais pour bénéficier des largesses du bureau, elle aurait dû retirer ses enfants des écoles congréganistes. La femme chrétienne s'affirma une fois encore et apprit à de plus fortunés qu'elle, qu'il y a des concessions que l'on ne fait pas. Elle fut privée de toute subvention, mais ne crut pas acheter trop cher la liberté d'élever ses enfants suivant ses convictions.

N'est-il pas vrai, Mesdames, que voilà un bel exemple d'intelligence et de courage maternel. Aussi l'Académie pour récompenser cette vertu de force, et reconnaître cette noblesse de caractère, dans une femme du peuple, que la foi en Dieu et l'amour des siens ont faite vraiment grande, lui accorde la somme de 120 francs, regrettant d'ailleurs de ne pouvoir faire davantage.

* * *

Après la mère, courageuse et robuste, qui se dévoue pour sa famille, et la sauve de la ruine matérielle et de la ruine moralle ; voici venir la fille, frêle, délicate, maladive, en apparence arrêtée et même gênée dans son développement ; mais portant, dans ce corps marqué par la souffrance, un cœur d'or d'où jaillit une source de dévouement qui ne s'épuise jamais : j'ai nommé Marie Gerbe, de Riom.

Le père Gerbe, très honnête homme, était maçon de son métier. Il avait cinq enfants : Marie était la plus jeune ; elle n'avait que six ans quand mourut sa mère. Toute la famille fut dans la désolation. Une vieille tante, alors en condition, quitte sa maîtresse et vient prendre la place laissée vide au foyer. Elle tient le petit ménage et continue l'éducation des enfants. Elle s'attache surtout à Marie toujours souffrante.

Quinze ans après meurt aussi la tante, laissant à sa jeune nièce tout son avoir, soit 1000 fr., fruit de ses économies. Marie devient dès lors, malgré ses infirmités, la maîtresse de maison. Ses deux frères aînés se marient et quittent le logis paternel. Elle reste avec son père et ses plus jeunes frères.

Le père, déjà cassé par l'âge et un long labeur, peut à peine travailler ; les fils n'ont point de santé ; on chôme souvent ; les ressources baissent et Marie fait des prodiges d'adresse pour tenir proprement le petit ménage. Des jours, plus tristes encore, arrivent. Le père est paralysé et ne peut ni travailler, ni marcher seul ; et Marie, pendant que ses frères sont au travail, après avoir donné ses soins à la tenue de la maison, aux vêtements, au linge, trouve le temps et la force de sortir, donnant le bras au vieillard qui chancelle presque à chaque pas. Elle reste douce et souriante, n'ayant pour ce vieux père, aucune brusquerie, ni mouvement d'humeur, et préparant avec un complet oubli de soi, son ordinaire, modeste sans doute, mais toujours suffisant. Cela dure douze ans ; et quand le bon vieillard consolé par tant de dévouement, a terminé sa douloureuse existence, il ne reste à Marie plus un sou des économies de sa tante. Mais sa bonne volonté ne l'abandonne pas, et son courage n'en est pas diminué. Elle continuera son œuvre auprès de ses frères; son sacrifice durera autant que sa vie ; elle mourra victime de la piété filiale.

Elle a aujourd'hui 57 ans, et voilà 35 ans qu'elle mène cette existence de travail et d'abnégation. Combien de temps encore, sa chétive constitution pourra-t-elle résister à la peine, à la souffrance ? C'est le secret de Dieu, mais à quelque heure que Dieu appelle la petite maîtresse de maison, elle sera prête à partir, car elle sait qu'elle va, où sont placées ses espérances, et où l'attendent ses heureux parents.

Pour reconnaître et encourager ce long et filial dévouement un prix de 120 fr. lui est accordé.

***

Si vous voulez-bien, Messieurs, passons de la jeune fille qui, dès sa vingtième année, se dévoue aux services des siens, à la bonne mère-grand qui, à 82 ans, élève encore les enfants des autres. C'est la veuve Jean Simon, du village de Marcenat, commune de Volvic. L'histoire veut qu'elle en ait nourri 53, dont sept était les siens propres. Elle a eu de tous, un soin vraiment maternel. Ce qui le prouve, c'est que, sur ce nombre, elle n'en a perdu que quatre ou cinq; et c'est vraiment peu, si l'on considère que les enfants qui lui étaient confiés, appartenaient pour la plupart, à des familles pauvres, étaient souvent chétifs et malingres, et, faute de ressources fournies par les parents, ne pouvaient recevoir tous les soins qu'eût exigés leur santé. La brave femme, fort peu payée, et quelquefois pas du tout, était dans l'impossibilité de faire tout ce qu'aurait voulu son bon cœur. Et pourtant elle n'hésitait pas, quand le bébé souffrait trop, d'aller chez le pharmacien, prendre les remèdes indispensables qu'elle payait de son argent, sachant bien qu'elle ne serait pas remboursée. Mais c'était si dur à elle de voir souffrir le cher petit être; et comme dit le poète :

> On a dans l'âme une tendresse
> Où tremblent toutes les douleurs (1),

et surtout les douleurs des bébés quand on a soi-même l'âge d'une grand'mère. A mesure que les années sont venues, les forces de la bonne femme ont baissé. Mais sa tendresse s'est accrue, et je veux croire que la tendresse supplée la force dans l'éducation première des enfants.

La mère Simon s'est-elle enrichie à ce terrible métier? Des biens spirituels, sans doute; mais de ceux de la fortune, assurément non. Aussi fera-t-elle bon accueil, nous l'espé-

(1) Sully Prudhomme.

rons, au prix de 100 francs que notre commission veut bien lui allouer ?

***

C'est encore d'une nourrice d'enfant, Mesdames, que je dois vous entretenir, Julie Porte, épouse Michon, du hameau de Villatte, commune de Giat, a 53 ans. Elle est mère de cinq enfants qu'elle a nourris elle-même. Son mari, scieur de long, ne suffisant plus à l'entretien de sa famille grandissante, sa femme, Julie, très courageuse, s'est faite *remplaçante,* et depuis une dizaine d'années a élevé quinze enfants avec un dévouement tout maternel. L'un de ses nourrissons, dont la mère était morte en lui donnant le jour, n'a pas été repris par son père qui, d'autre part, n'a jamais payé les mois de nourrice. Voilà neuf ans que le pauvre orphelin habite la maison Michon et fait partie de la famille. Julie a montré, dans la circonstance, qu'une nourrice chrétienne sait être une vraie mère ; et le père Michon a eu le cœur assez large pour y placer l'abandonné à côté de ses propres enfants.

L'Académie accorde également un prix de 100 fr. à Julie Porte, épouse Michon.

***

Enfin, j'ai à vous présenter, pour conclure, une jeune fille de 17 ans qui, depuis plusieurs années, fait preuve d'une intelligence et d'un dévouement au-dessus de son âge, sinon de sa condition.

La famille Sénetaire habite Chez-Fréret, commune de Charensat, et Marie-Anne est l'aînée de dix enfants, dont neuf vivants. Les parents sont de petits commerçants. Ils achètent sur les marchés et chez les particuliers, œufs, beurre, fromages, et revendent aux marchands plus fortunés qui font le commerce de gros. Ils s'envont donc, plusieurs fois la semaine, le plus souvent à pied, à côté de leur cheval

aveugle, la charette encombrée de caisses et de paniers. Et pendant qu'ils sont sur les routes ou peinent, dans les chemins de traverse, pour gagner le pain de toute la maisonnée, Marie-Anne au foyer, trop étroit pour la nombreuse famille, remplit sa tâche de petite mère.

Elle s'occupe de tous avec un infatigable dévouement, et tous, les plus grands, comme les plus petits, lui obéissent.

C'est merveille de voir cette jeune fille pensant à tout, tenant le ménage avec propreté, veillant sur la toilette de ses frères et sœurs, au repas distribuant à chacun sa pitance, ne les laissant manquer de rien d'essentiel, les employant suivant leur âge; toujours alerte et gaie, sérieuse avec les plus grands, souriante avec les plus petits; parlant avec les uns, balbutiant avec les autres, se faisant tout à tous au long du jour et seule suffisant à ce labeur sans cesse renouvelé.

A la naissance du dernier enfant, la mère a failli mourir. Qui a veillé sur elle et le bébé ? C'est Marie-Anne. La mère n'était pas encore remise que le père s'est alité; c'était deux malades à garder et le nouveau-né à soigner; Marie-Anne s'est multipliée, et sachant gouverner le petit monde qui s'agite autour d'elle et en tirer parti, elle a fait face à tout, et sauvé la situation.

En voyant tant de force dans un âge si tendre, j'aime à me rappeler ces vers de V. Hugo :

La force la plus forte
Est un cœur innocent.

Cette jeune fille est l'ange libérateur de sa famille. Qu'elle garde son innocence, elle gardera sa force !

Un prix de 100 francs lui est alloué; elle y verra moins la récompense de sa vertu que l'estime que l'on en fait ; et en terminant je voudrais pouvoir placer sur les lèvres de son père les vers émus de V. de Laprade à ses enfants, sur leur sœur aînée ;

Aimez-la bien la sœur aînée,
Retenez-la dans notre nid,
C'est pour vous qu'elle nous est née
Et votre père la bénit.

* * *

Si maintenant, Messieurs, nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les faits dont je viens de tracer le rapide tableau, nous conviendrons sans peine qu'il y a chez la femme une force morale incomparable quand elle demeure à la place que Dieu lui assigne. Et remarquez, je vous prie, qu'il ne s'agit pas ici d'actes d'héroïsme transitoires. Ils existent sans doute dans notre société chrétienne ; mais à tout prendre, ils n'exigent pas autant d'efforts soutenus que cette vertu d'abnégation qui immole chaque jour, pendant des années, une sœur, une épouse, une mère à de pénibles et parfois à de répugnants devoirs. Aussi bien les âmes, même généreuses, n'y sauraient atteindre, si elles ne sont formées à l'oubli de soi, au dévouement aux autres par celui-là même dont la vie mortelle ne fut qu'un long et douloureux sacrifice. C'est donc avant tout l'œuvre du Christ que nous admirons dans ces âmes. Et pour dire toute ma pensée, j'ajouterai que Dieu devait à nos maux cette compensation. N'a-t-il pas déclaré lui-même, par la bouche du Sage (1) : « Que partout où ne serait pas la femme, gémirait l'indigent. *Ubi non est mulier ingemiscit egens.* » Et quel est-il cet indigent?

N'est-ce pas tout homme venant en ce monde, suivant le mot de Job : « L'homme, né de la femme, vit peu de jours, et ce peu de jours est rempli de beaucoup de misères. » Et faut-il, Messieurs, avoir vécu longtemps pour connaître par l'expérience le bien fondé d'une si étrange assertion. Tout homme est donc cet indigent qui, s'il n'est secouru, soigné, consolé, traîne sa misérable existence dans l'amertume et la désolation.

(1) *Ecclésiastique*, XXXVI, 27.

Or, Dieu dans sa miséricorde a voulu que la femme, première cause de la déchéance originelle, fut destinée en se sacrifiant elle-même, à porter dans son cœur régénéré, le remède à tant de maux. « Vous serez comme des dieux, » disait à Ève le tentateur : Et le Christ dit à son tour à la femme chrétienne : « Sois comme un Dieu, le Dieu qui s'immole, immole-toi tout le long de ta vie, et par ce moyen, deviens, ce que fut avant la chute la première femme, deviens la vraie mère des vivants. » Et comme les paroles de Dieu opèrent ce qu'elles signifient, le Christ met en toute femme sincèrement chrétienne, un cœur de mère qui est assurément ce qu'il y a au monde de meilleur et de plus fort, et, j'ajoute, de plus clairvoyant dans l'ordre moral. Ce qui fait sa grandeur, ce n'est pas seulement la pureté, la délicatesse, l'énergie du sentiment, c'est encore de soudaines illuminations qui portent plus juste et plus loin que les plus subtils arguments de la raison.

* * *

Oh ! Mesdames, ne croyez pas que je veuille médire de vos aptitudes intellectuelles. Vous avez de l'esprit, beaucoup d'esprit, et vous parlez et écrivez votre langue à ravir, quand vous restez dans votre rôle. Je vous accorderai d'ailleurs tout ce qu'il vous plaira de demander : Je vous ferai la place aussi grande que vous voudrez dans l'éducation même des esprits. Vous savez les polir, les affiner, et ce qui vaut mieux, leur inspirer cette distinction de langage et de pensée qui, sans la moindre recherche, les relève fort au-dessus des impertinences de la vulgarité et des prétentions de la demi-science. La civilisation, notre civilisation française dont nous étions autrefois si justement fiers, vous doit beaucoup ; et volontiers je souscrirais ces affirmations de Leplay : « Notre brillante société du XVII^e siècle, qui mérita l'admiration du monde... dut en partie sa renommée aux salons gouvernés par les femmes... Cette domination intellectuelle et morale était acceptée par les laïques comme par les clercs. »

Et pourtant ces grandes chrétiennes qui, au cours des siècles, ont exercé une si haute influence morale sur la famille et la société, n'avaient pas abordé les carrières libérales, ni scruté les secrets des sciences profanes ; mais elles avaient développé en elles, leurs qualités maîtresses, celles qui les font reines du foyer domestique et dominatrices des esprits et des cœurs. Elles s'étaient penchées sur ce livre unique, l'Evangile, et avaient puisé à sa source, et dans la prière, la science de la vie chrétienne. Elles savaient qu'elles auraient un livre à écrire, ou plutôt à graver, non sur une matière inerte, pierre ou métal, mais bien sur une chair vivante, les cœurs de de leurs frères, de leurs époux, de leurs enfants, — et ce livre qu'elles devaient à l'humanité — que vous nous devez, Mesdames, pour notre consolation, — c'est le plus beau chef-d'œuvre qui puisse exister, parcequ'il est l'infusion de la pensée du Christ dans l'âme humaine, pour y devenir l'Evangile, non pas abstrait, idéal, mais réalisé, mais vécu, au sein de la famille et de la société.

Et ne croyons pas, Messieurs, que cette haute éducation morale de la femme soit le privilège d'une classe? A des degrés divers sans doute, mais très réellement pourtant, elle se rencontre à tous les rangs de la société; et aujourd'hui même, nous en avons admiré les effets dans d'humbles femmes du peuple. C'est là une des gloires de la religion chrétienne, qui ne nous sera pas ôtée. Aussi, croyons-nous très fermement qu'il y a encore dans nos villes et nos campagnes, malgré les désordres apparents ou cachés, infiniment plus devertus qu'aux siècles les plus polies et les plus brillants du paganisme.

Je ne puis terminer ce discours, déjà long, sans de nou, veau féliciter ces humbles, au cœur dévoué, qui nous ont donné une si belle et si utile leçon de charité chrétienne.

Que les médailles et les récompenses qu'ils vont recevoir soient le témoignage, trop faible sans doute, mais sincère-autant que public de notre profonde admiration! Nous sommes fiers de leurs vertus domestiques et je ne croirais

jamais qu'un peuple qui pratique ainsi, dans ses plus modestes représentants, l'oubli de soi, le dévoucment aux autres, soit un peuple qui tombe.

Donc, aux âmes vraiment croyantes, la noble tâche de faire revivre parmi nous, et dans ses œuvres, l'admirable foi de nos pères, qui fut, aux siècles passés, la meilleure ouvrière de notre grandeur nationale, et, quoiqu'on en dise, demeure encore aujourd'hui notre principale force et notre plus ferme espérance.

---

# NOTES ET DOCUMENTS
## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### La Cathédrale de Clermont

**Première Partie**

HISTOIRE DE LA CATHÉDRALE

*(suite)*

IV. L'ÉPOQUE DES EMBELLISSEMENTS PAR LES MUNIFICENCES ÉPISCOPALES (1415-1517)

La grande tourmente passée, c'en est donc fait de la marche en avant ; mais alors va s'ouvrir l'ère des embellissements somptueux. Si, à travers la période antérieure, la part prépondérante revint au puissant collège des chanoines, désormais nous verrons les évêques accentuer leur initiative, prendre sur eux de doter leur église d'œuvres luxueuses, splendides témoignages de leur munificence, de leur zèle artistique pour la beauté de la maison divine.

Le premier de ces magnifiques prélats, Martin Gouge de Charpaignes (1415-1444), a joué dans l'histoire un grand rôle.

Chancelier de Jean de Berry, partisan des Orléans ou Armagnacs, à deux reprises Chancelier de France, favori de Charles VII et, lors de la révolte de la Praguerie, son ardent défenseur en Auvergne : voilà le cadre de sa vie politique. Les bienfaits de ses protecteurs, il les a reversés en largesses sur les églises de son diocèse. A la cathédrale, entre les colonnes qui se dressent au pourtour du chœur, il fait construire une sorte de mur tout percé à jour, découpé, à la manière des fenêtres de l'époque, en sinueux dessins flamboyants. Au sommet, sur une frise de bas-reliefs le sculpteur a traduit différents épisodes empruntés à l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais l'œuvre principale du fastueux prélat c'est, entre le chœur et la nef, un splendide jubé. Trois travées le divisent, encadrées par des faisceaux de colonnettes. De chaque côté de la grande porte qui donne accès dans le chœur, sous une profonde arcature à feuillages découpés, un autel s'abrite et l'or qui le relève scintille sur la teinte grisâtre de la pierre. Celui de gauche est dédié à saint Martin, le patron du prélat ; celui de droite, devenu le centre d'un vrai pèlerinage, a été, comme le portail du Nord, consacré à N.-D. de Grâce. Aux angles, sous leurs dais fleuronnés, huit statues de patriarches se dressent ; au-dessous de l'élégante arcature du sommet, une longue frise se déroule et, dans ses bas-reliefs continus, fait revivre les différentes scènes de la Passion du Sauveur. Sur la plateforme, aux pieds du grand crucifix d'argent, un troisième autel est disposé que rejoignent deux escaliers appliqués aux dernières colonnes du chœur. Là, sur cette plateforme, le sous-diacre vient lire l'épître ; parfois le diacre y monte, précédé du thuriféraire et des acolytes, pour chanter l'Evangile. Là aussi, à certainsj ours, diverses parties de l'office sont chantées par les musiciens,par des chanoines en chapes ou encore, s'il s'agit d'extraits tirés des prophètes, les dimanches de Carême, par des prêtres coiffés du « bonnet des prophètes », curieuse toque rouge ou noire, naïf et gracieux souvenir des drames liturgiques d'autrefois. Et, pendant les Rogations,

au-dessus du jubé se déploie un étendard aux armes du Chapitre.

C'était justice qu'aux pieds de l'œuvre élevée par ses soins, sous une plaque de bronze où revivait son image, l'évêque Martin Gouge dormît son dernier sommeil.

La Révolution a renversé ce grand ensemble de sculpture monumentale. Mais, à l'une des maisons de la rue Fontgiève, nous pouvons en admirer la porte centrale avec ses gracieux feuillages et les festons de ses lobes ajourés. Sans doute, les deux grandes statues de la Vierge et de saint Jean, maintenant déposées au Musée de la Ville, proviennent aussi de ce jubé où, suivant l'usage, elles devaient accompagner le crucifix. Les vêtements se drapent en une largeur un peu sommaire; au cou et au visage lui-même, les contours sont d'une rondeur un peu épaisse. Toutefois l'expression réussit assez bien à traduire la douleur, l'angoisse. Tristement, l'Apôtre appuie sa tête sur son bras droit relevé; les mains jointes sur la poitrine, la Vierge lève les yeux pleins d'une anxiété résignée. Sur la pierre de ces statues, l'artiste a étendu à la cire une curieuse décoratien polychrome, rouge et verte, semée de fleurs de lis à teinte d'or. Assurément la statuaire du Moyen-Age nous a légué beaucoup d'œuvres d'une plus haute portée esthétique, mais du moins ici, comme aux Apôtres qui ornent les piliers de la Sainte-Chapelle, nous pouvons saisir ce goût et ces procédés de polychromie que, de nos jours, des artistes, comme E. Guillaume, ont tenté de remettre en honneur.

A droite et à gauche du grand autel où, seuls, peuvent officier chanoines et évêques, le successeur de Martin de Charpaignes, Jacques de Comborn (1444-1474) fait élever six élégantes colonnes de cuivre; sur leur sommet, des anges se dressent, de cuivre eux aussi, et, dans leurs mains, portent la crosse et les armes du généreux donateur. Sur les côtés et en arrière, des tiges réunissent les colonnes et, suivant la couleur liturgique du jour, laissent tomber des courtines d'étoffe blanche, verte, noire, violette ou rouge. Autour de

autel principal des églises, cet ensemble décoratif, plein de richesse et de symbole, était, à l'époque du Moyen-Age, d'un usage habituel, mais d'ordinaire, au lieu d'un écusson, les anges portaient les divers instruments de la Passion du Christ : croix, lance, clous, marteaux, etc. Dans le chœur, Jacques de Comborn fait encore dresser un lutrin porté, non plus par des aigles, mais par deux grands lions de cuivre, debout dos à dos, que surmonte la crosse du bâton pastoral et qui, sur leurs pattes de devant, soutiennent les gros livres de plarchemin, antiphonaires ou graduels. Dans les hautes fenêtres de la nef, au côté nord, le prélat fait placer des vitraux (1) et, au dehors, près du portail méridional, avec les débris de l'ancienne église, il construit la chapelle du Saint-Sépulcre (2).

(1) Peut-être est-il permis de supposer que ces vitraux sont l'œuvre du verrier Guillaume Goguet que, par un acte de 1464, nous voyons logé dans une maison appartenant au Chapitre et qui, en 1487, mettra son art à orner les fenêtres de l'hôtel-de-ville que le corps municipal vient d'acquérir.

(2) On y voyait l'un de ces groupes de sculpture si fréquente à partir du XVe siècle : la scène de l'ensevelissement du Christ. Cette chapelle fut détruite en partie, vers 1512, pour établir la fontaine d'Amboise ; en 1669, elle fut complètement rasée en vue d'agrandir la place située au sud de la cathédrale, la place Derrière-Clermont.

*(A suivre.)* Abbé Ph. Gobillot.

---

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice Basse.

# TABLE DES MATIÈRES

Pages

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND. — Procès-verbaux des séances, 17, 19, 20, 49, 113, 181, 201, 202, 233 et 273. — Liste des ouvrages reçus, 19, 51, 114, 116, 182, 202, 204, 235 et 276. — Comptes et Budget, 52. — Rapport de la Commission des Comptes, 56. Liste des Membres, 5. — Liste des Sociétés savantes qui font échange de publications avec l'Académie de Clermont.. 13

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE. — Prix de la fondation Caffe: Programme du concours de 1908. 46

Aïeux (les) de Pascal..... 223

Aumône (l'), d'après J.-F. Millet..... 280

BARRÈS (Maurice), 205 et..... 212

Barrès (le pays de)..... 209

BARRIÈRE (Joseph). — L'Aumône, d'après J.-F. Millet..... 280

Bonaparte de retour en France..... 214

BONNEFOY. — Discours aux obsèques de M. Vernière..... 40

BOUDET (Marcellin). — Martial d'Auvergne était-il d'Auvergne? 22. — Note sur la famille de saint Robert après sa mort, 117. — Un membre de l'Académie de Clermont aux Jeux floraux de Cologne de 1907, 198. — Le pays de Barrès..... 209

CAFFE (Prix de la fondation)..... 46

CAMIN (abbé). — Note sur une épée celtique trouvée à Pont-du-Château..... 43

Cathédrale (la) de Clermont, 253 et..... 298

CHABROL (comte de). — Le journal de Ch. de Lacombe..... 220

CHAMPFLOUR (comte de). — Lettres d'un jeune Clermontois à son père au début des troubles de la Fronde..... 88

Chapdes-Beaufort (documents pour servir à l'histoire de)..... 57

Condat-en-Combraille et ses environs, du XIVe siècle à nos jours. 148

CRÈGUT (abbé Régis). — Bonaparte de retour en France, 214. — Plan de l'ancienne église de Saint-Cirgues-Fontgiève à Clermont-Ferrand, 219. — Plan du Collège des Jésuites de Clermont en 1762, 248. — Une liste des *Hebdomadarii* ou chanoines de l'Eglise de Clermont au commencement du XIe siècle..... 269

Diplomate (un) riomois au XVII^e siècle : Pierre Chanut, 31 et..... 218
Emilien (saint) et saint Brachion (480-578)..... 183
GOBILLOT (abbé Ph.). — La Cathédrale de Clermont, 253 et..... 298
Hebdomadarii ou chanoines de l'église de Clermont au commencement du XI^e siècle..... 269
JALOUSTRE (Elie). — Réponse à une accusation de faux portée contre Pascal, 139. — Les aïeux de Pascal..... 223
Lacombe (le journal de Ch. de)..... 220
Martial d'Auvergne était-il d'Auvergne ?..... 22
MÉLANGES. — Les obsèques de M. Vernière, 38. — Note sur une épée celtique trouvée à Pont-du-Château, 43. — Lettres d'un jeune Clermontois au début des troubles de la Fronde, 88. — A propos de Pascal et d'une nouvelle édition des *Pensées*, 107. — Un membre de l'Académie de Clermont aux Jeux floraux de Cologne de 1907, 198. — Le journal de Ch. de Lacombe..... 220
Membre (un) de l'Académie de Clermont aux Jeux floraux de Cologne de 1907..... 198
Membres (liste des) de l'Académie..... 5
MIOCHE (abbé). — Documents pour servir à l'histoire de Chapdes-Beaufort, 57. — Saint Emilien et saint Brachion (480-578).. 183
MONTLAUR (marquis de). — Discours aux obsèques de M. Vernière, 38. — Allocution à M. Maurice Barrès..... 203
NOTES ET DOCUMENTS CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE. — Martial d'Auvergne était-il d'Auvergne? 22. — Un diplomate riomois au XVII^e siècle : Pierre Chanut, 31, 218. — Documents pour servir à l'histoire de Chapdes-Beaufort, 57. — Note sur la famille de saint Robert après sa mort, 117. — Réponse à une accusation de faux portée contre Pascal, 139. — Condat-en-Combraille et ses environs, du XIV^e siècle à nos jours, 148. — Saint Emilien et saint Brachion (480-578), 183. — Note complémentaire pour les *Origines de Riom*, 191. — Bonaparte de retour en France, 214. — Plan de l'ancienne église de Saint-Cirgues-Fontgève, à Clermont-Ferrand, 219. — Procès-verbal de l'installation du Préfet du département du Puy-de-Dôme (Ramey de Sugny), 237. — Plan du collège des Jésuites, à Clermont, en 1762, 248. — La Cathédrale de Clermont, 253, 298. — Une liste des *Hebdomadarii* ou chanoines de l'église de Clermont au commencement du XI^e siècle. 269
Note sur la famille de saint Robert après sa mort..... 117
Note complémentaire pour les *Origines de Riom*..... 191
Ouvrages reçus, 19, 51, 114, 116, 182, 202, 204, 235 et..... 276
OJARDIAS (Albert). — Un Diplomate riomois au XVII^e siècle : Pierre Chanut, 31 et 218. — A propos de Pascal et d'une nouvelle édition des *Pensées*..... 107
Pascal (les aïeux de)..... 223
Pascal (à propos de)..... 107
Pays de Barrès (le)..... 209

Plan de l'ancienne église de Saint-Cyrgues-Fontgiève, à Clermont-Ferrand ..... 219
Plan du collège des Jésuites à Clermont en 1762 ..... 248
Prix de Vertu. — Allocution par M. le docteur de Ribier, 279. — Prologue en vers par M. Joseph Barrière, 280. — Discours par M. l'abbé Raynaud ..... 282
Procès-verbaux des séances, 17, 19, 20, 49, 113, 115, 181, 201, 202, 233 et ..... 273
Raynaud (abbé). — Discours à la distribution des Prix de Vertu .. 282
Riberolles (A. de). — A Maurice Barrès ..... 212
Ribier (docteur de). — Allocution à la distribution des Prix de vertu ..... 279
Roux (docteur). — Note complémentaire pour les *Origines de Riom* ..... 191
Sociétés faisant échange de publications avec l'Académie ..... 13
Vernière (les obsèques de M.) ..... 38
Villiod. — Condat-en-Combraille et ses environs, du XIVe siècle à nos jours ..... 148

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet.

# BULLETIN

## HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

# DE L'AUVERGNE

# BULLETIN

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

# DE L'AUVERGNE

PUBLIÉ PAR

*l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*

DEUXIÈME SÉRIE

1908

CLERMONT-FERRAND
LOUIS BELLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Avenue Carnot, 4

1908

# LISTE DES MEMBRES

DE

## L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE

## CLERMONT-FERRAND

**Pendant l'année 1906**

### Membres composant le Bureau

*Président :* M. Ed. Everat.
*Vice-Président :* M. J. Vignancour.
*Commissaires :* MM. Audollent et le Comte de Pontgibaud.
*Trésorier :* M. Casimir Pajot.
*Secrétaire perpétuel :* M. Emmanuel Teilhard de Chardin.
*Secrétaire :* M. Maurice Basse.
*Secrétaire des séances :* M. Eusébio.

### Membres du Comité de publication

MM. Eusébio, le chanoine Fouilhoux, Jaloustre, le docteur de Ribier, Rouchon, Emmanuel Teilhard de Chardin, le Trésorier et le Secrétaire.

### Membres honoraires

M. le Maire de Clermont.
M. le Préfet du Puy-de-Dôme.
Mgr l'Évêque de Clermont.
M. le Général commandant le 13e corps d'armée.
M. le Premier Président de la Cour de Riom.
M. le Procureur général près la Cour de Riom.

M. le Président du Tribunal civil de Clermont.
M. le Président du Tribunal de Commerce de Clermont.
M. le Recteur de l'Académie universitaire de Clermont.
M. le Directeur de l'Ecole de Médecine.
M. le Doyen de la Faculté des Sciences.
M. le Doyen de la Faculté des Lettres.

**Membres titulaires**

MM.

Alluard, doyen honoraire de la Faculté des Sciences; 16 janvier 1868.
Dourif (le Dr), professeur honoraire à l'Ecole de médecine; 21 janvier 1869.
De Chazelles, ancien préfet ; 18 janvier 1877.
Jaloustre (Elie), ancien percepteur; 3 mai 1877.
Reigneaud (Paul), juge suppléant, Riom ; 13 mai 1880.
De Chabrol (le comte), ancien député ; 1er juin 1882.
Teilhard de Chardin (Emmanuel) ; 18 janvier 1883.
Chalus (Maurice), banquier; 15 janvier 1885.
Raynaud (l'abbé), curé de N.-D. du Port ; 15 janvier 1885.
Vignancour, docteur en droit, avocat ; 15 janvier 1885.
Rouchon, archiviste du département ; 28 janvier 1886.
Everat, docteur ès-lettres, avocat à Riom ; 28 janvier 1886.
D'Aurelle (le vicomte Théophile) ; 28 janvier 1886.
Teilhard de Chardin (Joseph) ; 20 janvier 1887.
De Nervo (le baron) ; 3 février 1887.
Chaudessolle (Félix), avocat ; 19 janvier 1888.
Fouilhoux (l'abbé), chanoine ; 3 mai 1888.
Goyon (Charles), docteur en droit, avocat ; 4 avril 1889.
Berthoule (Amédée), secrétaire général de la Société d'acclimatation ; 19 janvier 1893.
Tardif (Georges), ingénieur civil; 19 janvier 1893.
D'Aurelle Montmorin (le comte), lieutenant-colonel breveté d'infanterie en retraite, château de La Barge, par Courpière ; 19 janvier 1893.
Pajot (Casimir), docteur en droit, avocat ; 19 janvier 1893.

MM.

De Barante (le baron Claude); 17 janvier 1895.

L'Ebraly (Eugène), docteur en droit, avocat, bâtonnier de l'Ordre; 17 janvier 1895.

Grasset (le Dr), à Riom; 17 janvier 1895.

Teillard (Jean), architecte; 17 janvier 1895.

De Pontgibaud (le comte); 21 janvier 1897.

Crègut (l'abbé); 20 janvier 1898.

Basse (Maurice), avocat; 21 janvier 1899.

Bruyant (Charles), professeur suppléant à l'École de médecine; 21 janvier 1899.

Mioche (l'abbé), aumônier de l'Hôpital-Général; 21 janv. 1899.

De Montlaur (le marquis); 21 janvier 1899.

Ojardias (Albert); 18 janvier 1900.

Roux (le Dr Emile); 18 janvier 1900.

Brunhes, directeur de l'Observatoire météorologique, professeur à la Faculté des Sciences; 17 janvier 1901.

Christophle (Franck), docteur en droit, avocat; 17 janv. 1901.

Eusébio, naturaliste, licencié ès-sciences naturelles; 16 janvier 1902.

Laude, bibliothécaire de la Ville et de l'Université; 16 janvier 1902.

Seguin, avocat, conseiller général; 16 janvier 1902.

Audollent, professeur à la Faculté des Lettres, directeur du Musée; 21 janvier 1904.

Boudet (Marcellin), conseiller honoraire; 21 janvier 1904.

Nourrisson (Paul), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel à Paris; 21 janvier 1904.

De Ribier, docteur en médecine, à Châtelguyon; 21 janv. 1904.

Berriat Saint-Prix, ancien magistrat, à Thuret; 19 janv 1905.

Lesmaris (Albert), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel à Paris; 19 janvier 1905.

Salveton (Henry), docteur en droit, maire de Nonette; 19 janvier 1905.

Salvy (Georges), avocat à la Cour d'appel de Riom; 19 janvier 1905.

MM.

Camin (l'abbé), curé des Martres-d'Artière ; 18 janv. 1906.

Pojolat, docteur en médecine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Clermont, 18 janvier 1906.

Champflour (comte de), ancien officier supérieur, à Riom ; 17 janvier 1907.

Chomette (Paul), docteur en droit, avocat, à Clermont ; 17 janvier 1907.

Mangerel (Maxime), conseiller général, à Pionsat ; 17 janvier 1907.

Perceau, docteur en droit, avoué, à Clermont ; 17 janv. 1907.

La Salle de Rochemaure (duc de), à Paris ; 17 janvier 1907.

Tallon, capitaine d'infanterie, à Riom ; 17 janvier 1907.

Chomette (Henri), docteur en droit, avocat, à Clermont ; 16 janvier 1908.

Chopart, docteur en médecine, à Vichy ; 16 janvier 1908.

Remacle (A. de), château de Bourassol, par Riom ; 16 janvier 1908.

Vernhet (l'abbé), curé-archiprêtre de la Cathédrale ; 16 janvier 1908.

Villiod, notaire, à Condat-en Combrailles ; 16 janvier 1908.

**Membres correspondants**

Artance (Félix), compositeur de musique, à Clermont.

Attaix (l'abbé), docteur ès-lettres, curé-archiprêtre d'Ambert.

Attaix, docteur en médecine, à Clermont.

Bar (le comte de), ancien député, à Davayat.

Bagès, commandant breveté d'infanterie, à Clermont.

Bardoux (Jacques), à Paris.

Barrière (Joseph), ingénieur agronome à la Sucrerie de Bourdon, Aulnat.

Bellaigue-Dufournel (de), ancien consul général, à Gray.

Bellard, professeur de dessin au lycée Saint-Louis, à Paris.

Bès de Berc, docteur en droit, avocat, à Clermont.

Beuf (l'abbé), missionnaire diocésain, à Clermont.

MM.

Beyssac, archéologue, à Lyon.
Biélawski, ancien percepteur, à Vic-le-Comte.
Bonnal, archiviste au Ministère de la guerre, à Paris.
Bonneton, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Riom.
Bostbarge (l'abbé), chanoine honoraire, à Clermont.
Bruel (Alexandre), archiviste paléographe, à Paris.
Brun (l'abbé), curé-doyen de Pontgibaud.
Casati (Auguste), à Mézire près Arvant (Haute-Loire).
Castel, inspecteur général des mines en retraite, à Versailles.
Chabrol (Ulysse), à Clermont.
Chamboissier (l'abbé), licencié ès-lettres, préfet des études à l'Institution Massillon, à Clermont.
Chambon (Félix), bibliothécaire de l'Université, à la Sorbonne, à Paris.
Charreton (Victor), à Paris.
Chassaing (du), naturaliste, à Lezoux.
Chilly (de), chef de bataillon d'infanterie breveté.
Chomette (l'abbé R.), curé-doyen de Montferrand.
Clérambault (de), ancien conserv. des hypothèques, à Tours.
Coiffier (J), avocat, docteur en droit, à Clermont.
Colin, docteur en médecine, à Saint-Honoré (Nièvre).
Colombier, docteur en droit, avocat, à Clermont.
Conchon (docteur), médecin consultant, à Châtelguyon.
Corail (Robert du), à Riom.
Coste, docteur en médecine, à Lamontgie.
Croizier (marquis de), à Bayonne.
Delmas (J.), à Aurillac.
Delort, professeur de l'Université.
Depeiges, avocat général à la Cour d'appel, à Riom.
Désaymard (J.-J.), licencié ès-lettres, à Clermont.
Dienne (comte de), au château de Cazideroque (Lot-et-Garonne).
Emy (l'abbé), curé-doyen de Manzat.
Fabre (le docteur), à Commentry (Allier).
Farges, ancien élève de l'École des chartes, chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.

MM.

Felgères (Ch.), homme de lettres, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
Finot, chimiste.
Fredet, docteur en médecine, professeur honoraire à l'École de médecine de Clermont, vice-consul d'Espagne.
Gautier (Paul), préparateur de botanique à la Faculté des sciences de Clermont.
Germain (Pierre), ingénieur de l'Administration des télégraphes, à Paris.
Gilbert, correspondant de l'Institut de France, à Moulins.
Gipoulon, docteur en droit, à Clermont-Ferrand.
Giraudet, docteur en droit, avocat, à Paris.
Glangeaud, professeur de Géologie à la Faculté des sciences, à Clermont.
Gobillot (l'abbé), prof. à l'Institution Sainte-Marie, à Riom.
Gonnard (Ferdinand), ingénieur des hospices civils, à Lyon.
Goutay (Edouard), à Joze.
Grasset, archéologue, à Varzy (Nièvre).
Hauterive (Ernest d'), à Paris.
Jacoud, secrét. perpét. de l'Académie de médecine, à Paris.
Jalenques (Louis), docteur en droit, avocat, à Clermont.
Jarrier, architecte, à Clermont.
Jaubert, capitaine en retraite, à Clermont.
Jaubert, médecin militaire.
Joignerez, capitaine d'infanterie, à Riom.
Jouberton, professeur de l'Université, en retraite, à Clermont.
Juilhard (Jules), docteur en droit, à Clermont.
Lachenal, ex-receveur des finances, à Brioude.
Lafarge de Lapierre (de), à Clermont.
Lambert (Roger), avocat, à Clermont.
Laporte (Adolphe), architecte, à Clermont.
Laronde (Amédée), professeur à Saint-Nicolas, à Paris.
Lascombe (Adrien), bibliothécaire de la ville du Puy.
Lavialle (l'abbé), chanoine honoraire, à Arvant (Haute-Loire).
Le Blanc (Paul), à Brioude.
Loiret, ingénieur au Corps des mines, à Clermont.

MM.

Magaud (l'abbé), à Clermont.
Malbet, au Cheix-sur-Morge.
Marcheix, intendant militaire, à Clermont.
Marmoiton, conseiller à la Cour d'appel, à Nancy.
Marty (Pierre), château de Caillac, près Arpajon (Cantal).
Mathieu, ancien notaire, à Clermont.
Meillet, officier d'artillerie.
Miramont-Fargues (comte de), château de Fargues (Cantal).
Moirat (l'abbé), missionnaire diocésain, à Clermont.
Morel (François), avocat à la Cour d'appel de Riom.
Mosnier (l'abbé), curé de Chapdes-Beaufort.
Mowat (Robert), chef d'escadr. d'artillerie en retraite, à Paris.
Noir de Chazourne, lieut.-colonel d'artillerie, à Toulon.
Nuger, docteur en droit, à Clermont.
Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse.
Pétiot, professeur au Lycée de Clermont.
Piollet, docteur en médecine, à Clermont.
Planat (Félix), docteur en médecine, à Nice.
Planeix (l'abbé), curé de Saint-Genès-les-Carmes, supérieur des Missionnaires diocésains, à Clermont.
Poulbrière (l'abbé), directeur du Petit-Séminaire de Servières (Corrèze).
Ranquet (Henri du), archéologue, à Clermont.
Riberolles (A de), château de Bulhon, par Crevant.
Ribier (René de), à Clermont.
Ribier de Cheyssac (Eugène de), agrégé des Lettres, directeur de la *Revue des Poètes*, Paris.
Rougane de Chanteloup (le comte), agronome, à Clermont.
Roure de Paulin (baron du), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Ruprich-Robert, inspecteur des Monuments hist., à Paris.
Salomon (Michel), docteur en droit, avocat, à Paris.
Salvy (Daniel), docteur en droit, avocat, à Riom.
Soucher (le chanoine), à Saint-Flour.
Surrel de Saint-Julien (l'abbé H. de), prélat de la maison de Sa Sainteté, à Rome.

MM.

Tallon (Henry), avocat, ancien magistrat, à Clermont.
Teillard (Cirice), ingénieur civil, à Puteaux (Seine).
Tixier (Félix), docteur en médecine, à Clermont.
Tixier (l'abbé), à Paris.
Torsiac (Adrien de), directeur de la Société Général, Périgueux
Trapenard (Camille), docteur en droit, à Paris.
Vaissière (H. de), maire d'Anglard-de-Saint-Flour.
Villemeyre (l'abbé), à Giat.
Volpilière (de la), docteur en médecine, à Clermont.

**Membres honoraires élus**

Barrès (Maurice), membre de l'Académie française.
Boulle (Marcellin), professeur de paléontologie au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.
Blanchard (Emile), membre de l'Institut.
Borson, général de division, à Chambéry.
Bouquet de la Grye, membre de l'Académie des Sciences.
Bourget (Paul), membre de l'Académie française.
Fernandez Iglesias, publiciste, à Madrid.
Geoffroy de Grandmaison, à Paris.
Hébrard de Villeneuve, conseiller d'Etat.
Henry, à Londres.
Héribaud (le Frère), à Clermont.
Kerkhove (de), président de l'Académie de Belgique.
Masson (Frédéric), membre de l'Académie française.
Nolhac (Pierre de), conservateur des Musées de Versailles.
Parenty, directeur de la Manufacture des Tabacs, à Lille.
Passy (Frédéric), membre de l'Institut.
Tour (H. de la), bibliothécaire au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.
Vissac (le baron de), à Avignon.

# LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI FONT ÉCHANGE DE PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

## FRANCE

Agen (Lot-et-Garonne), Société d'agriculture, sciences et arts.
Amiens (Somme), Académie.
Amiens (Somme), Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens (Somme), Société linnéenne du Nord de la France.
Angers (Maine-et-Loire), Société d'agriculture, sciences et arts.
Arras (Pas-de-Calais), Académie.
Aurillac (Cantal), Société de la Haute-Auvergne.
Auxerre (Yonne), Société des sciences histor. et natur.
Avignon (Vaucluse), Académie de Vaucluse.
Beauvais (Oise), Société académique.
Besançon (Doubs), Académie.
Béziers (Hérault), Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bordeaux (Gironde), Académie.
Brive (Corrèze), Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Caen (Calvados), Société linnéenne de Normandie.
Caen (Calvados), Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Cahors (Lot), Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
Cambrai (Nord), Société d'émulation.
Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
Chambéry (Savoie), Académie.
Cherbourg (Manche), Société des sciences naturelles.

Clermont-Ferrand, Société des Amis de l'Université d'Auvergne.

Clermont-Ferrand, Société d'horticulture et de viticulture.

Compiègne (Oise), Société française d'archéologie

Dijon (Côte-d'Or), Académie.

Guéret (Creuse), Société des sciences naturelles et archéologiques.

Le Havre (Seine-Inférieure), Société havraise d'études diverses.

Le Puy (Haute-Loire), Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Le Puy (Haute-Loire), Société agricole et scientifique.

Limoges (Haute-Vienne), Société archéologique et historique du Limousin.

Lyon (Rhône), Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (au Palais des Arts).

Lyon (Rhône), Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

Lyon (Rhône), Société littéraire, historique et archéologique.

Le Mans (Sarthe), Société historique et archéologique du Maine.

Marseille (Bouches-du-Rhône), Académie.

Mende (Lozère), Société d'agricult., industrie, sciences et arts.

Montauban (Tarn-et-Garonne), Académie.

Montbrison (Loire), Société de la Diana.

Montpellier (Hérault), Société pour l'étude des langues romanes.

Moulins (Allier), Société d'émulation.

Nancy (Meurthe), Académie de Stanislas.

Nantes (Loire-Inférieure), Société académique.

Nantes (Loire-Inférieure), Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

Nevers (Nièvre), Société nivernaise des sciences, lettres et arts.

Paris, Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres.

Paris, Société des Ingénieurs civils.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société agricole, scientifique et littéraire.
Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
Reims (Marne), Académie.
Riom (Puy-de-Dôme), Société du Musée.
Rochechouart (Haute-Vienne), Société des amis des sciences et arts.
Rodez (Aveyron), Société des lettres, sciences et arts.
Rouen (Seine-Inférieure), Académie.
Saintes (Charente-Inférieure), Société des archives historiques de Saintonge.
Saint-Etienne (Loire), Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.
Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), Société historique et archéologique.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (Aisne), Société académique.
Toulon (Var), Société académique du Var.
Toulouse (Haute-Garonne), Académie des Jeux floraux.
Toulouse (Haute-Garonne), Académie des sciences, etc.
Toulouse (Haute-Garonne), Société d'histoire naturelle.
Tours (Indre-et-Loire), Société archéologique de la Touraine.
Tours (Indre-et-Loire), Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
Troyes (Aube), Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
Versailles (Seine-et-Oise), Société des sciences naturelles.
Vitry-le-François (Marne), Société des sciences et arts.

## ÉTRANGER

Berlin (Allemagne) Académie royale des Sciences.
Boston (Etats-Unis), Société d'histoire naturelle.
Bruxelles (Belgique), Académie royale de Belgique.

Bruxelles (Belgique), Société des Bollandistes.
Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique), abbaye des Bénédictins.
Colmar (Alsace), Société d'histoire naturelle.
Gœttingue (Allemagne), Société royale des Sciences.
Harlem (Hollande), Société Hollandaise des Sciences.
Leipzig (Allemagne), Société royale des Sciences de Saxe.
Metz (Lorraine), Académie.
Mons (Belgique), Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.
Montévidéo (Uruguay), Musée national.
Moscou (Russie), Société impériale des naturalistes.
Porto (Portugal), Académie Polytechnique.
Rome (Italie), Académie royale dei Lincei.
Stockholm (Suède), Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités (au musée national).
Turin (Italie), Académie royale des sciences.
Washington (Etats-Unis), Smithsonian Institution.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 9 janvier 1908

La séance est ouverte à 2 heures un quart, sous la présidence du marquis de Montlaur.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

Il fait part à la Compagnie d'une lettre de M. Maurice Charcot, qui demande aux diverses Sociétés savantes une subvention pour l'expédition qu'il organise au Pôle Sud, d'après un programme patronné par l'Académie des Sciences. Cette demande est renvoyée au Trésorier.

— M. B. Brunhes, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, expose dans une lettre qu'il est obligé tous les premiers jeudis des mois de faire des expériences à l'Observatoire et ne pourra ainsi assister aux séances. Il donne sa démission de membre titulaire, mais désire conserver le titre de membre correspondant. La Compagnie regrette unanimement la décision de son ancien Président, qui sera inscrit, selon ses désirs, à la correspondance.

— M. C. Pajot dépose, en hommage, sur le bureau de l'Académie, un thèse de doctorat de M. Daniel Salvy. Elle est intitulée : *Histoire de la Cour d'appel de Riom.*

— M. l'abbé Crègut demande la parole et fait la motion

suivante : c'est que tous les bienfaiteurs de l'Académie aient leurs portraits publiés au *Bulletin*, dans l'année où auront été faites leurs libéralités. Cette motion est adoptée à l'unanimité par la Compagnie.

— M. Maurice Chalus donne lecture de la notice nécrologique qu'il avait été chargé de faire par l'Académie sur M. Maurice Faucon, son généreux bienfaiteur. Cette Notice sera imprimée au *Bulletin*.

— M. le chanoine Fouilhoux lit un rapport supplémentaire de la Commission des élections. Le jour des élections est fixé au 16 janvier.

— La parole est donnée au baron du Roure de Paulin, pour son travail sur le *Pont de Longues*.

— Le docteur Dourif fait une communication sur deux parchemins intéressants, l'un portant le sceau des armes de La Tour d'Auvergne, l'autre concernant les études des candidats chirurgiens au XVIIIe siècle. Il fallait alors dix ans d'études très sérieuses pour parvenir au titre de chirurgien.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à trois heures et demie par le Président.

## OUVRAGES REÇUS

*Académie des inscriptions et belles-lettres ;* Comptes rendus des séances. Octobre 1907.

*Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo ;* année 1907.

*Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault);* 3e série, t. VII, 1re livraison.

*Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais... ;* année 1907, nos 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

*Bulletin mensuel de la Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme;* 23e année (nouvelle série), no 1, janvier 1908.

*Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne ;* année 1906, 60e vol. (10e de la 4e série).

*Nachrichten von der Königlichen Gessellschaft der Wissenschaften zu Göttingen-Geschäftliche Mitteilungen*, 1906, Heft 2.

Id.. *Philologisch-historische ;* Klasse, 1907, Heft 3.

*Revue de la Haute-Auvergne ;* 9e année, 1907, 3e fascicule.

*Revue des langues romanes ;* t. L, 5e série, t. X, juillet-décembre 1907.

*Rendiconti della reale Accademia dei Lincei classe di scienze morali, storiche e filologiche ;* série quinta, vol. XVI, fasc. 6e-8e.

*Sitzungsberichte der Königlich preussischen Akademie der Wissenschaften ;* 1907, fasc. XXXIX, XL, XLI, XLII, XLIII, XLIV à LIII.
*Missouri botanical garden. Eighteenth annual report;* 1907.

---

**Séance du 16 janvier 1908**

La séance est ouverte à 2 heures un quart, sous la présidence du marquis de Montlaur.

— Le Président déclare le scrutin ouvert pour le renouvellement du Bureau.

A la majorité absolue, est nommé président de l'Académie : M. Everat, vice-président ;

Est nommé vice-président : M. Vignancour

Au premier tour des élections pour les Commissaires, M. Audollent est nommé avec la majorité absolue.

Deux autres tours de scrutin n'ayant pas donné une majorité absolue aux autres candidats, suivant le Règlement, la Compagnie élira son deuxième Commissaire, dans la séance du 6 février.

Le Trésorier, le Secrétaire des séances et le Secrétaire adjoint en fonctions sont réélus à la majorité absolue.

Le Président fait ensuite procéder au vote pour les candidatures au titre de membre honoraire élu.

Suivant l'usage, cette élection est faite par assis et levés, et à l'unanimité des 29 membres présents, MM. Pierre de Nolhac et Geoffroy de Grandmaison sont nommés membres honoraires élus.

Le Président fait ouvrir le scrutin pour les candidatures au titulariat. Il constate la présence de 29 membres titulaires présents.

MM. H. Chomette,
Dr Chopart,
Remacle,
Abbé Vernhet,
Vuillod,

ayant obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue, sont déclarés membres titulaires.

Il en est de même pour les candidats à la correspondance, qui sont nommés après le premier tour :

MM. le comte de Bar,
L'Abbé Bœuf,
L'Abbé Brun,
Désaymard,
Fabre, docteur en médecine,
E. d'Hauterive,
Jouberton,
Juilhard, docteur en droit,
Lambert, docteur en droit,
Marcheix, sous-intendant militaire,
L'Abbé Moirat.

Après la proclamation de ces divers scrutins, le Président lève la séance à 4 heures.

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Note sur le commencement de l'invasion anglaise en Auvergne pendant la guerre de Cent ans (1)

A la fin de l'hiver de 1355-1356, les habitants de Clermont étaient dans les transes. Ils craignaient d'être surpris par les Anglais, dont les incursions désolaient les « pays voisins ».

Les fortifications de l'abbaye de Saint-Alyre, militairement solidaires de celles de leur ville par suite de leur extrême proximité, étaient si délabrées qu'elles pouvaient être facilement enlevées d'un jour à l'autre par un coup de main. Si ce malheur arrivait, la vieille abbaye fortifiée du faubourg, utile comme poste avancé tant qu'elle était occupée par des amis, serait devenue pour la cité un véritable péril, car la première chose que faisaient les compagnies anglaises quand elles avaient pris une position de cette sorte, c'était d'en réparer les avaries et de s'y retrancher solidement.

Et comme les moines, faute d'argent, faisaient la sourde oreille aux démarches tentées auprès d'eux, les citoyens s'adressèrent au gouverneur de la ville pour leur seigneur-évêque, lui notifiant que si l'abbaye n'était pas mise immédiatement

(1) Cette note et la charte inédite qui l'accompagne étaient, dans ma pensée, destinées à n'être qu'une annexe du très intéressant travail sur *Le vieux faubourg de Saint-Flour*, lu par M. Elie Jaloustre, dans la séance de l'Académie de Clermont, du 3 décembre 1907. M. Jaloustre ayant réservé son étude à une autre destination que le Bulletin, il m'a été demandé d'y insérer quand même la note et la charte en question, vu la communication qui en a été faite à la même séance du 5 décembre. De ce fait, le commentaire qui accompagne la charte deviendra la partie principale de cette courte étude.

en état de défense, ils la démoliraient de leurs propres mains. Ce en quoi, d'ailleurs, ils n'entendaient pas faire acte de rebelles, ni de voisins trop exigeants, les mandements royaux ayant ordonné le rasement des constructions nuisibles à la sécurité des villes, ainsi que la destruction des châteaux non défendables.

Réparée ou rasée, tel était le dilemme, lorsque l'abbé Etienne Aubert, homme intelligent, assembla ses moines claustraux le 13 mars 1356 (nouv. st.), dans la salle capitulaire de l'abbaye. La délibération nous est parvenue en original.

Etaient présents avec lui et dans l'ordre des préséances : Pons de la Rocheblanche prieur, Albert du Bois doyen, Bernard de Saint-Amant chamérier, Pierre du Breuil aumônier, Amblard du Puy sous-prieur, Jean des Plains infirmier, Jean Rajade réfectorier, Raoul Ebrard maître des Ecoles ; plus les moines claustraux, Etienne Bouchard, Jean Berry, Durand de Sauvagnat, Durand de Creste et Raymond d'Espinassou. Il fut décidé à l'unanimité qu'il était indispensable et urgent d'ouvrir ou de rouvrir les fossés d'enceinte, de réparer les brèches des murailles, d'acheter des balistes, des machines, des flèches, des munitions et autres harnais de guerre, toutes choses dont le monastère était complètement dépourvu.

Quant aux ressources, les prieurés de Saint-Amant et de Valenche étant vacants par suite de la libre résignation qu'en avaient faite les moines titulaires Albert du Bois et Durand de Creste, les produits de ces deux bénéfices seraient affectés aux dépenses reconnues nécessaires, pendant dix années consécutives. L'abbé abandonna les droits de lods et ventes et autres avantages attachés à sa mense. De plus, les moines consentirent à ce que 30 livres d'or fussent annuellement prélevées sur la leur pendant la même durée décennale, sous la condition toutefois d'en être indemnisés par la cession que l'abbé leur ferait pendant le même temps des revenus du lieu appelé le Pouzet. La contradiction entre la dépense immédiate à faire et le long échelonnement des rentrées n'é-

tait qu'apparente ; en les escomptant ou les donnant en gage, on en pourrait tirer de l'argent comptant. Somme toute, ce fut l'abbé Etienne Aubert, le doyen Albert du Bois et le moine Durand de Creste qui firent, à peu près seuls, les sacrifices reconnus indispensables.

Les religieux motivent leur délibération sur « les incursions de l'ennemi qui dévaste les pays voisins », et les justes craintes qu'ils ont d'être attaqués à leur tour.

« Les pays voisins », expression un peu vague. De quels pays s'agit-il, et à quelle époque remontait l'invasion ? c'est ce qui reste à éclaircir, documents en mains bien entendu. Avec les documents, car ceux des historiens de l'Auvergne qui ont eu à se prononcer sur le commencement des invasions anglaises dans la province, s'accordent généralement à dire qu'elles ne se produisirent qu'après la bataille de Poitiers, livrée le 19 septembre 1356, et à les présenter comme une conséquence de notre défaite, ce qui exclut tout reproche à l'encontre des écrivains qu'a déçus cette quasi-unanimité. Ils ont dû supposer que c'était question vidée, lorsqu'ils n'avaient à s'occuper de l'événement que comme d'une notion accessoire à leur sujet. Elle ne l'est pas du tout, et n'a été, semble-t-il, jusqu'à ce jour, l'objet d'aucune attention spéciale.

La présente note a pour but d'établir que les premières invasions anglaises sur notre territoire devancèrent la campagne de Poitiers ; et, c'est l'intérêt principal de la charte de Saint-Alyre de soulever cette question historique. Une erreur de quelques années n'aurait pas en soi une grande importance, si elle ne faussait l'histoire des compagnies anglaises ou anglo-aquitaines, cause principale, presque unique, de la ruine de notre province, en les faisant naître de la catastrophe de septembre 1356. Elles existaient, elles fonctionnaient, pourrait-on dire, avant cette journée funeste et elles continuèrent de fonctionner après, comme un instrument spécial de la politique et de la tactique anglaises ; le désastre éprouvé dans la plaine de Maupertuis ne fit qu'aggraver les maux dont souffrirent nos pères.

Il n'est plus permis aujourd'hui de ne voir dans ces guérillas, sauf d'assez rares exceptions, que des bandes de brigands vaguant au hasard de la proie, sans concert entre elles, sans mot d'ordre des chefs. Leurs principaux capitaines, libres dans l'exécution, n'en venaient pas moins prendre les instructions du roi Edouard et de ses généraux sur les régions où, de préférence, ils devaient porter leurs coups, opérer des diversions utiles ; tels nos corsaires munis de lettres de marque dans certaines de nos guerres maritimes. Véritables associations de pillage, fort bien organisées dans leurs états-majors, composées de gens aussi braves et mieux disciplinés que nos troupes, ayant pour législation la coutume des routiers et la loi du serment, des chefs dont plusieurs furent des hommes d'une capacité indéniable, ayant enfin sur nos levées temporaires, la supériorité de la permanence, les Compagnies possédaient un organisme propre, une existence particulière, indépendante des armées anglaises dont elles étaient, non les membres, mais les alliées. Edouard III, qui s'en est beaucoup servi, les appelle « ses aidants et adhérents », et elles arborent la bannière de Saint-Georges.

Or l'Auvergne n'eut pas à combattre chez elle les armées de l'Angleterre proprement dites. Le prince de Galles, le duc de Lancastre, Philippe ou Louis de Navarre, ne firent que la traverser en courant, dirigés vers un autre but. Robert Knolles et Hugues de Calverley eux-mêmes, dans l'incursion de 1359, agirent moins comme généraux anglais, que comme chefs de compagnies. La guerre de Cent ans en Auvergne tient à peu près tout entière dans sa lutte meurtrière et surtout ruineuse contre les compagnies. Il n'est donc pas sans intérêt de savoir quand, pour la première fois, pendant la terrible crise, elles ont fait flotter le drapeau anglais sur notre territoire.

Les hostilités commencèrent en France par la déclaration de guerre contre Philippe VI de Valois qu'Edouard III, roi

d'Angleterre, fit publier le 21 août 1337. Dans un roman soi-disant historique, un romancier, Ponson du Terrail, représente un capitaine français brandissant son épée et s'écriant pour enlever ses compagnons d'armes : « Partons, messieurs, pour la guerre de Cent ans ! ». Ce fut sans doute un lapsus héroïque échappé dans le feu de la composition (1) mais il est vrai que l'impression générale fut bientôt que la lutte serait longue et périlleuse.

### Premières Alertes

L'Auvergne n'eut à en souffrir d'abord que financièrement. Les archives municipales d'Aurillac contiennent des lettres patentes du 27 août 1341, établissant une imposition de 4 deniers par livre, soit 1.66 °/₀ en supposant la livre à 20 sous, sur toutes les denrées et marchandises vendues dans la ville et ses faubourgs pendant une année « pour le fait des guerres que nous avons eues pour la défension de nostre royaume et de tout le peuple d'iceluy *contre le roy d'Angleterre* et plusieurs autres grands princes qui se sont assemblés et alliés contre nous ». Un tarif très détaillé et parfois assez curieux est joint à cette ordonnance. On y voit par exemple, que le vin de Saint-Pourçain en Auvergne, figure au milieu des grands crûs, Bourgogne, Beaune, Saint-Jean d'Espagne, Gascogne, Grenache ; que le miel de Montpellier côté à la tonne, la cire de Pologne, la graine d'écarlate, sont portés comme articles assez courants pour appeler une taxation nominale. Cette ordonnance fut peu et mal exécutée dans le baillage des Montagnes ; puisque, plus de quatre ans après, au mois d'octobre 1345, les officiers royaux étaient obligés d'en prescrire à nouveau l'exécution et que, sur les plaintes du public, le roi en exemptait « les menus mestiers d'Orillac,

(1) Ne s'écrie-t-il pas ailleurs à propos d'une étreinte manuelle : « Il avait la main froide comme celle d'un serpent ». Ces choses là doivent se comprendre d'impression. Glissez mortels, n'appuyez pas.

comme fenestriers, compoteurs (colporteurs) et autres semblables (1). »

Si l'on pressait alors la rentrée des impôts en retard, c'est que le comte de Derby, parti de Bordeaux avec la noblesse anglaise et les milices de la Guyenne, remontait le cours de la Dordogne, et qu'il venait de s'emparer de Bergerac (26 août 1345). L'ordre royal de mettre sans retard les villes et forteresses en état de défense, fut alors expédié en Auvergne. Celui destiné à la ville de Saint-Flour arriva au mois de septembre. Il enjoignait aux consuls non seulement de faire les réparations nécessaires, mais de tenir les portes et les remparts constamment garnis de défenseurs, et de se garder de nuit comme de jour. Endettée par ses procès avec l'évêque et le chapitre cathédral, la ville sollicita du roi l'autorisation de lever un droit sur la vente des denrées et marchandises pour payer les réparations militaires, et le pria d'y faire consentir son seigneur-évêque. Le 14 octobre, le roi Philippe leur donnait satisfaction sur ces deux points. Le bailli des Montagnes recevait l'ordre de contraindre, au besoin, l'évêque et le chapitre (2). Des prescriptions de même nature furent certainement adressées par le gouvernement aux autres villes fortes de la province.

Notre défaite à Auberoche en Périgord (23 octobre), qui valut aux Anglais la conquête de la majeure partie de la Guyenne française et la chûte d'Angoulême, accrut leur audace. Ils pénétrèrent en Rouergue (3) et dans le Quercy où ils prirent plusieurs villes (4). L'année 1345 les laissa peu

(1) *Arch. d'Aurillac.* CC, 3. — Cette ordonnance fut vidimée le 23 novembre 1345, sous le sceau de Guillaume de Chaberroc, clerc de Montferrand, alors garde du scel royal dans le bailliage des Montagnes (*Loc. cit.*)

(2) Ordonnance datée du Bois de Vincennes, 14 octobre 1345. (Archives municip. de Saint-Flour, Layette cotée chap. II, art. 2, n° 13. Orig. jadis scellé).

(3) De Gaujal. *Etudes histor. sur le Rouergue*, II, 181. — Bose, *Hist. du Rouergue*, III, p. 88.

(4) Lacoste, *Hist. génér. du Quercy*, tome III, livre XII, p. 107-108.

éloignés de nos frontières. Ce n'était pas encore la terreur, mais c'était l'inquiétude.

L'alerte sérieuse commença lorsque, au début de 1346, le roi ordonna la formation de deux corps d'armée à Orléans et Toulouse. Celui de Toulouse, dans lequel se fondirent les levées assemblées à Rodez, compta bientôt 100.000 « têtes armées » au dire de Froissart ; évaluation un peu exagérée, que Siméon Luce, son éditeur, propose de réduire à une soixantaine de mille hommes (1).

Ce fut à Toulouse, que l'Auvergne fut sommée d'avoir à envoyer son contingent de nobles et de non-nobles. Si les autres villes ne furent pas plus empressées que celle de Montferrand, la province se dégarnit peu : le 13 juin, cette dernière n'avait pas encore envoyé un homme, malgré la semonce de « Monsieur de France », c'est-à-dire de Jean, fils du roi, duc de Normandie, plus tard roi Jean II, chargé par son père du commandement de l'armée du Midi. L'un de ses consuls, Jean Cistel, député à Paris afin d'obtenir du roi une dispense générale pour ses concitoyens, en revint à la fin de juillet, après vingt-trois jours d'absence, avec la faveur désirée (2). Les villes d'Auvergne avaient été appelées au service après les Etats de Langue d'Oil tenus à Paris le 15 février ; elles se débattirent si fort au sujet de la proportion de leurs contingents respectifs que celle de Montferrand ne paraît pas avoir

(1) Luce. Froissart. Livre I, chap. 119 et 121. — *Hist. du Languedoc*, IX, 583 et suivantes.

(2) 13 juin 1346. « Per la copia d'un mandement de M. de Fransa coment hom anes à Tholose per faire gens d'armes xv d. » (Arch. municip. de Clermont. *Fonds Montferrand. Cahier des Comptes*, du 2 juin 1346 au 8 janvier environ). Jean avait convoqué les levées pour le 3 février, puis pour le 17 à Toulouse. Les contingents du Languedoc y arrivèrent les premiers. Des retards furent occasionnés pour les autres par des questions de subsides. Néanmoins, le gros de l'armée put partir avec le prince Jean à la fin de mars (Lacoste. *Op. cit.* III 109). Le 3 avril il était avec elle à Agen, se rendant au siège d'Aiguillon, pris par les Anglais en décembre 1345 (Luce. *Op. cit.*). — Pierre, duc de Bourbon, lieutenant du roi en Langue d'Oc, appela d'abord au service tous les hommes de 14 à 60 ans (Lacoste. *Op. cit.* III, 107). Il est peu probable que ses ordres aient été exécutés.

pris part au siège d'Aiguillon, cette folle entreprise où le jeune prince s'obstina inintelligemment jusqu'à la fin du mois d'août, tandis que le roi d'Angleterre débarquait sur la côte normande et marchait droit sur Paris.

Alors le roi Philippe appelle aux armes tous les hommes valides à partir de 18 ans (1). Le mandement arrive à Montferrand fin juillet, à peu près comme le consul Cistel. Postérieur à la dispense accordée, il en annulait les effets. Et les démarches de recommencer pendant tout le mois d'août pour ne pas aller à la guerre, pour « composer » avec le roi, comme ils disent, au sujet du contingent. Les levées devaient être rendues à Toulouse le 9 septembre. Malgré les instances des officiers royaux qui les poussaient l'épée dans les reins, les bourgeois de Montferrand postulaient encore pour en être exonérés, le jour de la bataille de Crécy (26 août 1346) (2).

Dans le désarroi de la défaite, nous n'avons plus de forces pour barrer le passage au comte de Derby qui remonte du Midi vers les provinces centrales. Il entre en Limousin. Un mandement du roi Philippe aux baillis d'Auvergne et des Montagnes leur enjoint, au mois de septembre, de laisser les villes libres d'établir telles impositions qu'elles voudront sur leurs habitants, pour augmenter ou restaurer leurs fortifications, parce que « *les ennemis sont en Limousin et s'efforcent de venir en Auvergne* », ajoutant que « les gens d'Eglise et les barons ont déjà fortifié leurs villes et leurs châteaux » (3). A

(1) « Que totz homs de XVIII (ans) sieia alx (soit autres) anes à la guerra ». (Reg. de Montferrand susvisé).

(2) Même reg. de comptes de Montferrand. — Cependant il semble bien que Montferrand envoya quelques hommes de pied à l'armée de Crécy. Le 23 septembre 1346, les consuls demandent au bailli de leur faire rendre « larmatura que lhi sirvenc aviont tornat d'Amiens » (*Ibid.*) Pendant la déroute, beaucoup de gens d'armes se rabattirent sur Amiens, où s'était concentrée l'armée française avant la bataille. On ignore si les quelques sergents montferrandais, arrivés à Amiens, eurent le temps de rallier l'armée.

(3) *Arch. muntcip. de Riom*, E E, 2. Liasse.

la fin du mois, Derby est devant Tulle, qu'il assiège (1). En octobre, les Anglais sont aussi à Martel (2). Saint-Jean-d'Angély tombe alors en leur pouvoir ; le 10 octobre, un nommé Corsis, valet du marchand Roganet, qui est originaire de cette ville, en apporte la nouvelle à Montferrand et à Riom (3). On expédie des courriers à Poitiers pour savoir où est « le comte Daraby (4) ». Tulle est sur le point de capituler. L'alerte prend alors un caractère plus local. Il n'est que temps d'agir ; tout le monde en est d'accord, mais c'est à qui en sera le moins de son corps et de son argent.

Les communes de Riom, Montferrand et des environs s'assemblent à Riom devant le bailli de la province et le financier clermontois Guillaume Balbet, commissaire du roi en Auvergne et Languedoc (18 octobre). Jean de Boulogne, fils du comte Robert VII, brave et bon prince, seigneur de Montgâcon, Ennezat, Gerzat et de presque tout le Marais de Limagne, vient avec son frère Godefroy et le sire de Latour visiter en hâte les murs et les fossés de Montferrand, sans doute aussi ceux des villes du voisinage, et il envoie son « maître de l'artillerie » inspecter les armes et les arbalètes (21-23 oct.). Le 24, nouvelle réunion des communes ; il s'agit de se concerter et de se soutenir dans la discussion des sacrifices qui vont être demandés dans l'assemblée générale des trois Etats convoqués à Clermont pour secourir Tulle. Dans ces Etats, tenus le 27, on vote l'envoi d'un corps de gens d'armes, et la levée d'une taille « pour le fait de Tulle ». Le 2 novembre, les consuls de Montferrand entrent en marché avec le « maître des engins » de Gerzat pour la fabrication d'engins et d'espingoles », on se contente d'en parler. Tulle était pris depuis la veille et Derby était dans la place pendant qu'on parlait encore (5).

Maintenant, il s'agit de reprendre la ville. Le 6 novembre,

(1 et 2) Corbarieu. *Registres des consuls de Martel en Quercy*, p. 18.
(3 et 4) Registre précité de Montferrand.
(5) Baluze. *Historia Tutelensis*.

réunion des communes de Riom et environs en vue de l'assemblée des trois Etats appelés à Clermont pour le 10 et qui s'y réunissent en effet pour travailler à la reprise de Tulle. Les communes palabrent en Limagne, elles palabrent en Haute-Auvergne comme dans la Basse, en Quercy et en Limousin comme en Auvergne (1). Le comte d'Armagnac investi du commandement de l'expédition, agissait, lui. Il était allé, sans perdre un jour, mettre le siège devant la place avec les nobles de sa terre, une poignée d'échappés de Crécy, et les quelques milices peu expérimentées qu'il avait sous la main. Il était toujours le 24 sous les murs de Tulle, défendue par une bonne garnison anglaise. Il lui manquait des troupes et de l'argent; il en demandait vainement à toutes les villes de la région. Elles voulaient bien lui en donner, mais chacune moins que sa voisine; et puis on avait peur pour ses propres foyers. Au fond, le peuple, pensait plus à se défendre des dangers futurs de l'invasion qu'à délivrer le Limousin. Les communes s'assemblent encore le 16 novembre pour délibérer sur la nécessité de mettre garnison dans le château de Tournoël, aux portes de Riom, l'une des clés de la Limagne du côté du Limousin. La majorité est d'avis que les héritiers de feu Pierre de Maumont, seigneur du lieu, sont bien assez riches pour se charger de ce soin ! Elles délibèrent de nouveau là-dessus le 12 décembre.

On sent que ce qui manque le plus, c'est une direction maîtresse, un chef. Riom, Montferrand et les autres villes députent au roi « en France »; elles lui demandent Jean de Boulogne pour capitaine général.

Enfin les contingents à fournir par les communes sont fixés et répartis. Montferrand est taxé à 30 hommes, dont 10 cavaliers et 20 sergents à pied; les autres en proportion. Le milieu de décembre trouve les consuls encore occupés à

(1) Les députés des communes d'Aurillac, Brives, Beaulieu et Martel s'assemblèrent à Martel pour délibérer sur la délivrance de Tulle (Corbarieux, *Op. cit.*)

l'achat dans la boutique du drapier Cistel des étoffes blanches, bleues, rouges et jaunes pour les beaux costumes quatricolores de leurs hommes. On les cousait encore que Jean d'Armagnac, découragé, levait le siège (1). De même en fut-il pour le « prêt » forcé voté par les Etats de la province et affecté aux frais de l'expédition ; on ne versait guère et les consuls de Montferrand en étaient réduits à solliciter du prévôt J. de Champlieu l'envoi d'un sergent royal pour contraindre les bourses à s'ouvrir par l'arrestation des contribuables en retard ou l'enlèvement des portes de leur maison (29 janvier 1347) (2). Une fois encore les Trois Etats se tiennent à Clermont le 11 février suivant « pour le *fait de Thoella* ».

Le danger s'éloigne, les consuls reprennent leur marchandage pour les levées de tailles et de gens d'armes de l'armée (mai-juillet); puis chacun s'en retourne à ses petites affaires, à ses procès, à son négoce. Une trève de dix mois est signée avec l'Angleterre le 28 septembre 1347. Les deux adversaires épuisés ne reprennent pas les hostilités à l'expiration du délai ; ils restent dans le souci de la paix armée. Pendant l'année 1347, les Etats avaient mis une troupe de gens d'armes à Herment pour surveiller l'ennemi courant sur la frontière. Elle fut rappelée lors de l'armistice par économie (3).

Ce fut la grande peste noire, la peste d'Orient, la peste à bubons, qui imposa pendant deux ans une terrible prolongation à l'armistice de 1347. J'ai démontré ailleurs que l'Au-

(1) Tous les faits non appuyés d'une note spéciale sont tirés du registre des consuls de Montferrand, cité plus haut, et de l'*Hist. du Quercy et du Languedoc.*

(2) Ce n'était pas la faute des officiers royaux. Au mois de septembre 1346, Pierre Atayne, lieutenant du bailli lassé de leur résistance à payer l'impôt de guerre indispensable pour la solde de l'armée, les sommait d'exhiber leurs livres et leurs rôles de taille, afin de les imposer d'office. Consuls et conseillers décidèrent de se laisser arrêter plutôt que de céder cette partie de leurs privilèges.

(3) *Reg. de Montferrand.*

vergne haute et basse n'échappa pas plus au fléau que les autres provinces (1).

Je n'apprendrai rien à ceux qui savent combien l'histoire de la guerre de Cent ans est peu faite pour notre province en leur rappelant que Bergier, Verdier-Latour et Mazure dont les travaux furent longtemps considérés comme les livres classiques de la matière (2), ne disent rien des assemblées des trois Etats de la province qui viennent d'être citées d'après les registres consulaires de Montferrand, ni à plus forte raison des nombreuses assemblées particulières des communes; il en sera trop souvent de même, pour les années suivantes.

Telle fut la plus forte alerte que l'Auvergne éprouva avant de connaître l'invasion. Plus d'une fois les bourgeois, nos ancêtres, alors qu'ils étaient appelés à combler les vides laissés par la noblesse massacrée en masse à Auberoche et à Crécy durent se dire que ses privilèges trouvaient un correctif intéressant dans celui qu'elle avait de payer de sa peau par droit de naissance. Avant, le noble versait son sang, le non-noble son argent; maintenant voilà que la bourgeoisie, était conviée aux deux holocaustes. Elle n'avait pas été préparée à la vie militaire comme l'autre classe, on ne lui avait demandé que de défendre les murailles de sa ville. Puis, quitter son négoce pour aller à la guerre, c'était la perte de la clientèle au profit des concurrents, la gêne parfois la misère pour la famille. Et cela au

(1) M. Boudet et R. Grand. *Etudes histor. sur les épidémies de peste en Haute-Auvergne*, pp. 30-38. Paris, Picard, 1802. Jusque-là les historiens locaux s'étaient contentés de généralités sur les ravages du fléau en France et en Europe, sans fournir aucune preuve pour la province.

(2) *Recherches historiques sur les Etats généraux et plus particulièrement sur l'origine, l'organisation et la durée des anciens Etats provinciaux d'Auvergne*, etc... Clermont-Ferrand. Delcros, 1758. Les auteurs de ce travail n'ont pas utilisé les livres de comptes municipaux. On n'en doit être que plus reconnaissant à M. Emmanuel Teilhard de Chardin d'avoir consacré gratuitement son temps, sa peine et ses connaissances d'archiviste à l'inventaire des archives de Montferrand si particulièrement complet pour les livres consulaires de cette ville.

lendemain des hécatombes de la peste noire! Ces temps furent affreux.

Mais enfin leur éducation se fit, surtout dans les villes de la frontière, au contact incessant de l'ennemi, et on vit là, parmi eux, des exemples magnifiques de patriotisme et de dévouement.

### Premières invasions

Les horreurs de la peste avaient à peine cessé que les compagnies anglaises traversaient le Rouergue. Les voilà bientôt au nord de l'arrondissement d'Espalion, sur le point d'envahir la Haute-Auvergne par les cantons de Chaudesaigues et de Pierrefort (arrondissement de Saint-Flour) (1).

Le 15 novembre 1352, Guy de Sévérac, seigneur de Chaudesaigues en même temps que d'une notable partie des cantons de Pierrefort et Sud de Saint-Flour, écrit, de son château de Vigouroux (2), à l'évêque de Saint-Flour que « si le pays veut l'aider, il empêchera les Anglais d'y entrer » Cet ennemi des d'Albret, sujets et alliés de l'Angleterre dans le Midi, avait pillé fortement leurs domaines quelques années avant (1341-1345). Se voyant sur le point d'être à son tour pillé par eux ou leurs amis, car ses fiefs d'Auvergne allaient être les premiers envahis, il ne se sentait pas assez fort pour leur résister. Il demandait donc aux Etats des Montagnes, par l'intermédiaire de son parent et suzerain Déodat de Canillac évêque de St-Flour, de lui fournir des hommes et de l'argent pour les protéger, en réalité pour se défendre d'abord lui-même (3).

(1) André, archiviste de la Lozère. *Les Anglais au Gévaudan*, p. 7.

(2) Commune de Saint-Martin-sous-Vigouroux, canton de Pierrefort, arrondissement de Saint-Flour.

(3) *Archives municipales de St-Flour*. — Inventaire in-fol., ms. de 1789, p. 395. — La date de l'année n'est pas indiquée à la suite du mois et du quantième; mais elle ressort du rapprochement avec d'autres faits et d'autres documents. Voir entre autres dans les mêmes archives : *Layette, chap. IV, art. 4, n° 3*. — Guy de Sévérac était Guy VI, fils de

Le Pays, c'est-à-dire le corps des Etats traita-t-il avec lui, on ne sait; mais nous avons la preuve que l'invasion suivit de peu ses propositions. Elle eut lieu après quelques rudes combats sur la frontière arverno-rouergate; les habitants se créaient en divers lieux des retranchements avec des pièces de bois de sapin, ils « repoussèrent souvent » les Anglais à l'aide de ces blockaus improvisés; ceux-ci s'en vengèrent en livrant le château de La Guiole aux flammes, après s'en être emparés, et en ravageant le pays, pendant l'année 1353 (1).

Les compagnies anglo-gasconnes rôdaient toujours autour des villes du Haut-pays. Immenses pâturages magasins de viande sur pied, difficulté d'accès, bons repaires pour les hommes et le butin, situés entre leur pays d'origine et la France centrale, les régions montagneuses du Cantal leur offraient de grands avantages; elles en firent leur quartier général jusqu'à l'évacuation.

L'Auvergne fut envahie également par le Quercy dès la fin de l'année 1352. Le 25 février 1352 (1353 nouv. style), les consuls d'Aurillac inquiets des facilités que les châteaux non défendables donnaient aux envahisseurs pour s'enfoncer au cœur de leur pays, se faisaient délivrer les vidimus de deux mandements de Jean « fils du roi », lancés par lui alors qu'il n'était encore que le lieutenant de son père Philippe de Valois en Languedoc et Auvergne, donnant commission « pour abattre plusieurs places et chasteaux du présent bailliage (des Montagnes d'Auvergne), afin que les ennemis ne s'y puissent retirer et pour chasser les paillartz (pillards), et pour ce, mettre tailles sus » (2). Ces commissions remon-

Guy V et de Dauphine de Canillac, fille de Marquis de Canillac et d'Alix de Poitiers. Lui-même épousa Guérine de Canillac. C'est des Canillac que lui venait sa seigneurie de Chaudessigues relevant du fief de l'évêque de Saint-Flour.

(1) Affre. *Lettres sur l'hist. de l'arr. d'Espalion. Lettre II*, p. 376.

(2) *Archives municipales d'Aurillac.* — Extrait d'un vieil inventaire sur parchemin, des titres de l'hôtel de ville d'Aurillac, mss. in-fol. (Papiers d'Emile Delalo, communication de son fils).

taient au moins à deux ans ; c'est donc qu'elles n'avaient pas été exécutées. Ces sortes de sacrifices ne purent guère être obtenus chez nous pendant la guerre de Cent ans, qu'en présence de dangers *actuels*, et encore !

En 1352 (anc. style), ou avant Pâques de 1353, les Anglais mettaient le siège en grandes forces, devant Saint-Antoine-de-Marcolès, à 12 kilomètres d'Aurillac (1). Le comte Jean Ier d'Armagnac, lieutenant royal en Languedoc et Auvergne, vint au secours des habitants, et bien que les assaillants fussent très nombreux, il put préserver le bourg et le château, dont les Anglais voulaient faire une place de guerre et la base de leurs opérations en Haute-Auvergne (2).

Les archives de Saint-Flour nous apportent un autre témoignage formel de l'entrée des Anglais dans la province cette même année 1352-1353. Une requête des consuls et habitants de cette ville au roi Jean fait remonter, en effet, à cette date leurs premières invasions, et ce prince le rappelle dix ans après, à Randon de Polignac, alors seigneur de Luguet, et depuis vicomte Armand VI, dans une lettre du 2 août 1363 (2).

Pendant les années 1354 et 1355, les villes de Basse-Auvergne ne cessent de s'enquérir auprès des villes cantaliennes au sujet des opérations de l'ennemi. Les compagnies occupent à ce moment un cordon de places-fortes sur les

(1) *L'Histoire du Languedoc*, (liv. XXXI. tome IV), a placé par erreur ce lieu dans les environs de Figeac où l'on ne connait aucune localité portant ce double nom. Saint-Antoine, ancienne commanderie de Saint-Antoine de Viennois, est une commune du canton de Maurs (arrondt d'Aurillac), contigue à celle de Marcolès ; elle en est même un démembrement. Voilà bien évidemment le Saint-Antoine de Marcolès en question. L'erreur de l'historien du Languedoc, admise de confiance par Lacoste. *(Op. cit.* III, 143) et par d'autres, se comprend dans la bouche d'un languedocien éloigné. Le canton de Maurs est en effet contigu à l'arrondissement de Figeac ; cette proximité a déterminé l'erreur.

(2) *Archives municipales de St-Flour*. Layette, Chap. IV, art. 4, n° 3. — *Orig. de Vidimus contemporain.*

marches de l'Auvergne et du Haut-Quercy, d'où leurs bandes, unissant leurs troupes, entreprennent sur la Haute-Auvergne de terribles expéditions de pillage et de conquêtes.

Ces malheurs secouèrent le sommeil de la province. Pour la première fois, de moi connue du moins, les trois Etats du bailliage d'Auvergne prirent l'initiative de confier la défense générale à un chef unique et d'en conférer le pouvoir à un homme rompu au métier des armes; ils choisirent pour capitaine Robert de Chalus, chevalier brave et capable, qui était en fonction le 15 août 1354, et pour receveur et payeur des frais de guerre, le financier clermontois Mathieu Gayte (1).

Au cours de cette période, Ils s'emparent de la ville de Maurs, au plus tard en 1355 (2); ils courent le département du Cantal de part en part, guettant les villes pour les surprendre, pillant les villages, incendiant les maisons-fortes, razziant les troupeaux.

Le 2 mars 1355, les habitants d'Aurillac et leurs consuls récusent le juge de l'abbé de Saint-Géraud leur seigneur, parce qu'il a refusé ou négligé de s'occuper de la défense de la ville « pendant que les Anglais étaient dans les environs » (3).

Ils y étaient si bien que, c'est auprès des consuls d'Aurillac que leurs collègues de Montferrand se renseignent le 28 avril suivant « sur le fait de la guerre », c'est-à-dire sur la marche

(1) « Monseigneur Robert de Chalus, chevalier, capitaine esleu par les gens des trois estas du baillage d'Auvergne pour la garde et deffense dudit pais ». (Quittance de gages délivrée le 15 mars 1353, par Amblard de Chalus, chevalier, retenu en armes et en chevaux, par Mgr Robert de Chalus, pour 15 jours de service, du 31 juillet au 13 août 1354 inclusivement, à raison de 15 sous par jour pour lui et ses écuyers, le Pelot de Tinières, Pierre de Combraille et Thomas... *(Coll^on Clairambault, Titres scellés. Dossier Chalus.* Orig. scellé des armes d'Amblard de Chalus). Le nom de Mathieu Gayte y est écorché en « Mathe Guetteur ».

(2) Lacoste. *Hist. générale du Quercy, III*, 147 — Ms. de l'abbé de Foulhiac. — Maurs, ch. de canton de l'arrond. d'Aurillac. Petite ville close et assez forte.

(3) *Invent. des arch. d'Aurillac,* par le baron Delzons. *(Tablettes histor. de l'Auvergne, II*, 252)

des compagnies anglaises, les seuls ennemis avec qui nous fûssions en guerre dans cette partie de la France ; et pendant dix-sept mois, jusqu'à la bataille de Poitiers, c'est entre les deux villes un échange fréquent de courriers sur le même sujet (1). On pense bien que Clermont, Riom, Issoire, avaient d'aussi bonnes raisons que Montferrand de se tenir au courant des manœuvres des compagnies dans la circonscription des Montagnes qu'une ou deux marches séparaient d'elles ; seulement les documents de leur côté nous sont parvenus en moindre abondance.

A l'extrémité opposée de la Haute-Auvergne, Saint-Flour est si pressé par les envahisseurs, la même année 1355 que, pendant « un effroy venu par nuit », les habitants crurent que les Anglais venaient d'occuper la cathédrale et l'évêché, constructions appuyées au rempart des Roches. De la panique passant à la fureur, ils se ruèrent, l'un des consuls à leur tête, sur les portes de ces édifices et les enfoncèrent à coups de haches (2).

Au mois de septembre, toujours en cette année 1355 et la nuit, les Anglais, qui avaient des intelligences dans la place, firent rompre, par les traitres de l'intérieur, les chaînes des portes de la ville pour y pénétrer ; conspiration déjouée d'ailleurs par la vigilance des citoyens (3).

Au début de l'année 1356, les Anglais sont de nouveau et en très grand nombre près de Saint-Flour pour essayer de s'en emparer. Le bailli des Montagnes, Guillaume de Séris, accourt en toute hâte, prescrit les travaux les plus urgents à faire aux fortifications, enjoint aux cinq membres de la com-

(1) Notamment après le 28 avril 1355 : les 11 janvier, 4 et 18 février, 3 avril, 26 juillet 1356, etc... Il en arrive même une fois deux courriers le même jour. (Arch. mun^les de Clermont. *Fonds Montferrand*. Reg. de Comptes de 1355 56).

(2) *Arch. municip. de Saint-Flour*, chap. II, art. 2, n° 27. *Orig.* parch.

(3) Mêmes arch. même layette, art. 2, n° 15. Orig. parch. — M. Boudet. *Les Etats d'Issoire en 1355*, pp. 4-7.

mission instituée dans ce but de les faire exécuter sur-le-champ et aux consuls de lever sans délai les fonds nécessaires, le tout « sous peine d'emprisonnement, de confiscation et du supplice des traitres », c'est-à-dire de la mort. Il fait publier et lire cet ordre à la foule, devant la porte du Tuile, la plus menacée. Il y dit que les Anglais sont déjà venus fréquemment (1). Cet officier énergique, présidait huit jours avant une assemblée des communes à Riom, et il y revint sans retard ; il put donc éclairer les Clermontois avec une parfaite précision sur le danger anglais du côté des Montagnes. Cette proclamation, de laquelle il ressort que les Anglais occupaient la Haute-Auvergne avec de grandes forces, fut faite le 16 février 1356, trois semaines, par conséquent, avant la délibération des moines de Saint-Alyre et la panique des Clermontois, qu'elle suffirait, fût-elle seule, à justifier.

Ils étaient d'autant mieux renseignés que Guillaume de Séris était en même temps bailli d'Auvergne (2) et que Guillaume de Chaberoc, chancelier des Montagnes, sous le sceau de qui le mandement fut publié, était de Montferrand et d'une famille consulaire de cette ville. Guillaume de Séris, joignait à ces fonctions, celles de conseiller du roi Jean et de commissaire royal aux Etats généraux de la province, qui se tinrent à Issoire, pour les deux Auvergnes, dans la première semaine d'avril 1355. On y vota au roi 6 deniers par livre sur toutes marchandises vendues pour ses dépenses de guerre (3). Dès le 8 février, les communes s'étaient assem-

(1) « Attendens, ut dixit, quod Anglici et innimici regni Francie, totis viribus suis, ut percepit, per fide dignos, conabantur, et se, multipliciter venuti, sperabant, de die in diem occupare, suo posse credendo, dictam civitatem et alia loca circumvicina... » (*Arch. de Saint Flour*, chap. II, art. 2, n° 17.

(2) Cumul de fonctions tenant à la solidarité du péril actuel entre les deux parties de la province.

(3) (Voir pour ces états de 1355, et les gabelles votées aux Etats de 1353, 1348, 1345 : *Les Etats d'Issoire, en 1355 et leurs commissaires royaux*. M. Boudet. Toulouse, Privat, 1900; *Annales du Midi*, t. XII.

bléés à Riom, moins occupées il est vrai, de la défense que d'échapper à la gabelle (1). Je ne sais s'ils députèrent aux Etats généraux de Paris du mois de mai, mais ils n'ont pas manqué de se faire représenter aux Etats provinciaux d'Issoire quelques jours avant (1er-7 août) (2).

Lorsque les compagnies voulaient se lancer sur un pays nouveau et peuplé, leurs capitaines avaient pour habitude d'éclairer d'abord leur route par des espions; puis, bien fixés sur le meilleur itinéraire, l'état des villes qu'ils voulaient surprendre, ils se portaient sur elles, souvent par des marches de nuit, toujours avec une extrême rapidité; ce qui leur était facilité par la nature de leurs troupes presque exclusivement composées de cavalerie et la race de leurs chevaux du midi très entraînés. Au mois de mai 1356, un de leurs espions, nommé Laurenjat, fut arrêté du côté d'Issoire, entre la Haute-Auvergne et Clermont; amené à Montferrand, on lui trancha la tête le 22.

La présence et les succès de l'ennemi dans l'Auvergne supérieure en 1355, produisit dans le Bas-pays les effets que l'on en devait attendre, des incursions et des préparatifs de défense. Montferrand, puisque c'est la ville que nous sommes amené à prendre comme type, se décida enfin, sous la pression des officiers royaux, à travailler sérieusement à la mise en état de ses fortifications. On s'y employa du 19 mai 1355 au 31 janvier suivant; on s'y remit peu après, sur de nouvelles menaces des compagnies, pendant presque toute l'année 1356. Quatre mois après les Etats d'Issoire, et le 13 juillet les

L'autre commissaire était Chatard de Mezel, chanoine du chapitre cathédral de Clermont, clerc du roi, puis conseiller au parlement de Paris, à qui le régent Charles accorda le 27 septembre 1357, une pension de retraite en cette dernière qualité, pour les nombreux services rendus par lui à l'Etat, au cours de ses missions de finances avant Crécy et avant Poitiers. (*Arch. nat.* II, 89, n° 263, p. 116).

(1) On appelait alors la taxe sur toutes marchandises et denrées du nom de Gabelle, réservé ensuite plus spécialement à la taxe sur le sel.

(2) Rég. des comptes des consuls de Montferrand, pour 1355-1356.

communes s'assemblent à Clermont « pour le fait de la guerre », et encore le 23 août. Au mois de septembre, le bailli d'Auvergne, qui revient de Gascogne en rapporte des nouvelles qui précipitent les préparatifs. Il fait ouvrir des tranchées devant les portes de Montferrand. Le Dauphin d'Auvergne, à ce commis et assisté d'autres commissaires, parcourt les villes closes de la Limagne pour s'assurer qu'on est prêt à subir l'assaut. Durant tout le mois de janvier 1356, les consuls achètent des viretons, du bois, du charbon de pierre, des ingrédients pour fabriquer des pots à feu, de l'artillerie.

C'est que les Anglais courent aussi le Limousin. Les assemblées recommencent pour les communes de Limagne (4 février), pour les trois Etats de la province, le 14 du même mois, en présence du bailli et des commissaires royaux.

Le 28 février, quinze jours avant l'incident de l'abbaye de Saint-Alyre les consuls reçoivent une lettre de ceux d'Ussel (Corrèze), aux prises avec les Anglais. C'est bien près de la frontière de Basse-Auvergne. Ils demandent du secours dans leur détresse. Mais Ussel paraît avoir succombé presque aussitôt. D'autres Anglais sont devant Felletin (Creuse), qu'ils assiègent, et les communes de s'assembler encore à Riom en apprenant la nouvelle le 3 avril. Elles décident de fournir chacune des gens d'armes en proportion de leur importance, pour aller secourir Felletin. Le contingent de Montferrand est fixé à 4 hommes d'armes et 12 sergents (14 avril). On manque de fonds pour les armer, les payer. Le fouage n'était pas levé que Felletin était pris.

On forma bien le projet de recouvrer cette place par la force; il parait avoir échoué par les mêmes causes, la lenteur des préparatifs d'un côté, la célérité des mouvements de l'autre.

Pendant ce temps la bande qui opérait dans l'arrondissement d'Ussel court la montagne de Riom. Le 16 mai les Anglais sont dans les environs de Saint-Gervais, où les

consuls de Montferrand envoient deux émissaires pour se renseigner sur leurs intentions. Le 4 juin, les chefs militaires de la province jugent nécessaire d'établir un poste d'hommes d'armes à Hermont, forte place de l'arrondissement de Clermont, sur une autre partie de la frontière limousine. Le 8 juillet ils occupent la Chartreuse « *Chartrossa* » du Port Sainte-Marie, près de Pontgibaud, à quelques heures de cheval de Clermont et de Riom (1). Parmi les compagnies qui désolaient le Limousin étaient vraisemblablement celles d'Arnaud d'Albret. On l'y trouve, ainsi que dans la Combraille, pendant les deux années suivantes jusqu'au traité de Sermur.

Le roi veut renforcer son armée de l'Ouest, celle qui doit être la vaincue de Poitiers. Les quelques hommes fournis par l'Auvergne à l'armée de Toulouse, en grande partie immobilisée en ce moment au siège de Saint-Jean-d'Angély, sont loin de répondre par leur nombre à ce que le gouvernement lui avait demandé. Sur une nouvelle signification du mandement royal ordonnant la levée générale et l'envoi de tous les hommes disponibles à l'ost (5 septembre), les consuls de Montferrand et ceux du voisinage s'assemblent à Riom pour en délibérer, trois jours après. Durand de Thiers, l'un des lieutenants du bailli, interprète la levée dans le sens d'un homme par feu. Finalement la ville réduit son contingent à 12 hommes, dont 11 purent partir, après la montre passée le 13 à Saint-Pourçain. « Ils allèrent à Poitiers » (2), mais il est plus que douteux qu'ils soient arrivés assez à temps pour prendre part à la bataille qui commença le 19 au matin, au bas du plateau de Maupertuis. Pendant

(1) Les faits non appuyés d'une note spéciale, sont encore ici empruntés aux registres consulaires de Montferrand que voici : 1° celui du 2 février 1355 au 31 janvier 1356 ; 2° celui du 4 février 1356 au 3 février 1357.

(2) Le 22 janvier 1356, les consuls de Montferrand réclament au bailli les armes des sergents qui allèrent à Poitiers ; ils ne disent pas à la bataille.

qu'on s'y battait, les mêmes communes conféraient pour tenir une nouvelle réunion où l'on aviserait aux moyens d'obtenir du roi une réduction sur le montant du subside des gens d'armes. Elle se tint le 22 septembre, à Riom, et huit jours après, Robert de Riom, receveur général de la province envoyait des garnisaires à Montferrand pour contraindre les habitants à verser leur part (1).

On voit combien ces dates cadrent exactement avec la menace des habitants de Clermont de raser l'abbaye de Saint-Alyre au commencement du mois de mars 1356, si on ne la mettait pas immédiatement en état de défense. Ils sont, à cette époque, dans une gueule anglaise dont une mâchoire est en Haute-Auvergne et l'autre en Limousin ; et la mâchoire fait mine de se refermer. Voilà les « pays voisins » dévastés et ruinés. Et voilà d'autre part les premières invasions connues de la province. Elles n'ont rien à faire ni avec l'armée anglaise proprement dite, ni avec la bataille de Poitiers.

Et pendant que le peuple se lamentait, maudissant la guerre, des moines des ordres mendiants parcouraient le pays « prêchant la paix ». L'un d'eux, un frère mineur, vint à Montferrand où les alarmes étaient des plus vives et il fit trois prédications. Le 26 avril 1355 notamment il prêcha en plein air sur la place de la Rodade, un « sermon de la paix » qui produisit grand effet paraît-il, car il détermina une procession générale pour la paix. Il est fort probable que ce moine était Jean de Roquetaillade, frère mineur d'Aurillac : il commença précisément cette année-là, hors de son monastère, les prédications enflammées pour la paix, qui le rendirent célèbre, accompagnées de malédictions contre les princes et les riches, et de prédictions terribles pour l'année 1356 et les suivantes (2). Elles ne se réalisèrent que trop.

(1) Voir le registre de Montferrand pour 1356.

(2) Quelques jours avant les consuls de Montferrand recevaient un nouveau courrier de leurs collègues d'Aurillac.

Quant à l'impression produite sur les municipalités par le désastre militaire et politique de Poitiers, n'en cherchez pas l'écho dans les registres de Montferrand. Pas une mention du massacre; à la défaite, à la capture du roi, pas une allusion, bien que les livres de comptes de l'époque, soient remplis de détails inutiles à la comptabilité pure, telle que nous la comprenons. Peut-être, contemporains d'Azincourt, n'ont-ils pas compris la portée plus grande encore de ce nouveau malheur; ou, mécontents, ils se sont tus.

Le 28 octobre, une lettre des consuls d'Aigueperse les informent que les Anglais occupent Menat. Le 7 novembre, ils sont « en grandes forces » à Beaumont (1). Les consuls de Montferrand, envoient des espions à Egletons (Corrèze), pour se renseigner sur l'ennemi. Ces Anglais, maîtres de Menat cinq semaines après la bataille, sont-ils un corps détaché de l'armée de Poitiers? Ce n'était guère leur chemin pour rentrer à Bordeaux où nous savons par ailleurs qu'Edouard ramena ses troupes; faisaient-ils partie de corps francs qui, après être allés renforcer l'armée anglaise, revenaient à leur point de départ? Ou bien n'étaient-ils que les Anglo-gascons que nous avons vus occuper Tulle, Felletin, Ussel, la Chartreuse, et les environs de Saint-Gervais si peu distant de Menat, aux mois de mai et de juillet? Peu nous importe : ce qui reste acquis, dans l'une ou l'autre de ces deux hypothèses, c'est que les Anglais se retrouvent chez nous et en Limousin après la bataille, dans la même région qu'ils occupaient avant. Cela nous suffit.

La situation est mieux accusée encore dans le Cantal, sur les marches du Quercy et du Rouergue, au point de vue de

(1) S'agit-il de Beaumont, commune de Saint-Maurice, canton de Pionsat, arr^t de Riom, que les Anglais occupaient en 1362-1363 (Reg. de Montferrand), ou de Beaumont (Corrèze), canton de Seillac, arr^t de Tulle? Plus probablement du dernier, par le motif que c'est à Egletons (Corrèze), que les consuls de Montferrand envoient leurs espions. En tous cas, il ne s'agit pas ici de Beaumont près Clermont.

l'importance des compagnies anglaises installées dans le pays au moment de la bataille et manifestement étrangères à l'armée de Poitiers. Le 24 juin 1356, trois mois avant Poitiers, elles s'étaient emparées du château de Fons, dans le canton de Figeac (1). Elles en avaient fait la base d'opération que leurs chefs avaient médité d'établir à Marcolès près d'Aurillac, trois ou quatre années avant, lorsque le comte d'Armagnac les en avait délogées ; de là elles poussèrent leurs conquêtes en Rouergue et Haute-Auvergne. Le lundi 26 septembre, un émissaire des consuls de Figeac, arrive à Millau pour avertir leurs collègues de cette ville rouergate, que les Anglais de Fons se disposent à venir les assiéger ; ils ont appris celà d'un de leurs prisonniers.

Si l'on défalque le temps employé à recueillir les renseignements, la durée du voyage de l'exprès, le temps nécessaire à des combattants qui n'ont guère pu partir de Poitiers avant le 21 septembre pour arriver près de Figeac, il n'est pas possible que l'expédition sur Millau ait été combinée par un détachement revenu du champ de bataille de Maupertuis ; il est certain d'ailleurs, que Fons fut occupé avant, pendant et après. Les consuls de Millau expédient un espion à Entraigues, pour s'enquérir de la marche des ennemis. Entraigues est une petite ville assise au confluent de la Truyère et du Lot, près du point de jonction du Rouergue, de l'Auvergne et du Quercy. Cet homme rapporte le 3 octobre la nouvelle que les Anglais marchent en effet sur Millau « au nombre de 2.000 glaives (lances), sortis de Fons (2) ». Ils

(1) Lacoste. *Op. cit.*, III, 153.

(2) « Dilhus a xxvi de setembre (1356) Peyre Bonafos da Figac aportet una letra dels cossols da Figac en laqual se contenia que els avian sauput de serta per un prionier que era estat pres per los Engles el luoc de Fons que els avian facha lus empreza de venir az amelhau, caco era lo luoc que may deziravon ». (Arch. de Millau, *Comptes des Consuls* de 1356).

« Dimars a III de octobre tramezem Bernat Albinh e Arnal Gasca ves Espelieu e ves Entraigas per espiar dels Englezes, ont ley eron ; car diziam si dezay que ben dos milia glavis eron issih de Fons per venir en las partidas de say » (*Ibid.*) — Le nombre de 2.000 glaives se confirma à Espalion.

étaient le 12 à Espalion; mais au lieu de se diriger vers Millau, ils se rabattent sur les montagnes d'Aubrac, petite chaîne qui chevauche la limite du Rouergue et de l'Auvergne.

Deux mille lances, c'était pour l'époque, une petite armée; et cette grosse garnison de Fons, ou si l'on veut, cette concentration de compagnies à Fons en vue d'une expédition déterminée, n'a rien à faire avec l'armée de Poitiers. Les levées d'Auvergne eurent plus d'une fois à combattre la garnison de Fons (1); cette place ne fut définitivement évacuée qu'en 1377 (2).

**Conclusion.**

En résumé, dans l'état actuel des connaissances historiques et réserve faite de documents complémentaires, l'invasion anglaise de l'Auvergne à commencé à la fin de 1352 ou aux débuts de 1353.

Dès avant la bataille de Poitiers la province fut envahie de trois côtés différents, le Rouergue, le Quercy, le Limousin, par des bandes dont les effectifs étaient considérables. L'Auvergne supérieure en avait déjà beaucoup souffert. Les Anglais s'étaient avancés jusqu'à la banlieue d'Aurillac et de Saint-Flour; et, dans le Bas-Pays ils avaient poussé leurs courses jusqu'à peu de distance de Clermont et de Riom.

Les auteurs de ces maux ne furent ni l'armée de Poitiers ni aucune armée anglaise proprement dite, mais les compagnies anglo-aquitaines. Tout était prêt pour leur nouvelle et terrible incursion de 1357. Notre défaite ne fit que les rendre

(1) Voir notamment les lettres de rémission accordées le 2 décembre 1362, à Pierre de Vixouses (commune de Polminhac, Cantal), pour avoir tué d'un coup d'épée son voisin Géraud de Tessières, fils du seigneur de Marfons. On y fait valoir que ce jeune homme trop emporté, a été fait et longtemps retenu prisonnier quelque temps avant dans un combat livré aux Anglais de Fons, sous les ordres d'Arnaud de la Vie, vicomte de Villemur, capitaine des Montagnes pour le roi. (*Arch. nat. 55-93* n° 103).

(2) *Arch. nat. KK.* 322. *Compte d'Oudinet Carlier*, receveur de Jean de Blaisy, commissaire général aux Vides.

plus audacieuses. Il faut avouer que nous nous sommes assez mal défendus de ces guérillas dès le commencement de leurs opérations.

Ajoutons que l'invasion anglaise prit fin chez nous lors de l'évacuation générale des compagnies terminée au printemps de 1391 (1); les faits postérieurs à cette date ne constituent que des incidents courts et secondaires.

La guerre de Cent ans, sur notre territoire a donc duré trente-huit ans.

—

## APPENDICE

DÉLIBÉRATION DES MOINES DE SAINT-ALYRE DÉCIDANT DE METTRE IMMÉDIATEMENT L'ABBAYE EN ÉTAT DE DÉFENSE A CAUSE DU VOISINAGE DES ANGLAIS.

**13 mars 1356 n. st.**

Nos frater Stephanus, permissione divina humilis abbas monasterii St. Illidii Claromontensis, totusque loci ejusdem Deo devotus conventus, videlicet Poncius de Ruppeblanca prior, Albertus de Bosco decanus, Bernardus de Sancto Amano (*corr.* Amancio) camerarius, Petrus de Brolio heleemosinarius, Amblardus de Podio subprior, Johannes de Planis infirmarius, Johannes Rasiada refectorarius, Rodulphus Ebrardi magister, ac Stephanus Bochardi, Johannes Berrini, Durantus de Salvanhac, Durantus de Crestis et Raimundus de Espinassono, monachi claustrales ejusdem monasterii, conventum facientes et generaliter aggregati ad capitulandum, deliberandum et ordinandum, et super infrascriptis convocati ad capitulum per campane sonum, more solito, nullo alio dicti monasterii monacho claustrali vocem habente nobiscum in capitulo quod sciretur presente in ipso monasterio, civitate Claromontensi, aut locis aliis prope vicinis;

(1) *Arch. nat.*, KK. 332.

Notum facimus tenorem presentium omnibus et singulis presentibus et futuris quod nos, unanimiter et concorditer attendentes et considerantes quod dictum monasterium nostrum indiget pecunariis summis, propter grandes sumptus et expensas quos et quas necessarie facere nos oportet, pro fossatis faciendis, muralibus reparandis, spectantibus multorum hospitiorum, et quarumdem aliarum rerum negociis ad predicta necessariis, emendis et acquirendis, necnon arnesiorum, balistarum, sagitarum, machinarum et aliarum multarum, et in munitionibus pro tuitione et defensione dicti monasterii necessariis, qua defensione vehementer indiget, nedum propter *suspectos nobis hostiles incursus quibus gentes et patrie nobis vicine dampnificantur et devastantur;* sicut quod est gubernator temporalitatis domini episcopi Claromontensis et non nulli cives Claromontenses, nisi predictos sumptus et expensas faciendo premissa subiremus, monasterium ipsum demoliri volebant, super hoc dominum baylivium regium Arvernie cum instantia requirendo; attendentes etiam et considerantes quod facultates ejusdem monasterii tantos et tales sumptus non poterant suportare nisi providetur melioribus modis quibus posset de subventione meliorari.

Ideirco, prehabita super hoc frequenter diligenti deliberatione ad allocationem et suportationem sumptuum et expensarum predictorum, quoscumque frumenti redditus et proventus prioratuum nostrorum de presenti vacantium per liberas resignationes factas de eis, videlicet Sancti Amancii per Arbertum de Bosco, et Valenchie per Durantum de Crestis monachos nostros, ultrosque priores prioratuum predictorum applicandos et commitendos in alleviationem et supportationem dictorum sumptuum et expensarum per decem annuatas continue et immediate sequentes, nos dictus abbas, cum consilio et assensu dicti conventus, et quem assensum ad hoc, donamus tenore presentium, specialiter resignamus, et eos pro dicta suportatione sumptuum et expensarum assignamus.

Item, pro dicta supportatione assignamus et deputamus, nos idem abbas, vendas, laudunia, placitationes et avantatgia quas et que ad nos spectare contingit, et, ultra predicta, trigenta libras auri ; et nos conventus vendas, laudunia, placitationes, et avantatgia quas et que ad nos spectare contingit, et, ultra predicta, trigenta libras auri per singulos annos; in quibus xxx libris, dum dominus abbas tenetur nobis, singulis annis, ratione loci de Poseto (1) committendos et committenda, tamdiu per nos dictum abbatem et conventum in factione fossatorum, reparatione muralium, et aliis munitionibus pro defensione necessariis, donec bene et sufficienter facta, reparata et munita fuerint omnia supradicta.

In quorum fidem et testimonium presentes litteras sigillorum nostrorum munimine in pendenti *(sic)* duximus roborandas.

Datum in capitulo supradicti nostri monasterii XIII die mensis marcii anno dominice Incarnationis M° CCC° quinquagesimo quinto (2)

Marcellin Boudet

(1) Hic. Quelques mots manquent.

(2) *Arch. départ. du Puy-de-Dôme. Fonds Saint-Alyre. Layette* N 1° *N°* 2271. Orig. parch. Fragment de sceau de l'abbé. Manque le sceau du chapitre.

# La Cathédrale de Clermont

—

## Première Partie

### HISTOIRE DE LA CATHÉDRALE

*(suite)*

A la même époque (1463), l'autel principal s'enrichit d'un haut et merveilleux retable d'argent, offert par Guillaume de la Tour d'Olliergues, ancien chanoine de Clermont, d'évêque de Rodez devenu patriarche d'Antioche. Sur le maître-autel de la cathédrale de Rodez, il a déjà, en souvenir, fait placer un retable aussi précieux et d'une composition identique. Pour exécuter cette œuvre de munificence, aux trois orfèvres de la ville, choisis par eux, les chanoines de Clermont imposent l'obligation de construire une maison ou laboratoire spécial (1). A ces travaux artistiques, il fallut quatre années. Sur ce retable, douze statues de vermeil, hautes de plus d'un pied, représentent les Apôtres ; au milieu, entourée de Chérubins, la Vierge s'élève vers le ciel ; à ses pieds, d'un côté, l'image de saint Jean l'Evangéliste, de l'autre, le donateur revêtu de ses habits pontificaux ; deux anges portent le blason du patriarche. Dorés sur leur face intérieure, deux larges battants forment armoire et, à Noël, à Pâques, à l'Assomption, ils s'ouvrent pour laisser voir les multiples reliquaires qu'ils renferment. Sur le retable, au-dessous du grand crucifix d'argent, est posée l'image assise de la Vierge avec l'Enfant Jésus sur les genoux, haute statue tout ornée de pierreries, à la tête archaïque de vermeil et en même temps chasse où l'évêque Etienne II enferma un grand nombre de précieuses reliques.

A la fin du xv^e siècle (1496), sous l'épiscopat de Charles II

(1) Le principal de ces orfèvres s'appelait Louis Mirepoix.

de Bourbon, après la longue suspension dans l'œuvre d'achèvement, le Chapitre tourne de nouveau son zèle vers l'extérieur de l'édifice (1). Il nomme une commission de maîtres-maçons et, pour obtenir un jugement éclairé, il ne se contente pas des ouvriers qu'il a sous la main, il fait appel encore à un maître d'Ennezat, à un autre venu de la Touraine. Cette sorte de jury parcourt la cathédrale, trace des plans (2) et, devant un notaire, sous la foi du serment, dresse un devis minimum (3). Les projets sont grandioses : la toiture à refaire, le portail méridional à compléter ; une tour au nord, deux au midi à bâtir ; à l'ouest, trois travées et, en style flamboyant, les trois portes de la façade avec les deux clochers principaux. Mais, à cette époque, les grandes ressources ont disparu, la foi a perdu ses ardeurs généreuses ; le Chapitre doit s'avouer trop pauvre pour s'engager en de pareilles dépenses. Tout se borne à construire une tour, à droite du portail méridional (4).

Du moins, quelques années plus tard, l'ancien abbé de Saint-Alyre devenu évêque de Clermont (1505-1516), Jacques d'Amboise, s'évertue à doter sa cathédrale d'embellissements dignes de la prodigalité de son culte pour les arts. Par l'ensemble de son œuvre, il appartient à l'élite de ces magnifiques prélats de la Renaissance qui, en France ou en Italie, rivalisèrent d'ardeur pour exciter la verve des architectes ou des

(1) Peu de temps auparavant on avait construit, dans une chapelle latérale, la fenêtre flamboyante, du côté sud. Cette date est indiquée par le blason du Pape Innocent VIII (1484-1492) encore visible dans les débris des vitraux de cette fenêtre.

(2) Aux Archives départementales est conservé, sur parchemin, « le » patron et pourtraict des portaux et de ce qu'il reste à parachever » à l'Eglise de Clermont. »

(3) Ce devis monte à 100.300 livres, qui feraient environ trois millions de notre monnaie.

(4) Il se pourrait toutefois que cette tour eût été construite quelques années plus tard, sous Jacques d'Amboise. Qu'avant la Révolution, non pas quatre, ni une seule, mais deux tours du transept aient été construites, l'une au nord, l'autre au midi, c'est un fait sur lequel il nous faut appeler l'attention et dont bientôt nous pourrons donner les preuves dans une étude spéciale.

peintres. A Rouen, son frère plus jeune, le cardinal Georges d'Amboise, premier ministre de Louis XII, et son neveu, le second cardinal Georges, ont fait travailler au splendide frontispice de la cathédrale, à la grande tour du transept et à leur commun tombeau, chef-d'œuvre de Rouland Leroux. A Gaillon, le premier cardinal Georges avait encore fait construire le somptueux château dont le portique se voit maintenant à Paris, dans la cour de l'Ecole des Beaux-Arts. Vers la même époque, à un autre frère de Jacques d'Amboise et à un autre de ses neveux, Louis Ier et Louis II d'Amboise, la cathédrale d'Albi doit l'achèvement de sa haute tour-donjon, les merveilles du jubé, de la clôture du chœur et des peintures de la voûte.

C'est notre évêque qui, dans la capitale, a fait construire l'hôtel de Cluny, l'un des types les plus complets, les plus élégants de l'architecture civile d'autrefois (1). Parmi nous, la fontaine qui porte son nom est restée un vivant témoignage du goût, du zèle artistique qui semblait un apanage de naissance dans sa puissante famille (2). D'ailleurs, à la cathédrale cette fontaine donnait une nouvelle parure, puisqu'elle se dressait tout près de son enceinte, vers le centre de la place du sud (3). Dès le début de son pontificat, à la mesquine toiture plate, couverte de tuiles que les vents d'ouest soulèvent et emportent, Jacques d'Amboise a résolu de substituer une haute toiture de plomb qui à la solidité joindra cette montée robuste, pour nous si pleine de poésie au-dessus des élans

(1) Le nom de cet hôtel vient de ce fait que Jacques d'Amboise, en même temps qu'évêque de Clermont, était abbé de Cluny. Il l'était aussi de Jumièges en Normandie ; mais il ne tarda point à se démettre de ces titres.

(2) Donnons-en de nouvelles preuves : à Chaumont, un autre de ses frères, Charles d'Amboise, reconstruit la demeure paternelle et en fait l'un des châteaux les plus intéressants des bords de la Loire. A Meillant, dans le Berry, son neveu, appelé lui aussi Charles d'Amboise, grand amiral de France, fait bâtir un luxueux château avec sa merveilleuse Tour des Lions, vraie dentelle brodée dans la pierre.

(3) Elle a été transportée, en 1808, sur la place Delille, puis, en 1858, à son emplacement actuel, sur le cours Sablon.

de la pierre dans les grandes basiliques des provinces du nord. Dans un synode général de son clergé, il expose l'urgence de ce travail, la pénurie du Chapitre, la nécessité pour chacun d'apporter une aumône proportionnée aux revenus de son bénéfice ; lui-même, il y consacrera les sommes perçues pour son joyeux avènement. Les rôles de contribution une fois dressés, à Jean de Lugny est confiée la charge de lever cet impôt (juillet 1507). Sur les récalcitrants, neuf jours après les sommations régulières, l'évêque ne craint pas de faire tomber la redoutable sentence d'excommunication. Pour soutenir le lourd manteau de métal, il faudra, sur la colline de Chanturgues, abattre un bois de châtaigniers qu'un habile ouvrier, Jean Durif, transformera en merveilleuse charpente. Les plombs sont fondus dans le cloître du Chapitre. A sa ligne de faîtage, la toiture se couronne de la grâce de cette crête que nos yeux peuvent encore admirer. Des ornements, une grande inscription commémorative brillent de l'or qui les rehausse (1). Au chevet, Jacques d'Amboise fait ériger une superbe statue de la Vierge, entourée de rayons où s'agitent des anges ; tout cet ensemble, couvert de dorure, frappe au loin les regards et excite une

(1) Cette toiture a excité au plus haut point l'admiration de nos pères. « Tout le couvert luit et est aussi net que de l'argent, les pluies, les neiges, les frimas et les vents de nuit et de septentrion ayant empêché que » les brouillards, qui ne s'élèvent pas si haut ou du moins n'y sont pas » épais, n'aient noirci ni crassi le plomb, comme il a fait aux autres » couverts de semblable nature, à Notre-Dame et à la Sainte Chapelle du » Palais à Paris ». Pierre Durand (1615-1684) : *Description manuscrite de la cathédrale de Clermont.* — « Ce toit charme les yeux de tous ceux » qui l'aperçoivent, étant couvert de plomb que les étrangers qui le distinguent de loin prennent pour de l'argent, quand le soleil donne dessus, » tant il est blanc ». Chanoine P. Audigier (1659-1744) : *Histoire manuscrite de la ville de Clermont.* — Voici maintenant la légende : « La » Cathédrale qui est dédiée à la Très Sainte Vierge, est une des plus rares » pièces de France ; elle est couverte de plomb et l'on croit que cette » matière est si bien purifiée et si bien changée en argent qu'il y a eu » des personnes qui ont voulu donner je ne sais combien d'argent et » recouvrir encore l'église, si on voulait leur donner l'ancienne couverture qui y est, à quoi on n'a pas voulu consentir ». Savinien d'Alquié : *Les délices de la France*, Amsterdam, 1699, tome II, p. 163.

dévotion que plus tard nous essaierons de rappeler (1). Au-dessous de la Vierge, un Arbre de Jessé se déploie et sur ses branches porte les images des ancêtres du Christ (2). Sur le milieu du chœur, s'élève un nouveau Clocher du Retour, où les délicats rinceaux de la Renaissance s'unissent aux ogivales traditions d'élancement symbolique. A la base, des guivres se tordent, bouche béante; aux angles et le long des pentes, des angelots grimpent ou demeurent tranquillement assis. Tous ces ornements de plomb, anges, guivres, rinceaux, étincellent d'or. A l'autre bout de la toiture, un Saint Michel colossal, les ailes déployées, s'enlève sur le ciel et fait pendant à Notre-Dame du Retour.

Le chœur lui-même, l'évêque l'enrichit de stalles merveilleuses. A profusion, le sculpteur Chapart y a semé les ornements ciselés comme une pièce d'orfèvrerie, les figures ingénieusement bizarres et aussi les armes du donateur. Près d'elles, au-dessus de la chaire épiscopale, une pyramide monte, découpée à jour, élancée. Peut-être cette admirable décoration laissait-elle peu à désirer pour le disputer en richesse avec les ravissantes stalles d'Auch, de Brou et d'Amiens. Jacques d'Amboise fait aussi exécuter, en soie, des tapisseries aux couleurs éclatantes où, les jours de grandes fêtes, les scènes de la vie du Christ se déroulent au-dessus de la longue ligne des stalles (3).

(1) « Nous pouvons bien dire comme véritable, que cette belle image » qu'on nomme Notre-Dame de Tout Bien, se voit de la montagne de » Thiers, distante de douze lieues françaises, brillante comme l'étoile du » jour ». Pierre Durand : *Description manuscrite de la cathédrale de Clermont.*

(2) On appelle Arbre de Jessé une sorte d'arbre généalogique du Christ, exécuté en vitrail ou en sculpture. Les rameaux portent les images des ancêtres du Sauveur et ainsi traduisent d'une manière concrète la célèbre prophétie d'Isaïe (XI, 1) : « Egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet. »

(3) Sous les grandes voûtes de la nef, tout proche de la vieille tour romane du sud-ouest, une fenêtre flamboyante, semblable à celle de la chapelle d'en bas, avait été construite par Jacques d'Amboise, comme le prouvaient ses armes, gravées au-dessus, à l'extérieur. Cette fenêtre qui aurait d'ailleurs rompu l'unité, a été détruite vers 1850.

### V. — LA DÉCORATION INTÉRIEURE

Dès lors, à l'intérieur, l'ornementation de la cathédrale est à peu près complète. Et toutefois, pour la revoir telle que la virent nos pères, il faudrait encore se la représenter avec la multitude de ses souvenirs funéraires : sur les colonnes et les parois, fresques et tableaux où chevaliers en armes, riches marchands, chanoines en robes rouges, sont peints dans l'attitude de la prière, accompagnés de leurs saints patrons (1); tombes de cuivre et de pierre (ces dernières parfois incrustées de marbre pour les têtes et les insignes) où, dans la solennité de la mort, évêques et dignitaires du Chapitre se dessinent avec leurs attributs et leurs blasons. Dans ces tableaux et ces plaques tombales revit toute une partie de l'histoire de la vieille Auvergne ; en grand nombre, les trésors de son art héraldique y défilent.

A droite et à gauche de l'autel, deux grands mausolées recouvrent les restes, l'un d'Aubert Aycelin de Montaigut, évêque de Clermont (mort en 1328), l'autre du cardinal Bernard de la Tour, ancien chanoine de la cathédrale (mort en 1361). Au-dessus des statues de marbre qui représentent les deux prélats couchés, revêtus de leurs habits pontificaux, un dais de pierre s'élève, avec sa voûte percée à jour et ses gracieux clochetons fleuronnés.

Devant l'autel pend la custode mobile, où repose l'hostie et que recouvre un pavillon d'étoffe richement brodé. Là encore, une traverse de cuivre, la *perche*, soutient treize cierges qui s'allument aux principaux offices et aux solennels anniversaires des défunts de marque (2).

(1) En particulier, plusieurs tableaux, suspendus aux colonnes, rappelaient le souvenir des capitaines catholiques tués en 1577, au siège de la ville protestante d'Issoire. A vrai dire, pour le coup d'œil d'ensemble, toutes ces peintures accrochées aux piliers, n'étaient point d'un effet très heureux, pas plus qu'à Notre-Dame de Paris les célèbres *Mais*, ces tableaux offerts chaque année par la corporation des orfèvres.

(2) Avant le XVII^e siècle, quelle était la forme de la perche? Etait-elle semblable aux anciens trefs de Bourges et de Lyon, grandes barres de

Pour rendre aux yeux de l'imagination tout le luxe du mobilier, il faudrait encore décrire les livres couverts de velours ou d'argent, les somptueux reliquaires de cuivre, d'argent, d'ivoire ciselé, de cristal, de vermeil, d'or et, parmi eux, la chasse des saints Agricole et Vital, don de l'empereur Charlemagne, deux autres contemporains de ce même prince, puis les bustes d'argent, placés, aux grands jours de fête, sur le retable de l'autel et qui renferment les restes de Saint Bonnet et de Saint Arthème, les deux croix d'or ornées de pierreries où s'enchassent le bois de la Croix et la sainte Epine, envoyés par Saint Louis à l'évêque Guy de la Tour. Quand ils ne sont point exposés à la vénération des fidèles, tous ces trésors se gardent dans l'armoire que forme l'autel majeur ou dans l'une des sacristies que ce pieux usage a fait appeler Saint des Saints, *Sancta Sanctorum* (1). En songeant à une pareille richesse, on ne s'étonne plus qu'à ses deux sacristains (et c'étaient alors des personnages considérables) les anciens règlements du Chapitre, quand l'un ou l'autre était de semaine, aient fait une obligation de coucher dans l'église et même, les jours de grandes fêtes, aux pieds de l'autel ou sur la tribune du jubé.

Oui, avec ces objets si divers, situés à leur place naturelle, en vue d'un usage déterminé, nos cathédrales d'avant la Révolution formaient de véritables, surtout de vivants musées

bronze appuyées aux colonnes de l'édifice ou sur des colonnes distinctes en métal ? Ou bien était-elle déjà analogue à celle qui fut placée en 1642, grâce à la générosité de E. Fayet, trésorier général de France, à Riom ? Celle-ci, comme en d'autres cathédrales, comprenait sept chandeliers d'un côté et six de l'autre, fixés à deux élégantes traverses de métal, placées à droite et à gauche de l'autel. Chacun de ces supports artistiques s'appuie à l'une des colonnes de cuivre de l'autel et à une plaque de cuivre en demi-cercle, attachée au chambranle d'une porte latérale du chœur. Détail curieux : c'est à l'évêque que revient la charge d'entretenir le luminaire de la perche, avec des cierges de deux livres ; mais il ne doit pas les laisser brûler au-delà d'un demi-pied ; sinon, les enfants de chœur peuvent les enlever et s'en faire des torches, le jour de leur fête joyeuse des Saints Innocents.

(1) Actuellement, la seconde sacristie des chanoines, sous le Jacquemart.

d'art. A travers ces richesses du décor, pendant des heures, l'artiste comme le fidèle pouvaient circuler, enchantés par une succession de spectacles multiples qu'à peine pouvons-nous soupçonner avec la nudité relative de nos actuels sanctuaires (1).

### VI. — LES DERNIERS PROJETS D'ACHÈVEMENT AVANT LA RÉVOLUTION

Nous avons dit comment, en 1496, le Chapitre, las de voir sa cathédrale incomplète, s'était décidé à reprendre les grands travaux du Moyen-Age. Beaux projets que la pénurie d'argent réduit à de minces résultats ! Toutefois, ce ne fut point le dernier effort. En 1517, à Jacques d'Amboise, sur le siège épiscopal de Clermont, succède l'un des membres d'une illustre famille d'Auvergne, Thomas Duprat. Son frère, Antoine Duprat, après la mort de sa femme, est entré dans les ordres et, en attendant le chapeau de cardinal, le voilà chancelier du roi François Ier. Pour honorer son diocèse d'origine et à la fois le parent qui en est devenu le chef, l'opulente maison propose de prendre à ses frais l'achèvement de la cathédrale ; elle manifeste le désir de voir les plans qui déjà dorment aux archives du Chapitre. Ravis de ces avances, les chanoines députent à Paris l'un d'entre eux pour exprimer à ces généreux bienfaiteurs leurs sentiments de gratitude et en même temps leur remettre le plan demandé. Tout va marcher au gré de leurs désirs. Hélas ! bientôt la nouvelle arrive que le Roi s'est laissé vaincre à Pavie et qu'à Madrid il est prisonnier (1525). Avec la reine Louise de Savoie, le chancelier Duprat est tout entier à la délivrance de l'infortuné monarque. Des grands projets d'art, il n'est plus ques-

(1) En outre des tableaux funéraires, plusieurs tableaux divers ornaient les murs de la cathédrale : l'un, par exemple, de Simon Vouet, un autre (*la Conversion de Saint Paul*) de Le Brun. — Comme à Port-Royal de Paris, suspendues à un pilier par les soins de la famille elle-même, une toile et une inscription commémoratives rappelaient le miracle de la Sainte Epine qui avait guéri la jeune Marguerite Périer, nièce de Pascal (1656).

tion ; pour toujours le plan lui-même, que les chanoines avaient envoyé, se perd.

### VII. — ÉVÊCHÉ, CLOITRE ET CATHÉDRALE : LEUR ANCIENNE VIE

Jusqu'ici, devant nos yeux a défilé la seule histoire matérielle de la basilique. Maintenant il convient de faire une halte. La cathédrale, en effet, ce n'est pas seulement une page de l'histoire artistique de notre province ; c'est, avant tout, le centre de sa vie religieuse : durant des siècles, la prière est venue s'y répandre, le culte y déploya ses splendeurs. Et puis, au Moyen-Age, ses murs ne s'élèvent pas solitaires ; ils s'encadrent dans d'autres édifices, leur complément naturel, qui avec eux se réunissent en un vaste corps. Et ceux-là aussi eurent une âme ; parmi eux s'agita la vie politique et sociale, vie mouvementée, pleine de sève et d'exubérance.

Déjà nous avons donné une vue sommaire de la physionomie présentée par le Clermont d'autrefois. Une première muraille, nous l'avons dit, enserre la Cité, la ville épiscopale. Aux portes Terrasse, Dalmas, du Terrail, du Palais et de la Tour de la Monnaie, chaque soir, les portiers du Chapitre font retomber les lourds battants qui les ferment. A la fin du XVIe siècle, cette première enceinte est visible encore ; les portes elles-mêmes, une à une, elles ne disparaîtront que vers le déclin du XVIIe siècle et au cours du XVIIIe.

A partir de l'angle nord-ouest de la cathédrale, se dresse la maison de l'Abbé du Chapitre, puis, sur l'emplacement de la rue Royale actuelle, la longue façade de l'Evêché. Rebâtie par Jacques d'Amboise et Thomas Duprat, elle déploie l'élégance luxueuse du style ogival ou plutôt de la Renaissance à son aurore. En équerre avec elle, le Palais de l'Officialité ou Tribunal de l'Evêque, les prisons se développent sur une ligne parallèle à la cathédrale (1). Sur presque toute la place

(1) Le Palais de l'Officialité, les prisons et la chapelle, qui faisait angle avec la grande façade de l'Evêché, étaient dûs à l'évêque Henri de la Tour (1376-1415) ; là aussi, quelques parties avaient été construites par Martin Gouge de Charpaigne (1415-1444) et Jacques de Comborn (1444-1474).

Royale actuelle, la cour et les jardins de l'Evêché étendent leur sable et leur verdure. Entre eux et les murs de l'église, la place Derrière-Clermont, espace tardivement ouvert (1), étroit, resserré, mais qu'embellissent la fontaine de Jacques d'Amboise et le pittoresque décor de la cathédrale, de la Chapelle du Saint-Sépulcre et du Palais épiscopal avec sa haute toiture d'ardoise surmontée d'une crête élégante. Tant que l'évêque est resté comte et seigneur de Clermont, en dehors de l'angle formé par son hôtel et l'Officialité, sur la place de l'Echaudé, se dresse la potence, symbole de son droit de haute justice.

De l'autre côté de la Cathédrale, c'est le Cloître, avec ses arcades romanes (2), ses cours, ses dortoirs et son réfectoire, vieilles constructions élevées à l'époque où le Chapitre menait la vie en commun (3). Là se mesurent toujours les dîmes, les redevances des vassaux et tenanciers ; dans l'antique chapelle de Saint Nicolas (XIe siècle), il tient encore ses réunions capitulaires ; dans l'une des maisons, le sous-chantre est logé ; dans une autre, s'hébergent les enfants de chœur avec les deux maîtres qui leur donnent des leçons de grammaire et de musique. Devant la vieille façade romane d'Etienne II, enserrée par les maisons qui lui interceptent toute issue vers les faces latérales, un cimetière s'étend dominé par une croix. Vers la rue, trente larges degrés le terminent, les Grands-Gras (4).

Devant le portail Nord, à l'entrée de la rue où, sous l'arcade basse de leurs boutiques ou *omireurs*, les notaires attendent la clientèle, un autre champ des morts garde la dépouille des ancêtres : c'est la Place Devant-Clermont (5).

(1) Seulement en 1464.

(2) En ruines au début du XVIIIe siècle.

(3) Cette vie en commun cesse vers le milieu du XIIe siècle.

(4) De cet escalier, la rue des Gras a pris son nom ; c'est donc la rue des Degrés (*Gradus*). C'est seulement en 1796 que la façade a été mise en communication avec le côté nord. A cette époque aussi, les Grands Gras furent détruits. La communication avec le côté sud date de 1847.

(5) Sur la croix dressée devant ce portail, « la Croix de Clermont »,

Pour les habitants de la ville, le vrai Clermont, en effet, c'est la hauteur, l'emplacement de la Cathédrale, et quand, d'en bas, ils y viennent assister aux offices solennels, ils disent : « Je m'en vais en Clermont ».

Dans son palais, l'évêque n'est pas seulement le chef du diocèse, il est encore seigneur temporel. Quand ce séjour lui devient fastidieux, il s'en va sur les bords de l'Allier, à sa riante villégiature de Beauregard, Beauregard-l'Evêque, au château de Vertaizon que Richelieu fera démanteler, ou encore à Mauzun, imposante forteresse, fièrement accrochée aux monts du Livradois. Tenu lui-même à l'hommage envers le roi de France, sa suzeraineté s'étend sur un grand nombre de vassaux. Apchon, Montboissier, Fontanges, Ventadour, Montaigut, Cros, Montmorin, seigneurs de la Tour, comtes de Boulogne, Dauphins d'Auvergne, parmi les seigneurs de la province, il en est peu qui, pour quelque territoire, ne viennent, dans la grande salle de son palais, lui rendre l'hommage féodal. Ces liens de dépendance, au cours des siècles, volontairement ils furent contractés par la dévotion des grands qui ainsi de la Vierge de la Cathédrale voulurent tenir leurs terres, s'en proclamer les hommes liges.

Depuis le jour où le comte Guillaume V donna à l'évêque Rencon tout le quartier occidental de la ville nommé Arbelgarias (1043), depuis surtout que le comte Guy II d'Auvergne à son frère, l'évêque Robert, remit en dépôt le territoire entier de sa capitale (1202), jusqu'à l'époque où la reine Catherine de Médicis le réclama comme héritière des anciens comtes (1551), l'évêque, nous l'avons dit, reste seigneur et comte de Clermont. Il fut loin d'en être toujours le possesseur tranquille. Vers la fin du XIIe siècle, Clermont, comme les provinces du Nord, voit s'agiter des efforts vigoureux pour conquérir l'émancipation communale. Une première charte

en 1545, pendant la nuit, les protestants affichèrent un placard injurieux au Sacrement de l'autel. A cette nouvelle, le Chapitre s'assemble ; aussitôt, par son ordre, à travers les rues de la ville, se déroule une longue procession expiatoire.

de franchises est accordée par l'évêque Robert, scellée de son sceau et de celui du Chapitre (1198). Mais aux bourgeois qui forment la « commune » ou « république » et qui, eux aussi, ont leur sceau marqué de la figure de la Vierge, la tutelle épiscopale pèse lourdement. Toute la seconde moitié du XIIIe siècle est pleine de leurs démêlés avec l'évêque Guy de la Tour. Si elle est peu meurtrière, la résistance toutefois dégénère en véritables émeutes. Un sergent du prélat est tué à Chamalières ; les portes de la ville sont fermées à son bailli, à son official, à ses serviteurs ; autour de son palais, pendant la nuit, les sentinelles postées sur les remparts, s'escriment à troubler son repos par le bruit assourdissant des trompettes ; des groupes armés insultent ses gens et viennent jeter des pierres dans les fenêtres de la maison épiscopale. A ses sujets, Guy de la Tour accorde une nouvelle charte avec les franchises les plus étendues (vers 1266) ; mais, sans tarder, la lutte recommence. De nouveau aussi, le pouvoir royal intervient et supprime bon nombre des anciennes libertés : le titre de « commune » est aboli ; les clefs, le sceau de la ville, sont remis à l'évêque. Pour que les assemblées puissent avoir lieu, sa permission est requise. Quand, à travers les carrefours, le son de la trompe aura convoqué les notables ou bourgeois (notaires, bouchers, marchands, etc.), c'est, présidés par l'évêque ou par l'un des officiers de sa « temporalité », qu'ils se réuniront, parfois au palais épiscopal ou à la cathédrale, le plus souvent dans la chapelle de l'hôpital Saint-Barthélemy qui appartient au Chapitre, de temps à autre dans les chapelles d'Allègre ou de Saint Nicolas « à la cloître de la grant église cathédrale », comme disent les vieux registres. Des petits sanctuaires où elles sont alors tenues, ces réunions prennent le titre d' « actes de chapelle ». Quand, plus tard, les bourgeois auront acquis un hôtel de ville (1484), c'est encore à l'ombre de la basilique que viendra se concentrer l'activité de la vie municipale (1).

(1) Cet hôtel de ville, en effet, se trouvait entre la cathédrale et l'hôtel de-ville actuel bâti sur l'emplacement de l'Hôtel de Boulogne.

A l'évêque, les maréchaux-ferrants doivent une particulière obéissance. Lorsqu'il vient prendre possession de son siège, ils lui prêtent foi et hommage. Chaque année, pour sa monture, ils lui sont redevables chacun de deux fers et quatorze clous : un fer et sept clous pour un pied de devant, un fer et sept clous pour un pied de derrière. Usage inoffensif et plutôt gracieux, il faut l'avouer.

Du Chapitre déjà nous avons montré quelques-unes des prérogatives, ses droits de seigneur féodal, son indépendance à l'égard de l'évêque. Non-seulement il se recrute lui-même, il pourvoit encore à la vacance du trône épiscopal (1). Bien plus, à leur entrée en charge, le bailli et les autres officiers du prélat lui doivent le serment. Plus d'une fois, nous l'avons indiqué, il entre en conflit avec le chef du diocèse ; pour que celui-ci, dans la cathédrale, puisse conférer les ordres sacrés ou réunir le synode de ses prêtres, il lui faut, par écrit, demander la permission des chanoines.

A vrai dire, la qualité de ses vassaux apporte au Chapitre plus d'honneur que de richesse ; elle ne fait pas monter le revenu de ses prébendes au-delà d'un chiffre très modique. Malgré tout, dans la France entière, il en est peu qui l'aient égalé en autorité, en puissance effective. L'histoire complète de ce corps, qu'elle serait vivante, savoureuse, pittoresque !

En dehors de la cathédrale, le symbole le plus expressif de sa puissance, c'est, à l'un des angles du cloître, la haute Tour de la Monnaie. Là, jusqu'en 1532, il fait battre les pièces de billon, d'argent ou d'or, marquées de la figure de la Vierge et de l'exergue : *Sancta Maria*. Là, siège son double tribunal : tribunal civil avec son bailli, tribunal ecclésiastique avec son official, distinct de celui de l'évêque. Outre les vassaux et les tenanciers, la juridiction des chanoines comprend tout le territoire de la Cité. Sans une permission demandée au Chapitre assemblé, aucun ecclésiastique n'y

(1) Jusqu'au Concordat signé à Bologne entre le roi François Ier et le pape Léon X (1516). Guillaume Duprat est le dernier évêque de Clermont nommé par le Chapitre (1528).

peut venir en habit de chœur, aucune procession, aucun convoi funèbre d'une église étrangère n'y peut pénétrer. Si, par hasard, les sergents de l'évêque s'avisent d'y vouloir exercer des droits de justice, le Chapitre saura les rappeler à l'ordre et, contre cet empiètement, faire valoir les vieux privilèges qui, à lui seul, sur cet espace, confèrent la haute, moyenne et basse justice.

Autour de la cathédrale, Catherine de Médicis ne lui laissera que « le vol du chapon ». Alors, pour consacrer le souvenir de leurs anciens droits, chaque année, le dimanche des Brandons, devant les portes de la cathédrale, les chanoines viennent en procession, à la lueur des torches et, vêtu de sa robe du palais, un notaire dresse l'acte de maintenue en possession.

Sur toutes les écoles de la ville, publiques ou en chambre, le Chapitre exerçait sa surveillance ; suivant leur moralité et leur orthodoxie, il pouvait approuver ou destituer professeurs, maîtres et maitresses. Très zélé pour le maintien de la foi, quand, au XVIe siècle, le protestantisme s'introduit dans la province, à l'Official du diocèse et aux Echevins de la ville, par actes de notaire, il ne craint pas d'adresser des sommations juridiques pour leur enjoindre de prévenir la diffusion de l'erreur. De son côté, il s'efforce de multiplier prédications, processions solennelles. Ce qui ne l'empêche pas, au lendemain du siège d'Issoire, de prodiguer les secours aux blessés, protestants aussi bien que catholiques (1577).

Combien de traits il nous faudrait encore rappeler pour donner une idée sommaire de l'histoire de l'illustre corps, pour faire revivre, dans leur naïf pittoresque, des mœurs si différentes des nôtres !

Par une tenace survivance des origines religieuses du théâtre, même à la fin du XVe siècle, le Chapitre s'offrait encore à prêter quelques-uns des siens aux représentations des Mystères et des Moralités.

Propriétaire d'un hôpital, l'Hôpital Saint-Barthélemy (1), il l'administre par un « précepteur », qui lui doit le serment, et par des « donats », cinq autres prêtres dont l'habit est marqué d'une croix.

A lui aussi appartiennent les deux halles de boucherie, celle de Saint-Genès et le Mazel (2), ou « Grande Boucherie ». A nul autre endroit il n'est permis de tenir banc ou étal de grosse viande.

Pour la fête de l'Assomption, chaque pâtissier de la ville doit offrir au Chapitre un quartier d'oie tout préparé.

A la foire de la veille et du lendemain, on voit ses fermiers circuler parmi les sacs des marchands de sel, les ouvrir et prendre de leur contenu autant qu'il en peut tenir sur deux doigts. Privilège, à coup sûr, bien restreint qui, chaque année, rapporte une demi-coupe !

Un avantage plus sérieux, affecté à la dépense du luminaire, c'est, aux jours de foires, la *leyde* ou redevance sur les marchandises, droit concédé par Saint Louis, et le *terrage*, nous dirions aujourd'hui le « droit de place ». Chose curieuse, en effet, mais qui n'a rien d'insolite pour les mœurs du Moyen-Age, ces foires, comme aussi les marchés, se tiennent sur le terrain même du Chapitre, sur les deux cimetières qui, aux Grands Gras et devant le portail du nord, bordent les murs de la cathédrale. Aux Grands Gras, se réunissent marchands de pourceaux, regrattiers, chaussetiers ; sous la statue de Notre-Dame de Grâce, se vendent les harengs, les fromages, la vaisselle de bois, la mercerie ; parfois, les marchands de toile pénètrent dans l'église et, sur les autels, mesurent et débitent leurs étoffes. Pour éloigner des terrains sacrés les jurements et les blasphèmes et transporter autre part les vendeurs avec leur bétail et leurs denrées, il ne faut

(1) Jusqu'au moment où, d'accord avec le Chapitre, l'évêque Guillaume Duprat fonda l'Hôtel-Dieu (1539), situé alors, comme d'ailleurs l'ancien Hôpital Saint-Barthélemy, au bas du quartier des Gras. Dans l'administration de l'Hôtel-Dieu, le Chapitre conserva une part importante.

(2) Sans doute de *macellus*, boucherie.

rien moins que les paroles véhémentes du prédicateur de Carême, l'intervention de l'évêque et, à Montferrand, un jugement en forme des Grands Jours (1481).

Au cours des siècles, voilà quelle houle d'humaine activité vint frapper les murailles de la basilique, de quels spectacles elle resta l'impassible témoin.

Mais, avant tout, la cathédrale c'est la maison du culte, un centre de prière, nous pouvons ajouter, de fervent pélerinage (1). Déjà nous avons vu quelle foule d'infirmes s'y pressait, au XIVe siècle, pour demander à la Vierge la guérison de leurs maux ; les hommes jetés en prison par les routiers ou les Anglais, lui adressaient des vœux en échange de la liberté. Vers la statue de Notre-Dame de Grâce, qui préside au portail nord, continue à se diriger l'ardente dévotion des fidèles. Quand la ville de Clermont veut obtenir quelque faveur, c'est à elle que s'adressent les magistrats préposés à ses destinées. En l'honneur de cette Vierge, dans la chapelle voisine, la chapelle d'Allègre, chaque vendredi, une messe se chantait « pour le salut du Roi et des habitants ». Mais parfois, pour une raison ou une autre, elle était omise. En 1481, l'assemblée des habitants décide de la remplacer par une messe basse quotidienne et, pour assurer ce service, elle établit deux vicaires payés par les finances municipales.

(1) La paroisse de la Cathédrale était insignifiante. Elle était desservie par deux curés ou vicaires perpétuels, nommés, l'un par l'évêque, l'autre par le Chapitre. Elle avait pour centre, sous l'une des tours du portail sud, la chapelle de Sainte-Croix, aujourd'hui de Notre-Dame d'Août. Pour paroisse, le curé de l'évêque avait le seul palais épiscopal; la juridiction du curé du Chapitre s'étendait sur l'ancien Cloître, sur les dignités, les chanoines et les clercs du Chapitre, en quelque endroit de la ville qu'ils eussent leur résidence.

*(A suivre.)* Abbé Ph. GOBILLOT.

---

Pour le Comité de publication:

*Le Secrétaire de l'Académie*, Maurice BARRÉ.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
## DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 6 février 1908

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence du marquis de Montlaur.

— Il est procédé à l'élection d'un second Commissaire, la séance du 16 janvier n'ayant donné de résultat que pour un seul des deux à nommer.

Le comte de Pontgibaud, ayant réuni la majorité au premier tour, est proclamé élu par le Président.

— Le marquis de Montlaur, au moment de résigner ses fonctions de président, prononce le discours suivant :

MONSIEUR,

Lorsque le 4 février 1743, Marivaux (un demi-Riomois, puisqu'il fut élevé dans votre ville, où son père exerçait la charge de directeur de la monnaie), vint prendre séance à l'Académie Française, Languet de Gergy en le recevant, fit honneur de l'élection à l'amabilité du caractère, au moins autant qu'aux écrits du récipiendaire. On employait, dit-on, pour la première fois en ce sens, ce mot d'amabilité, si bien fait pour le père de Silvia et de Marianne.

Celui-ci, qui n'était pas susceptible à moitié, trouva le compliment médiocre, estimant, après Boileau, qu'on peut

être honnête homme et fort méchant écrivain. Etait-ce là ce qu'avait voulu dire M. l'archevêque de Sens? L'affaire fit un bruit du diable, pendant toute une semaine, dans le Landerneau académique.

Pour moi, ayant à vous accueillir aujourd'hui, Monsieur, au nom de notre Compagnie, je ne puis m'empêcher de regretter que ce beau mot — et si français — de cordialité, qui semble avoir été inventé pour vous, soit tombé dans la banalité de nos officielles congratulations, comme ces médailles d'excellente frappe, mais devenues frustes pour avoir passé par trop de mains. Pourtant, moins pointilleux que Marivaux, vous trouverez bon que je loue ici la sympathie diffuse et rayonnante qui se dégage de vos écrits et de votre parole, enfin la cordialité non moins appréciée de votre commerce.

C'est ainsi que vous avez abordé l'histoire par l'étude d'un des cœurs les plus forts et les plus généreux — celui de la mère de Bréchard — dont le vôtre était prêt à comprendre les magnanimes élans. Et cette biographie de religieuse vous donne occasion de jeter un coup d'œil sur une « admirable époque qui préludait à l'éclosion des plus éclatantes productions du génie humain, par celle des miracles les plus étonnants de la charité chrétienne et de l'amour divin » (1). Le portail par lequel on pénètre dans le XVII^e siècle est surmonté de la croix. « Dans un grand siècle, tout est grand » disait Cousin, sur ce ton de panégyriste qui lui était habituel. Mais vous pensez que les grands cœurs ont précédé les grands esprits, et que les Pascal et les Bossuet, les Descartes et les Corneille, les Racine et les Fénelon ont bâti sur les fondements jetés par M. Vincent et M^lle Legras, le cardinal de Bérulle et M^me Acarie, César de Bus et M^me de Sainte-Beuve, François de Sales et M^me de Chantal.

En sortant du monastère de la Visitation Sainte-Marie, après avoir laissé la servante de Dieu Charlotte de Bréchard,

(1) Edouard Everat : *Le monastère de la Visitation Sainte-Marie de Riom et Jeanne-Charlotte de Bréchard*, p. 4.

dans son glorieux cercueil, déjà toute imprégnée des parfums célestes *sicut cinnamomum et balsamum aromatizans*, vous nous promenez à travers la cité, non pas un peu somnolente, comme nous la connaissons, mais toute éveillée par la sonnerie des grosses cloches, saluant chaque cortège et chaque bannière au passage, nous nommant les rois et les reines, les bailes et les bailesses de chaque confrérie. Naturellement, celle de Saint-Yves à toutes vos préférences. Aussi, nous faites-vous ouïr dévotement la messe, avec la bonne robe riomoise, en la collégiale de Saint-Amable, devant l'autel dédié au vénérable official de Tréguier, et le soir prendre part au banquet « pour combattre l'indisposition de la mélan- « colie et de la gravelle, apanage des sédentaires », comme dit Savaron. Ce livre des *Confréries de Riom*, vos ouvrages sur la *Sénéchaussée* et le *Bureau des Finances* de la ville que vous aimez, sont écrits avec cette allégresse de plume, *alacritas scribendi*, dont parle Cicéron, votre patron laïque, après Saint-Yves, votre patron religieux. L'un et l'autre ont porté bonheur à l'orateur, tout à la fois puissant et délicat, nourri de moelle juridique et lettré exquis que vous êtes. Mais ce que j'aime surtout à percevoir chez vous,

C'est cette voix du cœur qui seule au cœur arrive,

soit que vous nous disiez les dévouements obscurs et les héroïsmes cachés de la vertu auvergnate, soit qu'à la barre vous défendiez la Liberté, cette éternelle cliente, laquelle parut si souvent en plaignante, dans nos prétoires ou enfin que vous souteniez les droits de ceux qu'on a appelés : « Nos Seigneurs les morts ». Ces nouveaux et posthumes clients ne sont pas les seuls et tous ceux qui assaillent votre cabinet de la place Malouët, disent assez l'estime qu'on fait de votre caractère et de votre talent.

Vous avez réalisé ce prodige, au dire des hommes du métier, de ne pas vous faire d'ennemis de ceux contre qui vous plaidez et de ne pas faire d'ingrats de ceux pour qui vous plaidez.

Dans la salle des pas perdus, vous comptez, je le sais, autant d'amis que de confrères. Enfin, les magistrats vous écoutent avec déférence, sans se demander à quel parti vous appartenez, ou plutôt en connaissant bien votre préférence pour celui des vaincus. Et les plus prompts aux réminiscences classiques citent à propos de vous, le fameux vers de Lucain.

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

Ce Caton était désigné aux honneurs du bâtonnat, à plus d'une reprise, vous les avez obtenus, vous êtes un personnage plusieurs fois consulaire. Il ne vous manquait plus que le consulat académique. Il vous échoit aujourd'hui. Ces dons heureux qui vous ont si bien servi au Palais, vous les apportez ici pour l'honneur et l'agrément de notre Compagnie. Vous gouvernerez, Monsieur, avec votre bonne grâce coutumière. C'est là en vérité un assez heureux ministre. Vos prédécesseurs ont usé, aussi peu que possible, de la sonnette qui se trouve sur cette table. Ils semblent avoir eu peur que nos séances ressemblassent à celle d'un petit parlement. Je conçois cette crainte. Au contraire, on a appelé l'Académie Française le premier salon littéraire de France. De même nos Compagnies locales, font l'office de cercle des bonnes lettres pour nos provinces. Les salons sont des académies frivoles comme les académies des salons sérieux.

Académies en dentelles, cet hôtel de Rambouillet, d'où l'on sortait, assure-t-on, comme des repas de Platon l'âme nourrie et fortifiée, ce royaume de la rue St-Honoré ou Mme Geoffrin, trônait en souveraine, sans que le pauvre M. Geoffrin y tint même le rang de prince consort, l'Abbaye-au-Bois où Mme Récamier, nouvelle Maintenon, s'efforçait à distraire la vieillesse ennuyée d'un autre Roi-Soleil.

Aujourd'hui, les derniers salons disparus, si le goût des lettres, celui de plus en plus répandu des sciences et les traditions de ce qu'on appelait autrefois la société polie étaient bannis (ce qu'à Dieu ne plaise!) de notre société fran-

çaise, on les retrouverait dans les académies telles que la nôtre.

Qui saurait mieux que vous grouper les esprits pour les faire valoir, les renvoyer contents de vous, en les rendant contents d'eux-mêmes, provoquer les travaux par la pensée de les soumettre à un si bon juge, montrer qu'au moins dans la République des lettres, Liberté, Egalité, Fraternité, ne sont pas de vains mots? On discute ici avec chaleur, mais sans aigreur. — *Irascimini et nolite peccare.* — Autour de cette table se retrouvent réconciliés, Jansénistes et Molinistes, comme jadis devant l'échiquier de Massillon, les partisans des anciens et des modernes (je n'ai pas dit modernistes). Ici fraternisent les savants et les littérateurs, les érudits qui cherchent et les poètes qui chantent. On échange des idées, si on ne change pas ses opinions. On ne se convertit pas (car nous ne sommes point faits pour de tels coups de la grâce), mais on s'éclaire. Vous serez, Monsieur, le chef écouté de cette petite cité idéale, de cette Salente littéraire. Attirer et retenir autour de votre fauteuil, par ces attentions infiniment courtoises, par l'alternance et le choix des lectures, par la fixation de l'ordre du jour, au besoin, par la date concédée d'une séance, par ces échanges de documents et de vues, par tout ce qui rend la vie académique si agréable : c'est à quoi vous excellerez, Monsieur.

Et lorsque Thémis jalouse, comme toutes les déesses, vous retiendra loin de nous, vous aurez pour vous suppléer ici, celui qu'avec votre cher Horace, vous pouvez appeler *animæ dimidium meæ,* tant vous avez, l'un et l'autre, le culte inébranlable du Droit et l'amour passionné de la Liberté, vous avez soutenu les mêmes causes et livré les mêmes combats, pour lesquels vous avez reçu la même récompense de la main qui pouvait lui donner le plus de prix. Pour achever la ressemblance, M. Vignancour a écrit sur M^lle^ Legras des pages qu'il faut mettre à coté de celles consacrées par vous à la vie de votre sainte visitandine, Louise de Marillac et Charlotte de Bréchard sont sœurs.

Dans les joutes oratoires, vous apportez les mêmes élégances. Si la parole est une épée, encore voulez-vous qu'elle soit ornée. Vous nous faites penser au beau chant grec d'Harmodius et d'Aristogiton. « Nous porterons nos glaives cachés sous des branches de myrtes. » Tirez les encore, Messieurs, ces lames effilées et brillantes, tirez les de leurs gaines fleuries pour nous réjouir, pour nous venger, pour nous défendre.

Messieurs,

Vous parler de vos nouveaux élus, c'était déjà vous dire ma reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à ce fauteuil, pour la sympathie que vous m'avez témoignée, durant ces deux années, pour le concours que votre bureau m'a prêté, enfin pour le successeur que vous m'avez donné. M. Everat aurait dû me précéder à la Présidence, mais vous avez pensé qu'il était plus malaisé de le remplacer que de le louer. En me laissant cette tâche qui est la plus douce, vous vous êtes acquis un nouveau titre à ma gratitude.

— Le marquis de Montlaur procède à l'installation du nouveau Bureau.

— M. Everat, nouveau président de la Compagnie, prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Vous me voyez tout confus du grand honneur que vous m'avez décerné en me confiant la présidence de notre Compagnie.

Vous connaissez le mot de Fléchier qui loue les Riomois de nourrir pour leur cité « une tendresse et une piété approchant fort de celle qui faisait une partie de la religion des anciens ». Sans cette tendresse et cette piété héréditaires, je me serais dérobé à une tâche trop inégale à mes forces. Mais puisque, dans votre équitable souci d'honorer successivement les diverses régions de notre province, vous désirez attribuer par alternance la direction de vos travaux à l'un des enra-

cinés de notre capitale judiciaire, et que *le tour du rôle* (pardonnez à mes origines !) était venu pour elle, j'ai craint par mon refus de me montrer impie envers ma petite patrie. Jadis, paraît-il (à la vérité c'étaient des Clermontois qui l'avançaient), on n'y trouvait que « des plaideurs inquiets et souvent inquiétants » ; à l'heure actuelle, on y rencontre par surcroît, je vous l'assure, des amis des Sciences, des Lettres et des Arts, c'est-à-dire des adeptes du Beau et du Bien.

Je m'incline donc respectueusement devant « votre décision ». Mais, tout en vous remerciant du fond du cœur d'avoir jeté par vos unanimes suffrages un lustre immérité sur ma modeste personne, je vous prie de souffrir

Que je me fasse un peu grâce sur vôtre arrêt,

et que je bénéficie des vingt-quatre heures coutumières pour maudire mes juges.

Il est, en effet, Messieurs, des fauteuils qu'on occupe, mais il est des prédécesseurs qu'on ne remplace pas. Et c'est là ce qui achève mon embarras et ma confusion.

Comment marcher, même de loin, sur les traces de M. le marquis de Montlaur ? Essai fatal que je ne tenterai même point ! C'est bien lui, n'est-il pas ? qui nous disait naguère : « J'écoute encore, et il faut que je parle ! » Maxime certes sans application pour lui, mais véritablement juste pour son successeur ! Le successeur se gardera donc de parler, mais avec vous il écoutera toujours les échos de ces superbes harangues que nous avons eu la rare fortune d'applaudir, qu'il s'agît de glorifier les lauréats de nos Prix de vertu, de crayonner le portrait d'un Montyon inédit, ou de saluer dans cette enceinte tels et tels de nos confrères. Avec vous, il conservera le constant souvenir de cette présidence, faite de noblesse d'âme, de distinction de manières, de grâce chatoyante, d'amabilité exquise, à laquelle nos séances ont emprunté, deux années durant, tant de charme et d'attrait.

Qui, mieux que votre Président sortant, a su manier avec

dextérité, aisance, virtuosité, avec séduction surtout, cet idiome français, si harmonieux et si doux

..... Qu'à le parler
Les femmes sur la lèvre en gardent le sourire ?

A lire ou à entendre sa prose fraîche, alerte, colorée, où l'esprit vole d'une aile inlassable d'une fleur à l'autre, on est fasciné par la richesse des pensées et des images qui s'étale aux yeux, et volontiers l'on songe à l'habit de Buckingham qui semait des perles au milieu d'un bal. Ces discours, je les ai relus avant d'entrer en séance dans le but de vous en rapporter quelques extraits. Mais je me suis trouvé devant le panier de cerises de madame de Sévigné : j'ai commencé par manger les plus belles, et j'ai fini par tout absorber. Comme vous seriez, je gage, aussi gourmands que moi, je préfère vous renvoyer à la collection de notre *Bulletin*.

Dieu, par bonheur, ne laisse jamais l'homme dans une complète détresse :

Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

L'Académie, Messieurs, s'est montrée pour moi la plus prévoyante Providence, et voici un nouveau titre à ma gratitude. Vous m'avez donné comme vice-président mon cher, bien cher confrère et ami Vignancour. Un tel auxiliaire est pour moi plus qu'un secours : c'est une vraie force. Certain de pouvoir m'appuyer sur lui en toute sécurité, j'envisage avec un peu moins d'appréhension la carrière à parcourir.

N'allez pas craindre du moins que, durant notre route, l'historien de la Sénéchaussée de Clermont ne cherche noise à celui de la Sénéchaussée d'Auvergne, et qu'à l'exemple des gens de robe, leurs devanciers du XVIIIe siècle, l'un s'avisant de traiter dédaigneusement Riom de « *vicus*, village », l'autre ne jette superbement à la tête de Clermont l'humiliant diminutif de « *municipiolum* ». Depuis longtemps, le « Soyons

amis, Cinna » a retenti en une exclamation spontanée et simultanée d'une barre à l'autre des deux juridictions ; et une expérience séculaire montre qu'ici et là les deux Barreaux ne cherchent plus à rivaliser que dans la lutte pour le triomphe du Droit méconnu ou de la Liberté violée.

L'ancien Bâtonnier de Clermont, par la notoriété légitime que lui ont value sa science juridique, sa parole élégante, ses convictions robustes, jettera sur notre Compagnie, lors de sa future présidence, un éclat dont je salue avec joie la prochaine aurore.

Vous nous avez aussi choyés, Messieurs, en nous adjoignant pour Commissaires l'un des maîtres les plus aimés et les plus distingués de l'Université de Clermont et l'un de nos plus érudits et plus charmants confrères. Nous recevrons avec avidité les conseils de M. Audollent, qui s'est acquis des droits si nombreux à la reconnaissance publique par son zèle éclairé à diriger les fouilles du puy de Dôme et à réorganiser le Musée de notre ville. Nous écouterons avec non moins de satisfaction ceux de M. le comte de Pontgibaud aux mérites de qui vos suffrages éclairés viennent de rendre le plus juste hommage.

Grâce à leurs sages avis, grâce à la compétence et au dévouement inépuisables, ajoutons légendaires, de notre Trésorier et de nos Secrétaires, perpétuel, ordinaire et adjoint, envers qui tout nouvel éloge de ma part serait presque une injurieuse redite, votre Bureau s'efforcera de maintenir dans l'Académie les saines traditions de courtoisie, de travail, d'amour de l'érudition et des recherches scientifiques qui la caractérisent et en font comme son atmosphère naturelle.

Puisse-t-il, à l'expiration de son mandat, se rendre le témoignage que, par nos communs et fraternels labeurs, nous n'avons pas trop démérité du patrimoine d'honneur de notre belle Auvergne et de notre chère France !

— Après ces discours très applaudis, le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— Le Secrétaire lit les procès-verbaux des séances de janvier. Ils sont adoptés sans observation.

— M. Artance donne sa démission de membre correspondant.

— L'Académie reçoit en hommage les premier et deuxième volumes du *Journal politique de M. Charles de Lacombe*, et une brochure sur *Vic-le-Comte*, de M. Biélawski.

— La Société d'Emulation de Cambrai annonce qu'elle ouvre un concours de chansons et de couplets.

— La parole est donnée à M. Jalenques pour son travail : *Le présent et le passé d'après Sébastien Mercier.*

Puis le Dr Dourif lit son travail sur *Vercingétorix et Hostilius.*

Ces ouvrages sont renvoyés au Comité de publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures par le Président.

## OUVRAGES REÇUS

*Académie des inscriptions et belles-lettres ;* Comptes rendus des séances. Octobre 1907.

*Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo ;* année 1907.

*Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault);* 3e série, t. VII, 1re livraison.

*Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais... ;* année 1907, nos 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

*Bulletin mensuel de la Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme;* 23e année (nouvelle série), no 1, janvier 1908.

*Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne;* année 1906, 60e vol. (10e de la 4e série).

*Nachrichten von der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen-Geschäftliche Mitteilungen*, 1906, Heft 2.

Id.. *Philologisch-historische ;* Klasse, 1907. Heft 3.

*Revue de la Haute-Auvergne ;* 9e année, 1907, 3e fascicule.

*Revue des langues romanes ;* t. L, 5e série, t. X, juillet-décembre 1907.

*Rendiconti della reale Accademia dei Lincei classe di scienze morali, storiche e filologiche ;* série quinta, vol. XVI, fasc. 6e-8e.

*Sitzungsberichte der K. Academie der Wissenschaften [zu Wien] Philolog. Histor.*, Klasse, Bd V (1850) à VIII (1852) ; Bd XXII (1856) ; Bd XXVIII (1858) ; Bd XXXI (1859) ; Bd LXII (1869) ; Bd LXVI (1870) ; Bd LXIX à LXXI (1871-1872) ; Bd LXXIV-LXXV (1873) ; Bd LXXIX (1875) ; Bd LXXXI-LXXXIV (1875-76) ; Bd CVIII (1884) ; Bd CXI-CXII (1885-1886) ; Bd CXXXII à CLIII (1895-1906).

*Bulletin trimestriel de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*; t. XXXII, 1907.

*Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*; 1907.

*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*; Bulletin trimestriel, 1907.

*Bulletin de la Société de médecine légale de France*; 2e série, t. IV, 1907.

*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*; t. XLV, 1906.

*Comité archéologique de Senlis:* Comptes-rendus et Mémoires; t. X, année 1907.

*Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*; t. XXIX, 4e livraison, 1907.

*Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*; octobre-novembre-décembre 1907.

*Revue Mabillon*; 3e année, n° 12, février 1908.

*Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou*; année 1906, nos 3 et 4.

*Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France*; 1907, 3e et 4e trimestres.

Pfizmaier (Aug.). *Kritische Durchlicht der von Dardidon verfanten Wörtersammlung*; 1851.

Arneth (J.). *Archaeologische Analecten.., mit einem atlas von XX Tafeln*; 1851.

*Archives Néerlandaises des sciences exactes et naturelles*; série 2, t. XIII, livre 1-2.

*Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et énergétiques de Toulouse*; 1907, n° 1.

*Bulletin de la Société archéologique de Touraine*; t. XVI, 1907, nos 2 et 3.

*Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*; 1907, juillet-septembre.

*L'Hexagramme*; 1908, janvier-février.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de La Morinie*; 1907, 4e fasc.

*Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*; 1907, novembre.

*Analecta Bollandiana*; t. XXVII, n° 1, 25 janvier 1908.

*Revue de Saintonge et d'Aunis*; t. XXVIII, 1re livraison, février 1908.

*Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*; 1907, 2e et 3e trimestres.

*Bulletin de la Diana*; 1907, avril-septembre.

HOMMAGES :

Mme Jeanne de France : *La vénérable Thérèse de Saint-Augustin*, par Geoffroy de Grandmaison.

Ernest Jovy : *Pascal inédit.*

Jules Blanc : *Les Martyrs d'Aubenas*

*Journal politique de Charles de Lacombe...*, publié par Helot, t. I et II ; Paris, Alph. Picard et fils, 1907.

*Les sept actes du chrétien mourant*, d'après les sept paroles de Jésus en croix, par l'abbé Brun, curé de Pontgibaud.

*Vic-le-Comte et Pignol* : par J.-B.-Maurice Biélawski, 1907.

# COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES

## DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT

## pour l'exercice 1907-1908

MESSIEURS,

J'ai l'honneur, pour me conformer aux prescriptions du Règlement de notre Compagnie, de vous soumettre le Compte des recettes et des dépenses de l'année 1907-1908, ainsi que le projet de Budget pour l'exercice 1908-1909.

Toutes les dépenses d'imprimerie faites jusqu'à ce jour sont intégralement acquittées, y compris le numéro de décembre 1907 du *Bulletin*, dont la publication est de nouveau à jour.

### TABLEAU A. - Mouvements des Fonds du 7 février 1907 au 6 février 1908

(a) ENTRÉES OU RECETTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| **I. Encaissement des Cotisations.** | | | |
| Cotisations annuelles antérieures à 1907. | 402 | » | |
| — — de l'exercice 1907. | 2396 | » | 2910 » |
| — — de l'exercice 1908. | 12 | » | |
| Droit de diplôme. . . . . | 100 | » | |
| **II. Intérêts.** | | | |
| (A) du Fonds de réserve : coupons d'avril, juillet et octobre 1907, janvier 1908 des Rentes nominatives. . . . . | 509 | » | |
| (B) des Fonds libres : à la Caisse d'épargne | 33 | » | 547 68 |
| — à la Société générale. | 5 | 68 | |
| **III. Subventions.** | | | |
| Encaissement de la subvention allouée par le département du Puy-de-Dôme sur les fonds de l'exercice 1907 | | | 400 » |
| **IV. Vente de jetons Lecoq** . . . . . | | | » » |
| **V. Vente de volumes des Archives et de livraisons du Bulletin.** . . . . . | | | 132 20 |
| **VI. Abonnements au Bulletin** . . . . . | | | 32 » |
| Total des Recettes de l'exercice . . . . . | | | 4021 88 |
| Excédent au 7 février 1907 — Espèces en caisse. . . . . | 359 | 50 | |
| Fonds libres à la Caisse d'épargne. | 1120 | 08 | 1532 13 |
| -- à la Société générale. | 52 | 55 | |
| Total général des entrées ou recettes. . . . | | | 5554 01 |

## (b) SORTIES OU DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| **I. Frais d'impression.** | | |
| *Bulletin* de 1906 : n° 10, décembre, 5 feuilles 1/2 | 333 50 | |
| *Bulletin* de 1907 : janvier-décembre, 18 feuilles 1/4, brochage et couverture compris | 1180 25 | |
| Illustrations du *Bulletin* de 1907 | 65 » | |
| XX^e^ fascicule des Mémoires : *Table des Matières* des publications de l'Académie, par M. Vernière, 10 feuilles, couverture comprise, tirage à 500 | 648 » | 2269 25 |
| Imprimés divers : Convocations, circulaires, lettres d'avis, enveloppes, papier à lettres | 42 50 | |
| **II. Traitements des Agents de l'Académie.** | | |
| M. Feoux, agent comptable, son traitement de 1907 | 250 » | 400 » |
| M. Bellard, appariteur, son traitement de 1907 | 150 » | |
| **III. Frais de séance publique** | | 90 » |
| **IV. Loyer du local des Archives** (1907) | | 120 » |
| **V. Frais divers.** | | |
| Frais d'encaissement des cotisations | 8 85 | |
| Frais de bureau et de correspondance | 25 15 | |
| Affranchissements et ports | 101 60 | 149 40 |
| Fournitures pour les archives | » 70 | |
| Assurance du mobilier contre l'incendie | 13 10 | |
| Total des dépenses | | 3028 55 |
| Excédent des recettes : Espèces en caisse | 330 13 | |
| Excédent des recettes : Fonds libres à la Société générale | 1018 23 | 2525 36 |
| Excédent des recettes : Caisse d'épargne | 1177 » | |
| Total égal au montant des recettes | | 5554 01 |

## TABLEAU B. — Situation au 6 Février 1908

### (A) Actif immobilisé.

| | | |
|---|---|---|
| I. 509 francs de rente 3 p. % nominative, valeur au cours d'achat | | 10972 50 |
| *N. B.* — Au cours du 6 février 1908 (96 fr. 50), la valeur de ces rentes représenterait un capital de 16,372 fr. 83. | | |
| II. Jetons de la fondation Lecoq : 340 jetons, à 1 fr. 60 l'un, valeur de l'argent | | 544 » |
| III. Volumes déposés aux Archives | | (mémoire) |
| Total, sauf mémoire | | 11516 50 |

### (B) Budget des Recettes et Dépenses de l'année 1908-1909.

*Recettes prévues :*

| | | |
|---|---|---|
| I. Cotisations à recouvrer : Exercices antérieurs à 1908 | 200 » | 2600 » |
| Cotisations à recouvrer : Exercice 1908 | 2400 » | |
| II. Intérêts du fonds de réserve | 509 | 540 » |
| — des fonds libres | 31 | |
| III. Vente de jetons Lecoq | | » » |
| IV. — de volumes des Archives | | 40 » |
| V. Abonnements au *Bulletin* | | 32 » |
| VI. Encaissement de la subvention du département | | 400 » |
| Ensemble | | 3612 » |
| Disponible à ce jour | | 2525 36 |
| Total des prévisions de recettes | | 6137 36 |

*Dépenses prévues :*

| | | |
|---|---|---|
| I. Frais d'impression : | | |
| A) *Bulletin* de 1908 ; environ 24 feuilles | 1600 » | 4100 » |
| B) XXIe fascicule des Mémoires : *Preuves de noblesse des pages d'Auvergne*, par M. le docteur de Ribier, environ 22 feuilles | 1500 » | |
| C) Autre fascicule de 15 feuilles environ | 900 » | |
| D) Imprimés divers | 100 » | |
| II. Affranchissements divers | | 100 » |
| III. Illustration du *Bulletin* : Crédit mis à la disposition du Comité de publication | | 150 » |
| IV. Traitements des Agents de l'Académie | | 400 » |
| V. Frais divers : Recouvrements, bureau, correspondance | | 60 » |
| VI. Loyer du local des Archives (1908) | | 120 » |
| VII. Cotisations diverses | | 20 » |
| VIII. Entretien, réparation, assurance du mobilier | | 40 » |
| *A reporter* | | 4990 » |

| | |
|---|---|
| *Report*. . . . . | 4990 » |
| IX. Reliure des collections. . . . . | 120 » |
| X. Frais de séance publique.. . . . . | 90 » |
| XI. Dépenses imprévues . . . . . | 100 » |
| Total des prévisions de dépenses. . . . . | 5300 » |
| Laissant libre une somme de. . . . . | 837 36 |
| Total égal aux prévisions de recettes.. . . . . | 6137 36 |

**TABLEAU C. — Compte spécial des fonds affectés aux distributions de Prix de Vertu**

*(a)* ENTRÉES OU RECETTES

| | |
|---|---|
| I. Coupons de la rente nominative . . . . . | 1000 » |
| II. Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne. . | 12 » |
| III. Coupons de rente hongroise. . . . . | 20 » |
| Total des recettes de l'exercice. . . . . | 1032 » |
| Excédent au 7 février 1907. . . . . | 380 55 |
| Total général des recettes . . . . . | 1412 55 |

*(b)* SORTIES OU DÉPENSES

| | |
|---|---|
| I. Prix décernés à la séance publique du 22 décembre 1907. . . . . | 1000 » |
| II. Médailles distribuées aux lauréats. . . . . | 88 80 |
| Total des dépenses. . . . | 1088 80 |
| Excédent des recettes : fonds à la Caisse d'épargne. . . | 323 75 |
| Total égal au montant des recettes. . . | 1412 55 |

**TABLEAU D. — Actif immobilisé pour la fondation de Prix de Vertu. — Situation au 6 février 1908**

| | |
|---|---|
| I. Fondation du Maisniel : 1000 francs de rente 3 % nominative, représentant au cours du 6 février 1908 (96,50) un capital de.. . . . . | 32.166 66 |
| II. Deux titres au porteur de 4 florins chacun de l'Emprunt Hongrois 4 % or, valeur au cours d'achat. . . | 508 15 |
| Total de l'actif immobilisé. . . . . | 32.674 81 |

Il résulte des chiffres que je viens d'avoir l'honneur de faire passer sous vos yeux que les disponibilités prévues pour le prochain exercice ne s'élèvent qu'à 837 fr. 36. C'est là une somme bien minime si l'on envisage l'importance des publications dont vous avez la charge.

Nous avons bon espoir néanmoins que cette situation financière, sans être brillante, ne saurait devenir alarmante, si les recettes sur lesquelles nous sommes en droit de compter continuent d'alimenter régulièrement votre Budget.

Clermont-Ferrand, le 5 février 1908.

*Le Trésorier de l'Académie,*
Casimir Pajot.

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Le Registre Auvergne de l'Armorial général

En 1696, les finances de la France étaient épuisées par les sacrifices nécessités par la guerre entreprise depuis neuf ans contre la ligue d'Augsbourg.

Tous les moyens connus par les financiers de cette époque pour se procurer de l'argent avaient été employés. Dès 1688, Louis Phelypeaux de Pontchartrain, avait créé des charges, vendu des lettres de noblesse, demandé des *dons volontaires* aux villes, fait fondre l'argenterie du roi, ordonné une recherche des financiers, refondu les monnaies, et enfin, malgré les scrupules de S. M. Louis XIV, créa la *capitation* (1695).

Mais tous ces expédients n'avaient pas été encore suffisants pour remplir le trésor ; Phelyppeaux, cherchant partout de l'argent, eut alors l'idée de percevoir un impôt sur les armoiries et imagina de créer la *grande Maîtrise des Armoiries* et l'*Armorial général*, comptant retirer de grosses sommes de la vente des offices et des concessions d'armoiries ; dans ce but, il fit signer par Louis XIV, l'édit de novembre 1696. Suivant la coutume de l'époque, le Roi explique longuement dans le préambule de son ordonnance, les motifs qui l'ont poussé à établir de nouvelles charges et un nouvel impôt, il énumère complaisement toutes ses raisons, sauf bien entendu, la seule vraie, le manque d'argent.

Il rappelle d'abord que le juge d'armes de France qui avait été établi par l'édit de Louis XIII, de janvier 1615 (1), devait

(1) Le premier juge d'armes fut François de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris, fils de Gabriel de Chevriers et de Françoise de Nagu. Il prêta serment de sa charge le 26 janvier 1615, il démissionna en 1641, en fa-

dresser des registres universels dans lesquels se trouveraient les noms et armes des personnes nobles ; mais que malgré le soin des hommes nommés à cet office, le défaut d'autorité sur les baillis et sénéchaux les avaient empêché de former des registres assez authentiques ; croyant qu'il est de la grandeur de son règne de mettre la dernière main à cet ouvrage qui n'a été pour ainsi dire qu'ébauché, Louis XIV décide de créer des officiers avec un pouvoir suffisant pour arriver à un bon résultat.

En conséquence, il crée dans la ville de Paris une grande maîtrise générale avec un *Armorial général ou dépôt public des armes du Royaume et de toutes les terres mouvantes de l'obéissance du Roi*. Au-dessous, autant de maîtrises particulières que le Conseil d'Etat le jugera nécessaire. La maîtrise particulière de Paris qui doit connaître des armes du ressort de la capitale, de la cour, des camps et armées, est incorporée à la Grande Maîtrise.

La Maîtrise générale est composée : 1° du Grand-Maître, conseiller aux Conseils ; 2° du Grand-Bailly et Sénéchal, conseiller aux Conseils ; 3° d'un Conseiller-Lieutenant général ; 4° d'un Conseiller-Garde de l'Armorial général ; 5° de dix Conseillers et Commissaires ; 6° d'un Conseiller-Procureur général ; 7° d'un Conseiller-Secrétaire et Greffier ; 8° d'un Héraut et grand audiencier ; 9° de huit Huissiers ordinaires ; 10° d'un substitut du Procureur général ; 11° d'un Conseiller-trésorier, receveur des gages et droits d'enregistrement ; 12° d'un Contrôleur.

Les Maîtrises particulières sont composées : 1° d'un Conseiller-Maître particulier ; 2° de son Lieutenant ; 3° d'un Procureur ; 4° d'un Greffier et receveur des gages et droits d'enregistrement ; 5° d'un premier Huissier ; 6° de deux Huissiers ordinaires ; 7° de trois Procureurs.

veur de Pierre d'Hozier. (Voir : Baron du Roure de Paulin, *Les Rois, Hérauts et Poursuivants d'Armes*, Paris, 1906, in-8°, et le *Juge d'Armes de France et les Généalogistes des Ordres du Roi*, Paris, Daragon, in-8°.

Ceux qui seront revêtus des offices de lieutenants généraux et particuliers, garde de l'Armorial général, procureur général, sont anoblis avec leurs femmes, enfants, postérité, lignée née et à naître en légitime mariage, pourvu qu'ils aient exercés leurs charges pendant vingt ans « ou qu'ils soient morts revêtus d'icelles ». Les autres officiers auront les mêmes privilèges, exemptions et droits que les officiers des sièges présidiaux. Le Roi se réserve la nomination du Grand-Maître et du Grand-Bailly ; mais les autres offices seront héréditaires, à charge de payer à chaque mutation le vingtième denier de la première finance qui ne pourra être augmentée. Le Grand-Maître prêtera serment entre les mains du Roi, le Grand-Bailly sera reçu à la Grande-Maîtrise et prêtera serment entre les mains du Chancelier et du Grand-Maître ; les autres officiers seront reçus en la Grande-Maîtrise et y prêteront serment, ou à défaut, la prestation de serment aura lieu devant les officiers de province commis à cet effet.

Les offices sont compatibles avec toutes les charges tant d'épée que de robe. Les officiers des Maîtrises se voient attribuer les droits d'enregistrement payables suivant le tarif publié en même temps, plus 150.000 l. de gages annuels.

Dans un délai de deux mois, après la publication, les armoiries du Roi, du Dauphin, des princes et princesses du sang, de toutes les personnes, maisons et familles ; celles des provinces, pays d'Etat, gouvernements, villes, seigneureries, archevéchés, évêchés, chapitres, abbayes, prieurés, et autres bénéfices ; compagnies, corps et communautés, doivent êtres portés aux maîtrises de leur ressort, et envoyées de là à la maîtrise générale pour être reçues et registrées dans l'*Armorial général* : « Les officiers tant de notre maison et de celles des princes et princesses de notre sang, que ceux d'épée, de robe, de finance et des villes, les ecclésiastiques, les gens du clergé, les bourgeois de nos villes franches et autres qui jouissent à cause de leurs charges, états et emplois de quelques exemptions, privilèges et droits publics jouiront aussi du droit d'avoir et de porter des armes, à la

charge de les présenter dans le temps ci-dessus, aux bureaux des maîtrises particulières, autrement ledit temps passé, nous les en avons déclaré déchus. Et pour ne pas priver de cette marque d'honneur nos autres sujets qui possèdent des fiefs et terres nobles, les personnes de lettres et autres qui par la noblesse de leur profession et de leur art ou par leur mérite professionnel tiennent un rang d'honneur et de distinction dans nos états et dans leurs corps, compagnies et communautés, et généralement tout ceux qui se sont signalés à notre service dans nos armées, négociations et autres emplois remarquables, voulons que les officiers de la grande maîtrise leur en puissent accorder lorsqu'ils en demanderont eu égard à leurs états, qualités et profession. »

Avant d'être registrées à l'*Armorial*, les armoiries seront vérifiées par les officiers des maîtrises, qui y joindront leur avis en les envoyant. Le garde de l'*Armorial* fera faire des brevets ou expédition de l'enregistrement, qu'il enverra aux maîtrises pour être délivrés et remis aux particuliers qui auront consignés le droit d'enregistrement, ces brevets vaudront lettres d'armoiries : « sans cependant que ces brevets ou lettres puissent en aucun cas êtres tirées à conséquence pour preuve de noblesse ». Ces armoiries ainsi registrées seront patrimoniales et héréditaires à charge aux descendants de les faire recevoir dans l'année du décès du chef de famille.

Le Roi se réserve le droit de faire toutes concessions, modifications d'armoiries, d'ajouter des pièces, etc... Défense est faite de porter, après le délai de deux mois, des armoiries non registrées, et aux officiers, bénéficiers et autres de se servir de sceaux portant des blasons non enregistrés, à peine de trois cents livres d'amende applicable deux tiers au Roi et un tiers au dénonciateur, et à la confiscation de tous les meubles où les armoiries seraient représentées ou gravées. Ceux qui usurperont des armes, qui modifieront ou changeront celles qui auront été enregistrées seront frappés de la même peine.

Le délai de deux mois ne commençait que le 1er janvier 1697, pour les officiers des armées de terre et de mer, et du jour du retour pour ceux envoyés en négociation ou commission hors du Royaume. En attendant que les maîtrises soient créées, le Roi nomme des commissaires de son conseil pour en faire les fonctions à Paris, et des commissaires départis dans les provinces pour suppléer aux maîtrises particulières.

Cette ordonnance, fut signée à Versailles, contre-signée Phélyppeaux, registrée au Parlement de Paris, le 28 novembre 1696.

Voici le tarif annexé à l'ordonnance :

« Tarif des droits que le roy en son conseil veut et ordonne être payés pour les droits d'enregistrement des armoiries en exécution de l'édit du présent mois :

Pour l'enregistrement des armoiries de chacune personne. . . . . 20 l.

Pour l'enregistrement de celles des provinces, pays d'état et grands gouvernements.. . . . . 300 l.

Pour l'enregistrement de celles des villes où il a archevêché, évêché ou compagnie supérieure. . . . . 100 l.

Pour l'enregistrement de celles des autres villes.. 50 l.

Pour l'enregistrement des armoiries des duchés et pairies, s'il est demandé. . . . . 50 l.

Pour semblable enregistrement de celles des comtés et marquisats.. . . . . 40 l.

Pour l'enregistrement de celles des vicomtés, baronies ou vidames . . . . . 30 l.

Pour l'enregistrement des fiefs et terres qui ont haute, moyenne et basse justice. . . . . 20 l.

Pour l'enregistrement de celles de ceux qui ont moyenne et basse justice . . . . . 18 l.

Pour l'enregistrement de celles des temples, fiefs, s'il est pareillement demandé. . . . . 15 l.

Pour l'enregistrement de celles des archevêchés, maisons, chefs d'ordre d'universités. . . . . 100 l.

Pour l'enregistrement de celles d'évêchés, chapitres, des cathédrales, et abbayes. . . . . 50 l.

Pour l'enregistrement de celles des autres chapitres, des prieurés, maisons conventuelles et régulières, commanderies et autres bénéfices qui ont droit de nomination et autres droits publics . . . . . 25 l.

Pour l'enregistrement de celles de tous autres bénéficiers s'il est demandé. . . . . 15 l.

Pour l'enregistrement des armoiries des corps de compagnies supérieures, s'il est demandé. . . . . 100 l.

Pour pareil enregistrement de celles des corps de ville, offices, métiers établis dans les villes où il y a archevêchés, évêchés, ou compagnies supérieures. . . . . 50 l.

Et pour l'enregistrement de celles des autres corps et compagnies et communautés, s'il est aussi demandé. . 25 l.

Outre lesquelles sommes ci-dessus, il sera payé pour les premiers enregistrements les 2 sols par livre d'icelle.

Fait et arrêté au conseil royal des finances, tenu par S. M. à Versailles, le 20e novembre 1696, collationné, signé : de Laître. Registré à Paris, en Parlement, le 28 novembre 1696, signé : du Jardin (1). »

Par arrêts du Conseil d'Etat du Roi, du 4 novembre 1696 et 23 janvier 1697, il fut ordonné que la grande maîtrise serait exercée par les commissaires du conseil, députés par S. M. et les maîtrises par les commissaires départis dans les provinces. Par arrêt du 20 novembre fut commis Me Adrien Vanier pour percevoir, au profit du Roi, les droits d'enregistrement, plus deux sols par livre, à charge d'en compter par état au conseil du Roi.

Par arrêt du 18 décembre, Charles-René d'Hozier, fut commis pour faire la fonction de garde-armorial et de délivrer les brevets, qui lui étaient payés, 1 l. 10 sous chaque.

Charles-René d'Hozier était né à Paris le 24 février 1640,

(1) Ordonnances imprimées, voir la série factice *Actes Royaux*, à la Bibliothèque nationale.

de Pierre d'Hozier, seigneur de la Garde, second juge d'armes de France, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marguerite-Yolande de Cerini. Il avait hérité de son père conjointement avec son frère, Louis Roger (1), de la charge de juge d'armes de France, par lettres patentes du 3 janvier 1666. L'office de juge d'armes venant d'être supprimé, le Roi voulant traiter Charles-René d'Hozier favorablement, le nomme Garde général de l'*Armorial*; charge qu'il conserva jusqu'en 1709, époque de la suppression de l'*Armorial*.

En effet, aucune des charges prévues par l'édit de novembre 1696, ne s'étant vendue, le Roi décida de le rapporter. Il supprima donc les maîtrises, et retrancha les 150.000 l. de gages à partir du 1er septembre 1700. Ceux qui avaient fait enregistrer leurs armoiries se virent confirmés dans leurs droits sans que leurs descendants soient tenus de procéder à un nouvel enregistrement. Le sieur Vanier devra présenter ses comptes de l'enregistrement, des deux sols par livre et des gages qui lui avaient été attribués. Cet édit donné à Versailles, en août 1700, contresigné Phelyppeaux, et au conseil Chamillart, registré en Parlement de Paris, le 1er septembre 1700, signé Dongois, registré en la Chambre des Comptes, le 4 septembre 1700, signé Richer, et en la Cour des Aides de Paris, le 23 novembre 1700 (2). Enfin l'édit d'avril 1701, registré en la Chambre des Comptes, le 23 mai et en la Cour des Aides le 30 mai, rétablit la charge de juge d'armes (3) et il ne fut plus question des maîtrises; mais comme l'*Armorial général* avait rapporté assez d'argent, on le continua suivant le système qui avait réussi.

(1) Louis Roger naquit à Paris le 7 janvier 1634; gentilhomme de la Chambre le 25 avril 1658; chevalier de l'ordre de Saint-Michel, le 26 avril 1675; il exerça sa charge jusqu'en 1675 où il devint aveugle. Il épousa, le 20 avril 1689, Madeleine Bourgeois de la Fosse; il mourut le 29 juin 1708, laissant trois enfants, parmi lesquels Louis Pierre, né le 20 novembre 1685, qui succéda à son oncle Charles-René, le 2 novembre 1710.

(2) Édit imprimé. Série *Actes Royaux*, B. N.

(3) Elle fut rétablit purement et simplement en faveur de Charles-René d'Hozier, qui l'exerça jusqu'en 1710; il mourut à Paris le 19 février 1732.

Me. CHARLES D'HOZIER, Con.r du Roi, Généalogiste de sa Maison, Juge général des Armes, et des Blazons de France, Chlr. de la Religion, et des Ordres Militaires de S.t Maurice, et de S.t Lazare de Savoie. Fils de feu Mr. PIERRE D'HOZIER.

L'enthousiasme pour se faire inscrire dans le nouvel *Armorial* n'était pourtant pas très vif, aussi un certrin nombre d'arrêts durent être rendus pour faire exécuter l'ordonnance de 1696, et déjouer les fraudes auxquelles elle avait donné lieu.

Ce furent d'abord les arrêts du 20 novembre 1696 et 22 janvier 1697, qui défendent aux veuves et femmes mariées de porter leurs armoiries propres ou celles de leurs maris sans les faire enregistrer (1).

Puis, par arrêt du conseil du 5 mars 1697, il fut défendu à toutes personnes majeures ou non mariées qui avaient des offices, bénéfices ou emplois de porter les armoiries de leur père, mère et autres, avant de les avoir fait enregistrer.

L'arret du Conseil du 19 mars 1797, déclare que seuls ceux qui ont fait registrer leurs armes dans l'*Armorial* pourront les mettre sur leurs carrosses, vaisselle et cachets. Qu'il sera dressé procès-verbal par les Intendants de ceux, qui pour éviter de les faire registrer, les ont fait ôter de leurs meubles ou immeubles, et que les procès-verbaux seront envoyés aux Commissaires généraux qui statueront.

L'arrêt du 26 mars 1697, renouvelle la peine de 300 l. d'amende portée par l'ordonnance de 1696 contre ceux qui y contreviendront (2).

Enfin l'arrêt du Conseil du 3 décembre 1697, ordonne de nouveau à tous de faire enregistrer leurs armes.

On a beaucoup écrit sur l'*Armorial général* et on a commis beaucoup d'erreurs; il est vrai que la vanité s'en est mêlée, et surtout la spéculation. Certains auteurs, plutôt des industriels que des héraldistes, ont voulu voir dans l'*Armorial*, les seuls registres d'armoiries ayant une valeur historique; d'autres ont déclarés que tous les gens dont les armoiries étaient enregistrées avaient été par cela même anoblis, ils

(1) D'Hozier. *Registres de la noblesse*. Paris, 1736-68, in-folio, t. I, p. 691.

(2) *Archives nationales*, M. 608.

ont étayé leur opinion sur de nombreuses citations des anciens héraldistes déclarant que seuls les nobles peuvent avoir des armoiries; passe, peut-être, pour les armoiries timbrées, mais c'est faux pour les autres. Et puis qu'importe les opinions des écrivains, lorsqu'il n'y a qu'a lire attentivement l'édil de 1696, pour voir que le Roi divise soigneusement le droit d'armoiries en quatre catégories : 1° Les armes de ceux à qui elles appartiennent par leur naissance, et de ceux qui sont arrivés à des charges anoblissantes. 2° Les armes de tous ceux qui se distinguent en quelque Art, Profession, Emploi et Occasion. 3° Les armes des Domaines. 4° Les armes des communautés. Les contemporains ne s'y sont pas trompés, un commentateur de l'édit, Thibaut Cadot, écrit : « Tout le monde ne peut-être noble mais tout le monde peut-être vertueux. Et s'y à un endroit ou se trouve la vertu ailleurs que parmy les nobles, c'est parmy ceux, qui par la noblesse de leurs états et de leurs fonctions aspirent, tachent de venir et touchent quasi à ce premier degré d'honneur des royaumes. Le Roy en donnant des charges et emplois ou en octroyant des exemptions et des privilèges auxquels le droit de porter des armoiries est attaché marque ceux qu'il croit dans le chemin de la vertu qui conduit à la noblesse, et par ces simboles qui leur donne il les porte à mériter ce beau titre dont ils n'ont encore que la marque... De même qu'un fief ou autre terre noble quoique titrée... ne peut anoblir un acquéreur qui est roturier. De même les armoiries ne peuvent attribuer ni la noblesse, ni aucun de ces droits, exemptions et privilèges à ceux qui ne les ont pas d'ailleurs (1). »

D'un autre côté, on peut ajouter que les Conseillers d'Etat étaient de trop bons financiers pour anoblir moyennant 20 livres.

Beaucoup d'officiers, de marchands, de bourgeois, n'hésitèrent pas à donner une somme peu importante pour avoir

(1) *Le Blason de France, ou notes curieuses, sur l'édit concernant la police des armoiries.* Paris, 1697, in-8°. Pages 85, 119 et s.

un blason, marque d'honneur, reconnu par le Roi. Au contraire, d'autres plus économes ou moins vaniteux qui avaient droit d'armoiries refusèrent de payer et ne cédèrent que contraints et forcés.

Voici comme on procédait pour obtenir l'enregistrement : le requérant portait ses armes dessinées sur une feuille de papier aux bureaux ouverts par les Intendants ou leurs préposés, dans les principales villes du Royaume ; il y joignait la description écrite, ses noms, surnoms, titres et qualités et on lui donnait un récépissé. Les feuilles étaient ainsi libellées : FEUILLE POUR SERVIR AUX ARMOIRIES. REGISTRE..... ARTICLE..... le dessin des armes et au-dessous : ESCU DES ARMOIRIES DE MESSIRE... QUI PORTE... (1).

Il était inutile d'indiquer les timbres, cimiers, supports ou autres ornements extérieurs, sous prétexte qu'ils n'avaient rien de stable et changeaient suivant la qualité des parties ; la vérité est que l'on ne voulait pas, en acceptant des timbres, faire préjuger de la noblesse des requérants.

De mois en mois, on dressait dans chaque province, un état des armoiries présentées, il était porté à l'Intendant pour être vu et vérifié, et, ensuite envoyé aux Commissaires du Conseil. Une fois les états approuvés par les Commissaires du Conseil ils étaient envoyés à l'*Armorial* où ils étaient registrés par provinces, les armoiries étaient rangées par ville principale, par corps, par compagnies, chacun à son rang de dignité ; les nobles étaient classés par ordre de présentation (2).

Dans l'*Armorial* les états étaient différents suivants qu'ils contenaient des armoiries présentées et concédées et imposées. Les premiers portent en tête la formule suivante : « Etat des armoiries des personnes et communautés dénommées ci-après, envoyées aux bureaux établis par Me Adrien

(1) *Bibliothèque nationale*, Département des manuscrits, Pièces originales.

(2) CADOT, lot. cit. : *Instruction concernant la présentation des armoiries.*

Vanier, en exécution de l'Edit de novembre 1696, pour être présentés à Nos Seigneurs les Commissaires Généraux du Conseil députés par S. M. par arrêt du 3 décembre au dit an et 23 janvier 1697, » Suivent les armoiries, à la fin se trouve la formule suivante : « Présenté par le dit Vanier à Nos Seigneurs les Commissaires Généraux du Conseil à ce qu'ils leur plaisent de recevoir les dites armoiries et ordonner qu'elles soient enregistrées à l'Armorial général conformément aux Edits et arrêts rendus en conséquence, même celles dans lesquelles il y a des fleurs de lys d'or en champ d'azur, attendu que le droit et la possession en sont notoirement connus et ce suivant l'arrêt du Conseil du 22 juillet 1698. Fait à Paris le..... *Signé, par deux cautions.* Les Commissaires, vu l'Etat, les conclusions du Procureur et ouy le rapport du Conseiller recevons et ordonnons l'enregisment. »

Voici la formule des armoiries concédées : « Etat des noms et qualités des personnes, et communautés dénommées cy-après qui ont payés les droits d'enrugistrement d'armoiries aux bureaux établis par Me Adrien Vanier, chargé de l'exécution de l'édit du mois de novembre 1696. Et desquelles armoiries a été surcise par les Etats aussi cy-après dattéz parce qu'ils ont négligé de fournir la figure et l'explication des dites armoiries.

Généralité de...

Suivant l'ordre du registre... de l'état du...

Veu par nous Charles d'Hozier, conseiller du Roi, généalogiste de sa maison, garde de l'Armorial général de France et chevalier de la religion et des ordres militaires de Saint-Maurice et Lazare de Savoie, le présent état de supplément d'armoiries et l'ordonnance donnée en conséquence le 22 may de 1699, par Messieurs les Commissaires généraux du Conseil à ce députés, par laquelle il nous est endjoint de donner notre avis sur les armoiries qui peuvent être accordées ou supplées à chacune des personnes et autres dénommées dans le présent état et dans les conclusions de Monsieur

le Procureur général de ladite commission au nombre de...

Nous estimons que l'on peut régler et disposer en cette sorte les dites armoiries ainsi qu'il suit. » Les blasons sont rangés sur deux colonnes, les noms et qualités dans la première, la description dans la seconde colonne. A la fin de l'Etat : « Attendu qu'il n'a esté fourny par les dénommées d'autre part aucune figure ni explication d'armoiries et qu'ils ont néanmoins payé les droits d'enregistrement. Il plaise à nos dits seigneurs, leur en accorder en conformité de l'édit de novembre 1696, telles qu'ils jugeront à propos pour être ensuite relevées et enregistrées à l'Armorial général conformément au dit édit et autres arrests rendus en conséquence. Fait à Paris le... *Signé par deux cautions de Vanier.* 2° Arrêt des commissaires généraux députés par arrêts du 4 décembre 1696 et 29 janvier 1697. Vu l'ordonnance préparatoire ordonnant de remettre à d'Hozier les armes qui pourront être accordées, 14 août 1699, l'avis du dit sieur l'ordonnance de soit montrée du 15 janvier, les conclusions du procureur, ouy le rapport du sieur ordonne l'enregistrement. Le..... Au-dessous le reçu des intéressés nommés par la compagnie et des... brevets de d'Hozier et la finance montant à... promettons de payer au trésor de S. M. conformément au traité que nous avons fait avec S. M. Paris le... »

Ces derniers états contiennent deux sortes d'armoiries : 1° celles accordées à des gens, qui, n'en ayant pas, en ont fait la demande et payé la finance ; 2° celles données d'office à des gens, qui, ayant le droit d'armoiries, n'ont pas voulu en user, par indifférence ou par économie, ou qui ayant des armes ont jugés inutile de les faire enregistrer (1). Dans ces blasons, la fantaisie des commis de d'Hozier, s'est donnée libre cours, les armoiries parlantes contenant d'horribles calembours

(1) Souvent les noms des possesseurs d'armoiries sont en blanc, il y a seulement leur profession, ex. : N... curé de tel lieu ; de même pour les veuves et les femmes mariées, parfois, le nom seul du mari est indiqué.

foissonnent. Par exemple : Trouillier, greffier des roles de la ville d'Ardes : *d'or à trois citrouilles de sinople.* De Soulau, sieur de Cyprières, greffier au Présidial d'Aurillac : *d'or à un homme vêtu de gueules couché en fasce, à la ceinture d'or, à laquelle est attachée plusieurs bouteilles de même* (1).

D'autres fois on a donné des séries d'armes presque semblables à des fonctionnaires rangés en ordre dans l'*Armorial*, par exemple, ouvrons le registre Orléans. *(Armorial peint)*, pages 209 à 221, nous trouvons : J. B. Viniasse, prêtre, curé de la paroisse de Brouillet, porte : *tiercé en bande d'hermines de gueules et de sable.* Celui qui suit, Louis Daspiez, curé d'Engerville : *tiercé en bande d'hermines, de gueules et de vair.* Puis, toujours *tiercé d'hermines* avec *sinople et argent ; sinople et azur ; sinople et gueules ; sinople et sable ; sinople et vair ; sable et or ; sable et argent ; sable et azur ; sable et gueules ; sable et sinople ; sable et vair ; vair et or ; vair et argent ; vair et azur ; vair et gueules ; vair et sinople ; vair, or et sable* ; après viennent des *tiercés de vair et de deux métaux ;* soit 64 blasons, principalement de curés, de communautés et quelques corps d'officiers. De la page 221 à 249 se succèdent cent trente-quatre combinaisons d'écus *tiercé en barre.* Dans le registre Lorraine on relève 760 blasons portant une pièce honorable de premier ordre, chargée d'un objet : *besant, tourteau, croissant, cœur, macle, billettes*, etc.

Dans les armoiries imposées d'office, les commis modifiaient souvent les armes anciennes ou en donnaient de totalement différentes. Ex. : Nicolas de Murat, seigneur de Villeneuve, se voit imposé *un murier fruité de gueules sur champ d'or* (2). N. du Fayet qui portait *d'azur à une tour d'argent,* reçoit *d'azur à une pairle d'or* (3). N. de la Fayette reçoit : *d'or à un léopard de gueules* (4). La ville d'Issoire, qui porte : *d'azur*

(1) *Registre Auvergne*, 562.
(2) *Ibid.*, p. 500.
(3) *Ibid.*, p. 579.
(4) *Ibid.*, p. 515.

*à un Y couronné d'or*, reçoit : *d'argent à un sautoir de gueules semé de fleurs de lys d'argent* (1).

Au point de vue légal les armoiries ainsi imposées étaient les seules vraient, et les seules qui devaient être portées à peine de 300 l. d'amende. Ainsi les d'Almont qui portaient : *de gueules à trois quintefeuilles d'argent* ayant été inscrits avec l'écu suivant : *d'argent à une fasce d'azur au bâton brochant sur le tout*, furent maintenus en 1702, et en 1787, pour entrer aux Ecoles militaires, avec ces armoiries. En fait les possesseurs conservaient leurs armes anciennes, et les autres généalogistes des ordres du Roi ou de chevalerie ne s'occupaient pas de celles données par l'*Armorial* (2).

Voici le détail d'un état dudit *Armorial* (3) :

En avril 1678, fut dressé le rôle des personnes de Saint-Flour qui doivent prendre des armoiries en vertu de l'édit de 1696. Rôle arrêté par l'intendant d'Ormesson, transmis au sieur Bardol, adjudicataire de la ferme de la taxe, qui somma les parties de payer dans la huitaine.

Il comprend : l'Evêché ; l'Evêque ; le Chapitre cathédrale ; 23 chanoines et dignitaires ; 3 hebdomadiers ; le Chapitre collégial de Notre-Dame ; 20 armoiries ; la Communauté des prêtres de la Table ; le Curé ; 2 maisons d'éducation ; 2 couvents de femmes ; 4 commanderies ; 14 nobles de Saint-Flour, femmes comprises ; 4 bailliages ; les 15 magistrats ou leurs veuves ; l'élection et ses 11 membres ; le corps de ville et son procureur du Roi ; le corps des avocats et 8 avocats ; le corps des notaires et 4 notaires ; le corps des marchands et 22 marchands ; le corps des médecins et 14 corporations ouvrières.

Soit 155 armoiries. — Le Corps de ville, taxé 100 livres ; L'Evêché et le chapitre cathédrale, à 50 livres ; 30 à 25 livres,

(1) *Registre Auvergne*, p. 464.

(2) De nos jours beaucoup de familles ont pris l'habitude d'écarteler leurs armes anciennes avec les armes concédées par d'Hozier ; ce système, au point de vue strictement légal, est grotesque.

(3) Boudet : *La légende de Saint-Florus et ses fables*, p. 89, Clermont, 1895, in-8°.

le reste à 20 livres ; plus 2 s. par livre, soit 10 °/₀ et droit fixe de blason 1 l. 10 s.

Voici le relevé statistique du *Registre Auvergne ;* nous séparons les armoiries concédées des armoiries présentées.

RIOM

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Chapitres. . . . . | 4 | à | 25 l. | = | 100 l. |
| Couvents. . . . . | 7 | à | 25 » | = | 175 » |
| Communauté. . . . . | 1 | à | 25 » | = | 25 » |
| Corps d'officiers. . . . . | 1 | à | 100 » | = | 100 » |
| id. . . . . | 4 | à | 25 » | = | 100 » |
| Séminaire. . . . . | 1 | à | 25 » | = | 25 » |
| Abbaye. . . . . | 1 | à | 50 » | = | 50 » |
| id. . . . . | 2 | à | 25 » | = | 50 » |
| Total. . . . . | 21 | | | | 625 l. |
| Personnes. . . . . | 113 | à | 20 l. | = | 2260 » |
| Total des armoiries présentées. | 134 | | | | 2885 l. |
| Abbaye. . . . . | 1 | à | 50 l. | = | 50 l. |
| Chapitres. . . . . | 3 | à | 25 » | = | 75 » |
| Communautés. . . . . | 42 | à | 25 » | = | 1050 » |
| Corps d'officiers. . . . . | 6 | à | 25 » | = | 150 » |
| Couvents. . . . . | 4 | » | 25 » | = | 100 » |
| Paroisse. . . . . | 1 | » | 20 » | = | 20 » |
| Prieurés. . . . . | 3 | à | 25 » | = | 75 » |
| Ville. . . . . | 1 | à | 50 » | = | 50 » |
| Total. . . . . | 61 | | | | 1570 l. |
| Personnes. . . . . | 386 | à | 20 l. | = | 7720 » |
| Total des armoiries concédées. | 447 | | | | 9290 l. |
| Total général. . . . . | 581 | | | | 12175 l. |

CLERMONT-FERRAND

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Abbayes. . . . . | 2 | à | 50 l. | = | 100 l. |
| Chapitres. . . . . | 12 | à | 25 » | = | 300 » |
| id . . . . . | 1 | à | 50 » | = | 50 » |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Corps d'officiers. . . . . | 2 | à | 50 » | = | 100 » |
| Corps de justice. . . . . | 1 | à | 25 » | = | 25 » |
| Couvents. . . . . | 12 | à | 25 » | = | 300 » |
| Communautés. . . . . | 2 | à | 50 » | = | 100 » |
| id. . . . . | 2 | à | 25 » | = | 50 » |
| Ville. . . . . | 1 | à | 100 » | = | 100 » |
| id. . . . . | 3 | à | 50 » | = | 150 » |
| Total. . . . . | 38 | | | | 1275 l. |
| Personnes. . . . . | 232 | à | 20 l. | = | 9640 » |
| Total des armoiries présentées. | 270 | | | | 10915 l. |
| Abbayes. . . . . | 3 | à | 50 l. | = | 150 l. |
| Chapitres. . . . . | 1 | à | 25 » | = | 25 » |
| Communautés. . . . . | 16 | à | 50 » | = | 800 » |
| id. . . . . | 23 | à | 25 » | = | 575 » |
| Corps d'officiers. . . . . | 3 | à | 25 » | = | 75 » |
| Couvents. . . . . | 3 | à | 25 » | = | 75 » |
| Séminaire.. . . . . | 1 | à | 25 » | = | 25 » |
| Villes. . . . . | 6 | à | 50 » | = | 300 » |
| Total. . . . . | 56 | | | | 2025 l. |
| Personnes. . . . . | 356 | à | 20 l. | = | 7120 » |
| Total des armoiries concédées. | 412 | | | | 9145 l. |
| Total général. . . . . | 682 | | | | 20060 l. |

Issoire

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Chapitre. . . . . | 1 | à | 25 l. | = | 25 l. |
| Corps d'officiers. . . . . | 1 | à | 25 » | = | 25 » |
| Couvents. . . . . | 3 | à | 25 » | = | 75 » |
| Prieuré. . . . . | 1 | à | 25 » | = | 25 » |
| Total. . . . . | 6 | | | | 150 l. |
| Personnes.. . . . . | 33 | à | 20 l. | = | 660 » |
| Total des armoiries présentées. | 39 | | | | 810 l. |
| Chapitres. . . . . | 2 | à | 25 l. | = | 50 l. |
| Communautés. . . . . | 33 | à | 25 » | = | 825 » |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Corps d'officiers. . . . . | 6 | à | 25 » = | 150 » |
| Couvents. . . . . | 2 | à | 25 » = | 50 » |
| Villes. . . . . | 2 | à | 50 » = | 100 » |
| Prieurés. . . . . | 3 | à | 25 » = | 75 » |
| Total. . . . . | 47 | | | 1250 l. |
| Personnes. . . . . | 102 | à | 20 l. = | 2040 » |
| Total des armoiries concédées | 149 | | | 3290 l. |
| Total général. . . . . | 188 | | | 4100 l. |

AURILLAC

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Chapitre. . . . . | 1 | à | 25 l. = | 25 l. |
| Prieurés. . . . . | 3 | à | 25 » = | 75 » |
| Total. . . . . | 4 | | | 100 l. |
| Personnes.. . . . . | 5 | à | 20 l. = | 100 » |
| Total des armoiries présentées. | 9 | | | 200 l. |
| Chapitres. . . . . | 2 | à | 25 l. = | 50 l. |
| Prieurés. . . . . | 13 | à | 25 » = | 325 » |
| Commanderie. . . . . | 1 | à | 25 » = | 25 » |
| Communautés. . . . . | 17 | à | 25 » = | 425 » |
| Corps d'officiers. . . . . | 2 | à | 25 » = | 50 » |
| Villes. . . . . | 2 | à | 50 » = | 100 » |
| Couvents. . . . . | 4 | à | 25 » = | 100 » |
| Total. . . . . | 41 | | | 1075 l. |
| Personnes. . . . . | 201 | à | 20 l. = | 4020 » |
| Total des armoiries concédées. | 242 | | | 5095 l. |
| Total général. . . . . | 251 | | | 5295 l. |

SAINT-FLOUR

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Chapitre. . . . . | 1 | à | 50 l. = | 50 l. |
| id. . . . . | 1 | à | 25 » = | 25 » |
| Collège. . . . . | 1 | à | 25 » = | 25 » |
| Couvents . . . . . | 2 | à | 25 » = | 50 » |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Ville. . . . . | 1 | à | 100 » = | 100 » |
| id. . . . . | 2 | à | 50 » = | 100 » |
| Total. . . . . | 8 | | | 350 l. |
| Personnes . . . . . | 18 | à | 20 l. = | 360 l. |
| Total des armoiries présentées . | 26 | | | 710 l. |
| Chapitres . . . . . | 2 | à | 25 l. = | 50 l. |
| Corps d'officiers . . . . . | 3 | à | 25 » = | 75 » |
| Commanderies. . . . . | 2 | à | 25 » = | 50 » |
| Communautés. . . . . | 31 | à | 25 » = | 900 » |
| Couvents . . . . . | 2 | à | 25 » = | 50 » |
| Séminaire. . . . . | 1 | à | 25 » = | 25 » |
| Ville. . . . . | 1 | à | 50 » = | 50 » |
| Total. . . . . | 42 | | | 1200 l. |
| Personnes . . . . . | 220 | à | 20 l. = | 4440 » |
| Total des armoiries concédées . | 262 | | | 5640 l. |
| Total général . . . . . | 288 | | | 6350 l. |

MAURIAC

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Couvent. . . . . | 1 | à | 25 l. = | 25 l. |
| Personnes. . . . . | 77 | à | 20 l. = | 1540 l. |
| Total des armoiries présentées . | 78 | | | 1565 l. |
| Abbaye. . . . . | 1 | à | 25 l. = | 25 l. |
| Collège. . . . . | 1 | à | 25 » = | 25 » |
| Communautés. . . . . | 4 | à | 25 » = | 100 » |
| Corps d'officiers . . . . . | 2 | à | 25 » = | 50 » |
| Prieurés. . . . . | 2 | à | 25 » = | 50 » |
| Villes . . . . . | 2 | à | 50 » = | 100 » |
| Total . . . . . | 12 | | | 350 l. |
| Personnes. . . . . | 77 | à | 20 l. = | 1540 l. |
| Total des armoiries concédées . | 89 | | | 1890 l. |
| Total général. . . . . | 167 | | | 3455 l. |

### Brioude

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Abbayes . . . . . | 3 à | 50 l. | = | 150 l. |
| Chapitres . . . . . | 2 à | 25 » | = | 50 » |
| Communautés. . . . . | 25 à | 25 » | = | 600 » |
| Corps d'officiers . . . . . | 1 à | 25 » | = | 25 » |
| Couvents . . . . . | 5 à | 25 » | = | 125 » |
| Prieurés . . . . . | 3 à | 25 » | = | 75 » |
| Villes . . . . . | 3 à | 50 » | = | 150 » |
| Total . . . . . | 41 | | | 1175 l. |
| Personnes. . . . . | 165 à | 20 l. | = | 3200 l. |
| Total des armoiries concédées . | 206 | | | 4375 l. |

### Thiers

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Couvent . . . . . | 1 à | 25 l. | = | 25 l. |
| Communautés. . . . . | 5 à | 25 » | = | 125 l. |
| Total . . . . . | 6 | | | 150 l. |
| Personnes. . . . . | 3 à | 20 l. | = | 60 » |
| Total des armoiries concédées . | 9 | | | 210 l. |

### Province d'Auvergne

| | | | |
|---|---|---|---|
| Riom . . . . . | 581 | — | 12175 l. |
| Clermont . . . . . | 682 | — | 20060 » |
| Issoire. . . . . | 188 | — | 4100 » |
| Aurillac . . . . . | 251 | — | 5295 » |
| Saint-Flour . . . . . | 288 | — | 6350 » |
| Mauriac . . . . . | 167 | — | 3455 » |
| Brioude . . . . . | 206 | — | 4375 » |
| Thiers. . . . . | 9 | — | 210 » |
| | 2372 | | 55020 l. |

Les états sont : du 21 août 1698 (Signé Arcault et de Bourvallais) ; 9 novembre 1699 (Signé Alexandre et de Larroc) ;

16 novembre 1700 (Signé des mêmes). Pour les armoiries concédées : 12 février 1700 et 12 novembre 1700 (Signé Arcault et de Larroc). Il est à remarquer que l'ordonnance ne fut pour ainsi dire, pas appliquée à Thiers, puisque seulement cinq communautés, un couvent et trois personnes en reçurent d'office.

Le traité qui avait été fait en vertu de l'édit de 1696, avec le sieur Vanier, sous le cautionnement des sieurs Poullerier, Arcault, Aubry, Chamblain, Thevenin, Aubert, Carqueville, Cador, Mouffle de Champigny, Menier, Bourvallais, Bernard, Le Duc, Lalliera, Charlières, Quentin, Rigaut de la Roque, montait à 7.000 000 l. La recette qui en fut faite au compte-rendu par les cautions en 1722 fut de 6.158.965 l. 10 s. 10 d. Puis sur une requête d'apurement de comptes présentée par les cautions, il fut retranché de la recette la somme de 466.666 l. 13 s. 4 d. ; ce qui réduisit la recette nette à 5.692.298 l. 17 s. 6 d., recette réduite encore dans l'*Etat au vrai* à 5.633.254 l. 19 s. 5 d. (1).

Cette création de l'*Armorial* fut loin d'être populaire, il y eut des émeutes, surtout dans le Midi, et voici une pièce de vers qui vient de Toulouse et qui montre l'esprit de la population, sur l'impôt au sujet des Armoiries :

Vous qui mordez sur tout par mille voleries
Marchands d'Edits, de Sceaux et d'Armoiries ;
Infâmes Maltôtiers, vous paye qui voudra ;
Malgré vous et vos dents et toute votre race,
Je veux porter de gueules à trois étrons de face,
Voyons qui de vous y mordra. (2)

Baron du Roure de Paulin.

(1) Bibliothèque de l'Arsenal : *Recueil de pièces*, copiées par Allouard. Ms. 4817, page 59.

(2) Du Noyer, tome I, p. 211.

## La Cathédrale de Clermont

### Première Partie

HISTOIRE DE LA CATHÉDRALE
*(suite)*

Deux ans plus tard, la peste répand le deuil dans les familles de Clermont; pour arrêter le terrible fléau, les consuls décrètent de faire brûler un cierge, une année entière, nuit et jour, devant cette même statue, et l'un d'eux, Guillaume Savaron, l'aïeul du célèbre historien et président, se charge de pourvoir à l'exécution de ce pieux dessein. Des mesures analogues sont prises, à la nouvelle de la maladie qui met en péril de mort ce roi François Ier qu'en 1532, au milieu des fêtes les plus enthousiastes, les Clermontois avaient reçu dans leurs murs. A la fin du XVIe siècle, les « Comptes-rendus des deniers communaux » nous permettent de le constater, jour et nuit, un cierge brûle, « en la chapelle d'Allègre, devant l'imaige de Notre-Dame de Grâce ».

En nulle cathédrale de France, le culte n'est plus solennel, le chant plus harmonieux. Vers la fin du XVIe siècle, un auteur Espagnol rend à cette église le témoignage que « Dieu y est servi avec beaucoup de modestie, de cérémonie, de musique et faux-bourdons, et autant révéré qu'en église qu'il ait vue (1) ». Au spectacle de la piété qui préside aux diverses parties du culte, Saint François de Sales, lui aussi, est ému et au Chapitre il marque son estime, sa sincère admiration.

Dans le chœur, en effet, avec les ministres sacrés revêtus

(1) Pedro Corneio : *Breve relation de la Liga*. Bruxelles, 1591. Cité par Savaron, *Traité contre les masques*, p. 44. — Quelques années plus tard (1619), au milieu de ses périgrinations dans les couvents de son ordre, la même constatation s'impose au cordelier Foderé : « Elle a, » dit-il, un aussi beau service qu'aucune autre de France, avec une musi- » que très harmonieuse. »

d'ornements somptueux, les deux chapiers au bâton d'argent, les stalles garnies de chanoines, de prêtres habitués et de musiciens, chaque jour, sous la direction du chanoine chantre, les épaules couvertes d'une chape, un long bâton doré à la main, les multiples offices se déploient en une splendeur majestueuse. Chaque matin, outre la messe des morts et celle du jour, une autre, à l'honneur de la Vierge, est chantée; les fidèles y accourent et, comme l'austère Savaron, ils se laissent charmer aux accents « d'une harmonie non pareille (1). »

Tous les jours aussi, à l'issue des vêpres, chanoines et habitués descendent du chœur, se rangent dans la nef et adressent un chant au crucifix du Jubé. Le samedi, quand ils ne vont point dehors devant la statue du portail septentrional, et, en tout cas, chaque dimanche, pour la Vierge de l'un des autels du Jubé, qui, elle aussi, s'appelle Notre-Dame de Grâce, ils y ajoutent le chant de l'Inviolata, fondé, au XIVe siècle, par l'un d'entre eux, Jean de Mandevilain, devenu évêque de Châlons.

A certains jours, sur l'une ou l'autre des tombes qui s'encastrent dans le pavé de l'église, des haltes se font et des prières se récitent pour l'âme du défunt dont la dépouille y repose. Ces morts, ils ont multiplié les fondations pieuses ; en leur nom, aux chanoines, des distributions sont faites d'argent, de vin, de froment (2).

(1) A propos de la musique de la cathédrale, rappelons une anecdote bien connue. Un jour, en 1721, à un Salut du soir, les chanoines se retournent vers l'orgue d'un air épouvanté ; de ses tuyaux se déchaîne le vacarme le plus effroyable. Pour y mettre un terme, on a beau donner le signal ordinaire : rien n'y fait. C'est Rameau, le célèbre musicien, qui, désespéré de ne pouvoir obtenir la résiliation du bail qui le lie au Chapitre et aller ensuite s'illustrer à Paris, a trouvé ce moyen de vaincre sa résistance ; il déclare qu'à l'avenir il ne jouera pas d'autre manière. Cette fois, le Chapitre se laisse vaincre et, pour prouver sa reconnaissance, le futur créateur de la tragédie lyrique, aux orgues qu'il va quitter, fait dire leurs sons les plus mélodieux, les harmonies les plus expressives.

(2) Ces distributions se faisaient dans une petite chambre, située à un angle du transept sud, actuellement la sacristie des chaises. Cette salle

Et si nous parcourons le cycle entier de la liturgie sacrée, que d'usages curieux, poétiques, jalousement gardés à travers les siècles! Aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, les acclamations triomphales au Christ Sauveur, la procession à travers les nefs, avec les châsses des saints et les différents rites d'un cérémonial plein de symbole ; à Noël encore, la « Pastorale », vieux drame liturgique, naïf dialogue entre les anges, deux enfants vêtus de blanches tuniques, et les bergers, trois prêtres en chape, la main appuyée sur un bâton; pendant la messe, les tisserands à genoux aux pieds de l'autel, une torche à la main; le jour des Saints Innocents, deux enfants de chœur, habillés en chanoines et chargés de l'office des chapiers; durant le Carême, tout le chœur environné de rideaux blancs; le mercredi des Cendres, les officiants, pieds nus ; le dimanche des Rameaux, la procession avec la statue de saint Agricole, portée par des prêtres coiffés du « bonnet des prophètes », et environnée des serviteurs du Chapitre, armés de bâtons pour contenir l'empressement de la foule ; les derniers jours de la Semaine Sainte, les offices annoncés par deux cornes d'ivoire; à Pâques, dans la nef, le triomphe grandiose de la Croix du Vendredi Saint et « l'office du Sépulcre », drame liturgique analogue à la Pastorale de Noël; aux Rogations, les enfants de chœur munis de bâtons rouges et blancs, souvenir du soutien nécessaire aux longs pélerinages qui, autrefois, en ces jours de prières, se prolongeaient jusqu'au tombeau de saint Julien à Brioude; à la Pentecôte, la pluie de roses et de lys qui, du haut des voûtes, se répand sur les fidèles enchantés.

Il faudrait dire aussi les processions multiples, célébrées en l'honneur du Saint-Sacrement et de la Vierge, ou encore,

s'appelait la *Pointerole*, parce que là étaient conservées les listes du ponctueur ou pointeur (*punctuator*), officier du Chapitre qui, en face de chaque nom, devait indiquer d'un point les actes de présence des chanoines aux diverses cérémonies canoniales. C'étaient ces rôles qui fixaient pour chacun la quotité de ces distributions ou *librationes*.

à la demande des magistrats de la ville, pour éloigner un fléau et réclamer les biens de la terre. Aux jours d'allégresse, à travers les rues ornées de tapisseries, dans leur déploiement interminable, quel pittoresque, quel luxe de couleurs ! Garde bourgeoise rangée en double haie ; croix d'argent et croix dorée, toutes deux à double croisillon, portées devant le Chapitre (1) ; confréries des métiers avec leurs bannières ; échevins en robes de damas violet ; officiers de justice en rouge ou en noir ; reliquaires des églises, soulevés sur de luxueux brancards ; personnages costumés en apôtres ou en prophètes ; chapitres de la cathédrale, de Notre-Dame du Port, de Saint-Genès, de Saint-Pierre, en chapes splendides. Et, pendant le parcours, aux chants rituels, accompagnés par un orgue portatif, succèdent les douces harmonies des hautbois et des violons.

Quand un incendie éclate, vers le lieu du sinistre, accompagnés du clergé de la cathédrale, les chanoines transportent la chasse vénérée de l'évêque saint Arthême.

Pendant le Carême, du haut de la chaire de la basilique, le prédicateur de la station que le Moyen-Age appelle « le beau Père », fait entendre sa parole simple, hardie, populaire. Pour le récompenser de sa peine, c'est le conseil de la ville lui-même qui le gratifie en argent et parfois aussi en nature, bois, amandes, sucre, chandelle.

Au mois de décembre 1416, ce n'est pas, comme on l'a répété, dans la cathédrale, du moins d'une manière habituelle, mais sur la place de Jaude que des multitudes se pressent pour écouter la parole divine. Après avoir parcouru l'Espagne et l'Italie, le grand prédicateur, l'illustre thaumaturge, saint Vincent Ferrier, est venu à Clermont, précédé d'une bannière et d'une foule de pénitents en habits d'ermites.

(1) On s'est demandé souvent quelle est, pour le Chapitre, l'origine de cette croix à double croisillon. Jamais Clermont n'a été le siège d'un archevêché ; au reste, pour les archevêques, cette sorte de croix n'est qu'un emblême héraldique. Par des exemples analogues, ce privilège doit être regardé comme spécial aux églises qui ont reçu des reliques insignes de la Passion.

Pour contenir les foules qui, de plusieurs lieues à la ronde, accourent à sa parole, nulle part aucune église n'est assez vaste. Sur les places publiques, il faut élever une estrade où ses compagnons se flagellent à grands coups de discipline et du haut de laquelle, lui-même, il chante la messe, puis, en paroles enflammées, annonce le jugement et la pénitence. A Clermont, en souvenir du glorieux Dominicain, quelques-uns des ais de cette estrade seront, dans la Salle capitulaire, gardés comme un trésor.

A trois siècles d'intervalle (1740), un autre missionnaire, merveilleux de force subjuguante, l'apôtre du XVIIIe siècle, de sa voix pathétique et sonore, fera retentir les voûtes du sanctuaire. Le 13 mars, accompagné d'autres prédicateurs, le P. Bridaine à tous les habitants de la ville commence à donner une longue et mémorable mission. Pendant cinquante jours, trois fois le jour, et, par cette saison d'aube encore tardive, dès cinq heures du matin, les fidèles se pressent pour s'émouvoir au grand mot d'éternité et gémir sur leurs fautes. Des processions se déroulent et l'une d'elles, qui clôture la retraite des hommes, parcourt les rues, le soir, à la lueur des flambeaux (1). A la fin de ces sanctifiants exercices, au milieu d'un peuple immense, accouru des extrémités de la province, l'évêque, tout cassé par l'âge (c'est Massillon), bénit la croix qui, devant l'hôpital des Pères de la Charité (2), perpétuera la mémoire de ces assises de la miséricorde et du repentir (1er mai 1740).

Combien d'autres spectacles la cathédrale a vu se dérouler autour de ses colonnes séculaires !

(1) Ces diverses processions s'arrêtaient sur la place de Jaude et là, du haut d'une estrade, malgré la froide température, un sermon était donné à la foule innombrable. A l'époque de la mission du P. Bridaine, Marmontel vivait à Clermont. Agé de 17 ans, il se préparait alors à entrer dans les ordres et, vêtu du costume ecclésiastique, il suivait les leçons de philosophie au collège des Jésuites. Plusieurs fois dans ses ouvrages, en prose ou en vers, il est revenu sur l'éloquence tout apostolique du P. Bridaine et sur les sanglots que, par elle, il vit provoqués.

(2) A l'angle du jardin Lecoq, l'ancienne Bibliothèque, qui vient d'être démolie.

Le 26 septembre 1665, tout Clermont s'y porte avec une curiosité mêlée de respect. Ces magistrats de la Cour des Grands Jours, ces fiers représentants de la justice du Roi dans la province, M. de Novion, président, Denis Talon, procureur-général, MM. de Caumartin, Joly de Fleury et les autres, en chaperons et robes rouges, ils sont là, devant l'autel de la Vierge du Jubé. Pour inaugurer leurs séances d'inflexibles réformateurs, ils sont venus assister à la messe du Saint-Esprit, que célèbre l'évêque, M. de Veny d'Arbouze. Quand bientôt ils s'avancent pour l'offrande, on les voit à droite et à gauche multiplier les saluts. « La Messe des Révérences », écrira malicieusement le précepteur des enfants de M. de Caumartin, Fléchier.

Devant cet autel de N.-D. de Grâce, pour chacun des événements qui mettent en joie la famille royale, naissances, mariages, sacres, en présence de tous les dignitaires de la province, vêtus de leurs costumes d'apparat, rangés suivant toutes les exigences d'un pointilleux protocle, des *Te Deum* de reconnaissance sont chantés.

De ces souverains, plusieurs, Philippe VI de Valois, Charles VI, Charles VII, Louis XI, François Ier, Charles IX, ont pénétré sous ces voûtes et, dans le chœur, ont pris place à ce siège, pour eux toujours prêt, « la chaise du Roi ».

C'était bien une sorte de souverain que Richelieu. Lui aussi, en 1629, au retour de sa victorieuse expédition contre les Cévennes protestantes, accompagné du marquis d'Effiat et des maréchaux Marillac et Bassompierre, il est venu à Clermont. Les salves d'artillerie l'ont reçu, les clefs de la ville lui ont été remises ; après avoir traversé les rues ornées de tapisseries, il s'est agenouillé devant la cathédrale, sur les marches des Grands Gras ; et maintenant, dans le chœur, sur un trône, il assiste à la musique et aux prières solennelles.

De loin en loin, au chant du *Te Deum*, les portes de la vieille façade romane laissent passer d'autres cortèges imposants. C'est le nouvel évêque qui vient prendre possession de son siège.

De l'abbaye de Saint-Allyre, monté sur un cheval à la housse pendante, vêtu du rochet et du camail, la tête couverte du chapeau vert, suivi de ses aumôniers à cheval, il est parti, au milieu de la garde bourgeoise, de la noblesse, du clergé, d'une foule immense. Sur son passage, des arcs de triomphe sont dressés, l'artillerie résonne. Par la Porte des Gras, la Porte Episcopale, le cortège pénètre dans la ville. Arrivé au pied des Grands Gras, l'évêque descend de son cheval ; celui-ci ne lui appartient plus : aussitôt un laquais du grand chantre s'en approche et le conduit à l'écurie de son nouveau maître. Des harangues latines s'échangent entre le chantre et l'évêque ; sur le livre des Evangiles, celui-ci jure de respecter les droits du Chapitre. Le chantre alors lui enlève le chapeau vert et le camail violet, il lui donne le costume des chanoines, puis « la chape à l'évêque », la mitre, la crosse. Vers le sanctuaire, le clergé s'avance. Dans le chœur, le chantre prend l'évêque par la main, il le conduit à la deuxième stalle à droite, entre celle du Roi et celle du Prévôt, puis il le fait asseoir au trône épiscopal. Le prélat, en effet, est à la fois chanoine et évêque ; comme les autres membres du Chapitre, à son tour, il doit faire l'hebdomier, c'est-à-dire présider, durant une semaine, aux différentes parties de l'office canonial.

A ce merveilleux trône épiscopal que Jacques d'Amboise fit dresser, bon nombre d'illustres évêques, mitre en tête, crosse en main, sont venus s'asseoir : Guillaume Duprat, le fils du Chancelier, prélat à la barbe légendaire, le grand bienfaiteur des Jésuites et des pauvres ; le cardinal Bernard Salviati, ancien général des galères de Malte, cousin de Catherine de Médicis et neveu du pape Léon X ; le cardinal de La Rochefoucauld, le prédécesseur de Richelieu à la présidence du Conseil du Roi, l'une des figures les plus remarquables du clergé de France au XVII^e siècle ; Antoine Rose, neveu de ce véhément ligueur, Guillaume Rose, l'un des héros de la Satire Ménippée ; Massillon, l'harmonieux orateur ; François de Bonal, qui bientôt, à l'Assemblée Constituante,

d'une voix énergique, revendiquera les droits de l'Eglise et mourra en exil.

### VIII. — LE XVIIIe SIÈCLE ET LA RÉVOLUTION

Nous voici donc arrivés au XVIIIe siècle : c'est l'heure des ravages commis par une esthétique bâtarde, en attendant ceux des fureurs révolutionnaires.

En 1741, le clocher du Retour menace ruine: l'œuvre élégante de Jacques d'Amboise est abattue et, à sa place, on dresse un campanile plus robuste mais d'un dessin un peu lourd.

Du reste, à Clermont, comme dans la plupart des cathédrales du Nord, le XVIIIe siècle laisse des traces autrement attristantes de son goût mesquin, presque barbare. Pour répandre sous les voûtes une lumière plus crue, les belles verrières sont mutilées, des panneaux de verre blanc viennent se substituer aux sujets multicolores.

Pour encadrer l'antique statue de la Vierge qui trône sur le retable, le Chapitre fait exécuter deux anges de bois doré qui, au-dessus de la Madone, soutiennent une draperie peinte en émail : groupe énorme, pesant (1761).

La gracieuse clôture de pierre qui s'appuie aux colonnes du sanctuaire, les chanoines la font briser et, à sa place, ils établissent une grille de fer, assez riche, mais banale (1781). En même temps, ils chassent du chœur les deux beaux mausolées d'Aubert Aycelin et de Bernard de la Tour ; après en avoir ruiné les grands dais à jour, ils les relèguent dans les chapelles latérales (1).

(1) En 1739, Massillon avait donné tous ses livres au Chapitre, à condition qu'il construirait une nouvelle Bibliothèque, ouverte au public deux fois par semaine. Pour exécuter ces travaux, on démolit la chapelle de Saint-Nicolas, bâtie à la fin du XIe siècle. Elle servait, nous l'avons vu, aux réunions du Chapitre et aussi à la confrérie des notaires. Au rez-de-chaussée du nouveau local, fut aménagée une salle Capitulaire ; au premier étage, se trouvait la Bibliothèque ornée d'élégantes boiseries. A son tour, ce bâtiment a disparu pour faire place au Tribunal de Commerce.

Au début de la période révolutionnaire, la cathédrale de Clermont s'associe à la joie qui exalte les Français. Le 6 décembre 1789, sous ses voûtes, les deux mille hommes de la Garde nationale sont massés ; leurs drapeaux qu'ont brodés les mains des Bénédictines, ils les déposent au pied de l'autel. Après un sermon déclamatoire que prononce Pascal Grimaud, un futur apostat, sur les emblêmes de la milice nouvelle le prévôt du Chapitre, M. de Champflour, fait descendre la bénédiction divine.

Mais bientôt l'Assemblée nationale proclame la Constitution civile du clergé (nov. 1790). Aussitôt pour les ornements, le trésor de la cathédrale, on procède aux inventaires, aux mises sous scellés. Tous les Chapitres sont dissous ; jamais celui de Clermont ne retrouvera sa splendeur, son antique puissance.

Le 14 février 1791, il faut élire l'évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme. Dans la cathédrale, les électeurs du département, ecclésiastiques et laïques, sont rassemblés ; la veille, ils ont fait célébrer une messe et chanter le *Veni Creator* ; après un discours onctueux du maire, M. Sablon, les voix se portent sur un Oratorien, supérieur de l'Ecole militaire d'Effiat, M. Périer. Deux mois après, on l'intronise avec pompe ; mais on appréhende les mouvements hostiles de la foule, restée fidèle à son ancien pasteur, M. de Bonal : à l'intérieur, bien avant la cérémonie, des détachements de la Garde nationale sont en faction, ils surveillent les portes.

Bientôt commencent les ruines matérielles. D'après la loi du 10 septembre 1792, tous les objets d'or et d'argent doivent être arrachés aux églises pour être transmis à l'hôtel des Monnaies le plus voisin. A Clermont, malgré les résistances de l'évêque constitutionnel, l'ordre de confiscation finit par être exécuté.

Périer résiste de nouveau, mais toujours en vain, quand le Conseil général de la Commune veut, dans la cathédrale, célébrer une fête civique en l'honneur de Lepelletier de Saint-Fargeau, le régicide tué par le garde du corps Pâris. Il lui

est répondu qu'une fête en l'honneur de Lepelletier ne peut avoir rien que d'agréable à l'Eternel (2 fév. 1793).

En avance sur les décrets de la Convention, le Conseil général de la Commune arrête que toutes les cloches des églises seront descendues pour être converties en canons (22 mars 1793). Dans l'une des tours romanes de la cathédrale est suspendu le gros bourdon qui pèse dix mille livres. Après s'être vainement efforcés de le briser sur place, les démagogues trouvent plus expéditif d'allumer le feu à la charpente. La lourde cloche s'abat, enfonce trois voûtes, menace d'ébranler dans sa chute les vieux murs de la tour.

Les conventionnels Couthon et Maignet, Représentants du peuple en mission, sont arrivés. Aussitôt, dans la cathédrale, ils rassemblent les citoyens de la ville et de la banlieue et, contre les ennemis de la patrie, surtout contre les Lyonnais révoltés, ils leur adressent les discours les plus véhéments (31 août 1793).

Deux mois après, ils proclament l'abolition de tous les cultes. Le 20 novembre, présidée par eux, une grande fête est célébrée en l'honneur des « Martyrs de la Liberté », à la gloire surtout de Marat et de Châlier, récemment exécuté par les Lyonnais. En double file, précédés du buste de Châlier, les sans-culottes se rendent à la cathédrale, devenue le Temple de la Raison. Là, des orateurs, Couthon entre autres, débitent contre le fanatisme les diatribes les plus haineuses. Après quoi, pour clôturer la cérémonie, une chanson patriotique, en même temps que sectaire, est entonnée par les ouvriers de la fabrique d'armes de Saint-André. Vers le milieu de la journée, les reliques, les statues des saints, restées dans les églises de Clermont, sont entassées sur la place de la Réunion, l'ancienne place de Jaude. On y met le feu et, autour du bûcher, vocifèrent et s'agitent les sans-culottes, tandis que, parmi eux, circule l'odieuse parodie d'énergumènes affublés d'ornements sacerdotaux.

A Couthon, succède Châteauneuf-Randon, plus farouche encore. L'un de ses premiers actes fut d'ordonner la destruc-

tion immédiate de tous les clochers (31 décembre 1793). De partout, au nom de l'art ou des finances municipales, les réclamations lui arrivent. Le terrible proconsul maintient son ordre. Toutefois, « les clochers dont la démolition présente trop de difficultés, de longueur et de trop grands frais à la République seront conservés ; mais les ouvertures servant de soutien aux cloches seront fermées sur toutes les faces, ou en maçonnerie, ou en boiserie, ou en fer-blanc, sur lesquelles seront inscrites et devront se lire des inscriptions civiques qui annoncent le triomphe de la raison sur les vestiges de l'erreur et du fanatisme. Les pyramides (les flèches) seront surmontées d'un faisceau et d'un bonnet de la Liberté, et les plates-formes, de la statue de la Liberté » (Arrêt du 10 pluviôse an II, 29 janvier 1794).

Pour une ville comme Clermont, la question des frais ne pouvait entrer en ligne de compte. Par bonheur, les délégués de Châteauneuf-Randon se montrèrent plus accommodants que leur maître. Par leur ordre, la tour qui, à la cathédrale, s'élève sur le transept sud, est abattue ; mais en raison du timbre de l'horloge qu'elle soutient, ils consentent à garder celle du nord, à condition toutefois que les ouvertures en seront masquées, suivant les bizarres instructions du proconsul (1).

Peu s'en fallut que la cathédrale elle-même ne fût livrée à une ruine définitive. Pour trouver un moyen de démolition, les Jacobins avaient nommé un architecte ; à cette nouvelle, d'Aurillac un certain Bouague était venu, prêt à l'achat des matériaux. Déjà d'ardents révolutionnaires s'étaient réunis pour commencer la ruine de l'édifice ; déjà, à l'intérieur, pour hâter le vandalisme, ils tiraient des coups de fusil et de canon. Avertis du danger, deux hommes courageux se

(1) Cet ordre de masquer la tour du nord fut-il exécuté ? Nous en doutons, car il fut donné quelques jours seulement avant l'expiration des pouvoirs de Châteauneuf-Randon (fin mars 1794). Il est donc faux que trois tours du transept sur quatre aient été abattues, comme quelques auteurs l'ont écrit. Nous l'avons dit plus haut, deux seulement étaient achevées.

concertent ; l'architecte Deval et Verdier-Latour, ancien bénédictin de Saint-Alyre, devenu officier municipal et qui, dans son zèle révolutionnaire, se fait maintenant appeler le citoyen Bias Verdier. Après leur entrevue, l'architecte et l'officier municipal, séparément, se dirigent vers la tumultueuse assemblée. Plein de sang-froid, Verdier-Latour prend la parole : « Eh ! quoi, citoyens, au lieu de détruire cet édifice, ne pourrions-nous pas en tirer un parti utile ? Quel lieu plus propice pour nos assemblées populaires ? Dans les chapelles, réunions des sections ; dans la nef, réunions générales ; ou bien, si l'on ne croit pas devoir le consacrer à cet usage, ne pourrait-on pas le convertir en une vaste et magnifique salle de spectacle ? » Puis, il interpelle Deval. Celui-ci, avec son autorité d'architecte, représente quelles difficultés soulève un pareil projet. La place de Jaude elle-même ne suffirait pas à recevoir les matériaux qui longtemps encombreraient la ville. De son côté, un peintre, Gault de Saint-Germain, pour sauver la cathédrale, accourt avec la force armée que son énergie a pu obtenir des autorités du département. La fureur des démagogues se calme ; mais, si les murs de l'édifice sont respectés, la haine du « fanatisme » renverse le clocher et la Vierge érigés sur la toiture, abat le jubé et les autels, enlève les boiseries du chœur, dépeuple de leurs statues les contreforts, les portails du nord et du midi (fév. 1794).

Des tableaux sont percés ou râclés à coups de sabre ; un autel, ancien sarcophage de marbre, aux précieuses sculptures du v^e siècle, devient un abreuvoir (1). Vendus comme biens nationaux, l'Evêché et les bâtiments du Chapitre ne tarderont point à tomber sous la pioche.

Cependant, pour la cathédrale, tous les périls n'ont point disparu. A Paris, préoccupé par la lutte contre les armées de l'étranger, le ministre de la Guerre s'agite pour obtenir des balles de fusil : il lui en faut dix millions, il dispose seulement de quatre millions. Sur l'initiative, sans doute, de Couthon, l'un de ses membres, le Comité du Salut public décide :

1° toutes les églises couvertes en plomb, et particulièrement celles de la ci-devant Cathédrale de Clermont et de la ci-devant abbaye de Saint-Denis, seront découvertes et recouvertes ensuite de tuiles ou ardoises ; 2° le plomb qui proviendra de ces toitures sera aussitôt converti en balles, « pour être employé à la destruction des despotes et de leurs esclaves » (19 février 1794).

Avec un empressement plus que relatif, les administrateurs du département du Puy-de-Dôme confient l'entreprise au directeur de la fonderie de canons, établie à Chamalières, le citoyen Boyer (2). Celui-ci ne manifeste point un enthousiame beaucoup plus expansif. Par un devis longuement étudié, il fait valoir la dépense considérable qu'entraînera la descente des plaques de plomb, leur transformation en balles, puis la réfection de la toiture en tuiles ou en ardoises, avec la perspective de frais incessants pour réparer les ravages, dès lors fatalement provoqués par la violence des vents, à de pareilles hauteurs. Le ministre de la Guerre ne veut rien entendre ; par lui, aux administrateurs du Département, un nommé Boigne est envoyé, pour réchauffer leur zèle. A son tour, la Commission des Travaux publics intervient pour activer les travaux et l'envoi à Paris des plaques de plomb. Mais survient le 9 thermidor ; Robespierre, Saint-Just, Couthon, périssent sur l'échafaud. Une détente se produit ; Verdier-Latour en profite. Président du Conseil général de la Commune, dans la séance du 25 thermidor (7 août 1794), il charge l'architecte Laurent de rédiger un rapport, destiné à mettre en lumière qu'il faut renoncer à sauvegarder l'édifice, s'il est privé du plomb qui le couvre.

(1) Ce sarcophage formait l'autel du Saint-Esprit, près de la porte nord, au-dessous du Jacquemart. Il se trouve maintenant à l'église des Carmes-Déchaux. Les érudits, dès le XVIII^e siècle, se sont, à plusieurs reprises, exercés à l'interpréter. On s'accorde maintenant à y voir : Moïse frappant le rocher, la guérison de l'aveugle-né, une femme en prière debout entre deux saints, l'hémorroïsse, la résurrection de Lazare.

(2) Acquéreur, peu de temps auparavant, du jubé de la Cathédrale.

*(A suivre.)* Abbé Ph. GOBILLOT.

# M. MAURICE FAUCON

MESSIEURS,

S'il était permis de désobéir à un Président comme le nôtre, ou tout au moins de résister à un de ses désirs, un plus digne que moi aurait prononcé devant vous l'éloge d'un de nos disparus de 1907.

Vous vous rendrez compte en m'écoutant et ensuite en prêtant mieux l'oreille aux citations qui vont suivre, de la distance qui me sépare de l'éminent collègue dont je vais vous parler, vous vous montrerez indulgents devant les multiples causes de mon excuse, et vous accorderez, pour me servir d'un mot qui n'a rien d'académique, quelque crédit à l'intention.

L'année écoulée avait respecté nos rangs lorsqu'au mois d'août, elle a frappé au milieu de notre avant-garde, puisque c'est sur un de nos plus brillants, que s'est portée son atteinte.

Maurice Faucon nous appartenait depuis longtemps, et l'on peut dire qu'il nous avait toujours été destiné.

Issu d'une vieille famille d'Arlanc, orphelin du premier âge par la mort de son père, une bonne fée ornée de tous les dons, femme d'élite, dépassant tout ce que peuvent donner la tendresse et le souci maternels, avait veillé sur son berceau. Dès les premiers jours, cette mère distinguée entre toutes avait senti sous le voile de veuve, l'ampleur de la tâche imposée par le destin, elle avait montré qu'elle saurait maîtriser les conséquences du douloureux événement auquel était dû sa mise en deuil, il était donc permis de lui prédire que l'avenir répondrait à son espérance et viendrait couronner ses efforts.

L'enfant étalait à tous les yeux les largesses dont s'était plu

à le combler la nature. D'une intelligence supérieure, il fut dès ses premiers pas, enclin à tout ce qui élève l'âme et les idées. Disciple modèle au collège des Minimes, à Lyon, à celui des Pères Maristes à Riom, sa vie s'écoulait entre les soins prodigués par la main toujours tutélaire, et son amour de l'étude. Il est inutile de dire combien ses progrès furent rapides, qu'il était l'invincible lauréat de tous les concours. Bachelier avec mention à l'âge où tant d'autres aspirent encore à le devenir. Il obtenait en 1878 le double diplôme de licencié ès-lettres et de licencié en droit, et comme si ce n'était point assez de cette preuve de prodigieuse facilité et de puissance de travail, il se présentait sans aucune préparation spéciale, à l'école des Chartes, était reçu le troisième à ce concours réputé difficile pour en sortir le deuxième à la fin de la dernière année.

Nous cessons donc maintenant d'avoir en face de nous l'étudiant assidu, ardent au travail, mais uniquement consacré à l'étude, pour rencontrer le jeune érudit voyant s'entr'ouvrir devant lui, la carrière nimbée d'or, d'azur et d'éternel soleil légitimement promise à ses succès.

A la faveur du refus du N° 1, de sortie de l'Ecole des Chartes, il est envoyé par le Gouvernement à l'Ecole de Rome, c'est le comble de ses vœux : Là, sur ce terrain de si haute envergure vont briller tous les résultats de ses conquêtes, fortifiées encore par cette éducation de premier ordre, dont je parlais tout à l'heure. Le palais Farnèze lui ouvre ses portes. Il y passera les deux plus brillantes années de son existence 1881 et 1882.

Déjà il avait essayé les moyens de sa plume dans un ouvrage plein d'humour intitulé *Lettre de Madame Louise, Fille de Louis XV*. Il n'avait pas vingt ans : mais un autre cadre que celui du XVIII^e siècle attirait ce travailleur de race, sa thèse de sortie de l'école des Chartes avait eu pour thème *Clément IV* et la guerre de cent ans. Le moyen-âge et la papauté, telles sont les séductions qui s'imposent à sa jeunesse et resteront le théâtre de ses meilleurs exploits.

L'Italie le captive à l'état de passion et dès les premiers temps de son séjour, il lui voue un culte éternel qu'il exprime en toute occasion.

Membre de l'école Française, chargé de missions à Turin et à Milan, devenu citoyen romain d'esprit et de cœur, il mène dans la ville éternelle la vie enchanteresse à laquelle lui donnent droit son intelligence, son éducation, sa grande fortune, et sa gaîté de bon aloi. Mais pour son ardeur les moments étaient trop courts, le matin à la Bibliothèque du Vatican, l'après-midi dans les musées, le soir dans les salons les plus aristocratiques et les plus recherchés, il vivait au milieu des relations les plus hautes, et les plus justement enviées. Tous ces triomphes étaient la joie de sa mère adorée, qui les avait préparés avec tant de sollicitude et de méthode, oublieuse d'elle-même, elle se contentait d'en savourer le maternel orgueil, en veillant de plus en plus sur cette santé si chère et si précieuse.

Hélas, Messieurs, lui aussi devait prouver avant l'heure, combien souvent en ce monde, le plus grand bonheur est la veille d'un chagrin plus grand encore. La médaille dont l'exergue et la figurine resplendissaient au front de sa demeure d'un si radieux éclat consacrait bientôt le vieil adage que toute médaille a son revers — l'adversité quettait ce beau cavalier tout exubérant de jeunesse et de talent.

Son amour du beau, son goût inhérent des splendeurs du passé l'amenaient chaque jour à leur recherche dans tous les coins de Rome, un matin, pendant qu'il visitait les thermes de Titus, une chute banale l'entraîne au fond d'une excavation non aperçue, son énergie ne lui permet pas de ressentir la meurtrissure. Il se relève et continue son examen, mais la main du malheur ne fait pas de quartier à qui elle veut atteindre : c'en était fait de ce beau jeune homme à qui tout souriait dans la vie. Il devait dire aux projets idéalisés comme un rêve, aux illusions, au charme à peine entrevu du monde, un éternel adieu. Il fallut abandonner cette Italie si aimée, revenir sur la terre d'Auvergne où devaient s'abriter désormais

tant de privations, d'amertumes et de souffrances. Lire ces pages de douleur en serait une pour moi, Messieurs, et une pour vous de les entendre, passons, passons vite, et revenons vers ce héros du devoir et de la résignation, pour affirmer que si l'épreuve s'était abattue sur sa tête, elle n'avait ni brisé sa plume, ni diminué son courage.

Le travail dépensé dans toute la mesure de ses forces restera l'asile où à chaque instant il viendra chercher un abri dont les ornements seront en permanence la foi qui l'inspire et l'espérance qui ne l'illumine que pour éclairer mieux encore devant lui toutes les voies aboutissant à la charité. Il donne à pleines mains cette fortune désormais sans utilité, et qu'il ne pourra plus partager qu'avec les pauvres sa seconde famille. Il fonde dans sa ville d'Arlanc, ouvroirs, jardins d'ouvriers, patronages, enfin toutes les œuvres susceptibles d'apporter un élément aux pures intentions de son âme. Il destine à un orphelinat agricole cette belle demeure d'Escolore, la terre patrimoniale que de générations en générations, ses ancêtres ont aimée, et les difficultés administratives qu'une main loyale arrivera à lever à bref délai, en ont seules jusque-là ajourné la fondation. Il revient dès que les forces le permettent, à ses chères études, met la dernière main à cette œuvre de haut vol, vrai travail de bénédictin, commencé aux archives vaticanes. La librairie des papes d'Avignon, sa formation, sa composition, ses catalogues, récompensée par une mention honorable au concours des antiquités de France en 1887 publie entre autres nombreux ouvrages : *Le mariage de Valentine Viconti et de Louis d'Orléans ; la Domination française dans le Milanais de 1389 à 1458* ; *Les Arts à la Cour d'Avignon sous Clément V et Jean XXII; La rédaction de l'ancienne coutume d'Auvergne en 1510; Les Registres de Boniface VIII* en tois volumes, un nombre infini de brochures, d'études et de notices, entre autres l'*Histoire de la fondation de l'église et de l'abbaye de la Chaise-Dieu,* une opuscule remplie de fraîcheur et de sentiment intitulée : *La mort d'une Eglise.* L'église d'Arlanc, sa vieille église où il dépeint en termes

charmants les impressions de son enfance sur les grandes orgues, la procession des pénitents, les cérémonies dont le spectacle frappait sa jeune imagination, et il adresse au temple préféré un touchant adieu devant le pic des démolisseurs, mobilisés par l'état de vétusté du monument qui s'écroule, et fera place à un plus vaste et plus grandiose qu'il admire d'avance, tout en se gardant bien de laisser échapper l'aveu qu'il est de ses deniers, l'un de ses principaux fondateurs; jamais chez lui la main gauche ne connaîtra les bienfaits répandus par la main droite, et nul ne vérifiera mieux le dicton de vieille France dont sa mère l'avait armé pour la vie : « Passe avant le meilleur », et cependant tant de tribulations ne devaient pas épuiser la part des tristesses par lesquelles la providence avait décrété son passage. — Le 16 mars 1902 celle qui avait été successivement le soutien de ses premiers pas, l'ange de son foyer désert, et le bâton de la vieillesse que le mal implacable avait anticipée pour lui, s'éteignait doucement, le laissant seul au monde, sans autre appui que son souvenir et la certitude de la retrouver un jour.

Il puisa dans ses convictions religieuses le secours suffisant à l'acceptation de cet événement qui le voilait d'un deuil éternel, partageant son temps entre sa villa de Cannes, sa maison d'Arlanc et son cher Escolore, recevant avec cette bonne grâce et cette exquise simplicité dont il avait le secret, les amis nombreux qui n'emportaient de leur visite d'autre impression que l'esprit de retour.

Comme par une fatalité d'atavisme, le coup qui avait broyé sa vie devait être celui destiné à provoquer sa mort, et c'est encore à la suite d'une chute dans son salon d'Escolore où monté sur un fauteuil il cherchait à redresser la position d'un tableau, que se déclara la méningite à laquelle il devait succomber. — Je n'ai pas à vous apprendre quelle fut sa fin et l'usage qu'il a fait de sa grande fortune, puisqu'une inspiration généreuse a mis notre nom sous sa plume et que vous êtes au nombre de ses héritiers.

Il m'est pénible d'arrêter ici brusquement ces lignes indi-

gnes de lui, et qui heureusement pour vous, perdent beaucoup de leur importance, après la magistrale étude publiée sur notre cher disparu, par M. Geoffroy de Grandmaison que grâce à la présentation de nos collègues, Messieurs le Comte de Pontgibaud et le Baron de Barante, nous avons l'honneur de compter parmi nous. — Je ne trouve qu'un moyen pour me faire oublier, c'est de vous lire en terminant quelques strophes de ces beaux vers renfermés dans un ouvrage immortel et qu'a bien voulu me prêter un ami d'enfance de Maurice Faucon, son compagnon d'études à Paris et à Rome, un des nôtres aussi, Pierre de Nolhac, le distingué directeur du Musée de Versailles, dont la présence dans les rangs de notre Compagnie est également une acquisition précieuse entre toutes.

Vous y verrez bien mieux que sous ma faible parole, le reflet de cette nature d'élite, passionnée pour le bien, aussi de la joie qu'il éprouvait de son bonheur, elle n'a d'égale dans son expression que la soumission et la force de volonté dépensées devant l'épreuve.

Ce serait aussi manquer au respect dû à la mémoire de notre collègue que d'oublier vers quelles hauteurs s'était élevé le niveau des amitiés qu'il avait su conquérir. J'y relève les noms des Dulong de Ronay, de Loménée, Charles Blanc, Maurice Barrès et tant d'autres, et je termine en vous disant que le beau livre de poésies que j'ai sous les yeux est orné d'une préface tracée toute entière par la main de François Coppée. Comme moi vous garderez l'impression que jamais peut-être le maître n'avait dépensé avec autant de prodigalité tous les trésors de son génie et de son admirable cœur.

« Lecteurs, dit M. Coppée, commencez ce livre par la fin, oui, lisez d'abord par exemple, les poèmes de douleur intitulés : *Argis Somnia, Arrière-Saison, De Profundis, In te Domine.* Voici direz-vous, une souffrance qui fait mal et pitié ; malgré ses ardentes prières, malgré ses touchants efforts vers la parfaite résignation, celui qui pousse de tels cris, doit subir le martyre. Puis vous serez pris de méfiance, peut-

être vous vous demanderez cet homme est-il vraiment si malheureux, n'y a-t-il pas exagération poétique? Hélas, non ! — Maurice Faucon n'avait guère plus de vingt ans, quand j'ai eu le plaisir de le connaître, il était alors un jeune homme plein de vigueur et de santé, doué des facultés supérieures, il avait été l'honneur de nos écoles, ses maîtres le considéraient déjà comme un érudit de premier mérite, saluaient en lui un futur historien, mais il avait fouillé les Chartes jaunies sans que son imaginatien se desséchat, pas plus que ne s'était fanée la fleur de son charmant visage, ce jeune savant était aussi un doux, un vrai poète, assez riche pour être délivré de tout souci mesquin, il n'avait qu'à se laisser vivre, l'heureux enfant, qu'à courir librement où l'appelait son caprice.

» Il partit pour l'Italie, allant d'instinct vers l'éclatante et sereine nature, vers l'art radieux ; sans recevoir directement de ses nouvelles, je savais qu'il travaillait là-bas, qu'il écrivait des vers, qu'il avait été du premier coup séduit, enivré, conquis par la grande séductrice, l'amante éternelle, comme il le dit lui-même, qu'il avait formé de précieuses amitiés, qu'il menait enfin une existence de mondain et d'artiste, puis je n'entendis plus parler de lui pendant assez longtemps, et je m'étonnais qu'un jeune homme sur qui tous fondaient de si grandes espérances ne donnait plus signe de vie.

» J'appris enfin la cruelle vérité, en pleine force, en pleine jeunesse, il avait été frappé par le mal terrible et mystérieux qui l'a supplicié pendant de longues années et qui, à l'heure qu'il est le condamne encore à la retraite et à la souffrance. Je ne m'indignerait pas contre la férocité de la nature qui semble s'acharner sur cet innocent; Maurice Faucon, qui est un chrétien, me le reprocherait; j'aime mieux admirer la patience virile, le courage inaltérable qu'il montre dans son épreuve. Pour tuer les longues heures, il travaille cependant il a renoncé presqu'exclusivement à ses travaux historiques. « J'ai vu la mort de trop près, disait-il récemment à l'un de nos amis communs, je ne m'intéresse plus aux choses mortes ».

Il s'est réfugié dans son imagination et dans son cœur, et la poésie le soutient et le console. Voici non pas tous ses vers, car il en a écrit beaucoup, mais quelques-uns de ses vers, la modestie de M. Faucon a désiré que je les présentasse au public et mon amitié pour lui n'a pas su dire non, mais ces poèmes n'avaient pas besoin d'être recommandés, ils sont faits de main d'ouvrier, éloquents et sincères, et vous serez tout ému par le contraste qu'offrent les chants d'enthousiasme du jeune voyageur errant à travers l'Italie, et les sanglots du pauvre malade tendant ses mains éperdues vers le Dieu crucifié.

» Je suis donc certain du bon accueil que trouvera ce livre auprès de quiconque garde l'amour de la poésie... mais Maurice Faucon l'adresse particulièrement à ses nombreux amis d'au-delà les Alpes, son généreux cœur se refuse à admettre que l'odieuse et immorale politique ait pu jeter une barrière de haine entre deux nations de même race, et c'est avec la noble confiance du poète qu'il offre ses beaux vers, en l'honneur de l'Italie, à nos frères latins, à nos compagnons d'armes de Magenta et de Solferino. »

Pour justifier l'opinion du maître, j'ai choisi, Messieurs, dans le recueil que je possède, quatre pièces de vers adressées à ses souvenirs d'enfant, à ses impressions d'adolescence, à son amour du foyer, enfin au ciel, qu'il supplie de l'épargner en diminuant l'intensité de ses souffrances.

Ce sont, par ordre :

Son *Ode à un portrait d'aïeule;*
*A une jeune fille;*
*Au toit de famille;*

Enfin celle intitulée: l'*Arrière saison,* suivie de son *De profundis :*

A UN PORTRAIT D'AIEULE

Que je t'aime en ce cadre d'or
Où ta silhouette ingénue

Semble vivre et sourire encore,
O toi que je n'ai point connue,
Et qui mourus treize ans avant
Que je n'apparusse en ce monde,
Mais dont on me parle souvent,
Jeune grand'mère à tête blonde ;
C'est un grave et craintif amour
Qu'exige un front ridé d'aïeule
Quand on gagne au déclin du jour
La chambre qu'elle habita seule :
On parle bas, l'œil adouci,
On s'agenouille vers sa chaise,
Elle gronde, on s'accuse aussi,
Elle tend sa main, on la baise ;
Et si grand désir que l'on ait,
On ose l'embrasser à peine
De peur de froisser son bonnet
Ou de réveiller sa migraine.
Mais pour toi qui n'a point vieilli
Dont la joue a la teinte claire
D'un lys rosé tout frais cueilli,
Ma tendresse est celle d'un frère.
Enfant, quand j'étais soucieux,
J'allais m'asseoir sous ton image,
De tes yeux fixés sur mes yeux,
Le sourire disait : courage !
Les petits ont plus d'un secret
A mettre dans des oreilles sûres,
Tu m'écoutais d'un soin discret,
Versant le baume à mes blessures ;
Et lorsque mon ange gardien
La nuit glissait près de ma couche,
Son beau visage était le tien
Et ta voix parlait par sa bouche.
Maintenant que j'ai vingt-quatre ans,
Nous sommes tous les deux du même âge,

Je te parle encore, tu comprends
Mieux encore mon muet langage;
Les confidences d'aujourd'hui,
Hélas ! ont changé de nature :
Il s'agit du pesant ennui,
Du vieux regret qui me torture,
De l'avenir au seuil d'airain.
Me consoleras-tu, grand'mère?
Oui, ton front sans ride et serein,
Comme autrefois, me dit : « Espère ! »
Aussi, quand mon temps révolu
Enfin je t'aurai retrouvée,
Venant, parmi le peuple élu,
M'accueillir dès mon arrivée,
Du nom que t'a donné mon cœur
Durant cette vie éphémère,
Mon âme te dira ma sœur,
O jeune mère de ma mère.

### A UNE JEUNE FILLE

Si vous aviez fleuri beau lys à tige altière,
Sous le jeune soleil des siècles renaissants,
Dans la Rome papale ou vers l'an quinze cents
Dans Venise aux toits d'or de Bysance héritière,
Titien eût vêtu votre corps de lumière,
Raphaël vous eût peinte en Psyché ; les passants
Murmuraient épris de vos charmes décents
L'Amour veut la cueillir dans sa fraîcheur première
Hélas ! le temps n'est plus de ce culte discret
Nous raillons l'amoureuse extase et son secret
La nuit du doute augmente et son flot nous submerge
Mais poète, j'élève en mon cœur un autel
Où le chaste parfum de mon rêve immortel
Monte comme un encens vers vos candeurs de vierge.

## LE TOIT DE FAMILLE

Dans l'âge fugitif où s'ignorant encore
Mon âme tendait l'aile à son premier essor
Un coup mystérieux la frappa. Quelle fronde,
Quelle main Dieu choisit pour cette œuvre profonde !
Je le tairai. — Depuis rien ne m'a soulagé,
J'ai tenté le repos, mon pas s'est dirigé
Vers des cieux plus cléments et plus clairs que le notre
Hélas, j'étais toujours moi-même et point un autre.
Je revins, las enfin, trouver l'asile frais
Que m'offrit la colonne aux paisibles attraits,
Où ma jeunesse pure et grave fut bercée,
Devant la ligne bleue à l'horizon tracée
Par les monts auvergnats dont le front s'arrondit,
En Dôme et dont le flanc sous les herbes verdit,
Se déploient de grands prés envahis par la mousse
Que d'un mufle distrait broute la vache rousse.
Les guérets alternés de trèfle et de froment
En cases d'échiquiers coupent le sol fumant,
Se bordent d'une haie où l'ormeau près du frêne
Entre les champs rivaux met sa borne sereine
J'y vins ! je te revis, ma rustique maison !
O ! murs profonds, froids même dans la belle saison.
Contreforts revêtus d'herbe pariétaire
Lézardés par le haut et dont la pierre s'enterre
Gù la vigne grimpante et l'odorant jasmin
Enguirlandent l'entrée et montrent le chemin
Tandis que des noyers très anciens, en clôture
Voilent leurs flancs ridés d'une verte ceinture
Cher logis étranger au luxe du jour,
Vieux, surmené, branlant, mais que j'aime d'amour.
Car des plafonds voûtés comme une nef d'église,
Des âtres aux linteaux sculptés de pierre grise

Laissant à leur abri, plusieurs couples s'asseoir
Pour s'tiédir le corps et l'âme en face du soir.
Et des meubles noircis, et de chaque angle sombre
Sortent de douces voix qui me parlent dans l'ombre.
Car j'y sens vivre encore loin des yeux curieux
La mémoire sacrée et l'esprit des aïeux !
Un calme bienfaisant dès le seuil me pénètre
Un échange subtil se fait de l'être à l'être
Je te prête la vie et tu me rends la paix,
Près de tes murs amis, de tes berceaux épais,
O manoir hérité dont je suis l'humble maître,
Bâti, voilà cent ans et plus par un ancêtre
Qui m'a transmis l'amour du sol avec le sang,
Je glane un frais regain d'espoir rajeunissant,
Tout le passé défunt me monte à la mémoire
Attendri, confiant, blancs feuillets d'une histoire
Qui garde la douceur d'un rêve à peine enfui
Je la vivais alors, je la lis aujourd'hui
Et si mon œil s'éclaire en revoyant ta face
C'est que l'enfant renaît dans l'homme qui s'efface.

## DE PROFUNDIS

Epargnez-moi, Seigneur, la coupe est pleine
Où de votre courroux les flots se sont versés
Plus d'une fois déjà jusqu'à manquer d'haleine.
Seigneur, je l'ai vidée et vous la remplissez
Ivre de vin amer, ma bouche la rejette ;
Mon âme que soulève un immense dégoût
Jusqu'à cette heure encore vous demeurait sujette,
Mais ne voyez-vous pas que ma force est à bout ?
La bête aux reins meurtris dont on accroît la charge
Avant la fin du jour tombe sur les genoux ;
Ma part de désespoir vous la fîtes trop large,
Je succombe au moment où j'arrive à vous.

Faut-il donc que le front souillé dans la poussière
Je reste abandonné, bégayant, opprimé,
Sans que mes yeux éteints cherchent votre lumière?
Le voulez-vous ainsi, vous qui m'avez formé?
Votre verge de fer bat mon corps qui défaille,
Eloignez-vous, mon Dieu, de mes pas hésitants;
Quelque répit de grâce avant que je m'en aille !
Et laissez-moi pleurer tranquille un peu de temps.

Ma main s'appesantit sur ceux que je préfère,
Mon fils, le joug divin n'est pas toujours léger.
Le jour où je vainquis la mort sur le Calvaire
J'ai pris l'affliction pour premier messager,
Au châtiment promis je voulus te soustraire,
Embrassant le faisceau de tous les maux humains ;
J'ai dit à la douleur, ma sœur, au deuil, mon frère,
Dès qu'un tourment s'offrait, je lui tendais les mains.
Le sacrifice et Dieu d'une alliance intime
S'unissent, et mon sang répandu la scella,
Quand l'épreuve se dressa et marqua sa victime.
Silence, l'homme ignore et le Seigneur est là :
Va donc, tu sens le fouet sur ta nuque d'esclave;
Le Maître en fut-il frappé plus rudement?
Le bois vert fut coupé, pauvre et stérile épave !
Le bois sec voudrait-il un meilleur traitement?
Ne maudis pas ta peine à mon martyre unie,
Juste serait ta plainte et juste ton refus,
Si ton angoisse d'homme atteignait l'agonie
D'un Dieu fouetté, cloué, pendu, comme je fus !

Je n'avais donc que trop raison de vous dire, il y a un instant, que le meilleur éloge que l'on put faire de Maurice Faucon était de vous lire quelques-uns de ces vers admirables dont il avait le secret ; les muses étaient ses confidentes, idéalisées comme un rêve il leur ouvrait son âme et c'est à elles, hélas ! qu'il avait remis en un précieux dépôt les menta-

lités successives pour lesquelles cette nature si tendre réflétait ses impressions.

Encore enfant, c'est aux pieds d'un portrait d'aïeule que s'épanouit sa verve toute poétique; c'est à une jeune fille que s'adressent les premières sensations de l'adolescent, et puis c'est au toit de famille que va le cri de son cœur cherchant la consolation devant l'épreuve, et enfin vers Dieu sous le vocable impressionnant du *De profundis*, que s'envole au ciel la supplication que lui arrachent ses souffrances. Tout ce que le bonheur peut donner en ce monde il en a goûté la saveur, et c'est au moment même où il boit à plus longs traits aux effluves de la vie, que brusquement se voile le soleil du printémps que ne remplaceront ni celui d'été, ni celui d'automne pour ce désigné à l'infortune, qui ne connaîtra plus que la neige d'hiver et les affres du trépas: le malheur a voulu lui survivre jusque dans notre Compagnie où seul un poète aurait dû prononcer son éloge : c'était pour lui un droit acquis, ses émules sont nombreux parmi nous, et à notre dernière séance solennelle un de nos jeunes a prouvé qu'ils avaient fait école et que le bon sang ne sait pas mentir.

Je termine, Messieurs, en vous demandant pour ce collègue bien trop tôt ravi à notre affection et qui honorait à tant de titres notre Académie, un souvenir durable, fidèle et reconnaissant.

Maurice Chalus.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### Le Musée de la parole

Tous les peuples sont curieux de leur passé : les bibliothèques et les musées sont comme les « cases » de la mémoire populaire.

Pas une province, pas un département, presque pas une

ville qui ne conserve jalousement dans quelque édifice historique des inscriptions à demi effacées, des peintures noircies, des statues mutilées, des armes rouillées, voire de vieux vêtements, et jusqu'à d'humbles ustensiles de ménage.

A ces témoins silencieux de la vie des siècles la petite immortalité dont disposent les hommes se trouve ainsi pieusement assurée ; — et cela est fort bien.

Nous estimons cependant que la LANGUE PARLÉE n'a pas moins de droits à la piété publique.

Nous croyons qu'avec ses mille inflexions nuancées et chantantes, avec l'accent particulier qu'elle emprunte à chaque terroir, la langue parlée n'exprime pas moins éloquemment l'âme d'un peuple, d'une époque.

Que ne donnerions-nous pas pour pouvoir entendre aujourd'hui, même dans le plus médiocre phonographe, des voix latines ou grecques, et, plus près de nous, les voix françaises des *Chansons de Gestes* et des *Mystères*, le zézayement des *Précieuses*, les puérilités affectées des *Incroyables* !

C'est pourquoi nous avons résolu de fonder le MUSÉE DE LA PAROLE et nous venons demander au public de nous aider à constituer et à enrichir cette *Bibliothèque parlante*, ces *Archives linguistiques et phonétiques des parlers de France*.

Le MUSÉE DE LA PAROLE recueillera, classera, conservera des spécimens parlés de toutes les formes dialectiques du français, du bas-breton, du basque, du béarnais, du flamand, du provençal, etc., etc.

Les spécimens choisis seront enregistrés à l'aide : 1° Du phonographe ; 2° Des appareils graphiques en usage au Collège de France. — Ces appareils, qui sont comme de puissants *microscopes de l'oreille*, permettent de découvrir et de noter des différences imperceptibles entre les mêmes mots de patois de deux villages voisins, de deux générations successives.

Parmi les premières adhésions reçues nous devons signaler celle de MM. Emile Boutroux, membre de l'Institut ; Auguste Mas, Inspecteur Général de l'Instruction publique ; Dr Georges Dumas, professeur à la Sorbonne ; l'Abbé Rousselot, directeur

du Laboratoire de phonétique expérimentale au Collège de France ; Paul Passy, Dr ès-lettres, directeur adjoint à l'école des Hautes-Études.

Prière de vouloir bien adresser les communications et les souscriptions au *Comité fondateur du Musée de la Parole, 9, rue Soufflot, Paris, 5e.*

Le Comité Fondateur se compose de : MM. Alfred Ponge, agrégé des Langues vivantes, professeur au Lycée Condorcet; F. Bertate, Dr ès-sciences ; De Vaucaze, licencié en Droit, publiciste ; Mlle A. Livet, professeur au Collège Ste-Barbe ; Mme Vivier, institutrice publique à Paris.

---

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice Basse.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. Billet.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
## DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 5 mars 1908

La séance est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. Everat, président.

— Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

— M. le Secrétaire perpétuel fait l'énumération des ouvrages reçus et le dépouillement de la correspondance.

— La Société agricole et scientifique de la Haute-Loire soumet à l'Académie un projet de congrès au Puy, en juillet 1908, des érudits du Forez, de l'Auvergne, du Gévaudan, du Vivarais et du Lyonnais.

Une Commission, composée de MM. le chanoine Fouilhoux, le docteur Roux, Fr. Christophle, le docteur de Ribier, C. Pajot, est chargée d'examiner ce projet et de donner son avis sur l'opportunité de sa réalisation.

— M. le Président propose de décider qu'à l'avenir les membres titulaires nouvellement élus seront chargés de prononcer l'éloge des membres récemment décédés. Cette mesure aurait le double avantage d'obvier aux retards regrettables que subissent parfois les notices nécrologiques et d'assurer l'exécution de l'article 23 du Règlement.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et le Bureau est chargé d'en assurer l'exécution.

— M. le docteur de Ribier propose à ce sujet d'attribuer un numéro d'ordre à chacun des fauteuils des membres titulaires.

Cette proposition est renvoyée au Bureau.

— M. L'Ebraly, au nom de la Commission des Finances, donne lecture du rapport sur les comptes du Trésorier pour l'année 1907-1908 et le projet de budget pour l'exercice 1908-1909.

Il attire l'attention de l'Académie sur la vacance de l'emploi d'agent-comptable de l'Académie survenue par suite du récent décès de M. Féoux, et sur la possibilité de réaliser une économie en supprimant cet emploi.

Cette suppression d'emploi est, après une discussion approfondie, votée par l'Académie qui, à l'unanimité également, adopte les conclusions du rapport de la Commission des Comptes.

— M. Ojardias propose de solliciter l'échange de publications avec la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges, et se charge des démarches à faire à cet effet. — Adopté.

— M. Elie Jaloustre donne lecture d'une étude sur *Pascal inédit*, par M. Ernest Jovy. — Renvoyé au Comité de publication.

— M. le chanoine Fouilhoux dépose en hommage sur le bureau de l'Académie un exemplaire des *Martyrs d'Aubenas*, par M. Jules Blanc, et donne lecture d'une notice sur cet ouvrage.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures et demie.

## OUVRAGES REÇUS

*Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian institution... for the year ending june 30 1906* ; Washington, 1907.

*Report on the progress and condition of the U. S. national museum for the year ending june 30 1907.*

*Mémoires de l'Académie de Vaucluse* : 2e série, t. VII, année 1907 (4e livraison).

*Bulletin de la Société de médecine légale en France* ; 38e année, 2e série, t. II et III.

*Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest;* 3e serie, t. I, 4e trimestre, 1907.

*Académie des inscriptions et belles-lettres;* Comptes rendus des séances de l'année 1907. Bulletin de décembre.

*Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire;* 146e année, t. LXXXVII, les 4 trimestres.

*Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Marseille;* 1906-1907.

*Bulletin mensuel de la Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure;* mai-juin, juillet-août, novembre-décembre.

*Revue des langues romanes;* t. LI, 6e série, t. I, janvier-février 1908.

*Annales du Midi;* XXe année, extrait.

*Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts;* 3e série, t. XII, 22e volume de la collection.

*Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire;* 2e série. t. XXVII, 51e volume de la collection, 1907, 4e livraison, octobre-décembre.

*Anales del Museo nacional de Montevideo;* vol. VI, Flora Uruguaya, t. III, Entrega III.

*Johresberscht der Furslich Jablonowskischen Gesellschaft;* Leipzig, im Marz 1908.

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

Messieurs,

Quand on a un trésorier comme celui que possède l'Académie, apportant dans la mission que vous lui avez confiée une régularité, une netteté et une intelligence, qui sont les traits caractéristiques de sa gestion financière, on est tenté de se demander si on ne pourrait pas supprimer de notre règlement l'article qui prévoit l'examen de cette gestion par une commission spéciale. Ce n'est pas moi cependant qui proposerai cette abrogation, car j'estime que, si cette commission ne devait chaque année que rendre hommage à la gestion de votre trésorier et vous demander de lui renouveler de chaudes et cordiales félicitations, sa raison d'être serait encore suffisante.

Mon rôle aujourd'hui se bornera à parcourir successivement les différents tableaux du compte présenté ; leur résumé montrera que, soit dans l'emploi des fonds qu'il révèle, soit dans les prévisions qu'il établit, ce compte s'impose à votre approbation.

Un premier tableau nous indique le mouvement des fonds du 7 février 1907 au 6 février 1908.

Les recettes comprenant :

| | | |
|---|---|---|
| 1° L'encaissement des cotisations, soit..... | 2.910 | » |
| 2° Les intérêts du fonds de réserve et des fonds libres, soit..... | 547 | 68 |
| 3° Le produit des subventions, la vente des volumes, l'abonnement au Bulletin et la vente des jetons Lecoq, soit..... | 564 | 20 |
| s'élèvent à la somme de... | 4.021 | 88 |

Si on y ajoute les espèces en caisse et les fonds libres à la Caisse d'Epargne et la Société Générale, on arrive au total général de 5.554 fr. 01.

Les dépenses, toutes justifiées par des quittances à l'appui se répartissent dans les grandes divisions suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| Frais d'impression..... | 2.269 | 25 |
| Traitement des agents..... | 400 | » |
| Frais de la Séance publique... | 90 | » |
| Loyer des Archives..... | 120 | » |
| Frais divers..... | 149 | 40 |
| Elles atteignent le chiffre général de | 3.028 | 65 |

qui, joint aux fonds à la Caisse d'Epargne ou à la Société Générale, reproduit exactement le chiffre des recettes.

Un deuxième tableau fait tout d'abord ressortir le chiffre de l'actif immobilisé, qui s'élève à 11.516 fr. 50 et établit le budget pour l'année courante se soldant en recettes par 6.137 fr. 36, en dépenses par 5.300 fr., laissant libre une somme de 837 fr. 36.

La mort de M. Feoux, agent comptable de l'Académie, survenue depuis l'établissement du projet de budget par M. le Trésorier, a suggéré à votre Commission une réflexion qu'elle croit devoir vous soumettre. Il lui a paru, en effet, qu'il y aurait lieu d'examiner sérieusement si le maintient de cet emploi était absolument indispensable, ou si au contraire une économie pourrait être réalisée de ce chef par sa suppression.

Le troisième tableau est consacré au compte spécial des fonds affectés au prix de vertu.

Il indique :

| | | |
|---|---|---|
| en recettes..... | 1.412 | 55 |
| en dépenses..... | 1.088 | 80 |
| Laissant un disponible de..... | 323 | 75 |

Enfin le quatrième tableau, consacré à l'actif immobilisé de la fondation du Maisniel établit que cet actif s'élève actuellement à..... 32.674 81

A quelque point de vue qu'elle se soit placée, il n'a pas paru à votre Commission qu'elle eut autre chose à faire que de constater que ces divers éléments du compte présenté étaient d'une régularité parfaite. Aussi, vous propose-t-elle d'approuver purement et simplement ce compte en renouvelant à votre Trésorier l'expression de votre reconnaissance et de vos félitations.

Pour la Commission des comptes,

*Le Rapporteur,*
Eug. L'Ebraly.

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Vercingétorix et Hostilius

Dans la séance du 17 janvier 1907, l'Académie de Clermont procédait à des élections et inscrivait parmi ses nouveaux membres un de nos compatriotes, M. Maurice Barrès, bien connu par ses travaux littéraires. Or, par une singulière coïncidence, l'Académie française installait en même temps dans un de ses fauteuils, celui que nous proclamions membre honoraire. Chargé de lui souhaiter la bienvenue dans l'illustre compagnie des immortels, M. le vicomte de Voguë crut devoir lui rappeler son origine. « Vous ne venez pas, dit-il, des » Indes orientales, vous êtes du terroir, vous en êtes avec » obstination. Votre souche paternelle était depuis longtemps » enracinée dans les monts d'Auvergne ; âpre conservatoire » et sûr rempart de la force gauloise. Notre savant confrère, » M. Babelon, me montrait naguère avec tendresse, en son » cabinet des médailles, le denier de César, qui porte une » émouvante effigie de Vercingétorix. Elle fut frappée dans » Rome, le jour même où le captif allait orner le triomphe » de César et mourir. Figure triste et volontaire, toute bos- » suée, toute en reliefs durs comme sa montagne. Le graveur » romain en a fait un type barbare, il n'a pu éteindre sur ce » visage le feu d'une âme qui ne s'est pas vendue. »

L'idée d'évoquer en présence d'un fils de l'Auvergne le souvenir de Vercingétorix semble toute naturelle, et le récipiendaire ne pouvait qu'en être flatté. Nous partagerions volontiers ce sentiment, mais la chose a été présentée de manière à modifier cette impression. Tous ceux qui se sont occupés de numismatique trouveront certainement étrange

qu'on leur révèle à ce propos l'existence d'un denier de César, portant l'effigie de Vercingétorix. Le fait d'un vainqueur faisant battre monnaie en l'honneur d'un vaincu serait en effet bien étrange, mais la pièce présentée par M. Babelon ne justifie pas cettre attribution, car elle ne présente pas la moindre ressemblance avec celles du héros arverne dont les caractères sont depuis longtemps bien connus.

Ces pièces, dont l'effigie est toujours la même, présentent plusieurs variétés dans leurs revers, ce qui indique manifestement qu'elles n'ont pas été frappées pour une circonstance unique, comme par exemple, le triomphe de César, mais indiquent des émissions successives se rapportant à divers épisodes de la vie du défenseur des Gaules. C'est ainsi que l'ont compris les savants qui ont même regardé les figures qui accompagnent le cheval, comme des signes d'alliance avec les tributs qui venaient adhérer à la Ligue défensive provoquée pour résister à l'invasion romaine. Nous ne connaissons pas, et on ne connaîtra peut être jamais toutes les variétés de ces figures symboliques, car les pièces portant le nom et l'effigie de Vercingétorix, sont très peu nombreuses et beaucoup ont certainement été détruites. Ce qui nous reste suffit pour motiver l'interprétation que nous venons d'indiquer.

On doit remarquer, en outre, que toutes les pièces portant le nom de Vercingétorix sont en or ou en électrum différant par la forme, l'épaisseur et le poids des pièces romaines de la même époque, mais se rapprochant sensiblement des pièces grecques connues sous le nom de Statères et surtout de celles qui portent le nom de Philippe de Macédoine, on n'en connait pas en argent, mais il existe quelques petits bronzes fort rares, reproduisant le même type, mais sans inscription. Par contre, les deniers d'argent de César sont très nombreux avec des types très variés. Sa figure ne s'y montre pas constamment, mais elle se trouve quelquefois associée à celle de personnages de la même époque.

Dans le grand nombre des deniers romains on rencontre

des pièces bien différentes, sous le rapport du module, du poids et des effigies. Déjà du temps de César, M. Babelon fait remarquer que ces monnaies avaient subi bien des transformations.

« Jules César, dit-il, vers la fin de sa vie, s'étant arrogé » le droit d'effigie, ce fut à partir de lui que le denier romain » porta le portrait du chef de l'Etat, à la place de la *Dea Roma* » et des types variés adoptés jusque-là. »

Or, à cette époque, César ne fut pas seul à faire figurer sa tête sur les monnaies. C'est ainsi que nous trouvons, soit sur les pièces de César, et, en même temps que sa figure, ou séparément, soit avec ou sans son nom, les types de Cn. Pompéius, de Marc-Antoine et finalement d'Auguste.

Les pièces de César et les autres monnaies romaines, frappées en grand nombre, se retrouvent partout, en Europe, en Afrique, en Asie, tandis que les monnaies Gauloises sont rares hors des Gaules, et celles de Vercingétorix n'ont été découvertes que sur une petite partie de l'Auvergne, ainsi que nous le voyons indiqué dans les publications de notre Académie ou sont inscrites les communications de MM. Bouillet, Mioche, Mathieu et Peghoux. Des planches jointes au texte nous ont fait connaître les types de diverses monnaies gauloises, parmi lesquelles figurent celles du grand chef des Arvernes que nous avons pu voir chez MM. Bouillet, Largé, Léon Rochette de Lempdes, qui sont aujourd'hui dispersées, et dont on ne trouve pas de spécimen dans notre musée où il serait d'ailleurs difficile de les rencontrer.

Cette rareté avait été déjà signalée par notre savant confrère, M. Peghoux, qui indiquait en même temps l'abondance relative des pièces d'Epasnactus et de Vergasilaunus.

M. Babelon nous dit qu'on connait présentement une vingtaine de monnaies au nom de Vercingétorix. La collection de Paris en possède neuf qui sont à la Bibliothèque nationale et dont deux seulement portent le nom entier. Elles sont figurées dans l'album de M. H. de La Tour et plusieurs ont été reproduites dans la brochure qui nous occupe.

Cette rareté comparée à la fréquence des monnaies romaines ne permet pas de supposer qu'à l'occasion de ses triomphes, César ait pu en faire une abondante distribution au peuple. Nous remarquerons d'ailleurs que Suétone en parlant des cinq triomphes de César ne parle pas de ces largesses, il dit seulement que le premier et le plus excellent de ces triomphes fut celui de la Gaule où se produisit un incident qui eut pu être grave, César, ce jour là, ayant failli être renversé de son char par suite de la rupture de l'essieu au moment ou il dépassait le Vélabre.

On pouvait dire, il est vrai, qu'une des causes de la rareté des pièces de Vercingétorix a pu provenir de la pratique des orfèvres de Clermont qui, jusqu'à la moitié du siècle dernier, ont fait fondre en grande quantité toutes les pièces d'or n'ayant pas cours. J'ai constaté moi-même cette fâcheuse habitude qui avait déjà été signalée par M. l'abbé Lacoste et qui était occasionnée par le besoin de métal pour la production de nombreux bijoux spéciaux et très recherchés dans notre province, mais il est évident que cette cause locale n'aurait pas eu beaucoup d'effet si l'émission de ces précieuses pièces eut été abondante et eut semé au loin ses produits dont le nombre a certainement été très restreint.

Nous n'avons pas besoin de vous répéter aujourd'hui les détails concernant la découverte successive des pièces que nous connaissons et dont l'histoire figure dans nos annales. Nous ne chercherons pas non plus à expliquer l'imitation gauloise des monnaies macédoniennes, ni l'explication des symboles et du monogramme qui accompagnent le cheval sur le revers des pièces de Vercingétorix et d'autres chefs, il nous suffit d'en avoir constaté la grande rareté et d'ajouter que l'ouvrage de M. Babelon et l'album de M. de La Tour ne fournissent aucun document pouvant positivement établir que les monnaies de Vercingétorix n'étaient que des médailles commémoratives des succès de l'invasion romaine frappées pour donner satisfaction à l'orgueilleuse vanité de César et constituer un souvenir palpable de son triomphe. Dans ce

cas la distribution aurait dû être faite abondamment à Rome où on n'en a retrouvé aucune trace, tandis que tous les exemplaires connus ont été découverts en Auvergne.

D'autre part, nous savons par Suétone et des autres historiens que, César, après ses triomphes fit de grandes largesses aux vétérans de ses légions : « Fantassins et cavaliers qui » reçurent avec un bon nombre de sesterces des terres » enlevées aux vaincus. Le peuple eut pour sa part, et indi- » viduellement, dix boisseaux de froment, autant de livres » d'huile, trois centsi pièces d'argent qu avaient été pro- » mises auparavant, et cent autres pour compenser le « retard. » L'espèce de la monnaie ainsi distribuée n'est pas indiquée, et il serait bien difficile de la déterminer.

M. Babelon a voulu en caractériser au moins une. « Nous » venons, dit-il, de constater que les épisodes principaux » des guerres de Jules César en Gaule et en Bretagne se » trouvent commémorés d'une manière non équivoque au » revers de deniers romains d'or et d'argent. Ne serait-il » pas singulier que la dernière campagne de César, la plus » émouvante et la plus glorieuse, celle dont Vercingétorix « fut le champion et le martyr, n'eut laissé aucune trace « dans les types monétaires romains, frappés en commémo- » ration de la conquête des Gaules? »

A cette question on peut répondre que Jacques de Strada, antiquaire de Mantoue, cite une monnaie triomphale de César dans son livre intitulé ; « *Epitome Thesauri Antiqui-* » *tatum hoc est impp. Rom. Orientalium et occidentalium* » *iconum ex antiquis numismatibus quam fidelissime deline-* » *atum*, — imprimé à Lyon en 1553, en même temps que sa traduction, faite par Jean Louveau, d'Orléans. « Cette » médaille d'or a, de l'autre costé (au revers), la figure de » l'Empereur couronné de laurier, tenant en sa main dextre » un rameau de laurier, estant assis sur le chariot triom- « phant, tiré par quatre éléphants, avec telle inscription » TRIUMPH GALL. »

Cette pièce romaine indique positivement le triomphe de

César après la guerre des Gaules, tandis qu'on peut conserver bien des doutes dans l'attribution de plusieurs autres pièces portant des emblêmes de triomphes non désignés par un nom spécial.

M. Babelon a prétendu combler cette lacune et après avoir bien cherché il propose d'attribuer à la mémoire de Vercingétorix une médaille qui représente une tête très différente de celle qu'on voit sur les pièces gauloises. Celle qu'il a choisie est un denier d'argent qui ne porte ni l'effigie, ni le nom de Vercingétorix, ni l'effigie ni le nom de César. Il en existe plusieurs exemplaires portant des revers différents, mais ayant tous le nom de L. HOSTILIUS SASERNA, patricien romain, dont le nom ne figure pas dans les commentaires de César, qui par conséquent n'avait point pris part à la guerre des Gaules et n'avait pas de raison pour vouloir perpétuer le souvenir du chef Gaulois, bien que, comme l'indique M. Babelon, cette monnaie ait été frappée en l'an 46 avant J.-C., c'est-à-dire l'année même du triomphe de Jules César, ou peu après.

Nous ferons remarquer en passant, pour y revenir plus loin, que la famille Hostilia prétendait descendre du roi Tullus Hostilius, de même que d'autres familles de l'aristocratie romaine prétendaient descendre d'Ancus Martius ou de Numa Pompélius et faisaient figurer sur leurs monnaies les effigies de leurs illustres ancêtres.

Pour faire valoir sa prétendue découverte dont l'idée lui est venue assez tard, M. Babelon s'est livré à de longues recherches qu'il expose, en y mêlant un certain nombre d'hypothèses, suivant le procédé employé par Renan et quelques auteurs qui ont voulu se faire une célébrité en émettant des opinions en contradiction avec celles qui sont généralement adoptées.

Malgré tous ses efforts il n'a pu cependant arriver à un résultat positif et ses conclusions sont très discutables, ainsi que nous allons essayer de le démontrer.

Prévoyant que ses interprétations ne seront peut être pas

généralement adoptées, il essaye de les défendre et voici son argumentation : « N'y a-t-il donc pas, dans ce que nous » venons de dire, comme un faisceau solide d'arguments qui » nous permettent de connaître avec F. de Saulcy, Vercin- » gétorix lui-même, les traits un peu idéalisés, sur les mon- » naies gauloises qui portent son nom, sans qu'on puisse » nous accuser de céder avec trop de complaisance à l'ardeur » de notre imagination, à un entraînement de celtomane?

» Mais, ne manquera-t-on pas d'objecter, si les monnaies » gauloises de Vercingétorix donnent son effigie, si les mon- » naies romaines reproduisent aussi son portrait, il semble » qu'il n'y ait aucun rapport entre ces deux types monétaires. » Ces effigies ne se ressemblent point; comment les concilier? » L'un est imberbe, plutôt joufflue, à cheveux frisés, l'autre » est barbue, émaciée, osseuse, à cheveux longs et relevés.

» La réponse est facile.

» Les monnaies gauloises ont été frappées en 53 ou 52 » avant notre ère, par Vercingétorix, roi dans tout l'éclat » de sa gloire et l'enthousiasme provoqué par l'appel aux » armes que le jeune chef adressa aux Gaulois. Leur type » monétaire, portrait idéalisé à la grecque, peut servir à » l'illustration de cette conception toute littéraire de Vercin- » gétorix, par M. Jullian. « La splendeur de son corps haut » et superbe le désignait au commandement et à l'admi- » ration des foules, il avait la supériorité physique qui donne » à la volonté une assurance nouvelle, il faut se le figurer » avec cette grande taille qui émouvait les Romains... avec » le souffle vivant de la jeunesse, l'air de virginité militaire » du chef adolescent qui n'a point encore souffert pour la » liberté.....

» Les monnaies romaines sont de l'année du triomphe de » Jules César, qui fut célébré en juin 46, six ans séparent » les unes des autres; et, ces six années, Vercingétorix les » passa au fond d'un obscur et humide cachot à Rome, ses » traits amaigris, sa longue chevelure, sa barbe inculte » témoignent de ses souffrances, il est méconnaissable, c'est

» vrai, mais ceci même est une preuve de la sincérité de nos » portraits numismatiques, il est figuré ici, pâle, livide, et » farouche, tel que sortant de prison, il apparut au peuple » romain derrière le char du triomphateur. Ainsi, les deux » portraits que nous avons de lui marquent les deux étapes » de sa carrière, l'apogée de sa puissance éphémère, et la » la fin de son long martyre.

» La différence des temps et des situations explique le peu » de rapport des deux effigies. D'autre part, nous l'avons » déjà indiquée, et il n'est pas besoin d'insister longuement » sur cet aspect de la question, il y avait dans la rude concep- » tion du monnayeur gaulois et celle du monnayeur romain, » élevé à bonne école, mieux outillé, plus habile, procédants » d'une esthétique tout autre, une différence qui justifierait » à elle seule la dissemblance de gravure. »

A cette phraséologie on peut répondre d'abord que si la conception artistique d'une de ces monnaies présente un caractère rude, ce n'est pas celle du monnayeur gaulois qui reproduit les formes élégantes des artistes grecs, et ensuite que la différence énorme qui existe entre les deux effigies ne tient pas à la différence des graveurs, mais à la différence absolue des figures qui représentent deux personnages distincts. M. Babelon est bien obligé de constater cette différence, mais il s'obstine à poursuivre son idée préconçue et ajoute : « Malgré tout cela, n'est il pas possible de retrouver » entre les deux effigies gauloise et romaine, un trait » commun qui les identifie, quelque chose comme une » marque particulière dans le signalement d'un individu, » qui le suit partout, quel que soit son âge et ses chan- » gements de situation ? »

A cela nous répondrons que si M. Babelon avait bien voulu établir l'identité ou la différence de deux individus, il aurait du employer les procédés indiqués par les anthropologistes et appliqués chaque jour au service de la sûreté, installé à la préfecture de police. Tout le monde sait que l'examen pratiqué suivant cette méthode, donne des renseignements

positifs, basés sur des caractères matériels qui ne changent pas, dès que l'homme est arrivé à l'âge adulte, parce qu'à cette date le système osseux a acquis tout son développement et que la forme ne change pas, quelles que soient les modifications des parties molles qui peuvent suivant les circonstances être amoindries ou exagérées.

Mettons donc en regard les deux monnaies en question et analysons méthodiquement leurs caractères fondamentaux.

La première chose qui nous frappe, c'est la forme de la tête. Celle de la monnaie gauloise est sphérique, les diamètres étant sensiblement égaux, ce qui constitue le type brachycéphale. La tête romaine, au contraire, se prolonge en arrière, a partir d'un front fuyant, son diamètre antéropostérieur prédominant caractérise le type dolichocéphale.

La chevelure très frisée sur la tête gauloise s'avance sur le front, ainsi qu'on le voit sur d'autres monnaies gauloises, comme celles de Vergasilaunus, mais on la retrouve aussi sur des monnaies romaines telles que celles de Marc-Aurèle, sur lesquelles on en constate la persistance, depuis l'adolescence jusqu'à un âge avancé. On se rappelle, en la voyant, les regrets du poète latin, demandant qui pourrait lui rendre le sourire grâcieux de sa jeunesse *et nigros angusta fronte capillos.*

On n'exprimerait pas le même sentiment par la chevelure figurée sur la médaille frappée au nom de L. HOSTILIUS SASERNA, constituée par de longues mèches à peine ondulées, pointues, dirigées en arrière et hérissées comme les soies du sanglier, figuré sur les monnaies des Eduens ou comme les piquants du porc-épic que nous voyons sur les monnaies de notre roi Louis XII.

On a peine à croire que deux chevelures aussi différentes ayent pu pousser sur la même tête. Si nous avançons un peu plus nous allons rencontrer dans la forme de la face un signe plus important en rapport avec ce que nous avons signalé pour la forme du crâne.

Le front de Vercingétorix est limité par une ligne verticale

qui se prolonge sans inflexion jusqu'à l'extrémité du nez, qui est peu saillant, et terminé par un bout arrondi, au-dessous est une petite bouche fermée, avec des lèvres assez minces et une légère dépression au-dessous de la lèvre inférieure, à la naissance du menton qui est lui-même peu saillant et doucement arrondi, d'où il résulte que la ligne verticale descendant du front rencontrerait à angle presque droit une ligne horizontale menée de l'épine antérieure de l'os maxillaire supérieur au-dessus du conduit auditif externe, ce qui constitue l'angle facial droit qui se trouve sur les plus belles têtes reproduites par les grands artistes de la Grèce.

Il n'en est pas de même sur la médaille romaine. Le front dirigé obliquement de la naissance des cheveux aux arcades sourcilières très prononcées, domine un angle rentrant très accentué à l'insertion supérieure des os du nez, de cette anfractuosité la ligne nasale est projetée très obliquement en avant, pour aboutir à une pointe aiguë, l'os maxillaire est porté en avant, de sorte que l'angle facial est assez aigu, par suite de l'obliquité de la lignedescendante, et ce qu'on appelle prognatisme.

Cette différence de l'angle facial dans les deux figures est une marque irrécusable de la non identité des têtes ainsi représentées par des artistes dont on ne peut contester le talent.

Nous devons ajouter que le bas de la face est bien loin de se ressembler, car celui de la tête romaine présente une grande bouche ouverte, avec des lèvres saillantes, surmontant une anfractuosité profonde au-dessus du menton qui est trop prohéminent, couvert d'une barbe terminée en pointe, comme la barbiche d'un bouc. Les poils de cette pointe comme ceux qui sont indiqués sur la branche horizontale du maxillaire paraissent rigides et presque rectilignes. Nous n'en trouvons pas sur la figure gauloise, mais sur les figures romaines qui portent une chevelure bien frisée, la barbe présente la même disposition que les cheveux.

M. Babelon a bien pu remarquer toutes ces particularités,

mais il s'obstine à ne pas vouloir en tirer nettement les conséquences et malgré tout veut trouver entre les deux effigies une marque qui les identifie. « Sur les monnaies » gauloises, dit-il, le cou de Vercingétorix est caractérisé » par la saillie très prononcée de ce qu'on appelle, en ana- » tomie le cartilage thyroïde, et vulgairement la pomme » d'Adam. Reportons nous, après cette constatation, aux » monnais de L. Hostilius Saserna, nous y retrouvons, à la » partie antérieure du cou, la pomme d'Adam, non moins » nettement et intentionnellement marquée que sur les pièces » gauloises. »

Ici nous ne pouvons faire autrement que de remarquer que, dans l'intérêt de sa cause, M. Babelon, volontairement ou inconsciemment, a manqué d'exactitude dans son argumentation. Si l'on veut bien, en effet, comparer sans parti pris les deux pièces, on verra, à n'en pas douter, que sur plusieurs monnaies de Vercingétorix, la saillie thyroïdienne est à peine perceptible et que chez les autres elle l'est très légèrement, tandis que, sur les pièces romaines elle est très considérable, à tel point qu'on ne peut l'attribuer à l'état de maigreur du sujet, mais y constater une conformation individuelle bien distincte de celle du héros gaulois. Dès lors il restera bien démontré que nous avons à faire à deux personnages nettement caractérisés et qu'en bonne justice. On doit rendre à Vercingétorix ce qui est de Vercingétorix et à L. Hostilius ce qui lui vient de sa famille, sans que César puisse y réclamer la moindre part.

Mais alors, dira-t-on, comment doit-on expliquer le sujet des médailles d'Hostilius ?

L'idée qui semble la plus naturelle, comme je l'ai déjà indiqué, est que les membres de la famille Hostilia prétendant descendre du roi de Rome Tullus Hostilius et se glorifiant de cette origine ont voulu perpétuer la mémoire de leur illustre ancêtre en mettant sous les yeux de leurs contemporains un souvenir dont l'usage devait être très répandu et pouvait se perpétuer pendant des siècles. Pour

obtenir ce résultat ils ont fait figurer sur des monnaies portant leur nom, des sujets se rapportant à l'histoire du roi Tullus. Ces monuments métalliques subsistent encore depuis près de deux mille ans et leur attribution a été généralement adopté par les plus savants numismates.

M. Babelon lui-même a partagé d'abord cette manière de voir, professée par Eckel et Schultz, mais signalée bien auparavant, pour la justifier, après démontré que ces pièces beaucoup plus communes que celles de Vercingétorix, en diffèrent complètement. Nous allons examiner comment elles peuvent s'expliquer par les incidents de la vie de Tullus Hostilius, signalés par l'historien Tite-Live que nous avons traduit dans notre jeunesse.

Nous lisons au premier livre que ce roi rétablit « par sa » valeur la gloire des armes romaines qui avaient beaucoup » perdu de leur éclat sous le pacifique Numa, et rendit de » nouveau redoutable le nom des romains par les victoires » qu'il remporta sur leurs ennemis; d'ailleurs ses belles » qualités lui avaient donné la plus grande considération » auprès du peuple qui l'avait proclamé roi d'un commun » accord. »

Or, il advint qu'après avoir vaincu les Albains par le succès d'Horace dans son fameux combat avec les Curiaces, il se trouva engagé avec ces mêmes Albains dans une guerre contre les Véiens et les Fidénates. Le combat étant engagé, les romains y allèrent avec ardeur, mais il n'en fut pas de même des Albains qui n'étaient pas franchement alliés avec leur ancien vainqueur, déjà l'attaque des Romains faiblissait quand un cavalier lancé à toute vitesse vint annoncer à Tullus que les Albains paraissaient vouloir se retirer. Tite-Live nous exprime en termes énergiques l'effet de ce message. « Eques citato equo nunciat Regi abire Albanos. Tullus in re trepida, duodecim vovit Salios, fanaque Pallorii et Pavori » ces mots in re trepida » nous rappellent le vers par lequel Boileau exprime l'impression produite sur le Rhin par les paroles de Naïades lui apprenant la marche menaçante du roi de France.

Le Rhin tremble et frémit à ces tristes nouvelles.

Telle fut l'attitude de Tullus, mais il était trop vaillant pour se laisser abattre, il eut dans ce moment critique une inspiration religieuse et fit vœu d'établir douze Saliens et d'élever des sanctuaires à la pâleur et à la peur. Plein de confiance dès lors dans l'intervention de la divinité, il s'avance au-devant des troupes et leur adresse d'une voix forte et retentissante, qui fut entendue par les deux corps d'armée, des paroles vives et énergiques.

> Ce discours d'un guerrier que la colère enflamme,
> Ressuscite l'honneur déjà mort en leur âme
> Et leur cœur, s'allumant d'un reste de chaleur,
> La honte fait en eux l'effet de la valeur.
>
> BOILEAU.

ils marchent au combat et la victoire couronne leurs efforts.

Nous allons retrouver sur notre médaille tous les incidents de cette action mémorable. La frayeur du roi exprimée par cette tête aux cheveux hérissés, aux yeux proéminents et fixes, à la bouche ouverte pour laisser passer les sons provenant d'un larynx fortement développé, derrière la tête figure un bouclier constatant le vœu des Saliens, tandis que l'ensemble de la tête symbolise le vœu d'un sanctuaire consacré à la peur. Le revers représente son triomphe, qui fut l'heureux dénouement de ce combat, dont on retrouve les incidents très bien indiqués par le graveur de cette pièce, incidents dont le souvenir s'est perpétué longtemps, ainsi que nous le voyons dans ce passage de Saint Augustin, cité dans les notes de Schultz. « Hostilius certe, Rex, Deos et ipse » novos pavorem atque pallorem propitiandos non introdu- » ceret si felicitatem Deum nosceret et coteret.

» Dans un autre endroit il en parle encore avec plus de » mépris : Hostilius pavorem et pallorem (Scilicet Deos) de- » dicavit teter terrimos hominum effectus, quorum ulter men- » tis teterritæ motus est, alter corporis, non morbus quidam » sed color. Le sentiment de Lactance mérite d'être rapporté

» sur cet objet : Pavorem palloremque Tullus Hostilius figu-
» ravit et coluit, Quid de hoc dicam nisi dignum fuisse, qui
» semper Deos suos, sicut optari solet, præsentes haberet. »

Ainsi, il est bien établi par cette attestation de deux auteurs bien dignes de foi que Tullus a réellement rempli son vœu et fait figurer la peur et la pâleur, et leur a rendu un culte tenant à avoir sous ses yeux leur représentation.

La chose sera rendue plus évidente si après avoir montré la représentation de la peur nous retrouvons celle de la pâleur en contrôlant sur d'autres pièces les récits de Tite-Live concernant le règne de Tullus Hostilius.

Quatre médailles de sa famille portent sur la face l'effigie d'une femme jeune et triste dont les longs cheveux dénoués pendent en arrière, or, chacun sait que sous l'influence d'une vive impression de tristesse, les femmes commençaient par dénouer leur chevelure. C'est ainsi que le vieil Homère au chant XXII de l'Iliade nous apprend qu'Andromaque, inquiète de son époux à la fin du siège de Troye, sort du palais, monte sur les remparts, et voit dans la plaine le corps d'Hector traîné par les chevaux d'Achille. « A l'instant, une
» nuit sombre se répand sur ses yeux, elle tombe en arrière
» et son âme est prête à s'exhaller. De sa tête s'échappent
» les riches liens, les bandelettes, les réseaux, les nœuds
» qui rassemblent sa chevelure et le voile que lui donna la
» belle Vénus elle-même le jour où le vaillant Hector l'em-
» mena hors du palais d'Eetion, après l'avoir comblé des
» présents de noces. »

Virgile nous donne la même indication quand il parle de la fille de Priam, saisie par les grecs qui ont pénétré dans Troye.

« Ecce trahebatur, passis priameia virgo.
» Crinibus, templo Cassandra adytisque Minervæ. »

Ailleurs il nous montre dans une cérémonie funèbre les Troyennes aux cheveux épars :

« Crinibus iliades passis. »

Nous trouvons dans Ovide :

« Aspice demissos lugentis more Capillos. »

On pourrait multiplier ces citations, mais le fait semble ainsi suffisamment démontré et ce n'est qu'une partie des manifestations de la douleur ou de l'épouvante. Virgile va plus loin quand il raconte l'impression que produisit sur Enée la vue de sa femme qui avait disparu dans le trouble produit pendant l'invasion des soldats grecs et l'incendie de Troye,

« Visa mihi ante oculos, et nota major imago
» Obstupui, steterunt que comæ et vox famibus hæsit. »

Nous avons signalé précédemment cet effet de la peur sur une tête masculine qu'Ovide, dans ce cas, a comparé à la forme d'un oursin :

« Horret capillis ut marinus asperis Echinus. »

La chevelure des femmes ne peut subir une telle érection, tant à cause de sa longueur que par le poids et la cohésion que donnent aux cheveux les corps gras qui les assouplissent et les parfument.

Mais la stupeur initiale est la même pour tous. Bientôt lui succède la période d'angoisse caractérisée par un sentiment de resserrement à la région épigastrique avec difficulté de respirer comme si le larynx était obstrué par un corps étranger, ce qui fait que le patient porte la main à sa gorge, comme s'il voulait enlever l'obstacle qu'il y croit sentir.

Cette sensation pénible, plus fréquente chez les femmes, est bientôt suivie d'efforts qui semblent vaincre l'obstacle et aboutissent à des sanglots ou à des cris suivis bientôt de plaintes et de lamentations bruyantes.

Tous ces symptômes se trouvent nettement indiqués dans la narration du combat des Horaces et des Curiaces qui eut lieu en la présence du roi Tullus, qui dut en éprouver une vive impression et s'en rappeler quand il formula son vœu.

Le récit de Tite-Live est émouvant : le combat est terminé. « Les armées rentrent dans leurs logements, le prince » Horace s'achemine vers la ville portant une triple dépouille. » Sa sœur qui avait été fiancée à un des Curiaces se trouve

» au devant de lui, vers la porte Capene; elle reconnaît sur
» ses bras le grand manteau qu'elle avait confectionné pour
» son fiancé. Elle détache ses cheveux et profère en pleurant
» le nom de son fiancé. L'esprit du jeune homme encore
» ému de l'ardeur du combat est surexcité par les plaintes
» de sa sœur, en présence de sa victoire et de la grande joie
» du peuple. Saisissant alors son glaive, il en transperce sa
» sœur, en lui adressant des reproches : Va, dit-il, avec ton
» amour intempestif rejoindre ton fiancé, toi qui oublies tes
» frères morts et celui qui est vivant. Ainsi disparaisse
» toute romaine qui pleurera un ennemi. »

Peut on trouver sur les médailles d'Hostilius des effigies se rapportant aux indications de l'histoire relatives à la vie du roi, et sans rapport à celle de Vercingétorix?

Pour les pièces portant une figure masculine, l'expression d'épouvante y est tellement caractérisée et les traits de la tête si nettement indiqués que le doute ne semble pas possible.

Sur les figures féminines nous voyons successivement les cheveux dénoués et pendants, l'air de profonde tristesse, premier effet de l'impression produite sur la sœur d'Horace par la vue de son frère portant les armes et le manteau qu'elle avait confectionné pour son fiancé, puis à la période de stupeur succède le symptôme de l'anxiété, le sentiment d'oppression et de strangulation qui détermine l'application de la main au devant du cou, mouvement naturel qu'on observe si fréquemment et qui précède l'expression de la douleur par un cri, des sanglots, le nom de celui qui faisait l'objet d'une vive affection, puis des récriminations violentes contre l'auteur de la séparation. Nous avons tous lu et peut être retenu les vers de Corneille exprimant d'une manière si énergique les imprécations de Camille contre le meurtrier de son cher fiancé. Nous n'avons pas le texte des paroles prononcées par la malheureuse jeune fille, mais elles furent assez violentes pour provoquer la colère du guerrier encore agité par l'ardeur du combat et fier de sa victoire dont on lui faisait un crime, cédant à un sentiment irréfléchi de fureur,

il plongea dans le sein de sa sœur le glaive qui venait d'immoler son fiancé.

Tite-Live indigné de cet acte brutal en qualifie l'auteur de ferox juvenis, et vous savez que le vieil Horace en fut tellement ému, qu'il prononca contre son fils un arrêt de mort qui eut été immédiatement exécuté sans l'intervention du roi Tullus.

L'artiste qui a gravé la médaille a voulu rappeler cette circonstance en figurant à côté de la tête de la jeune fille un instrument barbare, bien connu des romains, qui s'appelaient carnyx, mot bien voisin de carnifex et du nom de la déesse Carna, mentionné dans Ovide.

M. Babelon a fait graver deux revers de ces médailles qui peuvent être diversement interprétés. La première représente trois personnages vêtus de la toge, traversant un pont garni d'un parapet en treillage. M. Babelon dit que ce sont des citoyens romains allant au vote, mais il nous semble plus significatif d'y voir les trois Horace, désignés pour soutenir l'honneur de Rome, sortant de la ville et traversant un pont pour se rendre au camp où ils revêtiraient leurs armures pour lutter à mort contre les Curiaces, dont la défaite fut fatale à la jeune fille, représentée sur la même médaille.

L'autre revers représente Diane, debout, appuyant la main droite sur la tête d'Actéon, métamorphosé en cerf et tenant de la gauche son épieu de chasse garni d'ailerons, pour symboliser le carnage auquel se livrait sur les hôtes innocents des forêts, cette déesse qui portait aussi le nom de Diane dans l'Olympe, tandis que d'autres fois, représentée avec un croissant sur la tête, c'était Phœbe, l'astre des nuits, la lune éclairant de sa pâle lumière la campagne silencieuse et rendant plus saisissant l'aspect lugubre des tombeaux. On prétendait même qu'elle répandait sa douce lumière dans le sinistre séjour des morts, royaume ténébreux de Pluton. On la désignait alors sous le nom d'Hécate, en raison de sa triple existence tergemina Hécate. De sorte que si elle était la déesse de la chasse, elle était aussi la déesse de la mort,

portant comme telle une couronne radiée, et ainsi se trouve justifiée sa présence sur le revers de cette pièce qui rappelle de tristes souvenirs.

Il n'en est pas de même sur une autre monnaie d'Hostilius Saserna où nous voyons d'un côté une tête de jeune femme couronnée de feuillages, qu'on attribue à Vénus, la déesse protectrice des romains descendants d'Enée, fils d'Anchyse. Au revers, la légende L. HOSTILIUS SASERNA, victoire portant une longue palme, un trophée et un caducée, indiquant, par conséquent un événement heureux du règne de Tullus Hostilius où César n'avait rien à prétendre.

Ajoutons pour compléter nos renseignements et répondre à une objection qui pourrait nous être faite relativement à la forme du bouclier figuré derrière la tête masculine et que nous avons dit être le symbole caractéristique des Saliens, l'indication donnée par Anthony Rich, dans son dictionnaire des antiquités romaines et grecques, au mot Ancile, laisse des doutes sur la forme de ce bouclier.

Pour éclairer cette questions nous citerons l'article suivant du dictionnaire historique de Moreri : « SALIENS (sali) prêtres » de Mars, institués à Rome par Numa Pompilius, ils étaient » au nombre de douze, et furent nommés Saliens, à Saliendo, » parceque à certains jours ils dansaient par la ville de » Rome, ou encore de Salius de Samothrace ou de Mantinée, » qui avait apporté cette sorte de danse en Italie. Ils avaient » une robe brochée d'or, nommée Trabæa, un bonnet » pointu appelé Apex et un baudrier de cuivre où pendait » leur épée, ils portaient à la main droite un petit bouclier à » la Thracéenne qu'on nommait Ancile, et dans la gauche, » un javelot avec lequel ils frappaient en cadence sur leur » bouclier d'airain, et ils ajustaient leurs pas et leurs voix à » ce bruit. Les Saliens allaient ainsi par la ville en chantant » et dansant, ils faisaient entr'eux des festins magnifiques » les jours de leurs fêtes, se mettant sur la tête des couronnes » de branches d'arbres entrelacées, et prenant plusieurs » sortes de divertissements. On croit que ce qui a donné lieu

» à leur institution fut un de ces boucliers que Numa Pom-
» pilius dit lui avoir été envoyé du ciel, comme un gage
» certain de la protection des Dieux pour la ville de Rome ;
» il assura que la nymphe Egerée et ses muses lui avaient
» conseillé de le garder soigneusement parceque les destinées
» de l'Empire y étaient attachées. Afin qu'il ne put être
» enlevé, il en fit forger onze par Veturius Mammurius, si
» semblables qu'on ne pouvait le distinguer des autres, et il
» créa un collège de douze prêtres, pris de l'ordre des Patri-
» ciens, à qui il confia la garde de ces boucliers qu'il mit
» dans le temple de Mars. Ce sacerdoce était très auguste à
» Rome, et les plus grands capitaines Romains en étaient,
» ils s'appelaient les Saliens palatins, à la différence des
» Saliens appelés Collini, qui étaient aussi au nombre de
» douze, et, de l'ordre des Patriciens, institué par Tullus
» Hostilius... »

Ovide, au 3e livre des Fastes, rapporte d'une manière très intéressante, du 329 au 398e vers, l'épisode de la vie de Numa, où se produisit la chute de l'Ancile et l'institution des premiers Saliens, il est à remarquer qu'avant cette chute, Jupiter manifesta sa puissance par des éclats de la foudre si terribles, que Numa en éprouva un sentiment de frayeur, dont les effets se produisirent d'une façon qui rappelle les sensations éprouvées par Tullus Hostilius quand, suivant le récit de Tite-Live, il fit le vœu de la seconde institution de douze nouveaux Saliens. Voici les vers d'Ovide :

Constat Aventinæ tremuisse cacumina Silvæ
Terraque subsedit pondere pressa Jovis. — 330
Corda micant Regis, totoque pectore sanguis
Fugit, et hirsutæ diriguere comæ...

Malgré l'analogie de cette description, il est évident que la médaille qui porte le nom d'Hostilius, se rapporte à ce roi, dont la victoire est indiquée sur le revers.

Ovide décrit en outre la forme de l'Ancile dans les vers suivants :

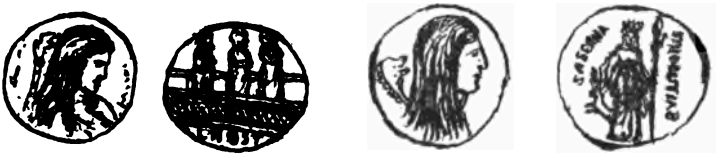

HD

Idque Ancile vocat quod ab omni parte recisum est,
Quâque notes oculis, angulus omnis abest.

Ce qui indique que cet objet, envoyé par Jupiter, et qui, sur la médaille porte l'empreinte de la foudre, était régulièrement arrondi et sans aucun angle, ne ressemblant point, par conséquet, au bouclier échancré de chaque côté qu'on trouve représenté dans quelques livres et sur lequel figurent des ornements qui ne ressemblent nullement à la foudre, qu'on voit nettement sur la médaille d'Hostilius et qui n'aurait aucune raison d'être à côté de la figure de Vercingétorix.

Quant à l'usage que faisaient les Saliens des Anciles pour accompagner leurs chants, il se trouve indiqué chez les Hébreux, dans le psaume 150 de David.

Laudate Dominum in sanctis ejus...
Laudate eum in cymbalis bene Sonantibus.

L'usage de ces instruments subsiste encore dans la liturgie de quelques églises orientales.

En résumé, admettant, ainsi que M. Babelon, comme bien démontrée, l'existence de Vercingétorix et de son effigie sur les statères qui portent son nom ; nous n'avons vu sur aucune de ces pièces aucun signe qui se rapporte à l'invasion des armées de César.

De même sur les monnaies de César, nous ne trouvons qu'une seule mention positive de la guerre des Gaules inscrite sur la pièce d'or citée par de Strada. Toutes les autres pièces romaines sur lesquelles M. Babelon prétend avoir constaté que « les épisodes principaux des guerres de Jules » César en Gaule et en Bretagne, se trouvent commémorés d'une manière non équivoque, » ne portent aucun signe qui justifient cette attribution.

Parmi ces pièces se trouvent celles de la famille Hostilia, à propos desquelles, abandonnant l'opinion qu'il partageait auparavant avec les maîtres les plus autorisés, M. Babelon

a voulu voir une figure de Vercingétorix qui, de son propre aveu, diffère absolument de celle du héros arverne.

J'ai cru devoir établir cette différence et démontrer en outre que les types des médailles qui portent le nom de L. HOSTILIUS SASERNA, se rapportent d'une manière frappante aux incidents principaux de la vie du roi Tullus Hostilius racontée par l'illustre historien Tite-Live.

En m'élevant ainsi contre l'opinion récemment adoptée par M. Babelon, j'ai voulu, tout en professant une profonde estime pour ce savant maître, exposer ce que je regarde comme la vérité. Si quelqu'un, à ce propos m'adressait quelque reproche, je répondrais comme un ancien ami de Platon : Amicus Plato, sed magis amica veritas.

H. DOURIF.

---

## La Cathédrale de Clermont

### Première Partie

### HISTOIRE DE LA CATHÉDRALE (1)
*(suite)*

La Convention se laisse convaincre et il est décidé que la Cathédrale sera conservée pour abriter les assemblées populaires aux jours de fêtes consacrées par la République.

C'est là, en effet, que les citoyens sont invités à venir célébrer ces décadis pour lesquels le Conseil général de la Commune montre un zèle si tracassier et intransigeant. Au milieu du sanctuaire, une colonne dressée en l'honneur de la Liberté, préside à ces réunions démocratiques. Des femmes sont là, affublées d'un bonnet rouge, une pique à la main, « les Furies de la Guillotine ». Des prédicateurs d'un nouveau genre, recrutés parmi les bons Jacobins de la Société popu-

(1) *Erratum* au n° de février. La note (1) de la page 112 doit être reportée à la page 111.

laire, adressent au peuple des dithyrambes sur les décrets nouveaux, sur ses devoirs et ses droits. Le tout agrémenté de « chants patriotiques ».

Entre temps, les voûtes de la basilique assistent à d'autres spectacles. Dans le chœur, la Commune a fait transporter ses canons ; les canonniers de la Garde nationale viennent y faire l'exercice et aussi détériorer encore les quelques débris d'un mobilier saccagé.

A la fin de son règne, poussée par la force de l'opinion publique, la Convention se décide à laisser aux pratiques religieuses une certaine tolérance. Sous la réserve d'un nouveau serment imposé aux prêtres, le décret du 11 prairial an III (30 mai 1795) permet de consacrer au culte les édifices non aliénés, en même temps qu'ils resteront destinés aux assemblées prescrites par la loi.

L'ancien culte constitutionnel finit donc par revenir dans le sanctuaire profané. Il y végéta. Mélancoliquement, l'évêque Périer écrivait à l'abbé Grégoire : « La cathédrale de Clermont est assez fréquentée par le petit peuple ; mais elle ne l'est pas plus des ci-devant » (5 fév. 1798).

D'après le décret du 11 prairial, les assemblées démagogiques n'en sont point bannies ; et, si la plupart des grandes fêtes révolutionnaires se célèbrent aux Bughes ou sur la place de Jaude, la cathédrale les reçoit parfois sous ses voûtes ; en style officiel, elle continue d'ailleurs à s'appeler « le Temple décadaire ».

Enfin, sur la France, le Concordat fait luire une aube de paix religieuse. Dans ses murs, de nouveau, la vieille basilique pourra voir se presser le peuple chrétien, se dérouler quelque chose de la pompe d'autrefois. Son évêque, Mgr de Dampierre, y arrive. Mais, à la cérémonie de l'intronisation solennelle, l'esprit révolutionnaire veut jeter comme un dernier défi. L'armée doit prêter son concours à la fête. Imbu des récents préjugés anti-religieux, le capitaine de musique juge très spirituel de faire jouer, à l'entrée et à l'élévation, les morceaux les plus badins, les plus ridicules. Instruit de

cette incartade, le Premier Consul en tire une vengeance sévère. Tout le régiment est déplacé : il se rendra à l'autre bout du territoire, à Luxembourg. Pour un voyage à pied surtout, la route est longue !

### IX. LE XIXe SIÈCLE

Hélas ! en quel état Mgr de Dampierre trouve sa nouvelle cathédrale ! Ses murs « sont stigmatisés par la hache, le marteau, les balles et les boulets » (1). Pendant de longues années, le mobilier, les ornements sacerdotaux présenteront une pauvreté voisine du dénuement. Où sont les splendeurs d'autrefois ?

Cependant de vastes projets se font jour. Bientôt, à ses concitoyens, le maire de Clermont fait un appel en faveur de l'achèvement du noble édifice (1808). Ces bonnes intentions restent sans résultat ; gardons-nous de le regretter ; car, avec les idées esthétiques du temps, avec l'ignorance et le mépris du style ogival, Dieu sait de quelle façade pseudo-classique notre admirable monument se serait vu affublé ! (2).

En 1820, le clocher du Retour est rétabli ; cette fois, c'est une espèce de cage mesquine, disgracieuse ; à son tour, elle aussi disparaîtra (3).

Le 28 juillet 1835, un vrai désastre s'abat sur Notre-Dame de Clermont. Dans sa fureur déchaînée, une grêle formidable vient compléter les destructions volontaires des chanoines du

(1) GAULT DE SAINT-GERMAIN : *Lettres manuscrites sur l'Auvergne*. p. 348.

(2) Au point de vue de l'histoire intime de la cathédrale, il faudrait raconter la grande mission donnée du 11 mars au 28 avril 1818, par M. de Rauzan et ses associés, les célèbres organisateurs des Missions à travers toute la France, au temps de la Restauration. L'affluence, les succès de conversion firent revivre les grands jours du P. Bridaine (1740). Bornons-nous à rappeler l'imposante procession du 23 avril, où 1200 hommes, par groupes de cent aux insignes de couleurs distinctes, se relayent pour porter l'immense croix qui doit être plantée devant la façade romane de la Cathédrale ; et, au moment du départ, sur la route de Montferrand, en pleine nuit, 6000 fidèles, émus, enthousiastes, attachés aux pas des missionnaires.

(3) En 1874.

XVIIIe siècle ; six grandes verrières du nord sont saccagées : deux dans les fenêtres supérieures de la nef, deux en haut du chœur, deux en bas, dans le pourtour de l'abside.

Tel était donc, au milieu du XIXe siècle, l'aspect de notre cathédrale ; un chœur achevé, une nef tronquée, boiteuse, plus longue au midi qu'au nord ; tout autour, accrochées aux murs, incrustées entre les contreforts, des échoppes basses, hideuses ; sur la place des Gras, la vieille façade d'Etienne II, lézardée, lépreuse, rongée de lierre et d'autres plantes parasites ; depuis longtemps, ses deux tours trapues menacent ruine ; en 1851, on les démolit.

A cette date, on songe bien à terminer l'œuvre depuis si longtemps interrompue ; des études s'ébauchent, quelques travaux s'exécutent ; bientôt, faute de ressources, on s'arrête.

Mais voici que reviennent les jours d'activité laborieuse ; de nouveau, sur la colline, les pierres vont s'amonceler, se tailler et, dans les airs, s'élever en fines nervures, en rosaces découpées ; le rêve de Jean Deschamps va se poursuivre et, si, dans tous les détails, il ne se réalisera pas tel que l'imagina son génie, du moins l'œuvre entière se montrera digne de son goût harmonieux, de ses aspirations idéales.

En 1862, l'empereur Napoléon III est à Clermont ; solennellement reçu dans la cathédrale, il promet de prêter le concours de l'Etat à son définitif achèvement. Sur le quai de la gare, aux autorités qui sont venues le reconduire, sa dernière parole c'est : « Adieu, Messieurs, je reviendrai vous voir quand j'aurai fait terminer votre cathédrale ».

Aussitôt l'enthousiasme du Moyen-Age semble renaître parmi nous : l'administration de la ville, celle du département, se montrent généreuses ; chaque année, les paroisses apportent le produit des quêtes, des souscriptions volontaires ; par ses lettres, Mgr Féron ranime sans cesse la libéralité des fidèles. A ces travaux, deux millions et demi seront consacrés.

L'architecte, le nouveau maître de l'œuvre, n'est autre que le grand champion de l'art gothique au XIXe siècle, Viollet-le-Duc, le restaurateur de Saint-Denis, de la Sainte Chapelle

et de Notre-Dame de Paris, de Pierrefonds et de la pittoresque Cité de Carcassonne (1).

Le 6 août 1866, en présence des évêques de Saint-Flour, du Puy et de Cahors, Mgr Féron bénit la première pierre des nouveaux travaux. Deux travées au nord, une au midi restent à construire. La terrible guerre franco-allemande vient chasser de la cathédrale les travailleurs; à la paix, ils y reviennent et, le jour de Noël 1874, l'intérieur entier du vaisseau est livré au culte.

Pendant dix années, la façade va maintenant s'élever, grandir sans cesse ; avec un légitime intérêt, les Clermontois s'arrêteront devant le chantier et la machine à vapeur du monte-charge qui, tout en haut, dépose les blocs énormes. Le jour de l'Assomption 1884, les deux flèches se découpent fièrement dans l'azur ; six ans après, les derniers échafaudages tombent (2).

### X. LES FUTURS TRAVAUX.

Et cependant notre cathédrale n'est pas encore achevée. Elle l'est d'autant moins que son style réclame des dépenses plus grandes, de plus longs labeurs. Toutes les églises gothiques, en effet, n'offrent point et surtout n'étaient point destinées à offrir la même silhouette. Les unes, comme Notre Dame de Paris, la cathédrale d'Amiens, se contentent de deux tours à la façade; d'autres, comme les grandes églises de la Normandie, en dressent hardiment une troisième au centre, sur les quatre piliers du transept ; d'autres enfin aspiraient à se hérisser d'une forêt de flèches aiguës : deux au grand portail, deux à chacun des portails latéraux, une septième au

(1) En 1874, à cause de ses opinions antireligieuses, Viollet-le-Duc se vit enlever la direction des travaux dans les édifices diocésains. A Clermont, il a eu pour successeurs MM. de Baudot, Chaine et Rapine, architectes des Monuments historiques.

(2) Pendant de longues années encore, la grande porte est restée fermée de pierres de taille et comme juchée au-dessus d'un haut mur droit. L'escalier date seulement de 1902. — En 1906, ont été achevés les travaux de réfection de la rosace sud.

centre. Tel était le plan des cathédrales de Laon, de Reims, de Rouen, de Chartres (1). Hélas! la plupart de leurs tours ne s'élèvent pas au-dessus de la base des grands toits; le plus souvent, les tours de la grande façade elle-même restent privées de la haute pyramide qui devait, en leur donnant plus de grâce, compléter leur puissant symbolisme d'élan, d'aspiration passionnée vers le ciel. L'œuvre était trop gigantesque; les aumônes se sont taries, les bras se sont lassés, et de la transportante montée de flèches aériennes que la pensée du maître de l'œuvre voyait jaillir au-dessus de la plaine de la Champagne ou sur les collines de Laon, de Rouen et de Chartres, il ne reste que des fragments amoindris, découronnés.

Naguère, Clermont pouvait croire à une meilleure fortune. Parmi toutes les villes françaises, il pouvait aspirer à s'enorgueillir bientôt d'une cathédrale complète, intégralement fidèle à la pensée qui en jeta les fondements. Déjà, pour le portail nord, Viollet-le-Duc avait tracé un plan qui lui donnait l'harmonie en élevant la tour inachevée à la même hauteur que sa voisine de gauche. Plus près de nous, un ami dévoué de l'art du Moyen-Age, M. Maurice Féron, avait déployé son zèle communicatif en faveur du définitif achèvement de notre cathédrale. Certes, si l'on ne voulait s'arrêter à mi-chemin, le travail ne manquerait pas: deux portails latéraux à regarnir de leurs anciennes statues; sur la grande porte du sud, un gable triangulaire (2) à élever avec ses sculptures et ses crosses de feuillage; trois des tours secondaires à hausser d'un étage et, sur toutes les quatre, des flèches à dresser. Car, remarquons-le, les architectes du XIIIe et du XIVe siècle ne concevaient point de tours sans pyramides élancées, pointant

(1) Chartres devait même se glorifier de neuf flèches, deux autres étant ajoutées de chaque côté du chœur. A Clermont, à en juger d'après la force des quatre piliers du transept, il ne semble pas qu'une septième flèche de pierre ait été projetée au centre.

(2) Le gable est un fronton triangulaire sur une porte ou une fenêtre, fronton dont l'usage se multiplie surtout à partir du milieu du XIIIe siècle.

en plein ciel ; seul le manque de ressources leur fit ajourner l'exécution complète de ce programme, pour se contenter de tours terminées en terrasses.

Dans cette voie où Clermont voulait s'engager, depuis longtemps, l'Allemagne avait donné l'exemple. A ses cathédrales, elle ne s'est pas contentée des travaux d'entretien et de restauration. A Cologne, à Ulm, à Ratisbonne, elle a voulu voir monter les flèches hardies que rêvèrent les vieux maîtres; bientôt, sans doute, Strasbourg, lui aussi, à sa haute pyramide dentelée donnera une sœur jumelle, de tout point semblable en stature et en élégante richesse. En France, nous sommes restés plus naïvement conservateurs ; avec une docilité singulière, on s'est laissé intimider par des archéologues qui s'écriaient : « Nous sommes chargés de transmettre à nos enfants les monuments anciens, tels que nous les avons reçus de nos pères ; ils nous sont confiés comme un trésor que nous ne devons pas dénaturer » (1). Oui, comme si c'était se montrer fidèle à l'héritage de ses pères que de garder leurs champs en friche, leur demeure inachevée ! comme si la meilleure manière de leur rendre hommage n'était pas de poursuivre la réalisation de leur pensée !

Hélas ! avec le désarroi de l'heure présente, quel sera le sort réservé aux généreuses ambitions, à ces beaux rêves d'art qui, autour de notre cathédrale, étaient venus s'exalter et grandir ? Oh ! malgré tout, puisse-t-il venir bientôt le jour où, des sentiers de la plaine comme des flancs des cratères endormis, aux lueurs argentées de l'aurore, comme aux teintes empourprées du couchant, sur le flot montant des maisons et des rues, nos yeux s'enivreront à voir s'élever la silhouette définitive de notre vieille basilique, ses lignes robustes et hardies, cet expressif hérissement de pierres ajourées, cette immense, cette haletante prière de clochers éperdus !

(1) Didron : *Annales archéologiques*, sept. 1845. p. 175.

—

## Deuxième partie

### DESCRIPTION : L'EXTÉRIEUR.

Avant de passer à la description de notre cathédrale, rappelons que les provinces du Centre et du Midi, outre qu'assez tardivement elles acceptèrent le style ogival, ne l'admirent qu'en le modifiant, en lui imposant cet air de gravité, de sobriété, dont leur architecture romane, si florissante, porte encore la durable empreinte. Nef unique sans élan, privée de bas-côtés proprement dits, ou pourvue de nefs latérales aussi hautes que le vaisseau central, fenêtres relativement étroites, toits plats : dans cette région, tels sont les traits principaux de ces églises gothiques au-dessus desquelles, en une suzeraineté d'art puissante, la cathédrale d'Albi dresse la formidable splendeur de sa gigantesque masse de briques rouges et de sa tour-donjon colossale. Parmi nous, le Marthuret de Riom, Montferrand, Saint-Genès-des-Carmes, la Chaise-Dieu, Saint-Cerneuf de Billom, nous offrent de cette école des spécimens divers, mais tous parfaitement caractérisés.

Toutefois, au milieu de ces édifices plus sombres, moins élancés, le gothique du Nord est parvenu à fonder des colonies, des oasis, pourrions-nous dire : sauf de légères modifications, les cathédrales de Narbonne, de Bayonne, de Bordeaux (1), de Rodez, de Limoges, de Clermont, par leur hardiesse, les dispositions générales de leur plan, nous transportent en pleine efflorescence de l'art parisien, champenois ou picard.

### I. ASPECT PANORAMIQUE

De toutes ces colonies, nous pouvons le dire sans crainte, Clermont est celle qui, d'une manière plus achevée, plus complète, reproduit les tendances, la physionomie de leur patrie d'origine.

Même en son état actuel, ses lignes nous chantent l'éternel

(1) A Bordeaux, le chœur seul est en gothique du Nord.

*Sursum,* leur élan emporte nos âmes vers les régions de l'idéal, du divin. « Il est peu de constructions ogivales, s'écrie l'un des plus savants interprètes de l'art gothique, M. Gonse, il est peu de constructions ogivales qui se présentent d'une façon plus dégagée et plus pittoresque. La sombre masse se détache de la ville aux rues tortueuses, comme une haute statue de son piédestal. Les deux flèches hardies s'encadrent dans un cirque majestueux de lignes volcaniques. Il semble que la cathédrale soit le Mont Saint-Michel de cette baie aux lumières mouvantes. Tantôt silhouettée par de vigoureux éclairages, tantôt estompée par les vapeurs qui planent dans la vallée, et quelquefois, aux heures matinales, émergeant de leur nappe grise, comme une haute mâture au-dessus de la mer tranquille, elle reste toujours fière, imposante, poétique. Je ne connais rien de plus saisissant, à la naissance ou à la chûte du jour, que ce panorama de Clermont, et rien qui donne mieux le sentiment du génie spiritualiste des vieux gothiques que cette montée vers le ciel de la basilique tutélaire, soutenue par le flot des maisons » (1).

Autour de Clermont, à travers les routes qui bordent la

(1) L. Gonse : *L'Art gothique.* p. 234. — Par ces réflexions, que nous faisons nôtres, et par les pages qui vont suivre, on peut juger si, dans les idées diamétralement contraires de M. André Hallays, nous ne voyons pas surtout un ingénieux paradoxe : « Le Versailles de Louis de Bavière, au milieu de son lac bavarois, n'est pas plus extraordinaire que cette réplique de la cathédrale d'Amiens au pied du puy de Dôme. Au premier abord, ces deux grands clochers effilés paraissent assez agréablement couronner la cité assise à l'entrée de la Limagne. Mais les croupes des montagnes sont trop proches et trop écrasantes pour que n'apparaisse pas aussitôt le ridicule de ces pauvres flèches de pierre. La beauté d'un clocher gothique, c'est de dominer les moissons de la plaine et les toits de la ville, de régner sur un grand horizon, de pointer en plein ciel. Ne voit-on pas qu'ici les lignes de l'architecture indigène [le roman auvergnat] sont les seules qui conviennent au dessin des paysages ? Les coupoles et les absides arrondies paraissent répéter les courbes majestueuses que décrit sur le ciel la chaîne des puys d'Auvergne. On a voulu le transplanter, cet art auvergnat, mais il n'a pu se naturaliser nulle part. Dans les autres provinces de France, il a dû se transformer, sous peine d'y sembler aussi incongru, aussi exotique que nous semble, dans cette même Auvergne, l'art de l'Ile de France ». (André Hallays : *En flânant,* Journal des Débats, 13 oct. 1905).

plaine, ou sur les sentiers qui serpentent dans la montagne, cette cathédrale vous offrira les aspects les plus variés, j'ose dire les plus impressionnants. A ce spectacle, vous ne résisterez point au charme de laisser à l'aventure errer vos pas, pour saisir, à un détour du chemin, quelque perspective nouvelle qui, dans votre âme, fera monter un flot nouveau d'enveloppantes rêveries.

Partout, le grand toit de plomb frappe vos regards par une blancheur qui, sans trop de lyrisme, l'a fait comparer a « de la neige tombée sur des murs de pierre noire (1) ». Si, de la plaine, vous vous acheminez vers la ville, elles sont là, devant vous, les deux grandes flèches, immobiles, fascinantes ; leur masse grise se détache sur le fond verdoyant ou rougeâtre de l'immense ceinture de montagnes, aux ravins mouvementés d'ombres profondes, qui, par robustes gradins, se soulève, triomphalement dominée par le cône solitaire du puy de Dôme, ce colosse. Si vous suivez les chemins qui, vers le sud, côtoient la ligne de Nîmes, le relief de ces deux flèches apparaît encore plus saisissant contre les pentes chaudement éclairées au grand soleil de midi. Et tout près d'elles, modestement, la petite aiguille des Carmes vient faire ressortir la vigueur de leur montée gigantesque. A droite, Notre-Dame du Port, plus loin encore, Saint-Joseph, Montferrand, échelonnent le lourd essor de leurs tours. Et, à mesure que vous approchez, le dernier plan de montagnes, celui des cratères éteints, s'abaisse, disparaît, et à mesure, au-dessus des premières croupes, les flèches se haussent, leurs cîmes aiguës surgissent en plein ciel et, avec elles, la tour du nord, la Vierge du chevet, montent, se projettent dans l'azur.

Si, dans une direction opposée, vous gravissez les pentes de Montjuzet ou de Chanturgue, la colline, sur laquelle le vieux Clermont est bâti, s'isole, se dégage au bord du vaste cirque qui l'enserre. Et, sur le sommet triangulaire de l'abru-

(1) *Résumé de l'Histoire de l'Auvergne*, par un Auvergnat. Paris, 1826, in-18, p. 178.

pte falaise des maisons, la masse entière de la cathédrale, avec les grandes lignes noires de son flanc septentrional, jamais égayées aux clairs rayons du soleil, se détache sur le fond du ciel, seule, magistrale, écrasante. Aux pieds de la falaise, la moderne église de Saint-Eutrope, toute noire elle aussi, lance en vain la fusée de son clocher dentelé. Près de la grande vision d'en haut, comme pour l'accuser d'un contraste, son élan reste court, mesquin. Et, à mesure que vous montez par les sentiers des vignes, les flèches se profilent au-dessus de la ligne ondulée des monts du Forez qui, là-bas, bleuissent à l'horizon. A mesure aussi, Clermont perd le fier contour de sa silhouette pyramidale, ses lignes se fondent, s'abaissent vers la plaine, les quartiers nouveaux se découvrent, poussant leurs groupes de maisons vers les vallées qui, sur les pentes, creusent leurs profondeurs sombres. Mais toujours la cathédrale reste le centre dominateur qui attire et captive le regard.

Des hauteurs qui dominent Durtol ou Royat, Clermont n'offre plus ses traits accusés de vieille ville accrochée aux flancs d'un raide monticule ; vous seriez tenté de le croire étendu mollement au bord de la campagne tranquille. Mais cette fois, au-dessus de la houle légère des toits rougeâtres, avec l'arrière-plan de l'immense Limagne, verte, puis au loin, estompée d'un bleu translucide, c'est la façade de la cathédrale qui jaillit, toute seule, fièrement découpée, svelte et robuste, sereine et majestueuse. Dans sa masse, quelle harmonie ! quel gigantesque élan dans l'essor de ses flèches !

Et, si vous parcourez la ville, çà et là vous les voyez, ces hautes flèches, se dresser au milieu des cadres les plus divers, se superposer aux bases les plus pittoresques. Autre, leur aspect, si vous descendez l'avenue de Chamalières et que leurs lignes aiguës se juxtaposent aux rondeurs de la coupole des Minimes ; autre, sur la place de Jaude où elles se profilent sur la longue façade blanche du Théâtre ; autre, près du square de la rue d'Assas, avec, comme premier plan, les lignes basses du morne Palais de la Préfecture ; autre de

nouveau, à travers le montueux défilé de la rue des Gras; autre encore, si elles vous apparaissent dans la percée de la rue Saint-Genès.

Mais, si vous désirez un ensemble pittoresque à souhait, un accord de lignes que nul calcul n'aurait mieux réussi à combiner, allez dans la direction de Montferrand, tout près de l'église des Carmes-Déchaux. Devant vous, au-dessus de l'étagement des maisons, tout un faisceau de tours se silhouettera dans le ciel. Comme sur la base d'un même édifice gigantesque, Notre-Dame du Port, la Cathédrale, juxtaposent, l'une son clocher carré et sa tour octogonale coiffée d'une toiture en pointe, l'autre sa Vierge de l'abside, la tourelle du nord, ses deux grandes flèches à clochetons ajourés. Instinctivement vous songez à ces vieilles estampes, où, pour mieux marquer leur place et proclamer la splendeur de leur antique cité, sur le panorama des toits aigus les clochers se haussent à l'envi.

### II. L'EXTÉRIEUR : LE COTÉ SUD (1).

Approchons-nous maintenant de l'édifice et, à ses pieds, examinons les traits de sa physionomie. Sans doute, partout, la couleur noire de la lave lui communique un air de tranquille solennité; sans doute, sur la place Royale, nous aimons cette résurrection de la vieille histoire qui, sur un haut piédestal roman, a dressé la statue colossale du pape Urbain II, en face du lieu même où, environné de deux cents prélats, il tint ces assises grandioses, prélude des héroïques croisades.

(1) Pour nos lecteurs qui pourraient l'ignorer, disons que le Moyen-Age avait grand soin de disposer les églises de telle sorte que les fidèles en prière fussent tournés vers Jérusalem ; ainsi donc, l'abside est à l'Est, la grande façade à l'ouest.

*(A suivre.)* Abbé Ph. GOBILLOT.

# MÉLANGES

## Le Présent et le Passé

A PROPOS DU « TABLEAU DE PARIS » DE SÉBASTIEN MERCIER (1782)

Messieurs,

Permettez-moi d'interrompre pendant quelques instants le cours de vos savants travaux historiques et scientifiques, pour vous soumettre un petit problème de psychologie, ou mieux de pathologie morale, qui, pour être de tous les temps, n'en paraît pas moins curieux à observer.

Quand on laisse la lecture des écrivains modernes pour celle des chroniqueurs anciens, il est une constatation, vieille comme le monde et cependant toujours surprenante, qui s'impose pour ainsi dire à chaque page : c'est que les Sociétés ont beau changer, les Républiques peuvent succéder aux Empires, les dernières modes détrôner les anciennes, les inventions révolutionner l'état économique, les idées nouvelles bouleverser les conceptions précédentes, l'homme reste immuable dans ses goûts, dans ses désirs, dans ses passions ; et particulièrement, il demeure toujours le même gémisseur, forcé parfois de rendre hommage au progrès matériel dont il ne peut nier les bienfaits, mais se plaignant sans cesse, dans le domaine moral, des mêmes abus dont se plaignaient ses ancêtres, et critiquant à plaisir les mœurs de ses contemporains pour chanter un hymne de regret à la mémoire des mœurs disparues.

Le *laudator temporis acti* n'est pas seulement du siècle d'Horace.

Il est de tous les temps ; tout homme, un jour ou l'autre, cède à l'invincible tendance de faire l'éloge du passé au détriment de l'époque où il vit. Et il suffit, je le répète, de parcourir

quelques-uns de nos vieux chroniqueurs pour trouver la preuve de cet état d'esprit, qui, de prime abord, ne laisse pas que de jeter quelque ombre sur la valeur absolue de nos jugements.

Vous avez été certainement frappés comme moi de cette tendance en lisant les *Essais de Montaigne.* Dieu sait si notre immortel Essayiste avait l'esprit libre, dégagé de tout parti-pris, peu enclin par conséquent aux banales jérémiades. Et cependant c'est à tous les pas que Montaigne signale, comme propres à son temps, des abus que nous considérons encore aujourd'hui comme une nouveauté inhérente à nos mœurs modernes.

En voulez-vous un exemple?

Vous connaissez la grande critique adressée de nos jours aux programmes d'instruction de la jeunesse : Trop de sciences, dit-on ; pas assez de préceptes destinés à former le cœur, l'intelligence et la raison. Il faut revenir, si nous ne voulons pas que la France tombe au dernier rang de l'échelle des nations, à la vieille méthode de nos pères.

Je ne le conteste pas. Mais jusqu'à quelle époque faudra-t-il remonter? Jusqu'au XVI^e siècle? A cette époque, les études classiques paraissaient fort en honneur, puisque Montaigne nous raconte que, pour son éducation, jusqu'à un âge assez avancé, parents, précepteurs et même domestiques ne lui parlèrent que latin. Or, s'il fallait en croire ce même Montaigne, ce ne serait pas remonter assez haut si l'on voulait « revenir à la vieille méthode de nos pères », car l'auteur des *Essais* se plaint dans un certain chapitre, que de son temps « on ne s'occupe qu'à remplir la mémoire des enfants et on laisse l'entendement et la conscience vuides ». « Nos pères, dit-il au même sujet, ne visent qu'à nous meubler la teste de science ; du jugement et de la vertu peu de nouvelles... »

Mais ce n'est pas dans les *Essais* de Montaigne que je veux puiser aujourd'hui pour vous donner des exemples de cette tendance quasi-universelle des hommes à jouer le rôle du *Laudator temporis acti.*

Montaigne est trop connu pour qu'il soit intéressant de rien révéler de neuf à ce sujet.

Un livre d'infiniment moins de valeur et aussi moins connu, quoique pourtant assez souvent cité par les chroniqueurs, servira de thème à ma modeste étude.

Cet ouvrage, c'est le *Tableau de Paris* écrit par Sébastien Mercier, en 1782. Plusieurs d'entre vous le connaissent et savent qu'il nous fait pénétrer dans les dessous de la Société du XVIIIe siècle, qu'il nous initie aux goûts, aux modes, aux passe-temps et, d'une façon générale, aux mœurs des parisiens de l'époque. Son succès fut tel que Sébastien Mercier put se vanter de l'avoir fait lire à toute l'Europe; il fut traduit, en effet, en Anglais, en Allemand et en Italien.

C'est la lecture de cet ouvrage qui m'a fait constater une fois de plus, et d'une façon vraiment saisissante, que si nous parcourons la liste hélas! bien longue des vices et des abus signalés aujourd'hui comme des nouveautés, nous pouvons nous convaincre, les vieux chroniqueurs en main, que la plupart de ces désordres ne sont que la continuation de ceux dont on s'est plaint dans tous les siècles.

Avant d'aborder l'objet précis de mon étude, il est tout d'abord un trait du caractère de Sébastien Mercier sur lequel je vous demande la permission d'insister un peu, car il est de nature à appuyer les réflexions que j'ai l'intention de vous soumettre.

Il s'agit des sentiments politiques de ce personnage. Sébastien Mercier était, dix ans avant la Révolution, un républicain très avancé; aussi lorsqu'en 1782, il publia son *Tableau de Paris*, comme cet ouvrage contenait nombre d'idées que le gouvernement monarchique d'alors aurait pu déclarer révolutionnaires, Mercier jugea bon de le faire paraître sans nom d'auteur. Mais l'éditeur ayant été arrêté, Mercier se rendit aussitôt chez le lieutenant de police son livre à la main. « Monsieur, lui dit-il, j'ai appris que vous recherchiez l'auteur de ce livre, c'est moi ». Le libraire fut relâché aussitôt et l'auteur craignant d'avoir à prendre sa place, s'empressa de passer en Suisse.

Quelle avait été la cause des sentiments d'ardent républicanisme que Sébastien Mercier professait longtemps avant la Révolution ?

Il le déclare très nettement dans : ses études classiques :

Il est sûr, dit-il, qu'on rapporte de l'étude de la langue latine un certain goût pour les républiques et qu'on voudroit pouvoir ressusciter celle dont on lit la grande et vaste histoire; il est sûr qu'en entendant parler du Sénat, de la Liberté, de la majesté du peuple romain, de ses victoires, de la juste mort de César, du poignard de Caton qui ne put survivre à la destruction des loix, il en coûte pour sortir de Rome et se retrouver bourgeois de la rue des Noyers.

C'est cependant dans une monarchie, que l'on entretient perpétuellement les jeunes gens de ces idées étrangères, qu'ils doivent perdre et oublier bien vite, pour leur sûreté, pour leur avancement et pour leur bonheur; et c'est un roi absolu qui paie les professeurs pour vous expliquer gravement toutes les éloquentes déclamations contre le pouvoir des rois; de sorte qu'un élève de l'Université, quand il se trouve à Versailles, et qu'il a un peu de bon sens, songe malgré lui à Tarquin, à Brutus, à tous les fiers ennemis de la royauté. Alors sa pauvre tête ne sait plus où elle en est; il est un sot et un esclave né, ou il lui faut du temps pour se familiariser avec un pays qui n'a ni tribuns, ni décemvirs, ni sénateurs, ni consuls.

Aussi Sébastien Mercier qui se piquait de n'être ni *un sot*, ni un *esclave-né*, ne manquait-il aucune occasion de manifester son amour pour la République. A propos des anciens monuments de Paris qu'il trouve fort médiocres, il lance cette lyrique apostrophe :

Anciennes Républiques! vos débris attestent ce que vous fûtes; les monuments les plus superbes des Monarchies ne valent pas vos restes échappés à la fureur des temps et des barbares. Dieu! que nous sommes petits devant les majestueux travaux d'une constitution libre.

Et plus loin :

Dans Rome on ne saurait faire un pas sans fouler un monument antique et qui vous commande le respect et l'attention... Il n'en est pas de même à Paris: cette ville n'a pas été fondue dans un moule républicain.

Ailleurs, parlant du peuple de Paris, il dit encore:

Le peuple de Paris est mou, pâle, petit, rabougri; on voit bien au premier coup d'œil que ce ne sont pas là des républicains: à ceux-ci appartient un autre caractère qu'aux sujets d'un monarque. Que

ceux-ci soient polis, sybarites, sans mœurs fortes; ils n'ont d'autres consolations que les jouissances trompeuses du luxe. Ce n'est que le républicain qui déploie cette rudesse, ce geste tranchant, cet œil animé, qui conservent l'énergie des âmes et soutiennent le patriotisme.

Je n'ai pas, vous le pensez bien, à commenter l'enthousiasme de Sébastien Mercier pour les Tarquin, les Brutus, les décemvirs et les Sénateurs de Rome ; je n'ai pas à discuter davantage le parallèle qu'il dresse entre les monuments des Monarchies et ceux des Républiques ; je ne poserai même pas la question de savoir si, notre auteur revenant au monde, aurait ou non la satisfaction de constater que 37 années de régime républicain ont rendu le peuple de Paris moins mou, moins pâle, moins rabougri qu'il était.

Si je me suis étendu un peu longuement sur les sentiments politiques de l'auteur du *Tableau de Paris*, c'est uniquement pour bien montrer que nous n'avons pas affaire avec lui à un de ces esprits, que l'on peut qualifier de rétrogrades, toujours prêts à blâmer le présent et à regretter le passé.

Non, Sébastien Mercier n'est pas un homme à idées toutes faites, à idées arriérées. Il le prouve encore en constatant dans plusieurs chapitres de son ouvrage, le progrès matériel qui s'est réalisé de son temps. Laissez-moi vous citer à ce sujet quelques pages de mon auteur.

Voici, par exemple, ce qu'il écrit sur le progrès des arts :

Les arts se perfectionnent plutôt que les mœurs, parce que l'on fait infiniment plus de cas des premiers. La cuisine d'aujourd'hui est plus délicate et plus fine, même plus saine que celle qu'on faisait il y a quarante ans. On chante, on danse mieux, ainsi qu'on fait de meilleurs ragouts. A tout prendre on joue mieux la comédie. La médecine est moins meurtrière, et la chirurgie offre des cures merveilleuses. Nous commençons enfin à sentir la bonne musique et à l'adopter. Nos habits sont moins gênants, plus simples, plus frais et plus commodes. On fait de très jolis vers et avec profusion. Ce n'est plus même un mérite rare: Nous avons des livres plus pensés, plus profonds que ceux de l'autre siècle et tout autrement importants. Je suis sûr que nous serons encore surpassés par la génération future; car tandis que des esprits très chagrins ou très ignorants crient à la décadence, je vois qu'au lieu de reculer tout avance. Quelques gens de lettres, perpétuellement infatués de leur profession, ne voyant

qu'elle dans le monde, pour le seul plaisir de déclamer contre leurs confrères, nieront cette proposition; mais chacun d'eux dans le fond de son cœur, se croira supérieur à ses rivaux et à ses devanciers.

Plus loin, il vante les progrès de l'architecture. Ailleurs encore il raille les modes anciennes pour vanter la supériorité des dernières modes :

Les vertugadins de nos mères, leurs étoffes tailladées de falbalas, leurs épaulettes ridicules, leurs enceintes de cerceaux, cette mutitude de mouches, dont quelques-unes ressemblaient à de véritables emplâtres, tout cela est disparu, excepté la hauteur démesurée de leurs coëffures; le ridicule n'a pu corriger ce dernier usage; mais ce défaut est tempéré par le goût et la grâce qui président à la structure de l'élégant édifice. Les femmes, à tout prendre, sont mieux mises aujourd'hui qu'elles ne l'ont jamais été: leur ajustement réunit la légèreté, la décence, la fraîcheur et les grâces...

Enfin, dans une autre page que je dois vous citer encore pour vous bien dépeindre la mentalité peu morose de Sébastien Mercier, il fait de la sécurité à Paris, en l'an de grâce 1782, un éloge qu'il serait bon de signaler à M. le Préfet de police chargé de surveiller les faits et gestes des apaches de notre commencement de siècle :

La sûreté de Paris, pendant la nuit, est l'ouvrage du guet et de deux ou trois cents mouchards, qui battent le pavé, qui reconnoissent et qui suivent les gens suspects; c'est pendant la nuit que se font tous les enlèvements de police.

Les falots répandus ça et là, ne laissent pas que d'intimider les brigands, de sorte que les rues de Paris sont sûres la nuit comme le jour, à quelques accidents près: accidents inévitables, quand on songe à la foule des hommes désespérés qui n'ont plus rien à perdre.

On rossait le guet autrefois, et c'était même un amusement que se procuraient les jeunes gens de famille et les mousquetaires; on cassait les lanternes, on frappait aux portes, on faisait tapage dans les mauvais lieux; on enlevait le souper qui sortait du four, et l'on claquait la servante; on déchirait ensuite la robe du commissaire. On a réprimé ces excès avec tant de sévérité, qu'il n'est plus question de pareils jeux: la jeunesse n'est plus réputée indisciplinable, et rien n'excuserait aujourd'hui la violente incartade d'une tête écervelée.

Donc tout est parfait du côté de la police, d'après notre auteur. Il n'y a qu'une ombre au tableau, le *passage à tabac* qui est déjà en honneur, comme l'indique le passage suivant :

Quelquefois les soldats du guet maltraitent sans sujet ceux qu'ils arrêtent et leur mettent les menottes d'une manière cruelle; on doit réprimer sévèrement de pareils abus et empêcher que les gardiens de la sûreté publique n'attentent impitoyablement au moindre citoyen, qui doit être respecté jusqu'à ce que les lois aient prononcé; car il peut être innocent, avec toutes les apparences d'un homme coupable.

Mais à part cette critique, vous le voyez, notre auteur est enchanté, tant de la bonne garde montée par les policiers de Paris, que du bon éclairage dû aux falots répandus un peu partout dans les rues, et tant aussi de la rareté des exploits des apaches de l'époque, que de la parfaite tranquillité de la jeunesse, autrefois, dit-il, si turbulente et maintenant si disciplinée.

Sébastien Mercier, vous le voyez donc, est un homme qui sait reconnaître l'amélioration du bien-être matériel qui a été réalisée ; et depuis l'art culinaire jusqu'à celui de l'architecture, en passant par l'élégance de la mode jointe à une plus grande commodité du vêtement, pour aller jusqu'à la constatation que la médecine est moins *meurtrière* que jadis et que la sécurité est parfaite dans les rues de la Capitale, il trouve que tout est en progrès et que décidément *son temps a du bon.*

Aussi n'en sont que plus piquantes nombre de ses pages où il nous fait des mœurs et des choses de son siècle un tableau surprenant par la ressemblance insoupçonnée qu'il a avec celui qu'on pourrait faire actuellement des mêmes choses et des mêmes mœurs, ressemblance qui impose fatalement la conclusion de l'humouriste : « *Plus ça change, plus c'est la même chose.* »

Permettez-moi de vous en citer quelques exemples :

S'il est une opinion qui ait cours dans notre Société contemporaine, et qui rencontre moins de contradicteurs, c'est assurément celle-ci : la gaieté, la vieille gaieté française s'en va, si même elle n'est déjà tout à fait morte. De nos jours, les jeunes gens ne savent plus s'amuser ; on ne rit plus en société. Ah ! ce n'est plus comme autrefois ! ce n'est plus comme il y a cinquante ans !...

Déjà, j'avais un jour éprouvé une certaine surprise en constatatant dans les *Grands Jours d'Auvergne* de Fléchier, qu'un des personnages mis en scène par l'illustre écrivain, se livrait au sujet de la propension à la tristesse des hommes de sa génération, aux mêmes regrets que nous exprimons aujourd'hui. Il se plaignait « que le règne de la folie ne fut plus si florissant qu'il l'avait été ; que c'est d'ailleurs le destin des bonnes coutumes de se perdre... »

Mais cette plainte du personnage des Grands Jours, au sujet de la disparition de la gaieté, n'est rien à côté des lamentations que fait entendre Sébastien Mercier en 1782. Ecoutez cette page :

On ne trouve plus, dit-il, chez les Parisiens, cette gaieté qui les distinguait, il y a soixante ans, et qui formait pour l'étranger, l'accueil plus agréable et le compliment le plus flatteur. Leur abord n'est plus si ouvert ni leur visage aussi riant. Je ne sais quelle inquiétude a pris la place de cette humeur enjouée et libre, qui attestait des mœurs plus simples, une plus grande franchise et une plus grande liberté. On ne se réjouit plus en compagnie ; l'air sérieux, le ton caustique, annoncent que la plupart des habitants rêvent à leurs dettes et sont toujours aux expédients.

Les dépenses qu'entraînent le luxe et la manie des superfluités ont rendu tout le monde pauvre, et l'on s'intrigue perpétuellement pour parer aux frais de représentation.

Affaires, embarras, servitudes, projets, tout cela se lit sur les visages. Dans une société de vingt personnes, dix-huit s'occupent des moyens d'avoir de l'argent, et quinze n'en trouveront point.

Les ris naissent de la modération des désirs : on ne la connaît plus : on tombe dans la réserve, de là dans la sécheresse ; et l'abus de l'esprit vient encore retrécir les cœurs. Les visages voudraient se montrer épanouis, mais une vraie inquiétude trahit le tourment intérieur de l'âme. Si l'on jouit encore, c'est dans les parties obscures et secrètes, où l'on est seul, où le libertinage prend la place de la volupté ; on y est quelquefois distrait, jamais heureux.

Dites-moi, je vous prie, si une telle page ne paraît pas avoir été burinée par un chroniqueur de nos jours. Et cependant elle date de 1782, d'une époque par conséquent qui ne passe point dans l'histoire pour avoir été une période de désenchantement et de tristesse, qui a la réputation au contraire d'avoir vu régner une ère de fêtes et de plaisirs ; je n'en

veux pour preuve que le mot bien connu de Talleyrand, disant que « quiconque n'a pas vécu dans les années qui ont précédé la grande Révolution n'a pas connu la douceur de vivre », et cet autre mot d'un voyageur anglais, John Andrews, qui écrivait en 1785 : « Etre toujours gai, voilà le propre du Français ». On peut donc se demander sérieusement, après avoir lu une page semblable, ce qu'il faut penser de la vérité absolue de cette constatation que nous nous plaisons à répéter doctoralement et mélancoliquement tous les jours : la vieille gaieté française a disparu, elle est morte, tandis qu'autrefois, il y a cinquante ans !...

Bien curieux et bien suggestif aussi est le chapitre de Sébastien Mercier relatif aux *domestiques*.

Quel est celui d'entre nous qui n'a dit souvent et souvent aussi entendu répéter qu'il devient impossible de nos jours de trouver d'aussi bons serviteurs qu'autrefois, qu'il n'en existe plus comme jadis de parfaitement honnêtes, dévoués, reconnaissants, et que tous sans exception ne regardent dans leurs places que le côté intérêt, quittant une maison pour aller dans une autre, dès que le gain leur paraît plus fort dans celle-ci que dans celle-là.

Tandis qu'autrefois, il y a cinquante ans !...

Eh bien, remontons, si vous le voulez, plus haut que 50 ans ; allons jusqu'à 120 ans en arrière. Nous sommes bien sûrs que dans ce bon vieux temps, les vertus des serviteurs devaient être universellement appréciées et louangées.

Ecoutons l'auteur du *Tableau de Paris* :

Autrefois les domestiques faisaient partie de la famille ; on les traitait moins poliment, mais avec plus d'affection ; ils le voyaient et devenaient sensibles et reconnaissants. Les maîtres étaient mieux servis et pouvaient compter sur une fidélité bien rare aujourd'hui. On les empêchait à la fois d'être infortunés et vicieux ; et pour l'obéissance, on leur accordait en échange bienveillance et protection. Aujourd'hui, les domestiques passent de maison en maison, indifférents à quels maîtres ils appartiennent, rencontrant celui qu'ils ont quitté sans la moindre émotion. Ils ne se rassemblent que pour révéler les secrets qu'ils ont pu découvrir : ils sont espions ; et comme on les paie bien, qu'on les habille bien, qu'on les nourrit bien, mais qu'on les méprise, ils le sentent et sont devenus nos plus

grands ennemis. Autrefois leur vie était laborieuse, dure et frugale; mais on les comptait pour quelque chose, et le domestique mourait de vieillesse à côté de son maître.

Autrefois! toujours autrefois! Est-ce donc au XVII^e siècle qu'il faudrait remonter? mais déjà, dans ce siècle de laquais poudrés et de soubrettes, les serviteurs étaient fort décriés par leurs maîtres. Vous vous souvenez que dans une de ses comédies, Molière, par la bouche d'un de ses personnages, se plaint que les maîtres soient très embarrassés de son temps pour trouver des domestiques de confiance (1).

La vérité ne serait-elle pas en cette matière, qu'aujourd'hui comme de tout temps, les bons maîtres font les bons serviteurs. Malheureusement les premiers ont toujours été rares et Beaumarchais avait bien raison lorsqu'il disait : « Aux vertus qu'on exige d'un domestique, trouverait-on beaucoup de maîtres qui fussent dignes d'être valets? »

Des domestiques aux maîtresses de maison, il n'y a qu'un pas, franchissons le et voyons ce que Sébastien Mercier pense de celles-ci. Vous verrez que c'est toujours la même note de regrets.

Il nous a dit plus haut, dans les chapitres des *modes* et du *progrès des arts*, qu'il trouvait les femmes de son temps mieux mises que leurs grand'mères. Cette réserve faite, il déclare hautement que celles-ci étaient cent fois supérieures comme femmes d'intérieur :

Nos grand'mères n'étaient pas si bien vêtues que nos femmes; mais elles apercevaient d'un coup d'œil tout ce qui pouvait intéresser le bien-être de la famille. Elles n'étaient pas aussi répandues; on ne les voyait pas incessamment hors de leurs maisons; contentes d'une royauté domestique, elles regardaient comme très importantes toutes les parties de cette administration. Telle était la source de leurs plaisirs et le fondement de leur gloire; elles entretenaient le bon ordre et l'harmonie dans leur empire, fixaient le bonheur dans leurs foyers, tandis que leurs filles abusées vont vainement le chercher dans le tumulte du monde. Les détails de la table, du logement, de l'entretien exerçaient leurs facultés; l'économie soutenait les maisons les plus opulentes, qui s'écroulent aujourd'hui. La femme

(1) *Le malade imaginaire*, acte I^er, scène 6^e.

paraissait s'acquitter d'une tâche égale aux travaux du mari, en embrassant cette infinité de soins qui regardent l'intérieur. Leurs filles, formées de bonne heure, concouraient à faire régner dans les maisons, les charmes doux et paisibles de la vie privée; et l'homme à marier, ne craignait plus de choisir celle qui, née pour imiter sa mère, devait perpétuer la race des femmes soigneuses et attentives. Que nous sommes loin de ces devoirs si simples, si attachants! Une conduite réglée et uniforme ferait le tourment des femmes; il leur faut une dissipation perpétuelle, des liaisons à l'infini, tous les dehors de la représentation et de la vanité.

Je vous le demande, un censeur moderne parlerait-il différemment des femmes de notre temps? N'est-ce pas dans des termes identiques qu'il déplorerait leur dissipation perpétuelle qui les éloigne de l'intérieur familial, les lance dans le tumulte du monde, en fait des femmes *up to date*, pour employer l'américanisme par lequel notre illustre compatriote Bourget définit les femmes qui sont non seulement *dans le train*, mais *dans le rapide* (1), dissipation qui aboutit enfin à l'écroulement des maisons que leurs grand-mères (filles elles-mêmes, remarquez-le bien, de celles que Mercier taxait d'imprévoyante folie), avaient si sagement édifiées ou conservées?

Me permettez-vous encore quelques citations extraites du *Tableau de Paris?*

Ecoutez Sébastien Mercier parlant des embarras des rues de la capitale, en 1782.

Boileau avait déjà, au XVIIe siècle, — on sait avec quelle verve, — traité ce sujet dans ses *Satires*. Cent ans après, voici ce qu'écrit Mercier sur le même sujet :

Dès qu'on est sur le pavé de Paris, on voit bien que le peuple n'y fait pas les lois: aucune commodité pour les gens de pied, point de trottoirs. Le peuple semble un corps séparé des autres ordres de l'Etat; les riches et les grands qui ont équipage, ont le droit barbare de l'écraser ou de le mutiler dans les rues; cent victimes expirent par année sous les roues des voitures. L'indifférence pour ces sortes d'accidents fait voir que l'on croit que tout doit servir le faste des grands. Louis XV disait: *Si j'étais lieutenant de police, je défendrais les cabriolets.* Il regardait cette défense comme au-dessous de sa grandeur.

(1) Paul Bourget, l'*Emigré*, p. 63.

Que l'on dise à un tranquille habitant des Alpes, qu'il y a une ville où des citoyens poussent leurs chevaux à toute bride sur le corps de leurs concitoyens, qu'ils en sont quittes pour payer une légère somme, et qu'ils peuvent recommencer le lendemain, il taxera le parisien de mensonge, et n'osera faire entrer dans sa mémoire l'image de cette barbarie.

Il n'y a dans cette page qu'à changer les mots *cabriolets* et *carrosses*, à les remplacer par les mots *bicyclettes* et *automobiles*, et on croira n'est-il pas vrai, le morceau extrait d'une des nombreuses gazettes socialistes qui luttent au profit du peuple pour la destruction des quelques bastilles qui restent encore à démolir.

Déjà, en 1782, Sébastien Mercier s'alarmait, comme on s'alarme aujourd'hui, au sujet du nombre des habitants de Paris qu'il trouvait exorbitant, excessif à 750,000 ! « C'est, disait-il, un chef démesuré pour le corps de l'Etat. »

Déjà aussi, comme aujourd'hui, il constatait que « la consommation du bois était devenue effrayante et menaçait, dit-on, d'une prochaine disette. » Nous, nous parlons bien entendu toujours « d'une disette prochaine de bois, » mais nous ajoutons aussi « de charbon ».

Dans un autre chapitre il s'élevait, comme s'élèvent certains esprits de nos jours, contre l'extension des grosses fortunes et réclamait des lois contre la trop grande accumulation des richesses. Il concluait sur ce sujet de la façon suivante :

La loi romaine qui défendait qu'aucun romain eut posséder au-delà de 500 arpents de terre, était une loi très sage. Une loi qui parmi nous examinerait à la mort d'un très riche propriétaire, par quels moyens il a amassé sa fortune, et qui rendrait aux pauvres de l'Etat ce qui paraîtrait avoir excédé les gains légitimes, semblera chimérique, mais n'en sera pas moins excellente.

C'est, comme on le voit, l'idée chère au chef de l'école antisémitique, à M. Ed. Drumont, qui écrivait pas plus tard que le 10 décembre 1907, pour la centième fois peut être :

Il y aurait un moyen très facile et très pratique de fonder la caisse des retraites ouvrières sans qu'il en coûtât un sou ni aux ouvriers, ni aux patrons, ni à l'Etat... Pourquoi ne pas obliger à une restitution sinon totale, du moins sérieuse, tous les Juifs et judaïsants

qui se sont enrichis depuis 50 ans par la spéculation et l'agiotage ?... Il y a, en France, quelques douzaines de financiers juifs dont les pères ou les grands-pères sont arrivés chez nous sans un sou, il y a moins d'un siècle, et qui possèdent aujourd'hui 80 ou 100 milliards. Cet argent ils l'ont incontestablement volé, puisqu'ils n'ont jamais fait œuvre de leurs dix doigts et que tout leur travail a consisté en des spéculations malhonnêtes sur les valeurs ou sur les denrées. Nous demandons, nous autres antisémites, que sur ces 80 ou 100 milliards, on en prélève 15 ou 20 et qu'on les emploie à fonder une caisse de retraite pour les vieux travailleurs.

Veuillez bien le remarquer, je ne discute pas l'idée. Je la signale seulement pour montrer le rapprochement curieux entre le programme de ce précurseur de la République, qui écrivait dix ans avant la grande Révolution et le programme préconisé de nos jours par le fondateur de l'antisémitisme.

Dirai-je encore que Sébastien Mercier se plaignait déjà en 1782, comme on se plaint de nos jours, de « la fureur de bâtir ».

On bâtit de tous côtés, écrivait-il; les trois états qui font aujourd'hui fortune dans Paris, sont les banquiers, les notaires et les maçons. On n'a de l'argent que pour bâtir, des corps-de-logis immenses sortent de terre comme par enchantement, et des quartiers nouveaux ne sont composés que d'hôtels de la plus grande magnificence.

On n'en finirait pas, si on voulait citer toutes les pages de Sébastien Mercier, pouvant s'appliquer mot pour mot à la situation actuelle.

Mais n'en ai-je pas rapporté suffisamment pour me permettre de vous demander si vous ne trouvez pas comme moi surprenantes ces appréciations toujours pareilles, indéfiniment renouvelées, de chroniqueurs ou de moralistes vantant les mœurs ancestrales, pleurant sur les vices du jour, imitant en cela le vieillard de Boileau qui

Toujours plaint le présent et vante le passé.

Oui, il y a là un phénomène curieux, déconcertant.

Ne provient-il pas d'une déformation naturelle de notre jugement produite par la tristesse que chaque homme éprouve à voir fuir les années regrettées de sa jeunesse, où tout était

rose, tout était bon, tout était beau, et à voir approcher les derniers jours de sa vie où tout paraît sombre, amer, vilain?

Il semble bien que là soit le nœud de l'énigme.

Oui, tout homme en vieillissant, est naturellement enclin, par suite de la diminution progressive de son être, à regretter le temps de sa jeunesse et de sa force. De là, à faire systématiquement l'éloge du passé, l'enchaînement est logique; il est fatal. Combien cette tendance avec cette autre qui nous porte à penser que le mal dont nous souffrons est cent fois pire que celui dont jusque-là ont souffert nos semblables, et vous aurez l'explication du problème. Voulez-vous me permettre une comparaison banale? Prenez un homme souffrant de ce mal vulgaire et terrible qui se nomme le mal de dents; de très bonne foi il vous déclarera que jamais mortel avant lui n'endura pareille torture.

De même, placez un chroniqueur en présence d'un abus quelconque, d'un mal social, d'une institution vicieuse, sa vertu s'indignera et votre moraliste déclarera que certainement jamais autrefois pareil désordre n'a pu exister.

Nous sommes d'ailleurs tellement *personnels*, et nous concentrons tellement toute la vie de l'univers dans ce qui nous touche exclusivement, qu'il nous semble que tout ce qui se passe autour de nous et de notre temps est chose nouvelle, inconnue, inouie, extraordinaire.

Ainsi, écoutez cet homme politique ou cet historien cherchant à scruter les destinées de son pays. Il ne manquera pas de vous dire qu'actuellement les temps sont si troublés qu'on ne peut savoir ce que sera demain et qu'à ce point de vue nous sommes à un « *tournant de l'histoire.* »

Un tournant de l'histoire! En abuse-t-on assez de ce mot aujourd'hui. Comme si c'était une chose si nouvelle que l'inconnu de l'avenir! Je me demande, en effet, à quel moment l'histoire n'a pas eu de tournants pour ceux qui voulaient la lire avant qu'elle ne fut écrite. Je me demande à quelle époque l'histoire a pu être considérée comme une belle avenue rectiligne, indéfiniment prolongée, du milieu de

laquelle les promeneurs pouvaient aisément apercevoir ce qui se passait au loin devant eux. Mais le « tournant de l'histoire » fait bien dans un article, dans un discours. Malheureusement le mot, qui voudrait paraître d'un augure fier d'avouer son impuissance, n'est qu'un cliché d'une banalité sans valeur.

Notez-bien qu'en parlant comme je le fais, en vous soumettant des considérations qui peuvent expliquer le penchant humain à louer le temps passé, je ne prétends point prendre parti, ni dire que je conclus de ces jérémiades toujours les mêmes, répétées à chaque siècle, qu'elles n'ont absolument rien de fondé, et que j'estime en conséquence pour en revenir à quelques uns des sujets dont il a été question plus haut, que nos femmes et nos filles sont d'aussi bonnes femmes d'intérieur que celles de jadis, que notre jeunesse est aussi pleine de gaieté et d'entrain que le fut la jeunesse d'autrefois, que nos domestiques sont aussi fidèles, aussi désintéressés que les *Gros-René* ou les *Toinette* du temps ancien, et que si nous avons des doctoresses ou des *princesses de science*, très vingtième siècle, elles ne sont pas plus ridicules que les pédantes, et les *Précieuses* du temps de Molière.

Pour soutenir cette thèse originale, et sans doute paradoxale, je me garderai de la tentation d'ouvrir devant vous le livre d'or de vos prix de vertu qui, suivant le mot irrespectueux de Léon Daudet, ont tant l'air, dans le temps présent, « d'*une blague et d'une insolence.* » Je pourrais y puiser quelques uns de ces traits admirables révélés par vos orateurs chaque année, à la séance solennelle du mois de décembre, et qui attestent que, quoiqu'on en dise, la race des domestiques fidèles et des femmes d'ordre n'est point éteinte.

Mais ce n'est point une gageure que je veux soutenir.

Non, je ne prends point parti. J'imite en cela Jules Lemaitre qui, dans une de ses *conférences sur J.-J. Rousseau*, se trouvant en face de la question de savoir si d'une manière générale il y a plus ou moins de moralité, en France, aujourd'hui qu'autrefois, a esquivé la réponse, se bornant à dire qu'il

faudrait instituer une enquête formidable avant de pouvoir se prononcer.

Or, tel n'était pas le but poursuivi par J. Lemaitre dans son étude. Le mien n'est pas davantage de trancher la question de savoir si nos domestiques possèdent autant de qualités que les serviteurs d'autrefois, si les femmes de ce commencement de siècle valent, sous le rapport moral, leurs arrière-grand'mères, et si nos jeunes gens ont l'humeur aussi joyeuse que nos ancêtres. Le thermomètre moral destiné à préciser la courbe de ces diverses qualités est encore à inventer.

Je me borne à constater un phénomène curieux : c'est que d'une façon ininterrompue, les hommes, même ceux choisis parmi les esprits les moins inféodés au passé, font toujours sur les mêmes sujets, entendre les mêmes éternelles doléances. De sorte que, si l'on voulait tenir pour fondés les plaintes de chaque génération nouvelle, et s'il était possible d'additionner les chutes successives qui se seraient produites depuis quelques siècles à l'étiage moral de notre pays, nous arriverions fatalement à des constatations si démesurément affligeantes pour la condition actuelle et si prodigieusement flatteuses pour la condition des siècles passés, qu'il doit nous être permis de demeurer quelque peu sceptiques.

Aussi, sans être assez aveugle pour ne point voir les sombres nuages qui, hélas ! obscurcissent étrangement le ciel de notre société, sans être assez sourd pour ne point entendre les craquements qui partent chaque jour plus inquiétants de notre pauvre édifice social, je ne pense pas pouvoir mieux conclure sur les quelques considérations précédentes que par ces vers interrogateurs du poète :

> Jours qu'en vain l'on regrette, aviez-vous tant de charme,
> Ou le vent troublait-il aussi votre clarté,
> Et l'ennui du présent fait-il votre beauté ?

Louis JALENQUES,
Avocat.

## BIBLIOGRAPHIE

Le Père Jésuite Jules Blanc fait hommage à l'Académie d'un volume intitulé : *Les Martyrs d'Aubenas*. Ces martyrs, au nombre de deux, nous intéressent d'une manière spéciale par leur origine auvergnate. Jacques Salès, Père de la compagnie de Jésus, était né à Lezoux, en 1556; Guillaume Sautemouche, Frère de la même compagnie, était né à Saint-Germain-l'Herm, en 1557. Jusqu'ici nous ne connaissions guère que leurs noms. Grâce au travail du Père Blanc, leurs physionomies se dégagent et nous apparaissent dans une beauté morale, où il est agréable de les contempler. La biographie de Guillaume Sautemouche est très courte; son humble condition de Frère ayant laissé peu de documents. Celle du Père Salès est d'une lecture très attachante. L'auteur, dans un style sobre, limpide et harmonieux, nous le fait suivre, avec le plus grand intérêt, depuis son enfance jusqu'à l'acte héroïque, qui couronna une carrière tout illuminée de science et de vertu. Son éducation, commencée sous l'œil maternel, à l'école de sa ville natale, fut continuée, à Beauregard, par les soins de l'abbé Antoine Chevalier, titulaire d'une chapellenie fondée par Guillaume Duprat, avec la charge d'instruire les enfants du village. Le nouvel élève fut admis à cette école parce que son père habitait le château, en qualité de serviteur de l'Evêque. En 1568, il entra au collège de Billom, bénéficiant d'une des dix-huit places, que Guillaume Duprat y avait réservées pour les enfants pauvres. En 1572, il alla occuper, au collège de Clermont à Paris, une des six places, que le même prélat fondateur y avait réservées aux enfants pauvres de l'Auvergne. Sa rhétorique achevée, il fit son noviciat, à Verdun d'abord et ensuite à Billom. De 1575 à 1580, il suivit les cours de philosophie et de théologie avec un tel succès que ses supérieurs le désignèrent comme un futur professeur du haut ensei-

gnement. En effet, par une exception rare, peut-être unique, il fut nommé professeur de philosophie, à l'université de Pont-à-Mousson, en l'année 1580, à l'âge de vingt-quatre ans, et avant d'avoir terminé ses études théologiques, ce qui était contre l'usage suivi dans la compagnie de Jésus. Après trois ans de cet enseignement, il alla terminer ses études théologiques au collège de Clermont à Paris, où il passa deux ans, prit ses grades et revint à Pont-à-Mousson occuper une des chaires de théologie. A quelque temps de là, on eut besoin d'un conférencier pour réfuter les erreurs des disciples de Calvin, dans la ville de Metz.

Le choix des supérieurs s'arrêta sur le Père Salès. Sa science hors de pair et sa dialectique serrée confondirent si bien les prédicants, qu'après une première conférence, ils refusèrent toute controverse publique, et se contentèrent de répondre à leur adversaire par des injures. Pendant les années 1590, 1591 et 1592, le père Salès professa la théologie à l'université de Tournon et prêcha une station de carême à Valence. Malgré une santé débile, le succès couronnait partout sa science et sa vertu, lorsqu'il plut à la Providence de lui faire cueillir la palme du martyre. La ville d'Aubenas, prise par les huguenots, venait d'être reconquise par les catholiques. Le gouverneur demandait, pour l'avant 1592, un prédicateur capable de fortifier les saines croyances et de confondre l'hérésie. Le provincial des Jésuites désigna le Père Salès et lui donna comme compagnon le Frère Sautemouche, qui venait d'arriver à Tournon. Les résultats de cette mission furent merveilleux et excitèrent contre le missionnaire la rage des ministres protestants, qui ne virent d'autres moyens de défense que sa mort, surtout quand ils surent que son séjour dans la région dévait se prolonger.

Les événements favorisèrent leur vœu. Par un de ces coups de main fréquents dans les guerres civiles de cette époque, Aubenas fut reprise par les huguenots dans la nuit du 5 au 6 février 1593. La première pensée des ministres fut de faire arrêter le Père Salès. On le trouva en prière avec le

Frère Sautemouche, se préparant au martyre après lequel il soupirait depuis longtemps. Le capitaine, auquel furent conduits les prisonniers, dédaigna de les recevoir et ordonna de les conduire aux ministres. Ceux-ci étaient réunis en un banquet avec les principaux personnages de leur parti. Leur joie fut grande en voyant leur adversaire entre les mains d'une horde de sectaires, et ils crurent le moment favorable pour entamer une controverse, mais elle tourna en confusion pour eux ; leur dernière réponse fut un cri de mort : tuez-les! Le lendemain, 7 février, Jacques Salès et Guillaume Sautemouche furent massacrés avec des rafinements d'atrocité, qu'on voudrait ne pas rencontrer dans les annales d'un peuple civilisé.

On les a appelés martyrs de l'Eucharistie, parce que les dernières controverses du Père Salès avaient eu ce sacrement pour objet.

Comme excuse à l'insuffisance de ce compte rendu, nous devons dire que le livre du Père Jules Blanc est de ceux qui ne s'analysent pas. Toutes les phrases, tous les mots y paraissent nécessaires.

Nous nous permettons de faire remarquer à l'auteur que le nom de Sautemouche, porté par un domaine de la commune du Vernet-Lavarenne et aussi par un tènement de la commune de Saint-Etienne-sur-Usson, n'a pu être emprunté au père de Guillaume Sautemouche. Ce nom de lieu, en latin *Salta Musca*, figure dans la charte 147 du Cartulaire de Sauxillanges, écrite entre les années 954 et 970. C'est donc plutôt la famille qui avait pris le nom du lieu.

---

Pour le Comité de publication:

*Le Secrétaire de l'Académie*, Maurice Basse.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
## DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 2 avril 1908

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Everat.

— Le procès-verbal de la précédente séance adopté, M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère la liste des ouvrages reçus.

— Comme suite à une proposition de M. le Président, faite à la dernière séance, l'Académie décide qu'à l'avenir chaque membre titulaire nouveau prononcera l'éloge de son prédécesseur ou fournira à son sujet une notice nécrologique. Dans ce but, un numéro d'ordre sera attribué à chacun des fauteuils de l'Académie.

— *Nomination de la Commission des Prix de Vertu.* — Sont désignés comme membres de cette commission : MM. l'abbé Crégut, L'Ebraly, Remacle.

— M. Christophle a la parole pour la lecture du rapport de la commission nommée en vue d'étudier d'une part la participation de l'Académie à l'assemblée générale des Sociétés savantes qui doit se tenir au Puy en 1908, et de l'autre la publication du manuscrit du chanoine Audigier et de l'armorial de Guillaume Revel.

Sur la première question les conclusions du rapport de M. Christophle sont adoptées : l'Académie adhère en principe

au Congrès, et s'y fera représenter par nos collègues, titulaires ou correspondants de la Haute-Loire. Quant à la deuxième question, on décide, à son sujet, de continuer ses pouvoirs à la commission chargée de rechercher les moyens de publication de l'ouvrage en question et, sur la proposition de M. le Dr Roux, M. Choppart est désigné pour apporter son concours tout indiqué à ladite commission.

— Sur une demande de M. Ojardias, l'échange des publications de l'Académie avec celles de la Société des Antiquaires du Centre est décidé en principe.

— M. le Dr Roux dépose un recueil de poésies patoises. — Renvoyé au comité de publication.

— La parole est enfin donnée à M. de La Farge pour la lecture de son « *Etude sur Jehan de Vernyes, président de la Cour des Aydes de Montferrand, en 1589* ». — Renvoyé au comité de publication.

Le Président remercie notre collègue et lève la séance.

OUVRAGES REÇUS

*Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin;* t. LVII, 2e livraison.

*Académie des inscriptions et belles-lettres;* Comptes rendus des séances de l'année 1908. Bulletin de janvier-février.

*Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise;* t. XX, 1re partie.

*A propos de saint Philibert de Granthen*, réponse à une critique de M. L. Lemaître, par le P. de la Croix.

*Société agricole et scientifique de la Haute-Loire;* Mémoires et procès-verbaux (1905-1906), t. XIV.

*Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France;* 1907.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie;* 4e série, t. V.

*Revue de Saintonge et d'Aunis;* XXVIIIe vol., 2e livraison, 1er avril 1908.

*Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart;* t. XVI, no 2.

*Bulletin de la Société linnéenne du Nord de la France;* t. XVII, (1906-1907).

*Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure;* t. VIII, 8e série, 1907.

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Le procès du bac de Longues, en 1755-56

Tous les Clermontois connaissent le pont de Longues, situé sur l'Allier, à côté de la gare de Vic-le-Comte, qui dessert le chemin de grande communication n° 25, réunissant les Martres-de-Veyre et Vic-le-Comte. Outre les excellentes fritures que l'on y mange, des parties de pêche que l'on y va faire, des eaux minérales qu'on y trouve, Longues a encore un titre de gloire, son pont est un des derniers ponts payants de France. Avant sa construction par une compagnie privée, autorisée par l'Etat, il existait un bac. Nous n'allons pas faire l'histoire de ce bac, mais étudier un petit procès occasionné par les droits de péage, au milieu du XVIII^e siècle.

Le « bac ou bateau du pont appelé Longue sur la rivière d'Allier », appartenait aux Très Révérends Pères Prieur et Religieux de l'abbaye de Sauxillanges, ordre de Cluny, qui pour l'exploiter l'affermaient à des bateliers suivant un tarif approuvé par le Conseil d'Etat du Roi : « Vû par le Roi, étant en son Conseil, les titres et pièces représentées en exécution de l'arrêt rendu en icelui le 29 août 1724, et autres rendus en conséquence, par les Religieux Bénédictins de Sauxillanges, se prétendant en droit de percevoir un droit de bac au passage sur la rivière d'Allier, au lieu de Longue ou les Martres, généralité de Riom : savoir, etc. Conclusions du sieur Maloul, Maître des requêtes, Procureur général de Sa Majesté en cette partie. Vû aussi l'avis des sieurs Commissaires nommés par ledit arrêt du Conseil, du 29 août 1724, et autres rendus en conséquence : Ouï le rapport du sieur Orry, Conseiller d'état ordinaire et au Conseil royal, Contrôleur général des finances,

Le Roi étant en son Conseil, conformément à l'avis desdits sieurs Commissaires a permis et permet aux Religieux Bénédictins de Sauxillanges de continuer de tenir un bac sur la rivière d'Allier, au lieu de Longues ou Les Martres et de recevoir pour service du passage les droits ci-après, savoir : I. Par personne à pied, six deniers ; II. Par personne à cheval, un sol ; III. Par cheval, mulet ou autre bête de somme chargé ou non chargé, un sol ; IV. Par chaise et autre voiture à un cheval, deux sols ; V. Par litière, carrosse, coche, charrette ou chariot à deux chevaux, bœufs ou mulets, deux sols six deniers ; VI. Par cheval, bœuf ou mulet d'augmentation aux dites voitures, six deniers. Les personnes qui seront dans lesdites chaise, litière, carrosse, coche, charrette ou chariot, les domestiques, conducteurs et marchandises, seront exempts en payant pour la voiture les droits ci-dessus : VII. Par bœuf ou vache, six deniers ; VIII. Par douzaine de porcs ou chèvres, un sol ; IX. Par cent de brebis ou moutons, huit sols quatre deniers, et à proportion du plus ou du moins ; à condition que ladite permission ne pourra être tirée à conséquence par lesdits Religieux Bénédictins de Sauxillanges, auxquels Sa Majesté fait très expresses inhibitions et défenses de percevoir, pour raison dudit bac et passage, même en temps de débordement de la rivière, d'autres et plus grands droits, à quelque titre ou sous quelque dénomination que ce soit. Leur enjoint Sa Majesté d'entretenir à l'avenir en bon état ledit bac et bateaux nécessaires avec nombre d'hommes suffisants pour le passage, sûr et commode de ladite rivière, ensemble les chemins, chaussées et abords dudit bac, pour en rendre en tout temps l'accès facile, et de se conformer au surplus, dans la perception dudit droit, aux édits, déclarations et arrêts de règlement concernant les droits de bac : le tout à peine contre eux de réunion dudit droit au domaine, de restitution des sommes qui auraient été indûement exigées, d'une amende arbitraire au profit de Sa Majesté, et contre leurs fermiers ou receveurs d'être poursuivis extraordinairement comme concussionnaires et punis comme tels, suivant la rigueur des ordonnances.

Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le dix-sept avril mil sept cent quarante-deux.

*Signé :* Phelypeaux ».

Or, de toute ancienneté et temps immémorial, les habitants de Saint-Martial-les-Martres — aujourd'hui les Martres-de-Veyre — avaient été exempts et affranchis de payer aucun droit pour le service dudit bateau, lorsqu'ils passaient soit à pied soit à cheval, ou avec des voitures chargées ou vides. Ce privilège était fondé sur cinq raisons : « Premièrement, sur une quête de chanvre que font les bateliers chaque année, dans l'étendue de la paroisse, lors de laquelle chacun donne gratuitement ce que bon lui semble, pour contribuer à l'entretien de la corde du bateau. Secondement, sur une portion de convive aux premiers repas de chaque noces, qui est délivrée auxdits bateliers. Troisièmement, sur un terrain de deux toises en carré pris sur le communal pour l'emplacement d'une cabane (1) auxdits bateliers. Quatrièmement, sur la servitude à ce que la corde du bateau soit attachée sur le bord du terrain des habitants. Cinquièmement, sur un chemin à travers leurs héritages et dans la distance d'une demy-lieue pour aller dudit lieu des Martres au bateau de Longue. »

Ces charges ont toujours existé conjointement avec l'exemption de payer, et subsistèrent sans trouble ni opposition pendant plusieurs siècles ; même après l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 17 avril 1742, qui maintenant le droit de bac aux religieux de Sauxillanges, fixaient un tarif sans faire mention du privilège des habitants des Martres. Il est vrai que les habitants n'avaient pas été appelés lors de cet arrêt et que par conséquent ils étaient toujours en droit de se pourvoir si on voulait le leur opposer. D'un autre côté ils ne pouvaient rapporter les titres constitutifs de leur affranchissement ce qu'il fallait « imputer ou au mauvais état de

(1) Cette cabane existe encore, elle à 9 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur.

leurs archives ou aux révolutions considérables qu'elles éprouvèrent dans les dernières guerres civiles, ou au grand incendie dont ils furent affligés il y a deux siècles, ou enfin à une fatalité qu'une longue suite d'années entraîne nécessairement après elle. »

Quoiqu'il en soit, pendant bien longtemps, il ne surgit aucune difficulté. Mais les Martrois n'auraient pas été de bons Auvergnats, s'ils n'avaient pas cherché à profiter le plus possible du petit privilège qu'ils avaient sur le bac de Longues. Un certain nombre d'entre eux se firent charretiers et s'employèrent aux charrois entre Clermont et Vic-le-Comte, car ne payant pas le bac, ils réalisaient une économie qui leur permettait de gagner davantage, ou de baisser leur prix de transport pour attirer la clientèle. Cette industrie prit rapidement une grande extension et, d'ailleurs pour faciliter ces transports la communauté des habitants des Martres fit faire à grands frais, à travers le bourg, un chemin long d'un quart de lieue, pour aller joindre le chemin de Veyre à Clermont. Les charretiers se livraient principalement à l'exploitation des forêts de la Comté, appartenant alors au duc de Bouillon. Devant ce développement, les bateliers se sentirent lésés et avec l'autorisation des Révérends Pères de Sauxillanges, Joseph et Jean Manlhiot frères, et Gilbert Quinsat, habitants des Martres, firent assigner au baillage dudit lieu, par exploit du 26 janvier 1755, contrôlé à Vic-le-Comte, le 27, les nommés Etienne Paty aîné, Jean Chaussat, Barthélemy Deissard et Antoine Mallet, charretiers, commerçants et habitants aux Martres, pour payer le droit des voitures chargées de bois dont ils avaient pris la conduite ou qu'ils avaient achetées pour leur compte dans les forêts de la Comté d'Auvergne.

Grand émoi parmi les Martrois, considérant : qu'une telle prétention ne tendait rien moins qu'à porter atteinte aux droits d'exemption de la paroisse, ce qui était d'autant plus à craindre, à cause du fameux arrêt du Conseil du 17 avril 1742; décidèrent d'intervenir pour demander que la contes-

tation fut délaissée en la maitrise particulière des Eaux et Forêts d'Auvergne, établie à Riom, à qui la connaissance de pareille matière appartenait.

Aussitôt des échanges d'observations et d'actes eurent lieu entre Sauxillanges et les Martres. Enfin, plus d'un an après, le 31 octobre 1756, la communauté des Révérends Pères religieux Bénédictins de la ville de Sauxillanges s'assemblèrent capitulairement au son de la cloche, entour de sept heures du matin, étaient présents à cette assemblée : les RR. PP. Dom François Gaudot, prieur; Dom Pierre Pradol, sous-prieur; Dom Joseph Benedentis de Baus; Dom André Allory (?); Dom Claude Gréaud; Dom Claude Deroger; Dom Jean-Louis Maistre; Dom François-Henri de La Traconière; Dom Pierre Huguet; Dom Jean Teyras; Dom Jean-Baptiste Bary; Dom Jean-Baptiste Poncilet. Les RR. PP. ayant examinés les faits, l'arrêt du Conseil, les charges supportées par les habitants des Martres, nommèrent comme leur procureur général syndic, Dom Jean Teyras et lui donnèrent plein et entier pouvoir pour transiger, promettant de ne point le révoquer. L'acte capitulaire fut reçu par Gerle, notaire royal, contrôlé à Sauxillanges le 1er novembre. L'original signé desdits RR. PP. et de Jean Basans, de Jean-Baptiste Laubry, l'un cuisinier et l'autre jardinier, des RR. PP., tous deux servants de témoins.

De leur côté, Etienne Paty jeune, premier consul, Simon Vazeille, Gilbert Quinsat et Antoine Pradier, consuls des Martres réunirent au son de la grosse cloche, à l'issue des vêpres, le 7 novembre 1756, l'assemblée générale du corps commun de Saint-Martial les Martres. A cette réunion furent présents : Maître Jean de Parades, avocat au Parlement, bailli dudit lieu; Me Jacques Bonjour, lieutenant dudit lieu; Me Pierre Manlhiot, notaire royal, procureur d'office; Me Antoine de Parades, notaire et procureur; Claude Bonjour, marchand; Austremoine Raynaud; François Constant; Mathieu et Jean Manlhiot frères; Antoine Manlhiot jeune; Jean Batisse; Michel Vazeille; Etienne Beaulieu; François

Chambriat; Janet Ceberet; François Motton; Jean et autre Jean Chouvet, oncle et nevèu; Etienne Paty aîné; François Vazeille Pontagerre; Marc Manlhiot; Etienne Bretange; Pierre Tixier-Navarre et plusieurs autres habitants. Lesdits consuls ayant exposé les faits et les raisons des deux parties, et sur quoi la matière ayant été mise en délibération, la commune fut d'avis de transiger et nomma comme ses députés Etienne Paty et ses collègues consuls, MMes Jacques Bonjour, Pierre Manlhiot, Antoine de Parades, Michel Vazeille, praticien, et leur donna tout pouvoir à cet effet, les autorisant à consulter tels avocats qu'ils jugeront à propos, de faire tous actes nécessaires, promettant de ne pas les révoquer et d'allouer les dépens convenables.

L'original porte les signatures de « ceux qui l'ont scu faire » et de M. de Parades, secrétaire, contrôlé à Saint-Amant, le 8 novembre 1756, par Maugue. Cette délibération autorisée et confirmée pour être exécutée par M. de La Michaudière, intendant d'Auvergne, le 12 novembre 1756.

En vertu de ces actes, les députés Dom Jean Teyras, procureur syndic de Sauxillanges, député et procureur de sa communauté, Etienne Paty jeune, Simon Vazeille-Pontageon, Gilbert Quinsat, Antoine Pradier-Grandpeau, laboureurs, consuls des Martres, Jacques Bonjour, Pierre Manlhiot, Antoine de Parades, Michel Vazeille, députés du corps commun des Martres; Jean de Parades, avocat en Parlement, bailly des Martres, résidant à Riom, Jean-Gilbert Mandet, bourgeois, habitant de Riom, Antoine Leplod (?), greffier au baillage de Monton, Amable-Antoine Lapeyre, avocat en Parlement, résidant à Paris, Jean Lapeyre, avocat en Parlement, résident à Riom, Pierre Bernard Mezart, prêtre et curé des Martres, se réunirent devant MMes Ussel et de Parades, notaires royaux en la sénéchaussée d'Auvergne, résidents à Monton et aux Martres.

Tout d'abord, les consuls des Martres exposèrent les charges qui justifiaient l'exemption de péage dont ils avaient jouit de tout temps. Mais Don Jean Teyras leur répondit qu'il

fallait distinguer quand les Martrois font passer sur le bac des voitures chargées de marchandises destinées à leur usage, d'avec celles qu'ils destinent au trafic et commerce. Dans le premier cas, malgré l'arrêt du 17 avril 1742, il ne conteste point le droit de passer sans payer, moyennant les charges déjà énumérées, mais que dans le second cas le droit de passage est dû car les marchandises sont revendues à des étrangers qui ne contribuent pas aux charges du bac. Les bateliers ne réclament le prix du passage pour les voitures contenant des objets revendues hors de la paroisse et nullement pour les autres passages fait à vide ou autrement. Et si la prétention des Martrois réussissaient, le bac ne serait occupé la majeure partie de l'année qu'à passer gratuitement les marchandises dont les habitants des Martres auraient entrepris la conduite, d'autant plus que ce commerce semblait prendre une extrême faveur parmi lesdits habitants.

A quoi les consuls répliquèrent que la faveur dont jouissait ce commerce rendaient leur exemption encore plus incontestable, qu'ils avaient fait de grands frais pour l'encourager, et que de plus l'accroissement de l'exploitation des forêts de la Comté était tout au bénéfice de M. le duc de Bouillon.

Alors les deux parties considérant « qu'ils vont s'engager dans de grandes discussions, pour en éviter les frais l'événement douteux, et pour le bien de la paix ils ont... après avoir pris l'avis de leur conseil, traité et transigé sur procès par transaction générale spéciale, irrévocable et perpétuelle sur les différents nés et à naître, sujets du droit de passage sur ledit bac de Longues. . . Savoir que : lesdits sieurs consuls... consentent que la quête de chanvre une fois chaque année, continue à se faire par lesdits bateliers... et lors de laquelle quête les habitants ne seront tenus de donner que ce qu'ils aviseront volontairement et sans pouvoir être taxés ni cottisés pour raison de ce, ainsi qu'il en a été usé par le passé, et une portion de convive qui continuera d'être délivrée, suivant l'usage, lors du premier repas de noces qui se fera dans la paroisse, moyennant aussi le terrain de deux toises

carrées qu'occupe la cabane des bateliers, et la servitude de la corde... Ledit Dom Teyras... consent de sa part, nonobstant l'arrêt du conseil du 17 avril 1742, que les habitants des Martres en corps et en particulier, eux et leurs successeurs, à perpétuité, continuant de jouir, ainsi qu'ils en ont toujours joui du droit de passer et de repasser sur ledit bac... à l'exception toutes fois que lorsqu'il sera passé des voitures chargées de marchandises ou denrées, soit bois, pierres, blés ou autres choses dont lesdits habitants auront pris la conduite pour des personnes étrangères ou qu'ils auront achetés pour leur compte particulier, pour les transporter hors de la paroisse, les revendre et en faire un commerce, négoce ou trafic avec les étrangers, dans ces deux cas seulement les droits seront payés suivant le règlement... »

A l'original reçu par les notaires royaux Ussel et de Parades, ont signés tous les gens ci-dessus dénommés, sauf les trois consuls : Simon Vazeille, Gilbert Quinsat, Antoine Pradier, qui ont déclarés ne savoir signer. Cette transaction fut contrôlée à Saint-Amant, par Maugue, le 18 décembre 1756 (1).

Ainsi fut terminé ce petit procès, au détriment des habitants des Martres qui, pour voir leur exemption consacré par les RR. PP. de Sauxillanges, durent y renoncer dans le cas de transports ou de commerce pour des étrangers.

Pour qui connaît les longueurs et les frais des procès, on ne peut que louer la commune des Martres de sa modération et de sa sagesse. D'autant plus que l'arrêt du conseil de 1742 et l'absence de tous titres constitutifs les mettaient en fâcheuse posture, il est vrai que la jouissance de cette exemption pendant plusieurs siècles, formait un titre qui aurait peut-être été suffisant. S'ils avaient été confirmés en leurs droits, il est probable que la maîtrise des Eaux et Forêts les auraient condamnés à payer le passage dans le cas où ils

(1) Archives du Vicomte du Roure de Paulin. Pièces provenant des familles Fayon et de Parades.

auraient fait des entreprises de transports; mais d'autre part, aurait laissé subsister l'exemption dans le cas de commerce de marchandises, fait par un habitant des Martres, y résidant et revendant en dehors de la paroisse. En effet, les deux choses ne doivent pas être confondues, dans le premier cas, rien n'appartient — si ce n'est la voiture qui n'est qu'un outil — au convoyeur, et il n'y a pas lieu de s'occuper du pays qu'il habite. Le second cas est très différent, car les marchandises appartiennent à un habitant des Martres et allant d'abord dans ce village, pour être en suite revendues, doivent bénéficier des franchises auxquelles il a droit. Il est vrai que ces distinctions auraient été bien difficiles à faire lors du passage du bac, et d'ailleurs, nombreuses auraient été les fraudes. Une compensation de la confusion de ces deux cas a été donnée aux Martrois, en permettant le passage gratuit des voitures vides, des charretiers faisant des transports pour les étrangers.

Et si nous voulons tirer une morale de ce petit procès, souvenons-nous du vieux dicton : La pire transaction vaut mieux qu'un bon procès.

Baron du Roure de Paulin.

---

## Notes sur Jehan de Vernyes, Président à la Cour des Aydes de Montferrand en 1589.

Après avoir apporté dans la description du cirque de montagnes au pied desquelles la petite ville de Salers érige fièrement ses tourelles, la note émue et admirative d'un enfant de l'Auvergne, parlant de son clocher natal, M. Emile Delalo, un des principaux rédacteurs du Dictionnaire du Cantal en vient à dire :

« Je ne connais pas de villes de cet ordre en Auvergne qui dans un laps de temps aussi court ait produit autant d'hom-

mes promus à de hautes fonctions et qui aient aussi bien justifié leur élévation. »

Qu'à première vue, cette appréciation tout empreinte d'un filial enthousiasme paraisse excessive, je n'en disconviendrai pas, du moins aurai-je acquitté moi-même une dette de reconnaissance envers cette ancienne cité si, par les notes suivantes destinées à honorer la mémoire d'un des meilleurs et des plus dignes parmi ses fils, il m'est donné de démontrer que l'affirmation de mon distingué compatriote n'est pas aussi dénuée de fondement que le laisserait supposer l'état actuel de cette localité.

Plusieurs de ses enfants écrivirent une page glorieuse dans les annales de la magistrature française au cours du XVI^e siècle.

Durant cette période, Pierre Lizet parvient à la dignité de premier président du Parlement de Paris, la plus haute après celle de chancelier.

Son neveu, Mathieu Chalvet de Rochemonteix, après de brillantes études devient président des Enquêtes au Parlement de Toulouse, conseiller d'Etat et mainteneur des jeux floraux.

Son cousin, Jehan Chalvet de Rochemonteix est le premier lieutenant général à la sénéchaussée de Clermont en 1556. Il était conseiller du Roy et maître ordinaire des requêtes de l'Hôtel de la Reine.

Et peu d'années après l'établissement de la Cour des Aydes à Montferrand, Jehan de Chalvet en devint le président.

Il eut pour successeur Jehan de Vernyes, dont je désire vous parler aujourd'hui. Mais déjà ne suis-je pas autorisé à dire que notre historiographe local a bien quelque droit de célébrer la gloire de son berceau.

Il m'a semblé qu'un tel sujet était de nature à intéresser votre illustre compagnie si curieuse de ce qui touche à l'Auvergne et toujours disposée à regarder d'un œil bienveillant les travaux consacrés à mettre en relief nos illustrations locales. Ne suis-je pas assuré aussi de vous être agréable en

vous rappelant le souvenir d'une des institutions les plus puissantes de la monarchie : la Cour des Aydes, sorte de tribunal suprême jugeant en dernier ressort pour un grand nombre de cas et qui en Auvergne eut un éclat particulier.

Créée par Henri II au mois d'août 1557, après la suppression de celle de Périgueux, la Cour de Montferrand vit sa juridiction s'étendre à l'origine sur les provinces du Lyonnais, du Forez, Beaujolais, Bourbonnais, Haute et Basse-Auvergne, Combraille, franc alleu et Marche.

A ce moment, elle embrassait donc, on peut le dire une notable partie du centre de la France.

Lors de sa réorganisation par Louis XIII en 1627, le Lyonnais, le Beaujolais et le Forez furent distraits de sa juridiction, mais elle conserva les généralités de Riom, Moulins Limoges et les quatre évêchés de Clermont, Saint-Flour, Tulle et Limoges.

Il est donc facile de mesurer l'importance d'une telle institution judiciaire dont la sphère d'influence égalait au moins celle de la Cour d'appel de Riom et de voir quelle considération entourait ses premiers magistrats.

Elle occupait à Montferrand les locaux du Grand Séminaire et fut transférée à Clermont en 1630 par un édit daté de Troyes.

Cette ordonnance royale donnait en échange à Montferrand le collège des Jésuites établi à Clermont depuis longtemps.

Le 1er juillet 1630, la Cour des Aydes en audience solennelle, les magistrats étant en robe rouge, prononça définitivement l'union de Clermont et de Montferrand, sous le nom de Clermont-Ferrand.

Il importe de marquer cette date, car elle fixe le terme de discordes et de divisions grandement préjudiciables au repos et à la prospérité de la province.

Ajoutons pour compléter ces notes relatives à l'organisation matérielle de ce tribunal que peu après son transfert à Clermont le 16 novembre 1634, la ville fit construire un palais royal pour tenir le siège de la Cour des Aydes, suivant

bail passé avec Me Robert Bourzeix, bourgeois de ladite ville. Les bâtiments de l'Hôtel de Ville actuel occupent le palais en question.

En ce qui concerne sa composition, ses attributions et son fonctionnement on trouve les renseignements les plus précis et presque toujours très complets dans l'important ouvrage de M. Etienne Huguet, dont le nom figure avec honneur dans les annales du barreau clermontois.

Son volumineux manuscrit intitulé :

« Collection de jurisprudence relative à la Cour des Aydes et spécialement à celle de Clermont », est une sorte de monographie de cette institution.

Nous y voyons que la cour était composée d'un premier président, d'un second président, huit conseillers, un procureur général, un avocat général, un greffier et deux huissiers formant un corps et collège de cour souveraine.

Entre autres documents intéressants, nous trouvons un chapitre entièrement consacré par l'auteur à la nomenclature des divers magistrats qui ont composé la cour depuis sa fondation jusqu'à la Révolution.

L'intérêt de cette liste s'augmente d'une petite notice biographique qui suit presque toujours le nom du magistrat cité.

En parcourant très attentivement ce chapitre, j'ai été quelque peu déçu, je l'avoue franchement, de ne pas y voir figurer le nom de Jehan de Vernyes.

Cette omission m'a d'autant plus frappé que la plupart des présidents et des conseillers ayant siégé à la cour depuis sa création jusqu'à la réorganisation de 1627 n'ont pas eu une grande notoriété.

Il me semble que le nom du conseiller d'Henri IV méritait au moins d'être cité, et faire même l'objet d'une mention spéciale étant donnée l'importance de son rôle politique.

Sans doute son nom est déjà bien loin de nous et n'éveille pas dans les murs de cette cité le vibrant écho de celui des Vachier, des Pascal, des Perier, des Ribeyre et des Chazerat, il a cependant son mérite comme j'espère vous le prouver,

heureux si je peux réparer un oubli et combler une lacune de l'ouvrage de M. Huguet.

Les recherches minutieuses que j'ai faites sur lui n'ont malheureusement pas été aussi fructueuses que je l'aurais désiré, au moins pour ce qui touche aux dates et notamment à la durée précise de sa présidence.

Elle n'a sûrement pas été inférieure à 14 ans, puisque c'est en cette qualité qu'il a rédigé son mémoire de 1589 et que suivant un titre trouvé dans les archives de la famille de Bargues, il céda ses fonctions à Noël d'Olive, avocat au Parlement de Bordeaux en 1603.

Jehan de Vernyes (on prononce aussi de Vergne), naquit à Salers vers l'année 1530. A cette époque, sa famille y occupait un rang distingué, et l'on voit son nom figurer plusieurs fois dans les registres du Consulat de la ville, de même que celui de Laporte, ancienne et honorable famille à laquelle le président appartenait par sa mère.

Il avait trois frères : François qui fut Receveur Général des Finances à Riom, Blaise, receveur des Tailles dans la Haute-Auvergne, sous le gouvernement de M. de Saint-Hérem et de Canillac, et Claude qui occupait la même charge en 1589.

Tous eurent donc des situations importantes dans la province et il est à noter que tous rivalisèrent de zèle dans leur dévouement au roy et leur fidélité à la cause catholique.

Dans plusieurs circonstances, le président fut même très efficacement secondé par son frère Claude pour l'accomplissement de sa mission pacificatrice.

A partir du XVII^e siècle le nom de Vernyes disparaît de notre histoire locale.

Par le mariage de Françoise de Vernyes, fille de Blaise et de Louise du Fayet, avec Pierre de Chazette de Bargues, la famille du président s'est fondue en cette dernière très anciennement et honorablement connue à Mauriac et Salers où elle a fourni plusieurs générations d'avocats et conseillers à la cour (1).

(1) La cousine-germaine de Françoise de Vernyes, Anne de Vernyes,

Le sympathique représentant de cette famille est actuellement M. Pierre de Chazettes de Bargues, marié à Mlle Mathilde de Miribel, la fille de l'ancien chef d'état-major. Il habite le château de St-Victour près Bort en Limouzin. Par suite de l'alliance dont je viens de parler, il possède un grand nombre de documents ayant trait au président.

C'est grâce à ces archives soigneusement conservées par la famille de Bargues que M. Delalo à qui j'emprunte la substance de ces notes a pu reconstituer les principales étapes de la carrière de Jehan de Vernyes. Je dois aussi à une obligeante communication de M. René de Ribier de pouvoir indiquer ses armes relevées sur un sceau malheureusement un peu détérioré, trouvé au bas d'une lettre de service aux archives de Montferrand. — Les armes paraissent parlantes :

L'écu est chargé d'une aulne (vergne dans notre dialecte) accompagné à dextre d'un croissant et à senestre d'un oiseau, le tout surmonté d'une étoile.

Jehan de Vernyes débuta dans la carrière du barreau; il devait même y avoir réussi puisque Henri IV n'étant encore que roi de Navarre crut pouvoir lui confier la défense d'une affaire importante.

Quelques temps après, en 1578, il fut nommé Conseiller Général à la cour des Aydes de Montferrand et maître ordinaire des requêtes de la reine Catherine de Médicis.

Le 22 septembre de cette même année, suivant lettres datées de Fontainebleau, Henri III le nomma « procureur du Roy dans toute la France, pour la réformation des abus et malversations qui se commettaient journellement en l'administration de la justice et gestion du domaine royal avec devoir de chastier les officiers de justice qui se trouveraient coupables. »

Une telle mission dont je reproduis intégralement le texte,

fille de Claude et de Marguerite Broquin, épousa suivant contrat du 24 avril 1624 François de Fretat, conseiller en la sénéchaussée d'Auvergne, veuf de Gilberte Tartière qu'il avait épousée le 7 juin 1606.

d'après M. Delalo, suffirait pour ne pas laisser tomber dans l'oubli le nom de celui qui en fût investi.

Le magistrat à qui fut dévolu un tel honneur devait en effet être connu par sa haute valeur morale, la noblesse de son caractère et son culte pour la justice.

Nous verrons bientôt d'ailleurs qu'il en donna d'éclatantes preuves sous le règne suivant:

Il est regrettable qu'on ne retrouve pas trace de l'accomplissement de cette mission dans les chroniques du temps.

Un document de cette nature serait assurément riche en détails intéressants sur une période de notre histoire aussi troublée et pleine d'intrigues.

Il y a tout lieu de croire cependant que Jehan de Vernyes s'en acquitta à l'entière satisfaction de son maître, puisque Henri IV s'inspirant de la même affectueuse estime que lui témoignait Henri III, lui demanda de l'éclairer sur l'état et les dispositions de la province d'Auvergne au moment de son avènement.

Par sa situation de président à la cour des Aydes, Jehan de Vernyes était bien à même de renseigner Henri IV et de lui prêter pour l'affermissement de son autorité royale dans cette importante partie de la France, le précieux concours de son influence et de son dévouement sans limites.

Le mémoire qu'il rédigea pour répondre au désir du Roy prouve que Henri IV, si connaisseur en hommes, ne s'était pas trompé en s'adressant à lui. Ce rapport complété par un autre écrit en 1593 au moment de sa nomination de premier président constitue un document précieux pour l'histoire d'Auvergne fortement mis à contribution d'ailleurs par Imberdis, Chasteau-Dubreuil et tous ceux qui ont écrit sur les guerres de religion en Auvergne.

Il y a donc lieu d'en souligner l'importance et d'en donner une analyse aussi complète que le comporte le cadre de cette modeste étude.

A l'avantage de retracer un fidèle tableau de l'état matériel et moral de la province, ces mémoires joignent celui non

moins appréciable de projeter un peu plus de clarté sur les événements si complexes de cette époque difficile ou la guerre religieuse avait si profondément troublé notre pays.

Ne voit-on pas aussi dans la rédaction de ces notes dont l'accent respire la sincérité un nouveau témoignage du noble désir de pacification et de réconciliation qui animait, à l'exclusion de tout autre sentiment celui qui, par la loyauté de son caractère et ses qualités si françaises, avait su se concilier l'estime et l'affection de tous les partis, notre roi sympathique entre tous, Henri IV, dont on peut dire une fois de plus à mesure qu'on étudie mieux sa vie et son immense effort en vue du bonheur et de la grandeur de son peuple que sa mort fut un malheur vraiment national.

Aussi bien, éprouve-je quelque fierté à la pensée que l'insertion de cette page de nos annales locales dans l'histoire de France contribue à augmenter notre attachement pour la grande figure du Béarnais.

Il y a malheureusement peu d'exemplaires de ces mémoires édités en 1838 par la maison Thibaud-Landriot.

L'ouvrage est précédé d'une préface dans laquelle M. Gonod, l'érudit bibliothécaire de la ville donne quelques notes biographiques esquissées à grands traits et apprécie de la façon la plus élogieuse la partie du rôle politique de Jehan de Vernyes.

Le mémoire de 1589 comprend deux parties :

L'une consacrée à la Basse-Auvergne, la seconde à la Haute. J'étudierai de préférence celle qui a trait à votre pays.

C'est en effet celle où l'auteur par la sagacité de ses observations et l'opportunité de ses conseils se révèle psychologue aussi avisé qu'habile administrateur.

Il faut reconaître aussi que la notation de l'état d'esprit à laquelle l'auteur paraît surtout s'attacher l'emporte en intérêt sur la nomenclature forcément plus aride des forces respectives des différents partis dans la Haute-Auvergne.

Le mémoire débute par une description topographique très précise de la Basse-Auvergne, suivie d'indications généalogi-

ques destinées à fixer les divisions de cette province au point de vue des droits de suzeraineté des différentes maisons qui s'en partageaient la possession.

Il énumère ensuite les principales villes du pays et apprécie leur importance.

Après Clermont que son titre de capitale élève sans conteste au-dessus des autres, Montferrand et Cusset sont les places les plus fortes (au point de vue stratégique).

Cusset nous dit Jehan de Vernyes est le chef-d'œuvre de Doyat qui y naquit et fut le favori de Louis XI. Elle est aussi forte que Narbonne et autres places de France pour la forteresse et bastion.

Il nous apprend ensuite qu'il n'y a qu'un grenier à sel pour toute la province établi à Maringues.

Le marchand fournisseur doit tirer les six cents muids de sel qui lui sont nécessaires d'Ingrande en Bretagne. Il paie par avance dix mille écus pour trois ans.

Suit une statistique très détaillée des forces des partis en présence d'où il résulte qu'à l'exception de Clermont, Montferrand, Aigueperse, Saint-Pourçain, Vic-le-Comte, Auzon, Vodables, Royat et Nohanent, nettement dévoués au Roy, et Maringues, Thiers, Saint-Germain-Lembron, Besse, Arlanc, Pont-du-Château, flottant indécis entre les deux partis, le reste de la Limagne, à savoir la fraction la plus considérable du pays appartenait à l'ennemi.

L'attitude de la noblesse n'était guère plus rassurante puisque sur les 1200 gentilshommes chefs de maison qui la composaient, 800 attendent de voir quel est le parti le plus fort pour s'embarquer en jeu sûr, suivant la pittoresque expression du chroniqueur ; 300 sous la conduite du vicomte de Randan sont nettement hostiles, et les 100 autres seulement sont au service du roy, sous le commandement de MM. de Chazeron, Yves d'Allègre, seigneur de Milhaud, et Jehan de Laqueille dit Florat, sénéchal d'Auvergne, seigneur de Châteaugay.

La situation on le voit n'était pas brillante pour le parti du roy.

Encore est-il qu'à Clermont elle était singulièrement compliquée par la rivalité des sires de Meilhaud et de Florat, et celle des deux principales familles bourgeoises d'alors : les Manguins et les Enjobert.

Si l'on considère maintenant les jalousies, divisions et discordes entre les trois principales villes de la province, Clermont, Riom et Montferrand, il est facile de juger quelle difficulté devait présenter le rôle d'arbitre pacificateur pour le président de Vernyes.

Il y consacra néanmoins sa grande intelligence et l'ascendant de son autorité.

La lecture de son œuvre ne saurait laisser de doute à cet égard.

Nous trouvons une preuve irrécusable de son influence dans son intervention au moment critique où la défection de Montferrand paraissait imminente.

Le peuple de cette ville inclinait fortement à la rébellion et voulait s'unir aux Riomois pour grossir le nombre des factieux.

Les efforts concertés d'André Gorrut, conseiller à la cour des Aydes et du président de Vernyes les maintinrent dans la fidélité à la cause royale et catholique.

Jehan de Vernyes eut le grand honneur d'être délégué par Montferrand pour conclure avec Clermont une ligne offensive et défensive, sous l'autorité du Roy, contre le vicomte de Randan, chef du parti ennemi.

Le serment de fidélité à cette ligue fut juré en la maison consulaire par Vernyes pour Montferrand, et l'échevin Trottier pour Clermont.

L'auteur expose ensuite les moyens qui lui paraissent le plus propres à prévenir ou à résoudre les deux inconvénients qu'il juge les plus nuisibles au rétablissement du bon ordre dans la province.

L'accentuation de la rivalité entre Melhaud et Florat qui finirait par susciter deux partis à Clermont, dont l'un poussé par la jalousie, donnerait la main à Randan l'ennemi commun qui parviendrait ainsi à s'emparer de la ville.

Pour obvier à cet inconvénient, le président conseille au Roy de ne donner le commandement à aucun des deux seigneurs et d'accéder ainsi au désir depuis longtemps manifesté par les échevins de Clermont en leur remettant l'entier gouvernement de la ville jusqu'à l'arrivée du grand Prieur, mieux à même que personne de trancher la question, après l'avoir étudiée sur place.

Le second inconvénient beaucoup plus grave encore que le premier en raison de ses conséquences probables serait la désunion entre Clermont et Montferrand.

Elle se produirait sûrement si la commune fidélité de ces deux villes n'était pas également reconnue. Il importe donc grandement de leur accorder une même récompense due à un pareil attachement.

« Je ne dis point ceci pour mon particulier, déclare alors l'auteur, duquel je me suis toujours soucié quand il s'agit de l'avantage public, mais pour le seul zèle que j'ai au service du roy, sachant que cette compagnie (la cour des Aydes), a mérité beaucoup d'égards de la part de sa Majesté quand ce ne serait qu'elle a été la première cour souveraine en France, laquelle a reconnu par témoignage authentique le roy le 6 août 1589, dès le lendemain, elle se résolut ouvertement au service du nouveau roy, et pour servir d'exemple à toute la province, ordonna que le jour même seraient expédiées lettres en la chancellerie, sous le nom d'Henri IV, roi de France et de Navarre qui furent les premières expédiées en chancellerie de France. »

Fidélité remarquable et digne de reconnaissance par un bon prince, cette compagnie ayant par son exemple merveilleusement maintenu la province.

Sa Majesté ne saurait signaler son règne d'un plus bel acte de justice qu'en remettant ces trois villes principales.

Clermont, Montferrand et Riom au même droit qu'elles étaient il y a cinquante ans, afin de faire cesser par un tel ordre les envies, discordes et excessives dépenses, lesquelles faveurs et injustices des siècles précédents y ont fait naître et

qui ont réduit cette province dans l'état déplorable où elle se trouve. »

J'ai tenu à citer *in extenso* cette belle page qui fait le plus grand honneur à celui qui l'a écrite.

Elle est glorieuse pour les archives de la cour des Aydes dont elle consacre le loyalisme éclairé. Elle est de plus un vivant témoignage de l'esprit de justice qui animait son président et lui inspirait des accents d'une véritable éloquence.

La justesse de ses conseils et la sagesse de ses avertissements influencèrent sûrement les décisions royales puisqu'il en fut ainsi réglé par la suite. Le président avait exprimé l'avis que Riom s'il reconnaissait les torts de sa rébellion recouvrât le siège présidial attribué à Clermont, que le baillage de Montferrand injustement donné mi-partie à Riom, mi-partie à Clermont, fut restitué à Montferrand, et cette ville céderait la cour des Aydes à Clermont. Ce qui eut lieu sous le règne de Louis XIII.

Messieurs, je ne retiendrai pas plus longtemps votre bienveillante attention, mais il me semble que cette rapide analyse suffit à établir que Jean de Vernyes mérite pleinement les éloges que lui adresse M. Gonod dans sa préface.

Pourquoi faut-il que l'impartialité nous commande de formuler un regret et d'adresser un blâme au président de la cour des Aydes.

Il a cru devoir terminer son rapport en conseillant au roy d'user de rigueur dans la guerre contre les religionnaires de la province.

Cette constatation nous est pénible. Tout au plus peut-on voir une excuse à un pareil avis dans l'état d'exaspération où l'intensité du conflit entre catholiques et protestants avait jeté les esprits, mais plus encore, au moins, je me plais à l'espérer, dans la certitude qu'il fallait demander beaucoup de sévérité à Henri IV à l'égard de Français, quels que fussent leurs opinions et leurs torts, pour en obtenir un peu.

Quoiqu'il en soit, on peut regretter qu'un sentiment plus humain n'ait pas inspiré Jehan de Vernyes et tempéré d'un

trait de douceur cette physionomie d'où se dégage une si saisissante impression de fidélité et d'intégrité.

Après avoir été nommé conseiller au conseil privé de Navarre, il fut promu au mois d'avril 1600, substitut du Procureur général en la chambre établie à Nérac.

Il vivait encore en 1611 et d'après l'inventaire des enregistrements de la cour des Aydes, par Champflour (Auvergne historique), il dut avoir pour successeur comme premier président Jean Taquenet.

Il eut de constantes relations avec les principales personnalités politiques de l'époque, notamment Duplessis Mornay, le duc de Bouillon et le duc de Ventadour, gouverneur du Limousin, et Emeri de Vic, conseiller d'Etat.

Tel est le bon citoyen, le magistrat vraiment digne de ce beau titre, dont le nom bien qu'assurément plus modeste que celui des Marillac, des l'Hospital, des Domat et des Savaron, mérite cependant de figurer après eux parmi ceux qui restent chers à la petite patrie, pour nous avoir légué une leçon d'honneur et de patriotique désintéressement.

GASTON DE LA FARGE.

---

## Plan du Collège des Jésuites à Billom en 1762

Guillaume Duprat fut évêque de Clermont de 1535 à 1560. Ce prélat, théologien docte et lettré, est une des grandes figures de l'épiscopat d'Auvergne. Il s'entoura d'hommes de sciences et se fit un titre d'honneur de promouvoir activement les études dans la province. Au Concile de Trente, il se mit en relation avec l'ordre naissant de la Compagnie de Jésus sur lequel on avait appelé son attention et forma le projet de confier à ses membres la direction des collèges qu'il voulait fonder dans son vaste diocèse.

De retour en Auvergne, il songea d'abord, pour l'établissement d'une colonie scolaire, à la ville d'Issoire, qui évoquait

à sa mémoire les souvenirs d'origine de la famille Duprat. Mais Issoire, on ne sait pourquoi, hésita, et lorsque la ville se décida, une autre sollicitation s'était produite et l'avait emporté.

« — Messieurs d'Issoire, dit l'Evêque en recevant les notables Issoiriens, je vous ai mandés pour vous faire du bien, et vous n'êtes pas venus au jour marqué. D'autres sont venus, sans être appelés, à qui j'ai donné ce que je vous destinais. Vous êtes indignes du bien que je voulais vous faire. »

En effet, les habitants de Billom, ayant eu connaissance du projet, avaient avec empressement sollicité pour eux, une création qui, en outre de ses avantages matériels, devait continuer la tradition de leur université.

Billom accepta toutes les conditions ; par lettres-patentes, Henri II confirma, en 1556, les engagements, et par acte solennel du 19 novembre 1558, Guillaume Duprat fonda définitivement ce collège, le premier, en France, dont les jésuites aient eu la direction (1).

Il fallut bâtir, et les ouvriers n'allaient pas assez vite au gré des familles et des élèves. Lorsque Guillaume Duprat mourut, les constructions n'étaient pas encore achevées. Et déjà les essaims s'abattaient de tous côtés, dans la ville favorisée.

On peut juger de la réputation de la nouvelle maison par ce fait que, quinze ou vingt ans après l'organisation complète, 2,000 élèves se pressaient autour des professeurs. Suivant la coutume du temps, il n'y avait point de pensionnaires. Les élèves logeaient chez les habitants. Billom avait eu décidément l'intelligence de ses intérêts : la présence de ces rangs compacts, s'épanchant chaque jour des portes du collège, donnait à la ville une singulière animation, et lui apportait en plus la fortune.

Le pacte séculaire entre les jésuites et Billom — il avait

(1) Guillaume Duprat créa encore le collège de Mauriac, et, à Paris, le collège de Clermont.

## Collège de la ville de Billom en 1762

---

### COLLÈGE DES JÉSUITES

A. Passage donnant entrée dans la cour B où sont les classes C.
D. Préfecture.
E. Congrégation des habitants de la ville.
F. Sacristie.
G. Congrégation des écoliers.
H. Sacristie.
I. Passage donnant entrée dans la pièce K qui sert à représenter des comédies.
Tout ce corps de bâtiment n'a qu'un rez-de-chaussée, couvert d'un simple toit et mal bâti.
L. Pré planté d'arbres fruitiers.
M. Grenier d'abondance.
N. Ecurie pour fermer du bétail.
O. Colombier.
P. Grande cour.
Q. Grand apanti (*sic*).
R. Enclos des Religieuses bénédictines dont les murs qui l'enferment sont mitoyens *a*
S. Porte au bout de la rue qui donne entrée chez les Bénédictines.
T. Grande pépinière.
V. Grand cuvage.
X. Passage pour aller de la sacristie *a* aux chapelles *y*.
Z. Eglise couverte d'un grand comble et perron qui monte dans l'église.
*G*. Avant sacristie.
*c*. Escaliers.
*d*. Chambres.
*e*. Deux dépenses.
*f*. Descente de cave.
*g*. Réfectoire.
*h*. Cuisine.
*i*. Aide cuisine.
*k*. Passage.
*l*. Escalier.
*m*. Passage qui conduit au jardin.
*n*. Laboratoire de l'apothicaire.
*o*. Apothicairerie.
*p*. Chambre de l'apothicaire.
*q*. Porte d'entrée du Collège et principal escalier de la maison.
*r*. Corridor.
S. Cour.
*t t*. Deux caveaux.

*u u*. Deux chambres.
*x*. Passage de la cour P et du jardin.
*y*. Fosse des commodités.
*z*. Boulangerie.
1. Endroit pour préparer le pain.
2. Four.

Tout ce corps de bâtiment qui va de biais et qui est marqué + n'a qu'un rez-de-chaussé.

3. Est une porte au bout du cul de sac qui donne entree dans la cour P.
4. Descente de cave.
5. Porte d'entrée du pré L.

L'élévation aB est prise sur un des côtés de la cour S qui est aussi marquée aB. On voit que ce grand corps carré au milieu duquel est la cour S est composé de 3 étages. On a choisi cette élévation parce qu'elle est la plus intéressante. Les deux façades du côté du jardin et celle du côté du cul de sac sont mal bâties et fort vieilles, ainsi que tout le reste, excepté les trois façades de la cour S qui sont bâties tout récemment.

(Plan conservé aux *Archives de la Sénéchaussée d'Auvergne* — Cour d'appel de Riom.)

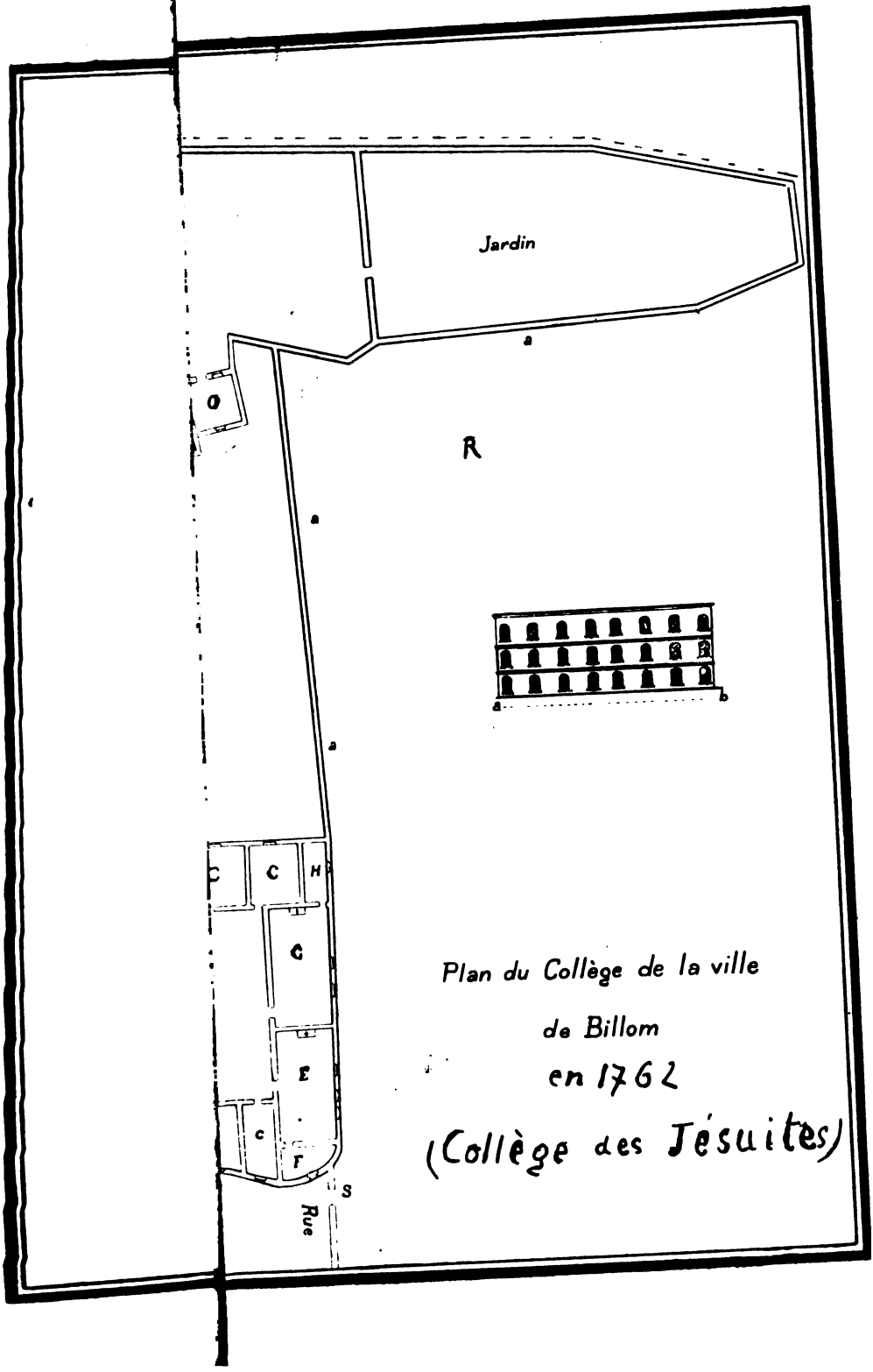


Plan du Collège de la ville de Billom en 1762

(Collège des Jésuites)

duré 204 ans — fut rompu en 1762, par suite de la suppression de la Compagnie de Jésus, arrachée à la faiblesse des Bourbons, par une coalition souterraine.

Le plan inédit que nous reproduisons ici provient des archives de la Sénachaussée d'Auvergne, aujourd'hui Cour d'appel de Riom. Il fait partie du dossier où nous avons puisé déjà le plan du Collège de Clermont.

Par cette reproduction, réduite mais fidèle, nous avons voulu rappeler une belle page de nos annales, et redire, à l'usage des habitants de Billom, qu'il fut une époque où leurs ancêtres surent comprendre les hautes exigences de leur histoire et les graves intérêts confiés à leurs mains.

Abbé Régis Crégut.

---

## La Cathédrale de Clermont

—

### Deuxième partie

DESCRIPTION : L'EXTÉRIEUR

*(suite)*

Mais, à l'avouer sans détour, de cet endroit, l'ensemble de la cathédrale nous apparaît quelque peu sévère, lourd, heurté. Aux arcs-boutants du chœur, un dessin pauvre et rude. Par économie, on a voulu se restreindre et sur les contreforts il a fallu renoncer à poser ces clochetons élancés, fleuris, si pleins de grâce aux cathédrales de Reims, de Paris ou d'Amiens. A leur place, un simple bouquet de feuilles épanouies. Malgré le rayonnement de sa rosace, imitée de celle qui, œuvre de Jean de Chelles, occupe à Paris une place identique (1), le portail méridional surtout, par sa masse

(1) Cette œuvre de Jean de Chelles, exécutée au milieu du XIIIe siècle, sous Saint Louis, dans un remaniement du transept, semble avoir fait

sombre, trapue, vient raccourcir l'édifice, attrister le regard. Ses deux tours, encore incomplètes, sont percées de fenêtres qu'un amour bizarre de la variété a voulu faire, de l'une à l'autre, dissymétriques. Mais songeons que l'œuvre est à la fois mutilée et inachevée. Entre la rosace et la porte, pour cacher la nudité de la muraille, édifions le gable triangulaire aux capricieuses sculptures ; dans les niches vides, dressons les statues d'autrefois ; par la pensée, prolongeons, exhaussons les tours, faisons-les monter en flèches aiguës, et dites-moi si, les travaux d'achèvement une fois terminés, nous n'aurons point ici l'un des édifices les plus chantants, les plus pittoresques (1).

Continuons notre examen. Tout à gauche, vous regrettez de voir la base des flèches masquée, noyée en partie ; votre œil s'étonne à l'aspect de fenêtres qu'il n'est pas habitué à trouver dans les édifices religieux. Obligé d'aménager là, comme au côté nord correspondant, des services divers, maîtrise, agence des travaux, sacristies, Viollet-le-Duc, au

école : outre Clermont, les portails nord de Rouen et de Tours, le portail sud de Séez, la grande façade de Reims, nous en présentent de frappantes imitations. Comme pour d'autres chefs-d'œuvres, sur cette rosace de Clermont l'admiration avait fait naître une légende rapportée par Audigier : œuvre d'un élève de l'architecte principal, elle aurait chez celui-ci excité un si vif ressentiment, qu'il s'en vengea d'une manière « bien noire ». Quelle aurait été, au juste, cette vengeance ? Audigier ne le dit point.

(1) Autrefois, contre le trumeau de ce portail se dressait la statue de saint Austremoine, l'apôtre de l'Auvergne. La tête coiffée d'une mitre, de la main gauche il portait une église. Dans les niches, dix statues figuraient d'autres évêques de Clermont. Sur le linteau de la porte, des bas-reliefs retraçaient les principales scènes de l'enfance du Sauveur : sa Nativité, l'Adoration des Mages, le massacre des Innocents, la Fuite en Egypte. Sur le tympan, quatre grandes statues : le Christ couronne sa Mère, assise près de lui ; de chaque côté, un ange agite un encensoir. Dans les trois voussures, de petites statues de saints. Dans le triangle des deux pyramides latérales, des bas-reliefs animés (les descriptions manuscrites utilisées par nous, celles de Durand et d'Audigier, ne sont pas plus précises) ; sur leur pointe, d'un côté un ange, de l'autre la statue de saint Louis (cette dernière identification toutefois est assez peu sûre). Tel était l'ensemble sculptural de ce portail avant 1789. — Le gable dont les premières crosses végétales, toutes mutilées, sont encore visibles, a-t-il jamais été fini ? Les descriptions anciennes permettent d'en douter.

lieu de viser au trompe-l'œil, avec une franchise presque brutale, en a pris résolument son parti. A cet endroit de l'œuvre il a voulu donner une physionomie en rapport avec sa destination et, pour mieux accentuer le passage du sanctuaire aux demeures plus profanes, il y a planté un contrefort vigoureux, puis il a légèrement abaissé le niveau de la galerie ajourée et aux fenêtres il a donné cet arc surbaissé, ce cloisonnement de meneaux, gothiques toujours, mais particuliers aux bâtiments civils. A vrai dire, en faveur de l'unité du coup d'œil d'ensemble, personne ici n'aurait protesté contre un trompe-l'œil plus esthétique que cette sorte de construction à double étage où, d'une manière hybride, se superposent des ouvertures discordantes.

Si vous êtes en quête de détail, aux arcs-boutants de la nef, avec leur élégante claire-voie en ogives, je vous ferai remarquer un dessin plus riche qu'à ceux du chœur, d'une trop pauvre sobriété. Variété aussi dans le dessin des corniches : là, dans les parties plus anciennes, rang unique de feuillage à gros crochets ; ici, double rangée ou plantureuse guirlande à feuilles déchiquetées ; enfin, dans l'œuvre de Viollet-le-Duc, retour aux simples et gras feuillages du XIIIe siècle.

Sous ces corniches, les fenêtres de l'étage supérieur nous offrent un tracé d'une rare élégance, avec leur triple division à lancettes et leurs rosaces découpées ; rosaces, il est vrai, plus déliées, plus aériennes, dans la région du chœur que dans celle de la nef, où l'architecte du XIVe siècle, pour faire du nouveau sans doute, a substitué un dessin plus compliqué, un peu lourd. Aux bas-côtés de la nef, deux fenêtres surmontent leur quadruple ogive d'une nouvelle sorte de rosace à rais de roue, délicieuse. A côté, seule de tout l'édifice, et nous devons nous en féliciter par amour de l'unité générale, une fenêtre déploie son capricieux réseau de nervures flamboyantes.

Elevez maintenant plus haut vos regards. Sur la toiture de

plomb, voyez courir l'élégant dessin de la crête qui en fleuronne la longue ligne (1). Au chevet, soulevée vers le ciel par le mince fût de son piédestal, contemplez la statue de la Vierge, rehaussée d'or ; à ses pieds, le long des rampants du toit, un Arbre de Jessé déroule ses rameaux capricieux d'où surgissent les solennelles figures de prophètes et d'ancêtres du Christ. Cette image colossale, en cuivre repoussé, œuvre elle aussi de Viollet-le-Duc (2), est venue en 1874, reprendre le nom et l'ancienne place de la Vierge, appelée jadis, à cause du petit clocher voisin, la Vierge du Retour. Statue vénérée qu'avait abattue, nous l'avons dit, la fureur des démagogues révolutionnaires. A cette image nouvelle, un souvenir touchant se rattache. Alors que la terrible guerre franco-allemande mettait tous les cœurs en émoi, les fidèles du diocèse de Clermont promirent à la Vierge de lui offrir cet ex-voto de la reconnaissance, s'il leur était donné de voir leur province soustraite aux ruines des redoutables envahisseurs. Et quand, l'œuvre une fois achevée, il fallut la bénir, avant de l'élever sur son piédestal aérien, ce fut pour toute la ville une fête grandiose, enthousiaste. Debout, sur un char traîné par quatre chevaux blancs montés par des artilleurs, dans une escorte d'artillerie, de dragons, d'infanterie, aux puissants accords de la musique militaire, par un long circuit à travers les rues surmontées d'arcs de triomphe, la Vierge se dirige vers la Cathédrale toute pavoisée d'oriflammes. Et, pendant trois journées, la foule s'entasse aux discours, aux offices solennels (mai 1873). Un an après, pour célébrer l'introni-

(1) Viollet-le-Duc compte cette crête « parmi les plus belles et les plus parfaites » que la Renaissance ait produites. (*Dictionnaire de l'Architecture française*, tome III, p. 400).

(2) Cette statue mesure 3 mètres de hauteur. Dans son dessin, Viollet-le-Duc s'est inspiré de la Vierge à la Colonne de Notre-Dame de Paris (XIIIe siècle). Il s'était assuré le concours du sculpteur Zieger et confia l'exécution aux fondeurs de Paris, Monduit et Béchet. Ceux-ci firent une réplique de leur œuvre pour l'envoyer à l'Exposition universelle de Vienne. — L'Arbre de Jessé est la reproduction de celui qu'avait fait placer Jacques d'Amboise. Les personnages représentés sont les rois David, Salomon, Josaphat, Ezéchias, et les prophètes Isaïe, Ezéchiel, Daniel.

sation de la Vierge sur son piédestal, on voit se renouveler, ou plutôt s'accroître, la même ferveur, le même enthousiasme; de nouveau, se déroule, au milieu des rues, une imposante procession où figurent toutes les autorités et près de quatre cents prêtres, accourus des derniers confins du diocèse (21 juin 1874).

Autrefois, vers l'ancienne statue de Notre-Dame du Retour que la piété populaire avait encore appelée Notre-Dame de Tous Biens, un culte se reportait, d'une naïve, d'une fraîche poésie. Quand, à travers la plaine ou sur les pentes de la chaîne des Dômes, en des endroits nommés *Signadoux*, les villageois apercevaient la cîme de la cathédrale, ils s'arrêtaient pour adresser leur prière à l'image vénérée qu'aux rayons du soleil ils voyaient resplendir là-bas dans son auréole d'or. Pour venir la saluer de la petite plate-forme du clocher d'en face, même en plein XVII^e siècle, de pieux fidèles, un cierge à la main, gravissaient à genoux les marches de l'étroit escalier qui y montait en spirale. Les mères venaient lui tendre leurs enfants menacés par la mort. Ces lumières qui, là-haut, tremblottaient au souffle capricieux de la brise, ces gestes confiants d'un amour maternel aux abois, pour nous, quel sujet de rêverie, quelle pénétrante évocation !

### III L'ABSIDE

Depuis peu de temps, assez largement dégagée, l'abside peut, à bon droit, prolonger une halte d'admiration. Jeu intense de l'ombre et de la lumière aux angles et aux contreforts des chapelles, figures grimaçantes des gargouilles, élan des sveltes fenêtres du chœur, couronne d'arcs-boutants profilés dans l'azur, vision sereine de la Vierge qui, là-haut, se dresse et sourit : un si pittoresque ensemble, n'était-ce point dommage de le laisser insaisissable à l'œil dans les replis tortueux d'étroites ruelles ? N'est-il pas vrai qu'ici, suivant une image maintes fois répétée, vous contemplez l'immense proue d'un vaisseau de haut bord en partance vers les rives éternelles ?

Et d'ailleurs aux amateurs de vieilles rues étroites, de recoins à physionomie capricieuse, il reste la rue Fléchier et la rue des Grands Jours. Dans l'une, entre les parois resserrées des maisons, si vous relevez la tête, de la cathédrale votre œil aperçoit tout juste la fenêtre élancée qui ferme le fond du chœur, puis au-dessus, la Vierge debout sur les enroulements de l'Arbre de Jessé et enfin, à droite, l'extrême sommet de l'une des flèches déchiqueté sur le ciel. De tous les rares replis obscurs, vénérables restes de nos vieilles cités du Moyen-Age, encore tapis contre les flancs de nos cathédrales, nulle part peut-être il ne s'en découvre de plus vivant, d'un pittoresque plus accusé et suggestif.

Dans la rue des Grands-Jours, plus haut déjà que la ligne tournante des toitures d'en face, les gargouilles, en un premier rang, attachées à la couronne des chapelles de l'abside, plus haut encore, celles qui, au sommet des contreforts, prolongent la longue pente des arcs-boutants, toutes à la fois se lancent sur le vide, le corps ramassé ou tout entier projeté en avant, la bouche béante ou convulsée par l'effroi. Figures humaines, exactement rendues (1), ou invraisemblables monstres, capricieux amalgame de quadrupèdes, d'oiseaux et de reptiles : chez nos sculpteurs gothiques, quelle verve, quelle exubérance de fantaisie ! De ces gargouilles, je vous en signalerai trois surtout, vers le nord, au-dessus de la sacristie des chanoines. Dans l'une, de ses bras enlacés, comme en une sorte de désespoir, une femme serre son enfant sur son cœur ; plus haut, un horrible monstre dévore un enfant et, au contrefort voisin, une femme seule tend ses mains et ses regards suppliants. Dans ces trois images, n'y a-t-il pas lieu de voir une pensée unique, tout un petit poème lapidaire, la glorification de l'amour maternel, amour des mères de la terre

(1) La cathédrale de Clermont est l'un des premiers édifices où l'on puisse signaler des gargouilles à figures humaines. — Dans les niches des contreforts, avant la Révolution, nous l'avons indiqué, se dressaient des statues de saints ; elles représentaient les titulaires des chapelles placées au-dessous.

ou amour de la mère commune des chrétiens, l'Eglise, disputant la vie de leurs enfants, chez les unes aux périls matériels, chez l'autre à l'avidité du monstre infernal, au péché ?

### IV. LE PORTAIL NORD

Moins mutilé que le portail du sud, moins écrasé, par suite de la hauteur de l'une de ses tours, encadré d'ailleurs par les étages des maisons, le portail septentrional s'offre à nous dans des conditions plus aptes à le faire valoir ; par sa situation même, en tête d'une rue, il nous fournit l'un de ces aspects variés, inattendus, qui communiquent tant de charme poétique à nos vieilles cathédrales.

A gauche, la tour de la Bayette, la tour du guet (1), coiffe sa haute tourelle d'angle d'un campanile en fer forgé, d'un effet charmant avec sa couronne de petits fanions, ses courbes hérissées de crocs et son globe d'or que surmonte une croix à girouette (2).

Bien que, pour éviter sans doute un manque d'équilibre dans le dessin des masses par suite de l'inachèvement de l'une des tours, Jacques d'Amboise n'ait point, comme sur le reste d'édifice, fait monter sur le transept la haute toiture qui en aurait encore plus idéalisé la physionomie, la partie centrale de cette façade se montre admirable d'harmonieuse splendeur. Presque point d'espace nu ; tout est pierre ajourée et sculptée. Et par ailleurs c'est un fait assez singulier qu'au

(1) Ce mot a la même origine que le verbe « bayer » (italien *badare*) : « ouvrir la bouche en regardant fixement » ; ex. : « bayer aux corneilles ». En temps de guerre, nuit et jour, sur cette tour de la Bayette, un guetteur surveillait l'horizon, une trompette à la main, pour donner l'alarme. Les ecclésiastiques eux-mêmes étaient astreints à faire le guet.

(2) Ce campanile fut placé en 1606, aux frais de la ville de Clermont, par Louis Demarq, horloger à Ruffec en Poitou. L'horloge elle-même, à la suite d'une entente de la ville avec le Chapitre, avait été construite en 1407, par Michel Ardoin, horloger de Rouen, établi à Cusset. Les frais devaient être couverts par des droits établis sur l'entrée des farines et des vins. A lire les délibérations prises à ce propos, on voit quelle importance les villes du Moyen-Age attachaient à la possession d'une horloge. — La hauteur totale de la tour de la Bayette est de 50m 70.

nord comme au sud, l'architecte ait donné à ses tours un dessin dont la pauvreté relative jure quelque peu avec la magnificence des surfaces qu'elles encadrent.

Avec sa double couronne de cercles à lobes, la rosace présente une contexture très gracieuse, d'un genre un peu insolite au Moyen-Age, qui nous rappelle, en l'amplifiant, celle de la grande rose au portail occidental de la cathédrale de Chartres.

Au-dessous, dans la balustrade qu'un ingénieux caprice a découpée en bizarres médaillons, s'agite la sarabande de scènes grotesques : griffon, singe à cheval sur un âne, éléphant chargé d'une tour, etc. Et, pour enrichir ce comique répertoire, dans la frise qui court au bas de cette balustrade, tout un défilé se déploie de têtes curieusement affublées de longues oreilles, de mitres, de cornes, de capuchons. Peut-être, dans ces figures grimaçantes, faut-il voir une traduction de cette Fête des Fous, si populaire au Moyen-Age, et qui, à Clermont, dans la cathédrale ou ses alentours, se maintint avec une si tenace résistance. En tout cas, ici comme dans les gargouilles, une fois de plus, il nous faut constater avec quelle verve s'ébaudit l'humeur satirique, gouailleuse de nos pères.

Puis vient une élégante galerie, fermée de vitraux et que découpent de minces, de fines colonnettes.

Sur le fronton aigu qui surmonte la porte, des bas-reliefs symbolisent les sept arts libéraux, le *trivium* et le *quadrivium* (1). C'est encore là un des détails les plus typiques de notre cathédrale. Généralement, en pareil endroit, on ne voit guère que dessins géométriques, lobes percés à jour. Ici, les lignes se sont animées en prêtant leurs cadres à de petites scènes vivantes, d'une rare finesse d'exécution. Devant un disciple, la Dialectique écrase une pierre, image, sans doute, des arguments qu'elle se plaît à broyer ; un disciple encore devant la Grammaire, armée d'une férule ; d'un air solennel

(1) Le *trivium* (Dialectique, Grammaire, Eloquence) occupe les trois lobes du bas, le *quadrivium* (Musique, Astronomie, Arithmétique et Géométrie) les trois lobes du haut et celui du milieu.

et impérieux, l'Eloquence montre un livre ouvert ; avec deux marteaux, la Musique frappe sur deux cloches ; l'Astronomie contemple les astres ; sur une table, l'Arithmétique compte des boules ; avec un compas, la Géométrie trace des figures. Mais ici, par une synthèse assez originale, chacun des arts et le savant qui, aux yeux du Moyen-Age, l'avait inventé, ne font plus qu'un et, avec ces divers attributs, sur la chaire des docteurs, c'est Aristote, Donat, Cicéron, Pythagore, Ptolémée, Boëce, Euclide, que nous voyons assis, la tête ceinte d'une couronne (1), emblême de la majesté souveraine de la science. En haut de cette curieuse rosace, un pélican, symbole de la charité, se perce les entrailles pour nourrir ses petits serrés près de lui. Dans l'ensemble de ces gracieux motifs, n'y aurait-il point comme un résumé de la vie psychologique de l'homme, de ses facultés à la fois de l'esprit et du cœur ?

De chaque côté du gable triangulaire, une statue s'abrite sous un clocheton svelte, délicatement ouvragé. Dans des niches sculptées, un peu démesurées par leur taille, d'autres statues encore, sur les contreforts qui soutiennent la maçonnerie des tours. Celles de droite proviennent, paraît-il, de l'ancienne église des Cordeliers. D'ailleurs, pour aucune, bien que toutes soient des œuvres authentiques du Moyen-Age, on ne pourrait affirmer qu'elles figuraient sur les murs de la Cathédrale, dans les temps antérieurs à la tourmente révolutionnaire. Vainement, en tout cas, y chercherions-nous la statue de saint Louis que, suivant l'expression de Savaron, l'évêque Guy de la Tour, en reconnaissant souvenir, « logea à la faciade de son église ». Essayer d'identifier, d'une manière précise, les différents personnages, que nous avons là sous les yeux, serait une œuvre ardue, d'un résultat fort problématique. Peut-être la femme, à tête ornée d'un diadème, est-elle la reine Blanche de Castille. Dans l'un des clochetons, le personnage à longue barbe et à couronne fleuronnée repré-

(1) Sauf la Grammaire.

sente sans doute le roi David ou Salomon, son fils. A n'en point douter, les statues à longs phylactères et à turbans enroulés sont celles de prophètes de l'Ancien Testament. Mais lesquels? Toutes ces sculptures, du reste, sont bien loin d'avoir la même valeur. Chez toutes, il est vrai, il faut admirer le faire des draperies, l'habile agencement des longues robes ; mais, chez quelques-unes, les proportions restent un peu lourdes, trapues ; on y devinerait comme une vague influence des artistes flamands. Remarquez aussi que les sculpteurs auvergnats, quand ils ont abordé la grande statuaire monumentale, ont résolument abandonné la lave volcanique dont la porosité se prêtait mal aux obligatoires délicatesses d'un ciseau aux prises avec les traits expressifs de la figure humaine, et partout, dans leurs niches noires, ils ont dressé des statues de pierre blanche. Qu'elles proviennent ou non de l'ancienne cathédrale, celles que nous y voyons aujourd'hui, cette conclusion reste certaine, prouvée non seulement par la Vierge et le saint Jean décrits dans la première partie de cette étude, mais encore par d'autres débris, restes authentiques des portails du midi et du nord.

Hélas ! elles ont disparu les légions de saints, ravis en extase dans les cordons en ogive de la grande porte, les hautes statues des Apôtres debout sous leurs dais dentelés, la Vierge de Grâce adossée au trumeau et souriant à son Fils, les solennelles figures du Jugement dernier qui garnissaient le tympan : le Christ, juge suprême, la Vierge et saint Jean suppliants et, de chaque côté, un ange à genoux (1).

(1) Voici quelques autres données sur l'ancienne statuaire de ce portail. Sur le linteau, les morts, enveloppés de suaires, sortent de leurs tombes. La scène du Jugement dernier se complète par deux anges qui sonnent de la trompette et un troisième qui porte une croix. Au sommet du gable, une autre statue d'ange portant lui aussi une croix. De chaque côté du portail, sans doute dans la plus haute niche des deux tours, un ange encore qui, de la main, élève une lanterne. Dans la double niche, en bas de la Bayette, la Vierge et l'archange Gabriel représentent la scène de la Visitation. Sous les deux clochetons, d'un côté saint Louis, de l'autre David ou Salomon. A l'exception du roi de Juda, encore debout dans le clocheton de droite, on voit que les quelques figures dressées dans les niches au début du XIXe siècle, ne répondent guère aux sujets anciens.

Du moins, au Musée de la Ville, il reste la satue du Christ et celle-ci est une œuvre remarquable, digne de la splendide statuaire de nos cathédrales du Nord (1). Assis, la poitrine découverte pour montrer la plaie de son côté, la chevelure et la barbe ondulées, le Souverain Juge tourne légèrement la tête et ses traits d'une harmonieuse pureté s'animent d'une étonnante expression de majesté tranquille. Sur les chairs et le bord des vêtements, la pierre blanche porte des traces de peinture et, pour nos habitudes modernes de sculpture sans couleur, ce n'est pas un spectacle banal, ce goût de polychromie, aux preuves maintes fois constatées, qui poussait nos artistes gothiques, comme leurs glorieux devanciers de l'antique Grèce, à parer leurs statues de la vivante expression de teintes variées (2). Assurément, ici le Christ n'était point seul à offrir cette artistique collaboration de la peinture et de la sculpture. A n'en point douter, toutes les autres images qui ornaient le large ébrasement de ce portail avaient recueilli le bénéfice de ce procédé et, pour les fidèles, aux âmes candides et simples, lorsque, de leurs rues tortueuses, ils débouchaient sur le cimetière de la Place Devant-Clermont, c'était un spectacle enchanteur de voir, à l'entrée du sanctuaire vénéré, abritée sous la grande ogive de la vaste porte, toute cette cour céleste d'un si vivant aspect, tous ces saints aux figures parlantes, aux robes rehaussées d'or et d'autres teintes somptueuses.

Et puis, à cette statue de Notre-Dame de Grâce, appuyée au trumeau, ils avaient voué un culte passionné, débordant de filiale confiance. A ses pieds, au cours du XIVe siècle, par

(1) Cette statue, avec la Vierge et le saint Jean dont nous avons parlé plus haut (nº de décembre 1907, p. 300), ont été découvertes, en 1851, lors de la démolition des vieilles tours romanes, dans un réduit muré où, évidemment lors de la Révolution, on avait voulu les soustraire aux ravages des sans-culotte.

(2) A Notre-Dame de Paris, presque toute la façade était peinte et rehaussée d'or. Venu en France en 1490, un évêque d'Arménie, nommé Martyr, nous a laissé l'expression de son enthousiasme devant ce spectacle féérique.

l'ordre de l'évêque Jean de Meillou, chaque semaine, une messe solennelle était chantée ; les Clermontois y accouraient avec un zèle que le pape Grégoire XI se plut à encourager par la faveur d'une indulgence (1373). Pendant des siècles, chaque samedi, après Vêpres, les chanoines, les enfants de chœur, les musiciens, sortaient de l'église et, rangés en cercle à l'entour de la Vierge, ils chantaient une antienne à sa louange. Et le premier dimanche de l'Avant, pendant les Matines, sur la tour de la Bayette deux enfants de chœur montaient, une torche allumée à la main, et, dans l'aube blanchissante, avec leurs compagnons et des chantres, ils entonnaient une antienne à Marie, comme pour annoncer à tous les vents que bientôt elle donnerait au monde un Sauveur. Oui, devant ce portail dévasté, en ce coin de rue que traversent tant de gens affairés et indifférents, il flotte comme une survivance attendrie du passé, quelque chose comme un reste de l'âme de nos pères, âme faite de pieux hommages, de ferveur candide, de séculaire recours au maternel appui de « la Vierge benoîte ».

Mais aussi, car tous les contrastes se heurtent en ces vieux âges, devant cette image sainte, sur le cimetière surmonté de la Croix de Clermont, aux jours de Noël, la Fête des Fous, enfin chassée de l'église, avait transporté la sarabande de ses masques, le vacarme de ses grelots et de sa musique endiablée. Au début du XVII^e siècle, pour détruire cet abus tenace, le Président Savaron écrivit un traité tout vibrant de mépris et, avec une âpre éloquence digne des accents que, sept ans plus tard, il ferait retentir au sein des Etats Généraux, il s'écriait :

« Arrière, fols, arrière, masques ! Ce lieu est saint et sacré et porte au frontispice l'image d'une Vierge tenant son fils Jésus. Arrière, profanes impurs, de cet objet de pureté et sainteté ! Arrière, fols, de cet objet de prudence ! Arrière, du lieu où vous faites les insensés à l'envi !... Arrière, masques, de ce lieu : c'est le cimetière de vos évêques et de vos ancêtres

que vous violez ; leurs cendres crieront vengeance à Dieu, si vous continuez (1). »

(1) Savaron, *Traité contre les Masques*, Clermont 1607, 3e édit. Paris (1611), pp. 44, 45 et 48. — Mentionnons d'autres souvenirs rattachés à cette partie de la cathédrale. — Le 29 septembre 1648, Florin Périer, beau-frère de Pascal, monte à la tour de la Bayette et y renouvelle, sur la pesanteur de l'air, l'expérience qu'il a faite, peu de jours auparavant sur le sommet du Puy de Dôme. — En 1813, sur cette même tour, nouvelles études scientifiques qu'une inscription, gravée au sommet de l'escalier tournant, rappelle en ces termes : « Point de la chaîne des triangles établie par les officiers au corps impérial des ingénieurs géographes pour lier le Mont-Blanc à la méridienne de Dunkerque auquel ont été réduites les observations de latitude et d'azimuth faites par ces officiers dans la maison des ci-devant Jacobins. Napoléon Empereur. Mai 1813 ». — L'année suivante (mars 1814), après l'abdication de Napoléon à Fontainebleau, un matin, des soldats voient, sur la tour de la Bayette, flotter un drapeau blanc à fleurs de lis d'or que la municipalité elle-même a fait arborer. Furieux, ils brisent la porte du clocher et vont arracher le drapeau. A grand'peine, le général Becker parvient enfin à calmer l'effervescence de ses soldats, fidèles à leur culte pour l'Empereur. — Des scènes analogues, et pour la même cause, se reproduisent après la seconde abdication, celle qui suit Waterloo.

*(A suivre.)* Abbé Ph. Gobillot.

---

# MÉLANGES

## Pascal inédit

PAR M. ERNEST JOVY

*(Compte rendu par M. Elie Jaloustre).*

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Ernest Jovy, président de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, un ouvrage paru tout récemment et qui présente le plus vif intérêt, sous le titre de : *Pascal inédit.*

Comme Molière, dont Brunnetière a dit qu'il avait ses dévots, Pascal a aussi ses fidèles, presque ses adorateurs. Je m'empresse de dire que M. Jovy n'est pas au nombre de ces derniers ; il ne paraît pas être de ceux qui souscrivent à la

canonisation proclamée par l'un des derniers éditeurs des *Pensées;* il convient de le ranger plutôt parmi les *curieux* de Pascal, et, en cette qualité, il a beaucoup plus d'indépendance et de liberté d'esprit pour voir et mettre les choses au point.

Précédemment, M. Jovy a publié en 1895 : *Essai de solution d'un petit problème d'histoire littéraire : Pascal et Montalte.* En 1903 : *Un opuscule attribuable à Pascal : les Réflexions sur les vérités chrétiennes.* En 1905 : *Quelques notes sur Pascal.*

Ces diverses publications sont venues, avec *Pascal inédit*, augmenter la bibliographie déjà considérable qui a pour objet le beau-frère de Florin Perier. On peut dire, en effet, que les livres, les articles, les études qui le concernent sont innombrables.

Un érudit de ma connaissance, M. Albert Maire, ancien bibliothécaire à l'Université de Clermont, actuellement à la Sorbonne, a entrepris de dresser la liste de toutes ces publications. Cette liste est d'une longueur vraiment extraordinaire, et il faut pour accomplir un semblable travail toute l'érudition, toute la persévérante patience de M. Maire.

Après tant de recherches, après tant de publications, est-il possible qu'il y ait encore de l'inédit dans l'œuvre de Pascal? Cela parait surprenant, et cependant cela est : le vrai, vous le savez, n'est pas toujours vraisemblable.

Il existe à la Bibliothèque nationale, sous le n° 12449 du fonds français, un manuscrit qui contient les écrits et fragments théologiques dûs au célèbre penseur, mais ces écrits et fragments, qui, bien entendu, sont des copies, ont été jusqu'ici laissés de côté par les éditeurs, sauf l'abbé Bossut qui en a donné quelques-uns. M. Faugère les a connus, mais il n'a pas cru devoir les comprendre dans son édition. « Ces discussions sur la Grâce, dit-il, à la fois froides et subtiles, ont aujourd'hui peu d'intérêt, et, il faut bien l'avouer, l'on a peine à y reconnaître le style des *Provinciales* et des *Pensées.* »

Ces raisons n'ont pas paru suffisantes à M. Jovy, pour laisser dans l'oubli Pascal théologien, et, de fait, rien de ce qui est sorti de la plume d'un tel écrivain, ne saurait être

rejeté et mis au rebut. L'abbé Bossut, je le répète, n'avait pas dédaigné, en 1779, ces travaux spéciaux, et il en a édité plusieurs; M. Ernest Jovy a donné ceux qui n'avaient pas encore vu le jour, de telle sorte que nous avons maintenant l'œuvre complète de Pascal.

Complète, c'est peut-être beaucoup dire, car bien des écrits du frère de Mme Perier ne sont pas parvenus jusqu'à nous, et notamment tout ce qu'il a composé peu avant sa mort, à propos du formulaire.

A ces derniers écrits se rattache la question de la rétractation de Pascal, et sur cette intéressante question le livre de M. Jovy donne de curieux renseignements.

Notre illustre compatriote s'était séparé de ses amis, cela n'est pas douteux, lors de l'affaire du formulaire. « Les jansénistes, écrit M. Jovy, semblent s'être appliqués de toutes leurs forces à dissimuler ce différend ou, tout au moins, à atténuer ces divergences d'opinion entre Pascal et les autres solitaires. A ses derniers instants, Pascal parla sur ce sujet à son confesseur, le P. Beurrier, curé de Saint-Etienne-du-Mont. Les paroles de Pascal furent si équivoques que le P. Beurrier ne comprit rien à ce que son illustre pénitent lui avait dit, et qu'il put déclarer aussi bien à l'archevêque de Paris, adversaire de Port-Royal, qu'à la famille Perier, que Pascal avait parlé comme ces personnes d'opinions opposées pouvaient le souhaiter. »

Je me permettrai d'élever un doute sur la non-compréhension des paroles de Pascal par M. Beurrier. A voir l'acharnement des jansénistes à établir une version conforme à leurs idées, on soupçonne que le curé a dû dire tout d'abord la vérité, mais comme cette vérité ne plaisait pas à ceux du parti, ils ont employé tous les moyens auprès du suprême confident pour l'amener à atténuer ses premières déclarations ; ils ont fait disparaître les écrits où étaient exprimés les derniers sentiments de Pascal ; enfin, tout concourt à faire croire qu'ils ont « préparé » et peut-être même « truqué un dossier », en vue de l'examen que l'on pourrait faire par

la suite de ce point d'histoire. Ce qu'ils ont fait plus tard pour Soanen, ils ont bien pu le faire pour Pascal.

Au surplus, je vais rappeler les faits, aussi brièvement que possible. Pascal était mort depuis deux ans et demi, quand Harduin de Péréfixe, archevêque de Paris, envoya, le 7 janvier 1665, chercher M. Beurrier et lui dit : « Est-il vrai que M. Pascal est mort dans votre paroisse, et qu'il est mort sans sacrement ? » — « En effet, répondit le curé, M. Pascal est mort dans ma paroisse, mais il n'est pas mort sans sacrements, car je les lui ai administrés moi-même.» — « Comment ! reprit l'Archevêque, ne saviez-vous pas que c'était un janséniste ? » — M. Beurrier déclara quo Pascal mourant avait accusé Arnauld et les autres de manquer de soumission au Pape et d'aller trop avant dans les matières de la Grâce.

Séance tenante, l'archevêque dresse acte de cette déclaration et la fait signer par le curé.

Dans cette déclaration, ce dernier affirme « qu'il a connu le dit sieur Pascal six semaines avant son décès, qu'il l'a confessé plusieurs fois, qu'il lui a administré le Saint Viatique et le sacrement d'Extrême-Onction, et que dans toutes les conversations qu'il a eues avec lui pendant sa maladie, il a remarqué que ses sentiments étaient toujours fort orthodoxes et soumis parfaitement à l'Eglise et à Notre Saint-Père le Pape. De plus, il lui a dit, dans une conversation familière, qu'on l'avait embarrassé dans le parti de ces Messieurs, mais que depuis deux ans, il avait remarqué qu'ils allaient trop avant dans les matières de la Grâce et qu'ils paraissaient avoir moins de soumission qu'ils ne devaient pour Notre Saint-Père le Pape... »

Un an plus tard, dans l'un de ses écrits, le Père Annat croit devoir mentionner les dires de M. Beurrier. Aussitôt, grand émoi dans le parti janséniste et dans la famille de Pascal. Messieurs de Port-Royal répondent à l'écrit du P. Annat par un autre intitulé : *Lettre d'un théologien à un de ses amis*, « pour éclaircir, disaient-ils, et expliquer en quoi consistait le différend existant entre M. Pascal et ces Mes-

sieurs. » De leur côté, les Perier exercent soit eux-mêmes, soit par leurs amis, les pressions les plus vives sur le curé de Saint-Etienne-du-Mont, pour l'amener, sinon à renier, au moins à modifier sa déclaration. Les jansénistes sentent que le plus beau fleuron de leur couronne va tomber, que leur gloire va s'évanouir, si le grand homme leur échappe : il faut absolument qu'il soit mort dans la pureté de la foi janséniste.

Dès 1665, Mme Perier écrit à M. Beurrier une lettre où elle lui dicte, pour ainsi dire, ainsi que le fait remarquer M. Jovy, la réponse qu'il doit faire. Mais le bruit de la rétractation persiste. La sœur de Pascal s'adresse encore à M. Beurrier qui, le 12 juin 1671, lui répond « qu'il a cru de très bonne foi tout ce qu'il a mis dans sa déclaration, laquelle déclaration il souhaiterait de bon cœur n'avoir jamais donnée, puisqu'elle ne parait pas conforme à la vérité des sentiments de son frère et qu'on en abuse contre son intention et contre la parole qu'on lui avait donnée pour décrier des personnes pour qui il a beaucoup d'estime... »

Le curé espérait, après cette dernière concession qu'on venait de lui arracher, obtenir enfin un repos bien gagné, après neuf années d'obsessions presque ininterrompues, quand deux ecclésiastiques, MM. Pourrat et Chénart, venant de Paris, racontèrent à Clermont que M. Beurrier leur avait lui-même fait le récit de la rétractation et de la mort de Pascal.

Qui était M. Pourrat ? Je ne sais. En tous cas, ce nom là est certainement auvergnat, assez répandu dans la région d'Ambert. Quant à M. Chénart, c'était un parisien. Il appartenait à la congrégation de Saint-Sulpice et fut supérieur du séminaire de Clermont, de 1658 à 1664. Il retourna ensuite à Paris où on le retrouve supérieur et confesseur des Visitandines de la rue Saint-Jacques. Il mourut le 18 février 1704, sur la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à l'âge de 79 ans.

Sur cette même paroisse était morte, en 1687, la sœur de Pascal, Mme Perier.

M. Chénard habitait donc notre ville, lorsque l'auteur des *Provinciales* vint, pendant l'été de 1660, chez son beau-frère, à Bien-Assis, pour soigner sa santé fortement ébranlée. Notons en passant que l'on voit encore, dans cette vieille demeure, le cabinet de travail du célèbre écrivain. Alors qu'alentour tout a été plus ou moins modifié ou transformé, ce cabinet, appelé la bibliothèque, a subi peu de changements. Ce sont les mêmes boiseries du XVII^e siècle, ce sont les mêmes tablettes appliquées contre les hautes murailles de la salle assez vaste. Seulement, ces tablettes sont veuves aujourd'hui des livres qui les garnissaient jadis, et devant elles, lors de notre visite à Bien-Assis, au mois d'août dernier, nous ne pouvions nous empêcher, Maurice Barrès et moi, d'évoquer l'ombre de celui qui a certainement écrit ici même, quelques-unes de ses immortelles pensées.

Des fenêtres du séminaire il était possible d'apercevoir, se promenant dans les allées du parc, l'hôte de Florin Perier. Peut-être le supérieur alla-t-il un jour saluer Pascal, car on peut supposer que le séminaire entretenait de bons rapports de voisinage avec le château. Ces bons rapports, d'ailleurs, se manifestèrent plus tard, de manière non douteuse, lors d'une maladie de Louis Perier. Mais j'ai raconté cela autre part. *(Un neveu de Pascal, Louis Perier)*.

Quoiqu'il en soit, lorsque M. Chénart fut de retour à Paris, il voulut, on le conçoit, savoir dans le détail ce qui s'était passé à la mort du personnage qu'il avait connu à Clermont, et faisant quelque temps après, en l'année 1673, un voyage en Auvergne, il raconta ce qu'il avait appris. L'ancien supérieur était un homme dont la parole avait, on le comprend, une certaine autorité, dont le témoignage n'était pas sans valeur, aussi les Perier s'émurent et de rechef ils demandèrent des explications à M. Beurrier qui, le 27 novembre 1673, leur répondait : « Tout ce que j'ai dit, c'est que M. Pascal est mort très bon catholique, après avoir reçu tous les sacrements, et qu'il avait une patience consommée et une très grande soumission à l'Eglise et à Notre Saint-Père le Pape. »

Cette réponse ne pouvait satisfaire le janséniste fougueux qu'était Etienne Perier, lui qui écrivait un jour que la réception des bulles de Rome par les évêques de France était un « scandale horrible » et que tout formulaire était « une chose exécrable. »

Elle ne satisfit pas davantage sa mère, Mme Perier, qui continuant la tâche entreprise par son fils de faire considérer Pascal comme l'un des plus fermes soutiens de Port-Royal, demandait, en 1684, à Nicole, à Roannez et à Domat, de rédiger des attestations affirmant le parfait accord de son frère avec ces Messieurs.

Mais il faut bien le reconnaître, et M. Jovy est le premier à en faire l'aveu, ces attestations ne démontrent pas grand chose. Elles sont loin d'être décisives; elles rappellent plutôt cette vérité : que ceux qui veulent trop prouver ne prouvent rien.

En définitive, le soupçon, pour ne pas dire la certitude, alors partout répandu, du divorce de Pascal avec Port-Royal, paraît avoir été le grand tourment de la famille de l'immortel penseur. Les preuves abondent à cet égard, et l'on peut citer encore ce fait que Mme Perier ayant appris qu'un Clermontois, M. Audigier, avait l'intention de publier la biographie de Pascal, en y joignant une préface où seraient rappelés les dissentiments de ce dernier avec ses amis, dissentiments qu'on expliquait dans le sens d'un renoncement au jansénisme, Mme Perier écrivit et fit écrire par Domat à M. Audigier, pour qu'il renonçât à son projet. Elle-même, dans la vie qu'elle a écrite de son frère, a gardé sur ces disputes le plus complet silence.

Cependant, ce qui gênait tant, ce qui offusquait si fort la parenté et les gens du parti, cette affirmation faite par Pascal à ses derniers moments de son entière soumission au Saint-Siège, cela n'était pas nouveau chez l'auteur des *Pensées*. Ne trouve-t-on pas ce qui suit dans sa *dix-septième* lettre des Provinciales : « Il est donc sûr, mon Père, que je n'ai rien dit pour soutenir ces propositions impies que je déteste de

tout mon cœur. Et quand le Port-Royal les tiendrait, je vous déclare que vous n'en pouvez rien conclure contre moi, parce que, grâce à Dieu, je n'ai d'attache sur la terre qu'à la seule Eglise catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je veux vivre et mourir, et dans la communion avec le pape, son souverain chef, hors de laquelle je suis persuadé qu'il n'y a point de salut. »

Et dans l'une de ses lettres à Mlle de Roannez : « Nous savons que toutes les vertus, le martyre, les austérités et toutes les bonnes œuvres sont inutiles hors de l'Eglise et de la communion du chef de l'Eglise qui est le pape. Je ne me séparerai jamais de sa communion, au moins je prie Dieu qu'il m'en fasse la grâce, sans quoi je serais perdu pour jamais. Je vous fais une espèce de profession de foi, et je ne sais pourquoi ; mais je ne l'effacerai pas, ni ne recommencerai pas. »

Parmi les *Pensées*, on en rencontre qui sont animées du même esprit de déférence envers le Pontife suprême : « Le Pape est le premier. Quel autre est connu de tous? quel autre est reconnu de tous? ayant pouvoir d'influer par tout le corps, parcequ'il tient la maîtresse branche qui influe partout. »

Et ailleurs : « On aime la sûreté. On aime que le pape soit infaillible en la foi... »

« D'excellents juges, écrits M. Ernest Jovy (entr'autres Sully Prudhomme dans : *La vraie religion selon Pascal;* Margival, *Essai sur l'apologétique de Pascal),* d'excellents juges ont pensé, après une minutieuse étude de l'œuvre de Pascal, qu'il n'avait point adopté d'une façon aveugle la théorie complète du jansénisme sur la Grâce, et qu'il avait accordé la plus grande part, dans notre activité, à la volonté humaine dont il a célébré, avec une souveraine éloquence, la noblesse et la grandeur. » M. Margival va jusqu'à émettre cette opinion que « peut-être il n'est pas un seul docteur moliniste qui ait insisté autant que Pascal sur le libre arbitre dans l'acte de foi, sur le caractère moral et méritoire de notre croyance. »

Il est donc certain que sur bien des points, et des points très importants, Pascal a différé des Port-Royalistes. Il l'a, d'ailleurs, formellement déclaré lui-même dans sa XVI^e et XVII^e *Provinciale,* où il affirme sans ambages « qu'il n'est pas de Port-Royal. »

Détail piquant et des plus suggestifs. Au temps de l'intimité de Pascal avec les solitaires, les jansénistes n'avaient pas assez d'affirmations, pas assez d'éloges pour l'exactitude et la conscience mise par l'écrivain dans ses citations. Cette exactitude et cette conscience, cependant, laissaient bien quelque peu à désirer, et comme M^me de Sablé exposait un jour à notre auteur les critiques de ses adversaires à ce sujet : « Ce n'est pas mon affaire, répondit-il ; cela regarde ceux qui m'ont fourni les mémoires sur lesquels j'ai travaillé. « *(Mém. du P. Rapin,* t. II, p. 395).

Mais voici que l'auteur des *Provinciales* change d'attitude ; il semble déserter le camp de Port-Royal, et tout aussitôt ses anciens amis lui décochent ce trait, à propos de son dernier écrit sur le Formulaire : « Sans consulter lui-même les preuves de ce qu'il avançait, il se contenta des mémoires que lui fournissaient quelques-uns de ses amis qui ne regardaient pas d'assez près les passages dont il les composaient. D'où il est arrivé qu'il n'a pu éviter de tomber dans un assez grand nombre de méprises, et qu'il y a dans son écrit des histoires toutes fabuleuses qui servent de fondement à ces prétendues contrariétés... et des dialogues où l'on fait dire aux gens, de part et d'autre, des choses dont il n'a jamais parlé.» *(Lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis, sur le sujet de la déclaration de M. le Curé de Saint-Etienne.)*

« C'est-à-dire, écrit l'auteur de l'*Histoire des cinq propositions de Jansénius*, que, de l'aveu des jansénistes, M. Pascal fit alors contre eux la même chose qu'il avait faite en leur faveur dans les *Provinciales.* »

Les dissentiments étaient donc tout-à-fait éclatants dans les derniers écrits. Mais ces écrits on ne les connaît pas. Le grand penseur à l'agonie les confia à Domat. Le duc de

Roannez en avait aussi des copies qu'il brûla. Domat fut vivement sollicité d'en faire autant. Pavillon, évêque d'Alet, l'engageant à les détruire ou à les remettre aux mains de la famille, lui écrivait, le 17 septembre 1676 : « On croit par la qualité de ces écrits et vu l'état de votre famille, qu'il y a beaucoup d'inconvénients à ce que vous les gardiez, et comme on ne voit pas quelle utilité on en pourrait tirer à l'avenir, et qu'il y a, au contraire, tout sujet de craindre qu'on n'en abusât d'une manière préjudiciable à la vérité et à la mémoire de M. Pascal, on pense que vous êtes dans l'obligation de les remettre à ses parents entre les mains desquels ils ne courent pas le même risque, ou de les brûler en leur présence, sans en retenir de copies, comme a fait une personne de qualité et de mérite, ami de M. Pascal, qui avait une copie des mêmes écrits. »

L'évêque vise là M. de Roannez, mais Domat s'est-il rendu à l'invite qui lui était faite? On ne sait, mais il se pourrait bien que non, car dans une lettre écrite peu après à l'évêque d'Alet, par Etienne Perier, celui-ci parle bien de Domat, mais ne dit point qu'il ait consenti à la remise des fameux papiers.

Pourtant, quelque chose de ces écrits était tombé au pouvoir des adversaires de Port-Royal. La sœur Flavie, qui joua un rôle dans le miracle de la Sainte-Epine, la sœur Flavie avait eu communication par les deux demoiselles Perier, Marguerite et Jacqueline, ses élèves, des manuscrits de Pascal. S'étant plus tard mise en opposition avec les autres religieuses, ses compagnes, sœur Flavie communiqua ce qu'on lui avait confié au P. Chamillard, docteur en Sorbonne, imposé comme supérieur aux religieuses par l'archevêque de Paris. Chamillard tira parti de ces communications dans ses ouvrages. Furieux, les jansénistes nièrent que cet écrivain eût eu connaissance des écrits de Pascal, et ils composèrent les *Chamillardes* où le docteur en Sorbonne était tourné en ridicule.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les jansénistes affectaient de considérer comme leur étant tout-à-fait favo-

rable la déclaration du Curé de Saint-Etienne, et néanmoins, cette déclaration était toujours pour eux comme une épée de Damoclès suspendue sur leur tête : « Vous devez penser à faire plus ample la vie que Madame votre mère a faite de M. Pascal, écrivait le grand Arnauld, le 12 mai 1688, à Louis Perier. Je ne sais qui vous arrête ; mais le *bonhomme* dont vous n'osez produire l'attestation tant qu'il vivra, ne peut vivre longtemps. »

Le *bonhomme,* c'était le curé de Saint-Etienne-du-Mont. On ne pouvait, tant qu'il était là, altérer, modifier profondément ce qu'il avait dit : il eût certainement protesté, mais après sa mort on pouvait tout se permettre. D'ailleurs, ce n'était pas le premier venu que le P. Beurrier. Après avoir été curé de Saint-Etienne-du-Mont, il fut abbé de Sainte-Geneviève-du-Mont et général des chanoines réguliers de France. Il a publié un certain nombre d'ouvrages et entr'autres les homélies et prônes par lui prononcés en l'église de Saint-Etienne. Il est mort le 25 janvier 1696.

En 1701, c'est-à-dire quelque quarante ans après la mort de Pascal, sa famille cherchait encore des éclaircissements sur la déclaration de M. Beurrier. Marguerite Perier demandait à cette date le témoignage de M. Coquebert, prieur de Sainte-Foix de Chartres, qui avait jadis entendu de la bouche même du Curé le récit des derniers moments de Pascal. Mais la réponse de M. Coquebert fut vague, imprécise ; la voici, dans ses traits principaux : « M. Pascal parlant des *Provinciales* aurait déclaré qu'il n'avait eu dans cet ouvrage aucun mauvais motif, ne l'ayant composé que pour l'intérêt de la gloire de Dieu et la défense de la vérité, sans jamais y avoir été poussé par aucune passion contre la société (de Jésus), et que sa conscience ne lui reprochait rien sur cet article. Voilà autant que je puis m'en souvenir, ajoutait le correspondant, ce que j'ai entendu du P. Beurrier et de quelques autres de nos Pères à qui il en avait aussi parlé. Comme cela n'a été dit qu'en conversations, et qu'il y a du temps, on n'est plus si certain. Qui aurait cru avoir un jour à en répondre, y aurait fait plus d'attention... »

L'Archevêque de Paris, lors de son entrevue avec M. Beurrier, avait prévu, lui, qu'on aurait besoin, une fois ou l'autre, d'être fixé sur ce qui s'était passé, et il avait, je l'ai raconté plus haut, immédiatement consigné par écrit les souvenirs alors très vifs du Curé. Les manuscrits que les jansénistes ont fait disparaître, nous eussent, sans aucun doute, attesté de façon encore plus évidente la scission qui s'était produite entre Pascal et les solitaires, scission où l'on a vu comme un reniement du jansénisme par l'auteur des *Pensées*, mais ces précieux manuscrits les retrouvera-t-on jamais ?

En attendant, nous devons remercier M. Ernest Jovy de son livre plein d'érudition, sans parti pris, conçu au contraire dans un esprit absolument impartial. Il y a là surtout un grand nombre de documents inédits ou peu connus, qui sont de précieux matériaux pour des études spéciales, pour des mises au point de questions d'histoire religieuse. En tout cas, fort intéresants pour la plupart, ces documents méritaient d'être recueillis, et on doit les signaler comme jetant une singulière clarté sur les hommes et les choses de Port-Royal.

Elie Jaloustre.

---

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice Basse.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
## DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 7 mai 1908

La séance est ouverte à 2 heures sous la Présidence de M. Everat.

Le procès-verbal de la précédente séance lu, est adopté sans observations.

— M. le Dr Choppart a la parole pour la lecture d'une : *Notice biographique sur M. Julien*, ancien président de l'Académie. Le Président remercie le Dr Choppart, le félicite et renvoie son travail au Comité de Publication.

— Le Président remercie M. le professeur Audollent pour le dépôt qu'il a bien voulu faire à l'Académie d'un travail intitulé : « *Lettre à M. Kurth sur le Temple du Puy de Dôme.* »

— M. de Riberolles signale ensuite la formation à Paris d'un nouveau groupement régionaliste : " *La Veillée d'Auvergne* " dont le but est de permettre aux productions artistiques de se manifester par une foule de moyens divers. M. de Riberolles communique à nos collègues les statuts de la nouvelle association, présidée par M. Eug. de Ribier, et indique quels services elle est appelée à rendre.

— Sur la proposition de M. Ojardias, l'Académie émet le vœu que la chapelle de l'ancien couvent des Minimes de Beauregard-l'Evêque soit classée comme monument historique.

— M. Eusébio rappelle que dans la nuit du 3 au 4 mai, un vent violent du Sud-Ouest a couvert Clermont et nombreux points du département d'une poussière jaune qui examinée au microscope se montrait essentiellement formée, comme il en est ainsi souvent en pareil cas, de grains de pollen ou microdiodes munis des ballonnets latéraux de dissémination si caractéristiques chez les gymnospermes comme le pin et le sapin. — Or, les fleurs staminées des conifères de notre région n'étant pas à maturité à cette époque de l'année, ces pluies, dites de soufre, nous viennent à n'en pas douter des grandes forêts résineuses de la France.

— La parole est enfin donnée à M. Villiod pour une lecture sur : *Condat-en-Combrailles*, du XIVe siècle à nos jours.

— L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 3 heures et demie.

OUVRAGES REÇUS

*Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* (siège à Brive) ; t. XXX, 1re livraison, janvier-mars 1908.

*Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure ;* 1907, t. 48e, 2e semestre.

*L'Hexagramme ;* 2e année, n° 15, mars-avril 1908.

*Revue de la Haute-Auvergne ;* 9e année, 1907, 4e fascicule.

*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre ;* année 1906, XXXe volume.

*Bulletin mensuel de la Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme ;* 1908, n° 4, avril.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie ;* Documents inédits concernant la province, t. XV; — Bibliographie du département de la Somme, par M. Henri Macqueron, t. XVII ; — Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens, par M. Edouard Mangis, t. I, XIVe siècle (1296-1412).

HOMMAGES :

Duc de La Salle de Rochemaure : *Uno visito o mistral.*

Auguste Audollent : *Lettre à M. Kurth sur le temple du puy de Dôme.*

Comte de Champflour : *Amateurs d'art au dix-septième siècle ;* 1908.

Charles Janet : *Anatomie du corselet et histolyse des muscles vibrateurs, après le vol nuptial, chez la reine de la fourmi ;* texte et planches, 2 volumes.

Id. : *Remplacement des muscles vibrateurs du vol par des colonnes*

*d'Adipocytes, chez les fourmis, après le vol nuptial;* comptes-rendus A. S., t. CXLII, 14 mai 1906.

Id.: *Sur un organe non décrit du thorax des fourmis ailées, id.;* t. CXLIII, 8 octobre 1906.

Id.: *Histolyse, sans phagocytôse, des muscles vibrateurs du vol, chez les reines des fourmis, id.;* t. CXLIV, 18 février 1907.

Id.: *Histogénèse du tissus adipeux remplaçant les muscles vibrateurs histolysés après le vol nuptial, chez les reines des fourmis, id.;* t. CXLIV, 13 mai 1907.

Id.: *Histolyse des muscles de mise en place des ailes, après le vol nuptial, chez les reines des fourmis, id.;* 9 décembre 1907.

# ÉLOGE DE M. JULIEN

**Professeur de Géologie à l'Université d'Auvergne**

MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'honneur de me charger de prononcer devant vous l'éloge de M. Julien, professeur de géologie à l'Université d'Auvergne, qui fut membre, pendant trente ans, de notre Compagnie, et devint l'un de ses présidents.

Peu de vies ont été aussi bien remplies que la sienne.

Et je me réjouirais de la facilité de ma tâche si je ne me sentais aussi mauvais orateur et très inhabile à faire rentrer dans le cadre traditionnel de cet éloge tout ce qu'il faut dire d'essentiel sur l'éminent collègue que nous avons perdu.

Pierre-Alphonse Julien naquit à Clermont, en 1838, d'une vieille famille de la cité.

Il était petit-fils du capitaine Julien, comme notre très aimable collègue M. le Docteur Pojolat — que sa verdeur gardera longtemps encore de nos académiques non moins que très sincères louanges.

Quelques Clermontois se rappellent encore M. le Capitaine Julien, car si son courage le rendit titulaire d'armes d'honneur dès les premières campagnes de Bonaparte, la mort, qu'il avait bravée tant de fois en maints combats, sembla à la fin avoir oublié le vieux soldat. Ses petits-fils se plurent à écouter les longs récits de ses campagnes et puisèrent, auprès de ce vénéré grand-père les deux sentiments qui devinrent les moteurs des actions de toute leur vie : une affection filiale pour la France et le goût du labeur incessant.

M. Julien père confia ses fils au Petit Séminaire de la rue Bansac. Le futur géologue y reçut, avec son frère mort depuis, docteur en médecine, la bonne éducation et l'instruction solide que le vieux Collège Clermontois a prodiguées à tant de générations de jeunes gens.

Bachelier, il s'adonna à la préparation de la Pharmacie, profession qu'un grand pays voisin entoure, avec beaucoup d'égoïste sagesse, d'une haute considération et qui, pour être plus modeste en France, n'en exige pas moins un stage long, minutieux et difficile.

M. Julien obtint le diplôme de pharmacien, mais une vocation irrésistible lui fit pratiquer une autre voie. Pendant qu'il était à Paris il avait fréquenté les cours de sciences naturelles à la Sorbonne, au Muséum, au Collège de France, non moins que les leçons spéciales de son école préparatoire, et était devenu un naturaliste distingué.

Rentré à Clermont à l'âge de 29 ans, il était bien résolu à ne poursuivre que la carrière de géologue.

Ayant conquis le grade de licencié ès-sciences après s'être astreint à suivre au Lycée Blaise-Pascal, pendant la durée réglementaire, le cours de mathématiques spéciales : il se met à parcourir le Plateau Central, domaine qu'il a déjà imparti à ses investigations et à y opérer les incessantes excursions scientifiques qui sont le premier devoir du naturaliste qui veut mettre sur pied œuvre solide et documentée.

L'excursion scientifique fut pour notre savant sa chasse aux découvertes et, fin limier, il saura trouver dans ses courses incessantes à travers monts et vallées du Plateau Central des points de valeur essentielle et des rapports échappés aux meilleurs observateurs.

Mais tout d'abord il est frappé de l'aspect glaciaire des plus beaux panoramas de nos montagnes. Son premier soin est alors d'appliquer la méthode d'Agassiz et de Humboldt, à la recherche des traces que l'époque glaciaire à pu laisser dans notre région. Il découvre ainsi le glacier de l'Allagnon, l'origine glaciaire des conglomérats de Périer, puis réunissant toutes ses observations, il démontra, dans la thèse inaugurale qui le rendit docteur ès-sciences, que les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal ont subi, comme l'Europe Centrale, et de la même manière, la double révolution qui,

à l'aurore des temps modernes, a recouvert de glaciers et de moraines les montagnes du continent.

Dès ce moment, M. Julien s'est classé au meilleur rang de cette brillante phalange de géologues auvergnats qui, depuis le vieil Ozy et l'illustre Montlosier, n'a cessé d'apporter à la science le contingent de ses observations et de ses travaux sur une région d'une richesse incomparable en phénomènes de la nature.

En 1872, il succède à Lecoq dans sa chaire de la Faculté des sciences de Clermont. Il la maintint avec autant de patriotisme que de raison ce que l'avait faite son célèbre prédécesseur : la chaire du Plateau Central. Mais s'il se voua tout entier à l'étude de celui-ci, approfondissant chaque année la connaissance stratigraphique et paléontologique de toutes ses parties, recherchant les moindres traces de toutes les périodes qui s'y manifestent, il ne s'y abstrait point comme en une monade close et s'efforça toujours, au contraire, de rattacher la vie géologique de notre région à la géologie universelle.

Pour connaître pleinement l'étendue de ses travaux, il faudrait parcourir le relevé annuel de ses cours publics et de ses conférences privées aux futurs licenciés, car s'il a dédaigné un peu l'impression il prodiguait sans compter, dans son enseignement d'une si admirable clarté, tous les fruits de ses recherches.

Dans tout ce qu'il a publié il atteint la perfection et, à une époque où, sans compter ses mensonges, l'imprimerie nous submerge de banalités, d'inutilités et de redites, lui n'a employé le livre que pour enseigner quelque chose de neuf, de personnel et de hautement intéressant.

La manière de s'exprimer, chaleureuse et imagée qui lui est propre, n'est pas un artifice de rhétorique, mais le reflet d'un enthousiasme sincère pour la science à laquelle il avait consacré sa vie et d'une conviction d'autant plus éloquemment manifestée qu'elle est conquise toujours à grand renfort de peines, en ces matières où la nature s'est plue à accumuler son obscurité et ses incertitudes et les chercheurs leurs contradictions et leurs polémiques.

M. Julien a laissé un sillon lumineux non seulement comme glaciériste, mais encore comme historien du Plateau Central carbonifère et comme théoricien de la formation de la Limagne.

Avant de poursuivre l'analyse des points principaux de l'œuvre du géologue, veuillez me permettre, Messieurs, de vous rappeler quelques traits de cette existence si pleine et sans lesquels on aurait une connaissance incomplète de l'attachante figure de M. Julien.

Peu après son installation à la Faculté, il tint à honneur de faire partie de notre vieille Académie et vous le vîtes s'intéresser ici aux questions d'archéologie et d'histoire régionale qui sont l'objet préféré de nos études et vers lesquelles son érudition générale et l'amour de la petite patrie l'eussent irrésistiblement porté s'il n'avait toujours plié avec une rare puissance de volonté, son intelligence au service de son enseignement.

Plus tard vous eûtes à l'apprécier particulièrement lorsqu'il dirigeait vos séances avec cette courtoisie, cette bienveillance et cet esprit d'à propos qui sont l'apanage traditionnel de ceux que vous appelez à l'honneur de vous présider.

En 1870, dès le début de la guerre, M. Julien s'engagea dans les ambulances et remplit avec le plus grand zèle ses devoirs de Français au service de nos blessés et de nos malades, près du champ de bataille comme au milieu des affreux foyers épidémiques de l'année terrible, plus meurtriers encore que les combats. Il eût sans doute préféré servir la France à la manière de son grand-père Julien, mais à défaut de frapper l'envahisseur, il eût du moins la consolation de constater que, pour servir sur un champ d'honneur moins brillant, les soldats du service de santé n'en paient pas moins qu'aucun autre corps de leurs frères d'armes, le tribut héroïque de vies, dû par tous ses enfants, à notre mère commune : La France.

Le même sentiment de devoir patriotique vint distraire

M. Julien à deux reprises de ses études de haute spéculation, une première fois en 1875 pour rechercher les causes de dépérissement du vignoble d'Auvergne — il y découvrit alors le terrible hyménoptère qui commençait à y exercer ses ravages — et plus tard pour entrer à la municipalité de Clermont dans le noble but d'aider plus efficacement au développement de l'Université et des musées de sa ville natale et aussi à résoudre le problème déconcertant d'y amener toutes les eaux qui lui sont nécessaires.

Nous espérons qu'à ce triple égard l'impulsion donnée par M. Julien, lors de son incursion dans le domaine politique, ne restera pas sans effet, mais il a su rapporter de ses excursions géologiques une moisson de résultats d'une richesse actuelle infiniment plus grande et qui l'ont fait classer depuis longtemps au meilleur rang des savants français.

A peine eût-il élaboré l'histoire glaciaire de l'Auvergne qu'il s'attacha à celle du Plateau Central durant la période carbonifère.

La géologie carbonifère fut l'objet de beaux travaux chez les Stéphanois; on devait s'y attendre.

Mais nos heureux voisins ne possèdent que les couches les plus riches de cette formation, celles d'origine terrestre où le mineur va chercher le charbon, et leurs savants les plus éminents, directeurs de houillères ou ingénieurs-experts se sont toujours plus occupés d'une fructueuse exploitation de leurs inépuisables richesses que de science désintéressée.

Leurs livres sont, avant tout, des œuvres d'ingénieurs.

Lors de son étude du Mont Crépon, M. Julien, qui ne cessa jamais d'être le glaciériste avisé de ses débuts, alla leur ravir la gloire de démontrer le travail des glaciers des chaînes hyrciniennes dans la formation des bancs houillers du Forez.

Il eut le mérite d'introduire ainsi une notion nouvelle dans la science des vieilles couches de la terre.

Moins heureuse que Saint-Etienne, la Belgique possède rassemblées dans ses formations carbonifères les couches de

toute nature de cette période, les zônes houillères et les bancs marins inutiles au charbonnier. Mais cette disposition géologique qui a sans doute fait gémir plus d'un des actionnaires instruits de ses houillères, a été mise à profit par ses géologues et, le plus grand d'entre eux, Dewincke, a promulgué la célèbre loi qui porte son nom : « Tout lambeau complet de terrain carbonifère est formé de deux couches : une inférieure d'origine marine et une supérieure d'origine terrestre, qui recouvre de ses poudingues et de ses grès anthracifères, les dépôts marins sous-jacents ».

L'induction pouvait faire présumer que cette formule résumait l'histoire de ce bel âge de la terre où la vie s'éveilla à la splendeur et qui fut si dramatique en ses débuts comme à son déclin.

Mais avant les travaux de Julien sur les gisements carbonifères du Plateau Central, personne n'aurait pu affirmer positivement qu'elle ne s'appliquât pas à la seule Belgique.

Ces travaux occupèrent notre laborieux collègue pendant vingt-deux ans, de 1874, date de ses premières fouilles dans le gisement de l'Ardoisière, à 1896, date à laquelle il publia chez Masson, son beau traité : *du Terrain carbonifère marin de la France Centrale.*

Pendant les vacances de vingt de ces années, il ne cessa de parcourir les dépôts carbonifères en Morvan, Lyonnais, Forez, Auvergne, Marche et Bourbonnais, approfondissant surtout l'examen de ceux dont l'inutilisation industrielle avait fait négliger l'étude, notant leurs rapports stratigraphiques avec les couches des âges antérieurs et rétablissant la continuité de leur horizon à travers les soulèvements et les dépressions qui apparaissent à nos yeux.

Il recueillit dans chaque site toutes les espèces de ses minéraux et de ses fossiles, œuvre de patience bénédictine et de ténacité arverne, car ces antiques lambeaux d'une zône jadis continue, mais disloquée par les révolutions de la terre, ont été surchauffés et laminés par les éruptions ultérieures de porphyre si violentes en nos régions et ne présentent souvent de leurs plus belles espèces que d'informes débris.

M. Julien établit l'identité de toutes ces flores et de ces faunes, notant soigneusement les espèces inédites, puis, ayant obtenu deux ans de congé, il alla avec les nombreuses caisses remplies de sa récolte, la comparer aux riches collections belges de Tournai, Dinant et Visé.

Il arriva ainsi, avec l'aide de la paléontologie, à établir le synchronisme des couches carbonifères du Plateau Central et des couches carbonifères de Belgique et à étendre aux premières la loi que Dewincke avait formulée pour celles-ci.

Qui supposait, avant les travaux de Lecoq, que le splendide panorama de notre Limagne encadré de ses deux merveilleuses chaînes de montagnes, ensemble grandiose inspirant à ceux qui le contemplent une idée de haute durée, n'est que l'œuvre de la dernière époque géologique?

La plaine étendit son horizon dans le prolongement des surfaces de Châteaugay, de Gergovie et de Corent. Mais les eaux vinrent la creuser et tandis que les masses de ces trois montagnes, protégées contre l'érosion par leur manteau de basalte, subsistaient intactes, un vaste lac — dont Lecoq se plaisait à célébrer les beautés et à chanter les charmes — se formait à leur pied et les baigna de ses eaux.

La notion de ces faits est devenue classique.

Mais par delà cette Limagne quartenaire de la Basse Auvergne, M. Julien a vu une Limagne plus ancienne et dont celle-là ne serait que le démembrement. Cette conception semble même être sortie désormais du domaine de l'hypothèse pour prendre rang au nombre des probabilités de la science. Cette première Limagne dont l'histoire présente une évolution inverse de celle qui apparait d'ici à nos yeux émerveillés, fut d'abord un vaste lac qui se forma à la fin des temps secondaires et dont la nappe recouvrait de ses eaux non seulement la majeure partie de la Basse et de la Haute Auvergne, mais encore le Velay, le Forez et une portion même des départements de l'Allier et de la Saône-et-Loire. Mal délimité encore à son pourtour, il semble avoir

communiqué au début avec les mers du Midi et du Nord. Ce fut au sein de ses eaux que se déposèrent toutes les couches tertiaires du Plateau Central.

Celle-ci en exhaussèrent peu à peu le fond et, de mer intérieure, la Limagne de Julien devint successivement un ensemble lagunaire saumâtre, puis une région aux mille étangs d'eau douce et enfin une vaste plaine dont l'horizon s'étendit dans le plan de l'ancienne surface des eaux.

Mais l'heure de la fin des temps tertiaires approche. Un formidable plissement de toute l'écorce du globe soulève sur sa surface les hautes chaînes qui ont constitués l'orographie actuelle et près de nous celle des Alpes. Dans ce froncement général, la plaine de la Limagne tertiaire se plie en deux longs bassins parallèles dessinés par les Cévennes lyonnaises, la chaîne du Forez et les Monts d'Auvergne. Des plissements perpendiculaires à ces montagnes subdivisent ceux-ci en cuvettes placées bout à bout et qui redeviennent des lacs. Des bassins latéraux flanquent les premiers.

La falaise occidentale de la vallée de l'Allier se couronne de la majestueuse chaîne de ses volcans. Le Plateau Central a pris sa configuration moderne.

Quel que soit le prononcé de l'avenir sur cette phase de l'histoire géologique de la France Centrale, les recherches et les découvertes personnelles qui ont inspiré à notre savant collègue la conception qu'il en a eue n'en resteront pas moins un des jalons les plus précieux de la science contemporaine.

Il déduisit toute sa théorie d'une étude stratigraphique approfondie du Puy Saint-Romain, cette montagne qui étale ses pentes rapides sur la rive droite de l'Allier, entre Mirefleurs et Vic-le-Comte. De Sainte-Marguerite, où la rivière coule à ses pieds sur le granit, elle s'élève à une altitude de 800 mètres, présentant aux regards de l'observateur une coupe où s'étagent, comme sur un gigantesque plan toutes les assises tertiaires notées dans notre pays et en l'ordre même où elles se sont déposées. A sa base, les arkoses

éocènes sont couchées sur le granit. Les zônes d'origine saumâtre puis les couches lacustres se présentent au-dessus d'elles.

Les pépérites apparaissent ensuite, cendres volcaniques venues en pluies et qui se sont concrétées en bancs de pierre.

Elles sont recouvertes à leur tour par les multiples zônes des formations préquaternaires d'origine terrestre et fluviatile pleines de leurs coquilles d'*hélices Ramundi*.

Enfin les dernières éruptions basaltiques des cônes voisins ont jeté leur chappe protectrice sur ce schéma splendide.

M. Julien lut sur les flancs du Puy-Saint-Romain — livre admirable que personne n'avait encore songé à ouvrir — toute l'histoire du dépôt des assises de la Limagne d'Auvergne et des bassins ses congénères.

Et quoi que vous pensiez de la théorie du plissement d'une grande Limagne, l'invention d'un pareil repère n'en doit pas moins vous apparaître comme une trouvaille de génie. M. Julien l'appliqua avec une maîtrise incomparable et ainsi qu'une commune mesure à tous les dépôts tertiaires du Plateau Central, à ceux où des travaux antérieurs lui avaient frayé les voies et à ceux plus intéressants encore qu'il découvrit grâce à lui en des lieux où les plus avisés n'avaient encore jamais soupçonné la persistance de ces anciens lambeaux, dans le chaos des pires bouleversements volcaniques et glaciaires : au Cézalier, à Pradas, à Blesle, aux puys d'Ozenne et d'Olloix.

Le Plateau Central s'élève au milieu de la France comme le réduit d'une forteresse.

Une volonté tenace et providentielle de la nature semble l'avoir préparé dès la profondeur du temps.

Non qu'il soit un de ces horsts, chers au géologues du milieu de l'autre siècle, masses hypothétiques qui se seraient solidifiées aux premiers jours de la terre sur l'abîme en fusion et qui, exondés dès lors, n'auraient plus changé d'aspect jusqu'aux plissements généraux de l'époque tertiaire.

Non, car nul autre pays ne présente, au contraire, plus que lui et sur le même espace, plus de traces de révolutions variées.

Image de notre patrie, il a semblé plusieurs fois avoir été anéanti à jamais. La mer a reflué sur lui au moins à trois reprises, mais après chacun de ses affaissements il s'est relevé pourvu d'assises plus fortes et de nouvelles énergies virtuelles.

En 1889, à la séance solennelle de rentrée des Facultés, M. Julien retraça, dans une conférence inoubliable, toute cette histoire dramatique à l'élaboration de laquelle il avait plus que tout autre contribué.

Le Plateau Central limite au nord les dépôts neptuniens formés en épaisseur énorme au sein de l'Océan profond qui, pendant la plus grande partie des temps géologiques, a baigné la partie méridionale de l'hémisphère nord exondé à différents degrés.

Il est contigu, au contraire, dans sa partie septentrionale, à des plaines d'origine surtout continentales.

Intermédiaire à deux régions de formation opposée, il a pu réagir en masse contre elles et vivre d'une vie distincte grâce à l'unité de l'épaisse armature granitique dont l'époque silurienne finissante a pourvu toute son infrastructure.

Mais obligé de suivre leurs inflexions différentes et de subir le contre-coup de chacune de leurs révolutions, il a été entre elles comme une sorte de « *charnière* » (magnifique expression de M. Julien, coutumier de ces belles images).

« Il dût alors, dit notre savant collègue, dans la magistrale récapitulation de sa péroraison, tantôt basculer, tantôt se plisser, se hausser, s'abaisser et se failler, et les froissements qu'il n'a cessé d'éprouver, dans de telles conditions, ont maintenu à une faible profondeur, en un état de fluidité relative, la matière corticale interne largement imbibée d'eau de pénétration et provoquer à différentes époques paroxysmales une intense activité éruptive. »

J'arrive avec regret au terme de cet éloge, car le temps qui m'est imparti m'oblige de passer sous silence bien des points importants des travaux de ce maître dont la belle maturité nous promettait encore des œuvres fécondes.

Ses fils qui s'efforcent de marcher sur ses traces et ses élèves dont deux des meilleurs continuent son enseignement à notre Université, tiendront à honneur de les parachever.

Quant à nous, Messieurs, qui sommes en quelque sorte au sein de cette province, un collège de son culte, nous saurons toujours un gré infini à M. Julien de n'avoir pas voulu s'en déraciner, et d'avoir consacré à son service et à sa renommée tous les instants de sa noble vie.

Car à scruter aussi assidûment l'Œuvre des Six Jours et à contempler d'une façon si compréhensive son développement d'une si effrayante grandeur, l'âme reçoit forcément un reflet spécial de l'Infini et s'élève épurée.

Aussi, tous ceux qui ont eu l'honneur de connaître M. Julien, n'ont pas eu seulement à admirer en lui la science et le génie de l'initiateur, mais encore l'homme de cœur, sa bonté, sa droiture, sa noble indépendance, son mépris de l'intrigue et sa haine des sectaires.

Dédaigneux des plaisirs et des fêtes mondaines, il ne recherchait qu'au milieu des siens un peu de délassement à ses incessants labeurs.

Il laisse à ses fils et il laisse à nous tous, Messieurs, le modèle impérissable du savant, du patriote et de l'homme de bien.

Docteur Emm. Chopard.

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### La Cathédrale de Clermont

—

**Deuxième partie**

DESCRIPTION : L'EXTÉRIEUR

*(suite)*

V. LA GRANDE FAÇADE

J'ai hâte maintenant d'en venir à la grande façade, au chef-d'œuvre de Viollet-le-Duc. Montez lentement la rue des Gras: au-dessus de la ligne des maisons, votre regard fasciné suit le mouvement de ces deux hautes flèches qui, à 108 mètres, tendent vers les nues leur gracieux bouquet de feuillage. La façade se dissimule en partie; à vos yeux, elle fait seulement miroiter les vitraux de sa vaste rosace; votre impatience, votre curiosité en sont accrues. Enfin vous vous arrêtez, saisi, ébloui. Devant vous, l'immense portail tout entier se dresse, imposant, grandiose. Non, il semble que les Clermontois n'apprécient point cette œuvre à sa juste valeur ; parce qu'elle est moderne, ils lui refusent cette admiration qu'ils accorderaient d'enthousiasme aux conceptions d'un maître du Moyen-Age. Et, par ailleurs, des archéologues ne se sont pas fait faute de censurer ce frontispice avec une amertume où je ne puis m'empêcher de voir l'étroitesse d'un parti-pris qui s'acharne, à tort ou à raison, sur des détails, pour fermer les yeux aux beautés de la conception générale. Comme le dit fort bien un savant interprète des cathédrales anglaises : « Admirer en bloc toutes les œuvres du passé est aussi mauvais que censurer en bloc toutes les œuvres nouvelles; l'une et

l'autre disposition sont également fatales à l'éducation du sens critique ; quand on étudie un dessin, il faut comparer, peser et juger » (1).

Ici, voyez donc l'ensemble tout d'abord : dans ces masses, découpées, de droite à gauche, en trois vastes parties d'égale largeur, quel harmonieux équilibre ! que de noblesse dans les lignes, quelle grandeur dans le mouvement !

Considérez maintenant la partie centrale. Mise en valeur par le haut perron qui semble la soulever, la grande porte déploie une richesse que rehausse encore la sobriété du cadre fourni par les surfaces voisines : gables, clochetons aigus, frises de feuillages variés, crosses recourbées, lobes en rosaces, délicates colonnettes, tous ces ornements s'adaptent, se combinent, sans surcharge, en une harmonie à la fois délicate et somptueuse. Sans doute, nous n'avons point ici les larges ébrasements d'Amiens, de Bourges, de Reims ou de Paris, avec les légions d'anges ou de saints qui peuplent leurs voussures ; nous avons du moins le Christ bénissant, escorté d'Apôtres, et, dans le tympan, les scènes du Jugement dernier. Par une lacune regrettable, huit apôtres seulement se dressent sur un socle de nuées, tenant en main leurs traditionnels emblèmes. Faute de place évidemment, l'architecte a dû se résigner à cette sorte d'anomalie qui d'ailleurs reste sans préjudice pour l'ensemble de l'effet décoratif. Dans le choix de la matière, il s'est aussi refusé à suivre l'exemple de ses devanciers des portails latéraux et, au lieu d'appuyer de blanches statues contre les murailles de lave grise, par amour de l'uniformité générale des teintes, il n'a pas craint de recourir à l'emploi de la pierre volcanique ; mais, pour ne pas exiger du grain de la lave une délicatesse de fini impossible, au sculpteur il a proposé, dans le traitement des draperies et des attitudes, une sobriété, une largeur qui ne manquent point de noblesse.

(1) F. Bond : *English Cathedrals illustrated.* Londres, in-8°. 2e édit. 1900, p. XI.

De même, au lieu de disposer la grande scène du Jugement dernier, suivant l'usage du Moyen-Age, en trois bandes horizontales superposées, Viollet-le-Duc imagina de les enchasser dans trois vastes médaillons à lobes fleuronnés, et il nous faut convenir qu'avec le pittoresque groupement des personnages, la vie des figures, nous avons là un tableau d'une harmonie, d'une expression intense (1). A droite, au milieu des flammes, sous l'immense gueule de l'enfer entr'ouverte, une multitude grouillante de damnés et de démons; armé d'un long trident, l'un de ces derniers pousse dans le brasier l'une de ses victimes épouvantées. A côté, le spectacle de la félicité bienheureuse : des élus attendent humblement agenouillés et, du haut des murs de la Jérusalem céleste, un ange tend la main à une âme debout, pour l'introduire au divin séjour. Plus haut, deux anges sonnent de la trompette ; au sommet de l'ogive, entouré des symboles des quatre Evangélistes, le Sauveur trône, majestueux, souverain.

Au-dessus du portail, dominant un double rang d'arcatures, moins compliquée que ses sœurs des portails latéraux et partant plus impressionnante, voici la grande rosace, tranquille, solennelle (2). Et tout en haut du pignon aigu, orné de trois rosaces plus petites, dentelées, festonnées, saint Michel, la lance au poing, se dresse dans le bleu du ciel.

Beaucoup de gens regrettent que le grand perron ne s'étende pas tout le long de la façade, comme aux portails de Bourges ou d'Amiens Ils croient l'effet amoindri, rapetissé. Mais, avec l'unique porte ornée de statues et de clochetons, au centre, avec l'idée d'ensemble réalisée par Viollet-le-Duc et

(1) A la cathédrale de Sens, le tympan du portail occidental, offre une disposition analogue.

(2) Dans deux projets antérieurs au plan que de fait il exécuta, Viollet-le-Duc avait donné à cette rosace, comme d'ailleurs à nombre d'autres détails, un dessin plus riche, plus gracieusement surchargé. Si, tout en restant fidèle aux mêmes données générales, il s'est décidé pour une simplicité plus grande, a-t-il seulement tenu compte du budget mis à sa disposition? En tout cas, pour notre part, nous n'hésitons point à le féliciter de corrections qui ont fait prévaloir les grands effets plutôt que le charme des détails.

que bientôt nous allons formuler, ce vaste perron serait presque un non-sens. Assurément il est permis de préférer la disposition de nos cathédrales du Nord, la royale majesté de leurs trois portes largement ouvertes, le vivant intérêt et la splendeur de leur immense histoire religieuse, taillée dans la pierre. A Viollet-le-Duc les ressources matérielles pouvaient-elles permettre l'ambition d'exécuter une nouvelle réplique de ce grand poème lapidaire qu'à si juste titre on a pu nommer la Bible de nos cathédrales? En tout cas, son idée fut autre et, avant tout, il s'agit de la considérer en elle-même et de dire si, pour différer de celle d'Amiens ou de Bourges, elle n'en reste pas moins d'une conception vigoureuse, d'une impressionnante grandeur. Trop souvent, habitués à une forme d'art, nous ne savons guère nous en détacher et pourtant, au Moyen-Age lui-même, tous les édifices religieux ne sont point issus d'une pensée identique et, si au plan général de la façade de Clermont il fallait trouver d'antiques modèles, de vénérables ancêtres, nous pourrions citer, entre autres, le grand portail de Chartres et celui de Ratisbonne, en Bavière.

Eh! bien donc, à n'en point douter, l'idée maîtresse de Viollet-le-Duc fut d'accuser l'individualité des deux tours. Voilà pourquoi d'abord, afin de les mettre en évidence, il a dressé la partie centrale de la façade en un retrait d'arrière-plan ; voilà pourquoi, à la base de ses tours, il s'est abstenu d'ouvrir ces grandes portes sculptées qui, par leurs proportions et leur luxe, auraient distrait l'ascension du regard.

D'un sol tourmenté, des entrailles mêmes de la terre, ces tours paraissent jaillir, puissantes, sûres de leur force robuste. Suivez-les dans leur élan vertigineux ; voyez ce mouvement de montée, habilement accusé par un contrefort intermédiaire dont l'ombre découpe chacune d'elles en deux immenses bandes verticales ; admirez la gradation logique, la richesse progressive de leurs divers étages. En bas, l'aspect de la force ; point de porte monumentale ; des arcs robustes, aux rudes arêtes ; plus haut, d'immenses fenêtres surmontées de

rosaces ; leurs bords commencent à s'ourler de colonnettes et de moulures ; plus haut encore, les baies colossales des beffrois, avec leurs crosses de feuillage, leurs frontons aigus, leurs grands abat-sons dentelés. A leurs angles, abrités sous leurs niches, élevés sur de minces colonnettes, des saints se dressent calmes et recueillis (1).

Puis, du pêle-mêle harmonieux des clochetons ajourés qui, de leur chevauchée, semblent vouloir escalader ses flancs, la flèche se dégage et vers les nues s'élance, d'une poussée hardie, sereine. Ces clochetons des angles, avec quel art le nouveau maître de l'œuvre a su en disposer l'étagement pour ménager et comme masquer le passage du plan carré des tours à l'octogone des hautes pyramides !

Et, pour satisfaire le regard par l'harmonieux équilibre des masses, soulignant les immenses étages, des lignes horizontales accentuées par d'élégantes galeries, viennent couper, sans alourdir leur élan, les longues lignes qui de la base surgissent jusqu'à l'extrême rebord des murailles.

Non, quand on dit que ces deux flèches se distinguent par l'élégance, on en rabaisse la beauté. Dites-les élégantes, si vous voulez, mais à condition que, d'abord, vous admiriez la fermeté du dessin, la noblesse, la majesté, la puissance du mouvement. Oui, si peu de flèches en France dépassent en hauteur celles de Clermont, il en est peu aussi qui les égalent par la valeur artistique de l'idée, par la perfection de la mise en œuvre ; ne craignons point de le proclamer avec une légitime fierté (2).

(1) Ces statues représentent des évêques et des saints d'Auvergne.

(2) Voici la hauteur comparative des monuments religieux les plus élevés de France : flèche centrale de Rouen, terminée en fer, 151 m. ; Chartres : clocher Neuf, 115 m. ; clocher Vieux, 107 m. ; flèche centrale d'Amiens, en plomb, 113 m. ; Clermont, 108 m. ; flèche Saint-Michel à Bordeaux, 107 m. ; Dôme des Invalides, 103 m. — A l'étranger : 160 m. Ulm ; 156 m. Cologne ; 148 m. Landshut ; 144 m. Saint-Nicolas de Hambourg ; 142 m. Strasbourg ; 137 m. Saint-Michel de Hambourg ; 136 m. Vienne ; 132 m. Saint-Pierre de Rome ; 123 m. Anvers, Salisbury, Saint-Paul de Londres ; 121 m. Fribourg en Brisgau ; 109 m. Saint Pierre de Hambourg ; 108 m. Milan ; 100 m. Berne.

Par les beaux jours, aux heures splendides d'un radieux coucher de soleil, un spectacle d'une féerie nouvelle vous attend aux pieds de cette grandiose façade, quand déjà sa base robuste se noie dans les ombres violacées du soir, que les verrières des rosaces et des tours s'irisent de reflets embrasés et que, tout en haut, sur un ciel translucide, la robe de pierre des flèches vertigineuses s'exalte de pourpre mêlée d'or.

### VI. LES GALERIES, LES COMBLES

Si des aspects extérieurs de la cathédrale vous désirez acquérir une idée, une vue complète, ne manquez point de monter aux tours et dans les galeries. C'est là une véritable ascension et je vous y prédis des surprises, des enchantements inattendus. Nulle part d'abord, vous ne jouirez mieux de ce splendide panorama de Clermont, l'un des plus merveilleux de la France entière, avec son immense tapis de plaines verdoyantes et, tout autour de l'horizon, sa muraille circulaire de montagnes gigantesques.

Et puis vous y saisirez l'organisme, la forte ossature de l'édifice. Sur les nefs latérales et les chapelles, vous admirerez ces vastes terrasses dallées, assez larges pour des hameaux entiers ; et, tandis que vous circulerez parmi les arcs-boutants dont la cîme, appuyée sur une mince colonnette, vient soutenir la poussée des grandes voûtes, de temps en temps vous ferez une halte pour examiner les traits creusés à la surface des dalles et qui, aux ouvriers du XIIIe siècle, servaient de modèles pour édifier leurs fenêtres et leurs arceaux.

Sur les voûtes de la nef centrale, au-dessus de vos têtes, la toiture s'élèvera, soutenue par les reins robustes de grands arcs de briques, formidable d'étendue et de ténébreux mystère (1). Dans les deux tours de la façade, vous monterez par un escalier en spirale, dressé seul, comme une colonne cylindrique, au centre d'un grand étage à longs vitraux

(1) Ces grands arceaux, destinés à alléger le poids de la toiture, ont été construits en 1874.

transparents, et, tout en haut, à la base des flèches pyramidales, votre œil déconcerté fera effort pour suivre, par en-dessous, l'élan de ces parois intérieures qui, sans charpente pour les soutenir, taillées en huit immenses facettes unies, montent, éclairées par des ouvertures allongées ou circulaires, et finissent par noyer leur pointe dans l'ombre.

## Troisième Partie

### DESCRIPTION : L'INTÉRIEUR

#### I. — L'ENSEMBLE

Par le grand portail, pénétrons maintenant dans l'intérieur du sanctuaire. Dès les premiers pas, on s'arrête saisi, l'âme soulevée au-dessus d'elle-même. En ce moment, nous ne redirons pas les hymnes d'enthousiasme que l'architecture gothique a dictés aux artistes et aux poètes : ses forêts de colonnes avec le mystère de leurs ombres, leurs fûts hardis qui, dans la hauteur des voûtes, se ramifient en vertigineux berceaux de pierre. Sur notre cathédrale, bornons-nous à des remarques qui, pour être moins lyriques, justifieront toutefois, je l'espère, la sincérité de notre ferveur admirative.

Sans doute, nous n'avons point l'immense vaisseau des grandes basiliques de Reims, d'Amiens, de Bourges, de Chartres ou de Paris (1) ; les dimensions en hauteur, en longueur, s'offrent relativement assez restreintes ; mais, s'il est vrai qu'en architecture l'effet résulte moins des dimensions réelles que du rapport établi entre les lignes maîtresses, ici un tel résultat est obtenu avec une si merveilleuse entente que l'illusion des grandes lignes pénètre nos âmes.

Comme à la cathédrale d'Amiens, ce chef-d'œuvre du XIIIe siècle français, la nef, trois fois aussi haute que large, monte

(1) Longueur dans œuvre : Reims, 139 m. ; Chartres, Amiens, 131 m. ; Bourges, Paris, 124 m. ; Clermont, 82 m. 75. — Hauteur sous voûte : Beauvais, 47 m. ; Amiens, 43 m. ; Narbonne, 40 m. ; Bourges, Reims, 38 m. ; Chartres, 37 m. ; Paris, 34 m. ; Clermont, 29 m.

légère, élancée; les sveltes colonnettes de ses piliers qui, d'un seul jet, sans arrêt, jaillissent du sol jusqu'aux ramifications des voûtes, emportent invinciblement le regard (1). Quelle pureté, quelle harmonieuse unité dans ces lignes, dans la courbure de ces arcs! Tout au fond, par dessus les profondeurs sombres de l'abside, les hautes fenêtres s'allongent en cercle et, dans leurs grisailles transparentes, nacrées, des saints se dressent, aux vêtements étincelants. Comme de nouveau à la cathédrale d'Amiens, les bas-côtés se haussent jusqu'à la moitié de la hauteur totale, admirable disposition qui à tout l'édifice contribue pour sa large part à donner sa légèreté, son idéale hardiesse. Aux parois de la nef, les fenêtres divisées par d'élégants meneaux, n'occupent pas la largeur entière des travées, comme le font celles des cathédrales du Nord construites au cours du XIIIe siècle ; il en est ainsi d'ailleurs dans les autres sanctuaires élevés au Centre ou dans le Midi sur le modèle général des chefs-d'œuvre réalisés par l'art de la Champagne, de la Picardie ou de l'Ile-de-France. Et toutefois ici, les surfaces de ces fenêtres sont assez vastes pour former une longue muraille de verre ou, si vous aimez mieux, une gigantesque lanterne de pierre ajourée. Aux baies de la nef proprement dite, quelques vitraux intacts; d'autres affreusement ravagés; ailleurs des vitres blanches qui sous les voûtes répandent un jour trop abondant, trop cru, amorti, il est vrai, par la teinte grise de la lave.

Au-dessous, admirez le dessin délicat, élégant du triforium, avec ses petits gables à feuilles recourbées, ses lobes découpés, ses fines colonnettes qui, en montant, se continuent par celles des fenêtres hautes et ainsi à ce double étage donnent une unité pleine de gracieux élancement. La paroi extérieure de ce triforium n'est point évidée en vitraux comme aux cathédrales du Nord construites ou achevées durant la même

(1) « La voûte en ogive de la cathédrale de Clermont est soutenue par des piliers si déliés qu'ils sont effrayants à l'œil ; c'est à croire que la voûte va fondre sur votre tête ». Chateaubriand : *Voyage en Auvergne*.

période. Sans doute un motif d'économie imposa cette réserve, mais nulle part il ne vous serait facile de rencontrer un dessin plus pur, d'une aussi délicate élégance. Plus bas, les moulures des grandes arcades latérales sont habilement combinées en vue de ces jeux intenses d'ombres et de lumières qui, pour leur part, contribuent à donner aux œuvres de l'architecte le mouvement, la vie.

Oui, si la beauté d'un édifice se juge par l'unité, la force expressive du rapport des lignes et, en même temps, par la grâce, la pureté des détails, parmi toutes les cathédrales secondaires de France, cet intérieur de Clermont doit tenir une place de choix, peut-être la première. Et pour rivaliser avec les grandes basiliques du Nord, il lui manque seulement l'étendue réelle des dimensions et encore elle dépasse Paris et Bourges par la proportion logique, harmonieuse de ses éléments divers, Chartres par l'élancement de sa nef et la délicatesse de ses détails (1).

Direz-vous que notre cathédrale est trop courte, qu'elle manque de profondeur? A coup sûr, deux ou trois travées de plus lui auraient donné un caractère encore plus grandiose et sublime; mais, après tout, si l'on tient compte du rapport entre le chœur et la nef, l'étendue en longueur reste à peu près dans les mêmes proportions qu'aux cathédrales d'Amiens et de Cologne, ces deux suprêmes efforts de l'art gothique au XIIIe siècle (2).

(1) A Paris, les nefs latérales sont basses et comme écrasées; à Bourges, au contraire, elles se haussent, démesurées pour l'étage supérieur. A Chartres, les fenêtres sont limitées par de vives arêtes, non par de fines colonnettes; le triforium est un peu mesquin. A Reims même, avec des proportions plus amples, celui-ci reste lourd. Nulle part peut-être aussi bien qu'à Amiens et à Clermont, on ne trouve cette admirable entente des nefs latérales arrivant à la moitié de la hauteur totale. Assurément, si l'on passait au XIVe siècle, qu'il s'agisse de l'un ou l'autre de ces points de vue particuliers, je ne prétendrais pas mettre Clermont en parallèle avec l'abbatiale de Saint-Ouen à Rouen, le vaste, le merveilleux chef-d'œuvre de cet âge.

(2) Ajoutons que, si beaucoup de gens trouvent la cathédrale notablement trop courte, c'est que, de longue date, par suite de l'ouverture tardive du portail principal, ils sont habitués à arriver directement au

Par contre, ainsi qu'à Bourges, Paris et Troyes, la surface, divisée en cinq nefs, se déploie en largeur, et, à travers les allées latérales, l'air circule, les perspectives se multiplient avec leurs aperçus au changeant pittoresque, leurs surprises d'ombres et de lumières, et, à chaque pas, l'œil s'arrête à suivre la sveltesse des piliers, de leurs groupes de minces colonnettes.

Le long des nefs extrêmes s'étend une bordure de chapelles qui, à coup sûr, s'additionnèrent au plan tracé par Jean Deschamps; car, on le sait, le XIIIe siècle ignorait, pour la nef proprement dite, ce décor de petits sanctuaires greffés sur le grand et c'est le XIVe siècle qui, même à de nombreux édifices déjà debout, adapta, entre les saillies des contreforts, ces brillants oratoires où chacun des corps de métiers se trouvait chez soi, vénérait son patron et, à ses jours de fête, arborait sa bannière.

Partout, dans la nef, les chapiteaux très peu saillants, couverts d'une double corbeille de feuillage déchiqueté, trahissent leur date, le XIVe siècle encore. Aux colonnettes du chœur, sans s'affirmer davantage, ils gardent toujours les crosses recourbées particulières au siècle précédent. Avec un froncement de sourcil, les archéologues chagrins vous feront remarquer comment Viollet-le-Duc, dans les colonnes construites par lui, tout près des arcades du XIVe siècle, a commis un grave anachronisme en revenant à ces larges crochets dont les architectes du XIIIe siècle gothique ornaient les angles de leurs chapiteaux. Mais, quand l'unité d'ensemble est observée, ne nous armons point de la loupe pour discuter

milieu de la longueur totale, par les portails latéraux. Il y a dès lors une première impression de laquelle, surtout si elle se répète, il est difficile de se défaire. Mais le vrai point de vue pour juger la perspective d'ensemble et la trouver très normale, c'est l'entrée par la grande façade. — Voici les dimensions principales. Longueur totale, dans œuvre, 82m75. Hauteur de la nef centrale, 28m70. Largeur de la nef centrale, 11m70. Hauteur des bas-côtés, 14m30. Longueur du transept 32m70. Largeur totale, dans la région de la nef, 43 m. (Cette dernière dimension est dépassée de 4 ou 5 mètres, seulement à Paris et à Troyes).

tel détail de moulure ou de corniche; au sentiment esthétique rien n'est plus contraire que cette minutie de la science pour la science. Comme le disait Molière dans les questions de littérature : « Laissons-nous aller de bonne foi aux choses qui nous prennent par les entrailles et ne cherchons point de raisonnements pour nous empêcher d'avoir du plaisir. »

Mais si, précisément, vous songez à vous rendre un compte exact des effets d'ensemble, remarquez comment, dans le chœur, les grands arcs qui coupent la voûte, les colonnettes qui montent la soutenir, sont plus légers, plus ténus que ceux de la nef. De même, les murs du chœur, au lieu de rester parallèles, se rapprochent quelque peu à mesure qu'ils arrivent à la région de l'abside. Là, sans doute, nous sommes en présence de ces procédés d'ingénieux trompe-l'œil auxquels recoururent parfois les architectes gothiques pour étendre les effets de la perspective, la profondeur réelle de leurs monuments.

### II. — LE TRANSEPT; LE CHŒUR

Avançons-nous maintenant vers le chœur. A droite et à gauche, au-dessus d'une gracieuse galerie fermée de pâles vitraux en grisaille (1), les rosaces du transept déploient leur mosaïque translucide, la richesse de leurs teintes profondes. Celle du Midi, tout récemment restaurée, vous subjuguera par l'harmonie, l'éclat vibrant et toutefois reposé. Merveilleuse symphonie de couleurs où le rouge vient donner la note dominante, son puissant leit-motiv. Vainement l'œil cherche à distinguer la part qui revient à l'antique verrier ou à l'artiste moderne. En face, elle paraît maintenant un peu terné, la rosace du Nord, avec ses teintes noircies par la poussière et ses restaurations imparfaites. Souhaitons qu'elle aussi, toute entière, repasse par les mains d'un maître éminent et que ses notes bleues viennent, en heureux contraste, riva-

(1) Au nord, parmi ces grisailles, réparées en 1837 par E. Thibaud, de petits médaillons représentent des rois, prélats, chevaliers, etc. Ce sont là, sans doute, des portraits de personnages de la fin du XIIIe siècle.

liser de nouveau avec les chauds accents de sa superbe voisine.

Ne nous laissons pas absorber par le charme de la couleur; sachons constater qu'ici le maître de l'œuvre a voulu tenter un tour de force architectonique : ses rosaces, il les a inscrites dans un carré à jour. Mais à ce jeu de la difficulté vaincue, l'effet général a souffert; l'ensemble s'est restreint, circonscrit. Retournez-vous, au contraire, et, au-dessus du grand orgue (1), regardez la rosace de Viollet-le-Duc. Sans doute, elle se colore de teintes moins chaudes, plus légères; mais voyez comment, jusqu'aux plus extrêmes limites, elle s'enfle, se dilate, triomphante.

Si, dans une certaine mesure, le transept est le point faible de ce vaisseau, le chœur, au point de vue de l'art architectural, est, avec ceux d'Amiens, de Séez, de Beauvais, l'un des plus merveilleux de la France entière. Quel élan surtout dans ces graciles colonnes rondes qui, en cercle, tout au fond, sans autre ornement que leur idéale légèreté et leur pureté de lignes, se haussent, grandissent, montent toujours. Oui, un galbe de colonnes aussi hardiment fuselé, vous ne le reverrez nulle part ailleurs qu'à Beauvais.

Et pardessus, les arcades du triforium se groupent, se serrent, somptueux diadème fleuronné. Et plus haut encore, les fenêtres coupées maintenant par un seul meneau, prolongent cette montée aérienne et l'exaltent de la sveltesse diaprée de leurs longues lancettes.

Et dans le ciel vaporeux de la voûte, les frêles nervures ramifient l'étoile rayonnante de leurs courbes et, par un mouvement d'un ensemble gracieux, attirent le regard vers leur centre, une large, une splendide couronne ciselée en feuillage.

(1) Le buffet, dessiné par M. de Baudot, successeur de Viollet-le-Duc, présente le très grand avantage de ne point masquer la rosace. Cet instrument a été exécuté, de 1874 à 1876, par le facteur Merklin. Il comprend 2652 tuyaux.

### III. — L'ABSIDE : LES VITRAUX

Pénétrons dans le bas-côté qui contourne le sanctuaire. Aux heures ensoleillées, c'est pour l'œil un enchantement, une vision féérique. Rangées côte à côte, les chapelles absidales, sous les angles les plus divers, déroulent le flamboiement de leurs vitraux multicolores. Ici, comme à la Sainte Chapelle de Paris, comme à Bourges, à Chartres, à Tours ou à Troyes, nous avons l'un des exemplaires les plus remarquables de ces verrières du XIIIe siècle, qui se nomment « vitraux à légendes ». Disposés sur un fond de riche mosaïque translucide, des médaillons de toutes les formes retracent les faits principaux de la vie du Sauveur ou de quelque saint populaire. Dessins des fonds, cadres des scènes, bordures des contours généraux, multitude des personnages groupés en drames variés, tous ces motifs ont exigé d'innombrables pièces de verre et, avec cette logique qu'apportait le Moyen-Age dans le culte de l'idéal, l'artiste a su juxtaposer, combiner les teintes, avec un sens merveilleux des grands effets décoratifs. Sans doute, les fers se sont contournés; dans les porosités du verre, la rouille, la poussière se sont incrustées; l'ensemble s'est obscurci. N'importe, cette variété, cet harmonieux mélange de couleurs, la profondeur des tonalités où dominent les bleus et les rouges, les jeux de la lumière qui, à travers ces parois somptueuses, s'exalte de pétillements chauds, mobiles; oui, encore une fois, c'est là pour l'œil un spectacle magique, éblouissant.

Au bas de ces verrières, en lointaine harmonie avec elles, des médaillons de papier coloré sont venus prendre la place des blancs carreaux dont les chanoines du XVIIIe siècle, au prix d'un vandalisme barbare, avaient voulu éclairer leurs messes matinales.

Sur les grandes surfaces de verres multicolores, subjugué par l'effet d'ensemble, vous songerez peu, je crois, à lire les scènes où, sur un même plan, sans perspective, à la manière des bas-reliefs, les vieux artistes, d'un dessin incorrect, mais

vivant, retracèrent l'histoire des saints autrefois honorés dans ces chapelles de l'abside. Et puis, des réparations maladroites ont interverti des panneaux, mélangé des légendes (1).

Au XIXe siècle, une conscience artistique mieux avertie a guidé, dans la dernière chapelle à gauche, la restauration du grand vitrail de saint Georges que la grêle de 1835 avait affreusement ravagé (2). Et cependant l'art du peintre-verrier, au début de sa vie renouvelée, n'avait pas encore atteint cette sûreté de science et de moyens qui lui permet de rivaliser avec les œuvres anciennes et d'y insérer ses propres retouches sans que l'œil le plus avisé puisse reconnaître la ligne de soudure.

Des ressemblances frappantes ont été signalées entre plusieurs scènes retracées dans ces verrières et celles qui figurent à la Sainte Chapelle de Paris; il semble que les unes et les autres soient issues d'un même dessin ou, comme l'on dit en terme de métier, d'un même carton. Qu'une même corporation d'ouvriers ait, aux deux endroits, exécuté ces merveilleux décors, le fait n'aurait point lieu d'étonner; car, les vieilles chroniques nous l'apprennent, dès le temps de Suger, des peintres-verriers parcouraient les provinces et, suivant les demandes des églises, exécutaient les travaux de leur art (3).

(1) Voici cependant, en faisant abstraction des interversions malhabiles, les sujets généraux traités dans les chapelles. En allant de gauche à droite : St-Georges — St-Austremoine — Ste-Marie-Madeleine et les SS. Agricole et Vital — St-Jean-Baptiste — St-Jacques et Ste-Anne — St-Bonnet — Ste-Foy et Ste-Marguerite — Ste-Agathe — St-Arthême. — Inutile de faire observer que dans la chapelle suivante, celle de N.-D. d'Août, les vitraux aux teintes vertes sont modernes.

(2) Cette restauration (1837) est due à Em. Thibaud, peintre-verrier de Clermont, l'un des quatre rénovateurs de l'art du vitrail en France, au XIXe siècle.

(3) Dans la plupart de ces chapelles et dans les rayons des rosaces du transept, on rencontre assez souvent un petit cartouche où se lit le monogramme du peintre-verrier qui dirigea ces travaux : G. M. — Dans ces diverses verrières, on pourrait établir comme des séries distinctes que sépare sans doute une légère différence de date. A la chapelle du fond seule les médaillons sont, comme à la Sainte Chapelle, cernés chacun d'une armature de fer. Dans la dernière chapelle à gauche, quelques tons

Comme de nouveau à la Sainte Chapelle, les trois fenêtres, au fond de l'abside, présentent comme décor de mosaïque, entre les médaillons historiés, des losanges de gueules à la tour donjonnée de Castille et d'azur à la fleur de lis royale : preuve que ces verrières durent être exécutées avec les aumônes que le roi saint Louis versa dans le trésor de la Cathédrale, aux fêtes du mariage de Philippe, son fils, et d'Isabelle d'Aragon (1).

### IV. — L'ABSIDE : LES TOMBEAUX, LES PEINTURES, ETC.

Dans cette abside, beaucoup d'objets d'art pourront encore provoquer un examen admiratif.

Entre les colonnes du pourtour du chœur, des grilles, dessinées par Viollet-le-Duc, rivalisent avec la meilleure ferronerie du Moyen-Age par la merveilleuse souplesse du travail, la ductilité de leurs courbes rehaussées d'or et surmontées de fers de lance ou de gracieux lanternons.

Dans la chapelle du fond de l'abside, l'autel est formé par un sarcophage de marbre qu'on découvrit en faisant des fouilles pour réparer le soubassement d'une colonne. Œuvre du VIe siècle, il provient sans doute des ateliers de la région toulousaine. D'une forme évasée, sur la face antérieure, entre des colonnes torses, à cannelures serrées, reliées par des tentures, il présente le Christ et les douze Apôtres. Richement drapés, réunis deux à deux en une conversation pieuse, ceux-ci s'entretiennent du Sauveur, parfois même ils se l'indiquent du doigt. Sur les faces latérales, l'inspiration est tout autre : dans leur brutal réalisme, elle nous offre ici une chasse au lion, là une chasse au sanglier.

Des nombreuses dalles tumulaires qui, avant la Révolution, ornaient le pavé de l'église, quelques-unes, consacrées à des

verts s'accusent. Dans les deux premières chapelles à droite, des jaunes se mêlent aux rouges et aux bleus.

(1) Dans la chapelle de St-Austremoine (vocable ancien), la seconde à gauche, on retrouve, mais seul cette fois, le blason de Castille.

chanoines, subsistent encore dans trois chapelles de l'abside et, malgré des détails anéantis par le frottement ou des brisures, elles restent pleines d'intérêt avec leurs cadres d'arcades gothiques et les blanches incrustations de marbre qui, sur la teinte sombre de la pierre, traduisent des emblèmes, des parties de vêtement, les têtes empreintes du calme de la mort. La plus remarquable, c'est celle du chanoine Gilles de Chalençon (mort le 7 juillet 1348). Enveloppé d'une ample chasuble, il tient les mains jointes; sur un coussin la tête repose, coiffée en chaperon par l'aumusse. Tout autour, sous de petits dais fleuronnés, des personnages, devenus très frustes, représentent sans doute des ministres sacrés aux offices des funérailles. Trois blasons accostent le grand gable à rosaces et à crosses de feuilles découpées.

Sous les froids lambris dont le XVII^e siècle avait affublé les chapelles, récemment des peintures murales ont été découvertes et, pour l'histoire de nos primitifs français, elles font lire des pages d'une très haute valeur. Qu'en Auvergne une école de peintres ait existé, on ne saurait guère le mettre en doute si, en même temps qu'à ces œuvres, on songe à celles qui décorent les églises d'Ennezat et de Saint-Saturnin.

Dans la chapelle anciennement consacrée à saint Georges, au-dessous du grand vitrail qui retrace son histoire, à son tour, une longue composition, œuvre de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e, redit les phases diverses de son supplice: le chevalet, les sandales de fer brûlant, son corps coupé par une scie, ses membres déchirés par une roue armée de poignards et retirés d'un puits par un ange; enfin la glorification du martyr que, du haut d'un char naïvement rudimentaire, traîné par des chevaux, le Christ bénit. Sans doute, le dessin est souvent incorrect; et c'est d'ailleurs un fait bien connu qu'au moment où la sculpture atteignait l'idéal, les peintres et les verriers demeuraient en retard et à leurs personnages continuaient à donner des attitudes heurtées, d'une réelle, d'une primitive gaucherie. Et toutefois, à ses têtes d'anges, cet obscur contemporain de Giotto a su donner une

admirable pureté de contours et déjà le charme de l'expression. Quelle douce pitié dans celui qui se penche et caresse les pieds du martyr meurtris par les sandales de fer! Et, en dépit des inhabilités du pinceau, quel mouvement dans les attitudes de ces multiples personnages, juges à couronnes d'or ou farouches bourreaux! Tout autour, une élégante bordure, traitée dans la manière antique, déploie le réseau de ses entrelacs qu'interrompent de petits médaillons où, reproduits avec une admirable finesse, s'agitent des animaux bizarres, des tireurs d'arcs, des lutteurs, des cavaliers.

Cette grande peinture fut tracée sur une autre plus ancienne dont, en bas, il reste une bande, à demi effacée, où cependant l'œil peut distinguer un combat traduit avec une grande vigueur de mouvement. D'un côté, sur leurs chevaux, des Sarrazins armés d'une lance et d'un bouclier rond; de l'autre, des croisés avec un bouclier allongé et des lances à pennon chargé d'une croix.

N'y a-t-il pas lieu de supposer qu'à leur retour des expéditions lointaines de saint Louis, des croisés offrirent le riche décor de cette chapelle en l'honneur de saint Georges, leur patron, que l'on voit, tout en haut de la fenêtre, sur un cheval caparaçonné, revêtu, comme eux, d'une tunique à grande croix rouge? (1)

D'autres peintures sont des souvenirs mortuaires consacrés à des chanoines des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Dans une chapelle de droite, sur un fond bleu semé d'étoiles d'or, abrités sous une arcade tréflée, six personnages ecclésiastiques s'avançent guidés par un ange. Cinq d'entre eux sont coiffés de l'aumusse des chanoines; un seul, à la tête découverte et rasée, semble être un religieux. Trois sont revêtus de l'aube et d'une ample chasuble à belle teinte rouge. Pour l'histoire du costume ecclésiastique cet ensemble offre le plus réel intérêt. Mais ce qu'il faut avant tout remarquer c'est, dans ces

(1) Peut-être cette chapelle est-elle la même qui autrefois, dans la Cathédrale, s'appelait « chapelle des Chevaliers ».

têtes aux traits sommaires et impersonnels, dans ces corps robustement cambrés, l'air de solennelle et presque de farouche grandeur.

Tout à côté de cette œuvre, exécutée à la fin du XIIIe siècle, une autre peinture, postérieure de deux siècles, celle du chanoine Thomas Besson (mort en 1494), procède d'un art moins compassé, moins sévèrement hiératique. Les personnages, au lieu de s'avancer en une sorte de Panathénée majestueuse, se groupent en scène, modestement agenouillés aux pieds de la Vierge, dont le divin Fils se tourne vers eux d'un air aimable, un chapelet à la main. Plus grand que nature comme la Vierge, saint Thomas, sous son large manteau rouge, abrite ses protégés que d'un geste et d'un visage suppliants il recommande à la bonté de la Mère de Dieu. A la grandeur moins raide s'ajoute ici la piété candide, le charme intime. Dans le visage s'accuse le souci du modelé, la recherche de la physionomie individuelle. De même, pour fond, nous n'avons plus un décor architectural, mais un coin de la nature, château à tourelle, arbres aux teintes sombres. De l'une à l'autre de ces deux peintures voisines, l'art a gagné en souplesse, en vérité vivante.

*(A suivre.)* Abbé Ph. Gobillot.

---

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice Basse.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 4 juin 1908

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Everat.

Le procès-verbal de la séance de mai est adopté sans observations.

— M. l'abbé Crègut dépouille la correspondance et énumère la liste des ouvrages reçus.

— M. Emile Gilbert, de Moulins, fait parvenir sa démission.

— M. le conseiller Boudet fait part à l'Académie de recherches nouvelles : *Plumberie et Ponticiacum, Documents complémentaires sur les Plomberies de Pontgibaud.*

Le Président remercie notre collègue dont le travail est renvoyé au Comité de publication.

— M. le Secrétaire perpétuel communique la photographie d'une jolie pendule Henri II exécutée par le capitaine Joignerez, membre correspondant

— La parole est enfin donnée à M. l'abbé Crègut qui rend compte des travaux de la Commission des Prix de Vertu et énumère la liste des candidats aux prix de l'Académie.

Après un vote au bulletin secret les conclusions de la Commission sont adoptées à l'unanimité.

— L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 3 heures.

## OUVRAGES REÇUS

*Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens;* année 1907.

*Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts, etc., de l'Aube;* année 1907.

*Bulletin de l'Académie du Var;* année 1907.

*Rendiconti della reale Accademia dei Lincei;* fasc. 9-12, 1907.

*Nachrichten von der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen;* livraison 1, 1908.

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de La Morinie;* 1er fascicule, 1908.

*Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie;* année 1907, 4e trimestre.

*Archives de la France monastique* — Revue Mabillon, mai 1908.

*L'Hexagramme;* avril-mai 1908.

# NOTES ET DOCUMENTS
## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

## PLUMBERIE et PONTICIACUM

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

SUR LES

## PLOMBERIES DE PONTGIBAUD

En 1882 je publiais dans les Mémoires de l'Académie de Clermont une notice écrite quelques années avant, dans le but d'établir que la dénomination primitive du territoire minier de Pontgibaud était le nom topique de PLUMBERIE; qu'il était en usage au VIe siècle sous les premiers mérovingiens, et encore au XIIe. C'était une preuve nouvelle de l'antique exploitation de ces mines.

Dans ce premier travail j'eus le tort de répéter de confiance ce que nos auteurs des XVIe et XVIIe siècles, l'époque par excellence des étymologies fantaisistes, ont dit de la fondation de Pontgibaud attribuée par eux au comte Sigivald.

Ayant alors la foi totale dans Baluze, je commis encore l'imprudence, à propos des premiers propriétaires connus de Pontgibaud au moyen âge, de les rattacher sans réserves aux ducs carolingiens d'Aquitaine. Baluze fut un merveilleux savant, ordinairement très sûr, quand il ne s'agit pas de la grandeur des Bouillons qui ont commandé et payé son livre. Le cardinal Emmanuel-Théodose, grand aumônier de France était certes aussi incapable que son frère le grand chambellan, de solliciter ou même d'autoriser la fraude, mais leur joie devait être vive de se voir attribuer à la cour du roi-soleil une origine plus anciennement illustre que celle des Bourbons.

Les titres argués de faux sur lesquels Baluze a étayé l'or-

gueilleux échafaudage, chancelants sous la critique moderne, malgré l'avis de Ruinart et de Mabillon ses amis, sont aujourd'hui jugés faux par les uns (1), problématiques par beaucoup d'autres. L'extrême habileté de certains professionnels du XVII^e siècle put induire en erreur Baluze lui-même, qui trouva les documents en question tout prêts dans le cabinet du généalogiste Du Bouchet. Si sa bonne foi n'est pas nécessairement compromise, sa correspondance révèle l'emploi d'artifices destinés à voiler les points douteux et les lacunes de la généalogie des Latour, des complaisances en un mot, que ce prince de la science de son temps n'eût assurément pas eues pour des indifférents. L'exil qui frappa l'historien et son patron ne fut donc pas uniquement l'effet de la rancune royale et de la jalousie des courtisans éclipsés; c'est également de bonne foi qu'on a pu prétendre faux les titres spécifiés dans le procès. Plusieurs sont à tout le moins douteux.

Enfin, le Bulletin de la même académie a récemment publié une étude identifiant le pays de Pontgibaud avec le *Ponticiacum* de Grégoire de Tours : méprise que l'autorité d'Audigier, médiocre en ces matières, est tout à fait impuissante à couvrir (2).

Le mémoire de 1882 est à compléter et à rectifier sur ces différents points. Le hasard d'autres études m'ayant fait rencontrer depuis 1882 de nouveaux textes sur les Plomberies, il est utile de les produire. Dans la présente notice, sorte de seconde édition, les questions suivantes s'offrent à notre examen :

I. Origine, nom et fondation de Pontgibaud.

II. Où doit-on placer le *Ponticiacum* de Grégoire de Tours?

III. *Plumberiæ*. Les textes du VIII^e au XVI^e siècles.

IV. Les premiers seigneurs connus de Pontgibaud et des Plomberies.

(1) Notamment Emile Mabille, l'un des plus savants annotateurs de l'*Histoire du Languedoc*. Edition Privat. Toulouse.

(2) *Saint Emilien et Saint Brachion* (*480-578*), par M. l'abbé Mioche (Bulletin de l'Académie, 1907, n° 6, pp. 183 et suiv.).

V. Dans quelle partie de la région minière de Pontgibaud se trouvait le lieu dit des Plomberies?

VI. Principales péripéties de l'exploitation.

I

**Pontgibaud**

Le document écrit le plus ancien qui ait été découvert jusqu'à ce jour sur le nom de Pontgibaud, à ma connaissance, du moins, est une charte de l'abbaye de Cluny, par laquelle Durand, évêque de Clermont de 1077 à 1095, donne à ce monastère l'abbaye de Mozat, du consentement des chanoines de son chapitre cathédral et du comte d'Auvergne. Le rang occupé par Gilbert de Pontgibaud (1), dans le rang hiérarchique des souscripteurs — il vient immédiatement après l'archiprêtre et avant les chanoines — suppose en lui l'un des dignitaires de l'église et un homme d'un certain âge. Pierre de Pontgibaud, son contemporain, souscrit la donation des frères de Scorailles à l'évêque Guillaume de Baffie, successeur immédiat de Durand (1095-1102) (2). Ce serait donc peu après le milieu du XIe siècle que Pontgibaud prendrait, sous ce nom, place certaine dans les textes parmi les lieux habités.

Le nom de ce centre de population, le Pont de Gibaud, autorise à supposer qu'il dut sa naissance et son développement à l'établissement d'un pont sur la Sioule, par un personnage nommé Gibaud (3) et, comme conséquence, à l'érection

(1) « Sig. Giberti de Pontgibalt » (*Cartulaire de Cluny*. Alex. Bruel — Baluze. *Hist. généal. de la Maison d'Auv.*, II, 54).

(2) Voir p. 18, note 1 de la première notice.

(3) Ce mode de formation des noms de lieux fut de tous temps très usité; on sait combien il existe de localités dont le nom, commencé par Château, Roche ou La Roche, se termine par le nom de leur fondateur ou du plus ancien propriétaire connu. Il en était de même pour les ponts; et pour ne parler que de ceux situés en des lieux habités, il suffit de citer les suivants dispersés dans vingt-cinq ou trente départements: Pont-

d'une maison-forte pour en garder le passage et assurer la levée des droits de péage. Cette demeure, alors sans importance avérée, deviendra par la suite le *castrum* qu'il sera au commencement du XIIIe siècle ; le bourg et le fief grandiront sous sa protection. Ce mode de fondation est bien conforme aux mœurs de l'époque où vivait Gilbert, premier du nom. Le XIe siècle fut en effet, le siècle des maçons et de la réorganisation féodale, du relèvement des ruines accumulées par les invasions normandes et les désastres de l'an mille. Les maîtres du pays favorisaient la construction des ponts sur les chemins fréquentés ; le premier testament un peu complet qui nous soit parvenu de l'un d'eux, celui de la comtesse de Montferrand, femme du premier Dauphin (1199), contient un legs « aux ponts d'Auvergne » (1). Celui de Gibaud desservait l'une des routes reliant l'Auvergne au Limousin.

Rien que je sache n'est venu jusqu'à ce jour, permettre d'affirmer l'existence de Pontgibaud à l'époque médiévale, avant le VIe siècle, comme groupe important d'habitations. L'un des indices de la primauté originaire des lieux est dans la circonscription religieuse ; or, même alors qu'il fut devenu village, Pontgibaud n'était qu'un membre de la paroisse de Saint-Pierre-le-Chastel. La chapelle qu'il

Allard, Pont-Aubert, Pont-Bernard, Pont-Bertrand, Pont-Bonnet, Pont-Béraud, Pont-David, Pont-Rigaud, Pont-Evrard (3), Pont-Guillaume, Pont-Hubert, Pont-Jame, Pont-Juvénal, Pont-Jean, Pont-Paul (laissons de côté les 10 Pont-Pierre à cause de l'équivoque possible), Pont-Julien, Pont-Martin, Pont-Remy, Pont-Robert, Pont-Roch, Pont-Salomon, Pont-Samuel, Pont-Thierry (2), Pont-Thibaut, Pont-Gilbert (2) et Pont-Gibert (Haute-Loire), dont la formation est identique à celle du Pontgibaud.

Dans le même ordre d'idées il faudrait ajouter une quinzaine de Pont-l'Evêque, l'Archevêque, l'Abbé ou l'Abbesse ; ils figurent, comme les autres, au *Dictionnaire des Postes*.

Lorsqu'on est en présence d'un cas aussi simple, il serait puéril d'examiner l'étymologie de *pons gibbosus*, pont gibbeux, bossu, tiré de sa forme en dos d'âne ; d'autant plus que presque tous les ponts du milieu du moyen âge ayant cette forme, une semblable désignation ne s'expliquerait pas plus que celle de pont horizontal appliquée aux ponts modernes.

(1) Baluze. *Op. cit.*, II. 256 : *Pontibus Arvernie* ».

avait en 1169 (1), était une simple « annexe » de la cure de Chastel; elle l'était toujours trois cent cinquante ans plus tard (2). La situation change entre 1510 et 1535, parce que Pontgibaud se développe alors sous l'impulsion de seigneurs puissants et riches. Il transforme sa chapelle en une église desservie par une communauté de prêtres; il construit une muraille d'enceinte, devient une ville, une cure, une petite commune et, renversant les rôles, il élève bientôt la prétention d'être le chef-lieu paroissial comme il est devenu le chef-lieu féodal. Aussi lit-on dans de la Taxe du don gratuit du clergé pour le roi en 1535 : « La *cure* de Pontgibaud avec sa *filleule* de Saint-Pierre-le-Chastel » (3). Mais ces sortes de liens étaient solides, la supériorité ecclésiastique de Chastel fut reconnue, et, en 1789, Pontgibaud n'est, comme à l'origine, qu'une « *annexe* de Saint-Pierre-le-Chastel » (4). Les deux paroisses actuelles sont d'ailleurs contigues. Le nom caractéristique de ce chef-lieu paroissial emporte la preuve positive qu'il était protégé par un fort. Le château primitif du territoire était donc vraisemblablement à Saint-Pierre qui en a retenu son nom de Chastel.

Qui était cependant ce Gibaud à qui le pont dut son baptême et la ville sa fondation? Le comte Sigivald, parent de Thierry roi d'Ostrasie, d'après Audigier et divers autres de son école, sans aucun autre indice qu'une approximative analogie du nom. C'est de la fantaisie pure.

Sigivald est venu en Auvergne, mais il n'a fait qu'y paraître. Après le complot ourdi à Clermont, en 532, par le comte Arcade fils d'Apollinaire et petit-fils de Sidoine, pour faire passer l'Auvergne sous la domination de Childebert roi de

(1) « Ecclesiam videlicet de Castello.... Capella Pontis Gibaldi. » (Bulle du pape Alexandre III. *Gallia christiana. Eccl. Clarom. Instrum.* col. 111).

(2) Curia Sancti Petri-le-Chastel cum annexa de Pontgibaud. » (Alex. Bruel. *Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour*, p. 156).

(3) « Curia Pontis Gibaldi cum filiola S. Petri de Castro... Communitas Pontisgibaldi. » (*Op. cit*, p. 81).

(4) Chabrol. *Coutume d'Auvergne*, IV. 551

Paris, et la sanglante répression de cette révolte par Thierry le roi légitime ce prince quitta l'Auvergne en y laissant son parent Sigivald (1) pour la gouverner militairement, beaucoup plus que pour l'administrer. La répression avait été si terrible, qu'une génération après le souvenir en était présent. L'autorité de Sigevald fut tout à fait temporaire, celle d'un général du vainqueur dans « un pays en état de siège, » suivant l'expression de Godefroy Kurth. Il ne resta qu'un an dans la province, ajoute ce savant dans le plus récent ouvrage composé sur ce sujet, et il fut mis à mort par ordre de Thierry, on ne sait pourquoi (2). Il n'eut donc guère le temps de s'occuper de constructions.

Les mêmes étymologistes lui attribuent, il est vrai, la fondation d'un monastère à Pontgibaud, ce qui pourrait servir de pile à ce pont fabuleux; mais cette attribution est aussi malheureuse que l'autre; elle ne repose sur aucune base historique. Le raisonnement se réduit à ceci : « Sigevald a édifié le pont parce qu'il a fondé le monastère ou construit le monastère parce qu'il a bâti le pont et la preuve, c'est que le nom de Gibaud a quelque rapport avec celui de Sigivald qui vint passer quelque, mois en Auvergne, il y a près de quatorze cents ans.»

Il paraîtra puéril d'aller demander aux Mérovingiens un éphémère Sigivald, alors que tant de Girbaud et de Gibaud ont vécu depuis. Les textes du moyen âge nous fournissent précisément la preuve que dans la paroisse même dont Pontgibaud dépendait, il existait un propriétaire assez important pour donner son nom de Girbaud au territoire qu'il y possédait. Une charte inédite du mois de septembre 1309,

(1) *Theudericus autem ab Arverna discedens, Sigivaldum parentem suum, in ea, quasi pro custodia, dereliquit. (Grég. Turon. Hist. Franc*, III, 13). Grégoire ne lui donne jamais le titre de comte, mais une fois celui de duc, correspondant à une autorité plus générale sur un territoire plus étendu, ou à des fonctions plus particulièrement militaires.

(2) G. Kurth. *Les comtes d'Auvergne au VI^e siècle.* (Bull. de l'Acad., roy. de Belgique, 1899, p. 769).

nous signale le *Territorium dictum de GIRBAULT in villa de Royre* (1). Roure anciennement *Royre,* village et terroir minier des anciennes exploitations, est situé dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Chastel.

Girbaud et Gibaud sont deux variantes du même nom, comme Girbert et Gibert (2). Le pont de Gibaud, le territoire de Gibaud, dénominations identiques qui, s'appliquant à des lieux de la même paroisse, invitent à leur voir un même parrain. On serait même tenté d'identifier ce Gibaud avec Gilbert de Pontgibaud qui est dit « *Gibert* de Pontgibalt, » dans la charte de l'évêque Durand. Gibaut ne peut-il pas être, en effet, considéré comme une forme familière du nom Gibert, de même que Perraut, Bertaut, Michaud le sont de Pierre, d'Aubert, de Michel et tant d'autres. Gilbert ou Gibert de Mello, par exemple, souscrit *Gibaud*, en 1336, l'acte d'échange de Combronde et de Teilhède contre Buxerolles et Villeneuve-l'Abbé, entre la veuve de Robert Dauphin le Fou et Imbaud de Peschin (3).

Conjecture pour conjecture, celle autorisée par la charte de 1309, est, on en conviendra, autrement rationnelle que celle de l'Ostrasien Sigivald, puisque aucun texte ne crée un lien particulier entre ce personnage et le pays de Pontgibaud.

(1) Arch. nat. Titres de la Maison de Bouillon. Carton Montgascon. J., 1085, cote 2.

(2) Les prénoms de *Girbaudus*, *Gibaldus*, *Gibaudus*, *Guibaldus* se substituent quelquefois dans les cartulaires, de même que *Girbertus*, *Gibertus* et *Guirbertus*. *Girbertus*, abbé de Conques est nommé *Gibertus* dans la charte 6 du cartulaire de cette abbaye. En 937 *Girbertus*, propriétaire en Forez est appelé tantôt ainsi, et tantôt *Gibertus*. (*Cartul. de Savigny*, I, ch. 68 et note). — On trouve des *Gibertus* dans ceux de Pébrac (ch. VIII et XXXVIII); de Beaulieu (ch. CCXXVIII et CLXXX); des Hospitaliers du Velay (ch. 25). Nombreux exemple de variantes semblables dans les documents pour les familles de Marcenat, de Pierrefort. Encore aujourd'hui le paysan des contrées où le roman s'est à peu près conservé, dans les montagnes de l'Auvergne notamment, appelle Gibert les individus prénommés Gilbert en français.

(3) Baluze. *Op. cit*, II, 445 : « Gibaudus de Merlo dominus d'Espessa, miles. » Furent témoins avec lui, Jean de Mello, évêque de Clermont et les plus grands seigneurs de la province. — On trouve également les variantes d'Engilbert et d'Engilbaut, d'Engilbaut et d'Engibaud, appliqués aux mêmes personnages.

II

**Ponticiacum**

Mais quelle que souplesse que l'on apporte dans la gymnastique de l'étymologie, jamais on ne pourra tirer Pontgibaud de *Ponticiacum* avec Audigier. Décapiter le mot pour n'en retenir que la première syllabe est un exercice dangereux qui permettrait de situer Montferrand au Mont-Dore et Pontaumur à Pont-du-Château.

*Ponticiacum* est Pionsat parce que dans les siècles passés, cette petite ville s'est toujours appelée *Puntsac, Punsac, Ponssac*. La « perochia de *Punsac*, » figure plusieurs fois dans le dénombrement des vasseaux d'Alfonse de Poitiers, en Auvergne (1250-1266), à côté des paroisses de la Cellette, Saint-Maurice et Saint-Hilaire du canton de Pionsat, et elle est placée avec elles, par ce document, dans la châtellenie de Rochedagoux, même canton (1). Le compte rendu au roi par Géraud de Paray, son bailli d'Auvergne pour l'année 1299, mentionne les moulins de « *Punsac,* » dans la prévôté du même Rochedagoux (2). Pionsat est nommée « *Puntssat* » en 1401, dans l'état de fouage du receveur royal Berton Sanadre ; ce document place « la paroisse de *Puntssac*, » et toutes les autres paroisses du canton dans le prévôtage de Riom qui, à cette époque, avait absorbé celui de Rochedagoux (3). La châtellenie de « *Punssac* » est énoncée à la première page du procès-verbal de la Coutume de 1510, dans le même paragraphe que celle de Rochedagoux (4). « *Punssac* » ou Pionsat », dit le coutumier Chabrol, à la veille de la révolution (5). On pourrait citer beaucoup d'autres documents non moins

(1) Arch. nat. *Trésor des ch.*, J., 319.
(2) Chassaing. *Spicilegium Brivatense*, p. 254.
(3) *Op. cit.*, p. 459.
(4) Chabrol. *Cout. d'Auv.*, I., 852.
(5) *Op. cit.*, I., 425.

authentiques donnant des formes pareilles ou analogues. Ces variantes, la forme *Puntssac* tout spécialement, correspondent au *Punticiacum* de Grégoire de Tours, en conformité des règles de l'étymologie. Aucun doute, par conséquent, *Punticiacum* n'a rien à faire avec Pontgibaud.

Est-il besoin d'ajouter que les deux seules localités rattachées par Grégoire à l'œuvre de la fondation du monastère de la forêt de *Ponticiacum* sont Menat, chef-lieu d'un canton contigu à celui de Pionsat (1), et *Vindiciacum* Vensat, près d'Aigueperse, canton contigu à celui de Menat (2).

Cependant, tel n'est pas l'avis de notre très estimé confrère de l'Académie de Clermont, M. l'abbé Mioche qui, dans l'étude insérée au Bulletin (3), traduit *Ponticiacum* par le « Pays des ponts », locution ignorée de ses prédécesseurs, et place ce pays entre Pontgibaud et le Pont du Bouchet, commune de Miremont, canton de Pontaumur. Il en donne des raisons qui ne laissent pas de surprendre un peu de la part de l'auteur de la très bonne et intéressante monographie sur la Chartreuse du Port-Sainte-Marie. La déférence qui lui est due commande l'examen de ses arguments.

Les deux localités de Pontgibaud et du Bouchet où il y avait un monastère dit du Pont ou des Ponts, est-il ajouté en substance, avaient chacune un pont sur la Sioule; donc le pays intercalaire était le Pays des ponts, *Ponticiacum*. — Hélas! les régions habitées sur le bord des rivières ont généralement des ponts plus ou moins bons pour les franchir; et alors ce

(1) Saint Bracchion chargé de surveiller ou de réformer l'abbaye de Menat y institua un abbé de son choix, et c'est à cet abbé qu'il prescrivit, en mourant, de construire un oratoire près de la cellule qu'il avait occupée après Saint Emilien. (*Vitæ Patrum*, *cap. XII*).

(2) Bracchion obtint de Richilde, fille de Sigivald le don de terrains boisés dépendants du monastère de Vensat *ex domo Vindiciacensi*. (*Op. cit.*, § 3).

(3) *Saint Emilien et Saint Bracchion* (480-578) (Bull. histor. et scientif. de l'Auvergne, juin 1907, fascicule 6, pp. 188-191).

serait le pays des Ponts tout le temps. Et puis y avait-il un pont au Bouchet, sous le roi Chilpéric ? (1).

Dans ce pays dit-on encore, Grégoire rapporte qu'il y avait de grandes forêts et un cours d'eau sur le bord duquel saint Bracchion fit construire un monastère (2) ; donc il s'agit de la Sioule qui répond à ces deux conditions. — Pionsat avait aussi sa petite rivière, le Buron ; elle ne s'est pas évaporée et ce n'est certes pas les plis de terrains, moins encore les forêts, qui lui ont jamais manqué. Ce fut un des pays les plus boisés de l'Auvergne.

Autre preuve invoquée : Il y avait de grandes forêts pleines de bêtes fauves, suivant le récit de Grégoire, puisque, insiste-t-on, ce fut en y chassant le sanglier, qu'un de ces animaux conduisit Bracchion, neveu de Sigivald (surnommé le Petit-

(1) Le Bouchet est un village situé près de la jonction des deux bras de la Sioule, la grande et la petite, qui dut avoir de bonne heure un pont, à cause de cette situation ; d'où le nom de Pont-du-Bouchet. De même, le petit prieuré du lieu, dut-il à cela son nom de prieuré du Pont ; c'est son nom primitif : *Monasterium de Ponte* en 1130. Il appartenait alors à l'abbaye bénédictine de Massay, au diocèse de Bourges. En 1535, ce n'était plus qu'une simple chapelle annexée au prieuré de Chambonnet (commune de Sauret-Besserve, canton de Saint-Gervais), à la collation de l'abbé de Massay (Bruel. *Pouillés*, p. 162-163). Au Pouillé général du diocèse de Clermont (*Calendrier de 1765*), le prieuré de Chambonnet relève toujours du même abbé, avec ses annexes. De ce que, dans l'intervalle de 1130 à 1327, et en 1282 notamment, le petit prieuré du Pont du Bouchet ait été appelé des Ponts (il le fut rarement), tout ce qu'on en pourrait déduire est que, à peu de distance de là, chacun des bras de la Sioule a été pourvu d'un pont, ce qui est tout naturel au XIIIe siècle, mais on n'aperçoit guère en quoi il pourrait s'en suivre que Pontgibaud ait été le pays des Ponts, et moins encore comment on peut traduire *Ponticiacum*, par le pont de Gibaud.

L'*ecclesia de Montibus* (Mons, Saint-Georges-de-Mons), figure avec la chapelle de Pontgibaud, les églises de Saint-Ours, du Chastel et les Plomberies, dans la bulle de 1165 et le diplôme de 1169. Mais à ces dates et dans ces documents il n'est pas encore question d'un monastère. Laissons donc l'hypothèse d'une confusion entre *Pontibus* et *Montibus*.

(2) « *Secreta silvarum Ponticiacensium*, » dit Grégoire du lieu où saint Emilien s'était réfugié (*Vitæ Patrum*, cap. XII, § 1). Il ajoute que saint Bracchion, son successeur, avait formé le projet de construire un oratoire en ce lieu *secus fluvium*, rien de plus, sans dire le nom de ce cours d'eau. (*Ibid.* § 3).

Ours), à la grotte de l'ermite Emilien. — C'est jouer de malheur; l'une des forêts réputées les plus giboyeuses de l'apanage d'Alfonse de Poitiers, en Auvergne, sous le règne de saint Louis son frère, étaient celles de Rochedagoux et des environs. Les sangliers y foisonnaient tellement que le prince avait dans son château de Rochedagoux d'immenses filets pour les prendre vivants. Lorsqu'il se préparait à conduire son corps d'armée à la croisade de Tunis, Alfonse ordonna d'en faire des salaisons pour les troupes pendant l'expédition : « Prenez nos rêts qui sont à Rochedagoux ou dans la tour de Riom, écrivait-il le 16 septembre 1269, à Ebrard de Mieschamps son connétable d'Auvergne, et capturez dans nos forêts 40, 60, 100 sangliers ou laies. Vous les ferez saler convenablement pour être emportés dans notre voyage d'outre-mer ». Par Diane chasseresse! ne parle-t-il pas des bêtes rousses de ses forêts, comme on le ferait à Chicago d'un troupeau de sangliers domestiques! Et Rochedagoux est dans la commune même de Pionsat ! (1).

Continuant sa démonstration, l'auteur dit encore : Grégoire de Tours, en plusieurs passages de ses écrits, qualifie la Sioule de *fluvium;* or, il qualifie du même nom *fluvium* la rivière innommée par lui qui traversait les forêts de *Ponticiacum;* donc c'est évidemment la Sioule; et *Ponticiacum* est le pays de Pontgibaud. — La réponse est facile : L'Andon (le patois en a fait Andou), est un mince ruisseau du Bas-Marais qui rejoint la Morge à Maringues et qu'on peut enjamber d'un pas en temps ordinaire; c'est pourtant le *flumen d'Ando,* d'un document de 1290 (2) et le « *fleuve* d'Andon » de 1397 (3). La petite rivière de Morge est elle-même

(1) Boutaric. *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, p. 119. — A. Molinier. *Correspondance d'Alfonse de Poitiers*, I, p. 772, n° 5571.

(2) Hommage de Robert de Sauvagnat au comte d'Auvergne Robert VI. (*Arch. nat.* R', 126).

(3) Aveu et dénombrement de Bessat à Jean de Berry, par Guillaume Chambe. (*Arch. municip. de Maringues*).

le *fluvius Morgia,* d'une bulle de Pascal II, en 1107 (1), le *flumen de Morja* de 1245 (2). M. l'abbé Mioche qui habite Clermont, a certainement fréquenté dans ses promenades le ruisseau d'Artière qui longe cette ville; eh bien, l'Artière aussi est un fleuve; c'est le *fluvius Arteria* de la même bulle de Pascal II. La petite rivière de Cère, cantalienne pour la plus grande partie de son cours, n'a rien de commun avec un fleuve; elle est pourtant décorée en 1261, du nom pompeux d'*amnis,* tout comme le Danube et le Rhin (3). Pionsat a son « fleuve », comme les autres dans sa petite rivière de Buron. C'est que ni la basse latinité, ni le moyen âge ne se sont fait une loi de nos nuances graduées dans la qualification des cours d'eau; *flumen, rivus,* c'est toujours de l'eau qui flue, de l'eau qui court.

La notice, observant l'ordre du crescendo, termine par un argument d'une précision terrible. Lorsque, sur la recommandation de Bracchion, l'abbé de Menat (4) fit creuser le sol de la vallée de *Ponticiacum* pour y construire un monastère, il y trouva, par une grâce de Dieu, des *calces coctos antiquitus* dont il se servit et les fondations d'un bâtiment de la dimension de l'édifice qu'il voulait construire (5). L'auteur a pris sur lui de traduire *calces coctos* par « pierres volcaniques »; et, comme Pionsat n'a pas de ces pierres brûlées de toute antiquité dont le volcan de Chalusset a généreusement gratifié son « pays des Ponts », Pionsat est pour le coup distancé. — Hélas, encore, *calx* signifie chaux et non pas pierres volcaniques, et le pluriel *calces* s'applique aux pierres

(1 et 2) Chaix. *Monum. pontif. Arverniæ*, p. 129.

(3) Saige et comte de Dienne. *Documents histor. relatifs à la vicomté de Carlat*, I, p. 13.

(4) Menat, chef-lieu de canton contigu à celui de Pionsat.

(5) Voici le passage : « *Quo migrante* (*Bracchione*) *et in oratorio prioris cellulæ, cum abbas injunctum caperet opus explere nutu Dei, et calces coctos antiquitus, et fundamentum in ea mensura quam ipse ponere cogitabat, nactus est, perfectoque ædificio, detexit abbatis sepulcrum.* » (*Greg. Turon. Vitæ Patrum*, cap. XII, § 3).

à chaux. Il s'agit tout simplement dans le texte de Grégoire de pierres calcaires ayant subi la cuisson du four à chaux (1), de la chaux cuite, comme disent encore aujourd'hui les chaufourniers. L'abbé de Menat a eu la bonne fortune de tomber aux premiers coups de pioche, sur une construction commencée, dont les fondations toutes bâties, se trouvaient être au juste de la dimension qu'il voulait donner à son édicule, et sur une provision de chaux laissée à pied d'œuvre par celui qui n'avait pas continué l'édifice entrepris ; voilà tout (2).

Si du moins, par application de *Ponticiacum* à l'un des trois Issac de Basse-Auvergne, on proposait de traduire par le pont d'Issac, on aurait une base étymologique avouable, le pont aurait une pile, et l'on trouverait un prétexte dans l'*Oratorium domus Iciacensis*, que Grégoire situe en Auvergne dans le chapitre LXXI de sa *Gloria Martyrum*. La thèse se fortifierait surtout si on laissait de côté l'Yssac du canton d'Arlanc, aussi bien que l'Yssac-la-Tourette du canton de Combronde, jusqu'ici préféré (bien que rien n'autorise à supposer son existence au temps de Grégoire), pour choisir l'Issac de la paroisse de Saint-Saturnin, canton de St-Amant-Tallende. Dans celui-là, en effet, Grégoire dit formellement que se trouvaient les reliques de Saint Saturnin (3). Mais il

(1) Il ne faut pas oublier que c'est du latin du VIe siècle. — Dans sa traduction des œuvres de Grégoire de Tours, Louis Bordier a naturellement vu de la chaux et non du volcan dans le passage en question. (*Les Livres des Miracles et autres opuscules*. Tome III, p. 291 et suiv. Paris, 1857).

(2) Je laisse de côté la glose sur l'identité ou la non-identité de saint Bracchion avec saint Bravy, le patron de l'église de Pionsat. M. l'abbé Mosnier a fait très bien justice des erreurs manifestes et relativement modernes de Jacques Branche, prieur de Pébrac ; il a sagement conclu par la restitution de *Ponticiacum* à Pionsat, à l'exclusion de Pontgibaud (*Les Saints d'Auvergne*, II, 234).

(3) « *In ipso territorio (Arvernensi), tempore quo Chramnus Arvernorum abiit, de reliquiis S. Saturnini cum diversa scelera ab ejus gerentur ministris, quicumque viri sacrosanctum oratorium domus Iciacensis furtim appetunt. Hobentur autem in eo sancti Saturnini reliquiæ.* » (*Gloria Martyrum, cap. LXVI*). Saint Saturnin n'est pas le

n'est pas permis de confondre en une seule, deux localités que l'auteur a distinguées, alors qu'il les connaissait parfaitement toutes les deux, *Iciacum* et *Ponticiacum* Pour faire de *Ponticiacum* le pays de Pontgibaud on n'a arbitrairement pris que le pont ; pour en faire Issac, on le supprimerait non moins arbitrairement.

En résumé aucun lieu connu d'Auvergne ne répond mieux que Pionsat au *Ponticiacum* de l'historien des Francs ; et certainement, dans tous les cas, il ne peut se traduire par Pontgibaud.

## III

### Les Plomberies. — Les textes du VIIIe au XVIe siècles

Les romains connaissaient le plomb de toute antiquité par les grecs ; Hésiode a écrit plusieurs de ses livres sur des lames de plomb au dire de Pausanias, plus de cent ans avant la fondation de Rome. Les romains avaient des métallurgistes, des ingénieurs habiles, une législation des mines et une corporation d'ouvriers appelés *Plumbarii* (1), le syndicat des plombiers. Ils conservaient les actes publics sur des feuilles de plomb.

*Plumberiæ* est le mot propre qui sert en latin à exprimer ces trois mots français : mines de plomb. Il se trouve dans tous les dictionnaires. César qui fut le meilleur latiniste de son temps et qui étudiait un traité de grammaire en passant les Alpes, dit *Ferrariæ* quand il parle des mines de fer gauloises, *Ærariæ* pour désigner des mines de cuivre (2). Pline

patron d'Yssac-la-Tourette et ne paraît pas l'avoir été jamais. On s'est décidé par l'importance relative des lieux en des temps postérieurs de nombreux siècles à Grégoire de Tours.

(1) Em. Mallay. *Etude sur l'antiquité, Athènes, Rome, l'architecture, les travaux publics et les artisans.* Ouvrage couronné par l'Institut.

On a découvert en Portugal tout récemment « un règlement minier, édicté sous « l'empire romain. » (*Journal des Savants*, 1906, août 1906, p. 441 et décembre suivant, p. 671).

(2) *Comment. L. III, c. 21 ; l. VII, c. 22.* Ces adjectifs avec lesquels on sous-entend le substantif *fodinæ*, mines (de *fodere*, creuser), ont été substantivés par l'usage. (*Dict. de Quicherat, Noël*, etc.).

emploie le même terme. Tite-Live dénomme *Argentariæ* les mines d'argent et Tacite appelle les mines d'or *Aurariæ*. Un élève de septième voudrait traduire aujourd'hui mines de plomb dans un thème, il devrait écrire *Plumbariæ*. La corruption de la latinité et la prononciation en firent *Ferreriæ*, *Aureriæ*, *Plumberiæ*; c'est ainsi que l'on écrit au moyen âge (1). On donnait, d'ailleurs, ces dénominations aussi bien aux lieux de manipulation du métal qu'aux lieux d'extraction du minerai.

Dès avant la conquête romaine, les gaulois se servaient du plomb et ils estimaient fort l'argent. César attribue l'adresse des aquitains dans les travaux souterrains pour l'attaque et la défense des places de guerre à leur habitude d'exploiter les mines ; à propos des galeries que les troupes de Vercingétorix creusèrent pour saper ses terrassements lors du siège de Bourges ; il ajoute « qu'ils ont dans leur pays des mines de fer considérables et qu'ils font usage, pour en tirer parti, de tous les procédés connus » (3). Augustin Thierry a vu dans l'exploitation de leurs mines et le monopole de leurs chefs de tribus la cause de leurs abondantes richesses métalliques et de la réputation d'opulence dont jouissait la Gaule au moment de la conquête. « C'était le Pérou de l'ancien monde » professe-t-il avec un peu trop de chauvinisme sans doute (4). Les chefs arvernes frappaient monnaie à leur effigie ou avec leurs symboles, et les monétaires de la province ont livré à la circulation un grand nombre de pièces de types divers. Sur le territoire de Pontgibaud, dans la montagne de Riom, comme dans celle de Clermont, la Limagne et la vallée de l'Allier,

(1) De là les noms bien connus en Auvergne de Ferrières, Aurières, et celui de Plombières (Vosges), en plein territoire métallurgique, où l'industrie du plomb fut vraisemblablement pratiquée en même temps que celle du fer.

(2) Propterea quod multis locis apud eos œrariæ secturæque sunt (*Comment. Lib.*, *III*, *cap. 21*).

(3) Eo scientius quod apud eos magnæ sunt ferrariæ atque omne genus cuniculorum notorum atque usitatum est (*Lib. VII*, *cap.* 22).

(4) *Annotations des Comment.* Edit. Louandre, p. 104.

on a recueilli une multitude de ces monnaies d'argent et quelques rares statères de Vercingétorix en électrum, alliage d'or et d'argent. On a les monnaies des deux tiers des chefs de peuplades nommés dans les Commentaires (1). Les plus intéressantes des monnaies d'or de Vercingétorix, découvertes en Auvergne ont été précisément recueillies à Pionsat (2).

En de pareilles conditions il est difficile de croire que les gaulois aient, dans les parages qui furent certainement habités par eux, ignoré ou complètement négligé les mines de plomb argentifère du canton de Pontgibaud qu'Elisée Reclus a dit être les plus productives de France (3). Les choses ont un peu changé depuis, il est vrai ; mais au rebours des industriels, ce sont les filons du passé qui nous intéressent ici.

Pour les romains, ces infatigables remueurs de terre et de matériaux, qui utilisèrent le plomb en tablettes d'inscriptions jusqu'au fond de la Grande-Bretagne (4), couvrirent de plomb la toiture du temple du Mercure arverne au sommet du puy de Dôme, à quelques kilomètres seulement du canton de Pontgibaud, et dont les tuyaux de plomb, extraits seulement en partie, gisent encore à 17 mètres de profondeur dans les travaux de captage des eaux thermales de Néris (5); pour les romains qui disposaient, par l'esclavage plus étendu, de la main-d'œuvre à bon marché plus encore que les chefs gaulois, l'invraisemblance serait telle qu'il n'aurait pas été bien téméraire d'affirmer l'exploitation des mines de Pontgibaud,

(1) Mioche. *Ann. d'Auv. XXVI.* — Mathieu. *Colonies rom.*, p. 459-460. — *Revue numismat.*. II, p. 450 et *passim.* — La collection Bouillet, dispersée, en contenait un nombre considérable.

(2) J'en ai vu une dans la collection Bouillet portant le nom entier de Vercingétorix en exergue.

(3) *Nouvelle Géographie. France*, p. 471. Production annuelle 3950 tonnes de minerai.

(4) Dans le comté d'York où ces tablettes ont été découvertes.

(5) Ceux recueillant l'eau à son point d'émergence du roc servent encore au captage actuel. (Boirot-Desserviers, Néris).

alors même que l'on n'aurait pas encore trouvé de traces de leurs travaux.

Ces vestiges, ont été en partie découverts. Les galeries romaines ont été rencontrées à Roure et au village de Rozier notamment près de Roure, sur la paroisse de Saint-Pierre-le-Chastel. Les boisages en chêne dont l'aubier seul était pourri et le surplus noirci par le temps, existaient encore çà et là; une lanterne à crochet *lucerna,* quelques outils ou fragments, un ensemble enfin ne permettant pas le doute, paraît-il. La Société des Antiquaires de France en a été entretenue au siècle dernier (1). A Montaut (paroisse de Bromont), à La Ribeyre (paroisse de Montfermy), en d'autres lieux encore, des débris topiques, tels des outils de mineur, des bois de soutien incomplètement délités ont achevé la preuve matérielle de l'exploitation romaine (2).

Un passage souvent cité de Grégoire de Tours donnerait à croire qu'en 532, l'industrie minière fonctionnait encore avantageusement en Auvergne. La richesse métallique de la province était assez renommée pour que le roi Thierry avant de l'envahir, ne trouvât rien de mieux que de faire appel à la cupidité de ses soldats et de leur dire. — « Suivez-moi en Auvergne; je vous conduirai dans un pays où vous trouverez de l'or et de l'ARGENT à vous en gorger (3). »

Quand les gallo-romains eurent à qualifier la nature de leur exploitation du canton de Pontgibaud ou du moins de leur principal établissement dans ce bassin minier, de quel nom autre que celui de *Plumberiœ* pouvaient-ils plus exactement se servir ? L'argent n'y est qu'en minime quantité au

(1 et 2) Mémoires de la Soc. des Antiq. de France, t. VII, p. 220. — Bouillet. *Statist. monumentale de l'Auvergne*, p. 141 — *Descrip. arch. des monum.*, etc. (Mém. de l'Acad. de Clermont, 1874). Je ne retiens pas, bien entendu, l'explication donnée par l'auteur d'une notice insérée dans le *Calendrier d'Auvergne* de 1765, au sujet de la mine romaine de la paroisse de Montfermy. Il voit un indice de son antiquité dans son nom ancien de «*Décombre.* » Il s'agit de la mine de *Combre* ou des Combres.

(3) Ad Arvernos sequimini; ego vos inducam in patriam ubi aurum et ARGENTUM accipietis quantum vestra potest desirare cupiditas. *(Hist. L. III, c. IX,* § *12).*

regard du plomb son produit dominant, et de beaucoup, en poids et en valeur.

Or, précisément, c'est dans ce pays que nous allons trouver une localité portant le nom des Plomberies pendant un très grand nombre de siècles du moyen âge et jusqu'aux temps de l'histoire moderne.

Le 15 février de l'an 764, Pépin le Bref, roi des Francs, vainqueur de Waïfre, duc des Vascons, donnait à Clermont, sur la prière de Lanfred, abbé de Mozat, une charte réintégrant cette abbaye dans les biens dont elle avait été dépouillée par des usurpateurs au cours des guerres d'Aquitaine qui, depuis un siècle, désolaient la province. Il prend soin, dans ce diplôme, de nous indiquer en premier lieu l'origine des biens. Ils provenaient, dit-il, d'une libéralité faite par les fondateurs de l'abbaye, « le très noble sénateur arverne Calmin (1) », par sa femme Namadie et par Eutier, premier abbé de Mozat, leur contemporain, ce qui nous reporte aux environs de 577 (2). La donation aurait été sanctionnée par l'approbation souveraine du roi Théodoric (Thierry III). Après avoir relaté leur provenance, Pépin énumère ces domaines qui tous, sans exception, avaient été dit-il usurpés

(1 et 2) La croyance de Mozat qui faisait de Calmin son fondateur sous le pontificat de Jean II (533-535), s'autorisait du témoignage d'une vieille peinture existante encore dans le chœur de l'église abbatiale au XVIIIe siècle et portant la légende que voici : « *Calminius senator Arvernorum et dux Aquitaniæ hujus monasterii fundator, regnante Joanne Papa secundo.* » (Gomot. *Histoire de l'abbaye de Mozat*, p. 26, 1872). La chronique de l'abbaye du Monastier de Saint-Chaffre attribue la fondation au comte Calmin, sous l'empereur Justin II (565-578) et vers l'année 577 (*Chronicon* et *Chartularium monasterii S. Theofredi Calmiliensis*, ch. 3 et 47. Abbé Ulysse Chevalier). Elle le qualifie « *senator et princeps urbis Arvernie* », titre équivalent à celui de comte d'Auvergne. Cette chronique s'accorderait très bien avec une lacune existant alors dans le Catalogue des comtes carolingiens d'Auvergne (Mlle Boudet. *Les comtes et les nationalités en Auvergne aux* Ve *et* VIe *siècles*, p. 15. Revue de Haute-Auvergne II, 1900). Le nom des Calmins était d'ailleurs connu dans la société patricienne de la province. L'un d'eux fait prisonnier par Euric au siège de Clermont, en 474, reçut une lettre de consolation de Sidoine Apollinaire (*Sidonius Calminio suo. Epist. Lib. V., epist. 12*).

par de mauvais chrétiens *a malignis christianis direpta.* Nous savons par les chroniqueurs francs que les usurpateurs n'étaient autres que le duc Waïfre, son père Hunaud et leurs officiers (1). Parmi ces biens, Pépin nomme la *Villam de PLUMBERIAS cum mansis et cuncta ad se pertinentia* (2). A noter le pluriel de Plomberies impliquant des puits ou des fonderies multiples, un centre d'exploitation. Il y fait figurer aussi « l'église de Pagnan, dédiée à saint André, apôtre, située dans la viguerie de Thuret, avec ses manses, ses serfs et toutes les terres qui en dépendent (3)»; Pagnan, le plus gros village de la paroisse et commune de Saint-André-le-Coq, n'est qu'à trois petits kilomètres du *Mons Vasconum,* aujourd'hui Montgâcon, communes de Maringues et de Luzillat. Ce diplôme de Pépin remonterait donc l'existence des Plomberies à tout le moins à la fin du VIe siècle.

En 1165 une bulle du pape Alexandre III confirme l'abbaye de Mozat, dans la possession de la même *villa PLOMBERIAM*, de l'église de Chastel, de la chapelle de Pontgibaud, des

(1) Continuateur de Frédegaire. *Pars IV*, *anno 760*. Cf. Eginhard. — La Chronique d'Adon a relevé le même fait sous la même date, à la charge du duc Waïfre. (*Rec. des Hist. de la Fr. et des Gaules*, *V. 317*). Ce fut l'usurpation des églises aquitaines placées sous le patronage et la protection des rois francs qui servit de prétexte à l'expédition de Pépin. Elle le conduisit spécialement en Auvergne.

(2) *Gallia Christ. II. Eccl. Claromont*, *Instrum. col. 108-110.* — Mabillon pense que ce diplôme émane plutôt de Pépin II, roi d'Aquitaine. On peut ajouter, à l'appui de cette opinion que l'acte mentionne des vigueries, circonscriptions carolingiennes dont les plus anciennes connues ne remontent pas au-delà de 823 environ. Mais ceux-là même qui ont contesté l'authenticité du document, ne font aucune difficulté de reconnaître qu'il est exact, quant à l'indication des lieux appartenant à l'abbaye de Mozat, à la venue de Pépin et à la donation de Calmin. Ajoutons, à titre de curiosité, que dans les parages du Marais de Limagne où Calmin possédait les biens donnés par lui à l'abbaye de Mozat, d'après le diplôme de Pépin, son nom est resté usité sous la forme de Galmy, Garmy. On l'y trouve fréquemment dès le moyen âge; il y devint patronymique dans plusieurs familles.

(3) « *Ecclesiam Sancti Andree apostoli de Pagnans quæ est sita in vicaria Turiacensi* (*Loc. cit.*). Thuret à 3 ou 4 kil. de Pagnan.

églises de Saint-Ours et de Saint-Georges-de-Mons (1). L'ensemble de ces localités représente la partie principale de ce qui fut la baronnie de Pontgibaud, et les trois premières le cœur du centre minier dans le canton. Dans la plaine, la bulle confirme à Mozat la propriété des églises de Saint-André-de-Pagnan, provenant de la libéralité de Calmin, et de Saint-Domnin (Saint-Denis-Combarnazat, près Pagnan et Montgâcon) (2). Dans la nomenclature des dix seigneurs, vassaux de l'abbaye, d'après cette bulle, nous avons à retenir surtout les seigneurs de Montgâcon, parce que nous allons les voir seigneurs à la fois des Plomberies et de Pontgibaud.

Quatre ans après, en 1169, Louis VII le Jeune arrivait en Basse-Auvergne avec une armée pour mettre à la raison les pilleurs d'églises, il s'avançait en vainqueur jusqu'à Brioude, et il complétait, par des lettres de restitution aux monastères spoliés, le châtiment imposé par ses armes aux spoliateurs; il accorde sa confirmation royale à Mozat, que molestaient les comtes d'Auvergne et prend les biens de l'abbaye sous sa protection. Cette troisième charte dénomme d'abord les Plomberies parmi les propriétés de l'abbaye : *Proprietates... scilicet... PLUMBERIAS.* Et, plus bas, lorsque le diplôme passe aux simples droits de suzeraineté de Mozat sur ses vassaux, il mentionne entre autres *Sanctuarium feudum domini Montis Wasconis, id est villam Sancti-Andree de Paignans et quod habet apud PLUMBERIAS* (3). L'acte fait ainsi clairement ressortir les deux grandes catégories de biens du moyen âge. *Proprietates* ce sont les choses dont Mozat a la

(1) *Gallia Christ. II. Eccl. Claromon II, Instrum., col. 111.*

(2) Les deux églises de Saint-Denis sont mentionnées dans un diplôme du roi Henri Ier, de 1052. (*Gallia Christ. II. Instrum. 103-185*). Sans doute l'église de Barnazat et celle du prieuré de Saint-Denis.

(3) *Gallia Christ. II, Instrum. col. 114.* Par une erreur et un barbarisme que MM. Chaix de la Varenne, dans ses *Monum. pontif. Arverniæ* et Gomot dans son *Histoire de l'abbaye de Mozat*, ont reproduits, le prote du *Gallia* a imprimé *Sanctimanum feudum.* La charte 861 du cartulaire de Sauxillanges (Donation de Bertrand de Granges à l'église de Tauves, avant de partir pour Jérusalem, vers le commencement du XIIe

maîtrise directe et absolue, comprenant la réunion du domaine seigneurial supérieur et du domaine utile; dans cette catégorie sont l'église des Plomberies et les terres dont le revenu est affecté à son entretien ; *feudum* ce sont les biens sur lesquels Mozat n'a que l'hommage féodal et la seigneurie supérieure, et son vassal le domaine matériel sous conditions. Il en résulte encore que le seigneur de Montgâcon n'a qu'une partie de Plomberies.

Or, quand nous revoyons les Plomberies en 1305, aux mains du comte Robert VI, mari de l'héritière des Montgâcon, elles y sont dans le même état qu'en 1169, au regard de l'abbaye de Mozat, en ce sens que l'enchevêtrement des biens et des droits de chacun est de nature à engendrer des litiges. Le comte de Robert se prétend propriétaire de la garenne des Plomberies. — PLOMBERS a traduit le scribe du XVII^e siècle, auteur de l'Inventaire analytique ou je relève le résumé de l'acte original (1). — Par un compromis de 1305, l'abbaye, qui revendique pour elle cette garenne, convient avec le comte de s'en rapporter à la décision de deux arbitres.

siècle), nous explique ce que c'est que la *Terra Sanctuaria*, la Terre du Sanctuaire. Le *feudum sanctuarium* est un corps de biens ecclésiastiques tels que dîmes, droits sur les sépultures, les offrandes et toutes sortes de redevances et produits des terres de l'église. Sous Charles Martel et depuis, à diverses époques, les seigneurs, pour se couvrir des frais que la défense des églises leur avaient occasionnés, s'étaient emparés de leurs biens et de leurs revenus, même des offrandes des fidèles pendant la messe, à charge par eux d'entretenir le culte et ses desservants. Il est curieux de retrouver dans le patrimoine du seigneur de Montgâcon de 1169, deux corps de biens provenant l'un et l'autre de Calmin, malgré la dizaine de lieues qui les séparent, Riom entre deux, situés en des pays très différents de culture, de mœurs et de climat, et de voir Saint-André-de-Pagnan, village situé tout au fond du marais de Limagne, uni aux Plomberies dans la montagne de Riom, pour ne former qu'un fief. Quelle en était la cause? Une alliance avec le comte d'Auvergne? Une conquête ou une inféodation de l'abbé de Mozat? La rechercher serait sortir de notre sujet.

(1) « Accord faict entre le seigneur comte de Boloigne et le prieur du monastère de Mausiac, touchant une garenne que ledit seigneur disait avoir à *Plombiers*, sur quoy prometent den croire deux arbitres; de lan 1305. » (Trésor des Chartes R² 127, fol. 108, n° 1, *Inventaire des titres de la maison du Turenne*. Extrait de l'*Inventaire des titres du Trésor d'Olliergues*, fait en 1656).

Soit que les événements n'aient pas permis de donner suite à l'affaire, soit qu'une difficulté nouvelle ait surgi, une autre transaction datée de 1333 termina le différend pendant entre l'abbé de Mozat et le comte qui était alors le Guillaume XII de Baluze, petit-fils de Robert VI et de Béatrix de Montgâcon, au sujet de « la garenne de PLUMBERAS » (1).

Enfin, dans le rôle de la Taxe du don gratuit octroyé par le clergé au roi, l'abbé de Mozat est taxé en 1535 pour « Mozat et ses annexes »; parmi lesquelles figurent, comme dans la charte de Pépin, la bulle de 1165 et le diplôme royal de 1169, « Royat et PLOMBIER » (2).

Je n'ai découvert ou rencontré ces derniers textes de 1305, 1333 et 1535, qu'après la publication de mon premier mémoire; les Pouillés de M. Bruel, notre très savant compatriote et ami, ont été de même édités postérieurement. Je ne doute guère que l'on en découvre d'autres dans le fonds Baluze ou dans les documents relatifs aux familles qui furent possessionnées sur les terres de Pontgibaud, de Chapdes et de Roure.

Ainsi un millier d'années après le don des mines de Plomberies par Calmin à l'abbaye de Mozat leur territoire portait encore le nom révélateur. Il aurait même duré jusqu'au XVIIIe siècle. Sur ma demande le maire de Saint-Pierre-le-Chastel, homme mûr et sensé, voulut bien en 1888 faire une enquête sur le nom des plus vieux terrains miniers de sa commune, auprès des plus anciens habitants : — « Avant la compagnie actuelle il existait à la mine de Rosier un puits

(1) « Aultre accord faict entre le seigneur comte de Bollongne et l'abbé du monastère de Mauziac, pour raison d'une garenne que ledit abbé disait avoir à PLOMBERAS, dactée (sic) de lan 1333. » (Loc. cit., fol. 113, V°).

(2) « Abbas Moziaci cum suis annexis Rubiaci, Volvici, Trilhaci [*corr.* Turriaci], Sane Nicturie [*corr.* Culturae]. (Saint-Coust, près Châtelguyon). Munstrolii [*corr.* Monasterioli, Ménétrol, près Riom], et PLOMBIER. » (Alex. Bruel. *Pouillés des dioc. de Clermont et de Saint-Flour, p. 75*). Ce document, copié par quelque scribe étranger au pays, écorche quelque peu les noms.

ou galerie qu'on appelait en patois PLONVIA » (1). Tel fut le résultat de ses investigations. De la dénomination des travaux de Roure et de Rosier il n'y a rien à attendre; ils avaient été baptisés de noms ultra-modernes substitués aux noms des terroirs (2).

## IV

### Les Seigneurs des Plomberies et de Pontgibaud

Trois suzerains se partageaient la terre de Pontgibaud au XIe siècle, l'évêque de Clermont, l'abbé de Mozat, le comte d'Auvergne. La révolution féodale avait fait passer dans les mains du comte les droits du fisc sur les terrains miniers et la « supériorité temporelle » que l'évêque Durand lui reconnaît peu avant la première croisade par la charte précitée sur tout ou partie des biens de l'abbaye de Mozat — supériorité, il faut en convenir, assez étrange. — Le partage du comté, opéré au siècle suivant, entre les deux branches de la maison d'Auvergne attribue les droits du comte sur la terre de Pontgibaud à la branche dite Dauphine; ce que les comtes avaient usurpé sur Mozat fut restitué à l'abbaye par le roi Louis VII en 1169 à la suite de son expédition en Basse-Auvergne où il les battit et fit prisonniers leurs complices (3); la conquête de Philippe-Auguste, dont la dernière campagne (1212) fut précisément motivée par l'invasion des biens de Mozat, ramena les possessions du dauphin à Pontgibaud sous la domination supérieure de l'évêque. Le résultat de ces interventions des souverains fut l'élimination de la suzeraineté comtale ou dauphine; il n'y eut plus que deux suzerains de la châtellenie de Pontgibaud, l'évêque et l'abbé.

(1) Le *b* et le *v* se substituaient fréquemment dans la prononciation du paysan montagnard.

(2) Lettre du 17 janvier 1888.

(3) Des seize puits de Roure et de Rosier, cinq portaient le nom des saints Denis, Jean, Joseph, Pierre, sainte Marie; les autres des noms d'hommes ou de femmes, James, Taylor, Richard, Quinqueux, Angentelle, Virginie, Agnès, Caroline, Anna, Nora, etc.

Durant ces révolutions intérieures de la fin du XII^e siècle et du commencement du suivant, la châtellenie s'était divisée en deux parts, l'une restant au dauphin vassal de l'évêque (1), l'autre appartenant au seigneur de Montgâcon vassal de l'abbé, et chacune commandée par une forteresse. Les Pontgibaud, les Neyrat, les Beaufort, seigneurs de Chapdes et autres détenteurs de fiefs, de hautes justices et de maisons-fortes dans l'étendue de la terre, ne possèdent ce qu'ils en tiennent qu'à un degré inférieur de l'échelle féodale ; ils relèvent des deux familles précédentes, ou, s'ils hommagent directement à l'un des deux suzerains d'église, c'est pour des possessions peu importantes ; il n'y a de *castra* dignes de ce nom à Pontgibaud que ceux de Montgâcon et des Dauphins seigneurs utiles des deux châtellenies.

Nous avons vu par le diplôme de 1169 que la chapelle de Pontgibaud, les fiefs paroissiaux de Saint-Pierre-le-Chastel, Saint-Ours, Saint-Georges de Mons sont, avec les Plomberies et toutes leurs dépendances, dans le lot de l'abbé de Mozat, l'un des deux seigneurs dominants de Pontgibaud. Nous avons

(1) V. pour l'expédition de Louis VII en Auvergne entre le 20 avril 1169 et le mois de juin suivant : Luchaire, *Actes de Louis VII*, *n^os 580, 581, 582, pp. 282, 283, 434*. — *Cartul. de Savigny. Historique*, p. XCII-XCVII. — La Mure. *Hist. des comtes de Forez, etc., I. Preuves 26*. — On a attribué à tort, je crois, la principale expédition de Louis VII en Auvergne, aux années 1163 et 1168.

(2) Ce fief avait été mis sous la main du roi, du vivant du premier Dauphin ; Louis IX le fit rendre à son fils, en 1230, par l'intermédiaire d'Archambaud de Bourbon, sous la condition de ne pas le remettre à Guillaume de Pontgibaud, dit de Besse, à qui il était inféodé. Dix ans après, Guillaume Dauphin en faisait hommage à l'évêque. De graves différends au sujet de leurs droits respectifs sur Pontgibaud naquirent entre les Dauphins et Eldin II de Neyrat, ayant-droit de son beau-père Guillaume de Pontgibaud-Besse, dont il avait épousé la fille Castelle *al.* Castillonne (diminutif de Castonne). Elles aboutirent à un arbitrage qui reconnut la légitimité des droits qu'il exercait en qualité de tuteur de ses enfants mineurs. La sentence arbitrale de 1273 l'appelle son beau-père, « Pontgibalt Bessa » tout court. (Baluze. *Op. cit.*, II, 276). — Les Montgâcon et les Dauphins avaient chacun quelques terres sur les domaines des deux suzerains d'église. Robert III Dauphin, hommage en 1287, à l'évêque pour Pontgibaud, *excepto illud quod tenet de Mauziaco*. (Bibl. nat. Fonds Baluze, arm. T. 72, fol. 206, ms. Crouzet, Bibl. de Clermont).

vu de plus le domaine utile des Montgâcon, leurs vassaux dans les Plomberies, constaté par le même titre; il nous reste à relever ces derniers comme seigneurs directs de Pontgibaud après 1169.

Guillaume de Montgâcon fils d'Astorg vivant en 1202, est seigneur de Pontgibaud (1). Faucon Ier son fils, possédait Montgâcon et Pontgibaud en 1208-1225 (2). Robert de Montgâcon, gendre du premier connétable de Beaujeu seigneur de Montpensier, dispose au profit de son fils Faucon II de son château et de sa châtellenie de Pontgibaud, ainsi du reste que de Mazayes, de ses autres terres de la montagne, de Montgâcon et de ses vastes possessions de Limagne, par son testament de 1255 (3). La seigneurie de Pontgibaud sert à fournir des apanages aux cadets de la famille; Aymeric de Montgâcon frère de Robert, chanoine d'Ennezat puis de Clermont, reçoit sa dotation à Saint-Ours, Villelonge et aux environs de Pontgibaud (4). Faucon III de Montgâcon, gendre du vicomte Ebles VI de Ventadour, meurt en 1273, ne laissant que deux filles, dont l'aînée, Béatrix, prise en tutelle par son parent Robert V comte d'Auvergne et de Boulogne, épouse en 1279 le comte Robert VI fils de ce prince et lui apporte Pontgibaud et, avec Pontgibaud (5), naturellement les Plomberies pour lesquelles il y avait litige en 1303 entre Mozat et lui (6). Cette part de Pontgibaud - pour - Montgâcon passa

(1 et 2) Audigier, *Hist. ms. de l'Egl. d'Auv. II.* (Extraits de Dulaure à la Biblioth. de Clermont-Fd). — Astorg de Montgâcon est signalé en 1202. (*Bibl. de Clermont, mss. d'Auv.*, n° 107. — « *VI Kal augusti* (27 juillet) *ipso die obierunt Austorgius de Mongasco et Stephana uxor ejus.* » (*Obituaire du chap. cath. de Clermont.* Copie d'Augustin Chassaing). — V. aussi Trésor des chartes R² fol. 107. *Invent. du Trésor d'Olliergues*). — Pour Faucon vivant en 1208 (V. Baluze, *Op. cit.* II, 762); et en 1225. (*Tablettes chronol. de l'hist. d'Auv.* Dulaure). A la date. Bibl. de Clermont. — Baluze, *Op. cit.*, II, 96). — V. aussi la charte de franchises de Maringues, données par ce seigneur. (Rivière. *Institutions de l'Auv.* II, 240),

(3) Baluze. *Op. cit.* II, 124.

(4) Arch. du chap. cath. de Clermont, *Reg. de la Canone.* — Bibl. nat. ms. lat., n° 9005.

(5) Baluze, *Op. cit.*, II, 126.

(6) Trésor des chartes R² 127, fol. 108.

aux descendants de Robert VI par suite de son mariage avec l'héritière.

Pendant cette coseigneurie de Montgâcon et de Pontgibaud, il s'établit un va-et-vient constant de l'une à l'autre de leurs terres. C'est ainsi que Raoul de Pontgibaud dit Rouffet, tient la seigneurie de Luzillat (canton de Maringues) en fief de Faucon II de Montgâcon en 1245 (1), que les Pontgibaud copossédaient, avec les seigneurs de Montgâcon, les dîmes de Saint-André, Saint-Denis, Vialle, Maringues et jusque sous le château et la butte de Montgâcon, les dîmes de Las Ayras, aujourd'hui Layras, en 1329 (2). Berton et Jean de Pontgibaud, avaient encore des biens sous le château de Montgâcon, en 1398 (3). De même, Dalmas de Pontgibaud était copropriétaire de Mazayes avec les Montgâcon, en 1224 (4).

Il résulte de ces faits rapprochés des textes produits au § III, que le suzerain des Plomberies a eu de temps immémorial la suzeraineté ou la propriété de la paroisse de Pontgibaud et en partie de Pontgibaud même; que les seigneurs directs des Plomberies les plus anciens connus le furent en même temps de Pontgibaud; et, particularité topique, le *quod habet dominus Montis Wasconis apud Plomberias* du diplôme de 1169 se reproduit dans la propriété partielle que ce seigneur et ses descendants jusqu'à leur extinction possédèrent dans la terre de Pontgibaud.

Ainsi tout concorde. Ces Plomberies, ces mines de plomb, qu'on retrouve dans le domaine supérieur de l'abbaye de

(1) *Tablettes chronologiques de l'hist. d'Auv.* Dulaure. *Loc. cit.*

(2) Pierre de Pontgibaud vendit sa part de ces dîmes au chapitre cathédral de Clermont, en 1329. (*Arch. dép. P.-de-D., chap. cath. Arm. X, sac F, cote 13*).

(3) Mêmes arch. *Terrier in-fol. de Montgascon*, 1392-1397, p. 18. Dressé par Toniguet Bessole et Jean de Montbardon, pour Godefroy de Boulogne.

(4) « *Fidem clientelarem eidem Roberto* [*episcopo*] *promisit Dalmatius de Pontis gibaldi* (sic), 1225 ». (*Ex tabular. episcop. Clarom. Gallia Christ. Eccl. Clarom. II, Instrum., col. 86*).

Mozat, mille ans après la donation de ses fondateurs et qu'on voit constamment unies à la terre de Pontgibaud, pendant quatre siècles, depuis les premiers textes du moyen âge qui en ont parlé, emportent par elles-mêmes leur identité avec les mines de plomb de ce pays.

## V

### Emplacement des Plomberies

Si maintenant, serrant de plus près la question topographique, nous recherchons à quel point précis se trouvaient les Plomberies, les textes nous amènent à reconnaître deux acceptions à ce mot : le Territoire ou bassin plombifère exploité, et le lieu habité de ce territoire, celui qui s'est formé autour de l'église.

Le pluriel *Plumberie* de la donation de Calmin, reproduite dans sa partie essentielle par la charte de Pépin, de même que le *plumberias* du diplôme du roi Louis VII, visent, avec un sens générique, un territoire où il y a des puits ou des galeries en certaine quantité.

La *villa de Plumberias* est le centre habité de cette région minière (1); l'*ecclesia Plumberie* le noyau, le cœur de cette villa; la garenne de *Plombier* suppose le château et le seigneur du lieu. Ces dernières expressions se conçoivent dans un sens restreint.

Etant donné que le château et la paroisse primitive du pays furent à Saint-Pierre-le-Chastel et que les mines de Roure et de Rozier, situées dans cette commune, sont les plus importantes des galeries auxquelles on a reconnu le caractère gallo-romain, si ce n'est gaulois, on serait amené à conclure

(1) On sait que dans la diplomatique des chartes du moyen âge les expressions *villa* et *castrum* se prêtent à deux acceptions, l'une s'appliquant au village ou au château seulement, et l'autre englobant le territoire dont la villa était le chef-lieu, ou la circonscription féodale relevant du château.

que c'est dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Chastel que s'élevait la villa des Plomberies. Cette limitation n'exclue pas nécessairement le bourg de Pontgibaud, membre certain de la paroisse, bien qu'on n'y ait pas découvert d'exploitation ancienne; d'abord parce que ce bourg a pu se diviser en plusieurs quartiers, dont l'un destiné à la manipulation du minerai; mais si elle ne l'exclue pas, elle ne l'implique pas non plus d'une manière positive. Tout ce qu'on peut dire, dans l'état des connaissances actuelles, c'est que la villa des Plomberies se trouvait vraisemblablement située dans le territoire de la paroisse ancienne de Saint-Pierre-le-Chastel.

Ce territoire a été particulièrement bouleversé, bien des lieux habités ont disparu; en nombre d'endroits, le sol, des vestiges épars, le nom des terroirs, gardent la trace de destructions ou d'anciens travaux; sort commun à tous les pays recélant des richesses métalliques.

Parmi les problèmes que les documents anciens nous posent au sujet de ces destructions, il en est un que je n'ai pu résoudre, celui d'un village et d'un monastère de Luchet. Par acte passé en 1309, devant Etienne Dohet, notaire de la cour de Riom, sous le sceau d'Etienne de Laire, garde du scel royal en Auvergne, Guillaume d'Aubusson seigneur de la Borne, sa femme Guillemette, leur fils Renaud et Marguerite, épouse de ce dernier, vendaient au comte d'Auvergne Robert VI, celui-là même à qui sa femme Béatrix de Montgâcon avait apporté Pontgibaud et les Plomberies, un ensemble de propriétés sises dans le territoire du village de Roure *in villa de Royre* (paroisse de Saint-Pierre-le-Chastel) et leur provenant disent-ils, de la succession de Louise de Roure, au prix de 450 livres d'or, dont il fut donné quittance à l'acquéreur, au mois de septembre 1309, devant le notaire Guillaume de Vernet, damoiseau (1). Parmi les propriétaires des terroirs donnés comme confins aux héritages vendus, sont nommés

(1) Arch. nat. J., 1085. *Carton Montgascon*, pièces nos 2 et 2 bis.

entre autres, Pierre de Chastel, Guillaume de Neyrat et l'évêque Durand de Saint-Pourçain. Parmi les territoires désignés figurent, avec celui de Roure et de Girbaud, les territoires du Bost et de la Peyrouse (1), dont le nom se trouve dans la commune de Bromont, contigue à celle de Pontgibaud ; celui d' « Allanast », le même sans doute que le terroir ou lieu d' « Alanhazes » (Allagnat?) nommé avec la villa de Roure dans la sentence du 12 novembre 1273, rendue au cours du procès pendant entre le comte Robert d'Auvergne et Eldin de Neyrat au sujet de la châtellenie de Pontgibaud. Il y en a d'autres, tels que la Balme, le Coquet, le mas d'Auriol et Escorcelac où il existe une vigne. Quant à la « *villa de Luchet* », au « *monasterium de Luchet* », aux prés « *de Luchet* », ils sont nommés plusieurs fois. Le mot est très lisible. Y aurait-il eu erreur du scribe du XIVe siècle qui l'a copié sur l'original? S'agit-il du Bouchet, aujourd'hui le Pont du Bouchet, situé sur la Sioule, commune de Miremont, canton de Pontaumur, en aval de Pontgibaud, ou d'un autre lieu ; c'est ce que je ne saurais dire, n'ayant jamais rencontré ailleurs ce monastère de Luchet.

## VI

### Aperçu sur l'exploitation des Plomberies avant la révolution

Les historiens des invasions sont unanimes à constater que les mines furent une proie préférée des barbares et les ruines confirment leur opinion. Avides de métaux au point d'arracher toutes les ferrures des édifices avant de les livrer aux flammes, ils trouvaient dans les mines un butin de transport facile. Mais ils ne prenaient pas toujours le temps de détruire les travaux souterrains.

Si l'ordonnance de Pépin, la bulle d'Alexandre III et les lettres de Louis VII ne mentionnent pas expressément les

(1) Baluze. *Maison d'Auv.* II, 274-276.

mines, du moins, par la généralité des expressions *Plumberias, Plomberiam. Villa de Plumberias cum mansis et cuncta ad se pertinienia*, elles laissent la latitude de les appliquer aux richesses subjacentes aussi bien qu'aux produits et aux constructions de la surface ; elles n'excluent pas nécessairement l'hypothèse en tous cas.

Il n'en est pas de même à la fin du XIIIe siècle. L'abandon des mines de la partie du canton de Pontgibaud qui formait la châtellenie des Dauphins et les fiefs de leurs vassaux est assez ancien, déjà en 1273, pour que l'on ne paraisse pas même se douter que le sous-sol renferme une source de produits quelconques, ou si la tradition a gardé le souvenir du métal qu'il recèle, elle y joint la croyance que les frais d'extraction excèderaient le bénéfice, au point de la réduire à une non-valeur. La sentence rendue le 11 novembre de cette année-là au sujet de la possession du château delphinal et de la baronnie réclamée par Eldin de Neyrat en qualité de tuteur de ses enfants mineurs héritiers d'un Pontgibaud, ce seigneur énumère toutes les natures de propriétés et de produits, *terras, pascua, nemora, aquæ, percerias, censivas, prata, domus, possessiones, feudos et retrofeudos*, si minimes qu'elles soient, et, en pleins territoires miniers, ceux de Pontgibaud, Chapdes, Bromont, Roure, Roziers; tout, sauf les mines, qui ne figurent ni sous ce nom, ni sous celui de plomberies ou n'importe quel autre. Les parties qui se disputent avec âpreté la moindre parcelle de lande, même l'arrière-petit-fief de la femme Cornu, ignorent les mines ou n'y attachent aucune importance (1). Et depuis on n'a cité aucun titre rompant formellement le silence gardé sur leur exploitation avant les tentatives dont il nous reste à parler.

Le 12 février 1471 (n. st.), par lettres datées de Noyon, Louis XI accorde à Jean II de Bourbon, duc d'Auvergne et de Bourbonnais, l'autorisation qu'il lui a demandée d'ouvrir à ses frais les mines et notamment « les mines d'argent et de

(1) Bal. *Op. cit.*, II, 274 et suiv.

*plomb* » que le duc dit se trouver dans ses domaines, sans être assujetti à aucune redevance au fisc et sous la seule obligation d'en rendre foi-hommage à la couronne. Le roi le dispense effectivement de payer « le droit de décime ou autres que nous avons accoustumé prendre sur les mines et despens qu'il conviendra faire avant que icelles mines soient en valeur ; et que, peut-être à la fin ne seront de grand prouffit, et que, si elles se trouvent bonnes, ce sera le bien et utilité de la chose publique de notre royaume (1) ».

Il ressort de ce titre que les mines étaient abandonnées d'une manière générale dans le pays. D'autres affaires détournèrent l'attention. Cette tentative de résurrection mollement menée ne paraît pas avoir réussi ; elle a peu duré, et nous n'avons pu en découvrir de preuves sérieuses pour les plomberies de Pontgibaud.

Mais le développement de toutes les industries dans les dernières années du règne de Louis XI prit un essor plus marqué sous celui de son fils et il s'accentua davantage encore à partir du règne de François Ier. De toutes parts des mines sont ouvertes ou rouvertes. Le 26 août 1556, Louis de La Fayette, seigneur de Pontgibaud, obtient l'autorisation d'exploiter celles de son fief qui, depuis le siècle précédent, comprenait les deux anciennes châtellenies de cette terre, celle des Dauphins et celle de Montgâcon devenue propriété des comtes, réunies en une seule. Il se voit obligé de faire venir des ouvriers étrangers. On attaque les filons de Barbecot sur la paroisse de Chapdes-Beaufort, ainsi que ceux de Roure ; et sans grands retards puisqu'il existe en 1569 un « prévôt des mines du seigneur de Pontgibaud », du nom de Coudrenier (2). L'exploitation fut productive

(1) Arch. nat. *Titres de la maison de Bourbon*, p. 1357. Cette concession fut entérinée les 4 avril 1471 et 28 mai 1484 par la cour des comptes et la sénéchaussée de Lyon, sous la condition que les métaux seraient « portés *ès plus prochaines monnoyes*, suivant l'ordonnance royale ».

(2) Legrand d'Aussy. *Voyage en Auvergne*, en 1788. — Saunade. *Dict. des châteaux et fiefs d'Auv.* (ms. de la biblioth. de Clermont. — Tardieu. *Dict. hist. du P.-de-D. verbis Pontgibaud et Barbecot.*

pendant les premières années, s'il en faut croire Belleforest, qui vint dans le pays en 1574; toutefois il n'est pas bien sûr qu'on lui ait montré les livres (1).

Le gendre de Louis de La Fayette, Guy de Daillon, comte du Lude, fit pousser les galeries de Roure, et ouvrir les puits des Combres sur la paroisse de Montfermy. Ce grand et brillant seigneur que les mémoires du temps nous montrent constamment à la cour, tandis que sa femme, qui avait de la barbe, était constamment à la chasse en Auvergne, fatiguant ses écuyers et sonnant du cor comme un veneur de profession, réussit bien à devenir duc à brevet, mais non à rester millionnaire. Il mourut en 1585, après avoir laissé dans ses mines plus d'argent qu'il n'en avait tiré. Pour mener une entreprise de cette nature, il fallait autre chose qu'une chasseresse et un courtisan. « Les mines ont été abandonnées par le duc de Lude, dit l'intendant d'Ormesson, en 1698, parce que la dépense excédait le profit (2) ».

Les mines chômaient depuis très longtemps lorsque l'intendant d'Auvergne s'exprimait ainsi : elles sont mêmes si oubliées ou si vaguement connues que d'Ormesson n'ose affirmer l'existence de gîtes métallifères vraiment dignes de ce nom. Il y a *dit-on*, des mines d'argent à Pontgibaud ; il y a aussi *à ce qu'on prétend*, deux mines de plomb dans l'élection de Riom. L'intendant et ses subdélégués n'en savent pas davantage (3). Cependant on était en plein sous l'impulsion donnée par Colbert, et sous l'empire de l'ordonnance du 30 juillet 1677 prescrivant la recherche des mines d'or et

(1) « Comme on veut passer de la Limagne en haut pays, il faut passer à Pontgibaud qui est une petite ville à quatre lieues de Clermont, ayant près d'elle un village nommé *Rore* (Roure) et les deux apartenans au seigneur de La Faiete : et là se trouve une mine d'argent abondante que, par l'octroy du roy, le susdit seigneur de La Fayete a fait fouiller avec grand prouffit ». (*Cosmographie. Du riche et ancien pays d'Auvergne*, p. 238).

(2) *Mémoire sur la Généralité d'Auv.* — « Le duc de Lude dérangea sa fortune dans les mines de Pontgibaud ». (Anc. ms. de la maison de Chabannes, utilisé par M. Tardieu. (*Dict. hist. V° Pontgibaud*). — *Calendrier d'Auvergne* de 1765, p. 29.

(3) *Mémoire sur la génér. d'Auv.*

d'argent par toute la France. Son influence s'était fait sentir tout près de là dans la mine de Singles, dont Claude de Chazerat, l'ingénieur, avait obtenu la concession par lettres de 1682. Mais les insuccès précédents avaient discrédité Pontgibaud.

Le régent eut à cœur de ranimer l'industrie; la fièvre de spéculation qui affola les esprits sous la régence, ne fut que l'excès d'une soif d'entreprises qui a fait de grandes choses. En Auvergne elle a considérablement avancé le dessèchement de nos grands marais. On se reprend à Pontgibaud, de 1735 à 1737, en rouvrant encore les veines de Roure et Barbecot. Chabrol, le rédacteur de la Coutume, a tenu dans ses mains des médailles d'argent frappées à ce moment avec le métal de ces puits (1). L'élan est général; les seigneurs donnent l'exemple. M. de Moras, seigneur de Saint-Amant-Roche-Savine, ouvre en 1655, les mines de plomb argentifère de Saint-Amant, de Giroux, de Meymont près d'Olliergues. Le marquis de Simiane exploite quelques années plus tard ses houillères de Champagnac en Haute-Auvergne. Une vaste compagnie se forme pour l'exploitation des mines de Brassac et autres, sous le nom de « Cie des mines d'Auvergne (2) ».

La déception fut grande cette fois encore à Pontgibaud. On eut, paraît-il, affaire à des fripons. Plus de filous que de filons. — « Les préposés à l'administration, dit Dulaure, craignant de rendre des comptes, abandonnèrent les mines en y laissant des instruments et même du minerai tout boccardé (3) ». Peut-être aussi ce minerai n'était-il pas assez riche en Auvergne pour supporter les frais de transport et les pertes résultant de procédés rudimentaires; car les gisements de Saint-Amant, de Meymont et de Giroux furent aussi abondonnés quatre ans seulement après leur ouverture.

(1) *Cout. d'Auv.*, IV, 423.
(2) Piganiol. — *Dict. hist.* P.-de-D., 215.
(3) *Description de l'Auvergne.* Paris, Lejay, 1789, p. 286.

[illegible]

« Mines de Lombres »

« [illegible] de la Source à [illegible] mètres [illegible] de [illegible] que son exploitation [illegible] et moderne [illegible] sous un courant de [illegible] [illegible] sous la [illegible] qui a été traversée par des galeries souterraines. Il y a eu une exploitation faite par la maison de [illegible]. Après elle est venue une compagnie allemande qui a [illegible] cette exploitation abandonnée depuis longtemps; elle [illegible] et même temps une mine d'[illegible] à Kerbel. Elle a exploité les Lombres pendant environ 25 à 30 ans. Elle avait [illegible] une fonderie dans [illegible] et [illegible]. Lorsque les ouvriers ont abandonné les travaux, ils ont laissé [illegible] quintaux de schlick dont la dernière compagnie a profité. Tous les outils et agrès, jusqu'aux forges, qui ont une valeur courante, ont été [illegible] sans que personne ait réclamé aucun desdits objets et qu'aucun ouvrier ait rien réclamé, ayant été bien payés. On y a trouvé des chandeliers à crochets, un poinçon à monnaie représentant un écu de 6 livres. La voix publique était qu'on ne payait qu'avec des écus neufs. On soupçonnait qu'il s'y fabriquait de la fausse monnaie. Le minerai est chargé de pyrites à grandes feuilles et chrystallisées. Il est difficile à laver, à cause du poids du pyrite. Un quintal de minerai ou schlick ne donne que 30 livres de plomb, et le quintal de plomb donne 9 onces d'argent ».

« Le minéral donne 5 livres de plomb au quintal, mais 100 livres de plomb donnent 2 marcs et 1 once d'argent » dit

le minéralogiste Nicolas Gobet en 1779 (en parlant de la mine des Combres exploitée de son temps), dans ses annotations sur la *Restitution de Pluton,* ouvrage publié en 1640 par la baronne de Beausoleil et réédité par Gobet. Avec les notes de Dulaure sur les mines de Roure et des Combres se trouvait un extrait de cet ouvrage fort rare, et curieux en ce qu'il résumait les connaissances que l'on avait alors sur les richesses minéralogiques de l'Auvergne. « Ces indications surprendraient les naturalistes parce qu'ils feront, à chaque pas des découvertes dans cette province encore inconnue », conclue l'érudit clermontois, avec la passion pour son pays qui l'a déterminé à lui consacrer un volume dans sa *Description des Provinces*, écrite en 1787, à réunir une trentaine de volumes in-folio d'extraits, et à en faire une histoire restée inédite. Mais nous sommes ici pour la restitution des Plomberies et non pour celle de Pluton ; laissons donc la baronne de Beausoleil à son annotateur.

L'exploitation la plus sérieuse de la mine des Combres sous le règne de Louis XV cessa vers le 14 août 1740, d'après un rapport conservé aux Archives de l'Intendance. Le dernier directeur, ajoute l'auteur de cette pièce, fut un sieur Pierre Pinot de Champbort (1).

Sous Louis XVI deux négociants de Clermont. Joseph Drelon et Jean-Baptiste Engelvin sollicitent au mois de janvier 1783 la concession de la mine abandonnée de Barbecot et l'obtiennent (2). Trois ans plus tard, on croit avoir trouvé un minerai plus productif dans une gangue quartzeuse et ferrugineuse, auprès de Saint-Pierre-le-Chastel; l'industrie reçoit du reste un nouveau coup de fouet dans toute la France. On revient aux mines de Pontgibaud; on y travaillait encore en 1789 (3). Il fallait bien de l'argent pour nos troupes et beaucoup de plomb pour l'ennemi. Mais les révolutions

(1 et 2) *Arch. dép. du Puy-de-Dôme*, fonds non inventorié. *Mines*, Pontgibaud.

(3) Dulaure. *Description de l'Auvergne*. Paris, Lejay, p. 286.

n'ont jamais été favorables aux entreprises de longue haleine. Les mines furent désertées une fois de plus. Somme toute, aucune entreprise n'avait obtenu un succès durable.

Le reste est de l'histoire contemporaine et ne nous regarde pas. Encore pour les temps postérieurs au moyen âge n'a-t-on voulu donner ici qu'un très rapide aperçu des tentatives réitérées et toujours finalement malheureuses dont nos Plomberies ont été l'objet pendant cette période.

La compagnie de Pontgibaud qui existe encore aujourd'hui sous ce nom est allée demander à la Bretagne un plus fructueux emploi de ses capitaux. Espérons que la découverte de procédés d'extraction plus économiques ou la hausse du plomb par suite de la création d'industries nouvelles la ramènera quelque jour à son point de départ.

## Conclusion

Les mines de plomb argentifère dites de Pontgibaud ont été exploitées pendant l'ère gallo-romaine.

Le centre d'exploitation du territoire minier de l'époque en tira son nom, les Plomberies, qui fut plus particulièrement donné au centre d'habitation de ce territoire, la villa des Plomberies. Elle était vraisemblablement située dans la primitive paroisse de Saint-Pierre-le-Chastel, laquelle englobait la paroisse actuelle de Pontgibaud. La villa des Plomberies ne parait pas pouvoir être identifiée cependant avec le lieu de Pontgibaud, puisque les deux localités coexistaient au XIe et XIIe siècles.

Sous les Mérovingiens, les Plomberies appartenaient au sénateur arverne Calmin, comte de la province et à sa femme Namadie, qui en firent don à l'abbaye de Mozat lorsqu'ils la fondèrent vers 577. Elles furent enlevées à ce monastère lors de l'occupation de l'Auvergne par les ducs vascons d'Aquitaine et en tous cas, pendant la période de conflits que les premiers carolingiens eurent à soutenir contre les Aquitains; et elles lui furent rendues soit par Pépin le Bref, soit par

Pépin II, roi d'Aquitaine, arrière-petit-fils de Charlemagne. La révolution féodale du XIe siècle en fit passer le domaine utile aux mains des comtes d'Auvergne, puis dans celle de leurs ayant-droits les Dauphins et les seigneurs de Montgâcon ; mais l'abbaye de Mozat en garda la suzeraineté. Au siècle suivant on trouve la villa des Plomberies pourvue d'une église ; les seigneurs de Montgâcon en ont alors le domaine utile, au moins pour partie, toujours sous la seigneurie supérieure de Mozat, et cette situation se perpétue jusqu'au XVIe siècle, non sans susciter des litiges.

La décadence du lieu des Plomberies, commencée par l'abandon des mines, s'achève au cours du moyen âge. On en suit le nom dans les documents jusqu'au XVIe siècle ; mais, à cette époque, le village n'est plus rien. Pendant cette période Pontgibaud grandit et le supplante. La *Villa de Plumberias* avait dû sa naissance à l'industrie, Pontgibaud dut la sienne aux nécessités militaires de l'ère féodale.

Pontgibaud n'est ni un vague pays des Ponts, ni le *Ponticiacum* de Grégoire de Tours, comme on l'a dit ; *Ponticiacum* est Pionsat.

Rien n'autorise à attribuer, même hypothétiquement, la fondation de Pontgibaud au franc Sigivald, parent de Thierry Ier, roi d'Austrasie, Le Pont de Gibaud se montre, pour la première fois connue, dans les documents cinq cent quarante ans après ce personnage. Quelque seigneur local du nom de Girbaud ou Gibaud à dû le communiquer au territoire dont il était propriétaire, ainsi qu'au pont jeté sur la Sioule, à l'extrémité de cette paroisse, et dont on ne sait rien avant le XIe siècle, Un *castellum* vraisemblablement construit à cette époque pour défendre le pont et assurer la levée des péages, n'acquiert qu'au XIIIe siècle une réelle importance féodale due à celle de sa position et de ses seigneurs. La maison-forte devient un *castrum ;* la chapelle du XIIe siècle se transforme ensuite en église, le village en une ville close (XVe siècle)

munie de foires. Pontgibaud se développe sous la domination protectrice des Lafayette. Mais les mines n'ont rien à faire avec cette prospérité d'alors.

On n'a découvert jusqu'à ce jour aucune preuve d'une exploitation sérieuse durant le moyen âge. Des multiples entreprises tentées depuis 1556 jusqu'à la révolution, aucune n'a pleinement réussi. Les entreprises modernes échappent à notre sujet. Pour l'avenir rien n'interdit l'espérance.

Marcellin Boudet

---

## La Cathédrale de Clermont

—

### Troisième Partie

DESCRIPTION : L'EXTÉRIEUR

*(suite)*

Au-dessus de la porte de la sacristie, deux autres peintures subsistent qu'un siècle et demi sépare. A gauche, sous une élégante arcature, le chanoine Guillaume du Jeu (mort en 1302), vêtu de sa robe rouge, se tient à genoux et prie, les mains jointes. Dans tous les détails du costume, se vérifie une fois de plus la conscience coutumière aux vieux artistes du Moyen-Age; même à cette époque lointaine, les traits du visage sont finement modelés; à l'aube du XIVe siècle, cette tête grave, recueillie, révèle déjà ce souci du portrait qu'un peu trop à la légère on réserve aux peintres du siècle suivant. Une Vierge, sans doute, recevait la prière du chanoine, sous l'arcature adjacente, facile encore, de près, à deviner à travers la peinture qui, au milieu du XVme siècle, vint la recouvrir.

Celle-ci rappelle le souvenir du chanoine Jean Coustave (mort en 1462). Revêtu d'un long surplis qui retombe sur sa robe rouge, il est à genoux devant un prie-Dieu chargé d'un

livre tandis que, dans le ciel, toute une légion d'anges s'agite, tenant en main une croix. Tout cet ensemble est impressionnant de grandeur. Si, dans l'autre peinture du xv^me siècle, celle de Thomas Besson, une partie de la cour céleste est descendue familièrement sur la terre, ici, le séjour des bienheureux s'entr'ouvre au-dessus de nos têtes et, dans une échappée fulgurante, laisse planer ses glorieuses cohortes.

Il y a tout lieu de supposer que la Vierge située au centre du tableau, sous un dais ogival, appartient à une peinture plus ancienne. Outre la différence de style, elle n'est point sur le même plan que le chanoine agenouillé. Au reste, considérée en elle-même, cette figure est digne d'une très spéciale admiration. Luxueusement vêtue, la tête ceinte d'un haut diadème de la plus riche orfèvrerie, dans une pose solennelle et hiératique, la Vierge tient sur ses genoux un Enfant Jésus habillé d'une petite robe rouge.

A bon droit, toute cette large composition s'est attiré l'examen des connaisseurs et l'un de nos éminents critiques d'art a pu écrire : « L'ensemble est très grave et d'un grand style. Dans l'histoire de la peinture française à ses débuts, il n'y a pas beaucoup de pages plus vénérables » (1).

Dans la sacristie elle-même, occupant tout un côté sous l'ogive de la voûte, une peinture du xiv^e siècle, très effacée, il est vrai, représente la scène du Crucifiement. A cette place et avec cette étendue, les figures du Christ, de la Vierge et de Saint Jean, dans leur pose un peu raide, ne manquent point de grandeur expressive. A côté de l'Apôtre, une porte s'entr'ouvre, celle du ciel ou des limbes apparemment. A l'entour du tableau, une bordure de rinceaux très variés enserre des médaillons à rosaces géométriques ou à figures d'anges et de saints. Par le fini et le luxe du détail, elle nous rappelle celle que tout à l'heure nous avons vue encadrant les épisodes divers du martyre de Saint Georges.

(1) Paul Mantz. *Une tournée en Auvergne.* Gazette des Beaux-Arts, Fév. 1887, p. 112.

Dans l'une des chapelles de droite est suspendu un grand tableau donné autrefois à l'église des Jacobins par Blaise Filhol, maître cordonnier de Clermont (1594). Dans chacun des seize compartiments qui la divisent, cette curieuse toile retrace l'une des scènes du martyre des saints Crespin et Crespinien, patrons de la corporation du donateur.

En face, l'autel se hausse d'un grand retable de la Renaissance où, en bas, de chaque côté du Christ, les douze Apôtres, trapus, s'alignent, taillés d'un ciseau plein de verve dans le chêne noir.

Pour en finir avec les œuvres peintes de la cathédrale, mentionnons un tableau placé au-dessus de la porte du transept, dans le bras du Nord. C'est la Descente de Croix par Martin de Vos (1532-1603), l'un des premiers maîtres de l'art flamand, qui, à l'école du Tintoret, avait pris cette fougue et cette opulence de couleur par lesquelles il prépare déjà et annonce le magistral pinceau de Rubens.

Tout à l'heure, j'ai nommé la porte de la grande sacristie du Chapitre. C'est une vraie merveille de sculpture. Deux guirlandes l'encadrent de leurs feuilles d'érable et de lierre, détachées en plein relief et comme ciselées, mais hélas ! mutilées en partie. Et puis remarquez cette forme particulière d'arc surbaissé, toujours très rare en France, très commune à partir de la fin du xv^e siècle, sous le nom d'arc Tudor, en Angleterre où elle devient l'un des traits généraux de ce gothique d'arrière-saison, exubérant et somptueux qui, à Windsor, au Collège Royal de Cambridge, à l'abside de l'abbaye de Westminster, édifia ces vastes chapelles, déconcertantes de féérique splendeur. Tracé ici, à la fin du xiii^e siècle, l'arc de cette porte nous prouve combien peu les architectes du Moyen-Age se soumettaient à des poncifs, à des règles toutes faites, à quel degré ils gardaient l'initiative personnelle, la liberté de l'invention originale.

### V. — LE MAITRE AUTEL, LE CHANDELIER PASCAL, LE JACQUEMART.

Dans le chœur, il vous faut aller voir l'autel qu'a dessiné

le merveilleux crayon de Viollet-le-Duc. Devant les sveltes piliers qui soutiennent l'abside, son architecture dorée de cuivre brille d'un éclat mystérieux aux chauds reflets des grandes verrières d'en bas. Tout autour, suivant le mode antique, quatre colonnes de cuivre soutiennent des courtines aux reflets d'or, et, sur leurs chapiteaux, des anges aux ailes éployées portent dans leurs mains les instruments de la Passion. Au-dessus de la porte du tabernacle, assis entre les symboles des quatre Evangélistes, le Christ tient un livre et élève la droite pour bénir. Aux angles de ce tabernacle, l'Eglise et la Synagogue, telles que les repésentaient les artistes gothiques : l'Eglise droite et fière, la tête ceinte d'une couronne, dans une main la lance, dans l'autre un calice ; la Synagogue, tête basse, découragée, les yeux couverts d'un bandeau ; une main abandonne un étendard brisé, l'autre les tables de la Loi. Sur le retable, solennels, hiératiques, les douze Apôtres. Au-dessus du tabernacle, la flèche, flanquée de clochetons, symbolise la Jérusalem céleste. Aux angles, groupés trois par trois, en un calme fier, douze anges, la lance au poing, la main gauche appuyée sur le bouclier, gardent l'entrée du séjour des élus. Tout en haut, d'autres anges sonnent de la trompette et aux quatre coins du monde proclament le triomphe de l'Agneau immolé. Partout sur les surfaces libres, délicats rinceaux, cabochons aux teintes symboliques ; sur l'éclat mat de l'or scintillent les couleurs du grenat, de la topaze, du saphir, de l'émeraude. Toutes les statues, en cuivre repoussé, ont pour auteur M. Toussaint, l'un des meilleurs artistes qui, à Notre-Dame de Paris, ont repeuplé les niches de leurs grandes images de Saints et de Prophètes. Assurément, dans cette œuvre, nous trouvons plus d'idéal, plus de pureté harmonieuse que dans les autels ventrus du XVIII^e siècle, avec leurs marbres contournés et la pose emphatique de leurs anges bouffis (1).

(1) Viollet-le-Duc a encore dessiné la chaire épiscopale et l'orgue d'accompagnement. — Dans une chapelle sud de la nef, mentionnons aussi un bel autel de bois, exécuté dans le genre gothique (1847). Sur de petites

Derrière cet autel, venez admirer le grand chandelier pascal, présent dû à la générosité de Paul de Ribeyre, ancien chanoine de Clermont et populaire évêque de Saint-Flour. L'auteur n'est autre que le célèbre sculpteur en bronze Ph. Caffieri, l'un des décorateurs du Versailles de Louis XV (1771). Sur des pieds de griffons, trois montants s'élèvent et, à leur sommet, se recourbent en volutes qui soutiennent une draperie ondulée. Dans cette œuvre, il est intéressant de saisir sur le vif une transformation dans les tendances du maître. Plus rien de tourmenté ou de mièvre. « La forme est tranquille et simple. L'idéal a changé. Le travail du bronze et la ciselure sont d'ailleurs d'une belle décision et d'un accent très ferme. Ce chandelier qui vise au style fait honneur à l'artiste vieillissant et converti aux sagesses nouvelles » (1).

Sous une haute arcade du transept nord, un curieux Jacquemart est venu s'abriter au terme d'une odyssée issue de tragiques événements. En 1577, les troupes royales, conduites par le duc d'Alençon, frère de Henri III, après un siège terrible, pénétraient enfin dans les murs éventrés de la ville d'Issoire, l'une des places les plus fortes de la secte protestante. Dans le pillage qui suivit le triomphe, un Clermontois, Annet Rigoulet, s'adjugea cette horloge et, de retour à Clermont, il la vendit à une église maintenant disparue, tombée sous la pioche révolutionnaire, l'ancienne collégiale de Saint-Genès. C'est de là que le Jacquemart est venu de nouveau émigrer sous les voûtes de la cathédrale. De chaque côté du limbe à jour sur lequel les aiguilles marquent les heures, des statues en bois peint et doré, Mars et Faune, la tête casquée, de leurs longs bâtons noueux emmanchés à des marteaux, alternativement frappent sur une cloche, suspen-

colonnes des anges dorés sont debout. Sous le grand dais, un bas-relief, remarquable par le groupement et la perspective de la scène, représente le Christ envoyant les Apôtres à travers le monde. Il est l'œuvre du sculpteur Bion, de Paris.

(1) Paul Mantz. *Une tournée en Auvergne*. Gazette des Beaux-Arts. Fév. 1887. p. 114.

due au-dessus du Temps, un bon vieillard, à la longue barbe, au dos courbé par l'âge. Sans doute, cette horloge ne vaut pas celle de Strasbourg, mais enfin, malgré ses divinités païennes, elle a son charme de naïveté, de mouvement pittoresque.

### VI. — LES VITRAUX DU CHŒUR ET DE LA NEF.

A votre entrée dans la cathédrale, saisis par l'effet d'ensemble, vous n'avez guère songé, je crois, à considérer dans le détail les fenêtres hautes de la nef ou du chœur. Le moment est venu de les voir sans hâte, de les étudier à loisir.

Les vitraux du chœur appartiennent au XIIIe siècle ou au début du XIVe. A l'époque où notre église fut bâtie, les peintres-verriers ne se contentaient plus de couvrir de larges surfaces avec les opulentes couleurs de leurs multiples sujets à légendes. Déjà dans les fenêtres hautes, ils dressaient de grands personnages aux visages farouches, aux vêtements raides mais somptueux. Ainsi firent-ils, en plein XIIIe siècle, à Chartres, par exemple, et à Bourges. A Clermont, il est vrai, avec le champ de grisaille claire aux entrelacs capricieux, en haut et en bas, l'ensemble offre moins d'éclat, de mystère dominateur. A la fenêtre qui surmonte l'autel, par une exception rare à cette époque, les personnages des deux lancettes s'unissent pour traduire une scène entière, celle de l'Assomption de la Vierge. D'un côté, dans un large nimbe en ellipse, escortée d'anges portés sur des nuages, Marie s'élève vers le ciel; en face, le Sauveur assis, s'apprête à la couronner. Dans les fenêtres voisines, à droite et à gauche, les Apôtres debout, sous un petit dais de feuillage, les pieds nus, suivant le privilège que leur accordent les traditions artistiques du Moyen-Age. Puis, à partir du fond : à droite, les patriarches, Balaam, les rois de Juda, la tête ceinte de la couronne; à gauche, les prophètes, à la bizarre coiffure en chaperon ou en pointe. Tous, patriarches, rois ou prophètes, déroulant un long phylactère où se lit quelqu'une de leur parole tirée des Saints Livres, tous aussi nimbés de bleu, de rouge, de vert

ou de jaune, se dressent solennels dans leurs robes aux teintes variées et profondes. Leurs traits sont encore fortement accusés et toutefois moins énergiquement farouches qu'aux verrières un peu antérieures de la métropole de Bourges. Bien des ravages assombrissent trop de têtes et de vêtements ; des panneaux entiers de grisaille ont disparu et les réparations du XVIIIe siècle ou du début du XIXe les ont remplacés par d'ignobles étoiles aux rayons jaunes et bleus. Durant le déclin de l'art de vitrail, le jaune c'était le grand goût ; allez voir plutôt les insignifiantes rosaces de la cathédrale d'Orléans !

Par bonheur d'habiles restaurations sont déjà opérées (1) ; et quand cette œuvre d'art intelligent et consciencieux sera enfin venue à terme, il nous sera donné de contempler dans leur splendeur première toutes ces pages chatoyantes et lumineuses où revit, en une forte et harmonieuse synthèse, l'histoire entière de la Bible, l'Ancien et le Nouveau Testament.

Pour admirer les vitraux du bas de l'abside, les heures les plus favorables, ce sont celles où un soleil radieux se met à réveiller leurs teintes assoupies et les fait rutiler des tons d'une braise ardente. Pour ceux d'en haut, il faut surtout le calme d'un demi-jour apaisé. Alors les dessins des bordures, les caprices doucement colorés des grisailles, ne sont plus noyés dans les flots de clairs rayons ; ils gardent leur valeur entière de parure nacrée et, en même temps, rangés debout en lignes solennelles, immobiles dans leurs vêtements aux tons lumineux ou plus souvent opaques, jaunes, verts, bleus, rouges, violets ou bruns, avec leurs visages bronzés, jaunâtres ou roses, et leurs traits anguleux mais expressifs, tous ces saints, apôtres, patriarches, rois et prophètes, prennent un accent de mystère étrange ; d'en haut. ils semblent vous fixer du regard ; ils vous pénètrent l'imagination ; ils vous saisissent comme d'un respect mêlé de crainte,

(1) Deux fenêtres, au Nord, ont été réparées par Em. Thibaud, en 1843 ; les cinq du fond l'ont été, il y a quelques années à peine, par le célèbre peintre-verrier qui de Clermont s'est transporté à Paris, M. Félix Gaudin.

Dans les fenêtres de la nef, au côté Nord, un vitrail de Jacques de Comborn subsiste, presque indéchiffrable. Tout en haut, dans les lobes, se distingue pourtant le nom du donateur, écrit en grosses lettres et accompagné de grandes écailles de coquilles, emblême du saint, son patron. Au-dessous, les personnages sont tout noircis, mutilés; sur un fond vert, se détache la haute architecture de ces dais blanchâtres qui caractérisent les verrières exécutées au cours du xv^e siècle.

Les deux fenêtres suivantes, dédiées aux saints patrons de l'Auvergne, furent refaites, trois ans après la terrible grêle (1835) qui les avaient ravagées. Dans l'une, l'architecture donnée aux dais est un peu lourde, les personnages eux-mêmes, trop trapus, manquent d'expression ; mais c'est justice de louer l'opulence du coloris, le bleu intense des fonds, le vert somptueux des vêtements. Ce mérite de la couleur prêtée aux draperies, il faut le reconnaître encore au vitrail suivant. Mais dédaigneux de l'unité de style, par un bizarre anachronisme, le peintre-verrier ici voulut imiter l'art de la fin du xiii^e siècle : aux figures il a donné un modelé un peu primitif ; surtout, et ici l'imitation n'est pas en cause pour donner une excuse, en haut et en bas des personnages, il a placé des grisailles insignifiantes, aux teintes d'une lourde banalité. (1)

Au côté méridional, sur la première fenêtre vers le chœur, de grandes figures, au début du xix^e siècle, avaient été peintes à l'huile ! Sans doute, on s'applaudissait d'une pareille invention. Hélas! la joie fut de courte durée ; seuls, les noms des saints, tracés en noir, survivent à cette puérile audace ! Les deux fenêtres voisines remontent à une date assez reculée, sans doute à la fin du xiv^e siècle. Mais l'effet en est des plus médiocres : un seul personnage, dans la lancette du milieu, se détache maigrement sur un vaste champ de grisaille auquel

(1) Ces deux fenêtres ont été exécutées par Em. Thibaud. Ce peintre-verrier, malgré tout son talent, était encore à ses débuts. On a vu que nous avons loué sans réserve les vitraux refaits par lui dans le chœur, cinq années plus tard, en 1843.

les bordures de tours d'argent sur fond de gueules ne parviennent guère à prêter la verve, la richesse du décor (1).

Autrefois les fenêtres basses de la nef étaient, comme celles du chœur, décorées de multiples sujets à légendes ; quelques restes, au sommet des ogives, en portent le décisif témoignage.

Au grand vitrail placé, il y a trente ans, dans la chapelle de paroisse, l'artiste s'est inspiré de ces verriers du XVIe siècle qui, au lieu de respecter les formes architecturales, au lieu de dresser des figures isolées par les meneaux, voulurent rivaliser avec les peintres sur toile et, sur une même fenêtre, tracèrent un vaste sujet, un large tableau translucide (2). Ici, la scène du bas représente saint Louis apportant à l'évêque Guy de la Tour une relique de la couronne d'épines (3) ; au-dessus, nous assistons au mariage de Philippe le Hardi et d'Isabelle d'Aragon, célébré en ces lieux mêmes, en présence du saint Roi et de son épouse, Marguerite de Provence. Si, à bon droit, nous critiquons la disposition d'ensemble, trop peu rationnelle, trop peu logiquement assujettie aux cadres de la pierre, il ne faut pas refuser notre éloge au mouvement des scènes, au fini du travail, à l'éclat des couleurs.

(1) Il y a quelques mois, on a enlevé ces personnages mutilés par un orage.

(2) Cette verrière est due à M. Charles des Granges.

(3) Cette scène est purement symbolique, car saint Louis n'a pas apporté en personne les reliques données par lui à la cathédrale de Clermont.

*(A suivre.)* Abbé Ph. GOBILLOT.

---

Pour le Comité de publication:

*Le Secrétaire de l'Académie*, Maurice BASSE.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 2 juillet 1908

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Everat.

— Le procès-verbal de la précédente séance adopté, M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère la liste des ouvrages reçus.

— M. Jaloustre fournit ensuite un certain nombre de renseignements touchant l'état des publications de l'Académie.

— M. Berriat-Saint-Prix présente à l'Académie le résultat des observations délicates et précises qu'il a faites sur le Calamobius (*Calamobius gracilis*, *Kreutz*, Col.) et sur le Cèphe (*Cephus pygmacus*, Latr., Hymen.). Il indique l'époque de leur métamorphose, leur manière de pondre, les habitudes de leurs larves et les insectes carnassiers ou parasites qui peuvent leur nuire. A la demande de M. Eusébio il décrit l'œuf et la larve de la Galévuque de l'orme et pense qu'on pourrait détruire ce coléoptère en l'écrasant quand il est à l'état de nymphe. M. Eusébio doute de l'efficacité complète de ce procédé. Il fait noter l'importance qu'on attache à l'élevage des parasites de la Galévuque et rappelle à ce sujet la demande très suggestive d'œufs de Galévuque faite à ses collègues français par M. Howard, entomologiste américain. M. le conseiller Boudet rappelle, à l'appui de cette opinion,

l'allure cyclique des ravages occasionnés par certains Lépidoptères parasites du chêne.

— L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

## OUVRAGES REÇUS

*Académie des inscriptions et belles-lettres ;* Comptes rendus des séances de l'année 1908. Mars.

*Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1906-1907.* Rouen, 1908.

*Recueil de l'Académie des Jeux floraux ;* 1908 (contient, pages 60-62, *Le blessé de Gergovie*, pièce de vers par M. Alcide Marot, à Nyon, Haute-Marne).

*Revue historique et archéologique du Maine;* t. LXII, année 1907, 2e semestre.

*Revue de Saintonge et d'Aunis ;* t. XXVIII, 3e livraison, 1er juin 1908.

*Revue des langues romanes ;* t. LI, 6e série, t. I, 2e livraison, mars-avril-mai 1908.

*Analecta Bollandiana ;* t. XXVII, fascicule 2, 25 avril 1908.

*Bulletin mensuel de la Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme ;* 23e année, no 5, mai 1908.

*Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ;* 1908, 74e année.

*Académie royale de Belgique : Bulletin de la classe des sciences ;* 1907, 4 fascicules, 9-10, 11-12 ; 1908, 2 fascicules, 1-2.

*Berichte uber die Verhandlungen der Koniglich Sachsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Philolog. historische Klasse ;* 1907, IV et V.

*Abhandlungen der Phil. hist. Klasse der Konigl.-Sachs. Akademie der Wiss. zu Leipzig ;* Bd XXV, nos 1, 2, 3, 4, 5.

*Académie royale de Belgique : classe des sciences ;* Mémoires, 2e série, t. III ; t. IV, fascicule 1, contient : Félix Magnette, *Les émigrés français aux Pays-Bas, avec des détails sur le marquis de Laqueuille.*

# NOTES ET DOCUMENTS
## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Condat en Combraille et ses environs, du XIVe siècle à nos jours

### LA PAROISSE AVANT 1789

#### L'ÉGLISE. — DESCRIPTION

L'Eglise de Condat, dédiée à saint Martin, est bâtie dans l'intérieur de la boucle formée par la rivière, partie sur rocher, partie sur granit décomposé. Son orientation conforme à la liturgie romaine, se dirige du levant au couchant. Trois portes donnent accès dans l'église: la principale à l'ouest, une au midi, et l'autre dans la chapelle de Courteix.

L'abside, de style roman, éclairée actuellement par trois fenêtres à plein cintre, remonterait, ainsi que le transept, au xe ou xie siècle. Quatre colonnes quadrangulaires, piliers massifs, soutiennent les arcs surhaussés du transept. Ni l'arc triomphal, ni celui qui lui fait face, ne sont ornés de sculptures.

La nef, sans bas-côté, et la porte occidentale de l'église, sont du style romano-ogival ; quant aux autres portes, elles n'offrent rien d'intéressant. Quatre colonnes, engagées de moitié dans les murs, soutiennent les arcs doubleaux de la nef ; elles sont couronnées de chapiteaux cubiques, ne comportant aucun tailloir ; deux de ces chapiteaux, soit ceux posés au sommet des colonnes les plus rapprochées du transept, sont historiés, tandis que les deux autres sont nus ; leur fût, depuis la naissance des chapiteaux, est à plomb sur leur base, qui ne repose sur aucun socle. Ces colonnes, de chaque côté de la nef, ne se font point vis-à-vis, il existe

entre elles un écart d'environ vingt centimètres. La nef, en partant du transept, va en s'évasant ; elle mesure, à sa naissance au transept cinq mètres environ, pour atteindre à la porte occidentale, une largeur de cinq mètres soixante-quinze centimètres, environ.

Deux contreforts, montant tout droit, sans étage retraité jusqu'au faîte, appuient le mur extérieur de l'abside, de chaque côté de la fenêtre centrale ; un bandeau cintré, autour duquel sont disposées trois rosaces, entoure le sommet de cette fenêtre.

Les murs de la nef sont solidifiés extérieurement par six contreforts très épais, qui montent en un ressaut assez fort jusqu'au haut des murs, pour s'arrêter à la saillie de la corniche soutenue par des modillons représentant, les uns des têtes d'animaux, et d'autres, des figures grimaçantes, ou encore des écussons. Quatre de ces contreforts correspondent aux quatre colonnes intérieures, et les deux autres soutiennent les angles de la façade du côté de la porte ouest.

L'ancien clocher, qui pouvait être de l'époque de l'abside, était planté sur la rencontre du du transept et de la nef ; il était à trois arcades, ce qui fit dire au curé de la paroisse, dans le procès-verbal de visite suivant son installation, et datant du 7 septembre 1852, qu'il « *est placé sur le premier arseau de la nef de l'église ; il est à trois lunettes* (sic) ».

Le procès-verbal de la visite faite le 13 avril 1872, par M. Beauregard, vicaire général du diocèse, nous apprend que le clocher actuel a été reconstruit vers 1855, sur « *l'emplacement de l'ancien, détruit par un incendie* ». Néanmoins, ni par son style, ni par ses proportions, ce clocher ne s'harmonise avec l'église.

A la Révolution, le clocher contenait trois cloches, et le procès-verbal de la visite faite par Monseigneur Bochard de Saron, le 5 août 1700, constate l'existence de ces « *trois cloches au clocher* » ; la plus grosse occupait l'arcade du milieu. Ces cloches auraient été descendues à l'époque révolutionnaire, pour être brisées et fondues. Une de ces cloches, du poids de

*966 livres*, fut fondue en 1580, et cassée en janvier 1811. Elle portait cette inscription : *G. Ribere. P. C. † I. H. S. Sancte Martine, ora pro nobis.*

La voûte de la nef existait déjà au 1er mai 1729, puisque le procès-verbal de la visite pastorale faite à cette date par Monseigneur Massillon, relate « *toute l'église voûtée* ». Cette voûte aurait, paraît-il, succédé à une charpente cachée par un lambris, comme il en existe encore dans quelques églises d'Auvergne.

Deux chapelles sans style furent adossées, à deux époques différentes, mais à une date inconnue et reculée, de chaque côté du transept. Nous les trouvons dans tous les procès-verbaux de visites pastorales qui sont aux archives départementales. La chapelle du côté de l'épître, dénommée chapelle de Corteix ou de Courteix serait, à notre avis, la plus ancienne. Nous pensons qu'elle aurait été édifiée par les seigneurs de Corteix pour y placer leur banc, et leur servir de lieu de sépulture ; cette chapelle, depuis sa construction, n'aurait subi aucune modification. Quant à la chapelle du côté de l'Evangile, dénommée, dans ces procès-verbaux, chapelle de *Notre-Dame de la Pitié*, elle serait pour nous, d'une époque plus récente, et elle aurait été construite, pour correspondre à la précédente, et former le deuxième bras de la croix. En tous les cas, la chapelle de N.-D. de la Pitié a été agrandie dans les premières années du XIXe siècle (1), aux dépens de l'ancienne sacristie qui faisait face à l'autel de cette chapelle, et c'est de cette époque que date la construction de la sacristie actuelle. Le procès-verbal de la visite pastorale du 5 août 1700, dit que l'autel « *de la Sainte Vierge n'est pas de la largeur requise* ».

Une remarque s'impose : la chapelle de Corteix, l'abside et

(1) Du marché passé entre le curé Authier et des maçons, le 11 septembre 1856, il résulte que l'ancienne chapelle de la Vierge a été démolie et reconstruite avec les anciens matériaux en provenant pour lui donner les mêmes dimensions que celles de la chapelle de Corteix, dimensions que la chapelle de la Vierge n'avait pas précédemment.

la nef sont pavées, la chapelle de la Vierge a un plancher ; il en a toujours été ainsi, comme en font foi lesdits procès-verbaux de visite. Cette remarque a son importance, car, comme on le verra plus loin, la chapelle de Corteix servit de lieu d'inhumation, tandis que, dans la chapelle de la Vierge, personne ne fut jamais inhumé.

L'abside est éclairée par trois fenêtres. Celle du milieu, qui est de dimensions plus grandes que les deux autres, a été bouchée pendant une période que nous ignorons, et elle n'a été rouverte que lors des réparations faites à l'église, vers 1854.

Les peintures décorant l'abside et le transept, datent de l'époque moderne ; elles sont, très probablement, l'œuvre d'un peintre du pays, et n'ont rien d'artistique. La donation faite par Jeanne de Montglandier, veuve de Pierre de Larfeul, au curé Chomette, devant Gaumet, notaire à Pontaumur, le dernier may 1702, dit que la somme, objet de cette donation, sera employée « *aux réparations suivant, et au désir dudit sieur curé, à proportion que lesdites réparations seront nécessaires et aux plus utiles en décorations de ladite église* ». Le procès-verbal d'état des lieux concernant l'église, dressé le 23 septembre 1789, à la requête du curé Sersiron, par Me Maignol, notaire au Cheval-Blanc (Condat), dit que « *le mur et la voûte du chœur* ont besoin *d'être blanchy* ».

Les fonds baptismaux étaient encore, le 5 août 1700, au-dessous de l'ancien clocher, c'est-à-dire presque au-dessous de la rencontre du transept et de la nef, puisque le procès-verbal de la visite faite à cette date par Monseigneur Bochard de Saron relate que, dans les fonds baptismaux « *tombe de l'eau par le trou de la corde du clocher* » et que ce prélat. ordonne de « *changer lesdits fonds dans un autre endroit.* » Ce qui fut fait, puisque les fonds baptismaux actuels sont placés dans le mur.

Le maître-autel actuel proviendrait, paraît-il, de l'église de Verneugheol, et il aurait été acquis au milieu du siècle dernier, vers 1855, dit-on. Rien d'impossible à celà, car celui

qui existait le 23 septembre 1789, n'était pas en très bon état, d'après le procès-verbal d'état relaté plus haut. Il nous apprend que son « *tabernacle est en très mauvais état, que plusieurs pièces nécessaires à sa perfection sont tombées de vétusté, et a besoin des plus grandes réparations, que le marche-pied de l'hotel* (sic) *a besoin d'être refait* ».

Les statues en bois des saints ornant l'église auraient été prises pendant l'époque révolutionnaire par ledit Me Maignol, notaire au Cheval-Blanc, qui les aurait fait brûler chez lui, après les y avoir transportées ou fait transporter.

Nous avons trouvé, dans le procès-verbal de visite pastorale du 10 octobre 1783, « *que les bancs appartenaient bien, près la chappelle de Courteix, au seigneur* (1), *le second près la balustrade, du côté de l'épître, aux représentants des fondateurs, et les autres aux bienfaiteurs de l'église* (2) ».

De tous les anciens bancs, le seul qui subsiste encore, est celui qu'occupe la famille Dubeauclard, il est placé près du pilier soutenant l'arc triomphal, du côté de l'épître. Il aurait appartenu aux de Montrognon, seigneurs du Mas, à moins qu'il n'ait été transporté à cette place, par les de Larfeul, acquéreurs du château du Mas. La donation sus-énoncée, faite par Jeanne de Montglandier, veuve de Pierre de Larfeul, dit : « *en confirmation des droits honorifiques qu'elle et ses enfants, tant de leur chef que droits acquis par son fils aîné de la terre et seigneurerie dumas de Condat* (sic) » ont droit « *à un simple accoudoir à deux personnes à-dessous de la chère* (3) (sic). »

Notre prédécesseur, Me Laurent-Gabriel de Larfeul (4), notaire, dit, dans sa requête adressée « *aux membres et mar-*

(1) Le seigneur de Condat. A une date que nous ignorons, le seigneur de Courteix réunit à son titre de Courteix celui de seigneur de Condat, c'est pour cette cause que dans l'Etat des Fondations d'octobre 1783, on trouve le seigneur de Condat acquittant les fondations faites par le seigneur de Courteix.

(2) Voir plus loin, le tableau des Fondations de l'église.

(3) Avant 1854, la chaire était placée dans la nef, du côté de l'épître.

(4) Il fut nommé notaire le 8 août 1787.

*guilier composant la fabrique de cette commune de Condat, qu'ayant joui d'un tems immémorial d'un droit et privilège de banc dans l'église de Condat, il demande à être autorisé de replacer un banc à la même place accoutumée de la contenance de trois chaize* (sic). »

Des documents qui précèdent, il résulte que les petits seigneurs de Vatange n'étaient pas désignés comme possédant des bancs dans l'église ; s'ils en possédaient, ils pouvaient être confondus dans la foule des bienfaiteurs.

En effet, ce fut par intrigue que les de Bosredon de Vatange eurent, à partir du 14 janvier 1777, un banc placé « *auprès du ballustre, du côté gauche en-dehors du chœur* ». Il fut concédé, moyennant la somme de cinquante livres, à Gabriel de Bosredon, qui prétendait y avoir droit comme seigneur haut justicier et décimateur (1) d'une grande partie de la paroisse, que les seigneurs de Vatange (2), en auraient eu « *un anciennement* et que leur *absence de la province et leur négligence* » en auraient « *occasionné le dépérissement* (sic). »

Cette concession de banc aux de Bosredon ne fut pas accordée sans difficulté. Le 4 septembre 1776, Gabriel de Bosredon convoqua à Vatange le curé Sersiron, Joseph de Bosredon le bâtard, son cousin (3), marguilier, Marien Robert, beau-frère de ce dernier par son premier mariage, syndic, Jean Jarrier, Guillaume Gathier, et Jean Mitton, consuls, au sujet de cette concession, et il versa, comme prix, la somme de 50 livres. Que résulta-t-il de cette réunion ? Le document ne nous l'apprend point. Le 14 janvier suivant, il y eut au pres-

(1) Premier faux. Le décimateur était l'abbé de Bellaigue. Voir ce qui sera dit infra à ce sujet.

(2) Deuxième faux. Avant 1693, il n'existait pas de château à Vatange. Tardieu nous apprend dans l'*Histoire des Bosredon*, page 130, que François Edme de Bosredon, qui naquit en 1619, fut l'auteur des seigneurs de Vatange.

Les propriétaires de Vatange, accomplirent toujours les actes de la vie religieuse en l'église de Saint-Avit ; cette coutume est demeurée intacte chez tous leurs successeurs ou descendants.

(3) Sa descendance existe toujours dans le bourg de Condat.

bytère une nouvelle réunion en présence des mêmes personnes et de plus autres habitants de la paroisse. Nous pensons que Gabriel de Bosredon aurait imposé sa volonté à l'encontre des sentiments de quelques-uns des présents, car le marguilier et le syndic ont refusé, l'un de prendre et quittancer ledit prix de concession et l'autre de signer l'acte, sans vouloir motiver leur refus.

Dans le transept, furent inhumés très probablement les seigneurs du Mas : les de Montrognon d'abord, puis les de Larfeul, « *acquéreurs de la terre et seigneurerie du Mas* qui avaient le droit *de tombeaux de sépultures, qui sont au-dessous du clocher et des cordes des cloches.* »

La chapelle de Corteix servit de lieu d'inhumation aux différents seigneurs, propriétaires de cette terre : les de Corteix, les de Bar, mais jamais les de Bosredon n'y eurent leurs tombeaux, car ils ne possédèrent jamais la terre de Corteix, quoi qu'en dise Ambroise Tardieu dans son *Histoire des de Bosredon*. Le testament de Marguerite de Bosredon, veuve de « *noble Anthoine de Jarrier* », seigneur de Trachaize, du 14 mars 1645, nous apprend que les de Bar y étaient inhumés. Leurs tombeaux se trouvaient « *dessous la chapelle de Corteix jusques au tombeau de la grand-mère dudit seigneur de Trachaize, joignant la muraille de ladite église* », Marguerite de Bosredon s'est fait inhumer dans les tombeaux des de Bar, non comme héritière des de Bosredon, mais comme veuve d'Antoine de Jarrier, *petit-fils de Marguerite de Bar* (1).

Dans la nef, furent enterrés différents paroissiens de Condat, comme bienfaiteurs soit de l'église, soit du presbytère. Marguerite Chatain, du village de La Chaux, dit, dans son testament du 20 septembre 1816, que ses ancêtres avaient leurs tombeaux dans l'église, « qu'*elle veut que son corps soit mis en l'église de Condat aux tombeaux de ses prédécesseurs.* » Nous avons retrouvé quelques testaments dans lesquels les

(1) Le 15 janvier 1529, Marguerite de Bar avait épousé Michel de Jarrier, seigneur de Trachaize.

testateurs demandaient à être inhumés dans cette église, en reconnaissance des dons qu'ils venaient de faire.

Un document qui pouvait être intéressant, et qui existait encore le 10 octobre 1783, a disparu, probablement emporté lors de la tourmente révolutionnaire : c'était une vieille charte de 1504 qui se trouvait dans le reliquaire « *de cuivre argenté en forme de silaindre, monté sur un pied, et surmonté d'une croix de même métal contenant un paquet d'étoffe et d'ossements avec une vieille charte en date de 1504, où il est porté que ces reliques sont de saint Etienne et de saint Pierre, sans autres inscriptions, sans sceau et sans authentique* ».

### ÉTAT DU MOBILIER DE L'ÉGLISE AVANT LA RÉVOLUTION.

Avant la Révolution, l'église de Condat était d'une pauvreté remarquable, ainsi que l'attestent tous les procès-verbaux de visites pastorales qui existent. On se demande pourquoi les seigneurs de Bosredon ne subvenaient pas aux besoins du culte. Pourtant, c'eût été justice, car ils se montraient jaloux de prérogatives et d'honneurs religieux, au point de s'arroger à eux seuls, le droit de présenter un prêtre à la cure de Condat, lors de la vacance, et de vouloir être nommés les premiers aux obits. Mais rien n'indique qu'ils aient donné à leur église d'autres preuves d'intérêt. Aussi manquait-elle des objets les plus nécessaires ! La lampe du sanctuaire, faute de fonds, n'était allumée que les dimanches et jours de fête, et l'évêque, à chacune de ses visites, ordonnait une quête faite « *par une ou deux personnes pieuses dans la paroisse, pour l'entretien de la lampe.* »

Dans le procès-verbal du 5 août 1700, il est remarqué que la piscine des fonds baptismaux est en mauvais état, le bassin n'est point étamé.

Dans celui du 10 mai 1737, on constate les réparations à faire aux ciboires, coupes, etc., un pied à remettre au visoire.

Celui du 10 octobre 1783, relate que « *le marche pied du maitre-autel, le chapiteau de la chaire, le planché de N.-D. de*

*la Pitié, le marche-pied dudit autel, toutes les grandes et petites portes et la fenêtre du bas de la nef étaient délabrés, que le pignon de la maîtresse porte tombait en ruine, et qu'il n'y avait pas de linge appartenant à l'église.* »

Le procès-verbal d'état des lieux, du 23 septembre 1789, nous dit : le Ciboire était percé « *par le haut, et il doit y être substitué une croix ;* les *obes sont hors de service* », les chasubles non au complet sont « *très uzées, l'encensoir est en mauvais état, le processionnel est hors de service.* »

OBITS ET FONDATIONS (1)

En 1700, le curé de la paroisse acquittait cent-vingt-quatre messes à basse et haute voix, et pour rétribution, il recevait cinq septiers de blé et quatorze livres d'argent.

En 1729, il acquittait 35 livres de fondation.

En 1783, les obits et fondations « *consistaient en 51 messes alta vose* (sic) *et 38 messes basses, les vêpres tous les dimanches et fêtes de l'année, et un libera chaque dimanche, pour de tout quoy avaient été affectés : 1° deux journaux de pré appellés de la Cure, et trois septerées de terre actuellement en pâtural aux mêmes appartenances ; 2° cinq septiers de directe ; 3° quatre-vingt-dix livres dix-neuf sols d'argent payé par différents particuliers.* »

Nous avons eu l'avantage de retrouver le tableau des fondations rédigé lors de la visite pastorale d'octobre 1783, et nous le reproduisons ici en respectant le texte. Nous faisons remarquer qu'il a été rectifié par une main autre que celle qui l'a rédigé ; il a pour titre :

*Tableau sive état des fondations dues à l'église de Saint-Martin de Condat près Herment, ledit tableau fait et présenté à Mgr de Bonal, évêque de Clermont, lors de sa visite épiscopale en octobre 1783.*

(1) Renseignements tirés des visites pastorales.

D'après ces procès-verbaux, voici le nombre des communions le jour de Pâques : en 1700, il y avait 700 communiants, en 1729, ils étaient de 735, en 1737 on comptait 800 communiants et 900 communiants en 1783.

Au-dessous se trouve cette note :

*Plus dans cette enveloppe il y a plusieurs titres des fondations, etc.* (Voir le tableau ci-contre.)

LES DIFFÉRENTS PRESBYTÈRES

Dans le bourg de Condat, deux endroits nous indiquent par leurs noms les terres, propriété du presbytère, avant la Révolution : 1° Celles sises à l'entrée du bourg, à droite de la route tendant de Condat à Giat, et s'arrêtant au bord du chemin de Condat à Saint-Avit, dénommées la *Cure* ; 2° et celles situées en amont du bourg, sur la rive gauche de la rivière, appelées : les *Cures*.

De 1480 à nos jours, le presbytère occupa trois emplacements différents : 1° Celui occupé, au moins de 1480 à 1710 ; 2° Celui occupé de 1710 à la Révolution ; 3° et celui actuel.

Le premier fut incendié en 1710.

Le procès-verbal de visite pastorale du 5 août 1700, constate que le curé de la paroisse se plaignait de n'avoir pas de cure.

Peut-être était-elle en mauvais état, et, par suite inhabitable.

D'après le document en notre possession, le curé Sersiron possédait en 1788, « *les aveux et dénombrements de 1480, 1485 et suivants* », constatant que les curés de la paroisse « *tenaient ce local de la paroisse* » qui couvrait, y compris les « *cours et jardins* une étendue de *quatre septerrées* » ; mais que la cure « *était éloignée de l'église* ». Ce document ne nous indiquant point l'emplacement de la cure, nous tacherons de trouver cet emplacement par induction.

Suivant ce document, les dépendances, cours ou jardins ou prés des deux premiers presbytères, attenaient les unes aux autres. « *Quand le presbytère serait encore au même lieu,* dit cette lettre, *le décimateur ne serait point dans le cas de demander la distraction de l'excédant des baptimans, cours et jardin* ». Pour distraire une chose d'une autre, il faut que ces choses forment un tout, et que, par suite, l'une se soit réunie à

l'autre pour former un entier. C'est notre cas. Donc les dépendances des deux presbytères qui se touchaient ont été réunies pour former un tout en 1710. Par suite, en connaissant l'emplacement de l'un, nous pouvons déterminer celui de l'autre, à quelque chose près. Nous mettrons donc l'emplacement du premier presbytère au-dessus de celui qui a subsisté jusqu'à la Révolution. C'est donc là que nous devons retrouver le presbytère antérieur à 1710.

Les anciens se souviennent qu'à une époque indéterminée, une partie du bourg fut détruite par un incendie. Dans le jardin de M. de Bosredon-Mandon, jardin séparé du presbytère existant à la Révolution par le chemin de Condat à Saint-Avit traversant le village de La Chaux, le propriétaire trouva des cendres et des débris de bois calciné. Il est établi que le premier presbytère a été détruit par un incendie en 1710, et, au-delà du second presbytère, on retrouve les traces d'un incendie qui détruisit une partie du bourg à une date oubliée ; donc le premier presbytère se trouvait bien dans une partie des terres dénommées *la Cure*. Examinons la forme des terrains appelés *La Cure* : Nous trouvons, d'abord, la plate-forme sur laquelle s'élève une petite construction nommée par les gens du pays : le pavillon de chez Viallette. Après la vente des biens nationaux, l'acquéreur du presbytère a pu reconstruire ce pavillon sur l'emplacement de la cure ou de ses dépendances. Un peu plus haut, dans la parcelle de terre, propriété de M. Antoine Mouton, qui, tout en touchant à la plate-forme ci-dessus, est plus élevée, nous retrouvons un emplacement qui a été nivelé de main d'homme ; nous pourrions encore placer là cette première cure, et, que ce soit un peu plus haut ou plus bas, il n'y a entre les deux points qu'une distance de quatre ou cinq mètres environ. En tous cas, le presbytère, ainsi placé, se trouvait trés éloigné de l'église. Nous voilà donc, sur un point, d'accord avec le document ci-dessus.

Ce même document donne au premier presbytère et à ses dépendances une étendue de « *quatre septerrées* ». Or on retrouve

cette étendue par la réunion des trois terres dénommées *La Cure* (moins toutefois l'emplacement du second presbytère), et qui appartiennent à MM. Larfeul, Mouton et Robert. Autre preuve en faveur de notre hypothèse. Du reste, dans la partie appelée *Les Cures*, isolée et éloignée des dernières maisons du bourg, aucune trace de construction n'a jamais été trouvée, il est donc impossible d'y voir l'emplacement du premier presbytère.

Arrivons au deuxième presbytère : Il fut construit par les habitants de la paroisse, après l'incendie de 1710, sur un terrain par eux acquis de leurs deniers personnels. De ce fait, on rapprochait le nouveau presbytère de l'église d'environ cent mètres. Les murs de l'habitation n'existent plus depuis une douzaine d'années, mais quelques pans des murailles de la grange longeant le chemin de Condat à Saint-Avit sont encore debout.

Du document qui établit l'existence du presbytère antérieur à 1710, il y a lieu de retenir un fait, celui-ci : « *le seigneur qui était le principal habitant en avait fait la concession en faveur de la paroisse.* » Ainsi s'exprime le curé de Chard dans cette lettre au sujet de l'emplacement de ce presbytère. Reportons-nous au tableau des fondations faites à l'église où le premier seigneur nommé est celui de Condat. Cette fondation est acquittée directement par le curé, en vertu d'un titre ancien et oublié. Elle ne peut donc que s'appliquer à la donation ou concession dont il est parlé dans le document ci-dessus.

Voici en entier cette lettre.

« *A Monsieur Bouyon, procureur en la sénéchaussée d'Au-*
» *vergne à Riom :*

» *Chard, ce 7 janvier 1758.*

» *Monsieur,*

» *J'ai vu les terrens réclamés par labbé de Bellegue c'est un*
» *enclos dentour quatre septerées dont un tier en pré le reste en*
» *terre couverte en balais il me paru nécessaire de vous préve-*
» *nir du moïen qui sera employé par labbé pour faire valoir sa*

» *demande afin que vous soyez mieux préparé pour l'écarter. Il*
» *vous cittera dabort la disposition de l'Edit de 1768 qui pres-*
» *crit aux curés qui optant la portion congrue le délaissement*
» *des fonds non chargés d'obis, que celui porté en sa demande*
» *étant de cette espèce le délaissemeat nen pouvait être contesté.*

» *Vous lui opposerés que l'Edit citté ne prescrit le délaisse-*
» *ment que des fonds qui appartenaient aux curés et non de*
» *ceux qui appartenaient aux habitants des paroisses, que ce-*
» *lui en question est lemplacement de lancienne cure de Condat*
» *incendiée en 1710 dont la propriété a toujours appartenu à*
» *la paroisse que le curé par cette raison n'a point de qualité*
» *pour labandonner.*

» *Il objectera qua supposer que la paroisse fut en droit de*
» *réclamer le local qui formait l'enceinte des anciens Bapti-*
» *mans cours et jardin de la cure de Condat comme un fond*
» *à elle appartenant ; il en résulterait de distraction faite de ce*
» *local le surplus serait dans le cas de délaissement*

» *Il ajoutera que la paroisse ne peut avoir plus de droit que*
» *le curé lui-même ; or, s'il occupait encore ce même local, il*
» *ne pourrait espérer y conserver que les baptimans du fond*
» *presbytère cours et jardins réservés par le surplus serait dans*
» *le cas du délaissement et par une conséquence bien naturelle*
» *il conclura à ce que, distraction faite de lemplacement du*
» *presbytère le surplus lui soit délaissé.*

» *Vous prouverez quen 1710 après lincendie de lancienne*
» *cure de Condat qui était éloignée de l'Eglise les habitans*
» *achetèrent un enclos beaucoup plus près où ils firent cons-*
» *truire le nouveau presbytère, le titre de cette acquisition est*
» *au procès, cet enclos est à la vérité un peu moins étendu que*
» *celui où était lancienne cure mais plus précieux par sa situa-*
» *tion et la bonté de son sol.*

» *Les habitans de Condat en ceddans au curé ce nouvel en-*
» *clos ont été au droit de reprendre le premier.*

» *Les poroissiens ne doivent à leur curé qu'un emplacement*
» *et un logement convenable, il ne peut en exiger deux ; en ac-*
» *ceptant le second il renonçait au premier.*

» *Depuis 1710 les habitans de Condat font rentré dans la* » *propriété utile de tout l'enclos ou était leur ancien presbytère* » *il est revenu à leur disposition depuis cette époque ils l'avaient* » *donné au curé ou ce qui est la même chose le seignenr qui* » *était le principal habitant en avait fait la concecsion en fa-* » *veur de la paroisse, les habitans en concédant un second en-* » *clos ont été en droit de reprendre ce premier le curé n'a du* » *ni put nullement être actionné pour délaisser un fond qui* » *n'est point à sa disposition, la demande de labbé est sans* » *fondement à cet égard.*

» *Quand à la seconde objection ou lon oppose qu'il faut con-* » *sidérer les choses comme si le presbytère était dans le même* » *local, dans cette hypothèse le curé ne pourrait conserver que* » *l'enceinte de ces baptimans cours et jardins le surplus serait* » *dans le cas de délaissement.*

» *Vous repliquerès que quand le presbytère serait encore au* » *même lieu le décimateur* (1) *ne serait pas dans le cas de de-* » *mander la distraction de l'excedent des baptimens cours et* » *jardin, parce que ce terrein étant un bien dont le curé n'a* » *que l'usufruit, la propriété est aux habitans ils ne peuvent* » *pas en être dépouillé.*

» *Et quand la cure habiterait encore le même local en établis-* » *sant comme il est fait par les aveux et dénombrements et* » (partie déchirée) *de 1480, 1485 et suivants ce local que* (par- » tie déchirée) *la paroisse qu'il ne provient point du décima-* » *teur, il ne peut* (ce dernier mot fait suite à la déchirue et » effacé) *jamais être tenu de le délaisser parce que la disposi-* » *tion n'en serait pas à lui mais à la paroisse.*

» *On fera peut-être encore valoir la possession que le curé a* » *toujours eu de cet enclos.*

» *Vous repondré que les habitans de Condat ayant égard à* » *la pauvreté de leur curé réduit à une misérable congrue alors* » *de 300 livres qui devenait de jours en jours plus insuffisate,* » *tandis qu'un gros abbé* (2) *enlevait tous les dixmes de leur*

(1) (2) L'abbé de Bellaigues.

» *paroisse ils eurent devoir laisser cette petite ressource a leur*
» *curé, qui de son cotté a aussi usé de générosilè envers la pa-*
» *roisse. On voit qu'il n'a jamais exigé la fourniture du pain*
» *et du vin les dimanches et fêtes pour les messes paroissiales,*
» *non plus que le payement des saintes huiles et des registres ;*
» *et ce qui est encore plus considérable, le blanchissage des lin-*
» *ges de son église qu'il a toujours fourni au deffaut de fabri-*
» *que. Enfin on voit par les comptes rendus de la marguillerie*
» *que le curé actuel avait avancè aux fabriciens plus de 300*
» *livres et qu'il en a fait remise.*

» *C'est par la suite des procédés honnêtes et genereux que*
» *c'est perpétué l'heureuse harmonie qui reigne entre le curé et*
» *les habitans de Condat qui fait egallement honneur aux uns*
» *et aux autres.*

» *Il doit au surplus paraître indifférens au sieur abbé de*
» *Bellègue que ce soit le curé ou les habitans qui jouissent de ce*
» *fond qui ne peut appartenir qu'à la paroisse, il doit lui*
» *suffire d'être convaincu qu'il ne peut y avoir de prétention.*

» *Voilà monsieur les reflexions dont j'ai cru devoir vous*
» *faire part pour écarter la prétention de M. l'abbé* (illisible)
» *y trouvait encore quelque difficulté je vous serai obligé de le*
» *demander à M. le curé de Condat ou à moi, je tacherai d'y*
» *satisfaire par de nouvelles recherches.*

» *J'ai l'honneur d'être très respectueusement Monsieur,*
» *votre très humble et très obéissant serviteur.*

» *Signé :* DHERAT, *curé de Chard.* »

La lecture de cette lettre attire l'attention sur un autre point : « *j'ai vu, dit le curé de Chard en parlant du premier presbytère, les terrens réclamés... c'est un enclos... dont un tier en pré et le reste en balais* » et, plus loin, en parlant du second presbytère : « *cet enclos est, dit-il, à la vérité... mais plus prétieux par sa situation et la bonté de son sol.* »

Les terres actuelles situées au-dessus du pavillon de Chez-Viallette, répondent bien au « *reste en balais* », car quelques-unes encore mal travaillées produisent des genêts à balais,

quant au terrain situé au-dessous de ce pavillon, il est en effet par son prés, « *plus prétieux par sa situation et la bonté de son sol.* »

Ces remarques fortifient notre assertion au sujet de l'emplacement de la première cure.

Le presbytère dont la Révolution s'empara était loin d'être une maison confortable. La cure, séparée de la route de Condat à Giat par une cour d'environ 66 toises, et mesurant 80 pieds de long sur 28 de large, était composée d'un rez-de-chaussée comprenant quatre pièces et grenier au-dessus. Elle était construite en pisé et couverte partie « *en paille, partie en albardeaux.* » Elle abritait le curé, son vicaire et sa domestique. « *Un volailler était adossé au pignon de ladite maison, à l'aspect du midi* », une petite cave se trouvait derrière le bâtiment ; à côté de la cure étaient « *une grange et étable, le tout couvert en paille* » mesurant 45 pieds de long sur 27 de large « *à côté de laquelle était une loge à cochon ayant 6 pieds de large sur 16 de long* ». Un jardin de 310 toises se trouvait au-devant des maison et grange. Derrière les bâtiments d'habitation se trouvait un pré d'une superficie approximative de 648 toises.

Le second presbytère et ses dépendances furent achetés le 2 frimaire an v par François-Gabriel de Douhet pour un prix minime : 670 fr. et il le revendit à Jean-Baptiste Viallette par contrat devant Me Bouyon, notaire à Pontaumur, le 31 juillet 1818, moyennant le prix de 1800 fr. payable entre les mains de ses créanciers.

La partie formant le premier presbytère fut vendue séparément ; de même ce qui composait le bénéfice de la cure.

### PATRONS

Au Moyen-âge, ceux qui avaient fondé, doté ou bâti une église, prenaient le titre de patron. Le patronage conférait des droits honorifiques et utiles en même temps qu'il imposait certains devoirs. Occuper la première place à l'église, être

recommandé aux prières nominales du prône, présenter ou désigner au collateur, à (l'évêque), un ecclésiastique pourvu des conditions requises pour être investi du bénéfice vacant, tels étaient les principaux de ces droits.

A qui appartenait primitivement le droit de patronage en l'église de Condat? Il se peut que les seigneurs de Chalus l'aient transmis aux seigneurs du Puy-Saint-Gulmier, après l'avoir reçu des de Sarrazin. Vers la fin du XVII^e siècle, ce droit devint indivis entre le seigneur du Puy-Saint-Gulmier et celui de Tix, donc, il appartint cent ans à peine, aux Bosredon de Tix, lesquels, comme on le verra d'après le document ci-dessus, ne purent l'exercer que deux fois avant la Révolution, dont la dernière indûment.

En 1605, le seigneur du Puy-Saint-Gulmier était patron de l'église de Condat, ainsi que l'atteste la requête ci-dessous :

« *A révérend Père en Dieu, noble François de la Rochefou-* » *cauld, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostholique* » *évesque de Clairmont. Salut.*

» *Comme ainsin soit que le droict de patronage et présenta-* » *tion de personne capable à la cure de Saint-Martin de Con-* » *dat, en vostre diocèse confessant qu'elle est vacante, appar-* » *tiennent à nous, noble Jean-Mathelin de Bosredont, seigneur* » *du Puy-Saint-Gulmier et à vous, Révérend Père, la collation* » *et toute autre disposition. Maintenant la dicte cure estant va-* » *cante par le décès de feu messire Anthoine Richen, dernier et* » *pacifique possesseur d'icelle à ceste cause vous avons pre-* » *santé et vous presentons par ces présentes Jehan Charmar-* » *leix, prêtre de la paroisse de Giat en vostre dioeèse. Vous* » *suppliant vouloir admettre lad. présantatian et luy conferer* » *lad. cure avec tous ses droicts revenus et privilèges. espérans* » *que, par son industrie, doctrine et vigilance les parrochiens* » *d'icelle en recepvront beaucoup d'édification et instruction :* » *en foy de ce que dessus avons mis nostre saing manuel en* » *nostre chasteau du Puy-Saint-Gulmier, le* XXVI^e *jour d'ap-* » *vril mil six cent cinq. Signé :* Bosredon, *seigneur du Puy-* » *Saint-Gulmier.* »

Ce droit de patronage ayant soulevé des difficultés après le décès ou de François-Bertrand de Bosredon ou de Jean de Bosredon, entre leurs héritiers *(car ce n'est que les descendants de François-Bertrand de Bosredon qui firent deux seigneureries distinctes : celle du Puy-Saint-Gulmier et celle de Tix)*, il fut décidé par sentence arbitrale portant partage en date du 7 novembre 1681, que ce droit s'exercerait dans la suite alternativement entre le seigneur du Puy-Saint-Gulmier et celui de Tix. En 1702, après la mort du *curé Bellon* le seigneur du Puy-Saint-Gulmier présenta à la vacance, le curé Chomette, au décès de ce dernier en 1728, le seigneur de Tix, à son tour, présenta son cousin, le curé *Claude de Bosredon*. Après la mort du curé de Bosredon, le droit de présentation, aux termes de la sentence ci-dessus, revenait au seigneur du Puy-Saint-Gulmier. Le seigneur de Tix n'en tint pas compte, et présenta *Joseph Sersiron*, bâchelier en théologie, de la Faculté de Paris. De son côté, et usant de son droit, le seigneur du Puy-Saint-Gulmier présenta *Louis-Charles Dauterroche*, docteur en théologie. D'où double présentation, et, par suite, procès devant la Sénéchaussée d'Auvergne, procès qui se termina par une transaction et renonciation à tous droits par Dauterroche en faveur de Sersiron, et ce suivant contrat passé devant Me Maignol, notaire au Cheval-Blanc, le 26 juin 1750. Sersiron eut gain de cause, parce qu'il « *fut diligent* » et qu'il se conforma à l'édit de 1691, qui voulait que la présentation fut insinuée dans le mois, « *terme fatal* » de l'accomplissement de cette formalité, tandis que Dauterroche ne fit insinuer la sienne qu'au cours du procès.

La réussite du curé Sersiron fut-elle due à sa diligence ou à la connaissance des édits, ou à une autre cause ? On peut en douter, car la transaction dit qu'en 1728, Dauterroche aurait déjà été présenté par le même seigneur à la nomination, mais que cette présentation serait « *demeurée sans effet* ».

La présentation du curé Sersiron, fut la dernière présentation faite à l'évêque pour la cure de Condat, car la Révolution trouva ce prêtre encore curé de cette paroisse.

Le seigneur, patron de la paroisse, devait être recommandé « *le premier au prosne de la messe de parroisse apprès l'ordre ecclésiastique, leurs majestés, princes et princesses.* »

Le curé Jean Desgours avait refusé au seigneur Jean Mathelin de Bosredon du Puy-Saint-Gulmier, de le recommander aux priéres parce qu'il ne remplissait pas les conditions imposées au patron. Ce dernier fit rendre par messire Perrayrol, official à Clermont, un jugement en date du 23 août 1623, obligeant « *le curé de recommander tous les dimanches au prosne de la messe, le seigneur baron du Puy-Saint-Gulmier, patron fondateur et présentateur de lad. cure* ».

*Messire Josef Larfeul*, successeur du curé Desgours ne fut présenté par ce seigneur de Bosredon qu'après avoir pris l'engagement de le recommander le premier au prône de la messe ! Voici le document, non signé, mais contenant en marge un renvoi paraphé par le curé Larfeul :

« *En sa personne, messire Josef Larfeul, prêtre filieul de* » *l'esglise paroisiale Saint-Martin-de-Condat, près Herment,* » *lequel de son bon gré a promis et s'est obligé à Messire Jehan* » *Mathelin de Bosredon, baron du Puy-Saint-Gulmier, patron* » *de l'esglise et cure de Condat, que estant pourvu de lad. cure* » *soubs la présentation dud. seigneur du Puy-Saint Gulmier,* » *de le recommander le premier au prosne de la messe de pa-* » *roisse apprès l'ordre ecclésiastique, leurs Majestés princes et* » *princesses, selon le jugement qu'il en a obtenu. Outre ce rap-* » *porter au vray par acte autentique le dénombrement vérita-* » *ble du revenu de la cure de Condat et coppie collationnée de* » *la provision qui luy sera faite par Monseigneur l'evesque* » *sur sa présentation afin de conserver led. droit de patronage* » *et qu'il sera tenu fère dans ung mois apprès lad. provision,* » *car ainsi était promis, etc. juré, etc. attendu, etc. tenir etc.* »

### INSTALLATION DES CURÉS

Avant la Révolution, lorsqu'on procédait à l'installation du curé de la paroisse, procès-verbal en était dressé par un notaire royal ; voici un exemplaire de ces actes :

« *Aujourd'hui, douzième jour du mois de septembre mil six* » *cents et dix, entour l'heure de dix heures du matin, en pré-* » *sence du notaire et témoins soubs escripts comparant en sa* » *discrette personne, messire Jehan des Gourds, estant au-de-* » *vant la porte de l'église parrochiale de Saint-Martin de-* » *Condat, et ayant en sa main certaines lettres de provision de* » *la cure dud. Saint-Martin-de-Condat, signées Malias, vi-* » *caire général, et Lefeux : locosecretarii de mandats scellées* » *du grand seau du seigneur evesque de Clermont en date du* » *penultième jour d'aoust dernier passe, le dict des Gourds par* » *vertu d'icelles aurait prié, requis et sommé vénérable per-* » *sonne Antoine Johannel, prêtre de la paroisse de Combrailhe* » *illac comprins en personne. Le voloir mettre en possession et* » *installer en la réelle actuelle et corporelle possession et sai-* » *sine de la dicte cure sellon et comme il est porté par la teneur* » *des dictes lettres, desquelles (lecture faite en présence des par-* » *rochiens de lad. parroisse). Et en obtempérant au mande-* » *ment y contenu, ledict Johannel aurait revestu et muny le-* » *dict des Gours d'ung surpellis, un estolle et ung bonnet carré* » *et le conduisant par la main (ayant prins de l'eau bénicte)* » *luy a faict ouvsir les portes de lad. esglize et du cœur d'icelle,* » *et ayant faict oraison devant le maistre autel, lui a bailhé le* » *livre (missel d'icelluy faict prester le serement en tel cas re-* » *quis) est a asfirmer et par spécial de bien servir ou faire ser-* » *vir ledict bénéffice, entretenir les privilèges des prêtres filheus* » *et parroissiens de ladicte église et lui faisant baiser ledict* » *autel, l'a conduict au premier stalle et siège du couste droict,* » *en arregardent ledict aultel, et le conduissant sous le clocher,* » *luy a faict sonner une cloche, déclairant que, par telles sere-* » *monies, il le mettait en la réelle actuelle et corporelle posses-* » *sion et saizine de ladicte cure, avec ses droicts proffits, reve-* » *nus, esmoluments et appartenances quelconques sellon la* » *teneur des susdites lettres de provision. Desquels réquisition,* » *sommation, prinse de possession et choses susdictes, ledit des* » *Gours m'a requis instemment et luy ay octroyé ces présentes* » *pour lui valloir et servir en temps et lieu de ce que de raison.*

» *Le tout faict en présenees de messire Jehan Chavanat* (1),
» *Annet Vergniolle, honorables hommes maistre Marien Mor-*
» *ton, procureur de Condat, Charles Vialle, Jehan Mazel, An-*
» *net de l'Esclauze et Pierre Leloupt, qui et lesd. des Gourds et*
» *Johannel ont signé Blaize Milton maître boulangier des faux*
» *bourgs des Gras de Clermont, George Martin, Jehan Chireys,*
» *Jehan Boissier et Antoine Aymard qui n'ont sceu signer les*
» *dits jours.*

» *Signé* Moureton, Vialle, Vergnolle, A. Joannel, Des-
» gourds, J. Chavanat.

» Octroyé de par le Roy. Signé : Moreton, *notaire.*

REVENUS, BÉNÉFICES ET DROITS DE LA CURE

Le curé de Condat possédait, dans l'étendue de sa paroisse, *le droit de Jauge* En 1610, le curé Chavanat, n'ayant pu trouver de bailleur, fit publier l'adjudication de ce droit à la halle du marché de Combraille-en-Val (2) Ce droit fut adjugé le 15 février 1610, à Antoine Romaneix, du village de Farges, commune de Condat, moyennant le prix de cinq sols. Voici ce document :

« *Je Messire Jean Chavanat, curé de l'église parroichielle*
» *de Condat, certifie à tous qu'il appartiendra qu'à la requête*
» *chastelain Gilbert Romaneix et Antoine Jarrier, commissaire*
» *establi pour le louage du droict de Jaulge avoir proclamé à*
» *mon profit de mestre à prix par deux dimanches qui voul-*
» *dront mestre prix au dict droict on n'a trouvé aucun met-*
» *teur. Signé :* J. Chavanat. »

Au dos se trouve :

« *Rapporte à vous, Messieurs les gens tenant la vénérable*
» *Cour des Aydes, à Montfertand, je, Michel Yver, sergent*
» *royal soussigné, qui, en verta de la commission de monsieur*
» *le général Faure pour le faict du droict de jaulge, et à la re-*

(1) Peut-être le prédécesseur du curé des Gourds.

(2) Ce lieu de marchés et de foires devint plus tard sous le nom de la Halle, un village de la commune de Combraille-en-Val.

» *quête chastelain Gilbert Romaneix et Antoine Jarrier, com-*
» *missaire établi pour le louage dudit droict de jaulge, je me*
» *suis transporté dans la halle, derrière le marché se tenant,*
» *j'ai proclamé à voix intelligible qui vouldront mestre prix*
» *au dict droict de jaulge, à quoy s'est comparu Anthoine Ro-*
» *maneix, de Farge en la dicte parroisse de Condat qui a mis*
» *ledict droict de jaulge par quoy à la somme de cinq solz par*
» *quoy, etc., etc. Faict... le* xv° *février mil six cent dix.*
» *Signé :* M. Yver. »

Dans le procès-verbal de visite du 5 août 1700, il est dit que le curé jouit de la portion congrue, d'un canton des dîmes dans celui de 1737, on rapporte que ce même curé jouit d'une partie des dîmes (1) et d'un supplément de 27 livres pour sa portion congrue et celle de son secondaire (vicaire). Le procès-verbal du 10 octobre 1783 dit que les revenus de la fabrique constitaient dans le produit des vinages (2) et des droits d'enterrements et de mariages statués d'un commun accord avec les habitants, et que l'abbé de Bellaigues, seul décimateur ecclésiastique, paie au curé la portion congrue.

« *Les dixmes grosses et menues et novalles* » appartenant au curé furent, par bail du 10 juillet 1763, Me Maignol, notaire au Cheval-Blanc, affermées moyennant la somme de 600 livres.

Les religieux de l'abbaye de Bellaigues (3), ordre de Citeaux, propriétaires du « *membre et grange* » de Saint-Bard, sis au village de ce nom, étaient les gros décimateurs de la paroisse, c'est-à-dire qu'ils percevaient sur le gros bétail et le blé ; comme compensation de leur charge, ils étaient tenus

(1) Cette portion de dîmes s'élevait environ à 47 septiers de blé seigle, mesure d'Herment.

(2) Chaque année aux fêtes de saint Mamert et de saint Roch, on se rend en pèlerinage à la chapelle de saint Bard. Le curé de la paroisse y bénit un mélange d'eau et de vin appelé *le saint Vinage* et présenté par le pèlerin.

La chapelle est située à 6 kil. du bourg de Condat, côté est.

(3) L'abbaye de Bellaigues se trouve dans la commune de Virlet, canton de Montaigut-en-Combraille.

de payer à l'ecclésiastique, (*le curé de la paroisse*) qui desservait le bénéfice (*la cure*) une pension annuelle, dénommée portion congrue, de fournir à l'église les ornements et livres nécessaires, de subvenir aux réparations du chœur.

En 1788, d'après la lettre du curé de Chard, énoncée plus haut, le curé était « *réduit à une misérable congrue de 300 livres,* » en effet, cette portion congrue ne pouvait être inférieure à cette somme. D'un accord intervenu en janvier 1703, entre l'abbé commandataire et le curé Chomette, un supplément de 27 livres que devaient verser directement au bénéficiaire les fermiers du domaine de Saint-Bard, fut accordé au curé de la paroisse.

Par décision prise en Châpitre, en 1752, la pension du curé fut augmentée d'un septier de blé.

### LE CURÉ ROMAIN ET LE CURÉ CONSTITUTIONNEL

Le curé Joseph Sersiron, bâchelier en théologie, naquit au Montel-de-Gelat, vers 1720. Il refusa de prêter le serment ordonné par la Constituante et la Législative, aussi l'administration civile le remplaça par Michel Prat, curé constitutionnel. Néanmoins, il exerça secrètement son ministère, jusqu'en mars 1792. Il demeura caché au village de Vedrines, dans la grange du nommé Perrière ; seules, trois femmes de ce village, notamment une nommée Villetelle, aïeule de M. Dumas-Fournier, connaissaient sa retraite, et trois fois par jour, lui portaient en cachette, sa nourriture. Il célébrait chaque jour sa messe une heure au moins avant le lever du soleil. Dans ce village qui ne comptait alors que cinq ménages, habitait un fougueux sectaire nommé Pierre Laurent, et par sobriquet, Fontbarron, qui ignora toujours la présence du curé.

En mars 1792, le curé Sersiron se retira au Montel-de-Gelat, dans sa famille. Le 7 mars 1794, il fut enfermé au Petit-Séminaire de Clermont-Ferrand, maison de réclusion des prêtres non assermentés. Libéré le 30 prairial an III, il

revint à Condat, où il exerça son ministère jusqu'à sa mort.

Il fut enterré dans l'église de Condat.

Le curé constitutionnel, Michel Prat, ancien vicaire de Charbonnières-les-Vieilles, naquit à Menet (Cantal); il quitta Condat pour ne plus y reparaître après la suppression du culte par Couthon, le deux frimaire an II (1).

Il est facile de retracer la situation pécuniaire du curé Sersiron après avoir exercé son ministère à Condat pendant 56 ans. A la requête de son héritier qui n'avait accepté sa succession que sous bénéfice d'inventaire ; cet inventaire fut dressé, après décès, par ledit Me Maignol, notaire, le 1er vendémiaire an XII.

Nous y trouvons les objets qui lui servirent pendant la tourmente révolutionnaire, *un calice avec la pataine en composition, une petite presse de marbre, une petite gondole en argent, un soleil en fer-blanc tout cassé, un chandelier en bois, quatre mauvais habits en bergopsomme* (douteux), *avec leurs vestes et culottes, une redingote en drap très usée.*

*Nous avons trouvé, dit l'inventaire, environ trois ou quatre quartes de vin rouge très poussé, qui ne vaut exactement rien, plus un autre petit tonneau lié en fer, appartenant au nommé Richen, voiturier à Giat, dans lequel il y a deux ou trois quartes de vin blanc également poussé et ne valant rien.*

Le bois de lit, les rideaux et l'armoire y sont revendiqués comme la propriété de trois personnes. Il possédait, à sa mort, une petite table en grosse charpente, une dizaine de livres de sel, quatre livres de beurre, trois chaises et deux fauteuils en grosse charpente, dix-sept francs et dix centimes, et pour six cents francs environ de valeurs mobilières.

(1) Renseignements tirés de l'ouvrage de M. l'abbé Villemeyre sur les prêtres qui vécurent pendant la Révolution.

## Tableau des Curés de Condat avant la Révolution

D'APRÈS LES DOCUMENTS CI-DESSUS

| NOMS et PRÉNOMS DES CURÉS | LIEUX DE NAISSANCE | DATES pendant lesquelles ils exerçaient | DATES DE LEUR DÉCÈS | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|
| Antoine de Chaslas. | Cité par Ambroise Tardieu comme curé de Giat et de Condat en 1513. | | | |
| Antoine Richen. | | | Décédé curé avant le 16 avril 1605. | |
| Jean Chamarleix | Originaire de Giat. | Nommé vers avril 1605. | | |
| Jean Chavanat. | Originaire de Condat. | Il exerçait en 1609, 1610, puis si c'est la même personne, on le trouve prêtre à Condat. | | |
| Jean Desgours. | id. probablement de Condat. | Nommé le dernier d'août 1610; prise de possession de sa cure du 12 septembre 1610. | Encore en exercice en 1625. | |
| Joseph de Larfeul | Originaire de Condat. | Il exerçait en 1626, 1633. | Il pourrait être décédé vers le 3 mars 1640. A cette date il a fondé 12 messes chantées le 17 de chaque mois. | |
| Michel Mosnéron | | Il exerçait en 1643. 1644, 1659. | Peut-être est-il décédé vers mars 1673 A cette date il a établi une fondation de 6 messes chantées, 3 le 25 juin et 3 le 30 septembre. | |
| Mathieu Bellon. | | En exercice en 1667, 1669, 1670, 1672. et 1700. | | |
| Antoine Chamette. | | Nommé en 1702. | Décédé curé en 1728. | Il était précédemment curé Saint-Genest-les-Monges |
| Claude de Besredon. | | Nommé en 1728. | Décédé curé le 15 avril 1746. | |
| Joseph Sersiron | id. de Montel-de-Gelat | Nommé en 1746. | Décédé en 1803. | |
| Michel Prat. | Curé constitutionnel. | | | |

(*A suivre.*)

F. VILLIOD.

## La Cathédrale de Clermont

—

### Troisième Partie

DESCRIPTION : L'EXTÉRIEUR
*(suite)*

Des qualités identiques recommandent deux vitraux exécutés par le même peintre pour les deux chapelles placées à la base des grandes tours. L'un est dédié à sainte Zite, l'autre, dans la chapelle des fonts baptismaux, retrace le baptême du sénateur Cassius par l'évêque saint Austremoine. Mais, à voir le néophyte couronné d'un diadème d'or, à voir une femme en prière, ne diriez-vous pas que vous assistez au baptême de Clovis, dans la basilique de Reims, sous les yeux de la reine Clotilde ?

A vrai dire, la disposition la plus logique dans l'effort vers l'idéal, c'est celle qui, dans les basses nefs, combine les tons mâles, vigoureux, des vitraux à légendes, et, dans les fenêtres hautes, dresse les verrières plus aériennes, plus translucides des grands saints debout. Alors, en une ascension pleine de mystère, « se poursuit, du sol aux voûtes, une gamme progressive de vibrations réglées, gamme austère et recueillie au bas du vaisseau, lumineuse et souriante dans ses hauteurs » (1). Chartres a réalisé la merveille de ce poème colossal ; à Clermont aussi, nous l'avons vu, les anciens maîtres s'y étaient exercés ; et, dès 1837, le peintre-verrier Thévenot proposait de nouveau ce programme aux efforts de l'avenir. Déjà, dans deux chapelles latérales de la nef, des vitraux exécutés naguère, dans un esprit analogue à ceux du pourtour de l'abside, font scintiller les feux de leur lumière écarlate ou dorée. C'est un premier pas ; souhaitons qu'il ne soit point le dernier.

(1) Olivier Merson : *Les vitraux*, p. 88.

En dépit des heures troublées que nous traversons, c'est un vœu que j'ose formuler : oui, puissent-elles bientôt, toutes les fenêtres, en haut, en bas, recevoir leur éclatante, leur idéale parure ! Alors tous les éléments du noble édifice parleront leur langage le plus expressif. Au dehors, l'envolée des flèches emportera la pensée loin des basses agitations terrestres. Dès le premier pas que nous ferons sous ces voûtes aériennes, l'âme se sentira à la fois dilatée et recueillie ; malgré nous, de nos cœurs s'échappera l'enthousiasme, l'adoration, la prière. Ce jour-là, le poème sera complet ; à cet immense concert de la pierre et de la couleur, aucune voix ne manquera plus pour faire monter vers Dieu l'hymne de sa gloire, l'extase de notre amour.

## APPENDICE I

### Les Cathédrales antérieures à l'édifice actuel

Quand saint Austremoine vint prêcher l'Evangile à Augustonemetum, la ville sainte des Arvernes et de toute la Gaule celtique, plus probablement il édifia le premier oratoire chrétien au Nord-Ouest, dans le faubourg qui bientôt prit le nom de " Faubourg des Chrétiens ", *Vicus Christianorum* (faubourg Saint-Alyre). Peut-être l'emplacement fut-il le même qui plus tard, à cause des restes des martyrs déposés à l'entour, s'appela Notre-Dame d'Entre-Saints.

En tout cas, au v^e siècle, sur la partie haute de la ville, appelée maintenant la " Ville des Arvernes ", *Urbs Arverna,* l'évêque saint Namace fait construire un somptueux édifice dont Grégoire de Tours nous a laissé la description admirative. De proportions semblables à Notre-Dame du Port, cette cathédrale offre le plan des vieilles basiliques romaines : abside circulaire, transept, triple nef, point de voûte, mais charpente apparente. 70 colonnes la soutiennent, 42 fenêtres l'éclairent, 8 portes y donnent accès. Dans le sanctuaire, les murs sont revêtus de mosaïques formées de marbres de diverses

couleurs. Saint Namace envoie des prêtres à Bologne chercher des reliques des saints Agricole et Vital ; à leur retour, il consacre son église en l'honneur de ces glorieux martyrs.

A quelle époque cette seconde cathédrale fut-elle détruite ? Est-ce lors de la ruine de la ville, mise à sac par Pépin le Bref, en lutte contre Waïfre, duc d'Aquitaine, et contre Blandin, comte d'Auvergne, qui avait suivi Waïfre dans sa révolte (761) ? Est-ce au IXe ou au Xe siècle, pendant les incursions des Normands qui, à diverses reprises, assiègent et ravagent Clermont ? Nous ne pouvons le dire au juste. Nous savons bien que, peu après 860, l'évêque saint Sigon relève de ses ruines l'église de N.-D. du Port ; que, vers 915, l'abbaye et l'église de saint Alyre surgissent de nouveau du milieu des décombres. Pour la cathédrale, la date du relèvement est assez incertaine. Quoi qu'il en soit, après avoir largement contribué à faire reconstruire la Cité, l'évêque Etienne II, fils de Robert Ier, vicomte d'Auvergne, procède à la consécration du nouvel édifice (2 juin 946). Sur le conseil de Robert, abbé de Mozac, il le dédie à la Vierge. En même temps, cette troisième cathédrale reste sous le vocable des saints martyrs Laurent, Agricole et Vital. Dans son enceinte, elle compte sept autels. Cette œuvre excitera plus tard l'admiration du roi Robert le Pieux et, lorsqu'il fera rebâtir l'église saint Aignan à Orléans (consacrée en 1029), il exigera que le chevet soit copié sur celui de la cathédrale d'Auvergne.

Dans le cours de notre étude, plusieurs fois nous avons parlé de cette façade d'Etienne II qui subsista jusqu'en 1851. Il nous reste maintenant à dire quelques mots des fouilles exécutées sous le sol de l'église actuelle et qui mirent au jour des vestiges importants de l'ancienne cathédrale.

Les plus instructives furent exécutées, en 1855, sous le chœur, par Viollet-le-Duc et A. Mallay, architecte diocésain. Elles firent reconnaître, dans l'ancienne crypte, une disposition qui, dès le Xe siècle, se montre identique à celle de nos églises actuelles du roman auvergnat. Autour de la chapelle centrale, un déambulatoire existe, éclairé par trois fenêtres

étroites et sur lequel donnent quatre chapelles rayonnantes. Mais, comme à Mozac, au lieu d'être séparé de la chapelle centrale par des colonnes, il l'est par un mur plein ; un mur encore, percé de larges portes, le sépare des chapelles rayonnantes. Comme à Mozac de nouveau, la chapelle centrale n'était point voûtée, mais couverte de larges dalles appuyées sur des colonnes intérieures. Dans chacune des chapelles, un autel cubique surmonté d'un retable peint et, en face, un tombeau. Sur les voûtes des chapelles et sur les murs, des restes de peintures fort intéressantes ont été retrouvés. Ces voûtes, lors de la construction de la cathédrale gothique, avaient été défoncées et, par leur ouverture béante, on avait jeté pêle-mêle des débris de l'église antérieure, chapiteaux, modillons, tuiles, moulures, d'un style analogue à celui des églises du roman auvergnat.

D'autres fouilles, entreprises à l'extrémité opposée de l'église, ont fait reconnaître les sols distincts de monuments successifs, les débris d'un incendie, sans doute celui de la cathédrale de saint Namace.

Ainsi donc, d'après ces découvertes, la formule du roman auvergnat aurait été trouvée dès le milieu du xe siècle et même plus tôt, si, de fait, la cathédrale consacrée en 946 avait été construite au siècle précédent. Contre une telle conclusion, certains archéologues élèvent des doutes. Sans nier l'antériorité de l'art auvergnat sur les autres écoles romanes, il leur semble peu vraisemblable que ses traits fussent si nettement définis avec une pareille avance. Et, de même qu'on s'accorde à voir dans N.-D. du Port, non plus l'œuvre de l'évêque saint Sigon (fin du ixe siècle), mais un produit du xie siècle, ils ne seraient pas loin, pour notre cathédrale, de supposer, au début de ce même xie siècle, une réédification que là, comme en bien d'autres endroits, les documents historiques très incomplets, on le sait, n'auraient point mentionnée. Dans la fièvre architecturale qui caractérise cet âge, ce fait n'aurait rien qui pût nous surprendre ; et ainsi, du moins pour l'une de ses parties, le chevet, l'église saint Aignan d'Orléans aurait pris modèle,

non pas sur la cathédrale consacrée par Etienne II, mais sur cet édifice nouveau auquel appartiendrait donc la crypte mentionnée tout à l'heure.

*(A suivre.)* Abbé Ph. GOBILLOT.

---

**Pour le Comité de publication :**

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice BASSE.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. BILLET.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
## DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 6 août 1908

La séance est ouverte sous la présidence de M. Everat, président de l'Académie.

Il déclare la séance ouverte et prie M. Maurice Barrès de l'Académie française, membre honoraire de l'Académie de Clermont, de vouloir prendre la présidence de la séance.

M. Everat prononce l'allocution suivante :

MONSIEUR,

« Je n'ai plus à vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

« Mon prédécesseur s'est acquitté l'an dernier de cette agréable mission avec une grâce si parfaite, et vous avez accueilli son « compliment » avec une amabilité si exquise, qu'il est bien entendu depuis ce moment que, selon le mot de M. le marquis de Montlaur, vous êtes ici chez vous.

« Mon devoir se résume à vous remercier d'avoir bien voulu vous en souvenir, et à vous exprimer notre joie de vous posséder à nouveau quelques instants. Volontiers, pour saluer votre retour dans cette salle, emprunterais-je au divin Racine le cri de son Esther :

....O jour trois fois heureux !
Que béni soit le ciel qui te rend à *nos* vœux !

« Je me suis laissé conter, Monsieur, que dernièrement,

au cours de l'un de ces débats tumultueux dont les Rostres du Palais-Bourbon s'arrogent, dit-on, le monopole, vous avez été amené à proposer, non sans malice, d'ajourner votre transport au Panthéon. Tous vos contemporains applaudissent d'enthousiasme à cette sage résolution, et entre tous, veuillez le croire, vos confrères de l'Académie de Clermont. Leurs souhaits prolongeront cet ajournement autant que vous le désirerez vous-même. Votre gloire n'y perdra rien ; et nous, nous y gagnerons de jouir, durant de longs lustres encore, du plaisir délicat que vous nous donnez aujourd'hui.

« Notre hospitalité, je le sais, est toute modeste. Nous ne pouvons vous offrir que les productions de notre pastorale Auvergne :

..... sunt nobis mitia poma,
Castaneæ molles et pressi copia lactis.

« Mais ces productions, quelque simples qu'elles apparaissent, ne sont pas pour rebuter un esprit tel que le vôtre, si passionnément épris de tout ce qui constitue la force et l'originalité de notre race, et si pieusement conservateur du patrimoine légué par les chers aïeux.

« Aussi bien, avez-vous eu récemment la courtoisie d'observer, en réplique aux ineptes diatribes que vous vaut par intervalles l'affirmation d'un patriotisme aussi indomptable qu'éclairé, que de votre présence à notre séance du 1er août 1907 vous avez rapporté, sans vous y attendre, la preuve irréfutable des origines vraiment françaises de votre famille, très ancienne et vigoureuse branche jaillie du vieux tronc auvergnat.

« Nous savons doublement gré au vénéré M. Marcellin Boudet, personnificateur vivant de l'érudition provinciale, de vous avoir fourni cet argument décisif, et à la fois de nous avoir donné les prémices de ses recherches, devenues si opportunes, sur le pays de Barrès.

« Je ne doute pas que les travaux incessants de vos collègues clermontois, et en particulier les trouvailles de notre

infatigable pascalisant, M. Elie Jaloustre, honneur de notre Académie, et celles de nos confrères qui, à sa suite, creusent cette inépuisable mine, ne vous réservent encore pour l'avenir des rencontres non moins heureuses.

« Aussi, un grincheux reprocherait-il au membre de l'Académie française de s'attarder à présider la séance d'une petite académie de province ? Je vous vois déjà prêt à lui riposter par celle de vos réparties qui naguère vous suscitait une plaisante aventure : « Vous vous trompez grossièrement ! »

« Le mot vous attirerait-il encore quelque rebuffade de la part d'un interlocuteur peu familiarisé avec les nuances du dictionnaire et de la grammaire ? Peut-être ! Notre belle langue française éprouve de si décevantes surprises par ces temps de nouveautés de tous genres ! Mais l'assurance de cette riposte éveille en notre Compagnie, Monsieur, la plus légitime fierté et vous vaut sa plus entière reconnaissance. »

M. Maurice Barrès est installé au fauteuil de la présidence et répond par les paroles suivantes :

« Monsieur le Président,

« Je suis très fier des paroles infiniment élogieuses que votre courtoisie vient de vous inspirer dans un si beau langage, et je suis heureux de ce que j'apprends à l'instant que cette année encore un de nos distingués confrères va nous parler de Pascal. S'entretenir de Pascal à Clermont avec des hommes d'étude, c'est à mon goût le plus grand des plaisirs de l'esprit.

« Je considère comme un bonheur que ma santé et les médecins m'aient conseillé Royat et m'engagent à venir en Auvergne chaque année : En Auvergne et pas ailleurs !

« Quand j'imagine qu'on aurait pu m'envoyer dans certains pays, d'ailleurs fort beaux, comme la Suisse, la Bohême, que j'ai traversées, ou même dans certaines régions de la France, je vois clairement que j'y aurais perdu mon temps, que j'y aurais été comme séparé de moi-même. Ici, au contraire, je me retrouve ; tout me ramène à mes préoccupations essentielles, et quand je m'en vais, j'emporte en plus du bien-être physique, le plaisir d'avoir bien travaillé.

« Cette année, comme la précédente, j'ai eu l'agrément de visiter les traces de Pascal avec M. Elie Jaloustre. Sous un soleil magnifique, à trois heures de l'après-midi, nous sommes partis pour Gerzat. Je rêve d'aller un jour dans le pays de Barrès, guidé par les travaux de M. Marcellin Boudet. C'est dans les publications des membres de l'Académie de Clermont que l'on trouve ce qui peut donner l'idée la plus exacte et la plus poétique de cette puissante terre d'Auvergne.

« Je sens tout le prix, Messieurs, de la sympathie que vous avez bien voulu me témoigner dès l'origine, en souvenir de nos racines communes. Je vous remercie de m'en renouveler le témoignage aujourd'hui en m'invitant à présider votre séance. Est-ce une tradition que nous sommes en train de fonder ? Je crois qu'il a toujours été jugé utile et naturel de multiplier les liens entre les Académies provinciales et l'Académie française.

« Je termine, Messieurs et chers Confrères, en souhaitant de me retrouver l'an prochain, à pareille date, dans votre compagnie. »

— Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet qui est adopté sans observations.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages déposés sur le bureau.

Parmi ces derniers se trouve un hommage du doyen Alluard. C'est une collection de brochures publiées successivement par lui sur l'Observatoire du puy de Dôme, sur sa construction, sur la découverte du temple de Mercure. Le Secrétaire perpétuel sera chargé d'écrire au doyen Alluard pour le remercier au nom de la Compagnie.

— La parole est donnée à M. Jouberton pour sa lecture sur *Blaise Pascal et la France au XIX^e siècle.*

Le Président se fait l'interprète de l'Académie en félicitant M. Jouberton de sa lecture, il signale les idées de filiation que M. Jouberton a trouvées entre l'œuvre de Pascal et la littérature du XIX^e siècle et aussi sur l'influence qu'à dû

exercer sur la littérature de Pascal et ses impressions les paysages de Clermont et de l'Auvergne.

— M. l'abbé Vernhet donne lecture d'un éloge de Monseigneur Chardon, vicaire général du diocèse et chef d'ambulance pendant la guerre de 1870.

Mgr Chardon fut membre de l'Académie de Clermont. M. l'abbé Vernhet fait une analyse de ses divers ouvrages.

Ces deux travaux sont renvoyés au Comité de publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour et après nouveaux remerciements de M. Maurice Barrès, la séance est levée à 3 heures et demie.

## OUVRAGES REÇUS

*Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire*, rédigé par Augustin Chassaing, complété et publié par M. Antoine Jacotin.

*Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France;* 2e série, t. VIII, 1er et 2e trimestres, 1908.

*Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et énergétiques de Toulouse;* t. XL, 1907, Bulletin trimestriel, n° 2.

*Société archéologique et historique de l'Orléanais;* Bulletin, t. XV, n° 190.

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de La Morinie;* 57e année, 226e livraison, t. XII, 1908, 2e fascicule.

*Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire;* 2e série, t. XXVIII, 1908, 1re livraison, janvier-mars.

*Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* (siège à Brive); t. XXXe, 2e livraison, avril-juin 1908.

*Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts;* 3e série, t. XIIe, 22e volume de la collection; 3e fascicule.

*Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine;* t. XVI, 4e trimestre 1907, 1er trimestre 1908.

*Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de Touraine;* Mémoires, t. XLVI. E. R. Vancelli: *La Collégiale de Saint-Martin-de-Tours, des origines à l'avènement des Valois.*

*Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles publiées par la Société hollandaise des sciences à Harlem;* 2e série, t. XIII, 3e et 4e livraisons.

*Revue de la Haute-Auvergne publiée par la Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne;* 10e année, 1908, 1er fascicule.

*Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse;* 10e série, t. VII, Toulouse, 1907.

*Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers ;* 5e année, t. X, année 1907.

HOMMAGES :

Charles Janet : *Etude sur les fourmis*, 5e note. — Id. : *Anatomie du Gasten de la Myrmiex rubra.* — Id. : *Sur les Nematodes des glandes pharyngiennes des fourmis.* — Id. : *Sur les nerfs de l'antenne et les organes chordotonaux chez les fourmis.* — Id. : *Sur le système glandulaire des fourmis.* — Id. : *Réaction alcaline des chambres et galeries des nids des fourmis.* — Id. : *Sur un organe non décrit servant à la fermeture du réservoir du venin.* — Id. : *Sur le mécanisme du vol chez les Insectes.* — Id. : *Sur les nerfs aphaliques... de la fourmi.* — *Essai sur la constitution morphologique de la tête de l'insecte.* — *Etudes sur les fourmis, les guêpes et les abeilles*, notes 10, 14, 16, 18. — Id. : *Observations sur les Guêpes.*

J. Berriat-Saint-Prix : *Les insectes qui font tomber les épis et l'insecte qui fait périr les ormeaux.*

Alluard : *L'Observatoire du puy de Dôme, sa fondation, son inauguration, le 25e anniversaire de sa fondation.* — *Découverte du temple de Mercure.* — *A la cime du puy de Dôme en 1872.* — *Notice biographique.*

J. Désaymard : *Un artiste auvergnat : Emmanuel Chabrier.*

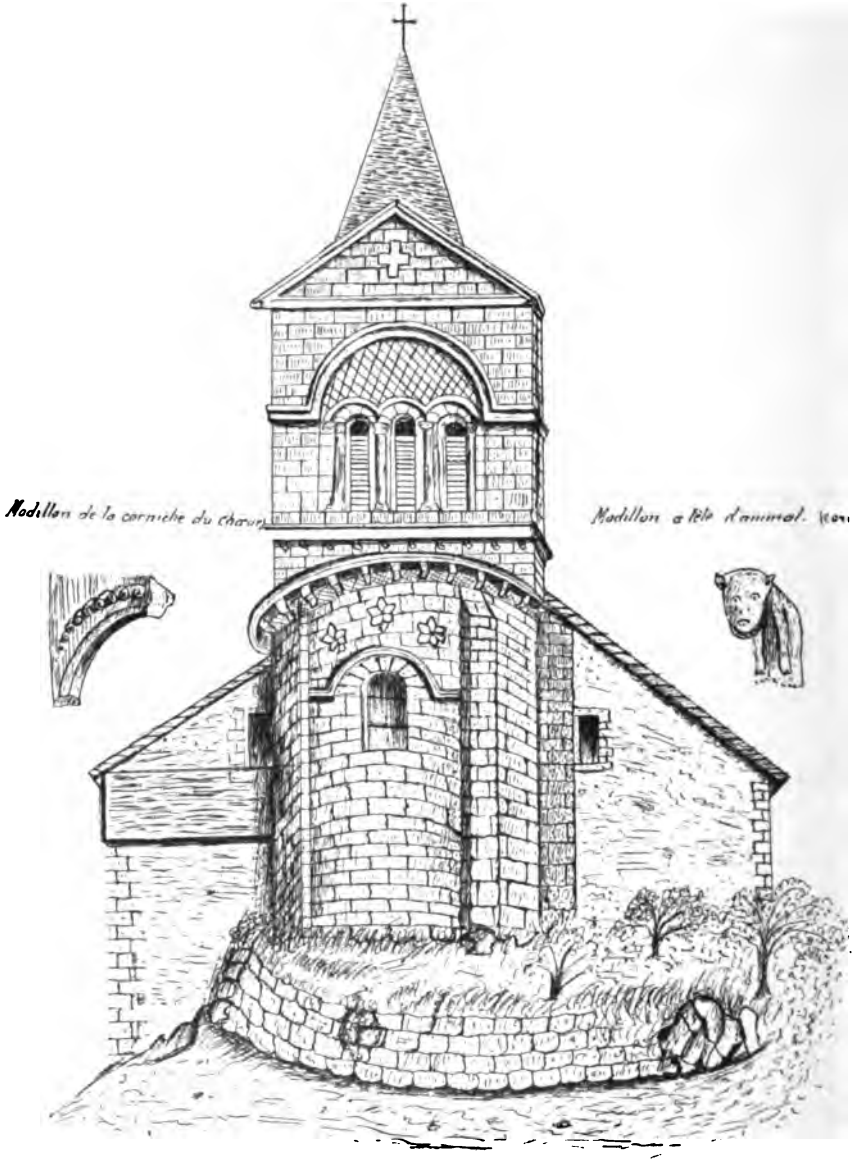


Croquis du chœur de l'église de Condat (Vu de l'Est)

# NOTES ET DOCUMENTS
## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Condat en Combraille et ses environs, du XIVe siècle à nos jours

### LA PAROISSE AVANT 1789
(*Suite et fin*)

#### CIMETIÈRES.

Il y a à Condat trois cimetières : deux désaffectés et celui actuel bientôt remplacé par un nouveau. Ces trois cimetières se trouvent à la suite l'un de l'autre. Autrefois, n'en formaient-ils qu'un seul? ou ont-ils servi à tour de rôle? Des recherches archéologiques peuvent seules nous l'apprendre. Celui qui se trouvait près de l'église, et qui a été transformé en place, nous paraît le plus ancien. On y a retrouvé les corps inhumés dans des tombes creusées dans le granit désagrégé. Quelques uns de ces corps, au lieu d'être couchés sur le dos, étaient placés les reins en l'air. Le second semble plus récent ; il contenait des tombes en domite. L'arbre de Sully planté à l'entrée du bourg, sur le côté gauche de la route de Condat à Giat, retient encore un sarcophage emprisonné par ses racines. Mais l'arbre se meurt, la pierre sépulcrale s'effrite, et nul ne songe à sauver ces vieux débris!

#### LES NOTAIRES.

Le Répertoire général du corps des minutes des notaires de l'arrondissement de Riom, édité en 1865 par les soins de notre Chambre, n'est qu'une aride nomenclature, manquant à la fois d'exactitude et d'intérêt, et n'a pu nous guider dans nos recherches sur nos predécesseurs à Condat.

De même, aucun de ces derniers ne s'est intéressé à recueillir les documents concernant notre région, aussi nombre de titres précieux, tant pour l'histoire locale que pour les besoins des familles, se sont dispersés et détruits. C'est donc à grand peine et grâce à l'aide de quelques amis que nous avons pu rassembler une à une, depuis 1500, un certain nombre d'anciennes minutes de nos prédécesseurs (1).

Nous retrouvons nos prédécesseurs au seizième siècle, époque où l'autorité royale ne pouvait empêcher la dispersion des minutes. Ces actes furent rédigés en latin jusqu'à l'ordonnance de Villers-Cotterets, d'août 1539 ; à partir de cette date, ils le furent en français.

L'ordonnance d'Henri IV, de mai 1597, rendit héréditaire l'office de notaire et les minutes transmissibles avec l'office. A partir de 1561, tous les notaires de Condat étaient déjà notaires royaux ; dès cette date, ils faisaient précéder leur signature de « *octroyé de par le Roy.* »

Il y a quelque différence entre le tabellion, le garde-notes et le notaire dont les offices furent remplacés, suivant ordonnance de mai 1597, par l'office unique de notaire-tabellion garde-notes. Antérieurement à cette ordonnance, nous n'avons, dans cette partie de l'Auvergne, trouvé aucun tabellion, aucun garde-notes.

On nommait praticien le jeune homme qui se destinait alors aux fonctions notariales ; c'était le clerc stagiaire de notre époque; pour entrer en possession de sa charge, il devait obtenir de l'autorité des lettres patentes ou de chancellerie, appelées provisions, ayant quelque analogie avec le décret actuel de nomination par le Président de la République.

Un impôt ou « *marc d'or* » était prélevé sur tous les offices

(1) Au château du Mas, il était resté un nombre considérable de vieux titres et d'anciennes minutes des de Larfeuil et de leurs prédécesseurs; lors de la vente de la propriété il aurait été facile à un notaire soucieux de ses devoirs, et ami de l'étude et du travail, de les réunir et de les sauver de la destruction ; nous avons essayé de le faire, mais nous sommes arrivés trop tard !!

de France, à chaque changement de titulaire. Cet impôt fut établi par Henri III. Les offices étaient taxés à un ou plusieurs marcs d'or, et même à une portion de marc d'or. L'office de Condat acquittait « *un denier ou marc d'or.* » Le candidat n'était admis à prêter serment qu'après justification du paiement de cette taxe, par la représentation qu'il en faisait de la quittance délivrée par le trésorier du marc d'or, quittance annexée aux provisions avant la prestation de serment.

Voici, d'après l'Edit de Provins, mai 1328, la formule de serment (1) que prêtait le postulant :

« *Je conserverai avec une fidèle sollicitude les protocoles ou* » *livres de notes, et les registres pour la garantie et la sécurité* » *de la chose publique, et pour en transmettre la mémoire à* » *futur.*

» *Et, sans l'autorisation du roi, du sénéchal ou du bailli, je* » *ne les transporterai pas hors de la sénéchaussée et du bail-* » *lage où je fais ma résidence.*

» *Mais, lorsque mes fonctions cesseront, ou que je les aban-* » *donnerai moi-même, je transmettrai ces registres par mon* » *testament ou l'acte de ma dernière volonté au sénéchal, bailli* » *ou juge, ou je les leur ferai remettre, sauf mon droit ou* » *celui de mon héritier pour les avantages qui doivent en ré-* » *sulter, d'après les ordonnances royaux.* »

Le sénéchal ou son lieutenant faisait passer au candidat un examen portant sur la partie technique et théorique du notariat, et sur les ordonnances et édits (2) ; il avait « *enquis et interrogé* » le candidat « *tant sur le faict des pratiques, style des nottaires, que ordonnances royaux.* » Le Procureur du Roi était entendu, après avoir eu, sur l'ordre du sénéchal, communication des lettres de provision et de la quittance du marc d'or. Pour subir l'examen et être admis au serment, le

(1) Renseignements tirés de : *La science historique et les archives notariales*, par Me Greban, notaire à St-Germain-en-Laye.

(2) Les us et coutumes ainsi que les ordonnances royaux et édits formaient le droit de l'époque.

candidat devait justifier « *de sa bonne vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine et fidellité au service du Roy.* » Ensuite le sénéchal recevait son serment, et l'envoyait à ses fonctions, en le mettant « *en pocession et saisyne dudict office de notaire royal et héréditaire* ».

Le candidat ne pouvait exercer qu'à partir du jour où il était majeur « *exercer icelluy office qu'après sa majorité.* » Néanmoins il pouvait être nommé et reçu avant d'avoir atteint cet âge.

On trouvera ici par ordre chronologique, une copie fidèle des titres ayant appartenu à nos prédécesseurs, titres qui nous ont servi pour rédiger le présent.

Du 26 août 1561. Provisions données par Catherine de Médicis à Annet de Léclauze :

« *Caterine par la grace de Dieu Royne de France, mère du* » *Roy, duchesse d'Auvergne, A tous ceulx que ces présentes* » *lettres verront salut, savoir faisons que pour le bon rapport* » *qui fait nous a esté de la personne de nostre bien amé Annet* » *de Lesclauze et de ses sens, suffisance, loyaulté; prudhommie* » *et bonne diligence, etc. icelluy pour ces causes et autres nous* » *nommons avons donné et octroyé donnons et octroyons, par* » *ces présentes, l'office de notaire royal à Condat, en notre dict* » *duché d'Auvergne que vouloit tenir et exercer Estienne de* » *Leclauze, son père, dernier paisible possesseur d'icelluy vac-* » *quant à présent par son trespas pour led. office avoir, tenir* » *et dorénavant exercer par led. de Lesclauze fils aux honneurs* » *autres franchises libertés, droicts proffects et emoluments* » *accoutumés, et qui y appartiennent tant qu'il nous plaira*

» *ment et à lui obéyr et entendre de tous ceulx et ainsi qu'il* » *appartiendra es choses touchant et concernant led. office* » *osté et débouté d'icelluy tout autre illicite détenteur non* » *ayant sur ce lettres de provision précédens en datte des dites* » *présentes. Lesquelles en témoignage, etc. etc. nous avons si-* » *gnées de notre main, et à icelluy fait mettre notre scel à* » *Saint-Germain-en-Laye, le vingt-sixième jour d'aoust mil* » *cinq cent soixante ung :* » *etc.*

Du 23 septembre 1628. Certificat de capacité.

« *Pardevant nous noble Antoine de Murat, conseiller du Roy* » *en sa cour etc..... lieutenant général en la sénéchaussée et* » *siège présidial d'Auvergne, a comparu Me Antoine Moreton,* » *fils et héritier de feu Me Marien Moreton, son père, qui nous* » *a dict et remontré que puis peu de jours en çà son dict père* » *étant décédé, et suivant son contract de mariage, il se serait* » *desmis de son office de notaire royal au lieu de Condat,* » *au proffict dudict Antoine Moreton, suivant les contrats* » *d'hérédité et vante et suplément que son dict père y avait ob-* » *tenu des commissaires desputés par Sa Majesté, à l'exécution* » *de son édict du mois de may* MV *soixante-dix-sept, ainsi qu'il* » *nous a faict apparoir par les dicts contracts du deuxième* » *may 1588 et mai mil six cent vingt-deux, conformément* » *auxquels contracts et provisions il nous a prié et requis de* » *lui vouloir prendre et recepvoir sur ce son serrement au* » *cas requis et acoustumé, et ce fait le mettre en plaine poces-* » *sion et jouissance dudict office de notaire royal héréditaire* » *audict lieu de Condat près Herment, résidant à Chaslus pour* » *en jouir, suivant les dictes provisions et tout ainsi que son* » *dict père faisait apprès qu'il nous a faict apparoir de sa* » *bonne vie et mœurs, religion catholique, apostolique et ro-* » *maine et fidéllité au service du roy lesquelles provisions et* » *contracts nous avons ordonné qu'elles soient communiquées* » *au procureur du Roy qui n'avait voulu empescher sa récep-* » *tion ni prise de pocession estant par nous trouvé capable et* » *suffisant tel que l'ordonnance le requiert pour icelle exercer.*

» *Ce fait avons enquis et interrogé led. Morreton tant sur le*
» *faict des pratiques stile des noïtaires que ordonnances royaux*
» *lequel avons trouvé capable et icelluy prins et reçu son serre-*
» *men au cas requis et acoustumé lequel avons reçu, mis et*
» *mettrons en pocession et saisyne dudict office de notaire royal*
» *et héréditaire aud. lieu de Condat près Herment, résidance*
» *de Chaslus pour en jouir suivant ses dictes provisions et con-*
» *tract et tout ainsi que deffunt son dict père faisaict expédier*
» *les nottes dudict deffunt son père quand il en sera requis, à*
» *la charge qu'il ne pourra exercer icelluy office qu'après sa*
» *majorité et auquel avons enjoinct de garder les édicts, ordon-*
» *nances du roi et de la cour de séans et le tout estre enregistré*
» *au registre des actes de concéquance de la séneschaussée*
» *d'Auvergne. Fait et donné à Riom, le samedi vingt-troisième*
» *septembre mil six cent vingt-huit.*

» *Extrait du registre des actes de concéquance de la séné-*
» *chaussée d'Auvergne,* » *etc.*

Du 5 juin 1675, autre certificat de capacité.

« *Pardevant nous, Jean-Antoine de Roux, seigneur de Pont-*
» *mort, conseiller du Roy, Lieutenant-Général en la séné-*
» *chaussée et siège présidial d'Auvergne, a comparu Me Pierre*
» *Delarfeul, praticien, qui nous a dict avoir esté pourvu par*
» *le Roy de l'office de notaire Royal héréditaire au bourg de*
» *Condat près Herment ainsi qu'Il nous a faict voir des lettres*
» *et provisions qui lui ont été expédiées le 25e may dernier, si-*
» *gnées sur le reply par le Roy Lormet (?) et scellées, suivant*
» *lesquelles etc., quittance etc., marc d'or. Il nous a requis vou-*
» *loir prendre son serement et le recevoir audict office lesquel-*
» *les pièces nous avons ordonné estre communiquées au procu-*
» *reur du Roy qui n'aurait voulu empêcher ladite réception*
» *ny prise de possession, ce faict, nous l'avons enquis et in-*
» *terrogé, tant sur le faict de praticque, stil des notaires, qu'or-*
» *dannances royaux, et après l'avoir trouvé capable, et de luy*
» *pris et reçu le serment au cas requis nous l'avons reçu aud.*
» *office de notaire royal héréditaire au Bourg de Condat pres*

» *Herment mis et mettons en possession d'icelluy pour le jouir*
» *et exercer suivant lesd. provisions et tout ainsi etc. De même*
» *qu'en a jouy ou du jouir feu Me Antoine Moreton, dernier*
» *possesseur dud. office. Enjoignons aud. Pierre Delarfeul de*
» *garder les édicts, ordonnances royaux, arrest de la cour et*
» *règlement de ce siége, et du tout octroyé acte. Faict et or-*
» *donné à Riom, le cinquième juin mil six cent soixante-quinze*
» *et signé De Roux.*

» *Extrait des Registres en la Sénéchaussée d'Auvergne.*

» *Enregistré lesd. jour et an, etc.* »

Inventaire non daté, mais postérieur à 1678.

« *Inventaire des titres en vertu desquels Me Jean Tixier*
» *exerce l'office de nottaire royal héréditaire, es paroisses de*
» *Condat et Saint-Avit, et lesquels il produit pour satisfaire à*
» *la déclaration du Roy et arrets du Conseil ordonnance donne*
» *en conséquence.*

» *Premièrement L'acte de réception au dict office dudict*
» *Tixier es dictes paroisses de Condat et de Saint-Avit, octroyée*
» *par Monsieur de Murat, Lieutenant général en la sénéchaus-*
» *sée d'Auvergne et siège présidial de Riom, du 19 janvier*
» *1624, signé Bonnyol greffier et enregistré Gardon. Ensemble*
» *la requête présentée par ledict Tixier au dict sieur Lieute-*
» *nant général, pour estre reçu audict office dudict jour.*
» *Signé Vallette.*

» *Plus le contrat de démission dudict office consanty par*
» *Me Guilhaume Tixier consanty au profit dud. Jehan Tixier,*
» *son fils, du 13 janvier 1624, signé Moreton notaire royal.*

» *Plus autre contract de démission dudict office de notaire*
» *royal fait par Me Antoine Villemaud au profict dudict Guil-*
» *laume Tixier du 2 mars 1588 signé Ogier notaire royal.*

» *Plus les lettres de provision dudict office de notaire Royal*
» *héréditaires esdictes paroisses de Condat et Saint-Avit oc-*
» *troyé au profit dudict Guillaume Tixier par Izabelle royne*
» *douairière du 4 May 1588 au pied desquels est l'acte de ré-*
» *ception dudict Guillaume Tixier au dict du 1er juin 1588 si-*

» *gné Mangon greffier collationné Gardon et scellée aux armes*
» *du Roy.*

» *Plus une quittance de finance de huict escus sol pour la*
» *taxe de la résignation du dict office du 4 may 1588 signée*
» *Joussière secrettaire du Roy.*

» *Plus autre quittance de finance du droit de denier d'or de*
» *la somme de 15 livres du 10 avril 1603 signée Monceau, au*
» *proffict dudict Guillaume Tixier.*

» *Plus un contract de revante dud. office de notaire royal*
» *héréditaire au profict dudict Guillaume obtenu de messieurs*
» *les trésoriers généraux de France du 7 mai 1604, pour la*
» *somme de* XXIX *livres* XIIII *sols, signée Faure et plus bas par*
» *mes dicts sieurs Robert.*

» *Plus la quittance de finance de la dicte somme de* XXIX *li-*
» *vres* XIIII *sols procédant de ladicte vente datée dudict jour* VII
» *may 1604, signée Antonin.*

» *Plus un autre contrat de revante faite dudict office, au*
» *proffict dud. Guillaume Tixier, obtenu desd. sieurs Trésoriers*
» *généraux de France signé Regin et plus bas pour lesdicts*
» *sieurs commissaires : Courtin et scellé aux armes du roy du*
» XXVII *may 1622 estant de la somme de* XXXIII *livres.*

» *Plus la quittance de finance de lad. revante dudict office*
» *de notaire Royal de la dicte somme de 33 livres, pour*
» *laquelle il fut revandu au dict Guillaume Tixier signée par*
» *deLigny, trésorier aux parties cazuelles dudict jour* XXVII *mai*
» *1622.*

» *Plus un contrat de vente des dits sieurs trésoriers de l'office*
» *de contróleur aux contracts des notaires comme aussy au*
» *proffit de Me François Maignol et Antoine Moreton, notres*
» *royaux avecq ledict Jean Tixier et paroisses de Landogne,*
» *Condat et Saint-Avit, pour la somme de 60 livres* X *sols du*
» *25 8bre 1627. Signé Grosbois.*

» *Plus la quittance de finance de la dicte somme de 60 livres*
» *10 sols signée le 25 octobre au profict desd. Tixier Maignol*
» *et Moretton notaires acquéreurs susd.*

» *Plus autre quittance de finance de supplément aud. office*

» *au profit de Jean Tixier, de la somme de 22 livres pour la*
» *taxe faite sur ledict office du dernier décembre 1637 signée*
» *Garnier, au dos : Enregistré au contrôle général le* XXII *mars*
» *1628, signé Boyer.*

» *Plus autre quittance de finance de la somme de* XX *livres*
» *pour le droict royal du 2 juillet 1641, signée...*

» *Plus un contrat de revante et adjudication dud. office de*
» *notaire Royal héréditaire au profit dudit Jean Tixier pour*
» *la somme de 25 livres octroyée par Messieurs Hennequin de*
» *Hillerin et Payen, commissaires députtez à faire ladicte*
» *vente en dacte du* XXII *d'aoust 1644 au pied duquel est la*
» *theneur de la quittance signée Ferrand, et plus bas pour nos*
» *dicts sieurs les commissaires : Jolly.*

» *Plus la quittance de finance de ladicte somme de 26 livres*
» *au profict dudict Tixier acquéreur dudict jour* XXII *août 1644*
» *signé de Landrol.*

» *Plus autre quittance de finance de la somme de 30 livres*
» *de nouveau taxée sur ledict office au proffict dudict Tixier*
» *du* XI *mars 1644 : signée Briccart et contrôlé au dos.*

» *Plus les lettres de provision dudict office obtenues du roy*
» *par ledict Renet Tixier du* XXIIII *mai 1671, signées : par le*
» *roy Lourot et enregistrées par Bouschet et scellées.*

» *Plus l'acte du comptract dudit office aux paroisses de*
» *Condat et Saint-Avit, signé Grégoire et Dangoy, greffiers en*
» *la sénéchaussée d'Auvergne, du* VII^e *julhet 1671.*

» *Plus une quittance ou récépissé du sieur Roumanet de la*
» *somme de* XIIII *livres du 25 janvier 1673, de luy signée.*

» *Plus aultre récepissé dudit sieur Rommanet de* XV *livres*
» *du 25 mars 1673.*

» *Plus aultre récepissé dud. sieur Viallot dit... de* XX *livres*
» *et 2 sols pour livres du 28 mars 1678, de luy signée.* »

---

## Tableau des Notaires de Condat

DONT L'ÉTUDE SUBSISTA APRÈS LA LOI DU 25 VENTOSE AN XI

| | |
|---|---|
| Mes Jean DE LÉCLAUZE (1). | Etait en exercice le 21 mars 1519. |
| Etienne DE LÉCLAUZE. | A cessé ses fonctions vers août 1561. |
| Annet DE LÉCLAUZE. | Ses lettres de provisions datent du 26 août 1561 ; il exerçait encore le 5 mars 1577. |
| Marien MORETON. | Il a pu être nommé en mai 1588 ; il exerçait en 1610. |
| Antoine MORETON. | Il exerçait le 25 octobre 1627 ; il n'était plus en exercice à partir d'environ le 5 juin 1675. |
| Pierre DELARFEUL, époux de Jeanne de Montglandier. | Il était en exercice le 5 juin 1675. Il l'était encore en 1687, 1690 et 1693, époques pendant lesquelles son fils Henri était clerc chez lui. |
| Henri DELARFEUL, époux de Marie de la Cour. | Il exerçait en 1694, 1697. En 1718 il était décédé. |
| François DELARFEUL (1), époux de Anne Sersiron. | Il exerçait en septembre 1705. |
| Laurent-Gabriel DELARFEUL. | Il exerça de 1787 à 1821. |
| Jean-Charles-Henri DELARFEUL. | Il exerça de 1821 à 1843. |
| Marien-Anne de PANNEVERT. | |
| MONIER. | |
| LAURENT. | |
| VILLIOD. | |

## Tableau des Notaires de Condat

DONT L'ÉTUDE FUT SUPPRIMÉE

| | |
|---|---|
| Mes Jacques SAUVAT (2). | Il exerçait en 1525. |
| Antoine VILLEMAUD (4). | Il s'est démis de ses fonctions le 2 mars 1588. |
| Guillaume TIXIER (4). | Nommé le 1er juin 1588, il exerçait encore en mars 1592 et décembre 1521, et très probablement jusqu'en 1644. |
| Jean TIXIER (4). | Il exerça à partir d'août 1644 jusque vers mai 1671. |
| René TIXIER (4), époux de Françoise Chamarleix. | Ses lettres de provisions datent du 23 mai 1671, il exerça à partir de juillet 1671, il était encore en exercice en 1683, 1690 et 1691. |
| Pierre TIXIER (4). | Il était en exercice en 1694, 1697 et 1730. |
| René TIXIER (4 et 5), époux de Gilberte Chauveau (3). | Il exerçait en 1738 et 1764. |
| Guillaume MAIGNOL. | Il était en exercice en août 1775 jusqu'en 1818, époque à laquelle son étude fut supprimée. |

(1) Le Répertoire général du corps des Minutes cite un Losilause au lieu de Léclauze, un François Moureton qui n'a pas existé et il omet François de Larfeul.

(2) Nous le rattachons à cette étude, parce que nous l'avons trouvé notaire à cette date, et qu'à cette même date l'autre étude de Condat avait comme titulaire un de Léclauze.

(3) Fille de François Chauveau, avocat au Parlement de Paris et Présidial de Riom.

(4) Tous ces notaires ne figurent point dans le Répertoire général.

(5) Tous ces Tixier étaient désignés sous le sobriquet de Fiolou. Il existe dans le bourg une maison qui porte ce nom et dont ils étaient propriétaires.

DIFFÉRENTS PASSAGES DE TROUPES A CONDAT

De 1649 à 1815, il y eut à Condat, cinq passages de troupes.

En 1649 « *le sieur Baron d'Albert avait logé dans la dite paroisse avec sa compagnie de chevaux-légers, et demeurèrent l'espace de neuf jours aux fraiz et despans de lad. paroisse* ».

L'année suivante, les frais d'étape, c'est-à-dire les distributions de vivres faites aux troupes en marche n'ayant point été payés, le « *corps commun* » de la paroisse ayant à leur tête Jean Romaneix, Jean Gironnet, Jean Tixier (vicaire de Condat), et Gilbert Girondon, consuls en 1649, décidèrent que « *la poursuite* » la réclamation, serait faite « *à Messieurs les trézauriers de France en la Généralité d'Auvergne à Riom* » par les consuls de 1649, et non par les consuls de 1648, ainsi que le demandait René Tixier, au nom de son père, Jean Tixier, consul en 1648.

Après la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, les dragons séjournèrent à Condat, ainsi que l'atteste le billet de logement ci-dessous :

« *Jhoset Miton, Jean Peroni, François Lauredy, Mable* » *Gearleton vous logeres un dragon pour cinq jours. Fait le* » *premier novembre 1685. Et Annet Lauredy ederat aux* » *autres par commandement de Jacque Boyer, consul de* » *l'année présente. Chacun payerat apropotion de talle* » (1).

A l'époque de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) « *la compagnie de dragons du s^r Débaudat du régiment de paysar est en quartier d'hyver dans la paroisse de Condat près Giat par ordre du Roy pris le 4 décembre 1696* », il fut donc établi un « *role d'ustancile* » qui devait être payé à cette compagnie par les habitants de Condat « *revenant les ustencile à 7 livres 10 sols par jour, et par conséquant à 225 livres par mois, c'est à raison de trois sols la livre par place dont la répartition a esté faicte au sol la livre sur tous les contribuables*

(1) Lire : taille.

*au rolle de la taille* » et un « *rolle de la somme de trante sept livres neuf sols dont la part faict sur les habitans de la paroisse de Condat l'année présente 1697 pour leur part et portion dustancile des troupes de sa majesté appointements et habillement de la milice.* »

Sous la régence du duc d'Orléans, pendant la guerre avec l'Espagne, des troupes prennent leur quartier « *d'hyvert* » dans cette paroisse, et, de ce fait, les habitants sont imposés pour 398 livres 17 sols 6 deniers.

Après la seconde abdication de l'empereur, des troupes passèrent à Condat, ainsi que l'attestent les deux pièces ci-dessous :

« *Roumaneix, service Militaire, Jean Mitton logera six* » *militaires pour une nuit, et leur fournira le pain. En mairie* » *de Condat, le 31 juillet 1815. Signé : de Larfeul.*

» *Michel Mourton est invité et au besoin requis de se trouver* » *demain à Condat, à dix heures du matin, pour le transport* » *des troupes de Condat à Pontgibaud. En mairie le 31 juillet* » *1815. Signé de Larfeul.*

« *Et Pierre Roullet, Girronet fournira deux vaches.* »

F. Villiod.

---

## La Cathédrale de Clermont

*(Suite et fin)*

---

### APPENDICE II.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

#### I. Manuscrits.

1. Archives Vaticanes.

*Bulle du Pape Urbain V, pour la réédification de l'Hôpital Saint-Barthélemy* (1362). Regest. de Ind. et Commun. An. I. n° 252.

*Bulle du Pape Grégoire XI pour la construction d'une Chapelle devant le portail septentrional de la Cathédrale* (1373). Regest. de Ind. et Priv. An. IV, n° 285. (1)

2. Bibliothèque Nationale.

(Pierre Durand, 1615-1684). *Description de la cathédrale de Clermont.* (Fonds français, n° 32812).

Chanoine Pierre Audigier (1659-1744). *Histoire de la Ville de Clermont.* 2 vol. (Fonds français, n° 11486).

Le Père Lebrun. *Manuscrits liturgiques. Eglise de Clermont.* (Fonds latin, n° 16799) (2).

3. Bibliothèque de Clermont.

Pierre Audigier. *Histoire de l'Eglise d'Auvergne : VI^me^ livre* (Ms. n° 583) — *La Limagne d'Auvergne.* Tome 1^er^ (Ms. n° 581).

*Devis des réparations nécessaires à l'achèvement de la cathédrale, 1496.* (Ms. n° 634. Copie d'une pièce des Archives départementales, par M. Cohendy, archiviste).

*Recueil de différents événements qui se sont passés à Clermont de 1740 à 1754.* (Dans le volume " Notes sur l'Auvergne ", Ms. n° 623). Renseignements sur la Mission du P. Bridaine en 1740.

Le P. Thiolier. — *Recueil de diverses choses arrivées en Auvergne depuis 1731 jusqu'à 1770* (Ms. n° 702). Renseignements sur la mission du P. Bridaine.

Gault de Saint Germain. *Lettres sur l'Auvergne* (Ms. n° 511).

Dulaure. *Extraits de l'histoire d'Auvergne par Audigier.* 3 vol. (Ms. n^os^ 587, 588, 589). — *Extrait des archives de la Cathédrale et de Saint-Alyre* (Ms. n° 601). — *Extrait des archives de la ville de Clermont* (Ms. n° 602). — *Tables chronologiques d'événements qui ont rapport à l'Auvergne, de l'an 250 à 1618.* 3 vol. (Ms. n^os^ 592, 593, 594).

*Registres des délibérations municipales.* (Période antérieure à la Révolution).

*Plans et dessins divers.*

4. Archives du département du Puy-de-Dôme.

Fonds du Chapitre Cathédral. Armoire 7, sac H, côte 1. — Armoire 10, sac A, côte 1. — Armoire 18, sac B, côtes 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26,

(1) Les autres bulles des papes relatives à la Cathédrale peuvent être connues par ailleurs.

(2) Les trois ouvrages qui précèdent m'ont été obligeamment communiqués en copie par M. A. Vernière.

27, 28, 29, 34 ; sac C, côtes 6, 19, 21, 22 ; sac D, côtes 2, 4, 16, 18, 20, 24, 25, 29, 30. — Etc.

Série Q : Séquestre (en classement).

Fonds du Secrétariat de l'Evêché : liasse 4, côte 15. (1)

Ventes des biens nationaux.

### 5. Bibliothèque du Chapitre.

*La Canone* (XIIIe-XIVe siècles).

(François Vidilhe, chanoine). *Journal de la cathédrale.* (Début du XVIIe siècle). (I, 2).

*Mémoires pour servir au cérémonial de l'église de Clermont : cérémonies extraordinaires.* (G 2, 17 et 18.)

A. Périer. *Rubriques générales qui s'observent en l'église cathédrale de Clermont, écrites en l'année 1698* (E. 2, 8).

*La Canone, le Journal de Vidilhe, et le Rubricaire de Périer* sont aux Arch. du département depuis 1908.

### 6. Hôtel de Ville.

*Registres de la paroisse Sainte-Croix de la Cathédrale.*

*Registres des délibérations municipales.* (Période révolutionnaire).

### 7. Provenances diverses.

*Procès-verbal de M. du Cup, commissaire député pour la recherche des titres du comté de Clermont, 1618.* (Communiqué par M. Vernière). Contient des détails sur la statue de saint Louis à la façade septentrionale.

Moranges (Secrétaire de Massillon). *Pouillé du diocèse de Clermont.* (Communiqué par M. Vernière).

Micolon de Blanval (Vicaire-général à la fin du XVIIIe siècle). *Les anciens usages de la cathédrale de Clermont.* (D'après une copie de M. Vernière).

*Pièces diverses sur les deux anges en bois sculpté du grand autel*, 1761. (Archives de M. le Comte de Champflour).

*Pièces diverses sur les cens dûs au Chapitre, surtout au Prévôt.* (Archives de M. le Comte de Champflour).

*Procédures relatives au droit réclamé par les Dignités du Chapitre de célébrer aux jours de fêtes, en l'absence de l'évêque, 1682-1708.* (Archives de M. le Comte de Champflour).

Collin de Gévaudan, Vicaire-général. *Rapport au Ministre des Affaires*

(1) Pour plus de brièveté, nous avons indiqué seulement par leurs côtes les principales pièces des Archives se rapportant à la Cathédrale.

*ecclésiastiques, sur la Cathédrale de Clermont, 1824.* (Communiqué par M. l'abbé Crègut).

*Relevés de plans par A. Mallay et dessins originaux de Viollet-le-Duc.* (Chez M. Jarrier, architecte).

## II. Imprimés.

### 1. Ouvrages généraux, indiqués dans l'ordre chronologique de leur publication.

J. Savaron : *Les origines de Clairmont.* Clermont, 1607, in-18. — *De sanctis Ecclesiis et Monasteriis Claromontii.* Clermont, 1608, in-18. — *Les Origines de Clairmont.* Edition de P. Durand, Paris, 1662, in-folio.

Fodéré : *Narration historique des convens de l'ordre de Saint-François.* Lyon, 1619, in-4°. — Ce qui concerne la Custoderie d'Auvergne a été réimprimé dans les Mémoires de l'Académie de Clermont, tome I^er^, 1859.

J. Branche : *La vie des saincts et sainctes d'Auvergne.* Le Puy, 1652, in-12. (Réimpression : Clermont, F. Thibaud, 1858, 2 vol. in-12).

(J. Dufraisse) : *L'origine des Eglises de France.* Paris, 1688, in-8°.

*Gallia Christiana*, tome II, Paris, 1720, in-folio.

Piganiol de la Force. *Nouvelle description de la France*, tome VI. 2^me^ édition, Paris, 1722, in-12.

(Chavagnat) : *Calendrier d'Auvergne pour 1762.* Clermont, 1762, in-12.

Chabrol : *Coutumes d'Auvergne.* Paris, 1786, in-4°. Tome IV.

Laporte : *Lettres sur l'Auvergne.* (Extrait du *Voyageur français*, tome XXXI). Paris, 1790, in-12.

Dulaure : *Description des ci-devant Villes, Bourgs... du Midi.* Tome V : *Description de l'Auvergne.* Paris, an II (1794), in-18.

J. Lavallée : *Voyage dans le département du Puy-de-Dôme.* Paris, an IV (1796), in-8°.

Delarbre : *Notice sur l'Auvergne et la ville de Clermont.* Clermont, 1805, in-8°.

Ch. Nodier, J. Taylor et A. de Cailleux. *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France. L'Auvergne.* Tome I. Paris, Firmin-Didot, 1829, in-folio.

B. Gonod : *Chronologie des évêques de Clermont.* Clermont, 1833, in-4°. — *Notice historique de la cathédrale de Clermont.* Clermont, 1839, broch., in-8°.

E. Thévenot : *Recherches historiques sur la cathédrale de Clermont, et ses vitraux.* (Annales d'Auvergne, tome IX, 1836).

J. B. Bouillet : *Guide du voyageur à Clermont-Ferrand.* Clermont, 1836, in-18. — *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme.* Clermont,

1846, in-8° et Atlas. — *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du Moyen-Age du département du Puy-de-Dôme.* Clermont, F. Thibaud, 1874, in-8°.

J. Renouvier : *Essai de classification des églises d'Auvergne.* (Bulletin Monumental, tome III, 1837).

P. Mérimée : *Notes d'un voyage en Auvergne.* Paris, 1838. in-8°.

A. Mallay : *Cours d'Archéologie sacrée.* Clermont, 1842, in-8°.— *Classification des églises du diocèse de Clermont* (Mémoires de l'Académie de Clermont, tome XII, 1870).

Bourassé : *Les plus belles cathédrales de France.* Tours, Mame, 1843, in-8°.

A. Michel : *L'ancienne Auvergne et le Velay.* Moulins, Desrosiers, 1843-1847. 3 vol. in-fol. et Atlas.

De Résie : *Histoire de l'Eglise d'Auvergne.* Clermont 1855, 3 vol. in-8°.

Viollet-le-Duc : *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XI*e au* XVI*e siècle.* Paris, Morel, 1853-1868, 10 vol. in-8°.

L. Nadeau : *Voyage en Auvergne.* Clermont, 1862, in-12.

E. Thibaud : *Guide en Auvergne.* Clermont, F. Thibaud, 1862, in-12.

P. D. L. (de la Faye de l'Hospital) : *Description archéologique et historique de la cathédrale de Clermont.* Clermont, F. Thibaud, 1865, in-12.

E. Mallay : *Mémoire sur l'architecture en Auvergne au Moyen-Age.* (Mémoires de l'Académie de Clermont, tome IX, 1867).

A. Tardieu : *Histoire de Clermont.* Moulins, Desrosiers, 1871-1872. 2 vol. in-4°. — *L'Auvergne (Puy-de Dôme).* Herment (Puy-de-Dôme), sans date, in-18. — *L'Auvergne illustrée*, 1886-1888, in-4°.

Bauchal : *Nouveau dictionnaire des architectes français.* Paris, André et Daly, 1887, in-8°.

Paul Mantz : *Une tournée en Auvergne* (Gazette des Beaux-Arts, fév. 1887).

E. Vimont : *Les deux principales églises de Clermont* (Club Alpin français, section d'Auvergne, 13e Bulletin, 1889).

L. Gonse : *L'art gothique.* Paris, Quantin, 1890, in-4°.

G. Rouchon : *Guide archéologique pour les excursions du Congrès de Clermont-Ferrand en 1895.* Paris, Picard, 1895, broch. in-8°. (Extrait du *Bulletin Monumental*).

H. Doniol : *La Basse-Auvergne.* Paris, Hachette, 1900, in-16.

M. Boule, Ph. Glangeaud, G. Rouchon, A. Vernière. *Le Puy-de-Dôme, Guide du Touriste, du Naturaliste et de l'Archéologue.* Paris, Masson, 1901, in-16.

(Lestrade) : *La Cathédrale de Clermont.* Clermont, Bellet, 1902, broch. in-8°.

2. Ouvrages spéciaux, donnés dans l'ordre chronologique des faits relatés.

Baluze : *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne.* Paris, 1707, 2 vol. in-folio. (A consulter surtout pour des donations faites à la cathédrale).

De Surrel de Saint-Julien : *Les évêques de Clermont d'après les Schedæ inédites des Archives du Vatican.* (Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1884).

*Note sur la découverte du tombeau de Jean Deschamps.* (Bull. hist. et scient. de l'Auvergne, juillet 1883).

Dourif : *Le tombeau de Jean Deschamps.* (Mémoires de l'Académie de Clermont, tome XXV, 1883).

*Acta Visitationis Provinciarum Burdigalensis et Biturícensis, factæ a Simone de Bello Loco.* (Baluze : *Miscellanea*, édition de Mansi, Lucques, 1761, in-folio, tome Ier).

*Les Registres de Nicolas IV* (1288-1292), publiés ou analysés par E. Langlois. Paris, Thorin, 1886-1893, in-4°. (Cf. les documents : 1078, 1079, 1626, 1627, 1639, 2997).

M. Faucon : *Notice sur la construction de l'église de la Chaise-Dieu.* (Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1884). 2e édition, Paris, Picard, 1902, in-8°.

(E. Jaloustre) : *La Chapelle d'Allègre* (Avenir du Puy-de-Dôme, 8 fév. 1908).

A. Chaix. *Les évêques d'Auvergne. Jacques d'Amboise.* Clermont, Bellet, 1874, broch. in-8°.

A. Mallay : *Note sur l'ancienne statue de N.-D. du Retour.* (Semaine religieuse, 25 Mai 1872).

M. Cohendy : *De l'importance des anciennes minutes de notaires, au point de vue historique.* (Mém. de l'Acad. de Clermont, tome VII, 1865). En particulier, détails sur les boutiques adossées à la cathédrale, au cours du XVIIe siècle.

A. Arnaud : *Un prélat constitutionnel : J. F. Périer.* Paris, Bloud, 1902, in-8°.

F. Mège : *Le Puy-de-Dôme en 1793 et le proconsulat de Couthon.* Paris, Aubry, 1877, in-8°. — *Un bénédictin de Saint-Alyre pendant la Révolution : Verdier-Latour.* (Revue d'Auvergne, 1893). — *L'exécution du Concordat et la Petite Eglise dans le département du Puy-de-Dôme.* Clermont, Bellet, 1895, in-8°.

*Une page de l'histoire de la Révolution à Clermont.* (Bulletin hist. et scientif. de l'Auvergne, 1885).

(E. Jaloustre) : *Plombs et balles. Le toit de la Cathédrale de Clermont.* (Carnet paroissial de la Cath. de Clermont, juin 1908).

A. Maire : *Les fêtes nationales sous la Révolution dans le département du Puy-de-Dôme.* (Revue d'Auvergne, 1885).

*Le maire de la ville de Clermont-Ferrand à ses concitoyens* ; du 27 déc. 1808. (Circulaire à propos d'un projet d'achèvement de la cathédrale).

(Raymond, curé de la cathédrale) : *Mission de Clermont, 1818.* Clermont, 1818, in-12.

*Notice sur la mission de Clermont, 1818.* Clermont, 1818, in-12.

C. L. Cormont : *Voyage de leurs Majestés Impériales en Auvergne.* Clermont, 1862, in-8°.

*Compositions et dessins de Viollet-le-Duc.* Paris, Morel, 1892, in-folio.

*Semaine religieuse.* (Sur les travaux d'achèvement, *passim*).

*Les fêtes pour la statue de Notre-Dame du Retour.* (Semaine religieuse 10 et 17 mai 1873, 27 juin et 4 juillet 1874).

Ch. des Granges : *L'intérieur de la Cathédrale terminé.* (Semaine religieuse, 9 janvier 1875).

De la Faye de l'Hospital : *Sur les nouveaux travaux de la Cathédrale.* (Semaine religieuse, 10 avril 1875).

(De la Faye de l'Hospital) : *Visites archéologiques et artistiques : Cathédrale de Clermont et Notre-Dame du Port.* Clermont, Malleval, 1879, in-18.

### 3. Sur la topographie des environs de la Cathédrale.

Belleforest : *Cosmograqhie universelle.* Tome II. Paris, 1575, in-folio.

B. Gonod : *Recherches sur la maison où Blaise Pascal est né.* Clermont 1847, in-8°.

A. Bellaigue de Bugheas: *La maison où Pascal est né.* (Mémoires de l'Académie de Clermont, année 1886).

A. Laporte : *Notes explicatives sur l'essai de reconstitution du plan de Clermont à l'époque des Croisades.* (Congrès Archéologique de 1895. Paris, Picard, 1897, in-8°).

Casati de Casatis : *Villes et châteaux de la vieille France : Duché d'Auvergne.* Paris, Picard, 1900, in-8°.

M. Boudet : *Le quartier et les rues des Notaires à Clermont au Moyen-Age.* (Revue d'Auvergne, 1889 et 1890).

### 4. L'administration Municipale.

B. Gonod : *Trois mois de l'histoire civile de Clermont en 1481.* (Annales d'Auvergne, tome IV, 1831).

F. Renaud : *Histoire de la Commune de Clermont-Ferrand.* Clermont, 1873, in-18.

H. F. Rivière : *Histoire des institutions de l'Auvergne.* Paris, A. Marescq, 1874, 2 vol. in-8°.

5. Sur les droits du Chapitre.

*Etrennes ecclésiastiques pour 1764.* Clermont, 1764, in-18. (Pouillé du diocèse).

A. Bruel : *Pouillés des diocèses de Clermont et de St-Flour du XIV^e au XVIII^e siècle.* (Documents inédits de l'Histoire de France. Tome IV des Mélanges. Paris, Imprimerie nationale).

*Procès entre l'évêque de Clermont et le Chapitre de la Cathédrale en 1636.* (Journal " l'Auvergne ", 27 déc. 1846).

Chanoine Guil. Majour : *Défense de feu M. Savaron.* Clermont, 1703, in-12. — *Apologie des chanoines de la cathédrale et des citoiens de la ville de Clermont.* Clermont, 1713, in-12.

J. B. Bouillet : *Recherches sur l'hôtel des Monnaies de Clermont.* (Mémoires de l'Académie de Clermont, Tome VII, 1865).

E. Jaloustre : *Les anciennes écoles de l'Auvergne.* (Mémoires de l'Académie de Clermont, année 1881).

(Marquis) : *Notice sur les hospices de la ville de Clermont.* Clermont, 1844, in-8°.

Peghoux : *Recherches sur les hôpitaux de Clermont-Ferrand.* Clermont, 1845, in-8°.

Sur les foires : *Pièces relatives à l'Auvergne.* (Mémoires de l'Académie de Clermont, tome XXV, 1883) ; *Ventes et denrées de marchandises.* (Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, juillet 1885).

6. Sur le culte a la cathédrale.

A. Vernière : *Itinéraires des processions dans la ville de Clermont à la fin du XV^e siècle.* (Bull. hist. et scient. de l'Auvergne, 1886).

J. Savaron : *Traitté contre les masques.* Clermont, 1607; 3^e éd. Paris, 1611, in-18.

(Raphanel) : *Anciens usages liturgiques du diocèse de Clermont.* (Semaine religieuse, 4, 11 et 25 Mai, 8 Juin, 10 Août, 21 et 28 Déc. 1901, 18 Janvier, 22 Février, 15, 22 et 29 Mars, 5 Avril 1902).

E. Jaloustre : *Le livre de Raison d'un bourgeois de Clermont au XVII^e siècle.* (Bull. hist. et scient. de l'Auvergne, 1901).— *Une nièce de Pascal : Marguerite Périer.* (Ibid., 1901).

F. Mège : *Un litige canonique au XVIII^e siècle.* (Revue d'Auvergne, 1885).

M. Cohendy : *Entrée des Evêques.* (Annales d'Auvergne, tome XXVIII, 1855).

*

7. Sur la prédication de St-Vincent Ferrier et du P. Bridaine.

A. Thomas : *Saint Vincent Ferrier dans le Midi de la France.* (Annales du Midi, tome IV, 1892).

A. Vernière : *Saint Vincent Ferrier dans le Midi de la France.* (Revue d'Auvergne, 1892).

Blampignon : *Correspondance inédite de Massillon.* Bar-le-Duc, L. Guérin, 1869, in-18.

*Journal du P. Thiolier.* (Auvergne Historique, 12e année, 1905. — Seulement une bizarre erreur de transcription a fait imprimer Bordaine, au lieu de Bridaine).

8. Sur l'ancien mobilier de la cathédrale.

A. Vernière : *Journal de voyage de dom Jacques Boyer.* (1710-1714). Clermont, F. Thibaud, 1886, in-8°.

Rabani-Beauregard et Gault : *Tableau de la ci-devant province d'Auvergne.* Paris, 1802, in-8°.

*Tableaux et Monuments connus dans la ville de Clermont avant les destructions dirigées par Couthon.* Extrait de l'Inventaire des Archives de la Cathédrale. (Auvergne Historique, 12e année, 1905).

(Abbé Mioche) : *Saint Agricole et saint Vital, patrons de la Cathédrale de Clermont.* (Semaine religieuse, 23 et 30 avril 1898).

E. Roux : *Epitaphes et Inscriptions des principales églises de Clermont-Ferrand d'après les manuscrits de Gaignières.* Clermont, Bellet, 1904, in-8°.

Croizet : *Explication du sarcophage des Carmes-Déchaux.* (Tablettes historiques d'Auvergne. Tome I, 1840).

E. Le Blant : *Les sarcophages chrétiens de la Gaule.* Paris, Imprimerie nationale, 1886, in-4°.

9. Sur la sculpture.

*Note sur la découverte de plusieurs statues.* (Annales d'Auvergne, tome XXIV, 1851).

E. Mâle : *L'art religieux en France au XIIIe siècle.* Paris, Leroux 1898, in-8°. 2e éd. A. Colin, 1902.

10. Sur l'état intérieur actuel.

E. Le Blant : *Les Sarcophages chrétiens de la Gaule.* (cf. supra).

A. Dauvergne : *Recherches sur la peinture en France pendant le Moyen-Age.* (L'Art en province — Revue du Centre. Année 1858, Moulins, Desrosiers).

Gélis-Didot et Lafillée : *La peinture décorative en France du XII^e siècle au XVIII^e siècle*. 2^e éd. Paris, Maison Morel, 1891, in-folio.

Paul Mantz : *La peinture française du IX^e siècle à la fin du XVI^e*. Paris, H. May. 1897, in-8°.

E. Vimont : *Peintures murales de la cathédrale de Clermont-Ferrand*. (Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1901).

E. Thévenot : *Essai historique sur le vitrail*. (Annales d'Auvergne, tome X, 1837).

E. Thibaud : *Considérations historiques sur la peinture sur verre*. (Annales d'Auvergne, tome VIII, 1835). — *Notions historiques sur les vitraux anciens et modernes*. Clermont, 1838, in-8°. — *Considérations historiques et critiques sur les vitraux anciens et modernes*. Clermont, 1842, in-8°.

O. Merson : *Les vitraux*. Paris, Quantin, 1895, in-8°.

*Le maître-autel en cuivre repoussé et doré, par M. Viollet-le-Duc*. (Encyclopédie d'Architecture de V. Calliat et A. Lance, année 1855).

*La cathédrale de Clermont et ses orgues*. Lyon, Perrin, 1877, broch. in-8°.

11. Sur les églises antérieures.

Mosnier : *Les saints d'Auvergne*. Paris, Lethielleux. 1899, 2 vol. in-8°.

R. Crègut : *Saint Austremoine et les premières églises de Clermont*. (Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne, 1898). — *Le cénobite Abraham*. Clermont, Bellet, 1893, in-8°. — *Le Concile de Clermont en 1095 et la première Croisade*. Clermont, Bellet, 1895, in-8°.

Grégoire de Tours : *Historia Francorum*, livre II, ch. XVI.

A. Mallay : *Essai sur les églises romanes et romano-byzantines du département du Puy-de-Dôme*. Moulins, Desrosiers, 1841, in-folio. — *Quelques découvertes faites dans ces derniers temps à la Cathédrale de Clermont*. (Semaine religieuse, 30 octobre 1869). — *Etude sur les cryptes romanes*. (Semaine religieuse, 4 et 18 juin 1870).

H. Chardon du Ranquet : *L'Ecole romane Auvergnate*. (Congrès Archéologique de 1895. Paris, Picard, 1897, in-8°). — *Cours d'art roman auvergnat*. Année 1898-1899. Clermont, G. Mont-Louis, 1900, in-8°.

A. Brutails : *Sur l'antériorité et l'influence de l'école romane auvergnate*. (Bulletin Archéologique, 1899).

(De la Faye de l'Hospital) : *Etude archéologique sur l'église de Notre-Dame du Port*. Clermont, F. Thibaud, 1883, in-8°.

Abbé Ph. Gobillot.

# MÉLANGES

## Blaise Pascal et la France du XIXe siècle

Un jour Voltaire dans un de ces accès d'humeur chagrine, qui parfois ont fait tort à son jugement d'ordinaire si sûr, a dit de notre illustre compatriote : « Blaise Pascal ! fou sublime né un siècle trop tôt. » Singulière folie assurément que celle qui produit *les Provinciales* et le livre *des Pensées,* c'est-à-dire ce qu'il y a peut-être de plus ingénieux et de plus éloquent dans toute la littérature française au XVIIe siècle ! Au reste, Messieurs, ne soyons pas trop scandalisés de ce que cette boutade peut avoir d'impertinent pour notre glorieux compatriote. Voltaire qui s'est permis tant d'irrévérences de langage à l'égard des plus grands hommes du XVIIe siècle. Voltaire qui a cherché à rabaisser la gloire de Descartes, le philosophe de la raison, pouvait bien essayer de jeter du ridicule sur Pascal, le philosophe de la foi. Le grand nom de B. Pascal importunait et irritait le scepticisme railleur et léger de Voltaire. Oui, la gloire de Pascal offusquait le patriarche. D'un regard, il mesura le colosse dans sa taille de géant, et désespérant de pouvoir le terrasser, il l'effleura de loin de ses épigrammes les plus irrévérencieux : *Telum im belle sine ictu.*

Cependant, Messieurs, la boutade de Voltaire, renferme une part de vérité. Oui, Pascal n'est pas un homme de son temps et Voltaire a raison : Il est né trop tôt ou trop tard. Assurément l'auteur des *Lettres Provinciales* est bien, au point de vue intellectuel, un contemporain de *Retz* et de *La Rochefoucauld,* mais il serait difficile de voir dans l'auteur des *Pensées* un homme de ce XVIIe siècle, à la fois si tranquille, aux croyances profondes, calmes et arrêtées. Non, ce n'est pas un contemporain de Bossuet, ce sombre penseur, au cœur ma-

lade et tourmenté par le doute, qui a passé sa vie si courte à chercher « *en gémissant.* » Cet effrayant génie a étonné ses contemporains et le jugement de la postérité a hésité sur lui. Bien des écrivains, bien des critiques, embarrassés de la personnalité gênante de Pascal, ont voulu le rejeter dans les siècles passés et ne voir en lui qu'un homme du moyen-âge, hanté de terreurs religieuses, ascète et mystique, se réfugiant, comme les premiers chrétiens, dans une sorte de torpeur empreinte de fatalisme, craintif et prosterné, s'abandonnant aux mains d'un Dieu impitoyable. Souvent en effet la foi de Pascal, c'est cette religion sombre et dure, sans onction et sans sourire, dont la désespérance semble être le dogme fondamental, qui pousse à Dieu comme à une fatalité et qui ouvre le ciel comme un abîme.

Je ne saurais entièrement partager cette manière de voir et, s'il faut enlever Pascal au XVII^e siècle, ce n'est pas pour le rejeter dans le moyen-âge, c'est plutôt pour le revendiquer, par une sorte de filiation spirituelle, comme un contemporain de notre siècle, ou tout au moins comme un précurseur.

On reconnaît en effet dans Pascal les traits d'un moderne à des marques nombreuses. C'est d'abord cette curiosité jamais assouvie, cette intrépidité infatigable à rechercher la vérité, comme aussi ce génie inventif, consacré avec ardeur aux découvertes scientifiques pouvant améliorer le sort de l'humanité, noble idéal de notre époque. C'est ensuite ce caractère inquiet, nerveux et ardent, surtout cette mélancolie profonde d'un cœur désabusé qui a sondé le vide de cette science même et la fragilité de l'intelligence humaine. Kant et l'hégélianisme sont en germe dans Pascal. Enfin un Pascal, éperdu d'angoisses devant l'abîme de l'infini et le problème de l'éternité, son doute profond et douloureux, n'était-ce pas par anticipation, le doute qui agite nos sociétés modernes ? Le doute de Pascal est quelquefois de la même nature que celui de lord Byron, de l'imprudent docteur Faust et rappelle la tristesse érudite et invétérée de Léopardi.

Je vais peut-être froisser certaines opinions en essayant

de vous démontrer aussi que des angoisses du doute et des inquiétudes du scepticisme, se dégage et jaillit dans Pascal, mais à son insu, une poésie puissante d'un genre tout nouveau et inconnu au XVII^e siècle, la poésie personnelle, source féconde d'où est sorti le large courant de la poésie régénérée au XIX^e siècle que l'on est convenu d'appeler *le romantisme*. Bref, on peut surprendre déjà dans l'âme si complexe de Pascal, l'âme triste, généreuse et insoumise du XIX^e siècle, âme inquiète, agitée, indécise, incertaine, âme de transition, négatrice du passé, ignorante de l'avenir, et au fond de laquelle s'agitent nos utopies, nos révoltes et nos espoirs.

On peut se demander d'abord pourquoi Pascal, tenu en suspicion au XVII^e siècle à cause de ses opinions entachées de jansénisme, dédaigné au XVIII^e pour sa foi religieuse, a surpris et éveillé auprès des hommes de notre temps une si vive sympathie. Pourquoi n'a-t-il été tant admiré et si bien compris que de nos jours ? Ne serait-ce point parce que le premier, il a eu le pressentiment des grands changements qui se sont accomplis dans notre époque ? Bossuet ne voit et ne redoute d'autres dangers pour la foi que les dissidences des protestants. Mais Pascal, perçant de son regard, la nuit des temps à venir, guerroie déjà, et par-dessus la tête de Bossuet, contre l'incrédulité qu'il a devinée et pressentie. Il voit plus loin et plus juste que Descartes lui-même qui croyait sincèrement avoir trouvé dans la philosophie un auxiliaire de la foi. Pascal comprit que la raison et le raisonnement appliqués aux choses de la religion, après avoir produit l'hérésie, devaient fatalement engendrer l'incrédulité.

Mais la tournure d'esprit, le caractère, le tempérament de Pascal, tout en lui nous montre un homme dont le génie déborde par-dessus le XVII^e siècle pour venir se confondre avec l'esprit de notre société contemporaine. Chez nous comme chez Pascal, le doute n'exclut pas la foi. Mais notre foi est comme la sienne, mêlée de doute, mais d'un doute qui aspire à la foi. M. Paul Janet constatait en 1880 dans son discours prononcé devant la statue que la ville de Clermont élevait à

la gloire de notre compatriote, cette étonnante analogie entre les aspirations de l'âme de Pascal et celles de notre propre siècle. « Ni Voltaire, ni Bossuet, disait le savant académicien, ne nous suffisent : nous n'aimons pas à plaisanter longtemps sur les choses divines ; mais la foi tranquille et docile de l'enfance n'est plus notre fait. L'autorité décisive nous fatigue autant que l'irréligion insultante et frivole. Pascal au contraire nous prend tout entiers : Il satisfait nos instincts de révolte et nous aimons à voir avec lui le combat sanglant de l'homme contre l'homme et la superbe raison invinciblement froissée de ses propres armes. »

Oui, nous aimons Pascal parce qu'il a souffert avant nous de l'imperfection et de l'incomplet de notre nature. Nous aimons le trouble de son cœur parce que nous le portons nous-mêmes dans le nôtre ; nous sympathisons avec cette âme malade et souffrante avec laquelle il parle à une société malade et souffrante comme la nôtre.

Mais n'anticipons pas et pour nous guider plus sûrement dans cette étude, voyons quelles furent les étapes, nous dirions aujourd'hui les moments de la pensée philosophique de Pascal.

Montaigne avait dit : « Que sais-je ? » Charron, son disciple, déjà avec une pointe d'amertume : « Je ne sais ». Descartes : « Je suis. » Pascal s'écria à son tour ; « Que suis-je ? et il finit par dire : « Je sais que je ne suis qu'un atome perdu dans l'infini. » Ce génie extraordinaire, au point d'en être effrayant, qui aurait pu être le Newton ou le Leibnitz de la France, qu'Archimède et Galilée auraient salué au passage, dont Démosthène eut dit : « Voilà l'éloquence qui passe », que Molière a vénéré comme un maître de son art en ramassant avec ferveur les feuillets épars des Provinciales, se saisit, comme tous ses contemporains de l'arme du raisonnement aiguisé par Descartes. Mais grâce à un heureux mélange d'idéalisme et de sens très pratique particulier à la plupart des hommes de nos montagnes du Centre, Pascal s'appliqua sans détour à résoudre cet insoluble problème :

Qu'est-ce que la vie et qu'y venons-nous faire ? Il s'avança d'abord d'un pas hardi à la recherche de la vérité, dans la voie frayée par son maître ; et sur cette route où Malebranche s'égarait avec son imagination, lui Pascal, il alla droit devant lui, jusqu'au jour où il trouva l'abîme ouvert sous ses pas. Plus courageux que Descartes qui avait cotoyé avec prudence les bords du précipice, sans oser y plonger son regard, par crainte sans doute d'être pris du vertige, Pascal se pencha sur l'abîme de la destinée humaine. Il jeta dans le gouffre un regard profond qui le fit pâlir. Dès lors tout change pour Pascal. En face du problème redoutable de la destinée humaine, l'âme de Pascal se trouble. Obsédé, poursuivi par cette idée de la mort, ou plutôt de l'*au-delà* de la vie, il s'acharne avec l'énergie du désespoir au problème insoluble qui est dès lors pour lui l'unique affaire de la vie d'ici-bas.

Les éclatantes merveilles de la nature ne font plus d'impression sur lui. Ni les grâces de l'enfance, ni le sourire du printemps, ni le réveil de l'aurore, non plus que les splendeurs voilées et mystérieuses d'une belle nuit d'été étendant sur le monde endormi son manteau d'étoiles, spectacle toujours sublime et devant lequel les hommes religieux de tous les temps ont plié le genou, ne disent plus rien à l'austère janséniste qui ne regarde le monde que comme une prison. Et je puis, Messieurs, vous donner une preuve topique de l'insensibilité de l'âme de Pascal en présence des spectacles les plus ravissants de la nature. Représentons-nous Pascal, dans sa jeunesse, égarant sa méditation tout le long de quelqu'une de ces rues étroites, tortueuses et sombres du vieux Clermont et arrivant au site merveilleux qui est aujourd'hui notre place de *la Poterne*, où le regard, passant par-dessus la ceinture de pierre qui comprime la ville, embrasse dans un lumineux lointain un horizon féerique, où les croupes imposantes des montagnes raccordent leurs courbes harmonieuses en s'estompant dans l'azur du ciel, et fermé au couchant par le géant des Dômes, couronné suivant les saisons, de son immense turban de verdure ou d'un éblouissant dia-

dème de glaçons. Eh bien ! la majesté de ce spectacle dont Fénelon eut dit. « qu'il est fait à souhait pour le plaisir des yeux, » n'éveille en Pascal que des idées géométriques et de grandeur infinie. Ne serait-ce pas le souvenir de cette grande vision qui lui a plus tard inspiré la phrase célèbre : « Le monde est un cercle immense dont le centre est partout et la circonférence nulle part ? »

Le télescope de Galilée avait brisé le cercle étroit des anciennes cosmogonies et Pascal avait pu contempler dans le champ de la lunette révélatrice, le fourmillement des mondes gravitant dans l'espace et derrière ces mondes, d'autres mondes encore, perdus dans les lueurs vagues des lointaines nébuleuses, et au-delà encore l'espace, l'espace sans bornes, sans limitation. Cette vision lui donna le frisson de l'infini et là où le païen Cicéron s'est rencontré avec François de Salles et Fénelon pour adorer, lui Pascal, il s'effraye et, en présence de ce vide immense que l'esprit du géomètre est impuissant à combler, il s'écrie avec terreur : « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie. » Le contraste entre la grandeur de l'univers et la petitesse de l'homme épouvantait Pascal. Il se détourne avec dédain de la philosophie mondaine de Descartes pour sonder l'infini. L'infini ! Messieurs, tout le génie de Pascal est dans ce mot : l'infini le tourmente, c'est pour lui l'abîme ouvert pour l'engloutir ; l'infini, c'est la mort, c'est le néant peut-être qui va le dévorer, lui, ce « *raccourci d'atome,* » et Pascal ne veut pas mourir ! Voilà le sujet de ses frayeurs et la cause de ses épouvantes ; et l'abîme qu'il voyait toujours ouvert à ses côtés, c'était la tombe et sa redoutable enigme. Il allait y descendre lui-même avec le seul flambeau d'une raison désarmée et d'une foi vacillante et mal affermie, espérant trouver le ciel et la vie au-delà de ce funèbre voyage Mais si le ciel ne se trouvait pas ! si la mort n'était pas, par delà le tombeau, l'aurore d'une vie nouvelle !... Funèbre voyageur, Pascal voyait l'ombre tomber autour de lui, la nuit du sépulcre, les ténèbres du doute... Les *Pensées de Pascal,* c'est la voix de la créature accablée, se sentant manquer à

elle-même, se voyant sans ressources entraîner dans le précipice et qui au milieu de sa douloureuse agonie, s'écrie avec désespoir : « Il n'y a de certitude que dans la religion, et la religion n'est pas certaine. »

Le doute qui apparaît un peu à toutes les pages du livre *des Pensées*, ce n'est pas ce mol oreiller sur lequel Montaigne se complait à reposer « *sa tête bien faite.* ». C'est pour Pascal le fruit amer de la désillusion. Montaigne s'amuse de l'imbécilité de la nature humaine, Pascal en souffre profondément. « Montaigne, dit M. Faguet, trouve l'homme petit ; Pascal le trouve petit et misérable. » Montaigne et Pascal voient les choses sous le même aspect et du même point de vue qui est le scepticisme ; mais du scepticisme de Pascal qui porte sur son cœur le poids accablant de la misère de notre condition, le pessimisme sert. Or le pessimisme de Pascal, ce n'est pas ce grand dédain pour l'homme ignorant et débile que professent volontiers de nos jours certains docteurs allemands, c'est une grande pitié pour l'humanité misérable. Les hommes pour Pascal, ce sont des frères qui souffrent comme lui et qu'il voudrait pouvoir racheter au prix de tout son sang.

Est-ce que ces dispositions de l'âme de Pascal ne vous font pas pressentir déjà une des sources principales où se retrempa et se renouvela la poésie du XIXe siècle? joies, douleurs, regrets, néant des choses, mélancolie, aspirations infinies, désillusions, ils ont chanté tout cela les Lamartine, les Hugo, les Musset, les Michelet, les Casimir Delavigne, les de Vigny et leurs chants qui nous charment encore ne sont souvent que les échos harmonieux des plaintes exhalées de l'âme de Pascal, solitaire et désabusée, qui se débat dans l'angoisse du doute.

*Dieu*, la *nature*, l'*humanité* : voilà les trois principales sources d'inspiration de la poésie romantique. Eh bien ! tout cela est dans Pascal, « Elargissez Dieu » avait dit Diderot. N'est-ce pas Pascal qui, un siècle et demi avant notre époque a élargi l'idée divine et ravivé le sentiment religieux, banni de la haute poésie par la poétique étroite et timide de Boileau ? Oui ! le

grand poète lyrique du XVII^e siècle, c'est quelquefois l'homme que le « silence des espaces infinis effraye. » Le vrai poète, c'est ce génie novateur, brisant le cercle étroit dans lequel s'était renfermée la pensée de son époque et entraînant celle-ci avec lui dans les espaces infinis de l'immensité sans bornes, et, comme il le dit lui-même « dans l'ample sein de la nature ». La nature, Pascal l'a sentie et comprise, si l'on entend par là cet ensemble immense, infini des choses universelles enveloppant et comme écrasant l'homme entre deux infinis de petitesse et de grandeur. C'est encore Pascal qui fait naître en nous ce frisson que donne la contemplation de l'infini. L'humanité enfin ; qui donc avant notre siècle, en a mieux ressenti et mieux rendu les douleurs et les angoisses ? Qui mieux que Pascal a exprimé les souffrances du « *Roseau pensant* ? »

Enfin pour que rien ne manque à l'analogie, il y a dans les *Pensées* des accents qui rappellent Shakespeare, Schiller, Goëthe ou lord Byron tant imités par nos poètes contemporains. Il me semble voir le crane d'Yorik soulever la pierre de son tombeau pour venir nous crier par la bouche de Pascal : « Le dernier acte est toujours sanglant, quelque belle qu'ait été la comédie en tout le reste : on jette de la terre sur la tête et en voilà pour jamais. »

Cependant, Messieurs, pour terminer, je vous prie ne ne pas vous méprendre sur ma pensée et de ne pas croire que je veuille faire de Pascal le premier des romantiques. Le paradoxe serait peut-être séduisant, mais spécieux. Non, Pascal n'est pas un rêveur, un désabusé comme René ou Werther qui font étalage de leur douleur et qui, suivant une expression pittoresque « ont mal à la vie. » Pascal n'est rien de tout cela, il n'a pas voulu être un poète, pas même un auteur, mais il a été un homme, dans toute la force du terme, un homme merveilleusement doué d'une rare sagacité et d'une égale bonne foi, qui a noté, avec un naturel plein de candeur, tout ce qui s'agite dans notre pensée, tout ce qui tressaille et vibre douloureusement en nous. Il a été aussi dans son

époque un semeur d'idées, un promoteur, un initiateur, moins téméraire, mais plus profond que Fénelon. Et je ne parle pas ici ni du mathématicien, ni du physicien de génie qui a doté son pays et le monde de merveilleuses inventions et à qui la science moderne est redevable de quelques-unes de ses plus nobles conquêtes.

J.-B. JOUBERTON,
Professeur de l'Université, en retraite.

---

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice BASSE.

---

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
## DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 5 novembre 1908

La séance est ouverte, à 2 heures un quart, sous la présidence de M. Everat, président de l'Académie.

Il annonce qu'il a reçu une lettre de la famille Alluard remerciant la Compagnie de s'être fait représenter aux obsèques du vénéré doyen ; une notice nécrologique doit être faite sur M. Alluard par M. Brunhes, Directeur de l'Observatoire du puy de Dôme, et sera annexée à un des prochains bulletins.

— Une candidature à la correspondance du docteur Joseph Lavodny, de Prague, en Bohème, et une autre de M. Villate des Prugnes, sont renvoyées à la commission des élections.

— M. l'abbé Mioche, ne résidant plus à Clermont, donne sa démission de membre titulaire et demande son maintien comme correspondant.

— Le Président rappelle, à propos des élections, qu'on imposera, aux nouveaux titulaires, l'obligation de prononcer l'éloge des membres disparus.

— Le procès verbal du mois d'août est lu par le Secrétaire et est adopté sans observation.

— Le Secrétaire fait observer qu'on ne lui a pas présenté les épreuves de ce procès verbal avant de l'imprimer et qu'il s'y trouve des erreurs qui en rendent les derniers passages

très peu clairs. Il prie les membres du Comité de publication d'en faire la remarque à l'imprimerie.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

Il signale les ouvrages suivants déposés sur le bureau en hommages : *le Musée de Clermont*, par M. Audollent, et *la Flore d'Auvergne*, de M. Eusébio, tous deux membres titulaires de la Compagnie.

— M. H. du Ranquet fait une communication sur les fouilles faites récemment à la Cathédrale. Une crypte signalée antérieurement par M. Mallay, architecte, est-elle romane ou préromane? Sous des dalles, on a mis à jour un mur circulaire présentant le même appareil que l'église du Port. Une voûte éventrée donne accès à une chambre carrée, munie de fenêtres, crépie et ornée d'entrelacs carolingiens.

Pour les travaux à continuer, M. du Ranquet demande à l'Académie de voter une aide de 50 francs. Cette somme est votée par l'Académie.

— M. Laude signale une modification au règlement de la bibliothèque. Les ouvrages du fonds de l'Auvergne, postérieurs à l'année 1850, pourront sortir, sauf quelques exceptions, de la bibliothèque de Clermont.

— M. l'abbé Fouilhoux annonce que M. du Roure de Paulin, déjà membre correspondant, pose sa candidature au titulariat.

— La parole est donnée à M. Bonneton pour *son étude historique et critique sur les statues et sculptures qui décorent la ville de Clermont.*

— Puis M. Eusébio lit un travail sur *la Faune halophile de l'Auvergne.*

Ces ouvrages sont renvoyés au Comité de Publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, à 4 heures, par le Président.

---

OUVRAGES REÇUS

*Bulletin de la Société académique de Laon*; t. XXXII, 2e fascicule.

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*; 1er juin 1908.

*Bulletin trimestriel de la Société d'histoire naturelle de Toulouse*; 1907, nos 3 et 4.

*Sitzungsberichte d. K. P. Akademie der Wissenschaften* [*zu Berlin*] 1908, 24 à 39.

*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*; année 1908, livr. 1 et 2.

*Bulletin mensuel de la Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme*; septembre 1908.

*L'Hexagramme*; 1908, mai-septembre.

*Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*; 1908, 1er trimestre.

*Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*; 1908, juillet-septembre.

*Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*; année 1908, avril-juillet.

*Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*; 1908, mai-juillet.

*Nachrichten von der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen Phil. Hist. Klasse*; 1908, Hefte 3 et 4.

*Revue Mabillon*; août 1908.

*Bulletin de la Diana*; janvier-mars 1908.

*L'Enfance anormale*; 2e série, no 1, septembre 1908.

*Bulletin de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*; tome XIV, 2.

*Revue de Saintonge et d'Aunis*; XXVIIIe vol. (1908), livr. 4 et 5.

*Rendiconti della reale Accademia dei Lincei classe de scienze morale*; t. XVII, fasc. 1-3.

*Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*; 1er semestre 1908.

*Bulletin mensuel de la Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme*; octobre 1908.

*Atti della R. Accademia dei Lincei, 1908*; adunanza del 7 giugno 1908.

*Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses*; 1905 (moins le 1er trimestre), 1906 et 1907.

*Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*; 49e volume.

*Mémoires de l'Académie de Stanislas*; 6e série, t. V, 1907-1908.

*Compte-rendu des Sociétes savantes tenu à Montpellier en 1907* section des Sciences.

*Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg*; t. XXXVI, 1906-1907.

*Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*; t. XVI, 1907, 1re partie.

*Bulletin de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse* ; table des 15 premiers volumes.

*Ecole libre des sciences politiques* : conférences de province 1908-1909.

*Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* ; t. LXII, 1908.

*Procès-verbaux des séances de la Société des lettres et arts de l'Aveyron* ; t. XII, 1907.

*Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou* ; année 1907. nos 1 et 3, 1908

*Travaux de l'Académie nationale de Reims* ; année 1905-1906, t. II, année 1906-1907, t. I.

*Mémoires de l'Académie de Nîmes* ; t. XXX, 1907.

*Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon* ; janvier-septembre 1908.

*Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon* ; 1907.

*Mémoires de la Société natoinale des Antiquaires de France* ; 1907.

HOMMAGES :

J. Berriat-Saint-Prix : *Les insectes qui font tomber les épis.*

Desaymard (J.) : *Emmanuel Chabrier.*

Coedier (Henri) et Doumergue (G.) : *Discours... à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes*, le 21 avril 1908.

Marty (L.) : *Sur l'âge des basaltes des environs de Massiac.*

Vaudoit (Louis) : *Simple aperçu sur le versant auvergnat du Forez.*

Dr A. Labat : *Le Neptunisme*, Paris, Bailhère, 1908.

A. Eusébio : *La Flore (du Puy-de-Dôme)*, lecture faite au Congrès de 1908 de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Joseph Zavodny : *Der grosste Philosoph* (S. Augustinus).

Audollent : *Le Musée de Clermont.*

Dr de Ribier : *La Médecine dans l'ancienne Auvergne.*

# Mgr Guillaume CHARDON

1824-1898.

Au lendemain de sa mort des voix autorisées rendirent à Mgr Chardon l'hommage spontané que méritaient son talent, ses vertus, ses longs services.

Son Evêque, Mgr Belmont, signalait « la puissante originalité de sa personne en qui s'incarnait excellemment le caractère de notre province », et louant sans réserve « son entier dévouement aux intérêts diocésains et la généreuse abnégation avec laquelle, sans ambition et sans prétention personnelle il n'avait cessé de servir Dieu et l'Eglise », il s'affligeait d'avoir perdu « plus qu'un collaborateur, mais plutôt un ami et un frère » (1).

Presque à la même heure et au milieu de vous, un membre éminent de cette Compagnie définissait en termes heureux M. Chardon, « type de notre vieille race avec plus de muscles que de nerfs, avec ce sang généreux que les Anglais déclarent une condition pour voir le bon côté des choses », et témoignait le désir « qu'un de vos confrères fit de Mgr Chardon un éloge plus complet » (2).

Ce vœu ne fut point réalisé. Nous avons eu cependant, il y a quelques mois, une plaquette de trente-cinq pages due à la plume d'un missionnaire du diocèse, mais son auteur, M. l'abbé Planeix, regarde lui même cette notice comme « insuffisante ». Elle ne retrace, en effet, de la vie de M. Chardon que des traits généraux, ne dit rien ou presque rien de son œuvre littéraire, passe rapidement sur son ministère des missions et consacre à peine quelques lignes à sa collaboration à l'ad-

(1) *Semaine religieuse* de Clermont, 21 juin 1898.

(2) Comte de Chabrol. *Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne.* Juillet-Août 1898.

ministration du diocèse. Peut-être l'heure n'est-elle pas venue de présenter avec plus d'ampleur, en utilisant de précieux documents, la biographie d'un homme qui occupa les premiers rangs parmi le clergé du Puy-de-Dôme, qui fut à la peine avant d'être à l'honneur, qui prêta son concours à trois Evêques et sut donner à la Mission diocésaine un éclat exceptionnel; mais si, en raison même de ses services et des liens qui par eux le rattachèrent à l'Evêché de Clermont, une certaine réserve a prévalu, au moins peut-on s'essayer au portrait du prêtre et du missionnaire et aborder, sans courir aucun risque, l'étude de son œuvre littéraire qui est du domaine public.

Vous avez pensé, mon cher Président, que ce soin pouvait m'être confié et que, nouveau-venu dans cette Compagnie dont l'accueil me fut si sympathique, je devais, en hommage de remerciement, rappeler le souvenir et le bon travail du confrère que vous avez perdu, il y a dix années déjà, et qui, s'il revivait, dirait comme il se plaisait parmi vous. Il dirait aussi sa joie de voir se conserver en cette maison les traditions de courtoisie, de cordiale entente et d'échange empressé de services qu'il y avait trouvées et qui la lui rendaient aimable.

Ne croyez pas que j'use d'artifice pour les besoins de ma cause. Ecoutez-le plutôt lui-même ; il pense à vous quand il décrit les mœurs des abeilles. Il dit :

« La ruche est le modèle d'une académie. Dans l'académie qui ressemble à la ruche, il y a union et sympathie entre les membres. Choisis les uns par les autres, ils forment une Société où chacun trouve bon accueil et se sent chez soi. Entre les plus anciens et les nouveaux règne une fraternelle égalité qui a son charme. A l'Académie comme à la ruche, il y a division du travail. Les uns vont butiner dans le champ des sciences, d'autres dans celui des lettres, d'autres dans celui des arts. Chacun apporte et met en commun ce qu'il a recueilli. Plus le butin est abondant et varié, plus général est le contentement. Le butineur a l'avantage de trouver là

d'intelligents amis pour épurer son miel et son pollen ou pour l'aider à compléter son rayon. L'apport de chaque jour semble modeste, mais au bout de l'année c'est tout un trésor. Dans ce trésor dominent naturellement les parfums de la région où il fut recueilli » (1).

Comment aurais-je pu, Messieurs, après avoir lu ces lignes encourageantes, si pauvres que fussent mes moyens, vous refuser mon apport ?

Je me propose donc d'esquisser dans ces pages, en traits, hélas ! incomplets — je vous ai dit pourquoi — la physionomie de Mgr Chardon ; de vous montrer l'homme, le missionnaire, l'apôtre, l'administrateur. J'étudierai ensuite l'écrivain. Son œuvre vous est connue, mais elle offre des particularités intéresantes et curieuses soit par les objets très variés auxquels elle s'est appliquée, soit par l'originalité de sa forme. Pour le tout j'ose compter sur votre particulière indulgence.

L'enfance, la première éducation, la préparation cléricale éloignée et prochaine de celui qui, au terme de sa carrière, recevra la prélature et le titre de *Monsignor*, ne nous offrent aucun trait saillant. Guillaume Chardon naquit le 13 Décembre 1824 et fut baptisé le lendemain. Ses parents étaient d'honnêtes cultivateurs établis au hameau du Paton, sur la commune de Marat. Ils étaient par dessus tout d'excellents chrétiens, et les vues de la foi plus encore que la considération des avantages temporels, les décidèrent à diriger leur jeune enfant dans les voies du Sacerdoce. Un vicaire de Job, l'abbé Roche seconda les vues des époux Chardon et donna à Guillaume les premières leçons de latin. Pourquoi Job plutôt que Marat? Deux motifs durent fixer le choix : Job offrait au petit Guillaume un abri familial dans le couvent du Bon Pasteur où deux de ses tantes étaient religieuses, et la réputation de l'abbé l'avait mis en faveur dans tout le voisinage. Plusieurs enfants fréquentaient son enseignement ; ils venaient par les

(1) *Les merveilles de l'Instinct chez les Abeilles*, p. 67.

chemins des champs, souvent à travers champs, et ceux qu'une curiosité naissante inclinait à rechercher le secret de la vie des plantes ou des animaux trouvaient ample matière à leurs précoces observations. Guillaume Chardon aimait à courir les nids, mais déjà doué de bonté, il respectait les couvées, les défendait au besoin, voulant qu'on laissât les petits à leur mère.

Le Petit-Séminaire de Verrières, situé aux confins du Forez, à vingt kilomètres des limites du Livradois, sur la route de Montbrison, attirait à lui toute la clientèle scolaire de ces contrées. Guillaume Chardon y fut introduit, ne montra pas tout d'abord une intelligence très déliée, passa pour un élève ordinaire, et ne se révéla esprit solide et brillant que dans les hautes classes. Le Grand-Séminaire de Montferrand le reçut ensuite. Il y fut très remarqué pour la vigueur et la pénétration de son esprit et dépassa les élèves les mieux doués; en même temps sa piété grandissante le plaçait également hors de pair. Il dut à la bienveillance et à l'estime de ses maîtres de suivre pendant une année au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, le cours supérieur de théologie. En 1850, M. Chardon était prêtre et son évêque, Mgr Féron, lui donnait rang aussitôt parmi les missionnaires du diocèse. Il peut être intéressant de fixer les traits du nouveau prêtre et de définir l'œuvre et le milieu dans lesquels il va se mouvoir.

A s'arrêter aux apparences, ce jeune apôtre est un colosse; il est grand et solidement bâti, tout en muscles, il ferait un rude lutteur. Ce qui ajoute à l'impression de force que dégage sa stature, c'est le regard. Quand le colosse n'y prend pas garde, ce regard est terrible, terrible aussi est la voix avec des roulements tempêtueux et un accent extraordinaire qui n'est d'aucun terroir, qui martelle les mots et les enfonce tels que des clous dans les chairs et jusqu'aux moëlles de l'auditeur. La voix, l'accent, le regard, l'action puissante pourront aider au succès du prédicateur quand il abordera les thèmes austères de la foi catholique : la mort, le jugement, le purgatoire, l'enfer, ou même quand il montrera la laideur

du péché et le mal qu'il fait à l'âme; mais il devra en des sujets consolants et plus doux modérer singulièrement l'âpre énergie de sa parole et de sa physionomie. M. Chardon y réussit en partie. Quand il discourait sur le ciel, les anges, les joies des élus, les vertus aimables et les diverses manifestations de la piété, sa voix se faisait souple et douce, caressante et légère; il l'enflait à peine, elle arrivait à son auditoire insinuante et amincie comme un murmure. Mais, hélas! l'accent restait. Puisque j'y suis, liquidons cet accent.

M. Chardon l'a-t-il jamais combattu? On a dit qu'il s'en était fait comme une parure. Je ne puis l'admettre. Il était trop généreux pour se parer d'un défaut, trop pénétrant pour ne pas apprécier le tort que ce terrible accent faisait à son éloquence. Il avait dû vouloir le corriger, n'y avait point réussi et s'y était résigné, comme d'autres à une déformation physique. Son cas offrait quelque bravoure, mais pas l'ombre de gloriole. Il devait souffrir, à certaines heures, devant certains auditoires plus nouveaux ou plus difficiles, mais il ne laissait rien paraître, et c'est en cela qu'on a le droit d'admirer sa force. Au toast qu'il prononça à Lyon, au sacre de Mgr Belmont, devant le Cardinal Couillé, plusieurs Evêques et l'élite du clergé des deux diocèses, les applaudissements éclatèrent très sincères, mais il put entendre bien près de lui, l'instant d'après, murmurer à mi-voix: « C'est très beau, mais quel accent détestable. »

On a raconté que cet accent avait coûté la mître à M. Chardon. Un ministre, son ancien condisciple, bien disposé en sa faveur, avant de proposer sa candidature avait voulu l'entendre et, l'ayant entendu, aurait dit: « Non, jamais avec un accent pareil! » Je ne garantis point le fait, mais il est plausible. C'était, d'ailleurs, en temps de Concordat; peut-être, de nos jours, y mettrait-on moins de façons. M. Chardon connut-il l'épreuve à laquelle on venait de le soumettre? Je l'ignore et aussi bien j'ai déjà exprimé une réserve sur l'authenticité du fait. Mais il en est autrement d'une rencontre où cet accent désagréable valut à M. Chardon une mortification publique.

C'était aux dernières années de Mgr Féron, alors que ce vénérable et très digne prélat commençait à ployer sous le poids des années, des infirmités et des longues fatigues de sa charge pastorale. M. Chardon était depuis cinq ou six ans, par le libre choix de l'Evêque, vicaire général du diocèse. D'abord très en faveur, son crédit commençait à baisser. Les vieillards sont indulgents et faciles, mais parfois sensibles à l'excès, et dans l'exercice de l'autorité trop disposés à prendre ombrage du zèle même le plus désintéressé. Mgr Féron en était venu à croire que M. Chardon en voulait à sa crosse. Or, un jour de réunion solennelle au Grand-Séminaire, en la fête de la Présentation de la Très-Sainte Vierge, on discutait à la table épiscopale sur la valeur éducatrice des divers établissements au sein desquels se recrutait le clergé du diocèse. Lequel surtout l'emportait de Billom ou de Verrières. L'une et l'autre de ces écoles était représentée auprès de l'Evêque par ses vicaires généraux. M. Beauregard avait été supérieur de Billom, M. Chardon était élève de Verrières. Les deux maisons avaient donné au diocèse des prêtres de mérite en nombre à peu près égal. Mgr Féron suivait assez péniblement la discussion d'ailleurs très courtoise et dans laquelle M. Beauregard était le premier à rendre hommage à Verrières. Mais ce fut précisément ce qui amena l'éclat. L'Evêque, interrompant les discours, déclara qu'on ne pouvait décemment louer Verrières, et comme M. Chardon intervenait en faisant valoir les qualités solides des prêtres sortis de ce Petit-Séminaire : « Taisez-vous, lui dit durement le prélat, c'est une maison où l'on prend le plus mauvais accent ! » Le mot était cruel, mais il était excusable.

Heureusement M. Chardon n'était pas tout dans son accent. Il avait prouvé sa valeur sur différents théâtres, notamment aux deux Séminaires de Clermont et de Saint-Sulpice. Mgr Féron proclamait lui-même ses mérites quand, dès le terme de ses études théologiques, il l'introduisait dans ses missions diocésaines. Pendant douze années M. Chardon y dépensa son activité et son zèle. Il fut envoyé en des paroisses

nombreuses et partout il fut goûté pour la solidité de sa doctrine. En 1862 il était dans toute la force de l'âge et du talent. Mgr Féron le nomma, malgré l'accent, supérieur de ces mêmes missions. Il eut alors à organiser, à diriger, à faire mouvoir ses jeunes troupes sur un terrain qui lui était familier et en des combats auxquels lui-même ne voulut pas demeurer étranger. Il allait pouvoir, pendant dix-huit ans, appliquer les fruits de son expérience et former selon ses vues propres les jeunes prêtres auxiliaires de son apostolat.

Mais pourquoi cette œuvre des missions et quel bénéfice en attendre?

L'œuvre des missions au sein d'un diocèse n'est possible que si le recrutement sacerdotal est considérable. S'il est restreint, les prêtres de chaque ordination suffiront à peine à remplir les vides du ministère paroissial auquel il faut songer tout d'abord. Et d'autre part, pour que l'œuvre des missions soit possible, il faut que le zèle de la maison de Dieu possède les élèves de nos Séminaires. Hâtons-nous d'affirmer que ce zèle ne fit jamais défaut à notre clergé d'Auvergne. Une des gloires du diocèse est d'avoir fourni de très nombreux sujets aux missions diverses répandues dans le monde entier, soit qu'elles dépendent des Congrégations multiples vouées à l'apostolat, soit qu'elles se rattachent aux missions étrangères de la rue du Bac. Et jamais les supérieurs ecclésiastiques ne mirent obstacle à ces vocations généreuses. Il y eut de tout temps au Grand-Séminaire de Clermont des âmes tourmentées par la soif du sacrifice dans l'évangélisation des peuples et prêtes à s'écrier avec l'Apôtre : *Væ mihi est, si non evangelizavero.* Et la multiplicité de ces vocations prouve assez la surabondance du recrutement sacerdotal.

Or, nous savons que l'esprit souffle où il veut. Tel entend une voix qui l'appelle aux pays infidèles, tel une voix qui lui parle des besoins de son pays natal. Pourquoi s'expatrier alors que l'infidélité se rencontre au sein même de la patrie? Sous l'influence de ces pensées, des vocations particulières surgissent et nous donnent les missionnaires à l'intérieur.

Les missions datent des Apôtres. Elles n'ont jamais chômé dans l'Eglise. Les grands Evêques des premiers siècles étaient des missionnaires. Ils allaient en des contrées ignorées ou déjà conquises planter la croix, ou réveiller le zèle, ranimer la foi, échauffer la charité. Après eux, de siècle en siècle, on rencontra des hommes vraiment apostoliques délégués par l'Eglise à des prédications extraordinaires, qu'il s'agisse de combattre l'hérésie naissante ou d'étendre le royaume de Dieu, tels les Augustin en Angleterre, les Boniface en Germanie, tels encore en Espagne, en Italie et sur notre sol français saint Dominique et ses fils, qu'ils s'appellent Pierre de Vérone où Vincent Ferrier; tels notre grand saint Bernard, saint François d'Assise et ceux de sa famille : Bernardin de Sienne et Antoine de Padoue; tels, plus tard, les disciples de saint Ignace et nos grands apôtres du dix-septième siècle : François de Sales, Vincent de Paul, Bourdoise, Olier, chefs de mission et chefs d'école, apitoyés sur l'immense misère morale de leurs contemporains, et prêts à donner, pour y porter remède, leur temps, leur fortune, leurs sueurs, leur vie même. Ces grandes ardeurs couvraient des royaumes entiers. C'étaient les grands fleuves des missions. Avec notre esprit méthodique, peu à peu fut pratiquée l'irrigation par la division des eaux, et le grand fleuve séparé en de nombreux canaux donna à la plupart des diocèses leurs petites missions locales. C'est moins puissant, mais c'est plus régulier, et la petite passion chauvine y trouve satisfaction.

L'histoire de la mission diocésaine de Clermont nous a été racontée par M. l'abbé Randanne, qui est remonté jusqu'à ses origines (1). Elle eut pour premier auteur M. Planat, contemporain et ami de M. Olier, son émule et son imitateur, dont la piété et la sagesse étaient universellement louées. Le quartier général des missionnaires fut d'abord établi à l'Hermitage de Noirétables ; on le transporta ensuite à Clermont dans la maison de la Chasse, au quartier de Fontgiève.

(1) Etude sur l'ancienne mission diocésaine. Bellet, Clermont, 1885.

L'œuvre connut bien des vicissitudes : supprimée au temps de la Révolution française, rétablie en 1818 par Mgr de Dampierre, interrompue en 1830, réorganisée enfin et installée dans sa nouvelle demeure aux Carmes-Déchaux, sous Mgr Féron, en 1839. Elle n'a cessé depuis de prospérer et l'on ne saurait voir même une éclipse dans l'épreuve récente qui lui fut commune avec les institutions religieuses du diocèse. Ses traditions n'ont subi aucun dommage, ses travaux n'ont point été suspendus ; et si l'on doit déplorer la perte du vaste et paisible immeuble si admirablement aménagé pour le recueillement et l'étude, rien autre n'a été atteint ; les missionnaires n'ont point pris le chemin de l'exil, ils résident au milieu de nous.

A l'heure où M. Chardon prenait la direction de la mission diocésaine, rien ne faisait prévoir la Séparation de l'Eglise et de l'Etat avec toute ses suites et ses excès. Les encouragements du pouvoir allaient aux entreprises catholiques. Le jeune Supérieur, secondé par les plus dévoués des auxiliaires pouvait donner libre carrière à son zèle, et se porter partout où son concours était demandé. On le vit, en effet, soucieux de répondre à tous les appels, multiplier son action et assigner avec une rare prudence aux soldats de sa petite troupe le poste qui convenait à chacun.

Mais il fallait avant tout discipliner le soldat et enseigner au bataillon la manœuvre. M. Chardon ne fut pas au-dessous de sa tâche. En dehors des missions, les jeunes prêtres groupés autour de leur chef vivaient comme en un Séminaire. Mêmes exercices, même régularité, même application à l'étude. Cette vie commune et laborieuse où la contrainte n'avait point de part, où la liberté s'imposait à elle-même des liens, était pleine de charme. Le Supérieur en venait à dire à ses six missionnaires avec ce ton de bonhomie inimitable qui fut toujours le sien : « A nous sept, nous sommes comme les sept cordes d'une lyre harmonieuse, unanimes en une chose : l'amour des âmes ». C'était donc pour le bien des âmes que les plus jeunes, d'accord avec le maître bien-

veillant qui se faisait leur égal, *primus inter pares*, acceptaient la discipline de cette vie quasi claustrale. Dans la vaste demeure ouverte au soleil, à l'air pur, entourée de frais jardins, protégée contre les vents d'ouest par de grands arbres, la prière et le travail alternaient. Mais les heures de délassement et d'intimes causeries n'étaient pas ignorées. La lyre, alors, chantait. Elle disait les gloires de Sion : le passé de la mission de l'Hermitage et de la Châsse ; le passé plus récent et tout vivant encore où l'on signalait à côté des pontifes, Mgr Croizier, évêque de Rodez, et le cardinal Giraud, archevêque de Reims, tous deux fils de la mission des Carmes-Déchaux, des figures d'ascètes et de saints comme celles de MM. Mestre et Engelvin, compagnons d'armes des deux prélats. C'étaient les souvenirs glorieux, les palabres émouvantes ; puis, chacun entraîné par la douceur des épanchements en venait au récit de son propre labeur, aux difficultés rencontrées et vaincues, aux pieuses industries déployées, aux grâces reçues, à l'expérience acquise. C'était l'heureux temps, le temps du repos après l'action et de la préparation pour l'action nouvelle.

Cette préparation était l'objet des préoccupations et des sollicitudes constantes de M. Chardon, durant les mois de repos de ses missionnaires.

On peut concevoir la formation oratoire selon deux méthodes, l'une très libre, laissant à l'inspiration du moment le choix des mots et des formules ; l'autre très étroite, fixant par avance sur le papier et dans la mémoire tout ce qui doit être débité. Le premier genre, qu'on veuille bien le retenir, ne va pas sans une méditation très approfondie du sujet, et suppose la détermination exacte du plan, des idées principales et même du rang dans lequel ces idées devront être exprimées. Le sujet n'est pas flottant dans l'esprit de l'orateur, il y est à l'état de syllogisme, avec ses prémisses et sa conclusion ; et quand l'orateur aborde son auditoire, il n'ignore pas ce qu'il veut dire, il sait où il veut aller et par quels moyens il atteindra son but. On a prétendu que c'était

le genre des audacieux ; c'est une injustice, mieux vaudrait dire : le genre des convaincus et des courageux.

Le second genre ne laisse rien à l'improvisation, encore moins à l'aventure. L'orateur n'aborde le public qu'après avoir appris de mémoire et mot par mot, la harangue qu'il a composée et rédigée avec le plus grand soin. On dit que les grands orateurs de la chaire se sont pliés à cette méthode étroite et nous ont légué des chefs-d'œuvre. M. Chardon lui donnait la préférence ; on prétend même qu'il avait assez mauvaise opinion des prédicateurs qui se livraient à l'improvisation et qu'il allait jusqu'à les croire enclins à la paresse et à la présomption. Le jugement était sévère, mais a-t-il vraiment été formulé en ces termes ? Je ne garantis rien. L'improvisation mal entendue offre sans doute de grands dangers, et l'on comprend que pour détourner des jeunes recrues des témérités de ce genre, M. Chardon soit allé jusqu'au paradoxe. Il ne pouvait, toutefois, à part lui, refuser de reconnaître aux discours improvisés, — dans la mesure qui a été marquée plus haut, — une puissance et un éclat qu'atteignent rarement les discours débités de mémoire. Et quel que soit le respect dû à cette méthode trop prudente, elle présente, il faut le dire, de graves inconvénients. Les jeunes prédicateurs, qui composent péniblement leurs sermons, s'en tiennent d'ordinaire à un thème unique sur chaque sujet ; ils sont par suite cruellement embarrassés s'ils ont à revenir sur la même matière devant un auditoire qui déjà les a entendus. On pourrait citer, de cette torture, nombre de cas lamentables, celui, par exemple, d'un prêtre d'âge mûr qui n'avait qu'un seul discours sur la première communion. Invité à quelques semaines d'intervalle dans deux paroisses voisines où il savait qu'il rencontrerait les mêmes familles, après avoir donné dans l'une d'elles son instruction sur la communion, il servit à l'autre les preuves de l'existence de Dieu. Ce fut une faute. Il aurait pu décliner la seconde invitation ; l'ayant acceptée, il aurait dû se répéter hardiment. Il n'eut aucun de ces courages. Mais supposez-le improvisa-

teur. Le fond du discours est nécessairement le même, la première communion étant partout la première communion ; mais chaque cérémonie a son cadre différent; ce cadre inspire l'orateur ; il tient compte également des dispositions du milieu, des traditions locales, et parce qu'il n'est pas l'esclave des mots, il n'hésite pas à parler sur le même sujet deux fois, vingt fois, sachant qu'il peut le faire en termes différents mais également expressifs et pathétiques. Son âme affranchie et vibrante parle à des âmes avides de l'entendre et sait trouver pour les instruire et pour les émouvoir les arguments qui répondent le mieux à leurs préoccupations et à leurs devoirs.

Les sermons étaient donc rédigés à fond à la mission diocésaine. Mais avant d'être appris mot pour mot ils devaient subir l'épreuve de la correction fraternelle. Lus d'abord sur le manuscrit et souvent refusés à la première et à la deuxième lecture, ils étaient, après amendement, débités en famille. C'était le soir, dans la chapelle des Carmes-Déchaux dont on avait fermé les portes. On pouvait se faire illusion et se croire devant l'auditoire à venir.

On le rencontrait, enfin, cet auditoire, au cours des Avents ou des Carêmes ou même, en dehors de ces temps, en Mai avant les récoltes, ou en septembre, après les moissons, quelquefois en Décembre aux alentours des fêtes de Noël. Et tout allait selon un plan très nettement déterminé, ou rien n'était laissé au hasard, le même pour chaque mission. Hâtons-nous de dire que la sagesse des siècles avait été l'inspiratrice de ces règlements.

Le premier soin des missionnaires était de grouper autour de la chaire chrétienne des auditeurs nombreux. L'ouverture de la mission était donc solennelle, annoncée par le son joyeux des cloches, et, tout de suite, l'un des missionnaires se mettait en campagne pour visiter les notables de la paroisse, et tous les habitants, si la chose était possible. Son compagnon, entre temps, formait des chœurs pour le chant des cantiques. Il fallait donner confiance, faire naître l'enthousiasme, exciter à l'avance la curiosité de la foule.

Après cette mise en scène, les grands actes de la mission se déroulaient pendant trois semaines environ. C'était l'exposition méthodique des grandes vérités de la religion, des fins dernières, des obligations de la loi morale, et, comme entr'actes, des cérémonies émouvantes, tableaux pleins de douceur ou de tristesse, tels que la bénédiction solennelle des petits enfants, l'amende honorable à Dieu outragé, la procession au cimetièrs.

A cet auditoire conquis le missionnaire traçait ses devoirs et dictait ses résolutions : Désormais, il resterait la tribu sainte, fidèle au service de Dieu, et, dans un élan magnifique, l'orateur réclamait le serment public de ces chrétiens arrachés au pouvoir du démon, rendus à Dieu et à Jésus crucifié. Alors s'organisait la procession triomphale où des jeunes hommes, portant à bras une lourde croix, s'acheminaient sous les arcs fleuris et au rhytme des plus entraînants cantiques vers le lieu où serait dressée cette croix et où retentirait le dernier serment, le dernier cri d'amour, l'adieu des missionnaires.

Quiconque a connu ces heures de mission n'hésitera pas à déclarer avec M. Chardon qu' « indépendamment de l'action personnelle du prédicateur, il y a dans l'ensemble et la suite des exercices une grâce spéciale qui attire, persuade et souvent transforme ».

Mais au milieu de ces triomphes que devenait la vertu du missionnaire ? Le digne supérieur veillait. Il n'est pas un de ses disciples qui n'ait été invité par lui, à la suite des plus éclatants succès, à s'élever au-dessus des préoccupations de vaine gloire et à chercher en Dieu seul sa récompense et sa force. La remarque du psaume cent-vingt-sixième revenait souvent dans ses avis :

Si Jéhovah ne bâtit pas la maison
En vain travaillent ceux qui la bâtissent.

A ces exortations pieuses, il savait joindre le conseil pratique. Il ne voulait rien de guindé, rien de forcé, rien d'empha-

tique dans les compositions des jeunes prêtres. Il a formulé en ces termes les conseils littéraires qu'il leur donnait : « Nous recommandions à chacun de rester lui-même, et de ne pas céder à la tentation de copier qui que ce soit. Les aptitudes naturelles doivent être perfectionnées, mais non violentées ou contrariées ». Ces lignes se rencontrent dans la notice consacrée par M. Chardon à M. l'abbé Randanne, et publiée par le Bulletin de votre Académie. (1).

Qu'il me soit permis puisque je touche à ce petit travail d'y relever un trait caractéristique du tempérament moral de M. Chardon. A propos de M. l'abbé Randanne, dont il fut pendant trente-deux ans le maître et l'ami et qu'il voulut avoir pour successeur dans le gouvernement de la Mission, M. Chardon donne à entendre que ses conseils n'étaient pas toujours suivis. Non seulement, il ne parvint pas à relever le genre de ce fidèle compagnon de ses missions dont « le style, — dit-il, — n'eut jamais rien de juvénile ou de printannier », mais il ne put obtenir que M. Randanne renonçât à son habitude de lire et d'écrire la nuit ». Le cher Supérieur s'en désole et accepte son insuccès : « J'en fus toujours pour mes frais de raisonnement et d'éloquence. Il répliquait peu et ne se convertit point du tout ».

Ce trait ne serait rien s'il ne s'appliquait qu'au seul M. Randanne, mais il traduit une disposition particulière de M. Chardon qui confinait à la timidité. Ce ferme esprit se laissait troubler par la résistance ; ce colosse aux allures puissantes reculait devant un grain de sable. Ainsi en était-il, du moins, quand il se trouvait aux prises avec des volontés paresseuses ou rêtives auxquelles il aurait eu le droit de commander. Il n'osait user de son droit, il protestait mais laissait faire. Ce fut, plus tard, dans sa carrière de vicaire général un état d'âme dont abusèrent les audacieux. Ses remontrances ne rencontrèrent pas toujours les déférences de rigueur. Il ne savait pas s'en plaindre, et répondait à ceux

(1) *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1895.

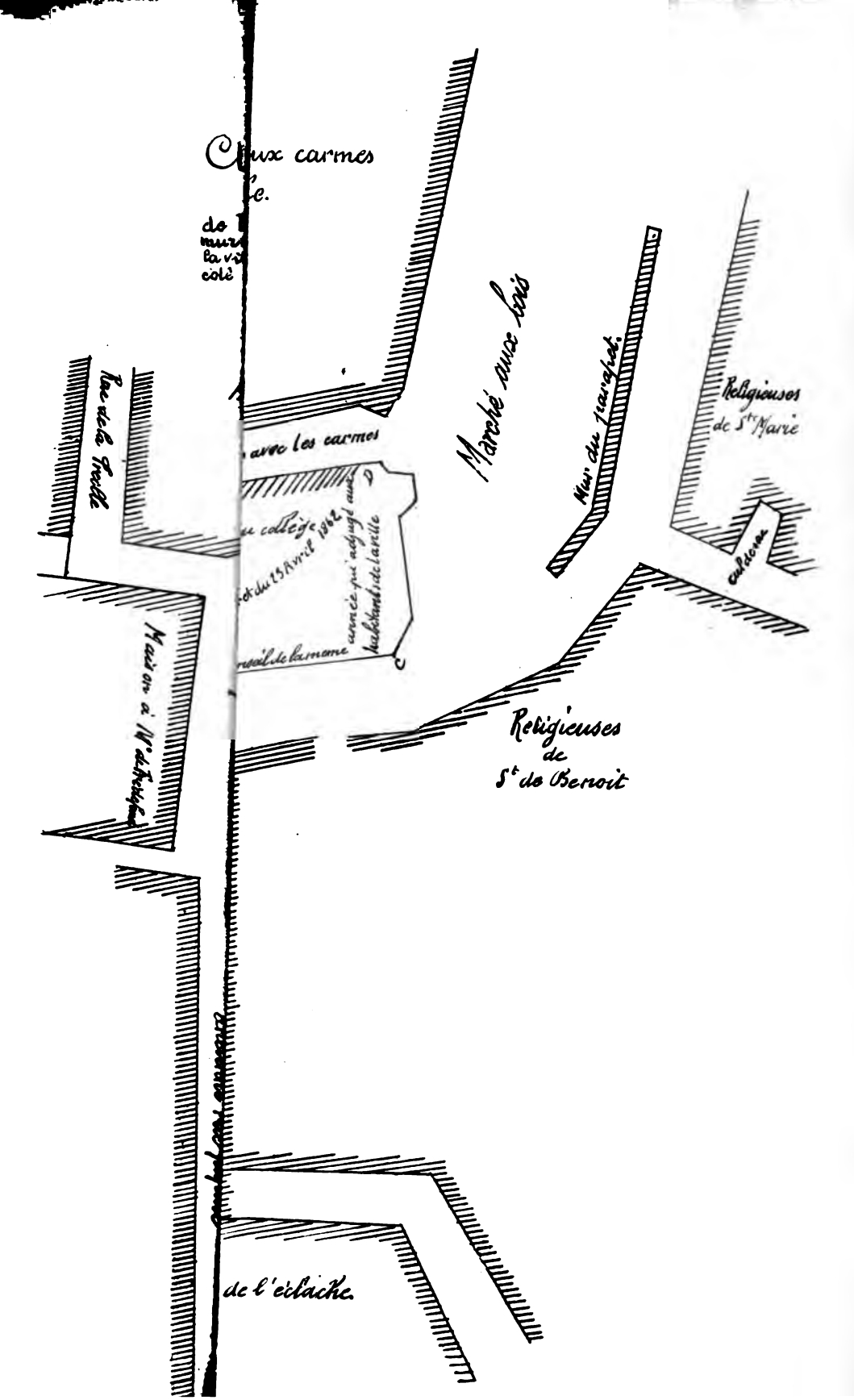
Ceux carmes
Marché aux bois
Rue du transport
Religieuses de St Marie
Rue de la Treille
avec les carmes
Maison à Mr de Trichateau
Religieuses de St de Benoit
de l'éclache

qu'étonnait un tel excès de mansuétude : « Qu'aurais-je obtenu autrement ? » En fait le cœur du délinquant était souvent plus remué par ce silence et cette abnégation qu'il ne l'eut été par des reproches d'ailleurs mérités.

*(A suivre.)* Abbé Vernhet.

---

# NOTES ET DOCUMENTS

## CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

### Plan du Collège et du quartier du Cerf à Clermont au XVIIIe siècle.

Lorsqu'ils prirent en main la direction du Collège de Clermont au XVIIe siècle, les jésuites trouvèrent un établissement scolaire dans un état fruste et vraiment lamentable. C'était un enchevêtrement de masures plus ou moins lézardées.

Ils résolurent de nettoyer le sol et d'en faire l'assiette d'une vaste construction. Ils passèrent rapidement du projet à l'exécution.

En quelques années, la ville fut dotée d'un collège qui fit l'admiration des contemporains. Et ce Collège, qui est actuellement le Lycée, abritait une colonie de plus de mille élèves !

Pour bâtir l'édifice, les jésuites rencontrèrent des obstacles et durent recourir à l'ingéniosité. Du côté du Midi, l'emplacement faisait défaut. L'enceinte de la ville s'opposait barrière. Les Pères n'hésitèrent pas. Ils demandèrent aux échevins l'autorisation de reculer, à leurs frais, l'enceinte sur une certaine étendue. L'autorisation accordée, la muraille fut reportée en arrière, et par l'espace ainsi gagné, on put construire le grand pavillon de l'entrée.

Le plan que nous publions ici et dont l'original appartient aux archives de la Sénéchaussée d'Auvergne, aujourd'hui

Cour d'appel de Riom, donne la physionomie du quartier du Cerf au XVIII^e siècle.

Ce plan est de la deuxième moité du siècle.

Il n'est pas antérieur à 1769 ; nous y trouvons la Halle au Blé, construite à cette date. On peut le placer vers l'année 1775.

Nous observons que contrairement aux assertions de divers historiens locaux, la porte du Cerf n'était point située à l'entrée de la rue Saint-Esprit, mais bien au milieu de la rue dénommée actuellement rue Ballainvilliers.

L'emplacement de l'avenue papale, ainsi appelé parce que les Papes qui pénétrèrent à Clermont, firent leur entrée par cette voie, y est nettement marqué.

Enfin, la rectification de l'enceinte est notée avec soin.

Ce document topographique intéressera spécialement, croyons-nous, les amis du *Vieux Clermont*.

Abbé Régis Crégut.

# MÉLANGES

## Essai sur la Faune des eaux minérales et des terrains arrosés par les eaux minérales du départem^t du Puy-de-Dôme

### CHAPITRE Ier

#### Les Eaux minérales

Distribution géographique. — 1° *Eaux de Saint-Nectaire.* — Ces sources au nombre de 40 environ sourdent à une altitude de 780 mètres, dans la vallée de Saint-Nectaire, elles se déversent rapidement dans le Courançon, affluent de la Couze-Chambon. Entre Saint-Nectaire le-Haut et la station des Bains, elles ont déposé de puissantes assises de travertin et d'arragonite. En amont de Saint-Nectaire-le-Bas, certaines d'entre elles arrosent une vaste prairie où se développe merveilleusement la florule halophile. Ces eaux ont une grande analogie de composition, des quantités seules de sels dissous ou combinés, proviennent les différences (120).

Voici leur composition moyenne rapportée au litre, d'après M. le professeur Huguet *(loc. cit.)*.

| | |
|---|---|
| Acide carbonique libre | 0.30 |
| Bicarbonates | 3.50 |
| Chlorures | 2.25 |
| Métaux en métalloïdes | 1.80 |

D'après M. Truchot (27), l'analyse de la source Beaudoux, l'une de celles où nos recherches se sont multipliées, a fourni les chiffres suivants :

| | |
|---|---|
| Acide carbonique libre | 0.910 |
| Bicarbonate de sodium | 2.954 |
| — de potassium | 0.340 |
| — de calcium | 0.488 |
| — de magnésium | 0.275 |
| — de fer | 0.020 |

| | |
|---|---|
| Sulfate de sodium | 0.170 |
| *Chlorure de sodium* | 2.589 |
| — de lithium | 0.023 |
| Silice | 0.112 |
| Matières organiques | traces |
| TOTAL { non compris l'acide carbonique libre | 6.999 |
| TOTAL { y compris | 7.909 |

La température de cette source est de 24°,5. — Celle des eaux du groupe Saint-Nectaire varie de 18 a 83°.

2° *Eaux de Sainte-Marguerite, de Saladi, du Tambour et de Mirefleurs.* — Toutes ces eaux sont voisines comme composition et sont échelonnées tantôt sur la rive droite, tantôt sur la rive gauche de l'Allier, entre le pont de la Goule et celui de Mirefleurs, à une altitude variant de 340 à 350 mètres. Nous avons exploré en particulier les vastes champs salés de Mirefleurs et ceux du plateau Saint-Martial là encore où la florule minérale est largement développée.

L'analyse de la Source du Saladi (Truchot, *loc. cit.*) a donné :

| | |
|---|---|
| Acide carbonique libre, | 1.009 |
| Bicarbonate de sodium | 2.461 |
| — de potassium | 0.227 |
| — de calcium | 0.979 |
| — de magnésium | 0.777 |
| — de fer | 0.040 |
| Sulfate de sodium | 0.191 |
| *Chlorure de sodium* | 2 246 |
| — de lithium | 0.040 |
| Silice | 0.112 |
| Matières organiques | traces |
| TOTAL (non compris l'acide carbonique libre) | 7.073 |
| — (y compris — ) | 8.082 |

La température de cette source est de 24°8. — Toutefois sur le plateau St-Martial (fig. 1) les sources les plus abondantes mises à jour depuis quelques années (S et s) et plus ou moins stagnantes dans des bassins artificiels nous ont fourni pour deux bassins placés à 3 mètres l'un de l'autre des températures fort différentes. — Le plus grand de ces réservoirs, S, en particulier, doit être largement alimenté par des eaux superficielles et son étendue relative lui procure une

vaste surface de refroidissement ; aussi avons nous observé des températures variant de 6°5 à 19°. Quand au petit bassin (s) sa température n'a jamais été inférieure à 17° 5, mais nous l'avons vu s'élever à 29°. Pour les sources de ce groupe, Truchot cite les chiffres suivants : Source du Tambour 22°2, source du Cornet 15°2, source Mirand 16°, source Tixier 16°9.

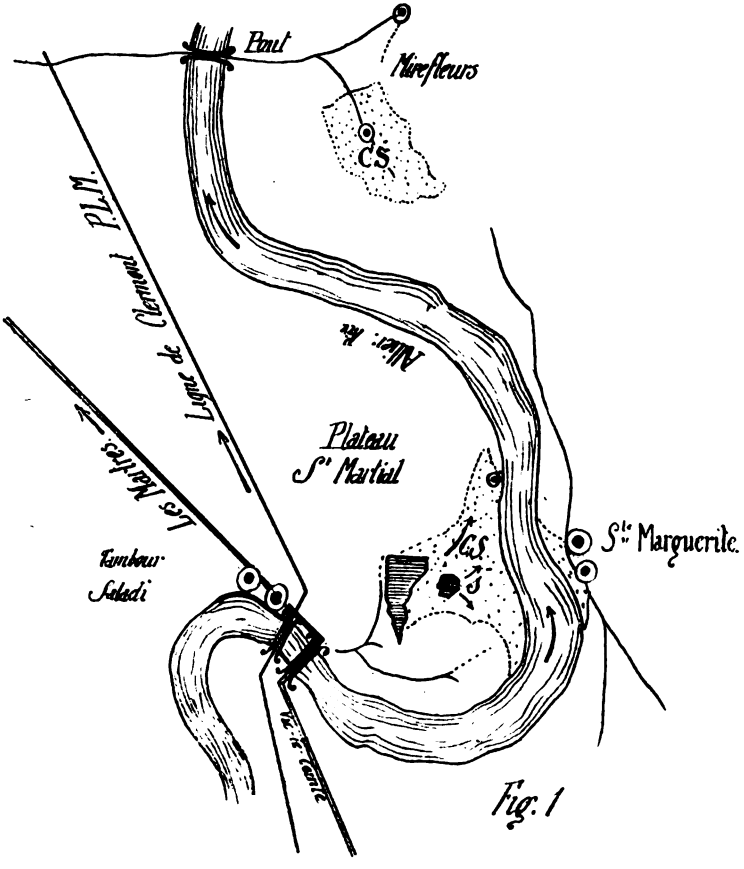


3° *Eaux de Médagues.* — Ce groupe comprend cinq sources, situées dans la commune de Joze sur la rive droite de l'Allier dont elles occupent une ancienne boucle à une altitude de 300 mètres environ. La source des graviers est la plus typique. Truchot (*loc. cit.*) en donne l'analyse qui suit :

| | |
|---|---|
| Acide carbonique libre..... | 0.510 |
| Bicarbonate de sodium..... | 1.374 |

| | |
|---|---|
| Bicarbonate de potassium | 0.310 |
| — de calcium | 1.867 |
| — de magnésium | 0.924 |
| — de fer | 0.015 |
| Sulfate de sodium | 0.248 |
| *Chlorure de sodium* | 1.048 |
| — de lithium | 0.030 |
| Silice | 0.072 |
| Matières organiques | traces |
| TOTAL { non compris l'acide carbonique libre | 5.888 |
| TOTAL { y compris — | 6.392 |

La température de ces eaux varie de 13 à 14°. — La florule halophile y est bien représentée.

4° *Eaux de Nohanent* (Font. Salade). — Une seule source d'un débit de 5 litres à peine par minute; elle naît dans un profond ravin, à 800 mètres d'altitude environ et se perd dans le ruisseau de Nohanent affluent du Bédat, à quelques mètres de son point d'émergence. Cette source est remarquable par sa minéralisation élevée et par une prédominance marquée du chlorure de sodium et du bicarbonate de calcium. Nul doute d'après Truchot (*loc. cit.*) que cette source ne soit incrustante. Elle l'est, en effet, un énorme bloc de travertin la sépare du ruisseau, mais, malgré des recherches répétées et sa haute salinité, rien d'intéressant ne nous a été fourni par cette source dont le trajet jusqu'au ruisseau ne dépasse guère 1 mètre 50 à 2 mètres.

5° *Marais de Cœur.* — Ces marais situés entre Saint-Beauzire et Châteaugay, à droite de la route de Clermont à Riom, sur les sables de la Limagne, à une altitude de 336 mètres, ne comportent pas à vrai dire, en dehors d'imprégnations bitumineuses dans les calcaires et les grès, de sources minérales. Ces grès bitumineux rappellent ceux de Macholles et Malintrat et plus près de Clermont, ceux de l'Ecorchade et du Puy de la Poix. Des eaux saumâtres s'échappent des fissures du sol et « la salure n'empêche pas toutefois les batraciens d'y séjourner ni les conferves de s'y développer » (Lecoq, *Ep. geol.*,

t. III, p. 429)(18). D'ailleurs la capture de Pogonus halophilus faite par Quittard et par nous-même, dans ces marais, les désignait naturellement à notre attention.

6° *Eaux du Salet.* — Ce groupe comporte quatre sources situées, à 320 mètres d'altitude environ sur le ruisseau du Couzon, à deux kilomètres de Courpière; elles sont carbonatées ferrugineuses, leur température est de 13°5 à 13°8 et en dépit de leur nom, la quantité de chlorure de sodium qu'elles renferment est peu considérable (0,021 à 0,036). La présence au Salet de Diatomées exclusives des eaux minérales nous invitait à y rechercher les espèces halophiles.

7° *Eaux de Barèges.* — Les eaux de Barèges sourdent sur la commune d'Augnat et sur les rives de la Couze d'Ardes à une altitude d'environ 480 mètres; elles sont ferrugineuses et acidules, renferment de 0.586 à 0.649 de chlorure de sodium et leur température varie, suivant les sources considérées, de 11° à 18°. Aucune capture halophile, mais un certain nombre d'espèces méridionales ou à tendances méridionales.

8° *Eaux de Gimeaux.* — Cinq sources, toutes plus ou moins captées ou d'un débit très faible. Celle dite du *Ruisseau* est souvent recouverte par celui-ci, les autres, dites de la *route*, de la *vigne* n'ont qu'un cours insignifiant. Si nous les signalons, c'est en raison de la présence, à la base des travertins qu'elles déposent, d'une partie de la flore halophile et aussi, comme nous venons de nous en rendre compte récemment, d'espèces de la faune salée. Leur teneur en chlorure de sodium varie de 1 à 1.043.

Origine géologique. — Au premier abord, les nombreuses sources de notre département semblent disposées sans ordre, mais il apparait bientôt sur la carte géologique que quels que soient leurs rapports avec les terrains sous-jacents, schistes cristallins, granites, arkoses ou calcaires, elles sont toutes situées sur des lignes de failles, failles relativement anciennes (fin Tertiaire), ou récentes (Quaternaire inférieur), consécutives au soulèvement de la chaîne alpine et doivent être considérées comme le dernier terme de l'activité volcanique en Auvergne.

Deux grandes failles N. S. font buter à l'Est et à l'Ouest les terrains tertiaires de la Limagne contre les massifs cristallins du Forez et ceux formant le soubassement de la chaîne des Dômes. Les sources de Vichy, Châteldon, Courpière sont sur la faille Est, celles de Saint-Myon, Prompsat, Châtel-Guyon, Royat, Saint-Floret, etc, sur la faille ouest, et, sur des failles parallèles à cette dernière, soit à l'Est, soit à l'Ouest, jaillissent les sources de Joze, Médagues, Sainte-Marguerite et Saint-Nectaire. Les sources de Saint-Martial sourdent sur une région brisée de failles; elles s'épanchent à travers un granit porphyroïde qu'elles ont recouvert d'arragonite et qui représente l'extrême-nord du barrage de Saint-Yvoine (Glangeaud, voir Garde (67)). Les sources de Clermont, des Roches, de Royat sont sur des failles parallèles et situées à l'Est de la grande faille qui passe par le centre éruptif de Gravenoire. Ces failles ont rejoué au Quaternaire inférieur et donné, avec le volcan de Gravenoire, les sources de Royat (Glangeaud. — (75).

L'importante découverte de randannites à diatomées marines dans le plateau Central et en particulier au puy de Mûr (87), la présence à ce même niveau d'hydrobies et de cyrènes, signalées par M. Giraud (88), l'existence d'une faune saumâtre, à faciès Rhodanien dans la Limagne méridionale et les communications indéniables qui ont existé entre la Limagne et le bassin de Paris amènent à se demander s'il est possible d'établir des rapports entre la présence à l'heure actuelle de formes marines au bord de nos eaux minérales et celle des flores et des faunes saumâtres signalées plus haut; si, en d'autres termes il pourrait être ici question de faunes de reliquat. Nous ne le pensons pas et, d'abord l'examen des florules diatomiques minérales actuelles montre que sur 115 espèces environ, deux à peine (*Anphora acutiuscula*, Ktz. et *A Normanii*, Rab.) sont marines; ensuite les documents géologiques vont à l'encontre d'une pareille hypothèse, résumons-les brièvement. A la fin de l'Eocène, un véritable fjord faisait communiquer le bassin du Rhône avec ce qui devait plus tard devenir la partie méridionale du bassin de l'Allier (N° 122),

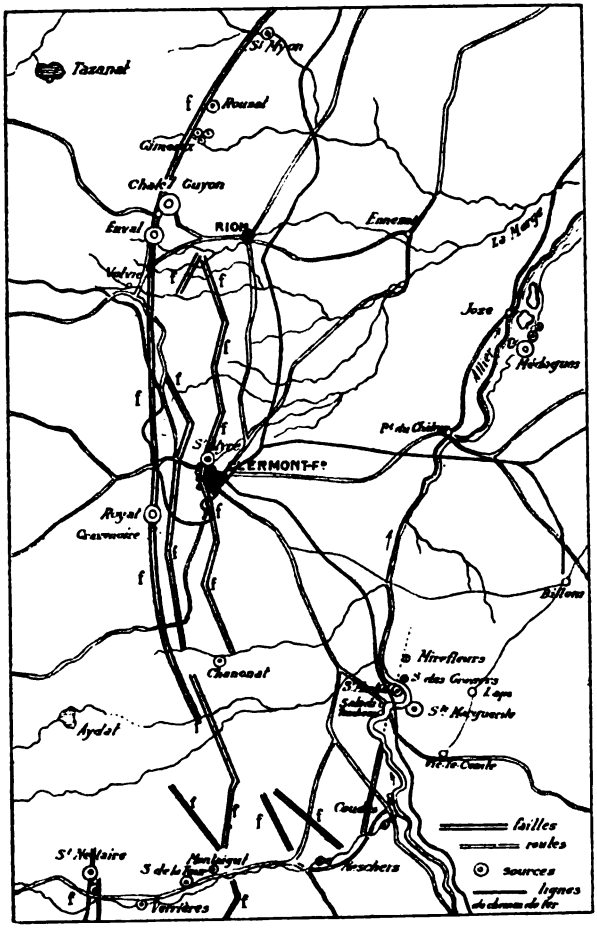


FIG. 2. — Sources minérales de la vallée de l'Allier et de ses affluents, rapports avec les lignes de failles (d'après la carte des eaux minérales du Dr R. Petit et la carte géologique de France).

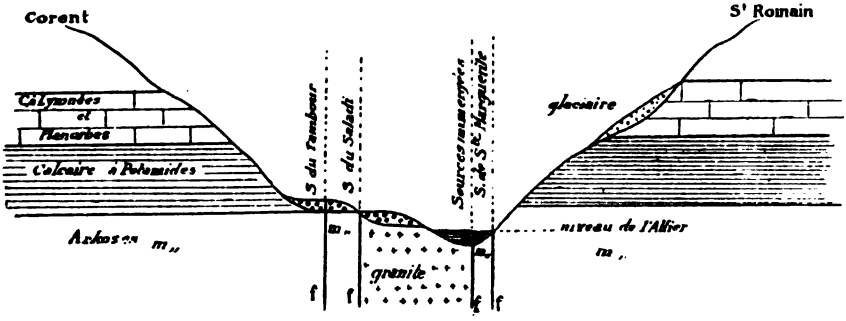


FIG. 3. — La région des sources thermales; coupe E. W. de la vallée de l'Allier au pont de Longue (d'après M. Glangeaud).

Glangeaud — A. F. A. S. — 1908); au début de l'oligocène (Sannoisien), le fjord atteint la latitude de Clermont, laisse déposer une flore rhodanienne et pousse de nombreux diverticules moins salés dans les vallées des Couzes actuelles; au Stampien supérieur, après une phase saumâtre et rhodanienne sur toute la Limagne méridionale, les communications avec le bassin du Rhône sont rompues et un affaissement nord met en communication le nord de la Limagne avec le bassin de Paris (sables de Fontainebleau). Des lagunes saumâtres et gypsifères s'installent alors, laissant se déposer les assises diatomifères de Mûr (Giraud, *loc. cit.*), que M. Julien considère comme un horizon stratigraphique et non comme une colonie accidentelle rappelant les ilôts halophiles actuels (Lettre à Fr. Héribaud, p. 203. N° 54). A partir de cette époque s'achève l'émersion de la Limagne et, l'épisode de failles qui s'est poursuivi jusqu'au quaternaire inférieur (Glangeaud, *loc. cit.* N° 122) a débuté au miocène supérieur (Giraud, *loc. cit.*) et avec lui, les phénomènes hydrominéraux qui se poursuivent de nos jours.

Le calcaire à Hélix renferme aussi de puissantes assises de travertins comparables à nos dépôts actuels de Saint-Alyre (Julien, n° 28, p. 450); l'activité thermo-minérale a-t-elle contribué au développement de la flore algologique saumâtre de cette époque? Les coscinodiscus qui y ont été signalés n'ont pu vivre (Héribaud, N° 87, p. 55) que dans des lacs profonds alimentés par de puissantes sources thermo-minérales, riches en éléments salins. De pareils faits ont pu se produire localement, mais l'existence de dépôts marins ou saumâtres dont quelques-uns forment de véritables *horizons* (Julien, *loc. cit.*), est aujourd'hui hors de doute, mais il n'est pas douteux non plus qu'entre ces dépôts et nos dépôts thermo-minéraux actuels il n'y ait de profondes solutions de continuité, attribuables d'abord aux mouvements d'émersion de la Limagne et ensuite aux intenses phénomènes de ruissellement dont a été témoin en particulier cette vallée de l'Allier dès le miocène moyen, comme vient de le mettre récemment en relief M. Glangeaud (116).

## CHAPITRE II

### Florules Halophiles

Faune et flore halophiles sont trop intimement liées pour que les traits caractéristiques de cette dernière ne soient ici, aussi rapidement que possible, ébauchés.

Florule supérieure. — Dans sa flore (de la ci-devant Auvergne), Delarbre, en 1796 (1), signale l'existence, au bord des eaux minérales, d'un certain nombre de plantes maritimes. En 1854, Lecoq (9) écrit : « On rencontre sur plusieurs » points de notre circonscription des espèces tout à fait » maritimes et d'autres qui, sans être spéciales aux terrains » ou à l'atmosphère des rivages, croissent partout, de préfé- » rence sous l'influence du sel marin ou des matières salines » en général. » En 1856, Gonod d'Artemare (12), en 1867, Lecoq (18), en 1877, Lamotte (24), ajoutent à la liste des espèces maritimes, liste que Fre Héribaud, en 1899 (63), établit ainsi qu'il suit :

Plantes exclusives.— *Spergularia marginata* Bor., *Spergularia salina* Orest., *Lotus tenuis* Kit. var., *crassifolius*, *Trifolium maritimum* Huds., *Apium graveolens* L., *Taraxacum leptocephalum* Rehb. *Glaux maritima* L., *Triglochin maritimum* L., *Atriplex hastata* L. var., *salina* Walv., *Beta maritima* L., *Plantago graminea* Lam. var., *maritima* G., *Juncus Gerardi* Lois., *Scirpus maritimus* L., *Glyceria distans* Wallr., *Polygonum monspeliense* Desf., *Agrostis alba* Schrad. var., *maritima* Lam., *Hordeum maritimum* With., *Chara crinita* Wallr var., *brevispina* Braun.

Plantes préférentes. — *Lepidium latifolium* L., *Lepidium ruderale* L., *Melilotus parviflora* Desf. *Buplerum tenuissimum*

L., *Triglochin palustre* L., *Scirpus maritimus* L., *Carex disticha* Kuss.

FLORULE MUSCINALE.

Plantes exclusives. — *Pottia Heimii* Br., *Amblystegium compactum* C. Muell.

Plantes préférentes. — *Trichostomum tophaceum* Brid., *Encladium verticillatum* Br. En outre de ces espèces, exclusives ou préférentes, Fre Héribaud signale des régions salées un certain nombre de mousses indifférentes dont nous donnons la liste à titre de document (1)*. Cette flore appartient à la zone sylvatique inférieure, ses représentants exclusifs ne s'éloignent jamais de nos eaux minérales, elle a d'ailleurs un cachet nettement méridional, moins accusé sans doute, comme le fait remarquer Héribaud (*loc. cit.*), que la zone cantalienne correspondante, mais la zone sylvatique inférieure est chez nous largement ouverte au nord.

FLORULE DIATOMIQUE. — *Espèces vivantes.* — D'après les recherches de Héribaud (*loc. cit.*), nos eaux minérales renferment une population diatomique comprenant 110 espèces, pour la plupart ubiquistes, indifférentes à l'altitude et à la minéralisation, 84 d'entres elles se récoltent en effet aussi bien en eau douce qu'en eau minérale, en dehors aussi de la zone sylvatique inférieure. 26 toutefois semblent exclusives des eaux minérales et n'ont pas été trouvées en dehors de ces sources, ce sont :

*Gomphonema acuminata* Ehrb. var. *subacqualis* Grun., *Am-*

(1) * *Hypnum cupressiforme* L. var. *imbricatum*. Boul. — Plateau Saint-Martial.

*Amblystegium radicale*. Br. — Saint-Martial.

Id. *confervoïdes* Br. — Grottes calcaires.

*Philonotis calcarea* Schimp. — Travertins de Longue, Saint-Nectaire, Cantal.

*Bryum murale*. Wils — Arragonite de Saint-Martial.

*Webera pulchella*. Schimp. — Royat.

*Leptobryum piriforme*. Schimp. — Chaudesaigues.

*Fumaria calcarea*. Vahl. — Saint-Projet (source incrustante).

*Barbula atrovirens*, var. *edentula*, Schimp. — Rochers minéralisés de Longue.

*phora acutiuscula* Ktz., *A. Normanii* Rab., *A. Salina* W., *Cymbella pusilla* Grun., *Mastogloia Dansei* Thw., *Navicula appendiculata* Ktz., *N. appendiculata* Ktz var., *irrorata* Grun. *N. cincta* Ktz., *N. atomus Grun.*, *Epithemia gibba* Ehrb. var., *parallela* Grun., Ep. *gibberula* Ehrb., Ep. *gibberula* Ehrb., var. *producta* Grun., *Fragilaria hyalina* Grun., *Nitzschia commutata* Grun., *N. bilobata* W. Sm. var. *hybrida* Grun., *N. vitrea* Norm., *N. Kitlii* Grun., *N. Palea* Ktz var., *exilis* Grun., *N. Microcephala* Grun,, *N. Minuta* Bleisch., *N. Communis*, var. *Obtusa* Grun., *N. Ovalis* Arn., *Surirella patella* Ehrb., *Melosira distans*, var., *alpigena* Grun.

Il est important de noter que *A. Acutiuscula* et *Normanii*, ainsi que *Nitzschia vitrea* sont des espèces que Van Heurk et Rabenhorst considèrent comme marines, bien que la dernière ait été signalée des eaux douces et que, *Amphona acutiuscula*, *A. Salina*, *Mastogloia Dansei*, *Navicula cincta*, *Nitzschia commutata* aient été rencontrées dans les mares salées de Lorraine, par le Dr Lemaire (53).

Somme toute, la florule minérale diatomique comprend une grosse majorité d'espèces indifférentes, un certain nombre d'espèces exclusives et une minorité d'espèces marines. Depuis les recherches de Fre Héribaud nous avons pu retrouver, à Sainte-Marguerite : *Surirella patella*, Ehrb., à Saint-Nectaire : *Achnanthes lanceolata* Grun., *Navicula Heufleuri* Grun., *Synedra gracilis* Grun., *Synedra ulna* Ehrb., *Nitzschia acuminata* Grun.,, et *N. frustulum* Grun., de plus, deux espèces non rencontrées encore dans les eaux minérales : *Synedra ulna* Ehrb, var. *danica* Ktz (Sainte-Marguerite) et *Ceratoneis arcus* Ktz (Saint-Nectaire), et enfin, la station de Sainte-Marguerite nous a fourni encore *Nitzschia Palea* Ktz, var, *exilis* Grun, signalée seulement de La Bourboule.

Florule diatomique, espèces fossiles. — Entre tous les dépôts fossiles du Puy-de-Dôme, étudiés par Fre Héribaud, celui de Mûr est le plus typique comme origine et le plus riche en espèces ; il n'en renferme pas moins de 42, parmi lesquelles 11 exclusives et exclusivement marines, n'étant

plus représentées aujourd'hui (Héribaud, *loc. cit.*), dans les eaux marines, mais seulement dans leurs dépôts modernes ou dans les mers tropicales, ce sont : *Coscinodiscus radiatus* Ehrb., *Periptera saxogallica* J. Br. et Fre Hérib., *Nitzschia socialis* var. *basaltica*, J. Br. et Fre Hérib., *N. Panduriformis* Greg. var *lucida*, J. Br. et Fre Hérib., *Navicula bomboïdes*, A. Sch., *N. aquitaniae*, J. Br. et Fre Hérib., *N. basaltaeproxima*, J. Br. et Fre Héribaud, *Striatella Girodi* FreHérib. et J. Br. *Surirella Bruni*, Fre Hérib., *S. Striatula*, Turp. et sa var. *Gautieri*, Fre Hérib. Il est intéressant de souligner la haute proportion d'espèces marines (11 sur 42), comparée à celle bien faible (3 sur 110), dans nos sources minérales actuelles. Nous n'aurions garde, surtout, à titre de document comparatif, de signaler le gisement beaucoup plus récent (Pliocène inférieur), du ravin des Egravats, situé à 1342 mèt. d'altitude et renfermant 106 espèces, dont six saumâtres et trois marines, découvert par M. Lauby (107), qui se propose de faire connaître l'origine des espèces saumâtres et marines de ce niveau diatomifère.

Caractères de la florule halophile. — Les idées propagées par Lecoq (*loc. cit.*), en 1854, visant la *préférence* de quelques plantes pour le chlorure de sodium ont bien changé depuis cette époque. Les expériences de Llyod et surtout de Lesage en 1890 (47), sont très caractéristiques, ce dernier a montré quelles modifications extérieures subissait la plante, mis en relief l'appauvrissement chlorophyllien dû à une excessive absorption de sel et l'exagération du nombre des assises chlorophylliennes qui en est la conséquence, exagération malgré laquelle l'assimilation est encore inférieure à celle des plantes continentales. Eberhardt, en 1900 (73), conclut que par rapport à l'air normal, l'air humide « augmente et active le développement aussi bien de la tige que des feuilles, a tendance à exagérer la surface foliaire ; atténue la quantité de chlorophylle contenue dans les feuilles, réduit beaucoup la production des radicelles. » Dans ses expériences relatives à l'influence de la pression osmotique du milieu, sur la forme

et la structure des végétaux, Beauverie, en 1901 (79), entre autres conclusions arrive à celles-ci : « dans les solutions nutritives de Knop de plus en plus concentrées (NaCl), la végétation n'est point empêchée, mais se fait de certaine façon, la partie aérienne de la plante reste courte et trapue. — Ces faits s'accompagnent de variations histologiques. — Ricôme, en 1903 (92), combattant l'hypothèse de Charabot et Hébert (91), à savoir que les végétaux cultivés en sol riche en sels avaient moins d'eau, est d'avis au contraire que NaCl. extérieur entrave l'absorption de l'eau par les racines et que NaCl contenu dans les tissus ne diminue pas notablement la transpiration. La présence des sels, et en particulier du chlorure de sodium apparaît donc plutôt comme nuisible aux végétaux qui revêtent une physionomie spéciale sur les sols riches en sels. Le fait est particulièrement net au bord de nos eaux, les var. *crassifolius* de *Lotus tenuis, salina* de *Atriplex hastata, maritima* de *Plantago graminea*, etc., sont dues (Héribaud, *loc. cit.*), à l'action du chlorure de sodium sur les formes types. Comment donc expliquer la présence de ces végétaux dans des milieux défavorables. Nous ne pouvons mieux répondre à cette question qu'en citant textuellement Gaston Bonnier (115). L'éminent professeur de la Sorbonne, après avoir rappelé les expériences typiques de culture de plantes marines sur un sol ordinaire, faites par Joseph Vallot, s'exprime ainsi : « Il faut donc faire intervenir ici la lutte » pour l'existence. Ces plantes adaptées plus que les autres » au sol salé, sont devenues incapables de lutter contre les » espèces continentales, et si on les cultive à l'intérieur des » terres en même temps que d'autres plantes ordinaires, » elles ne tardent pas à disparaître au bout de peu d'années. » Ce ne sont pas des plantes qui *recherchent* les sols salés, ce » sont des plantes qui le supportent mieux que les autres, » voilà tout. »

A Saint-Nectaire, à Sainte-Marguerite, au plateau Saint-Martial où la florule halophile est bien développée, les végétaux qui la composent se trouvent, en bien des points, en

contact permanent avec des dégagements de $CO^2$ qui pourraient jouer un rôle sur le développement de ces plantes, et conséquemment sur la population animale. Demoussy, en 1903 (90), à déjà mis en relief, à la suite d'expériences sur la végétation dans des atmosphères riches en $CO^2$ « que les plantes peuvent profiter à un très haut degré de la présence de faibles excès de $CO_2$ dans l'atmosphère qui les baigne ».

En ce qui concerne la florule muscinale, il serait difficile de tirer des conclusions de l'unique présence d'une espèce maritime : *Pottia Heimii* ou de celle d'*Amblystegium compactum,* mousse américaine qui recherche chez nous le voisinage des eaux minérales. Les mousses sont d'ailleurs rares sur nos rivages maritimes et nous pensons simplement, en leur appliquant ce que nous disions plus haut des phanérogames, que, moins qu'elles encore elles recherchent les terrains salés et que les muscinées sont fort rares qui les supportent. Quant aux diatomées, leur résistance à la dessiccation, leur ténuité, en font des organismes essentiellement aptes à subir largement une dissémination passive et, contre toute attente, les espèces marines vivantes nous font à peu près défaut. Nous avons déjà opposé cette pauvreté à la richesse relative des dépôts diatomifères fossiles du puy de Mûr.

*(A suivre.)* J.-B.-A. Eusébio.

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice Basse.

L'Imprimeur-Gérant, L. Bellet.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

# BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

## PROCÈS-VERBAUX

### Séance du 3 décembre 1908

La séance est ouverte, à 2 heures, sous la présidence de M. Everat.

— Le procès-verbal de la séance de novembre est adopté sans observations.

— Le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et énumère les ouvrages reçus.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Héron de Villefosse, dans laquelle le Directeur des Musées nationaux, en réponse à la demande de subvention en faveur des fouilles de la Cathédrale, fait connaître qu'il offre son concours le plus empressé pour l'obtention, devant la Commission, de ladite subvention.

— M. Remacle donne lecture du rapport de la Commission des Elections ; sont présentés :

**Pour le Titulariat**

MM. le baron du Roure de Paulin, avocat à la Cour d'appel de Paris ;
L'abbé Planeix.

**Pour la Correspondance**

MM. Rhodes, avocat à Murat ;
Richard, avocat à la Cour de Riom ;

MM. Prugnard, président de l'Association des Anciens, Elèves de l'Ecole Godefroy-de-Bouillon ;
Racònat, céramiste à Lezoux ;
Roland de Lachenal, archiviste-paléographe ;
Joseph Zavodny ;
Le chanoine Trioullier ;
Robert Villatte des Prugnes ;
Léonce Marmet, aucien professeur de Rhétorique.

— La date du 20 décembre est définitivement arrêtée pour la séance publique des Prix de vertu.

— M. Rouchon donne ensuite lecture du procès-verbal de la réunion du Comité de Publication visant le renouvellement du traité d'imprimerie. Sauf modifications de détail (changement de papier de la couverture du *Bulletin*), le Comité a été unanimement d'avis qu'il y avait lieu de renouveler le traité. L'Assemblée donne tout pouvoir au Comité pour ce renouvellement.

— La parole est enfin donnée à M. Ojardias pour la lecture de son travail sur : *Charles de Lacombe d'après son journal. Notes d'histoire contemporaine à l'usage des Auvergnats.*

Cette communication est renvoyée au Comité de Publication.

— Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 3 heures et demie.

## OUVRAGES REÇUS

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne;* année 1907, 61e volume, 11e de la 4e série.

*Mémoires de l'Académie de Vaucluse;* deuxième série, t. VIII, 1908, 3e livraison.

*Mémoires de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise;* du 11 octobre 1907 au 4 octobre 1908.

*Revue Mabillon :* 4e année, n° 15, novembre 1908.

*Société archéologique et historique de l'Orléannais ;* Bulletin, t. XI, n° 191, 2e trimestre 1908.

*Académie royale de Belgique;* Bulletin de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et de la classe des Beaux-Arts, 1908, 1, 2, 3.

*Académie royale de Belgique ;* Bulletin de la classe des Sciences, 1908. 1, 2, 3.

*Berichte uber die Verhandlungen der Koniglich Sachsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Philolog. historische Klasse ;* 1908, I, II, III.

*Abhandlungen der Phil. hist. Klasse der Konigl.-Sachs. Akademie der Wiss. zu Leipzig ;* Bd XXVI, nos 11.

*Mémoires de l'Académie de Metz ;* 1904-1905.

HOMMAGES :

Louis Prugnard : *Historique du Pensionnat des Frères*, Clermont-Ferrand, Malleval, 1899.

Id. : *L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, Malleval, 1904.

Id. : *Au frère Annet* (poésie), Malleval, 1904.

Id. : *Le réveil d'un Sociétaire*, 1908.

Joseph Richard : *De l'influence de la chose jugée au criminel sur les intérêts civils*, Grenoble, Ollier frères, 1904.

Emile Rhodes : *Le Clergé et la Municipalité de Murat en 1791-1792*, Aurillac, Bancharel, 1908.

# Séance publique de distribution des Prix de Vertu

L'Académie s'est réunie, le dimanche 20 décembre 1908, à 1 heure et demie, dans la salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville, pour procéder à la distribution des Prix de Vertu provenant du legs du marquis du Maisniel.

La séance était présidée par M. Everat, président de la Compagnie, ayant à ses côtés MM. Vignancour, vice-président, E. Teilhard de Chardin, secrétaire-perpétuel, tout le Bureau de l'Académie, ainsi qu'un grand nombre de Membres titulaires et correspondants.

Les héritiers du marquis du Maisniel s'étaient fait excuser de leur absence.

Un public nombreux et beaucoup de notabilités de la ville se pressaient dans la salle. Il y avait été réservé des places pour les lauréats des Prix de Vertu.

La musique de l'Ecole d'Artillerie prêtait son gracieux concours à la cérémonie.

M. Everat déclare la séance ouverte et prononce l'allocution d'usage :

M. de Riberolles donne ensuite lecture de son prologue en vers.

Enfin M. Charles Goyon prend la parole pour son discours sur les Prix de Vertu.

Après ces discours fort applaudis, le Secrétaire fait appel des lauréats, tous présents à la séance. Les prix étaient réservés en 1908 à l'arrondissement de Clermont. Ils sont distribués par le Président à

M^lle Marie Rouchon, du Mont-Dore,
M^lle Marie Martin, de Clermont,
M. Etienne-Zacharie Roche, du Crest,
M. Jean Lafarge-Bonabry, d'Aydat,

Mlle Marie Chambige, de Clermont,
Mme Mélanie Morel, femme de Joseph,
Mme Mioche de Saint-Saturnin,
Mme Ranvier, femme Clément, de St-Bonnet-d'Orcival.

Après cette distribution et sur un dernier morceau de la musique de l'Ecole d'Artillerie, la séance est levée à 3 heures par le Président.

---

## Discours de M. Everat

Mesdames,
Messieurs,

Dans une de ces pages séduisantes par la vigueur du trait et la suavité du style que sa plume sème libéralement, un ancien Président de cette Académie, M. le comte Guillaume de Chabrol, déplorait naguère la destruction de « ce sentiment si tenace autrefois, si rare aujourd'hui, qu'est le patriotisme local. Ce sentiment, écrivait-il, est particulièrement puissant, car il tient de l'esprit de famille et de la charité chrétienne. Ce n'est pas une abstraction qui en est l'objet : on aime dans sa ville les traditions et les parentés d'esprit de ses propres parents ; on aime les pauvres gens dont on connaît nominalement la misère ; on aime cet esprit provincial qui est le nôtre même. Ce qu'a pu faire ce patriotisme, on peut le voir dans les merveilles des villes italiennes, dans les Hôtels-de-Ville de Flandre, dans les cathédrales de chez nous. Quel abîme a creusé sa disparition, nous le constatons par l'ébranlement du grand patriotisme dont l'amour de la cité était l'assise : la grande Patrie n'est reniée que parce que la Province, la Commune sont abandonnées par ces déracinés qui s'égarent errants dans le vague des villes immenses et des utopies malfaisantes. »

C'est à restaurer ce patriotisme local que s'emploient nos

Académies de province. Aussi la nôtre entoure-t-elle d'une vénération reconnaissante la mémoire de M. le marquis du Maisniel qui, en nous chargeant de récompenser chaque année dans nos divers arrondissements la vertu des humbles, nous a fourni l'occasion périodique d'affirmer l'amour de notre petite patrie. Exprimer, dans une séance solennelle, nos sentiments d'admiration pour ceux de nos compatriotes qui, sur les ailes du sacrifice, se sont élevés jusqu'aux pures sphères de l'idéal, n'est-ce pas resserrer les liens de sympathie qui nous unissent à nos concitoyens les plus proches ? n'est-ce pas professer qu'avant de disperser

Sur l'univers ce cœur français,

il est bon de l'économiser, d'abord pour l'Auvergne, et par elle pour la France ?

Si nous sommes heureux de rencontrer sur nos pas des âmes éprises de renoncement et de charité, de combien s'accroît notre fierté en constatant que ces fleurs de bonté s'épanouissent dans notre région ! Et quelle allégresse est la nôtre d'avoir toujours à reconnaître en elle la terre nourricière des mâles vertus et des gestes généreux ! *Tellus clara viris...*

Cette année, c'est l'arrondissement de Clermont qui nous procure cette joie. Il nous la donne large, abondante.

Que Clermont fût une ville très vertueuse, et que la Vertu, fuyant le reste de la terre, eût trouvé un asile inviolable dans ses murs,

..... extrema per illos
Justitia excedens terris vestigia fecit,

c'était déjà, j'imagine, pour tout vrai Clermontois, une vérité qui se passait de démonstration. Mais voici que cet axiome va désormais s'imposer avec la même évidence à tout bon Auvergnat, car l'arrondissement de Clermont ne nous a pas fourni moins de seize candidats, dont sept ont été déclarés dignes de récompenses.

Cet hommage rendu à la vertu clermontoise peut être ac-

cueilli sans réserve : c'est un Riomois qui le lui décerne ! Et nouvel argument déterminant, c'est encore un Riomois, non des moindres, qui, dans un instant que je regrette de retarder, va, avec sa verve et son esprit coutumiers, vous donner les raisons de sa légitimité !

Que les temps sont changés ! n'est-il pas ? Vous souvient-il de l'époque où les Riomois ne voyaient en Clermont que le repaire de tous les crimes ? Vous souvient-il aussi du récit de Fléchier ? Désespéré que Clermont eût été préféré à sa ville comme siège des Grands-Jours, le Consul Riomois ne put s'offrir d'autre consolation que d'observer, dans sa harangue à Messieurs de la Cour, « qu'il était juste que les Grands-Jours fussent arrêtés à Clermont, parce que, venant pour faire justice, ils y trouveraient beaucoup de matière, et que c'était un coup de prudence du Roi d'appliquer les remèdes où les maux étaient les plus pressants. » La malignité, convenons-en, était grande. Les Clermontois ne voulurent pas être en reste : ils répondirent aussitôt en vers (tout alors, heureux âge ! finissait par des chansons) que le

..... consul se vantait,
Après beaucoup d'injures,
Qu'il était satisfait;
Ainsi le renard faisait
Des mûres.

Aujourd'hui, le cours des ans a supprimé les chansons, et, rééditant le mot célèbre, a proclamé qu'entre Riom et Clermont il n'y a plus de Pyrénées. Un Riomois n'oserait plus écrire avec une pointe de malicieuse aigreur que Clermont est le Londres de l'Auvergne, tandis que Riom en est l'Athènes. Non ! Du côteau de Chanturgue à celui de Mirabel nous ne rencontrons plus qu'indigènes fraternisant dans un commun et patriotique amour pour la riante Limagne et pour ses deux nobles cités : Clermont, ville active et bruyante, comme il convient à une reine de l'industrie moderne, Riom, ville grave et somnolente, ainsi qu'il sied à dame Justice.

Et tous se trouvent d'accord pour féliciter Clermont d'être le siège des assises de la Vertu et de tenir la tête du mouvement vertueux de la province.

Cette remarque m'encourage à vous demander de souffrir que je mêle (non certes pour y mettre une sourdine, mais pour souligner de plus fort l'union des deux villes), que je mêle à l'éloge des vertueux Clermontois que notre aimable Rapporteur va bientôt vous présenter, le souvenir d'un Riomois, trop injustement oublié de nos jours, même dans sa ville natale, bien que, toute sa vie, il se soit montré le champion inébranlable de la Vertu, — j'ai nommé Victor Malouet.

Malouet! Nul n'a mérité plus que lui le témoignage de la gratitude de ses concitoyens pour l'illustration qu'il a jetée sur eux et pour les virils exemples qu'il a donnés à ses contemporains et légués à la postérité.

Dans les situations les plus diverses d'une vie très mouvementée, qu'il fût chancelier du consulat à Lisbonne, attaché à l'ambassade du comte de Merle, employé dans l'administration de l'armée aux ordres du maréchal de Broglie, inspecteur des magasins des colonies à Rochefort, sous-commissaire à Saint-Domingue, ordonnateur au Cap et à Cayenne, commissaire de la marine à Marseille, intendant du port de Toulon, député de Riom aux Etats-Généraux de 1789, réfugié politique à Londres, commissaire général de la marine à Anvers, conseiller d'Etat, ministre de la marine enfin, partout il ne cessa de se montrer « administrateur aussi intègre qu'habile, citoyen aussi zélé pour les intérêts de son pays qu'éclairé sur les moyens de le défendre, homme généreux et bon. » Aussi, le lendemain de sa mort, Lally-Tollendal pouvait-il s'écrier en toute vérité: « On ne sait qui méritait d'être le plus chéri et le plus honoré, qui doit être le plus regretté en lui, de l'homme privé ou de l'homme public, du bienfaiteur des malheureux ou du serviteur du Roi et de l'Etat, de l'époux, du père, de l'ami, ou du ministre et du

citoyen... Homme rare, si modeste avec tant de supériorité, si doux avec une justice si inflexible, dont la droiture et la candeur n'ont jamais reçu aucune altération du commerce des hommes ni du maniement des affaires ! »

Joignez à cela qu'il avait une vue nette des choses, et que, dès le début de la Révolution, il avait proposé un programme dont l'application eût évité à la France beaucoup de jours néfastes. Ce programme tenait en ces deux mots : « Sacrifions tout à la liberté, hors la justice » ; et il était développé en cette proposition : « Il n'y a que deux manières de gouverner les hommes avec succès : une force agissante dirigée par la raison, ou une raison attirante qu'on ne puisse pas croire dépourvue de force. La force sans la raison brisera tout, la raison sans la force ne conserve rien. »

Trop de sagesse était contenu dans ces avis. Pour se disculper de les dédaigner, Mirabeau aimait à répéter un mot reuouvelé de Plutarque : « M. Malouet tient de bons propos mal à propos. » C'est le trait d'esprit seul qui était lancé hors de propos.

Un tel ensemble de qualités avait mis Malouet en relief à la Constituante, et il comptait parmi les députés en qui la Cour espérait pour obtenir que l'Assemblée sût régler les effets d'une bienfaisante liberté par le frein d'une sage autorité. Ses visites étaient une joie et un réconfort pour la famille royale. « C'était peu de jours après le retour de Varennes, nous raconte-t-il lui-même. Je trouvai le Roi, la Reine et madame Elisabeth plus tranquilles que je ne m'y attendais. Mais leur émotion était sensible lorsqu'ils voyaient quelqu'un dont le dévouement leur était connu. Lorsque j'entrai, la Reine dit au jeune Dauphin : « Mon fils, connaissez-vous Monsieur ? — Non, ma mère, répondit l'enfant. — C'est M. Malouet, reprit la Reine, n'oubliez jamais son nom. »

L'auguste princesse ne savait pas si bien dire. Le 10 août 1793, Malouet recevait de madame Clermont-Tonnerre ce billet éploré : « Votre collègue, votre ami (mon mari), est mort assassiné ; il n'y a plus place en France pour un

homme vertueux ; fuyez. » Traqué et poursuivi, Malouet eut à peine le temps de suivre ce conseil ; après d'émouvantes péripéties, il débarquait enfin à Londres. Quelques mois plus tard, Louis XVI passait en jugement.

A cette nouvelle, Malouet sent aussitôt bouillonner dans ses veines le vieux sang des juristes riomois : courageusement il écrit au président de la Convention pour revendiquer le périlleux honneur de défendre à la barre de l'Assemblée « un prince dont il a toujours, dit-il, honoré les vertus et dont il lui est permis de déplorer l'infortune. » Pour toute réponse, la Convention inscrivit son nom sur la liste des émigrés et passa à l'ordre du jour.

Malouet n'en composa pas moins sa défense du Roi. Il la rendit publique. A plus d'un siècle de distance, on ne peut lire sans émotion ce plaidoyer où, avec une vibrante conviction et non sans éloquence, l'ancien Constituant déclare faire appel « aux hommes justes de tous les pays, de toutes les opinions..., à la raison publique, à la morale universelle. »

Mais je m'égare à crayonner la biographie de Malouet, alors que je voudrais me borner à tirer des registres de catholicité de la ville de Riom quelques rapides indications sur ses origines et sur sa famille.

Dans cette fête de la Vertu, il n'est pas hors de mise de montrer à l'occasion de Malouet, ainsi que l'a fait récemment avec son érudition consommée notre confrère, M. Elie Jaloustre, pour Blaise Pascal, de montrer quelles mœurs et quelles traditions familiales ont soutenu nos compatriotes illustres dans leur noble existence, et de signaler à quelles sources, dans quelles réserves ils ont puisé la force d'âme, l'énergie de caractère, l'amour du bien, qui leur ont permis d'esquisser les beaux gestes recueillis par l'Histoire.

La famille Malouet n'apparaît dans les annales riomoises qu'au début du XVIII^e siècle. C'est qu'elle n'était pas originaire de Riom. Elle était implantée, non loin de Saint-Germain-l'Herm, dans la petite localité de Fournols où Antoine

Malouet, époux d'Anne Bertin, bisaïeul de notre héros, exerçait avant 1701 les fonctions de notaire et de procureur.

Le fils de celui-ci, Alexandre, abandonna, comme tant d'autres Auvergnats, les hauts plateaux de la montagne pour le climat moins sévère de la plaine. Il acquit à Riom une charge de procureur à la Sénéchaussée et se fixa définitivement dans cette ville par son mariage avec une riomoise, « honneste femme, Line Gaubert », mariage contracté le 14 février 1701.

De cette union naquirent huit enfants, trois filles et cinq garçons. Notons seulement les noms de trois fils : Annet, qui devint « notaire royal, commissaire en droits seigneuriaux, reçu dans les sénéchaussées de Riom et des forêts », et qui épousa, le 26 juin 1752, Amable Tournaire, fille d'un procureur à la Sénéchaussée d'Auvergne; puis Pierre-Antoine qui entra dans la congrégation de l'Oratoire; enfin Pierre-André, né le 30 novembre 1705.

Ce dernier cumula de bonne heure les fonctions de notaire et de procureur à Riom, et de bailli d'Olliergues. Le 8 février 1729, il s'unissait à « demoiselle Catherine Villevaud », fille de Jacques « bourgeois de Riom », et de Françoise Redon. Ce mariage donna le jour, le 11 février 1740, entour 5 heures du soir, à Victor-Pierre Malouet, qui fut porté le lendemain sur les fonts-baptismaux par Victor Cailhe, son cousin-germain, et par Gilberte Malouet, sa grand'tante.

Malouet nous apprend dans ses *Mémoires* qu'il avait eu cinq frères morts avant sa naissance, et que celui qui l'a suivi mourut à Londres dans ses bras en 1798, après avoir servi vingt ans comme commissaire de la marine à Saint-Domingue. Il ajoute qu'il survécut seul à la famille de son père.

Cette famille, on le voit, est une famille de procureurs et de notaires. Elle était, à l'origine, de condition médiocre, privée des avantages de la fortune : les expressions sont de Malouet lui-même et recèlent la vérité pure. Line Gaubert, grand'mère de Malouet, sortait, par son père, d'une maison

de tanneurs, qui donna plus tard des notaires à Lezoux et à Riom, et par sa mère d'une simple famille d'hôteliers, les Alibert, qui tenaient auberge à l'enseigne de la Croix-d'Or.

Mais, sous l'ancien régime, les familles modestes grandissaient patiemment, sûrement, selon la judicieuse observation de notre collègue M. Paul Bourget. Elles ne brûlaient pas l'étape. Tout au contraire, par la continuité d'un effort lent et puissant, elles arrivaient à la petite bourgeoisie par en bas avec le temps ; puis, persévérantes, elles montaient de la petite bourgeoisie à la moyenne ; et ainsi le mérite de chaque individualité devenait fécond socialement, car il se fondait dans le mérite familial.

Les maisons de la petite robe riomoise n'avaient garde d'échapper à cette règle, et la famille Malouet ne chercha pas à y faire exception. Par un labeur opiniâtre et une scrupuleuse probité elle tâcha de s'élever peu à peu et surtout de grandir dans l'estime publique. Lisez les actes de baptêmes des enfants des époux Malouet-Gaubert, les aïeux de Victor : les premiers nés ne recrutent leurs parrains et marraines que dans les familles Gaubert et Alibert ; mais les suivants trouvent comme répondants des procureurs, Mes Antoine Gerle et Pierre Neuféglise ; un greffier en chef du dépôt des sels, Me Guillaume Bertin ; un avocat, Me Amable Dogerdias ; enfin la femme d'un des plus hauts magistrats de la cité, madame Noële-Gasparde-Geneviève de Chasteaubeaudon, épouse de messire Amable Blich, lieutenant-général de la Sénéchaussée.

Cette ascension de l'échelle sociale s'accuse avec Pierre Malouet. En épousant Catherine Villevaud, qui, s'il en faut croire l'éditeur des *Mémoires*, était la fille d'un conseiller du Roi, contrôleur à la Monnaie de Riom, il devenait le beau-frère de Gilbert-Michel Cailhe, notaire royal à Riom, et entrait définitivement dans la bonne bourgeoisie de la ville. M. Gaspard-Claude Brujas, conseiller au Présidial, issu d'une des plus vieilles familles de la cité, n'hésitait pas à accepter le parrainage de l'un de ses enfants ; et l'acte de baptême de Victor est revêtu de douze signatures, parmi lesquelles nous rele-

vons celles de Messieurs Geslin et Panay du Deffan, personnages notables de Riom.

Encadré dans ce milieu modeste, laborieux, honnête, qui était tout adonné à l'étude du droit, à la pratique de la procédure et à la rédaction des pactes de famille, Malouet put profiter facilement de la « maturation antérieure de sa race. » Il dut révéler, dès son jeune âge, ses heureuses dispositions, car à cinq ans et demi, le 17 septembre 1745, il signait déjà d'une écriture ferme et courante l'acte de baptême de sa sœur Marie. Il se plaint cependant dans ses *Mémoires* de n'avoir eu « dans son enfance qu'un précepteur ignorant....., qui ne lui a rien appris. » En revanche, son oncle l'Oratorien était, de son aveu, un homme de mérite. Cet oncle professait la philosophie au collège de Juilly. Il appela près de lui en 1754 Victor qui jusque-là avait suivi les cours du collège florissant tenu à Riom par les Oratoriens, collège dont la plume experte et colorée de notre savant confrère, M. l'abbé Crégut, nous a retracé l'intéressante histoire. L'exemple de l'oncle et le bon accueil qu'il reçut à Juilly persuadèrent à Victor qu'il avait la vocation religieuse : il prit l'habit de novice et le porta deux années. Mais, à l'âge de 16 ans, il sentit que là n'était pas sa voie. Il quitta l'Oratoire pour l'école de droit. Toujours précoce, il avait à 18 ans, terminé ses études juridiques, et son père ravi ne songeait à rien moins qu'à lui acheter un office d'avocat du Roi à Riom. Si ce projet se fût réalisé, Malouet serait ainsi devenu le collègue de Guillaume-Michel Chabrol, le célèbre commentateur de la *Coutume* et l'une des gloires les plus pures de Riom et de l'Auvergne. Le rapprochement et la collaboration de ces deux vives intelligences n'eussent pas manqué d'être féconds.

Mais le jeune Malouet ne put se décider à quitter le séjour de Paris. Il se crut d'abord des destinées littéraires, et fréquenta quelque peu avec la Muse. Bientôt il orientait sagement sa vie, et entrait dans l'administration où il devait fournir une brillante carrière.

Ce fils et petit-fils, neveu et petit-neveu de procureurs et

de notaires, d'hôteliers et de tanneurs, ne fut déplacé dans aucun des postes qu'il occupa. Partout, il sut même se concilier, dès l'abord, la faveur publique par la dignité de sa vie, par l'étendue de ses connaissances, par la perspicacité et le côté pratique de ses vues. C'est ainsi qu'envoyé à Marseille pour négocier la vente de l'Arsenal, il est apprécié, dès son arrivée, au point que l'Académie de cette grande cité, qui comptait ou avait compté parmi ses membres Voltaire, Saussure, Mirabeau l'ami des hommes, l'abbé Barthélemy, l'héroïque de Belzunce, le conjure d'entrer dans ses rangs et donne aussitôt à son portrait les honneurs de la salle des séances. C'est ainsi encore qu'à Riom son prestige est tel qu'il est nommé par acclamation député du Tiers aux Etats-Généraux. En vain, il sollicite l'épreuve du scrutin ; par trois fois, les électeurs réitèrent leurs acclamations. Ce magnifique témoignage de sympathie lui suscita plus tard des difficultés : la validité de son élection fut contestée, inutilement d'ailleurs.

Ce n'est donc pas sans profit pour lui-même que Malouet avait passé les premières années de son existence derrière les modestes comptoirs ou dans les études poudreuses de ses parents ; c'est là qu'en réalité il avait fait l'apprentissage de la vie. Ce n'est pas davantage sans profit pour la France qu'il avait vu le jour à Riom et respiré l'atmosphère de cette ville sévère, vouée au maniement des affaires juridiques et au culte de la justice, car, là aussi, il avait appris à devenir un homme de caractère et de devoir.

Faut-il ajouter qu'après avoir passé par les plus hautes charges de l'Etat, il mourut pauvre, chose assez rare pour être notée ? Il ne laissa aux siens que l'héritage de son nom et que les immortelles espérances de la religion qui l'avait consolé à ses derniers moments. « Sa mort fut le signal d'un deuil public », nous racontent les journaux contemporains, et la Nation fit les frais de ses funérailles.

Riom perdit en lui, en même temps qu'un de ses enfants les plus glorieux, le plus puissant des protecteurs. Malouet

avait donné à cette ville des preuves éclatantes de sa piété filiale lors d'une des dernières luttes épiques que se livrèrent Clermont et Riom, à propos cette fois de la division administrative du territoire sous la Constituante. Chacune des deux cités voulait s'assurer la suprématie sous le régime nouveau. L'ardeur des Clermontois contre leurs voisins était encore plus belliqueuse à cette heure qu'à l'époque où le lieutenant-général de leur Sénéchaussée, M. Dufour de Villeneuve, assurait qu'il « contribuerait volontiers au-delà de mille louis d'or à la suppression de Riom », et où le lieutenant particulier de la même juridiction, M. de Champflour, écrivait plaisamment : « Les Riomois vont croire que la fin du monde n'est pas bien éloignée, la destruction des plus grands empires étant l'un des symptômes qui doit la précéder. » Autant par devoir que par attachement à sa ville natale, Malouet mit au service de Riom toute son énergie et toute son influence. Mais son esprit clairvoyant ne se berçait pas d'illusions : « Ce ne doit être désormais, écrivait-il à ses compatriotes, ni par ce genre d'établissements ni par ses tribunaux qu'une ville acquerra une grande consistance. Culture, commerce, manufactures, voilà les seuls moyens de richesse pour plusieurs et d'aisance pour tous. » Il prophétisait vrai. Que ne consolait-il les Riomois en ajoutant (mais l'exemple de sa vie suffisait pour leur donner cet enseignement) que la formation de citoyens intègres, éclairés, dévoués, vertueux en un mot, est avant tout pour une ville le moyen suprême de conserver la primauté morale et de servir glorieusement la cause du patriotisme local !

Cette cause du patriotisme local a été merveilleusement secondée dans votre cité, Messieurs, par l'éminent collègue dont nous déplorons la perte récente, et vous me reprocheriez de ne pas lui adresser en ce jour notre souvenir ému.

M. Alluard, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Clermont, était aussi le doyen de notre Académie. Il nous appartenait depuis le 16 janvier 1868, c'est-à-dire depuis

plus de 40 ans. Des liens si anciens ne peuvent se rompre sans produire une déchirure cruelle; comment chacun de nous ne la ressentirait-il pas vivement?

Il serait messéant à mon incompétence de retracer la vie et les travaux de l'élève de l'Ecole normale, du physicien et du météorologiste. Des voix éloquentes se sont déjà acquittées de ce soin, et une plume autorisée ne tardera pas à payer au savant, au professeur, à l'homme de bien, le juste tribut des hommages de notre Compagnie. Mais je puis rappeler les titres impérissables que M. Alluard s'est acquis à la gratitude de toute l'Auvergne par la fondation de l'Observatoire du Puy de Dôme. Pour mener à bien cette œuvre colossale, qui a rendu et rendra encore des services signalés de tous genres à notre pays, que d'efforts n'a-t-il pas dépensés ! Pendant dix ans, c'est lui-même qui le déclare, il dut lutter « seul, sans interruption, avec une ténacité et une persévérance que n'affaiblissaient jamais les sarcasmes et les railleries. » Un jour enfin, l'éloquence persuasive dont l'animait le rêve qui le hantait convertit à sa cause l'illustre M. Faye, de l'Institut. Dès ce moment, son procès était gagné. « Quand on vit une personne étrangère à la province (et douée d'une telle autorité) proclamer l'idée excellente, utile à la science, glorieuse pour l'Auvergne,.., à l'indifférence succéda un élan général », et l'initiative partie en 1869 de la chaire de physique de la Faculté des Sciences de Clermont fut bientôt couronnée d'un plein succès.

Complète éclata la joie du savant quand il lui fut donné d'assister à l'inauguration de son Observatoire de montagne, le premier du genre, qui depuis a servi de modèle aux établissements similaires. Non moins vive s'était manifestée l'allégresse de l'érudit, lorsqu'en pratiquant « des tranchées à la cîme de la montagne pour chercher des moëllons » en vue de ses futures constructions, il avait mis à jour les ruines grandioses du temple du Mercure arverne. M. Alluard s'empressa de donner à notre Académie la primeur de cette découverte sensationnelle, et notre Compagnie s'honore de

l'avoir encouragé à continuer ses fouilles en lui votant une subvention. M. Alluard nous sut toujours gré de cette aide qui lui fut donnée durant cette période difficile et mouvementée des débuts de son entreprise. Jusque dans les temps extrêmes de sa longue existence, consacrée tout entière au culte de la science et du Dieu qui seul l'éclaire et la vivifie, il se fit un devoir d'assister régulièrement à nos réunions mensuelles, et l'un des derniers actes de sa vie a été l'envoi à l'Académie, avec dédicace, d'une plaquette contenant l'ensemble des documents relatifs à la fondation de l'Observatoire. De tels souvenirs avivent la douleur que nous cause sa mort, et assurent dans nos cœurs à sa mémoire un culte pieux et attendri.

---

## Hommage à l'Académie de Clermont-Ferrand

---

### LES DÉVOUEMENTS

Comme notre sol rude enfante dans ses laves
Les charmes délicats des frêles églantiers,
Sa race énergique a les floraisons suaves
De tendres dévouements et de douces pitiés.

On dirait que la vie âpre de la montagne,
Développant le corps, forgeant la volonté,
Ait justement voulu se donner pour compagne
Cette adorable sœur des faibles, la bonté.

Ainsi qu'aux flancs brûlés des noirs volcans, les sources
Semblent se prodiguer avec effusion,
Le cœur de notre Auvergne a d'immenses ressources
De charité féconde et de compassion.

C'est qu'ici comme ailleurs la lutte est meurtrière.
Il faut donner à ceux qui sont tombés la main,
Aux blessés un secours, aux morts une prière,
Aux vaincus de l'espoir, aux affamés du pain.

Il faut que la pitié s'exerce sans relâche,
Que la faiblesse trouve en la force un appui,
Que l'homme courageux prête son aide au lâche,
Que l'infirme ait toujours un guide auprès de lui.

Il faut, sans escompter le moindre bénéfice,
— Car souvent la vertu ne gagne pas de prix —
Se dévouer avec l'esprit de sacrifice.
Vous que nous honorons, vous l'avez bien compris.

Lauréats justement dignes de récompense,
Chez vos admirateurs soyez les bienvenus.
Mais souffrez que devant vous le poète pense
Aux obscurs dévouements qui ne sont pas connus.

Combien de charités qui demeurent secrètes !
Combien d'humbles héros qui se font ignorer !
Le bien comme le mal a parfois des retraites
Sombres où le regard ne saurait pénétrer.

Dans l'océan bourbeux de la misère humaine,
Combien de sauveteurs jamais découragés
Plongent pour arracher au flot qui les emmène,
Au gouffre qui les prend, de pauvres naufragés !

Ah ! qu'ils trouvent aussi leur place à notre fête !
Qu'ils se sentent, de loin, devinés, soutenus !
Associons, pour faire œuvre moins imparfaite,
Les mérites cachés aux mérites connus.

Que les mêmes bravos, que les mêmes louanges
S'en aillent vers vous tous, grands cœurs compatissants,
Qui traversez la vie avec des ailes d'anges,
N'ayant d'autre souci que d'être bienfaisants !

Sachez qu'on vous approuve et sachez qu'on vous aime.
Si parfois le devoir vous apparaît trop dur,
Songez que votre tâche est sainte ; allez, quand même,
Vers le labeur ingrat, vers le calvaire obscur.

Car vos renoncements vous font des âmes hautes ;
Car vous êtes de ceux que le Christ suscita
Pour sauver le vieux moude en rachetant ses fautes ;
Et jusqu'à vous s'étend l'ombre du Golgotha.

N'écoutez pas la voix moderne qui vous crie :
« Cherchez votre bonheur personnel. Jouissez
» De la vie, avant tout. Le reste est duperie.
» Vos beaux dévouements sont des actes insensés. »

Qui vous donne aujourd'hui cette leçon brutale ?
Des maîtres tout puissants, des gens comblés d'honneurs,
Dont l'égoïsme avec insolence s'étale
Au-dessus du troupeau vil de leurs flagorneurs ;

Des penseurs trop vantés dont la philosophie
Exalte les instincts et le droit du plus fort ;
Des écrivains abjects qu'en vain on glorifie
Et que le Panthéon recueille après leur mort.

Qu'une célébrité grossière et tapageuse
Ne vous enlève pas votre admirable foi,
Vous tous qui pratiquez de façon courageuse
L'assistance imposant l'oubli complet de soi.

A ces gens qui voudraient vous courber sur la terre,
Répondez, en levant avec fierté vos fronts :
« Votre exemple est mauvais, le nôtre salutaire ;
» Et ce n'est pas en vain qu'ici-bas nous souffrons.

» Pour apaiser les pleurs, les sanglots et les râles,
» Nos cœurs ont retrouvé ce magnifique élan
» Qui, jadis, fit jaillir du sol nos cathédrales,
» Dans un grand souffle ému d'idéal consolant.

» Et, si nous ne gagnons ni richesses, ni palmes,
» Notre conscience a, quand nous nous immolons,
» Cette sérénité des beaux lacs purs et calmes
» Qui brillent dans le creux de paisibles vallons. »

A. DE RIBEROLLES.

## Discours de M. Goyon

Mesdames,
Messieurs,

Un auteur académique, mieux encore, un véritable académicien en jupon — Mme de Staël — a écrit quelque part : « Une femme coupable peut encore aimer la vertu, mais il ne « lui est pas permis de la prêcher. »

En d'autres termes, la condition essentielle pour parler de vertu, est d'être soi-même vertueux.

Jugez donc de mon embarras le jour où l'imprudente désignation de notre Compagnie m'a chargé du rapport sur les prix de vertu.

Impossible de me faire illusion. N'ayant aucun brevet de vertu, aucun diplôme, aucune estampille, je ne peux être vertueux.

Mes collègues, si bienveillants et si vertueux eux-mêmes, n'auraient-ils donc eu d'autre mobile que le désir de mettre mieux en relief par la loi des oppositions l'éclat de la vertu ? Je ne saurais croire, de leur part, à de si noirs calculs, et le procédé, vous l'avouerai-je, me paraîtrait un peu exagéré.

Déconcerté, j'hésitais ou à me récuser, ou bien encore, horrible tentation ! à faire l'éloge du vice dont, somme toute, il ne faut pas trop médire, puisque c'est grâce à son contraste que vit la vertu.

A la réflexion, je me suis ravisé. Cette Mme de Staël est vraiment trop puritaine, et son axiome trop absolu.

La vertu n'est pas un bloc.

Elle se découpe par tranche, et se débite au détail.

« *Faut de la vertu, pas trop n'en faut,* » dit un proverbe peut être un peu sceptique, mais encourageant.

Sans personnifier la vertu, on peut en avoir quelques parcelles.

Après tout, peut-être suis-je vertueux sans le savoir, comme M. Jourdain était prosateur.

Et puis, je suis avocat. Or, la malignité populaire se plaît à prétendre, — à tort assurément, — que les avocats (ces *bavards secs)*, comme les appelait cet affreux Voltaire, excellent à parler de ce qu'ils ne connaissent pas.

D'autre part la vertu est de nos jours en posture assez équivoque.

Elle subit bien des assauts. On dirait vraiment parfois, à voir les défiances et les vexations dont est l'objet, qu'elle est en état d'accusation.

Voilà bien le mot de l'énigme ! L'Académie a pourvu la vertu d'un avocat d'office.

Plus d'hésitation ! Le devoir professionnel s'impose.

Je célébrerai la vertu.

Pauvre cliente !

Seule la vertu Auvergnate est assez forte pour résister à pareil contre-temps.

Forte — et abondante, à tel point que devant le flot sans cesse croissant de ses manifestations, notre Compagnie hésite, contrainte, par l'exiguité de ses ressources, de faire un choix là où le choix est toujours douloureux et parfois impossible.

Nos éliminés feraient assurément grande figure dans toute autre région.

Certes, si la vertu devait jamais disparaître de la surface du monde, ce serait au sein de l'Auvergne qu'elle trouverait son dernier refuge.

C'est, je n'en doute pas pour mon compte, sous l'action de cette ambiance pénétrante, que M. de Montyon d'abord, et après lui, M. le marquis du Maisniel, deux Auvergnats d'accident, ont institué les concours dont la solennité nous réunit aujourd'hui.

S'ils avaient trop de cœur et trop d'expérience pour dire avec le classique Boileau que « *La vertu sans argent est un meuble inutile,* » du moins pensaient-ils avec raison, qu'il

est toujours réconfortant de mettre en lumière ses merveilles, et de voir l'or payer sa rançon en encourageant au bien.

C'est tout spécialement sous les auspices de M. le marquis du Maisniel, obéissant avec une gratitude respectueuse à sa volonté posthume que je viens à mon tour, — hélas! sans les aperçus ingénieux ou profonds de mes prédécesseurs, sans leurs élans poétiques, sans leurs envolées oratoires, feuilleter bien prosaïquement devant vous, les annales de la vertu dans l'arrondissement de Clermont-Ferrand pour l'année 1908.

La vertu fera l'aumône de son indulgence à son rapporteur indigent.

* * *

Si humiliant qu'en soit l'aveu pour le sexe fort, comment ne pas constater l'écrasante supériorité des femmes sur le terrain de la vertu? En vain les hommes cherchent à sauver leur amour-propre en se proclamant supérieurs aux humbles mérites domestiques. Ils se contentent le plus souvent d'en profiter et se réservent pour les vertus à grand éclat, mais d'application rare. Ils ne sont en somme vertueux que par intermittence, et abandonnent la constance dans le dévouement et le sacrifice, au sexe que l'on prétend volage.

Le concours de cette année en est une démonstration nouvelle.

* * *

La première place y revient une fois de plus à une femme, jeune fille de 25 ans qui se présente auréolée de la double couronne du mérite et de la jeunesse.

Née dans l'arrondissement de Riom, si riche en vertus, M^lle^ Marie Rouchon habite depuis 1883 la ville du Mont-Dore. Le 5 juin 1893, son père, bon travailleur, dans la force de l'âge, perd les deux yeux dans un accident de mine. Comme pour donner raison au vieux dicton qui dit qu'un malheur ne va jamais seul, l'année suivante, sa mère qui avait entre-

pris un petit commerce de coquetière et de marchande de légumes, s'alite, atteinte d'un rhumatisme goutteux. Depuis ce temps, elle ne s'est pour ainsi dire plus relevée, constamment immobilisée par des souffrances cruelles qui lui ont successivement déformé toutes les articulations.

Pas de ressources. Le maigre patrimoine du ménage a été englouti dans des essais malheureux.

Contre la misère et la faim hideuse qui guettent ce pauvre foyer, rien qu'une frêle enfant, une petite fille de onze ans.

Mais cette enfant est une âme d'élite. C'est un ange. A cet âge d'insouciante gaîté qui ne semble fait que pour la joie, dont la faiblesse vient toujours chercher dans la tendresse maternelle, asile et réconfort, c'est elle qui assumera désormais la plus lourde des tâches, remplissant, seule, le rôle que se partageaient le père et la mère.

Soutenu par une indomptable énergie et une ardente affection pour ses parents, son courage suffit à tout.

C'est la petite Marie qui dirige son pauvre père aveugle, incapable de faire un pas sans le secours de sa main. Elle encore qui soigne, avec des attentions maternelles et le jour et la nuit, comme une enfant au berceau, sa mère paralysée par l'ankylose.

Chétive, elle trouve dans son cœur et sa volonté les forces nécessaires pour soulever la pauvre malade et lui donner tous les soins que réclame son état d'infirmité absolue.

Mais cette tâche si pénible d'infirmière, de garde-malade n'est pas la seule qui s'impose.

En frappant si cruellement le père et la mère Rouchon, la maladie a respecté chez eux un seul organe : l'estomac. Hélas ! l'appétit est la seule fonction qui soit restée robuste chez eux.

C'est encore Marie Rouchon qui, par son intelligente et courageuse industrie, épargnera à ses chers parents un excès de privations. Elle continue le petit commerce de légumes et de volailles entrepris par sa mère et, parvenue à l'âge de

15 ans, *devenue grande,* hiver et été, elle fréquente les foires de la région dans un rayon étendu, bravant, en hiver, les trahisons de la neige qui glace les hauts plateaux, et en été les ardeurs du soleil sur des routes sans ombre.

Elle passe ses nuits à préparer sa marchandise en vue de la vente du lendemain, et à soigner ses deux infirmes.

Quand prend elle du repos? Mystère! Ce n'est plus un corps, c'est une âme. Et cela dure, sans une hésitation, sans une plainte, sans une minute de défaillance depuis 14 ans!...

Ou plutot, je me trompe ; cette vie de sacrifice a subi une lacune de quelques semaines. Au cours du rigoureux hiver de 1906, épuisée par cette continuité d'efforts surhumains, Marie Rouchon fut à son tour terrassée par un violent accès de rhumatisme aigu.

Insensible aux douleurs qui la torturaient, elle n'avait alors qu'un souci : celui de ses deux infirmes qu'elle ne pouvait secourir. La Providence lui rendit bientôt la santé. Elle lui devait bien cette récompense.

Vous connaîtriez imparfaitement cette héroïne de la vertu, si je ne vous apprenais que poussant jusqu'au délire l'esprit de dévouement et de sacrifice, elle vient encore au secours d'un frère aîné, hors d'état lui-même de secourir ses parents. Elle est la providence de son intérieur et de ses enfants; pourvoit son ménage des denrées de son commerce et s'est constituée la mère adoptive de l'aînée des filles âgée de 8 ans. La petite Anaïs Rouchon est à bonne école.

Qui donc ne ratifierait, en présence de tant de vaillance, d'énergie, de dévouement et de travail, la décision de l'Académie qui alloue à M^lle^ Marie Rouchon le premier prix de vertu avec une somme de 300 francs ?

* * *

Le deuxième prix avec une somme de 200 francs a été attribué à M^lle^ Marie Martin qui ne m'en voudra pas de dire qu'elle a 47 ans, ne fût-ce que pour constater que depuis

34 ans, elle a consacré son existence entière à venir en aide à sa famille.

Elle n'avait que 13 ans lorsqu'elle quitta la Corrèze avec ses parents pour venir s'installer à Clermont où elle n'a cessé d'habiter depuis lors.

Dès son arrivée, elle entra comme bonne dans une famille dont elle ne s'est séparée qu'en 1898, après 24 ans de services irréprochables.

Modestes ouvriers, n'ayant pour vivre d'autres ressources que leur travail, son père et sa mère avaient peine à subvenir aux charges d'éducation de ses deux frères et de ses deux sœurs.

Marie Martin les aidait de la majeure partie de ses gages.

Le temps approchait où elle allait les sacrifier en totalité.

A 19 ans, elle perd sa mère. Elle remplace la disparue. La voilà dès lors, mère de famille à son tour et désormais elle emploie l'intégralité de ses gages à élever ses deux frères et ses deux sœurs.

Ce pieux devoir rempli généreusement cette œuvre d'éducation terminée, Marie Martin était en droit de compter, sa tâche de dévouement familial ainsi largement accomplie, pouvoir enfin travailler à son profit et faire quelques économies en vue de la vieillesse. Mais les temps d'épreuves étaient proches.

Son père, âgé, devient infirme à la suite d'une chute. Tout son corps est agité d'un tremblement nerveux. Il ne peut plus travailler, à peine se servir.

Un de ses frères est atteint d'anémie cérébrale provoquée par un excès de travail, frappé en pleine force, à l'âge de 38 ans.

Marie Martin ne veut céder à personne le soin de ses deux chers malades. Elle quitte sa place, renonce sans regret à l'avenir entrevu et se consacre désormais tout entière à cette œuvre de dévouement.

D'une santé très délicate, souvent malade elle-même, elle subvient par son seul travail à tous leurs besoins. Elle

les nourrit, les habille, les soigne, les console. Son cœur de femme et de chrétienne suffit à tout.

Une de ses sœurs est atteinte d'une affection de poitrine.

Elle vient aussitôt se réfugier au foyer de la grande sœur, la mère de famille, qui l'entoure de tendresse et de douces prévenances pendant toute une année, au bout de laquelle la pauvre malade s'éteint doucement entre les bras de Marie Martin qui calme de son sourire maternel les angoisses de la dernière heure

Telle est l'existence de renoncement que n'a cessé de mener depuis dix ans Marie Martin, qu'elle mène encore, qu'elle mènera toujours, jusqu'au bout.

Cette vie exemplaire s'écoule à Clermont, rue Royale, n° 4, dans une mansarde, là où trop souvent va nicher la vertu — plus près du ciel.

* * *

Aurais-je tantôt calomnié les hommes? Etienne Zacharie Roche m'en donne le remords en m'infligeant un heureux démenti.

Ce jeune vigneron de 27 ans, père de famille, habitant le village du Crest, canton de Veyre, offre un mélange exquis de sensibilité féminine et de force virile.

Depuis 13 ans, sa mère atteinte d'une affection incurable est immobilisée par la maladie. Elle a les deux jambes paralysées, les membres enkylosés. Elle ne peut ni marcher, ni se lever, ni se mouvoir. Ses mains tordues, nouées par le rhumatisme, se refusent au moindre service. Le mari, d'une santé précaire, débile, presque aveugle, raidi par l'âge et le travail, loin de pouvoir lui donner aucun soin, en réclame plutôt lui-même. C'est le fils Etienne Roche, alors âgé de 14 ans, qui entreprend courageusement la tâche qui eut fait reculer les plus vaillants.

Levé des l'aube, il vaque aux fonctions du ménage, avant d'aller aux champs cultiver le petit patrimoine qui fait vivre la famille. C'est lui, qui de retour pour préparer le

déjeuner, lève la malade, la porte avec d'infinies précautions sur la chaise roulante où elle passera la journée. Il l'encourage, la console d'un sourire, l'égaie par ses récits, calme un instant d'un baiser l'incessante torture de la pauvre malade réconfortée par ces divines effluves de l'amour filial. Lui seul a le secret de toucher la malheureuse, sans la faire souffrir. Le soir, pour remettre sa mère dans le lit que lui-même a fait aussi moëlleux que possible, pour soulever ces pauvres membres endoloris, sa rude main de travailleur a des contacts d'une merveilleuse délicatesse.

La nuit venue, la nuit si dure, si angoissante aux malades, ce fils admirable, toujours aux aguets, l'oreille tendue, en dépit du rude labeur de la journée, se lève au premier appel, deux fois, trois fois, pour rendre à la paralytique tous les soins, même les plus rebutants, que réclame son état.

La fatigue, il ne la sent même pas, il soigne sa mère!

Et depuis 13 ans, les jours ont succédé aux jours, les nuits ont succédé aux nuits, sans voir se ralentir un seul instant le zèle de la première heure.

Un autre devoir — le devoir militaire — a pu seul interrompre pendant un an (un siècle pour la pauvre mère), cette existence de dévouement. Mais, congédié comme soutien de famille, — et quel soutien, grand Dieu! — Etienne Roche revient avec bonheur reprendre au foyer domestique, cette vie de sacrifices d'une si touchante monotonie que rien, depuis n'a troublée, pas même les nouveaux devoirs que lui a créés son mariage.

Ne pensez-vous pas qu'Etienne Roche, ce modèle d'amour filial, a bien mérité le prix de 200 francs que lui décerne l'Académie.

* * *

C'est dans le cadre enchanteur du lac d'Aydat, dans ce pays ravissant, encore tout imprégné des vertus de notre grand Saint Sidoine Apollinaire, qu'habitent les époux Lafarge-Bonabry, bénéficiaires du 4e prix de vertu.

Ce sont d'honnêtes et courageux travailleurs, mais dénués de fortune. Ils n'ont même pas une maison à eux, et vivent péniblement, dans un état voisin de la misère, du produit de quelques lopins de terre et des quelques rares journées que gagnent, la femme comme lavandière, le mari comme ouvrier agricole maigrement rétribué à raison de sa petite taille et de sa faible santé.

En juin 1900, pour se créer des ressources dans leur indigence, les époux Lafarge-Bonabry prirent un enfant en nourrice.

La première année, tout alla bien, et les nourriciers reçurent exactement les mensualités convenues. Mais est-ce oubli ou impuissance, l'année suivante, la rétribution cessa brusquement et depuis lors on n'entendit plus parler des parents.

Que faire du pauvre petit nourrisson? L'abandonner à leur tour, le confier aux soins anonymes et administratifs de l'Assistance publique? Les braves gens ne purent s'y résoudre.

Le mari et la femme sont d'accord. Ils continueront l'œuvre commencée. Ils élèveront cet enfant que la providence leur a confié et qui leur sourit comme à ses parents véritables. Ils en feront un brave homme, un bon français, un bon chrétien.

Peut être faudra-t-il, pour nourrir cette bouche nouvelle, réduire parfois jusqu'à l'exiguité, le pain sec du repas. Qu'importe? Dieu y pourvoira.

Dans cette émulation pour le bien de la femme et du mari, Jean Lafarge prouve une fois de plus que sous une petite enveloppe bat souvent un grand cœur.

Il nous a semblé qu'alors que tant de parents se déchargent si facilement au profit de la communauté de leurs devoirs vis-à-vis des enfants issus de leur sang, il convenait de mettre en relief et d'honorer ce bel acte de solidarité chrétienne, et cette parenté adoptive si généreusement assurée par de pauvres gens.

Les époux Lafarge-Bonabry ont eu raison de compter sur la Providence pour les aider dans leur œuvre méritoire. L'Académie est heureuse de s'y associer par un prix de 100 francs.

***

J'ai maintenant à vous présenter une récidiviste de la vertu.

Mlle Marie Chambige, plus connue sous le nom de *Mariette,* est née à Vertaizon en juillet 1841, d'une honnête famille de cultivateurs.

A l'âge de 14 ans, sa tante Gabrielle, ouvrière lingère chez Mlle Imbert, l'attire auprès d'elle à Clermont pour lui faire apprendre le métier de lingère. Attentive, laborieuse, docile, la jeune fille devient rapidement une excellente ouvrière et après quelques années put gagner un salaire quotidien de 1 franc à 1 franc 25, presque l'aisance !

Mais voilà qu'en 1865, Mlle Imbert abandonne son commerce pour se retirer au couvent de Mozat. L'atelier se ferme et Mariette utilise ses talents de lingère dans les maisons particulières où elle travaille à la journée.

Plus que jamais, du reste, le travail lui est nécessaire, car, avec cette période, commence pour Mlle Chambige l'existence de dévouement et d'abnégation qui dure encore à l'heure actuelle et ne cessera sans doute qu'avec sa vie.

La tante Gabrielle, son éducatrice, devient malade. Elle le restera pendant 34 ans, jusqu'à sa mort survenue en 1899, et depuis 1890 elle était tombée en enfance.

C'est Mariette qui lui prodigue ses soins.

Une autre tante, plus âgée, Marie Chambige, de tout temps maladive, mais maintenant atteinte d'un cancer, vient à la même époque, demander asile et assistance à ce modèle des nièces. Mariette l'accueille les bras ouverts. La maladie s'aggrave, retient pendant plus de deux ans la malheureuse sur un lit de douleur. Mariette redouble d'efforts et d'activité et après avoir consacré ses journées à gagner le pain quoti-

dien, passe ses nuits à veiller ses malades, et gardée par la Providence, à laver le linge de la blessée, sans souci des microbes si redoutés.

Plus de huit ans s'écoulent dans l'exercice de cet admirable dévouement, Tante Marie succombe enfin à sa maladie.

Sa place ne devait pas rester longtemps vacante. Mariette prend à sa charge la fille aînée de son frère qui se débat dans une gêne profonde. C'est une enfant de 5 ans qu'elle élève exclusivement et qu'elle mariera plus tard à un sieur Bourg trop tôt disparu.

Quinze ans après, c'est au tour de son père, devenu veuf, vieux et infirme, d'avoir recours à sa fille. Il vit trois ans à son foyer, soigné, choyé avec amour jusqu'à ce que Dieu l'enlève au dévouement filial.

Puis, c'est le frère qui meurt, laissant 2,000 francs de dettes.

Jalouse de l'honneur de sa mémoire, Mariette consacre toutes ses pauvres économies amassées, Dieu sait comment! à les payer en entier.

L'héritage se compose en outre de deux filles encore jeunes, dont l'une d'intelligence bornée, et d'une veuve faible d'esprit, incapable de diriger utilement ses enfants.

Mariette accepte encore ce nouveau passif. Elle trouve pour la mère une place que cette dernière occupe encore actuellement et garde chez elle les deux enfants. L'une d'elles, la plus jeune, intelligente et active, commençait à lui venir en aide par son travail, lorsqu'elle est brusquement emportée par la mort, à 16 ans.

Puis, c'est la mort de Bourg, le mari de sa nièce aînée, qui, sans ressources, sans asile, revient chez tante Mariette avec trois enfants en bas âge, dont deux d'un premier lit de son mari.

La nièce cadette s'était mariée à Vertaizon.

Elle devient veuve aussi et d'intelligence trop bornée pour élever ses enfants, revient à son tour habiter chez sa tante avec trois enfants en bas âge.

Quelles douloureuses péripéties! quel drame vécu!

Comment, par quel prodige a-t-elle pu faire face à cette tâche écrasante. Ce n'est pas assurément en se prévalant des douceurs de la théorie des 3 huit. Levée avant l'aube, elle prolonge sa journée de travail jusqu'à minuit ou 1 heure du matin, non pas une fois, mais toujours.

Tante Mariette veille à tout, suffit à tout, est la providence de tout ce monde meurtri par la vie.

Laborieuse et discrète, adorée de ses clients dont elle est l'amie bien plus que la lingère, « *la petite fourmi* », comme on l'appelle si expressivement, est probe jusqu'à la délicatesse.

Si modeste soit elle, elle n'a cependant pu garantir contre toute indiscrétion cette odyssée d'inlassable dévouement, et l'an dernier l'Académie française lui décernait un prix Montyon de 500 francs.

Or, savez-vous quel emploi cette femme aujourd'hui presque septuagénaire, fatiguée, — on le serait à moins, — sans ressource, guettée par la maladie, la faiblesse, la misère, a fait de cette somme que la Providence semblait lui apporter pour donner un peu de sécurité à ses vieux jours? Elle l'a consacrée à payer les dettes de son neveu par alliance.

Décidément, M^lle^ Chambige mourra incorrigible.

Chacun applaudira au prix de cent francs par lequel notre Compagnie a tenu à récompenser ce nouveau sacrifice, ce nouvel acte de désintéressement.

Mais, je vous en conjure, M^lle^ Chambige, n'allez pas encore faire de cette petite obole un mauvais usage.

***

Le dernier prix de cent francs de la fondation du Maisniel a été attribué à M^me^ Mélanie Morel, épouse de M. Joseph Mioche, à Saint-Saturnin.

M^me^ Mioche est âgée de 51 ans.

Réduite à une gêne voisine de la pauvreté, après avoir

élevé quatre enfants, dont deux sont encore à son foyer, d'une santé devenue précaire, elle a vu avec ses forces diminuer les ressources qu'elle demandait à un travail assidu.

Son mari, Joseph Mioche, âgé et maladif depuis près de dix ans, ne peut lui-même, pour ainsi dire plus travailler.

Or, il y a trois ans, une de leurs filles mourait, laissant à la charge de son mari isolé et absorbé par le rude travail des champs, quatre petits enfants tout jeunes, presque fatalement voués, en dépit de la bonne volonté du père, à un demi-abandon.

Mme Mioche lutte difficilement contre les difficultés de l'existence. Elle a peine à défendre son foyer contre la misère et les privations. N'importe, ses entrailles de mère s'émeuvent doublement au souvenir de la chère disparue et au spectacle de la détresse des pauvres orphelins.

C'est une chose décidée. Elle les installe à son foyer, les abrite sous son aile maternelle, veille à leur éducation et puise dans sa tendresse, son esprit de dévouement, son admirable énergie, la force de faire face à ce surcroît de charges volontairement accepté à l'heure où se faisait impérieusement sentir pour elle, le besoin du repos.

* * *

Bien que les arrérages du legs du Maisniel se trouvassent ainsi épuisés, l'Académie n'a pas cru pouvoir se dispenser de couronner par une mention honorable le dévouement très méritoire d'une autre mère de famille, Mme Jeanne Clément, née Ranvier, qui a passé dans la commune de Saint-Bonnet-d'Orcival, où elle est née, les 70 ans de son existence déjà longue et tout entière consacrée à la pratique des vertus familiales.

Orpheline à dix-sept ans, Jeanne Ranvier dut remplacer sa mère auprès d'un frère plus jeune, aveugle et presque idiot. Elle réussit si bien dans le rôle de tendresse et d'abnégation auprès du pauvre infirme que Michel Rauvier ne

l'appelait jamais, dans sa reconnaissance touchante que du doux nom de « *maman* ».

Avec le mariage, s'aggravent bientôt les soucis et les épreuves.

Trois enfants naissent de son union avec Clément, une fille et deux garçons. Jacques, l'un d'eux, revient du régiment atteint de phtisie pulmonaire, et meurt après une année de souffrances adoucies par la pauvre mère désolée.

Puis disparaissent successivement, fauchés par la mort, son fils aîné, laissant deux petits garçons, son gendre laissant une petite fille en bas âge.

C'est au pauvre foyer de la vieille grand'mère que les orphelins viennent chercher asile. Sa petite chaumière semble s'agrandir suivant les désirs de son cœur, et gaîment, résolument, généreusement, elle suffit par son travail, son esprit d'ordre, d'économie, ses qualités de ménagère accomplie, aux lourdes charges de son foyer : trois enfants et un mari âgé, infirme, réduit à l'inaction, presque paralysé par les rhumatismes.

Une fois de plus, le courage et la vertu ont eu raison du sort et vaincu la misère.

Je ne sais si vous partagez mon sentiment, mais je reste, pour mon compte, saisi d'admiration devant ces existences héroïques d'efforts, de constance, d'énergie dans la pratique du dévouement, du sacrifice, du renoncement à soi-même.

A y pénétrer, on croirait lire des pages empruntées à la Légende Dorée.

Dans un temps d'arrivisme intensif, à une époque où le goût des jouissances matérielles est élevé à la hauteur d'une religion, où tout devient légitime, qui facilite la satisfaction des appétits, où le principe sauvage de la lutte pour la vie triomphe dans toute sa férocité, où le *vœ victis!* s'affirme avec une impudeur cynique, qu'il fait bon respirer cette atmosphère saine de désintéressement, de pratique sincère du bien, d'amour du devoir accompli sans bruit, sans éclat, sans

emphase, presque en se cachant, comme dans un sentiment exquis de pudeur !

Que tout cela nous repose doucement des déclamations stériles et parfois hypocrites de tant de novateurs bruyants, incapables d'efforts personnels et de discipline morale, amers et violents dans leurs critiques, prétendant tout réformer, hommes et choses, hormis eux-mêmes, et qui pour se dispenser du sacrifice, en nient l'utilité !

Suivant la parole de l'Evangile, les petits ont connu ce qui a été caché aux grands.

Ah! sans doute, nos lauréats se préoccupent fort peu des discussions philosophiques et des querelles d'école sur le devoir et le fondement de la morale. Ils sont étrangers aux conceptions nouvelles de la *morale évolutionniste* qui exclut la conscience réfléchie du devoir, ou de la *morale de la solidarité* qui prétend dégager la notion du devoir de la répercussion réciproque des actes sur tous les membres des sociétés successives.

*Enfants de la tradition* ils ont prêté l'oreille et ouvert leur cœur aux grandes voix du passé.

Ils ont obéi simplement, noblement, courageusement, à la loi sévère du devoir, au mépris de leurs intérêts personnels. Et voilà qu'ils ont trouvé le secret de la paix du cœur, du bonheur intime, car le plus sûr chemin du bonheur est encore la vertu.

Ces enfants de la tradition ont lutté, ont souffert, se sont sacrifiés pour rien, *pour l'amour de Dieu*, suivant la vieille et touchante expression. Les « *Enfants des temps nouveaux* », si entichés de leurs fantaisies d'un jour, ont ils donc donné à la vie un sens plus élevé? Auraient-ils par hasard, trouvé une meilleure formule, plus fondée, plus féconde en bonheur, en fruits de paix intime et de paix sociale.

Soyons leur reconnaissants, à ces héros populaires, de l'exemple viril qu'ils nous donnent.

Soyons leur reconnaissants, à ces humbles, dans ces temps « d'affaissement des caractères », suivant un mot récent et

déjà célèbre, de leurs leçons d'énergie, d'efforts continus, d'abnégation ; de leurs vertus en un mot.

Apprenons d'eux, à placer nos intérêts personnels après ceux de la collectivité ; à remplir notre devoir privé et notre devoir social, non pas seulement en respectant le principe de justice, mais en y ajoutant par le don de quelque chose de nous-mêmes la pratique de l'amour du prochain.

Oui, en vérité, ces humbles sont les meilleurs artisans de la formation morale du pays, c'est-à-dire de la grandeur et de la prospérité de la Patrie.

Saluons les ! saluons les bien bas !

Ils sont les ferments de l'humanité... Ils seront les sauveurs de la France.

---

Pour le Comité de publication :

*Le Secrétaire de l'Académie,*

Maurice Basse.

# TABLE DES MATIÈRES

Pages

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND. — Procès-verbaux des séances, 17, 19, 66, 129, 185, 233, 265. 313, 345, 381, 417. — Elections de Membres, 19. — Ouvrages reçus, 18, 74, 130, 186, 234, 266, 314, 349, 383, 418. — Comptes et Budget, 76. — Rapport de la Commission des Comptes, 132. — Liste des Membres, 5. — Liste des Sociétés savantes qui font échange de publications avec l'Académie de Clermont..... 13

Alyre (Saint-). — Délibération des moines de Saint-Alyre décidant de mettre immédiatement l'abbaye en état de défense, à cause du voisinage des Anglais..... 47

Aubenas (les martyrs d')..... 182

BIBLIOGRAPHIE. — Le Musée de la parole, 126. — Les martyrs d'Aubenas, par le Père Jules Blanc, 182. — Pascal inédit, par M. Ernest Jovy..... 221

Billom (Plan du collège des Jésuites de)..... 207

BLANC (Le Père Jules). — Les martyrs d'Aubenas..... 182

BOUDET (Marcellin). — Note sur le commencement de l'invasion anglaise en Auvergne, pendant la guerre de Cent ans, 21. — Les Plomberies de Pontgibaud..... 267

CHALUS (Maurice). — Eloge de M. Maurice Faucon..... 113

Chardon (Eloge de Mgr Guillaume)..... 385

CHOPARD (Dr Emmanuel). — Eloge de M. Julien, professeur de géologie à l'Université de Clermont..... 236

Clermont (La Cathédrale de), 49, 100, 154, 209, 221, 247, 304, 340, 362. — Plan du collège et du quartier du Cerf, au XVIIIe siècle..... 299

Condat-en-Combraille, 315 et..... 351

CRÈGUT (Abbé Régis). — Plan du collège des Jésuites de Riom en 1762, 207. — Plan du collège et du quartier du Cerf, à Clermont, au XVIIIe siècle..... 399

DOURIF (Dr H.). — Vercingétorix et Hostilius..... 134

Dévouements (Les), par M. de Riberolles..... 433

EUSÉBIO. — Essai sur la Faune des eaux minérales et des terrains arrosés par les eaux minérales du département du Puy-de-Dôme..... 401

EVERAT (Edouard). — Allocution, 70. — Discours prononcé à la séance publique du 20 décembre..... 421

Faucon (Eloge de M. Maurice)..... 113

FOUILHOUX (le Chanoine). — Les martyrs d'Aubenas (compte-rendu)..... 182

GOBILLOT (Abbé). — La Cathédrale de Clermont, 49, 100, 154, 221, 247, 304 et..... 362

GOYON (Charles). — Discours prononcé à la séance publique du 20 décembre..... 436

Hostilius, par M. le Dr Dourif..... 134

JALENQUES (Louis). — Le Présent et le Passé, à propos du « Tableau de Paris », de Sébastien Mercier (1782)..... 166

JALOUSTRE (Elie). — Pascal inédit (compte-rendu)..... 221

JOUBERTON. — Blaise Pascal et la France du XIXe siècle..... 372

JOVY (Ernest). — Pascal inédit..... 221

Julien (Eloge de M.), professeur de Géologie à l'Université de Clermont..... 236

LA FARGE (Gaston de). — Notes sur Jehan de Vernyes, président à la Cour des Aydes de Montferrand, en 1589..... 195

L'EBRALY (Eugène). — Rapport de la Commission des Comptes... 123

Longues (Le procès du bac de), en 1755-56..... 187

MÉLANGES. — Le Présent et le Passé, à propos du « Tableau de Paris » de Sébastien Mercier (1782), 166. — Pascal inédit, par M. Ernest Jovy, 221. — Blaise Pascal et la France du XIXe siècle, 372. — Essai sur la Faune des eaux minérales et des terrains arrosés par les eaux minérales du département du Puy-de-Dôme..... 401

MERCIER (Sébastien). — Tableau de Paris (1782)..... 166

MONTLAUR (Marquis de). — Discours..... 66

NOTES ET DOCUMENTS CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE. — Note sur le commencement de l'invasion anglaise en Auvergne, pendant la guerre de Cent ans, 21. — La Cathédrale de Clermont, 49, 100, 154, 209, 221, 247, 304, 340, 362. — Le Registre Auvergne de l'Armorial général, 80. — Vercingétorix et Hostilius, 134. — Le Procès du bac de Longues, en 1755-65, 187. — Notes sur Jehan de Vernyes, président à la Cour des Aydes de Montferrand, en 1589, 195. — Plan du collège des Jésuites, à Billom, en 1762, 207. — *Plumberie* et *Ponticiacum*, Documents complémentaires sur les Plomberies de Pontgibaud, 267. — Condat-en-Combraille et ses environs, du XIVe siècle à nos jours, 315. — Plan du collège et du quartier du Cerf, à Clermont au XVIIIe siècle..... 399

Pascal (Blaise) et la France du XIXe siècle, par M. Jouberton.... 372

Pascal inédit, par M. Ernest Jovy..... 221

Plumberie et Pontitiacum : Les Plomberies de Pontgibaud, par M. Marcellin Boudet..... 267

Prix de Vertu (Distribution des) à la séance publique du 20 décembre ..... 420
RIBEROLLES (A. de). — Les dévouements ..... 433
ROURE (Baron du) DE PAULIN. — Le Registre Auvergne et l'Armorial général, 80. — Le Procès du bac de Longues en 1755-56. 187
Vercingétorix, par M. le Dr H. Dourif ..... 134
VERNHET (Abbé). — Eloge de Mgr Guillaume Chardon ..... 385
Vernyes (Jehan de), par M. Gaston de La Farge ..... 195
VILLIOD. — Condat-en-Combraille et ses environs, du XIVe siècle à nos jours, 315 et ..... 351

L'Imprimeur-Gérant, L. BELLET.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Widener Library
2044 090 860 321